This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

IMPRIMEURS-RELIEURS
28 RUE ST VINCENT
MONTREAL

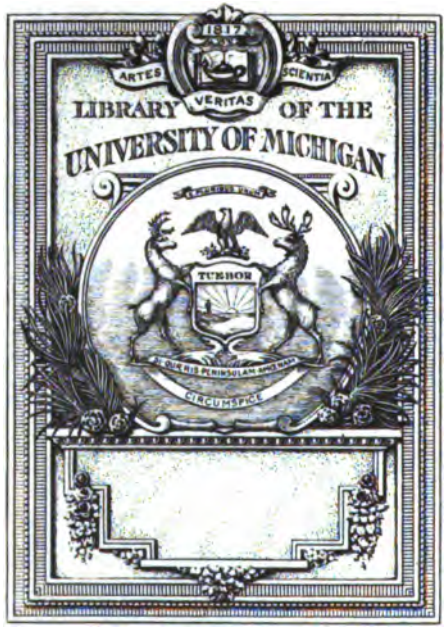
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

AP
21
.R457
v.4-5

REVUE

DE

MONTREAL

THÉOLOGIE — PHILOSOPHIE — DROIT
ÉCONOMIE SOCIALE
POLITIQUE — SCIENCES — LETTRES — HISTOIRE
EDUCATION — BEAUX-ARTS

QUATRIÈME ANNÉE

MONTREAL
CHAPLEAU & LAVIGNE, IMPRIMEURS-EDITEURS,
223, RUE NOTRE-DAME, 223

1880

Rom. Sang.
Duchesne
7-8 43
4 : 277

REVUE

DE

MONTREAL

AVIS

Nouvelle organisation

La quatrième année de la *Revue de Montréal* s'ouvre sous des auspices plus favorables que jamais.

1o Le *Conseil de rédaction* devient *Conseil de direction*, ou *Conseil des directeurs*.

2o La rédaction est confiée à un comité spécial.

3o Jusqu'aujourd'hui, comme on a pu s'en apercevoir, les soins de la rédaction et ceux de l'administra-

tion, si différents les uns des autres, pour ne pas dire incompatibles, retombaient sur la même personne. Il n'en sera plus ainsi. Grâce à d'heureux arrangements, l'administration, avec tout ce qui s'y rapporte, passe, à partir de janvier 1880 inclusivement, entre les mains d'une compagnie légalement constituée sous le nom de

CHAPLEAU & LAVIGNE, imprimeurs.

C'est donc à CHAPLEAU & LAVIGNE, IMPRIMEURS, 223 rue Notre-Dame, Montréal, qu'on devra désormais s'adresser pour tout ce qui concerne l'administration de la *Revue de Montréal.*

Quant à ce qui regarde en particulier la rentrée des abonnements, c'est aussi à la nouvelle compagnie qu'on aura affaire, non seulement pour l'avenir, pour 1880, etc., mais encore pour le payement des arrérages de 1877, 1878 et 1879. Les abonnés de Montréal pourront, comme ci-devant, payer à M. E. Lacroix et ceux de Québec à M. Horace Têtu, les seuls représentants autorisés de la *Revue de Montréal* et de la compagnie CHAPLEAU & LAVIGNE.

Cette organisation produira deux bons effets: d'un côté, il sera consacré plus de temps à la rédaction, et de l'autre, les soins de l'administration étant dévolus à des hommes du métier placés à la tête d'un établissement bien fourni, rien n'empêchera plus que la partie matérielle de cette publication ne reçoive tous les perfectionnements désirables. Nous pouvons en particulier promettre à nos abonnés que la *Revue de Montréal* ne sera plus en retard, mais qu'elle sera publiée invariablement chaque mois, entre le 20 et le 25.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler à nos lecteurs que l'on tiendra plus que jamais à cette condition

de l'abonnement: *payable d'avance.* Quant aux débiteurs rétardataires, qu'ils veuillent bien se mettre en règle au plus tôt. Certaines gens s'imaginent qu'une revue comme la nôtre ne coûte rien à personne! Il y en a qui nous doivent l'abonnement de trois ans, c'est-à-dire que ceux-là ont reçu notre revue jusqu'aujourd'hui sans débourser un seul sou, sans même répondre aux lettres que nous leur avons écrites à plusieurs reprises pour réclamer ce qui nous est dû. Nous voulons bien compter encore sur leur bonne volonté; mais si, à notre grand déplaisir, ils ne nous en donnent pas d'autre preuve que celle du passé, nous serons forcés de mettre nos comptes entre les mains d'un procureur, qui sera, nous l'espérons, plus heureux que nous. Si, comme cela arrive, quelques-uns cessent de recevoir notre revue parce que nous osons les prier de payer leur abonnement, tant pis, mais nous n'y pouvons rien. C'est pour nous un grand honneur, sans doute, de voir leurs noms sur nos listes, mais un honneur que nous n'avons pas le moyen de payer si cher. Du reste, l'abonnement aux journaux doit être payé d'avance: c'est un principe admis partout ailleurs qu'au Canada, et ne fût-ce qu'en vue de contribuer pour leur part à l'établir pratiquement ici, les éditeurs de la *Revue de Montréal* tiendront rigoureusement à faire rentrer les abonnements dans les premiers trois mois de chaque année, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 mars.

Montréal, 31 décembre 1879.

LA DIRECTION
ET
L'ADMINISTRATION.

Une rencontre fortuite

PAR

W. D. HOWELLS

TRADUCTION DE LOUIS H. FRÉCHETTE

VIII

LE LENDEMAIN MATIN

Québec s'illuminait sous les doux rayons obliques d'un soleil septentrional, au moment où nos amis traversaient, le lendemain matin, la place du marché de la Haute-Ville, se dirigeant vers la porte Hope, où le colonel devait les rejoindre un instant plus tard.

S'il est aisé pour le touriste le plus vigilant de perdre son chemin dans Québec, l'on comprendra sans peine qu'il fut facile à nos voyageurs de s'égarer, eux qui n'étaient ni pressés ni fort attentifs. Mais la rue dans laquelle ils s'aventurèrent, si elle ne conduisait pas directement à la porte Hope, avait au moins le mérite d'être tout à fait caractéristique.

Des deux côtés de cette rue, la plupart des maisons étaient basses et construites en brique replâtrée, avec deux lucarnes à chaque versant du toit, toutes garnies de pots à bouquets. Les portes étaient d'une couleur un peu plus gaie que le reste ; à chacune d'elles brillaient un bouton en cuivre bruni avec un large marteau ou une sonnette mécanique du même métal luisant, ainsi qu'une plaque portant le nom du propriétaire et son titre profes

sionnel, lequel, lorsque ce n'était pas celui d'*avocat*, était à coup sûr celui de *notaire*, tant Québec est amplement pourvu de ces estimables hommes de loi.

A côté de chaque maison, il y avait une porte cochère, et dans celle-ci une autre ouverture de plus petite dimension. Les perrons et le seuil des portes étaient couverts en prélart net et brillant; le trottoir en bois était très propre, de même que le pavé raboteux de la rue elle-même, qui allait en pente. Au pied de la descente, on apercevait un pan des murailles de la ville, percé de meurtrières; et en contournant l'encoignure d'une maison, on avait sous les yeux les canons à moitié cachés dans les embrasures.

Cette rue avait le charme des vieilles rues que les voyageurs aiment à explorer en Europe, et dans lesquelles le présent et le passé, les ruines et les réparations, la paix et la guerre, se sont donné la main pour produire un effet qui, non seulement séduit l'œil, mais encore,— tout illogique que cela puisse être,— touche le cœur.

Au-dessus du parapet, se déroulait un paysage comme aucune rue de l'ancien monde, à mon avis, n'en a jamais commandé. Le Saint-Laurent vaste et bleu; une partie du brillant village de Beauport échelonné sur la rive; puis une large étendue de prairie d'un vert pâle s'élevant graduellement dans le lointain; puis des monts teintés de violet; et enfin par-dessus tout, le ciel et ses nuages.

Dans cette bienheureuse rue, était assis à mi-côte ce même artiste que nos amis avaient rencontré dans la cour de l'Hôtel-Dieu. Il dessinait quelque chose, et faisait l'objet de la curiosité de tout le voisinage. Deux écoliers portant l'uniforme du séminaire, flânant sur le trottoir, le regardaient travailler. Un groupe d'enfants l'entouraient. Une petite fille, les cheveux emprisonnés par un ruban bleu, penchée à une fenêtre, parlait de lui à quelqu'un dans l'intérieur. Une jeune personne ouvrait sa croisée et lui jetait un coup d'œil furtif. Dans une porte toute grande ouverte, une vieille dame regardait la main sur les yeux. Une femme en grand deuil pencha la tête en passant. Une calèche dans laquelle voyageait un québecquois obèse vint en collision avec une charrette conduite par une paysanne coiffée d'un chapeau à larges bords; tant on était curieux de voir ce qui se passait. Un homme s'arrêta même au haut de la rue, comme s'il eût pu de là apercevoir quelque chose.

Au moment où Kitty passait avec Arbuton, l'artiste la regarda et sourit en homme qui paraît savoir à qui il a affaire, et Kitty suivit des yeux le regard qu'il ramena sur son dessin : un vieux toit, avec un balcon fermé de persiennes vertes, au-dessus duquel une balustrade en bois naturel, délabrée par les intempéries, laissait passer un géranium à travers ses barreaux ; une lucarne avec son loqueteau et son espagnolette, à côté d'un belvédère de forme orientale, surmonté d'un dôme en ferblanc reluisant au soleil ; —une confusion pittoresque d'objets apparemment réunis par le hasard et à différentes époques, et formant un ensemble harmonieux. Cette bizarre accumulation de toits les uns sur les autres, dépassant considérablement le niveau des maisons environnantes, se détachait altièrement sur les blancheurs du matin. Des pigeons blancs voltigeaient en cercles autour du belvédère, ou bien se perchaient en roucoulant sur l'allège de la fenêtre où l'on voyait une jeune fille occupée a coudre.

— Mais c'est Hilda dans sa tour, dit Kitty, certainement ! Et c'est justement l'espèce de rue qui convient à ses regards. Tout ce monde semble échappé d'un roman et prêt à y rentrer. Et ces drôles de petites maisons ; on dirait qu'elles sont faites exprès pour des scènes romanesques !

Arbuton sourit avec condescendance — à ce que pensa Kitty — devant cette explosion d'enthousiasme, mais elle n'y fit pas attention. Au bout de la rue, elle se retourna un instant pour jeter encore un coup d'œil sur le charmant spectacle, pendant qu'Arbuton lui-même manifestait son admiration et trouvait que l'artiste faisait un joli travail.

— Ce qui me surprend, dit-il, c'est que Québec ne soit pas assiégé par les peintres d'un bout de l'été à l'autre. On les voit partout sur nos grèves et nos grandes routes à la recherche d'un lambeau de paysage pittoresque ; s'ils venaient ici ce serait pour eux un gala après la famine.

— Je suppose qu'il y a, à trouver de la grâce et des beautés de détail dans des sujets qui y prêtent peu, un plaisir que l'on n'éprouverait pas en présence d'autres sujets plus complets. N'êtes-vous pas de cet avis ? demanda Kitty. En tout cas si j'avais à écrire un roman, j'aimerais à choisir les événements les plus simples, leur donner pour scène l'endroit le plus prosaïque, et j'en tirerais partie de mon mieux. Tenez, un livre suivant mon cœur, c'est une histoire intitulée : *Détails*, — tout simplement la

vie — pendant une semaine — de deux jeunes gens qui se rencontrent dans une vieille maison de campagne de la Nouvelle-Angleterre. Rien d'extraordinaire; les petites choses de l'existence quotidienne racontées avec un charme exquis; et tout se terminant d'une façon naturelle, sans résultat particulier;— en un mot, un tableau simple et vrai de tout ce qui se passe.

— Mais ne croyez-vous pas qu'il soit assez triste de voir tout finir sans résultat particulier? demanda le jeune homme, frappé sans savoir ni où ni comment. En outre, j'ai toujours trouvé que l'auteur de ce livre attribuait trop de signification aux moindres choses. Cela est certainement vrai pour les hommes; mais les femmes jugent probablement les choses différemment; elles doivent voir beaucoup plus que nous dans un petit espace:

Si l'homme n'a pas l'œil microscopique,
C'est que l'homme, aussi, n'est pas un moustique.

— Ni la femme, dit Kitty en riant. Avez-vous lu ses autres livres?

— Oui.

— Délicieux, n'est-ce pas?

— Ils sont très bien; et j'ai toujours été surpris qu'il ait pu les écrire. On ne dirait pas cela à le voir.

— Est-ce que vous l'avez jamais vu?

— Il demeure à Boston, vous savez.

— Oui, oui; mais...

Kitty s'arrêta; elle ne pouvait pas avouer qu'elle s'imaginait que les auteurs ne se mêlaient pas aux autres créatures mortelles; et M. Arbuton, toujours en contact avec une société qui croyait faire beaucoup d'honneur aux auteurs en leur donnant l'occasion de rencontrer des hommes comme Arbuton lui-même, était loin de soupçonner ce que la jeune fille avait dans l'esprit.

Il attendit un moment, et puis:

— C'est un homme bien ordinaire, dit-il; pas exactement ce qu'on pourrait appeler un homme distingué; et pourtant ses ouvrages n'ont rien qui sente la boutique, qui dénote le littérateur de profession. On dirait qu'ils ont été écrits par quelqu'un d'entre nous.

Kitty jeta sur lui un rapide coup d'œil pour voir s'il plaisantait; mais Arbuton était peu porté à l'ironie de sa nature, et dans ce moment il était sérieusement occupé à passer son léger paletot, qu'il avait jusque là porté sur son bras avec ce soin scrupuleux qui chez lui était moins de la vanité que du respect pour lui-même. Comme paletot il ne paraissait pas s'en occuper bien fort, mais comme le paletot d'un homme de sa condition, c'était pour lui un précieux objet; et à ce moment, bien que le soleil fût assez chaud dans les endroits découverts, ce vêtement devenait utile au fond de ces rues étroites.

Dans une autre circonstance, Kitty aurait pris plaisir à voir le soin avec lequel il l'ajustait sur sa personne, mais cette profanation de son plus cher idéal la rendait sérieuse, et son pouls battait plus vite, lorsqu'elle reprit :

— J'ai bien peur de ne pouvoir partager vos sentiments là-dessus, dit-elle. On ne m'a pas enseigné à toujours respecter les idées de ce qui s'appelle un *gentleman*. Mon oncle exprimait souvent cette opinion que, pour ne pas dire plus, c'était là une pauvre excuse pour n'être pas parfaitement bon, brave et honnête, et quelquefois un faux prétexte pour être tout autre chose. Si j'étais homme, je ne voudrais probablement pas être un *gentleman*. En tout cas, j'aimerais certainement mieux être l'auteur de ces livres, — qu'un *gentleman* aurait pu écrire, — que tous les *gentlemen* du monde qui ne les auraient pas écrits.

Pendant cette petite explosion de son indignation, elle avait sans le savoir entraîné si rapidement son compagnon, qu'elle parlait encore lorsqu'ils arrivèrent à la porte de la ville, ce qui interrompit la rêverie du colonel Ellison, qui, appuyé paresseusement le dos à la muraille, comtemplait la sentinelle dans sa guérite.

— Vous ne devriez pas vous échauffer si matin, dit-il tranquillement à sa cousine, en remarquant l'animation de sa physionomie. Ce n'est pas un badinage que l'expédition que nous entreprenons.

Maintenant qu'on a démoli la porte Prescott, sous laquelle tant de milliers d'Américains ont passé depuis l'échec des soldats d'Arnold, il n'est rien resté à Québec de plus pittoresque et de plus caractéristique que la porte Hope, et je doute que l'on puisse trouver en Europe un morceau d'architecture militaire dont l'aspect soit plus moyen âge.

Le couloir est en lourdes assises noircies par le temps, et la porte elle-même, qui n'a probablement pas été fermée depuis le commencement du siècle, est en charpente massive fortement boulonnée et chevillée de fer.

Le mur ici longe le bord de l'escarpement sur lequel la ville est construite. Une côte dont un parapet en pierre suit les courbes et les angles, conduit de la Haute à la Basse-Ville qui n'était, en 1775, qu'un simple sentier côtoyant le Saint-Laurent. On a considérablement empiété sur le fleuve depuis ; et plusieurs rues ainsi que de nombreuses jetées s'étendent maintenant entre le fleuve et la falaise. Malgré tout, l'ancienne rue Saut-au-Matelot rampe encore tortueusement au-dessous des murs de la ville et du roc qui surplombe avec ses épaisses touffes d'herbes et ses abondants suintements.

Ce doit être une glacière en hiver, et m'est avis que c'est bien là le dernier endroit du continent où l'été pénètre ; mais une fois qu'il en a pris possession, alors le vieux Saut-au-Matelot prend un air de loisir et d'abandon méridional, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs qu'en Italie.

La perspective que l'on aperçoit de la saillie de rocher sur laquelle s'appuie la porte Hope, et derrière laquelle les Américains défaits vinrent chercher un refuge contre le feu de leurs ennemis, est presque unique pour sa malpropreté pittoresque et son luxe de couleurs sauvages. Ce ne sont qu'étables et hangars chancelants et effondrés, que boutiques délabrées de toutes les descriptions, déroulant à la file leurs toitures inégales, et s'appuyant le long du rocher dans toutes les positions imaginables de l'incurie et de la décrépitude.

De légères passerelles en bois mettent ces masures en communication avec le deuxième étage des maisons qui tournent le dos à la ruelle. Au-dessus de ces passerelles, sur un enchevêtrement de cordes à linge, flotte une variété d'articles de toilette de toutes les couleurs, de tous les âges, de tous les sexes et de toutes les conditions. Sur le trottoir pullulent les commères, les fumeurs, des volailles errantes, des chats, des enfants, pêle-mêle avec de gros et indolents chiens de Terre-Neuve.

— Ce fut par cette ruelle que les soldats d'Arnold s'avancèrent presque jusqu'à la rue de la Montagne, où ils devaient se joindre à Montgomery pour surprendre la porte Prescott, dit le colonel

avec son érudition de seconde main qui ne lui faisait jamais défaut.

« Vous tous qui me suivrez dans cette tentative,

attendez que vous leur voyiez le blanc des yeux, et alors tirez bas ! » et ainsi de suite. A propos, pensez-vous qu'on en ait fait autant à Bunker Hill ? Allons, vous êtes de Boston : dites-moi. D'après ce qu'on m'a rapporté, les recrues ne se sont guère préoccupées du blanc des yeux de l'ennemi, au contraire, on dit qu'elles ont fait feu en l'air avant de l'apercevoir. Allons, est-ce que vous ne venez pas ? demanda-t-il, en voyant que ni Kitty ni Arbuton n'osaient avancer.

— Le pavé n'est pas très propre, Dick, hasarda Kitty.

— Ma parole ! est-ce là la nièce de votre oncle ? Jamais je n'oserai raconter cela à Eriécreek.

— Il me semble que je vois d'ici la ruelle dans toute sa longueur : il n'y a que des poules et autres animaux de basse-cour.

— Très bien, cousine, dit le colonel ; quand l'oncle Jack—votre oncle — vous demandera compte de chaque pouce de ce terrain fatal aux soldats d'Arnold, j'espère que vous saurez comment lui répondre.

Kitty se mit à rire, et dit qu'elle essayerait d'avoir un peu recours à l'invention, dans le cas où l'oncle Jack pousserait les choses jusqu'aux pouces.

— A votre aise, Kitty ; vous pouvez suivre la rue Saint-Paul, là ; M. Arbuton et moi, nous explorerons l'ancienne rue Saut-au-Matelot, et nous vous rejoindrons couverts de gloire à l'autre bout.

— J'espère que ce sera de gloire, dit Kitty en jetant un coup d'œil sur la ruelle ; mais il est plus probable que vous serez couverts de plumes et de débris de paillasses. — Au revoir, M. Arbuton.

— Pas du tout, répondit le jeune homme ; je vais avec vous.

Le colonel feignit une surprise indignée, et, vivement, il s'engagea seul dans la vieille rue Saut-au-Matelot, pendant que ses compagnons prenaient la même direction par la rue Saint-Paul, à travers le va-et-vient mercantile du port. Ils passèrent en face des banques et des grandes maisons de commerce, rencontrant

sur leur route les figures hâlées de matelots de toutes les nations.

Au coin de la rue Saint-Pierre, le pavillon national flottait sur le consulat des Etats-Unis, et sa vue réveilla plus vivement, chez Kitty peu habituée aux voyages, le sentiment de son éloignement du sol natal.

Enfin, ils tournèrent dans la nouvelle rue Saut-au-Matelot, où aboutit la ruelle qui portait autrefois ce nom, et s'acheminèrent lentement dans l'ombre fraîche et le silence de cette voie solitaire.

Kitty était étrangement débarrassée de cette contrainte que M. Arbuton exerçait généralement sur elle. Un certain esprit d'indépendante résistance lui remplissait le cœur. Elle sentait et pensait à sa guise pour la première fois depuis plusieurs jours. De son côté, Arbuton allait méditant sur le problème que lui présentait cette jeune fille qui méprisait les *gentlemen*, et qui pourtant ne cessait pas d'être charmante à ses yeux.

Une légère odeur d'étoupe et de poisson salé remplissait l'atmosphère.

— Oh ! soupira Kitty, est-ce que cela ne vous fait pas songer aux mers lointaines ? Est-ce que vous n'aimeriez pas à être naufragé pour une demi-journée ou à peu près, M. Arbuton ?

—Oui, oui, certainement, répondit celui-ci avec distraction.

Puis il se demanda ce qu'elle avait à rire.

Le silence de l'endroit était troublé seulement par le bruit qui sortait des boutiques de tonneliers, lesquelles occupaient certainement une maison sur deux. La solitude n'était animée que par les chiens de Terre-Neuve qui s'allongeaient sur le seuil de chacun de ces ateliers.

La succession non interrompue de ces boutiques et de ces chiens mit Kitty en verve, et tout en cheminant à pas lents, elle se mit à plaisanter sur le sujet comme elle avait l'habitude de le faire à tout propos.

— Tiens, dit-elle, voici une porte sans chien. Cela ne peut pas être une véritable boutique de tonnelier, — sans chien ! Oh ! voilà qui explique tout, je suppose, ajouta-t-elle en s'arrêtant devant le perron et en lisant l'enseigne : *Académie commerciale et littéraire*, suspendue à une fenêtre du deuxième étage. Quel curieux endroit pour un temple de la science ! Quel rapport

supposez-vous qu'il puisse y avoir entre le métier de tonnelier et l'éducation académique, M. Arbuton ?

— Elle s'était arrêtée et regardait l'enseigne qui avait excité sa gaieté, balançant négligemment son ombrelle à droite et à gauche, tandis qu'un sourire rayonnant se jouait sur sa figure.

Soudain une ombre parut s'élancer entre elle et la porte ouverte ; M. Arbuton se précipita violemment de son côté, et pendant qu'elle faisait des efforts pour ne pas perdre son équilibre sous le choc, elle le vit penché sur un chien furieux, attaché sur sa poitrine, aux revers de son paletot, et dont il serrait la gorge de ses deux mains.

D'un regard il vit la terreur de la jeune fille.

— Je vous demande pardon ; n'appelez pas, dit-il.

Mais du fond de la boutique arrivaient des cris et des malédictions :

— Miséricorde ! c'est le bouledogue du capitaine anglais !

D'affreux cris de détresse se firent entendre, et un petit homme à la figure étrangement sauvage, nu-tête et les yeux hagards, s'élança de la maison. Il portait un tablier de tonnelier et avait à la main un fer rouge que, tout en criant, il appliqua sur le museau de la terrible bête.

Sans un cri, le chien lâcha prise, et, sautant à terre, se réfugia dans l'obscurité de la boutique aussi silencieusement qu'il en était sorti, pendant que Kitty était là frappée de stupeur, et avant que la foule attirée par les cris du tonnelier eût pu voir ce qui s'était passé.

M. Arbuton se releva, et jeta un regard menaçant aux spectateurs qui l'entouraient bouche béante. Ceux-ci commencèrent à retirer une à une leurs têtes des fenêtres, et à regagner le seuil de leurs portes, comme s'ils eussent été coupables de quelque chose de bien pire que d'avoir voulu secourir un de leurs semblables.

— Bon Dieu ! dit Arbuton, quelle scène abominable !

Il était pâle comme un mort. Après avoir ainsi chassé du regard les spectateurs indiscrets, il se retourna vers celui qui l'avait délivré :

— Merci bien, dit-il d'un ton ferme et froid.

Puis il ôta son pardessus déchiré par les dents de l'animal, et irréparablement déshonoré par ce brutal assaut. Il le regarda en

frissonnant, avec un air d'indicible dégoût, et fit un mouvement comme pour le jeter dans la rue. Mais son regard tomba sur la petite figure malpropre du tonnelier qui se tenait immobile, roulant ses mains dans son tablier, et protestant vivement et avec volubilité que le chien n'était pas à lui, mais à un capitaine de vaisseau anglais, qui le lui avait confié. Il avait pensé plusieurs fois à le tuer, disait-il.

M. Arbuton, qui paraissait ne pas l'entendre ou qui était trop occupé d'autre chose pour songer si l'individu était coupable ou non, lui adressa tout à coup la parole en français :

— Vous m'avez rendu un grand service, Monsieur ; je ne puis pas vous le payer ; mais prenez toujours ceci, dit-il, en glissant un billet de banque dans la main noire du petit homme.

— Oh ! c'est bien trop ! s'écria celui-ci. Mais c'est vraiment le fait d'un monsieur comme vous, si brave, si...

— Assez ! cela n'est rien, interrompit M. Arbuton.

Et jetant son paletot sur l'épaule du tonnelier :

— Faites-moi encore le plaisir de garder ceci, dit-il ; peut-être pourrez-vous l'utiliser.

— Monsieur me comble... monsieur... balbutia l'individu émerveillé. Mais Arbuton se tourna brusquement du côté de Kitty, qui tremblait de porter comme les autres spectateurs sa part de responsabilité, et lui saisissant la main qu'il plaça et pressa tendrement sous son bras en s'éloignant, il laissa son interlocuteur planté au beau milieu du trottoir le regardant aller tout ébahi.

Kitty osait à peine lui demander s'il était blessé, ce qu'elle fit cependant d'une voix tremblante.

— Non, je ne crois pas, répondit-il en jetant un coup d'œil à sa redingote qui était croisée sur sa poitrine, et intacte.

Il continua à marcher, jetant un regard rapide à toutes les portes où il n'apercevait pas de suite un chien de Terre-Neuve.

Tout cela s'était passé si soudainement et en si peu de temps que la jeune fille aurait pu ne pas entièrement comprendre, quand même elle aurait été témoin de toute la scène. Arbuton s'en rendait à peine compte lui-même.

Au moment où Kitty s'arrêtait riant et badinant à la porte de la boutique, il avait par hasard aperçu le chien tapis à l'intérieur, et n'avait eu que juste le temps de se précipiter en avant

pour recevoir sur sa poitrine le féroce animal qui s'élançait sur elle.

En agissant ainsi il n'avait aucunement songé à son propre danger. Il savait qu'il n'était pas blessé, mais cela lui était égal. Kitty était saine et sauve, c'est tout ce qui l'occupait. En pressant sa main contre son cœur, il sentit en lui comme un frémissement d'inexprimable tendresse, comme un sentiment de possession rapide et passionné, une espèce de transport enthousiaste, comme si, en la sauvant de cet horrible danger, il l'avait conquise pour toujours.

La perplexité qu'il avait toujours éprouvée à son endroit semblait s'être évanouie comme une chimère. Toutes ses froides hésitations et ses scrupules gênants qui l'embarrassaient autrefois venaient de s'envoler, et avec eux tous les soucis de son rang. Son rang? Dans ce moment suprême, il ne connaissait pas d'autre monde que celui qu'il voyait dans les yeux de Kitty, où il plongeait son regard avec une expression que la jeune fille ne savait trop comment interpréter. Elle pensait que cette aventure avait profondément vexé son amour-propre, — elle était sûre qu'il était homme à songer plus à cela qu'au danger couru, — et craignait qu'en en parlant elle n'aggravât sa blessure.

Ils marchaient rapidement. Elle attendait qu'il prît la parole; mais il n'en faisait rien, bien que, chaque fois qu'il jetât sur elle son regard étrange, il parût prêt à ouvrir la bouche.

Tout à coup elle s'arrêta, et retirant sa main de dessous le bras de son compagnon :

— Mais nous avons oublié mon cousin, dit-elle.

— En effet ! répondit Arbuton, avec un vague sourire.

Et jetant un regard en arrière, ils aperçurent le colonel debout sur le trottoir, près de l'extrémité de l'ancienne rue du Saut-au-Matelot, les mains dans les poches et les yeux fixés sur eux avec persistance. Son regard ne perdit rien de sa sévérité lorsqu'ils s'approchèrent, et les premières paroles de Kitty ne furent pas de nature à le remettre en belle humeur.

— Oh ! Dick, je vous avais entièrement oublié, s'écria-t-elle avec un rire soudain et inexplicable, interrompu et repris comme si quelque drolatique image fût apparue et disparue alternativement dans son esprit.

— Ma foi, cela peut être un compliment, Kitty ; mais il n'est guère compréhensible, dit-il en promenant son regard inquisi-

teur sur le jeune couple. Je ne sais pas ce que vous direz à l'oncle Jack. Ce n'est pas moi seulement que vous oubliez, c'est toute l'expédition américaine contre Québec.

Le colonel attendit en vain la réponse. Kitty n'osait pas entreprendre une explication, et M. Arbuton n'était pas homme à paraître se vanter de la part qu'il avait prise à l'aventure, en racontant ce qui s'était passé, lors même qu'il eût aimé à le faire dans le moment.

L'ignorance même où se trouvait Kitty de ce qu'il avait osé pour elle, ajoutait du charme au nouveau sentiment qui s'était emparé de lui; et il aurait voulu, autant que possible, ne pas gâter son bonheur en y mêlant chez Kitty un sentiment de reconnaissance, tout agréable que cela eût pu lui paraître, dans une autre circonstance. Pour le moment, il n'aimait pas à entrer dans des explications, afin de garder pour lui la compassion naïve de la jeune fille, et lui mieux permettre d'exprimer par son rire joyeux un soulagement dont elle ignorait la vraie nature.

— Je ne comprends rien à cela, dit le colonel, à travers l'esprit lourdement masculin duquel commençait à percer le vague soupçon de quelque intrigue amoureuse.

Mais rejetant bien vite cela comme absurde :

— Enfin, ajouta t-il, vous avez fait l'oubli, à moi de pardonner. Tout ce que je réclame de vous maintenant, c'est le plaisir de votre compagnie jusqu'à l'endroit où est tombé Montgomery. Fanny ne voudra jamais croire que je l'ai trouvé, si vous ne venez pas avec moi, allégua-t-il sous forme de dernière instance.

—Oh ! sans doute, nous irons, dit M. Arbuton, parlant, sans s'en apercevoir, comme s'il eût été autorisé à le faire pour les deux.

Ils entrèrent de nouveau dans les rues plus animées du port, traversèrent la place du marché de la basse ville, au milieu de laquelle s'élève le marché lui-même, ayant, de chaque côté, des magasins et des maisons d'entrepôt. Ils suivirent la longue rangée de baraques couvertes de toile, regorgeant de denrées et de légumes, ainsi que le vaste escalier plongeant dans le fleuve, et par où les produits de la campagne arrivent au marché.

Toute la place était encombrée de paysans en voiture et de citoyens à pied.

A un certain endroit, un groupe entourait une voiture peinte à grand frais, du haut de laquelle une espèce de Yankee à figure

de charlatan pérorait dans un français de son cru, pour vendre une médecine américaine brevetée, à son auditoire qui riait sous cape. Cela amusant Kitty, M. Arbuton trouva que c'était la chose la plus drôle du monde ; mais il fut encore beaucoup plus intéressé lorsqu'on fit remarquer au colonel un paysan debout dans un coin, près d'un panier de volailles qu'examinait une acheteuse, comme si c'eût été quelque chose d'extraordinaire, pendant que la foule s'assemblait alentour.

— Il faut beaucoup de monde pour conclure un marché ici, remarqua le colonel. Je suppose qu'ils font sortir la garnison lorsqu'ils vendent un bœuf.

En effet, le marchand et l'acheteur semblaient prendre avis des spectateurs qui discutaient en examinant attentivement la marchandise, comme s'ils n'avaient encore jamais rien vu de si rare que des poules.

A la fin, le paysan prit lui-même le paquet de volailles, et les passa en revue avec beaucoup d'attention.

— Ma foi, dit Kitty, on dirait qu'il n'a pas encore vu ses propres poulets.

Arbuton, qui généralement goûtait si peu les plaisanteries de ce genre, sourit comme si c'eût été la boutade la plus spirituelle, et la plus charmante réflexion du monde. Il fit attendre ses compagnons pour assister à la conclusion du marché ; on aurait dit qu'il eût pu rester là indéfiniment.

Mais le colonel avait Montgomery à cœur, et il les pressa d'avancer. Il les conduisit au-delà du quai de la Reine, le long du chemin des Foulons jusqu'à l'endroit où le flanc escarpé et rugueux du cap porte un écriteau sur lequel on lit : *Ici tomba Montgomery*, — bien qu'en réalité il ne soit pas tombé à mi-côte, mais au pied même du rocher, sous la batterie qui l'empêcha de faire sa jonction avec Arnold à la porte Prescott.

Le lieu a encore un certain aspect sauvage, tant le flanc de la falaise sur laquelle s'élèvent les hautes murailles de la citadelle est aride, tant les quelques têtes de sapins qui sortent des crevasses sont rabougries et déchiquetées par les tempêtes hibernales, tant les maisons sont décrépites par l'âge, et portent sur leurs pans les vestiges des fréquents incendies qui désolent la basse ville.

Tout fut inutile. Ni les souvenirs de l'endroit, ni son apparence ne purent remettre dans la même direction les pensées de ces tou-

ristes si curieusement assortis ; et le colonel, après quelques tentatives pour ramener le cours des réflexions sur un terrain commun, dut abandonner Arbuton à ses tendres rêveries et Kitty à son étonnement de voir son compagnon si changé dans ses rapports avec elle. Ses complaisances l'intimidaient, tant elle y était peu habituée ; et peut-être n'était-elle pas éloignée d'en être surprise comme d'un certain manque de dignité.

—Eh ! bien, Kitty, dit le colonel, m'est avis que l'oncle Jack aurait fait plus de cas de tout ceci que nous n'en avons fait nous-mêmes. Il aurait constaté le caractère géologique de ces rochers, dans tous les cas.

IX

M. ARBUTON PERD LA TÊTE

Après sa promenade, Kitty se rendit comme d'habitude dans la chambre de madame Ellison ; mais en s'asseyant auprès du canapé, elle tomba dans une profonde rêverie.

— Qu'avez-vous à sourire ? demanda madame Ellison, après avoir laissé la jeune fille un instant à sa distraction.

— Est-ce que je souriais ? demanda Kitty en riant. Je ne m'en apercevais pas.

— Qu'est-il donc arrivé de si drôle ?

— Ma foi, je ne sais pas si c'est drôle ou non ; je suis même d'avis que ça ne l'est pas du tout.

— Alors qu'est-ce qui vous fait rire ?

— Je ne sais pas. Est-ce que...

— Allons, ne me demandez pas si vous avez ri, Kitty. C'est un peu trop fort. Vous pouvez répondre ou ne pas répondre ; c'est votre affaire ; mais je n'aime point qu'on se moque de moi.

— Oh ! Fanny, comment pouvez-vous ?... Je pensais à tout autre chose. Mais je ne vois pas comment je pourrais vous en faire part sans montrer M. Arbuton sous un jour un peu risible, et ce ne serait pas très loyal.

— Tiens, vous voilà bien scrupuleuse à son sujet tout à coup, dit madame Ellison. Vous ne paraissiez pas si disposée à l'épargner, hier. J'ai peine à m'expliquer une conversion si soudaine.

Kitty répondit par un accès de fou rire des plus agaçants.

— Maintenant, dit-elle, je vois bien qu'il faut tout vous dire.

Et elle raconta rapidement ce qui était arrivé à son ami.

—Eh bien, Fanny, fit-elle en concluant, je n'ai jamais vu autant de bravoure unie à un pareil sang-froid, et je l'admire plus que jamais ; mais je ne puis m'empêcher de voir le revers de la médaille, vous savez.

— Quel revers de la médaille ? Je ne comprends pas.

— Tenez, vous auriez ri vous-même, si vous aviez vu l'air de grand seigneur avec lequel il renvoya les pauvres diables qui sortaient des maisons voisines pour lui porter secours, la pose superbe qu'il avait en récompensant le petit tonnelier, la manière héroïque dont il s'est séparé de son paletot, — qu'il ne peut guère remplacer à Québec, — la politesse distraite avec laquelle il s'empara de ma main pour la placer sous son bras, et son départ triomphal avec moi ? Mais le comble, Fanny, — et elle se courba sous un formidable accès de gaieté longtemps retenue, — le comble, c'était le fer, vous savez, le fer rougé du tonnelier ; il me semblait voir le chien porter sur son nez, pour le reste de ses jours, la marque qui sert à constater combien chaque tonneau contient de gallons.

— Kitty, ne soyez point... sacrilège, s'écria madame Ellison.

— Non, je ne suis point sacrilège, répliqua-t-elle, haletante et respirant à peine. Je n'ai jamais autant respecté M. Arbuton ; et vous avouez vous-même que je n'ai pas l'habitude d'être aussi scrupuleuse à son égard. Mais, de ma vie, je n'ai jamais été si contente de voir Dick et d'avoir un prétexte pour rire. Je n'ai pas dit un mot à M. Arbuton, car il n'aurait pas pu, quand même il l'aurait voulu, me laisser rire assez pour en finir. Je marchais péniblement, mais gravement à côté de lui, et ni lui ni moi n'en avons parlé à Dick, conclua-t-elle, hors d'haleine. Et maintenant je ne vois pas pourquoi je vous conte cela, à vous ; cela me paraît méchant et cruel, fit-elle toute contrite et presque pensive.

Ce récit n'avait pas fait rire madame Ellison.

— Eh bien, Kitty, dit-elle, s'il s'agissait d'une autre jeune fille, je dirais qu'il y avait manque de cœur à agir comme vous l'avez fait.

— Je sais que c'est un manque de cœur, Fanny ; et vous n'avez pas besoin de faire allusion à nulle autre jeune fille. Je suis sûre

cependant de ne pas avoir laissé échapper une seule syllabe pour le blesser ; au contraire, il s'était montré très désagréable un moment auparavant, et je lui ai tout pardonné lorsque je l'ai vu si mortifié. Vous voyez que je ne manque pas de sentiments.

Mais un instant après, la jeune fille se leva, prit les mains de sa cousine dans les siennes, et s'écria avec explosion :

— Oui, Fanny, j'ai été sans cœur. Je crains de n'avoir montré ni sympathie ni compassion. J'ai peur d'avoir paru insensible et dure. J'aurais dû ne pas songer à autre chose qu'au danger qu'il avait couru ; maintenant il me semble que je n'y ai presque pas pensé. Oh ! c'était cruel de ma part de voir en cela quelque chose de risible. Que puis-je faire maintenant ?

— En tout cas, ne perdez pas la tête, Kitty. Il ne sait pas que vous avez ri de lui. Vous n'avez rien à y faire.

— Si fait. Il ne sait pas que j'ai ri de lui ; mais il faut vous dire que j'ai ri beaucoup lorsque nous avons rencontré Dick ; et que doit-il en penser ?

— Il en conclura que vous étiez nerveuse, je suppose.

— Vraiment ? Pensez-vous cela, Fanny ? Oh ! je voudrais le croire ! Je suis si horriblement mécontente de moi. Hier, à cette même place, je l'accusais de manquer de sensibilité, et dire que j'ai été mille fois pire qu'il n'a jamais été et ne pourrait jamais être ! Oh ! ma chère, ma chère !

— Kitty, assez ! interrompit madame Ellison ; vous me chargez à fonds de train, et me voilà toute confuse de n'être pas plus émue.

— Oh ! c'est facile pour vous d'être calme, mais vous ne le seriez pas tant, si vous ne saviez que faire.

— Oui, je le serais, puisque je ne sais que faire, et que je suis calme.

— Mais enfin, que faut-il faire ?

Et Kitty retira ses mains de celles de Fanny, et se mit à se les tordre convulsivement.

— Je vais vous dire, ajouta-t-elle tout à coup, en même temps qu'une expression de soulagement s'épanouissait sur sa physionomie ; pendant tout le temps qu'il demeurera ici, je supporterai tout ce qu'il pourra faire ou dire de désagréable, sans jamais le

lui rendre. J'endurerai tout. Je serai si douce ! Il pourra me regarder du haut de sa grandeur, me brusquer, me mettre dans le tort tant qu'il voudra. Si bien qu'il ne pourra point me reprocher ma conduite. — O Fanny !

Là-dessus, madame Ellison promit de la gronder fort pour ces absurdités, l'attira à elle pour l'embrasser, lui assura qu'elle n'avait encouru aucun blâme, mais que, néanmoins, elle approuvait sa résolution d'expier sa faute en respectant à l'avenir les faiblesses et les préjugés de M. Arbuton.

Nous ne savons jusqu'à quel point Kitty aurait mis ses héroïques dispositions en pratique ; les déterminations si facilement prises ne sont pas toujours aussi facilement exécutées. Elle passa la nuit sans dormir, toute à ses bonnes résolutions et à ses projets d'expiation.

Mais, heureusement pour elle, les faiblesses et les préjugés d'Arbuton s'étaient étrangement modifiés. Le changement qui s'était opéré chez lui, ce jour-là, persista. C'était toujours Arbuton, mais avec une différence. Il ne pouvait pas refaire entièrement un caractère qu'il devait à la nature et à son éducation ; et peut-être d'ailleurs eût-il été impossible de l'entamer sérieusement sans détruire l'individu lui-même. Il resta désespérément supérieur au colonel et à madame Ellison ; mais il est difficile d'aimer une femme sans chercher — au moins avant le mariage — à plaire à ceux qui lui sont chers.

Arbuton avait disputé pas à pas le terrain à sa passion ; il avait fait face avec fermeté à cette magie qui, dans les commencements, le charmait chez la jeune fille. Plus tard il n'avait rien fait de plus que de se conformer aux exigences de la plus stricte politesse. Il avait été excessivement tourmenté de savoir si elle pourrait lui convenir, à lui et à son rang dans la société. Il n'était pas encore sûr que ses parents inconnus pour lui ne fussent des gens horriblement vulgaires. Il était même dans une ignorance complète de la condition sociale de la jeune fille et des circonstances de sa vie. Mais il ne la voyait plus que dans le rayonnement de ce qu'il avait osé pour elle, et qu'au reflet du dévouement par lequel il lui semblait l'avoir conquise.

Et il agissait auprès d'elle avec l'abnégation d'un amoureux, ou quelque chose d'analogue, comme qui dirait une tolérance

absolue, une patience pleine de tendresse, dans laquelle il aurait été difficile de découvrir une ombre de condescendance cachée.

Il était devenu passablement intime dans la famille.

La blessure de madame Ellison, malgré de nombreuses imprudences, allait décidément mieux, et quelquefois la malade se payait la cérémonie de descendre dîner avec l'aide de quelqu'un. Mais elle prenait toujours le thé près de son canapé, et Arbuton en faisait autant avec le reste de la famille.

Peu d'heures du jour s'écoulaient sans qu'ils se rencontrassent dans cette intimité familière qui s'établit entre les personnes qui passent les loisirs de l'été sous le même toit.

Le matin, il retrouvait la jeune fille plus fraîche et plus gaie qu'aucune des fleurs du jardin placé sous sa fenêtre, et gardant encore dans son regard le doux reflet de ses rêves de jeune fille.

Le soir se passait près d'elle, à la lueur de la lampe qui éclairait ce petit monde intérieur en reléguant dans l'ombre le grand monde du dehors, et semblait comme le suave rayonnement de la présence de cette jeune fille qui causait, tricotait ou lisait, — ange idéal du foyer.

Quelquefois il l'entendait causer avec sa cousine, ou rire à demi-voix après lui avoir dit bonsoir. Une nuit il s'éveilla : elle paraissait être à sa fenêtre, regardant le jardin des ursulines au clair de lune, et fredonnant des lambeaux de romance.

La rencontrer sur les escaliers ou dans les passages et lui faire place avec un geste, une rougeur, un léger émoi ; s'asseoir à table avec elle trois fois par jour, — tout cela exerçait sur lui une fascination puissante. Il y avait du ravissement dans son châle retombant sur le dossier de sa chaise. Ses gants reposant sur la table comme des feuilles mortes, et conservant encore la forme de ses mains, étaient pleins d'enchantement ; et, chose extraordinaire, ils lui touchaient le cœur d'autant plus qu'il y avait en eux quelque chose de négligé, et que le bout des doigts en était délicieusement usé.

Il trouvait de l'intérêt même dans les conversations à la dérobée qu'elle avait avec Fanny sur l'assemblage des objets et l'assortiment des couleurs. Ces conversations revenaient plus ou moins souvent, quel que fût le sujet sur le tapis ; car il s'élevait toujours dans l'esprit de l'une ou de l'autre des deux dames quel-

que question relative aux adaptations qu'on était obligé de faire de la toilette de madame Ellison aux exigences de la vie quotidienne de Kitty.

Ce secret était un attrait pour leurs cœurs innocents, et les cachettes qu'il nécessitait, les difficultés soudaines qu'il présentait, et les équivoques bien excusables qu'il inspirait, avait tout le piquant de l'intrigue.

Rien n'allait mieux au caractère de madame Ellison que de parer Kitty pour cette mascarade perpétuelle ; et comme les toilettes étaient très jolies, et que Kitty était fille d'Eve dans l'âme, je ne vois pas comment cela aurait pu lui déplaire. Leur conversation s'animait de cette joyeuse pensée qu'Arbuton était loin de songer à ce dont il s'agissait. Il y avait des murmures, des gestes et des rires mystérieux. Quelquefois il croyait qu'on s'amusait à ses dépens ; alors il se joignait à elles, et son erreur redoublait l'hilarité des autres.

Il allait et venait avec elles en toute liberté. Il n'avait qu'à frapper à la porte de madame Ellison, pour qu'une voix pleine de sincère cordialité lui souhaitât la bienvenue. Il n'avait qu'à proposer, et Kitty était toujours prête pour n'importe quelle excursion à travers Québec, où presque toutes leurs heures de promenades passaient comme des rêves.

Les premiers symptômes de l'automne se faisaient sentir : — la fraîcheur du matin, la chaleur encore forte du milieu du jour, les rayons obliques et blafards de l'après-midi, et la pâle splendeur des nuits remplies d'aurores boréales.

Jamais ville ne fut plus minutieusement explorée, mais aussi nulle ville n'est plus féconde en objets intéressants. Kitty aimait l'endroit avec passion, et l'amour qu'Arbuton avait pour elle faisait partager jusqu'à un certain point à celui-ci cette espèce de patriotisme d'adoption.

— Je n'avais pas l'idée que vous pussiez tenir à cela, vous autres gens de l'Ouest, dit-il un jour. Je croyais que votre esprit était principalement tourné vers les choses neuves et symétriques.

— Mais comment avez-vous pu penser ainsi ? demanda Kitty avec douceur. C'est justement parce que nous sommes entourés par trop de choses neuves et symétriques, que nous aimons ce qui est vieux et irrégulier. Je crois que l'Europe me plairait mieux

qu'à vous-même. Il y a une vieille maison de campagne abandonnée près d'Eriécreek, tombant en ruine au milieu des touffes sauvages d'églantiers et de cognasses ; c'était pour moi une merveille d'antiquité parce qu'elle datait de 1815. Vous pouvez juger de mes impressions au milieu d'une ville fondée il y a trois siècles, qui a subi tant de sièges et d'assauts, et qui semble la reproduction pittoresque de tant de magnifiques vieilles cités que je ne verrai jamais !

— Oh ! peut-être les verrez-vous quelque jour ! dit-il, entraîné par l'enthousiasme de la jeune fille.

— Je n'y tiens pas quant à présent. Québec me suffit. J'adore cet endroit. Je voudrais ne jamais le quitter. Il n'y a pas un détour, une encoignure, un toit en ferblanc, une lucarne ou une pierre grise qui ne me semble quelque chose de précieux.

Arbuton se mit à rire.

— Eh bien, vous serez pour moi la souveraine de Québec, dit-il. Allons-nous faire sortir les troupes de la garnison ?

— Non ; à moins que vous ne puissiez évoquer à leur place les soldats de Montcalm.

Et tout en causant ainsi, ils passaient en flânant sous les portes de la ville, et s'aventuraient dans les faubourgs jusqu'à ce qu'ils rencontrassent quelque pauvre église à l'intérieur dénudé, où certains pauvres dévots bien humbles vénéraient quelque saint devant l'image duquel brillait une lampe allumée. Ou bien, ils longeaient les murs élevés de quelque couvent d'où montaient les voix au timbre étrange et métallique des religieuses chantant leurs hymnes à l'intérieur. Quelquefois ils passaient de longues heures sur l'esplanade, sous l'empire du sentiment de mélancolie que font naître les objets négligés et qui commencent à tomber en ruine. Ils marchaient de long en large sur la pelouse que rayait l'ombre svelte des peupliers ; ou bien, complètement étrangers aux objets qui les entouraient, ils s'asseyaient pour causer sur l'affût des gros canons rouillés, pendant qu'une araignée tissait sa toile dans la bouche d'un mortier, que les herbes se penchaient sur les pyramides de boulets démantelées, que les enfants s'ébattaient de-ci de-là, que les bonnes prêtaient l'oreille aux propos amoureux de quelques galants sous-officiers, et qu'une sentinelle en habit rouge allait et venait paresseusement devant sa guérite.

Les jours où il y avait de la musique, ils allaient écouter la fanfare dans le jardin du gouverneur, et là assistaient au

flirtations entre le beau monde de la vieille capitale et les officiers aux favoris blonds.

Pendant les belles soirées, ils se mêlaient à la foule qui encombrait la terrasse Durham, pendant que le fleuve, avec ses lumières marines, et la basse ville avec ses réverbères, se dessinaient comme un firmament terrestre à deux cents pieds au-dessous d'eux, que la Pointe-Lévis brillait et scintillait sur la rive opposée, et que sur leur tête, dans le nord, l'aurore boréale secouait avec légèreté ses flottantes banderoles violettes et cramoisies.

Ils aimaient à gravir les marches du Casse-Cou, qui sautent de la haute à la basse ville, près de la porte Prescott. Ce vieil escalier rappelait Naples et Trieste à M. Arbuton, tout en charmant Kitty par le pittoresque sans pareil de ses vieilles tavernes et de ses vieilles boutiques, avec leurs fenêtres élevées garnies de pots de fleurs. Ils s'arrêtaient à regarder les géraniums et les fushias, en pensant à autres choses ; pendant que les excellents oisifs de l'endroit s'avançaient sur le pas de leurs portes, et se mettaient à regarder en l'air avec eux.

Ils reconnaissaient le joli jeune homme blond et la charmante jeune fille aux yeux gris, — car les habitants de Québec ont tout le temps de remarquer les étrangers qui passent quelques jours dans leur ville ; et, différentes de celle des touristes qui ne font que passer, les figures de Kitty et d'Arbuton leur étaient devenues familières. De leur côté les deux jeunes gens avaient séjourné assez longtemps dans l'endroit pour ne pas se sentir confondus avec la masse banale des oiseaux de passage.

Quand ils étaient à la maison, un de leurs recoins favoris était la fenêtre regardant sur le jardin des ursulines. Deux chaises étaient là face à face. En passant, il était difficile pour un des deux jeunes gens de ne pas se laisser choir un instant dans l'une de ces chaises, ce qui paraissait avoir pour inévitable conséquence d'attirer son compagnon sur la chaise d'en face.

Ils restaient là souvent des matinées entières, causant à bâtons rompus, de-ci et de-là, contemplant à loisir et en silence les religieuses se promenant de long en large dans le jardin. Ils cherchaient des yeux la nonne svelte et mélancolique et la petite sœur dodue et joyeuse que Kitty avait adoptées, et qu'elle avait représentées à son ami comme une allégorie de notre existence avec ses inséparables contrastes. Et ils aimaient à s'imaginer que

l'influence de l'une ou de l'autre des deux nonnes était dans son ascendant, suivant que le sujet de leur propre conversation était triste ou gai. Dans leurs rapports entre eux, les individus sont assez semblables aux enfants ; ils aiment à revenir souvent sur les mêmes choses, et celles-ci leur plaisent quelquefois d'autant mieux qu'elles sont plus futiles.

Parfois Kitty arrivait avec un livre à la main — un doigt entre les feuillets pour marquer le passage ; c'était tantôt un nouveau roman, tantôt quelque édition de Longfellow, — objet de piraterie littéraire lâchement acheté dans quelque librairie de Québec.

Alors Arbuton demandait à voir le livre, et se mettait à lire pour elle de la prose ou des vers pendant des heures entières. Il jouait son rôle moitié sérieux moitié comique de soupirant avec autant d'avantage que la plupart des hommes ; et certaine influence à laquelle il ne pouvait ni ne voulait résister, le façonnait à tout ce que ce rôle a d'absurde et de charmant.

De temps à autre, en faisant appel à ses souvenirs, et en tâchant de faire bravement face aux conséquences possibles, il amenait doucement la conversation sur Eriécreek, et tâchait de se créer une idée moins confuse de l'endroit, ainsi que de la résidence et des amis de Kitty. Et même alors, le présent était si agréable et si rempli de contentement, que ses pensées, lorsqu'elles se tournaient vers l'avenir, ne rencontraient plus les obstacles qui l'avaient fait si longtemps hésiter. Quel que fût le passé de la jeune fille, il trouverait bien le moyen de relâcher les liens qui l'y rattachaient. Un an ou deux en Europe, et il ne resterait plus de traces d'Eriécreek. Sans aucun effort de sa part à lui, la vie de Kitty s'adapterait à la sienne, et cesserait d'être liée à celle des gens de là-bas.

Enfin tous les caprices de son imagination — et c'est à peine s'ils avaient un but — s'accomplissaient l'un après l'autre dans les péripéties d'une vague et fugitive rêverie, pendant que les jours s'écoulaient, que l'ombre du lierre suspendu à la fenêtre où ils s'asseyaient — au soleil ou au clair de lune — flottait sur la joue de Kitty, et que le fushia caressait ses cheveux de sa fleur violette et cramoisie.

— *A continuer.*

AUX CANADIENS FRANÇAIS

SONNET

TOAST PORTÉ A UN BANQUET LITTERAIRE A TOULOUSE.

Oui, nous sommes toujours les fils des mêmes pères,
Et nos cœurs ont saigné sous les mêmes douleurs,
Dans les instants fatals de nos luttes amères,
Vos yeux, comme nos yeux, se sont mouillés de pleurs...

Oui, nous ne formerons qu'un seul peuple de frères,
Ayant mêmes amours, nous aurons mêmes cœurs,
Et pour nos ennemis mêmes accents sévères,
Et pour le même Dieu nous sèmerons des fleurs !

Nous avons même langue et cherchons même gloire,
Nous haïssons l'infâme et nous aimons le beau,
Nous sommes orgueilleux de notre vieille histoire,

Tous, et nous tirerons nos vieux noms du tombeau...
Amis, c'est pour cela qu'aujourd'hui je veux boire...
Moi, Français du vieux monde aux Français du nouveau !

CHRISTIAN DE GRAGNAGUES (*).

(*) L'auteur de ce magnifique sonnet, — qui ne pouvait nous faire un plus beau cadeau du nouvel an, — voudra bien agréer l'expression de notre vive reconnaissance. Au risque de trahir un secret, nous apprendrons à nos lecteurs que M. Christian de Gragnagues a entrepris d'écrire une histoire du Canada français. Grâce à de nombreux documents datant de la période antérieure à la conquête et qui se sont conservés dans les châteaux de sa famille, il a pu déjà mener à bonne fin une grande partie de sa tâche.

Voilà donc de nobles sentiments, de généreuses promesses ratifiées par des actes.

T. A. C.

PROSPER BLANCHEMAIN

Le Canada vient de perdre un de ses meilleurs amis en France. Le jour de Noël, — jour même où l'on donnait son nom au seul cercle littéraire de notre ville, — est décédé, à son château de Longefont, près Saint-Gaultier, Indre, Prosper Blanchemain, l'un des plus grands poètes et l'une des figures les plus sympathiques de la France moderne. Une lettre de son fils annonçait hier cette triste nouvelle à notre concitoyen M. L. H. Fréchette.

Les principales œuvres de M. Blanchemain sont cinq volumes de poésies intitulés respectivement : *Poèmes et Poésies*, — *Foi, Espérance et Charité*, — *Idéal*, — *Fleurs de France*, — *Sonnets et Fantaisies*. Ces cinq volumes ont été couronnés il y a deux ans par l'Académie française.

Ce qui distingue principalement l'œuvre de M. Blanchemain, c'est l'exquise délicatesse de la pensée, unie à une perfection de style qui a peu d'égale. En le lisant on ne pouvait s'empêcher de s'éprendre de cette nature si douce, si bonne, si tendre, si éminemment cordiale, servie par une intelligence d'élite où le génie éclatait en conceptions tantôt d'une suavité incomparable et tantôt d'un souffle épique qui le mettait au premier rang parmi les maîtres.

Blanchemain était plutôt connu parmi les littérateurs que parmi le peuple. Cela venait de ce que — jouissant d'une grande fortune — il n'avait jamais fait une carrière des lettres. Ses livres n'ont jamais été tirés qu'à cinq cents exemplaires, — éditions de luxe, — dont quelques-uns seulement étaient mis en vente. Le reste passait en cadeaux à ses amis. Jamais un mot de réclame, jamais aucun de ces moyens par lesquels un auteur se popularise ; en un mot, jamais réputation ne fut plus noblement et plus légitimement acquise.

Ses principaux morceaux sont : *Une Odelette de Ronsard*,— *La tristesse d'Ougami, chant canadien*, — *La mort du duc d'Orléans*, — *Le donjon de Romefort*, — *Rouen et Sainte-Hélène*, — *Clémence Isaure*, — *Les reliques de saint Augustin*, — *La fille du Tintoret*, — *Illusions perdues*, — *Les deux mondes*, — *Les deux fantômes*, — *Les funérailles de Létitia Bonaparte*, — *Le cercueil de Napoléon*, — et *L'arc de triomphe de l'Etoile.*

Reproduisons ici une de ces mille bluettes que le poète jetait avec tant de prodigalité à tous les vents de l'inspiration quotidienne. Elle est de circonstance.

MÉDITATION.

Quand vous êtes couverts du linceul solitaire,
O morts, qu'éprouvez-vous?
Etes-vous soucieux de ce qu'on fait sur terre,
Vous qui dormez dessous?

De ceux qui sont restés dans ce monde où l'on doute,
Sentez-vous les douleurs?
Entendez-vous filtrer jusqu'à vous, goutte à goutte,
Ce qu'ils versent de pleurs?

Ecoutez-vous leurs vœux, comme un lointain murmure
Qu'on perçoit à demi?
Vous réjouissez-vous, lorsque la sépulture
S'ouvre pour un ami?

Souffrez-vous, pauvres morts, quand il ne vient personne
Vous parler du passé?
Quand la mousse dévore et quand l'herbe environne
Le tombeau délaissé?

Quand vous n'entendez plus rien pleurer que la pluie,
Rien gémir que les vents,
Rien passer qu'un oiseau qui par instants s'appuie
Sur vos cyprès mouvants?

Non! vous ne souffrez pas! j'ai soulevé la pierre
Du sépulcre béant,
Et j'ai sondé l'abîme, et j'ai vu la poussière,
Et j'ai crié : « Néant!

Poussière, tu n'es rien ! cendre, tu n'es pas l'être
Que nous avons chéri !
Tu n'es qu'un vêtement dédaigné par son maître,
Et qu'un lambeau flétri.

Rien de lui n'est entré dans la terre, où retombe
Le corps matériel.
Qu'attendons-nous ici ? Poussons du pied la tombe,
Et regardons le ciel ! »

Pourtant nous nous penchons, attendris, vers ces restes ;
Nous aimons ces lambeaux ;
Nous gardons, oublieux de nos âmes célestes,
Le culte des tombeaux.

Nous chérissons encor dans sa dépouille humaine
L'être qui nous fut cher ;
Mortels, nous ressentons le bonheur et la peine
Avec des cœurs de chair !

Coïncidence assez singulière, le 12 au soir, à une réunion d'amis sous les auspices du *Cercle Blanchemain*, le juge en chef de la cour d'appel, sir A. A. Dorion, proposa la santé du patron du cercle. Hélas ! on ne se doutait guère qu'il aurait fallu plutôt jeter une fleur sur sa tombe.

Au nom des lettres canadiennes, qui avaient en M. Blanchemain un ami dont elles s'honoreront toujours, nous la jetons avec respect, cette fleur, sur le tombeau du poète, et nous offrons nos plus vives sympathies à la famille désolée qui l'aimait tant et qu'il a si souvent chantée dans ses beaux vers.

L'abbé T. A. Chandonnet.

De la Monnaie et des Banques

— PAR —

BONAMY PRICE,

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE A L'UNIVERSITÉ D'OXFORD.

TRADUCTION DE F. LANGELIER (*)

CHAPITRE I

DE LA MONNAIE MÉTALLIQUE

Entreprendre l'examen des principes sur lesquels repose l'usage de la monnaie, on peut dire que c'est vouloir débrouiller le chaos. Il suffit presque de prononcer le mot de *monnaie* pour voir tout le monde se sauver ou se boucher les oreilles. La pensée qu'il inspire, c'est de fuir à tout prix un sujet associé à un jargon aussi insupportable. C'est, semble-t-il, une tâche au dessus des forces de la raison humaine, que celle d'arriver à une notion claire, précise et intelligible de la monnaie. « Il est inutile, s'écriait dernièrement dans la chambre des communes un ex-lord maire de Londres, il est inutile de nous enfoncer dans

(*) Il est très possible qu'à sa prochaine session le parlement fédéral ait à s'occuper de la question des banques et de celle du cours monétaire. Les nombreuses faillites de banques qui ont eu lieu depuis quelques années, le bruit qui s'est fait autour de quelques-unes d'entre elles, les défauts qui ont été signalés dans la loi actuelle, tout cela va peut-être engager le gouvernement à modifier la législation sur cet important sujet.

Quant au cours monétaire, on sait qu'il y a, surtout dans la province d'Ontario, un parti nombreux et non sans influence qui voudrait introduire ici un papier-monnaie non rachetable, comme celui qui a eu cours pendant une quinzaine d'années aux Etats-Unis. A en juger par l'agitation qui se fait à ce sujet, la question de la *monnaie nationale, national currency*, paraît devoir jouer prochainement dans notre politique un rôle aussi important que celui qu'a joué dans ces dernières années la *politique nationale*.

le labyrinthe des billets de banque et autres choses semblables, qu'aucun homme ne peut comprendre en ce monde et même peut-être dans l'autre. »

Et pourtant, qu'est-ce après tout que la monnaie, si ce n'est une invention de l'homme lui-même, un instrument qu'il a imaginé pour donner satisfaction à un besoin absolu de la vie pratique de tous les peuples civilisés? On comprend aisément que les objets de la nature qui nous sont le plus familiers possèdent des secrets que l'étude la plus suivie et la plus intelligente ne peut découvrir: la plante la plus chétive, le plus humble animal se refusent absolument à nous révéler en quoi consiste la vie. Mais qu'un mécanisme inventé par l'homme lui-même exprès pour atteindre un but déterminé, mais qu'un instrument que l'espèce humaine a fabriqué dès l'aurore de la civilisation, et dont elle se sert constamment à toutes les heures du jour et dans tous les pays; — mais que l'action de ce mécanisme, de cet instrument, ne soit pas encore comprise, voilà certainement un phénomène bien merveilleux. Et ce qui augmente l'étonnement qu'il cause, c'est que, pour toutes les nations, il est d'une importance vitale de donner une solution exacte au problème de la monnaie. La mauvaise monnaie—l'expérience ne l'a que trop souvent prouvé—peut amener les plus grandes calamités chez une nation; l'histoire nous en-

---

Nous avons donc cru intéresser les lecteurs de la *Revue de Montréal* et leur être utile en leur offrant la traduction d'un petit ouvrage publié il y a quelques années sur cet important sujet, par M. Bonamy Price, professeur d'économie politique à l'université d'Oxford. M. Price est un maître dans toutes les branches de la science économique, mais il s'est surtout distingué par la manière dont il a traité les questions financières.

Une des choses qui recommandent cet ouvrage, c'est, comme on le verra, le soin qu'a pris M. Price d'éviter l'espèce de jargon technique qu'affectent certains économistes, et qui inspire à tant de personnes une répugnance invincible pour l'étude des questions qu'ils traitent. Sans manquer de précision et d'exactitude, M. Price se sert des termes du langage vulgaire, et il écrit de manière à se faire comprendre même de ceux qui n'ont pas étudié l'économie politique.

L'Honorable F. Langelier, qui s'est chargé de traduire cet ouvrage pour la *Revue*, aurait désiré revoir à loisir son travail, mais nous n'avons pu le lui permettre. Nos lecteurs l'excuseront volontiers, nous en sommes sûr, d'avoir, dans un travail de ce genre, visé à la fidélité plutôt qu'à l'élégance.

T. A. C.

seigne qu'un mauvais système de monnaie est comme un carquois de flèches empoisonnées destinées à répandre la désolation et la ruine chez les individus et dans les Etats.

Toutes les considérations politiques et sociales s'accordent donc pour exiger qu'on en arrive à une connaissance exacte d'un instrument que tout le monde a entre les mains. Et pourtant, si nous en devons juger par les flots de paroles et d'écrits dont on a inondé ce sujet, la monnaie, ce qu'elle est, en quoi consiste la bonne et en quoi consiste la mauvaise, son rôle, les effets qu'elle a et ceux qu'elle n'a pas, voilà autant de problèmes indéchiffrables.

Cet insuccès, s'il était sans remède, constituerait certainement une des plus étonnantes énigmes de l'histoire de l'esprit humain. Mais heureusement qu'il n'en est rien. Les prétendus mystères de la monnaie peuvent être expliqués facilement et de la manière la plus naturelle. Il suffit qu'on veuille seulement s'en donner la peine. Mais c'est ce qu'on ne veut pas. Chacun croit pouvoir établir des règles sur le sujet sans avoir pris seulement la peine de savoir en quoi il consiste.

C'est ainsi que la monnaie est devenue la proie de l'arbitraire et de l'ignorance présomptueuse. Sur tout autre sujet, on ne croit devoir parler qu'après avoir fait des études sérieuses et suivies ; mais lorsqu'il s'agit de la monnaie, chacun s'imagine pouvoir dogmatiser sans aucune préparation. Et quels sont ceux qui invariablement prennent les devants dans ces circonstances ? Ceux qu'on est convenu d'appeler les hommes pratiques, parce qu'ils ont amassé de grandes fortunes au moyen de cet instrument. Qui pourrait le connaître aussi bien qu'eux ?

Mais les banquiers et les courtiers d'escompte qui font beaucoup d'affaires étudient-ils beaucoup la monnaie ? Ont-ils généralement l'habitude de faire des études régulières et suivies sur la nature de leurs opérations journalières ? Suivant la voie de toute vraie science, prennent-ils la peine de remonter par l'analyse jusqu'aux premiers principes ? Non, certainement, car si telle eût été la voie suivie par ces prétendues autorités, la question de la monnaie ne serait pas dans le chaos inextricable où nous la voyons aujourd'hui. Il est très facile d'improviser des dogmes. On fait comme ces grands astronomes qui posèrent comme premier principe de la science que les planètes

se mouvaient d'une manière circulaire parce que le Tout-Puissant n'avait pas voulu les laisser tourner autrement qu'en décrivant des courbes parfaites !

La vraie science seule est claire, et il n'y a qu'une voie pour y arriver, l'analyse complète de tous les faits et de tous les éléments d'un sujet. Il faut y joindre la détermination bien arrêtée d'accepter tous les enseignements qui résultent de cette analyse, et de rejeter tout ce qui est incompatible avec les données qu'elle fournit. Cette dernière règle est de la plus haute importance dans l'étude de la monnaie. Personne ne voudrait accepter des calculs que contrediraient la table de multiplication. Mais quand on traite la question de la monnaie, on croit pouvoir se passer de table de multiplication ; on ne pose aucun principe auquel puissent remonter les doctrines qu'on enseigne. Le malheur, c'est que jamais ceux qui parlent de la monnaie ne se mettent en peine d'examiner si ce qu'ils énoncent à un moment donné s'accorde avec ce qu'ils ont dit l'instant d'auparavant. Tâchons donc d'éviter toutes les théories gratuites et *a priori*, les théories du soi-disant grand homme pratique de la finance, du manieur d'argent, et cherchons, comme on le fait dans toutes les autres branches des connaissances humaines, à arriver à cette science soigneusement coordonnée, à cette science fondée sur les faits, et qui seule constitue le vrai savoir.

Entrons maintenant dans notre examen. Nous voulons trouver les causes qui ont fait établir la monnaie, son action et ses lois. Mais ce mot de *monnaie* lui-même est un terme abstrait, une expression générale ; or il nous faut commencer par le concret, avant de généraliser et d'exprimer cette généralisation par une formule abstraite. Pour trouver un point de départ il nous faut remonter à un autre mot, au mot *argent*. Ce mot *argent* est pris dans un si grand nombre de sens, dont plusieurs se contredisent, qu'il ne servirait de rien, pour jeter de la lumière sur notre sujet, de dire que la monnaie c'est l'argent. Mais heureusement pour nous, il y a un sens du mot *argent* sur lequel personne ne discute et que tout le monde admet. Que ceci ou cela soit ou non de l'argent, il est sûr que le *numéraire* en est, et le numéraire est une substance définie et concrète. Nous voici donc sur un terrain solide ; nous avons une substance matérielle que nous pouvons analyser pour savoir ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas. Nous pourrons donc accepter en toute sûreté les conséquences logiques que nous déduirons de sa nature.

Voyons à présent ce que nous enseigne l'examen d'une pièce de numéraire. C'est une pièce de métal marquée d'une certaine manière. Si nous prenons une pièce d'or, — l'or est certainement le meilleur métal pour le numéraire, — ce qui nous frappe d'abord, c'est qu'elle est formée d'un métal, et que ce métal est une marchandise de haut prix, très coûteuse à obtenir et douée d'une grande valeur même avant d'être convertie en numéraire. Celui qui s'est procuré un louis, soit en vendant des marchandises, soit en donnant quittance d'une dette, a été obligé de sacrifier de ses biens pour une valeur de vingt schellings. Pour l'extraire des entrailles de la terre, les mineurs, dans des pays lointains, souvent à travers beaucoup de difficultés et d'épreuves, ont été obligés de se livrer à un travail long et ardu, d'encourir des dépenses considérables pour se soutenir et se pourvoir des instruments nécessaires. Ils n'ont pu le céder qu'aux mêmes conditions auxquelles ceux qui minent le fer ou l'étain cèdent leurs produits à la société. Ils ont dû être remboursés de toutes leurs dépenses, et se faire payer un salaire en rapport avec le service qu'ils ont rendu à cette même société. La quantité d'or extraite d'une mine est bien petite si l'on considère les frais d'exploitation. En conséquence, l'or est cher et il en faut peu pour obtenir en échange une grande quantité d'autres marchandises. Il faut que les mineurs obtiennent cette satisfaction si l'on tient à la production de l'or ; d'un autre côté, chacun de ceux qui ont successivement acquis cette pièce d'or autrement qu'à titre de don gratuit, a dû donner en échange à celui de qui il l'a obtenue ce qui a été originairement payé au mineur.

Voilà un fait d'une importance capitale en matière de monnaie : c'est que personne n'acquiert une pièce de monnaie métallique, de numéraire, autrement qu'en en donnant la pleine valeur en marchandises d'une autre sorte. De là il suit nécessairement qu'on ne s'enrichit pas en vendant des marchandises pour des pièces de numéraire d'or ou d'argent. On ne fait qu'échanger deux sommes de richesse identiques, deux valeurs égales, l'une en métal précieux, l'autre en marchandises d'une autre espèce. Les deux parties à une vente s'accordent à estimer le numéraire à la valeur de la chose vendue, et la chose vendue à la valeur du numéraire ; c'est là le fond de toute la transaction.

Nous verrons plus loin la portée de cette vérité sur ces notions généralement répandues que l'argent constitue plus spécialement

la richesse,—que l'objet de tout commerce doit être d'obtenir de l'argent,—que le commerce le plus avantageux est celui qui exporte plus de marchandises qu'il n'en importe, et qui obtient la différence en or,—que l'or est un bien que les nations doivent chercher à se procurer de préférence à tout autre.

Il y a une question qui se présente de suite à l'esprit : Comment se fait-il que les nations achètent ce métal dispendieux ? Comment se fait-il qu'à tout instant on donne pour l'obtenir des biens précieux ? On comprend que l'homme cherche à se procurer de la nourriture, des habits, des ornements pour sa maison et son jardin, car il a besoin de tout cela ; mais il n'en est pas ainsi du numéraire. On ne se le procure pas pour en jouir ou s'en parer ; — on ne cherche à l'avoir que pour s'en départir à la première occasion. Il ne donne quelque chose à son possesseur que lorsqu'il s'en sépare. Il faut sans doute que l'homme compte obtenir avec son argent la satisfaction du désir énergique qui le lui a fait acquérir à si grands frais. Car s'il le garde, il ne peut en retirer ni plaisir ni profit. Comment se fait-il qu'on acquiert constamment de l'or pour s'en défaire sans cesse ? L'explication de ce fait est facile : on fabrique le numéraire pour une fin spéciale ; c'est un outil créé exprès pour faire un certain ouvrage. Il rend de grands et utiles services. C'est en passant de main en main, et non en restant oisif, qu'il remplit ses fonctions. Voilà la seule manière rationnelle et vraie de comprendre le numéraire. On peut l'acheter longtemps avant de s'en servir, comme fit Napoléon Ier, lorsqu'il accumula des millions aux Tuileries pour les avoir tout prêts en cas de guerre, comme font les banquiers qui amassent des réserves pour se mettre en état de faire face aux demandes imprévues de remboursement. Mais cela ne change en rien la nature de l'argent ; cela prouve simplement que pour l'argent comme pour les autres outils il est quelquefois nécessaire d'en faire provision d'avance, de crainte de n'en pas trouver quand on en aura besoin. Il n'en reste pas moins vrai que l'argent n'a d'utilité que comme instrument, c'est-à-dire, lorsqu'on l'emploie à son usage propre en l'échangeant contre autre chose. C'est un outil, un moyen et non pas une fin ; c'est un instrument de transport comme un bâtiment ou une charrette. Celle-ci transporte les poids, l'argent transfère les valeurs. Qui s'est jamais procuré une charrette pour le seul plaisir de la posséder ? Eh bien ! quel est l'homme jouissant de sa raison qui s'est

jamais procuré de l'argent, du numéraire, pour une fin autre que celle de l'échanger contre quelque chose dont il aura besoin ?

Mais pourquoi avoir créé cet instrument ? On comprend facilement l'utilité d'une charrette : elle sert à transporter des poids qui seraient trop lourds pour les forces de l'homme ; mais on ne voit pas tout d'abord à quoi sert le numéraire. Il n'en est pas moins vrai pourtant que l'argent sous une forme quelconque est une des nécessités les plus impérieuses de l'humanité. Sans lui, l'échange, qui est si indispensable à la société, serait souvent impossible, parce que ceux qui voudraient avoir certaines choses ne trouveraient pas ceux qui sont disposés à les donner en échange contre les choses que possèdent ceux qui ont ce désir. Le tailleur pourrait mourir de faim avant de trouver un boulanger qui aurait besoin d'un habit.

Cette nécessité de l'argent est la conséquence du caractère distinctif de la vie sociale ; car la division du travail, ou plutôt la diversité des occupations est la loi fondamentale de la société. Partout, dans un petit village comme dans une grande nation, dans un territoire pauvre comme dans un pays couvert de grandes manufactures, nous voyons le même phénomène : différents producteurs pourvoient d'une manière aussi naturelle que nécessaire aux besoins multiples et variés de l'humanité. Il n'y a que le sauvage qui pourvoie lui-même à tous ses besoins ; tout homme sorti de cet état primitif est obligé de recourir à ses concitoyens pour obtenir ce qui lui est nécessaire, sauf les quelques objets qu'il peut produire lui-même. De là la nécessité pour lui de résoudre ce problème : comment se procurer les choses produites par les autres hommes ? Et ce problème trouve sa solution dans l'échange, lequel consiste pour chacun à donner aux autres ce qu'il a fait pour eux afin d'en obtenir ce qu'ils ont produit pour lui. Mais l'échange ne peut avoir lieu que si chacune des parties a besoin de la chose dont l'autre veut se défaire. Sans cela, pas d'échange possible. Or, la difficulté pourrait se présenter à chaque chose dont un homme aurait besoin. Le chapelier pourrait ne pas trouver de boulanger, ni de boucher, ni de cordonnier en besoin d'un chapeau ; l'échange direct serait impossible. L'argent a été inventé pour obvier à cet embarras qui aurait pu être fatal à la civilisation, et il y remédie d'une manière complète. L'action de l'argent consiste à faire opérer deux échanges au lieu d'un, et cela fait disparaître toute difficulté. L'obstacle à l'échange consistait en ce que l'une des

parties n'avait pas besoin de la chose dont l'autre voulait se défaire ; on l'a vaincu en faisant intervenir un troisième objet contre lequel chacun des deux autres peut être échangé. « Allez changer votre chapeau contre de l'argent, a dit le cordonnier, puis vous m'apporterez l'argent et je le prendrai en échange de mes souliers. » En d'autres termes, le cordonnier demande de l'argent. et avec cet argent il se choisit lui-même, dans le magasin où ils se trouvent, les objets dont il a besoin.

Voilà quelle est la fonction essentielle de l'argent. Une vente pour de l'argent n'est donc que la moitié d'une opération ; l'échange n'est complet, dans l'exemple cité plus haut, que lorsque le cordonnier a obtenu, avec l'argent du chapelier, celui des objets qu'il désirait se procurer lorsqu'il a entrepris de manufacturer les souliers.

1° Le premier point à noter dans l'opération que nous venons de voir, c'est que le vendeur doit être sûr que tous les autres commerçants consentiront à faire comme lui, et donneront leurs marchandises pour de l'argent, comme il a donné ses souliers. Or, cette certitude ne repose que sur l'assentiment volontaire des commerçants, car aucune loi ne leur ordonne de vendre leurs marchandises pour de l'argent. Un banquier très éminent fut un jour extrêmement surpris d'apprendre qu'un boutiquier n'était pas obligé de donner ses marchandises pour du numéraire. Il avait toujours confondu la fixation d'un prix en argent avec l'obligation que la loi sur le cours monétaire impose à chacun de payer ses dettes en argent. Aristote savait mieux, mais aussi il faut avouer qu'il a rarement été égalé dans l'analyse des éléments de la science. « Les hommes, disait-il, consentent à prendre de l'argent en échange de leurs marchandises. » Aujourd'hui encore, c'est volontairement qu'on accepte ainsi l'argent.

2° Mais quel est le motif qui fait ainsi consentir à accepter ce métal ? On ne peut concevoir que le propriétaire d'une chose la donne pour de l'argent, s'il n'est pas sûr de se procurer avec cet argent une valeur égale à celle dont il a disposé. Comment peut-il avoir cette certitude ? C'est à cause de la valeur, comme marchandise sur le marché aux métaux, du métal dont est composé le numéraire. Celui-ci met entre les mains du tailleur, par exemple, une quantité de métal qui vaut autant pour l'orfèvre que l'habit pour le tailleur. La fonction propre de l'instrument d'échange est de donner au vendeur l'assurance parfaite

qu'il pourra avoir par achat autant que ce qu'il a donné par la vente qu'il a faite. Cela est tout autant la fonction propre de l'argent que la fonction du couteau est de couper. Elle consiste à donner valeur pour valeur, et c'est précisément parce que le vendeur obtient une valeur égale à sa chose, qu'il en dispose sans hésiter. Il sait que tous les commerçants sont dans les mêmes dispositions que lui ; avec de la monnaie métallique, avec du numéraire, chacun sait qu'il obtient une somme d'argent qui, comme marchandise, vaut cette chose. L'avantage d'avoir un instrument d'échange qui puisse servir partout est immense. Chaque boutiquier accepte le numéraire, parce que chacun de ceux qui échangent successivement obtient valeur pour valeur. C'est la valeur de l'or sur le marché aux métaux qui fait que cet instrument d'échange obtient, dans tous les magasins, des marchandises pour une même valeur. L'action de l'argent consiste en ce que, par un double échange du chapeau contre l'argent, puis de l'argent contre les souliers, en un mot, par deux opérations successives, on arrive à effectuer l'échange définitif du chapeau contre les souliers.

On a souvent contesté l'exactitude de cette analyse : « C'est, dit-on, le monnayage, l'apposition de l'empreinte officielle sur le métal, qui lui donne sa valeur. C'est cette empreinte qui détermine la valeur du louis, qui règle sa puissance d'échange. »

Ces assertions sont si ridiculement absurdes, qu'il ne vaudrait pas la peine de les réfuter, n'était la ténacité avec laquelle beaucoup de personnes les émettent, et la confusion qui en résulte dans les idées sur le cours monétaire.

Si c'était l'empreinte qui donnerait sa valeur au numéraire, la même empreinte mise sur une pièce de cuivre lui donnerait la valeur d'un louis d'or. La décision du directeur de la Monnaie donnerait à cette pièce le pouvoir d'acheter dans les magasins la même quantité de marchandises que si elle était d'or. C'est-à-dire que nous arrivons à ce qui, dans le langage d'Euclide, s'appelle l'absurde. S'il en coûtait autant pour obtenir du mineur la pièce de cuivre que pour obtenir la pièce d'or, toutes deux auraient la même valeur ; mais comme il n'en est pas ainsi, l'orfèvre donnera beaucoup plus pour la pièce d'or que pour celle de cuivre. Voilà pourquoi tous ceux qui ont des marchandises à vendre en donneront beaucoup plus pour l'une que pour l'autre. Aristote avait déjà vu clairement que l'argent est une marchandise, et n'agit

que parce qu'il constitue une marchandise. « Les hommes sont convenus, dit-il, pour les échanges, de donner et de recevoir une des choses qui ont de l'utilité, » c'est-à-dire, une marchandise, et, par conséquent, c'est une marchandise qui a toujours servi d'instrument pour la vente, qui a toujours servi d'instrument d'échange. Dans un pays on se sert des fourrures pour cet objet ; autrefois on s'est servi du bétail, quelquefois on s'est servi du selgemme. Encore aujourd'hui, parmi les Tartares, le numéraire se compose de petits cubes de thé comprimé. Mais le plus souvent le numéraire est en métal. La vérité du mot d'Aristote est surabondamment prouvée aujourd'hui à l'égard du numéraire anglais, car les louis que les étrangers se sont procurés avec leurs marchandises sont constamment fondus en lingots, — chose qui n'aurait certainement pas lieu si l'or monnayé valait plus que le métal dont il se compose. C'est la valeur intrinsèque du métal, son prix comme marchandise, qui permettent d'en faire du numéraire.

Pour voir clairement combien est absurde l'idée que l'Etat en frappant des louis leur donne par là leur valeur, il suffit de faire attention à ceci, que, lorsque l'or était quinze fois plus cher qu'aujourd'hui, c'est-à-dire, quand il fallait donner au mineur quinze fois plus de marchandises pour l'engager à extraire de la terre la même quantité d'or, la même pièce pouvait servir à acheter quinze fois plus de marchandises. Les prix étaient alors nominalement quinze fois plus bas qu'aujourd'hui. L'acheteur évalue tout aussi bien son argent que le vendeur sa marchandise. Chacun d'eux met une valeur sur sa marchandise dans cet échange qu'on appelle une vente.

Ceux qui croient que l'autorité qui frappe la monnaie peut en régler le prix n'ont aucune idée de la réponse qu'il faut donner à la célèbre question de sir Robert Peel : « Qu'est-ce qu'un louis? » La réponse est donnée par l'hôtel des Monnaies, non pas au moyen d'une valeur, mais au moyen d'une quantité, d'une somme arithmétique. Etant donné le fait que le louis se compose de vingt schellings, et le schelling de douze deniers, la Monnaie déclare qu'un louis, c'est cette partie d'une once d'or qu'on trouve en partant du fait que l'once entière produit £3 17s. 10½d. En d'autres termes, la Monnaie proclame qu'un louis, c'est une pièce d'or de tant de carats. Ces carats sont contenus dans la pièce ayant cours sous le nom de *souverain*. Chaque fois qu'un

tribunal aura à s'occuper de faire payer un louis, il fera donner un souverain pour un louis. Ces expressions évidemment n'indiquent par elles-mêmes aucune valeur spéciale.

3° Pourquoi la Monnaie met-elle une empreinte sur le numéraire ? Pour renseigner le public, pour lui certifier sur la foi de l'Etat, que la pièce qu'il a en main est de l'or au titre voulu et du poids exigé. En d'autres termes, pour parler encore comme Aristote, « on met une empreinte sur le numéraire pour que le public ne soit pas obligé de le peser. » Comme l'a si bien dit Adam Smith, on frappe le métal pour que chacun ne soit pas obligé de porter avec lui une bouteille d'acide et une balance. Il faut éprouver les lingots pour les faire recevoir en payement ; un louis ou une piastre n'ont pas besoin d'être éprouvés, ils indiquent à leur face même ce qu'ils sont. Rien de plus évident que ce fait ; et pourtant combien d'hommes, même habiles, n'ont pu dire ce que fait à un louis l'empreinte qu'il porte.

4° N'importe quelle marchandise pourrait sans doute, en principe, être employée comme instrument d'échange ; mais toutes les nations qui ont pu se procurer les métaux précieux en ont fait leur argent. Il y a d'excellentes raisons en faveur du choix qu'elles ont fait. L'or et l'argent sont très faciles à transporter à cause de la grande valeur qu'ils représentent sous un poids peu considérable ; ces métaux ne tachent pas, ils sont beaux à voir, tiennent peu d'espace ; sont durs et partant résistent à l'usage ; ils gardent longtemps l'empreinte qu'on leur donne, et ils sont extrêmement divisibles. On peut les diviser en pièces de différentes grosseurs, qui auront chacune une valeur basée sur leur poids. Même lorsqu'ils sont bien usés, ils conservent une valeur proportionnée au poids qui reste à chaque pièce. Les bœufs de Diomède et d'Amérique devaient constituer un numéraire bien incommode et bien difficile à garder en attendant qu'on en eût besoin pour faire des achats ; il fallait les loger et les nourrir. Les métaux précieux ne perdent pas de leurs qualités physiques par l'usage qu'on en fait. Le numéraire de bétail est très périssable ; il en est de même d'un morceau de selgemme. On ne peut diviser le bétail ; il serait impossible de prendre une partie d'un bœuf pour en faire de la monnaie d'appoint. De plus, les pièces de numéraire, surtout les pièces d'or, peuvent facilement, lorsqu'on n'en a pas besoin comme monnaie, être converties en marchandises de métal, et sans rien perdre de

leur valeur. Si les louis ou les piastres en or étaient démonétisés, les possesseurs ne perdraient rien, pourvu qu'elles eussent le poids voulu, car ils pourraient les convertir en bijoux ou en articles d'orfèvrerie. Enfin, les métaux précieux possèdent à un degré éminent la première des qualités d'un bon numéraire, l'immutabilité de valeur. L'action de l'argent dépend essentiellement de la certitude qu'ont les propriétaires de pouvoir en acheter des marchandises d'une valeur égale à celles qui leur ont servi pour se le procurer. Une certitude qui peut varier n'est plus une certitude. Tous les contrats, toutes les obligations supposent qu'à l'échéance la valeur qui sera donnée sera celle qui a été convenue entre les parties. Il ne peut y avoir de certitude absolue sur ce point, vu que la valeur est représentée par une marchandise, et qu'il n'y a pas de marchandise dont la valeur ne soit pas sujette à des fluctuations. Mais la marchandise dont la valeur change le moins fait certainement le meilleur numéraire. Le professeur Sumner signale d'une manière plaisante le peu de garantie que donnent diverses sortes de monnaie, ou plutôt d'instruments d'échange. « Si, dit-il, on pouvait payer ses taxes « avec des vaches, comme cela se faisait en Amérique, chacun « les payerait avec ses vaches les plus maigres. Si l'on pouvait « payer ses dettes en maïs, on choisirait pour les payer le maïs « de la qualité la plus inférieure, ou du maïs avarié. »

Il est certain que, lors de la découverte de l'Amérique, un grand changement s'est fait dans la valeur permanente de l'or et de l'argent, et il en est résulté de grandes perturbations dans les contrats et dans les obligations où le payement devait se faire avec ces métaux. Il se peut même, bien que le fait ne doive pas être tenu pour prouvé, qu'ils aient depuis subi encore une certaine dépréciation ; mais il n'en reste pas moins vrai que leur valeur est moins variable que celle d'aucune autre marchandise.

C'est pour toutes ces raisons que le numéraire métallique s'est établi partout, et il consiste partout dans une multitude de petits morceaux de métal précieux dont le poids et le titre sont certifiés par l'Etat.

On a coutume de dire que le droit de donner ce certificat au numéraire, le droit de frapper monnaie, est une prérogative qui appartient à l'Etat; mais cette doctrine commence à n'être plus de mode. Longtemps avant que le monde commercial ait entrevu

la vérité sur ce point, saint Thomas d'Aquin l'avait déjà aperçue tout entière : *Rex datur propter regnum, non regnum propter regem!* Toute l'autorité, tous les droits des souverains ont leur raison d'être dans l'intérêt du peuple ; mais les rois du moyen âge, qui retiraient de grands profits de l'altération du numéraire, furent lents à voir que ce principe s'applique à la monnaie. Si l'Etat seul doit avoir le droit de battre monnaie, c'est pour une raison bien meilleure qu'une prétendue prérogative ; c'est parce que l'Etat peut faire ce travail mieux que les particuliers ; cette raison seule suffit, car elle est décisive. Le public est grandement intéressé à ce que l'argent soit *honnête*, qu'il soit ce qu'il comporte être ; or le certificat de l'individu ne peut avoir la même autorité que l'empreinte mise par le gouvernement. Les particuliers peuvent mettre en circulation un numéraire aussi bon que celui de l'Etat, de même qu'ils peuvent faire circuler des lingots ; mais ils ne peuvent jamais donner un certificat qui vaille celui de l'Etat.

5° Enfin, notre analyse nous fait voir quelle est l'origine de l'expression *cours monétaire*. Cette expression vient du mot latin *curro*, je cours ; et l'explication que nous avons donnée de la nature de l'argent indique qu'il court, qu'il circule. Son rôle consiste à mettre certaines marchandises aux mains d'un acheteur, puis à rendre ensuite le même service au vendeur. Celui-ci n'a aucune raison de le garder, si ce n'est quand, par hasard, il a besoin d'en avoir une réserve ; en général, il ne le reçoit en échange de ses marchandises que pour en acheter d'autres. Plus il peut s'en défaire promptement et le passer à un autre vendeur, mieux c'est pour lui. Plus rapidement l'argent circule, plus il fait d'ouvrage ; plus il reste longtemps dans les tiroirs ou dans les poches, et plus il ressemble à la charrette ou à la charrue qu'on garde dans la remise sans s'en servir.

— *A continuer*.

UNE LETTRE DE JULES CLARETIE

Notre collaborateur M. L. H. Fréchette vient de recevoir la lettre suivante de l'éminent publiciste, M. Jules Claretie. Nous nous empressons de lui donner publicité, vu qu'elle intéresse considérablement tous les littérateurs canadiens:

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai contracté une dette envers vous et envers vos compatriotes. Je vous demandais quelques livres canadiens, et j'ai reçu de cette noble terre qui s'appelle la Nouvelle-France, toute une bibliothèque. Si bien que mon travail, qui devait être une série de deux ou trois articles, menace de devenir un volume et que mes articles feront un livre dont le titre projeté est celui-ci: *L'Esprit français au Canada, histoire et littérature.* C'est vous dire, Monsieur, qu'il faut me faire crédit. En dépit de mes nombreux travaux, je vis littéralement dans vos études canadiennes, et le *Drapeau de Carillon* me fait oublier mon *Drapeau*, à moi, que couronnait, il y a quelques mois, l'Académie française. Vos compatriotes auront attendu un peu plus longtemps que je ne voudrais mes remerciements et mon souvenir, mais ils ne perdront rien pour cela. Tout mon hiver, je le consacre à ce travail de notes prises et j'écrirai mon livre au printemps prochain. Dites-le bien, je vous prie, à tous vos chers confrères canadiens, pour qu'ils ne m'accusent point de les oublier. Je ne les oublie point, puisque, je vous le répète, je vis avec eux par la pensée.

Votre tout dévoué et très sincèrement sympathique confrère,

JULES CLARETIE.

P. S. — Je vous autorise, si bon vous semble, à rendre cette lettre publique, — et je vous remercie.

J. C.

JANVIER

SONNET

La tempête a cessé. L'éther vif et limpide
A jeté sur le fleuve un tapis d'argent clair,
Où l'ardent patineur, au jarret intrépide,
Glisse, un reflet de flamme à son soulier de fer.

La promeneuse, loin de son boudoir tépide,
Bravant, sous les peaux d'ours, les morsures de l'air,
Au son des grelots d'or de son cheval rapide,
A nos yeux éblouis passe comme un éclair.

Et puis, pendant les nuits froidement idéales,
Quand, au ciel, des milliers d'aurores boréales
Battent de l'aile ainsi que d'étranges oiseaux,

Dans les salons ambrés, nouveaux temples d'idoles,
Aux accords de l'orchestre, au feu des girandoles,
Le quadrille joyeux déroule ses réseaux !

LOUIS H. FRÉCHETTE.

JACQUES MARQUETTE (*)

III

LA PRIORITÉ DE LA DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI

La Salle est-il arrivé au Mississipi avant Jolliet et Marquette, c'est-à-dire antérieurement au mois de juin 1673 ? Nous devons dire que l'affirmative a été soutenue bien avant M. Gravier par M. Pierre Margry, dans le *Journal général de l'instruction publique* (août 1862). Une polémique courtoise s'engagea sur ce sujet, il y a une quinzaine d'années, entre ce savant et notre confrère, le P. Tailhan, éditeur des curieux *Mémoires* de Nicolas Perrot sur *les mœurs, coustumes et relligion des sauvayes de l'Amérique septentrionale* (**). Cette controverse a ensuite occupé aussi M. Francis Parkman, dans son brillant ouvrage *La découverte du grand Ouest* (***), consacré presque tout entier à La Salle, et M. Harrisse, dans ses savantes *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France.* L'un et l'autre ont conclu en faveur de Marquette (****). De nouvelles études sur les pièces du procès paraissent avoir amené M. Margry au même sentiment. Dans le premier volume des *Mémoires et documents sur les découvertes et établissements des Français dans l'Ouest et dans le Sud de l'Amérique septentrionale*, le chapitre XI, renfermant les

(*) Voir la *Revue de Montréal* de novembre et décembre 1879.

(**) Paris, 1864. Voir la note sur le ch. XVIII, p. 278-289.

(***) Cet ouvrage forme la 3e partie (et le 3e volume) de son *France and England in North America, a series of historical narratives.* Les découvertes de La Salle remplissent à peu près tout le volume.

(****) Parkman, p. 22-25 (7e édit., 1874 ; 1re édit. en 1869) ; Harrisse, p. 121-143. La question est résolue dans le même sens par l'abbé Ferland, *Cours d'histoire du Canada* (« la meilleure histoire du Canada, » dit M. Harrisse), t. II, p. 78.

documents sur le voyage de Jolliet et de Marquette, en 1673, a pour titre : DÉCOUVERTE *du Mississipi par Louis Jolliet, accompagné du Père Marquette.*

M. Gravier, qui reste le seul patron de la priorité de La Salle, n'a pas donné d'autres preuves que celles qu'il a trouvées dans MM. Margry et Parkman. Or toutes ces preuves se réduisent, en somme, aux assertions d'un mémoire anonyme rédigé en 1678, cinq années après le voyage de Jolliet et de Marquette. Ce mémoire est publié pour la première fois en entier par M. Margry, dans ses *Documents* (*) ; mais ce savant nous apprend qu'il l'avait trouvé et copié dès 1845 ; il en a fait usage en 1862, dans ses articles en faveur de la priorité de La Salle. M. Parkman en a aussi donné de longs extraits, et c'est d'après l'historien américain que M. Gravier cite la pièce dans sa seconde publication (**). L'auteur ne s'est fait connaître que comme un ami de l'abbé de Gallinée, diacre de la Société de Saint-Sulpice, qui accompagna La Salle durant neuf semaines, dans son voyage de 1669. La suite de son récit montre qu'il était également lié avec Arnaud, le célèbre chef des jansénistes. Ce n'était pas un ami des jésuites, comme on peut bien penser, et on s'en aperçoit du reste. Suivant qu'il assure, son mémoire n'est que la reproduction fidèle de ce qu'il a entendu de la bouche même de Cavelier de la Salle, dans « dix ou douze conférences » qu'il a eues avec lui en 1678. La partie qui nous intéresse actuellement est intitulée *Histoire de M. de La Salle*, et est censée contenir le résumé des voyages et découvertes du héros durant ses onze premières années au Canada (1666-1678). Nous en reproduisons deux passages sur lesquels s'appuie toute la démonstration de M. Gravier.

Cavelier vient de se séparer de l'abbé de Gallinée, avec lequel il était arrivé de Montréal, par le fleuve Saint-Laurent et le lac Ontario, sur la rive méridionale de ce lac. L'anonyme poursuit ainsi son récit :

« Cependant M. de la Salle continua son chemin sur une rivière qui va de l'est à l'ouest et passe à Onontagué, puis à six ou sept

(*) T. I, p. 345-401.

(**) M. Gravier ne dit rien des réserves que fait M. Parkman en citant ce factum. Du reste, il laisse aussi complètement ignorer à ses lecteurs que l'historien américain conclut autrement que lui-même. Cela n'est-il pas un peu contraire à certaines bienséances littéraires ?

lieues au-dessous du lac Erié, et estant parvenu jusqu'au 280 ou 83e degré de longitude, et jusqu'au 41e degré de latitude, trouva un sault qui tombe vers l'ouest dans un pays bas, marécageux, tout couvert de vieilles souches dont il y en a quelques-unes qui sont encore sur pied. Il fut donc contraint de prendre terre, et suivant une hauteur qui le pouvoit mener loin, il trouva quelques sauvages qui lui dirent que, fort loin de là, le mesme fleuve qui se perdoit dans cette terre basse et vaste se réunissoit en un seul lit. Il continua donc son chemin, mais comme la fatigue estoit grande, 23 ou 24 hommes qu'il avoit menez jusques là le quittèrent tous en une nuit, regagnèrent le fleuve et se sauvèrent les uns à la Nouvelle-Hollande (New York), les autres à la Nouvelle-Angleterre. Il se vit donc seul à 400 lieues de chez luy, où il ne laissa pas de revenir remontant la rivière et vivant de chasse, d'herbes et ce que luy donnèrent les sauvages qu'il rencontra en son chemin (*). »

Il est à peine besoin de faire remarquer, avec M. Parkman, combien cette relation est « confuse et vague. » Aussi, pour en tirer quelque chose, M. Gravier est-il obligé de la commenter à l'aide d'un autre récit, qui se rapporte, suivant lui, au même voyage. « Dans une *dépêche de* 1677, écrit-il, *adressée au comte de Frontenac*, Cavelier de la Salle, parlant de lui à la troisième personne, rappelle en ces termes les résultats de ce voyage... » Avant d'aller plus loin, faisons observer que le témoignage que M. Gravier va citer n'est pas une dépêche adressée à Frontenac, mais un fragment du mémoire présenté par La Salle au roi, en 1678, pour obtenir le privilège de « découvrir la partie occidentale de l'Amérique septentrionale entre la Nouvelle-France, la Floride et le Mexique. » Ce privilège, La Salle l'obtint, comme nous avons vu, sur la recommandation de Frontenac et du prince de Conti, par lettres patentes du 12 mai 1678. Cela dit, voici les paroles du voyageur :

« L'année 1667 et les suivantes, il (La Salle) fit divers voyages avec beaucoup de despenses, dans lesquels il descouvrit le premier beaucoup de pays, au sud des grands lacs, entr'autres la grande rivière d'Ohio. Il la suivit jusques à un endroit où elle tombe de fort haut dans de vastes marais, à la hauteur de 37 degrés, après avoir esté grossie par une autre rivière fort large qui vient du nord ; et toutes ces eaux se deschargent selon toutes les apparences dans le golfe de Mexique. »

En combinant ce récit avec celui de « l'ami de M. de Gallinée », M. Gravier trouve que La Salle a dû arriver dès 1669 au Missis-

(*) Margry, *op. l.*, t. I, p. 377-378.

sipi (*). Il n'y a sur l'Ohio qu'un saut ou rapide, celui de Louisville, qui est par 38° et quelques minutes de latitude nord, et à 390 milles (627 kilomètres) du Mississipi. Mais le champion de La Salle ne pense pas qu'il soit permis de placer le terme de son excursion à Louisville. Car, dit-il, dans cette hypothèse, « quelle serait cette rivière *fort large* dont il place le confluent sur le 37° de latitude nord, à la limite de son voyage ? La relation (M. Gravier revient ici au récit de l'anonyme) dit qu'après avoir quitté les rapides, il suivit des hauteurs ; qu'il apprit de sauvages que, « fort loin de là », l'Ohio se réunissait en un « lit », et qu'à « la hauteur du 37e degré », à l'endroit où le fleuve reçoit une « rivière fort large », il s'arrêta. Or, tandis que les rapides sont par 38° 15', le confluent de l'Ohio et du Mississipi se trouve par 37° 10'. Est-ce par hasard que La Salle indiquerait pour la position du confluent de (la rivière venant du nord) et de l'Ohio la position de l'Ohio et du Mississipi ?... Serait-ce aussi par hasard qu'il aurait pu croire et dire que l'Ohio, grossi de (cette rivière), coulait droit au golfe du Mexique ? Non, vraiment ; *il n'a pu désigner comme venant du nord et s'unissant à l'Ohio, sur le* 37e *parallèle pour couler au golfe du Mexique, que le Mississipi* (**). »

Cette argumentation pèche par plusieurs côtés. D'abord, La Salle ne dit point qu'il trouva le confluent de l'Ohio et de l'autre rivière à la limite de son voyage, et par le 37e degré. Ce qu'il indique expressément comme le point où il s'arrêta, et où il releva la hauteur de 37°, c'est le *saut* de l'Ohio. Quant à la rivière venant du nord, il l'avait rencontrée auparavant ; il ne dit pas à quel moment, mais ses expressions (*il la suivit* [la rivière d'Ohio] *jusqu'à un endroit où elle tombe de fort haut, à la hauteur du* 37e *degré, après avoir été grossie par une autre rivière...*) laissent assez de large pour placer le confluent à quelque distance au nord-est du saut de Louisville. Rien n'empêche donc que l'affluent dont La Salle a voulu parler ne soit, comme le pense M. Parkman, le Miami ou le Scioto. D'ailleurs, si, comme le veut M. Gravier, cette rivière qui venait du nord était le Mississipi, le voyageur aurait-il pu en parler comme d'un simple affluent de l'Ohio ? L'Ohio « grossi » par le Mississipi, ce serait aussi étrange que la Durance « grossie » par le Rhône, ou la Marne « grossie »

(*) *Découvertes ... de La Salle*, p. 59 ; *La route du Mississipi*, p. 32-33.

(**) *La route...*, p. 33.

par la Seine. Ensuite, que deviendrait le *saut*, que La Salle a rencontré au delà du confluent ? En effet, le Mississipi n'a aucun saut ou rapide au-dessous de l'embouchure de l'Ohio.

A ces objections il faut en ajouter une autre, qui suffirait à elle seule pour rendre la conclusion de M. Gravier invraisemblable. Si La Salle avait réellement atteint, durant ce voyage de 1669, le grand fleuve dont la découverte était le rêve de tout le monde dans la Nouvelle-France, comment ne l'aurait-il pas dit dans le Mémoire que nous venons de citer ? Est-il probable, demanderons-nous avec M. Harrisse, que si La Salle eût découvert « ce fleuve tant désiré, cette route du nouveau Pactole », il eût omis ce glorieux exploit dans l'énumération qu'il fait de ses titres pour obtenir la faculté de continuer ses découvertes et « qu'il se fût contenté de cette piètre expression « entre autres », pour s'étendre avec complaisance sur la découverte de l'Ohio, dont le principal mérite était justement d'être un des affluents supposés de ce fleuve fameux (*) ».

En résumé, une seule chose ressort de ces premiers documents, c'est, si nous en croyons La Salle lui-même, qu'il a découvert l'Ohio et l'a suivi, dès 1669, jusqu'à environ 130 lieues du Mississipi, sans toutefois s'être assuré s'il rejoignait le grand fleuve. Quant au Mississipi, il n'en parle point, et de son silence on est en droit de conclure qu'il ne l'a point vu dans ce voyage.

A-t-il du moins été plus heureux dans les années suivantes avant 1673 ? Cela serait, si l'on devait ajouter foi à « l'ami de Gallinée » ; car voici comment il poursuit le récit déjà cité :

« A quelque temps de là il (La Salle) fit une seconde tentative sur la mesme rivière, qu'il quitta au-dessous du lac Erié, faisant un portage de six ou sept lieues pour s'embarquer sur ce lac, qu'il traversa vers le Nord, remonta la rivière qui produit ce lac, passa le lac d'Eau Salée, entra dans la Mer Douce, doubla la pointe de terre qui sépare cette mer en deux, et, descendant du nord au sud, laissant à l'ouest la baye des Puants, reconnut une baye incomparablement plus large, au fond de laquelle, vers l'ouest, il trouva un très beau havre, et au fond de ce havre un fleuve qui va de l'est à l'ouest. Il suivit ce fleuve, et estant parvenu jusqu'environ le 280e degré de longitude et le 39e de latitude, trouva un autre fleuve qui, se joignant au premier, couloit du nord-ouest au sud-est. Il suivit ce fleuve jusqu'au 36e degré de

(*) *Notes* ... p. 130.

latitude, où il trouva à propos de s'arrester, se contentant de l'espérance presque certaine de pouvoir passer un jour, en suivant le cours de ce fleuve, jusqu'au golfe de Mexique, et n'osant pas, avec le peu de monde qu'il avoit, hasarder une entreprise dans le cours de laquelle il auroit pu rencontrer quelque obstacle invincible aux forces qu'il avoit. »

Ce passage, dont M. Gravier ne donne qu'une petite partie, méritait d'être reproduit en entier. Encore plus que le précédent, où nous avons vu placer le saut de l'Ohio par 41° de latitude au lieu de 38°, il montre combien les notions de l'auteur sur la géographie de la région des grands lacs, alors bien connue cependant, étaient peu nettes, et en beaucoup de points inexactes. Sans nous arrêter à cette observatipn, déjà faite par M. Parkman, remarquons encore, dans ce passage comme dans le précédent, l'absence de tout nom propre, en parlant de ces rivières et fleuves, qui avaient pourtant reçu leur baptême depuis longtemps. N'est-ce pas là un artifice d'un homme peu sûr de la vérité de ses assertions, qui veut se ménager une échappatoire contre une accusation de mensonge ?

Quoi qu'il en soit, le récit de l'anonyme tend à faire croire que, peu après 1670, La Salle serait monté par les lacs Erié et Huron dans le lac Michigan, et de ce lac serait allé (non point directement par eau, ce qui était impossible, mais en faisant une partie du chemin par terre) joindre la rivière des Illinois ; il aurait ensuite descendu l'Illinois jusqu'à son embouchure dans le Mississipi ; enfin, il aurait suivi le courant du grand fleuve jusque dans le voisinage des Arkansas, à moins de 70 lieues en deça du point qu'atteignirent Jolliet et Marquette en juillet 1673. Ajoutons tout de suite, pour terminer la série des témoignages que « l'ami de Gallinée » fournit en faveur de la priorité de La Salle, un troisième passage où il va jusqu'à contester la réalité du voyage de Jolliet. Après avoir parlé du retour de La Salle en France (1678), il continue :

« Les jésuites avaient envoyé en France, il y a plus d'un an, un de leurs frères donnez, nommé Joliet, avec une autre carte faite par ouydire, et ce frère donné se donnoit à luy mesme l'honneur de cette descouverte. Cette imposture ne réussit pas à l'honneur de ce frère donné, qui, selon toutes les apparences, ne satisfit pas aux questions que l'on a coustume de faire en pareilles occasions, et M. Gallinée fit entendre à un de mes amis qu'il ne

connoissoit que M. de La Salle capable d'avoir fait cette découverte (*). »

Ni Jolliet ni les jésuites, ses protecteurs, n'ont plus besoin d'être défendus du reproche d'imposture quant à l'exploration de 1673. Mais que faut-il penser de la revendication de priorité formulée par La Salle, en 1678, au témoignage de l'anonyme ? « Si cette revendication émanait réellement de La Salle, écrit M. Parkman, qui est très sympathique à ce voyageur, elle aurait du poids, même *in propria causa;* mais elle ne nous vient que par un intermédiaire très partial (**).

En effet, la partialité de ce témoin anonyme est telle qu'elle rend tous ses récits suspects au plus haut degré. Ennemi passionné des jésuites, il ne paraît avoir pensé, dans ses conversations avec La Salle, qu'à ramasser des accusations, des insinuations malveillantes contre les objets de son antipathie. Il est impossible de voir dans son récit, où l'on sent tout le fiel et l'habileté janséniste, autre chose qu'une machine de guerre destinée à battre en brèche la Compagnie détestée. C'est un pamphlet qui devait prendre place parmi tant d'autres, où les jésuites sont invariablement présentés comme les plus scélérats des hommes. Pour établir cette thèse, l'auteur anonyme a fait comme ses pareils, comme font encore aujourd'hui beaucoup de leurs imitateurs : à quelques faits grossis et dénaturés, il a mêlé une quantité d'insinuations outrageantes et de racontars calomnieux qu'il place sous l'autorité de témoins insaisissables. On peut constater ce procédé à toutes les pages de son Mémoire. Déjà le titre qu'il se donne en est un exemple ; car au moment où il écrit, ce M. Gallinée, dont il se targue d'être l'ami, était mort. Aussi nous ne saurions nous persuader que cette pièce soit de l'abbé Eusèbe Renaudot, comme M. Margry incline à le penser. Si lié qu'il fût avec quelques adversaires déclarés des jésuites, nous répugnons à croire que le savant historien des Eglises orientales ait pu commettre, contre ses anciens maîtres, un fac-

(*) Margry, *op. l.*, p. 398-399. Rien ne prouve que Jolliet fût un « frère donné » des jésuites, et nous ne le croirons pas sur la parole de l'anonyme. Les *donnés*, qui n'étaient pas des « frères », puisqu'ils n'étaient pas religieux, s'engageaient, par contrat et pour la vie, mais sans vœux, à servir la mission dans des emplois de domestiques, la mission se chargeant seulement de leur entretien. (*Le R. P. Isaac Jogues*, par le P. F. Martin, S. J., 1873, p. 63-64.)

(**) *The discovery of the great West*, p. 23. Ajouter p. 101-102 (7e édit.).

tum d'un si triste caractère. De toute manière, nous n'en aurions de peine que pour le tort qu'en souffrirait son honneur. M. Parkman conjecture que l'anonyme cache un des princes de Conti, protecteur zélé de La Salle, qui a donné le nom de *fort de Conti* à un de ses établissements formé près de la chute de Niagara.

M. Gravier, se fondant sur la connaissance que M. Margry croyait avoir acquise, en 1868, du nom de notre anonyme, qui serait « parmi les plus honorés de son temps », écrit aussitôt : « Si l'auteur est honnête homme, son amitié pour La Salle et son peu de sympathie pour les jésuites, n'ont pu lui faire dire le contraire de la vérité (*). » Mais nous savons trop que la passion contre les jésuites peut entraîner des hommes, pour le reste fort honnêtes, à prendre d'étranges libertés avec la vérité. Pour faire juger, si non de l'honnêteté, du moins de l'impartialité du champion anonyme de La Salle, il suffira de dire qu'il reproduit avec une volupté visible les accusations les plus ineptes et les plus indignes contre ces héroïques missionnaires du Canada, dont M. Parkman a dit : « Les plus violents ennemis des jésuites, employant les termes les moins mesurés à leur sujet, parlent néanmoins des missionnaires canadiens avec des éloges sans restriction » (*). Ces hommes qui, après avoir dit un éternel adieu aux jouissances, aux honneurs, que leur naissance et leurs talents leur assuraient dans la patrie, ont encore renoncé aux derniers avantages de la société civilisée, pour se consacrer corps et âme à l'instruction des sauvages, qui se sont volontairement condamnés à passer leurs jours et leurs nuits avec des êtres grossiers, au milieu des bois où dans de misérables huttes, en danger continuel de périr de faim ou par la hache d'un barbare, ce ne sont, d'après l'anonyme janséniste, que des trafiquants, des spéculateurs. Il insulte même aux martyrs, nommément à l'admirable

---

(*) *La route du Mississipi*, p. 36.

(**) *Les pionniers français dans l'Amérique du Nord* (1re partie de *France and England in North America*), traduction française de Mme de Clermont-Tonnerre, Paris, 1874, p. 417, note 1. Comparer *The Jesuits in North America* (2e partie de *France and England*, etc.). Cependant M. Parkman n'est pas moins indépendant que M. Gravier, au point de vue religieux, et il doit être étonné de se voir rangé parmi « les partisans des jésuites. » (*La route du Mississipi*, p. 39).

P. de Brébeuf et au P. Garnier, que les Iroquois auraient tués suivant toutes les lois de la guerre (*).

Il serait injuste peut-être de faire remonter la responsabilité de ces récits jusqu'à La Salle. Après cela, faut-il croire qu'il ait inspiré au moins les passages qui affirment la priorité de ses découvertes sur le Mississipi ? Nous répondons non, avec MM. Harrisse et Parkman ; l'ensemble de la relation anonyme donne tout droit de penser que le rédacteur, encore ici, a prêté au voyageur ses propres inventions, pour ravir aux jésuites et à Jolliet, leur protégé, l'honneur d'une des plus belles découvertes que la France ait faites en Amérique. Il est possible que La Salle ait donné prise au faussaire par quelques paroles peu mesurées échappées dans l'intimité ; en effet, on ne saurait guère douter qu'un certain chagrin d'avoir été devancé par Jolliet ne l'ait porté quelquefois à diminuer le mérite de son rival. Mais, quant à une revendication formelle de la première découverte du Mississipi, comme celle que lui attribue l'anonyme en 1678, elle serait en contradiction flagrante avec sa conduite jusqu'à cette époque, aussi bien qu'avec les documents les plus sûrs qui aient conservé le souvenir de ses différentes expéditions. « Sept années, dit encore M. Parkman, ont passé depuis la découverte prétendue et La Salle ne l'a point revendiquée jusque-là, bien qu'il fût de de notoriété publique que, durant cinq années, elle avait été revendiquée par Jolliet et que cette revendication était généralement admise. La correspondance du gouverneur (de la Nouvelle-France, M. de Frontenac) et de l'intendant (Talon) est muette sur le fait que La Salle serait arrivé au Mississipi, quoique la tentative eût eu lieu sous les auspices du second (de Talon), comme il le déclare lui-même dans ses lettres (**), tandis que tous deux

(*) *Récit*, dans Margry, I, p. 366. M. Gravier reproduit ces tristes reproches. Les missionnaires jésuites « furent, dit-il, les vraies causes des martyres qu'ils subirent chez les Iroquois. » En effet, qui les obligeait de se dévouer à la mort la plus terrible, en essayant de civiliser par leur prédication ces barbares féroces, ennemis aussi redoutables pour la colonie française que pour les nouveaux chrétiens ? Toutefois, il avoue que, « franchement, il serait puéril de donner pour mobile à leur conduite le trafic du castor et de l'eau-de-vie. » C'est bien généreux. Le P. de Brébeuf, pour sa part, semble inspirer à M. Gravier une véritable sympathie : est-ce parce qu'il était Normand ?

(**) Il s'agit du voyage à l'Ohio. Dans une lettre à Colbert, datée de Québec, 10 novembre 1670, Talon écrit . « Ce pays est disposé de manière que par le fleuve (de Saint-Laurent) on peut remonter partout à la faveur des lacs, qui

avaient sérieusement à cœur la découverte de la grande rivière. Le gouverneur Frontenac, l'ardent protecteur et l'allié de La Salle, croyait en 1672, comme le prouvent ses lettres, que le Mississipi se déchargeait dans le golfe de Californie, et deux années plus tard, il annonce au ministre Colbert la découverte de Jolliet. »

Ces pièces montrent avec évidence que le voyage qu'aurait fait La Salle sur le Mississipi avant Jolliet, était absolument inconnu aux personnages qui auraient été les premiers informés, si la découverte avait eu lieu. Elles prouvent aussi que la prétention de Jolliet d'avoir découvert le Mississipi et de l'avoir, le premier, suivi jusque très près de son embouchure, était publique au Canada, dès le printemps de 1674. La Salle a même dû être un des premiers à en avoir la nouvelle ; car Jolliet, à son retour, passa par le lac Ontario et s'arrêta quelque temps au fort Frontenac, où La Salle commandait. Est-il admissible que La Salle fût resté muet devant cette prétention jusqu'en 1678, et qu'il n'eût pas aussitôt énergiquement revendiqué sa priorité, si cette priorité avait été réelle ?

M. Gravier a senti la force de cet argument, et il essaye d'y répondre (*). D'abord, dit-il, au Canada, La Salle avait trop d'ennemis pour que sa protestation pût s'y produire verbalement avec chance d'être recueillie et conservée. Parmi ces ennemis, M. Gravier en nomme cinq, dont trois au moins, supposé qu'ils fussent réellement hostiles à notre voyageur, étaient sans influence dans la colonie ; mais il y ajoute « la masse des trafiquants », ce qui est vague, et surtout « les PP. jésuites qui, ayant un pied dans toutes les familles, une oreille sur toutes les consciences, régnaient despotiquement sur la colonie. » Sans nous émouvoir de cette phrase à effet et des accusations toutes gratuites qui la suivent, nous demandons au champion passionné de La Salle,

---

portent à la source vers l'ouest, et des rivières qui dégorgent dans luy par ses costez. Ouvrant le chemin au Nord et au Sud, c'est par ce mesme fleuve qu'on peut espérer de trouver quelque jour l'ouverture au Mexique, et c'est aux premières de ces découvertes que nous avons envoyé, M. de Courcelles et moy, M. de La Salle, qui a bien de la chaleur pour ces entreprises. » (Margry, I, p. 87). Le 2 novembre 1671, Talon écrit au roi : « Le sieur de La Salle n'est pas encore de retour de son voyage fait au costé du Sud de ce pays. » (*Ibid.*, p. 92.)

(*) *La route du Mississipi*, p. 39-42 ; cf. 37-38.

pourquoi celui-ci n'a pas, du moins, protesté auprès du gouverneur du Canada, de Frontenac, qui n'était certes pas dans la « coterie » hostile à La Salle, de Frontenac, qui fut toujours, au contraire, le protecteur déclaré de La Salle, en même temps qu'il était fort peu sympathique aux jésuites ? Il ne l'avait point fait en novembre 1674, alors que Frontenac annonçait à Colbert la découverte de Jolliet. Cependant le temps ne lui avait pas manqué pour cela. Ajoutons qu'il se trouvait probablement avec son protecteur au moment même où celui-ci expédiait sa dépêche relative à la découverte du Mississipi ; c'est ce qu'on peut conclure d'une lettre datée du même jour que cette dépêche par laquelle Frontenac recommande La Salle à Colbert. Il faut citer encore cette lettre, pour bien montrer les rapports qui existaient entre La Salle et le gouverneur général.

« Je ne puis, Monseigneur, que je ne vous recommande le sieur de La Salle qui passe en France et qui est un homme d'esprit et d'intelligence, et le plus capable que je connoisse icy pour toutes les entreprises et découvertes qu'on voudra lui confier, ayant une connaissance trés parfaite de l'estat de ce pays, ainsy qu'il vous paroistra, si vous avez agréable de luy donner quelques moments d'audience (*). »

Mais M. Gravier a une autre dépêche de Frontenac à nous opposer. *Trois années* après avoir constaté, comme nous l'avons vu, la découverte de Jolliet, le gouverneur écrit à Colbert une lettre où, après diverses accusations contre le clergé de la Nouvelle-France, et en particulier contre les jésuites, il écrit :

« Sur cet avis du dessein de M. de la Salle (de demander la concession du lac Erié et de celui des Illinois), ils (les jésuites) ont résolu de faire demander eux-mesmes cette concession pour les sieurs Jolliet et Lebert, gens qui leur sont entièrement acquis et le premier desquels ils ont tant vanté par avance, *quoiqu'il n'ayt voyagé qu'après le sieur de la Salle*, lequel mesme vous témoignera que la relation du sieur Jolliet est fausse en beaucoup de choses (**).

Des derniers mots, M. Gravier conclut qu'au sentiment de Frontenac, La Salle a précédé Jolliet sur le Mississipi. Mais c'est

(*) Margry, I, p. 277.

(**) *Ibid.*, p. 324. Frontenac s'est exprimé en termes plus flatteurs pour Jolliet, dans sa dépêche, déjà citée, de 1674, où il constate que Jolliet « s'est très bien acquitté » de la découverte du Mississipi. (Margry, I, p. 258.) De même, plus tard, dans une lettre de 1695, citée par M. Harrisse, *Notes*, p. 133, note 1.

là une conclusion que le texte ne justifie en aucune façon. Sans doute, La Salle « a voyagé » avant Jolliet ; cela ne veut pas dire qu'il soit arrivé au Mississipi avant lui. De même, la relation de Jolliet sur sa découverte pouvait être incorrecte dans quelques détails, bien que le voyage fût réel et l'ensemble de la relation exact. Enfin, de ce que La Salle, en 1677, était ou se croyait en mesure de redresser Jolliet sur ces détails, il ne résulte nullement qu'il ait été plus loin que lui avant 1673. En résumé, dans cette pièce, suivant la remarque de M. Parkman, Frontenac n'affirme pas plus la priorité de La Salle qu'il ne *nie* celle de Jolliet.

M. Gravier a encore une autre réponse : si l'on ne trouve pas de preuves authentiques des protestations de La Salle en faveur de sa priorité, c'est que les pièces ont été perdues, ou peut-être, (insinue-t-il) détruites par ses puissants adversaires. Malheureusement, cet argument, dernier refuge des avocats de revendications désespérées, n'a ici aucune valeur. D'abord la plupart des pièces dont M. Gravier regrette la perte existent encore et ont même été publiées. Ainsi en est-il de la *Relation des découvertes et des voyages du sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort de Frontenac, au delà des grands lacs de la Nouvelle-France, faits par l'ordre de monseigneur Colbert.* 1679-80-81. « C'était, écrit M. Gravier, l'une des pièces les plus importantes du dossier de Cavelier de La Salle. » Cela n'est pas douteux, si l'on admet ce qu'en dit M. Margry, le meilleur juge dans la question : « Ce mémoire des événements de l'entreprise d'exploration depuis 1678 est assurément la pièce officielle qui a été présentée au ministre de la marine, en attendant le grand résultat de 1682 c'est-à-dire le voyage sur le Mississipi jusqu'à son embouchure). » Quoi qu'il en soit, ce document, que M. Margry vient de publier en entier (*), est loin de favoriser la revendication de M. Gravier Les voyages de La Salle avant 1678 y sont relatés, mais pas un seul mot n'indique qu'il ait eu la prétention d'être arrivé au Mississipi avant cette date. Par contre, nous y trouvons la priorité de Jolliet reconnue en des termes d'autant plus significatifs qu'ils respirent peu de bienveillance et sont même injustes pour le rival. Voici, en effet, ce qu'écrit La Salle ou celui qui tient pour lui la plume :

« Pendant que le sieur de la Salle travailloit à la construction

(*) *Op. l.*, t. I, 435-544. M. Margry pense que ce mémoire a été rédigé par l'abbé Bernou.

de son fort (de Frontenac, sur le lac Erié), les envieux, jugeant par de si beaux commencements de ce qu'il pourroit faire dans la suite, suscitèrent le sieur Joliet *à le prévenir dans ses découvertes*. Il alla par la baye des Puants (aujourd'hui *Green Bay*, baie Verte, dans le lac Michigan) à la rivière de Missisipi, sur laquelle il descendit jusqu'aux Illinois, et revint par le lac des Illinois en Canada, sans avoir essayé pour lors ny depuis d'y faire aucun établissement (*) »

Un autre mémoire plus court, mais vraisemblablement de la même main que celui-ci, et présenté au ministre Seignelay, est, s'il se peut, encore plus explicite. L'avocat de La Salle s'y pose cette objection : « On dit qu'il n'a pas, le premier, découvert la rivière Colbert (le Missisipi). » La réponse aurait été bien simple, si la thèse de M. Gravier était vraie. La voici :

« 1° Il a esté le premier *à former le dessein* de ces descouvertes, qu'il communiqua, il y a plus de quinze ans (le mémoire est de 1682 au plus tôt), à M. de Courcelles, gouverneur, et à M. Talon, intendant du Canada, qui l'approuvèrent. Il a fait ensuite plusieurs voyages de ce costé-là et un entre autres en 1669 avec MM. Dollier et Galinée, prestres du séminaire de Saint-Sulpice. *Il est vray que le sieur Jolliet, pour le prévenir, fit un voyage en* 1673 *à la rivière Colbert*, mais ce fut uniquement pour y faire commerce, sans y avoir fait aucune despense, etc. (**) »

Comme on le voit, la réponse n'est rien moins que catégorique, ou plutôt l'aveu de la priorité de Jolliet est clair, quoique donné de mauvaise grâce.

M. Gravier est excusable de n'avoir pas connu ces documents en 1870 ni même en 1877. Ce dont on peut l'excuser difficilement, c'est de ne pas voir l'objection insurmontable qu'élèvent contre sa thèse les documents existants et depuis longtemps connus. Cette objection, l'absence de quelques pièces du dossier de La Salle ne l'infirme point, et elle ne sera pas ébranlée par la découverte de pièces nouvelles. Nous l'avons déjà indiquée après M. Shea, le P. Tailhan, MM. Harrisse et Parkman ; résumons-la encore une fois brièvement pour conclure.

A diverses époques, notamment en 1675, 1678 et 1682, Cavelier de La Salle a fait présenter des mémoires assez étendus au gouvernement royal, à l'effet d'obtenir des concessions et des privi-

(*) *Ibid.*, p. 438-439. Il sera facile de rectifier les erreurs de ce passage d'après ce que nous avons dit jusqu'ici.

(**) Margry, t. II, p. 285.

lèges pour la découverte et l'exploitation des régions à l'ouest de la Nouvelle-France. Dans ces mémoires qu'appuyait constamment la chaude recommandation du gouverneur général du Canada, M. de Frontenac, et d'autres amis puissants, l'occasion était donnée tout naturellement au voyageur de faire valoir les prétentions qu'on lui prête. Bien plus, il est impossible de comprendre qu'il ne l'ait pas fait, s'il les avait réellement, ces prétentions, et s'il était à même d'en démontrer le bien fondé. Quand il demandait le droit exclusif de fonder des établissements, de poursuivre les explorations, en un mot, d'exploiter à son profit cette riche vallée du Mississipi que d'autres se vantaient d'avoir ouverte à la France, pouvait-il négliger, parmi les titres qui lui permettaient de briguer cette faveur, celui qui aurait été le plus important de tous, c'est-à-dire la priorité prétendue de ses explorations sur le grand fleuve ? De fait, il n'a pas manqué, dans toutes ces pièces, de rappeler ses voyages, ses découvertes; mais toujours pas un mot d'où il résulte qu'il fût lui-même arrivé au Mississipi en 1675. Ce silence n'est-il pas décisif?

Ajoutons encore la *Relation* officielle que nous citions il y a un instant. Joignons-y, comme confirmation, cette note de M. Parkman: « Après la mort de La Salle, son frère, son neveu et sa nièce adressèrent un mémoire au roi, pour demander certaines concessions en considérationi des découvertes de leur parent, découvertes qu'ils spécifient avec quelque détail; mais ils ne prétendent point qu'il fût arrivé au Mississipi avant son expédition de 1679 à 1682. Ce silence est d'autant plus significatif, que la nièce dont il s'agit est celle-là même qui était en possession des papiers où La Salle raconte les voyages dont les résultats sont en question. Si ces voyages l'avaient conduit au Mississipi, il est moralement certain qu'elle aurait fait connaître cela dans son mémoire (*). »

(*) *The Discovery...*, p. 25. Ces faits détruisent aussi l'argument que M. Gravier tire d'une lettre de Madeleine Cavelier, la nièce de La Salle, écrite le 21 janvier 1756 (*La route du Mississipi*, p. 38; Margry, t. I, p. 379, note), lettre singulièrement confuse d'ailleurs, et où les découvertes de La Salle avant 1675 sont évidemment exagérées. Au reste, les cartes dont il est question dans cette lettre ont-elles été rédigées avant ou après le voyage de Jolliet ? C'est ce que Madeleine ne dit point.

Terminons cette longue discussion par la conclusion de l'historien américain de La Salle, qui exprime, sans nul doute, le minimum des conséquences que nous avons le droit d'en tirer : *Que La Salle ait découvert le Mississipi, cela n'a pas été prouvé, et, à la lumière des documents que nous avons, cela n'est point vraisemblable.*

J. Brucker

—*A continuer*

REVUE EUROPEENNE

La crise ministérielle en France, qui s'est terminée assez promptement par la formation d'un nouveau cabinet dont le chef et la plupart des membres appartenaient au ministère Waddington, l'agitation qui s'accroît en Irlande avec la misère, la terreur qu'entretiennent partout sur le continent les sociétés secrètes et que vient d'augmenter une nouvelle tentative d'assassinat contre le roi d'Espagne, tels sont en ce moment les traits les plus saillants de la situation européenne.

M. de Freycinet a formé un ministère un peu plus avancé et surtout un peu plus anti-clérical que celui qui vient de résigner. Personne cependant ne prend bien au sérieux cette nouvelle combinaison ; elle n'est, comme les précédentes, qu'une étape dans la marche que l'on fait vers la *vraie république*... celle qui dévore tout le monde et qui finit par se dévorer elle-même.

Comme nous l'avions prévu !—disent souvent les écrivains des journaux quotidiens, qui font semblant de se cacher derrière ce mystérieux pluriel emprunté aux souverains, aux tribunaux et à l'épiscopat ; mais le moyen de dire : *comme je l'avais prévu !*

Si ce n'était de cette petite difficulté, je tiendrais à constater l'à-propos de quelques-unes de mes remarques au sujet de M. Gambetta. Les lecteurs de la *Revue* ont été induits à penser que ce personnage tardait peut-être trop à jouer son dernier acte, à intervenir comme le *deus ex machina* dans le dénouement du drame républicain. Le fait qu'il n'a été réélu président de la chambre que par une majorité considérablement réduite confirme cette manière de voir. De plus, son rival, M. Clémenceau, se pose de plus en plus en chef de parti. Il vient de fonder un journal qui devra tenir tête à l'organe de M. Gambetta. Enfin, malgré toutes les concessions qu'il a faites aux intransigeants, ou plutôt à raison peut-être de ces concessions, le tribun, devenu suspect à ses partisans, arrive à ce moment psychologique de tous les tribuns depuis Mirabeau, où l'on crie autour d'eux à la trahison !

Enfin voilà les chambres de retour à Paris ; le sénat est rentré au Luxembourg d'où il a chassé le préfet de la Seine et son conseil, qui sont allés s'installer aux Tuileries, ni plus ni moins ; la chambre des représentants a repris le palais Bourbon, non sans avoir fait faire à l'ancienne salle d'importantes et coûteuses améliorations.

« On a retiré des sous-sols, dit une revue, où elle gisait reléguée depuis le coup d'Etat, l'ancienne tribune du conseil des Cinq Cents, œuvre classique de Lemot, qui pendant plus d'un demi-siècle avait été pétrie par les mains de tous les grands orateurs parlementaires, la tribune historique des De Serre, des Foy, des Benjamin Constant, des Casimir Perrier, des Guizot, des Berryer, des Lamartine, des Montalembert et des Victor Hugo. Cette tribune de marbre rouge, massive et carrée, est un véritable monument en son genre. Derrière le fauteuil du président une tapisserie des Gobelins représentant l'*école d'Athènes* recouvre la place qu'occupait jadis le tableau de Court : *Louis Philippe prêtant serment à la charte*, et qu'occupera prochainement un autre tableau non moins actuel, destiné peut-être à disparaître plus vite encore. On dit que madame Thiers proposait d'y faire établir la composition de M. Vibert, représentant l'apothéose de son mari. »

Hélas ! de tous les pays du monde la France est bien celui où les décorations de ce genre changent à vu d'œil, le pays où l'on brûle le plus souvent ce qu'on adorait, où l'on adore ce que l'on a brûlé. Cet ordre de saint Remi à Clovis a été répété bien des fois dans l'histoire de son peuple, et il paraît en cela avoir eu quelque chose de prophétique.

Le même Clovis, s'il était encore à la tête de ses Francs, ferait un mauvais parti à un certain M. Paul Bert, qui, à propos d'une chaire de *religions comparées* que le ministère veut faire établir à la Sorbonne, s'est écrié que c'était plutôt une chaire de *mythologies comparées*. La pensée du ministère ne diffère pas au reste bien essentiellement de celle de M. Paul Bert.

Les changements qui ont eu lieu en France depuis quelques années ont eu cela de particulier que dans chaque gouvernement il est resté quelques membres du gouvernement précédent, et que de cette manière, si éloignées que soient les idées de M. Freycinet de celles de M. Buffet, son administration se

relie par des chaînons humains à la sienne. Le *Figaro* fait ressortir d'une manière très plaisante cette anomalie.

« Ce qu'il y a encore de plus bizarre, dit-il, c'est qu'il y a toujours quelqu'un de l'équipage précédent qui reste malgré le changement de timonier.

« Ainsi, par exemple, M. Dufaure, qui pendant un an s'entendait si bien avec M. Buffet pour refuser les mesures les plus libérales, est le même qui s'est si bien entendu ensuite avec M. Waddington et M. Léon Say pour accorder les mêmes mesures.

« MM. Waddington et Léon Say, qui s'entendaient si bien avec M. Dufaure pour refuser l'amnistie partielle et la désorganisation de la magistrature, sont les mêmes qui se sont si bien entendus ensuite avec MM. Tirard et Freycinet pour accorder la même amnistie partielle et la même rentrée à Paris.

« MM. Tirard et Freycinet, qui s'entendaient si bien avec M. Waddington pour refuser l'amnistie totale et la désorganisation de la magistrature, sont les mêmes qui vont si bien s'entendre sans doute avec MM. Cazot et Mangin pour accorder la même amnistie plénière et la même désorganisation. »

Sans doute qu'il est arrivé souvent en Angleterre, voire même au Canada, que quelques hommes ont fait partie de plusieurs administrations successives ; c'était même ici, au début de ce qu'on appelait la responsabilité ministérielle, le privilège de M. Dominick Daly de faire partie de tous les gouvernements ; mais il n'y a jamais eu ni ici ni en Angleterre, ni en France avant la république actuelle, une si étrange succession de combinaisons, un enchaînement aussi singulier. Ce qui est l'exception ailleurs tend à devenir la règle dans la république française.

Il n'est guère probable, par exemple, qu'en Angleterre aucun des collègues actuels de lord Beaconsfield fasse partie du ministère Gladstone, lorsque ce dernier sera parvenu à désarçonner son adversaire. Nous saurons bientôt quelles chances il a d'y réussir, car le parlement se réunit très prochainement ; et l'opposition est plus que jamais pleine d'espérance.

L'agitation sur la question irlandaise devient sérieuse même en Angleterre. John Bright vient de prononcer à Birmingham un discours dans lequel il somme le gouvernement de venir d'une manière permanente au secours de cette île malheureuse. Il paraît vouloir faire cause commune avec les *home rulers*, et tout indique que l'opposition, dont les divisions ont beaucoup contribué à faire la force du gouvernement, sera plus compacte, plus disciplinée et plus hardie qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Les discours

de Parnell en Amérique sont cependant de nature à nuire à la cause irlandaise en Angleterre, et l'on assure que lord Beaconsfield saura, s'il le faut, exploiter tout ce qu'ils peuvent contenir de désagréable à la fibre toujours si sensible de John Bull.

D'un autre côté, il y a déjà quelque temps, l'organe le plus important du catholicisme en Angleterre exprimait son mécontentement de ce que la *ligue agraire* (*land league*) voulait s'emparer des souscriptions pour les pauvres et cherchait à s'en faire donner la distribution.

Parlant de la dépêche expédiée par la ligue au comité de New York chargé de préparer une ovation à Parnell, le *Tablet* disait :

« Nous sommes plutôt portés à blâmer cette manière d'agir et nous préférerions voir les évêques, le clergé, les sept millions de catholiques et tous les autres amis de l'Irlande aux Etats-Unis envoyer leurs aumônes aux autorités locales, dans les districts où se fait sentir la misère, comme cela s'est pratiqué dans les autres années de famine, — c'est-à-dire aux vingt-huit évêques catholiques d'Irlande.

« La *land league* est une organisation politique formée expressément pour obtenir certaines réformes dans la tenure. Elle représente un mouvement qui se fait par et pour les fermiers ; mais les villageois (*cotters*), les journaliers, les artisans, les petits commerçants, les pauvres sans emploi dans les cités et dans les villes, toutes ces masses formidables en dehors de la clientèle de la ligue, sont précisément les classes dont la misère est la plus intense.

« Ce genre de détresse, qui consiste dans la privation de nourriture au point de mourir de faim, n'existe pas parmi les fermiers, tandis qu'elle est imminente pour les milliers et les milliers de malheureux qui appartiennent aux classes que nous venons de nommer. S'il y a des gens aux Etats-Unis qui, en sus de ce qu'ils veulent donner aux pauvres, veulent aussi souscrire pour aider à l'agitation de la question agraire ou à toute autre agitation légale, qu'ils le fassent, et qu'ils donnent à M. Parnell ce qu'ils auront destiné à cet autre objet. Mais nous serions fâchés de voir les aumônes détournées de leur voie légitime et naturelle, et la hiérarchie irlandaise mise de côté, comme si elle n'était point l'agence la plus convenable au service de la charité des Irlandais des Etats-Unis et des colonies britanniques."

Le même journal rend justice au vice-roi d'Irlande et à la duchesse de Marlborough, qui font tout en leur pouvoir pour venir au secours de leurs malheureux administrés. « Ce n'est pas d'hier seulement que le duc et sa noble épouse, ajoute le *Tablet*, sympathisent avec le peuple irlandais. Il est à remarquer que pendant

la longue durée de son administration, le duc et sa famille ne se sont point claquemurés dans le château de Dublin ni dans la résidence de Phénix Park, en se contentant de quelques visites aux familles nobles des environs, comme l'ont fait plusieurs de leurs prédécesseurs. Ils ont fait de longs séjours dans les quatre provinces et ils ont même passé un temps considérable au cœur des comtés de Mayo et de Westmeath, à une époque où ces noms étaient de ce côté-ci du détroit les synonymes de révolte, d'assassinat et de la suppression de toute liberté civile.

« La duchesse de Marlborough n'a négligé aucune institution de charité ni d'éducation ; toutes ont reçu ses visites et son appui. L'école d'industrie, l'orphelinat, la maison de refuge ont toutes les sympathies de Sa Grâce Elle condamne par là la conduite de ceux qui veulent empoisonner les eaux vives de la charité en les souillant par un prosélytisme corrupteur, et faire de la bienfaisance un fléau comme ça a été l'usage en Irlande depuis des siècles. »

Malheureusement, ni les travaux publics entrepris par le gouvernement, ni les travaux de drainage qu'ont commencé quelques grands propriétaires, ni la charité de ceux mêmes d'entre les riches qui n'y mettent point l'apostasie pour condition, ni les secours de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, et du Canada, qui paraît vouloir faire noblement son devoir quoiqu'il ait bien lui aussi ses misères, rien de tout cela ne sera ni assez prompt ni assez puissant pour empêcher que des millions d'êtres humains, comme l'écrit un évêque, ne souffrent et peut-être ne meurent de faim

Suivant un proverbe anglais bien trop vrai, *it never rains but it pours*. Comme pour augmenter cette navrante détresse, le vent glacial du nord vient de souffler sur la malheureuse Erin, et ce que l'on appelle une vague atmosphérique des régions arctiques a envahi ce pays, que les eaux chaudes du courant du Mexique entretiennent d'ordinaire dans une température plus élevée que ne le comporterait sa latitude.

Les quelques mots par lesquels le câble transatlantique nous transmet cette nouvelle ont de quoi donner le frisson.

Il semble, du reste, que l'ordre de la nature est interverti, et que quelque chose d'extraordinaire se prépare dans le monde météorologique. Tandis que nous avons ici une température en somme beaucoup plus douce qu'à l'ordinaire, l'Europe centrale

et même l'Europe méridionale ont eu pendant quelque temps les rigueurs d'un hiver canadien. Paris a été surtout surpris, ahuri de ce changement, qui n'était pas seulement désagréable à tout le monde, mais funeste aux classes pauvres souffrant déjà du manque d'ouvrage. On a cru un instant qu'on allait manquer de combustible.

La détresse générale en France n'a pas empêché les Parisiens de venir au secours des inondés de Murcie, en Espagne, et cet impôt, prélevé sur les classes riches de la société, ne l'a pas été au détriment des nécessiteux français eux-mêmes. En une semaine le *Figaro*, à lui seul, a monté une souscription de 700 000 francs pour ces derniers.

Paris a cela de remarquable, qu'on y mène toutes choses de front, la religion, les divertissements et la charité; les choses les plus folles et les plus graves. Au milieu des fêtes mondaines les plus brillantes, on trouve encore le temps d'assister aux sermons des prédicateurs célèbres, d'aller aux conférences des savants, de suivre toutes les questions littéraires et artistiques. Il n'y a rien qui puisse arrêter la gaieté et l'entrain parisien ; on trouve dans les malheurs un prétexte à de nouvelles fêtes ; témoins les splendides réunions qui ont eu lieu au profit des inondés espagnols. Québec est un peu, beaucoup même comme Paris sous ce rapport ; si bien, comme me disait un de mes amis, qui n'est pas marseillais mais qui mériterait de l'être, si bien que si Paris avait une terrasse Dufferin, Paris serait un petit Québec.

Les séances de réception à l'Académie sont courues autant que les premières représentations du grand Opéra ou du Théâtre-Français, avec cette différence qu'on n'y parvient pas si facilement. Celle de M. Henri Martin, qui remplace M. Thiers, n'a pas eu cependant le succès que la curiosité publique lui avait préparé. M. Emile Olivier, qui n'avait pas pu prononcer son propre discours de réception et qui avait été désigné pour répondre au récipiendaire, a encore joué de malheur. Il avait voulu faire de son discours une critique politique en réponse à l'apothéose préparé par M. Martin, et l'Académie, après bien des négociations, a fini par substituer M. Marmier à M. Olivier.

Le discours de M. Martin, trop exclusif, trop uniformément laudatif à l'égard de l'ancien président, avait besoin d'un correctif, et ce correctif, M. Marmier est parvenu à le donner aussi sûrement, quoique avec plus de ménagements que n'avait voulu

faire M. Olivier. De l'aveu presque unanime des chroniqueurs présents, parmi lesquels il faut comprendre notre représentant à Paris, M. le sénateur Fabre, le succès a été beaucoup plus pour M. Marmier que pour le récipiendaire. C'est ce qui arrive assez souvent dans ces joutes académiques, dans ces duels à coups d'épingles, où la piqûre la plus fine et la moins visible est la plus mortelle.

M. Henri Martin et M. Marmier ne sont ni l'un ni l'autre inconnus au Canada. M. Martin est le premier écrivain français qui, dans une histoire générale de son pays, ait parlé un peu longuement du Canada et ait donné une place convenable à la guerre de 1759 et au drame des plaines d'Abraham. Le premier il a eu le courage d'aborder ce sujet douloureux pour une plume française. Aidé de l'ouvrage de M. Garneau, il l'a fait avec une grande sympathie pour les anciens colons et une émotion très visible et très honorable, ce qui nous fait d'autant plus regretter un grand nombre de pages peu catholiques et peu chrétiennes qui se trouvent dans sa volumineuse histoire.

Les livres nombreux de M. Marmier, qui a passé quelque temps parmi nous, sont trop connus de mes lecteurs pour que je les rappelle ici. Il a été, comme je le disais dans ma dernière revue, un des premiers touristes français qui nous aient rendu justice.

Cela me fait penser à parler de deux nouveaux ouvrages excellents l'un et l'autre à des points de vue différents : *Quatorze mois dans l'Amérique du Nord*, — 2 vols in-18, — par le comte de Turenne, et *Cinq mois chez les Français d'Amérique*, par M. H. de Lamothe. Ces livres, comme *Montcalm et le Canada français* de M. de Bonnechose, et comme les récits de voyage de M. Allard et de M. Leclerc, témoignent de l'intérêt croissant que l'on porte à notre pays.

M. de Lamothe, qui avait donné une partie de ses récits à une publication illustrée, *le Tour du Monde*, a conservé celles de ces gravures qui pouvaient figurer dans un volume in-18. Elles sont bien choisies et bien exécutées. Il n'y a que trois portraits, celui de lord Dufferin, — à tout seigneur tout honneur, — et maintenant devinez quels sont les deux autres... Ce n'est ni sir George Cartier, ni sir John McDonald, ni M. McKenzie, ni M. Cauchon, ni M. de Boucherville, ni M. Langevin, ni M. Letellier de Saint-Just, ni M. Joly, ni M. Chapleau, ni aucun des hommes d'état, des journalistes ou des littérateurs des deux

grandes provinces. Jetez-vous votre langue aux chiens?... Ce sont les portraits de Louis Riel et de Baptiste Charette. C'est qu'une grande partie de ces cinq mois, M. de Lamothe l'a passée au Manitoba, et qu'il s'est épris des métis encore plus peut-être que des Canadiens français.

Du reste, il est difficile de se montrer à la fois plus sympathique à nos populations françaises et mieux renseigné sur tout ce qui nous concerne. L'auteur a rejeté à la fin plusieurs tableaux statistiques très bien compilés.

Les deux volumes de M. de Turenne abondent aussi en renseignements statistiques sur le Canada et sur les Etats-Unis. Il y a beaucoup de recherches, d'étude consciencieuse, et, autant qu'une lecture faite à la hâte peut permettre d'en juger, une très remarquable exactitude.

Mais l'ouvrage est moins pittoresque, moins animé, et sur le tout d'une lecture moins agréable que celui de M. de Lamothe. C'est correct, sobre, convenable et froid. Il y a à peine quelques traces de sympathie pour notre jeune nationalité franco-canadienne. On voit que l'auteur est avant tout homme du *high life* et *sportsman*. Pour ceux qui dès leur enfance ont appris à chérir le nom de Turenne avec ceux de Bayard et de Duguesclin comme la plus haute expression de la gloire militaire et de l'esprit chevaleresque de la vieille mère patrie, il y a un certain désappointement à retrouver au dix-neuvième siècle un comte de Turenne si préoccupé d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à du chauvinisme, si correctement et élégamment impassible, en un mot si *jockey club*.

P. C.

Montréal 28 janvier 1880.

DEFINITION

DU

DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le mois dernier, en tête des QUESTIONS ET RÉPONSES, qu'on a eu l'heureuse pensée d'introduire dans la *Revue de Montréal*, se trouvait la question suivante :

Quelle est la meilleure définition du droit de propriété ? Peut-on accepter, par exemple, celle que donne le code civil, savoir : *le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements ?*

Cette question, qui n'est pas après tout si élémentaire, — et toute définition exige plus de connaissances qu'on ne se l'imagine communément, — contient deux parties bien distinctes, auxquelles j'essayerai de répondre dans l'ordre même où elles se présentent.

1° *Quelle est la meilleure définition du droit de propriété ?*

S'il s'agissait uniquement d'une bonne définition, je présenterais avec confiance celle de saint Thomas, savoir :

Le droit d'user et de disposer à son gré d'une chose, à l'exclusion d'autrui ;

Facultas disponendi pro libito, et cum exclusione aliorum, de re aliqua, eiusque utilitate.

Cette définition, en effet, semble bien renfermer tout ce qui constitue l'essence du droit de propriété : la faculté de tirer d'une chose toute l'utilité dont elle est susceptible ; la faculté de disposer de cette chose, d'en changer l'état, de l'aliéner et même de la détruire ; la faculté d'user et de disposer de cette chose *à son gré*, c'est-à-dire librement, sans que personne puisse y faire, directement, la moindre opposition. Et cette faculté est tellement personnelle et libre, qu'elle exclut relativement à cet objet toute fa-

culté semblable chez tout autre que le propriétaire. Sans cette exclusion, en effet, que serait le droit d'user et de disposer d'une chose à son gré ?

Mais voici une seconde définition plus étendue et plus philosophique, qui nous paraît excellente, parce que non seulement elle exprime la nature du droit de propriété, mais qu'elle jette une vive lumière sur tout le sujet. Elle est du grand théologien de Lugo :

Le droit de propriété est « une certaine prélation (*) morale par laquelle un homme est préféré moralement aux autres, quant à l'usage (et à l'entière disposition) de tel objet, à cause d'une connexion spéciale qui existe entre cet objet et lui. »

Praelatio quaedam moralis qua hic homo praefertur moraliter aliis in usu talis rei, propter peculiarem connexionem quam res habet cum eo.

Examinons un peu cette formule, plus lumineuse en effet qu'elle ne paraît être au premier coup d'œil.

D'abord elle élève le droit de propriété à l'ordre auquel il appartient : c'est une prélation *morale*. Mais cette prélation morale, encore vague et générique, doit être déterminée.

Quelle est donc cette prélation morale qui constitue le premier élément essentiel du droit de propriété ?

C'est celle qui donne à quelqu'un une préférence morale, un droit d'être préféré à tout autre, une préséance, un titre moral exclusif.

Et à quoi cette préférence morale a-t-elle rapport ?

A l'usage et à l'entière disposition d'un objet.

Voilà ce qui distingue cette prélation ou cette préférence de toute autre.

(*) Prélation, droit de prélation (de *praelatio*, préférence, de *praeferre*, préférer). Féod. Droit qu'avait le seigneur de refuser l'investiture à l'acquéreur d'un fonds noble situé dans sa directe, et de le retenir pour lui, en en payant le prix à l'acquéreur.

— Droit qu'avaient les enfants d'être maintenus, par préférence, dans les charges de leur père.

Ang. jurispr. Droit qu'avait le bailleur d'être préféré à tout autre acquéreur des constructions que le preneur voulait aliéner.

La prélation tirait son origine de la loi romaine *De iure emphyteutico*.

(Grand dict. univ. du XIXe siècle, par M. Pierre Larousse. 1875.)

Je suis propriétaire d'un livre, par exemple ; j'ai donc un droit de prélation relativement à ce livre ; je passe avant tout autre, je suis préféré à tout autre quant à l'usage et à l'entière disposition de cet objet, et par conséquent, ce qui entre nécessairement dans le droit de propriété, je jouis de ce privilège à l'exclusion de tout autre.

Observons que le mot *moralement* n'est pas de trop. Si quelqu'un s'empare de mon bien ou le détruit contre mon gré, il s'attribue par le fait même une certaine prélation *matérielle* ; mais mon droit reste intact, c'est-à-dire que je n'en garde pas moins cette prélation morale qui me place avant lui et au-dessus de lui, qui l'exclut en un mot.

Remarquons aussi que le mot *usage* est pris ici dans son sens le plus large ; il comprend tout l'avantage que peut procurer une chose. La vendre, la donner, la changer de forme, est toujours l'usage que le propriétaire peut en faire ; il peut même la détruire, attendu que cette destruction est une manière d'en user.

La définition va plus loin, elle donne la raison prochaine de cette préférence : *a cause d'une connexion spéciale qui existe entre cette chose et lui*, c'est-à-dire le propriétaire.

D'où vient en effet cette préférence ? Il faut une raison pour qu'un homme puisse moralement user d'un objet à l'exclusion de tout autre.

Quelle est cette raison ?

C'est qu'entre cet homme et cet objet il s'est établi une relation particulière, un lien, une connexion.

L'objet étant spécialement rattaché à quelqu'un, entré pour ainsi dire dans une personnalité particulière, sur quoi les autres, quand rien de semblable ne le rattache à eux, s'appuieraient-ils pour appliquer ce même objet à leur usage ?

Ce mot *connexion* contient implicitement tous les modes d'acquisition. Que sont-ils, en effet, ces modes, sinon des manières diverses d'établir entre l'homme et les objets inférieurs cette connexion spéciale qui emporte la faculté exclusive d'user et d'abuser de cet objet ?

S'agit-il de l'occupation, la connexion s'établit par l'occupation même entre l'occupant et l'objet occupé. Le gibier que l'on prend acquiert une connexion spéciale avec le propriétaire, *ratione capturae*. De même l'inventeur établit une connexion de l'objet trouvé à lui par le fait qu'il en prend possession.

Prenez les modes secondaires, ce sera toujours la même théorie.

Le propriétaire cède-t-il un objet à un autre, par vente ou autrement, il ne fait que transmettre à cet autre la connexion en vertu de laquelle il en a usé jusque-là.

Voyez encore le cas de nécessité extrême. Pourquoi le nécessiteux peut-il s'emparer de l'objet qui le moment d'auparavant était encore ordonné au bien d'un autre ? C'est uniquement une connexion subordonnée qui cède à une connexion supérieure. Le propriétaire ordonne un bien à son utilité; mais il s'agit maintenant de la vie d'un autre homme. Or, il existe déjà, avant toute propriété privée, une connexion fondamentale et universelle entre l'homme voyageur sur la terre et les objets inférieurs crées pour lui : c'est que ces objets doivent avant tout servir à la conservation de sa vie. La propriété privée, toute sacrée qu'elle est, se trouve soumise à cet ordre primordial.

Cet ordre, qui ne varie pas, reçoit son application chaque fois que se présente le cas de nécessité extrême.

Il nous reste à répondre à la seconde partie de la question.

2° Peut-on accepter la définition du code civil, savoir : *le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements ?*

Je n'hésite pas à le dire, cette définition, copiée mot pour mot dans le code Napoléon, ne me plaît qu'à demi, car elle est équivoque dans quelques-uns de ses termes, et inexacte dans sa dernière partie.

D'abord elle est équivoque.

Ces mots, *de la manière la plus absolue*, ne sont pas suffisamment clairs. En effet, que signifient-ils ? Veut-on dire par là que le propriétaire peut user de sa chose et en disposer selon son caprice et ses passions, sans tenir compte des bornes fixées par l'ordre moral ? Existe-t-il un droit qui permette d'aller jusque là ? Evidemment non. On a sans doute voulu dire, et c'est ainsi que l'expliquent la plupart des commentateurs du code Napoléon, que le propriétaire d'une chose a sur cette chose le droit le plus complet, le plus étendu qu'il soit possible d'avoir.

« Ce droit, dit Marcadé, rend le propriétaire maître et seigneur de sa chose, et lui donne sur elle une omnipotence absolue, un despotisme entier. »

« User de sa chose, dit Demante, en tirer tous les produits dont elle est susceptible, la dénaturer, la perdre même ou la faire passer à un autre, tels sont en général les droits du propriétaire... »

Mais, on le voit, cette expression, *de la manière la plus absolue*, peut donner lieu à quelques erreurs.

La définition ajoute : *pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements ?*

Cette dernière partie est certainement inutile, siuon tout à fait inexacte.

D'abord, de quelles lois, de quels règlements parle-t-on ici ?

Des lois, des règlements civils ?

Mais la loi civile, qui ne crée pas le droit de propriété, ne saurait, non plus, l'anéantir ; elle ne fait qu'en régler l'exercice.

L'homme étant une personne naturellement capable et même obligée d'employer les choses inférieures à son usage, a par là même le droit naturel de se les approprier.

Naturellement indépendant, pourquoi l'homme qui a saisi un objet, qui l'a informé, qui a mis là son action, ses sueurs, une parcelle de sa vie, n'aurait-il pas, en vertu de la nature même, la faculté exclusive d'en disposer à son gré ?

Il est donc faux de dire que mon droit de propriété est subordonné à la permission que me donnent *les lois ou les règlements* civils.

Quand j'use ou abuse d'une chose contrairement à la loi, par exemple, si je bats outre mesure un animal qui m'appartient, est-ce que mon droit de propriétaire en est affecté ?

Pas le moins du monde ; et cela est si vrai que la loi civile, oubliant le principe posé dans la définition, me punit pour délit, ou quasi délit, suivant le cas, à cause de l'acte que j'ai fait, mais qu'elle ne s'avise pas de contester mon droit de propriété.

La seule exception serait celle des lois douanières ; mais ici encore, si l'on confisque mon bien, ce n'est pas parce que j'ai perdu mon droit de propriété en violant la loi, mais c'est une punition que l'on m'inflige, ou une peine déterminée par un pacte implicite ou tacite, comme l'on voudra.

« Le droit de propriété, dit Boileux, cette base fondamentale des Etats civilisés, est au-dessus de toute constitution : méconnaître un tel principe, ce serait nier la société elle-même : le législateur peut réglementer la propriété, mais il ne peut la détruire : son autorité ne va pas jusque là. »

Si maintenant par *lois* et *règlements* on entend les lois en général, les lois de la morale ou de la religion, je dis que cette restriction est encore pour le moins inutile.

Le droit de propriété fait abstraction de ces lois.

Sans doute il ne peut être éxercé légitimement que selon l'ordre, car il n'y a pas d'acte légitime ou bon contre l'ordre ; par conséquent le droit de disposer d'une chose n'emporte pas, de soi, celui d'en abuser, ou, pour être plus clair, d'en user contrairement aux lois. Mais supposé qu'on exerce ainsi le droit de propriété, contrairement à l'ordre, que s'ensuivra-t-il ? Il s'ensuivra qu'on aura péché contre telle ou telle loi, mais non pas contre le droit de propriété ou contre la justice. Aura-t-on perdu ce droit ? Pas du tout.

Qu'est ce à dire ? C'est que le droit de propriété ni n'inclut, ni n'exclut, à proprement parler, l'idée d'ordre, et que, par conséquent, il est pour le moins inutile, et, dans un sens, inexact d'introduire dans la définition qu'on en donne la question des *lois* ou des *règlements*.

D'où je conclus que les définitions citées plus haut valent mieux que celle du code civil ; et que si l'on accepte cette dernière, ce doit être au moins *cum mica salis*.

THOMAS FORTIN.

BIBLIOGRAPHIE

ANNUAIRE DE L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC, 1879. — Québec, imprimerie A. Côté et Cie. 1879.

Il y a, dans la bonne ville de Québec, près du foyer lumineux de l'université Laval, à côté de la Société historique et de plusieurs cercles littéraires pleins de vie, un institut qui a pour devise *Utile dulci*, mission de répandre le goût de l'étude parmi la jeunesse et d'aider au développement de notre littérature.

Cet institut, qui aura bientôt sept lustres accomplis, et qui montre avec orgueil les noms de plus de quatre cents amis des lettres rangés autour de son drapeau, fournit à Québec, déjà si favorisé sous le rapport des cours publics et des agapes littéraires, plusieurs conférences par année, ouvre des concours d'éloquence, publie un annuaire, possède une salle de lecture, un musée qui augmente chaque année, une bibliothèque accrue d'environ deux cents volumes en 1878, reçoit douze revues, huit journaux illustrés, plus de trente feuilles politiques, et songe à se donner, dans un avenir prochain, à titre de doyen de nos institutions littéraires, le luxe d'un palais digne de son nom et de la noble mission qu'il poursuit.

Tout cela n'a rien que de naturel et de très convenable ; cependant, le croirait-on ? tout cela nous manque, à nous, fiers citoyens de la grande métropole commerciale, — comme on se plaît à qualifier notre ville.

Et tout cela quand l'aurons-nous ?

Quand on cessera de porter sur le terrain essentiellement neutre des lettres et des arts, les passions qui nous divisent en matière politique ; quand les drapeaux politiques, au lieu de vouloir dominer partout, consentiront à s'incliner avec respect, à s'effacer devant la douce majesté des lettres, des sciences et des arts ; quand la politique, en un mot, — si tant est qu'il y en ait une, — ou plutôt l'esprit de parti comprendra qu'il ne lui est pas permis d'empêcher, d'absorber ou de

détruire, fût-ce même au nom des plus chers intérêts de la patrie, tout ce qui ne tourne pas autour de lui ou qui n'est pas soumis à son contrôle

En attendant, Montréal continuera à offrir le spectacle assez étrange, on en conviendra, d'une grande ville, d'une ville relativement riche, qui n'a pas même l'ombre de ce qu'on peut appeler une salle de lecture, ou une bibliothèque publique !

L'annuaire de l'Institut canadien de Québec contient, outre le rapport des officiers et les statistiques de l'année, trois conférences très intéressantes: *Stratowich, esquisse autrichienne*, par M. A. Lefaivre, consul de France, *Dix ans de notre histoire*, par M. T. P. Bédard, et l'*Age du saut Montmorency*, par M. l'abbé J. C. K. Laflamme, A. B., S. T. D.

L'espace nous manque pour en faire l'analyse : du reste, on voudra les lire.

DERNIÈRE JONCHÉE, par EUTROPE LAMBERT.— Royan, imprimerie Victor Billaud, rue Rochefort. 1880.

Nous connaissions déjà les *Feuilles de rose*, *Les Etapes du cœur*, *Les Enfantines*, *Marie de Valsayre*, et voici que nous recevons la *Dernière jonchée*, bouquet de fleurs toujours fraîches, rameaux tout verdoyants. Il y en a plus d'une dont les vives couleurs et le parfum nous ont charmé, mais la plus pure et la plus suave à la fois est celle que le poète, avant de l'offrir à son cousin, M. l'abbé Emile Lambert, met aux mains des *Enfants de Marie*, groupés autour de l'autel sacré de leur Mère :

Reine du ciel, douce Marie,
A vous nos âmes et nos chants,
A vous la chapelle fleurie
Que parfume le gai printemps :
A vous nos cœurs que la prière
Elève doucement à Dieu,
Les cantiques de la chaumière
Et l'encens qui fume au saint lieu...

Sur vos enfants, Mère chérie,
Veillez, du céleste séjour.
Nous ne désirons, ô Marie,
Qu'une richesse : votre amour !

Blanche étoile, Vierge sacrée,
Reine des anges radieux,
Echos de la harpe inspirée
Nos voix monteront vers les cieux.
Guidez nos pas sur cette terre,
Au milieu des sentiers ardus,
Faites briller une lumière
Aux yeux des nautoniers perdus...

Sur vos enfants, Mère chérie,
Veillez, du céleste séjour.
Nous ne désirons, ô Marie,
Qu'une richesse : votre amour !...

Nous sommes déjà l'obligé de M. Lambert ; cependant qu'il veuille bien ne pas oublier que nous le prenons au mot, tout comme s'il était le nôtre, quand il nous dit, dans sa lettre du 14 janvier :

« Si ma faible collaboration pouvait vous être de quelque utilité, et si des nouvelles françaises de ma région entraient dans le cadre déjà si vaste de votre journal, je vous prierais de disposer de moi avec une entière liberté. — J'aimerais à être compté parmi les artisans de votre œuvre, et à vivre par la pensée au milieu de ce Canada qui aime tant la France. »

Hoc erat in votis !

REVUE

DE

MONTREAL

FÉVRIER

—

Aux pans du ciel l'hiver drape un nouveau décor ;
Au firmament, l'azur de tons roses s'allume ;
Sur nos trottoirs, un vent plus doux enfle la plume
Des petits moineaux gris qu'on y retrouve encor ;

Maint coup sec retentit dans la forêt qui dort ;
Et, dans les ravins creux qui s'emplissent de brume,
Aux franges du brouillard malsain qui nous enrhume,
L'orient plus vermeil met une épingle d'or.

Folâtre, et secouant sa clochette argentine,
Le bruyant carnaval fait sonner sa bottine
Sur le plancher rustique et le tapis soyeux.

Des soucis inquiets l'armée est en déroute ;
Le spleen scandalisé prend sa feuille de route ;
C'est le mois le plus court : passons-le plus joyeux !

LOUIS H. FRÉCHETTE.

De la Monnaie et des Banques

— PAR —

BONAMY PRICE

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE A L'UNIVERSITÉ D'OXFORD

TRADUCTION DE F. LANGELIER

CHAPITRE I

DE LA MONNAIE MÉTALLIQUE (*)

— *Suite* —

Nous arrivons maintenant au deuxième des grands bienfaits que l'argent apporte à l'humanité. Il a été inventé pour obvier aux inconvénients que présente l'échange direct des produits, échange nécessaire cependant puisque aucun homme ne peut produire tout ce qu'il consomme. Il faut donc que chacun échange d'abord les choses qu'il possède contre de l'argent, puis cet argent contre les choses que possèdent les autres. Il en résulte que toutes les marchandises sont mises en rapport de valeur avec l'argent, et l'on sait la quantité de celui-ci qu'il faut donner pour chacune. En d'autres termes, chaque chose acquiert son prix. Or, par cela seul que chaque objet est mis en rapport de valeur avec l'argent, et sa valeur d'échange déterminée de cette manière, la valeur comparative de toutes les marchandises peut être facilement fixée. Le prix est la valeur d'une marchandise exprimée en argent, et comme chaque chose à son prix, il est facile de comparer les prix de toutes les choses. L'argent devient ainsi une mesure comme le pied est une mesure de longueur. On dit de deux distances qu'elles sont plus grandes l'une que l'autre en donnant le nombre de pieds de chacune. De même on indique la valeur relative de deux marchandises par la somme d'argent que chacune représente. L'argent devient ainsi la mesure commune des valeurs. Il n'a pourtant pas été inventé pour cela,

(*) Voir la livraison de janvier.

mais il en est arrivé à rendre ce service par cela que, toutes les marchandises étant vendues pour de l'argent, chacune a été mesurée sur lui. Mais l'argent a eu son origine dans la difficulté qu'il y avait de vendre des marchandises lorsque celui qui les voulait acheter n'avait pas celles que désirait le vendeur.

Il est très important de ne pas perdre de vue que l'argent ne détermine pas la valeur des choses, mais l'indique seulement. La valeur des marchandises est déterminée par les appréciations personnelles de chacun. D'une part, le fabricant ou le propriétaire, dont la volonté peut être influencée par des motifs aussi nombreux que variés, décide combien il lui faudra recevoir pour qu'il se départisse de sa chose. Lorsqu'il la vend, il rencontre chez l'acheteur une estimation tout opposée de la chose et de l'argent. La résultante de ces deux forces contraires fixe la valeur courante de la chose dans le moment. Dans l'échange qui se fait, l'or et la marchandise sont évalués absolument de la même manière: dans l'achat d'un habit, l'argent est aussi bien payé par l'habit que l'habit par l'argent.

L'identité de position qui existe sous ce rapport entre le vendeur et l'acheteur fait naître cette question : Quelle est la valeur, quel est le prix courant de l'or? Comment peut-on l'exprimer? La question posée ainsi exige une distinction. La valeur ou le prix courant d'un louis, c'est un chapeau chez le chapelier, une paire de souliers chez le cordonnier, et ainsi de suite pour tout ce qui se vend. Un chapeau est tout autant le prix d'un louis qu'un louis est le prix d'un chapeau.

Mais nous trouverons ce que nous cherchons en ce moment en analysant un acte d'échange simple. Quelle est la valeur d'un habit pour le tailleur qui l'a fait? Elle consiste dans ses frais de production, y compris l'espoir de la rémunération — tant en salaire qu'en profit—sans lequel il n'aurait pas fait l'habit. Il en est de même de l'or en monnaie : son propriétaire, ou le mineur de qui il provient originairement supputent sa valeur exactement de la même manière. Si le mineur ne peut obtenir de son minerai d'or assez de marchandises pour remplacer ce que lui a coûté l'extraction du minerai et lui donner un profit raisonnable, il cesse de miner. Il se produit moins d'or, et comme l'or est toujours en demande, sa valeur augmente ; en conséquence on obtient par son échange une plus grande quantité d'autres marchandises. En d'autres termes, tous les prix baissent. Au

contraire, une hausse générale des prix indique que l'or a baissé, puisqu'il en faut plus pour avoir la même quantité de marchandises.

Il nous reste à examiner une question très importante pour l'intelligence claire de la question, dont la solution est intimement liée aux théories sur la monnaie et au langage dont on se sert en cette matière. De combien d'or, de combien de louis un pays a-t-il besoin ? Au plus grand nombre cette question peut paraître absurde. Comment, dira-t-on, peut-il y avoir trop d'argent ? Est-ce qu'une nation n'est pas d'autant plus riche qu'elle en a davantage ? Avec l'argent on peut tout acheter, c'est l'argent qui est la vraie richesse. Ainsi parlent les partisans de la théorie mercantile, ainsi parlent tous les jours les journaux anglais, ainsi parlent les *inflationists* des Etats-Unis. Chaque arrivage d'or de Californie ou d'Australie est salué avec joie en Angleterre, comme s'il enrichissait le pays et affermissait le marché monétaire. Ceux qui parlent ainsi oublient que l'or doit être payé comme toute autre chose. Il est très coûteux à extraire des mines, et les glorieux lingots qui sont arrivés à Londres n'ont pas enrichi l'Angleterre même d'un louis. Il ont été payés avec des marchandises anglaises d'une valeur égale. Pourquoi donc alors toutes ces réjouissances ? Il est difficile de trouver une aberration plus triste que la folie incurable qui consiste à croire qu'il est toujours bon pour un pays de se procurer plus d'argent qu'il n'en a. Si l'on voyait les cultivateurs saluer avec une joie sans relâche l'arrivée incessante de cargaisons de charrettes, on les prendrait en pitié comme des insensés. Et pourtant sont-ils plus sensés ceux qui se réjouissent à l'occasion de l'arrivée de l'or ? Les charrettes et la monnaie sont également des moyens de transport, doués de la même nature et soumis aux mêmes lois. La question qu'elles soulèvent est la même : combien en faut-il pour l'ouvrage qu'elles sont destinées à faire ? Et pour la monnaie en particulier, de combien une nation en a-t-elle besoin ? Pour quelle quantité peut-elle trouver de l'emploi ? Si l'on veut avoir la réponse, il faut, comme pour les charrettes, se demander quelle somme d'emploi se présente chez cette nation, pour la monnaie. Or, comme cet emploi consiste dans l'échange des marchandises, la question se réduit à savoir quelle est la quantité de marchandises à échanger. Une charrette transporte des fardeaux ; l'argent transfère des marchandises. Tout le monde sait que le nombre des charrettes nécessaires dépend de la quantité de mar-

chandises à transporter. Pour la même raison, c'est la quantité de marchandises à transférer au moyen de l'argent qui détermine la quantité d'argent dont une nation a besoin. Il est impossible de donner une autre réponse, à moins de prétendre que l'argent n'est pas un instrument, et alors il faudrait expliquer ce qu'il est. Tous les jours il se fait un certain nombre d'achats et de ventes au moyen de l'argent. Eh bien ! il faut de celui-ci ce qui est nécessaire pour ces opérations, pas davantage. La quantité d'outils nécessaire dépend toujours de la quantité d'ouvrage à faire : c'est là une règle fondée sur la nature même des outils, et elle est complète par elle-même.

Sans doute il est bon d'avoir de l'argent de reste, comme il est bon d'avoir des chapeaux et des souliers de reste, afin d'être sûr d'en avoir quand on en aura besoin ; mais nous n'avons pas à nous occuper de ce fait en ce moment. La réserve qui est nécessaire aux banques doit, en outre, être comptée comme de l'argent dont elles se servent, puisqu'elles ne peuvent s'en passer. Le point essentiel est de savoir si tous ceux qui ont besoin d'acheter ou de vendre pour du numéraire peuvent s'en procurer. S'ils le peuvent, il y a assez d'argent, et toute acquisition additionnelle de numéraire ou de monnaie est un gaspillage insensé.

Il y a toutefois ici une importante distinction à faire. Il ne faut pas toujours la même quantité d'argent pour la même quantité d'affaires, quand elles se feraient avec de l'argent. Le même numéraire peut, suivant les localités et les circonstances, servir à effectuer peu ou beaucoup d'opérations. Dans une maison de jeu, la même piastre ou le même louis peuvent servir à vingt opérations dans un quart d'heure. Dans l'ouest des Etats-Unis, au contraire, il restera des semaines et des mois dans la poche d'un cultivateur avant de servir. Dans les pays où les affaires marchent lentement, là où les acheteurs et les vendeurs vivent loin les uns des autres, là où il n'y a pas de crédit, il faut beaucoup plus de numéraire qu'il n'en faudrait s'il circulait plus rapidement. La rapidité de la circulation de l'argent, lorsqu'elle est possible, supplée à la quantité. Mais c'est toujours la même règle qui s'applique : il faut assez d'argent pour que les opérations qui se font en argent puissent s'effectuer, et pas davantage. S'il y en a plus, à part les fonds de réserve, il est inutile, quoi qu'en disent les marchands, les boutiquiers, les *inflationists*, les banquiers, la bourse, et les journaux.

Nous arrivons donc à une déduction d'une valeur scientifique bien importante : c'est que la distribution des métaux précieux, dont on fait souvent tant de cas, tient, en somme, aux habitudes commerciales des différents pays et des différentes localités. Une nation qui a assez d'or n'est pas plus riche ou plus pauvre selon qu'elle en a plus ou moins. Les métaux précieux affluent dans les pays peu civilisés, où les institutions politiques sont instables, où la loi n'est pas respectée et où la justice n'est pas administrée, dans les pays où les banques gardent de fortes réserves, sujet sur lequel nous reviendrons. Au contraire, ils ne séjournent guère dans les pays où le commerce a pris beaucoup de développement, où la propriété est en sûreté, où le crédit règne, où le recouvrement des créances est facile et sûr, où ceux qui ont des marchandises les donnent volontiers contre des chèques, des billets, des lettres de change et autres instruments de crédit. Il n'y a probablement pas dans tout l'univers un pays qui, si l'on considère sa richesse et son commerce, ait besoin d'aussi peu de monnaie métallique que l'Angleterre.

Si l'on nous demande : Mais comment peut-on savoir combien d'achats, de ventes et de payements il se fait en Angleterre, pour constater le nombre de louis qu'il faut ? nous répondrons par cette autre question équivalente : Combien de chapeaux faut-il en Angleterre ? L'expérience pratique seule peut fournir la réponse à ces questions. Il faut autant de chapeaux qu'il y a de têtes, et c'est aux chapeliers à trouver ce nombre au moyen de l'expérience. C'est de la même manière qu'on doit s'assurer du nombre des achats et des payements qui se font avec des louis et des piastres. Le chapelier cesse de faire des chapeaux quand il voit que tout le monde en est pourvu ; de même, quand il y a plus d'or dans un pays qu'il n'en faut, il s'en va dans les caves des marchands de métaux précieux ou dans celles de la banque d'Angleterre, puis de là il s'écoule graduellement à l'étranger. S'il y avait dans le monde autant d'or qu'il en faut pour les payements (nous ne parlons pas ici de l'usage qu'on en peut faire dans l'industrie), il arriverait alors l'une des deux choses que voici : ou bien les mineurs en produiraient moins, ou bien sa valeur baisserait. Car il faut qu'il suive la loi de toutes les marchandises qui emcombrent le marché, c'est-à-dire que sa valeur baisse, ou, ce qui revient au même, que la même quantité achète moins de marchandises.

Mais qu'arriverait-il si un pays avait moins de numéraire qu'il

ne lui en faudrait? N'y aurait-il pas là un fait très sérieux, presque une calamité publique? Pas le moins du monde. D'abord, il n'y a là aucune diminution de richesse; le pays n'est pas plus pauvre pour cela, puisqu'on ne peut avoir de l'or qu'en donnant d'autres marchandises. La faculté d'acheter des marchandises dans les magasins ne serait pas diminuée, comme on le croit, surtout en Amérique, parce qu'il y aurait moins de numéraire, moins d'argent. Les marchandises s'achètent avec des marchandises, et en conséquence on aurait celles qu'il aurait fallu exporter pour se procurer cet instrument d'échange. Il résulterait bien, sans doute, quelques inconvénients de ce que cet instrument ferait en partie défaut, mais ces inconvénients seraient bien moindres que ceux qui résulteraient d'un manque de charrues ou de machines à vapeur. Dans ce dernier cas il y aurait nécessairement une diminution dans la production de la richesse, et un appauvrissement réel du pays. Dans le cas du manque de numéraire, il y aurait tout au plus quelque difficulté à faire les échanges. Mais les moyens d'obvier à ces difficultés ne manqueraient pas. Au temps où nous vivons, il viendrait bientôt des pays étrangers un approvisionnement de numéraire; on achèterait de l'or comme on aurait pu le faire s'il n'avait pas manqué. Et même sans cela on ne resterait pas sans ressources. La circulation de l'argent deviendrait plus rapide, et la même quantité ferait plus d'ouvrage. Dans un pays où les banques seraient nombreuses les difficultés seraient moindres encore. (Je ne parle pas en ce moment de l'insuffisance des réserves des banques; cela viendra lorsque je m'occuperai de ces institutions). De petits chèques seraient donnés en payement en attendant que l'or rentre. Il y a cinquante ans, il arrivait souvent à ceux qui employaient des ouvriers de manquer d'argent; il leur fallait alors payer une prime pour se procurer un sac d'écus pour le samedi soir; mais cela ne se voit plus. Une course aux banques pour avoir de l'or serait une tout autre affaire, car elle ne suppose pas nécessairement le cas que nous examinons en ce moment, celui où l'argent nécessaire pour les payements ferait défaut dans tout le pays.

Il y a une particularité en ce qui regarde la monnaie métallique qui mérite d'être notée. Laissant de côté les contrats existants qui stipulent des payements en numéraire, le public n'a pas le même intérêt à la baisse du prix de l'or comme monnaie, que celui qu'il a à la baisse du prix des autres marchandises. Si

le thé devient moins cher, cela constitue une augmentation de richesse, mais il n'en est pas ainsi de l'or. La différence qu'il y a entre ces objets, consiste en ce que la valeur est précisément la condition qui fait que l'or peut remplir sa fonction. Il faut arriver à former la même valeur avec du numéraire ; si le louis ne vaut que dix schellings au lieu de vingt il en faudra deux au lieu d'un. Le bas prix ou la cherté des métaux précieux n'ont d'effet que sur le poids et le volume du numéraire qui sert à transférer la même valeur dans l'achat d'autres marchandises. Une grande baisse dans la valeur de l'or causerait même des inconvénients très sérieux. Un schelling d'or qui ne vaudrait pas plus qu'un schelling d'argent pèserait beaucoup plus. Il en résulterait inévitablement que l'usage de l'or cesserait, et qu'il serait remplacé par de petits chèques, des billets de banque d'une faible dénomination, et d'autres instruments d'échange.

Il est admis que, maintenant que le monde a tout l'or qu'il faut pour du numéraire, si la production de ce métal augmentait, cela en ferait tomber la valeur. On a voulu conclure de ce fait que la même chose peut avoir lieu chez une nation en particulier, et l'on a attaché une grande importance à l'étendue de sa circulation. Une diminution de la quantité d'or qu'il y a en Angleterre, a-t-on prétendu, augmente la valeur du numéraire et fait tomber les prix. Au contraire, a t-on dit, l'excès du numéraire produit un effet opposé. Imbu de cette idée on note avec soin toutes les semaines le chiffre de la circulation en Angleterre.

Cette idée est complètement erronée, de même que la théorie à laquelle elle sert de base. On oublie que le métal du numéraire, l'or, est très facile à transporter d'un pays dans un autre. Avec les facilités de communication des temps modernes, on aurait fait venir du numéraire de l'étranger avant que sa rareté locale eût agi sur les prix. Aujourd'hui la plus légère différence dans la puissance d'échange de l'or dans deux pays voisins amènerait une exportation qui rétablirait l'équilibre. La valeur de l'or est la même dans tous les pays qui ne sont pas trop éloignés les uns des autres. La trop grande quantité d'or dans un pays n'y fait pas baisser la valeur de ce métal ; il s'y accumule dans les banques, mais ne reste pas, comme du papier non rachetable, dans la circulation pour agir sur les prix. Il y a en ce moment soixante millions sterling ensevelis dans la banque de

France. Quelle influence cela peut-il avoir sur les prix ? Avec les billets et les opérations de banque, le nombre des transactions qui se font avec du numéraire est insignifiant. Dans Londres seulement, il se fait par le *Clearing-House* des achats et des ventes en une seule semaine pour plus que ce qu'il y a d'or dans le royaume. Il en résulte que la prétendue circulation de l'or et des billets réunis est sans aucune importance, et n'a pas d'action sur les prix. Elle fournit une statistique intéressante, voilà tout. Tous les pays sont aujourd'hui reliés par la navigation à vapeur et les chemins de fer. L'importation et l'exportation de l'or n'ont aucune importance, si ce n'est comme opération de banque, comme nous le verrons plus loin. Peu importe, au point de vue de la circulation monétaire, que l'or d'Australie ou de Californie demeure en Angleterre, ou qu'il passe à l'étranger pour acheter des vins français, des laines d'Allemagne ou du coton d'Amérique. Il peut même être très avantageux pour l'Angleterre qu'il soit ainsi exporté. Si le mauvais temps a détruit les moissons, c'est un avantage pour le pays qui se trouve avoir de l'or de l'exporter pour acheter des denrées alimentaires; cela ne diminue pas sa richesse, car cet or qui dormait dans les caves des banques s'en va chercher du capital sous la forme de nourriture pour les ouvriers qui travaillent à la production de la richesse. Cette exportation, au lieu d'être considérée comme un malheur, doit plutôt être une cause de réjouissance.

L'or remplit une fonction bien importante en servant à liquider les balances du commerce international. Entre les nations comme entre les individus, le commerce est toujours un échange de richesses, de marchandises ; chaque nation achète à l'étranger avec ses produits, avec ses marchandises, elle ne peut pas acheter avec autre chose. Lorsqu'un pays a des mines d'or, l'or y est un produit comme le coton ou les vins. Si les achats et les ventes se balançaient tous les jours, comme cela a lieu dans un échange direct, les comptes se balanceraient d'eux-mêmes entre les nations. Mais comme les achats effectués dans un pays étranger ne s'égalisent pas toujours avec les ventes qu'on lui fait, il reste une balance, et il faut qu'elle soit soldée en or par le pays qui a plus acheté qu'il n'a vendu. Il y a des moments où cette différence est très considérable, par exemple, lorsqu'une mauvaise récolte, une famine, forcent à faire de grands achats de céréales, et qu'il est difficile de se procurer dans le moment tout l'or nécessaire. Mais le mécanisme du commerce moderne commence alors à agir; les

lettres de change, qui ne sont que des payements retardés, sont mises en opération, et, souvent avant leur échéance, l'équilibre a déjà été rétabli par des exportations. Dans tous les cas, ainsi que le disait si bien Adam Smith, l'Angleterre pourra toujours se pourvoir d'or tant qu'elle aura de quoi le payer. Le commerce n'est toujours, en dernière analyse, qu'un échange de marchandises.

Pour faire les payements entre les différents pays, il faut comparer leurs monnaies, car chacun vend au chiffre de sa propre monnaie. Il en résulte que, dans le commerce international, on a constamment à balancer des comptes exprimés en monnaies différentes. Comment alors établir la position de chacun des numéraires par rapport à l'autre ? En les ramenant à une mesure convenue, l'or. On convertit les napoléons et les francs en poids d'or ; on fait la même chose pour les louis d'Angleterre. Cette opération se fait en indiquant la valeur d'une pièce du numéraire d'un pays au moyen du numéraire d'un autre. On compare le poids de l'or qu'il y a dans un louis sterling, avec le poids du même métal qui se trouve dans un franc, en prenant pour base la pièce de vingt francs, le napoléon. On constate ainsi que $25\frac{11}{100}$ francs renferment le même poids d'or que le louis sterling. Cette égalité de poids s'appelle le pair du change. Lorsque le change est au pair, celui qui a un louis sterling peut se procurer le nombre de francs indiqué plus haut, et réciproquement celui qui a ce nombre de francs peut se procurer un louis sterling. Un marchand de métaux précieux qui achèterait deux tas d'or sur cette base et les ferait fondre, obtiendrait de chacun d'eux la même quantité de métal.

Le change est rarement au pair entre deux nations, parce qu'il est rare que chacune d'elles achète de l'autre chaque jour autant qu'elle lui vend, et que, comme nous l'avons vu, la balance doit se liquider en or. Comme il faut pour envoyer de l'or à l'étranger payer du fret et des assurances, celui qui est obligé d'en envoyer tâchera de s'en exempter, si la chose lui est possible. Or les marchandises achetées en pays étrangers, sauf le peu qui se solde en or, sont payées au moyen d'un échange de créances, avec des lettres de change. L'Anglais paye son créancier français avec une traite due par un Français qui a acheté des marchandises anglaises. Si les achats sont égaux dans les deux pays, le montant des traites se balancera. Sinon, il y aura nécessairement quelque débiteur qui ne pourra pas se procurer de traite ; et tous les débiteurs dans le pays qui a plus à payer qu'à recevoir lutteront

ensemble pour savoir lequel d'entre eux sera obligé d'encourir la dépense d'envoyer de l'or. Chacun d'eux offrira donc plus pour une traite que sa valeur nominale au pair en métal. Le Français pour ne pas envoyer d'or donnera à Paris, disons 25¼ francs par louis sterling payable à Londres. Si le cours des affaires avait été en sens contraire, et si l'Angleterre devait à la France plus que celle-ci ne lui doit, ce serait le débiteur anglais qui chercherait à acheter à Londres des traites payables en France ; il donnerait dans ce but un louis sterling pour 24¾ francs. Dans le premier cas on dirait que le change est favorable à l'Angleterre, parce que l'Anglais reçoit un quart de franc de plus que la valeur de l'or qu'il y a dans chaque louis sterling. Dans le second cas, on dit que le change est défavorable, parce que dans les 24¾ francs qu'il reçoit pour son louis sterling, l'Anglais reçoit moins d'or qu'il n'y en a dans ce louis. Un change favorable suppose que l'Angleterre a vendu plus qu'elle n'a acheté, et qu'elle a, partant, une balance à recevoir en or. Un change défavorable suppose le contraire, il suppose que l'Angleterre redoit une balance sur les opérations de la journée.

Mais le change ne peut jamais monter à un taux qui dépasse les frais de transport et d'assurance qu'entraîne l'envoi de l'or. S'il en coûte cinquante centimes pour envoyer en Angleterre de l'or au poids d'un louis, le Parisien acceptera une traite qui lui fera donner 25½ francs pour chaque louis qu'il devra recevoir en Angleterre, mais il en refusera une qui lui fera donner 25¾, parce qu'alors il lui en coûtera moins d'envoyer directement de l'or.

Il est impossible d'imaginer deux expressions plus inexactes et plus trompeuses que celles de *change favorable* et *change défavorable*. Elles survivent à la preuve qu'Adam Smith a faite de leur fausseté ; elles impliquent une ignorance complète de la nature même du commerce. On oublie que l'on achète à l'étranger des marchandises pour s'en servir et les consommer, que tout commerce est au fond seulement un échange de marchandises. On ne songe pas que l'or n'est qu'un instrument, et ce langage tend à faire croire que l'or, l'argent, le numéraire sont un but en eux-mêmes, une chose désirable pour elle-même, au point qu'on doive donner ses biens pour l'obtenir.

Ce langage est l'expression de la théorie mercantile. C'est donc en vain que celle-ci a été si bien démolie par Adam Smith. Ces

paroles indiquent qu'on se réjouit de ce que l'Angleterre a vendu plus qu'elle n'a acheté, et par là tendent à accréditer cette erreur qu'un excédant des exportations sur les importations constitue un avantage commercial, que c'est une bonne chose que d'employer ses richesses à manufacturer du fer et des tissus et d'en obtenir de l'or. Quant à ce qu'on fera de cet or, on n'en dit rien. Ces expressions tendent à enraciner dans l'esprit du marchand et du boutiquier cette idée absurde, que vendre est tout; comme si vendre sans acheter n'avait pas pour effet de convertir un homme en une espèce de Midas affamé au milieu de ses monceaux d'or. L'importance qu'on attache à ce que l'échange soit favorable constitue certainement le phénomène intellectuel et littéraire le plus étonnant de ce siècle.

Il nous reste à dire quelques mots du double étalon. Dans certains pays, on peut à son choix payer en or ou en argent. L'expression de monnaie légale est employée seulement à l'égard des obligations dont l'objet est le payement d'une somme d'argent; elle signifie que l'obligation sera éteinte en loi si la monnaie légale a été donnée en payement. Le double étalon donne au débiteur le droit de payer à son choix en or ou en argent. Si la valeur du métal donné en payement est, sur le marché aux métaux, la même, soit qu'on donne de l'or, soit qu'on donne de l'argent, l'obligation est légitimement acquittée, et l'une des parties au contrat n'a pas d'avantage sur l'autre. La loi règle la quantité de chaque métal qui doit être donnée. En Angleterre, elle décide que vingt schellings et un louis constituent la même somme d'argent. Malheureusement la loi ne peut pas faire que la valeur métallique de l'or ou de l'argent reste invariable. S'il survient un changement dans la valeur de l'un de ces métaux, il est évident que vingt schellings pourront valoir plus ou moins qu'un louis. Un débiteur préférera naturellement payer avec le numéraire qui vaut le moins, avec celui qui lui a coûté le moins à obtenir. Si la valeur de l'argent devient moins élevée que celle de l'or, le louis sterling d'or sera vendu à l'étranger pour de l'argent; on importera l'argent en Angleterre, on l'y fera monnayer, et en s'en servant pour payer on fera un profit. C'est de là qu'on a tiré cette règle d'expérience qu'une monnaie inférieure chasse toutes les autres d'un pays, c'est-à-dire que celle dont le métal est coté trop haut relativement au métal de l'autre est recherchée de tous les débiteurs, parce qu'ils font un profit en se la procurant avec l'autre. En Angleterre, la proportion de

vingt schellings au louis existe depuis longtemps malgré des fluctuations nombreuses dans la valeur métallique de l'argent. Ce qui empêche l'or de disparaître, c'est la règle que l'argent n'est pas monnaie légale pour plus de quarante schellings à la fois. Ceci a fait du schelling une monnaie purement d'appoint. Sa valeur légale est exagérée, car il ne renferme pas assez d'argent pour valoir le vingtième d'un louis en or. Mais il n'y en a pas assez, et leur valeur n'est pas assez exagérée pour qu'il vaille la peine d'en manufacturer avec de l'argent pur.

Il n'y a pas de raisons suffisantes pour justifier l'existence d'un double étalon, et il permet une injustice en donnant à un débiteur le moyen de s'acquitter avec moins de métal qu'il n'en avait promis à son créancier.

C'est cette faculté du débiteur, de choisir la monnaie dont la valeur métallique n'égale pas la valeur légale, qui explique comment il se fait que la mauvaise monnaie chasse toujours la bonne. C'est ainsi qu'il y a quelques années, lorsque l'argent avait en France une valeur réelle plus forte que celle que lui donnait la loi, laquelle ne lui attribue que la valeur du vingtième d'un napoléon, il était devenu profitable d'exporter des francs d'argent pour acheter de l'or, puis de convertir ce dernier métal en napoléons ou de s'en servir pour payer au taux d'un napoléon pour chaque vingt francs de dette. Cela a fait affluer en France une immense quantité d'or ; la prime que les étrangers avaient coutume de payer en arrivant en France pour avoir de l'or disparut, et la monnaie de la France devint en grande partie de l'or ; l'argent s'en alla à l'étranger, car il y avait profit à acheter du numéraire d'argent avec de l'or importé, pour revendre ensuite à sa pleine valeur à l'étranger ce numéraire d'argent. Il en est de même en Angleterre des souverains qui n'ont pas le poids voulu : ils passent de main en main sans qu'on y fasse attention, chacun les prenant comme s'ils avaient le plein poids, et préférant courir la chance de les faire passer plutôt que de prendre la peine de les peser avant de les accepter en payement. Mais il y a des personnes qui connaissent mieux, et leur action continue produit des effets considérables. Comme elles ont à faire à l'étranger des remises d'or, elles choisissent pour cela les souverains qui pèsent le plein poids. Ceux qui ne l'ont pas restent en Angleterre, et leur nombre s'accroît constamment par l'usure journalière. Il est facile de concevoir qu'ils peuvent finir par former une pro-

portion si considérable de la monnaie en circulation, qu'on jugera à propos de rectifier leur valeur aux dépens de ceux qui les possèderont alors.

Le numéraire falsifié est dans un autre ordre d'idées. Ce n'est pas du numéraire devenu trop léger par l'usure. Il a le plein poids, mais la quantité de métal précieux qu'il contient est à dessein réduite à une quantité moindre que celle qu'il est supposé généralement contenir. Au moyen âge, les rois qui l'émettaient donnaient moins d'or ou d'argent pour payer leurs dettes que leurs créanciers n'avaient droit d'en recevoir d'après l'entente autorisée par eux relativement au poids et au titre qu'ils auraient dû avoir. Cela constituait évidemment une fraude palpable dans le payement des dettes. Il est bon toutefois de remarquer que, contrairement au numéraire trop léger, ce numéraire constituait de la bonne monnaie jusqu'à concurrence de la quantité d'or ou d'argent qu'il contenait. Si en frappant le souverain on retranchait un quart du métal précieux qu'il aurait dû avoir, pour le remplacer par un métal inférieur, il constiturait une bonne pièce de quinze schellings absolument comme le souverain de plein poids en constitue une bonne de vingt schellings. Le résultat d'un pareil procédé serait de bouleverser le change avec l'étranger. Le souverain n'étant évalué qu'à quinze schellings à l'étranger, le taux du change tomberait d'un quart. La fraude consistant à émettre ce numéraire ne serait commise qu'une fois ; le créancier serait dépouillé du quart de son dû, mais il obtiendrait une bonne pièce de quinze schellings.

Ces altérations de la monnaie sont impossibles aujourd'hui, mais il est bon toutefois de connaître exactement ce qui s'est fait dans le passé.

—*A continuer.*

Une rencontre fortuite

PAR

W. D. HOWELLS

TRADUCTION DE LOUIS H. FRÉCHETTE

IX

M. ARBUTON PARLE

Mme Ellison était à peu près guérie. Elle avait déjà visité deux fois les magasins de la rue de la Fabrique ; et son complet rétablissement n'était plus retardé que par les délais apportés par la modiste à la confection d'une robe de soie trop précieuse pour être risquée en pièce entre les mains des officiers de douane à la frontière.

En outre, bien que le colonel commençât à devenir impatient, elle n'était pas fâchée de remettre encore un peu son départ, dans l'intérêt d'une affaire à laquelle elle avait fait volontairement l'offrande de ses souffrances.

Sur les derniers temps, Kitty avait fait bien peu en reconnaissance du dévouement infatigable de sa cousine. Elle avait l'ingratitude de se refuser de plus en plus à ces confidences qu'on essayait de provoquer d'une façon détournée ; elle résistait ouvertement à des attaques directes même sur les questions de faits. Mais, s'il lui répugnait de tout confier à Fanny, c'était peut-être parce que cela se réduisait à bien peu, ou parce qu'une jeune fille n'a pas, ou n'est pas censée avoir l'esprit à certaines choses, ou même les ignore entièrement, jusqu'à ce qu'elles lui soient précisées par la personne la plus autorisée à savoir ce qu'elle en pense.

Le rêve au milieu duquel elle vivait était agréable et beau ; il satisfaisait pleinement son imagination, tout en berçant son intel-

ligence. Il passait d'une phase à une autre sans se heurter aux angles de la réalité, et en apparence ne se reliait d'aucune façon ni au passé ni à l'avenir. Elle même paraissait ne pas y être plus concernée ni en être plus responsable, que si elle eût simplement joué le rôle d'une héroïne de roman.

Leur dernière semaine à Québec tirait à sa fin, et il ne leur restait plus que deux ou trois devoirs à remplir comme touristes consciencieux. Or, parmi les rares endroits intéressants qu'ils n'avaient pas encore vus, le principal était l'emplacement de l'ancienne maison des jésuites à Sillery.

— Ce serait mal de ne pas visiter cela, Kitty, dit Mme Ellison, qui, suivant son habitude, avait arrangé d'abord les détails de l'excursion, et maintenant l'annonçait. C'est l'une des principales curiosités de l'endroit, et l'oncle Jack ne vous pardonnerait pas de l'avoir négligée. C'est même honteux de ne pas y avoir songé plus tôt. Je ne puis pas y aller avec vous, car je ménage mes forces pour notre pique-nique à Château-Bigot demain ; et je veux, Kitty, que vous veilliez à ce que le colonel voie tout. J'ai eu assez de peine, Dieu le sait, à tout analyser les faits pour lui.

Ceci se passait au moment où Kitty et Arbuton, assis dans le salon de Mme Ellison, attendaient le colonel rétardataire, qui avait couru à l'hôtel Saint-Louis, et qui devait être de retour un instant après. Cet instant était passé. On lui accorda un quart d'heure de grâce, puis une demi-heure de magnanimité mécontente, mais point de colonel !

Mme Ellison commença par dire que c'était parfaitement abominable, ce qui la mit dans l'impossibilité de pouvoir plus tard rien ajouter de plus énergique que le mot : par trop vexant.

— Mais c'est que l'heure avance, dit-elle à la fin. Il est inutile d'attendre plus longtemps, si vous avez l'intention d'y aller aujourd'hui,—et c'est le seul jour qui vous reste. Ainsi vous feriez mieux de partir sans lui. Je ne puis me faire à l'idée de vous voir manquer cela.

La-dessus les deux jeunes gens se levèrent et partirent.

Quand le gentilhomme de haute lignée Noël Brulart de Sillery, chevalier de Malte, l'un des courtisans de Marie de Médicis, abandonna les vanités du monde pour se faire prêtre, le Canada était la mission à la mode, et le noble néophyte donna la mesure de son esprit d'abnégation en consacrant ses grands biens à

la conversion des sauvages infidèles. Il fournit aux jésuites l'argent nécessaire pour entretenir un établissement religieux près de Québec ; et cet établissement de Peaux-Rouges convertis au christianisme prit le nom euphonique du donateur, nom que l'endroit porte encore aujourd'hui. Cet établissement devint de suite important comme la première résidence des jésuites et des religieuses de l'Hôtel-Dieu, qui, là, travaillèrent et souffrirent pour la religion, en butte aux horreurs de la pestilence, aux rigueurs de l'hiver et aux Iroquois. Il fut le théâtre de scènes miraculeuses, de martyres, de choses extraordinaires de toutes sortes, et le foyer de l'évangélisation indienne. Bien peu d'événements de l'histoire si pittoresque de Québec lui ont été étrangers ; et l'endroit est digne d'être visité, autant pour la beauté sauvage du site que pour ses héroïques traditions.

A environ une lieue de la ville, au point où l'irrégulière muraille de roc sur laquelle Québec est bâtie s'éloigne du fleuve, une vaste pelouse s'étend entre le bord de l'eau et le pied du rocher couvert de bois. C'est là que se trouvaient la mission et le village indien.

Encore aujourd'hui la puissante structure qui servit de première résidence aux jésuites est là,—modernisée, naturellement, et consacrée à des usages profanes,— mais solide comme autrefois, et bonne encore pour un siècle.

Alentour s'étend tout un monde de piles de bois de fente, et d'immenses trains de bois d'équarrissage, couvrant toute la surface d'une anse profonde, l'une des nombreuses échancrures que présentent les rives du Saint-Laurent.

Un village de pauvre apparence s'étend le long de la route sur le bord du fleuve. De gros bâtiments ancrés dans le chenal prennent leur cargaison de bois pour l'Europe ; un gros bourg luit dans les bois de la rive opposée ; il ne faudrait rien qu'un climat un peu plus favorable pour faire de ce lieu l'un des plus charmants endroits qu'on puisse rêver.

Kitty et Arbuton roulèrent vers Sillery, en passant par le chemin Saint-Louis.

Déjà le feuillage jaloux, sous lequel se cachent les jolies villas et les résidences princières de ce faubourg aristocratique, se parait çà et là des teintes rouges et jaunes de l'automne. Çà et là dans les champs une vigne sauvage rougissait le gazon. Des cerises à grappes rétardataires mûrissaient encore dans le détour

des haies ; l'air était rempli du cri mélancolique des grillons et des sauterelles, et s'imprégnait de cette indicible tristesse qui annonce la fin de l'été.

Le cœur des deux jeunes gens se ressentait de cette influence rêveuse. Leur cocher comprenait à peine quelques mots d'anglais, et leur conversation pouvait sans inconvénient aborder ces sujets naïvement personnels, prendre ce ton d'autobiographie psychologique, qui caractérisent les intimités croissantes entre deux jeunes gens,— conversations dans lesquelles chacun d'eux apparaît à l'autre comme un être tout à fait exceptionnel, avec des idées, des émotions et des sentiments d'autant plus uniques, qu'ils sont absolument communs à l'un et à l'autre.

La lieue avait parue bien courte jusqu'à Sillery, lorsque, quittant le chemin Saint-Louis, le cocher tourna bride dans la direction du fleuve, et s'engagea dans la route tortueuse et sauvage qui descend vers la rive.

Ils ne songeaient pas beaucoup à la vieille mission. Néanmoins ils mirent pied à terre et visitèrent le petit endroit où s'élevait autrefois la chapelle des jésuites ; on en voit encore les fondations à fleur de terre. Ils lurent l'inscription sur le monument érigé dernièrement par la paroisse à la mémoire du premier missionnaire jésuite venu au Canada, et mort à Sillery. Puis il leur sembla n'avoir rien de mieux à faire qu'à admirer les puissants radeaux et les piles de bois.

L'intérêt qu'ils semblaient prendre à l'endroit piqua la curiosité de Sillery ; un petit Français entra dans la cour de la chapelle et donna à Kitty une brochure sur l'histoire locale, sans vouloir accepter aucun payement. Une jeune femme, une Anglaise à physionomie sympathique, sortit d'une maison en face, et demanda en hésitant si l'on n'aimerait pas à visiter la résidence des jésuites.

Elle les introduisit à l'intérieur, leur montra comment l'ancien édifice avait été masqué par la construction moderne, et leur fit remarquer, par les profondes embrasures des fenêtres, que les murs avaient trois pieds d'épaisseur.

Les plafonds étaient bas et les appartements bizarrement disposés ; mais le tout empruntait une certaine grandeur à la solidité. Il était aisé de se figurer les prêtres en noir, ou les religieuses en gris, dans ces chambres obscures, témoins maintenant d'un genre de vie si différent.

En arrière il y avait une terrasse gazonnée, puis le rocher au flanc boisé s'élevait à pic.

— Mais montez là-haut, dit l'active petite cicerone à Kitty, lorsque son mari fut entré et eut poliment souhaité la bienvenue aux étrangers ; je vais vous montrer ma propre chambre qui est aussi ancienne que n'importe laquelle.

Les hommes restèrent en bas et les deux femmes montèrent dans une chambre tapissée et meublée dans le goût moderne.

— Nous avons été obligés de démolir le vieil escalier, continua la jeune femme, pour monter notre bois de lit.

Ce dernier article était une magnifique pièce d'ébénisterie qui, suivant elle, méritait bien qu'on lui fit ce sacrifice.

Puis elle indiqua plusieurs restes de la vieille bâtisse.

— C'est un curieux endroit de résidence ; mais nous sommes ici pour l'été seulement.

Et elle se prit à expliquer tout naïvement comment les affaires de son mari les avaient forcés de quitter Québec et de s'établir à Sillery pour la saison. Elle descendait l'escalier à la suite de Kitty, lorsqu'elle ajouta :

— C'est la première fois que je tiens maison, vous savez, et, tout naturellement, cela me paraîtrait étrange en tout autre endroit ; mais vous ne pouvez pas vous faire une idée comme c'est drôle ici. Je suppose, fit-elle avec un léger embarras,—mais comme si sa confidence méritait quelque retour, au moment où Kitty rendue au bas de l'escalier se retrouvait face à face avec Arbuton, qui s'apprêtait à monter à son tour avec le mari de la jeune femme,—je suppose que ceci est votre voyage de noce.

Une angoisse subite saisit la jeune fille et fit monter le feu à son visage. Ainsi ce qui n'était pour elle qu'une agréable aventure paraissait aux autres comme la plus sérieuse preuve d'amour qui pût exister entre Arbuton et elle ;— il n'y avait là pour les étrangers ni rêve, ni rôle dramatique, ni personnages de roman. Que dis-je? pour une personne au moins, cela s'illuminait même des doux rayons de la lune de miel !

Et comment pouvait-il en être autrement? Ici, dans cette région vers laquelle se dirigeaient fatalement tous les nouveaux mariés, — au point que cela en est devenu banal, et qu'elle se rappelait avoir entendu Mme March s'excuser presque d'y faire son premier voyage de femme mariée,—comment deux jeunes gens comme eux, seuls comme ils étaient, auraient-ils pu

ne pas être pris pour des nouveaux époux. Et le pis, c'est qu'il devait, lui, avoir entendu la fatale question.

La pâleur du jeune homme contrastait avec la rougeur de Kitty qui lui trouva l'air grave. Il monta l'escalier, et elle prit un siège pour attendre son retour.

— J'en ai tant vus, de ces jeunes couples américains, quand je vivais à la ville! continua l'affable petite maîtresse de maison. Mais je ne crois pas qu'il en vienne beaucoup à Sillery. Au fait vous êtes le seul qui soit encore venu cet été ; et en vous voyant prendre intérêt à la vieille mission, j'ai cru que vous ne seriez pas fâchés si je vous adressais la parole pour vous inviter à entrer dans la maison. La plupart des Américains ne restent que juste le temps de visiter la citadelle, les plaines d'Abraham, et la chute de Montmorency, et puis repartent. Il me semble que cela devrait être fatiguant pour eux de toujours recommencer la même chose. Mais au fait ce ne doit pas être toujours les mêmes...

Il n'était pas raisonnable de la part de Kitty de laisser son interlocutrice s'évertuer ainsi à soutenir la conversation. Elle lui manifesta son contentement d'avoir visité le vieil édifice ainsi que sa vive reconnaissance pour sa cordiale invitation. Elle ne la détrompa point ; c'était plus court d'en rester là ; et lorsque reparut son compagnon, elle prit congé de ces bonnes gens emportant je ne sais quelle secrète satisfaction de ce que l'on s'était ainsi mépris à son sujet.

Pourtant, comme la jeune femme et son mari se tenaient près de la voiture, répétant leurs adieux, elle aurait voulu retarder indéfiniment le départ, tant elle redoutait de se trouver seule avec Arbuton.

Mais aussitôt qu'elle fut seule avec lui, son esprit s'exalta. Comme ils cheminaient sous l'ombrage de la falaise, elle se mit à discourir avec une verve intarissable sur les objets intéressants de la route. Elle s'extasia sur la beauté du fleuve large et tranquille, avec ses navires à l'ancre. Elle admirait les charmants reflets du soleil couchant sur l'autre rive. Elle faisait des réflexions badines sur le village à travers lequel ils passaient, avec ses portes ouvertes et le repas du soir fumant sur le grand poêle encadré dans la cloison de chacune de ces demeures proprettes. Elle attira l'attention de son compagnon sur les deux grands escaliers qui escaladent le rocher, et conduisent des chantiers

de bois aux plaines d'Abraham, et sur l'armée des travailleurs, qui, une petite chaudière à dîner à la main, montaient le long de cette rampe si difficile autrefois, pour regagner leurs demeures dans le faubourg Saint-Roch. Elle faisait tout ce qu'elle pouvait pour rester maîtresse de la conversation et se tenir elle-même hors de question.

Un bout de la route était peuplé par des Français ; c'était propret et gentil. Mais, un peu plus loin, la route commença à pulluler d'Irlandais, et cessa de devenir un sujet de discours intéressant.

Et le silence, contre lequel elle avait tant lutté, tomba sur eux et les enveloppa comme d'un cercle magique, qu'elle ne put réussir à rompre.

Il eût été mieux pour le succès d'Arbuton qu'il eût respecté ce silence. Mais un échec était pour lui hors de question ; il avait si longtemps regardé cette jeune fille de haut en bas, disons le mot, qu'il ne pouvait pas s'imaginer qu'elle pût hésiter un instant à accepter l'offre de son cœur. En outre, un sentiment de magnanime obligation se mêlait à son amour confiant, car elle devait savoir qu'il avait entendu ce que la jeune femme avait dit à la mission. Peut-être laissa-t-il ce sentiment donner une certaine couleur à sa démarche, si légèrement que cela fût.

Il manqua de ce tact délicat si nécessaire à l'heure suprême. Il ne sut pas attendre, et il parla, pendant que tout, chez la jeune fille, le sang de ses veines et chaque fibre de son être, demandait grâce.

XI

RÉPONSE DE KITTY.

Le crépuscule jetait ses dernières lueurs lorsque Kitty entra dans la chambre de Mme Ellison et se laissa choir en silence sur la première chaise venue.

— Le colonel a rencontré un ami au Saint-Louis, ce qui lui a fait oublier l'expédition, dit Fanny ; il n'y a qu'une demi-heure qu'il est rentré. Mais c'est tout aussi bien. Je suis sûre que vous vous êtes bien amusés. Où est M. Arbuton ?

Kitty éclata en sanglots.

— Quoi ? est-ce qu'il lui serait arrivé quelque chose ? s'écria Mme Ellison en se précipitant vers elle.

— A lui ? Non ! Qu'est-ce qui aurait pu lui arriver ? demanda Kitty d'un ton piqué.

— Et bien, alors, vous serait-il arrivé quelque chose à vous ?

— Je ne sais si l'on peut appeler cela vous être arrivé quelque chose. Mais je suppose que vous serez satisfaite maintenant, Fanny. Il ma demandée en mariage.

Kitty prononça ces derniers mots avec une certaine violence, comme si, puisque la chose devait se dire, elle eût désiré s'en débarrasser promptement.

— Oh ! ma chère ! s'écria Mme Ellison, sans y mettre rien de ce sentiment de satisfaction qu'on devait attendre d'une entremetteuse de mariages qui voit ses plans réussir.

Tant qu'il s'était agi d'un mariage dans la portée abstraite du mot, elle n'avait pas cessé d'y travailler. Mais du moment qu'il s'agissait particulièrement de l'union de Kitty avec ce M. Arbuton qui, en réalité, leur était presque inconnu, et pour qui, au fond de son cœur, sa sympathie ne dépassait pas ce qu'elle savait de lui, c'était une autre affaire.

Mme Ellison était effrayée de son triomphe, et elle se prit à songer qu'un échec aurait été plus facile à subir. Est-ce que les deux jeunes gens se convenaient le moindrement ? Aurait-elle consenti à voir sa pauvre Kitty enchaînée pour la vie à cet égoïste impassible, dont le mérite même inspirait de l'éloignement, dont la modestie même semblait vous rabaisser et vous humilier ?

Mme Ellison ne pouvait se poser la question avec modération, ni dans un sens ni dans l'autre ; elle était maintenant injuste envers Arbuton sans aucun doute.

— Avez-vous accepté ? murmura-t-elle tout doucement.

— Accepté ? répéta Kitty ; non !

— Oh ! ma chère ! soupira de nouveau Mme Ellison, en se disant que ceci n'était guère préférable, et n'osant pas s'aventurer plus loin dans ses interrogations.

— Je suis dans une perplexité extrême, dit Kitty, après avoir attendu une question qui ne venait pas. J'ai besoin que vous m'aidiez à y réfléchir.

— Sans doute, ma chérie. Mais je ne sais pas de quelle utilité je puis vous être. Je commence à m'apercevoir que je ne suis pas très forte pour la réflexion.

Kitty, qui désirait principalement voir la situation se dessiner plus distinctement devant elle, ne fit aucune attention à cet aveu, et se mit à raconter tout ce qui s'était passé. Le crépuscule lui prêtait sa pénombre ; et dans cette obscurité favorable, elle eut le courage de se bien représenter tous les faits, même avec leur côté plaisant.

— C'était bien solennel, comme de raison ; et j'étais effrayée, dit-elle ; mais je me suis efforcée de ne pas me laisser surprendre, en disant *oui ;* simplement parce que c'était ce qu'il y avait de plus facile à faire, je lui ai dit que je ne savais pas,—et c'est vrai ; que j'avais à y songer, — et c'est encore vrai. Il n'a pas été bien généreux, et m'a dit qu'il s'était figuré que j'avais eu déjà le temps d'y songer. Il ne paraissait pas bien comprendre,—ou bien je n'ai pas su m'expliquer,—quelles avaient été mes impressions jusque là.

— Il pourrait certainement dire que vous l'avez encouragé, remarqua Mme Ellison toute pensive.

— Encouragé, Fanny ! Comment pouvez-vous m'accuser d'une pareille indélicatesse ?

— Il n'y a pas d'indélicatesse en cela. Les hommes ont besoin d'être encouragés ; sinon, ils n'auraient jamais le courage nécessaire. Ils sont si timides, naturellement.

— Je ne pense pas que M. Arbuton soit si timide. Il paraissait croire qu'il n'avait qu'à demander pour la forme, et que de mon côté je n'avais rien à objecter. Qu'a-t-il jamais fait pour moi ? Au contraire, ne m'a-t-il pas été souvent fort désagréable ? Il n'aurait pas dû parler immédiatement après ce qu'il venait d'entendre. C'était si mal à lui. Et puis, comment peut-il ignorer que les jeunes filles ne peuvent pas être là-dessus aussi certaines d'elles-mêmes que les hommes, ou, si elles le sont, ne peuvent pas le savoir juste au moment où on le leur demande.

— En effet, interrompit Mme Ellison, les jeunes filles sont ainsi. Je pense sincèrement que la plupart d'entre elles,—quand elles sont jeunes comme vous, Kitty,— ne pensent jamais au mariage comme la conséquence finale de leurs petites intrigues amoureuses. Tout ce qu'elles ambitionnent, c'est que les attentions galantes et le roman se continuent indéfiniment, et n'amènent rien

de plus sérieux. Et l'on ne devrait pas les en blâmer, quoiqu'on le fasse souvent.

— Certainement, dit vivement Kitty ; c'est cela ; c'est ce que j'étais à dire. Voilà la raison pour laquelle une jeune fille doit avoir du temps pour se décider. Je suppose qu'on vous en a donné à vous.

— Oui, deux minutes. Le pauvre Dick retournait à son régiment, et se tenait là, debout, sa montre à la main. Je dis non d'abord, et puis je le rappelai, pour me reprendre. Mais, Kitty, si le roman s'était terminé sans qu'il vous eût rien dit, vous n'auriez pas aimé cela non plus, dites.

— Non, avoua Kitty en tremblant ; je suppose que non.

— Eh bien, alors, voyez-vous ! C'est un grand point en sa faveur. Quel délai avez-vous demandé, ou vous a-t-il accordé ?

— Je lui ai promis de lui donner réponse avant notre départ de Québec, répondit Kitty avec un profond soupir.

— Est-ce que vous n'êtes pas déjà décidée ?

— Je ne sais pas. Voilà ce que je veux que vous m'aidiez à trouver.

Mme Ellison fut quelque temps sans répondre.

— Eh bien, dit-elle enfin ; je suppose qu'il va falloir remonter jusqu'au commencement.

— En effet, soupira Kitty.

— Vous avez senti d'abord un certain attrait pour lui, la première fois que vous l'avez vu, n'est-ce pas ? demanda Mme Ellison, avec insinuation, tout en s'efforçant d'être systématique et suivie, par un effort mental dont nous ne pouvons donner une idée.

— Oui, répondit Kitty.

Puis elle ajouta plus bas :

— Mais je ne puis m'expliquer quelle sorte d'attrait c'était. Je l'admirais, je suppose, pour sa beauté, son élégance, et pour l'exquise distinction de ses manières.

— Continuez, dit Mme Ellison. Et quand vous l'avez eu mieux connu ?

— Mais nous avons déjà parlé de cela, Fanny.

— C'est vrai, mais nous ne devons rien omettre, reprit Mme Ellison sur un ton d'exactitude judiciaire qui fit sourire Kitty.

Mais elle reprit son sérieux bien vite.

— Plus tard, dit-elle, je ne puis dire s'il me plaisait ou non, ni même s'il cherchait à me plaire. M'est avis qu'il agissait d'une façon assez étrange pour un homme... épris. Je me sentais troublée et mal à l'aise avec lui. Il paraissait toujours se rendre aimable par pure condescendance.

— C'était peut-être un simple effet de votre imagination, Kitty.

— Peut-être ; mais je n'en étais pas mois troublée.

— Et depuis ?

— Depuis,—c'est-à-dire après notre excursion à l'endroit où Montgomery fut tué,—il m'a paru complètement changé. Il s'efforçait d'être agréable, et semblait faire tout en son pouvoir pour se faire aimer. Je ne puis m'expliquer cela. Il était rempli d'attentions pour moi, et se conduisait à mon égard,—sans s'en douter probablement,—comme s'il eût eu des droits sur ma personne Cependant c'est peut-être là encore un effet de mon imagination. Il est bien difficile d'analyser ce qui s'est passé entre nous durant ces deux dernières semaines.

Kitty se tut, et Mme Ellison resta quelque temps silencieuse, puis tout à coup :

— Quand il agissait comme s'il avait eu des droits sur vous, demanda-t-elle, est-ce que cela vous était désagréable ?

— Je ne saurais dire. Il y avait là un peu de prétention de sa part. Je ne sais pas pourquoi il agissait ainsi.

— Avez-vous du respect pour lui ?

— Mais, Fanny, je vous ai toujours dit que je respectais en lui bien des choses.

Mme Ellison avait les faits devant elle ; il s'agissait d'en faire l'addition, et d'en tirer une conclusion. Elle se redressa sur son siège, et se mit à examiner sa tâche.

— Eh bien, Kitty, dit-elle, je vais vous dire ; je ne sais vraiment que penser ; mais je puis vous affirmer ceci : s'il vous a plu d'abord, et déplu ensuite, et qu'il soit devenu plus agréable subséquemment, et que sa manie d'agir comme s'il eût eu des droits sur vous ne vous a point choquée, et si vous le respectez, sans cependant le trouver charmant...

— Mais il l'est, charmant, à sa façon. Il l'a été dès le commencement. Dans un roman, ses manières froides, dédaigneuses, protectrices, auraient été tout ce qu'il y a de plus attrayant.

— Alors, pourquoi ne l'avez-vous pas accepté ?

— Pourquoi ? répondit Kitty entre le rire et les pleurs : c'est que nous ne faisons pas un roman ; et je ne sais pas si je l'aime ou non.

— Mais pensez-vous que vous pourriez l'aimer ?

— Je n'en sais rien. Sa demande a réveillé en moi tous les doutes que j'avais à son sujet, et m'a fait oublier les deux dernières semaines. Je ne sais pas si je l'aime. Si je l'aimais, est-ce que je n'aurais pas plus de confiance en lui ?

— Eh bien, que vous ayez de l'amour ou non, je vais vous dire ce que vous êtes, Kitty, s'écria Mme Ellison, agacée par cette indécision, et soulagée de ce que l'alternative, quelle qu'elle fût, était remise d'un jour ou deux.

— Quoi ?

— Vous êtes...

Mais à ce moment important le colonel entra dans la chambre en flânant, et Kitty s'esquiva.

— Richard, dit Mme Ellison, sérieusement, et sur ce ton de reproche accusateur qui lui était ordinaire, vous savez ce qui est arrivé, je suppose.

— Non, ma chère, pas du tout ; mais ça ne fait rien, je le saurai bientôt sans doute.

— Mon Dieu ! je voudrais bien que vous fussiez un peu plus sérieux pour une fois. M. Arbuton a demandé Kitty en mariage.

Dans sa surprise, le colonel laissa échapper un coup de sifflet sec et rapide. Mais il ne harsarda aucune réflexion plus nettement articulée.

— Oui, reprit la jeune femme en réponse au coup de sifflet de son mari ; et cela me contrarie horriblement.

— Tiens, mais je pensais que vous l'aimiez.

— Non, je ne l'aimais pas, mais je croyais qu'il aurait pu être un bon parti pour Kitty.

— Et ne l'est-il pas ?

— Elle n'en sait rien.

— Elle n'en sait rien ?

— Non.

Le colonel écouta silencieusement le récit que Mme Ellison lui fit de toute l'affaire, et de l'indécision dans laquelle Kitty

se trouvait. Alors il s'écria avec véhémence et comme dans un accès de surprise envahissante :

— Cela est la chose la plus étonnante du monde. Qui se serait jamais imaginé que ce morceau de glace pût être amoureux ?

— Est-ce que je ne vous l'ai pas toujours dit ?

— Oui, certainement ; mais cela pouvait s'interpréter de deux manières. Vous pourriez découvrir de la passion dans l'œil d'une pomme de terre.

— Colonel Ellison, dit Fanny d'un ton sévère, dans quel but supposez-vous qu'il soit resté ici autour de nous depuis un mois ? Pourquoi serait-il demeuré à Québec ? Pensez-vous que c'est par compassion pour moi, ou parce qu'il trouvait votre compagnie si agréable ?

— Ma foi, je supposais qu'il nous trouvait tolérables, et s'intéressait à l'endroit.

Mme Ellison ne fit aucune réponse à ce pauvre discours, mais regarda son mari avec un air de dédain qui—heureusement pour le colonel—se perdit dans l'obscurité. Enfin elle prétendit qu'en fait d'aveuglement les chauves-souris ne sont rien comparées aux hommes, car n'importe quelle chauve-souris aurait vu clairement ce qui se passait.

— Il est vrai, remarqua le colonel, que j'ai eu un instant de soupçon, le jour de cette affaire de Montgomery. Ils paraissaient tous deux confus lorsque je les aperçus au bout de la rue, et ni l'un ni l'autre n'avait la moindre chose à dire. Mais cela me sembla plus tard justifié par cette aventure que vous m'avez racontée. Dans le temps je n'ai pas fait grande attention à la chose. L'idée qu'il fût amoureux me paraissait trop ridicule.

— Etait-ce si ridicule lorsque vous étiez amoureux de moi ?

— Non ; et cependant ma présente condition n'est pas une preuve que c'était fort sage, Fanny.

— Oui ; voilà bien les hommes ! Aussitôt que l'un d'eux est heureusement marié, il s'imagine qu'il ne doit plus y avoir d'amour en ce bas monde, et il ne peut concevoir que deux jeunes gens puissent s'éprendre l'un de l'autre.

— C'est à peu près cela, Fanny. Mais admettons simplement, pour les besoins de la discussion, que maître Boston ait demandé Kitty en mariage, et qu'elle ne sache pas si elle doit l'accepter ou non, qu'avons-nous à voir là-dedans ? Je ne l'aime pas assez

pour plaider sa cause ; et vous ? Quand Kitty sera-t-elle prête à répondre ?

— Elle doit répondre avant notre départ d'ici.

Le colonel se mit à rire.

— De sorte qu'il est condamné à rester ici dans l'incertitude pendant deux jours ! C'est un peu dur, cela, Fanny ; qu'est-ce qui vous a engagée à vous mêler si activement de cette affaire ?

— Activement ? Je ne m'en suis pas mêlée activement.

— Disons que vous y avez acquiescé avec répugnance ; mais pourquoi cela ?

— Ma foi, elle a des goûts littéraires si prononcés, et puis elle est...

— Et puis elle est . . . quoi ?

— Vous êtes insultant !—Et puis elle est si intelligente et le reste. Je croyais qu'elle était destinée à vivre dans un endroit où tout le monde est instruit et porté vers les choses intellectuelles. C'est-à-dire que je m'imaginais cela, si toutefois je m'imaginais quelque chose.

— En somme, dit le colonel, vous pouvez avoir été dans le vrai, mais je ne pense pas que Kitty montre en ce moment une force d'esprit qui la rende particulièrement propre à la vie de Boston. Je suis d'avis qu'il est ridicule de laisser ainsi ce jeune homme en suspend. Elle pourrait aussi bien répondre maintenant que plus tard. Ce délai lui impose comme une espèce d'obligation envers lui. Je vais lui parler.

— Vous allez la tuer, si vous lui parlez. Vous ne savez pas jusqu'à quel point cela l'affecte.

— Ne craignez rien, je ménagerai sa sensibilité. C'est mon devoir de lui parler. Et puis, est-ce que je ne connais pas Kitty ? Je l'ai presque élevée.

— Vous avez peut-être raison. Vous êtes tous si étranges que vous pourriez avoir raison. Seulement, soyez prudent, Richard. Vous devrez aborder le sujet avec délicatesse... indirectement, vous savez. Les jeunes filles sont bien différentes des jeunes gens ; n'y allez pas brusquement. Sachez manœuvrer au moins une fois en votre vie.

— Très bien, Fanny ; soyez tranquille, je ne serai ni maladroit ni brusque. J'irai à sa chambre dans quelques instants, lorsqu'elle sera plus calme, et j'aurai avec elle une bonne, calme et paternelle conversation.

Le colonel n'eut pas la peine de se déranger; car Kitty avait laissé quelque chose sur la table de Fanny, et elle revint avec une lampe à la main. Sur sa figure, qu'elle tenait détournée, on pouvait remarquer des traces de pleurs. Le coin de ses lèvres si fermement dessinées était baissé comme si elle eût pris une résolution des plus pénibles.

Fanny, qui était anxieuse, le remarqua, et elle fit au colonel un signe qu'une femme aurait certainement compris comme une prière de garder le silence, ou tout au moins de parler avec la plus grande prudence et toute la tendresse possible. Le colonel fit appel à toute sa stratégie, et s'écria joyeusement :

— Eh bien, Kitty, que vous a donc dit maître Boston ?

Mme Ellison retomba sur son canapé comme frappée d'une balle, et cacha sa tête dans ses mains.

Kitty ne parut pas avoir entendu. Elle ramassa ce qu'elle était venue chercher, pencha une figure impassible sur son cousin qu'elle regarda sans le voir, et sortit de la chambre sans prononcer une parole.

— Eh bien, sur mon âme ! s'écria le colonel ; en voilà d'agréables manières de spectre, de somnambule ou de lady Macbeth. Sapristi ! Fanny, voilà ce que vous gagnez à vouloir me faire manœuvrer. Si vous m'aviez laissé aller droit à la question... comme un homme...

— Je vous en prie, Richard, ne dites rien de plus, supplia Mme Ellison d'une voix brisée. Ce n'est pas votre faute, je le sais ; et dans les circonstances je dois faire de mon mieux. Voyons, mon cher, sortez pour quelque temps, je vous en conjure.

Quant à Kitty, après avoir quitté la chambre de cette fantastique manière, elle se rappela vaguement, à travers les brouillards de sa propre anxiété, l'espèce d'effroi manifesté par le colonel lorsqu'elle l'avait regardé d'une façon si hagarde, et se demanda si elle n'avait pas traité ce pauvre Dick un peu plus tragiquement qu'il ne fallait ; et elle se mit à rire doucement avec elle-même.

Mais, au moment où elle s'arrêtait un instant devant la fenêtre du passage, en riant au clair de la lune qui rapetissait la flamme de sa lampe et jetait une pâle lueur sur sa figure, Arbuton descendit l'escalier des mansardes.

Ce n'était pas un homme d'imagination ; mais même à quelqu'un d'un esprit moins poétique et plus positif, la jeune fille

aurait bien pu sembler à ce moment quelque créature immatérielle, quelque chose de fantastique, d'impalpable, d'insensible, un rêve, une vision céleste, avec un reflet de malice cependant. Il gémit sur sa beauté, comme s'il eût dû la perdre pour toujours dans cette transfiguration féerique.

— Miss Ellison ! murmura-t-il à peine.

— Vous ne devriez pas me parler en ce moment, répondit-elle avec gravité.

— Je le sais, mais c'est plus fort que moi. Pour l'amour du ciel, que cela ne me fasse point tort dans votre esprit. Je voulais vous demander si je ne pourrais vous voir demain ; vous prier de laisser les choses avoir leur cours, suivant les projets qui ont été faits, et comme si je ne vous avais rien dit aujourd'hui.

— Ce sera bien étrange, dit Kitty. Mes cousins savent tout maintenant. Comment pouvons-nous nous rencontrer en leur présence ?

— Je ne veux pas partir sans avoir une réponse, et nous ne pouvons rester ici sans nous rencontrer. Il sera moins étrange de laisser les choses se passer comme si de rien n'était.

— Soit.

— Merci !

Il paraissait extraordinairement humble, et encore plus affecté.

Elle l'écouta descendre l'escalier, tirer le verrou de la porte d'entrée et la fermer derrière lui. Puis elle quitta l'espace éclairé par la lune et rentra dans sa chambre, que la lumière de la lampe protégée par d'épais rideaux emplit tout entière de sa lueur vermeille, laissant voir la jeune fille non plus comme un esprit malicieux, mais comme une pauvre petite bien indécise, bien en peine et bien anxieuse.

Sur un point au moins, elle était fixée. Tout cela était l'effet d'un malentendu : il l'avait prise pour ce qu'elle n'était pas ; car elle était certaine qu'Arbuton avait l'esprit trop mondain pour choisir, s'il l'avait connue, une jeune fille de son origine et dans ses conditions, bien qu'elle-même en fût fière. Il avait dû être trompé tout d'abord par sa toilette ; et elle décida que son premier pas vers la vérité et la sincérité serait de remettre généreusement toutes les robes de Fanny, et de s'en tenir strictement à ses propres parures.

Et puis, — ne put-elle s'empêcher de se dire—ma robe de voyage est justement ce qu'il faut pour un pique-nique.

Et ici, si le sceptique lecteur d'un autre sexe était porté à railler cette méthode de se sacrifier, je suis sûr que les femmes, au moins, admettront qu'il était très naturel et éminemment convenable que, dans cette circonstance solennelle, elle pensât d'abord à la question de toilette, laquelle a toujours eu une si grande influence sur les affaires du cœur. Qui peut nier,—soyez honnêtes pour une fois, ô hommes vains et remplis de vous-mêmes,—que la coupe, la couleur, l'ensemble élégant de la parure, n'a pas joué le rôle le plus important dans notre premier rêve d'amour? Est-ce que certains petits bouts de dentelle, certains nœuds de ruban, n'y ont pas pris autant de part que n'importe quel sourire ou quel regard en coulisse? Est-ce que la longue expérience des femmes ne leur a pas enseigné qu'une jolie toilette constitue la moitié de leur art de plaire? Sans doute, qu'elles le savent; et quand Kitty prit le parti de renoncer aux avantages qu'elle tirait de la toilette de Fanny, elle gagnait la plus rude bataille qu'elle eût à combattre pour être franche envers Arbuton. Elle ne s'arrêta pas là, sans doute. Elle ne dormit pas, méditant les moyens de le désabuser entièrement sur son compte, en le persuadant qu'elle n'était pas la femme qui pût lui convenir

—*A continuer.*

RÉPONSE

AU TOAST PORTÉ PAR

M. CHRISTIAN DE GRAGNAGUES

A UN BANQUET LITTÉRAIRE A TOULOUSE (*)

Oui, nous sommes toujours les enfants de la France,
De l'arbre séculaire un rameau vigoureux.
Depuis nos jours de deuil, fermes, sans défaillance,
Nous l'avons gardé pur, votre sang généreux.

Lorsque pour secourir quelque noble souffrance,
Vous promeniez partout vos pas aventureux,
Nous grandissions dans l'ombre, et la sainte espérance
Veillait obstinément dans nos cœurs malheureux.

Plus d'oubli désormais ! Au chant de nos poètes
Célébrant vos succès et pleurant vos défaites,
Vous avez retrouvé l'écho de votre voix.

Ce n'est pas un pays nouveau qui se révèle,
Car sur les bords heureux de la France nouvelle
Se continue encor la France d'autrefois !

J. A. Poisson.

Arthabaska, 4 février 1880.

(*) Voir la livraison de janvier, p. 30.

JACQUES MARQUETTE (*)

IV

UN DERNIER MOT SUR LES JÉSUITES DU CANADA

Il serait superflu, maintenant, de discuter l'inculpation formulée par M. Gravier contre « les ennemis de La Salle », et en première ligne contre les jésuites, d'avoir tout mis en œuvre pour enlever au voyageur rouennais l'honneur d'être appelé le découvreur du Mississipi, et pour étouffer tous les témoignages, tous les documents qui établissaient la priorité de ses droits à ce titre. Il serait facile, au contraire, de montrer, à la suite des écrivains français ou étrangers qui ont refait, de notre temps, l'histoire de la découverte du Mississipi, que Marquette et les jésuites ont eu à se plaindre, beaucoup plus que La Salle, de la manière dont leurs services d'explorateurs ont été reconnus. Tout le monde sait, en effet, que la relation où le P. Marquette racontait son voyage sur le Mississipi, fait en compagnie de Louis Jolliet, en 1673, n'a pu paraître pour la première fois qu'en 1681, dans le Recueil de voyages de Thévenot, et cela pour ainsi dire à la dérobée, avec des altérations notables et sans aucune mention du P. Marquette. Le texte primitif n'a pu être publié qu'en 1852. Toutes les pièces originales sur cette expédition, —les rapports et les cartes de Jolliet, aussi bien que la relation du P. Marquette,—qui étaient entre les mains des ministres de Louis XIV dès 1675, sont restées enfouies dans les archives, et n'en sont sorties, par extraits, que depuis une quinzaine d'années. Comment les jésuites qui, au dire de M. Gravier, ont eu assez de puissance pour annihiler tant de témoignages, officiels et autres, favorables à La Salle, comment, dis-je, n'ont-ils pu obtenir la publication de ces documents si honorables pour eux-

(*) Voir la livraison de janvier.

mêmes ? En réalité, leur puissance était telle qu'ils furent même obligés, par les manœuvres de leurs ennemis de Québec et de Paris, de cesser complètement, à partir de 1673, la publication des célèbres *Relations de la Nouvelle-France* (1). En revanche, tout un groupe d'écrivains, sous l'inspiration directe de Frontenac et, en partie, de La Salle, a pu se donner carrière pour ridiculiser et traiter de fable l'exploration de 1673 (2).

Nous sommes heureux des efforts faits par M. Gravier pour tirer la mémoire de son compatriote d'un injuste oubli. Peut-être pourrait-on lui demander un peu de bienveillance pour d'autres Français, qui n'ont pas moins travaillé que La Salle à étendre le renom et l'influence de la France en Amérique. Mais nous n'en voulons aucunement à M. Gravier de son « peu de sympathie » pour les jésuites ; nous n'avons que le droit de lui demander plus de justice. Comme savant, il se devait à lui-même de mettre plus de critique dans les accusations qu'il ramasse contre les anciens missionnaires du Canada. Pour réduire ces accusations à leur juste valeur, il lui aurait suffi d'examiner avec quelque attention les hommes qui les fournissent, et ceux qu'elles doivent atteindre. Le menteur LaHontan (3), le personnage suspect qui se dissimule sous le nom du P. Le Clercq dans la seconde partie de l'*Etablissement de la foi au Canada*, mais surtout l'anonyme janséniste que nos lecteurs connaissent, voilà des témoins sur la foi desquels M. Gravier charge les jésuites du Canada, en bloc, des imputations les plus graves. Il va même plus loin, quelquefois, que ces tristes autorités, par exemple, à propos de ces tenta-

---

(1) Voir à ce sujet Harrisse, *Notes*, p. 59. La relation de 1672–1673, que le P. Dablon avait préparée pour l'impression, et les relations de 1674 à 1679, que les supérieurs de la mission continuaient à envoyer en France et à Rome aux premiers supérieurs de la Compagnie, ont été publiées en 1861, avec le journal du P. Marquette, dans le recueil déjà cité des *Relations inédites de la Nouvelle-France*. Cf. *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par les PP. de Backer et Sommervogel, nouvelle édition, au mot *Canada*.

(2) Voir Shea, *The discovery*, p. LXXV et s. ; Harrisse, notes, p. 342, n° 779, et p. 158-159.

(3) Voir la carte de la *Rivière longue* (inventée par lui) et la relation du voyage qu'il prétend y avoir fait (*Nouveaux voyages de M. le baron de Lahontan*, t. I, lettre XVIe. La Haye, 1715). Ce sont les allégations de ce faussaire au sujet des sauvages que M. Gravier oppose aux *Relations* des jésuites, en s'écriant : « Malgré tout ce qu'on a pu dire et faire, Lahontan est et restera l'expression de la vérité. » (*Découvertes et établissements de La Salle*, p. 67.)

tives d'empoisonnement sur La Salle, dans lesquelles il implique sans hésiter les « PP. jésuites », bien que l'anonyme, par un reste de scrupule, nous communique une lettre de La Salle lui-même, reconnaissant l'injustice de ses soupçons à cet égard. Si l'on songe maintenant que ces imputations, qui prêteraient aux jésuites du Canada en général, les vues les plus sordides et des agissements de scélérats, s'adressent à des hommes tels que les PP. Le Jeune, Lallemant, Jogues, de Brébeuf, Nouvel, Allouez, Marquette, tout esprit impartial saura ce qu'il faut en penser. Il est vrai que M. Gravier peut s'appuyer aussi sur des témoins un peu plus honorables, comme Frontenac et La Salle lui-même; car tous deux, dans leurs lettres authentiques, traitent assez mal nos missionnaires. Nous ne prétendons pas non plus que les jésuites soient impeccables, ni que tous les torts aient toujours été du côté de leurs adversaires. Nous admettrons que les accusations de Frontenac, de La Salle et d'autres, avaient une certaine valeur, même *in propria causa*, pour parler comme M. Parkman. Mais pour fixer cette valeur avec justice, une condition élémentaire c'est de mettre en compte l'extrême partialité des accusateurs, puis de contrôler leurs griefs par ceux des accusés et par les témoignages de personnes moins engagées dans la lutte. C'est ce que M. Gravier a ordinairement négligé de faire, et voilà tout ce que nous lui reprochons.

Pour ce qui concerne La Salle en particulier, il faut bien le dire, son caractère, tel qu'il se révèle dans ses lettres, est fait pour commander une grande défiance au sujet de ses plaintes contre ses ennemis, soit réels soit supposés. Le 22 août 1682, sur l'avis charitable d'un de ses correspondants de France que ses amis mêmes ne le trouvaient pas assez sociable, il répond qu'il ne se connaît aucun ami au Canada. « Je n'excepte personne, ajoute-t-il, parce que je sçay que ceux qui me protégent en apparence *ne le font pas par amitié, mais parce qu'ils y sont en quelque-sorte engagez d'honneur, et qu'au fond ils croyent que j'en ay mal usé avec eux*... Après cela, Monsieur, il n'est pas surprenant que je ne m'ouvre à personne, *me deffiant de tout le monde* et en ayant des sujets que je ne sçaurois escrire. » Certes, cette confession du malheureux découvreur doit nous disposer à une grande indulgence envers lui; mais, franchement, un caractère atrabilaire à ce point ne pouvait manquer d'exagérer singulièrement les torts de ceux qui lui étaient antipathiques; en un mot, il était trop porté à voir toujours le mauvais côté des hommes et des choses, pour garder un jugement sain et impartial.

On dira que nous sommes suspects, faisant l'apologie de nos pères. Qu'il nous soit donc permis de citer une dernière fois l'historien protestant de Boston, M. Parkman. Il a traité assez durement les jésuites en bien des endroits, pour que son jugement, si favorable qu'il soit, puisse être regardé comme un témoignage arraché par la seule évidence des faits. « Une vie isolée de toutes relations sociales, et éloignée de tout ce que l'ambition poursuit avec ardeur, puis une mort solitaire ou sous les formes les plus effrayantes, telle était la perspective des missionnaires canadiens. Leurs ennemis peuvent les taxer, s'ils le veulent, de crédulité, de superstition ou d'un aveugle enthousiasme; la calomnie n'arrivera pas à les convaincre d'hypocrisie et d'ambition. Ils entraient dans la carrière avec la droiture d'âmes des martyrs et l'héroïsme des saints. — On trouvera difficilement dans l'histoire de l'humanité une piété plus ardente, une abnégation de soi-même plus complète, un dévouement plus constant et plus généreux. —Dans tous les récits de cette époque héroïque, on ne rencontre pas une ligne qui permette de soupçonner un seul de ces valeureux soldats d'avoir faibli ou chancelé un moment. Le grand mobile de toutes leurs actions était *la plus grande gloire de Dieu* (1). »

A ce témoignage on pourrait en ajouter un autre plus glorieux encore, témoignage vivant, pour ainsi dire, et persistant depuis les commencements de la colonisation du Canada jusqu'à ce jour: c'est le culte de respect, de reconnaissance, et en quelque sorte, d'amour filial, qui s'attache à la mémoire des anciens missionnaires jésuites dans le pays si bien appelé jadis la Nouvelle-France. Au reproche par lequel M. Gravier couronne tant d'autres reproches gratuits, celui d'avoir causé la perte de la colonie, les jésuites n'ont besoin d'opposer autre chose que ce témoignage d'une population demeurée si française par le cœur, par la langue et par la fidélité aux meilleures traditions de l'ancienne France (2).

J. BRUCKER.

—*A continuer.*

---

(1) *The Jesuits in North America*. Pour la justification de ces éloges, voir *Les Jésuites martyrs du Canada*, relation du P. Bressani, traduite, avec des additions, par le P. Félix Martin (nouvelle édition, à Montréal, 1877), et *Le P. Jean de Brébeuf*, par le même P. Martin (Paris, Téqui, 1877).

(2) Margry, t. II, p. 234-235.

LES

Canadiens de l'Ouest(*)

X

Avec les biographies de François-Xavier Aubry, d'Antoine Leroux et de Gabriel Franchère, le champ des découvertes et des aventures, déjà si vaste cependant, s'agrandit encore. Gabriel Franchère, après avoir été un des plus dignes et des plus utiles agents d'Astor dans la fondation d'Astoria, a obtenu, dans le haut commerce de New-York et dans la société américaine, une place qui fait honneur à notre nationalité. Aubry et Leroux ont eu des aventures qui font pâlir tout ce que Fenimore Cooper a pu inventer de plus romanesque, et, pour le premier de ces héros, une fin tragique et prématurée ajoute à son étonnante carrière l'irrésistible attrait de l'infortune.

La famille d'Aubry,—qui n'est pas la même que celle des trois excellents prêtres de ce nom ; ceux-ci, d'après l'abbé Tanguay, seraient d'origine irlandaise,— la famille d'Aubry est originaire d'Abbeville, en Lorraine ; elle fut au nombre des premières qui s'établirent à Maskinongé, district des Trois-Rivières.

Né le 4 décembre 1824, François-Xavier Aubry est tout à fait un contemporain, ce que l'on serait tenté d'oublier en lisant le récit de ses exploits, car ils ont quelque chose de vraiment légendaire. Après avoir reçu une éducation simplement élémentaire, et s'être engagé quelque temps commis, il partit en 1843 pour les Etats-

(*) *Les Canadiens de l'Ouest*, par Joseph Tassé, Montréal, 1878, Compagnie d'imprimerie canadienne, 1872, 2 vols in-8, xxxix, 717 pp., 21 portraits et gravures. — Voir les numéros de juillet, p. 390 ; d'août, p. 486 ; de novembre et décembre, p. 624 (1878) ; de février (1879), p. 81 ; de mars, p. 223 ; d'avril, p. 263 ; de juillet et août, p. 574 ; de septembre, p. 577 ; de novembre et décembre, p. 737.

Droits de traduction et de reproduction réservés.

Unis, se proposant de gagner beaucoup d'argent pour soulager ses parents, qui avaient été forcés de vendre leur patrimoine et de se réfugier dans les nouveaux établissements du Saint-Maurice.

Aubry se rendit d'abord à Saint-Louis du Missouri ; bientôt, poussé par l'activité qui le caractérisait, il alla de poste en poste et fit un premier voyage au Nouveau-Mexique.

De retour à Saint-Louis il entreprit de conduire à Santa Fé une caravane chargée de marchandises, entreprise difficile à cause des embûches que les sauvages Commanches ne manquaient point de tendre aux blancs qui parcouraient la route longue et difficile conduisant des postes habités à la capitale du Nouveau-Mexique. Il rencontra à mi-chemin une caravane venant de Santa Fé et se dirigeant sur Saint-Louis. Il troqua avec eux marchandises, mules et wagons, réalisa un profit net de six mille piastres, revint à Saint-Louis, paya ce qu'il devait, et repartit le plus promptement possible avec une nouvelle caravane et des marchandises au montant de quarante mille piastres. Cette fois il se rendit à sa destination et y fit d'excellentes affaires.

Le Nouveau-Mexique avait déjà été parcouru par des Canadiens, et M. Tassé pense qu'ils furent probablement les premiers étrangers qui s'y établirent, au commencement du siècle. L'une des plus grandes rivières qui arrosent ce pays s'appelle la Canadienne. Plusieurs de nos compatriotes, s'étant égarés en faisant la traite parmi les sauvages jusque sur ce territoire, y furent surpris par des Mexicains qui s'y étaient aventurés de leur côté. Ils les conduisirent au gouverneur du pays, dont les conseillers voulurent les faire mettre à mort. Heureusement ils avaient avec eux un Espagnol du nom d'Alvarez qui plaida leur cause et obtint qu'on les envoyât à Mexico pour y instruire leur procès. Le gouverneur du Mexique, bien loin de les maltraiter, comprit qu'ils formeraient un bon élément de colonisation ; il leur permit de s'établir au Nouveau-Mexique et donna à chacun d'eux une somme de mille à quinze cents piastres. Charles Beaubien, le plus instruit d'entre eux, devint juge de comté et se distingua par la part qu'il prit dans l'établissement du Nouveau-Mexique en territoire. Gervais Nolin acquit quelque fortune dans le commerce ; mais possédé de la manie de chercher des trésors,—manie assez commune chez les gens ignorants,—il gaspilla son argent à fouiller dans les ruines de Gran Quiviria. L'un de ces Canadiens, Pierre

Lespérance, à qui surtout l'on doit l'érection d'une première chapelle catholique, était encore vivant quelque temps avant la publication des *Canadiens de l'Ouest*, d'après une lettre de l'évêque de Santa-Fé, Mgr Lamy, qui en parle avec éloge. Il est le centre, le patriarche d'un petit groupe canadien, car d'autres compatriotes et quelques prêtres français purent rejoindre les premiers aventuriers, qui avaient presque oublié leur langue maternelle, et étaient devenus semblables aux indigènes.

Cette étrange aventure avait eu lieu bien des années avant le premier voyage d'Aubry. Ce dernier eut, peu de temps après son second voyage, un de ces succès de vogue et d'engouement qui sont particuliers aux Etats-Unis, succès d'ailleurs beaucoup plus légitime qu'une foule d'autres de ce genre.

C'était en 1848. Il avait entrepris de porter un message du fort Union au poste appelé Indépendance, sur le Missouri. La distance était de huit cents milles. Il devait recevoir du gouvernement une récompense de mille piastres s'il touchait le but en sept jours. Il fit le trajet en cinq jours et sept heures, laissant une marge de trente-deux heures en sa faveur.

« Dans cette course prodigieuse, dit M. Tassé, il creva plus de six chevaux, traversa plusieurs rivières à la nage, parcourut vingt milles à pieds, reçut sur la tête une pluie torrentielle pendant vingt-quatre heures, et fut obligé de parcourir six cents milles au galop sur des chemins boueux et difficiles. Il ne dormit que quelques heures et ne mangea que six fois. »

Sa lassitude était telle, à la fin de la course, qu'on dut le descendre de cheval. Persuadé que s'il dormait trop longtemps il ne se réveillerait plus, il avait ordonné de le réveiller à tout prix au bout de huit heures. On ne put y parvenir. Il resta vingt heures dans un sommeil léthargique.

Les journaux propagèrent le bruit de ce tour de force. Aubry n'avait pas seulement fait preuve d'une grande force physique et d'une indomptable volonté, il avait encore montré un très grand courage, car seul dans ces vastes déserts, où s'embusquaient souvent de féroces sauvages, il courait mille dangers. Il lui fallait aussi beaucoup d'adresse et d'habileté pour se tirer de tous les mauvais pas qui se trouvaient sur son passage. Il avait fait cette entreprise beaucoup plus pour la gloire que pour l'argent, et il dut être parfaitement satisfait sous le premier de ces rapports. La gravure et la lithographie reproduisirent les traits de l'incom-

parable coureur, et lorsqu'il paraissait dans quelque grande ville on se disait : «Voilà le fameux Aubry qui passe ! » Tous les juges les plus compétents en pareille matière proclamèrent que cet exploit était sans exemple. Quelques rivaux déclarèrent même que la chose était fabuleuse et tâchèrent mais inutilement de la révoquer en doute, ajoutant par là à la renommée de notre compatriote.

Celui-ci, qui dans l'intervalle avait organisé plusieurs caravanes du Missouri à Santa Fé, caravanes composées en moyenne de cent à cent cinquante wagons, et de deux ou trois cents hommes, eut plus tard une seconde aventure restée célèbre.

Il y perdit presque toute la fortune qu'il avait amassée. Il s'était mis en route avec une caravane beaucoup plus considérable que toutes celles qu'il avait dirigées jusque là, et une quantité de marchandises énorme. Mais, arrivé à cent cinquante milles d'Indépendance, il s'aperçut que la route était interrompue par un de ces terribles incendies des prairies, si fréquents et qui ont été si bien décrits par Fenimore Cooper.

Notre héros n'était pas homme à abandonner la partie. Il résolut de se rendre au Nouveau-Mexique en passant au pied des montagnes Rocheuses, bravant ainsi un danger qui faillit lui être fatal, celui des tempêtes de neige semblables à des avalanches qui sévissent parfois dans cette région. Arrivé à la vallée du Purgatoire,—ce nom, comme tous ceux distribués par nos voyageurs dans toute l'Amérique, est très significatif,—la caravane fut arrêtée par un de ces désagréables phénomènes. Elle était près de périr de faim, de soif et de froid, à bout de provisions, à demi ensevelie dans la neige ; elle entendait les hurlements des bêtes fauves chassées de leurs repaires et se préparant à fondre sur elle. Deux émissaires, que l'on avait décidés par la promesse d'une somme considérable à se mettre en route pour Santa Fé avaient été bientôt forcés de revenir sur leurs pas, lorsque Aubry, avec cette intrépidité, ce superbe dédain de la vie, qui ne l'abandonnèrent jamais, partit lui-même accompagné de deux hommes plus courageux et plus résolus que les premiers, et tentés aussi par l'appât d'une forte récompense. L'habitation la plus rapprochée était à deux cent cinquante milles, Santa-Fé à quatre cents milles. La première partie du trajet devait se faire sur ou plutôt dans la neige. Cependant Aubry arriva un soir à San Miguel, chez un Canadien du nom de Senécal, dont l'histoire mé-

riterait aussi d'être écrite et qui faisait le même commerce que lui. Là il se procura une monture, repartit aussitôt et arriva à Santa Fé dans la nuit.

Sans perdre un instant, il se rend chez le gouverneur, il force la consigne le revolver au poing, il emploie auprès du dignitaire, réveillé en sursaut, le raisonnement, la prière, la menace, et finit par obtenir de lui une troupe de soldats, et il repart emmenant toute une nouvelle caravane de wagons chargés de provisions et un nombre suffisant de mules pour remplacer celles qui avaient dû périr.

On peut juger de la joie des pauvres enneigés lorsque leur chef et la caravane libératrice arrivèrent dans la vallée du Purgatoire. Grâce aux renforts on se remit en route comme bien l'on put; mais l'on fut obligé d'abandonner cent cinquante wagons. « Non seulement, dit M. Tassé, Aubry avait englouti dans cette malheureuse expédition tout ce qu'il possédait, mais il se trouva en face d'un passif de quatre-vingt mille piastres."

Il trouva assez de crédit pour continuer ses excursions, et se livra plus que jamais à la manie très intelligente qu'il avait de trouver de nouveaux et de plus courts passages. Il y parvenait presque toujours. Plusieurs de ces nouvelles routes portent son nom.

Dans leurs nombreux voyages, lui et son ami Senécal eurent souvent à combattre les Indiens. Lorsqu'on entendait au loin le galop de leurs chevaux, on formait le carré, et l'on plaçait les mules au centre, absolument comme on faisait des savants et des ânes dans l'expédition d'Egypte (1). Les lourds chariots étaient disposés tout autour, et les bons tireurs, de derrière ces remparts improvisés, faisaient mordre la poussière à plus d'un héros barriolé et empanaché. Souvent aussi on parlementait; les chefs sauvages s'approchaient et dictaient leurs conditions. Une fois Aubry et Senécal préférèrent combattre que de livrer une jument, couleur orange, appartenant à ce dernier et que les chefs convoitaient.

« Las de leurs obsessions, dit M. Tassé, Aubry empoigna soudainement l'un des chefs, en saisissant les longues tresses flot-

(1) On lit dans plusieurs mémoires que les soldats de Bonaparte appelaient pour cette raison les ânes les *demi-savants*.

tant sur ses épaules, dans lesquelles brillaient des plaques d'argent et de petits grelots. Il lui porta des coups si violents que le sauvage, affolé de terreur, ne sortit broyé de ses mains que pour mettre le pied à l'étrier et s'élancer comme un trait dans le lointain avec toute la troupe effarée. »

Le lendemain, les ennemis revinrent à la charge en bien plus grand nombre; alors non seulement on refusa de leur donner la fameuse cavale orange, mais on leur signifia de plus qu'ils ne recevraient que la moitié des présents qu'on leur avait offerts la veille. Ils acceptèrent et détalèrent au plus vite.

Toutes ces rencontres ne se terminaient pas aussi heureusement. Il arrivait quelquefois que les caravanes n'étaient pas assez fortes pour résister à leurs assaillants, ou que quelque détachement isolé se laissait surprendre et se trouvait victime de sa trop grande confiance. C'est ce qui arriva à un M. White et à sa famille qui, aux approches de Santa Fé, avaient voulu prendre les devants avec une escorte insuffisante. Senécal et ses compagnons arrivèrent trop tard à la rescousse. Ils ne purent sauver la vie à M. White ni à leurs camarades. Les sauvages, après les avoir massacrés, s'enfuirent devant leurs nouveaux ennemis, enlevant Mme White et sa fille. La première fut tuée alors que le misérable qui l'avait chargée sur son cheval se vit gagné de vitesse; la jeune fille fut deux ans en captivité et rachetée seulement par une forte rançon, que Sénécal avait promise au nom de la succesion White.

Tandis qu'Aubry était en possession du commerce du Nouveau-Mexique avec les Etats-Unis, la Californie se révéla, et avec cette ardente ambition qui le dévorait il se mit de suite à organiser des caravanes pour le nouvel Eldorado. Les moutons y étaient en grande demande, et comme le Texas et le Nouveau-Mexique en produisaient d'une race excellente, il fit de bonnes spéculations en expédiant des quantités énormes de ces animaux à travers les immenses déserts qui séparent ces contrées. Il suivit d'abord les routes ordinaires, longues et difficiles; mais il ne tarda pas à en découvrir de nouvelles. Aubry était un conquérant encore plus qu'un spéculateur, il visait à la gloire encore plus qu'à l'argent; et il le disait souvent lui-même. Il chercha donc et trouva une route plus courte, que M. Tassé décrit ainsi.

« Depuis un certain point sur la rivière San Pedro jusqu'à la rivière Los Membres, le chemin, sur un parcours de plusieurs

centaines de milles porte aujourd'hui le nom de notre intrépide compatriote (Aubry's Trail). Davis dit qu'elle était suivie par les caravanes qui revenaient de la Californie au Nouveau-Mexique en 1851 ou 1852. »

Mais il n'était pas encore satisfait; il était convaincu que l'on pourrait avoir une route plus septentrionale et il la lui fallait.

Le projet du chemin de fer du Pacifique, dont il commençait à être question, lui fournit une excellente occasion. Il devança les ingénieurs et fit deux explorations à son propre compte, celle de la route Gila ou du sud, et celle de la route d'Albuquerque ou du centre.

M. Tassé entre dans de grands détails sur cette dernière, la plus importante par ses résultats et par les dangers que courut la petite bande d'Aubry, composée de douze Américains et de six Mexicains.

Après avoir dépassé la grande chaîne de la Sierra Névada, atteint le Rio del Norte, et côtoyé la rivière Mohave, ils traversèrent, le 22 juillet, la rivière du grand Colorado. Ils avaient parcouru un vaste et funèbre désert, un Sahara moins les oasis.

« Au passage du Colorado, dit M. Tassé, la contrée présentait le plus triste aspect. Pas la moindre trace de vie organique. Il n'y avait ni herbe, ni bois sur les bords de la rivière, et au nord les rochers avaient une teinte noire et une apparence volcanique.

« En revanche, Aubry trouva de l'or ainsi que des minerais d'argent et de cuivre en grande abondance. Il ne lui fut guère possible, malheureusement, d'explorer les alentours. L'entrée des montagnes avoisinantes, au front hérissé de rochers, était aussi bien défendue qu'autrefois le fameux jardin des Hespérides rempli de pommes d'or, avant qu'Hercule eût tué le dragon. A chaque instant apparaissaient sur quelque colline rapprochée des troupes menaçantes d'Indiens, qui eussent profité du moindre relâchement dans la surveillance, pour massacrer cette faible bande de hardis explorateurs. »

Les voyageurs furent en effet attaqués, et ces assauts, qui les harcelaient sans cesse, dans lesquels ils étaient toujours vainqueurs sans toutefois pouvoir se débarrasser de leurs insaisissables ennemis, furent suivis d'un engagement sérieux avec une troupe nombreuse d'Apaches qui avaient d'abord feint de fraterniser avec eux. Le courage d'Aubry et de ses hommes, joint à la

supériorité des armes à feu sur les flèches des sauvages, fit triompher les explorateurs. Mais, blessés ou épuisés de fatigue, ils ne purent continuer leur marche que très lentement, toujours épiés et parfois aussi harcelés par les Apaches. Plus loin ils rencontrèrent d'autres sauvages heureusement moins hostiles, car ceux-ci étaient armés de fusils qu'ils chargeaient avec des balles d'or. Ils échangèrent une quantité assez considérable de ce métal contre de vieux habits qu'Aubry leur donna.

Ces balles d'or ont fait rêver bien des gens; mais ce territoire est si désolé, les Indiens sont si redoutables, qu'il ne paraît point que cette merveilleuse et riche contrée soit exploitée de sitôt, malgré toute la fureur de l'*auri sacra fames.*

Ce voyage était un voyage de retour de la Californie au Nouveau-Mexique. Aubry arriva à Santa-Fé avec tous ses compagnons dans le plus triste état; tous étaient blessés, amaigris, et, en somme, peu reconnaissables. Peu de temps après, les journaux publiaient avec éloge le récit de cette importante exploration. Aubry, qui l'avait rédigé lui-même, le résumait comme suit: «J'ai commencé ce voyage principalement pour satisfaire ma curiosité au sujet de la praticabilité de l'une des deux routes dont on parle tant pour le chemin de fer projeté de l'Atlantique au Pacifique. Comme j'ai déjà parcouru la route du sud ou de la Gila, je désirais vivement pouvoir la comparer avec la route d'Albuquerque ou du centre. Quoique je sois d'avis que la première est tout à fait praticable, je crois que l'autre l'est tout autant, avec l'avantage d'être plus centrale et de mieux favoriser les intérêts américains... Je n'ai aucun intérêt à recommander une route plutôt que l'autre. J'ai conduit des moutons et des wagons à la Californie, l'an dernier, par la route de la Gila, et je suis sur le point de retourner dans ce pays par la même voie. J'ai essuyé bien des misères et des dangers sur la route que je viens de parcourir; j'ai fait des pertes sérieuses; néanmoins je dois reconnaître qu'elle est la meilleure pour un chemin de fer, et qu'elle serait très avantageuse pour les voyageurs ordinaires, si elle n'était pas infestée d'Indiens.»

Le journal d'Aubry contenait une foule de renseignements précieux indiquant des connaissances scientifiques qu'on est surpris de trouver chez un homme qui n'avait reçu dans sa jeunesse qu'une éducation élémentaire; il est cité par plusieurs écrivains comme une autorité sur ce qui concerne ce territoire.

Le lieutenant Whipple, M. Baldwin Molhausen, et M. Jules Marcou, tous hommes de la spécialité et qui avaient connu Aubry, le donnent comme un des plus habiles explorateurs (1).

Notre héros fit encore plusieurs voyages, entre autres, en 1854, une course de San-Francisco à Santa Fé en vingt deux jours, nouveau tour de force qui n'était que l'exécution d'un pari.

Dans la même année, il organisa une nouvelle expédition pour l'exploration de sa route favorite d'Albuquerque. Il y employa soixante hommes, et elle lui coûta 15 000 piastres. Les sauvages, cette fois, n'osèrent lui faire obstacle.

C'est à son retour à Santa-Fé, plein de joie et d'espérance et au moment où il commençait à organiser une compagnie pour l'exploitation des mines d'or de l'Arizona, qu'il fut surpris par une mort prématurée et tomba sous le couteau d'un misérable assassin.

Il avait été invité par un de nos compatriotes, M. Mercure, qui avait acquis une assez jolie fortune au Nouveau-Mexique, à célébrer chez lui son heureux retour. Parmi les personnes présentes, se trouvait le major Weightman, lié à une compagnie de chemin de fer rivale de celle qu'Aubry favorisait.

« Aubry, dit M. Tassé, était d'habitude fort tempérant, mais lorsqu'il arrivait de ses longues courses, il aimait à réunir ses amis et à fêter son retour. C'est ce qui eut lieu chez M. Mercure. Pendant ces libations, Weightman, qui avait ses déboires sur le cœur, provoqua Aubry par des paroles acerbes. Celui-ci riposta vivement et il s'ensuivit une altercation animée. Lorsque l'eau-de-vie eut bien fermenté dans le cerveau de Weightman, on le vit glisser sa main dans sa poche d'habit, tandis que de l'autre il relevait son verre rempli de liqueur, comme pour le porter à ses lèvres. Aubry, qui comme les Mexicains était toujours armé, mit instinctivement la main sur son revolver pour se protéger; mais au même instant, le lâche Weightman lui lançant dans les yeux

(1) M. Jules Marcou, qui est maintenant à Saline, département du Jura, a passé une grande partie de sa vie en Amérique, où il a été chargé de plusieurs travaux scientifiques. Il a beaucoup écrit sur la géologie des Etats-Unis et sur celle du Canada. Il est venu pour la première fois au Canada en 1848 Il vient de publier dans une revue de Genève un travail sur les projets de canalisation de M. de Lesseps, contre lesquels il se prononce très fortement.

le contenu de son verre, lui plongea son poignard dans la poitrine. Aubry ne put proférer que cette parole : Je suis mort ! et il tomba mortellement frappé par le poignard de l'assassin. »

Cette fin tragique causa une grande sensation, la population s'ameuta et le brigand eût été *lynché* si des troupes ne l'avaient escorté à la prison. Il s'en tira, du reste, à bon marché, comme c'est trop souvent le cas dans ces Etats éloignés, et put encore briguer les suffrages des électeurs. Disons, à la louange de ceux-ci, qu'ils repoussèrent le misérable qui s'était couvert du sang d'un homme si intrépide et si utile à son pays d'adoption. Il fut tué plus tard dans la guerre de sécession.

Aubry avait à peine trente ans, et peu d'hommes ont si bien rempli une carrière aussi courte. On voit que M. Tassé s'est épris sérieusement de ce remarquable personnage ; la notice qu'il lui a consacrée est non seulement une des plus longues de son ouvrage, c'est aussi celle où le récit est le plus animé, où le style a le plus d'aisance et de vigueur. L'auteur a eu l'avantage de faire cette biographie sur des renseignements recueillis d'un témoin oculaire; il l'a écrite à la suite de longues conversations avec M. Senécal, l'ami du grand voyageur (1).

Le bruit de la mort d'Aubry se répandit par tout le continent; toute la presse des Etats-Unis, du Mexique et du Canada chanta ses louanges et maudit son meurtrier. Le *Courrier des Etats-Unis* consacra à cet événement un article dont M. Tassé reproduit une partie ; le *Western Review* dit que son nom restera dans l'histoire des découvertes géographiques sur notre continent avec ceux de Marquette, de LaSalle, de Lévis, de Clarke et de Frémont. Le *Democrat* de Saint Louis s'écria : « Des monuments ont été élevés à des hommes bien inférieurs et moins renommés. Est-ce que Saint-Louis ne payera pas un tribut de respect à sa mémoire ? "

En attendant, non seulement plusieurs des routes qu'il a découvertes portent son nom, ainsi que plusieurs bateaux à vapeur qui naviguent sur le Mississipi, mais une ville dans l'Arizona et un fort dans le Colorado ont été nommés d'après lui. Du reste il vivra longtemps dans la mémoire du peuple. Par sa force, son courage, sa générosité, Aubry est devenu un personnage légendaire ; il n'y avait point chez lui trace

(1) M. Senécal, après avoir amassé une assez jolie fortune au Nouveau-Mexique, est revenu au pays ; il réside dans le comté de Rouville.

d'égoïsme, et il le prouvait surtout par les précautions qu'il prenait pour que ses gens portassent promptement secours aux caravanes moins nombreuses qui pouvaient se trouver dans quelque péril. Il a laissé une assez jolie fortune, dont une partie a été détournée par des agents infidèles. Mgr Lamy, qui l'avait parfaitement connu et apprécié, fit parvenir à Mme Aubry sa mère tout ce qui put être retiré. Celle-ci, en reconnaissance de ces services, contribua généreusement à la construction d'un hôpital et d'un orphelinat à Santa-Fé. Aubry n'avait jamais négligé sa famille; il envoyait souvent de l'argent à sa mère, et avait placé dans un collège à Saint-Louis trois de ses frères, qui après sa mort durent revenir au Canada.

Antoine Leroux, dont la biographie fait suite à celle d'Aubry, faisait partie de cette troupe de Canadiens qui s'étaient rendus par hasard au Nouveau-Mexique et qui avaient fini par s'y établir La vie du pionnier n'était pas celle qui lui convenait, et il ne tarda pas à se faire trappeur. Il paraît que c'était un type à justifier ou même à dépasser tous ceux que Fenimore Cooper et les romanciers de son école ont décrits.

Il fut le guide des expéditions du général Frémont, de M. Bartlett, du capitaine Jamieson, et enfin du lieutenant Whipple, toutes ayant pour but la construction des lignes de chemin de fer qui relient la côte du Pacifique aux Etats de l'Atlantique. Leroux, était évidemment un homme indispensable, comme l'avouent les divers auteurs des rapports et narrations de ces explorations. Son courage, sa connaissance des langues sauvages, son habileté, ses connaissances topographiques, sont vantés par tous ces écrivains. « Les premiers et pendant longtemps les seuls géographes des contrées lointaines de l'Ouest, dit M. Auguste Langel, ont été des chasseurs désignés communément sous le nom de trappeurs, dont l'existence aventureuse a été dépeinte par Cooper avec tant de charmes. Obligés de parcourir sans cesse les vastes solitudes de l'Ouest, ils en ont visité dès longtemps les parties les plus reculées, ils en connaissent les ressources, les fleuves, les rivières, les arbres, les plantes, les animaux. Plus d'un, la carabine sur l'épaule, est allé s'aventurer dans les plus hautes vallées des montagnes Rocheuses et aux alentours du grand lac Salé avant que personne eût songé à s'y établir. Seulement la géographie toute pratique des trappeurs n'a jamais été formulée dans des livres ; la

puissante compagnie de la baie d'Hudson, qui, pendant tant d'années, les employa successivement, n'a jamais jugé à propos de livrer au public les renseignements qu'elle a pu rassembler sur ces régions inconnues. »

Si mes confrères savaient peindre !

disait le lion de la fable. Si nos Canadiens avaient pu écrire eux-mêmes leurs découvertes, la part de mérite qui leur appartient aurait été mieux constatée. Plusieurs d'entre eux, cependant, étaient loin d'être des hommes illettrés; et c'était le cas pour Leroux, comme on peut le voir par les extraits que M. Tassé nous donne d'un journal qu'il avait tenu pendant une de ses expéditions.

On connaît peu de détails sur sa vie en dehors de ce que l'on trouve dans les récits des explorations dont il a été le guide.

Mgr Lamy parle de lui comme d'un homme très estimable. « Il a terminé, dit M. Tassé, il n'y a pas longtemps, sa carrière aventureuse, laissant pour tous biens, comme le héros de Cooper, sa carabine, sa carnassière et sa corne à poudre (1)."

M. Tassé n'a pas cru devoir omettre dans ce groupe, que l'on pourrait appeler le groupe californien, MM. Prudent et Victor Beaudry, hommes d'une grande énergie, et dont l'esprit d'entreprise fait honneur à leurs compatriotes. L'un et l'autre sont devenus presque millionnaires, et n'ont pas oublié leur pays natal au milieu des succès qu'ils ont eus à l'étranger. L'un d'eux a fondé une bourse à l'Académie commerciale de Montréal; l'autre a fait des dons considérables à l'école polytechnique. M. Prudent Beaudry a été presque un fondateur pour la jolie ville de *Los Angelos;* il y a fait de grandes et heureuses spéculations de terrains et a construit un aqueduc; il a été longtemps le maire de cette ville. M. Victor Beaudry a dirigé de grandes opérations minières, et tous deux ont, comme les membres de la même famille à Montréal, fait preuve de cette habileté commerciale dont nos compatriotes se croient, bien à tort, trop peu doués (2).

---

(1) L'un de ses fils, M. Jean Leroux, demeure près de Los Vegas, au Mexique.

(2) M. Victor Beaudry est maintenant établi à Montréal, où il a épousé Mlle Angélina Leblanc, fille de feu M. Charles Leblanc, C.R., et shérif de ce district. M. Prudent Beaudry a fait dernièrement de grandes pertes; mais il avait déjà su se relever de semblables malheurs, et nous ne doutons pas qu'il n'en soit encore de même.

Les aventures et la vie de M. Gabriel Franchère sont déjà bien connues de nos lecteurs.

En 1820, M. Bibaud père a écrit, pour bien dire sous sa dictée, en un volume devenu rare, l'histoire du *Voyage à la côte du Nord-Ouest, etc.*, et M. Franchère en a fait publier aux Etats-Unis, en 1854, une traduction anglaise à laquelle il a ajouté une couple de chapitres dans le but de réfuter quelques assertions injustes de Washington Irving.

Gabriel Franchère naquit à Montréal en 1786. Son bisaïeul, Jacques Franchère, était un chirurgien d'Angers, qui vint s'établir au Canada vers 1748, et y épousa cette année-là, à Québec, Catherine Boissy.

Le jeune Franchère se livra de bonne heure au commerce, mais il ne tarda pas à se laisser attirer par la passion des aventures, qui, du temps de la compagnie du Nord-Ouest, faisait de si grands ravages parmi nos compatriotes de la région de Montréal et même de celle des Trois-Rivières.

Astor faisait alors cette grande entreprise de fonder un entrepôt de fourrures à l'embouchure de la rivière Colombie, pour de là faire le commerce de la Chine et des Indes, entreprise qui échoua devant un concours fatal de circonstances. Il organisait à la fois deux expéditions, l'une qui devait se rendre par terre en traversant tout le continent, l'autre qui devait se rendre par mer en doublant le cap Horn. Franchère fit partie de la seconde de ces expéditions, Washington Irving de la première ; mais celui-ci ne laissa pas que de les raconter l'une et l'autre dans ses deux volumes qui ont pour titre *Astoria* et qui n'ont pas peu contribué à sa réputation d'écrivain. Pour la seconde partie, il dut se fier à la correspondance du capitaine du *Tonquin*, excellent marin à certains égards, mais homme ignorant, brutal, entêté et dépourvu de toute humanité. Ce loup de mer hargneux et jaloux ayant pris en grippe les commis engagés par la compagnie et les *voyageurs* qu'ils avaient sous leur conduite, les représente comme des lâches, des incapables, et pousse le préjugé et l'effronterie jusqu'à dire que c'etaient des garçons de buvette, des barbiers et des charretiers, qui avaient fui la justice, les êtres les plus inutiles « qui eussent jamais cassé un biscuit de mer. » C'étaient, au contraire, de vrais voyageurs, de bons lurons, qui partirent en canots des bords du lac Champlain et arrivèrent à New-York en faisant jouer leurs avirons et chantant à qui mieux mieux leurs

chansons favorites, au grand ébahissement des Yankees. Malgré toutes les duretés et les grossièretés du capitaine Thorn—le nom, qui veut dire *épine*, n'était pas malheureux,—nos Canadiens chantèrent encore à bord et s'y amusèrent comme de bons enfants qu'ils étaient, ce qui acheva de rendre le loup de mer furieux. Washington Irving, qui eut occasion de connaître plus tard de quelle espèce de gens il s'agissait, a eu le grand tort de se faire l'écho des diatribes de ce triste personnage. Celui-ci, du reste, fut par son entêtement la cause de la mort de tout son équipage et de la sienne, tous ayant été massacrés par les sauvages qu'il avait laissés venir à son bord en trop grand nombre et qu'il avait ensuite imprudemment irrités. Le tout se termina par une épouvantable tragédie. Le commis du vaisseau, Lewis, et quatre autres matelots avaient pu parvenir à se réfugier dans la soute aux armes et munitions. De là ils firent un feu bien nourri qui chassa les Indiens. Mais sachant bien quel serait leur sort le lendemain, ils résolurent de venger la mort du reste de l'équipage et Lewis se dévoua courageusement.

Au-delà de cent sauvages qui revinrent au vaisseau et qui se préparaient à festoyer furent avec Lewis les victimes d'une terrible explosion. L'héroïque jeune homme, après avoir fait partir ses compagnons dans une chaloupe, s'était renfermé dans la soute et avait mis le feu à un baril de poudre.

Les quatre hommes échappés au navire furent massacrés par ceux des sauvages qui étaient restés à terre. Le capitaine avait vendu chèrement sa vie dans le combat de la veille (1).

Tout cela se passait dans le hâvre de Néouéti, dans l'île de Vancouver, et après que l'expédition de mer eut été rejointe par celle de terre. Le *Tonquin* avait été envoyé pour faire la traite sur la côte, et rapporter au fort d'Astoria que l'on construisait, à l'entrée de la rivière Colombie, le plus de fourrures possible.

Le *Tonquin* était parti de New-York le six septembre 1810 ; il

(1) Déjà cet homme avait donné des preuves d'un entêtement voisin de la folie. Aux îles Falkland, sans les menaces du jeune Stuart appuyées par tout l'équipage, il aurait laissé Franchère et M. David Stuart exposés à une mort certaine, ne voulant pas les attendre après leur avoir permis d'aller chasser tandis que son vaisseau se ravitaillait. Il avait été aussi la cause de la mort de son second, M. Fox, et de plusieurs autres hommes dont trois Canadiens, qu'il avait exposés malgré leurs remontrances dans de frêles chaloupes à l'entrée très dangereuse de la rivière Colombie.

était arrivé en vue de la rivière Colombie le 22 mars 1811, après avoir doublé le cap Horn et fait escale aux îles Falkland et aux îles Sandwich. L'expédition de terre, partie de Saint-Louis du Missouri à la fin d'octobre 1810, arriva en deux détachements, le premier le 17 janvier 1812, le second,—le corps principal, commandé par M. Hunt,—le 15 février. Elle avait donc mis plus de quinze mois, quoique la distance à vol d'oiseau ne soit que de six cents lieues ; mais elle avait dû en réalité faire une route de plus de onze cents lieues.

Elle courut mille dangers et faillit périr de faim et de soif. M. Tassé nous donne une description tout à fait dantesque de ce que ces hommes eurent à souffrir en suivant, pendant vingt jours, sur des rochers escarpés, les bords inaccessibles d'une rivière, baptisée à juste itre du nom de rivière *Enragée*.

« Cette rivière, qui coule à l'ouest des montagnes Rocheuses, est extrêmement agitée et impétueuse ; elle est coupée par des précipices affreux, des cascades mugissantes, des rapides très dangereux, et sur de vastes espaces elle est encaissée entre des montagnes et des rochers stériles. Les escarpements ont souvent une hauteur de deux à trois cents pieds, de sorte qu'il était impossible de descendre au rivage pour y puiser de l'eau. C'était pour les voyageurs le supplice de Tantale. Pour apaiser le tourment de la soif, plusieurs avaient bu leur urine, et pour ne pas périr d'inanition, ils avaient mangé jusqu'à leurs souliers et des peaux de castor grillées au feu, qui leur étaient distribuées en lanières sous forme de ration. La caravane se composait de soixante personnes, parmi lesquelles on comptait quarante Canadiens. »

Washington Irving a laissé une jolie peinture du caractère de nos voyageurs, alertes, de bonne humeur, ne se laissant rebuter par aucun échec, et se consolant de leurs misères en faisant retentir les échos de leurs vieux refrains.

Leur arrivée au nouveau fort fut célébrée à bon droit par une petite fête.

« Le drapeau américain fut arboré ; les canons grands et petits retentirent ; on fit un somptueux repas de poisson, de castor et de venaison, fameuse chère pour des hommes qui avaient été enchantés de festoyer avec de la viande de cheval et de chien. Comme à l'ordinaire, la fête se termina par une grande danse exécutée par les voyageurs canadiens. »

La perte du *Tonquin* eut des conséquences désastreuses pour le nouvel établissement, et lorsque dans le cours de l'année 1813 on apprit la nouvelle de la déclaration de guerre entre l'Angleterre et les États-Unis, les associés de la compagnie Astor vendirent le poste à la compagnie du Nord-Ouest, représentée par M. McTavish. C'était le 23 octobre : Franchère cédant aux instances des *bourgeois* du Nord-Ouest, resta jusqu'au 4 avril 1814. Les deux autres commis canadiens, M. de Montigny et M. Pillet, comme les Américains, se tinrent à l'écart.

Franchère rendit les plus grands services aux deux compagnies. La connaissance du jargon chinouk et de plusieurs langues sauvages, son aptitude aux affaires, son caractère honnête et droit, son éducation comparativement élevée, en faisaient un homme bien précieux. Il prit part à toutes les expéditions qui se firent dans les environs, et il est certain que si Astoria eût pu être sauvée, il eût été l'homme le plus capable d'y réussir. Aussi la compagnie du Nord-Ouest lui fit-elle les offres les plus séduisantes ; mais il les refusa.

L'expédition qui le ramenait était formée de dix canots ; elle parcourut une route toute différente de celle qu'avait suivie la caravane d'Astor ; car elle se rendait à la Rivière-Rouge.

Le récit de cette longue course n'est pas sans intérêt. En plusieurs endroits, Franchère trouva des compatriotes isolés, les uns absolument seuls, d'autres avec leurs familles. Se fait-on une idée de ces existences solitaires d'hommes vivant absolument de chasse et de pêche, n'ayant de rapports avec leurs semblables que par pur hasard, quelquefois à plusieurs années d'intervalle ?

Tel était entre autres un homme du nom de Déjarlais qui, depuis plus de dix ans, vivait avec sa famille sur les bords du lac la Biche, et paraissait content de son sort. Personne ne pouvait lui disputer la possession de ce lac, dont il s'était pour bien dire emparé.

Il pria Franchère de lui lire deux lettres qu'il avait reçues deux ans auparavant et dont il ne connaissait pas encore le contenu. Elles étaient d'une de ses sœurs et datées de Verchères, près de Montréal.

Lorsque Franchère arriva au saut Sainte-Marie, les Américains venaient d'y détruire les magasins de la compagnie, emportant tout ce qui avait quelque valeur. Sur ces entrefaites, arrivèrent de nombreux canots chargés de pelleteries d'une valeur de plus

de deux cent mille louis. Ces marchandises étaient gardées par plus de trois cents hommes armés, et Franchère partit avec eux pour Montréal, où il arriva le 1er de septembre.

« Je m'acheminai, dit-il, vers la demeure paternelle, où l'on ne fut pas moins surpris que joyeux de me voir. Ma famille, qui n'avait pas eu de mes nouvelles depuis mon départ de New-York, avait cru, d'après la commune renommée, que j'avais été massacré par les sauvages avec M. McKay et l'équipage du *Tonquin* ; et c'était bien par un effet du hasard ou plutôt de la Providence, que je me retrouvais ainsi sain et sauf au milieu de mes parents et de mes amis, à la suite d'un voyage accompagné de tant de périls et où un si grand nombre de mes compatriotes avait trouvé la mort. »

Parti de Montréal le 26 juillet 1810, il y revenait après un peu plus de quatre ans d'absence, ayant fait le tour des deux Amériques.

L'année suivante il épousa Melle Sophie Routhier, née à Saint-Domingue, d'un père canadien et d'une mère française. En 1834, il alla s'établir au saut Sainte-Marie, où il perdit son épouse en 1837. Il abandonna la compagnie de fourrures dite du Sud, dont il était l'agent, pour se joindre à la maison Chouteau de Saint-Louis, puis il fonda lui-même à New-York un établissement de commerce important.

Il devint dans cette grande métropole l'ami et le protecteur des Canadiens français, dont le nombre allait toujours s'accroissant. Il réussit à fonder une société Saint-Jean-Baptiste et un institut littéraire, les premières institutions de ce genre établies par nos compatriotes aux Etats-Unis.

En 1853, cet homme vénérable, qui occupait alors une haute position sociale dans la plus grande ville de l'Amérique, qui traitait d'égal à égal avec les hommes politiques les plus importants de l'Union, vint visiter ses amis et ses parents à Montréal. La société Saint-Jean-Baptiste de cette ville, sous la présidence de M. Cherrier, lui présenta une adresse de bienvenue, et son portrait fut placé dans les salles de l'Institut-Canadien dans une séance solennelle où plusieurs discours furent prononcés à son honneur.

M. Franchère mourut chez son gendre, M. Prince, maire de Saint-Paul du Minnesota, à l'âge de 77 ans.

Cette longue carrière a été remplie par des actes de courage,

d'intelligence et de bienfaisance. Parmi toutes les figures que nous avons esquissées, c'est une des plus nobles et des plus attachantes. C'était un homme lettré et un homme du monde. Il se trouvait aussi à son aise dans les cercles les plus élevés que dans le désert au milieu des rudes compagnons de ses courses. Lorsque nos compatriotes, déjà si nombreux aux Etats-Unis, le seront davantage, son nom sera vénéré comme celui de leur premier *chef*, du premier organisateur de leur nationalité sous le drapeau constellé ; car il fut pour eux, dans toute la force du mot, ce que les Anglais appellent *a representative man.*

P. C.

—*A continuer.*

UNE MÈRE

au berceau de sa fille

Sous tes blancs rideaux de lin,
Tendre et frais bouton de rose,
Clos ta paupière et repose,
Repose jusqu'à demain.

Déjà la troupe des anges,
Quittant les saintes phalanges,
Vient s'abattre sur ton lit ;
Ils folâtrent sur ta couche,
Leur essaim brillant te touche
Et leur beauté t'embellit.

De leurs voix mélodieuses
Ils chantent pour t'endormir,
Leurs harpes harmonieuses
A leurs voix viennent s'unir.

De leurs saints accords charmée
Ne va pas, ma bien-aimée,
Avec eux prendre l'essor ;
Non, reste encor sur la terre,
Demeure, enfant, pour ta mère,
Demeure, ô mon seul trésor !

Demeure... et pourtant dans la vie,
Enfant, il te faudra souffrir.
Ah ! mieux vaudrait être flétrie,
Pauvre fleur, sans t'épanouir !

Car la vie est triste et sombre,
Des nuages noirs sans nombre
Bien souvent cachent les cieux ;
Souvent gronde la tempête,
Et les fleurs courbent leur tête
Sous ses coups impétueux. —

Pourtant, laisse aux anges leurs ailes,
Leurs chants divins, leurs harpes d'or,
Et vers les voûtes éternelles
Oh ! ne t'envole pas encor !

Sans toi que me serait la vie ? . . .
Enfant si tu m'étais ravie,
Ah ! c'en serait trop pour mon cœur !
Qu'est le printemps sans verdure,
Le bocage sans murmure ?
Qu'est la tige sans la fleur ?

ERNEST MARC.

UNE INSTALLATION

AU

bailliage de Montréal en 1690

Le 21 novembre 1690, Mtre Jacques Alexis de Fleury d'Eschambault, licencié en droit, avocat au parlement de Paris, prenait possession du siège « de baillif, juge civil et criminel de l'isle de Montréal et dépendance. »

Profondément pénétré de l'importance de sa charge, il avait voulu donner à cette cérémonie toute la publicité et toute la splendeur qui étaient possibles à cette époque. L'histoire ne dit pas avec quel cortège M. d'Eschambault se rendit de son hôtel—c'est par ce titre pompeux qu'il désignait sa résidence—à la chambre du greffe. Mais nous savons que de la chambre du greffe il passa à la salle des audiences, escorté des personnages officiels : le procureur fiscal, son substitut, le greffier et les huissiers de service. Dans la salle se tenaient les notaires royaux et seigneuriaux, les praticiens, le receveur des dîmes et droits seigneurieux des MM. du Séminaire et enfin les sergents. On ne voit pas que l'armée, la bourgeoisie, le commerce, ni le beau sexe fussent représentés dans cette vénérable assemblée, mais ils devaient l'être, le beau sexe surtout. M. de Frontenac n'avait-il pas inauguré son administration par une véritable réunion des états généraux : clergé, noblesse et tiers état ? Vous me direz que notre méticuleux gouverneur n'avait pas donné aux dames place de céans parmi les trois ordres. Le fait est probablement vrai. C'est peut-être pour cela qu'elles commencèrent à pénétrer un peu partout, comme La Salle les en accuse. Aujourd'hui on les trouve même au sénat, donc elles devaient se trouver à la salle des audiences le 21 novembre 1690.

Donc, ce jour-là, à deux heures précises, M. le bailli, après avoir recueilli sur son passage des révérences profondes et des saluts très obséquieux, s'asseyait au tribunal, au milieu d'un

murmure approbateur, et tirait une liasse de papiers de sa serviette. Après avoir ajusté sa perruque, secoué les grains de tabac qui ornaient sa cravate de dentelle, il lut, d'un ton grave mais légèrement ému, le discours suivant, qu'il fit enregistrer, afin de le conserver à la postérité. On n'y trouvera ni la science de Domat, ni l'éloquence de d'Aguesseau. Le bon juge était bien loin sans doute d'y prétendre. L'important était de garder les traditions solennelles de la magistrature, et de faire une impression salutaire sur les justiciables et les procureurs. Voici ce discours, nous n'y changeons que l'orthographe.

« J'aurais eu, Messieurs, plusieurs belles choses à vous dire, et à un chacun en particulier, touchant les fonctions de sa charge.

« Mais l'obligation ou nous sommes d'expédier les affaires qui se trouvent aujourd'hui à cette audience me fait différer pour une autre occasion. Je me contenterai donc de ce que je ne me puis pas dispenser, qui est, Messieurs :

« Que vous saurez, s'il vous plaît, que Nos Seigneurs de cette île, m'ayant fait l'honneur de m'élire pour leur homme de loi, m'ont pour cet effet pourvu des provisions nécessaires pour remplir la dite charge et pour y exercer toutes les fonctions de leur bailli, juge civil et criminel de l'île de Montréal et lieux en dépendant.

« Ce que le Conseil souverain de ce pays a pareillement approuvé par arrêt qu'il en a donné, en foi de mon admission à la charge et du serment que je lui ai prêté.

« Ce que vous agréerez, s'il vous plaît de voir, et que lecture à haute voix en soit faite, pour être insinué et transcrit au long dans les registres du greffe de cette cour, afin que je puisse prononcer comme le chef de votre honnête assemblée, le père du public, le protecteur des opprimés et le juge intègre, tant des bons que des méchants

« Les jurisconsultes n'ont d'autre définition du terme de la justice que celui de rendre à un chacun ce qui lui appartient. Aussi semble-t-il que le tout est emprunté de l'oracle même, qui est Dieu, quand il répondit aux Juifs, à leurs semonces sur la monnaie : Il faut *reddere Caesari quod est Caesaris et Dei Deo ;* rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, preuves plus que suffisantes à un juge pour y conformer les fonctions de sa charge.

« Pour moi, Messieurs, c'est le prototype que je me propose et le miroir où je prétends confronter toutes mes décisions.

« A cet effet, je m'adresse à monsieur Pottier, notre très digne et bien-aimé procureur d'office, et que je regarde comme les deux yeux du corps de notre compagnie, pour le prier, voire, si j'ose dire, ordonner, de ne point relâcher de ses louables soins et vigilances à pouvoir découvrir généralement tous les désordres qui pourraient se trouver dans l'étendue de notre ressort, pour m'en donner avis, afin que unanimement nous y apportions tous les ordres et tranquillité que nous adjugerons nécessaires.

« Je ne puis aussi, Messieurs, oublier le bel ordre que m'a déjà fait connaître M. Adhémar Saint-Martin, notre secrétaire, qui est pareillement digne de louanges et de gloire, pour l'utile méthode dont il se sert dans l'arrangement qu'il tient des registres à la satisfaction de tout le public, et je le regarde, dans notre compagnie, comme le cœur pur et incorruptible de notre corps.

« Je passe de là à vous autres, huissiers et sergents, qui en êtes les bras, et que j'exhorte, voire aussi vous ordonne de bien libeller vos exploits et les régler et conformer sur le pied des ordonnances, faites et à faire, sous les peines y portées.

« Ce qu'étant ainsi réglé, je puisse avoir lieu de vous maintenir et protéger comme je suis obligé, et qu'étant juridiques et joints au corps, nous fassions toutes nos fonctions pour la plus grande gloire de Dieu et honneur de Nos Seigneurs, comme aussi pour l'acquit de nos consciences. »

Aussitôt, Mtre Pottier se lève, tenant le parchemin où sont couchés au long les pouvoirs du bailli. Pottier avait eu différentes phases dans sa vie : il occupait enfin une place honorable et passablement rétribuée, ce qui prouve qu'il ne manquait pas de talents. Se rappelant qu'il avait débuté au lutrin de Lachine,—où il avait été le héros d'un petit scandale que Gresset n'aurait pas dédaigné de chanter,—Pottier tousse trois fois et commence de sa voix la plus ronflante :

« Messieurs les Seigneurs de cette île m'ayant mis en main ce jourd'huy les provisions que je tiens pour les faire enregistrer sur le plumitif de ce bailliage, j'ai cru, Messieurs, que mon devoir m'obligeait à vous faire connaître les obligations que nous leur avons de nous avoir donné un magistrat doué de toutes qualités requises pour remplir une telle charge, qui demande, de tous tant que nous sommes d'officiers en cette juridiction,

une fidèle correspondance, afin que cet éclairé magistrat, que vous connaîtrez sous le nom de d'Eschambault, si zélé et dont mes d. Sieurs les Seigneurs nous honorent pour notre bailli, puisse rendre à tous ceux qui seront obligés de venir devant lui, soit pour demander ou défendre, une bonne et brève justice, tant pour le civil que pour le criminel : comme de vous, M. Adhémar Saint-Martin, en écrivant fidèlement les sentences, décrets et ordonnances, ainsi que vous avez toujours fait depuis que vous avez eu l'honneur d'être greffier de ce lieu, et de vous, messieurs les Sergents, tant en faisant exactement, et avec le plus de diligence que vous pouvez, toutes les affaires que vous aurez des particuliers, qu'en libellant bien tous les actes que vous serez obligés de faire, en prenant justement les salaires qui vous seront dûs, suivant et conformément aux ordonnances qui vous ont été exhibées. Comme aussi de mon côté, pour ce qui concerne l'obligation de la charge dont je suis honoré, en prenant les intérêts de Dieu, des femmes veuves et pauvres orphelins, qu'en empêchant les désordres, friponneries qui se pourraient commettre, si aucuns se faisaient, qu'en faisant exécuter les ordonnances pour le fait de la police, et généralement toutes les autres auxquelles je serai obligé, enfin en donnant mes conclusions sur les affaires que ce pourra être, requérir justement sur le fait de la chose. Ce sera par ce moyen que l'on verra en toute l'étendue de cette juridiction régner une police digne d'attirer sur elle les bénédictions du Ciel, ensemble pour vous et pour moi, Messieurs, la protection de M. d'Eschambault, de qui je l'espère autant qu'il pourra. En voici assez dit pour vous faire connaître les devoirs que vous lui devez en la dite qualité de bailli, comme je n'empêche qu'il ne soit reçu et installé en la dite charge, suivant ses dits pouvoirs, pour quoi je requiers qu'elles soient lues et registrées en ce greffe, afin que tous les justiciables de cette juridiction aient à lui obéir en la dite qualité de bailli. »

Là-dessus, le greffier, Mtre Adhémar, lut la commission de juge accordée par M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Montréal, agissant comme procureur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, puis celle que l'intendant avait aussi donnée, mais par provision, comme on disait alors, parce que M. Dollier avait perdu sa procuration, et enfin l'ordonnance du conseil supérieur, confirmant cette double nomination. Ils furent, documents et

discours,—les discours d'abord,—transcrits, signés et parafés, *ne varietur*, pour l'usage de la postérité.

L'administration de la justice dans la bonne petite ville de Montréal, un instant interrompue par la résignation de l'ancien juge et par les précautions jalouses du conseil supérieur, reprit son cours habituel.

En cet heureux temps où

les procès ne donnaient point de peine

Chaque jour

le baillif en jugeait une demi-douzaine.

B. FOURNIER.

ÉDITION

DES ŒUVRES COMPLETES

DE

SAINT THOMAS D'AQUIN,

PAR L'ORDRE ET PAR L'AUTORITÉ DE

N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

LEON XIII, PAPE.

MOTU PROPRIO.

Nous avons manifesté l'année dernière, par Nos Lettres en date des ides d'octobre, adressées au cardinal Préfet de la sacrée congrégation des études, Notre désir que toutes les œuvres de saint Thomas d'Aquin soient intégralement publiées. Nous avons dit que le motif de cette intention est de donner une grande diffusion à l'éminente doctrine du Docteur angélique, ce qui est un des meilleurs moyens pour vaincre les opinions perverses de notre époque, et le plus efficace pour la conservation de la vérité. Maintenant, le moment Nous paraît venu de mettre la main à l'œuvre, et Nous croyons devoir prendre certaines mesures qui Nous donnent l'espoir d'amener heureusement l'entreprise au terme désiré.

D'abord, pour que l'honneur en soit assuré à Notre auguste ville de Rome, Nous voulons que l'édition dont Nous parlons soit faite par l'imprimerie de la sacrée congrégation de la propagande, déjà célèbre par d'autres publications considérables et de grand mérite.

Pour veiller et pour présider à ce travail, Nous nommons trois cardinaux de la sainte Eglise romaine, savoir: Antonin de Luca, préfet de la sacrée congrégation des études; Jean Siméoni, pre-

fet de la sacrée congrégation de la propagande, et Thomas Zigliara, de l'ordre des dominicains, profondément versé dans la doctrine de saint Thomas. Nous leur conférons le droit et le pouvoir d'établir et de prescrire en Notre nom tout ce qu'ils jugeront intéresser l'entreprise. Ainsi, qu'ils pourvoient à ce que tous les ouvrages sans exception du Docteur angélique soient intégralement publiés et qu'ils les fassent suivre des célèbres commentaires de Thomas de Vio, cardinal Cajetan, sur la *Somme théologique*, et de François de Sylvestris, le Ferrarien, sur la *Somme contre les Gentils*. Qu'ils veillent soigneusement à la beauté, à la correction typographique et à l'heureux choix de tous les détails d'exécution ; qu'ils règlent enfin dans quel ordre et à quelles époques les divers volumes doivent paraître.

Quant aux frais, Nous donnons de Notre chef trois cent mille lires italiennes pour subvenir aux dépenses immédiatemen nécessaires. Pour les dépenses ultérieures, Nous voulons qu'elles soient faites par la sacrée congrégation de la propagande, qui se remboursera jusqu'à concurrence des frais, sur le produit de la vente des ouvrages. Si ce produit donne un excédant, Nous voulons qu'il soit employé tout entier à la publication des écrits de ceux qui ont le mieux commenté les Œuvres de saint Thomas. Quels sont ces commentateurs, Nous laissons aux cardinaux que Nous avons nommés le soin d'en décider ; Nous les avertissons seulement qu'il faut donner la préférence aux écrivains dont la doctrine devra produire plus de fruits, et paraîtra mieux répondre aux besoins de notre temps.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 janvier 1880. De Notre pontificat l'an second.

LEON XIII, PAPE.

BIBLIOGRAPHIE

L'ANGLICISME, VOILA L'ENNEMI, causerie faite au cercle catholique de Québec, le 17 décembre 1879, par J. P. TARDIVEL, rédacteur du *Canadien*. Québec, imprimerie du *Canadien*. 1880.

Le vent est à la critique littéraire et grammaticale. Tant mieux ! Pourvu qu'elle soit juste et bienveillante, inspirée par un véritable désir du bien, et que, sans manquer de finesse, elle ne dépasse jamais les limites d'un badinage élégant et de bon aloi, la critique ne peut produire que de bons résultats.

Il y a plus. Dans notre petit monde littéraire, la critique devient une œuvre méritoire et patriotique : méritoire, parce qu'elle expose à bien des colères et à de violentes représailles ; patriotique, parce qu'elle sauve notre langue, qui est une portion, une des plus nobles portions de notre patrimoine et l'un des principaux éléments de notre vie.

M. Tardivel vient, avec l'ardeur que tout le monde lui reconnaît, d'apporter sa part d'action à l'œuvre commencée. Nous l'en félicitons, et avec d'autant plus de raison qu'il se montre mieux disposé à combattre le bon combat, et même à partager la gloire d'un assaut général si, comme il le dit lui-même, ceux qui aiment la langue française ont un jour le courage de le tenter. Du reste, ce qu'il y a de plus admirable chez l'habile écrivain, c'est qu'il ne sépare pas son sort de celui de ses frères ; il appelle même avec candeur sur ses propres écrits la critique qu'il exerce en toute liberté sur les écrits des autres.

En bon croisé, qui tremble que les fautes du soldat ne compromettent le succès de la guerre sainte, M. Tardivel commence par mettre ordre aux affaires de sa conscience, et s'élevant bien au-dessus des étroits conseils de l'amour-propre, il fait noblement sa confession publique, dans laquelle, par excès d'humilité sans doute et pour mettre sa sincérité à l'abri de tout soupçon, il sème en passant, çà et là, un certain nombre de fautes nouvelles qu'il serait trop dur de reprocher à un pénitent si convaincu.

« Il y a onze ans, dit-il, je commençais à apprendre les rudiments de la langue française au collége (1) de Saint-Hyacinthe. Au bout de deux années d'*études forcées* (2), je conversais avec assez de facilité ; j'avais lu Télémaque, et je pouvais même risquer une version sans trop craindre les mauvaises notes. En 1872, je sortais du collége, et tout le monde me disait que je possédais bien le français. Je le croyais fermement, et je l'ai toujours cru jusqu'à l'année dernière. Après avoir *parlé*, lu, et écrit *en* français pendant dix ans (3), j'ai fini par me convaincre que je ne connaissais pas la langue française, que je ne l'avais jamais connue et que je ne la connaîtrais probablement jamais (4). »

Cependant, M. Tardivel ne se croit pas obligé de jouer jusqu'au bout ce rôle de publicain, et il n'hésite pas, la sienne finie, à faire aussi un peu la confession des autres.

---

(1) M. Tardivel n'ignore pas sans doute qu'aujourd'hui on écrit collège, de même que siège, ils siègent, mots qui portent cependant, dans son opuscule, l'accent aigu.

(2) Que veut dire M. Tardivel, par *études forcées* ? Veut-il dire que ces études lui étaient imposées par punition, comme on dit *travaux forcés* ? Veut-il parler d'études plus rapides, plus prolongées que les études ordinaires, comme on dit *marches forcées* ? S'agit-il d'études faites par contrainte, dans le sens d'*emprunt forcé* ; ou d'études inévitables, dans le sens de *conséquence forcée* ; ou d'études affectées, comme *rire forcé* ? Peut-être qu'il a voulu, par analogie, donner au mot *forcé* l'acception qu'il a en horticulture, comme dans *culture forcée*, c'est-à-dire la culture qui, par des moyens artificiels, hâte l'époque de la maturité ? En effet, c'est bien un peu ce qu'indiquerait le contexte, puisque le jeune Tardivel, qui n'en était encore en 1868 qu'aux premiers rudiments de la langue française, avait déjà réussi au bout de quatre ans, en 1872, non seulement à se convaincre lui-même, mais à persuader à « tout le monde », professeurs et autres, qu'il « possédait bien » cette langue difficile, qu'il en était maître. Aussi voit-on qu'en ce temps-là, quand l'étonnant jeune homme allait sortir du collège, « tout le monde », accourant aux bords de la rivière Yamaska, rendait témoignage au prodige qui s'élevait en Israël.

Et voilà ce que c'est que des *études forcées* !

(3) M. Tardivel sait également qu'on ne dit pas : parler *en* français, mais qu'on dit : *parler français, parler la langue française, parler bon français*, etc... en admettant que *parler bon français* soit possible. Du reste, si l'on réfléchit que les dix ans dont parle ici M. Tardivel sont comptés de 1868, c'est-à-dire de l'année même où il entrait au collège, on sera moins étonné d'apprendre qu'il ait « *parlé*, lu, et écrit *en* français » si longtemps sans s'apercevoir qu'il ne connaissait pas la langue française.

(4) Tous ces détails d'intérieur, qui semblent, au premier abord, friser la naïveté ou la présomption, intéressent beaucoup cependant chez les grands hommes.

« J'étais presque découragé, s'écrie-t-il, mais avant de me laisser aller entièrement au désespoir (bigre !), je me suis avisé de jeter un regard autour de moi afin de voir si mes voisins étaient plus favorisés que moi *sous le rapport de la langue* (1). *Dans* ce but (2), j'ai lu nos principaux auteurs, j'ai suivi avec patience les polémiques de nos journalistes les plus en renom, j'ai écouté nos Cicérons plaider *en faveur* de la veuve et de l'orphelin (3), nos Démosthènes enseigner au peuple ses devoirs—pardon, je veux dire ses droits, j'ai prêté une oreille attentive à nos Solons de la législature provinciale (4), et j'ai acquis la *douce* conviction (5) que si je ne connais guère la langue française, peu, très peu de personnes dans notre pays peuvent me jeter la pierre. »

Je ne veux pas jeter la pierre à M. Tardivel ; loin de là, je le déclare avec bonheur, son travail, sans être parfait, est bien supérieur, au point de vue de la correction grammaticale et de la pureté du style, à beaucoup d'autres que les journaux quotidiens, qui font généralement plus de réclame que de critique, exaltent tous les jours.

Je ne lui reprocherai même pas certaines incorrections de détail,—il ne peut pas s'agir des fautes de typographie,—certaines négligences de style presque inévitables ; je ne relèverai dans son opuscule que les fautes palpables, non seulement palpables mais contagieuses. Si j'ose prendre cette liberté, n'en accusez que ses bonnes dispositions, qui m'y engagent (6), et l'intérêt que

---

(1) M. Tardivel veut dire : sous le rapport *de la connaissance* de la langue ; car, évidemment, ce n'était pas sur *la langue* elle-même, mais sur *la connaissance* plus ou moins parfaite de la langue, que le doute pouvait planer.

(2) La locution *dans ce but* doit être évitée. J'y reviendrai.

(3) Dans le sens de défendre, soutenir de vive voix la cause, le droit d'une partie devant les juges, on dit : plaider *pour*.

(4) Après tout cela, il ne manquait plus au jeune néophyte que de s'armer du bâton de pèlerin et d'entreprendre un voyage à la façon d'Anacharsis.

(5) L'auteur veut dire ici, par *douce conviction*, que son amour-propre était satisfait. Pour être juste cependant, et ne laisser planer aucun doute sur l'humilité de M. Tardivel, il faut remarquer que cette douce conviction a fini par se changer en conviction *amère*, quand il a sérieusement réfléchi sur la *situation* (est-ce bien le mot propre ?) et qu'il *y* a vu un grand danger pour l'avenir.

(6) M. Tardivel écrivait dans le *Canadien* du 17 :

" Je désire d'abord qu'il soit bien compris que je n'ai pas la prétention de ne jamais commettre de fautes de français. Je reconnais mon ignorance, et je cherche à la dissiper par tous les moyens que je possède. Chaque fois qu'un confrère m'indiquera une faute que j'aurai commise, je l'en remercierai sincèrement."

je porte moi-même à la noble cause pour laquelle il travaille avec tant d'ardeur et de dévouement.

Pour être plus court, je diviserai ce travail en deux parties. Dans la première, je signalerai quelques-unes des fautes de français qui déparent l'opuscule de M. Tardivel ; dans la seconde, il s'agira de réhabiliter plusieurs locutions qu'il a rangées, avec aussi peu de pitié que de raison, parmi les anglicismes, *ignobile vulgus*.

I

Fautes de français qui déparent l'opuscule de M. Tardivel.

Commençons par les moins graves.

1° « *Dans* ce but, j'ai lu nos principaux auteurs, j'ai suivi... » (P. 4.)

Cette locution—*dans ce but*—ne se trouve ni dans Bescherelle ni dans Littré, ni dans le dictionnaire de l'Académie. C'est déjà une assez forte présomption contre elle.

Que signifie *but ?*

But signifie le point où l'on vise, le terme où l'on s'efforce de parvenir. Or, le but étant précisément ce qu'il s'agit d'atteindre, il paraît évident que l'on ne peut pas dire qu'on lit, qu'on agit *dans* le but.

Il est vrai qu'au figuré *but* signifie la fin que l'on se propose, l'intention que l'on a ; mais ici encore, le mot est employé dans un sens objectif : *se proposer un but*, *aller à son but*, *atteindre son but*, etc.

Aussi vous trouverez dans les dictionnaires mentionnés ci-dessus : j'ai lu *dans* le dessein, *dans* la pensée, *dans* la vue de, car ces mots ont un sens subjectif ; mais vous ne trouverez pas : j'ai lu *dans* ce but.

Cela m'aurait suffi pour considérer cette locution comme très risquée ; mais voici que je tombe sur le passage suivant de Littré :

« Peut-on dire : il agissait ainsi *dans* le but de se réconcilier ? Cette locution est très usitée présentement ; mais elle n'est pas aisée à justifier. On n'est pas dans un but ; car, si on y était, il serait atteint. On dit bien : je suis dans l'espérance de, dans l'intention de, vu que l'on peut considérer l'espérance, l'intention

comme quelque chose où l'on est placé ; mais il n'en est pas de même du but, qui est éloigné et auquel il faut atteindre. Cette locution serait justifiée si on donnait à *dans* le sens de *pour* ; mais *dans* n'a, en aucun autre cas, un emploi de ce genre. La locution, ne pouvant s'expliquer ni par le sens de *but* dans lequel on n'est pas, ni par l'emploi de *dans* qui ne marque jamais quelque chose à atteindre, doit être évitée ; et, en place, on se servira de : dans le dessein, dans l'intention, à l'effet de, etc. »

2° « En réfléchissant un peu sur la situation, j'y ai vu un grand danger pour l'avenir de la *race canadienne-française.* » (P. 4.)

Evidemment *race* ne signifie pas ici lignée, comme dans *race des Carlovingiens ;* ni une variété constante de l'espèce humaine : *la race blanche ;* ni une classe d'hommes exerçant la même profession, ou ayant des inclinations, des aptitudes qui leur sont communes : *la race des pédants est insupportable.* Il ne peut s'agir, par extension, que d'une multitude d'hommes qui sont originaires du même pays et se ressemblent par les traits du visage, par la conformation extérieure. Or, dans ce sens, les Canadiens ne forment pas une race. On ne peut donc pas dire la *race canadienne-française.*

M. Tardivel lui-même a-t-il jamais entendu parler de la *race américaine-française*, pour signifier les Français qui habitent l'Amérique ? Que dirait-il de la *race américaine-anglaise*, *américaine-espagnole*, etc. ?

Cependant, comme on peut dire, selon certains dictionnaires, *la race anglaise*, *la race française*, on pourra, je crois, dire également bien : *la race française au Canada*, *la race française en Amérique*, etc.

3° « C'est parce qu'elles comprennent cette vérité que la Russie se montre si inexorable *envers* la langue polonaise... » (P. 4.)

On peut être inexorable *à* toutes les prières, comme dit l'Académie ; inexorable *à* des vœux, comme dit Racine :

> Ah, dieux ! lorsqu'à mes vœux l'ingrat inexorable
> S'armait d'un œil si fier, d'un front si redoutable...

La Bruyère a dit : « Un homme inexorable *à* soi-même n'est indulgent *aux* autres que par un excès de raison », et Fénelon : « Aurez-vous le cœur assez dur pour être inexorable *à* votre roi, (*Tél.* XIV) ; mais il n'y a que M. Tardivel, je pense, qui ait dit : inexorable *envers* une langue.

La règle, que l'on trouve dans les dictionnaires, c'est que *inexorable*, quand il ne s'emploie pas d'une manière absolue, prend la préposition *à*.

4° « Nous sommes loin, il est vrai, d'un aussi déplorable état de choses, et fasse le ciel qu'il n'*arrive* jamais. » (P. 5.)

Quant à cela, M. Tardivel, soyez sans crainte : votre souhait ne peut manquer de s'accomplir, car si un état de choses *existe*, *cesse*, *dure*, tenez pour certain qu'il n'*arrive* point. Seulement, il peut *se produire*, voilà le danger.

5° Quelquefois,—trop rarement, à notre avis,—le ton de M. Tardivel s'élève. On dirait même que l'ardeur du sentiment l'emporte jusqu'au point de lui faire oublier un instant les intérêts les plus chers de la cause qu'il défend. Ecoutez-le :

« On me dira que les langues meurent nécessairement, fatalement ; que l'hébreu, le grec et le latin *sont morts* (1), que le français s'altère, même en France, et qu'il cessera enfin d'être une langue vivante. Cela est possible. Nous ne pouvons pas arrêter le cours naturel des événements. Mais s'il faut, dans la suite des temps, que la langue française disparaisse, ayons à cœur de faire enregistrer par l'histoire cette parole : Ce fut au Canada *où* la langue française disparut en dernier lieu. (P. 5.) »

M. Tardivel se plaît à nous faire trembler.

Oh ! si le français allait disparaître ou, selon son expression, mourir en France !

S'il fallait un jour faire enregistrer par l'histoire cette douloureuse parole...

Au moins, M. Tardivel, de grâce, avant d'en arriver là... si vous voulez que la postérité y croie, au lieu de se moquer de nous... de grâce, corrigez un peu ; mettez : « Ce fut au Canada QUE la langue française disparut en dernier lieu. »

Convenu, n'est-ce pas ? Oui. Eh bien, faites-la enregistrer maintenant.

6° Plus loin, p. 7, M. Tardivel repassant encore, dans l'amertume de son cœur, les péchés de sa vie littéraire, s'écrie :

« Moi, le premier, j'EN ai des milliers (il s'agit d'anglicismes) sur la conscience, et bien que j'aie juré une haine éternelle *contre* ce péché littéraire, je suis certain d'y retomber encore bien des fois avant de mourir. »

---

(1) L'hébreu est *mort*, le grec est *mort*, le latin est *mort* ! Oh ! M. Tardivel, dites donc qu'ils sont des *langues mortes*, et ce sera déjà bien assez.

Si M. Tardivel, au lieu de jurer une haine éternelle *contre*... eût tout simplement juré une haine éternelle *à* ce péché littéraire, peut-être qu'il eût mieux tenu son serment.

7° « Rendons-nous à la législature, » nous dit poliment M. Tardivel, p. 8.

Peut-on se rendre à la législature ? Peut-on se rendre à l'ensemble des pouvoirs qui concourent à la confection des lois, à la personne morale qui donne des lois, ou à l'exercice du mandat d'une assemblée législative, ou à la période pendant laquelle cette assemblée est appelée à exercer ce mandat. ? Or, voilà tous les sens du mot *législature.*

M. Tardivel voudrait-il me trouver un exemple qui justifie l'expression qu'il emploie ?

8° « *J'ai le plancher de la chambre*, voilà un anglicisme tellement énorme, que je ne l'aurais pas cru possible si je ne l'avais entendu *dans* la bouche de députés qui se piquent de bien parler. » (P. 10.)

Sans doute, qu'un député *ait le plancher de la chambre*, c'est prodigieux, pour ne pas dire plus; mais ce qui m'étonne encore davantage, et me paraît physiquement impossible, c'est que M. Tardivel ait entendu cela *dans* la bouche d'un député. Mais quelle espèce de Gargantua était-ce donc que ce député ?... ou M. Tardivel est sorcier. Oh ! je m'explique maintenant pourquoi le rédacteur de la *Minerve* crie à l'exagération et soutient que depuis tant d'années qu'il suit les débats de la chambre, jamais pareille expression n'a frappé ses oreilles. C'est tout simple : il n'aura pas pu s'introduire *dans* la bouche de ce député-là.

9° Page 17 : « *Que* nous entendons souvent ces expressions incorrectes ! »

Oui, n'est-ce pas ? Mais surtout *combien* nous les entendons souvent, ou *combien* souvent nous les entendons !

Que souvent fait un drôle d'effet.

10° « A ce propos, permettez-moi de vous raconter en deux mots une petite scène dont j'ai été témoin *durant* la dernière session. »

Le savant écrivain a voulu dire *pendant*, car autrement, il n'aurait pas dit *petite* scène, ni promis de la raconter en « deux mots. »

11° « Passons maintenant à la *salle de lecture.* » (P. 21.)

Salle de lecture, à mon avis, voudrait dire une salle où l'on

fait une lecture à haute voix, où l'on enseigne l'art de bien lire, comme on dit *salle de danse* pour signifier une pièce où les maîtres à danser donnent publiquement des leçons. Mais quand il s'agit d'un lieu où l'on va lire des journaux et des livres, on dit : *cabinet de lecture.* Tous les dictionnaires contiennent cette expression, *cabinet de lecture*, dans le sens que je viens d'indiquer, pas un seul ne donne *salle de lecture.*

12° « On peut lire tous les jours dans les *informations* que M. Z. est venu à Québec... » (p. 23.)

Voilà l'ennemi, M. Tardivel, un anglicisme !

Dans le langage ordinaire, *informations* veut dire *recherches* que l'on fait pour s'assurer de la vérité d'une chose, pour connaître la conduite de quelqu'un : *Aller aux informations; les informations que j'ai prises*, etc. Il ne signifie *nouvelle*, *renseignement*, qu'en anglais.

13° Page 26 : « Sa profession l'obligeant de parler *de* tous les sujets imaginables, l'homme de loi n'évite aucune des locutions vicieuses qui *se rattachent à ces sujets.* »

Il faut : parler *sur* tous les sujets. De plus, locutions vicieuses qui se rattachent *à ces* sujets, me paraît une manière de dire assez vicieuse elle-même, attendu qu'il s'agit « de tous les sujets imaginables. »

Voilà quelques-unes des fautes qui émaillent la causerie de M. Tardivel.

II

Locutions que M. Tardivel a rangées a tort parmi les anglicismes.

Avant d'énumérer les expressions que le savant critique range à tort parmi les anglicismes, il est assez curieux de voir comment il définit l'anglicisme en général.

« Voici, dit-il, comment je définis le véritable anglicisme : Une signification anglaise donnée à un mot français. » (P. 6.)

Franchement je n'y comprends rien. Voilà une formule qui me déroute complètement. J'ai beau la tourner et retourner de tous sens, je n'y vois point les caractères de l'anglicisme, ou, pour mieux dire, je n'y vois rien du tout. Que peut vouloir dire M.

Tardivel par ce mot, le plus important de toute la définition : *une signification anglaise?* Est-ce qu'une signification peut être anglaise, ou française, ou allemande, ou l'un plutôt que l'autre? Prenons un mot français quelconque, disons *collection*, comment s'y prendre pour lui donner une signification anglaise? On pourrait bien lui donner la signification que le mot analogue—*collection*—a en anglais, ce qui serait un anglicisme ; mais ce n'est pas là donner au mot français *collection* une signification anglaise.

Du reste, s'il est vrai que l'anglicisme consiste à donner une signification anglaise à un mot français, il s'ensuit qu'il ne peut y avoir d'anglicisme qu'en français, ce qui est très faux.

Pourquoi le savant critique n'a-t-il pas adopté plutôt la définition que donne le dictionnaire de l'Académie? C'eût été à la fois beaucoup plus simple, et plus satisfaisant pour ses lecteurs.

Voici :

« ANGLICISME, Façon de parler particulière à la langue anglaise. Il se dit aussi des Façons de parler empruntées à la langue anglaise et transportées dans une autre langue.»

Cela se comprend, au moins.

Commençons maintenant notre œuvre de réhabilitation.

1° « On croit trop généralement, dit M. Tardivel, que les seuls anglicismes que l'on ait à nous reprocher sont ces mots anglais qui s'emploient plus souvent en France qu'au Canada, tels que *steamer*, *fair-play*, *leader*, *bill*, *meeting*, *square*, *dock*, etc. A vrai dire ce ne sont pas là des anglicismes, et il n'y a que très peu de danger à faire usage de ces expressions, surtout lorsque le mot français correspondant manque.»

Il y a là-dedans un mélange de vrai et de faux, une confusion pire que l'erreur absolue.

Essayons de débrouiller ce chaos. D'abord le savant conférencier donne comme *mots anglais*, indistinctement, les mots *steamer*, *fair-play*, *leader*, *bill*, *meeting*, *square*, *dock*. Il a tort. Passe pour *fair-play* et *leader*, qui ne se trouvent pas dans le dictionnaire de l'Académie ; mais quant à *steamer*, *bill*, *meeting*, *square*, *dock*, ce ne sont pas des mots anglais, ce sont des mots *empruntés de l'anglais*, ce qui est très différent, des mots adoptés par l'Académie, enfin des mots français.

Ouvrez le dictionnaire de l'Académie, vous allez les trouver, tous, avec la manière de les prononcer, avec cette note : *emprunté*

de l'anglais, avec une signification bien déterminée, quelquefois deux et même trois acceptions diverses.

Le critique veut bien ajouter que « ce ne sont pas là des anglicismes et qu'il n'y a que très-peu de danger à faire usage de ces expressions, surtout lorsque le mot français correspondant manque.»

Très-peu de danger ! Mais, en vérité, pourquoi cette confusion ? S'il s'agit de *steamer*, de *bill*, de *meeting*, de *square*, de *dock*, non seulement il y a très peu de danger, mais il n'y a pas de danger du tout à en faire usage, puisqu'ils sont acceptés par l'Académie ; mais s'il s'agit de *fair-play* ou de *leader*, il y a du danger à en faire usage, et un tel danger qu'aux yeux de l'Académie ce serait un barbarisme.

2° Un prétendu anglicisme, qui menace de devenir célèbre, c'est le mot *orateur* employé comme traduction du mot *speaker*.

M. Tardivel le dénonce en ces termes :

« *M. l'orateur*, mauvaise traduction du mot *Mr. Speaker*. En France, on dit le président de la chambre. Que ne le dit-on ici ? Mais quelqu'un, très-fort sur les nuances du parlementarisme, me répondra peut-être que *M. le président* ne rend pas tout à fait la signification de *Mr. Speaker*. Cela est vrai, mais il est également vrai que *orateur* ne rend pas du tout le mot *speaker*, qui ne peut se traduire exactement en français que par une périphrase. Le *speaker*, dans le parlementarisme anglais, est celui qui sert d'organe à la chambre, celui qui communique avec le chef de l'exécutif. Il est plus que le président d'une assemblée délibérante. Mais le mot *orateur* signifie un homme qui parle ; or, le *speaker* ne peut prendre part aux débats que lorsque la chambre siége en « comité général». De tous les députés, c'est lui qui parle le moins. *M. l'orateur* est donc un non sens. Qu'on dise soit *M. le président*, ou bien *M. le Speaker*.» (Page 9.)

Sur ce l'*Opinion publique* prit feu, contre son habitude, l'*Evénement* dit son mot, puis la *Minerve ;* jusqu'à la *Concorde*, qui appelle l'anathème sur *ce pelé*, *ce galeux* d'anglicisme, et qui s'afflige d'avance à la pensée qu'à la première occasion on lira dans tous les journaux : « l'*orateur* prend son siège, etc., etc.»

Il n'est donc pas ici question de parti, quoiqu'il s'agisse de nommer un personnage politique, et c'est un signe que nous ne serons pas longtemps sans nous entendre.

Ecoutons d'abord l'*Opinion publique :*

« M. Tardivel, du *Canadien*, se donne parfois beaucoup de mal pour rien, dans l'accomplissement de la tâche qu'il s'est imposée

de réformer le langage et les mœurs de ses compatriotes. Il y a quelques jours, il dénonçait l'emploi du mot *écuyer* comme désignation sociale. Aujourd'hui il s'en prend au mot *orateur*, qu'il trouve absurde d'employer pour désigner le président de la chambre des communes. Malheureusement pour M. Tardivel, cette traduction du mot *speaker* est bel et bien consacrée par l'Académie.

« Mais, dit notre excellent ami, cela n'a pas le sens commun d'appeler *orateur* celui des membres de la chambre qui précisément est le seul qui ne puisse prendre part aux débats. Pardon, cher M. Tardivel, mais vous vous méprenez sur la signification du mot *speaker*, qui n'est pas pris ici dans le sens de *debater*, de discutant (d'après lequel tous les membres de la chambre seraient des orateurs), mais dans le sens de *prolocutor ;* c'est-à-dire que le président est le seul qui soit autorisé à parler au nom de tous et celui par l'entremise de qui la chambre s'adresse au souverain. C'est ainsi qu'il est le *prolocutor*, l'orateur, le *speaker* par excellence. »

La *Minerve* dit à son tour : « Nous ne pensons pas qu'il soit possible de traduire le mot *speaker* par un autre mot que celui d'*orateur*. Pourquoi l'on a appelé *speaker* un homme qui ne parle jamais, nous l'ignorons. Mais le terme *orateur* n'en dit pas plus long en français que le mot *speaker* (parleur) en anglais. Force nous est de prendre les choses telles qu'elles sont. Le mot *président* ne rend pas du tout l'idée. D'autant plus que le mot *orateur* est maintenant passé dans nos mœurs et dans notre langage. »

L'*Opinion publique* du 10 écrit :

« Encore M. Tardivel.

« Le chatouilleux critique nous reproche de vouloir bien lui en remontrer sur l'anglais (1), sa *langue maternelle*. Nous n'avons jamais eu cette prétention, pas plus que nous n'ambitionnons de lui enseigner le français, notre *langue maternelle*, à nous. Mais il nous semble utile de mettre à profit de temps à autre les occasions qui se présentent de montrer un critique acerbe en faute. C'est ce que nous avons fait, à propos du mot *écuyer* et du mot *orateur*.

---

(1) Allusion à ce passage du *Canadien* du 11 février. " M. Gélinas donnant des leçons d'anglais à un homme dont la langue maternelle est la langue anglaise, c'est un peu fort. Mais glissons là-dessus.

" Si M. Gélinas s'était donné la peine de lire la petite brochure que M. Tardivel lui a expédiée ces jours-ci, il aurait découvert que notre collaborateur connait parfaitement la signification du mot *speaker*. Et c'est précisément parce que *speaker* signifie *interprète, organe, mouthpiece*, si vous voulez, qu'il prétend que l'on ne peut pas logiquement le traduire par *orateur*, qui signifie un homme qui fait un discours."

« M. Tardivel pose pour la modestie et se déclare prêt à remercier quiconque lui signalera ses erreurs. Cependant, dans la même page qui contient cette humble déclaration, il refuse d'admettre la correction du mot *speaker*, bien que l'Académie reconnaisse cette traduction. Il déclare avec irrévérence « qu'on ne peut *logiquement* traduire ainsi *speaker* par *orateur*, qui signifie un homme qui fait un discours." Nous allons lui citer les autorités et nous le laisserons ensuite se débrouiller avec elles.»

Là-dessus le savant écrivain cite Bescherelle et Littré, puis termine ainsi :

« Voilà pour l'orateur de la chambre des communes. *Orateur*, comme traduction du mot *speaker*, est ainsi formellement accepté par le dictionnaire. Libre à M. Tardivel de soutenir, après cela, que ce n'est pas *logique*. C'est son affaire. Qu'il aille le dire à l'Académie.

« Nous prendrons la liberté de le *référer* (pour *renvoyer*) aussi à cette fontaine où les savants comme les ignorants ont parfois besoin de puiser, pour qu'il y constate que le mot *orateur* ne signifie pas exclusivement « un homme qui fait des discours.» On appelle orateur d'après Bescherelle, *celui qui compose*, *qui prononce* des discours, *des ouvrages d'éloquence*. Le mot se dit même, au figuré, des choses, comme dans cette phrase de Larochefoucauld : " Les passions sont les seuls *orateurs* qui persuadent toujours.»

Trève de raisonnements. Il s'agit d'un fait; or, un fait ne se raisonne pas. Le mot *orateur* employé pour désigner le *speaker* de la chambre est-il français, oui ou non ? En d'autres termes, est-il accepté par les dictionnaires autorisés, et en particulier par l'Académie, qui fait loi ?

Oui.

Bescherelle, cité par l'*Opinion publique* et par la *Minerve*, dit :

« *Orateur*. Se dit en Angleterre, du président de la chambre des communes. L'orateur est élu à la pluralité des voix. C'est lui qui expose les affaires.»

Littré, à son tour :

« *Orateur*. En Angleterre, l'orateur, le président de la chambre des communes. Son major général (de Cromwell) va droit à l'orateur et le fait descendre de la chaire avec violence. VOLT. *Mœurs*, 181.»

Le dictionnaire de l'Académie, au mot *orateur* dit :

« En Angleterre, l'*orateur*, le président de la chambre des communes.»

Voilà.

Causa finita est.

Maintenant, entassez arguments sur arguments, Pélion sur Ossa, vous n'avancerez ni ne ferez reculer la question d'une ligne. Le fait est là, *orateur*, comme correspondant du terme *speaker*, est français.

A propos de cette avalanche d'arguments, je me rappelle la réponse quelque peu brusque d'un bon évêque à son secrétaire. Celui-ci se permettait quelquefois de le contredire, et en appelait à la logique :

— Monseigneur, mais... la logique...

— La logique ! la logique ! oui, mais encore faut-il que votre logique ait du bon sens.

C'est un peu le défaut de la logique de M. Tardivel : elle manque je ne dis pas de bon sens, mais de sens pratique. Au lieu de consulter il raisonne. Or une question de langue est avant tout une question d'expérience, d'observation, de fait. Supposez même que le savant critique eût raison sur le choix de la méthode et qu'il pût raisonner *a priori*, le raisonnement qu'il fait n'en serait pas meilleur pour cela : le mot *orateur* signifie un homme qui parle ; or le *speaker* ne parle point, ou ne fait pas de discours ; donc traduire *speaker* par *orateur* est un non sens.

Mais, d'abord, le *speaker* parle, puisqu'il sert d'organe à la chambre, qu'il communique avec le chef de l'exécutif.

Ensuite, *orateur* est au moins aussi logique que *speaker*, puisque tous les deux veulent également dire *parleur*, celui qui fait des discours ; c'est un bon orateur, *he is a good speaker*. Pourquoi tous les deux n'auraient-il pas aussi l'autre sens, celui de porter la parole au nom de quelqu'un ?

En troisième lieu, où M. Tardivel a-t-il pris qu'*orateur* ne veut pas dire autre chose que *parleur* ou *celui qui parle* ou celui qui prononce un discours, qui prend part à un débat ? Le mot se dit aussi de quelqu'un qui ne parle pas, et c'est encore l'Académie qui nous l'apprend : « ORATEUR, celui qui *compose*, qui prononce des discours, des *ouvrages* d'éloquence. »

Enfin, M. Tardivel, supposez tout ce que vous voudrez ; supposez que le *speaker*, comme tel, ne parle jamais ; supposez que le mot *orateur* signifie *celui qui parle*, qui fait un discours, de quel droit concluez-vous que ce mot ne puisse signifier autre chose ? Si chaque mot avait une signification essentielle et n'en avait essentiellement qu'une, vous pourriez raisonner comme vous raisonnez en effet : Orateur veut dire *celui qui parle*, *qui fait un discours* ;

donc il ne signifie pas *celui qui ne parle pas*, qui ne fait pas de discours. Mais, remarquez-le bien, la signification des mots n'est que conventionnelle ; le même mot peut signifier mille choses distinctes, même opposées, et c'est là-dessus que reposent l'équivoque et l'analogie. Dès qu'il y a quelque chose de commun entre deux objets, cela suffit pour qu'on puisse très logiquement les désigner par le même mot. Ainsi de ce que le mot *orateur* signifie *un homme qui fait un discours*, il ne s'ensuit nullement qu'il ne puisse pas signifier ou ne signifie pas en effet un homme *qui n'en fait pas.*

A plus forte raison pourrait-il signifier, et très-bien, un homme qui parle au nom de tous les membres d'une chambre, comme le prétend avec beaucoup de raison M. Gélinas.

Le correspondant la *Patrie*, qui fait rude guerre aux locutions vicieuses et aux anglicismes, a donc raison de dire :

« Du moment que l'Académie française admet cette traduction, il ne reste plus qu'à nous incliner, et à laisser nos députés dire *Monsieur l'orateur* tant qu'il leur plaira.»

M. Tardivel s'engage, le 21, « à ne plus importuner ceux qui voudront dire : *M. l'Orateur.*» C'est bien généreux. Il se contentera, dit-il, d'écrire *M. le président.* J'en doute, et pour l'honneur de M. Tardivel, je veux croire que non jusqu'à preuve du contraire.

3° « *Opposer une loi.* Il faut *s'opposer à*, de même que l'on doit dire *s'objecter à* et non *objecter à.*» (P. 11.)

On ne dit pas *opposer une loi*, cela est évident, mais pourquoi M. Tardivel ajoute-t-il : « De même qu'on doit dire *s'objecter à* et non *objecter à ?*» *Objecter à* est très français. Et s'il ne l'était pas, est-ce que *s'objecter à* le serait davantage ? Dans tous les cas, «*je m'objecte* à une loi,» comme on dit souvent, n'est pas français du tout.

4° « Il (le rédacteur en chef d'un journal quelconque) avertira ses correspondants que les manuscrits refusés ne seront pas *retournés*, voulant dire qu'ils ne seront pas remis.»

Si c'était là le seul crime du rédacteur en chef ou d'aucun autre rédacteur, il serait difficile de leur jeter la pierre. Larousse prend le mot *retourner* dans le sens de *renvoyer*, *faire rapporter* : Quand vous aurez lu l'ouvrage que je vous ai prêté, vous me le retournerez. Cette expression, qui est dans le dictionnaire de

Larousse, tout aussi bien que *législater* dans celui de Bescherelle, devrait, ce me semble, trouver grâce, elle aussi, aux yeux de M. Tardivel.

5° Un jour, c'est lui-même qui nous fait cette confidence, M. Tardivel bondit littéralement.

Qu'était-il donc arrivé ? Je vous le donne en mille. Ecoutez-le :

« *Responsable à.* Un gouvernement responsable au peuple.— *A government responsible to the people.* Voilà, m'assure-t-on, un anglicisme du meilleur aloi. Le jour où l'on m'a brusquement ouvert les yeux à cette vérité, j'ai bondi littéralement, car je venais d'employer ce mot dans un article que j'avais signé et il était trop tard pour arrêter l'impression du journal. Je me suis consolé un peu en pensant que personne ne s'en apercevrait, car cet anglicisme, je crois, est absolument universel. On est responsable *d'une* chose et *envers* ou *devant* quelqu'un."

Je ne voudrais pas faire bondir de nouveau M. Tardivel, mais il me permettra de lui ouvrir les yeux à mon tour, tout doucement, à cette vérité qui est vraie : c'est que *responsable à* n'est pas du tout un anglicisme.

« Un corps d'hommes qui n'est *responsable à* personne n'a la confiance de personne. (Payne.)

> ... Qui donne à sa fille un mari qu'elle hait
> Est responsable au ciel des fautes qu'elle fait.
>
> (MOLIÈRE.)

Le grand dictionnaire de Larousse dit la même chose.

Enfin, ouvrez le dictionnaire de l'Académie, vous trouverez : Responsable *à* la postérité.

Vous aviez donc mille fois raison de vous consoler, Monsieur, en pensant que personne, en effet, ne s'apercevrait que ce fût là un anglicisme. Tout le regret qui puisse vous rester maintenant, c'est d'avoir failli communiquer votre erreur aux autres, et, si vous le voulez, d'avoir bondi pour rien.

Quant à l'ami qui vous ouvrit ainsi les yeux, il aura quelque raison de vous traiter un peu moins brusquement à l'avenir, ou on le tiendra pour responsable *à* la postérité du tort qu'il aura fait à la langue française.

J'ai dépassé les limites ordinaires d'un article bibliographique, et cependant j'aurais plus d'un mot à dire au savant critique à propos des expressions : *approcher un ministre*,—*change* pour *menue monnaie*,—*projet de loi*, qui *est voté*, *adopté*,—selon M. Tardivel,—mais qui ne *passe* pas, etc., etc.

Comme on le voit, la critique à ses dangers. Sous prétexte d'extirper l'ivraie, on arrache quelquefois le bon grain. Ce n'est pas une raison de se décourager, cependant, ou de manquer de zèle.

N'y eût-il que le mérite d'avoir attiré l'attention sur tel ou tel point, que la critique aurait encore rendu un grand service.

Maintenant, suffira-t-il de réclamer, de discuter, de signaler les locutions vicieuses, les angliçismes, etc., dans des articles de journaux ou de revues pour guérir le mal ? Non. Il faudrait un ouvrage spécial, mais un ouvrage complet, une espèce de dictionnaire fait exprès pour le pays, où l'on pourrait voir facilement la faute à éviter, le mot à apprendre. On me dira qu'il existe déjà des ouvrages de ce genre ; oui, mais aucun de ces ouvrages n'est complet, aucun ne fournit les renseignements voulus, aucun ne fait autorité.

Si quelques écrivains, ou plutôt une société de grammairiens et de littérateurs, voulait entreprendre un travail de ce genre, la *Revue de Montréal* serait prête à le publier, par livraison, pourvu qu'avant de l'imprimer on donnât tout le temps et toute la facilité nécessaires pour examiner ce travail et en faire la critique, de manière qu'à la fin on pût espérer avoir atteint ce qu'il y a de mieux.

Ce n'est pas assez, ce petit livre devrait être partout, dans toutes les écoles, dans les académies, dans les collèges, voire même dans les établissements d'éducation supérieure. Avec leur science, leur persévérance et leur dévouement, les professeurs formeraient une génération d'écrivains et d'orateurs plus heureux que leurs devanciers, car, sans aimer plus que nous la langue de leurs pères, la belle langue française, ils auraient du moins le mérite et l'honneur de la parler plus correctement.

L'abbé CHANDONNET.

REVUE

DE

MONTREAL

LES Canadiens de l'Ouest(*)

XI

On pourrait peut-être contester à M. Tassé le droit qu'il s'arroge de placer Louis Vital Baugy parmi les Canadiens de l'Ouest. Ainsi que bien d'autres Louisianais, cet homme vraiment remarquable était d'origine canadienne ; mais la Louisiane peut à juste titre

(*) *Les Canadiens de l'Ouest*, par Joseph Tassé, Montréal, 1878, Compagnie d'imprimerie canadienne, 1872, 2 vols in-8, xxxix, 717 pp., 21 portraits et gravures. — Voir les numéros de juillet, p. 390 ; d'août, p. 486 ; de novembre et décembre, p. 624 (1878) ; de février (1879), p. 81 ; de mars, p. 223 ; d'avril, p. 263 ; de juillet et août, p. 574 ; de septembre, p. 577 de novembre et décembre, p. 737 ; de février (1880), p. 118.

Droits de traduction et de reproduction réservés.

le réclamer, puisque, comme lui-même, son père, Joseph Baugy, était né sur les bords du Mississipi.

Cependant la cause que nous défendons sur les bords du Saint-Laurent et des grands lacs, n'est-elle pas la même que celle des Louisianais et des Acadiens ? N'y a-t-il pas une incontestable solidarité entre ces trois grandes branches de la race française en Amérique ? Cette solidarité, Baugy l'a toujours très bien comprise et l'a même proclamée en plusieurs circonstances ; c'est pourquoi l'espace que notre auteur a consacré à la biographie de cet homme politique éminent fût-il encore plus considérable, nous ne serions pour notre part nullement disposé à lui faire la moindre chicane à ce sujet.

Le chef de la famille au Canada, François Baugy, s'y était établi dès 1638. Les Baugy s'étant multipliés à Beauport, quelques-uns transportèrent leurs pénates dans la région de Montréal, qui du reste, pour une très grande partie, s'est peuplée par l'émigration du district de Québec (1).

Joseph Baugy, l'aïeul de celui qui nous occupe, avait quitté les Cèdres pour aller se fixer à Kaskaskia, on ne sait trop en quelle année. Les villages de Kaskaskia, Cahokia, Saint-Philippe, Prairie-du-Rocher, et Fort-Chartres, avaient été peuplés par des Canadiens avant cette époque. Vers 1786 il alla s'établir dans le territoire de l'Arkansas et y fit deux étapes. L'endroit de la seconde a reçu le nom de *Baugy's Depot*; et a maintenant une certaine importance.

Il avait épousé à Kaskaskia une créole du nom de Placy, et l'aîné de ses enfants fut envoyé à la Nouvelle-Orléans pour y faire son éducation.

L'Espagne était alors en possession de la Louisiane. On sait que Louis XV la lui avait cédée (1763), qu'elle fut rétrocédée à la France par le traité de Saint-Ildefonse (1800) et vendue par Bonaparte aux Etats-Unis (1803).

L'école à laquelle avait été placé le jeune Baugy avait été fondée par le gouvernement espagnol, désireux de se concilier ses nouveaux sujets. On avait attaché aux études certains privilèges, et

---

(1) Il n'y a pas de noms du district de Québec qu'on ne retrouve point dans le district de Montréal ; tandis que certains noms de Montréal,—ceux de *Archambault* et de *Ouimet*, par exemple,—jusqu'à tout dernièrement ne se trouvaient pas dans la région de Québec.

le jeune homme, s'étant distingué, devint secrétaire du gouverneur Moralès. Sous le régime américain il remplit diverses autres fonctions et fut élu membre de la législature du Missouri.

Son fils Louis Victor n'avait donc qu'à marcher sur ses traces; mais sa noble ambition se porta encore plus loin. Elle lui fit quitter le négoce où il s'était engagé, pour étudier la profession d'avocat. Le mémorandum qu'il laissa à sa mère montre de quelle idée fixe il était possédé, et ce que peut une volonté ferme aidée du talent.

« Sainte-Geneviève, 16 janvier 1812.

« Je quitte aujourd'hui le toit paternel sous les soins de M. William Shannon, un vieil ami de mon père, pour me rendre à Kaskaskia, afin d'étudier la loi dans le bureau du juge Pope. Mon instruction est fort restreinte, mais je suppléerai à ce qui me manque par un travail assidu.

« Je suis décidé de tenter cette épreuve, et j'ai l'intention de retourner dans l'Etat où je suis né, pour y pratiquer la loi, si je puis me faire admettre au barreau. Je veux en même temps faire des efforts pour devenir sénateur des Etats-Unis pour mon Etat, dussé-je n'arriver à mon but que lorsque j'aurai soixante ans. Je prie Dieu qu'il me donne la persévérance nécessaire. Je communique cet écrit à ma mère, et je le lui donne pour le conserver. Que Dieu me soit en aide !

LOUIS VITAL BAUGY. »

Baugy n'a pas été seulement avocat et homme politique. Avec cette flexibilité d'esprit qui est propre à notre race, avec cette versatilité qui s'impose pour bien dire aux hommes de notre continent, surtout dans les établissements nouveaux, il a été de plus tour à tour militaire, instituteur, fonctionnaire et industriel.

Tandis qu'il faisait ses études de droit et apprenait en même temps le latin de l'abbé Condamine, curé de Kaskaskia, la terrible guerre soulevée par le Faucon-Noir éclata, et le jeune étudiant offrit ses services, qui furent acceptés. Il forma partie de la brigade du général Henry, dans laquelle servit aussi comme simple soldat un futur président, Abraham Lincoln. Celui-ci avait-il, comme Baugy, une idée fixe, ou du moins le pressentiment de son étrange destinée, un soupçon qu'il portait dans sa giberne plus que le bâton de maréchal, la présidence d'une république de plus de quarante millions d'hommes? Nul ne le sait; mais le futur président et le futur sénateur assistèrent à deux

batailles sanglantes, et Baugy, nous assure M. Tassé, fut témoin de la capture du redoutable chef sauvage.

Appliquant le précepte *cedant arma togae*, de suite après la guerre il reprit ses études de droit et de latin, et alla bientôt compléter les premières à l'Université transylvanienne, au Kentucky. Afin de se procurer les moyens pécuniaires nécessaires pour terminer ses cours, il se fit quelque temps instituteur. Admis au barreau, il s'établit à Saint-Louis de préférence à la Nouvelle Orléans : c'était déjà faire preuve d'un excellent coup d'œil. A la Nouvelle-Orléans, il eût été perdu dans la foule ; à Saint-Louis, il devait grandir en même temps que cette cité, dont il avait su deviner l'avenir.

En 1840, cinq ans après son admission au barreau, il était élu membre de la législature du Missouri. Comme avocat, il avait une clientèle considérable et très lucrative ; comme homme public il était déjà extrêmement populaire ; mais le soin de sa fortune l'obligea, pendant une dizaine d'années, de faire passer l'exercice de sa profession avant les luttes de la politique.

En 1852, il donna cependant une preuve très éclatante de son dévouement au parti qu'il avait épousé. Ce parti était celui qui, aux Etats Unis, par une assez bizarre interversion, porte le nom de démocrate, tout en ayant les vues et les doctrines les plus rapprochées de celles du parti qu'on appelle ici conservateur.

Benton, qui s'était acquis une si grande renommée comme sénateur, mais qui en même temps s'était aliéné une fraction considérable du parti démocrate, posa sa candidature dans un des comtés du Missouri, pour l'assemblée législative de cet Etat. Baugy fut choisi pour son adversaire, et à force de talent, de courage, d'énergie et de persévérance, il se tira avec honneur de cette lutte par trop inégale contre un des hommes les plus marquants de toute l'Union. C'était un fameux pas dans la voie qui devait le conduire au but de ses aspirations, que d'avoir ainsi combattu avec tant de courage contre un des sénateurs les plus renommés par ses talents et son éloquence, et d'avoir rendu pendant quelque temps la victoire incertaine.

Il avait perdu, il est vrai, dans cette lutte, le siège qu'il occupait pour une autre division électorale ; mais deux ans plus tard il fut récompensé par une nouvelle élection, qu'il n'obtint pas cependant sans un combat opiniâtre.

Les partis étaient alors si divisés et fractionnés, que la légis-

lature ne put faire le choix d'un sénateur et que le Missouri demeura deux ans sans représentant au sénat.

Ce fut vers cette époque que Baugy s'occupa de métallurgie, sans aucun profit, il est vrai, pour lui-même, mais en conservant la satisfaction d'avoir donné l'élan à l'exploitation des richesses minières de son pays. Dès 1848, il avait acheté avec d'autres capitalistes la fameuse montagne de fer connue sous le nom de *Pilot-Knob*. Le représentant, l'orateur vinrent alors en aide à l'industriel, au spéculateur. Le discours qu'il prononça pour obtenir un subside en faveur de l'*Iron Mountain Railway* fit sensation, et fut distribué à dix mille exemplaires par ordre de la législature.

Ce fut aussi lui qui indiqua l'importance des terrains carbonifères du Missouri ; qui engagea ses concitoyens à les exploiter, et démontra la possibilité de fabriquer le fer dans cette région, à l'aide du combustible qui, là comme en Angleterre, se trouve placé providentiellement dans le voisinage de ce métal. Une conférence publique qu'il donna sur cet important sujet, rendit un véritable service à ses concitoyens et fut appréciée comme elle le méritait. Pour lui-même, il fit des pertes énormes, dont il ne put se relever qu'à force de travail et de persévérance.

Pour comble de malheur, la guerre de *sécession* vint le forcer à renoncer temporairement au barreau ; car il ne jugea pas à propos de prêter un nouveau serment que l'on exigea des membres de cette profession. Une sorte de terreur régnait alors dans l'Ouest ; le parti démocrate était, pour bien dire, écrasé par le parti républicain. Ne pas appartenir à celui-ci, c'était être un conspirateur *sudiste*, c'était ne pas être l'ami de César. Or César, en ces temps-là, c'était Abraham Lincoln ; et peu s'en fallut que Baugy ne fût arrêté et emprisonné dans l'intérêt de son ancien compagnon d'armes. C'est qu'il avait posé sa candidature aux élections pour le congrès sans aucun espoir de réussite, mais uniquement pour relever le courage des démocrates. Ses discours furent de la plus grande vigueur et remarquables par une audace très dangereuse dans les circonstances.

Le nouveau César eut le sort de l'ancien, et celui qu'avaient épargné les flèches et les balles des sauvages tomba devant le revolver de Booth, comme le grand Jules sous le poignard de Brutus. Le successeur d'Abraham Lincoln, le président Johnson, crut de bonne politique d'offrir à Baugy le poste important de commissaire des affaires des sauvages. Celui-ci accepta cette charge

difficile et s'en acquitta pendant quelque temps à son grand honneur et au grand profit de ce département, qui n'avait pas vu depuis bien des années un chef si habile, si laborieux et surtout si intègre. On voit par ce qui s'est passé dernièrement, qu'entre tous les bureaux, celui-là est l'officine la plus active pour les tripotages politico-financiers. En se laissant caser dans cette situation importante,Baugy s'éloignait du but de son ambition. Y avait-il renoncé ou n'avait-il fait qu'ajourner la partie à des jours meilleurs ?

Heureusement pour lui, dans tous les cas, la majorité républicaine du sénat, moins intelligente que le président et aveuglée par l'esprit de parti, qui n'en fait jamais d'autres, refusa de ratifier sa nomination, se doutant peu qu'elle lui ouvrait par là les portes de l'auguste assemblée Cela se passait en 1867, et six ans plus tard Baugy était enfin sénateur et recevait la récompense de sa persévérance et de ses longs services.

Il avait à peu près l'âge qu'il avait fixé comme le délai le plus long dans la note prophétique que nous avons reproduite. Sans doute il ne s'était pas dit : être sénateur et mourir ! Mais la Providence l'avait dit pour lui. Il ne put jouir que pendant quatre années à peine de ce qui avait été l'ambition de toute sa vie.

M. Tassé venait de terminer cette biographie, à laquelle il avait mis un soin tout particulier ; il venait de prédire au premier représentant de notre race dans le sénat des Etats-Unis de plus grands succès, lorsqu'il apprit la nouvelle de sa mort, arrivée le 20 septembre 1877. Il n'eut que le temps d'en informer ses lecteurs dans un douloureux post-scriptum (1).

Cette mort est d'autant plus regrettable que déjà le sénateur du Missouri s'était distingué en plusieurs circonstances, qu'il avait traité avec habileté plusieurs de ces questions pratiques, canaux, chemins de fer, tarif, finances, etc., qui sont considérées comme l'apanage exclusif de la race anglo-saxonne, ce qui ne l'avait pas empêché de tenir haut et ferme le drapeau de ses croyances politiques et religieuses.

---

(1) L'évêque de Saint-Louis, Mgr Ryan, officia aux funérailles de Baugy et son confesseur, l'abbé Tallon, prononça son oraison funèbre. Des hommes politiques de toutes les parties des Etats-Unis y assistaient.

Baugy laisse un fils, le colonel Baugy, une fille mariée à M. Noonan, et un frère, Richard Baugy. Sa femme, qui lui survit, était aussi d'origine canadienne ; elle appartenait à une famille de riches négociants de Saint-Louis, les Pratte. Sa mère, qui était aussi d'une famille canadienne, avait 89 ans à l'époque où écrivait M. Tassé, et jouissait de toutes ses facultés.

M. Tassé donne plusieurs extraits de ses discours, qui lui font le plus grand honneur.

Dans une de ces occasions où il défendait avec tant d'énergie les droits des Etats contre les empiétemeuts du gouvernement central, il s'éleva à des considérations de la plus haute portée, et fit une comparaison aussi hardie qu'ingénieuse entre le système du monde et la constitution des Etats-Unis. Après avoir fait allusion aux étoiles semées sur le drapeau américain :

« Les astronomes nous assurent, dit-il, que le système solaire dont notre planète fait partie ne maintient son existence et son admirable harmonie que par un sage équilibre de forces matérielles. Un peu plus de mouvement centrifuge et les planètes, les étoiles iraient se perdre dans des espaces infinis, dans une obscurité éternelle ; tandis qu'une augmentation de force centripète détruirait les mondes en nous rapprochant trop du foyer principal de la chaleur du soleil. La terre est comme l'un des Etats de notre république. Le gouvernement fédéral est le soleil de notre système politique. Si nous nous approchons trop de son centre d'attraction, ses feux nous consumeront ; d'un autre côté, si nous voulons nous en écarter entièrement, nous irons disparaître dans une obscurité complète

« Des politiciens mal avisés voudraient pourtant faire des Etats américains de simples satellites, des mondes froids, arides, inhabitables, réfléchissant une lumière empruntée. »

Sans doute que tout n'est point parfait dans cette comparaison, mais elle fait voir un esprit cultivé et qui sait au besoin planer dans les régions supérieures.

Dans une autre occasion il défendit vigoureusement le *Syllabus* et l'Encyclique de Pie IX, que l'on avait traînés dans une discussion au sujet de l'instruction publique, ce champ clos favori des luttes politico-religieuses dans notre siècle.

Enfin dans une gande assemblée des anciens colons du Missouri tenue à Saint-Louis en 1874, il rappela tous les services que les Canadiens avaient rendus à la civilisation aux Etats-Unis, nomma plusieurs des pionniers dont nous venons d'étudier l'histoire et termina par ces belles paroles :

« Lorsque j'ai été élu sénateur, j'ai senti que la mesure de mon ambition était pleine, et que le rêve d'une longue vie allait se réaliser. Aussi ai-je éprouvé un profond sentiment de reconnaissance envers la génération actuelle, qui a choisi dans mon humble

personne un descendant des premiers chasseurs et colons de cette partie du nouveau monde.

« Aussi, au nom de mes ancêtres, les anciens chasseurs de l'Ouest, qui ont laissé dans mon cœur et dans mon âme un souvenir vivace de leurs humbles et primitives vertus, je remercie la génération présente de ce grand acte de générosité envers l'un de leurs descendants. »

Du reste, l'homme qui s'exprimait ainsi a montré en maintes circonstances qu'il était resté fidèle à la foi et à la nationalité de ses ancêtres.

Lorsqu'il visita le Canada, il y a quelques années, il admira le soin jaloux avec lequel nous conservions nos traditions nationales. Forcé de parler l'anglais dans des réunions où il était presque seul de sa race, il n'a jamais dédaigné, comme tant d'autres, la langue française ; il a su la conserver à son foyer domestique et il se piquait de la parler purement, comme on parle sa langue maternelle. « Ceux de nos compatriotes, ajoute M. Tassé, qui ont pu l'entendre au sénat de Washington, n'ont pu s'empêcher de remarquer que son accent trahissait son origine. »

Cet homme remarquable ne s'est donc pas laissé éblouir par les succès, pas plus qu'il ne s'est laissé abattre par les revers. Il a conservé ces deux choses, qui sont tout l'homme : la foi religieuse et la foi nationale. Il a donné un grand exemple, une sévère leçon, non seulement à tant de Canadiens émigrés et dispersés sur la surface de l'Amérique, qui renient jusqu'aux noms de leurs pères et s'affublent ou se laissent affubler de sobriquets anglais ridicules, mais encore à tant d'autres, moins excusables, qui, ici-même, cherchent, pour de vils motifs, à se dépouiller et à dépouiller leurs enfants du plus noble des héritages.

P. C.

—*A continuer.*

ERRATA ET CORRIGENDA.

Dans le dernier article sur les *Canadiens de l'Ouest :*

P. 126, note, au lieu de *Saline*, lisez : *Salins.*

P. 127, 4me alinéa, au lieu de *Lévis*, lisez : *Lewis.*

P. 129, au lieu de *Los Angelos*, lisez : *Los Angeles.*

P. 130, 5me alinéa, retranchez « Washington Irving » et les mots suivants jusqu'à la fin de la phrase. Cette phrase de M. Tassé,

« Washington Irving s'est amusé à décrire les incidents de son long pèlerinage à Astoria » nous avait mis momentanément sous une fausse impression. Nous n'avions pas remarqué qu'elle s'appliquait à un voyageur nommé plus haut. Il nous a suffi de quelques instants de réflexion en nous relisant — mais trop tard pour nous corriger dans la même livraison,—pour nous rappeler qu'*Astoria* avait été écrit entièrement sur des documents et des conversations.

P. 131, 4me alinéa, retranchez tous les mots après *Vancouver*, jusqu'à la fin de la phrase.

LA

QUESTION SOCIALE

AUX ETATS-UNIS

ET

LA CONDITION DES OUVRIERS DES MANUFACTURES [1]

IV

Quelles sont donc les causes du grand changement apporté dans la condition des ouvriers de l'industrie manufacturière aux Etats-Unis ?

Elles sont complexes et tiennent à la fois à la situation politique, au régime économique, à l'état moral et religieux du pays.

Les peuples modernes eussent été trop heureux, s'ils eussent profité dans la paix et dans l'ordre de l'accroissement de richesse que les grandes inventions mécaniques acquises depuis un siècle leur ont apporté. Mais ils semblent avoir pris à tâche de le détruire par des guerres bien plus meurtrières que celles des âges passés et par des spéculations folles, qui engloutissent en quelques jours les fruits d'années entières d'épargne.

M David Wells, l'éminent économiste américain que nous avons déjà cité plusieurs fois, a tracé un tableau saisissant de ces destructions de richesse :

« Depuis 1860 les dettes publiques du monde entier, généralement occasionnées par la guerre, se sont accrues d'une somme qui dépasse 10 milliars de dollars (plus de 51 milliards de francs) ; au moins une somme égale prise sur les produits annuels du travail a été employée en dépenses improductives ; enfin une troi-

---

(1) Voir la *Revue de Montréal* de nov. et déc. 1879.

sième somme de même importance représenterait probablement le capital engagé dans des entreprises industrielles qui n'ont donné aucun résultat lucratif et ont même abouti à la faillite (1).

Les Etats-Unis figurent pour une large part, pour un tiers au moins, dans cette statistique de la folie destructive de notre temps.

Plus heureux que les peuples européens, les maux de la guerre ne se perpétuent pas pour les Américains dans un effectif militaire qui enlève au pays la dîme de ses produits et retient dans une oisiveté démoralisante l'élite de sa jeunesse.

Après quatorze années de paix, ils auraient actuellement reconstitué les capitaux détruits dans les luttes gigantesques de la guerre de la sécession. Malheureusement, un désordre financier considérable règne dans certains Etats, et l'on s'est habitué dans tous à dépenser d'une façon permanente en travaux de luxe, en subventions scolaires, en mécanismes administratifs, à peu près les mêmes sommes que l'on avait levées à titre extraordinaire pendant la guerre. L'exagération de la taxation locale est signalée par tous les économistes américains comme une des causes qui empêchent le pays de recouvrer sa prospérité ancienne (2). Elle neutralise tous les effets de la bonne administration des finances de l'Union.

En effet le poids des impôts, quelque assiette qu'on lui donne, finit toujours, au bout d'un certain temps, par retomber sur la

(1) *North-American Review.*

(2) Un exemple frappant de l'augmentation insensée des dépenses municipales est donné dans le *Journal of social Science*, n° IX. La ville de Springfield dans le Massachusetts avait, en 1861, une population de 15 000 habitants et un budget de 66 000 dollars : en 1875, avec 30 000 habitants, elle dépensait 781 000 dollars ! Le fait n'a rien d'anormal, et beaucoup de villes américaines ont déjà réduit les intérêts de leurs dettes ou suspendu leurs payements. Cette exagération insensée des dépenses locales est causée par le grand nombre des électeurs qui, ne payant pas de taxes directes (les seules que les localités puissent établir), s'imaginent faire porter exclusivememt aux classes riches le poids de l'impôt. Une réforme du suffrage universel paraît le seul remède possible, et l'on peut déjà signaler un pas fait dans cette voie. En 1877 la législature de New-York a élaboré une nouvelle charte pour l'administration de la ville de New-York, par laquelle il est créé à côté du maire et du conseil des *aldermen*, un *conseil des finances* spécial, nommé exclusivement par les imposables et investi du pouvoir de voter les taxes et de contrôler toute l'administration financière. Voy. *Annuaire de législation étrangère*, 7e année, p. 798-406.

masse populaire, à la fois en rendant les conditions de la vie plus chères, et en diminuant la fécondité du travail. Les capitaux engagés sous forme d'usines ou d'améliorations foncières en subissent aussi la charge; mais les capitaux mobiliers y échappent en grande partie, soit en fuyant un pays inhospitalier, soit par l'élévation du taux de l'intérêt. Quoi qu'on fasse, il ne peut pas y avoir d'amélioration du sort des classes ouvrières avec un budget élevé; cela est vrai des républiques européennes comme des villes américaines, qui s'abandonnent aux décevantes illusions qu'offre aux démocraties le développement des services publics et des dépenses dont ils sont la cause.

Le luxe, l'*extravagance* des dépenses privées, ainsi que disent les Anglais, est aussi grand dans la plupart des familles que dans la vie publique.

Le prix de tous les objets manufacturés a en vain baissé considérablement, les désirs de toute sorte ont augmenté dans des proportions plus grandes encore. Les respectables rédacteurs du *Catholic quarterly Review* signalent, comme une des causes les plus sérieuses de la souffrance des classes ouvrières, le goût insensé pour les riches vêtements, pour les étoffes de soie, les plumes et les rubans, qui s'est emparé des femmes de la classe ouvrière. « Nous avons accru dans ce pays le pouvoir de production comparativement à un effort donné au moins de 15 par cent et peut-être de 20 par cent, dit M. David Wells avec la précision d'un statisticien, mais dans la même période nous avons accru le coût de la vie pour les masses jusqu'à une proportion de 30 à 50 par cent (1). »

On jugera mieux encore de l'état d'esprit des ouvriers américains par cette lettre d'un simple maçon, que reproduit le Rapport du bureau des statistiques du Massachusetts pour 1879 :

« Ce que certaines personnes appellent objets de luxe est considéré par d'autres comme choses nécessaires. Il y a cinq ans, je pouvais habiller ma famille d'une façon très respectable, la conduire à la campagne pendant quatre ou cinq semaines durant la saison chaude, lui procurer un bon assortiment de journaux et de revues; à l'occasion assister à des conférences, à des concerts ou même aller à l'église, selon notre choix. Je faisais tout cela dans le but d'élever le genre de vie et les aptitudes des miens. Je

(1) *Journal of social Science*, n° VIII, p. 21. Voyez aussi l'article de *l'Atlantic Monthly* de juin 1876, *Study of a New-England factory town.*

ne considère pas cela comme des *choses de luxe* dans le sens que comporte réellement ce mot, mais mes revenus ne me le permettent plus à présent. »

La condition des ouvriers est surtout altérée par l'instabilité et l'irrégularité du travail.

Le bureau des statistiques du Massachusetts constatait qu'en 1875 les 263 452 personnes occupées dans les manufactures proprement dites travaillaient en moyenne 266 jours sur les 308 jours ouvrables que l'année compte ; mais ceci n'est qu'une moyenne, et, dans les tableaux d'où elle est tirée, nous voyons que les 38 516 ouvriers cordonniers ont travaillé seulement 238 jours et demi, les 16 962 ouvriers en métaux 256 jours et une fraction, les 10 376 ouvriers du vêtement 262 jours, et il ne s'agit là que de métiers n'ayant pas à compter avec les intempéries atmosphériques. Au moment le plus fort de la crise commerciale, en août 1878, on a évalué devant le congrès des États-Unis à 750 000 le nombre des ouvriers sans travail.

Le régime protectionniste auquel le pays est soumis est loin d'assurer la régularité du travail aux ouvriers, comme le prétendent ses partisans. L'exemple des États-Unis leur donne sous ce rapport le plus complet démenti. La grande crise de 1873 a été en grande partie causée par l'excès de production manufacturière. Du moment où des tarifs de douane assurent des profits à une industrie, les manufactures se multiplient. Beaucoup s'établissent dans des conditions coûteuses ; le prix élevé de revient de leurs produits leur enlève tout débouché à l'exportation, et le marché national est bientôt encombré. A la fin de l'année 1875, sur 713 hauts fourneaux, 420 étaient hors feu (1). Si tous avaient été en activité, ils auraient produit annuellement 5 500 000 tonnes de fonte, tandis que les besoins de la consommation nationale ne dépassaient pas à cette date 2 800 000 tonnes. L'industrie des lainages, une des plus protégées par le tarif, a souffert à tel point de la surproduction, qu'une des plus importantes maisons de la Nouvelle-Angleterre, celle de MM. Madge, Sawyer & Co, déclarait dans une lettre publiée par le *World* de New-York, le 17 février 1877, « qu'il ne pouvait pas y avoir d'amélioration dans l'état de

(1) En 1878 le nombre des hauts fourneaux était réduit à 700, sur lesquels 440 étaient inactifs. Depuis lors une vive reprise s'est produite à la suite des énormes bénéfices réalisés par l'exportation en Europe du surplus de trois récoltes magnifiques.

cette industrie, tant que les manufactures ne cesseraient pas leur excès de production; que ce serait un grand bien pour le commerce général si la moitié des manufactures venait à être brûlée ou arrêtée, car il y a dans ce pays trop d'engins producteurs de la laine pour le marché national, et, comme l'exportation est impossible, il faut attendre un accroissement de population pour répondre à ce développement de la *machinery.* »

Si le système protectionniste voulait remplir sa prétention d'assurer la permanence du travail aux ouvriers, il faudrait qu'il limitât aussi la production nationale, surtout qu'il protégeât les ouvriers contre les inventions mécaniques qui, par les progrès mêmes qu'elles réalisent, viennent enlever leur emploi à des masses considérables.

Les machines, voilà la grande question qui intéresse l'ouvrier, et sa portée dépasse de beaucoup le débat des protectionnistes et des libres-échangistes!

Cette question est posée dans tous les pays industriels, mais nulle part elle ne montre mieux ses côtés douloureux qu'aux États-Unis; car si les Américains n'ont pas l'esprit scientifique auquel on doit les grandes découvertes, ils ont au plus haut degré le génie de l'application, et les inventions pratiques se succèdent chez eux avec une rapidité formidable pour l'ouvrier qui regardait son métier comme un patrimoine. Sans remonter à l'invention de la vapeur et des métiers mécaniques, quelques faits récents donneront une idée de la révolution continue qui s'opère dans l'existence des populations ouvrières.

M. William Burke, de Lowell, dans un rapport présenté à la *New-England cotton manufacturers Association*, a démontré que 90 ouvriers (hommes et *femmes*) travaillant dans une des meilleures filatures du pays, produisaient régulièrement, en 1876, avec 16 heures et demie de moins de travail par semaine, plus d'étoffe de même poids et de même qualité que 231 ouvriers travaillant dans la même manufacture n'en produisaient en 1838!

M. Godwin Moody, de Boston, fait ainsi l'histoire des changements apportés dans la cordonnerie, qui est depuis la période coloniale une des principales industries du Massachusetts. Avant l'introduction des machines, il y a cinquante ans, un bon ouvrier travaillant 15 heures par jour pouvait faire au plus 200 paires de bottes par an, et il n'y avait que les hommes qui travaillassent à la cordonnerie. En 1845, 45 877 ouvriers hommes, femmes et

enfants, travaillant déjà avec les premières machines, produisaient par an 20 896 312 paires de bottes, soit 455 paires par tête. En 1855, 77 827 personnes produisaient 45 066 828 paires, soit en moyenne 579 paires par ouvrier. En 1875, 48 090 travailleurs, ne travaillant pas plus de 10 heures par jour, produisent 59 762 866 paires de bottes, soit 1243 paires par ouvrier.

Voilà bien les effets successifs de l'introduction des machines : d'abord augmentation des produits, qui trouvent dans l'abaissement du prix des débouchés nouveaux et augmentation du nombre des ouvriers. Puis, la consommation n'absorbant plus la nouvelle production que très lentement, les progrès des machines éliminent du métier un grand nombre de bras. Enfin le résultat final est dans ces deux chiffres : de 1855 à 1875, la production a *augmenté* de plus de 14 millions de paires, et le nombre des ouvriers a *diminué* de plus de 32 000 ! Un inventeur californien prétend encore avoir trouvé une machine qui économiserait 70 pour 100 sur le prix de la main d'œuvre (1) !

Les mêmes phénomènes se produisent dans vingt autres métiers, dans l'horlogerie notamment, où l'introduction des procédés mécaniques va changer les conditions de la production dans le monde entier.

Les ouvriers qui ne sont plus assez jeunes pour apprendre un nouveau métier, ceux que des liens de famille retiennent dans une localité, voient leur salaire diminuer forcément par de longs chômages. Leur travail perd d'ailleurs de son mérite, et on les remplace par de simples manouvriers, par des femmes, par des enfants.

Etrange condition de l'humanité ! Les progrès des arts qui soumettent la nature à l'empire de l'homme et accomplissent ainsi la bénédiction première donnée au travail, entraînent, comme par une malédiction seconde pesant sur toute œuvre humaine, des souffrances telles, qu'on peut seulement leur comparer les famines des âges anciens. L'ouvrier pris en masse ne profite presque pas de ces progrès, et un grand nombre d'individus périssent victimes de cette marche en avant comme des soldats sacrifiés dans un assaut (2).

---

(1) *Our labour's difficulties, the cause and the way out.* Boston 1878.

(2) Il n'est peut-être pas complètement vrai de dire que l'ouvrier ne profite pas en tant que producteur, dans la distribution des produits de l'industrie, de l'accroissement de la puissance productrice donnée à son travail par les

Pour adoucir les maux inévitables dans ces révolutions du travail, il ne faudrait rien moins qu'une entente étroite entre les patrons et les ouvriers, une protection constante de la part des premiers envers les seconds : malheureusement ces sentiments font complètement défaut au peuple américain. Les salaires ne s'élèvent ou ne s'abaissent proportionnellement à l'état des affaires qu'à la suite de grèves, et les patrons répondent aux exigences des *Trades-Unions* par l'organisation de comités de résistance.

Comme partout, le patron n'est plus rapproché de l'ouvrier par la communauté du travail matériel, ainsi que cela avait lieu dans le petit atelier d'autrefois ; l'ouvrier de son côté est imbu d'un esprit d'indépendance qu'entretient l'égalité du droit de suffrage et qui contraste avec sa dépendance réelle (1). A cette séparation dans le genre de vie vient s'ajouter la funeste influence du régime des sociétés par actions : l'ouvrier n'a plus affaire à une famille

---

machines, puisque le nombre des heures de travail a diminué. Le fait n'en est pas moins vrai dans l'ensemble : l'ouvrier ne profite qu'indirectement, comme consommateur seulement, de la puissance productrice nouvelle donnée au travail. C'est là un des grands griefs des socialistes contre l'organisation de la société. Il n'est pas fondé, car le capitaliste, l'entrepreneur d'industrie ne profite pas lui non plus de cet accroissement de productivité. Sauf dans le cas et pour la courte période où il a un brevet d'invention, la concurrence l'empêche de vendre ses produits au delà des frais de production. L'accroissement de puissance productrice aboutit donc uniquement à l'abaissement du prix des produits au profit des consommateurs de toutes les classes. L'observation attentive des faits justifie pleinement cette démonstration. Ainsi, dans la manufacture de coton dont il été question plus haut, il a été constaté que le profit net relatif du capital n'a pas augmenté. En 1838, il était de 1 cent 86 par *yard* produit ; en 1876 il était seulement de 0, 948. Le profit absolu sur l'ensemble de la production de la manufacture est resté également stationnaire. Le salaire des ouvriers exprimé en monnaie s'est, au contraire, élevé de 40 0/0, ce qui constituerait une augmentation réelle de salaire malgré l'augmentation du prix des subsistances, si les ouvriers de 1876 n'avaient pas une foule de besoins absolument inconnus à ceux de 1838. Mais c'est là un *phénomène moral* dû aux excitations de la civilisation moderne, qui vient se superposer au phénomène économique.

(1) Cette dépendance se manifeste dans l'influence considérable que les grandes compagnies financières des États de l'est ont sur les élections. Par les indications données dans les pages suivantes, on verra comment leurs administrateurs peuvent peser sur les électeurs. Ils arrivent également à ce résultat en achetant des *politiciens* et des organisations de parti. C'est ainsi que certains intérêts économiques particuliers à une classe de manufacturiers sont absolument prépondérants dans le congrès de Washington.

de patrons fixée héréditairement dans le pays, mais à une raison commerciale, composée d'actionnaires désireux uniquement d'avoir de gros dividendes.

«Je croyais avoir remarqué, dit M. de Studnitz, que les conflits entre le capital et le travail étaient en général moins acrimonieux à Philadelphie qu'à New-York et dans le Massachusetts. Pendant que je visitais les fabriques de Philadelphie, je remarquais que la plupart travaillaient avec un entrain que rien n'affaiblissait, ce qui n'était pas le cas dans les autres États. Quelle était donc la cause de cette différence? Entre plusieurs causes, on m'indiqua que le régime des sociétés par actions était beaucoup moins général qu'à New-York et dans le Massachusetts. La plupart des fabriques de Philadelphie appartiennent à des propriétaires isolés. Ceux-ci sont étroitement liés à leur entreprise, qui a généralement commencé avec de petits capitaux et sur un petit pied; souvent ils y ont personnellement travaillé au début.»

L'observation est fondée. Dans l'Etat du Massachusetts, le bureau des statistiques du travail a relevé en 1878 la position respective des deux types d'industrie. Il y a d'un côté 10 395 manufactures privées ayant 15 733 *partners* (associés en nom collectif), employant 166 558 ouvriers et produisant une valeur de 351 325 814 dollars, et de l'autre 520 sociétés par actions ayant 26 058 actionnaires, employant 101 337 personnes et produisant pour 180 810 519 dollars.

La proportion des sociétés par actions est-elle anormale? Beaucoup de personnes le pensent aux Etats-Unis. Il y a surtout certaines industries qui ont échappé complètement au régime de la propriété privée: ce sont les chemins de fer et les mines. La région houillère de la Pensylvanie appartient en entier à sept compagnies. «Toute la production de ce premier aliment de l'industrie nationale est pratiquement entre les mains de sept hommes qui prescrivent combien de charbon doit être produit, ce que les travailleurs doivent recevoir de salaire, ce que les consommateurs doivent payer pour le charbon. Par la coalition permanente de ces compagnies, toute entreprise privée dans les mines de charbon est devenue pratiquement impossible, et les mineurs privés se trouvent transformés en serviteurs de leurs rivaux. Il en est de même pour les chemins de fer, et il est telle compagnie, en réalité gouvernée par un seul homme, qui domine le système entier des communications entre New-York et Chicago

et s'étend jusqu'au Canada (1). » C'est là ce qu'on appelle aux Etats-Unis des *monopoles*, et effectivement de pareilles combinaisons de force financière ne peuvent pas bénéficier de toute la liberté légale assurée aux particuliers. L'opinion publique leur attribue justement une responsabilité proportionnée à leur puissance réelle et les dénonce comme une *nuisance* publique, quand leurs ouvriers, comme ceux des mines de la Pensylvanie, sont au rang des plus malheureux du pays (2).

Sauf de très rares exceptions, les patrons ne se préoccupent nullement d'assurer à leurs ouvriers un travail régulier et ne croient pas avoir à pourvoir à leur bien-être ; quelques-uns, il est vrai, font construire pour eux des habitations, mais ces opérations sont généralement conçues dans un but intéressé. Les fondateurs de la manufacture achètent toutes les terres dans un certain rayon, de façon à bénéficier de la plus-value que donnera aux terrains la population qu'ils vont attirer. Il y a telle grande usine dont les opérations sont uniquement soutenues par la spéculation accessoire sur les terrains ; la location des maisons dépendantes en est le meilleur revenu, et en même temps la population ouvrière est tenue dans une plus complète dépendance ; aussi quand les manufacturiers veulent favoriser l'acquisition de ces maisons par leurs ouvriers, ils rencontrent souvent une défiance bien caractéristique de l'état d'esprit actuel.

---

(1) *Catholic World*, novembre 1878, *Some barriers between labour and capital.*

(2) Il s'est formé depuis de longues années parmi les ouvriers, Irlandais d'origine pour la plupart, une société secrète appelée *Mollies-Maguires*, qui s'est pendant un certain temps livrée à une série de violences contre les personnes et les propriétés en s'assurant le bénéfice de l'impunité par l'étendue même de ses ramifications. Un agent d'une des organisations de police privée qui existent à New-York, finit par pénétrer le secret de l'association, la justice put alors mettre la main sur un certain nombre de criminels. L'opinion s'est violemment soulevée contre eux, et leur châtiment a été d'autant plus sévère qu'il s'agissait de pauvres Irlandais catholiques. Les *Mollies-Maguires* présentent cependant beaucoup moins de danger pour la société américaine, que bien des organisations ouvrières qui sont dirigées avec une plus grande habileté. Le procès des coupables a laissé entrevoir les relations qui existaient entre ces malheureux exaspérés par leurs souffrances et les chefs occultes d'uue grande société à demi secrète, l'*Ancient Order of Hibernians*, qui, sous prétexte de bienfaisance, s'efforce de soustraire peu à peu les immigrants irlandais à la direction du clergé et est en réalité une branche déguisée de la franc-maçonnerie. L'*Order* ne reçoit que les catholiques, et c'est ce qui le rend plus dangereux, car il trompe bien des gens sur son but.

Les ouvriers ne veulent pas devenir propriétaires, parce qu'une fois fixés dans une localité, ils ne pourraient pas se déplacer et profiter du salaire plus élevé qu'ils auraient chance de gagner ailleurs. C'est l'application à outrance des principes économiques de la *mobilité du travail:* il ne leur reste plus qu'a la compléter en logeant toujours en garni !

Dans beaucoup de fabriques américaines règne encore une pratique connue sous le nom de *truck system*, qui consiste à payer l'ouvrier en jetons ou billets de confiance, qu'il est obligé d'échanger contre des objets de consommation dans des boutiques exploitées au profit de la manufacture.

Cette pratique est une nécessité dans certaines conditions. Quand un industriel va fonder une usine auprès d'une chute d'eau isolée dans l'intérieur du pays, il faut bien qu'il assure les moyens de vivre aux ouvriers qu'il embauche ; le système peut d'ailleurs être pratiqué dans des conditions de loyauté et de bienveillance qui le rendent très avantageux. Nous connaissons en France plusieurs grands industriels qui, par ce moyen, assurent à leurs ouvriers une économie considérable sur le vêtement et l'alimentation (1) ; mais quand le princpe du patronage fait défaut, le *truck system* dégénère en une exploitation odieuse ; au moins donne-t-il lieu à des récriminations constantes de la part des travailleurs qui *ne voient jamais d'argent*, disent-ils, et sont toujours en arrière avec les boutiques du patron où on leur fait un crédit onéreux ; aussi les promoteurs du mouvement ouvrier demandent au législateur de l'interdire formellement, comme le parlement anglais a dû le faire dans une série d'*actes* particuliers aux différentes industries.

Les ouvriers américains se plaignent également des longs délais (un mois généralement) que prend le patron pour les payer ; ils lui reprochent de gagner ainsi entre temps l'intérêt de l'argent, et surtout de se prémunir contre un brusque départ. Sous l'influence des *Trades-Unions*, l'absolue mobilité des engagements qu'on a appelée en Angleterre *le travail à la minute*, devient un

(1) Telles sont notamment les admirables institutions créées au profit de leurs ouvriers par MM. Pavin de la Farge à l'usine da Theil (Ardèche). (Voy. *Monographie de l'usine de la Farge au congrès des œuvres ouvrières de Chartres* 1878). Mais il faut bien remarquer que jamais leurs ouvriers ne sont contraints à accepter des *bons* pour la cantine ou les magasins de l'usine : la plus absolue liberté leur est laissée et leur fait ainsi mieux apprécier la générosité de leurs patrons.

idéal pour les ouvriers au mépris de leurs intérêts les plus évidents; mais cette pratique tient aussi à la rareté relative du capital circulant aux États-Unis; beaucoup d'entreprises se montent avec un fonds de roulement moindre et ne peuvent pas faire l'avance complète du salaire. L'influence réelle de cette cause se manifeste dans les pertes que les ouvriers font dans les faillites fort fréquentes de leurs patrons. On le voit par tous ces faits, le mal de la situation ne se trouve pas dans les *formes économiques* propres à notre temps, dans le *salariat;* en elles-mêmes elles seraient plutôt favorables à l'ouvrier. L'oubli des devoirs des classes dirigeantes vis-à-vis des classes inférieures, la perte de *l'esprit chrétien*, en un mot, voilà le grand mal!

Quoique ce mot ne soit pas prononcé, c'est bien ce qui ressort des graves paroles qu'un publiciste distingué, M. Jungst, de Cincinnati, a fait entendre le 8 septembre 1876, à l'assemblée générale de l'*American social science Association:*

« Nous voyons notre nation sur la voie d'être divisée en deux parties hostiles: un petit nombre de riches capitalistes qui dirigent, et de larges masses de prolétaires pauvres et plus ou moins dépendants; des millions de nos travailleurs sans aucune assurance de leur subsistance, sans aucun espoir d'améliorer leur condition, et avec des recettes qui s'abaissent continuellement par la loi de fer de l'offre et de la demande...

« Nous ne pouvons attendre que nos masses de travailleurs acceptent tranquillement une pareille théorie des conditions de la vie; elles voient nos classes les plus riches se permettre le luxe le plus extrême et gaspiller l'argent comme peut-être aucune autre classe dans le monde ne le fait, excepté les nababs des Indes orientales et les seigneurs russes; elles voient notre société souvent recourant à la corruption pour satisfaire ce luxe insensé; les irrégularités découvertes récemment dans presque toutes les branches de notre gouvernement l'ont suffisamment montré. L'impression faite par de pareils faits sur l'ouvrier ne peut qu'être très amère. Il voit ses salaires décroître, le temps où il est employé resserré, les besoins de sa famille non satisfaits et ses espérances pour une position indépendante s'évanouissant. L'avenir de ses enfants n'est pas meilleur, ses fils seront des ouvriers de manufacture, ses filles de même, tous des prolétaires, si ce n'est pis... Ce mécontentement et ce malaise, cette révolte contre l'autorité n'existent pas seulement parmi les classes ouvri-

ères ; elle s'étend parmi nos petits boutiquiers, nos artisans, teneurs de livrers, commis, instituteurs, et dans toute la classe dépendante des employés. Toute révolution leur promettant une amélioration de leur condition économique et sociale, avec seulement une lueur de succès sera la bienvenue et entraînera des milliers d'entre eux (1).

— *A continuer.*

(1) *Journal of social Science*, n° IX, p. 7.

Claudio JANNET.

Une rencontre fortuite

PAR

W. D. HOWELLS

TRADUCTION DE LOUIS H. FRÉCHETTE

XII

PIQUE-NIQUE AU CHATEAU-BIGOT.

—Eh bien, dit Mme Ellison, qui s'était glissée dans la chambre de Ketty le lendemain matin, afin d'avoir une meilleure lumière pour disposer les boucles de son chignon,—ce ne sera pas plus insensé que le reste. Si vous pouvez vous y faire, nous n'y trouverons pas à redire, quant à nous.

— Je ne vois pas comment nous pourrions éviter cela, Fanny. Il l'a demandé ; et à dire le vrai, je n'en suis pas fâchée, car je n'aimerais pas à avoir la migraine de convention qu'ont toutes les jeunes filles qui ne veulent pas se montrer. Au surplus je ne vois pas comment nous pourrions passer la journée d'une façon plus rationnelle que celle que nous avions projetée. Mais au fond, peut-il y avoir une situation plus risible ? Maintenant que le côté mélodramatique de l'affaire s'efface, et que celle-ci prend une couleur plus sérieuse, cela me fait rire. Ce pauvre M. Arbuton va s'imaginer toute la journée que je l'examine d'un œil sans pitié, qu'il ne doit pas faire ceci, qu'il ne doit pas dire cela, de peur de me déplaire. Il ne saurait s'échapper, car il a promis d'attendre ma décision. C'est une position absurde pour lui, mais ce n'est pas ma faute. Je pourrais bien lui dire *non* tout de suite, mais je préfère attendre.

— Pourquoi donc avez-vous mis cette robe ? interrompit soudainement Mme Ellison.

— Parce que je ne veux plus porter vos toilettes, Fanny. C'est un cas de conscience. Je me sens coupable d'inspirer de l'amour

dans la parure d'une autre. Et c'est peut-être en punition de ma duplicité, que je me trouve si embarrassée de toute cette affaire et du rôle que j'y joue. Il me semble toujours qu'il s'agit d'une autre; et, si absurde que cela soit, je me figure que je m'intéresse à une tierce personne.

Mme Ellison essaya de répondre, mais elle rencontra la résolution inébranlable de Ketty, et elle ne put réussir à lui faire ajouter même un bout de ruban à ses cheveux.

Ce ne fut que tard dans la matinée que les préparatifs du pique-nique furent terminés. Nos amis montèrent tous quatre dans la même voiture, et partirent.

Dans la nécessité où chacun se trouvait de tirer le meilleur parti possible des circonstances, l'ignorance affectée du colonel était peut-être exagérée, mais les petits stratagèmes de Mme Ellison eurent un succès merveilleux. Sa tournure d'esprit s'adaptait parfaitement à la situation, et personne n'eût pu découvrir chez elle la moindre chose qui ne tendît pas au but qu'elle se proposait, la moindre parole qui, dans le ton ou l'expression, fût trop vivement accentuée. M. Arbuton dont elle s'était emparée, et qui savait qu'elle était au courant de tout, s'avoua qu'il ne lui avait jamais rendu justice, et seconda ses efforts avec une espèce d'admiration sympathique.

De son côté Ketty, par certains regards reconnaissants qu'elle jetait à sa cousine en détournant la tête, rendait un ardent hommage à ses efforts de tact, et après quelques instants de trouble durant lesquels l'angoisse de toute sa nuit la mordit au cœur, elle finit, en dépit d'elle-même, par trouver la situation passable.

Le chemin qui conduit au Château-Bigot est charmant. Vous traversez d'abord les vieux faubourgs de la ville basse, puis vous prenez la grande route unie et dure, bordée de jolies maisons de campagne, qui conduit au village de Charlesbourg.

Si par hasard vous vous retournez, vous apercevez derrière vous, comme une merveilleuse toile, Québec avec les clochers et les toits aigus de la haute ville, et sa longue et irrégulière ceinture de murailles qui suit le bord du promontoire. Plus bas s'entasse l'amas des toits et des cheminées de Saint-Roch ; puis encore des clochers et des murs de couvent ; et enfin les vaisseaux de la rivière Saint-Charles, laquelle d'un côté remonte la vallée en rétrécissant sa surface lumineuse, et de l'autre va se perdre en s'élargissant dans les vastes lueurs du Saint-Laurent.

De tranquilles prairies plantées d'arbres s'étendent depuis les villas suburbaines jusqu'au village de Charlesbourg, où le cocher s'informa de la route à suivre auprès d'un groupe d'oisifs flânant sur la terrasse de l'église.

Il prit ensuite un chemin de traverse, qu'il quitta bientôt pour entrer dans une espèce d'allée de plus en plus rocailleuse, qui bientôt se transforma elle-même en simple chemin de charrette coupé dans les bois, où la forte et riche odeur des pins et des herbes sauvages écrasées sous les roues remplissait l'air.

Au bord de la route, un paysan accompagné de son petit garçon, yeux noirs et bouche ouverte, coupait des harts pour lier le foin. Le petit garçon consentit à se faire notre guide jusqu'au château, à partir de l'endroit où il nous fallait quitter la voiture. Là le petit *habitant* et notre cocher prirent nos paniers de pique nique, et nous précédèrent à travers d'épaisses broussailles jusqu'à un petit cours d'eau si rapide que l'eau n'y gèle jamais, paraît-il, et assez profond pour que l'été ne le tarisse point. Un rideau d'ajoncs le protège.

Le ruisseau traversé, une vaste clairière se présente, au centre de laquelle s'élèvent les ruines du château.

La tristesse d'un long abandon plane sur la scène. Des vestiges de jardins et de dépendances pittoresques se voyaient encore de nos jours ; mais depuis quelques années, la désolation et le désert ont graduellement tout envahi.

La montagne qui se dresse derrière la terrasse du château se drapait dans la rougeur pâlissante des feuilles d'automne tranchant sur le vert sombre des pins qui l'enveloppaient jusqu'à la cime. Un concert d'innombrables grillons remplissait l'air calme du midi.

Les ruines en elles-mêmes ne sont point imposantes par leurs proportions. C'est un château plutôt par l'imagination populaire que par aucun droit réel à cette appellation. A la vérité, cela n'a jamais été qu'un rendez-vous de chasse de l'intendant du roi : Bigot, un individu à qui ses méfaits ont valu un renom tout particulier dans l'histoire de Québec. Il fut le dernier intendant avant la conquête du pays par les Anglais ; et, malgré la détresse qui était générale, il s'enrichit en opprimant le peuple et en spéculant honteusement aux dépens de l'armée.

Il construisit cette maison de plaisance ici, dans les bois ; et de Québec il s'y rendait pour ses parties de chasse et les orgies qui

s'ensuivaient. Ici aussi, paraît-il, vivait secrètement la jeune huronne qui l'aimait, et qui survit dans la mémoire des paysans sous le nom de *la sauvage assassinée*. Or, ma foi, les preuves du meurtre sont tout aussi sérieuses que celles de l'existence de la personne elle-même.

Lorsque le pervers Bigot fut arrêté et envoyé en France, où on lui fit un procès remarquable surtout par l'épaisseur des dossiers, le château passa en d'autres mains. Enfin un détachement des soldats d'Arnold hiverna là en 1775 ; et c'est à nos compatriotes que nous devons l'incendie et la destruction du Château-Bigot.

Il s'élève, comme je l'ai déjà dit, au centre d'une clairière, avec ses deux murs de pignon et un mur de refend encore presque entiers, et qui, ce jour-là, se détachaient avec beaucoup d'effet sur le ciel tendrement azuré du nord. Sur le pignon le plus exposé aux intempéries, le fer enclavé dans la pierre, avait sous l'assaut de bien des tempêtes d'hiver laissé couler des suintements d'un brun rougeâtre; et des touffes de lichen tenace plaquaient la surface de la muraille. Mais le reste de la maçonnerie s'élevait, vierge de toute végétation parasite, dans la nudité particulière aux ruines sous nos climats, où nulles plantes grimpantes n'adoucissent le morne aspect de l'abandon et de la décrépitude.

Parmi les broussailles, au pied des murs, croissaient des talles sauvages de seringats et de lilas. L'intérieur était encombré d'herbes folles, de ronces et de framboisiers, où pendaient encore quelques baies. Les lourdes poutres abandonnées où elles sont tombées il y a cent ans, font preuve de la consciencieuse solidité qui présida à la construction de l'édifice ; et l'on peut voir par les pierres des foyers, et les manteaux de cheminées, que l'endroit a eu ses prétentions au luxe.

Pendant que les visiteurs étaient debout au milieu des ruines, une inoffensive couleuvre de jardin se glissa d'une crevasse à une autre ; un oiseau s'échappa silencieusement de son nid, caché dans quelque recoin élevé de la muraille. A cet instant,—si impressionables sont les dispositions de l'esprit, et si profonde l'influence de l'imagination sur le cœur,—le palais des Césars n'aurait pas produit une plus forte impression de solitude et de désolation.

Nos amis recherchèrent avidement ce qui, dans les détails, pouvait répondre à ce qu'ils avaient lu dans les descriptions de ces ruines, et furent aussi satisfaits d'un débris d'escalier de cave

qu'ils découvrirent à l'extérieur, que s'ils avaient trouvé le passage secret de la chambre souterraine du château, ou le trésor que le petit *habitant* leur dit être enfoui sous les décombres.

Ils se dispersèrent ensuite à la recherche des limites du jardin ; et Arbuton s'attira des félicitations générales par la découverte qu'il fit des fondations de l'écurie du château.

Il ne restait plus qu'à procéder aux préparatifs du pique-nique.

Ils choisirent une jolie pelouse à l'ombre d'une hutte d'écorce toute délabrée, laissée là par les Indiens qui viennent camper à cet endroit tous les étés. Dans les cendres de cet agreste foyer, ils allumèrent du feu,—M. Arbuton fournissant les branchages, et le colonel déployant une habileté particulière en réconciliant cette flamme sauvage avec la cafetière civilisée empruntée à Mme Gray.

Mme Ellison tendit la nappe, combinant l'arrangement des mets, changeant plusieurs fois de place les tranches de langue et les sardines qui flanquaient le poulet froid, et se demandant avec anxiété si elle devait mettre les gâteaux et les pêches confites immédiatement, ou si elle ne devait pas les réserver pour un second service. Les olives marinées la réduisirent au désespoir ; elles étaient en bouteille, et pour ne pas rompre la symétrie, il fallait les accoupler à quelque chose d'aussi monumental dans sa forme. Des marguerites sauvages, des feuilles vertes et rouges, des ramilles de fougère jaunissante que Ketty avait disposées dans un verre furent saluées avec enthousiasme, mais rejetées bientôt avec un violent dédain à cause de quelques fourmis qu'y decouvrit Mme Ellison. Ketty tint tête à l'explosion avec sa patience ordinaire et se mit à cuisiner le café.

Avec ce douloureux et charmant émoi que seuls les amoureux connaissent, Arbuton la regarda casser l'œuf sur le bord de la cafetière, l'y laisser tomber, et puis brasser avec une frénésie délicieuse.

Cela lui représentait la vie domestique, lui donnait un avant-goût du foyer ; c'était l'invitation inconsciente de l'épouse au mari, à l'intimité de la vie de famille. Au fracas de l'œuf, il trembla ; le remuement de l'œuf et du café à l'intérieur de la cafetière lui donna des étourdissements.

—Puis-je brasser pour vous, mademoiselle Ellison ? dit-il d'un ton embarrassé.

— Ah ! mais non, répondit-elle, surprise qu'un homme voulût se mêler de brasser le café ; mais si vous alliez me chercher de l'eau au ruisseau, vous m'obligeriez.

Elle lui donna une cruche, et il se dirigea vers le ruisseau qui n'était qu'à une minute de distance. Cette minute pourtant la laissa seule, pour la première fois ce jour-là avec Dick et Fanny, et le silence se fit. Ils ne pouvaient s'empêcher cependant de s'entreregarder ; et le colonel, pour montrer qu'il ne songeait à rien, se mit à siffler, ce qui lui valut une réprimande de la part de Mme Ellison.

— Pourquoi pas ? demande-t-il, nous ne sommes pas à un enterrement, je suppose.

— Certainement non, dit Mme Ellison.

Et Ketty, qui avait rougi au point d'avoir envie de pleurer, éclata de rire au contraire, et puis se fâcha contre elle-même, en voyant arriver Arbuton, dans la crainte qu'il ne s'imaginât être le sujet de cette gaîté intempestive.

— Le champagne devrait être rafraîchi, je suppose, observa Mme Ellison, lorsque le café ayant été remué suffisamment, se mit à bouillir sur la braise.

— Je connais le ruisseau mieux que personne, dit M. Arbuton, et je sais un remous où il se rafraîchira plus rapidement que partout ailleurs.

— Mais vous allez l'y transporter, reprit l'organisatrice de la fête.

Et M. Arbuton s'éloigna docilement, la bouteille de champagne à la main.

La cruche qu'il avait remplie était dans l'herbe ; par un brusque mouvement de sa jupe, Ketty la renversa. Le colonel se précipita à la rescousse ; mais Mme Ellison l'arrêta de la main, pendant qu'elle jetait un regard d'ineffable admiration sur Ketty.

— Eh bien, dit Ketty, pour m'apprendre que je ne puis être aussi maladroite avec impunité, je vais aller remplir cette cruche moi-même.

Elle se hâta de rejoindre Arbuton. Ils se parlèrent à peine en allant et revenant ; mais la contrainte qu'éprouva Ketty n'était rien comparée à ce qu'elle redoutait en cherchant à échapper à la raillerie tacite du colonel et à l'officieuse protec-

tion de Fanny. Et cependant elle trembla à la pensée que sa vie était déjà tellement amalgamée avec celle de cet étranger, qu'elle croyait devoir chercher auprès de lui un refuge contre ses propres parents.

En cela ils ne pouvaient rien pour elle. La difficulté dépendait d'elle et de lui ; ils devaient s'en tirer du mieux possible par eux-mêmes. Le cas admettait à peine des sympathies ; et si la chose ne lui eût pas été personnelle, Ketty en aurait été plutôt amusée que troublée. Malgré tout, elle se surprenait parfois à sourire en songeant à cette position d'une jeune fille qui, après avoir passé un mois dans une intimité ayant toutes les apparences de l'amour, tient, lorsqu'on la demande en mariage, son amoureux en suspens, pendant qu'elle consulte son cœur, et, dans l'intervalle, s'en va pique-niquer avec lui, comme s'il ne s'agissait que d'une simple amourette d'aventure. De toutes les héroïnes de ses romans, elle n'en connaissait aucune qui se fût trouvée dans une semblable position.

Cependant ses perplexités n'influèrent pas sur l'appétit qu'elle apporta à ce banquet champêtre. De sa vie toujours simple et frugale, elle n'avait jamais goûté de champagne, et après avoir trempé ses lèvres dans le pétillant liquide, elle s'écria naïvement :

—Mais je pensais qu'il fallait *apprendre* à aimer le champagne.

— Non, dit le colonel ; c'est comme la lecture et l'écriture ; la nature nous enseigne cela. Les animaux les moins doués aimeraient le champagne. Les instincts délicats des jeunes filles leur en font apprécier tout de suite la valeur. Il y avait d'excellent champagne dans certaines caves de la confédération du Sud, ajouta le colonel. Le cachet vert était la marque favorite de nos frères égarés. Ce n'était pas là-dessus qu'ils se trompaient. Quant à moi je le préfère à notre cidre, qu'il vienne de la pomme ou du raisin. Oui, c'est même meilleur que l'eau de la vieille fontaine à palan dans l'arrière cour-d'Eriécreek, bien que cela n'ait pas la même fine saveur d'huile lubrifiante.

Le léger refroidissement qu'éprouva Arbuton à la mention d'Eriécreek et de ses rapports avec le pétrole fut passager. Il était léger de cœur, depuis que Ketty semblait lui avoir fait des avances ; et dans son laisser-aller du moment, il causa bien, et fournit sans restriction sa quote-part à l'amusement général. Quand le colonel, avec la répugnance qu'ont d'ordinaire les soldats à raconter leurs histoires de guerre devant les bourgeois, eut

consenti, aux instances de sa femme, à conter un trait de sa dernière bataille, M. Arbuton écouta avec une déférence qui flatta cette pauvre Mme Ellison, si bien qu'elle ne comprenait plus rien aux hésitations de Ketty. En outre il raconta d'une façon intéressante quelques-unes de ses aventures de voyages, s'excusant avec politesse de leur peu d'intérêt auprès des récits du colonel. Il s'en excusa un peu trop même, car le colonel se demanda avec une légère anxiété s'il n'avait pas fait quelque gasconade. Mais personne autre n'eut cette idée, et le repas fut assez joyeux.

Lorsqu'il fut terminé, Mme Ellison, toujours un peu boiteuse, resta à l'ombre de la cabane d'écorce, et le colonel, après avoir allumé un cigare, en féal mari s'étendit sur le gazon devant elle.

Ketty et Arbuton n'avaient rien de mieux à faire que de s'éloigner, et ce fut le parti pour lequel la jeune fille opta.

Ils se dirigèrent en silence du côté du château, et se mirent à examiner les ruines d'une façon distraite. Sur un petit espace de surface unie, dans un endroit recouvert, d'autres voyageurs avaient écrit leurs noms, et Arbuton proposa d'y inscrire aussi les touristes du jour.

— Oh ! oui, dit Ketty avec une espèce de soupir, en s'asseyant sur une pierre détachée de son alvéole, et laissant, suivant son habitude, retomber ses mains jointes sur ses genoux, écrivez vous-même.

Ils devinrent étrangement rêveurs l'un et l'autre.

— Miss Ellisson, dit-il tout à coup, j'ai fait une bévue en écrivant votre nom ; j'ai négligé d'y joindre le mot *miss*, et maintenant il n'y a plus de place sur le plâtre.

— Oh ! cela ne fait rien, répondit Ketty ; je suis bien sûre qu'on n'y fera pas attention (1).

Arbuton ne releva pas le calembour ; il ne s'en aperçût même pas. Il regardait, avec émotion le nom que sa main venait de tracer pour la première fois ; il se sentait un désir fou d'y porter ses lèvres.

—Si j'avais le droit, dit-il, de le prononcer comme je l'ai écrit !...

---

(1) Le mot *miss*, mademoiselle, et le verbe *miss*, manquer, forment ici un calembour qu'il n'est guère possible de traduire, même par un équivalent. (Note du traducteur.)

— Je n'en verrais pas le mal, répondit la jeune fille... ni la raison, ajouta-t-elle prudemment.

— Je croirais avoir fait un grand pas.

— Je ne vous ai jamais dit, répondit Ketty pour donner le change, combien j'admire votre prénom, M. Arbuton.

— Comment le connaissez-vous?

— Il était sur la carte que vous avez donnée à mon cousin, dit Ketty avec franchise, mais sans avouer qu'elle avait conservé cette carte.

— C'est un ancien nom de famille ; c'est une espèce d'héritage que nous tenons du premier des nôtres qui vint s'établir en Amérique. D'une génération à l'autre, quelqu'un de la famille doit porter ce nom.

— Il est magnifique, s'écria Ketty. *Miles*, Miles Standish, le capitaine puritain ! Miles Standish, le capitaine de Plymouth ! Je serais bien fière d'un tel nom.

— Vous n'avez qu'à le prendre, fit-il avec gravité.

— Oh ! ce n'est pas ce que je voulais dire, reprit-elle en rougissant.

Puis elle ajouta :

— Vous appartenez à une famille bien ancienne, alors ; n'est-ce pas ?

— Oui, assez ancienne, répondit Arbuton ; mais cela n'est pas très rare dans l'Est, vous savez.

— Je suppose que non. Mais les Ellison ne sont pas une ancienne famille, eux. Si nous remontons plus loin qu'à mon oncle, nous n'arrivons qu'à des trappeurs et à des aventuriers de l'Ouest. C'est probablement à cause de cela que nous ne faisons pas grand cas des vieilles familles. Mais c'est quelque chose de fort important à Boston, n'est-ce pas ?

— Oui et non. Ce serait long à expliquer ; et je ne sais si je me ferais bien comprendre, à moins que vous n'eussiez vu vous-même quelque chose de la société de Boston.

— Monsieur Arbuton, dit Ketty, allant droit au cœur du sujet qu'ils n'avaient fait qu'effleurer jusque là, j'ai terriblement peur que ce que vous m'avez dit—ce que vous m'avez demandé hier—ne soit entièrement l'effet d'un malentendu. Je crains que vous ne vous soyez un peu mépris et sur moi et sur ma condition, et que, jusqu'à un certain point, j'aie sans le vouloir contribué à votre erreur.

—Je ne me trompe certainement pas, répondit-il sérieusement, en disant que je vous aime !

Ketty ne leva pas les yeux, ni ne répondit à cette explosion, qui la flattait tout en lui faisant peine.

—Je me suis méprise moi-même pendant si longtemps, dit-elle, et je m'en suis aperçue si tard, que je crois devoir vous faire connaître l'espèce de personne dont vous avez demandé la main, avant que...

—Quoi ?

—Rien. Mais je veux que vous le sachiez, sous bien des rapports, ma vie a été très différente de la vôtre. Vous allez me croire aussi forte en autobiographie que notre cocher de la baie des Ha-Ha, mais il faut que vous soyez au caurant de tout. La première chose dont je me souvienne, c'est notre vie au Kansas, où nous avions émigré de l'Illinois. Nous avions à peine ce qu'il fallait pour vivre et nous vêtir, et je me rappelle encore ma mère gémissant sur nos privations. A la fin, lorsque mon père fut tué, dit-elle en baissant la voix, presque sur le seuil de notre porte ...

Arbuton fit un soubresaut :

—Tué ?

—Oui ; ne le saviez-vous pas ? Mais non ; comment l'auriez-vous su ? Il a été tué à coups de fusil par les Missouriens.

Etait-ce parce qu'il n'était pas radicalement contraire au bon ton d'avoir un beau-père fusillé par les Missouriens ? Etait-ce parce qu'il s'imaginait pouvoir aisément engager Ketty à supprimer cette partie de son histoire ? Mais elle lui paraissait bien jolie, assise ainsi, son regard honnête levé sur lui ; et tout cela passa sur l'esprit d'Arbuton sans y laisser de traces.

—Mon père appartenait au parti des Etats libres, continua Ketty avec fierté. Il avait d'autres opinions lorsqu'il partit pour le Kansas, ajouta-t-elle simplement, pendant qu'Arbuton cherchait à associer dans son esprit ces différents noms avec les vagues souvenirs qui lui restaient d'une lutte maintenant oubliée,—vivement agacé par le caractère désagréable de tout cela, et se disant pourtant que la jeune fille était bien jolie.

—Mon père s'était rendu là dans l'intention de publier un journal en faveur de l'esclavage. Mais lorsqu'il se fut aperçu de ce qu'étaient réellement les aventuriers esclavagistes de la frontière, il se tourna contre eux. Il en avait toujours voulu à mon oncle de

s'être fait *abolitioniste :* ils s'étaient même querellés à ce sujet. Mais mon père lui écrivit du Kansas ; ils se réconcilièrent, et avant de mourir mon père put dire à ma mère d'aller se réfugier chez mon oncle. Mais elle était déjà malade, et ne lui survécut que d'un mois. Lorsque mon cousin arriva pour nous chercher, quelques instants seulement avant la mort de ma mère, c'est à peine s'il restait une croûte de pain de maïs dans notre cabane. Eriécreek fut un paradis pour moi. Mais même à ce dernier endroit, nous avons un genre de vie qui, je le crains, ne vous conviendrait en aucune façon. Mon oncle a juste de quoi vivre, et nous sommes des gens bien ordinaires. Je suppose, continua doucement la jeune fille, que je n'ai jamais eu ce que vous appelez une éducation. Mon oncle m'a indiqué d'abord ce qu'il me fallait lire, et puis je me suis guidée seule. Cela me semblait venir naturellement ; mais ce n'est pas une éducation, cela, qu'en dites vous ?

— Je vous demande pardon, dit Arbuton, en rougissant ; il avait complètement perdu le fil de ce qu'elle disait, en écoutant la musique de sa voix hésitant sur ces détails de son histoire.

— Je veux dire, expliqua Ketty, que je crains d'être incomplète. Je suis terriblement ignorante de certaines choses. Je ne possède aucuns talents de société ; je ne sais que les quelques notes de chant et de piano que vous avez entendues. Je ne saurais distinguer une belle peinture d'une mauvaise. Je n'ai jamais été à l'opéra. Je ne sais pas ce que c'est que le beau monde. Maintenant, s'écria-t-elle avec un mouvement d'impartialité sublime, imaginez une jeune fille comme celle-là dans Boston !

Arbuton ne put s'empêcher de sourire à ce ton de persuasion. Elle reprit :

— Chez nous, mes cousines et moi faisons une foule de choses que les dames de votre connaissance confient à d'autres. D'abord nous faisons notre propre ouvrage, continua-t-elle, en croyant apercevoir tout à coup que ce qu'elle disait là était beaucoup plus ridicule qu'héroïque, mais imposant bravement silence à cette impression. Ma cousine Virginia est gouvernante, Rachel fait la couture, et quant à moi je suis une espèce de factotum.

Arbuton écoutait respectueusement, cherchant vainement à retrouver chez Mlle Ellison quelque ressemblance avec les nombreuses femmes de chambre qui, durant sa vie, avaient reçu sa carte sur un plateau, ou l'avaient introduit dans un salon.

Echouant dans ceci, il essaya de se la peindre sous les dehors d'une jeune fille de fermier prenant des pensionnaires pour l'été, et qui fait son propre ouvrage. Mais évidemment la famille Ellison n'appartenait pas à cette catégorie. Il n'y songea plus, et demeura silencieux ne sachant que dire, pendant que Ketty, un peu piquée, continuait :

— Nous ne rougissons pas de notre manière de vivre, vous comprenez ; on peut être fier de ne pas l'être ; et c'est ce que nous sommes, ou plutôt ce que je suis ; car les autres sont trop dignes pour jamais penser à ces choses ; moi-même je n'y songeais pas autrefois. Mais voilà le genre de vie auquel je suis habituée ; et, bien que mes lectures m'aient fait entrevoir autre chose, je n'ai pas été élevée autrement, comprenez-vous ? Je n'en sais rien, mais il est très possible que je ne puisse jamais aimer ni respecter votre monde, plus qu'il ne m'aimerait ou me respecterait lui-même. Mon oncle nous a inculqué des idées bien différentes des vôtres ; et si je n'étais point capable d'y renoncer ... ?

— Il n'y a qu'une seule chose que je sache et que je sente, c'est que je vous aime, dit-il avec enthousiasme. Il fit un pas vers la jeune fille, mais elle étendit la main, et le repoussa du geste.

— Il pourrait vous arriver d'avoir à rougir de moi en présence de gens que vous sauriez m'être inférieurs—des gens à l'esprit véritablement vulgaire et étroit, mais ayant de l'éducation sociale, accoutumés à l'argent et aux belles manières. Cela m'humilierait devant eux, et, jamais je ne vous le pardonnerais.

— J'ai une réponse à tout cela, c'est que je vous aime !

Ketty se sentit prise d'admiration pour cette magnanimité ; et, avec plus de tendresse qu'elle n'en avait encore ressenti pour lui :

— Je regrette, dit-elle, de ne pas pouvoir vous répondre immédiatement, comme vous le désirez, M. Arbuton.

— Mais vous répondrez demain ?

Elle secoua la tête.

— Je ne sais pas. Oh ! je ne sais pas. J'ai pensé à quelque chose. Mme March m'a invitée à visiter Boston ; mais nous y avons renoncé à cause de notre retard ici. Si j'en faisais la demande à mes cousins, ils consentiraient cependant à retourner chez eux par cette route. C'est cruel de vous faire attendre encore ; mais il faut que vous me voyiez à Boston, ne serait-ce que pour un jour ou deux, après votre retour au milieu de vos connaissances, avant

que je puisse vous donner une réponse. Je suis dans une grande perplexité. Il faut que vous attendiez, ou je serais forcée de dire non.

— J'attendrai, dit Arbuton.

— Oh ! merci ! soupira Ketty, toute reconnaissante pour sa condescendance, et non parce qu'elle espérait triompher de l'épreuve. Vous êtes bien généreux.

Elle avança la main de nouveau, mais cette fois ce n'était pas pour le repousser. Il la saisit, la garda un instant dans les siennes, et puis instinctivement la pressa contre ses lèvres.

Le colonel et Mme Ellison qu'on avait oubliés avaient suivi tout ce petit manège.

— Eh bien ! dit le colonel, voilà, je suppose, le dénouement de la pièce. Je n'aime pas ce mariage-là, Fanny ; je n'aime pas cela.

— Chut ! murmura Mme Ellison.

Ils furent intrigués lorsque Ketty et son compagnon revinrent près d'eux l'anxiété peinte sur la figure.

Ketty repassait péniblement dans son esprit toute la conversation, se figurant qu'elle n'avait pas dit tout ce qu'elle voulait dire, et pourtant plus qu'elle n'aurait voulu dire, se reprochant d'avoir été à la fois trop exigeante et trop confiante dans sa demande pour un plus long délai. Est-ce que cela ne donnait pas à Arbuton encore plus de droits sur elle ? Est-ce que cela n'avait pas paru trop hardi ? De quel droit avait-elle fait cette demande ? et maintenant pouvait-elle en conscience dire non ? Et, pour revenir à ses explications, était-ce bien là ce qu'elle s'était proposé de dire ? Est-ce que cela n'était pas de nature à faire croire au jeune homme qu'elle avait jusqu'ici vécu dans une pauvreté intellectuelle qui n'avait pas réellement existé ? Ne s'imaginerait-il pas —en dépit de ses petites vantardises— qu'elle se sentait humiliée devant lui par un sentiment d'infériorité réelle ? Et d'abord, s'était-elle vantée ?

Elle n'avait voulu que se faire connaître telle qu'elle était ; mais y avait-elle réussi ? Pouvait-il bien comprendre tout cela, avec sa manière de voir si exclusive pour tout ce qui n'appartenait pas à sa propre expérience ? Est-ce que cela valait la peine d'être essayé ? L'aimait-elle assez pour faire les efforts nécessaires pour y arriver ? Avait-elle agi dans son intérêt, à lui ? ou par amour pour la vérité ? ou bien n'avait-elle eu en vue que sa propre protection.

Toutes ces pensées, avec mille autres, la préoccupèrent tout le long de la route jusqu'à Québec, à chaque pause de la conversation, et même lorsqu'elle avait à parler elle-même. Le plus souvent elle répondait oui ou non, et pas du tout à ce que Dick, ou Fanny, ou Arbuton lui demandaient. Elle était horriblement agacée par leurs persistances; et cela la tracassait comme de méchantes abeilles qui, à tour de rôle, se seraient relevées pour la piquer et la piquer encore.

Pendant toute la nuit, ils la poursuivirent aussi dans ses rêves, alternant fantastiquement, et revenant à la charge sans pitié. Au point du jour elle fut éveillée par des voix qui l'appelaient du jardin des ursulines, — la religieuse maigre et pâle s'écriait avec un accent lamentable que tous les hommes sont faux, et qu'il n'y a d'autre refuge contre eux que le couvent ou la tombe, pendant que la petite sœur grassouillette plaignait Mme de la Peltrie de n'avoir eu à manger pour ses jours maigres que les cerises à grappes du Château-Bigot.

Ketty se leva, fit sa toilette, s'assit à la fenêtre, et regarda le matin descendre dans le jardin au-dessous d'elle. D'abord, une lueur vacillante au firmament, puis une teinte rose sur les toits et les combles argentés, puis de légers reflets dorés sur les lilas et les passe-roses.

Le petit parterre sous sa fenêtre, avec ses mufliers et ses pieds d'alouette, restait noyé dans la rosée et l'ombre. Le petit chien était assis sur le seuil et aboyait convulsivement lorsqu'il entendait la cloche de la chapelle des ursulines où les religieuses disaient les matines.

C'était un dimanche; une douce tranquillité semblait flotter sur l'air frais du matin, au contact duquel la jeune fille essayait de ranimer ses esprits troublés.

Une espèce de nostalgie anticipée se mêlait à l'accablement de sa longue nuit d'anxiété; elle souffrait à la pensée que le lendemain il lui faudrait quitter ces sites charmants qui lui étaient tellement chers qu'elle se figurait malgré elle être née au milieu d'eux. Il lui fallait retourner à Eriécreek, où elle ne verrait point de fortifications, et qui n'avait pas dans ses limites une seule maison de pierre, et encore moins de cathédrale ou de couvent. Quoiqu'elle aimât passionnément ceux qui vivaient sous le toit de son oncle, elle était forcée d'avouer que, en dehors de cet intérieur, il y avait peu de chose dans Eriécreek qui pût

toucher le cœur ou plaire à l'imagination ; que le village était laid, et que sa population était ignorante, étroite et peu sympathique.

Pourquoi ne serait-elle pas destinée à vivre ailleurs ? Pourquoi ne pas voir un peu plus de ce monde qu'elle avait trouvé si attrayant, et que ses aspirations la rendaient si éminemment propre à apprécier ? Québec avait été pour elle une merveille d'antiquité ; mais l'Europe, mais Londres, Venise, Rome, ces villes infiniment plus anciennes et plus historiques dont elle avait naguère si longuement causé avec Arbuton,—pourquoi ne les verrait-elle pas ?

A cette réflexion, Kitty eut, rapide comme l'éclair, la mauvaise pensée involontaire d'épouser Arbuton en vue d'un voyage de noces en Europe, et pendant une seconde elle mit de côté l'amour, les convenances et l'incompatibilité des traditions de Boston avec celles d'Eriécreek. Mais elle rougit aussitôt de ce mauvais sentiment, et s'efforça d'y faire compensation en se disant mille choses à la louange d'Arbuton.

Elle se fit des reproches pour l'avoir—comme il le lui avait prouvé la veille—méconnu et déprécié ; et elle semblait disposée maintenant à lui accorder même plus de magnanimité que n'en avaient montrée ses généreuses paroles et sa conduite.

Ce serait odieusement le remercier de sa patience que de l'épouser par un sentiment d'ambition mondaine ; un homme de sa noblesse de caractère méritait tout ce que peut donner l'amour le plus vrai. Mais elle le respectait ; elle le respectait pleinement et entièrement, et cela, elle pouvait au moins le lui avouer.

Les paroles avec lesquelles il avait, la veille, protesté de son amour revenaient sans cesse se mêler à sa rêverie. S'il les lui répétait encore aprés l'avoir vue à Boston, dans le milieu où elle désirait être mise à l'épreuve,—elle ne saurait que répondre.

—*A continuer.*

MARS

SONNET

Adieu les jours sereins, et les nuits étoilées !
La neige à flocons lourds s'amoncelle à foison,
Au penchant des coteaux, dans le creux des vallées :
C'est le dernier effort de la rude saison.

C'est le mois ennuyeux, le mois des giboulées ;
Des frimas cristallins l'étrange floraison
Brode ses fleurs de givre aux branches constellées ;—
Là-bas un trait bronzé dessine l'horizon.

Le vieux chasseur des bois dépose ses raquettes ;
Plus d'orignaux géants, plus de biches coquettes,
Plus de course lointaine au lointain Labrador !

Il s'en consolera, dans la combe voisine,
En regardant monter, sur un feu de résine,
La sève de l'érable en brûlants bouillons d'or.

LOUIS H. FRÉCHETTE.

De la Monnaie et des Banques

— PAR —

BONAMY PRICE

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE A L'UNIVERSITÉ D'OXFORD

TRADUCTION DE F. LANGELIER

CHAPITRE II

DE LA MONNAIE DE PAPIER

SECTION I.—*Des billets non rachetables.*

Nous connaissons maintenant la nature de la monnaie métallique, et les principes d'après lesquels elle doit être réglée. Nous allons à présent nous occuper de la monnaie de papier, et nous verrons que les mêmes principes généraux lui sont applicables, avec les modifications de détail résultant de la différence qu'il y a entre le papier et le métal. Le numéraire et les billets remplissent généralement le même office: ils servent à transférer la propriété, et, par conséquent, à échanger les marchandises. Le premier comme les seconds ont été inventés pour cela. Il faut se bien graver dans l'esprit ce que l'on a appris en étudiant la monnaie métallique, autrement l'on tomberait dans des erreurs dangereuses.

Mais, avant d'aller plus loin, il est bon d'expliquer ce que signifie le mot monnaie. En Amérique, cette expression est souvent employée pour désigner les instruments d'échange autres que l'argent, notamment tous ceux qui sont en papier. Mais on ne saurait trop déplorer cet usage. Il y a déjà bien assez de confusion dans la monnaie sans l'augmenter encore en donnant une nouvelle signification à des mots anciens. Cette manière de s'exprimer a, en outre, le défaut de comprendre sous un même terme des choses tout à fait différentes. Un chèque n'est pas dans la circulation, il n'a pas cours. Le mot *circulation* est nécessaire ici comme expression destinée à indiquer deux

sortes d'instruments qui ont cours, qui circulent, qui sont universellement appelés de la monnaie. Tous les deux restent constamment entre les mains du public. Un chèque, au contraire, dès qu'il est créé, s'en va directement à la banque qui le doit payer. Une lettre de change a un peu plus de circulation; elle peut passer, comme instrument d'échange, dans quelques mains au moyen d'endossements, mais à un jour fixé d'avance elle sera payée et anéantie. Il y a encore une autre distinction à faire, quant au payement, entre ces effets et le billet de banque: c'est qu'ils sont, pour ainsi dire, personnels. Tous ceux qui les reçoivent savent qu'ils doivent, pour leur propre garantie, s'assurer de la valeur des signatures qu'ils y trouvent. Il y a une appréciation nécessaire à faire de la part de celui qui donne ses marchandises contre des lettres de change ou des chèques. En conséquence, ces effets ne constituent pas de l'argent dans le sens populaire du mot, dans le sens d'une chose que tout le monde prend sans y regarder. Le billet de banque, au contraire, est pour ainsi dire impersonnel. Il est, en quelque sorte, semi-anonyme; lorsqu'une banque est bien établie, ses billets circulent sans difficulté dans toute la ville où elle a son siège.

Mais faut-il en conclure que le billet de banque constitue de l'argent? On l'appelle quelquefois ainsi, de même que les lettres de change; plus souvent encore on donne ce nom aux chèques. Un marchand, lorsqu'il porte à la banque des traites, des chèques et du numéraire, appelle toutes ces choses de l'argent. M. Bagehot lui-même, dans son *Lombard Street*, ouvrage écrit exprès pour faire connaître le marché monétaire, pour montrer que «c'est une chose aussi concrète, aussi réelle qu'on peut l'imaginer, une chose qui peut être décrite en termes si clairs que c'est la faute de l'écrivain qui en parle, si ce qu'il en dit n'est pas clair,» M. Bagehot lui-même prend le mot argent dans six acceptions différentes. Lorsqu'on voit une pareille confusion, chez un écrivain de si grande réputation et de tant d'habileté, dans quel état d'esprit doivent être les mortels ordinaires relativement à une chose si bien connue, en apparence, que l'argent? Et ce manque de précision dans le langage se rencontre dans le monde comme dans le commerce. On dit d'un homme riche qu'il a tant en argent ou en actions de chemins de fer. Les sables du rivage de la mer ne sont pas plus faciles à compter que les objets indiqués, dans le langage populaire, par cette expression au sens multiple.

Le numéraire, le numéraire métallique seul, constitue de l'argent, et aucune autre chose ne peut être considérée comme telle si elle n'est pas une marchandise, comme un bœuf, une vache, un morceau de sel. Il y a pour cela une raison décisive: tous les écrits qualifiés du nom de monnaie portent à leur face un ordre ou une promesse de payer de l'argent; sans cet ordre ou cette promesse, ils ne seraient qu'un morceau de papier sans valeur. Or un ordre ou une promesse de donner une chose n'est pas la chose elle-même; celle-ci y manque. Cela suffit pour régler complètement la question et pour autoriser à dire que le papier n'est pas de l'argent. En vain dirait-on que cette dictinction est sans importance, que le billet fait l'office de l'argent, et que pratiquement il n'y a pas de mal à ce qu'on l'appelle de l'argent; je répondrais que cela est très mal pour l'intelligence de la nature de l'argent. On confond deux choses parfaitement distinctes : l'homme qui reçoit une pièce d'or pour ses marchandises, reçoit quelque chose de réel, du métal qui vaut autant que la chose donnée; au contraire, en recevant un chèque ou un billet de banque, il n'acquiert rien de réel. Si le chèque n'est pas payé, ou si la banque tombe, il s'aperçoit que ce qu'il a en mains à la place de ses marchandises n'est rien du tout.

Si les chèques et les billets sont du véritable argent, il en doit être ainsi des paroles, car elles peuvent faire obtenir des marchandises, et, en loi, elles lient l'acheteur tout autant qu'un chèque. Si vous dites à un libraire de mettre à votre compte pour cinq louis de livres que vous achetez, cela vous lie tout autant que si vous lui donniez un chèque. Le numéraire est la vraie chose qu'il est convenu de donner pour les marchandises qui sont vendues; par conséquent lui seul peut servir à effectuer un vrai payement. Il peut se faire qu'à la fin ce numéraire ne soit pas du tout payé, parce qu'il se trouvera entré dans un compte où il y aura des dettes balançant les crédits; s'il n'est pas donné dans ce cas, c'est que celui qui y avait droit en a reçu l'équivalent en autre chose. Les promesses verbales, les comptes dans les livres, les billets de banques, les chèques, les mandats, ne sont que des titres, des preuves, au moyen desquelles on peut, en loi, forcer quelqu'un à faire un payement, s'il ne le fait pas de bon gré. S'il n'y avait pas un tribunal derrière eux pour les sanctionner, ils ne seraient que des engagements d'honneur, et souvent ne vaudraient pas le papier sur lequel ils sont écrits. Le numéraire

paye; le papier, quelle qu'en soit la forme, ne donne quelque chose que lorsque la promesse qu'il constate est remplie. Un billet de banque ne constitue pas une valeur réelle; car tout le monde peut le refuser, et si la banque faillit il ne sera jamais payé à celui qui en est le porteur.

Cette vérité—les billets ne sont pas de l'argent—vient d'être confirmée d'une manière remarquable par un jugement soigné qu'a rendu la cour suprême des Etats-Unis. La question que cette cour avait à décider consistait à savoir si des dettes contractées avant la loi du congrès qui a déclaré les billets du gouvernement monnaie légale, pouvaient être valablement acquittées avec ces billets. Il est impossible d'imaginer une théorie plus vraie et plus admirablement exposée que celle qu'énonça le juge en chef Chase. Il décida que les dettes ainsi contractées avaient pour objet le payement d'une somme d'argent, et que les billets n'étant pas de l'argent on ne pouvait forcer un créancier à les prendre en payement. Il fit, avec autant de sagacité que de précision, la distinction consistant à dire que le numéraire seul, la piastre en métal, constituait de l'argent, prouvant ainsi que le créancier avait le droit de recevoir son payement en argent. Il déclara que le billet ne pouvait être donné en payement, parce qu'il n'accomplissait pas l'obligation contractée de donner de l'argent. Il en était autrement, dans son opinion, des dettes contractées après l'adoption de la loi qui donne cours forcé aux billets du gouvernement. Le créancier alors avait été bien informé d'avance que le mot piastre, dans son contrat, signifiait en loi le morceau de papier par lequel le gouvernement des Etats-Unis promettait de payer cette somme. Il savait donc, en faisant crédit sur la promesse qu'on lui payerait des piastres, qu'il recevrait plus tard, non pas de l'argent, mais une créance contre le gouvernement des Etats-Unis constatée par un morceau de papier. Il ne stipulait pas de l'argent, par conséquent il n'avait pas droit d'en demander. Il devait obtenir des piastres dans le sens donné à ce mot par la loi du cours forcé, c'est-à-dire, non pas des piastres métalliques, des piastres d'argent, mais des promesses du gouvernement de payer des piastres à un moment qui n'était pas déterminé. C'était donc à lui à voir, avant de livrer ses marchandises, ce que vaudraient dans les magasins les morceaux de papier contenant les promesses de piastres.

Toutefois, bien qu'il soit vrai de dire que les billets ne constituent pas de l'argent, il serait inutile d'essayer de leur ôter ce

titre. Lorsqu'ils ont acquis la confiance du public, il est impossible, dans le langage populaire, de les distinguer de l'argent. Lorsqu'ils sont mêlés dans une bourse avec de l'argent, on est dans l'habitude de considérer tout le contenu de la bourse comme de l'argent. L'un et l'autre servent au même objet, ils circulent et achètent avec une égale facilité. L'idée que tous deux réveillent, c'est qu'ils constituent de l'argent avec lequel on peut acheter. La distinction essentielle qu'il y a entre eux, à savoir, que le numéraire paye réellement et que les billets ne payent pas, n'en reste pas moins de la plus grande importance au point de vue scientifique ; on la voit revenir à tout instant dans l'étude de la nature et des fonctions des billets.

Il en est différemment des applications du mot argent dont il a été question plus haut. Tous ceux qui ont à cœur les intérêts de l'économie politique, tous ceux qui tiennent à prévenir les fâcheuses conséquences d'un mauvais système monétaire, doivent protester contre un pareil abus de langage. Les abréviations et le jargon de la bourse et de la finance faussent constamment les idées sur la monnaie, car la confusion dans le langage entraîne toujours la confusion dans les esprits.

Voyons comment il se fait qu'un billet peut prendre la place de l'argent. Le numéraire met entre les mains du vendeur d'une marchandise une chose d'autant de valeur que celle qu'il vend. La valeur, sur le marché aux métaux, du métal qui constitue le numéraire, lui garantit qu'il pourra avec ce métal acheter n'importe où une chose aussi précieuse que celle qu'il a donnée. Il est de l'essence de tout instrument d'échange qu'il fournisse une garantie à celui qui le possède; quelle est donc la garantie que fournit le billet de banque? La réponse à cette question se trouve dans un fait constaté par l'expérience, c'est que les hommes consentent à vendre à crédit, c'est-à-dire — car c'est là ce que signifie le crédit—pour un prix dont le payement est remis à plus tard. Ils ont confiance dans la loi qui force les débiteurs à payer à l'échéance. Comme dans les pays barbares ils n'ont pas cette confiance dans la loi, ils ne vendent pas à crédit. Lorsque la civilisation a fait des progrès, le crédit fait un pas de plus: le propriétaire d'une chose la donne, non seulement contre une créance sur son acheteur, mais même contre une dette due à cet acheteur. C'est là, au fond, la manière dont agit le billet : il constate que son signataire doit au porteur le montant qui y est porté. Le vendeur qui le reçoit devient le

créancier du gouvernement ou de la banque, et consent au fond à abandonner sa marchandise contre une créance sur l'Etat ou sur une banque. Dans cette obligation du faiseur du billet qui lui est transporté, il est sûr de trouver ce qu'il lui faudra pour acheter d'autres marchandises. Il en est de même de tous ceux de la même ville qui ont quelque chose à vendre. L'assurance que donne une pièce de numéraire réside dans sa valeur, et non dans ses qualités physiques. Comme une bonne créance est considérée par tout le monde à l'égal du numéraire, elle peut le remplacer. Tout homme qui veut acheter avec un billet, dit, au fond, ceci : « Je n'ai pas d'argent, mais si vous voulez me donner vos marchandises, je dirai à un homme solvable qui me doit de vous payer pour moi. » Voilà comment opère le billet. Il donne satisfaction au vendeur : car ce que celui-ci désire avoir, ce n'est pas le numéraire en tant que numéraire, c'est la valeur qu'il représente ; or une bonne créance vaut du numéraire. La monnaie de papier a des avantages spéciaux : c'est qu'elle est légère à transporter, beaucoup plus facile à garder que le numéraire, et, à cause du numéro qui y est marqué, elle est moins sujette à être volée.

Un billet constitue donc un excellent instrument d'échange, mais à une condition, c'est qu'il inspire autant de confiance que le métal du numéraire. Du moment qu'avec le billet on ne peut plus obtenir l'or indiqué à sa face, parce que celui qui l'a signé est regardé comme insolvable, il ne constitue plus qu'un chiffon de papier. Celui qui l'a ne peut s'en servir pour acheter ; c'est une mauvaise dette qu'il lui faut garder pour en retirer plus tard ce qu'il pourra.

La monnaie de papier a encore ce grand avantage sur le numéraire, que bien qu'aussi efficace comme instrument d'échange elle coûte beaucoup moins cher. Il a fallu donner pour vingt schellings de marchandises anglaises à un mineur étranger pour en obtenir un souverain ; un billet du même montant ne coûte pas douze sous. Ce gain pour l'Angleterre, cette économie sur le coût d'une chose indispensable comme l'est un instrument d'échange, s'étend à tous les billets en circulation ; il est facile de comprendre quel montant énorme de capital est ainsi laissé libre, et peut servir à soutenir l'industrie anglaise, sans que cependant les instruments d'échange fassent défaut.

Nous arrivons maintenant à la question si importante et si débattue, de savoir comment ces instruments d'échange en papier

devraient prendre naissance. Le chèque et la traite ont un caractère individuel ; ils commencent et finissent avec une seule opération ; on s'en sert pour acheter certaines marchandises ; le banquier paye le chèque, la traite est acquittée, par celui qui l'a tirée, puis chèque et traite disparaissent pour toujours. L'origine du billet n'est pas aussi claire. Supposons-le émis par une banque ; comment celle-ci a-t-elle pu arriver à le mettre en circulation ? En s'en servant pour payer ses dettes. Une banque doit à ses déposants ; ceux-ci non seulement consentent à recevoir des billets lorsqu'ils ont besoin d'argent, mais les préfèrent même à du numéraire.

Il en est de même quand c'est un gouvernement qui émet des billets. Il doit des intérêts sur une dette publique, ou le prix de fournitures ou d'approvisionnements dont il a eu besoin : il paye avec des billets qui promettent du numéraire pour plus tard. Mais lorsqu'un gouvernement émet des billets, il fait toujours passer une loi qui leur donne cours forcé. Les banques, elles, n'ont jamais ce privilège, et elles n'en ont pas besoin, pour mettre leurs billets en circulation. Il est facile de comprendre la raison de cette différence : une banque, à peine d'être mise en faillite, doit donner aux porteurs de ses billets le numéraire qui y est promis ; il n'est pas aussi sûr que le gouvernement payera. Il n'y a aucun moyen de forcer un gouvernement de payer s'il croit devoir dire qu'il n'a pas d'argent. A cause de cela même, il trouvera difficilement des entrepreneurs disposés à recevoir ses billets en payement. Il est, en conséquence, obligé d'avoir recours à ce privilège du cours forcé donné à ses billets. L'entrepreneur qui est sûr que ses propres créanciers prendront ces billets en payement, consent volontiers à les recevoir du gouvernement en payement des choses qu'il lui vend. Il sait qu'il pourra les faire accepter par les autres, et c'est tout ce qu'il lui faut.

Mais il y a entre une émission privée et une émission gouvernementale de billets une différence aussi solide que sérieuse. Ce qui est donné à une banque contre son billet n'est pas perdu pour la nation ; si la banque conduit bien ses affaires elle prête ce billet à des individus qui ne le gaspillent pas, ni ne le détruisent, mais qui l'emploient comme du capital. Le public paye toujours le même prix pour l'instrument d'échange, que celui-ci ait été obtenu d'un mineur ou d'une banque. Mais ce qui est donné au mineur en échange est consommé. La nation garde,

sans doute, une valeur égale en or, mais cette valeur est perdue comme capital,en dehors de l'utilité qu'on en retire pour les achats et les ventes. Il ne procure d'autre avantage à la nation que de servir d'instrument d'échange. Le billet rend le même service, et il ne coûte pas douze sous à la banque et à la nation. Un billet de £5 fait rester en Angleterre £4.19.6 qu'il aurait fallu exporter pour payer le mineur étranger. Si la banque conduit bien ses affaires, cette somme est mise en œuvre comme partie du capital productif de la nation. Au contraire, les émissions gouvernementales tiennent directement à la consommation : le gouvernement consomme ce qu'il se procure avec ses billets, il ne l'emploie pas comme un capital. Si un gouvernement obtenait le monopole de l'émission du papier-monnaie, on ne serait pas sûr qu'il ne consommerait pas tout ce qu'il se serait procuré avec ses billets. En Angleterre, au contraire, à l'exception de ce que la loi l'oblige à garder en or à titre de réserve, tout ce que la banque d'Angleterre émet de billets constitue autant de capital qui sert à la production de la richesse. Ce capital est donné à la banque contre ses billets, et la banque le met entre les mains d'hommes qui l'emploient et le reproduisent sous forme de marchandises manufacturées.

Pour qu'elle puisse aller de pair, comme instrument d'échange ou monnaie, avec le numéraire, il faut que la promesse de la banque ait la même valeur que le numéraire. Avec celui-ci le public a une certitude absolue, il possède le métal précieux ; comment peut-il avoir la même certitude avec le papier ? Comment peut-il acquérir la confiance que la dette de la banque restera bonne, qu'elle pourra toujours la payer parce qu'elle sera toujours solvable. Par le fait que le billet de la banque sera convertible, c'est-à-dire, que, non seulement son porteur aura droit de demander du numéraire quand il le voudra, mais que le numéraire demandé est toujours donné. Mais comment peut-on rendre le billet ainsi convertible ? Cela nous amène à une autre question : Qui donc émettra le papier ayant cours comme monnaie ? Le gouvernement, ou une banque, ou plusieurs banques ?

La plus grande divergence d'opinion existe sur la question de savoir quel est le plus désirable de ces deux systèmes d'émission. En faveur des banques, on dit que le billet est une création des banques, qu'au fond c'est la même chose que le chèque sur une banque, qu'un ordre sur elle ou une promesse par

elle de payer une certaine somme d'argent. On ajoute que l'émission du billet constitue une opération commerciale, qu'elle a été traitée ainsi dans beaucoup de pays, et que l'Etat n'a pas le droit d'empiéter sur le domaine de la vie privée. Pour prouver la perfection à laquelle peut arriver l'émission par les banques, on cite ce qui se passe en Ecosse, où la population préfère les billets aux souverains. Et où trouver une population plus perspicace et plus intelligente que celle de l'Ecosse ?

Les partisans d'une émission gouvernementale s'appuient sur les prérogatives de l'Etat. Il s'agit là, disent-ils, d'un acte essentiellement public, qui s'étend à toute la nation. Le profit d'une opération si nationale dans son caractère doit, suivant eux, être pour le public. Laissant de côté ceux qui ont actuellement le droit d'émettre des billets, on ne fait de dommage à personne en donnant à l'Etat le monopole de l'émission. Le parlement d'Angleterre a agi d'après ce principe en 1844, en pourvoyant à l'extinction graduelle des émissions privées et en créant un bureau du gouvernement seul distributeur de billets pour l'avenir.

Si l'émission des billets se faisait pour la première fois, je crois qu'il serait difficile de répondre à l'argument consistant à dire que comme elle constitue une opération qui embrasse toute la population, les profits qu'elle peut donner doivent appartenir à tout le le peuple. Les émissions des banques sont purement locales ; une émission de papier-monnaie étant faite pour tout le public, est d'un caractère plus relevé. Aussi, même si elle se faisait par le ministère des banques, il est juste de donner à l'Etat une partie des profits qui en peuvent résulter. Personne ne peut mettre en question le droit d'une banque d'avoir des chèques, parce qu'ils ne sont que la conséquence des rapports personnels de ses clients avec elle. Mais la solution de la question qui nous occupe sera presque toujours influencée par les circonstances de temps et de lieu ; des raisons locales feront pencher la balance tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. En Angleterre les banques privées avaient prouvé par leur conduite qu'elles faisaient mal et d'une manière peu sûre l'émission de la monnaie de papier. L'acte de 1844 a eu raison de leur substituer une émission faite sous le contrôle de l'Etat. En Ecosse, il est prouvé par l'expérience que les émissions privées ont toutes les qualités désirables ; en conséquence, à l'exception des doctrinaires, peu de personnes songeraient, à moins d'une nécessité pressante, à leur substituer du papier du gouvernement. En Amérique, la plus grande liberté d'action

existe à cet égard ; le gouvernement et les banques émettent des billets. Mais aussi, lorsqu'on en viendra à rendre le papier remboursable en espèce, il faudra trouver un mode applicable aux deux sortes d'émission, et ce sera chose difficile.

Je considère l'émission faite directement par le gouvernement comme un mode peu satisfaisant de contrôler la monnaie de papier. C'est un mode qui pèche par un point essentiel, en ce qu'il n'assure pas complètement le rachat en espèces. On ne peut mettre un gouvernement légalement en faillite. Le président des Etats-Unis, le premier ministre de l'Angleterre ne pourraient être emprisonnés, quand même, par la banqueroute de l'Etat, une foule de leurs compatriotes seraient ruinés. Lorsque le porteur d'un de ses billets demande des espèces à la banque d'Angleterre, si elle répondait : je n'ai pas d'or pour vous payer, il pourrait immédiatement la mettre en faillite. Une telle réponse pourrait impunément être faite par l'officier du gouvernement qui dirigerait l'émission d'une monnaie de papier. On ne peut donc rendre un homme politique responsable de la conversion du papier gouvernemental en espèces, comme on le peut pour une compagnie privée. Ni leurs personnes, ni leurs bourses ne sont engagées. Lorsqu'on leur demande de l'or, ils peuvent toujours dire : « L'Etat admet qu'il vous doit, et il vous payera plus tard, mais il faut que vous attendiez un peu. » Que signifie cette réponse ? Que la monnaie nationale est de suite détériorée, que les billets auront bientôt une valeur qui changera sans cesse, que le caractère essentiel de la monnaie, qui consiste à donner à celui qui la reçoit l'assurance qu'il pourra obtenir contre elle des choses d'autant de valeur que celles qu'il a vendues, ce caractère sera perdu ; chacun sera dans le doute sur la valeur de la monnaie de papier dont il entre les chiffres dans ses livres lorsqu'il vend à crédit ; cela veut dire, en un mot, que tout le commerce du pays est empoisonné par l'incertitude et le désordre. Les hommes politiques, et même les contribuables ne résistent pas toujours à la tentation de détériorer la monnaie du pays, lorsque cela peut les aider à sortir de quelque difficulté. Une circulation purement métallique ne leur offrirait pas les mêmes ressources. Il est toujours facile et agréable pour un gouvernement de se procurer des valeurs avec du papier, et les prétextes pour le faire sont aisés à trouver. Il faut conclure de tout cela que le système de l'émission faite directement par l'Etat

est mauvais, et que toutes les nations doivent tâcher d'éviter ce piège.

Mais le gouvernement peut émettre du papier par un intermédiaire, et se faire donner une partie des profits d'une opération qui n'appartient à personne en particulier, et qui, par là même, est du ressort de l'Etat, lequel a le contrôle de toutes les affaires publiques. Les banques seules peuvent ainsi servir d'intermédiaires, car seules elles peuvent faire des affaires avec les fonds qu'elles reçoivent en échange des billets, seules elles peuvent les employer. Par un arrangement de cette espèce, la nation obtient tout le bénéfice de l'économie que réalise l'emploi du papier à la place du numéraire. La richesse qui est économisée en se servant, par l'entremise d'une banque, du papier au lieu de l'or comme instrument d'échange, est gardée dans le pays, où elle se reproduit constamment en servant à créer d'autres produits. Nous voyons ici comment et dans quelles limites une émission de papier convertible en espèces peut bénéficier au commerce et lui fournir les moyens de faire ses opérations. Les fonds que les émissions de papier fournissent ainsi au commerce consistent dans ce que le public donne pour acheter les billets. Je dis acheter, car les billets sont tout aussi bien achetés, et payés par le public que le blé et le sucre, que l'or qu'il aurait fallu acheter des mineurs si les billets n'eussent pas existé. Une banque d'émission, si elle suit les lois qui régissent ses affaires, avance ces fonds à ses clients sous forme de prêt, ou, ce qui est plus commun et plus utile aussi, sous forme d'escompte d'effets de commerce. Avec les fonds qu'il s'est ainsi procurés par l'escompte, le marchand peut acheter, et c'est à l'avantage de ceux qui ont des marchandises à vendre. Au fond, tout cela revient à employer comme capital, dans le sens économique de ce mot, la richesse qu'il aurait fallu donner pour se procurer de l'or et qu'on a économisée en y substituant du papier. C'est de la richesse employée à produire d'autre richesse. Mais cet avantage a ses limites : il ne peut dépasser le montant que le public a mis à la disposition de la banque en achetant ses billets. Tous ceux qui ont des billets ont payé à la banque autant qu'ils auraient payé au mineur pour avoir de l'or ; les billets et l'or s'achètent de la même manière, mais la richesse donnée pour les billets, par l'entremise de la banque, est mise entre les mains de personnes qui s'en servent dans l'industrie comme d'un capital ; et, outre les services qu'elle rend comme monnaie par l'intermédiaire du papier, elle contribue ainsi à soutenir la nation et à l'enrichir.

La question qui se présente maintenant est celle-ci : Doit-on laisser les banques libres d'émettre sans contrôle des billets, à la seule condition qu'elles s'engagent à les payer à demande ? Ou bien l'état doit-il exiger des garanties que le payement se fera quand il sera demandé ? Dans le cas d'une traite ou de toute autre dette, l'Etat ne restreint en rien la liberté des contrats. Il ne dit pas à un débiteur qui emprunte qu'il doit donner quelque chose en gage pour assurer le remboursement de l'emprunt. L'engagement de tout l'avoir d'une banque au remboursement de ses billets n'est-il pas une garantie suffisante ? Il n'y pas encore longtemps que la pratique générale en Angleterre était d'émettre des billets sur cette seule garantie. La circulation des banques provinciales d'Angleterre et de toutes les banques d'Ecosse et d'Irlande n'en a pas d'autre. Personne n'est forcé de prendre les billets d'une banque de province ou d'une banque d'Ecosse, mais celui qui les prend n'a d'autre protection à attendre de la loi que celle qu'elle donne à tous les créanciers. Le débiteur du billet sera forcé de le payer sur ses biens s'il en a, mais la loi ne l'oblige pas d'en avoir.

Sur quel principe donc pourrait-on s'appuyer pour faire une exception en faveur des billets de banque ? Pourquoi exigerait-on des biens pour les payer ? On s'appuie sur le principe qui sert de justification à toute intervention de l'Etat : ce principe, c'est que lorsque le public est incapable de se protéger lui-même, l'Etat est justifiable de venir à son aide par une législation spéciale. C'est ainsi, par exemple que, lorsqu'il s'agit de la fabrication des canons de fusils, du transport et de l'emmagasinage de la poudre, de la conduite des bâtiments à passagers, du monnayage de l'argent, du chargement des navires, et autres affaires de ce genre, le législateur impose des restrictions et même des prohibitions complètes, et personne ne lui en dispute le droit.

L'émission des billets tombe sous l'application du même principe. Le public est incapable d'exiger les garanties qui sont nécessaires pour sa sauvegarde. La loi n'aide pas ainsi celui qui dépose ses fonds chez un banquier ou qui prend en payement une traite ou un chèque. Il agit volontairement, et sait parfaitement qu'il doit s'assurer de l'honnêteté et de la solvabilité de celui à qui il se fie. Il en est autrement du boutiquier à qui on offre des billets de banque qui circulent dans toute la ville, et encore plus de celui à qui est donné en payement un billet d'une dénomination peu élevée. Il est, pour ainsi dire, à demi forcé de l'ac-

cepter. Si le boutiquier fait des difficultés pour prendre ce qui a cours, il s'expose à perdre ses pratiques et à les voir aller dans un autre établissement. Les billets circulent beaucoup dans les classes pauvres et sans instruction, et lorsque la banque qui les émet vient à faillir, la perte pour elle est bien dure et bien désastreuse.

Tous ces faits justifient parfaitement l'Etat d'exiger des banques qui émettent des billets, non seulement qu'elles payent comme tout le monde leurs dettes sur tout ce qu'elles possèdent, mais qu'elles donnent des garanties qui assurent le remboursement intégral de leurs billets.

Cette garantie du remboursement des billets peut s'obtenir de diverses manières, mais il n'y en a pas de si naturelle et de si simple qu'un dépôt d'effets publics dans quelque bureau du gouvernement. Ce mode réunit deux avantages : la sûreté pour le public, et un profit convenable pour la banque dans l'intérêt qu'elle retire sur les effets déposés. Les traites de l'Echiquier émises autrefois par le gouvernement britannique constituaient un excellent modèle de cette espèce de garantie. On pouvait toujours les donner en payement des taxes, elles portaient intérêt, et jouissaient, avec raison, de la confiance de toute la nation.

L'Angleterre a, dans l'acte de 1844, résolu le problème qui nous occupe d'après le système dont il vient d'être question. Mais comme nous aurons plus tard à examiner spécialement cet acte, il vaut mieux que nous n'anticipions pas.

Nous voici arrivés à la question si difficile de savoir quelle est la quantité de billets rachetables qui peut circuler. C'est la question qui sert à mettre à l'épreuve l'exactitude de toute théorie du cours monétaire. Tous ceux qui parlent ou écrivent sur la monnaie doivent se bien pénétrer de cette question, et n'être satisfaits que lorsqu'ils se sont mis en état d'y répondre d'une manière claire et précise.

M. Tooke a aperçu la vraie réponse à faire ; M. Mills l'a entrevue, au milieu de quelques nuages ; mais la plupart de ceux qui ont écrit sur les questions monétaires n'en ont jamais eu de soupçon. Cette réponse est la même que celle que nous avons déjà donnée à la questlon du même genre qu'on pose au sujet du numéraire : il circulera autant de billets qu'il en faut pour les besoins du public et pas davantage. Cela est fondé sur un principe applicable à toutes les choses dont on se sert, sur le principe

de l'offre et de la demande. Ce ne sont pas les banques, ni le parlement, ni la suspension de l'Acte des banques, ni les besoins des emprunteurs, qui peuvent déterminer le nombre de billets convertibles en espèces pouvant rester en circulation sans retourner aux banques pour être payés ; ce sont les besoins, c'est la convenance du public, c'est sa disposition à garder les billets, c'est le nombre et le montant des payements à faire avec ces billets, plus les fonds de réserves nécessaires ici comme pour toutes les autres marchandises. Voilà la vérité par excellence relativement à une circulation en papier convertible en espèces. C'est là une conséquence si évidente du fait que les billets sont des instruments, et que le nombre en est déterminé par l'ouvrage qu'ils sont destinés à faire, qu'il semble que c'est dire une platitude que de la proclamer. Et pourtant, toute l'armée des commerçants et de ceux qui écrivent sur la monnaie refuse de voir cette vérité claire comme le jour. Tous croient, par exemple, que si en suspendant l'acte de 1844, on met la banque d'Angleterre libre d'émettre des billets, elle en fera circuler autant qu'elle voudra. Tous refusent de voir et d'apprendre.

Un excès de circulation de billets convertibles en espèces à demande est tout simplement une absurdité et un non-sens ; autant vaudrait parler d'un excès de circulation de chapeaux ! Il est facile à un chapelier de faire plus de chapeaux qu'il n'en peut être vendu, mais où serait alors l'excès ? Dans le nombre des chapeaux qui circuleraient dans la ville ? Mais est-ce que chaque homme aurait douze chapeaux dans sa maison ? Cette question est puérile ; il y aurait un excès de chapeaux, mais on le trouverait dans les boutiques des chapeliers, non dans la circulation des chapeaux.

Que chacun se demande comment il pourrait augmenter l'usage qu'il fait des billets de banque. Pourquoi un homme garderait-il dans son pupitre ou dans son tiroir des billets dont il n'a que faire ? On va me répondre : mais il s'en servira pour acheter. Oui, mais si avec des chèques, des traites et son approvisionnement ordinaire de billets il a ce qu'il lui faut pour acheter, à quoi lui servirait d'en avoir davantage ? C'est vrai, dira-t-on, mais une banque pourra les prêter à quelqu'un qui manque d'argent, et celui-ci s'en servira pour acheter ou pour faire face à ses obligations dans un moment de difficulté. Sans doute, mais malheureusement pour la banque, le créancier de son emprunteur a déjà autant de billets qu'il lui en faut pour ses affaires, et le surplus

qui lui arrive maintenant, il va ou bien le porter lui-même à la banque qui l'a émis, ou bien le lui renvoyer par l'entremise d'une autre banque ; et la banque qui a fait l'émission va apprendre à ses dépens que ce qu'elle a prêté, ce ne sont pas des billets qui restent en circulation,mais les fonds avec lesquels il lui faut maintenant racheter ces billets émis en trop grand nombre et qui lui reviennent tout de suite pour être remboursés. C'est ainsi qu'en réalité, dans les temps de crise, les emprunteurs n'emportent pas leurs emprunts sous forme de billets ; ils obtiennent de la banque qui leur fait des avances l'autorisation de tirer sur elle des chèques qui sont réglés au Clearing-House sans qu'on se serve de numéraire. La banque d'Angleterre n'a jamais été assez insensée pour dire à un emprunteur dans la gêne : je vais vous aider, mais il faut que vous preniez des billets. C'est ainsi pourtant qu'elle aurait dû s'exprimer si elle avait pensé pouvoir augmenter ses moyens de prêter en mettant plus de billets en circulation. Elle sait parfaitement que les billets lui reviendraient en quelques heures pour être remboursés. Ceux qui les auraient reçus des personnes à qui la banque les aurait prêtés, les déposeraient de suite à leur crédit soit à la banque d'Angleterre, soit à leurs propres banques, et ces dernières n'en ayant pas besoin les déposeraient à la banque d'Angleterre. Ces banques tireraient des chèques sur la banque d'Angleterre pour faire des achats ou des payements, et le résultat final serait que la banque d'Angleterre reprendrait ses billets et aurait à rencontrer les chèques au moyen de ses autres ressources. Il n'aurait donc servi de rien à la banque de forcer ses emprunteurs à prendre des billets, elle se trouverait avoir fait un prêt de la même manière que si les billets n'eussent pas existé.

La banque qui émet des billets ne peut augmenter ses ressources et ses moyens de prêter, au moyen de billets convertibles en espèces, que jusqu'à concurrence de ce que le public gardera en circulation sans les présenter pour en obtenir le rachat.

Dans une circulaire très élaborée émanée d'une chambre de commerce, on pose en principe que « mettre des restrictions à l'émission des billets, c'est étouffer le commerce, faire hausser les prix et le taux de l'intérêt exigé par les banquiers pour escompter les effets de commerce. » C'est là l'opinion universellement admise chez les commerçants ; mais où peuvent-ils trouver une base à ce beau principe ? Ce n'est certainement pas dans la science ; ce n'est pas non plus dans l'analyse des faits qu'en leur

qualité d'hommes pratiques ils prétendent pourtant si bien comprendre. Il faut donc qu'il s'agisse là d'une de ces vérités primordiales qui s'imposent à l'intelligence des commerçants, et qui brillent de leur propre lumière.

Il y a dans cette manière de parler beaucoup d'assertions en l'air et aussi beaucoup d'ignorance. Comment le défaut de billets de banques pourrait-il étouffer le commerce ? Le commerce est l'échange des produits, et le billet n'est qu'un des instruments au moyen desquels on peut l'effectuer ; il n'augmente ni la richesse, ni la puissance d'acheter ; ce n'est qu'un chiffon de papier ; tout ce qu'il fait, c'est de donner au banquier des moyens d'acheter qu'il peut prêter à d'autres. Mais où le banquier prend-il ce pouvoir d'acheter ? Ce n'est pas dans ses propres ressources, évidemment ; il l'obtient donc du public. La nature véritable de l'émission de billets consiste en ce que la banque commence d'abord par obtenir de ceux qui déposent chez elle les choses qui leur appartiennent ou le droit d'avoir ces choses, puis elle leur donne ses billets à la place. En d'autres termes, elle donne à ses déposants en payement de leurs dépôts ce qu'elle doit aux porteurs de ses billets, c'est-à-dire, qu'elle paye une dette avec une autre, et c'est le porteur du billet qui met la banque en état de faire droit à la demande du déposant, tout en gardant la valeur qu'elle en a reçue. Le porteur du billet est donc réellement la personne qui, par l'intermédiaire de la banque, prête à celui qui en obtient des avances. Dans tout cela il n'y a aucune augmentation de la faculté d'acheter, il n'est pas créé un atome de richesse. Les billets ne sont qu'un intermédiaire ; leur action consiste à faire prêter par leur porteur les valeurs dont il peut se passer. Sans doute il ne prête pas lui-même directement à celui qui a besoin d'argent, mais il le fait par l'entremise de la banque. Qu'on fasse disparaître les billets, et la richesse de l'Angleterre restera ce qu'elle est. Ceux qui ont payé pour les avoir auront à leur disposition la même richesse, et seront aussi consentants à prêter ; seulement ils prêteront au moyen de chèques au lieu de billets, ou ils prêteront directement aux emprunteurs. Les billets ne peuvent ni étouffer le commerce, ni lui donner la vie ; ils ne servent qu'à lui fournir un instrument commode pour l'échange de la richesse, et n'augmentent la richesse que jusqu'à concurrence de la valeur du numéraire qu'ils exemptent d'acheter du mineur étranger.

On nous dit, en second lieu, qu'une circulation restreinte a

pour effet de faire hausser les prix. Mais quelle preuve peut-on donner de ce dogme favori, sur quel principe peut-on l'appuyer ? Les billets, lorsqu'ils sont vraiment convertibles en espèces, ont la même valeur que l'or, car s'il survenait entre eux la moindre différence de valeur les billets affluéraient aux banques pour être rachetés en or. Rien de ce qui peut arriver à des billets convertibles en espèces ne peut affecter leur valeur ; pour qu'ils soient affectés, il faut que la valeur de l'or monte ou baisse. Au fond, les billets ne sont que des espèces de jetons qui donnent droit à leur porteur d'obtenir, quand il le voudra, l'or qui se trouve dans les caves de la banque. S'il est émis moins de billets qu'il n'en faut et qu'il n'en peut rester en circulation, cela ne produit qu'un inconvénient de peu d'importance ; on y remédiera en faisant plus d'usage des chèques et des traites, voilà tout. Il faudra peut-être un peu plus de numéraire en or ; mais l'excédant sera de peu d'importance, et la valeur de l'or est réglée non pas par la demande qui s'en fait en Angleterre seulement, mais par la demande qui s'en fait dans tout l'univers.

On ajoute que restreindre la circulation des billets, c'est faire hausser le taux de l'intérêt. Comment cela ? Sans doute qu'une banque, en émettant des billets, se met en état de faire plus d'avances à ses clients, de leur escompter un plus grand nombre d'effets de commerce. Mais les fonds qu'elle obtient ainsi pour les prêter, elle les reçoit du public. Ses billets lui permettent de prêter davantage, mais c'est le public qui fournit tout ce qu'elle prête, et il n'y a pas augmentation de la quantité des choses à prêter. Le taux de l'intérêt et de l'escompte dépend de la quantité de capital qu'il y a de disponible dans toute l'étendue du pays, et que ses propriétaires sont disposés à prêter au commerce et à l'industrie. Une diminution de la quantité des billets en circulation a pour effet, non de diminuer ce capital disponible, mais d'en mettre une moins grande quantité à la disposition des banques qui émettent les billets. Les billets ne sont que du papier, un instrument de papier ; ils ne constituent pas par eux-mêmes de la richesse, du capital. Le taux de l'intérêt ne dépend pas de la plus ou moins grande quantité de ces instruments de papier qu'il y a en usage, mais de la quantité de richesse qui s'offre à prêter. Les banques, avec tout leur mécanisme de billets, de chèques, de traites, ne sont que des intermédiaires. Ce qu'elles ont a faire, ce n'est pas de créer des richesses, mais de les placer dans des mains autres que celles qui les possèdent.

Il n'y a qu'un cas où une émission de billets pourrait agir sur le taux de l'intérêt : c'est celui d'une panique financière dans un endroit, dans un moment et dans des circonstances déterminées. Nous verrons dans le chapitre suivant si une telle émission est possible, et dans quelles conditions.

— *A continuer.*

REVUE EUROPÉENNE

Deux faits très émouvants ont, depuis ma dernière revue, assombri davantage l'horizon européen, dont la teinte n'était pas déjà trop gaie il y a deux mois.

Un nouvel attentat qui a failli coûter la vie au czar et à toute la famille impériale, et les armements qui se font en Allemagne, laissant peu de doutes sur l'imminence d'une guerre, voilà plus qu'il n'en faut pour terrifier peuples et rois.

L'extrait suivant d'une lettre que le prince de Hesse écrivait à sa femme le jour même est, dans sa simplicité, le compte rendu le plus fidèle et le plus saisissant que l'on puisse faire du sinistre événement du 17 février :

« J'ai été reçu à la gare par tous les fils de l'empereur et par le prince Alexandre de Bulgarie, et j'ai été de là conduit au palais d'hiver. L'empereur m'attendait au bas de l'escalier. Nous traversions le grand corridor pour nous rendre aux appartements de Sa Majesté, lorsque tout à coup une terrible détonation s'est fait entendre, le plancher s'est soulevé comme par l'effet d'un tremblement de terre, le gaz s'est éteint et nous sommes tombés dans une obscurité complète. Au même instant une horrible odeur de poudre ou de dynamite a rempli les corridors. Quelqu'un nous a crié que le chandelier était tombé dans le salon où la table était mise pour le dîner. J'ai couru là avec le czarowitz et le grand duc Vladimir, tandis que le comte Alderberg, dans le doute de ce qui avait pu arriver, a retenu l'empereur. Nous avons trouvé toutes les fenêtres brisées et les murs en ruines. Le dîner avait été retardé d'une heure à cause de mon arrivée, et c'est grâce à cette circonstance que la famille impériale ne s'était pas encore réunie dans la salle à manger. »

Cet événement, dont les suites auraient pu être si fatales, avait été précédé de proclamations et de sinistres placards imprimés, que les nihilistes trouvent le moyen de faire déposer sur la table même du czar par des mains invisibles. De nouvelles menaces

semblables aux premières ont suivi la dernière tentative qui était redoutée depuis celle de Moscou, et contre laquelle on avait pris toutes sortes de précautions... excepté, comme à l'ordinaire, celles qu'on aurait dû prendre.

Les détails que l'on télégraphie de Berlin à un journal de Londres, font voir quelle misérable existence mène depuis quelque temps le plus puissant monarque du monde.

« Dans ces derniers temps, le czar ne quittait guère le palais d'hiver. Quant il sortait, il était entouré d'une nuée d'officiers à cheval qui cachaient la voiture et faisaient au souverain un rempart de leurs corps. Au palais, les diplomates, les dignitaires et les officiers de sa maison pouvaient seuls l'approcher. A la chapelle, des agents de sûreté occupaient les sièges qui étaient autrefois destinés aux visiteurs de distinction. La police secrète veillait aussi à la cuisine. Chaque plat était goûté par des personnages de haut rang, spécialement choisis à cet effet. L'empereur ne se risquait même pas à recevoir ses lettres, parce qu'on lui avait envoyé à plusieurs reprises des documents trempés dans le poison. Cependant, malgré toutes ces précautions minutieuses, personne n'a eu l'idée de chercher la mine placée dans le sous-sol, mine dont le czar avait pourtant été menacé. »

Conçoit-on une pareille vie, et le plus pauvre des paysans russes, le plus malheureux des exilés de la Sibérie a-t-il en ce moment droit d'envier le sort du souverain ?

Aussi ai-je vu dans un journal anglais, que je ne puis retrouver, une charge lugubre qui a pour titre : *Une journée d'Alexandre.* Je vais tâcher d'en donner une idée, l'imagination aidant à la mémoire.

« 7 a.m.—Le czar se lève, et au moment où il regarde à la fenêtre, après avoir fait ses prières devant les saintes images, quoiqu'il ait soin de se placer de côté, une balle effleure sa figure et fait voler en éclats les girandoles d'un lustre.

« 7½ heures.— L'empereur ayant fait goûter le café au lait qu'on lui apportait pour son petit déjeuner par son domestique, ce dernier tombe mort.

« 8 heures — Ayant mangé d'une omelette aux fines herbes, Sa Majesté impériale se sent un certain malaise à l'estomac. Le docteur Torguenikoff, qu'on envoie chercher à la hâte, est d'avis que très probablement ce malaise est plutôt causé par les émotions précédentes que par l'omelette dont on a pu faire avaler quelques restes

à un petit chien favori, sans que celui-ci en ait éprouvé aucun inconvénient.

« 8½ heures.— L'aide de camp de service par qui l'empereur a fait ouvrir une dépêche qu'il lui apportait, s'est évanoui. Le papier était imbibé d'un poison très subtil, et Sa Majesté impériale elle-même a éprouvé une vive douleur à la tête et comme un étourdissement, quoiqu'elle fût à une certaine distance. On espère que cet accident n'aura pas de suites fâcheuses pour le colonel Pranishnikoff.

« 9 heures.— On vient de découvrir dans une des caves du palais une quantité considérable de dynamite, plus qu'il n'en faudrait pour faire sauter tout Saint-Pétersbourg. L'horloge à secret qui devait laisser tomber un poids et qui se trouvait avec la dynamite, explique parfaitement l'attentat du 17 février.

« 9½ heures.— Sa Majesté impériale s'étant décidée à sortir et étant sur le point de mettre la pelisse de zibeline dont il se sert habituellement, l'officier qui la lui présentait a palpé un corps étranger, d'une forme singulière, qui se trouvait dans la poche intérieure à la hauteur de la poitrine. On n'a pas tardé à reconnaître la présence d'un petit *cobra de capello* engourdi par quelque procédé particulier, mais que la chaleur du corps de l'empereur n'aurait pas manqué de réveiller. On s'est empressé de jeter le dangereux reptile dans un brasier qui se trouvait à portée.

« 10½ heures.— Le czar a pu faire une promenade en traîneau sans aucun accident grave. Un des cavaliers de l'escorte a été légèrement blessé par une grenade qui paraît avoir été jetée d'une maison sur la perspective Newski. La police n'a rien pu découvrir.

« Et il y en a comme cela pour toutes les heures et pour toutes les demi-heures jusqu'à onze heures et demie du soir. Au moment où l'empereur est pour se mettre au lit, une bombe traverse le plafond et le plancher de sa chambre, et va éclater à l'étage inférieur, sans aucun inconvénient, si ce n'est d'ébranler fortement le château... et aussi le courage du malheureux potentat.

« Alexandre remercie la Providence, mais se couche un peu fatigué et se disant à lui-même : « J'aimerais bien à ne pas recommencer demain. »

Malheureusement cette charge est à peine une charge. Les mystérieux ennemis de l'empereur sont partout, autour de lui, avec lui : c'est plus diabolique que tout ce que les romanciers à

sensation, les Montépin, les Boisgobey, les Lubomirski, ont jamais inventé ; c'est en un mot une de ces réalités qui confondent l'imagination, et font pâlir les fictions les plus hardies, les plus invraisemblables.

Le czar va, dit-on, se retirer pendant quelque temps dans un château du Tyrol, et le prince Mélikoff est chargé de la sûreté publique à Saint-Pétersbourg ; mission difficile et tant soit peu dangereuse !

Déjà en effet ce général que, l'on qualifie de dictateur, a été l'objet d'une tentative d'assassinat. Un jeune fanatique lui a tiré une balle en pleine poitrine et à une petite distance. Mélikoff aurait été préservé par la cuirasse qu'il porte sous son habit militaire. L'assassin a été arrêté et subit son procès.

Les fêtes de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, le trois mars, se sont passées sans aucun accident fâcheux. Le peuple aurait même donné des preuves de sa loyauté. Le czar a pu se montrer à la fenêtre de son palais. Le duc d'Edimburgh est venu saluer son beau-père et prendre auprès de lui une place un peu dangereuse, si l'on considère surtout la maladresse dont les nihilistes ont fait preuve jusqu'ici.

L'empereur Guillaume est quelque peu ennuyé de tout ce qui se passe, et il faut avouer qu'il y a de quoi. Cependant on ne tire pas plus souvent sur Sa Majesté que sur le roi d'Italie, ou sur le roi d'Espagne ; sa position, comparée à celle du czar est encore tolérable. Quant à son premier ministre Bismarck, bien qu'il se soit posé résolument en adversaire des socialistes, ceux-ci, pour une raison ou pour une autre, paraissent décidés à respecter sa personne. C'est à peine si l'on a tiré sur lui une seule fois, et il y a déjà longtemps. On s'est même demandé si c'était bien une tentative sérieuse, et si la police n'y était pas pour quelque chose.

Les socialistes et les nihilistes, et tous ces conspirateurs entretiendraient-ils, pour le plus grand et le plus heureux conspirateur des temps modernes, un respect instinctif, une estime professionnelle, un sentiment de confraternité ? Ou bien ne se disent-ils point qu'en tenant toujours l'Europe sous le coup de la terreur, en préparant partout des pièges et des embûches, en forçant tous les gouvernements à garder leurs armées sur le pied de guerre, en mettant à néant toutes les vieilles notions du droit des gens, Bismarck joue leur jeu et fait leurs affaires ?

On se demande naturellement pourquoi et contre qui l'Allemagne fait des préparatifs de guerre. On se le demande d'autant plus que, même sans les nouveaux projets de loi, elle peut disposer au besoin d'une force écrasante. Un travail de statistique militaire publié il y a quelque temps, après avoir rappelé qu'en 1870 la Prusse et ses alliés avait mis sur pied en quelques semaines 1,350,000 hommes, et que malgré toutes leurs pertes ils avaient encore à la paix le même nombre d'hommes sous les armes, dont 926,000 en campagne, démontre que, bien que les feuilles officieuses ne portent l'effectif actuel du nouvel empire qu'à 1,251,000, en faisant appel à toutes ses réserves, il disposerait en cas de nécessité de trois millions d'hommes. Avec de pareilles forces, ce n'est certainement ni la Russie isolée, rongée par des plaies intérieures, exposée au mauvais vouloir de l'Angleterre et de l'Autriche, ni la France, à peine remise de ses pertes, s'épuisant dans des luttes intérieures stériles et acharnées, occupée à faire une sotte guerre au cléricalisme que M. Gambetta a substitué adroitement à l'ennemi véritable, que l'Allemagne puisse sérieusement redouter. La coalition, déjà très difficile, de ces deux puissances entre elles, pousserait de l'autre côté l'Autriche liée dernièrement avec Berlin par un traité secret, l'Angleterre qui trouverait une excellente occasion de prendre sa revanche contre la Russie, et peut-être même l'Italie qui espérerait regagner Nice et la Savoie.

Ce n'est donc pas certainement pour la défensive que l'on arme, mais bien au contraire pour l'offensive.

Au moindre prétexte, et il n'est pas difficile de le faire naître, on attaquera soit la France, soit la Russie.

M. de Bismarck a toujours procédé comme Napoléon Ier procédait dans ses campagnes. Celui-ci tâchait de battre isolément un des corps d'armée qu'on lui opposait, pour avoir ensuite raison de l'autre ; il faisait pour cela des prodiges de tactique militaire. Il aurait bien voulu en agir de même envers les nations de l'Europe, mais les coalitions suscitées par l'Angleterre l'en empêchaient.

M. de Bismarck a d'abord attaqué le Danemark ; l'Autriche lui a aidé ; la France, l'Angleterre, la Russie ont laissé faire. A peine en avait-il fini avec le Danemark qu'il s'est jeté sur l'Autriche pour la remercier de sa complicité ; la France, l'Angletarre, la Russie ont laissé faire. Puis ça été le tour de la France. L'Autriche en a paru fort aise ; la Russie et l'Angleterre ont laissé voir que ça leur était bien égal.

L'histoire se répète, dit-on, et les ambitieux comme M. de Bismarck ne demandent pas mieux qne de la répéter à leur profit, que de revenir aux procédés qui leur ont déjà réussi.

S'il se jette cette fois sur la Russie, la France restera-t-elle les bras croisés ? S'il attaque la France, la Russie laissera-t-elle faire en attendant son tour? L'Angleterre elle-même, s'il attaque la Hollande ou la Belgique, — car ce serait lui déclarer implicitement la guerre, — l'Angleterre reculera-t-elle ? Sur qui l'Allemagne tombera-t-elle avec les forces colossales qu'elle accumule ? Là est toute la question. Qu'elle reste longtemps immobile à subir inutilement le fardeau d'un budget comme celui qu'elle est en train de voter, la chose est très peu probable.

Cependant pour donner quelque satisfaction aux optimistes, que j'ai peut être scandalisés, je ne dois pas omettre de leur dire qu'au reichstag on a assuré que, si l'on avait besoin de quelques millions de soldats, ce n'était pas par crainte d'une revanche de la France, mais à cause de ces affreux nihilistes, qui sont en même temps, paraît-il d'affreux panslavistes et veulent, après avoir tué le czar, prendre Constantinople.

Il est juste d'ajouter que M. de Saint-Vallier a déclaré au prince chancelier que la France ne se croyait pas menacée. M. de Saint-Valier est vraiment bien aimable, et le sourire de Bismarck se voit d'ici.

Cet ambassadeur est resté à son poste, qu'il avait été à la veille d'abandonner pendant la dernière crise ministérielle. D'un autre côté le prince de Hohenloe a quitté l'ambassade allemande à Paris. Ces deux hommes étaient considérés de part et d'autre comme des gages de paix entre les deux nations.

On assure toutefois que le prince de Hohenloe continuera à exercer son influence dans ce sens à Berlin, où on lui assigne une place élevée dans le ministère. Les rumeurs et les rapports des journaux sur les projets de l'Allemagne, sont du reste très contradictoires ; mais il faut avouer que les antécédents de M. de Bismarck et tous les symptômes de fièvre belliqueuse que nous venons de constater, sont très peu rassurants.

Deux événements importants viennent de se produire, l'un en Angleterre, l'autre en France.

En Angleterre, c'est l'annonce d'une dissolution très prochaine du parlement, qui du reste tirait à sa fin naturelle et aurait pu à peine avoir une autre session. En France, c'est le rejet par le

sénat, et à une assez forte majorité, du fameux article 7 de la nouvelle loi de l'instruction publique, de M. Jules Ferry, rejet auquel M. Jules Simon n'a pas peu contribué en combattant au nom de la liberté de conscience cette mesure de proscription.

Le premier de ces événements peut avoir une très grande portée sur la politique générale de l'Europe. Que lord Beaconsfield soit battu aux élections, et qu'un ministère partisan de la paix à tout prix remplace celui d'aujourd'hui, l'Angleterre, qui depuis quelque temps avait parlé haut et ferme dans les conseils de l'Europe, perdra par là-même de son prestige. Ses ennemis s'enhardiront et il lui faudra un immense effort pour regagner plus tard le terrain perdu. Peut-être même serait-ce la guerre qui sortirait fatalement de cette politique pacifique en apparence, une guerre plus difficile et plus coûteuse, à raison des reculades que l'on aurait faites pour l'éviter.

Lord Beaconsfield paraît compter surtout sur l'orgueil anglais offensé par l'agitation du *home-rule*, et c'était pour rallier son parti à la rescousse qu'il a fait au parlement cette violente sortie contre les *home-rulers*, sortie qui a pris bien des gens par surprise. Mais le premier ministre aime les coups de théâtre, et cette tactique est tout à fait dans son caractère et dans ses allures. Il a continué ce système dans une lettre adressée au vice-roi d'Irlande, lettre que les chefs du *home-rule* ont acceptée comme une déclaration de guerre à outrance.

Parnell en était au plus beau de sa tournée dans notre confédération, lorsque la nouvelle de la dissolution du parlement est venue le surprendre; il a dû abandonner le projet de visiter Québec et Ottawa, après s'être fait entendre à Toronto et à Montréal, pour retourner en Irlande.

L'enthousiasme des Irlandais de Montréal a été très grand; mais il est plutôt dû à leur patriotisme et aux terribles calamités dont la vieille Erin souffre en ce moment, qu'à l'éloquence de l'agitateur. Celui-ci n'a ni la virulence d'O'Connell, ni les sarcasmes hautains de Smith O'Brien. Il est presque modeste, et surtout tout à fait pratique dans sa manière d'agir et de parler. Ses adversaires et ses partisans ont été également désappointés. Sa modération était du reste de bon goût et de bonne tactique dans les circonstances.

Il y a trois questions dans la question irlandaise. C'est d'abord celle de la misère actuelle. Celle-là reçoit une heureuse solution

par les secours qui arrivent de tous côtés, et qui viennent, puisqu'il faut le dire, plus abondamment d'Amérique que d'Angleterre et d'Ecosse, où se trouve cependant une bien grande part de responsabilité. Il faut espérer que les craintes exprimées d'abord par l'épiscopat ne se réaliseront point, et qu'on ne verra pas des villages entiers décimés par la faim.

La seconde question, c'est celle de la tenure. Ce n'est pas tout que de pallier les maux présents, il faut en prévenir le retour. Or, il n'y a pas d'autre remède qu'un changement radical dans l'exploitation du sol si riche de l'Irlande, qui se trouve maintenant accaparé par un très petit nombre de grands propriétaires. C'est là une question grave et difficile qui touche de près aux fondements même de la société. L'Angleterre ne pourrait-elle pas, comme nous l'avons fait ici au Canada, changer la tenure en indemnisant les grands propriétaires? Il paraîtrait que Parnell aurait pris ici quelques renseignements sur la manière dont le parlement canadien a ajusté ce grand différend, en sauvegardant à la fois les intérêts de l'Etat et ceux des particuliers. Il n'est pas impossible que quelque projet semblable soit proposé à la chambre des communes, et il est à désirer que l'on trouve de ce côté la solution d'une difficulté qui, à un moment donné, est susceptible de paralyser toutes les forces de l'empire.

Enfin la troisième question est celle du *home-rule* ou du gouvernement autonome. Lorsque l'Irlande avait son parlement, c'était un parlement protestant, et quelques-unes des dispositions législatives dont les catholiques ont le plus à se plaindre, datent de cette époque. Aujourd'hui, grâce à l'émancipation des catholiques, la grande majorité d'un nouveau parlement irlandais serait catholique, et l'on conçoit qu'il répugne à l'Angleterre de laisser une minorité protestante sous le coup des représailles que pourrait exercer la majorité après plusieurs siècles d'oppression. Mais n'y aurait-il pas quelque moyen de donner certaines garanties à la minorité? C'est ce qui s'est fait dans notre confédération, qui, ainsi que notre législation au sujet des seigneuries, mériterait d'être étudiée par ceux qui s'occupent aujourd'hui de trouver un remède aux maux de l'Irlande. Dans la province de Québec, par exemple, la majorité catholique et française, divisée en conservateurs et en libéraux, bien loin de chercher à tyranniser la minorité anglaise et protestante, l'a tout particulièrement choyée, chaque parti s'efforçant

de se procurer son appoint. N'est-il pas probable que le même résultat se produirait en Irlande ?

Pour revenir à la France et à l'article 7, le rejet de cette proposition anti-cléricale a gandement irrité toutes les gauches qui sont la majorité de la chambre. On ne parle de rien moins que d'abolir le sénat ; et d'un autre côté M. de Freycinet aurait déclaré que l'on mettrait en force les vieilles lois tombées en désuétude contre les compagnies religieuses non autorisées. On ne sait pas encore si cette crise se terminera ou non par la résignation de M. Jules Ferry.

Une autre grande question qui occupe la France pendant que l'ennemi se prépare peut-être à l'attaquer, — toujours les Grecs du Bas-Empire !— c'est la question du divorce. Le livre d'Alexandre Dumas, les conférences du père Didon, la brochure de Paul Féval, et d'autres écrits encore la tiennent sur le tapis. Voilà très probablement un nouveau sujet de conflit entre le sénat et l'assemblée législative.

Ajoutons à cela une pièce de Sardou, dans laquelle se trouve traitée la question du mariage civil excluant le mariage religieux. Le célèbre auteur dramatique ayant donné raison à l'idée chrétienne, sa comédie—*Daniel Rochat*—a été sifflée.

Trois hommes qui ont joué chacun d'eux un rôle important dans les affaires de la France, Jules Favre, Granier de Cassagnac et Crémieux sont morts depuis ma revue de fin d'année, dans laquelle j'avais réglé mes comptes avec la nécrologie contemporaine. A ces hommes politiques s'ajoutent deux littérateurs distingués, Poujoulat et M. Prosper Blanchemain, l'un prosateur l'autre poète.

Jules Favre, hier encore, il semble, était une des figures les plus en évidence dans la politique française. On disait les trois Jules, en parlant de lui, de Jules Simon et de Jules Ferry. Les deux autres sont encore sur la scène et, comme on l'a vu, combattent en ce moment l'un pour la liberté de l'enseignement, l'autre pour la tyrannie anti-cléricale. Quant à Jules Favre, il y avait quelque temps qu'il s'était effacé.

Né à Lyon le 22 mars 1809, il aurait aujourd'hui soixante et onze ans. Il débuta comme avocat au barreau de sa ville natale, après avoir fait ses études de droit à Paris, où il avait pris part à la révolution de 1830, et réclamé une république et une assemblée constituante. En 1835, il défendait à Paris les accusés

d'avril, et débutait par ces mots hardis : « Je suis républicain ». Dès ce moment il se fit une grande réputation au barreau de Paris, où il figurait dans toutes les causes célèbres, et se faisait remarquer par une diction élégante, une élocution trop facile peut-être et une ironie mordante.

A la révolution de février, il fut nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur. Elu membre de l'assemblée, il ne fut pas aussi extrême dans ses votes que l'aurait fait croire sa réputation de révolutionnaire ardent. Après l'élection du dix décembre, il fit une guerre acharnée au président et plus tard à Napoléon III. Le coup d'Etat l'avait écarté pendant six années de la députation. En 1858, il défendait Orsini, et à la suite de ce procès il fut élu au corps législatif par une des circonscriptions de Paris. En 1860 et 1861, il fut bâtonnier du barreau de la capitale. A la chute de l'empire, dont il avait été un des adversaires les plus habiles et les plus éloquents, il devint membre du *gouvernement de la défense nationale*, et comme ministre de la guerre il eut avec le prince de Bismarck cette entrevue célèbre, où il versa des larmes qui ont été attribuées par ses amis à un patriotisme sincère, par ses adversaires à la faiblesse et au dépit. En 1871, il donna sa démission et reparut au barreau.

Sa mort a soulevé une polémique entre ses anciens amis et ses anciens adversaires. Le *Figaro* a reproduit un portrait de lui écrit en 1862 par Maurice Joly qui, à l'exemple de Labruyère, avait rebaptisé de noms grecs les personnages qu'il faisait poser pour sa galerie biographique.

« Gorgias, y est-il dit, semble plus faire état de parler bien que de parler juste, de plaire que de convaincre, d'éblouir que de persuader ; aussi quand il plaide devant les tribunaux, quelque ardeur qu'il mette en apparence à défendre ses causes, on dirait qu'au fond il lui est indifférent de les gagner ou de les perdre ; on devine qu'il n'est sensible qu'au plaisir de s'entendre parler, qu'il ne s'attache qu'à l'agrément et à la forme de ses expressions, qu'il ne cherche qu'à étonner par l'art avec lequel il sait soutenir les propositions les plus invraisemblables, ébranler les vérités les mieux établies, semant le doute dans les consciences comme le laboureur sème le blé dans les sillons. Aussi par la logique même des choses, c'est toujours à lui que viennent les causes les plus bizarres, les plus scabreuses, les plus impossibles ; on sait que lui seul a le secret de glisser dans l'oreille du juge les

moyens problématiques ou les détails équivoques, tant il a par excellence l'art de dire les choses difficiles ...

« Gorgias apporte à la tribune les qualités et les défauts qui le distinguent au barreau, mais il sait plier son langage aux formes de la discussion politique; les ornements superflus disparaissent de son discours; moins fleuri, il est plus nerveux, plus concis. On voit que ce n'est pas sans profit qu'il a lu et copié maintes fois Thucydide, son contemporain, dont le mâle génie sera toujours le modèle des orateurs et des hommes d'Etat; il lui est resté quelque chose de la forme sévère de ce grand historien; mais il ne sait pas éviter la sécheresse, il divise ses discours en trop de points, et son argumentation rappelle trop la méthode du barreau. »

Granier de Cassagnac a été aussi monarchiste et autoritaire que Jules Favre a été républicain. La mort a cueilli là à droite et à gauche, ce dont elle ne se gêne guère.

Né en 1808 à Bergelle, et ayant fait d'excellentes études à Toulouse, il vint à Paris en 1832. Il écrivit dans le *Journal des Débats* et se distingua par la vigueur et même l'excentricité de sa polémique dans la question des classiques et des romantiques. Il avait entrepris de démolir Racine. Il épousa en 1840, aux Antilles, Mlle de Beauvallon, et revint à Paris comme délégué de la Guadeloupe. Il fonda *l'Epoque*, journal qui causa quelque scandale et par la brutalité de ses articles et aussi parce qu'on l'accusa de péculat et de recevoir des subventions secrètes du gouvernement. Les duels, les procès ne lui ont point fait défaut; il a mené une vie fort tapageuse. Son fils, Paul de Cassagnac, sous ce rapport, a bien marché sur ses traces. Les Français ne détestent pas ces caractères hardis et violents, et même ses ennemis ont rendu hommage à sa mémoire. M. Gambetta, en annonçant sa mort à l'assemblée législative, a trouvé des paroles très convenables, qui lui ont valu une lettre de remerciement de la part de Paul de Cassagnac. Il laisse un grand nombre d'ouvrages, dont les plus remarquables sont son *Histoire des classes nobles et des classes anoblies* et son *Histoire du Directoire.*

Isaac Adolphe Crémieux a été comme Jules Favre une des grandes illustrations du barreau et de la politique. Né à Nîmes, en avril 1796, de parents juifs, il fit ses études classiques à Paris, ses études de droit à Aix, et fut admis au barreeu de sa ville natale en 1817. Il se fixa plus tard à Paris, où l'avaient déjà amené plusieurs procès politiques.

Ces procès, comme c'est toujours le cas, donnèrent beaucoup d'éclat à sa réputatation et finirent par l'entraîner du barreau à la tribune. Quoique libéral, il se chargea en 1830, devant la cour des Pairs, de la défense de M. Guernon Rainville, un des ministres de Charles X ; mais, dit le dictionnaire de Vapereau, après un exorde long et pénible, il tomba évanoui, et son client fut condamné. En 1840, il fit un voyage en Orient dans l'intérêt de ses co-religionnaires. Il entra à la chambre en 1842. Lors de la révolution de 1848 il se prononça d'abord pour la régence de la duchesse d'Orléans, mais se laissa entraîner dans le parti républicain et fit partie du gouvernement provisoire. Cette hésitation fit que, dans une série de jeux de mots réactionnaires sur les membres du gouvernement, dans laquelle Lamartine était appelé *M. de la Tartine*, Arago *M. Arago-Désastre* (*des astres*), Garnier-Pagès *Garnier-pas-de-Caisse*, Ledru-Rollin *Ledru-coquin*, Raspail, *Qu'en-ferons-nous* (camphrons-nous), on appelait Crémieux, *Cru-Mieux*. Comme ministre de la justice il s'attira par sa modération le mauvais vouloir des républicains exaltés. Il proposa plus tard le rétablissement du divorce, mais sans succès. Il est remarquable que sa mort arrive au moment où cette proposition se discute avec tant d'ardeur. Il favorisa la candidature de Louis Napoléon à la présidence, mais se montra ensuite assez opposé à la politique et aux vues ambitieuses du prince président pour être arrêté et enfermé à Mazas lors du coup d'Etat. Pendant toute la durée de l'empire, il se livra presque exclusivement au barreau. En 1869, lors des nouvelles lois sur le droit de réunion, il sortit de sa retraite et prononça plusieurs discours et conférences sur ce sujet ; mais il échoua dans sa candidature au corps législatif. En 1870, il fut membre du gouvernement de la défense nationale, comme ministre de la justice et fit partie de la délégation qui siégea à Tours et à Bordeaux.

La *Revue de Montréal* a déjà publié un article sur le poète Blanchemain, dont les œuvres, d'un genre délicat et suave, sont généralement empreintes d'un sentiment moral et religieux assez rare à notre époque.

M. Poujoulat a tenu une place très grande dans l'histore et dans le journalisme. Né à La Fare en 1808, il vint à Paris en 1826, et fut le collaborateur de Michaud pour la *Bibliothèque des croisades*. En 1830, il l'accompagna en Orient, et à leur retour ils firent paraître la *Correspondance d'Orient*. La gloire de Poujoulat est un peu comme un reflet de celle de Michaud, que son *Histoire*

des Croisades a rendu célèbre. Il a cependant écrit seul un très grand nombre d'ouvrages remarquables par les recherches consciencieuses de l'historien, par l'élégance et la sobriété du style. Parmi les plus remarquables, se trouvent son *Histoire de Jérusalem* et son *Histoire de saint Augustin.* Il a fourni de nombreux articles au *Correspondant*, à la *Revue des deux mondes*, et au *Musée des familles.* Après la révolution de 1848, il a été député a l'assemblée constituante, puis a l'assemblée législative. Défenseur sincère et courageux du catholicisme, il est du nombre des écrivains qui ont le plus contribué à le faire aimer et respecter.

P. C.

Montréal, 22 mars, 1880.

LE PURGATOIRE

LETTRES A UN AMI

PREMIÈRE LETTRE

PRÉLIMINAIRES

MON CHER AMI,

C'est bien cela : toujours quelque discussion sur un point ou sur un autre. Tu es né ferrailleur,—passe-moi le mot,—j'aurais dû dire soldat, ou apôtre. Sans doute qu'on n'est pas de ceux qui cherchent partout et à tout propos la guerre; mais on n'est pas fâché, n'est-il pas vrai, si par hasard quelque nouveau Darès s'avance de lui-même,

... caput altum in praelia tollens (1),—

ce qui ne peut manquer d'arriver de temps à autre, dans le milieu où tu vis, chez un peuple superficiel mais chercheur, qui glisse comme malgré lui sur la pente de l'infidélité.

Assurément, ce n'est pas de toi qu'on pourra jamais dire : c'était un lâche, il n'avait pas le courage de ses convictions ; en pleine possession de la vérité, il l'a tenue captive ; traître à l'Eglise et à la patrie,—ce qui est tout un,—il a renié le sang qui coulait dans ses veines et rougi de Jésus-Christ. Oh ! non ; et moi qui te connais mieux que personne, je serais bien empêché de dire quelle vertu l'emporte chez toi,—proportion gardée, bien entendu,—de la fierté nationale ou de celle de la foi.

Aujourd'hui, c'est donc sur le terrain religieux que l'on t'amène ; et comme tes adversaires ne sont pas tenus, paraît-il, de s'as-

(1) Enéide, liv. V, v. 375.

treindre à un ordre logique, ils débutent *ex abrupto* par le purgatoire.

Pas de milieu, disent-ils, ou l'enfer ou le ciel. Et non contents de s'insurger ainsi, sans trop savoir pourquoi, contre une croyance dix-huit fois séculaire, ils ne veulent pas que l'Eglise ait autant droit de s'en rapporter à elle-même pour admettre l'existence du purgatoire, qu'ils ont droit, eux, de se fier à leur propre sagesse pour le nier. Et puisque nous trouvons, nous catholiques, non seulement dans les sublimes caractères qu'elle porte, mais encore dans les livres sacrés, que l'Eglise, gardienne du dépôt de la révélation divine, a mission de la propager, cette révélation, avec le privilège de ne s'égarer jamais, qu'est-ce que les protestants ont à dire si nous préférons le jugement de l'Eglise à celui de tout autre et au nôtre même, quand il s'agit de vérités dogmatiques ou morales, et en particulier du purgatoire? Peuvent-ils nous reprocher cette liberté sans se contredire eux-mêmes et donner à leur premier principe, — qu'ils étendent au delà de toute raison,—le plus solennel démenti ?

Et tes bons amis de là-bas savent-ils bien ce que nous croyons rèlativement au purgatoire, ou ce que l'Eglise a défini sur ce point? S'ils le savent, ont-ils assez de bonne foi pour s'en tenir à la question, pour ne rien mêler, et assez d'esprit de justice pour ne pas jeter l'ivraie, destinée au feu, parmi le pur froment qui croît dans le champ du père de famille?

Laisse-le moi dire en passant, on se précipite trop dans la discussion ; on part en guerre sans avoir clairement déterminé le terrain du combat, l'objet réel de la lutte, et l'on se jette tête baissée sur l'ennemi, absolument comme si tout dépendait de l'ardeur du soldat ou de la multiplicité des coups que l'on porte. Aussi Dieu sait combien de joutes inutiles, funestes même à la vérité, d'où l'on ne remporte, selon l'expression du poète, que des blessures :

Multa viri nequicquam inter se vulnera iactant (1).

D'ailleurs tu le sais mieux que personne, rien de prodigieux comme l'ignorance des protestants à l'endroit des doctrines catholiques. Ils ne veulent ni voir, ni entendre, et cet aveuglement volontaire les autorise, paraît-il,—pour peu qu'ils y soient en-

(2) Enéide, liv. V, v. 433.

clins,— à nous prêter toute espèce d'idées ou de croyances imaginaires. C'est ainsi qu'ils vont tout bonnement, et sur plus d'un point, tu le sais, jusqu'à nous ranger parmi les idolâtres.

Si j'avais comme toi l'honneur de disputer avec eux, je leur dirais :

Ah ! ça, beaux sires, gardez vos imaginations pour vous. Quand on a, — comme vous l'avez, — la prétention de se faire soi-même un *credo* d'après une lettre morte que chacun tire impunément de son côté, sans doute que l'imagination n'est pas de trop, si l'on veut paraître quelque peu original et faire école ; mais cela vous regarde uniquement. Pour nous, catholiques, c'est tout différent : en fait de *credo*, nous ne faisons rien que recevoir. C'est l'Eglise qui nous le donne, et l'Eglise elle-même ne l'a pas inventé, mais reçu de Jésus-Christ. Seulement, elle a mission—c'est bien prouvé — pour nous le transmettre sans tache et le conserver pur et intact à travers les siècles qui s'écoulent, les systèmes qui s'effacent et les révolutions qui détruisent tout, excepté la vérité.

Voyons donc en deux mots ce que l'Eglise nous enseigne au sujet du purgatoire :

1° Il y a un purgatoire.

2° Les âmes du purgatoire sont secourues par les suffrages des fidèles qui sont sur la terre.

Voilà tout le dogme du purgatoire.

L'Eglise ne définit sur cette matière rien de plus, rien de moins.

Tout catholique un tant soit peu instruit sait cela.

Or, on entend par *purgatoire*, non pas précisément un lieu, comme on se l'imagine quelquefois, mais une situation, un état d'expiation temporaire dans lequel les âmes des justes obligées de satisfaire à la justice de Dieu, soit pour des péchés véniels, soit pour des péchés mortels déjà remis quant à la coulpe, sont détenues jusqu'à ce qu'elles deviennent dignes d'être admises à jouir du bonheur éternel.

Consultez l'histoire du dogme catholique depuis saint Pierre jusqu'à Léon XIII, vous y verrez bien que l'Eglise parle du purgatoire, et à plusieurs reprises, mais que jamais elle n'en parle autrement que je ne dis là.

Sans tenir compte des conciles spéciaux,—de Carthage (troisième, c. 29, et quatrième, c. 79) ; premier de Bracara, c. 34, 39 ; troi-

sième de Tolède, c. 21 ; de Valence, I, c. 2 ; d'Orléans, II, c. 14 ; de Worms, 868, c. 80, etc., etc.,—qui sont autant de témoins irrécusables de la doctrine de l'Eglise, on n'a qu'à prêter l'oreille à la grande voix des conciles œcuméniques, qui sont vraiment l'Eglise elle-même :

Le quatrième de Latran (1215), c. 66 ;

Le deuxième de Lyon (1274) ;

Le concile de Ferrare-Florence (1438–1439), où les Eglises d'Occident et d'Orient s'entendirent sur le dogme du purgatoire, en particulier dans le célèbre acte d'union du 6 juillet.

Ecoutez le concile de Trente (1545–1563), promulguant avec solennité la foi de l'Eglise sur ce sujet :

« Si quelqu'un dit que, par la grâce de la justification, la coulpe et la peine éternelle sont tellement remises au pénitent qu'il ne lui reste plus de peine temporelle à souffrir, ou en ce monde, ou en l'autre dans le purgatoire, avant d'entrer dans le royaume des cieux, qu'il soit anathème (1).

Le même concile, parlant du saint sacrifice de la messe, dit qu'il est offert : « non seulement pour les péchés, les peines, les satisfactions et les autres nécessités des fidèles vivants, mais encore pour ceux qui, morts dans le Seigneur, ne sont pas pleinement justifiés (2). »

Plus loin :

« Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe est un sacrifice de louange et d'action de grâce, ou une pure commémoration du sacrifice de la croix, mais qu'il n'est pas propitiatoire ; ou que ne profitant qu'au seul communiant, il ne doit point être offert pour les vivants et pour les morts, pour les péchés, les peines, les satisfactions et les autres nécessités, qu'il soit anathème (3). »

---

(1) Si quis dixerit post acceptam iustificationis gratiam cuilibet peccatori poenitenti ita culpam remitti et reatum aeternae poenae deleri dixerit, ut nullus remaneat reatus poenae temporalis exsolvendae vel in hoc saeculo, vel in futuro in purgatorio, antequam ad regna coelorum aditus patere possit ; anathema sit. (Sess. 6, can. 30.)

(2) Quare non solum pro fidelium vivorum peccatis, poenis, satisfactionibus et aliis necessitatibus, sed et pro defunctis in Christo nondum ad plenum purgatis rite iuxta Apostolorum traditionem offertur. (Sess. XXII, c. II.)

(3) Si quis dixerit missae sacrificium tantum esse laudis et gratiarum actionis, aut nudam commemorationem sacrificii in cruce peracti, non autem

Enfin, le même saint concile porte le décret suivant touchant le purgatoire :

« Comme l'Eglise catholique, dirigée par l'Esprit-Saint selon les saintes lettres et l'antique tradition des Pères, a enseigné et dans les sacrés conciles et tout récemment dans ce synode œcuménique, qu'*il y a un purgatoire*, et que *les âmes qui y sont détenues sont soulagées par les suffrages des fidèles*, et surtout par le sacrifice agréable de l'autel, le saint synode prescrit aux évêques de faire en sorte que la saine doctrine touchant le purgatoire, telle qu'elle a été transmise par les saints Pères et les sacrés conciles, soit professée par les fidèles de Jésus-Christ, maintenue, enseignée et prêchée partout. Auprès du peuple moins instruit, les questions trop subtiles ou difficiles, qui, pour la plupart, ne peuvent servir à l'édification ni au progrès de la dévotion, on doit les éviter dans l'enseignement populaire. De même, ce qui est incertain, ou invraisemblable, les évêques ne doivent pas permettre qu'on le propage ou qu'on en fasse l'objet de dissertations publiques. Quant aux questions de pure curiosité, ou qui peuvent nourrir la superstition ou favoriser un gain sordide, que les évêques les proscrivent comme des scandales et des occasions de chute pour les fidèles. Qu'ils fassent en sorte que les suffrages des vivants, le sacrifice de la messe, les prières, les aumônes, et autres œuvres pieuses que les fidèles ont coutume d'offrir pour les fidèles défunts, soient conformes aux règles de l'Eglise, accompagnés de piété et de dévotion (1). »

---

propitiatorium ; vel soli prodesse sumenti, neque pro vivis et defunctis pro peccatis, poenis, satisfactionibus et aliis necessitatibus offerri debere : anathema sit. (Sess. XXII, can. III.)

(1) Cum catholica ecclesia, Spiritu sancto edocta ex sacris litteris et antiqua Patrum traditione, in sacris conciliis et novissime in hac oecumenica synodo docuerit, purgatorium esse, animasque ibi detentas fidelium suffragiis, potissimum vero acceptabili altaris sacrificio iuvari, praecipit sancta synodus episcopis, ut sanam de purgatorio doctrinam a sanctis Patribus et sacris conciliis traditam a Christi fidelibus credi, teneri, doceri et ubique praedicari diligenter studeant. Apud rudem vero plebem difficiliores ac subtiliores quaestiones, quaeque ad aedificationem non faciunt, et ex quibus plerumque nulla sit pietatis accessio, a popularibus concionibus secludantur. Incerta item vel quae specie falsi laborant evulgari ac tractari non permittant. Ea vero quae ad curiositatem quamdam aut superstitionem spectant, vel turpe lucrum sapiunt, tanquam scandala et fidelium offendicula prohibeant. Curent autem episcopi, ut fidelium vivorum suffragia, missarum scilicet sacrificia, orationes, eleemosynae, aliaque pietatis opera, quae a fidelibus pro aliis fidelibus defunctis fieri consueverunt, secundum ecclesiae instituta pie et devote fiant... (Sess. XXV. in *Decreto de purgatorio*.)

L'Eglise a dressé pour tous ses enfants une profession de foi solennelle. Qu'y voit-on concernant le purgatoire ? Pas autre chose que ceci :

« Je crois fermement qu'il y a un purgatoire, et que les âmes y sont soulagées par les suffrages des fidèles (1). »

C'est ainsi que s'exprime le catéchisme romain, *art.* V, *quaest.* 3, ainsi que le Corp. Iur. can., par exemple, *de Consecr.*, Dist. II, c. 72, Dist. VII, c. 6, *Decret.*, *caus.* XIII, *quaest.* 2, c. 23, *Decret.*, Dist. 25, c. 4 et 5.

C'est donc bien réellement aux deux points énoncés plus haut que se réduit tout le dogme du purgatoire. Il est vrai qu'à ces deux points plus solides que le roc, s'en rattachent une foule d'autres,-- et quelques-uns très-intimement,— mais enfin, parmi tous ces points, il n'y a pas une seule proposition définie par l'Eglise, pas un seul dogme.

Donnons quelques exemples.

Il y a un purgatoire, oui, c'est de foi.

— Mais ce purgatoire où est-il ?

— Est-il attaché à un lieu corporel ?

— Ce lieu est-il unique et bien défini, ou multiple et indéterminé, par exemple relié aux divers endroits où s'est commis le péché ?

— Se trouve-t-il dans une région mitoyenne, entre le ciel et la terre, ou dans une région souterraine ?

— Quelle position occupe-t-il par rapport aux limbes et à l'enfer ?

Les âmes qui souffrent dans le purgatoire peuvent être secourues par l'intercession des fidèles, oui, c'est de foi.

Mais le nombre, la nature, la qualité, la rigueur, l'économie, la durée de ces peines, autant de questions difficiles à résoudre.

— Est-ce la peine du dam, ou la peine du sens, ou les deux à la fois ?

— Est-ce une tristesse, et quelle tristesse ?

— Est-ce du feu réel, ou un feu métaphorique ?

— S'il est réel, comment agit-il sur les âmes ?

— Les peines sont-elles constantes et toujours les mêmes, ou

(1) Constanter teneo purgatorium esse, animasque ibi detentas fidelium suffragiis iuvari. (*Ex fidei professione, iussu Pie IV* (1559-1565) *edita.*)

diminuent-elles avec le temps, et peuvent-elles subir une interruption ?

— Toutes les âmes du purgatoire éprouvent-elles la peine du sens ?

— Les peines du purgatoire sont-elles plus grandes que toutes celles de cette vie, etc. ?

— Quelle en est l'extrême limite ?

— Jusqu'à quel point les âmes qui souffrent sont-elles soulagées par nos prières, à quelles conditions, et comment ?

— Combien d'âmes dans le purgatoire ?

Autant de questions,—avec beaucoup d'autres,—qu'on peut appeler ouvertes, non pas en ce sens qu'il n'y ait pas çà et là certaines propositions sur lesquelles s'accordent généralement les théologiens, des propositions que l'Eglise préfère, qu'il serait imprudent ou téméraire, pour dire le moins possible, de contredire, en s'écartant de la voie commune; mais en ce sens que ces questions forment autant de points que l'Eglise n'a pas définitivement décidés, qui ne sont pas dogmes.

Or, avant tout, c'est du dogme qu'il s'agit.

Là, point de merci. Le dogme vient d'en haut, revêtu d'un éclat divin. Accueillons-le avec respect, gardons le avec amour, portons-le au loin, répandons-le partout, défendons-le, vengeons-le si on l'attaque. Ne craignons rien, car Dieu veille au cœur de la place forte. Il peut tomber quelques combattants çà et là, dans la plaine, mais la citadelle défie tous les assauts du monde et de l'enfer.

On ne triomphe pas de Dieu.

Mais une chose que je te recommanderais, à ce propos, et avec instance, au nom de l'Eglise que tu aimes tant, au nom de Jésus-Christ lui-même qui s'est livré pour elle, c'est de bien prendre garde de ne jamais mêler tes idées particulières, tes doctrines, tes vues, en un mot ta cause personnelle à la cause de l'Eglise.

Il y a des gens qui croient ou semblent croire que tout ce qu'ils pensent est de foi *ipso facto*, ou voisin du dogme On n'est pas libre de contredire ces gens-là, et ils montrent d'autant plus de zèle et d'ardeur dans l'attaque, de violence et d'acharnement dans le combat, qu'ils sont plus humainement et personnellement intéressés à la victoire. Au fond, ce n'est pas de l'enseignement de

l'Eglise qu'ils s'occupent, ou de la doctrine catholique, ou de la foi. Tout cela les touche assez peu. Mais ce qui les touche beaucoup, c'est le triomphe de certains intérêts, le sort des partis, la ruine d'un adversaire. Voilà leur ambition. Mais comme ils tiennent fortement aux apparences, dans l'intérêt de leur cause, et encore plus au prestige, au respect qui entoure le drapeau religieux, ils élèvent ce drapeau au-dessus de leur tête, et se transforment en soldats de la foi, en sauveurs de l'Eglise. Alors que peuvent être leurs adversaires, sinon des lâches, des aveugles ou des impies ?

— Mais ils sont de bonne foi...

— Soit, de la bonne foi, j'en suppose à tout le monde. Sinon, je traiterais comme de vils pharisiens ces hommes qui se substituent à l'Eglise sous prétexte de combattre pour elle, qui façonnent à leur image les doctrines les plus sacrées, qui font de leurs traditions, de leurs imaginations, de leurs chimères, de leurs convoitises même une religion, un fagot destiné aux épaules de leurs frères !

Et quand ces théories si peu catholiques auront été trouvées fausses et absurdes, quand ces marchands du temple auront été pris en flagrant délit d'hétérodoxie et d'ambitions purement temporelles, quel scandale pour ceux qui les suivaient de confiance, en aveugles, et pour les faibles, et pour les ennemis de la foi ! Quel dégoût n'éprouveront pas les véritables chrétiens, ceux qui reçoivent ou veulent connaître la religion comme elle est, et la pratiquer sans peur et sans reproche !

Mais je cède la parole à un autre.

« Qu'il me soit permis, dit le savant et pieux père Cornoldi, d'exprimer un très ardent désir : c'est que les académiciens ne se permettent pas de donner le titre de *catholique* à tel enseignement en particulier ou à telle doctrine, à telle école ou à telle autre. Cela pourrait servir comme de mot d'ordre, pour faire passer comme catholiques des doctrines particulières sur lesquelles l'Eglise ne s'est pas formellement prononcée. Quand on dit doctrine *catholique*, on entend spécialement une doctrine définie par l'Eglise et par conséquent une doctrine absolument vraie et immuable. De nos jours, les savants matérialistes et athées s'arrogent le droit de toujours parler au nom de la science, et ils ont su, à force d'agitation et de bruit, propager tellement parmi les simples leur pitoyable sophisme, qui confond la science avec

les savants, que les erreurs et les fausses hypothèses de ces derniers sont considérées par un grand nombre comme des doctrines de la première. Les philosophes catholiques ne doivent pas de leur côté imiter ces hommes sur un autre terrain, et par conséquent ils n'ont que faire de donner le titre de catholique à une doctrine, parce qu'elle leur paraît vraie, ou encore *leur semble* plus conforme aux enseignements de l'Eglise. C'est pour cela que je m'abstiens de donner ce titre, de catholique, même à une doctrine philosophique qui est, aux yeux de tous les catholiques, la plus vénérable, à savoir, la doctrine de saint Thomas d'Aquin, soutenue par des milliers de docteurs catholiques. N'appelons catholiques dans cette doctrine, que les propositions qui ont été expressément définies par l'Eglise (1). »

Assez là-dessus. L'histoire, que tu lis continuellement, ne te rappelleras que trop cette vérité d'expérience.

L'Eglise était en possession de croire et d'enseigner qu'il existe un purgatoire et que les suffrages des fidèles ont pour effet de soulager les âmes des justes qui souffrent, quand les prétendus réformateurs du XVIe siècle s'écrièrent tout à coup qu'on faisait fausse route, c'est-à-dire que l'enseignement dogmatique de l'Eglise de Jésus-Christ, qui ne peut jamais faillir, heurtait les nouvelles théories dont ils avaient besoin. La croyance concernant le purgatoire, et l'utilité des suffrages, leur nuisait ; donc plus de purgatoire ni de suffrages.

Luther hésita bien un peu, avant de sabrer ces deux points de doctrine, mais il passa outre. Quant a Calvin, il n'eut pas de ces scrupules.

« Criez, disait-il, criez de toute la puissance de votre voix, de votre gosier, de vos entrailles, que le purgatoire n'est autre chose qu'une funeste invention de satan, qui anéantit la croix de Jésus-Christ, qui couvre la miséricorde de Dieu d'une honte insupportable, qui ébranle et renverse notre foi de fond en comble (2). »

Toutefois, pour être justes, disons que si les pères du protestantisme ont eu le mérite de proclamer cette erreur, ils n'ont pas celui d'en avoir fait la découverte.

Bien avant eux, au IVe siècle, Aérius avait déjà nié, sinon le purgatoire, du moins l'utilité des suffrages pour les morts. Il est

(1) *La scienza italiana*, anno II, vol. I, p. 315.

(2) *Instit.* lib. III, cap. V, sect. 3.

bien vrai qu'il y a une certaine connexion entre l'existence du purgatoire et l'efficacité des suffrages. Si l'efficacité des suffrages existe, il faut qu'il y ait un purgatoire, car on ne peut pas prier efficacement pour le soulagement d'âmes qui ne souffrent pas. Mais la réciproque n'est pas vraie. De ce que les suffrages n'auraient point l'efficacité de soulager les âmes des fidèles défunts, il ne s'ensuit pas nécessairement que celles-ci n'aient rien à payer à la rigueur de la justice vindicative. Aérius n'avait donc découvert, au IVe siècle, qu'une partie de l'erreur dont se glorifient les protestants du XVIe, ce qui a suffi néanmoins pour en faire un hérétique, aux yeux de tout le monde chrétien.

Sans parler de quelques sectaires qui niaient, dit-on, le purgatoire vers le temps de saint Jérôme (331–420), on voit que plus tard les Albanais (VIIe siècle) n'admettaient ni purgatoire, ni enfer, ni aucune espèce de peine au delà de la vie présente (1).

La même erreur fut soutenue par les Albigeois (2). Puis vinrent les Apostoliques, contemporains de saint Bernard (1091–1153), les Pétrobrusiens (3), les Vaudois (4).

---

(1) Les Albanais parurent principalement dans l'Albanie, ou dans la partie orientale de la Géorgie. Ils renouvelèrent la plupart des erreurs des manichéens et des autres hérétiques qui avaient vécu depuis plus de trois cents ans. *Pratéole.*

(2) Nom général donné aux hérétiques qui parurent en France dans les XIe et XIIIe siècles, et qui furent ainsi nommés, parce qu'ils se multiplièrent non seulement aux environs d'Albi, mais encore dans le bas Languedoc, dont les habitants sont nommés par les auteurs de ce temps-là *Albigenses.* Le fond de leur doctrine était le manichéisme, mais différemment modifié par les visions des différents chefs qui l'avaient prêché en France, tels que Pierre de Bruys, Henri son disciple, Arnaud de Bresse, etc. *Bergier.*

(3) Disciples de Pierre de Bruys, hérétique, né en Dauphiné, qui enseigna ses erreurs vers l'an 1110; sa secte se répandit dans les provinces méridionales de France. Ils soutenaient beaucoup d'erreurs, outre celles qui regardaient le purgatoire, et plusieurs auteurs les ont accusés de manichéisme.

(4) Ces hérétiques ont fait beaucoup de bruit en France dans le XIIe et le XIIIe siècle. Nommés aussi *pauvres de Lyon, téonistes, ensabatés,* ou *insabatés,* parce qu'ils portaient des savates ou des sandales, ils ont commencé l'an 1160, par un nommé *Pierre Valdo,* marchand de Lyon. Il n'y eut rien de constant chez eux qu'une ignorance grossière et une haine aveugle contre le clergé catholique. Ils changèrent de dogmes toutes les fois que leur intérêt parut l'exiger; ils se joignirent indifféremment à toutes les sectes du XIIe et du XIIIe siècles, sans s'embarrasser de ce qu'elles croyaient ou ne croyaient pas. *Bergier.*

Enfin on retrouve quelques traces de cette hérésie chez les Arméniens, les Ruthènes, et, dans une certaine mesure, chez les Grecs, comme on le voit par saint Thomas et par le concile de Florence-Ferrare.

Toutes les sectes que je viens de mentionner avaient passé successivement comme les sables que la tempête soulève et emporte au loin, lorsque Luther, dont le *credo* n'existe déjà plus, entreprit de renouveler ces erreurs plusieurs fois proscrites. La doctrine du purgatoire, disait-il d'abord, n'est pas contenue dans l'Ecriture... Puis, ayant déjà posé en principe qu'on doit rejeter absolument tout ce qui n'est pas dans l'Ecriture, il fallut bien, d'après la logique même de l'erreur, se résoudre à conclure : donc il n'y a pas de purgatoire.

Calvin (1509-1564), Brentius, Pierre le Martyr, etc., et tous les sectaires ou hérétiques qui vinrent après lui, marchèrent sur ses traces.

Quelle était la futilité de leurs arguments, nous le verrons plus tard.

Avant tout, établissons les deux grandes vérités proclamées par l'Eglise, savoir :

Qu'il y a un purgatoire ;

Que les âmes y sont soulagées par l'intercession des fidèles.

C'est ce que je ferai dans une prochaine lettre.

En attendant, puisque nous en sommes aux préliminaires, ajoutons encore un mot pour faire bien connaître le point de vue auquel nous devons nous mettre, ainsi que la nature et la portée des démonstrations qui vont suivre.

Il s'agit de démontrer, ou de justifier l'enseignement de l'Eglise concernant le purgatoire. Si l'on s'adressait à des catholiques, on pourrait se contenter, après avoir énoncé clairement le dogme, d'amener à son appui l'Ecriture, le témoignage des saints Pères, etc. Mais pourquoi même aller jusque-là ? Quel serait le but d'une pareille démonstration ? Est-ce que les catholiques ont besoin d'autre démonstration que celle qui établit l'autorité de l'Eglise ? Faudra-t-il leur démontrer chaque dogme en particulier ? Voudrait-on, au moyen de raisonnements, les amener à recevoir un dogme qu'ils refusent de croire ou dissiper un doute qu'ils accueillent dans leur esprit et entretienent librement ? Non, pas du tout. Un catholique, par là-même qu'il est catholique, s'incline devant la divine autorité de l'Eglise, admet tous les dogmes

qu'elle enseigne, sait qu'il ne peut ni les nier, ni les révoquer en doute, sans rompre avec Jésus-Christ. S'il cherche la vérité dans l'Ecriture et la tradition, et les Pères, etc., ce n'est donc pas qu'il ait cessé de croire tel ou tel dogme ou qu'il entretienne le moindre doute sur un point quelconque, non ; mais c'est uniquement qu'il veut s'éclairer davantage. Sachant, par le témoignage de l'Eglise, que telle vérité est révélée de Dieu, et croyant à l'Eglise parce que, assistée de l'Esprit-Saint, elle ne peut ni se tromper ni nous tromper, il adhère fortement à cette vérité, et se tient vigoureusement, de toute la force de la nature et de la grâce réunies, sur le roc inébranlable de la foi. Puis, sans jamais abandonner ce terrain solide, il porte librement ses regards çà et là, autour de lui, de tous les côtés où se produit la lumière. C'est l'application de ce mot célèbre : *Fides quaerens intellectum.*

Mais si l'on s'adresse à des protestants, faudra-t-il faire abstraction de l'Eglise, dont ils ne reconnaissent pas l'autorité ? Non. Et voilà un point qu'on oublie trop. Les protestants ne reconnaissent pas l'Eglise, c'est vrai ; mais ils doivent la reconnaître, et rien n'empêche de les ramener là sans cesse, à mesure qu'ils essayent d'échapper. Est-ce qu'on ne peut pas prouver, en partant de l'Ecriture même, l'autorité de cette Eglise, dont le centre est à Rome et le bras partout ? Sans doute. Eh bien, qui m'empêche alors de commencer, l'Ecriture en main, par établir la fonction, l'autorité, l'infaillibilité de cette Eglise ? Qui m'empêche de conclure que tous les hommes, protestants comme catholiques, doivent s'incliner devant elle, et que si elle nous dit qu'une vérité est révélée, c'est qu'il en est ainsi en effet et que nous devons croire cette vérité ?

Non seulement je puis, mais je dois faire ainsi, si je veux réellement tirer mon frère de l'abîme du jugement privé. Que le protestant admette s'il le veut, isolément, chacun des dogmes catholiques, tant qu'il ne les admet qu'au nom de son propre jugement et non pas en vertu de l'obéissance qu'il doit à l'Eglise, il n'en continue pas moins d'être ce qu'il est, un protestant. Quand il accueillera la vérité comme venant de Dieu, parce que l'Eglise, assistée de l'Esprit-Saint, en témoigne, il sera catholique ; jamais autrement.

Ma deuxième lettre le mois prochain.

Au revoir.

L'abbé CHANDONNET.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII

SUR LE MARIAGE

A TOUS NOS VÉNÉRABLES FRÈRES

LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE

EN GRACE ET EN COMMUNION AVEC LE SAINT-SIÈGE

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Le mystérieux dessein de la sagesse divine, que Jésus-Christ, le Sauveur des hommes, devait accomplir sur la terre, était de restaurer divinement par lui-même et en lui le monde languissant et comme consumé de vieillesse. C'est ce que l'apôtre saint Paul exprimait par une grande et magnifique parole, lorsqu'il écrivait aux Ephésiens : *Le mystère de sa volonté... est de restaurer dans*

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

LEONIS DIVINA PROVIDENTIA PAPAE XIII

EPISTOLA ENCYCLICA

AD PATRIARCHAS, PRIMATES, ARCHIEPISCOPOS ET EPISCOPOS UNIVERSOS CATHOLICI ORBIS GRATIAM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTES

VENERABILIBUS FRATRIBUS PATRIARCHIS, PRIMATIBUS, ARCHIEPISCOPIS ET EPISCOPIS UNIVERSIS CATHOLICI ORBIS GRATIAM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTIBUS

LEO PP. XIII

Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Arcanum divinae sapientiae consilium, quod Salvator hominum Iesus Christus in terris erat perfecturus, eo spectavit, ut mundum, quasi vetustate senescentem, Ipse per se et in se divinitus instauraret. Quod splendida et grandi sententia complexus est Paullus Apostolus, cum ad Ephesios ita scriberet : *Sacramentum voluntatis suae ..... instaurare omnia in Christo,*

le Christ tout ce qui est au ciel et sur la terre. Et, en effet, lorsque le Christ Notre-Seigneur résolut d'accomplir l'ordre qu'il avait reçu de son Père, il imprima aussitôt à toutes choses une forme et un aspect nouveaux, et il répara ce que la vétusté avait fait déchoir. Il guérit les blessures dont la nature humaine souffrait par suite de la faute de notre premier père : il remit en grâce avec Dieu les hommes, devenus par nature enfants de la colère ; il conduisit à la lumière de la vérité les esprits fatigués par de longues erreurs ; il fit renaître à toutes les vertus des cœurs usés par toute sorte de vices ; et après avoir rendu aux hommes l'héritage du bonheur éternel, il leur donna l'espérance certaine que même leur corps mortel et périssable participerait un jour à l'immortalité et à la gloire du ciel. Et afin que ces insignes bienfaits eussent sur la terre une durée égale à celle du genre humain, il établit l'Église à sa place pour exercer son pouvoir, et il pourvut à l'avenir en lui donnant la mission de remettre l'ordre dans la société humaine là où il serait troublé, et de relever ce qui serait tombé.

Bien que cette restauration divine, dont Nous avons parlé, eût pour objet principal et direct les hommes constitués dans l'ordre surnaturel de la grâce, néanmoins ses fruits précieux et salutaires profitèrent largement aussi à l'ordre naturel. C'est pourquoi les hommes, pris individuellement, aussi bien que le genre humain

---

quae in caelis, et quae in terra sunt (1). Revera cum Christus Dominus mandatum facere instituit quod dederat illi Pater, continuo novam quamdam formam ac speciem rebus omnibus impertiit, vetustate depulsa. Quae enim vulnera piaculum primi parentis humanae naturae imposuerat, Ipse sanavit : homines universos, natura filios irae, in gratiam cum Deo restituit ; diuturnis fatigatos erroribus ad veritatis lumen traduxit ; omni impuritate confectos ad omnem virtutem innovavit ; redonatisque hereditati beatitudinis sempiternae spem certam fecit, ipsum eorum corpus, mortale et caducum, immortalitatis et gloriae caelestis particeps aliquando futurum. Quo vero tam singularia beneficia, quamdiu essent homines, tamdiu in terris permanerent, Ecclesiam constituit vicariam muneris sui, eamque iussit, in futurum prospiciens, si quid esset in hominum societate perturbatum, ordinare ; si quid collapsum, restituere.

Quamquam vero divina haec instauratio, quam diximus, praecipue et directo homines attigit in ordine gratiae supernaturali constitutos, tamen pretiosi ac salutares eiusdem fructus in ordinem quoque naturalem largiter permanarunt ; quamobrem

(1) *Ad Eph.* I, 9-10.

tout entier, en reçurent un notable perfectionnement. En effet, l'ordre de choses fondé par le Christ une fois établi, chaque homme put heureusement apprendre et s'accoutumer à se confier en la providence paternelle de Dieu, et s'appuyer sur l'espérance des secours célestes, avec la certitude de n'être point déçu; et de là naissent le courage, la modération, la constance, l'égalité et la paix de l'âme, enfin beaucoup d'éminentes vertus et de belles actions. Quant à la société domestique et à la société civile, il est merveilleux de voir à quel point elles gagnèrent en dignité, en stabilité, en honneur. L'autorité des princes devint plus équitable et plus sainte, la soumission des peuples plus volontaire et plus facile, l'union des citoyens plus étroite, le droit de propriété mieux garantie. La religion chrétienne sut veiller et pourvoir si complètement à tout ce qui est utile aux hommes vivant en société, qu'il semble, comme le dit saint Augustin, qu'elle n'aurait pu faire davantage pour rendre la vie agréable et heureuse, lors même qu'elle n'aurait eu d'autre but que de procurer et d'accroître les avantages et les biens de cette vie mortelle.

Mais notre intention n'est pas de traiter en détail et à fond ce vaste sujet : Nous voulons seulement parler de la société domestique, dont le *mariage* est le principe et le fondement.

Tout le monde sait, vénérables Frères, quelle est la véritable

---

non mediocrem perfectionem in omnes partes acceperunt cum singuli homines, tum hamani generis societas universa. Etenim; christiano rerum ordine semel condito, hominibus singulis feliciter contigit, ut ediscerent atque adsuescerent in paterna Dei providentia conquiescere, et spem alere, quae non confundit, caelestium auxiliorum ; quibus ex rebus fortitudo, moderatio, constantia, aequabilitas pacati animi, plures denique praeclarae virtutes et egregia facta consequuntur. — Societati vero domesticae et civili mirum est quantum dignitatis, quantum firmitudinis et honestatis accesserit. Aequior et sanctior effecta principum auctoritas ; propensior et facilior populorum obtemperatio ; arctior civium coniunctio ; tutiora iura dominii. Omnino rebus omnibus, quae in civitate habentur utiles, religio christiana consuluit et providit ; ita quidem, ut, auctore S. Augustino, plus ipsa afferre momenti ad bene beateque vivendum non potuisse videatur, si esset parandis vel augendis mortalis vitae commodis et utilitatibus unice nata.

Verum de hoc genere toto non est Nobis propositum modo singula enumerare ; volumus autem de convictu domestico eloqui, cuius est in *matrimonio* principium et fundamentum.

Constat inter omnes, Venerabiles Fratres, quae vera sit matri-

origine du mariage. Quoique les détracteurs de la foi chrétienne refusent d'admettre sur cette matière la doctrine constante de l'Eglise et s'efforcent depuis longtemps déjà de détruire la tradition de tous les peuples et de tous les siècles, ils n'ont pu toutefois ni éteindre ni affaiblir la force et l'éclat de la vérité. Nous rappelons ce qui est connu de tous, et ce qui ne saurait être révoqué en doute : le sixième jour de la création, Dieu, ayant formé l'homme du limon de la terre, et ayant soufflé sur sa face le souffle de vie, voulut lui donner une compagne, qu'il tira merveilleusement du flanc de l'homme lui-même, pendant qu'il dormait. En cela, Dieu voulut, dans sa haute providence, que ce couple d'époux fût le principe naturel de tous les hommes, et la souche d'où le genre humain devrait sortir et, par une série non interrompue de générations, se conserver dans toute la suite des temps. Afin que cette union de l'homme et de la femme répondît mieux aux très sages desseins de Dieu, dès ce jour elle porta l'empreinte profonde et comme le sceau de deux caractères singulièrement nobles, qui sont l'unité et la perpétuité. C'est ce que nous voyons déclaré et solennellement confirmé dans l'Évangile par la divine autorité de Jésus-Christ : il attesta aux Juifs que le mariage, d'après son institution, ne doit unir que deux personnes, un homme et une femme, que des deux il fait une seule chair,

---

monii origo. — Quamvis enim fidei christianae vituperatores perpetuam hac de re doctrinam Ecclesiae fugiant agnoscere, et memoriam omnium gentium, omnium saeculorum delere iamdiu contendant, vim tamen lucemque veritatis nec extinguere nec debilitare potuerunt. Nota omnibus et nemini dubia commemoramus ; posteaquam sexto creationis die formavit Deus hominem de limo terrae, et inspiravit in faciem eius spiraculum vitae, sociam illi voluit adiungere, quam de latere viri ipsius dormientis mirabiliter eduxit. Qua in re hoc voluit providentissimus Deus, ut illud par coniugum esset cunctorum hominum naturale principium, ex quo scilicet propagari humanum genus, et numquam intermissis procreationibus, conservari in omne tempus oporteret. Atque illa viri et mulieris coniunctio, quo sapientissimis Dei consiliis responderet aptius, vel ex eo tempore duas potissimum, easque in primis nobiles, quasi alte impressas et insculptas prae se tulit proprietates, nimirum unitatem et perpetuitatem.—Idque declaratum aperteque confirmatum ex Evangelio perspicimus divina Iesu Christi auctoritate ; qui Iudaeis et Apostolis testatus est, matrimonium ex ipsa institutione sui dumtaxat inter duos esse debere, scilicet virum inter et mulierem ; ex duobus unam veluti carnem fieri ; et nuptiale vinculum

et que le lien conjugal est formé par la volonté de Dieu d'une manière si intime et si forte que nul d'entre les hommes ne peut le défaire ou le rompre. L'homme *s'attachera à sa femme et ils seront deux dans une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint.*

Mais ce type si excellent et si beau du mariage s'altéra peu à peu et finit par se perdre chez les peuples païens Dans la race même des Hébreux il parut se voiler et s'obscurcir. Car la coutume générale s'était établie parmi eux de permettre à un homme d'avoir plusieurs femmes ; plus tard Moïse ayant, par indulgence, à cause de la dureté de leur cœur, autorisé la répudiation, l'entrée fut ouverte au divorce. Quant aux gentils, on ne saurait croire jusqu'où alla chez eux la corruption et la dégradation de l'union nuptiale exposée aux flots des erreurs de tous les peuples et des plus infâmes passions. Toutes les nations oublièrent plus ou moins la notion et la véritable origine du mariage ; c'est pourquoi l'on fit partout sur les mariages des lois qu'on croyait utiles pour l'État, mais qui n'étaient pas celles que voulait la nature. Des rites solennels inventés au gré des législateurs faisaient que les femmes avaient le titre honorable d'épouse ou le nom honteux de concubine ; on en vint au point que les chefs de

---

sic esse Dei voluntate intime vehementerque nexum, ut a quopiam inter homines dissolvi, aut distrahi nequeat. *Adhaerebit* (homo) *uxori suae, et erunt duo in carne una. Itaque iam non sunt duo, sed una caro. Quod ergo Deus coniunxit, homo non separet* (1).

Verum haec coniugii forma, tam excellens atque praestans, sensim corrumpi et interire apud ethnicos populos coepit ; et penes ipsum Hebraeorum genus quasi obnubilari atque obscurari visa.—Nam apud hos de uxoribus susceperat consuetudo communis, ut singulis viris habere plus una liceret ; post autem, cum *ad duritiam cordis* (2) eorum indulgenter permisisset Moyses repudiorum potestatem, ad divortium factus est aditus.—In societate vero ethnicorum vix credibile videatur, quantam corruptelam et demutationem nuptiae contraxerint, quippe quae obiectae fluctibus essent errorum uniuscuiusque populi et cupiditatum turpissimarum. Cunctae plus minus gentes dediscere notionem germanamque originem matrimonii visae sunt ; eamque ob caussam de coniugiis passim ferebantur leges quae esse e republica viderentur, non quas natura postularet. Sollemnes ritus, arbitrio legumlatorum inventi, efficiebant ut honestum

(1) Matth. XIX, 5-6.
(2) Matth. XIX, 8.

l'État décidaient qui aurait ou n'aurait pas la permission de se marier : lois pleines de prescriptions contre l'équité et en faveur de l'injustice. En outre la polygamie, la polyandrie, le divorce, amenèrent un extrême relâchement du lien conjugal. La confusion était au comble dans les droits et les devoirs réciproques des époux : le mari acquérait sa femme comme une propriété, et souvent, même sans aucun juste motif, il la congédiait ; mais lui, se précipitant avec impunité dans le débordement d'une débauche effrénée, il se croyait permis de *hanter les mauvais lieux et les courtisanes esclaves*, *comme si le crime était dans le rang et non dans la volonté.*

Tandis que la licence du mari ne connaissait point de bornes, rien n'était plus misérable que la femme avilie jusqu'à n'être plus guère considérée que comme un instrument fait pour assouvir la passion ou pour donner une postérité. On n'eut pas honte de vendre et d'acheter les femmes à marier comme on trafique des choses matérielles ; quelquefois on laissait au père et au mari le droit d'infliger à la femme le dernier supplice. La famille issue de pareilles unions ne pouvait manquer d'être la propriété de l'État ou l'esclave du père, à qui les lois avaient accordé le pou-

---

uxoris, aut turpe concubinae nomen mulieres nanciscerentur ; quin eo ventum erat, ut auctoritate principum reipublicae caveretur, quibus esset permissum inire nuptias, et quibus non esset, multum legibus contra aequitatem contendentibus, multum pro iniuria. Praeterea polygamia, polyandria, divortium caussae fuerunt, quamobrem nuptiale vinculum magnopere relaxaretur. Summa quoque in mutuis coniugum iuribus et officiis perturbatio extitit, cum vir dominium uxoris acquireret, eamque suas sibi res habere, nulla saepe iusta caussa, iuberet ; sibi vero ad effrenatam et indomitam libidinem praecipiti impune liceret *excurrere per lupanaria et ancillas*, *quasi culpam dignitas faciat*, *non voluntas* (1). Exsuperante viri licentia, nihil erat uxore miserius, in tantam humilitatem deiecta, ut instrumentum pene haberetur ad explendam libidinem, vel gignendam sobolem comparatum. Nec pudor fuit, collocandas in matrimonium emi vendi, in rerum corporearum similitudinem (2), data interdum parentimaritoque facultate extremum supplicium de uxore sumendi. Talibus familiam ortam connubiis necesse erat aut in bonis reipublicae esse, aut in mancipio patrifamilias (3), cui leges hoc

(1) Hieronym. *Oper.*, tom. I, col. 455.
(2) Arnob. *adv. Gent.* 4.
(3) Dionys. Halicar. lib. II, c. 26, 27.

voir non seulement de faire et de défaire à son gré le mariage des enfants, mais encore d'exercer sur eux le droit monstrueux de vie et de mort.

Mais tous ces vices et toutes ces ignominies dont les mariages étaient souillés, eurent enfin un soulagement et un remède venu du ciel. Jésus-Christ, qui releva la dignité humaine et perfectionna les lois de Moïse, fit du mariage un des plus importants objets de sa sollicitude. Il honora de sa présence les noces de Cana en Galilée et les rendit mémorables par le premier de ses miracles : ce qui fait penser que l'union des sexes parmi les hommes commença dès ce jour à briller d'un reflet nouveau de sainteté. Ensuite il rappela le mariage à la noblesse de sa première origine, soit en réprouvant dans les Juifs l'abus de la polygamie et de la répudiation, soit surtout en défendant que personne n'osât séparer ce que Dieu même avait joint par un lien perpétuel. C'est pourquoi, après avoir résolu les difficultés tirées des institutions mosaïques, prenant le rôle de législateur suprême, il ordonna ce qui suit sur les personnes mariées : *Je vous dis, moi, que quiconque renvoie sa femme, si ce n'est pour cause de fornication, et en épouse une autre, commet l'adultère, et celui qui épouse une femme répudiée se rend coupable d'adultère.*

---

quoque posse dederant, non modo liberorum conficere et dirimere arbitratu suo nuptias, verum etiam in eosdem exercere vitae necisque immanem potestatem.

Sed tot vitiis, tantisque ignominiis, quibus erant inquinata coniugia, sublevatio tandem et medicina divinitus quaesita est ; quandoquidem restitutor dignitatis humanae legumque mosaicarum perfector Iesus Christus non exiguam, neque postremam de matrimonio curam adhibuit. Etenim nuptias in Cana Galilaeae Ipse praesentia sua nobilitavit, primoque ex prodigiis a se editis fecit memorabiles (1); quibus caussis vel ex eo die in hominum coniugia novae cuiusdam sanctitudinis initia videntur esse profecta. Deinde matrimonium revocavit ad primaevae originis nobilitatem, cum Hebraeorum mores improbando, quod et multitudine uxorum et repudii facultate abuterentur ; tum maxime praecipiendo, ne quis dissolvere auderet quod perpetuo coniunctionis vinculo Deus ipse constrinxisset. Quapropter cum difficultates diluisset ab institutis mosaicis in medium allatas, supremi legislatoris suscepta persona, haec de coniugibus sanxit : *Dico autem vabis, quia quicumque dimiserit uxorem suam, nisi ob fornicationem, et aliam duxerit, moechatur ; et qui dimissam duxerit, moechatur* (2).

(1) Ioan. II.
(2) Matth. XIX, 9.

Mais les règles établies par l'autorité de Dieu au sujet du mariage ont été plus amplement expliquées et transmises à la postérité par les apôtres, messagers des lois divines. Or c'est à la doctrine reçue des apôtres qu'il faut rapporter ce que *nos saints Pères, les conciles et la tradition de l'Église ont toujours enseigné*, savoir, que Notre-Seigneur a élevé le mariage à la dignité de sacrement; qu'ainsi les époux, protégés et fortifiés par la grâce céleste, fruit de ses mérites, obtiennent par le mariage même la sainteté ; qu'enfin, le modelant d'une manière admirable sur le type de son union mystique avec l'Église, il a perfectionné l'amour naturel et resserré par le lien de la divine charité l'union déjà indissoluble par elle-même de l'homme et de la femme. *Maris, aimez vos femmes*, disait saint Paul aux Éphésiens, *comme le Christ a aimé l'Église et s'est livré lui-même pour la sanctifier... Les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps... Car personne n'a jamais haï sa propre chair, mais il la nourrit et la soigne comme Jésus-Christ fait l'Église; parce que nous sommes les membres de son corps, formés de sa chair et de ses os. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, pour s'attacher à sa femme, et ils seront tous deux une même chair. Ce sacrement est grand, je*

Verum quae auctoritate Dei de coniugiis decreta et constituta sunt, ea nuncii divinarum legum Apostoli plenius et enucleatius memoriae litterisque prodiderunt. Iamvero Apostolis magistris accepta referenda sunt, quae *sancti Patres nostri, Concilia et universalis Ecclesiae traditio semper docuerunt* (1), nimirum Christum Dominum ad Sacramenti dignitatem evexisse matrimonium; simulque effecisse ut coniuges, caelesti gratia quam merita eius pepererunt septi ac muniti, sanctitatem in ipso coniugio adipiscerentur : atque in eo, ad exemplar mystici connubii sui cum Ecclesia mire conformato, et amorem qui est naturae consentaneus perfecisse (2), et viri ac mulieris individuam suapte natura societatem divinae caritatis vinculo validius coniunxisse. *Viri*, Paullus inquit ad Ephesios, *diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit Ecclesiam et seipsum tradidit pro ea, ut illam sanctificaret ... Viri debent diligere uxores suas ut corpora sua ... nemo enim unquam carnem suam odio habuit; sed nutrit et fovet eam, sicut et Christus Ecclesiam; quia membra sumus corporis eius, de carne eius et de ossibus eius. Propter hoc relinquet homo patrem et matrem suam et adhaerebit uxori suae, et erunt duo in carne una. Sacramentum hoc magnum est: ego autem dico in Christo et in Ecclesia* (3).—Similiter Apostolis auctoribus didicimus unitatem,

(1) *Trid.* Sess. XXIV, in pr.
(2) *Trid.* Sess. XXIV, cap. *De reform. matr.*
(3) *Ad Ephes.* V, 25 et seqq.

dis en Jésus-Christ et dans l'Église. De même nous avons appris des apôtres que Jésus-Christ a sanctionné l'unité et l'indissolubilité exigées dès l'origine du mariage, et voulu qu'elles fussent à jamais inviolables. *A ceux qui sont mariés*, dit le même saint Paul, *je commande, ou plutôt ce n'est pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare point de son mari; si elle en est séparée, qu'elle demeure sans mari ou qu'elle se réconcilie avec le sien.* Et encore : *La femme est liée à la loi aussi longtemps que vit son mari; si son mari meurt, elle est libre.* Par ces raisons le mariage est *un grand sacrement, qu'il faut respecter en tout*, un sacrement pieux, chaste, vénérable par les choses sublimes dont il est l'image et le signe.

Ce que Nous avons dit n'exprime pas encore toute sa perfection et toute sa beauté dans le christianisme. Car premièrement la société nuptiale a une fin plus élevée et plus noble qu'auparavant : la fin qui lui est assignée n'est pas seulement de propager le genre humain, mais d'engendrer à l'Église des enfants *concitoyens des saints, appartenant à la maison de Dieu*, en un mot, *de produire et d'élever un peuple pour le culte et la religion du vrai Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ.* En second lieu, les devoirs des époux ont été définis et leurs droits parfaitement déterminés.

---

perpetuamque firmitatem, quae ab ipsa requirebatur nuptiarum origine, sanctam esse et nullo tempore violabilem Christum iussisse. *Iis qui matrimonio iuncti sunt*, idem Paullus ait, *praecipio non ego, sed Dominus, uxorem a viro non discedere; quod si discesserit, manere innuptam, aut viro suo reconciliari* (1). Et rursus : *Mulier alligata est legi, quanto tempore vir eius vivit : quod si dormierit vir eius liberata est* (2). — Hisce igitur caussis matrimonium extitit *sacramentum magnum* (3), *honorabile in omnibus* (4), pium, castum, rerum altissimarum imagine et significatione verendum.

Neque iis dumtaxat quae commemorata sunt, christiana eius perfectio absolutioque continetur. Nam primo quidem nuptiali societati excelsius quiddam et nobilius propositum est, quam antea fuisset; ea enim spectare iussa est non modo ad propagandum genus humanum, sed ad ingenerandam Ecclesiae sobolem, *cives Sanctorum et domesticos Dei* (5), *ut* nimirum *populus ad veri Dei et Salvatoris nostri Christi cultum et religionem procrearetur atque educaretur* (6). — Secundo loco sua utrique coniugum sunt officia definita, sua iura integre descripta. Eos scilicet ipsos

(1) *I Cor.* VII, 10-11.
(2) *Ibid.* V, 39.
(3) *Ad Ephes.* V, 32.
(4) *Ad Hebr.* XIII, 4.
(5) *Ad Eph.* II, 19. — (6) *Catech. Rom.* cap. VIII.

La disposition du cœur où il faut qu'ils soient toujours, c'est de comprendre qu'ils se doivent l'un à l'autre un très grand amour, une constante fidélité, une assistance attentive et continuelle. Le mari est à la tête de la famille, il est le chef de la femme ; mais parce que celle-ci est la chair de sa chair et l'os de ses os, il faut qu'elle soit soumise à son mari et lui obéisse, non comme une servante, mais comme une compagne, c'est-à-dire que son obéissance ne sera dépourvue ni d'honneur ni de dignité ; celui qui commande et celle qui obéit étant l'image l'un de Jésus-Christ et l'autre de l'Église, que la divine charité règle toujours leurs devoirs. Car *le mari est le chef de la femme comme le Christ est le chef de l'Église... Comme donc l'Église est soumise à Jésus-Christ, les femmes doivent aussi être en tout soumises à leurs maris.*

Pour ce qui est des enfants, ils sont tenus en conscience de se soumettre et d'obéir à leurs parents et de les honorer ; de leur côté, les parents doivent mettre tous leurs soins et appliquer toutes leurs pensées à bien garder leurs enfants et à les élever surtout dans la vertu. *Pères... élevez-les* (vos fils) *en les instruisant et en les corrigeant selon le Seigneur.* On comprend par là que les devoirs des époux sont nombreux et graves ; mais par la grâce reçue dans le sacrement ils deviennent pour les époux vertueux non seulement supportables, mais doux.

---

necesse est sic esse animo semper affectos, ut amorem maximum, constantem fidem, sollers assiduumque praesidium alteri alterum debere intelligant.—Vir est familiae princeps, et caput mulieris ; quae tamen, quia caro est de carne illius et os de ossibus eius, subiiciatur pareatque viro, in morem non ancillae, sed sociae ; ut scilicet obedientiae praestitae nec honestas, nec dignitas absit. In eo autem qui praeest, et in hac quae paret, cum imaginem uterque referant alter Christi, altera Ecclesiae, divina caritas esto perpetua moderatrix officii. Nam *vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesiae ... Sed sicut Ecclesia subiecta est Christo, ita et mulieres viris suis in omnibus* (1).—Ad liberos quod pertinet, subesse et obtemperare parentibus, hisque honorem adhibere propter conscientiam debent ; et vicissim in liberis tuendis atque ad virtutem potissimum informandis omnes parentum curas cogitationesque evigilare necesse est : *Patres ... educate illos* (filios) *in disciplina et correptione Domini* (2). Ex quo intelligitur, nec pauca esse coniugum officia, neque levia ; ea tamen coniugibus bonis, ob virtutem quae Sacramento percipitur, non modo tolerabilia fiunt, verum etiam iucunda.

(1) *Ad Eph.* V, 23-24.
(2) *Ad Eph.* VI, 4.

Jésus-Christ donc ayant ainsi renouvelé le mariage et porté si haut sa perfection, commit à son Église tout le soin de le régler. Toujours et partout elle a exercé son pouvoir sur les mariages chrétiens, et elle l'a exercé de manière à faire voir qu'elle ne l'avait pas obtenu des hommes, mais reçu divinement par la volonté de son fondateur. Quels n'ont pas été ses soins et sa vigilance pour conserver la sainteté et l'intégrité du mariage! C'est un fait trop connu pour qu'il soit besoin de le démontrer. En effet, on a vu les amours libres et dissolus réprouvés au concile de Jérusalem, un habitant de Corinthe condamné pour inceste par l'autorité de saint Paul, les ennemis du mariage chrétien repoussés et rejetés toujours avec la même vigueur : ainsi au commencement du christianisme les gnostiques, les manichéens, les montanistes, et de notre temps les mormons, les saint-simoniens, les phalanstériens, les communistes. On a vu de même le droit de mariage rendu égal pour tous, identique en tous, et l'ancienne distinction entre esclaves et ingénus supprimée ; les droits de la femme mis de pair avec ceux du mari ; car, comme le disait saint Jérôme, *chez nous ce qui n'est pas permis aux femmes ne l'est pas davantage aux maris; ils sont d'égale condition dans une même servitude.* On a vu ces mêmes droits affermis par la

---

Christus igitur, cum ad talem ac tantam excellentiam matrimonia renovavisset, totam ipsorum disciplinam Ecclesiae credidit et commendavit. Quae potestatem in coniugia christianorum omni cum tempore, tum loco exercuit, atque ita exercuit, ut illam propriam eius esse appareret, nec hominum concessu quaesitam, sed auctoris sui voluntate divinitus adeptam.—Quot vero et quam vigiles curas in retinenda sanctitate nuptiarum collocarit, ut sua his incolumitas maneret, plus est cognitum quam ut demonstrari debeat.—Et sane improbatos novimus Concilii Hierosolymitani sententia amores solutos et liberos (1); civem Corinthium incesti damnatum beati Pauli auctoritate (2); propulsatos ac reiectos eodem semper tenore fortitudinis conatus plurimorum, matrimonium christianum hostiliter petentium, videlicet Gnosticorum, Manichaeorum, Montanistarum sub ipsa rei christianae primordia; nostra autem memoria Mormonum, Sansimonianorum, Phalansterianorum, Communistarum. — Simili modo ius matrimonii aequabile inter omnes atque unum omnibus est constitutum, vetere inter servos et ingenuos sublato discrimine (3); exaequata viri et uxoris iura ; etenim, ut aiebat Hieronymus (4), *apud nos quod non licet feminis, aeque non licet viris, et eadem servitus pari conditione censetur :* atque illa eadem iura

(1) *Act.* XV, 29.—(2) *I Cor.* V, 5.
(3) Cap. 1 *De coniug. serv.*—(4) *Oper.* tom. I, col. 455.

réciprocité de l'affection et l'échange des services ; la dignité de la femme affirmée et garantie, la défense faite au mari de punir de mort sa femme adultère et de violer la foi jurée en se livrant au libertinage. C'est encore un grand bienfait de l'Église d'avoir limité la puissance du père de famille autant qu'il le fallait pour que les fils et les filles qui désirent se marier eussent toute la liberté à laquelle ils ont droit ; d'avoir prohibé les mariages entre proches et alliés jusqu'à certains degrés afin que l'amour surnaturel des époux s'étendît sur un plus vaste espace ; d'avoir autant que possible écarté du mariage l'erreur, la violence, la fraude ; d'avoir sauvegardé la sainte pudeur du lit nuptial, la sûreté des personnes, l'honneur des mariages, l'intégrité de la religion. Enfin elle a environné cette divine institution de lois si fortes et si prévoyantes que tout juste appréciateur des choses doit comprendre que même en cette matière du mariage le meilleur gardien et le plus ferme défenseur du genre humain a été l'Église, dont la sagesse a triomphé du cours des temps, de l'injustice des hommes et des innombrables vicissitudes des empires.

---

ob remunerationem benevolentiae et vicissitudinem officiorum stabiliter firmata ; adserta et vindicata mulierum dignitas ; vetitum viro poenam capitis de adultera sumere (1), iuratamque fidem libidinose atque impudice violare.—Atque illud etiam magnum est quod de potestate patrumfamilias Ecclesia, quantum oportuit, limitaverit, ne filiis et filiabus coniugii cupidis quidquam de iusta libertate minueretur (2) ; quod nuptias inter cognatos et affines certis gradibus nullas esse posse decreverit (3), ut nimirum supernaturalis coniugum amor latiore se campo diffunderet ; quod errorem et vim et fraudem, quantum potuit, a nuptiis prohibenda curaverit (4) ; quod sanctam pudicitiam thalami, quod securitatem personarum (5), quod coniugiorum decus (6), quod religionis incolumitatem (7) sarcta tecta esse voluerit. Denique tanta vi, tanta providentia legum divinum istud institutum communiit, ut nemo sit rerum aequus existimator, quin intelligat, hoc etiam ex capite quod ad coniugia refertur, optimam esse humani generis custodem ac vindicem Ecclesiam ; cuius sapientia et fugam temporum, et iniurias hominum, et rerum publicarum vicissitudines innumerabiles victrix evasit.

(1) Can. *Interfectores* et Can. *Admonere*, quaest. 2.
(2) Cap. 30, quaest. 3, cap. 3 *De cognat. spirit.*
(3) Cap. 8, *De consang. et affin.*, cap. 1, *de cognat. legali.*
(4) Cap. 26 *De sponsal.*, capp. 13, 15, 29, *de sponsal. et matrim.*, et alibi.
(5) Cap. 1 *de convers. infid.*, capp. 5 et 6, *de eo qui duxit in matr.*
(6) Capp. 3, 5 et 8. *de sponsal. et matr.*— *Trid.* Sess. XXIV, cap. 3, *de reform. matr.*
(7) Cap. 7 *de Divort.*

Mais, grâce aux efforts de l'ennemi de la race humaine, il ne manque pas de gens qui, de même qu'ils rejettent avec ingratitude les autres bienfaits de la religion, méprisent aussi ou refusent absolument de reconnaître la restauration du mariage et sa perfection nouvelle. Ç'a été la honte de quelques anciens d'avoir attaqué le mariage dans quelques-unes de ses parties; mais de nos jours, lorsqu'il est achevé et porté à toute sa perfection, c'est un crime bien plus pernicieux de vouloir le renverser de fond en comble. Cela vient surtout de ce qu'une multitude d'esprits, imbus des opinions d'une fausse philosophie et corrompus dans leurs mœurs, ne trouvent rien de plus insupportable que la soumission et l'obéissance et qu'ils travaillent avec une extrême ardeur à inspirer non seulement à chaque homme, mais encore aux familles et à toute la société humaine un orgueilleux mépris pour l'autorité de Dieu. Et comme la source de la famille et de toute la société humaine est dans le mariage, ils ne peuvent souffrir qu'il soit soumis à la juridiction de l'Eglise; bien plus, ils s'efforcent de le rabaisser en le dépouillant de toute sainteté et de le renfermer dans le cercle étroit des choses qui ont été instituées par les hommes et qui sont régies et gouvernées par le droit civil des peuples. Par une conséquence nécessaire ils devaient attribuer aux chefs de l'État tout droit sur les mariages et décider que

---

Sed, adnitente humani generis hoste, non desunt qui, sicut cetera redemptionis beneficia ingrate repudiant, sic restitutionem perfectionemque matrimonii aut spernunt, aut omnino non agnoscunt.—Flagitium nonnullorum veterum est, inimicos fuisse nuptiis in aliqua ipsarum parte; sed multo aetate nostra peccant perniciosius qui earum naturam, perfectam expletamque omnibus suis numeris et partibus, malunt funditus pervertere. Atque huius rei caussa in eo praecipue sita est, quod imbuti falsae philosophiae opinionibus corruptaque consuetudine animi plurimorum, nihil tam moleste ferunt, quam subesse et parere; acerrimeque laborant, ut non modo singuli homines, sed etiam familiae atque omnis humana societas imperium Dei superbe contemnant.—Cum vero et familiae et totius humanae societatis in matrimonio fons et origo consistat, illud ipsum iurisdictioni Ecclesiae subesse nullo modo patiuntur; imo deiicere ab omni sanctitate contendunt, et in illarum rerum exiguum sane gyrum compellere, quae auctoribus hominibus institutae sunt, et iure civili populorum reguntur atque administrantur. Unde sequi necesse erat, ut principibus reipublicae ius in connubia omne tribuerent, nullum Ecclesiae esse decernerent; quae si quando potestatem eius generis exercuit, id ipsum esse aut indulgentia principum aut iniuria factum. Sed iam tempus esse inquiunt, ut qui rem-

l'Église n'en aurait aucun ; si elle a quelquefois exercé un pouvoir de ce genre, c'était selon eux une concession des princes ou une usurpation. Mais il est temps, disent-ils, que ceux qui gouvernent la république revendiquent énergiquement leurs droits et se mettent à régler comme ils l'entendront tout ce qui a rapport aux mariages. De là est venu ce qu'on appelle vulgairement le *mariage civil;* de là les lois sur les causes d'empêchement aux mariages ; de là les arrêts judiciaires sur la validité ou la nullité des contrats matrimoniaux. Enfin nous voyons tout pouvoir d'établir et d'appliquer les lois sur cette matière enlevé à l'Église catholique avec tant de passion qu'on ne tient plus aucun compte ni de son autorité divine, ni des lois prudentes sous lesquelles ont vécu si longtemps les nations qui ont reçu avec la sagesse chrétienne la lumière de la civilisation.

Cependant les *naturalistes* et tous ceux qui, faisant profession d'adorer la toute-puissance de l'État, cherchent à bouleverser par ces mauvaises doctrines la société tout entière, ne peuvent échapper au reproche de fausseté. En effet, puisque le mariage a Dieu pour auteur et qu'il a été dès le principe une figure de l'incarnation du Verbe divin, il y a en lui quelque chose de sacré et de religieux, qui ne vient pas du dehors, mais est inné, qu'il n'a pas reçu des hommes, mais qu'il a dans sa nature. Aussi Innocent III et Honorius III, nos prédécesseurs, ont-ils pu dire non sans raison

---

publicam gerunt, iidem sua iura fortiter vindicent, atque omnem coniugiorum rationem arbitrio suo moderari aggrediantur.—Hinc illa nata, quae *matrimonia civilia* vulgo appellantur ; hinc scitae leges de caussis quae coniugiis impedimento sint ; hinc iudiciales sententiae de contractibus coniugalibus, iure ne initi fuerint, an vitio. Postremo omnem facultatem in hoc genere iuris constituendi et dicundi videmus Ecclesiae catholicae praereptam tanto studio, ut nulla iam ratio habeatur nec divinae potestatis eius, nec providarum legum, quibus tamdiu vixere gentes, ad quas urbanitatis lumen cum christiana sapientia pervenisset.

Attamen *Naturalistae* iique omnes, qui reipublicae numen se maxime colere profitentes, malis hisce doctrinis totas civitates miscere nituntur, non possunt reprehensionem falsitatis effugere. Etenim cum matrimonium habeat Deum auctorem, fueritque vel a principio quaedam Incarnationis Verbi Dei adumbratio, idcirco inest in eo sacrum et religiosum quiddam, non adventitium, sed ingenitum, non ab hominibus acceptum, sed natura insitum. Quocirca Innocentius III (1) et Honorius III (2),

(1) Cap. 8 *de Divort.*
(2) Cap. 11 *de Transact.*

que *le sacrement de mariage existe chez les fidèles et les infidèles.* Nous en attestons les monuments de l'antiquité, les mœurs et les institutions des peuples les plus civilisés et les plus avancés dans la connaissance du droit et de l'équité : tous ont eu l'esprit rempli et prévenu de cette idée qu'en pensant au mariage on se représente une chose religieuse et sainte. De là l'usage fréquent chez eux de ne point célébrer les noces sans des cérémonies religieuses, l'autorité des pontifes, le ministère des prêtres. Tant avaient d'empire sur des esprits dépourvus de la doctrine céleste la nature des choses, le souvenir des origines, la conscience du genre humain ! Le mariage étant donc sacré par son essence, par sa nature, par lui-même, la raison demande qu'il ne soit pas réglé et gouverné par la puissance des princes, mais par la divine autorité de l'Eglise, seule chargée des choses sacrées. Il faut ensuite considérer la dignité du sacrement qui a donné aux mariages chrétiens une incomparable noblesse. Or en matière de sacrements, par la volonté de Jésus-Christ, l'Eglise seule peut et doit statuer et ordonner, tellement qu'il est absurde de vouloir que la moindre partie de son pouvoir ait passé au gouvernement civil. Enfin l'histoire est ici d'un grand poids, d'une grande autorité ; or elle nous montre clairement que la puissance législative et judiciaire dont Nous parlons a toujours été librement

---

decessores Nostri, non iniuria nec temere affirmare potuerunt, *apud fideles et infideles existere Sacramentum coniugii.* Testamur et monumenta antiquitatis, et mores atque instituta populorum, qui ad humanitatem magis accesserant et exquisitiore iuris et aequitatis cognitione praestiterant : quorum omnium mentibus informatum anticipatumque fuisse constat, ut cum de matrimonio cogitarent, forma occurreret rei cum religione et sanctitate coniunctae. Hanc ob caussam nuptiae apud illos non sine caeremoniis religionum, auctoritate pontificum, ministerio sacerdotum fieri saepe consueverunt. — Ita magnam in animis caelesti doctrina carentibus vim habuit natura rerum, memoria originum, conscientia generis humani ! — Igitur cum matrimonium sit sua vi, sua natura, sua sponte sacrum, consentaneum est, ut regatur ac temperetur non principum imperio, sed divina auctoritate Ecclesiae, quae rerum sacrarum sola habet magisterium. — Deinde consideranda sacramenti dignitas est, cuius accessione matrimonia christianorum evasere longe nobilissima. De Sacramentis autem statuere et praecipere, ita, ex voluntate Christi, sola potest et debet Ecclesia, ut absonum sit plane potestatis eius vel minimam partem ad gubernatores rei civilis velle esse translatam. — Postremo magnum pondus est, magna vis historiae, qua luculenter docemur, potestatem legiferam et iudicialem, de

exercée par l'Eglise, même dans les temps où il serait insensé de prétendre que les chefs de l'État y ont consenti ou l'ont laissé faire. N'est-il pas incroyable, n'est-il pas absurde que Jésus-Christ Notre-Seigneur ait condamné la polygamie et la coutume invétérée de la répudiation en vertu d'un pouvoir à lui délégué par le procurateur de la province ou par le chef de la nation juive; pareillement, que l'apôtre saint Paul ait déclaré illicites les divorces et les unions incestueuses par une permission ou par une commission tacite de Tibère, de Caligula, de Néron ! On ne persuadera jamais à un homme sensé que pour faire tant de lois sur la sainteté et l'indissolubilité du nœud conjugal, sur les mariages entre esclaves et ingénues, l'Église ait obtenu l'autorisation des empereurs romains, ces implacables ennemis du nom chrétien, qui n'eurent rien tant à cœur que d'écraser par la violence et le massacre la religion grandissante de Jésus-Christ. D'ailleurs, le droit ecclésiastique était quelquefois si différent du droit civil, que saint Ignace martyr, saint Justin, Athénagore et Tertullien signalaient publiquement comme illégitimes des unions que favorisaient les lois impériales. Et lorsque la souveraineté eut

---

qua loquimur, libere constanterque ab Ecclesia usurpari consuevisse iis etiam temporibus, quando principes reipublicae consentientes fuisse aut conniventes in ea re, inepte et stulte fingeretur. Illud enim quam incredibile, quam absurdum, Christum Dominum damnasse polygamiae repudiique invetaratam consuetudinem delegata sibi a procuratore provinciae vel a principe Iudaeorum potestate; similiter Paullum Apostolum divortia incestasque nuptias edixisse non licere, cedentibus aut tacite mandantibus Tiberio, Caligula, Nerone! Neque illud unquam homini sanae mentis potest persuaderi de sanctitate et firmitudine coniugii (1), de nuptiis servos inter et ingenuas (2), tot esse ab Ecclesia conditas leges, impetrata facultate ab Imperatoribus romanis, inimicissimis nomini christiano, quibus nihil tam fuit propositum, quam vi et caede religionem Christi opprimere adolescentem : praesertim cum ius illud ab Ecclesia profectum a civili iure interdum adeo dissideret, ut Ignatius Martyr (3), Iustinus (4), Athenagoras (5) et Tertullianus (6), tamquam iniustas vel adulterinas publice traducerent nonnullorum nuptias, quibus tamen imperatoriae leges favebant.—Postea vero

(1) *Can. Apost.* 16, 17, 18.
(2) *Philosophum.* Oxon. 1851.
(3) *Epist. ad Polycarp.* c. 5.
(4) *Apolog. mai.* n. 15.
(5) *Legat. pro Christian.* nn. 32, 33.
(6) *De coron. milit.* c. 13.

passé aux empereurs chrétiens, les souverains Pontifes et les évêques rassemblés en conciles continuèrent toujours, avec la même liberté et la même conscience de leur droit, à prescrire et à défendre sur les mariages ce qu'ils jugeaient utile ou opportun, quelque désaccord qu'il y parût avec les institutions civiles. Personne n'ignore combien de décrets souvent contraires à ceux des empereurs furent portés par les pasteurs de l'Église sur les empêchements de lien, de vœu, de disparité de culte, de parenté, de crime, d'honnêteté publique, dans les conciles d'Elvire, d'Arles, de Chalcédoine, dans le second concile de Milève et d'autres encore. Loin de s'attribuer la juridiction sur les mariages chrétiens, les princes reconnurent et déclarèrent qu'elle appartenait exclusivement à l'Église. Ainsi Honorius, Théodose le Jeune, Justinien, ne balancèrent pas d'avouer qu'en ce qui touche au mariage il ne leur était permis que d'être les gardiens et les protecteurs des sacrés canons. S'ils édictèrent quelques dispositions sur les empêchements de mariage, ils ne firent pas difficulté de dire qu'ils n'osaient le faire qu'avec la permission et l'autorisation de l'Église. Ils sollicitaient et recevaient avec respect son

---

quam ad christianos Imperatores potentatus omnis reciderat, Pontifices maximi et Episcopi in Concilia congregati, eadem semper cum libertate conscientiaque iuris sui, de matrimoniis iubere vetare perseverarunt quod utile esse, quod expedire temporibus censuissent, utcumque discrepans ab institutis civilibus videretur. Nemo ignorat quam multa de impedimentis ligaminis, voti, disparitatis cultus, consanguinitatis, criminis, publicae honestatis in Conciliis Illiberitano (1), Arelatensi (2), Chalcedonensi (3), Milevitano II (4) aliisque, fuerint ab Ecclesiae praesulibus constituta, quae a decretis iure imperatorio sancitis longe saepe distarent.—Quin tantum abfuit, ut viri principes sibi adsciscerent in matrimonia christiana potestatem, ut potius eam, quanta est, penes Ecclesiam esse agnoscerent et declararent. Revera Honorius, Theodosius iunior, Iustinianus (5) fateri non dubitarunt, in iis rebus quae nuptias attingant, non amplius quam custodibus et defensoribus sacrorum canonum sibi esse licere. Et de connubiorum impedimentis si quid per edicta sanxerunt, caussam docuerunt non inviti, nimirum id sibi sumpsisse ex Ecclesiae permissu atque auctoritate (6); cuius ipsius iudicium exquirere et reverenter accipere consueverunt in controversiis de honestate natalium [7], de divortiis [8], denique de

(1) De Aguirre, *Conc. Hispan.* tom. I, can. 13, 15, 16, 17.
(2) Harduin., *Act. Concil.* tom. I, can. 11.
(3) Ibid. can. 16.—(4) Ibid can. 17.—(5) *Novel.* 137.
(6) Fejer, *Matrim. ex instit. Christ.* Pest. 1835.
(7) Cap. 3, *de Ordin. cognit.*—(8) Cap. 3 *de Divort.*

jugement dans les controverses sur la légitimité des naissances, sur le divorce, enfin sur tout ce qui se rapportait, de quelque manière que ce fût, au lien conjugal. Le concile de Trente a donc eu raison de définir qu'il appartient à l'Église d'*établir les empêchements dirimants de mariage* et que *les causes matrimoniales sont du ressort des juges ecclésiastiques.*

Et qu'on ne soit pas ébranlé par la fameuse distinction des régalistes qui détachent le contrat nuptial du sacrement, afin de livrer le contrat au pouvoir et à la discrétion des chefs de l'État, en réservant le sacrement à l'Église. Cette distinction ou plutôt cette séparation est inadmissible; car il est certain que dans le mariage chrétien le contrat ne peut être isolé du sacrement et que par conséquent il ne peut y avoir un contrat véritable et légitime qui ne soit par là même sacrement. Notre-Seigneur a donné au mariage la dignité de sacrement; or le mariage est le contrat même, s'il est fait selon le droit. En outre, le mariage est un sacrement parce que c'est un signe sacré qui produit la grâce, et une image des noces mystiques de Jésus-Christ avec l'Église. Or, ce qui exprime ce type, cette figure, c'est le lien même d'étroite union qui joint ensemble l'homme et la femme

---

rebus omnibus cum coniugali vinculo necessitudinem quoquo modo habentibus [1]. — Igitur iure optimo in Concilio Tridentino definitum est in Ecclesiae potestate esse *impedimenta matrimonium dirimentia constituere* [2], *et caussas matrimoniales ad iudices ecclesiasticos spectare* [3].

Nec quemquam moveat illa tantopere a Regalistis praedicata distinctio, vi cuius contractum nuptialem a Sacramento disiungunt, eo sane consilio, ut, Ecclesiae reservatis Sacramenti rationibus, contractum tradant in potestatem arbitriumque principum civitatis. — Etenim non potest huiusmodi distinctio, seu verius distractio, probari; cum exploratum sit in matrimonio christiano contractum a Sacramento non esse dissociabilem; atque ideo non posse contractum verum et legitimum consistere, quin sit eo ipso Sacramentum. Nam Christus Dominus dignitate Sacramenti auxit matrimonium; matrimonium autem est ipse contractus, si modo sit factus iure.—Huc accedit, quod ob hanc caussam matrimonium est Sacramentum, quia est sacrum signum et efficiens gratiam, et imaginem referens mysticarum nuptiarum Christi cum Ecclesia. Istarum autem forma ac figura illo ipso exprimitur summae coniunctionis vinculo, quo vir et mulier inter se conligantur, quodque aliud nihil est, nisi ipsum matrimonium. Itaque

(1) Cap. 13, *qui filii sint legit.*
(2) *Trid.* Sess. XXIV, can. 4.—(3) Ibid. can. 12.

et qui n'est pas autre chose que le mariage. On voit donc que tout vrai mariage entre chrétiens est en soi et par soi-même un sacrement, et rien n'est plus contraire à la vérité que de regarder le sacrement comme une sorte d'ornement ajouté, comme une propriété extrinsèque qui peut être, si l'on veut, séparée du contrat et mise à part. Ainsi ni la raison ni l'histoire, témoin des temps, ne prouvent que la juridiction sur les mariages chrétiens ait passé légitimement au pouvoir civil. S'il y a ici un droit violé, on ne dira certainement pas qu'il ait été violé par l'Eglise.

Si du moins les doctrines des naturalistes n'étaient pas fécondes en malheurs et en désastres autant qu'elles sont pleines de fausseté et d'injustice! Mais il est aisé de voir combien de maux a entraînés la profanation du mariage, combien elle en attirera encore à toute la société des hommes. Et d'abord, c'est une loi divine que les institutions qui ont Dieu et la nature pour auteurs, nous sont d'autant plus utiles et salutaires qu'elles demeurent sans diminution ni changement dans leur état primitif; car Dieu, créateur de toutes choses, savait bien ce qu'il fallait pour l'établissement et la conservation de chacune d'elles, et il les a toutes ordonnées par son intelligence et sa volonté de telle sorte que chacune atteignît convenablement sa fin. Mais si la témérité ou la malice des hommes veut changer et renverser l'ordre établi

---

apparet, omne inter christianos iustum coniugium in se et per se esse Sacramentum : nihilque magis abhorrere a veritate, quam esse Sacramentum decus quoddam adiunctum, aut proprietatem allapsam extrinsecus, quae a contractu disiungi ac disparari hominum arbitratu queat.—Quapropter nec ratione efficitur, nec teste temporum historia comprobatur potestatem in matrimonia christianorum ad principes reipublicae esse iure traductam. Quod si hac in re alienum violatum ius est, nemo profecto dixerit esse ab Ecclesia violatum.

Utinam vero Naturalistarum oracula, ut sunt plena falsitatis et iniustitiae, ita non etiam essent fecunda detrimentorum et calamitatum. Sed facile est pervidere quantam profanata coniugia perniciem attulerint; quantam allatura sint universae hominum communitati. — Principio quidem lex est provisa divinitus, ut quae Deo et natura auctoribus instituta sunt, ea tanto plus utilia ac salutaria experiamur, quanto magis statu nativo manent integra atque incommutabilia; quandoquidem procreator rerum omnium Deus probe novit quid singularum institutioni et conservationi expediret, cunctasque voluntate et mente sua sic ordinavit, ut suum unaquaeque exitum convenienter habitura sit. At si rerum ordinem providentissime constitutum immutare et

avec une admirable providence, les meilleures et les plus sages institutions deviennent nuisibles ou cessent d'être utiles, soit qu'en les changeant on leur ait fait perdre leur vertu bienfaisante, soit que Dieu veuille punir ainsi l'orgueil et l'audace des mortels. Or en niant le caractère sacré du mariage, en le rejetant dépouillé de toute sainteté au rang des choses profanes, on renverse les fondements de la nature, on résiste aux desseins de la divine Providence et l'on détruit autant qu'on peut ce qu'elle a institué. Il ne faut donc pas s'étonner que ces tentatives insensées et impies engendrent ces maux innombrables, si funestes au salut des âmes et si menaçants pour la chose publique.

Si l'on considère le but de l'institution divine du mariage, il est de toute évidence que Dieu a voulu y mettre une source abondante d'avantages et de salut pour la société. Et vraiment, outre qu'il assure la propagation du genre humain, il a encore pour fin de rendre la vie des époux meilleure et plus heureuse ; et cela de plusieurs manières : par l'assistance mutuelle dans le besoin, par un amour constant et fidèle, par la communauté de tous les biens, par la grâce céleste qui est le fruit du sacrement. C'est encore un puissant moyen de conservation pour les familles ; car, tant que les mariages seront conformes à la nature et répondront pleinement aux desseins de Dieu, ils pourront certainement

---

perturbare hominum temeritas aut improbitas velit, tum vero etiam sapientissime atque utilissime instituta aut obesse incipiunt, aut prodesse desinunt, vel quod vim iuvandi mutatione amiserint, vel quod tales Deus ipse poenas malit de mortalium superbia atque audacia sumere. Iamvero qui sacrum esse matrimonium negant, atqne omni despoliatum sanctitate in rerum profanarum coniiciunt genus, ii pervertunt fundamenta naturae, et divinae providentiae tum consiliis repugnant, tum instituta, quantum potest, demoliuntur. Quapropter mirum esse non debet, ex huiusmodi conatibus insanis atque impiis eam generari malorum segetem, qua nihil est saluti animorum, incolumitatique reipublicae perniciosius.

Si consideretur quorsum matrimoniorum pertineat divina institutio, id erit evidentissimum, includere in illis voluisse Deum utilitatis et salutis publicae uberrimos fontes. Et sane, praeter quam quod propagationi generis humani prospiciunt, illuc quoque pertinent, ut meliorem vitam coniugum beatioremque efficiant ; idque pluribus caussis, nempe mutuo ad necessitates sublevandas adiumento, amore constanti et fideli, communione omnium bonorum, gratia caelesti, quae a Sacramento proficiscitur. Eadem vero plurimum possunt ad familiarum

affermir la concorde entre les parents, assurer la bonne éducation des enfants, modérer l'autorité paternelle en lui proposant l'exemple de l'autorité divine, rendre les enfants soumis à leurs parents, les serviteurs obéissants à leurs maîtres. Les États ont droit d'attendre de tels mariages une race de citoyens dévoués au bien, et qui, accoutumés à la crainte et à l'amour de Dieu, se fassent un devoir d'obéir aux commandements justes et légitimes, d'aimer tout le monde et de ne nuire à personne.

Ces fruits si grands et si admirables, le mariage les a réellement produits tant qu'il a conservé les dons de sainteté, d'unité et de perpétuité auxquels il doit toute sa vertu féconde et salutaire; et sans aucun doute il n'aurait cessé d'en produire de semblables, s'il avait été laissé toujours et partout au pouvoir et sous la garde de l'Église, qui est la conservatrice fidèle et la protectrice de ces dons. Mais parce que naguère on s'est permis dans plusieurs pays de substituer le droit humain au droit naturel et divin, non seulement la notion du mariage et l'idée très relevée que la nature en avait imprimée et mise comme un sceau dans l'âme humaine, commença à s'effacer, mais dans les mariages même des chrétiens, par la faute des hommes, cette force productive de si grands biens fut considérablement affaiblie. Et quel bien peut

---

salutem; nam matrimonia quamdiu sint congruentia naturae, Deique consiliis apte conveniant, firmare profecto valebunt animorum concordiam inter parentes, tueri bonam institutionem liberorum, temperare patriam potestatem proposito divinae potestatis exemplo, filios parentibus, famulos heris facere obedientes. Ab eiusmodi autem coniugiis expectare civitates iure possunt genus et sobolem civium qui probe animati sint, Deique reverentia atque amore assueti, sui officii esse ducant iuste et legitime imperantibus obtemperare, cunctos diligere, laedere neminem.

Hos fructus tantos ac tam praeclaros tamdiu matrimonium revera genuit, quamdiu munera sanctitatis, unitatis, perpetuitatisque retinuit, a quibus vim omnem accipit frugiferam et salutarem; neque est dubitandum similes paresque ingeneraturum fuisse, si semper et ubique in potestatem fidemque fuisset Ecclesiae, quae illorum munerum est fidissima conservatrix et vindex.—Sed quia modo passim libuit humanum ius in locum naturalis et divini supponere, deleri non solum coepit matrimonii species ac notio praestantissima, quam in animis hominum impresserat et quasi consignaverat natura; sed in ipsis etiam Christianorum coniugiis, hominum vitio multum vis illa debilitata est magnorum bonorum procreatix. Quid est enim boni quod nuptiales

résulter de sociétés nuptiales dont est bannie la religion chrétienne, qui est la mère de tous les biens, qui nourrit les plus grandes vertus, qui excite et pousse à tout ce qui fait l'honneur d'une âme noble et élevée ? Une fois qu'on l'a écartée et rejetée, le mariage tombe inévitablement sous la servitude de la nature corrompue des hommes et sous la tyrannie des plus détestables passions, n'étant que faiblement protégé par l'honnêteté naturelle.

Telle est la source de maux sans nombre qui ont inondé les familles et même les États. Car lorsqu'on a chassé la crainte salutaire de Dieu et supprimé les consolations qui ne sont nulle part plus grandes que dans la religion chrétienne, on en vient très souvent, comme par une pente naturelle, à trouver insupportables les charges et les devoirs du mariage ; beaucoup voudront être délivrés d'un lien dans lequel ils ne se croient retenus que par le droit humain et par leur propre volonté, si l'incompatibilité des caractères, la discorde, l'infidélité d'un des époux, le consentement mutuel ou d'autres causes les engagent à s'en affranchir. Et si la loi s'oppose à la satisfaction de leurs désirs effrontés, ils crient que ce sont des lois iniques, inhumaines, inconciliables avec la liberté des citoyens, qu'il faut donc absolument abroger, révoquer ces lois-là et en faire une autre plus humaine qui autorise le divorce.

---

afferre possint societates, unde abscedere christiana religio iubetur, quae parens est omnium bonorum, maximasque alit virtutes, excitans et impellens ad decus omne generosi animi atque excelsi ? Illa igitur semota ac reiecta, redigi nuptias oportet in servitutem vitiosae hominum naturae et pessimarum dominarum cupiditatum, honestatis naturalis parum valido defensas patrocinio. Hoc fonte multiplex derivata pernicies, non modo in privatas familias, sed etiam in civitates influxit. Etenim salutari depulso Dei metu, sublataque curarum levatione, quae nusquam alibi est quam in religione christiana maior, persaepe fit, quod est factu proclive, ut vix ferenda matrimonii munera et officia videantur ; et liberari nimis multi vinculum velint, quod iure humano et sponte nexum putant, si dissimilitudo ingeniorum, aut discordia, aut fides ab alterutro violata, aut utriusque consensus, aliaeve caussae liberari suadeant oportere. Et si forte satis fieri procacitati voluntatum lege prohibeatur, tum iniquas clamant esse leges, inhumanas cum iure civium liberorum pugnantes ; quapropter omnino videndum ut, illis antiquatis abrogatisque, licere divortia humaniore lege decernatur.

Les législateurs de notre temps faisant profession d'être fidèles partisans des mêmes principes de droit, ne peuvent pas, même quand ils le voudraient, se défendre contre ces insolentes réclamations : ils sont donc contraints de céder aux temps et de permettre le divorce. C'est ce qu'on voit par l'histoire. Car, sans parler d'autres exemples, à la fin du siècle dernier, dans cette révolution, ou plutôt cette conflagration de la France, lorsque la société tout entière, ayant mis Dieu dehors, était livrée à la profanation, on se détermina à sanctionner par des lois la rupture des mariages. Or, ces lois, beaucoup de gens désirent à présent qu'on les renouvelle, parce qu'ils veulent que Dieu et l'Église soient chassés bien loin de la société humaine, s'imaginant follement que c'est dans de pareilles lois qu'il faut chercher un remède extrême à la corruption croissante des mœurs.

Mais il est à peine besoin de dire tout ce que le divorce renferme de conséquences funestes. Il rend les engagements du mariage révocables ; il affaiblit l'affection mutuelle ; il donne à l'infidélité de pernicieux encouragements ; il nuit à la garde et à l'éducation des enfants ; il est pour les sociétés domestiques une occasion de se dissoudre ; il jette entre les familles des semences de discorde ; il amoindrit et abaisse la dignité des femmes, car elles risquent, après avoir servi aux passions des hommes, d'en

---

Nostrorum autem temporum legum latores, cum eorumdem iuris principiorum tenaces se ac studiosos profiteantur, ab illa hominum improbitate, quam diximus, se tueri non possunt, etiamsi maxime velint : quare cedendum temporibus ac divortiorum concedenda facultas. — Quod historia idem ipsa declarat. Ut enim alia praetereamus, exeunte saeculo superiore, in illa non tam perturbatione quam deflagratione Galliarum, cum societas omnis, amoto Deo, profanaretur, tum demum placuit ratas legibus esse coniugum discessiones. Easdem autem leges renovari hoc tempore multi cupiunt, propterea quod Deum et Ecclesiam pelli e medio ac submoveri volunt a societate coniunctionis humanae, stulte putantes extremum grassanti morum corruptelae remedium ab eiusmodi legibus esse quaerendum.

At vero quanti materiam mali in se divortia contineant, vix attinet dicere. Eorum enim caussa fiunt maritalia foedera mutabilia; extenuatur mutua benevolentia; infidelitati perniciosa incitamenta suppeditantur ; tuitioni atque institutioni liberorum nocetur ; dissuendis societatibus domesticis praebetur occasio ; discordiarum inter familias semina sparguntur ; minuitur ac deprimitur dignitas mulierum, quae in periculum veniunt ne, cum libidini virorum inservierint, pro derelictis habeantur. —

être abandonnées. Et comme rien ne contribue tant à la ruine des familles et à la décadence des royaumes, que la corruption des mœurs, on voit sans peine que la prospérité des familles et des États n'a point de pire ennemi que le divorce, car il naît de la dépravation morale des peuples, et l'expérience prouve qu'il ouvre la porte à des habitudes encore plus vicieuses dans la vie privée et dans la vie publique. Ces maux paraîtront bien plus graves, si l'on considère qu'une fois le divorce permis, il n'y aura point de freins assez puissants pour le contenir dans des limites fixes et assignées d'avance. La force des exemples est grande, plus grande encore celle des passions : grâce à ces stimulants, il doit arriver que le désir du divorce s'étendant toujours davantage envahira un plus grand nombre d'âmes, comme une maladie contagieuse ou comme un torrent qui franchit ses digues et déborde.

Toutes ces choses sont claires par elles-mêmes ; en rappelant les souvenirs du passé on les rend encore plus claires. Dès que la loi eut offert une voie sûre à la dissolution du mariage, les dissentiments, les inimitiés, les séparations se multiplièrent, et il en résulta une telle corruption que ceux mêmes qui avaient été les partisans du divorce s'en repentirent ; s'ils ne se fussent hâtés de remédier au désordre par une loi contraire, il eût été à craindre que la république ne tombât bientôt d'elle-même en ruines.

Et quoniam ad perdendas familias, frangendasque regnorum opes nihil tam valet, quam curruptela morum, facile perspicitur, prosperitati familiarum ac civitatum maxime inimica esse divortia, quae a depravatis populorum moribus nascuntur, ac, teste rerum usu, ad vitiosiores vitae privatae et publicae consuetudines aditum ianuamque patefaciunt. — Multoque esse graviora haec mala constabit, si consideretur, frenos nullos futuros tantos, qui concessam semel divortiorum facultatem valeant intra certos, aut ante provisos, limites coercere. Magna prorsus est vis exemplorum, maior cupiditatum : hisce incitamentis fieri debet, ut divortiorum libido latius quotidie serpens plurimorum animos invadat, quasi morbus contagione vulgatus, aut agmen aquarum, superatis aggeribus, exundans.

Haec certe sunt omnia per se clara ; sed renovanda rerum gestarum memoria fiunt clariora.—Simul ac iter divortiis tutum lege praestari coepit, dissidia, simultates, secessiones plurimum crevere ; et tanta est vivendi turpitudo consecuta, ut eos ipsos, qui fuerant talium discessionum defensores, facti poenituerit ; qui nisi contraria lege remedium mature quaesissent, timendum erat, ne praeceps in suam ipsa perniciem respublica dilaberetur. —

On dit que les anciens Romains virent avec horreur les premiers exemples de divorce; mais le sentiment de l'honnêteté ne tarda pas à s'émousser dans les âmes; la pudeur, modératrice des passions, succomba et la foi nuptiale fut violée avec tant de licence qu'on a pu écrire avec une grande apparence de vérité, que les femmes ne comptaient plus les années par le changement des consuls, mais par celui de leurs maris. De même chez les protestants, les lois avaient d'abord réglé que le divorce ne serait permis que pour des causes déterminées et en petit nombre; mais on sait que ces causes, par l'affinité des cas semblables, se multiplièrent à un tel point en Allemagne, en Amérique et ailleurs, que ceux qui n'avaient pas perdu l'esprit eurent à déplorer amèrement la dépravation infinie des mœurs et l'intolérable témérité des lois. Les choses ne se passèrent pas autrement dans les pays catholiques où le divorce fut introduit: une foule d'inconvénients s'ensuivirent, qui dépassèrent de beaucoup les prévisions des législateurs. Un grand nombre de personnes, avec un art criminel, cherchèrent toute espèce de fourberies et de fraudes: les mauvais traitements, les outrages, les adultères leur servirent à forger des raisons de rompre impunément le lien conjugal dont elles étaient lassées: l'honnêteté publique en reçut de telles atteintes qu'une réforme des lois fut universellement jugée d'une

---

Romani veteres prima divortiorum exempla dicuntur inhorruisse; sed non longa mora sensus honestatis in animis obstupescere, moderator cupiditatis pudor interire, fidesque nuptialis tanta cum licentia violari coepit, ut magnam veri similitudinem habere videatur quod a nonnullis scriptum legimus, mulieres non mutatione consulum, sed maritorum enumerare annos consuevisse.—Pari modo apud Protestantes principio quidem leges sanxerant, ut divortia fieri liceret certis de causis, iisque non sane multis: istas tamen propter rerum similium affinitatem, compertum est in tantam multitudinem excrevisse apud Germanos, Americanos, aliosque, ut qui non stulte sapuissent, magnopere deflendam putarint infinitam morum depravationem, atque intolerandam legum temeritatem.—Neque aliter se res habuit in civitatibus catholici nominis: in quibus si quando datus est coniugiorum discidiis locus, incommodorum, quae consecuta sunt, multitudo opinionem legislatorum longe vicit. Nam scelus plurimorum fuit, ad omnem malitiam fraudemque versare mentem, ac per saevitiam adhibitam, per iniurias, per adulteria fingere caussas ad illud impune dissolvendum, cuius pertaesum esset, coniunctionis maritalis vinculum: idque cum tanto publicae honestatis detrimento, ut operam emendandis legibus quamprimum dari omnes iudicaverint oportere.—Et quisquam dubi-

urgente nécessité. Et l'on douterait que les lois en faveur du divorce n'eussent des suites aussi tristes et aussi désastreuses si elles étaient renouvelees quelque part à notre époque ? Non, les inventions et les décrets des hommes n'ont pas le pouvoir de changer le caractère et l'arrangement naturels des choses. Ils comprennent donc bien mal la prospérité publique ceux qui s'imaginent qu'on peut impunément pervertir la vraie constitution du mariage, et qui, sans respect pour la sainteté de la religion et du sacrement, semblent vouloir le défigurer et l'altérer plus indignement que n'avaient fait les institutions des païens eux-mêmes. Par conséquent, si l'on ne renonce pas à cette entreprise, les familles et la société humaine auront sans cesse à craindre d'être misérablement jetées dans cette lutte et ce bouleversement de toutes choses qui est le but où tendent depuis longtemps les bandes infâmes des socialistes et des communistes. On voit par là combien il est absurde et déraisonnable de demander le salut public au divorce, qui amènera plutôt la ruine certaine de la société.

Il faut donc convenir que l'Église catholique a rendu un grand service à tous les peuples en s'attachant toujours à sauvegarder la sainteté et l'indissolubilité du mariage, et qu'on lui doit beaucoup de reconnaissance pour avoir publiquement protesté contre les lois civiles si vicieuses sur ce point depuis une centaine d'an

---

tabit, quin exitus aeque miseros et calamitosos habiturae sint leges divortiorum fautrices, sicubi forte in usum aetate nostra revocentur ? Non est profecto in hominum commentis vel decretis facultas tanta, ut immutare rerum naturalem indolem conformationemque possint : quapropter parum sapienter publicam felicitatem interpretantur, qui germanam matrimonii rationem impune perverti posse putant ; et, qualibet sanctitate cum religionis tum Sacramenti posthabita, diffingere ac deformare coniugia turpius velle videntur, quam ipsa ethnicorum instituta consuevissent. Ideoque nisi consilia mutentur, perpetuo sibi metuere familiae et societas humana debebunt, ne miserrime coniiciantur in illud rerum omnium certamen atque discrimen, quod est Socialistarum ac Communistarum flagitiosis gregibus iamdiu propositum. — Unde liquet quam absonum et absurdum sit publicam salutem a divortiis expectare, quae potius in certam societatis perniciem sunt evasura.

Igitur confitendum est, de communi omnium populorum bono meruisse optime Ecclesiam catholicam, sanctitati et perpetuitati coniugiorum tuendae semper intentam ; nec exiguam ipsi gratiam deberi, quod legibus civicis centum iam annos in hoc

nées; pour avoir frappé d'anathème la détestable hérésie des protestants sur le divorce et la répudiation, condamné de plusieurs manières la rupture des mariages pratiquée chez les Grecs, décrété de nullité des unions contractées sous la condition d'être un jour dissoutes; enfin pour avoir dès les premiers temps rejeté les lois impériales qui accordaient à la répudiation et au divorce une faveur pernicieuse. Toutes les fois que les souverains Pontifes ont résisté aux plus puissants princes qui demandaient d'un ton menaçant à l'Église de ratifier leurs divorces, on doit estimer qu'ils ont combattu pour sauver non seulement la religion, mais encore la civilisation de tous les peuples. Ainsi toute la postérité admirera la constance invincible avec laquelle Nicolas Ier résista à Lothaire, Urbain II et Pascal II à Philippe Ier, roi de France, Célestin III et Innocent III à Alphonse de Léon et au roi de France Philippe II, Clément VII et Paul III à Henri VIII, enfin Pie VII, ce très saint et très courageux pontife, à Napoléon Ier enivré de ses succès et de la grandeur de son empire.

---

genere multa peccantibus palam reclamaverit (1); quod haeresim deterrimam Protestantium de divortiis et repudiis anathemathe perculerit [2], quod usitatam graecis diremptionem matrimoniorum multis modis damnaverit [3]; quod irritas esse nuptias decreverit ea conditione initas, ut aliquando dissolvantur [4]; quod demum vel a prima aetate leges imperatorias repudiarit, quae divortiis et repudiis perniciose favissent [5].— Pontifices vero maximi quoties restiterunt principibus potentissimis, divortia a se facta ut rata Ecclesiae essent minaciter petentibus, toties existimandi sunt non modo pro incolumitate religionis, sed etiam pro humanitatis gentium propugnavisse. Quam ad rem omnis admirabitur posteritas invicti animi documenta a Nicolao I edita adversus Lotharium; ab Urbano II et Paschali II adversus Philippum I regem Galliarum; a Caelestino III et Innocentio III adversus Alphonsum a Leone, et Philippum II principem Galliarum; a Clemente VII et Paullo III adversus Henricun VIII; denique a Pio VII sanctissimo fortissimoque Pontifice adversus Napoleonem I, secundis rebus et magnitudine imperii exultatem.

(1) Pius VI, Epist. ad Episc. Lucion. 28 Maii 1793.— Pius VII, Litter. encycl. die 17 Febr. 1809, et Const. dat. die 19 Iul. 1817. — Pius VIII, Litter. encycl. die 29 Maii 1829. — Gregorius XVI, Const. dat. die 15 Augusti 1832.—Pius IX, Alloc. habit. die 22 sept. 1852.

(2) *Trid.* Sess. XXIV, can. 5 et 7.

[3] *Concil. Floren.*, et Instr. Eug. IV, *ad Armenos*.—Bened. XIV, *Etsi pastoralis*, 6 Maii 1742.

[4] Cap. 7 *de condit. appos.*

[5] Hieron. Epist. 79 *ad Ocean.*—Ambros., lib. VIII *in cap. XVI Lucae*, n. 5.—August., *De nuptiis* cap. 10.

Puisqu'il en est ainsi, tous ceux qui gouvernent et administrent les affaires publiques, s'ils avaient voulu consulter la raison, la sagesse et même les intérêts des peuples, auraient dû garder intactes les lois canoniques sur le mariage et profiter du secours que leur offrait l'Église pour la protection des mœurs et la prospérité des familles, au lieu de la soupçonner d'être une ennemie et de l'accuser faussement et injustement d'avoir porté atteinte au droit civil.

D'autant plus que si l'Église catholique ne peut manquer en rien à l'exacte observation de son devoir et à la défense de son droit, elle est toujours portée à la bonté et à l'indulgence en tout ce qui peut se concilier avec l'intégrité de ses droits et la sainteté de ses devoirs. C'est pourquoi elle n'a jamais rien statué sur le mariage sans avoir égard à l'état de la société, à la condition des peuples; elle a plus d'une fois adouci elle-même autant qu'elle a pu les prescriptions de ses lois, lorsqu'elle a eu de justes et graves motifs de les adoucir. Elle n'ignore pas, elle convient que le mariage ayant aussi pour but la conservation et l'accroissement du genre humain a des liaisons avec les choses humaines qui sont des conséquences du mariage, mais qui appartiennent à l'ordre civil : les chefs de l'État ont le droit d'ordonner sur ces choses et d'en connaître.

Quae cum ita sint, omnes gubernatores administratoresque rerum publicarum, si rationem sequi, si sapientiam, si ipsam populorum utilitatem voluissent, malle debuerant sacras de matrimonio leges intactas manere, oblatumque Ecclesiae adiumentum in tutelam morum prosperitatemque familiarum adhibere, quam ipsam vocare Ecclesiam in suspicionem inimicitiae, et in falsam atque iniquam violati iuris civilis insimulationem.

Eoque magis, quod Ecclesia catholica, ut in re nulla potest ab religione officii et defensione iuris sui declinare, ita maxime solet esse ad benignitatem indulgentiamque proclivis in rebus omnibus, quae cum incolumitate iurium et sanctitate officiorum suorum possunt una consistere. Quam ob rem nihil unquam de matrimoniis statuit, quin respectum habuerit ad statum communitatis, ad conditiones populorum ; nec semel suarum ipsa legum praescripta, quoad potuit, mitigavit, quando ut mitigaret caussae iustae et graves impulerunt.—Item non ipsa ignorat neque diffitetur, Sacramentum matrimonii, cum ad conservationem quoque et incrementum societatis humanae dirigatur, cognationem et necessitudinem habere cum rebus ipsis humanis, quae matrimonium quidem consequuntur, sed in genere civili versantur : de quibus rebus iure decernunt et cognoscunt qui rei publicae praesunt.

Personne ne doute que Jésus-Christ, fondateur de l'Église, n'ait voulu que la puissance sacrée fût distincte de la puissance civile et que chacune d'elles eût dans sa sphère la liberté de son action et de ses mouvements, mais toutefois à condition que, pour l'avantage de l'une et de l'autre et dans l'intérêt de tous les hommes, il y eût entre elles union et concorde, et que dans les matières sur lesquelles, à des points de vue différents, elles ont toutes les deux juridiction, celle à qui les intérêts humains sont confiés dépendît, comme il est à propos et convenable, de celle qui a la charge des choses célestes. Cet accord, cette harmonie n'est pas seulement ce qu'il y a de mieux pour l'une et l'autre puissance, c'est encore le moyen le plus opportun et le plus efficace pour aider les hommes dans ce qui regarde la conduite de la vie et l'espérance du salut éternel. Car de même que l'intelligence humaine, comme Nous l'avons montré dans nos précédentes Encycliques, lorsqu'elle s'accorde avec la foi chrétienne, est grandement ennoblie et plus en état d'éviter et de repousser les erreurs, et qu'en revanche la foi reçoit de l'intelligence un secours précieux, ainsi lorsque l'autorité civile s'entend amicalement avec la puissance sacrée de l'Église, l'une et l'autre en retirent nécessairement de grands avantages. L'une reçoit un accroissement de dignité, et guidée par la religion elle commandera

---

Nemo autem dubitat, quin Ecclesiae conditor Iesus Christus potestatem sacram voluerit esse a civili distinctam, et ad suas utramque res agendas liberam atque expeditam; hoc tamen adiuncto, quod utrique expedit, et quod interest omnium hominum, ut coniunctio inter eas et concordia intercederet, in iisque rebus quae sint, diversa licet ratione, communis iuris et iudicii altera, cui sunt humana tradita, opportune et congruenter ab altera penderet, cui sunt caelestia concredita. Huiusmodi autem compositione, ac fere harmonia, non solum utriusque potestatis optima ratio continetur, sed etiam opportunissimus atque efficacissimus modus iuvandi hominum genus in eo quod pertinet ad actionem vitae et ad spem salutis sempiternae. Etenim sicut hominum intelligentia, quemadmodum in superioribus Encyclicis Litteris ostendimus, si cum fide christiana conveniat, multum nobilitatur multoque evadit ad vitandos ac repellendos errores munitior, vicissimque fides non parum praesidii ab intelligentia mutuatur; sic pariter, si cum sacra Ecclesiae potestate civilis auctoritas amice congruat, magna utrique necesse est fiat utilitatis accessio. Alterius enim amplificatur dignitas, et, religione praeeunte, numquam erit non iustum imperium: alteri vero adiumenta tutelae et defensionis in publicum fidelium bonum suppeditantur.

toujours avec justice; l'autre obtient des secours de protection et de défense pour le bien commun des fidèles.

Excité par ces considérations, Nous avons déjà vivement exhorté les princes et Nous les exhortons encore aujourd'hui avec force à entrer dans des relations de concorde et d'amitié ; et avec un amour paternel, Nous leur tendons le premier la main, leur offrant le secours de nôtre pouvoir suprême qui est d'autant plus nécessaire en ce temps-ci, que l'autorité souveraine, comme frappée de quelque blessure, est plus affaiblie dans l'opinion des hommes. Quand les esprits sont enflammés par une liberté insolente et secouent avec une criminelle audace le joug des pouvoirs même les plus légitimes, le salut public exige que les deux puissances s'unissent pour arrêter les maux qui ne menacent pas seulement l'Église, mais la société civile elle-même.

Mais tandis que Nous conseillons hautement l'union amicale des volontés et que Nous prions Dieu, prince de la paix, d'inspirer à tous les hommes l'amour de la concorde, Nous ne pouvons Nous empêcher, vénérables Frères, de stimuler de plus en plus votre activité, votre zèle et votre vigilance, vertus qui, Nous le savons, sont en vous au plus haut degré. Employez tous vos efforts, toute votre autorité pour que les nations qui vous sont confiées conservent dans toute son intégrité et sa pureté la doc-

---

Nos igitur, harum rerum consideratione permoti, cum studiose alias, tum vehementer in praesenti viros principes in concordiam atque amicitiam iungendam iterum hortamur; iisdemque paterna cum benevolentia veluti dexteram primi porrigimus, oblato supremae potestatis Nostrae auxilio, quod tanto magis est hoc tempore necessarium, quanto ius imperandi plus est in opinione hominum, quasi accepto vulnere, debilitatum. Incensis iam procaci libertate animis et omne imperii, vel maxime legitimi, iugum nefario ausu detrectantibus, salus publica postulat, ut vires utriusque potestatis consocientur ad prohibenda damna, quae non modo Ecclesiae, sed ipsi etiam civili societati impendent.

Sed cum amicam voluntatum coniunctionem valde suademus, precamurque Deum, principem pacis, ut amorem concordiae in animos cunctorum hominum iniiciat, tum temperare Nobis ipsi non possumus, quin Vestram industriam, Venerabiles Fratres, Vestrum studium ac vigilantiam, quae in Vobis summa esse intelligimus, magis ac magis hortando incitemus. Quantum contentione assequi, quantum auctoritate potestis, date operam, ut apud gentes fidei Vestrae commendatas integra atque incorrupta doctrina retineatur, quam Christus Dominus et caelestis volun-

trine que Jésus-Christ et les Apôtres, interprètes de la volonté céleste, nous ont transmise et que l'Église catholique a religieusement gardée elle-même et fait garder aux fidèles dans tous les siècles.

Prenez soin surtout que les peuples aient en abondance les leçons de la sagesse chrétienne et qu'ils se souviennent toujours que le mariage a été institué dans l'origine par l'autorité et par l'ordre de Dieu, et non par la volonté des hommes, et que sa loi essentielle est qu'un seul homme soit uni à une seule femme; qu'ensuite Jésus-Christ, auteur de la nouvelle alliance, en a fait d'une fonction naturelle un sacrement, et que pour tout ce qui concerne le lien conjugal il a donné à son Église la puissance législative et judiciaire. En cette matière il faut bien prendre garde que les esprits ne se laissent induire en erreur par les sophismes des adversaires qui voudraient enlever cette puissance à l'Église. Pareillement, tous doivent tenir pour certain que toute union de l'homme et de la femme qui serait contractée entre chrétiens en dehors du sacrement est dépourvue de ce qui constitue un légitime mariage, et quoiqu'elle ait été faite conformément aux lois civiles, elle ne peut avoir que la valeur d'une cérémonie ou d'un usage introduit par le droit civil; que le droit civil peut seulement régler et ordonner les effets civils du mariage, qui évidemment ne peuvent se produire qu'autant que leur cause véritable et légitime, c'est-à-dire le nœud conjugal,

---

tatis interpretes Apostoli tradiderunt, quamque Ecclesia catholica religiose ipsa servavit, et a Christifidelibus servari per omnes aetates iussit.

Praecipuas curas in id insumite, ut populi abundent praeceptis sapientiae christianae, semperque memoria teneant matrimonium non voluntate hominum, sed auctoritate nutuque Dei fuisse initio constitutum, et hac lege prorsus ut sit unius ad unam: Christum vero novi Foederis auctorem illud ipsum ex officio naturae in Sacramenta transtulisse, et quod ad vinculum spectat, legiferam et iudicialem Ecclesiae suae adtribuisse potestatem. Quo in genere cavendum magnopere est, ne in errorem mentes inducantur a fallacibus conclusionibus adversariorum, qui eiusmodi potestatem ademptam Ecclesiae vellent.—Similiter omnibus exploratum esse debet, si qua coniunctio viri et mulieris inter Christifideles citra Sacramentum contrahatur, eam vi ac ratione iusti matrimonii carere; et quamvis convenienter legibus civicis facta sit, tamen pluris esse non posse, quam ritum aut morem, iure civili introductum; iure autem civili res tantummodo ordinari atque administrari posse, quas matrimonia efferunt ex sese

existe. Il importe que les époux soient bien instruits de toutes ces choses, qu'ils en soient convaincus, qu'ils les gravent dans leur esprit, afin qu'ils puissent en sûreté de conscience se conformer aux lois sur ce point : l'Église elle-même ne s'y oppose pas, car elle souhaite, elle désire que les effets du mariage soient assurés dans toute leur étendue et que les enfants n'éprouvent aucun préjudice. Dans ce grand pêle-mêle d'opinions qui se répandent tous les jours davantage, il est également nécessaire de savoir que personne n'a le pouvoir de dissoudre un mariage entre chrétiens une fois qu'il a été ratifié et consommé, et que par conséquent les époux ne peuvent sans un crime manifeste, pour quelque motif que ce soit, vouloir s'engager dans un nouveau lien de mariage, avant que le premier soit rompu par la mort. Mais si les choses en viennent au point que la vie en commun ne soit plus supportable, l'Église permet aux deux époux de se séparer, et en employant les soins et les remèdes appropriés à leur situation, elle tâche d'adoucir les inconvénients de la séparation ; cependant elle ne cesse de travailler à leur réconciliation et n'en désespère jamais. Mais c'est là un parti extrême : il serait facile de n'aller point jusque-là si les époux n'avaient pas été poussés au mariage par la passion, mais qu'ils y fussent venus avec les dispositions convenables, après avoir réfléchi sur les

---

in genere civili, et quas gigni non posse manifestum est, nisi vera et legitima illarum caussa, scilicet nuptiale vinculum, existat.—Haec quidem omnia probe cognita haberé maxime sponsorum refert, quibus etiam probata esse debent et notata animis, ut sibi liceat hac in re morem legibus gerere; ipsa non abnuente Ecclesia, quae vult atque optat ut in omnes partes salva sint matrimoniorum effecta, et ne quid liberis detrimenti afferatur.— In tanta autem confusione sententiarum, quae serpunt quotidie longius, id quoque est cognitu necessarium, solvere vinculum coniugii inter christianos rati et consummati nullius in potestate esse ; ideoque manifesti criminis reos esse, si qui forte coniuges, quaecumque demum caussa esse dicatur, novo se matrimonii nexu ante implicare velint, quam abrumpi primum morte contigerit.—Quod si res eo devenerint, ut convictus ferri diutius non posse videatur, tum vero Ecclesia sinit alterum ab altera seorsum agere, adhibendisque curis ac remediis ad coniugum conditionem accommodatis, lenire studet secessionis incommoda; nec umquam committit, ut de reconcilianda concordia aut non laboret aut desperet. — Verum haec extrema sunt; quo facile esset non descendere, si sponsi non cupiditate acti, sed praesumptis cogitatione tum officiis coniugum, tum caussis coniugiorum

devoirs des personnes mariées et sur les fins très nobles de l'union nuptiale, si enfin avant leurs noces ils n'avaient pas provoqué par une longue suite de péchés la colère de Dieu. Et pour tout dire en peu de mots, la paix et la tranquillité amèneront la constance des mariages, si les époux puisent l'esprit et la vie dans la religion qui donne à l'âme un courage invincible et qui fait supporter non seulement avec patience, mais avec joie les défauts qui peuvent se rencontrer dans les personnes, la différence des habitudes et des caractères, le fardeau des soins maternels, les soucis pénibles de l'éducation des enfants, les travaux inséparables de la vie et les adversités.

Il faut aussi veiller à ce qu'on ne recherche pas facilement en mariage des personnes étrangères à la religion catholique : quand des âmes ne sont pas d'accord sur les doctrines religieuses, on ne peut guère espérer qu'elles s'accorderont pour le reste. Un autre motif bien grave de fuir ces sortes d'unions, c'est qu'elles mettent en occasion d'enfreindre les défenses relatives à la communication dans les choses sacrées, qu'elles exposent l'époux catholique au danger d'apostasier, qu'elles sont un obstacle à la bonne éducation des enfants et qu'elles portent souvent les esprits à regarder toutes les religions comme équivalentes, et à ne mettre aucune différence entre la vérité et le mensonge. Enfin, comme

---

nobilissimis, ea qua aequum est mente ad matrimonium accederent; neque nuptias anteverterent continuatione quadam serieque flagitiorum, irato Deo. Et ut omnia paucis complectamur, tunc matrimonia placidam quietamque constantiam habitura sunt, si coniuges spiritum vitamque hauriant a virtute religionis, quae forti invictoque animo esse tribuit; quae efficit ut vitia, si qua sint in personis, ut distantia morum et ingeniorum, ut curarum maternarum pondus, ut educationis liberorum operosa sollicitudo, ut comites vitae labores, ut casus adversi non sulum moderate, sed etiam libentur perferantur.

Illud etiam cavendum est, ne scilicet coniugia facile appetantur cum alienis a catholico nomine: animos enim de disciplina religionis dissidentes vix sperari potest futuros esse cetera concordes. Quin imo ab eiusmodi coniugiis ex eo maxime perspicitur esse abhorrendum, quod occasionem praebent vetitae societati et communicationi rerum sacrarum, periculum religioni creant coniugis catholici, impedimento sunt bonae institutioni liberorum, et persaepe animos impellunt, ut cunctarum religionum aequam habere rationem assuescant, sublato veri falsique discrimine.— Postremo loco, cum probe intelligamus, alienum esse a caritate Nostra neminem oportere, auctoritati fidei et pietati

Nous savons bien que personne ne doit rester en dehors de notre charité, Nous recommandons à votre autorité, à votre foi, à votre piété, vénérables Frères, ces pauvres malheureux qui, emportés par la violence des passions et ne pensant plus à leur salut, vivent criminellement dans le lien d'un mariage illégitime. Que votre zèle industrieux s'attache à ramener ces hommes au devoir, et soit par vous-mêmes, soit par l'entremise de personnes vertueuses, faites tous vos efforts pour qu'ils reconnaissent le dérèglement de leur vie, qu'ils fassent pénitence de leur péché et qu'ils se déterminent à contracter suivant le rite catholique un véritable mariage.

Ces enseignements et ces préceptes sur le mariage que Nous avons cru devoir vous donner dans cette lettre, vénérables Frères, sont, vous le voyez sans peine, d'une grande conséquence aussi bien pour la conservation de la société civile que pour le salut éternel des hommes. Dieu veuille qu'ils soient reçus partout avec d'autant plus de docilité et de soumission qu'ils ont plus d'importance et de gravité! Pour l'obtenir, implorons tous, par une suppliante et humble prière, l'assistance de la bienheureuse Vierge Marie immaculée: qu'aidant les esprits à se soumettre à la foi, elle se montre la mère et le secours des hommes. Prions avec la même ferveur saint Pierre et saint Paul, princes des apôtres, vainqueurs de la superstition, semeurs de la vérité, de

---

Vestrae, Venerabiles Fratres, illos commendamus, valde quidem miseros, qui aestu cupiditatum abrepti, et salutis suae plane immemores contra fas vivunt, haud legitimi matrimonii vinculo coniuncti. In his ad officium revocandis hominibus Vestra sollers iudustria versetur: et cum per Vos ipsi, tum interposita virorum bonorum opera, modis omnibus contendite, ut sentiant se flagitiose fecisse, agant nequitiae poenitentiam, et ad iustas nuptias ritu catholico ineundas animum inducant.

Haec de matrimonio christiano documenta ac praecepta, quae per has litteras Nostras Vobiscum, Venerabiles Fratres, communicanda censuimus, facile videtis, non minus ad conservationem civilis communitatis, quam ad salutem hominum sempiternam magnopere pertinere.— Faxit igitur Deus ut quanto plus habent illa momenti et ponderis, tanto dociles promptosque magis ad parendum animos ubique nanciscantur. Huius rei gratia supplice atque humili prece omnes pariter opem imploremus beatae Mariae Virginis Immaculatae, quae, excitatis mentibus ad obediendum fidei, matrem se et adiutricem hominibus impertiat. Neque minore studio Petrum et Paullum obsecremus, Principes Apostolorum, domitores superstitionis, sartores veritatis, ut ab

défendre par leur invincible protection, le genre humain contre le débordement des erreurs renaissantes.

En attendant, comme présage des dons célestes et en témoignage de notre particulière bienveillance, Nous accordons de tout notre cœur à vous tous, vénérables Frères, et aux peuples confiés à votre vigilance, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 10 février 1880, la deuxième année de notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

---

eluvione renascentium errorum humanum genus firmissimo patrocinio tueantur.

Interea caelestium munerum auspicem et singularis benevolentiae Nostrae testem, Vobis omnibus, Venerabiles Fratres, et populis vigilantiae Vestrae commissis, Apostolicam Benedictionem ex animo impertimus.

Datum Romae apud S. Petrum, die 10 Februarii an. 1880, Pontificatus Nostri Anno Secundo.

LEO PP. XIII.

Une rencontre fortuite

PAR

W. D. HOWELLS

TRADUCTION DE LOUIS H. FRÉCHETTE

XIII

ÉPREUVES

Ils n'avaient formé aucuns projets pour le lendemain ; mais après l'office religieux, ils se trouvèrent avec la plus belle après midi de tout leur séjour à Québec à passer d'une façon ou d'une autre ; et, suivant l'opinion du colonel, c'eût été grand dommage de la dépenser à la maison.

Ils passèrent en revue toutes les promenades des environs, et finirent par opter pour Lorette.

La famille Ellison connaissait déjà l'endroit, mais Arbuton n'y était jamais allé, et ce fut par un vague motif de politesse envers lui que Mme Ellison se prononça pour cette promenade, ce qui ne l'empêcha point, plus tard, de se demander tout haut ce qui avait pu l'engager à faire ce choix. Quant à Arbuton, il était agité et distrait, répondait au hasard, lorsque la conversation exigeait son intervention, donnait avec impatience son assentiment à tout, et attendait avec hâte le moment du départ.

De la porte Saint-Jean, le chemin de Lorette circule à travers les prairies et les champs d'orge, traversant et retraversant le cours rapide de la rivière Saint-Charles, pour s'élever, à Lorette, au-dessus du niveau de la citadelle.

Le chemin est plus solitaire que celui de Beauport. Les maisons de campagne n'ont pas le même air de comfort, l'apparence théâtrale des maisons de pierre de ce village. Elles n'en sont pas moins charmantes cependant, et leurs habitants semblent encore plus éloignés des influences modernes.

De petites paysannes, en robes violettes et larges chapeaux de paille,—et non pas vêtues à la mode de l'avant-dernière année,—se montraient çà et là. Auprès d'une vieille chaumière, un vieillard coiffé de la traditionnelle tuque rouge de l'*habitant* retombant sur l'oreille, fumait une courte pipe.

Ils arrivèrent à la Jeune-Lorette, un petit bijou de hameau. La route est bordée à droite et à gauche de mignonnes maisons entourées de vérandas et de balcons où les gens les saluaient en passant,—toutes pieusement groupées autour de l'église et du cimetière.

Bientôt on arriva à Lorette même, que nos amis auraient certainement pris pour un village indien, grâce à son aspect négligé, et la disposition irrégulière des pauvres cabanes le long des ruelles serpentant au travers, quand même ils ne l'eussent pas déjà vu, et quand même ils n'y auraient pas été accueillis par une escouade de petits sauvages, garçons et filles, au teint plus ou moins bronzé.

Les filles offraient en vente des mocassins et de petits cabas ornés de rassades; et les garçons avaient des arcs et des flèches, et s'égosillaient à crier :

—Tir! tir! grand tir! Des sous! nous tirons sur les sous. Grand tir!

Au moment où nos amis mettaient pied à terre en face de l'église, cette marmaille reconnut le colonel, et se remit à crier de plus belle.

—Voyons, Richard, vous n'exigerez pas que ces pauvres petits diables recommencent cette longue cérémonie, n'est-ce pas?

—Il le faut. C'est de rigueur chaque fois que je viens à Lorette; et je ne suis pas homme à négliger une formalité de ce genre.

En même temps le colonel enfonçait un sou dans le sable compacte, et les flèches se mirent à bondir alentour. Enfin le sou sauta en l'air, et un petit garçon, tête blonde et yeux bleus, le ramassa. Il gagna de même presque tous les autres sous.

—Voilà un aborigène pur sang, remarqua le colonel; ses ancêtres sont venus directement de Normandie, il y a deux cents ans. Voilà pourquoi il tire de l'arc bien plus adroitement que tous ces faux sauvages couleur de café.

Il entrèrent dans la chapelle bâtie sur l'emplacement de l'ancienne église, brûlée il y a quelques années.

Elle est petite ; l'intérieur est nu et rustique, avec des ornements tout à fait communs. A droite et à gauche de l'autel, on remarquait deux statues de bois peint,—celle d'un homme quelconque et celle d'un prêtre,—bien humble commémoration de ceux qui ont tant souffert pour cette race condamnée à l'extinction, et dont les derniers débris s'étiolent à Lorette, dans une malpropreté et une sauvagerie incurables. Ils sont chrétiens à leur façon, ces descendants de la puissante nation huronne convertie par les jésuites, et écrasés par les Iroquois dans les solitudes de l'Ouest ; mais quels qu'ils soient au fond du cœur, ce sont toujours des sauvages par l'apparence, et ces petits garçons avaient des faces de loups et de renards.

Ils suivirent les visiteurs dans l'église, où il n'y avait qu'une vieille femme en prière devant une image au-dessous de laquelle une main et un pied étaient suspendus en ex-voto, et quelques petits Hurons aux cheveux luisants, dont la dévotion, un peu inconstante et intéressée surtout, s'adressait plus aux étrangers qu'à la petite maison de Nazareth que deux anges dorés soutenaient au-desus du grand autel.

Il n'y avait aucune cérémonie, et les visiteurs sortirent de la chapelle au milieu des clameurs des petits garçons restés en dehors. Quelques jeunes filles, habillées à la moderne, arpentaient la rue bras dessus bras dessous, épiant du coin de l'œil l'effet produit sur les spectateurs.

De l'une des ruelles du village s'avança un individu à l'air hardiment agresseur,—c'était un jeune homme aux yeux et à l'épaisse moustache noirs, portant un petit chapeau rond, un pantalon carreauté bleu, un gilet blanc, et un paletot de matin à raies bleuâtres boutonné sur la poitrine. Sa main jouait avec une badine.

—Voici le fils du chef Paul Picot, souffla le cocher.

—Excusez-moi, dit le colonel immédiatement.

Et le jeune homme salua.

—Pourriez-vous nous dire si nous pouvons voir le chef aujourd'hui ?

—Oh ! oui ! répondit le notaire en anglais ; mon père est chef. Vous pouvez le voir.

Et il passa outre d'un air hautain.

En arrivant à Québec, le colonel avait acheté dans un magasin d'articles de fabrique indienne la photographie d'un chef sauvage

en grand costume de guerre plus ou moins authentique. On l'intitulait « Le dernier des Hurons », et le colonel se vengea de la courtoisie de M. Picot, en lui décernant le titre « d'avant-dernier Huron. »

— Eh bien, dit Fanny, qui, comme la plupart des femmes, n'était pas fâchée de voir son mari en échec de temps en temps, je ne vois pas pourquoi vous lui avez demandé cela. Je suis bien sûre que personne ne désire revoir ce vieux chef avec son étalage de verroterie.

— Ma chère, répondit le colonel, partout où les Américains vont, ils aiment à se faire introduire à la cour. Voici M. Arbuton qui a sans doute été présenté aux têtes couronnées de l'ancien monde, et qui a grande hâte de rendre ses hommages au souverain de Lorette. D'ailleurs, je fais toujours visite au prince régnant chaque fois que je viens ici. La froideur de l'héritier présomptif ne me rebutera pas.

Le colonel en tête, on entra dans l'une des principales ruelles du village.

Quelques-unes des huttes étaient à peu près blanchies à la chaux, mais toutes étaient moins malpropres à l'intérieur, que le dehors n'aurait pu le faire supposer. Des femmes et des filles assises aux portes et aux fenêtres confectionnaient des mocassins. Çà et là une mère de famille bien nourrie se montrait avec un enfant dans ses bras. Toutes avaient des indices de mélange avec la race blanche, de même que les enfants qui s'attroupaient autour des étrangers et demandaient l'aumône sur un ton aussi élevé que les Italiens. Quelques figures seulement étaient d'un brun clair, comme si elles avaient été teintes dans le jus de noyer.

Il est évident que les Hurons s'effacent, si même ils ne s'éteignent pas entièrement. Les enfants répondaient aux plaisanteries du colonel avec un mélange de vivacité française et d'impassibilité sauvage.

De grands chiens maigres s'allongeaient près des perrons. Ils étaient, avec les femmes et les enfants, les seuls êtres visibles. Point d'hommes nulle part.

Les maisons n'étaient pas entourées de palissades, excepté celle du chef. Celle-ci s'élevait derrière une jolie terrasse gazonnée, à travers laquelle, au moment où nos voyageurs arrivèrent, deux toutes jeunes femmes se promenaient en robe du matin, avec des lorgnettes.

La résidence du chef était une élégante maisonnette aux murs et aux parquets tapissés, avec un grand poêle dans le salon, et une table sur laquelle s'étalait cette toilette en verroterie, objet des sarcasmes de Mme Ellison.

Un homme âgé et bien pris, à l'œil noir et vif, et à la figure placide et bronzée, se tenait auprès. Il portait une tunique à moitié militaire avec des boutons jaunes. C'était le chef Picot.

En apercevant le colonel, il sourit et lui tendit la main. Puis il lui vendit tout ce que celui-ci désira acheter, mais comme à regret et sans insister. Il parla des besoins de sa tribu, qui, dit-il, comptait trois cents individus, dont quelques-uns cultivaient la terre, mais dont la plupart étaient chasseurs, et passaient l'hiver dans les bois, au service des officiers de la garnison.

Il parlait l'anglais passablement, mais avec répugnance, et parut assez satisfait de voir partir ses visiteurs, qui eux-mêmes ne furent pas fâchés de prendre congé de lui.

Arbuton surtout en était enchanté. Il désirait se trouver seul avec Ketty, ce qui était impossible tant que l'on rôderait ainsi dans le village.

En repassant à travers les rues, le colonel acheta d'une petite fille un absurde porte-montre pour *une douleur;* mais il ne voulut plus consentir à ce que les gamins fissent de nouveau preuve de leur adresse à ses dépens.

— Non, pas de grand tir, cette fois, mes enfants! Mes amis, dit-il en s'adressant à ses compagnons de promenade, nous avons devant nous la meilleure partie de notre après-midi, avec les chutes de Lorette; qu'allons-nous en faire?

Ni Mme Ellison, ni Kitty, ni Arbuton n'en savaient rien, ce qui ne les empêcha pas de passer en flânant devant la chapelle et de se diriger vers le moulin en pierre que met en mouvement le cours pittoresque de la rivière.

Au-dessus du chemin, celle-ci se précipite en deux ou trois cascades, et s'élance éperdue sur une pente rapide en forme de croissant, pour aller cacher sa blancheur écumante sous les feuillages sombres d'un ravin profond. C'est une merveille de gracieux mouvement, de jeux délicieux de lumière et d'ombre; un bijou de paysage qu'on dirait animé d'une vie consciente.

Sa beauté, comme celle de toutes les curiosités naturelles de ce continent, se présente sur une large échelle. Les spectateurs, après l'avoir admirée du côté du moulin, traversèrent la rivière

à la recherche d'un autre point de vue, et là, le colonel et Fanny s'étant un peu écartés le long de la berge, Kitty et Arbuton se trouvèrent seuls.

La position des deux jeunes gens, l'un par rapport à l'autre, était tellement indécise que lorsqu'il s'agissait de la définir ou même de la reconnaître ouvertement il y avait d'aussi bonnes raisons pour l'affirmative que pour la négative. En outre, cela intéressait Ketty d'être là, seule avec Arbuton, et elle se disait que si tout était arrangé et qu'elle fût fiancée avec lui, ce sauvage et charmant endroit était bien celui qu'elle aurait choisi pour savourer les délicates émotions de récentes fiançailles. Elle se mit à rêver une félicité telle, qu'il aurait été étrange qu'elle n'eût pas le désir d'en jouir, et ce fut avec un sentiment moitié hésitant, moitié satisfait qu'elle permit à son compagnon d'aborder un sujet que tous les deux avaient déjà dans l'esprit.

— Il me semble, dit-elle en protestant faiblement, que nous étions convenus de ne rien dire là-dessus pour le moment.

— Non ; vous ne m'avez pas défendu de vous dire que je vous aime ; j'ai consenti seulement à attendre votre réponse ; mais aujourd'hui je rompts ma promesse ; je ne puis pas attendre : je crois que les conditions que vous m'imposez me déshonorent, dit Arbuton avec une impétuosité qui la domina.

— Oh ! comment pouvez-vous parler ainsi ? demanda-t-elle charmée qu'il trouvât ces conditions humiliantes, et pleine de regret de les avoir imposées. Vous savez bien pourquoi j'ai demandé du délai ; et vous savez que ... si ... j'avais fait quelque chose qui eût pu vous blesser, je ne me le pardonnerais jamais.

— Mais vous avez douté de moi, cependant.

— Vraiment ? J'ai cru que c'était de moi-même que je doutais.

Elle fut frappée d'un soudain pressentiment d'avoir été mal comprise ; elle sentait que ses paroles avaient une portée inconnue pour elle.

— Mais pourquoi douter de vous-même ?

— Je ... je ne sais pas.

— Non, dit-il amèrement ; parce que c'est de moi que vous doutez. Que pouvez-vous donc avoir remarqué en moi qui vous fasse supposer que je puisse changer à votre égard, dit-il avec une humilité qui la toucha. Je suis porté à croire que vous ne me croyez pas digne de vous.

— Pas digne de moi ! Je n'ai jamais songé à rien de semblable.

— Mais me soupçonner d'une vilenie...

— Oh ! monsieur Arbuton...

— ... comme celle à laquelle vous avez fait allusion hier, c'est plus que je ne puis supporter. J'y ai pensé toute la nuit ; il me faut une réponse immédiate, quelle qu'elle soit.

Elle ne répondit pas, car chaque mot qu'elle avait prononcé n'avait servi qu'à fermer toute issue derrière elle. Ne sachant que faire ; elle leva les yeux sur lui pour l'appeler à son aide.

— Pourquoi douter ainsi de moi ? demanda-t-il d'un ton pathétique et doux.

— Je ne doute point de vous, répondit-elle d'une voix aussi faible qu'un souffle.

— Alors vous êtes à moi sans retard et pour toujours ! s'écria-t-il en l'attirant vers lui.

— Oh ! dit-elle simplement, sur un ton de doux reproche.

Et sa joue devint brûlante, et des pleurs montèrent à sa paupière.

— J'espère, dit-elle, que vous ne le regretterez jamais !

Puis :

— Allons-nous en, ajouta-t-elle, dans son désir instinctif de s'éloigner, de changer d'endroit.

Son cœur avait été surpris, elle ne savait trop comment. Cette scène lui avait communiqué comme un effluve de tendresse toute nouvelle. Elle permit au jeune homme de lui offrir son bras ; et alors elle se sentit fière de ce qu'il était grand, de ce qu'il était beau, de ce qu'il était tout à elle.

— Mais, se disait-elle en marchant, j'espère qu'il ne le regrettera jamais.

Elle lui répéta la même chose en souriant. Il pressa sa main contre son cœur, et rencontra son regard par un regard plein de protestation et de promesse, et qui devint plus tendre encore.

— Quels beaux yeux vous avez ! dit-il ; j'ai remarqué ces longs cils en mettant le pied sur le bateau du Saguenay, et je ne pouvais plus m'en débarrasser l'esprit.

— Oh ! je vous en prie, ne parlez pas de cet affreux voyage, s'écria-t-elle.

— Non ? Pourquoi donc ?

— Oh! parce que... c'était si étrange pour moi d'aller m'appuyer ainsi sur votre bras par inadvertance. Je fus la plus malheureuse des femmes pendant tout le jour qui suivit.

Il la regarda d'un air de surprise et d'interrogation.

— Je pense, ajouta-t-elle, avoir été impertinente avec vous pendant toute la journée, — et pourtant je ne crois pas qu'il soit dans ma nature d'être impertinente avec personne, — vous prenant à partie à propos de points de vue, vous taquinant au sujet du Saguenay, de ses paysages et de ses légendes, comme vous savez. Mais je me figurais que vous cherchiez à me rabaisser, — vous avez un peu cet air-là parfois, — et je vous admirais malgré moi, ce qui m'agaçait beaucoup.

— Oh! dit Arbuton.

Il se rappelait vaguement, comme un détail se rapportant à une existence antérieure, que ce jour-là, en effet, il avait trouvé dans Kitty quelque chose qui ne lui avait pas plu, mais il calma les remords de la jeune fille par un sourire, et une nouvelle pression de main.

— Alors, dit-il, puisque vous ne voulez pas que nous nous rappelions cette circonstance, remontons plus loin, et parlons du jour où nous nous sommes rencontrés sur le pont de Goat Island, à Niagara.

— Oh! m'avez-vous vue là? Je pensais que non; mais je vous avais vu, moi. Vous portiez une cravate bleue.

Et Arbuton, sur un ton aussi naturel que s'il eût réellement suivi le même cours d'idées, reprit aussitôt:

— Vous ne croirez plus qu'il soit nécessaire d'aller à Boston maintenant, je suppose.

Et il lui sourit d'un air de triomphe.

— Il me semble, ajouta-t-il, que je suis maintenant plus en droit de vous y introduire que vos amis de *South-End*.

Kitty sourit aussi.

— Je veux bien vous attendre, dit-elle. Mais ne croyez-vous pas que vous feriez mieux de visiter Eriécreek avant de vous engager trop solennellement? Je ne puis consentir à ce qu'il y ait rien de vraiment sérieux entre nous, avant que vous m'ayez vue chez moi.

Ils avaient marché au hasard, et ils se trouvèrent en face de l'auberge, où pour une petite somme on vend aux étrangers le

droit d'admirer les chutes d'un certain point de vue, et ils allèrent s'asseoir sur la véranda un peu à l'écart.

— Oh ! dit Arbuton, je visiterai Eriécreek avant longtemps ; mais ce ne sera pour mettre ni vous ni moi à l'épreuve. Je ne veux pas vous voir chez vous avant d'aller vous y réclamer comme ma femme.

Kitty soupira :

— Ah ! vous êtes plus généreux que je ne l'ai été.

— J'en doute.

— Oh ! oui, vous l'êtes. Mais je me demande si vous saurez trouver Eriécreek ?

— Est-ce sur la carte ?

— Sur la carte du comté, oui ; ainsi que la propriété de mon oncle Jack, et même une vue de sa résidence, si vous voulez. Tout le monde sera rangé sur le balcon,— quelque chose comme celui-ci,— quand vous arriverez. Vous reconnaîtrez mon oncle Jack par sa longue barbe grise, ses sourcils en broussailles, ses bottes qui ne seront pas cirées, et son chapeau de paille d'Italie que nous ne pouvons pas lui faire changer. Les cousines seront avec lui,— Virginia, la figure tout animée d'avoir préparé le souper pour vous, et Rachel avec quelque pièce de raccommodage à la main, — et toutes deux descendront l'allée en courant pour vous souhaiter la bienvenue. Comment cela vous ira-t-il ?

Arbuton sentait bien qu'il y avait un peu de caricature dans ce tableau, et il sourit en homme tout à fait rassuré.

— Cela m'ira parfaitement, dit-il, pourvu que vous-même vous couriez aussi à ma rencontre. Où serez-vous ?

— J'oubliais. Je serai en-haut, dans ma chambre, épiant à travers la persienne, pour voir comment vous prenez la chose. Puis je descendrai pour vous recevoir avec dignité dans le salon ; mais après le souper, il faudra que vous m'excusiez pendant que je m'occuperai de la vaisselle. Mon oncle Jack vous tiendra compagnie. Il vous parlera de Boston. Il aime encore mieux Boston que vous.

Et Kitty éclata de rire, en songeant à la différence qui existait entre le Boston de son oncle et celui d'Arbuton, se divertissant malicieusement à la pensée de leur embarras mutuel pour trouver sur le sujet un point de commune entente.

Arbuton avait quitté son siège, et s'était éloigné de quelques pas, regardant du côté des chûtes, comme s'il eût pu de cette façon retarder la venue du colonel et de Fanny.

Kitty fit trève un moment à son accès de gaîté pour remarquer deux dames qui remontaient le sentier, se dirigeant vers l'entrée où elle était assise. Arbuton ne les voyait pas. Les dames montèrent les marches du perron et jetèrent lentement et languissamment un regard sur les personnes présentes. Mais en apercevant Arbuton, l'une d'elles s'avança directement vers lui, avec des exclamations de surprise et de joie, pendant que, tout stupéfait et par un mouvement tout mécanique, il se retournait de son côté.

C'était une dame d'un âge assez avancé, mise avec une certaine hardiesse de couleur et de tournure plutôt qu'avec mauvais goût ; et dans l'expression de sa surprise, elle avança une petite main merveilleusement gantée. Ses manières anxieuses étaient celles d'une personne qui aurait combattu avec acharnement pour atteindre une haute position dans la société, et dénotaient une certaine haine sourde contre ceux qui, forcés de lui céder le pas, avaient rendu son succès pénible et humiliant.

Elle était accompagnée d'une jeune fille très jolie, mise avec un goût exquis, justement assez à la mode pour démontrer qu'elle était maître passé en fait d'élégance. Mais ce n'était pas le style tranchant de New-York. Une sobriété particulière dans la coupe, une concession toute distinguée à la mode du jour, beaucoup de discrétion dans les ornements, donnaient à sa toilette entière un cachet qui ne pouvait appartenir qu'à Boston. L'éclat de ses lèvres, de son teint et de ses yeux était incomparable. Des masses d'admirables cheveux blonds équilibraient d'une façon charmante sa tête délicate. Elle avait un air d'indépendance innocente, l'expression angélique d'un jeune garçon d'une beauté parfaite, mêlée aux charmes et aux grâces de la femme.

Elle laissa voir sa surprise à la vue d'Arbuton en appuyant un peu nerveusement par terre la pointe de son parasol, et en rougissant légèrement. Elle lui tendit la main avec une franchise amicale, et le gratifia d'un éblouissant sourire, pendant que sa compagne plus âgée accueillait le jeune homme avec des marques d'une familiarité pleine d'effusion, l'accablant de compliments, de flatteries et d'exclamations joyeuses.

— *La fin à la prochaine livraison.*

LES DIX MILLE

DANS

L'ANABASE[1]

I

RECRUTEMENTS

Lorsque Cyrus le Jeune eut formé le projet de détrôner son frère, il leva des troupes grecques et de nombreuses troupes étrangères. Il les entretenait en différents lieux par le moyen de ses amis et de ses hôtes, car, pour mieux cacher ses grands préparatifs, il ne tenait pas toutes ces troupes ensemble, mais il avait en divers endroits des gens qui, sous divers prétextes, levaient pour lui des soldats étrangers (2). Ces gens, dont parle Plutarque, étaient les commandants des garnisons de la satrapie de Cyrus et tous ceux qui s'entendaient à l'organisation des armées. Ils avaient dès lors la perspective de commander ces troupes en qualité de stratèges (*στρατηγοί*) (3).

On leur adjoignait les futurs lochages, c'est-à-dire chefs d'un lochos (*λοχος*) ou compagnie de 100 hommes ; c'étaient d'anciens soldats, appelés souvent *κράτιστοι*, parce que tous avaient donné des preuves de leur bravoure et de leurs connaissances

(1) Cet article est la traduction libre, avec additions et modifications, d'un solide et intéressant travail en allemand (Heerwesen der Soldner bei Xenophon) placé par M. Ferdinand Vollbrecht en tête de son édition de l'Anabase, qu'a publiée la maison Teubner, de Leipzig.

(2) Plutarque, *Artax.*

(3) Recruter : *λαμβάνειν ἄνδρας — συλλέγειν στράτευμα.* — Recrutement : *συλλογή.* — S'offrir au service, se faire enrôler, est appelé une fois *ἐντάττεσθαι.*

dans l'art militaire. Ils se partageaient les lieux les plus favorables aux recrutements et y rassemblaient leurs compagnies (1).

Le prince abandonnait complètement à la sagacité de ces officiers le choix des hommes à enrôler ainsi que la détermination de l'âge et de la taille. Nous voyons au livre VII de l'Anabase (4, 8) qu'Épisthène n'enrôla que de beaux hommes. Il n'était pas requis d'être d'origine grecque ; il se trouvait parmi les soldats et même parmi les lochages d'anciens esclaves. La plupart des mercenaires furent fournis par le Péloponnèse et surtout par l'Achaïe et l'Arcadie, la Suisse grecque. D'autres provenaient de la Thrace et de l'île de Crète. Au surplus, nous trouvons dans ces bandes des aventuriers et des réfugiés de tous les États et de toutes les villes de la Grèce (2).

Généralement il se trouvait assez de recrues d'une même contrée pour qu'elles pussent former une division à elles seules. De cette manière, les corps de mercenaires avaient l'organisation des corps civiques grecs, où les citoyens d'un même district étaient incorporés dans une même division. Parents, amis et voisins réunis de la sorte pouvaient se soutenir et s'encourager mutuellement (3).

Le sage Nestor avait approuvé cette tactique bien longtemps auparavant :

κρῖν' ἄνδρας κατὰ φῦλαν, κατὰ φρήτρας, Ἀγάμεμνον,
ὡς φρήτρη φρήτρηφιν ἀρήγῃ, φῦλα δὲ φύλοις (4).

D'après Xénophon, ce ne fut point le seul appât de la solde qui engagea des stratèges et des lochages à prendre du service dans les bandes de Cyrus ; ils étaient, pour la plupart, dans de bonnes conditions pécuniaires, et il y en eut même qui avancèrent l'argent nécessaire à l'équipement des hommes sans ressources ; mais ce fut le zèle pour la profession des armes, la sympathie pour Cyrus, qu'on ne quittait jamais sans se sentir plus d'attachement pour lui que pour son frère, et surtout l'enthousiasme pour les vastes entreprises du grand homme, qu'on estimait avec raison le héros de son temps (5). Ils comptaient du

(1) An. IV, 3, 26 ; 8, 12 ; III, 1, 26.—De rep. Lac. XI, 9.
(2) An. I, 1, 6 ; VI, 2, 10.—Comparez I, 2, 1.
(3) An. IV, 8, 18 ; VI, 2, 10.
(4) Hom. Iliad. B, 362 sq.
(5) An. I, 1, 5 ; III, 1, 5.

reste sur une courte campagne en Pisidie, avec des honneurs et des faveurs de tout genre après une issue heureuse.

Toutefois cette observation n'est applicable qu'aux natures d'élite, car plusieurs, à l'exemple de Ménon, n'avaient d'autre but que de faire de l'argent n'importe de quelle façon, pour s'en retourner ensuite dans leurs foyers la bourse bien garnie. Parmi les soldats, les Arcadiens furent poussés à la recherche d'un gain à l'étranger tant par leur prédilection pour l'état militaire que par la stérilité de leur pays aride et montagneux. Les autres, et surtout ceux qui avaient été licenciés à la fin de la guerre du Péloponnèse, ou qui, en vertu des mesures prises par Lysandre, avaient été envoyés en exil, se laissèrent entraîner par leur goût des aventures et par l'espoir du pillage. Nous lisons que, pendant la retraite, ils ne négligèrent aucune occasion de faire du butin (1).

II

SOLDE

Il n'est question nulle part d'argent de poche. Cyrus donna primitivement une darique par mois (2), plus tard, une darique et demie ; mais une darique était la solde ordinaire. Les lochages recevaient le double, les stratèges le quadruple. Cette somme se

---

(1) An. I, 7, 7 ; 9, 17 ; 4, 16 sqq. II, 6, 16 ; III, 1, 4 ; V, 9, 17 ; 10, 10 ; VI, 4, 8.

Les enrôlements récents des Anglais pour la formation de la légion allemande-italienne-suisse offrent beaucoup de points de ressemblance avec ceux-ci. Les divers officiers supérieurs qui ont organisé cette légion sont les vrais stratèges, et on peut comparer avec l'Anabase (VI, 4, 8) l'article suivant du journal de l'île de Helgoland (5 août 1855) : « La journée d'hier était très animée, notre île offrait le spectacle d'un lieu où se seraient rassemblés tous les mécontents, tous les étourdis, tous les aventuriers, et tous les hommes avides d'honneurs et de gloire, qui se trouvent sur la terre. » Ce que dit Xénophon : *καὶ τούτων ἕτεροι ἀποδεδρακότες πατέρας καὶ μητέρας*, trouve son application dans ces enrôlements anglais.

(2) Pour un jour, la solde ordinaire était de deux oboles environ. On sait que l'obole attique égale 15 centimes environ ; 6 oboles égalent 1 drachme attique, 97 centimes et demi environ ; 100 drachmes égalent 1 mine ; 60 mines, 1 talent.

La darique portait l'image d'un homme à genoux avec un arc et des flèches. Elle contenait 123, 7 grains d'or pur, et valait, par conséquent, 27 fr. 25 c. de notre monnaie. (Ant. Rich. *Dict. des Antiq.*, art. *Darius*.)

divisait en deux parties ; l'une considérée comme paye du service ou solde (*μισθός*) et affectée à l'achat des armes et des effets d'habillement, pour lesquels le soldat avait à soigner lui-même, et l'autre servant à l'entretien (*σιτηρέσιον, σῖτος*), car chacun aussi devait acheter les vivres dont il avait besoin (1).

Le droit à la solde commençait au moment de l'engagement et ne durait que jusqu'à la fin de l'entreprise pour laquelle l'engagement avait été contracté. C'est pourquoi Cyrus fait quelque chose d'extraordinaire en promettant à ses soldats une récompense de cinq mines d'argent à leur arrivée à Babylone, et la solde entière jusqu'au retour en Ionie (2).

III

ARMES, ARMEMENT, ORGANISATION

Les troupes de mercenaires se divisaient en infanterie et cavalerie. L'infanterie se subdivisait en corps d'hoplites, de troupes légères et de peltastes.

HOPLITES.

Les hoplites (*ὁπλῖται*) ou soldats pesamment armés, véritables troupes de ligne, étaient appelés aussi, de leur arme particulière, *ἀσπίς* (3).

Ils étaient vêtus de tuniques, espèces de gobesons de pourpre ; probablement parce que cette couleur dissimulait celle du sang répandu. Leur armement, dont ils n'usaient que pour le combat corps à corps, comprenait les armes défensives et les armes offensives.

Les armes défensives étaient :

1° Le casque (*κράνος*), qui se composait de la partie sphérique ; de la visière, qui s'avançait en forme d'auvent ou descendait sur la figure (*γεῖσσον*) ; du couvre-nuque ; des jugulaires ou lames de métal en forme d'ailes d'oiseaux, tantôt fixes, tantôt mobiles et destinées à couvrir les oreilles et les joues jusqu'au

(1) An. I, 3, 21 ; VII, 2, 36 ; 3, 10 ; 6, 1, 7 ; VI, 2, 4 ; VII, 7, 14, où la solde est appelée *τὰ δίκαια*.

(2) An. I, 4, 13.

(3) An. I, 7, 10.

menton (παραγναθίδες); des ornements tels que le cimier (κῶνος), le panache (λόφος), aigrette ou crinière, les figures d'animaux, etc. (φάλος) (1).

Le casque pesait à peu près quatre livres.

2° La cuirasse (θώραξ), formée de deux pièces (ἡμιθωράκιον, γύαλον) dont l'une garantissait la poitrine, l'autre le dos. A celle-ci étaient fixées deux bandes de métal, qui se ramenaient sur les épaules, les couvraient et s'attachaient ensuite sur le devant à des boutons ou à des boucles avec des chaînettes ou des courroies; les deux pièces de l'armure étaient aussi réunies sous les bras par de petites courroies, et, à la taille, par la ceinture (ζώνη), qui couvrait la jonction de la cuirasse avec la tunique inférieure (2).

On parle aussi du corselet en cuir (στολάς), remplaçant la cuirasse (3).

Le corselet dont il est question au livre IV de l'Anabase (7,15), et que portaient les Chalybes, est probablement celui que nous mentionnons. Il était en cuir ou en toile et garni de plaques d'airain pour préserver la poitrine et la place du cœur (καρδιοφύλαξ). Il descendait jusqu'aux hanches, et, au bord inférieur, pendaient des bandes ou basques (πτέρυγες) de cuir ou de feutre, souvent superposées et garnies de plaques de métal. Ces bandes servaient autant à protéger l'abdomen qu'à orner le vêtement.

3° Les cnémides ou jambières (κνημῖδες), plaques d'étain ou de bronze, et, selon toute apparence, doublées de cuir, qui préservaient le devant des jambes depuis la cheville jusqu'au dessus du genou.

4° Le bouclier (ἀσπίς) était ordinairement de forme elliptique, garni à l'intérieur d'une courroie servant à l'attacher au bras (τελαμών), et d'une anse pour y engager la main gauche. On voit aussi la rondache ou bouclier rond plus petit, sans courroie, mais pourvu de deux anses ou anneaux (ὄχανα) pour le bras et pour la main.

Ces deux boucliers étaient bombés en dehors. Pendant la marche ils se portaient dans un étui (σάγμα), qu'on ôtait pour les

(1) Ant. Rich., art. *Galea*.
(2) Ant. Rich., art. *Cingulum*, Dona.
(3) Anab. III, 3, 20; IV, I, 18.

inspections et avant la bataille. C'est ce que les Romains appelaient *tegumentum detrahere.*

Les meilleurs boucliers se fabriquaient à Argos.

Les armes offensives étaient :

1° La lance ou épieu était de 7 à 8 pieds (*δόρυ*). Elle avait deux pointes, le bout inférieur étant aussi garni d'un fer. On ne l'employait que pour le choc et lors d'une résistance opiniâtre et vive. On l'assujétissait dans une échancrure ménagée au côté du bouclier.

2° Le glaive, c'est-à-dire l'épée droite (*ξίφος*), ou le sabre, c'est-à-dire l'épée recourbée (*μάχαιρα, ξυήλη*), dont se servaient surtout les Lacédémoniens. Le premier était une lame à deux tranchants en forme de feuille, d'une longueur d'environ 0. 90 c. Le second ressemblait à nos sabres d'infanterie d'aujourd'hui, il était plus large. Ni l'un ni l'autre n'avait de garde, mais seulement une courte barre transversale à la poignée. Ils se portaient du côté gauche, suspendus par un baudrier.

Toutes ces armes réunies avaient un poids d'environ septante livres.

Les hoplites ne les portaient que pendant le combat; en route, on en chargeait des charriots, des bêtes de somme, ou même des esclaves (*θεράποντες, ὑπασπισταί*) (1).

TROUPES LÉGÈRES.

Ces troupes sont ainsi nommées parce qu'elles ne portaient pas d'armes défensives et qu'elles n'étaient équipées que pour le combat à distance (*γυμνῆτες, γυμνοί, Ψιλοί*). Elles comprenaient:

1° Les hommes armés de javelots (*ἀκοντισταί*). Ces javelots, comme ceux des peltastes, sont pourvus d'une courroie attachée au bois, en forme de poignée (*ἀγκύλη*), vers l'une des deux extrémités de l'arme. Les soldats y passaient les doigts lorsqu'ils marchaient au combat (2). Cette courroie différait de celle qu'on appelait *ἄμμα,* laquelle n'était pas en forme de poignée et se trouvait attachée vers le centre de gravité.

2° Les archers (*τοξόται*), parmi lesquels les Crétois se distinguaient par leur adresse. Leurs armes sont l'arc et les flèches.

(1) Conv. II, 11; Anab. I, 7, 20; IV, 2, 20.
(2) Anab. IV, 2, 28; V, 2, 12, — *ansatum telum.*

Ces dernières étaient réunies dans un carquois, qui se portait de différentes manières (1).

3° Les frondeurs (σφενδονῆται), avec la fronde et la pochette pour les pierres (διφθέρα) (2).

PELTASTES.

Les peltastes (κελτασταί), nom général sous lequel on désigne souvent toutes espèces de troupes légères, tiennent de fait le milieu entre les hoplites et les troupes légères, parce qu'ils attaquaient quelquefois en ligne et pouvaient par là facilement être enveloppés dans un combat corps à corps. Ils portaient, outre le javelot long de 5 pieds, le glaive et le petit bouclier échancré à peu près en forme de croissant, recouvert de cuir et semblable au bouclier des Amazones (πελτη), dont ils tiraient leur nom (3). Chez Cyrus, les Thraces formaient le noyau de cette troupe. Plus tard Chabrias s'est rendu célèbre par l'emploi des peltastes dans une manière d'attaquer toute particulière. Ils mettaient un genou en terrre, se couvraient de leurs boucliers et attendaient l'ennemi la lance en arrêt (4).

Lorsqu'ils avaient perdu ou brisé leurs javelots, ils se servaient des dards des ennemis, qu'ils ramassaient (5).

Les hommes armés à la légère et les peltastes sont rangés selon les besoins, tantôt en avant, tantôt en arrière de la ligne, tantôt dans les intervalles, tantôt sur les flancs des colonnes. Ils attaquent l'ennemi quelquefois en ligne, quelquefois en colonnes mobiles. Leur charge est de faire des reconnaissances, de se mettre en embuscade, d'occuper les hauteurs avant les troupes qui les suivent, de charger la cavalerie, et de poursuivre l'ennemi qui bat en retraite (6).

CAVALERIE.

Il semble d'après l'Anabase (III, 2, 18 sqq.) que les Grecs n'avaient pas la cavalerie en grande estime. Ce ne fut que pendant la retraite à travers les plaines du Tigre qu'on put se convaincre

(1) Ant. Rich., art. *Pharetra*.
(2) An. V, 2, 12.
(3) Corn. Nepos, Iphicrate I.
(4) Corn. Nepos, Chabrias I.
(5) Anab. IV, 2, 28.
(6) Anab. IV, 6, 17; Arrian, Tact. 15; Élian, Tact. VII, 5.

de son utilité et même de sa nécessité. Aussi en forma-t-on immédiatement une petite troupe. Le harnois d'un cheval se compo sait, en Grèce comme en Perse, d'un chanfrein (*προμετωπίδιον*), d'un poitrail (*πφοστερνίδιον*) et de flançois ou pièces latérales (*παραπλευρίδια*). Ces dernières pièces pouvaient couvrir en même temps les cuisses du cavalier. Le ventre du cheval était protégé par le prolongement de la selle.

Le cavalier portait une cuirasse (*θώραξ ἱππικός*) (1) à laquelle se rattachaient un couvre-nuque et un gorgelet. Le bas-ventre était garanti par une espèce de tablier garni de pièces de métal rapportées et imitant des plumes. Xénophon décrit avec précision (2) l'armure des bras. Celle du bras gauche s'appelle main (*χεῖρ*), elle est mobile comme une jambière, elle couvre le devant du bras tout entier et la main qui tient la bride, ainsi que l'espace qui sépare la cuirasse de l'aisselle. Sur les épaules se trouvent adaptées à la cuirasse des bandes à charnières (*πτέρυγες*), qui s'étendent ou se replient à volonté; la partie qui resterait découverte, lorsque le bras droit est levé, est garantie, près de la cuirasse par des pièces en cuir de veau ou en fer.

Les cuisses étaient garnies de cuissards; les jambes et les pieds, de bottes du cuir dont on fait les semelles.

Le cavalier n'avait pas de bouclier lorsqu'il était en service proprement dit. Ses armes offensives étaient le javelot, la lance et le glaive. Il n'est pas certain que le petit nombre de mercenaires employés comme cavaliers fussent aussi complètement armés.

ORGANISATION DES TROUPES.—HOPLITES

Comme il n'y avait pour la division que commandait un stratège aucun nombre d'hommes fixé, soit sur pied de guerre, soit sur pied de paix, et que naturellement le nombre de lochos variait beaucoup, les hoplites formaient autant de divisions inégales en force qu'il y avait de stratège (*στρατηγός*). Dans chaque division était adjoint au stratège un hypostratège (*ὑποστρατηγός*). Chaque division se subdivisait en lochos de cent hommes (*λόχος*) commandés par un lochage (*λοχαγός*).

Un lochos comprenait deux pentakostyes (*πεντηκοστύες*) de 50 hommes, à la tête de chacune desquelles se trouvait un pen-

(1) Anab. III, 4, 48.
(2) De re equ., c. 12.

tacosiarque (*πεντηκοντῆρ*), et quatre énomotiés (*ἐνωμοτίαι*) de 25 hommes, commandées par des énomotiarques (*ἐνωμοτάρχαι*).

Deux lochos se nommaient aussi *τάξις* et leur commandant taxiarque (*ταξίαρχος*) (1).

TROUPES LÉGÈRES

Elles étaient également formées de divisions de 100 hommes, qu'on paraît avoir appelées *τάξις*. Leur commandant est nommé tantôt taxiarque, tantôt lochage (2).

CAVALERIE.

Les Grecs et les Perses divisaient leur cavalerie en escadrons (*φυλαί, εἴλαι* ou *ἴλαι*). Ces escadrons comptaient, d'après les tacticiens modernes, 64 hommes, ce qui concorde complètement avec la phyla antique qui, sur pied de guerre, comptait, selon toute probabilité, 60 hommes. Il nous manque des données sur la profondeur de la cavalerie chez les Grecs, car une seule fois il est question de 16 chevaux de front et de quatre de profondeur. C'est aussi la seule donnée que nous possédions sur la mise en bataille de la cavalerie perse, qui avait 12 chevaux de front et un plus grand nombre de profondeur (3).

« Les Grecs, les Perses et les Siciliens rangeaient leurs escadrons en carrés, et cela proportionnellement au nombre d'hommes dont ils disposaient. Ils mettaient 16 hommes de front et 8 de profondeur, ces derniers à double distance, à cause de la longueur des chevaux. Cependant plusieurs d'entre eux donnaient à leur front de bataille une étendue trois fois plus grande que leur profondeur (15 et 5), et prenaient pour profondeur une triple distance, ce qui rendait à l'escadron son aspect d'un carré » (4).

—*A continuer.*

HYAC. MARTIAL.

---

(1) Anab. I, 2, 25; III, 1, 32, 39; 4, 21 sq.; IV, 3, 26; IV, 5, 11.
(2) Anab. IV, 1, 26, 28.
(3) Hell. III, 4, 13.
(4) Asklepiodot. VII, 4, cité par Kochly.

RÈGLEMENT

DE

L'ACADÉMIE SAINT-THOMAS-D'AQUIN

A COUTANCES

« Nous recevons et nous publions avec empressement, disent les *Annales de philosophie chrétienne*, mars 1880, le règlement de la première académie diocésaine fondée en France pour provoquer l'étude des œuvres de l'Ange de l'école. Ce règlement est rédigé d'après les statuts que Léon XIII, étant évêque de Pérouse, avait donnés à l'académie de son diocèse. Nous avons lieu de croire que l'exemple de Coutances sera fécond. Plusieurs évêques travaillent à la fondation d'académies semblables. Y en a-t-il de plus utile, de plus nécessaire au relèvement des études philosophiques et théologiques ?

« On doit tout espérer, pour l'honneur de l'Église, d'une société qui a pour but de provoquer le goût de l'étude. *Labia sacerdotis custodient scientiam.* »

Le savant et zélé rédacteur des *Annales* aurait pu dire beaucoup plus sur cet important sujet, en s'appuyant de l'autorité même du souverain pontife. On le sait, dans la fameuse encyclique *Aeterni Patris*, sur la restauration de la philosophie chrétienne dans les écoles catholiques selon l'esprit de saint Thomas d'Aquin, et dans plusieurs lettres ou documents postérieurs qui s'y rapportent, Léon XIII parle « d'académies déjà instituées ou qui devront être instituées avec mission d'expliquer cette doctrine, de la défendre, et de l'employer pour la réfutation des erreurs dominantes » (1).

---

(1) Eamdem Academiae à Vobis institutae aut instituendae illustrent ac tueantur, et ad grassantium errorum refutationem adhibeant. — Encycl. *Aeterni Patris*, ad finem.

Le 4 octobre 1879, dans une lettre au cardinal de Luca, préfet de la S. C. des études, le pape disait :

« Pour que ces études (d'après les principes de saint Thomas) soient plus en vigueur et fleurissent davantage, *il faut faire en sorte* que les amateurs de philosophie scolastique travaillent de tout leur pouvoir en sa faveur, *surtout qu'ils se forment en sociétés, qu'ils tiennent des réunions dans lesquelles ils mettront chacun en commun les fruits de leurs études et les feront concourir à l'utilité générale.*

« Ces sentiments et cette pensée, Nous avons voulu vous les communiquer, vénérable frère, à vous qui, dans la sacrée congrégation, présidez à la direction des études, Nous fondant sur l'espoir certain que, dans cette affaire, votre habileté et votre prudence ne Nous manqueront pas. En effet, vous n'ignorez pas que les réunions d'hommes savants, ou académies, ont été comme de très nobles gymnases où les hommes qui se distinguaient par la doctrine et la vivacité de leur esprit, en même temps qu'ils s'exerçaient eux-mêmes utilement à écrire et à discuter entre eux sur les plus grandes choses, enseignaient les adolescents, au plus grand profit des sciences.

« C'est grâce à cette excellente coutume et à cet usage d'unir les forces et de concentrer les lumières de l'intelligence, qu'on a vu s'élever d'illustres collèges de docteurs, appliqués les uns à plusieurs enseignements à la fois, les autres à un seul. Aussi la renommée et la gloire sont demeurées vivantes de ceux qui, favorisés par un grand nombre de pontifes romains, fleurirent partout, comme en notre Italie, à Bologne, à Padoue, à Salerne, et d'autres ailleurs. Or, puisque si grande fut la réputation et l'utilité de ces réunions volontaires d'hommes se rassemblant pour cultiver et perfectionner les études ; puisque aujourd'hui même il reste tant de témoignages de cette utilité et de cette gloire, il est certain que nous devons user de ce même secours, afin que nous puissions exécuter plus pleinement notre dessein.

« C'est pourquoi nous avons décidé de fonder à Rome une réunion académique qui, sous le nom et le patronage de saint Thomas d'Aquin, appliquera ses études et son zèle à expliquer et à interpréter ses œuvres ; qui exposera ses doctrines et les comparera avec les doctrines des autres philosophes, soit anciens, soit récents ; qui démontrera la force et les motifs de ses sentences ; qui s'efforcera de propager cette salutaire doctrine, et d'appliquer à la réfutation des erreurs qui se multiplient les éclaircissements des découvertes récentes.

« C'est pourquoi, vénérable frère, à vous dont Nous connaissons l'éclat du savoir, ainsi que la promptitude d'esprit et le goût de toutes les choses qui intéressent l'homme, Nous donnons la charge d'exécuter notre dessein. Cependant, considérez la chose plus à fond, et lorsque vous aurez un moyen qui répondra oppor-

tunément à Nos desseins, vous le consignerez dans une lettre, qui Nous sera soumise afin que Nous l'approuvions et lui donnions le sceau de notre autorité » (1).

Presque en même temps, le cardinal secrétaire d'État écrivait au cardinal Parocchi au sujet de l'encyclique *Aeternis Patris* et de la lettre dont nous venons de donner un extrait :

« Certainement, on ne saurait mieux seconder les intentions du saint-père qu'en s'efforçant de faire, dans chaque diocèse, autant qu'il sera possible, ce qu'il fait lui-même à Rome, soit pour l'enseignement de la philosophie dans les écoles, soit pour la fondation d'une académie Saint-Thomas-d'Aquin » (2).

Après cela, rien d'étonnant si, non seulement en Italie et en Espagne,—où plusieurs institutions de ce genre existent depuis

---

(1) Sed praeterea quo magis haec studia vigeant et floreant, curandum est ; ut amatores philosophiae Scholasticae in eius gratiam sedulo, quoad possunt, enitantur ; maxime autem in societates coeant, coetusque identidem habeant, in quibus studiorum suorum fructus singuli in medium adducant, et in communem afferant utilitatem.

Haec autem iudicia mentemque Nostram Tecum communicare voluimus, venerabilis Frater Noster, qui sacro Concilio praees studiis disciplinarum regundis, certa spe freti, nec industriam, nec prudentiam Tuam hac in re Nobis defuturam. — Te profecto non latet doctorum hominum coetus, sive Academias, nobilissimas veluti palaestras fuisse, in quibus viri ingenio peracri et doctrina praestantes cum se ipsi utiliter exercerent de maximis rebus scribentes ac disputantes, tum adolescentes erudirent, magno cum scientiarum incremento. Ex hoc optimo more institutoque iungendi vires et intelligentiae lumina conferendi, extiterunt illustria Doctorum collegia alia pluribus simul disciplinis addicta, alia singularibus. Vivax fama et gloria eorum permansit, quae Romanis Pontificibus non uno nomine faventibus, ubique floruerunt, ut in hac Italia nostra, Bononiae, Patavii, Salerni et alibi alia.—Cum igitur tanta fuerit laus et utilitas in voluntariis hisce hominum coetibus ad excolendas perpoliendasque disciplinas coëuntium, cumque eius utilitatis et laudis plurimum adhuc supersit, certum Nobis est eodem uti praesidio, quo consilia Nostra plenius perficiamus.—Scilicet auctores sumus, ut coetus academicus in urbe Roma instituatur, qui S. Thomae Aquinatis nomine et patronatu insignis, eo studia industriamque convertat, ut eius opera explanet, illustret ; placita exponat, et cum aliorum philosophorum sive veterum sive recentium placitis conferat ; vim sententiarum earumque rationes demonstret ; salutarem doctrinam propagare, et ad grassantium errorum refutationem recensque inventorum illustrationem adhibere contendat. — Idcirco tibi, venerabilis Frater Noster, cuius perspecta habemus ornamenta doctrinae, celeritatem ingenii, studiumque rerum omnium quae ad humanitatem pertinent, id negotii damus, ut propositum Nostrum exequaris. Interim rem altius consideres ; cumque rationem excogitaveris quae consiliis Nostris opportune respondeat, litteris expressam Nobis inspiciendam subiicies, ut probemus et auctoritate Nostra muniamus.

(2) E certo le intenzioni del Santo Padre non potrebbero essere meglio secondate che studiandosi di fare nelle singole Diocesi, nella misura che sarà possibile, quello che il Santo Padre fa in Roma, sia per l'insegnamento della Filosofia nelle sue Scuole, sia per la fundazione di un' Accademia Tomistica.

quelques années, — mais encore en France et ailleurs, les premiers pasteurs travaillent activement à la fondation d'académies semblables, et si l'éminent évêque de Coutances a déjà, pour ce qui le concerne, conduit l'entreprise à bonne fin.

Le temps ne serait donc pas loin où l'on verra une académie Saint-Thomas-d'Aquin dans chaque diocèse, ou du moins dans chaque province du monde catholique.

Quod utinam... !

L'ABBÉ CHANDONNET.

STATUTS DE L'ACADÉMIE DE COUTANCES

I.—L'Académie de Saint-Thomas-d'Aquin est une société de prêtres dont le but est l'étude des œuvres du Docteur angélique.

II.—Monseigneur l'évêque est président de l'Académie.

III.—Le directeur est nommé par le président et chosi parmi les membres actifs.

IV.—Les associés se divisent en trois classes : ils sont *actifs, honoraires,* ou *aspirants.*

V.—L'Académie est *administrée* par un conseil général qui se réunit sous la présidence de Monseigneur. — Un conseil particulier est chargé de la direction des *études.*

VI. — Le nombre des membres actifs ne dépassera pas un chiffre qui sera fixé ultérieurement.

VII. — Le conseil général, sur la proposition du président, nomme aux suffrages secrets les membres actifs destinés à prendre la place de ceux qui sont décédés, ou ont donné leur démission.

VIII. — On n'admettra des membres honoraires qu'un an après la fondation de l'Académie, et leur nomination devra se faire avec l'agrément du conseil général.

XI. — Les élèves du Grand-Séminaire qui se sont distingués dans leurs études, ou ont soutenu une thèse publique soit sur la philosophie, soit sur la théologie, sont admis *sans autre condition* au nombre des aspirants.

X.— Les séances académiques auront lieu au moins quatre fois l'an : elles se tiendront au Grand-Séminaire. Les membres honoraires et les aspirants auront le droit d'y assister.

XI. — Les matières à traiter seront tirées de la *théologie* et de la *philosophie* envisagées dans leurs rapports avec les *erreurs modernes* contre la foi et la raison ; elles seront toujours prises dans les traités du Docteur angélique qui feront partie des études de l'année courante.

XII. — Dans chaque séance académique, deux membres au moins liront eurs travaux, et deux autres, désignés à l'avance, argumenteront sur une uestion proposée dans la réunion précédente ; ensuite le directeur, sur l'avis du conseil, indiquera l'objet des études pour le trimestre suivant.

XIII. — Si le directeur le juge opportun, il invitera les membres actifs à donner leur appréciation sur les travaux dont ils auront entendu la lecture.

XIV. — Le conseil général sera composé de membres choisis par Monseigneur l'évêque, président, qui pourra seul le convoquer soit pour ses réunions privées, soit pour les réunions solennelles de l'Académie.

XV. — Le conseil particulier se composera d'un directeur, d'un sous-directeur, de conseillers, d'assesseurs et d'un secrétaire. Le directeur les réunira pour les séances trimestrielles.

XVI. — Les membres sont invités à donner tous les ans une somme de dix francs, pour contribuer à l'impression des travaux que le conseil particulier aura jugés dignes de la publicité.

XVII. — A la fin de chaque année, le conseil particulier fera le compte rendu général de toutes les questions qui auront fourni la matière des études, et l'adressera à Monseigneur avant la réunion solennelle.

BIBLIOGRAPHIE

L'ART DE PARLER, par Antoine Rondelet, docteur ès lettres, lauréat de l'Institut, professeur de philosophie à l'Université catholique de Paris. — Paris, L. Vivès, 1879.

Après l'*Art d'écrire* devait venir l'*Art de parler*, et c'était justice : on a tant besoin d'apprendre les deux, maintenant que tout le monde parle et que tout le monde écrit !

M. Rondelet fait un joli et véridique portrait de certains orateurs, dans l'introduction de son *Art de parler*. On passe, en général, par dessus les introductions, et avec raison : c'est déjà assez de feuilleter tant de volumes dont le monde est inondé chaque jour ; mais il faut lire l'introduction de M. Rondelet comme l'ouvrage même, sans se permettre d'en passer une seule ligne. Personne n'aura d'ailleurs la tentation de rien sauter une fois le livre en mains. L'ouvrage doit même être étudié, de manière à en graver profondément tous les préceptes dans la mémoire.

L'*Art de parler* est didactique, mais la lecture de cet ouvrage offre un intérêt piquant même pour le lecteur superficiel. M. Rondelet est un homme d'esprit. C'est en outre un observateur profond, qui, en étudiant les orateurs et leurs méthodes, saisit tous les rouages et vous les montre à l'œuvre avec des coups de pinceau qui les peignent admirablement bien. C'est précisément là un des charmes de son ouvrage et un des caractères qui inspirent la confiance en son système. Rien dans M. Rondelet ne sent le pédagogue agissant d'autorité. Il soumet ses raisons à son lecteur, et, si on ne veut pas être avec lui, il faut se contenter de dire comme un de mes amis de Paris me disait : « Tout cela n'est que du paradoxe, » sans vouloir s'expliquer davantage. Un homme sensé ne peut repousser avec cette désinvolture un

ouvrage sérieux et un ouvrage de rhétorique. Mais c'est que M. Rondelet bat fortement en brèche des systèmes aujourd'hui assez généralement reçus et chers à plusieurs sur la manière de former des orateurs, à commencer par l'improvisation proprement dite et à finir par les *parlottes* et les discours à petits papiers, autrement dits écrits débités. Grande a dû être l'indignation dans certains quartiers en France devant la témérité de l'auteur de l'*Art de parler*.

Dans les premiers livres, l'auteur réfute solidement et spirituellement les fausses méthodes, puis expose les siennes. Il nous fait assister à la naissance psychologique de l'éloquence. Quelles sont les diverses formes de la pensée? L'auteur insiste sur la différence du langage parlé et du langage écrit: c'est là une des bases de sa méthode. A ceux qui aiment les études de caractère, je recommande fort le livre IVe: *Étude de l'éloquence naturelle*. Puis viennent les règles de la préparation intérieure et extérieure et de la disposition des idées au point de vue du discours. L'invention des idées doit être exclusive, systématiquement incomplète et surabondante à la fois. Paradoxe, me direz-vous. Lisez l'ouvrage et vous me donnerez ensuite votre opinion. Il faut faire passer devant soi l'auditoire qui aura le *privilège* de vous entendre, préparer plus long qu'on ne devra donner et penser avec soin à ce que l'on ne doit pas dire. Il ne suffit pas de méditer ses idées d'une manière vague, mais il faut encore les développer avec netteté. La préparation extérieure, les études ou informations en dehors de soi-même, qu'il ne faut faire qu'après s'être avec soin assuré de toutes les ressources que l'on possède déjà sur le sujet qui doit être traité, sont des points importants, que traite bien l'auteur. Cette préparation extérieure, il ne faut pas en abuser et toujours être à consulter à droite et à gauche et à chercher des documents. Qu'elle se fasse dans des livres pour trouver des renseignements, c'est très bien; mais pour des impressions, jamais. La préparation la plus générale et la plus commode pour cette invention des idées du discours, c'est sans contredit l'érudition; mais qu'à son défaut, l'esprit ne se fatigue pas dans des lectures trop souvent fastidieuses. Que la préparation *extérieure* avant la fabrication du plan soit courte; celle qui suit peut être longue quand le plan et les divisions sont faits. On peut alors lire pour corriger et fleurir sa pensée, pourvu que le plan reste solide. Il peut paraître curieux d'entendre l'auteur, avant de passer au plan, revenir encore sur une idée déjà énoncée

et qui paraît si paradoxale, à savoir : l'avantage qu'il y a de préparer et de *bien* préparer ce que l'on sera ensuite prêt à omettre et à sacrifier. Dans le cas de ces omissions volontaires et préméditées, pour ainsi dire, l'orateur ne doit pas alors dire à son auditoire qu'il aurait beaucoup plus *dit* s'il eût eu le temps de plus *dire* et detout *dire*.

Nous avons vu que M. Rondelet ne veut ni de l'improvisation sans préparation, ni du discours écrit que l'on apprendra ensuite par cœur ou que l'on apprendra à demi pour s'aider ensuite des fameux petits papiers. Mais d'un autre côté, il montre bien la nécessité d'un plan écrit, réfutant le préjugé contraire des partisans de *l'improvisation*. Quel est le sort de ceux qui n'ont pas fait de plan et celui qui attend les orateurs qui, ayant fait un plan, ne l'ont pas écrit? Quelles qualités doit avoir le plan? Il doit être personnel et à l'auditoire et à l'auteur; notre orateur doit considérer ses futurs auditeurs, ses propres goûts et ses dispositions. Une autre qualité du plan, c'est d'être mobile, c'est-à-dire, pouvant être modifié en cas de nécessité, ce qui ne pourra se faire facilement que s'il est bien solide et entier, et que chaque partie forme un tout parfait, étant indépendante et distincte. En outre, le plan d'un discours doit être disposé en raison inverse du plan d'une composition écrite. Excitez tout de suite l'intérêt, et en général, pas de préliminaires. Après avoir parlé de la variété de tons, l'auteur traite des diverses sortes de transitions, de la manière de les faire, puis de la diction et de l'action, qui font l'objet du livre septième. Des trois règles principales de l'élocution improvisée, des incorrections et répétitions, du défaut de précision, ce qu'il faut en penser; des règles de la diction et de l'action : voilà tout ce que dit la table des matières pour cet important et intéressant chapitre, que M. Rondelet termine par des recommandations relatives au costume, nous faisant remarquer « qu'il en est des assemblées comme des femmes, qu'elles n'en veulent jamais à personne de se mettre en frais pour elles. »

L'auteur continue ainsi : « Nous avons parlé jusqu'ici de la « découverte des idées, de leur distribution suivant un plan défini, « de l'élocution oratoire qui les traduit au public, des inflexions « de la voix et des mouvements du corps qui accompagnent l'ex- « pression. L'application de ces préceptes se trouve singulière- « ment facilitée par la direction que l'on peut donner à l'éduca-

« tion d'un jeune homme, ou, au contraire, cette même éducation « peut devenir une sorte d'empêchement dirimant. Le huitième « et dernier livre de ce présent ouvrage va donc être consacré à « quelques conseils généraux relatifs à la préparation lointaine « ou immédiate des esprits en vue de l'improvisation, comme aussi « aux moyens à prendre pour se représenter les défauts de son « propre discours. »

Je passais un jour en revue une couple de ces albums de salon ou formulaires de questions,—pour plusieurs indiscrètes, et auxquelles on prie des amis de répondre. Je remarquai que le plus grand nombre écrivait : « *l'éloquence,* » en regard de la question : « *Don de la nature que vous voudriez avoir ?* » En effet, tous voudraient être éloquents, les partisans du mal comme ceux du bien, en dépit de ce qu'en disent ceux qui ne peuvent parler, semblables en cela au renard de la fable en présence des *raisins trop verts.* Comme le fait remarquer M. Rondelet, quand l'éloquence a-t-elle été plus nécessaire qu'en nos temps, où l'on discute et où l'on conteste tant et tout, et où la participation du peuple au pouvoir amène de si nombreux discours ? Outre les orateurs de la politique, il y a aussi les orateurs sacrés qui demandent à Dieu de toucher leurs lèvres du charbon ardent. *Aide-toi et le ciel t'aidera*, dit le proverbe. Tous doivent travailler et bien travailler, et je crois que tous tireraient un grand profit de l'*Art de parler.*

Je ne puis mieux terminer cette rapide et incomplète étude qu'en appelant l'attention des directeurs de nos maisons d'éducation supérieure sur le mérite réel de cet ouvrage et le bénéfice que pourraient en retirer leurs élèves.

LES LOIS ÉCONOMIQUES, par A. DE METZ NOBLAT, 2me édition, précédée d'une introduction par Claudio Jannet.—Paris, Pédone-Lauriel, 13, rue Soufflot, 1880 ; 1 vol. in-16 de 600 pages, 5 frs.

Existe-t-il des lois économiques ? Demandez-le à M. Metz Noblat. Dans sa préface il passe en revue et réfute les arguments des mathématiciens, des politiques, des socialistes, des gens d'affaires, *des gens pratiques* et même des catholiques qui ont de la peine à se réconcilier avec une science dont les principaux savants de nos jours ont essayé de se faire une arme contre la religion, la morale et la société. L'auteur ne cache pas le fait que les économistes n'ont pas peu contribué à fausser le jugement des peuples sur le compte de leur science. Aujourd'hui

les préventions obstinées dont elle était l'objet commencent à fléchir et à céder devant la raison et l'expérience. Mais tandis qu'elle est enseignée dans toutes les universités d'Allemagne, qu'en Angleterre elle a pénétré jusque dans les écoles primaires et qu'elle compte en France un grand nombre de chaires, étant devenue obligatoire dans le programme des études légales, il faut avouer qu'en Amérique elle a encore fait peu de progrès. Que les Etats-Unis aient un grand besoin d'étudier la véritable science économique, on ne saurait en douter à voir nos voisins tant s'écarter des principes qui ont présidé à la fondation de leur pays. Ne croyons pas que le Canada puisse s'en passer, lui surtout qui a tant à fonder, à former et même peut-être à réformer. La science économique n'existe pas chez nous, du moins comme science. Que nous en donnent nos universités ?... « Rien d'étonnant dès lors, nous dit M. de Metz Noblat, à ce que les classes « illettrées n'en aient pas la moindre notion. Le peu qu'en connaissent les esprits cultivés manque de coordination et se compose d'idées vagues, confuses, puisées au hasard dans les revues « et les journaux. Aussi que de grosses bévues échappent dans « la conversation ou dans des livres à des hommes d'esprit et de « savoir ! Il n'est pas jusqu'aux personnes appelées par leur position à mettre la main aux affaires publiques soit comme mandataires de la nation, soit comme délégués du gouvernement, « qui n'ignorent parfois, au delà du croyable, les premiers éléments d'une science dont il leur faut chaque jour appliquer les « principes. »

L'économie politique ? *C'est la science de la richesse*, c'est-à-dire *la science des lois qui président à la production, à l'échange et à la distribution de la richesse*, et nous pourrions ajouter : *à l'emploi de la richesse.* Dans ce livre tous les grands problèmes de l'ordre économique, leurs causes et leurs effets sont étudiés à la lumière de la raison et de la foi. Claudio Jannet, lui aussi un économiste distingué, fait ressortir dans son *Introduction* toutes les qualités de l'auteur des *Lois économiques* et comme penseur et comme écrivain. Le travail déjà si précieux de M. de Metz Noblat a acquis une nouvelle valeur par cette introduction et les annotations de l'auteur de *les Etats-Unis contemporains.* Cet ouvrage est considéré à Paris comme le meilleur traité élémentaire écrit en français sur la science économique.

LES FAMILLES ET LA SOCIÉTÉ EN FRANCE AVANT LA RÉVOLUTION, d'après des documents originaux, par CHARLES DE RIBBE, 4me édition considérablement augmentée. — Tours, Mame et fils, 1879, 2 vols. in-18 jésus, 4 frs.

Voilà un ouvrage qui a fait profonde sensation en France quand parut la première édition en 1873. Il venait ressusciter tout un ordre de faits généralement inconnu. C'était au lendemain des désastres de la guerre avec la Prusse et des ruines entassées par la commune. Pendant que de tous côtés on étudiait les causes de la chute si étonnante de la France, il y eut des penseurs profonds dont l'opinion fut que le mal n'était pas seulement accidentel, extérieur et causé par les fluctuations de la politique, mais que toute la question était dans la solution de la réforme sociale. L'éminent publiciste M. Le Play, depuis longtemps à l'œuvre, fit école. Il y eut des œuvres admirables écrites à ce sujet, des théories magnifiques sur la famille et le patriotisme et sur toutes les questions concernant une bonne organisation de la société. Mais je ne crains pas de dire que, pour le caractère de notre siècle, qui prétend ne procéder que par voie d'expérimentation, M. Charles de Ribbe fut celui dont les ouvrages devaient mieux servir à éclairer les intelligences et à amener les cœurs et les volontés à opérer la réforme désirée. En effet, l'auteur *des Familles et de la Société en France avant la révolution*, sortant de l'abstraction et de la théorie, avait mis à découvert une mine profonde et des plus riches. Au lieu de dire ce que *doivent* être la famille, le respect dû au père, l'école, le travail et l'épargne pour arriver à l'ordre domestique et à la véritable paix sociale et par là au relèvement de la nation à l'intérieur et à l'extérieur, il le montra, il le fit voir, il le fit toucher du doigt, déroulant successivement, à l'aide de documents authentiques, ce qu'ont été dans les siècles passés la vie intime du foyer, la famille et les diverses institutions locales, force d'une société. Pendant que d'autres travaillent à réparer la charpente extérieure de l'édifice social, M. de Ribbe est l'architecte de l'intérieur, montrant par l'exemple du passé ce que doit être la vie intime de la nation et de chaque famille. L'illustre auteur a puisé à pleines mains dans les trésors des familles, dans ces documents si précieux que l'on appelle *mémoires*, *souvenirs*, et plus spécialement *livres de raison* et *livres de ménage*.

Ces livres ne sont pas seulement pour la France, ils nous montrent aussi ce qu'ont été nos pères, à nous Canadiens-Français,

renferment le secret de leurs nobles vertus, de leur grand patriotisme, et peuvent fournir des modèles à tous les peuples. Je ne doute pas que si des études semblables à celles de M. de Ribbe étaient faites au Canada, nous trouverions beaucoup de ces *livres de raison.* Nos malheurs, nos luttes et notre long manque d'écoles régulières en ont peut-être tari la source dans un grand nombre de familles. A nous de reprendre nos *livres de raison*; rien de plus facile pour nous surtout qui avons conservé la vie et les traditions du foyer domestique. Une de nos plus belles familles a l'honneur d'être mentionnée par M. de Ribbe (2e vol., pp. 237 à 240) dans la personne de son fondateur Pierre Boucher de Boucherville, « *dont les raisons qui m'ont amené à fonder ma seigneurie des îles Percées, que j'ai nommées Boucherville,* » et le testament avaient déjà été publiés en 1877 dans le *Catholic Family Almanach* de New-York.

Lisons donc les ouvrages de M. Charles de Ribbe. Que les familles qui ont leurs *livres de raison* les continuent; que celles qui n'en ont pas apprennent ce que c'est et se mettent à l'œuvre. Grand nombre de nos compatriotes d'origine anglaise ont les leurs sous forme de feuillets blancs ajoutés à leurs bibles, sur lesquels ils consignent les événements importants de la famille. Adoptons plutôt, nous, la forme des registres de nos pères, elle nous convient mieux: c'est un beau et solide cahier divisé en différents chapitres. Le dernier ouvrage de M. de Ribbe, *Le livre de famille*, (Tours, Mame, in-18, 2 francs), donnera tous les détails désirés. L'auteur a même fait publier de ces cahiers pour servir de modèles. Nous ne faisons pas appel seulement aux familles riches et à celles qui occupent les hautes sphères de la société, mais c'est aussi au cultivateur et à l'ouvrier que nous parlons. Plusieurs modestes familles de l'ancien temps ont fourni à M. de Ribbe quelques-unes de ses plus belles pages. Quelle richesse pour une famille quand elle possède ainsi son histoire et les recommandations et les sages avis des ancêtres gravés dans les archives du foyer, et quel puissant concours fournit ainsi la tradition pour la conservation et la prospérité d'un peuple!

VICTOR LIVERNOIS.

EXTASES, poésies par LÉONCE MALLEFILLE. A Paris, chez Derache, rue Montmartre, 48.

M. Mallefille est un vaillant de la bonne école, un poète qui va chercher ses inspirations aux sources pures et qui pense que la muse a plutôt pour mission de relever l'âme vers les sommets sereins que de l'entraîner dans la boue des cloaques.

Soit qu'il chante les mystérieuses solitudes des grands bois, qu'il s'élève vers les hauteurs sidérales, qu'il se penche sur un abîme ou sur un berceau, qu'il s'enfonce dans la prairie lumineuse ou se berce sur les larges houles de l'Océan, soit enfin qu'il déroule à nos regards un chaud paysage d'Orient, ou qu'il laisse échapper de son cœur un cri d'amour pour la patrie absente, on sent toujours qu'une note sérieuse, touchante et chrétienne mêle son timbre sympathique à l'harmonie générale de l'ensemble.

M. Léonce Mallefille est le frère de l'auteur dramatique bien connu, que la mort a enlevé presque au début d'une carrière si pleine de promesses et déjà si bien remplie. Eloigné comme nous de la France, — il demeure à Saint-Pétersbourg,— il sympathise avec ses frères du Canada, et la *Revue* a déjà eu l'avantage de publier quelques-unes de ses productions, qui toutes sont marquées au coin du beau style, de la noble pensée et d'une versification nombreuse, sobre, châtiée, entraînante.

Les *Extases* sont un joli volume qu'on lit avec charme et que l'on conserve dans un recoin choyé de sa bibliothèque.

T. DE LÉVRARD.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU CANADA, d'après une publication récente par ALPHONSE LE ROY, membre honoraire de l'Institut canadien de Québec. Bruxelles, 1878. 26 pages in-8.

Il y a longtemps déjà que nous avons sur notre table cette excellente et bienveillante brochure, et nous devons des excuses à son estimable auteur pour n'en avoir point parlé plus tôt. M. Le Roy est un vieil ami du Canada, qu'il n'a jamais visité cependant, et des Canadiens, qu'il connaît surtout par leurs ouvrages et par le petit nombre de ceux de nos touristes qui, au fait de ses bonnes dispositions, sont allés frapper à sa porte, où ils ont reçu le plus cordial accueil.

Déjà en 1855 ou 1856, M. Le Roy avait publié dans la *Revue de l'instruction publique* de Paris une série d'articles très remarquables sur l'instruction publique au Canada. Ce fut pour lui l'occasion d'entrer en rapport avec M. Chauveau, alors surintendant de l'éducation à Montréal. Il s'établit bientôt entre notre département de l'instruction publique et celui de la Belgique un échange de livres et de publications tout à notre avantage. L'université de Liége et la plupart des écrivains belges contribuèrent aussi à fonder une collection qui se trouve maintenant partagée entre la bibliothèque du département à Québec et celle de la législature locale.

M. Le Roy est depuis bien des années professeur de philosophie à l'université de Liége. Doué d'une activité prodigieuse servie par des talents hors ligne, il a publié une foule d'ouvrages sur la philosophie, la pédagogie, l'histoire et la biographie de son pays. Dévoué surtout à l'éducation populaire, il n'a point dédaigné la tâche laborieuse et relativement ingrate de compiler et de publier des livres de lecture pour les écoles de la Belgique.

Quelques ouvrages canadiens qui lui étaient tombés accidentellement sous la main, le portèrent à s'occuper de notre pays. Ces livres étaient les *Considérations relatives à la dernière révolution de la Belgique*, par M. D. B. Viger, le *Canada reconquis* par M. Barthe, et quelques rapports sur l'éducation par M. le Dr Meilleur. Les traits de ressemblance qu'offrent la constitution sociale et politique du Canada et celle de la Belgique,—que M. Viger avait si bien fait ressortir,—l'avaient vivement frappé. Aussi y fait-il allusion de nouveau dans les premières pages de la brochure dont nous allons nous occuper :

« Le Canada, où l'honorable M. Chauveau va nous conduire, mériterait d'être mieux connu en Belgique. On en a beaucoup parlé, il y a quelques années, à propos des efforts tentés pour y attirer des cultivateurs flamands et des ouvriers de toute espèce ; il ne manque, en effet, que des bras dans ces fertiles contrées, qui n'ont sans doute pas de pépites d'or à offrir aux émigrants (1), mais où le premier venu peut vérifier pour son compte le mot du fabuliste : « Le travail est un trésor ». En tous cas, le premier enthousiasme s'est refroidi, pour des raisons dont nous n'avons point à nous enquérir ici, et c'est dommage. A coup sûr, nos laboureurs ne seraient pas trop dépaysés dans le Canada français.

(1) Et il y a des pépites par dessus le marché ! Il est probable que c'était dans la rivière Chaudière ou la rivière Etchemin, que les sauvages avaient trouvé celles qu'ils montrèrent à Jacques Cartier. On a mis bien du temps à refaire cette découverte.

Ils y vivraient sous un régime de liberté et de tolérance qui leur rappellerait nos institutions sous plus d'un rapport; ils en supporteraient le climat plus facilement que certains pessimistes n'ont voulu le faire accroire, sur la foi de Voltaire; la blonde Cérès, comme on eût dit autrefois, leur prodiguerait tous ses dons; enfin, par les relations plus suivies qui s'établiraient infailliblement, ils se verraient tôt ou tard en état de rendre de sérieux services aussi bien à leur pays d'origine qu'à leur patrie d'adoption.

« Le Canada offre encore cette ressemblance avec les Pays-Bas d'avant 1830, que la population s'y compose de deux groupes, parlant deux langues et professant des cultes différents. Il arriva un jour où les descendants des colons français se sentirent opprimés et où des troubles éclatèrent. L'Angleterre, par l'acte d'Union de 1840, aggrava les sujets de mécontentement en déclarant que la langue anglaise serait désormais la seule langue parlementaire, et en adoptant diverses autres mesures qui assuraient à la population britannique et protestante une inquiétante prépondérance. Une lutte ardente s'engagea à la tribune; pied à pied les Franco-Canadiens obtinrent des concessions importantes, et le gouvernement de la mère patrie finit par comprendre qu'il devait un égal respect aux deux nationalités en présence. A l'union exclusive des Canadas fut substituée, en 1867, une confédération générale de toutes les provinces de la Nouvelle-Bretagne (à l'exception de Terre-Neuve), sous le nom de *Dominion of Canada*. Un parlement fédéral siège à Ottawa, la nouvelle capitale : il ne s'occupe que des intérêts communs et des relations extérieures; pour le reste, chaque province a sa législature particulière, et par conséquent se donne les institutions qui lui conviennent; en définitive, l'Angleterre n'a fait qu'en revenir sagement à ses anciennes traditions coloniales. Qui sait ce qui serait arrivé sans cela? N'est-ce pas pour avoir oublié le simple rôle de protectrice qu'elle avait si honorablement rempli jusqu'alors, qu'elle perdit en 1763 les vastes régions des Etats-Unis (2)? »

Lorsque M. Chauveau fut envoyé en Europe pour y étudier les progrès de l'instruction publique dans le Royaume-Uni et sur le continent, il eut un très grand plaisir à faire la connaissance personnelle du savant professeur avec qui il correspondait depuis plusieurs années. Il visita avec lui l'université de Liége et les nombreuses écoles de tous les degrés qui se tiennent dans cette ville, l'une des plus populeuses, des plus savantes et des plus riches de la Belgique.

M. Le Roy ne fut pas non plus tout à fait étranger à la publication de l'ouvrage dont il a rendu compte. M. Le Roy était l'ami

(2) Viger, *Considérations relatives à la dernière révolution de la Belgique*. Montréal, 1831 et 1842, in-12, p. 60

et le correspondant du Dr Schmidt de Stuttgard, et l'on sait que ce fut à la demande de ce dernier que M. Chauveau écrivit les remarquables articles qui furent publiés en allemand dans la seconde édition de l'encyclopédie de l'instruction publique, dirigée par ce savant écrivain. M. Le Roy encouragea fort son ami du Canada à faire connaître son pays dans cette publication allemande, et ces articles ont été la base du livre qui a depuis valu à son auteur un diplôme de médaille d'or à l'exposition de Paris.

Il était donc tout naturel que M. Le Roy se chargeât de présenter cet ouvrage à ses compatriotes, et il en fit la revue dans l'*Abeille*, excellent journal pédagogique publié à Nivelle et dirigé par M. Braun, qui est depuis longtemps une autorité en tout ce qui concerne l'éducation du peuple.

Après quelques préliminaires dans lesquels il résume habilement les notions générales sur la confédération canadienne qui se trouvent dans l'introduction, M. Le Roy divise son travail en deux parties, l'une consacrée à la province d'Ontario, l'autre à la province de Québec, laissant de côté les autres provinces, qui occupent chacune leur chapitre dans le livre de M. Chauveau.

Voici comment il termine la partie qui a trait à la province d'Ontario :

« Les locaux des écoles communes sont vastes, aérés, bien pourvus d'appareils de gymnastique : grâce aux soins de M. Hodgins, on a pu s'en assurer à Philadelphie. Les écoles comprennent ordinairement quatre classes à la campagne, six dans les villes. Le programme des écoles urbaines s'élève à la hauteur de celui de nos écoles moyennes du degré inférieur : qu'on en juge plutôt. *Première classe* (classe élémentaire) : lecture et écriture, épellation, étymologie, arithmétique, géographie, dessin, musique, leçons de choses. *Deuxième classe :* on commence la grammaire et la composition. En *troisième*, on aborde la chimie et la botanique ; en *quatrième*, l'histoire générale, la littérature, l'histoire naturelle et la physiologie ; en *cinquième* et en *sixième*, le gouvernement civil, la physique, l'algèbre, la géométrie, le mesurage et la tenue des livres. La marchandise répond-elle à l'enseigne ? Nous sommes portés à le croire, bien que les vicissitudes de la législation aient plus d'une fois détourné les études de leur cours régulier. Mais les juges les plus sévères constatent volontiers que le niveau des études générales tend malgré tout à s'élever de plus en plus, et d'autre part l'influence des écoles normales, des conférences d'instituteurs, ainsi que l'augmentation lente, mais continue, des traitements du personnel enseignant, n'ont pas été stériles ; les bienfaits de l'instruction, enfin, sont appréciés de tout le monde, dans un pays où les oisifs sont forcé-

ment rares. La prospérité de la province d'Ontario est certainement due en grande partie au perfectionnement de ses institutions scolaires, d'où sortent chaque année des jeunes gens bien préparés pour réussir dans l'industrie et le commerce. Pour tout dire, cependant, ce résultat est favorisé par les richesses naturelles du pays, par la circulation des capitaux anglais, par le développement rapide des institutions municipales. Tout semble conspirer à faire du Haut-Canada, dans un avenir prochain, l'une des plus vigoureuses colonies de l'Angleterre. »

L'auteur consacre ensuite plusieurs pages à la biographie de M. Chauveau, qu'il emprunte en partie au livre de M. L. O. David, en partie à un article du *Canadian Illustrated News*, et il y ajoute ses propres impressions. Parmi les œuvres littéraires de notre distingué compatriote, celles qu'il a publiées dans notre *Revue* obtiennent une mention toute spéciale.

Il rend aussi justice à la longue et laborieuse carrière de M. Meilleur, et aux travaux de M. Ouimet, qui venait alors de reprendre comme surintendant la direction de nos affaires scolaires qu'il avait déjà eue comme ministre.

Il blâme cependant le changement opéré dans notre province, par lequel l'instruction publique cessait d'avoir un représentant dans le ministère, tandis qu'une évolution en sens inverse s'opérait dans la province d'Ontario.

Ses remarques, quoique en général très bienveillantes, font voir un esprit indépendant et exercé à la critique. Nous donnerons pour exemple le passage suivant, au sujet du programme de nos écoles normales, que l'auteur a reproduit textuellement :

« Ce programme, à parler franchement, nous paraît réclamer des améliorations. Le principal de l'école a été le premier à y signaler une lacune ; les filles seules apprennent le dessin ! Et pourquoi suivent-elles pendant deux ans un cours d'agriculture, et les garçons un an seulement ? Pourquoi étudient-elles l'histoire ecclésiastique et pourquoi les garçons ne l'étudient-ils pas ? Enfin, des deux côtés, la liste de ces cours est bien longue. Ou l'enseignement doit être fort élémentaire, pour ne pas dire superficiel, ou il faut que le tempérament intellectuel des jeunes Canadiens soit singulièrement robuste. On s'enquiert avec zèle, il est vrai, des meilleures méthodes, et les derniers manuels classiques adoptés sont en général recommandables ; de plus, les inspecteurs veillent avec soin à ce que les instituteurs diplômés, une fois dans la carrière, s'acquittent de leur tâche avec discernement ; les rapports officiels font foi des résultats obtenus, de résultats qu'on n'obtiendrait certes pas si les maîtres étaient trop insuffisamment préparés. Il est vrai aussi que l'on compte sur leur zèle à poursuivre leurs études par eux-mêmes, après leur

sortie d'école, et que beaucoup n'y manquent pas. Mais le fait est qu'il est impossible que les débutants aient autre chose que *des clartés de tout*, selon l'expression de Molière. Ne nous hâtons point de juger : cette préparation encyclopédique, si peu sérieuse qu'on ait le droit de la supposer, peut être absolument nécessaire dans des contrées où la population est si dispersée et forcément si peu éclairée. Dans les districts ruraux de l'intérieur, l'instituteur doit être tout pour ainsi dire, avoir réponse à tout, passer, comme le curé, pour un oracle. C'est assez qu'il arrive avec quelque prestige : le *Journal de l'instruction publique* viendra le trouver dans sa solitude, développera pour lui l'enseignement ébauché de l'école normale et maintiendra son crédit, s'il a bonne volonté.

« Puis, il se trouvera bien quelque bibliothèque dans son voisinage ; insensiblement il s'instruira et se perfectionnera, répandra le goût du savoir autour de lui, et finira par mériter, au fond de son obscurité, le titre glorieux de pionnier de la civilisation. »

Nous donnerons maintenant les dernières conclusions de cette intéressante brochure, qui fait voir que le Canada possède en Belgique un ami aussi dévoué, aussi zélé que l'est en France M. Rameau. Ces deux hommes ont, du reste, plusieurs traits de ressemblance, entre autres un esprit de travail constant et opiniâtre, et un devouement sans bornes aux idées qu'ils veulent servir.

L'Institut canadien de Québec a bien mérité du pays en conférant à l'un et à l'autre le titre de membre honoraire, et l'on a pu voir que M. Le Roy a su reconnaître cette distinction sur la première page de son opuscule.

« Nous nous abstiendrons de réflexions finales : le lecteur les fera pour nous. Il n'y a rien d'exagéré à dire que le Bas-Canada, si l'on se reporte à un quart de siècle seulement, a marché dans la voie du progrès aussi rapidement qu'aucun pays du monde (1). Et ce qui est mieux encore, c'est que le progrès général, et de plus en plus accéléré, n'a modifié en rien les habitudes paisibles des Canadiens, simples de mœurs comme autrefois, attachés à la vie de famille, fidèles à leurs traditions d'honnêteté et de vertu. Il n'est donc pas si dangereux de répandre à profusion les lumières.

« Il y aurait lieu maintenant de suivre notre auteur dans les autres provinces du *Dominion*. Maints détails intéressants pourraient être relevés, surtout si nous insistions sur l'introduction, dans le Nouveau-Brunswick et ailleurs, des écoles non confessionnelles. Mais l'espace nous manque, et d'autre part, nous aurons atteint notre but, si le livre profondément instructif de M. Chauveau prend place, ce qui est immanquable, dans les bibliothèques des hommes spéciaux. Nous le comparerions volon-

(1) Voir dans le livre de M. Chauveau, p. 31 et suivantes, le chapitre consacré *au mouvement littéraire et intellectuel*.

tiers aux mémoires d'un général d'armée qui raconterait ses propres batailles et profiterait de l'occasion pour observer et décrire la tactique de ses émules. Quoi de plus fécond en enseignements utiles ! Comme nous le disions en commençant, les mêmes problèmes se posent partout : il est bon de recueillir tous les jugements, et avant tout ceux des esprits élevés et des cœurs généreux. »

T. DE LÉVRARD.

AVRIL

SONNET

La neige fond partout ; plus de lourde avalanche !
Le soleil se prodigue en traits plus éclatants ;
La sève perce l'arbre en bourgeons palpitants
Qui feront sous les fruits, plus tard, plier la branche.

Un vent tiède succède aux farouches autans ;
L'hirondelle est encore au loin ; mais, en revanche,
Des milliers d'oiseaux blancs couvrent la plaine blanche,
Et de leurs cris joyeux rappellent le printemps.

Sous son fécond effluve, il faut que tout renaisse !
Avril c'est le réveil, avril c'est la jeunesse ! —
Mais quand la poésie ajoute : *Mois des fleurs*,

Il faut bien avouer, — nous que trempe l'averse,
Qu'entraîne la débâcle, ou qu'un glaçon renverse, —
Que les poètes sont de charmants persifleurs !

LOUIS H. FRÉCHETTE.

Une lettre de Maxime

A Mlle C. B.

Chère demoiselle,

Si vous daignez vous souvenir d'une conversation que nous avons eue, vous comprendrez pourquoi je vous adresse d'ici cette espèce d'épître philosophico-politique, car elle contient en substance les idées que je vous ai émises sur la noblesse et ses privilèges, idées qui ont assurément un mérite aujourd'hui : celui de... l'étrangeté ! Mais elles ont peut-être aussi celui de la logique, puisque vous avez bien voulu les approuver.

Cette approbation, qui établit pour moi l'élévation de vos pensées et le raffinement de vos instincts, m'impose de vous conserver l'anonyme, parce que vos charmes et votre fortune vous destinent peut-être à l'alliance de quelque homme politique éminent de ce pays, dont je ne voudrais pas heurter les susceptibilités républicaines,—et qui sait ?... peut-être même troubler votre futur intérieur,—en lui apprenant qu'il a épousé une aristocrate.

Mais cela pourrait-il être ? Consentirez-vous jamais à donner votre jolie main à un personnage professant une doctrine qui met votre femme de chambre sur le même pied que vous-même ? Car c'est ce que veut l'*égalité* républicaine ;—une doctrine voulant qu'il voie son semblable dans son cocher, fût-il nègre ! C'est ce qu'ils appellent la *fraternité ;* —une doctrine enfin qui approuve toutes les rébellions et toutes les révoltes individuelles ou collectives, ce qui est la pratique de la liberté. En effet, toutes les opinions sont respectables quand elles sont sincères ; elles sont tout aussi sacrées dans la minorité qui peut avoir raison, que dans la majorité qui, en matière d'élections surtout, peut être obtenue par des moyens frauduleux et des manœuvres coupables.

Mais, me dira un ergoteur, ce n'est pas ainsi que nous l'entendons ! Nous ne voulons que l'égalité devant la loi, la fraternité évangélique et une liberté normale, c'est-à-dire le droit de faire ce qui peut nous être utile ou agréable, mais à la condition que cela ne puisse pas nuire à autrui !

Je répondrai à cet homme de bon sens que s'il pense ainsi, il est républicain comme moi, c'est-à-dire aussi fanatique d'égalité que Henri IV ou Frédéric de Prusse,—Henri IV ayant obéi à une sommation à comparaître devant un bailli de village, qui le condamna à payer des dommages à un paysan dont ses chevaux et ses chiens avaient détruit la moisson dans une chasse ; ce qui paraîtrait établir que l'égalité devant la loi n'est pas d'invention républicaine. Quant à Frédéric II, tout le monde connaît l'histoire du meunier de Sans-Souci rappelant à son roi « qu'il y avait des juges à Berlin ! » Je crois bien qu'ils sont tous morts depuis ce temps-là, mais il est certain qu'il y en avait alors !

En matière de fraternité, j'ai toujours vu que les aristocraties de tous les pays ont plus fait dans ce sens qu'aucune république ancienne ou moderne. A Sparte, ils avaient les ilotes, et ne les traitaient pas précisément en frères !... La grandeur de la république romaine était fondée sur l'esclavage des peuples vaincus, et l'aristocratique Angleterre, dans les temps modernes, a proscrit la traite des noirs bien longtemps avant la république des Etats-Unis. Et puis, je me demande pourquoi l'on serait si fier de pratiquer une vertu si commune, si généralement étendue et pratiquée, qu'elle a donné naissance à un proverbe que nous connaissons tous : « Les loups ne se mangent pas entre eux ! » Ce qui revient à dire que les loups pratiquent la fraternité tout comme les républicains.

A propos de la liberté, je dirai que le *protestant* que j'ai supposé ci-devant la comprend toujours comme moi, et aussi comme Néron, Caligula et autres empereurs romains, car on lit dans leurs lois : *Licet, quod non interdictum est*,—c'est-à-dire : vous avez le droit de faire les quatre cent dix-neuf coups, et même davantage, pourvu que cela ne soit pas défendu, et il n'y a de défendu que ce qui peut nuire à autrui.

D'où il résulte que l'*égalité*, la *fraternité* et la *liberté*, interprétées comme ci-dessus, ont été pratiquées de tous temps et sous tous les régimes : je ne vois donc pas très bien pourquoi l'on fait tant de révolutions, puisque, au fond, elles n'ont rien changé. Aussi,

dirai-je que si l'on pense qu'une *liberté* sauvage, sans bornes, est absurde; que si l'on croit qu'une *fraternité* universelle et constante est impossible, et que si l'on se dit loyalement que l'*égalité* sociale est une véritable insanité, on reconnaîtra que ces trois articles de foi du catéchisme républicain n'ont rien d'incompatible avec ce que je vais dire.

Arcadia, 18 juillet 1879.

MA LETTRE

ESSAI PHILOSOPHIQUE SUR LA NOBLESSE

Vous me demandiez un soir, ma belle enfant, s'il existe encore de la noblesse dans le vieux monde, et je vous répondis affirmativement. Mais j'aurais aussi bien pu vous répondre négativement; car, si l'on se place à un certain point de vue, l'on peut dire de l'Angleterre elle-même qu'elle ne possède plus que de l'aristocratie, et que cette aristocratie n'existe même que parce que sa fortune la place au dessus du reste de la nation.

Et c'est vrai, puisque les cadets et les puînés ne sont rien, quoique issus du même sang que leur aîné, qui hérite seul du titre et des biens. Or, la noblesse est basée sur l'*honneur*, et l'on ne peut donner que le nom d'aristocratie à la manière d'être qui ne se base que sur la *fortune*. L'on pourrait penser que cet état de choses résulte nécessairement de l'établissement du droit d'aînesse? Ce serait une erreur. Quand le droit d'aînesse s'appliquait en France et ailleurs, il attribuait à la vérité la plus grande partie des biens et le titre du père au premier-né, mais les autres enfants n'étaient pas moins nobles, et cette qualité impliquait pour eux des privilèges dont ne jouissent pas les puînés des maisons nobles d'Angleterre.

Cependant, si la noblesse devait survivre dans un pays aux révolutions fatales, je veux dire inévitables, qui divisent l'existence des peuples en périodes définies, ce devait être en Angleterre; parce que, contrairement à ce que nos pères ont vu s'accomplir en France, le mouvement est venu d'en haut dans ce pays. C'est pourquoi on a pu renverser une dynastie, modifier profondément des institutions séculaires, changer des coutumes et imposer au peuple de nouvelles mœurs, sans se souiller des

crimes et des atrocités qui ont fait à la révolution française un long cortège de spectres et de fantômes, en tête duquel on voit marcher un roi et une reine décapités, suivis de tous les membres de leur noblesse, non plus vêtus de soie, de velours, de satin ou d'armures étincelantes, mais drapés dans leur suaire, avec une raie rouge au coup.

L'Espagne est en décadence, l'Italie en révolution, car l'*unité* actuelle n'est qu'une phase de transition pour ce pays ; l'Allemagne, où un proverbe dit « que l'homme commence au baron », et la Russie, qui sort à peine de la barbarie, sont souverainement influencées par l'état social de la France, qui depuis le moyen âge est « l'école de toute noblesse », comme dit Froissart, qui n'était pas français.

Ce que je vais dire et ce qui est vrai pour la noblesse de France, l'est nécessairement aussi pour celle des autres nations. C'est donc d'elle seulement que je vais vous parler.

*
* *

Oui ! la noblesse existe puisqu'elle n'est pas morte, puisqu'un certain nombre de gentilshommes ont échappé à l'hydre révolutionnaire ! Mais elle existe reléguée dans ses hôtels, confinée dans ses châteaux, ou attachée à la glèbe du travail manuel ; elle existe comme existerait un grand chêne au sein d'une forêt vierge, ou comme coulerait un ruisseau au fond d'une grotte ou au flanc d'une montagne dans un monde inconnu... ou oublié. Elle est parmi les hommes ce que Jérusalem est aujourd'hui parmi les villes.—N'étant pas morte, elle vit ; mais obscurément, sans rendre de grands services au pays, sans privilèges, sans influence et sans rayonnements. Et c'est là ce qui fait croire quelquefois qu'elle est morte. Comme dans les jours de pluie, nous disons improprement : « qu'il n'y a pas de soleil. »

Je m'explique :

La noblesse doit être et doit se définir : « Une classe de privilégiés, » et c'est juste ; car qui dit « la noblesse, » entend le cerveau et le cœur, la sagesse et l'intelligence, en un mot toutes les supériorités de la nation, agrégées dans un tout, qu'on appelle « la noblesse ».

Hélas ! J'entends ici un véritable cri de *haro* accueillir la proposition qui précède ; le fausset de l'eunuque s'unit à la basse du faubourien révolutionnaire, le rire sceptique des vieillards

de trente ans que l'empire nous a donnés pour comtemporains se marie à la voix hypocritement indignée des *amis du peuple*... Mais ni glapissements, ni rugissements, ni l'ironie, ni l'injure ne doivent éteindre la voix qui parle au nom du droit! ni haleine empestée, ni souffle flétrie, ne doivent avoir le privilège ni le pouvoir de ternir le miroir que porte la vérité! C'est pourquoi je dirai: C'est à cette classe qu'appartiennent de droit toutes les hautes fonctions dans l'Etat; parce que c'est à cette classe, composée d'hommes issus de toutes les illustrations de la nation, qu'il convient de servir la patrie avec désintéressement et de se dévouer à la chose publique, quand les circonstances demanderont des immolations ou des sacrifices.

En effet, la tradition d'où naît l'orgueil de la noblesse lui prescrit de plus grands travaux ou de plus nobles entreprises, et lui sert d'égide contre toute forfaiture. D'un autre côté, son éducation et la nature de ses relations ordinaires doivent nécessairement lui ouvrir de plus larges horizons, développer son intelligence et former son jugement.

Mais vous me demanderez, puisque j'ai distingué la noblesse de l'aristocratie, ce que j'entends par la *noblesse?*

Il n'est pas vrai, comme a dit Boileau dans son épître au marquis de Dongeau, que « quiconque dort sous le harnais est gentilhomme, » et je n'admets pas davantage que la noblesse « gît dans le cœur; » parce que s'il en était ainsi, tous, enclins que nous sommes à concevoir bonne opinion de notre mérite, nous soutiendrions que nous sommes *nobles;* car, ne pas le proclamer, serait s'avouer vénal, méchant ou vil. Ce qui est une exception flatteuse, la récompense de grands services rendus, tomberait alors dans le domaine public, et nous deviendrions plus glorieusement ridicules que les hommes de la province espagnole où chaque habitant se dit *hidalgo* de par le brave roi Pélage, sous le fallacieux prétexte qu'un jour de bataille ce grand homme s'est écrié: « En avant, mes hidalgos! »

—*A continuer.*

COMTE A. DE VERVINS.

QUESTIONS ET RÉPONSES

A l'exemple de quelques revues européennes, nous réserverons chaque mois, à la fin de la livraison, quelque espace — autant qu'il sera nécessaire — pour insérer certaines questions se rapportant aux matières de notre programme : lettres, histoire, sciences, philosophie, théologie, droit, etc., etc.

Nous invitons nos lecteurs, et en particulier les étudiants, non seulement à nous fournir les questions qu'ils croiront intéressantes, où qu'ils auraient discutées entre eux, mais encore à nous envoyer la solution de celles qui auront été posées.

QUESTIONS

1° Qu'est-ce que la vie ?

Peut-on la définir avec Stalh : *la conservation du corps dans son mélange corruptible, sans corruption actuelle ?*

Avec Bichat : *l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort ?*

Avec Richerand : *un ensemble de phénomènes qui, dans les corps organiques, se succèdent dans un espace déterminé ?*

2° Pourquoi le suicide est-il *essentiellement* mauvais ?

3° Quelles sont les causes qui ont retardé jusqu'en 1632 la restitution du Canada à la France ?

4° Quelle est la valeur scientifique de l'ouvrage de Cornut sur les plantes du Canada ?

5° La bonne foi est-elle essentielle à la prescription ? Que faut-il penser à ce sujet des articles 2250, 2260, 2261, 2262, et 2267 du Code civil ?

REVUE

DE

MONTREAL

LA QUESTION SOCIALE

AUX ETATS-UNIS

ET

LA CONDITION DES OUVRIERS DES MANUFACTURES [1]

V

Le socialisme se produit fatalement dans une pareille situation, et quel que soit le rôle joué par les émigrants allemands dans l'organisation actuelle du *parti ouvrier*, il faut bien reconnaître son caractère spontané et indigène.

Depuis 1792, date de la fondation de Mont-Lebanon, l'Amérique a été une terre d'expérimentation pour tous les novateurs du

(1) Voir la *Revue* de mars 1880, p. 170.

vieux monde. Elle leur a fourni la liberté, l'espace, un sol riche, toutes les conditions qui ont rendu leur échec plus concluant. Dans ce recueil même, il y a plusieurs années, M. Jonveaux décrivait avec beaucoup de charme les institutions communistes qui existent aux Etats-Unis : depuis elles ont fait l'objet d'un livre plus détaillé de M. Nordhoff, *Communistic Societies of the U. S.* (New-York 1875), auquel nous renverrons le lecteur qu'intéresseraient ces curiosités sociales. C'est là en effet le caractère des vingt et quelques communautés qui végètent dans un demi-succès. Elles ne comptent pas plus de 5000 membres. Les plus nombreuses et les plus prospères, celles des Rappistes et des Shakers, sont inspirées par un sentiment religieux très énergique : elles pratiquent le célibat, l'abstinence des boissons alcooliques et vivent de privations, rendant ainsi, au sein du protestantisme, un hommage involontaire aux conseils évangéliques, dont l'Eglise catholique a toujours conservé le dépôt (1).

Mais les vrais socialistes n'entendent nullement se réduire au célibat et à la tempérance : il faut chercher ailleurs les éléments nombreux et divers qui forment leur armée déjà menaçante pour l'ordre social.

On a pu lire dans tous les journaux le récit des scènes horribles qui se sont produites au mois de juillet 1877 dans les principales villes de la Pensylvanie et au New-Jersey. A la suite d'une réduction de tous les salaires supérieurs à un salaire fixé par la compagnie l'*Ohio and Baltimore Railway*, les trains furent abandonnés brusquement sur les lignes, et quand les compagnies voulurent les faire circuler au moyen d'ouvriers nouvellement embauchés, une foule tumultueuse intervint, brûla les gares, attaqua les troupes, et le sang coula abondamment. Bien loin du théâtre premier de la lutte, à San-Francisco, à Chicago, sans qu'il fût aucunement question de chemin de fer, la populace se souleva comme mue par une secousse électrique et se livra au pillage.

Les *Trade-Unions* se défendent énergiquement d'avoir poussé à ces scènes de désordre. Mais il n'en est pas moins vrai que

---

(1) Les deux communautés des *perfectionnistes* de Humphrey Noyes, établies à Oneida et à Wallingford, pratiquent, au contraire, l'amour libre. Elles comptent seulement 283 membres après vingt ans. Les débris de la Nouvelle-Icarie, à Nauvoo, réunissent encore, dit M. Nordhoff, 65 cabetistes fidèles.

toute démonstration ouvrière peut compter sur l'actif concours et surexcite fatalement les passions destructrices de ces classes dangereuses : vagabonds, repris de justice sans foyer et sans patrie, affamés de débauche et gens aux métiers interlopes. Nous les avons vus à l'œuvre à Paris pendant la Commune ; les grandes cités américaines renferment aussi dans leur sein cet élément incendiaire.

La *guerre des chemins de fer*, comme on l'a appelée aux Etats-Unis, a laissé de douloureux souvenirs. On a pu se rendre compte de la faiblesse des moyens de défense que possède la société. Sur plusieurs points les milices ont pactisé avec l'émeute. Symptôme plus grave : à Pittsburg et à San-Francisco, les grands jurys appelés à statuer sur la criminalité des faits reprochés aux émeutiers, ont déclaré que la présence des troupes avait provoqué le peuple et que les officiers des milices étaient responsables de tous ces désordres ! Des organisations militaires de volontaires se sont créées pour défendre éventuellement l'ordre, et l'on peut voir dans ce fait la marque d'une énergie des éléments conservateurs, qui différencie profondément la situation des Etats-Unis de celle de la France. Mais les révolutionnaires, profitant eux aussi de cette liberté, ont préparé une armée sur le chiffre de laquelle les imaginations se sont, à certains moments, fortement échauffées. C'étaient des achats d'armes, des revues nocturnes, des défilés publics même, comme à Saint-Louis. A plusieurs reprises, en 1878, les journaux à sensation ont annoncé une prochaine explosion. L'amélioration de la situation industrielle l'a heureusement prévenue, mais des temps mauvais peuvent revenir, et un jour ou l'autre quelqu'une de ces processions, où les ouvriers défilent dans les rues des villes en criant *Du pain ou du travail !* finira par des scènes de pillage et d'incendie.

Au-dessus de ces armées cachées du vice et de l'émeute, se trouvent les éléments organisés du socialisme.

Le moins important est l'*Internationale*. Elle a réussi seulement à fonder quelques sections dans les grandes villes parmi des étrangers ; son origine et sa composition répugnent aux Américains, qui n'en sont pas encore arrivés au cosmopolitisme (1).

(1) Un des réfugiés de la Commune, le nommé Robinet, résumait ainsi ses impressions dans une entrevue avec un reporter du *New-York Herald* : « Nous n'avons rien à faire avec le *Workingmen party*. Quoique *notre but soit absolument le même*, nous différons sur les moyens à employer. Ils croient

Les réfugiés français de la Commune n'ont pas fait leurs frais à New-York. Aussi bien dit-on que Karl Marx n'a transporté en Amérique le conseil central de l'*Internationale* que pour se débarrasser d'un mécanisme usé et refaire sur d'autres bases l'union de toutes les fractions du parti socialiste.

Bien autrement sérieux est le *parti démocrate socialiste*, qui s'est formé, il y a une dizaine d'années, parmi les masses allemandes fixées dans la Pensylvanie et dans tout l'Ouest. Comme son nom l'indique, il reproduit les doctrines et les visées du parti que Schweitzer, Liebknecht et Bebel dirigent en Allemagne sous la haute impulsion de Karl Marx. Il est dans une étroite communion avec lui, sans lui être cependant rattaché par une organisation extérieure. Au commencement de 1877, nous constations son influence croissante, mais elle était encore limitée à la population d'origine germanique (1). Depuis lors un fait important s'est accompli. Ce parti a créé une organisation commune avec l'élément socialiste d'origine américaine que représentait le *Labour Reform Party*, et qui lui-même avait précédemment réuni un certain nombre d'associations et de ligues ouvrières (2).

---

que l'écroulement de l'ancienne société peut être obtenu par des réunions publiques, la propagande de la presse et le fonctionnement du suffrage universel, tandis que nous nous tenons pour les procédés révolutionnaires. » De son côté, Adolf Douai, l'éditeur du *New-Yorker Volkszeitung* déclarait que les communards français nuisaient beaucoup à la propagande socialiste par leurs bruyantes déclamations, et qu'il avait de bonnes raisons de croire que la plupart étaient des *mouchards* du gouvernement français.

D'autre part, comme le dit fort judicieusement M. l'abbé Winterer dans sa belle étude sur le *socialisme contemporain*, l'ouvrier américain ressemble beaucoup à l'ouvrier anglais. Il est guidé généralement par son intérêt immédiat. Lorsque les sociétés ouvrières américaines délibérèrent sur la réception que l'on devait faire aux délégués des sociétés françaises à l'exposition de Philadelphie, George William Gibbons, président de l'Union centrale des travailleurs, trouvait qu'il ne serait pas politique d'encourager les travailleurs étrangers, au moment même où de grandes grèves avaient lieu à New-York. « Ce sont des sentiments généreux, disait-il, qui poussent nos ouvriers à recevoir en amis leurs confrères des pays étrangers; mais il y a bien des raisons pour ne pas mettre nos artisans côte à côte avec les ouvriers de Paris. Une immigration parisienne à l'heure même où nous trouvons à peine du travail pour nos propres ouvriers n'est nullement désirable. »

(1) Voy. *les Etats-Unis contemporains*, 3e édition, chap. XXIII, sect. 67.

(2) Voici quelles étaient les dénominations des principales organisations de ce genre existant en 1870 : *New-England Labor Reform League.—Society of*

Le *Working Men socialistic Party of the United States*, tel est le nom de cette organisation nouvelle, est bien plus fort que l'ancien groupement des *social-democrats*, parce qu'il prend pour unités les associations professionnelles déjà existantes ou *Trade-Unions* (1). Ses doctrines sont franchement *marxistes*, comme on peut le voir par le programme suivant, élaboré dans sa convention générale tenue à New-York du 21 au 31 décembre 1877 :

« *Déclaration de principe.* 1° Le travail est la source de toute richesse et, comme un travail efficace peut seulement se produire dans la société et par la société, le produit intégral du travail appartient par un droit égal à tous les membres de la société.

« 2° Le système actuel d'organisation de la société humaine est faux, parce qu'il permet à une minorité d'accumuler des richesses et par là de rejeter la masse dans la misère...

« 3° La situation matérielle des classes laborieuses est la même dans tous les pays civilisés. Le combat pour leur émancipation doit donc être international et inspiré par le même esprit. C'est pourquoi l'organisation des métiers et des associations professionnelles sur une base socialiste est une nécessité... »

« 4° Les ressources de la vie, les moyens de production, de transport et de communication, *terre*, machines, chemins de fer, télégraphes, canaux, etc., doivent demeurer autant que possible la propriété commune du peuple entier au moyen du gouvernement, afin d'abolir le salariat et de lui substituer la production corporative, avec une juste répartition de ses fruits (2). »

Equity and Justice.— Industrial Order of the People.— Massachusetts State Labor Union.— The amalgamated ten hours Association.— The Labor Reform Institute.— Boston eight hours League.

(1) « Les rapports du parti *social-démocrate* avec les *Trade-Unions* sont les mêmes aux Etats-Unis que dans l'empire allemand. Dans les deux pays la démocratie sociale cherche soit à convertir à ses principes les membres des *Gewerkvereine* (*Trade-Unions*) et à les organiser sur une base sociale-démocrate, soit à fonder de nouveaux *Gewerkvereine social-democrat.* » Studnitz, p. 358. Au Congrès de Gand, tenu en septembre 1877, il a été formellement décidé d'adopter le groupement corporatif, les syndicats, comme base d'organisation des partis socialistes, contrairement à la pratique première de l'*Association internationale des travailleurs*. Cette nouvelle politique a augmenté beaucoup la puissance d'action du socialisme.

(2) Un programme publié à Philadelphie en 1876 précise un peu mieux ce point : « Contrôle par l'Etat de toutes les entreprises industrielles et leur direction par des *sociétés coopératives* libres au profit du peuple entier. » Les

Ce sont là les axiomes fondamentaux du gr
Marx sur *le capital*, mais les *mesures que le parti r*
dant doivent encore plus fixer l'attention ; car c'es
tout pratique que l'union s'est faite entre les
hétérogènes de cette organisation. Nous tradui
entier cette parti du programme :

«1° La journée légale du travail réduite immédi
heures, et le prompt châtiment de toute violation

« 2° Inspection sanitaire de toutes les condit
moyens de subsistance et habitations y compris ;

« 3° Bureaux de statistique du travail dans
aussi bien que dans le gouvernement central. I
teurs de ces bureaux élus par le peuple.

« 4° Prohibition du travail des prisons pour le compte de particuliers ou de corporations ;

« 5° Prohibition de l'emploi des enfants au-dessous de quatorze ans dans les établissements industriels ;

« 6° Education obligatoire pour tous les enfants au-dessous de quatorze ans. Tout le matériel de l'école, livres, etc., doivent être fournis gratuitement ;

« 7° Prohibition de l'emploi des femmes dans les travaux contraires à la santé ou à la moralité, et salaire égal pour la femme et l'homme, là où le service accompli est égal ;

« 8° Responsabilité pécuniaire des employeurs (patrons) pour tous accidents résultant de leur négligence ;

« 9° Tous les salaires payés en monnaie légale, et à intervalle n'excédant pas une semaine ;

« 10° Abrogation de toute loi contre le droit, pour les travailleurs, de faire grève et d'entraîner autrui dans leur grève ;

« 11° La justice rendue gratuite à tous les degrés ;

« 12° Abolition de toutes les taxes indirectes et leur remplacement par un impôt progressif sur le revenu ;

« 13° Toute la banque et les assurances remises aux mains du gouvernement ;

---

mêmes idées ayant été émises aux congrès de la rue d'Arras et de Lyon, il faut bien remarquer que ces *sociétés coopératives* doivent être placées sous la direction des corporations et exploiter le capital collectif arraché aux propriétaires. Elles n'ont de commun que le nom avec le *mouvement coopératif* de 1860 à 1865.

« 14° Le droit de suffrage garanti contre toute restriction ;

« 15° Législation populaire permettant au peuple de proposer t de rejeter telle loi qui lui conviendrait, et introduction de la eprésentation des minorités dans les Chambres législatives ;

« 16° Tous les fonctionnaires publics soumis à une prompte évocation par l'élection d'un successeur. »

Ce programme mélange habilement de légitimes revendications, la protection légale des femmes et des enfants par exemple, vec des revendications fort dangereuses, comme l'impôt progressif, la concentration par l'Etat du commerce de banque et les assurances. Cette tactique est encore plus marquée dans les rogrammes pour les élections locales. La critique des abus particuliers à telle ville ou tel Etat, la promesse de travaux publics pour les ouvriers sans travail sont artificieusement mêlées à l'affirmation de doctrines nettement socialistes.

Le *Socialistic Workingmen Party* a pour organes dix-sept journaux (onze publiés en allemand, quatre en anglais, un en langue tchèque) dont sept quotidiens, les autres hebdomadaires (1). Il commence à être un facteur électoral coté par les partis. Dans les élections pour les législatures d'Etat qui ont eu lieu en octobre et novembre 1878, les socialistes se sont alliés avec un groupe de politiciens ayant à sa tête le fameux général Butler, du Massachusetts, qui a joué un si triste rôle dans la guerre de la sécession. Le *National Labour Party*, créé par les alliés pour la circonstance, demandait dans sa *platform* que l'Union fédérale se chargeât de la distribution et de la garantie du travail national, et continuât à émettre sans limites du papier-monnaie, des *greenbacks* qui, dans quelques Etats de l'Ouest où le *farmer* est obéré, a conservé des partisans. Cette campagne électorale a dans l'ensemble abouti à un échec ; mais les socialistes ont fait passer leurs candidats dans plusieurs villes et dans quelques comtés ruraux, notamment dans le Vermont, où l'on a été fort surpris de voir les propriétaires des campagnes sympathiser généralement avec eux. Dans la Californie, ils ont obtenu la majorité en exploitant les préjugés populaires contre les émigrants chinois.

Ces programmes n'ont pas assurément une grande importance par eux-mêmes. La remarque de Tocqueville sur la mobilité des

(1) On y peut ajouter, quoique ce soient des organes indépendants, le *World* et la *Radical Review*, que publie à New-Bedford dans le Massachusetts, M. Tucker, le traducteur américain de Proudhon.

partis et leur indifférence pour les questions de principes reste toujours vraie. Mais il ne faut pas se le dissimuler, ces idées avec lesquelles des politiciens croient pouvoir jouer, gagnent de plus en plus d'empire. Ce n'est pas impunément qu'un grand journal populaire, l'*Irish World*, les propage avec une virulence qui survit aux luttes électorales. Un antagonisme contre le capital, vague dans son expression, mais très vif comme sentiment, se répand de plus en plus parmi les ouvriers, qui subissent l'influence des *Trade-Unions*.

Nous avons souvent nommé ces organisations : elles n'ont pas la cohésion ni la puissance financière des *Trade-Unions* anglaises; le peu de stabilité des populations ouvrières en Amérique y fait obstacle. Cependant chaque industrie qui, dans une localité, compte un certain nombre d'ouvriers est constituée à l'état d'*union*, et M. Studnitz évalue à quinze cents le nombre des groupes locaux. Les ouvrières de certains métiers, les cordonnières, les fabricantes d'ombrelles ont, elles aussi, leurs *Trade-Unions*. Les industries les plus importantes ont des *unions nationales* ou internationales qui s'étendent à toute la confédération et même au Canada (1). Plusieurs sont constituées sous la forme d'*Ordres*, qui empruntent à la franc-maçonnerie une partie de ses dénominations et de ses symboles. Ce sont de vrais compagnonnages.

Le *Brotherhood of Engineers* mérite une mention spéciale, à cause de son importance exceptionnelle. Fondé en 1863, il compte aujourd'hui 14 000 membres, soit les neuf dixièmes de tous les conducteurs de locomotives de l'Union. Il n'admet que des membres remplissant des conditions sérieuses de moralité et tend évidemment à élever leur niveau intellectuel et professionnel. Il a pour devise ces mots : *Tempérance, vérité, justice et morale*, et encore cette parole évangélique : « Faites aux autres ce que vous voudriez qui vous fût fait à vous-même, car là est l'accomplissement de la loi. » Ces assemblées commencent par une prière, et une bible est ouverte sur l'autel. Ce mélange de formes chrétiennes est encore de nos jours une condition indispensable de popularité aux Etats-Unis (2). Outre la défense des intérêts pro-

(1) M. de Studnitz (*Nord-Amerkansche Verhæltnisse*, p. 271), signale la propagande qu'exercent quelques-unes de ces *Trade-Unions* dans le Canada, dans le sens de l'annexion de ce pays aux Etats-Unis.

(2) Ainsi la franc-maçonnerie, dans la Nouvelle- Angleterre au moins, conserve un rituel tout plein d'allusions bibliques, qui, depuis plus d'un siècle, n'est plus employé dans les loges européennes.

fessionnels de ses membres vis-à-vis des compagnies de chemins de fer et une certaine discipline qu'il exerce sur eux comme garantie de son intervention, le *Brotherhood* a une caisse de secours fort bien organisée. Il contracte pour ses membres des assurances en cas de décès et paye jusqu'à 3000 dollars à la veuve ou aux héritiers de ces membres morts. L'union des mécaniciens a décliné toute solidarité dans la *guerre des chemins de fer* de 1877 et a prétendu en repousser toute la responsabilité sur les employés inférieurs.

Malgré l'alliance de plusieurs d'entre elles avec le parti socialiste, il ne faut pas condamner les *Trade-Unions* d'une façon absolue. Quelques-unes rendent de véritables services comme, par exemple, celle des cordonniers (*International grand Lodge of Knights of Saint-Crispin*), qui seconde activement le mouvement de la tempérance. C'est l'élite des travailleurs, au point de vue moral comme au point de vue professionnel, qu'elles réunissent : de là leur ascendant sur la masse entière. D'ailleurs, il faut bien reconnaître qu'elles fournissent à l'ouvrier une assistance et une défense précieuses au milieu de la désorganisation du régime du travail et de l'absence complète de patronage. C'est ainsi que les *Trade-Unions* des Etats-Unis luttent contre la concurrence du travail exécuté dans les prisons (1), cherchent à empêcher qu'on introduise dans les ateliers un nombre d'apprentis disproportionné à celui des ouvriers. Mais souvent aussi leurs prescriptions deviennent tyranniques : elles veulent établir l'égalité de salaire malgré les différences d'habileté et de travail effectif. Parfois, pour maintenir leur autorité, elles engagent leurs adhérents dans des grèves intempestives, car aux Etats-Unis, encore plus qu'en Europe, les grèves tournent généralement contre l'ouvrier.

Malgré tous les éléments dangereux que renferme la société américaine, nous ne craignons pas pour elle l'explosion prochaine d'une *commune* ou l'établissement d'une grande république socialiste. Les vastes espaces dont cette jeune société dispose, là forme

(1) Les personnes que la question du travail dans les prisons intéresse trouveront, sur les faits qui se produisent aux Etats-Unis, toutes les indications désirables dans le dixième *Rapport annuel du bureau des statistiques du travail au Massachusetts*, 1879 (p. 15 à 57), et dans l'article intitulé *Labour Question* dans l'*American Catholic quartrly Review* d'octobre 1878, et le *Rapport des délégués des mécaniciens parisiens à l'exposition de Philadelphie*.

fédérative de sa constitution, éloignent pour elle ces dangers. Mais l'antagonisme croissant des ouvriers contre le capital, joint au principe démocratique des institutions, peut amener, dans certains Etats, une sorte d'oppression légale des classes riches, à laquelle certains courants d'idées, régnant dans la nation, ont depuis longtemps préparé les esprits.

Un journal libéral et protestant, qui jouit d'une grande autorité, *the Nation* de New-York (1), a signalé avec autant de perspicacité que de franchise cette préparation lointaine au socialisme :

« Si l'on se livre à un examen même rapide des origines du socialisme, on est surpris de trouver qu'elles reposent surtout sur les doctrines politiques et démocratiques qui ont été prêchées depuis la Révolution française par les progressistes de toutes les classes, la plupart sans se douter où ils nous conduisaient.

« Au premier rang, l'affirmation que la majorité numérique est douée de l'omni-sagesse et qu'elle doit être toute puissante (donnée sur laquelle repose toute la démocratie moderne) rend difficile ou impossible de placer une limitation aux expérimentations qu'il pourra plaire à la majorité de faire. N'a-t-elle pas droit de commettre des fautes, s'il lui plaît ? Et en dehors d'elle où trouver une base à des arguments contre la convenance de ses volontés ? Qui êtes-vous pour être plus sage que la majorité ? Telles sont les questions auxquelles le philosophe qui veut argumenter au nom de la justice trouve difficile de répondre, quand il s'est, au début, abandonné à la théorie démocratique.

« En second lieu, l'acceptation de sa condition, qui occupe une si haute place parmi les vertus et qui pendant dix-sept siècles a été regardée dans les églises comme une vertu, particulièrement le contentement relatif de sa place dans la vie et le milieu social, a été hautement répudié même par les conservateurs religieux et sociaux. Le mécontentement de sa position est maintenant dans toutes les écoles représenté comme une vertu de haut ordre. Constamment vous luttez pour arriver à la richesse ou à la renommée. Chaque enfant, en Europe et en Amérique, a les oreilles rebattues de ces excitations depuis l'âge de cinq ans. »

L'*American Catholic quarterly Review* pousse plus à fond l'analyse de la situation morale du peuple américain dans la page suivante :

---

(1) *The sources of Communism*, n° du 19 mai 1878.

«Toute notre philosophie politique populaire est imprégnée d'idées socialistes. Les livres de nos *common-schools*, fréquemment les prédications chez les non-catholiques, sans aucune exception, nos harangues du 4 juillet, date anniversaire de la déclaration d'indépendance, célèbrent sans aucune réserve dans leurs expressions l'égalité des hommes, non leur égalité devant Dieu, mais leur égalité naturelle en ce monde, absolue, inconditionnelle et la propre suffisance de la nature humaine dans l'exercice de ses facultés naturelles, sans le secours de la grâce divine pour déterminer et réaliser ses propres destinées. Nos législatures et nos cours de justice sont activement engagées dans la même voie...

«Nos principaux journaux ont la prétention de combattre le socialisme ; mais les idées qu'ils propagent journellement, leur hostilité à la religion, leur négation de tout élément divin comme base de la société, leurs affirmations qu'il n'y a d'autre source d'autorité dans la loi et le gouvernement que le consentement mutuel, qu'il n'y a aucune sanction divine à la propriété individuelle, au mariage, à l'autorité paternelle, à l'obéissance filiale— toutes ces idées, qui forment le fond de nos journaux et de notre littérature périodique, des essais politiques de nos écrivains et orateurs les plus populaires, sont le vrai fondement du socialisme. C'est dans son sens et en sa faveur que se produit consciemment ou inconsciemment tout le mouvement de la littérature américaine.»

Les excitations données à l'enfance dans des écoles publiques d'où l'on a exclu toute influence religieuse sont surtout dangereuses :

«Comment nos classes ouvrières ne maudiraient-elles pas la pauvreté, après avoir passé leur jeunesse dans ces écoles, où on leur a appris à croire à l'universelle égalité des hommes, où on leur a enseigné systématiquement à regarder les biens temporels, la richesse, la position sociale, les fonctions politiques comme le but suprême de tous les désirs, comme le point culminant de la destinée humaine ? Voici les leçons que l'on fait pénétrer dans l'esprit des enfants depuis le jour de leur entrée à l'école : *Daniel Webster était le fils d'un pauvre homme : Henry Clay fut un pauvre garçon ; George Law, William Vanderbilt, John Jacob Astor, tous furent de pauvres garçons. Il vous est possible d'arriver aussi haut que Webster ou Clay, plus haut même ; vous pouvez devenir président de la république, ou bien vous pouvez devenir aussi riches que Vanderbilt ou Astor. Vous pouvez aspirer à tout cela.* Tels sont les

enseignements que donnent les maîtres, les directeurs, les visiteurs de distinction dans nos écoles publiques à des enfants dont la vie se passera à tailler des pierres, à être chauffeurs d'une locomotive. Avec les pensées et les désirs désordonnés que suscitent de pareils enseignements, la pauvreté et la condition dépendante du pauvre lui deviennent un poids dix fois plus odieux que l'esclavage ne l'était au nègre du Sud. Son cœur devient un enfer de passions bouillonnantes (1). »

Voilà cependant l'école que la franc-maçonnerie veut en ce moment imposer à la France ! Que deviendront nos sociétés pressées sur un territoire étroitement limité et pleines d'éléments inflammables, quand, au bout de vingt ans de cet enseignement sans Dieu et sans prêtre, le peuple américain, malgré tous les avantages naturels, se trouve déjà aux prises avec le socialisme ?

Des atteintes assez graves pourront être portées à la propriété et à la liberté des contrats par des législatures dans lesquelles domineront les socialistes ou des hommes dont la logique de la souveraineté du nombre fera leurs alliés.

Ce n'est pas sans motif que le *Workingmen-Party* réclame la fondation d'un *bureau fédéral de statistique du travail.* Les institutions de ce genre qui fonctionnent déjà dans quelques Etats leur fournissent un point d'appui, en poussant sytématiquement à l'intervention du gouvernement dans le régime du travail et au développement d'une législation spéciale. Nous ne voulons nullement incriminer la sincère philanthropie des membres du bureau du Massachusetts par exemple, mais nous redoutons les entraînements des *spécialistes* et la formation d'une classe de lettrés s'occupant exclusivement du régime du travail et y trouvant une occupation lucrative. Nous avons dit ailleurs comment le mouvement qui a abouti à mettre complètement sous l'action des Etats l'enseignement populaire avait débuté par la création en apparence inoffensive de bureaux de statistique. Nous voyons avec inquiétude le même mouvement se dessiner en ce qui touche la législation économique. Déjà les différents Etats ont beaucoup légiféré sur ces matières. Assurément le travail des enfants et celui des femmes doivent être réglementés ; le législateur doit exiger que des précautions soient apportées à l'emploi des engins mécaniques dangereux ; mais souvent la mesure est dépassée, et dès qu'un abus

(1) *American Catholic quarterly Review*, n° de juillet 1878.

local se produit, bien vite une loi est édictée. Quoique le peuple américain s'entende beaucoup mieux que nous à réagir par l'inobservation de la loi contre l'abus de la réglementation, il n'en a pas moins ses dangers.

Ainsi en ce moment une vigoureuse campagne est entreprise pour obtenir la fixation légale de la journée de travail des ouvriers mâles et adultes à huit heures et empêcher les heures supplémentaires. Huit heures pour dormir, huit heures pour manger et se récréer, huit heures pour travailler, voilà le partage idéal du temps que rêve l'ouvrier ou plutôt que ses meneurs font miroiter devant lui (2).

Une loi fédérale du 24 juin 1868 a encouragé ce mouvement, en fixant à huit heures la journée de travail dans tous les arsenaux et ateliers de l'Union. Mais les nécessités pratiques n'ont pas tardé à montrer que cette limitation était impossible pour certains travaux, et les directeurs des arsenaux ont obtenu un jugement de la Cour suprême portant que cette loi donnait seulement un ordre aux fonctionnaires de l'Union, mais ne créait pas de droit proprement dit au profit des ouvriers ! Une nouvelle loi plus explicite a été proposée au Congrès par des politiciens désireux de se concilier le *Workingmen-Party*, mais elle a soulevé une vive opposition et n'a pas été votée. On commence, en effet, à comprendre la gravité du principe posé. Ce que les ouvriers veulent, c'est la réglementation dans les ateliers privés. Il ont déjà obtenu quelque succès en ce sens. La Pensylvanie, par une loi du 14 avril 1868, l'Illinois, la Californie, ont fixé à huit heures la journée normale de travail ; le Maine, à dix heures. Les conventions contraires entre les parties sont jusqu'ici restées permises ; mais il n'y a plus

(1) En France, un décret du 2 mars 1848, publié au lendemain de la révolution de février, fixait la journée du travail à onze heures dans les départements et *à dix heures à Paris*. Un second article défendait l'*exploitation de l'ouvrier connue sous le nom de marchandage*. La loi du 9 septembre 1848 a réglé cette étrange situation en fixant, *dans toute la France*, la journée de travail à douze heures. Les industries dans lesquelles le travail est irrégulier peuvent en être exemptées ; en fait, cette loi votée dans des circonstances exceptionnelles est peu observée, et la journée a été fixée à une durée moindre dans beaucoup d'industries par l'entente commune des parties. Dans d'autres industries par contre le temps de travail est plus considérable. Voyez dans les procès-verbaux de la commission du tarif des douanes la déposition de M. Crépy relative à l'application de cette loi dans le département du Nord, et celle de M. Cordier pour la Normandie.

qu'un pas à franchir pour les faire prohiber, et c'est le but avoué des chefs du mouvement.

Le *bureau des statistiques du travail* du Massachusetts soutient vivement cette idée dans ses rapports annuels et en particulier dans le dixième (janvier 1879). Voici le résumé de sa thèse : les 266 journées de travail que fait en moyenne l'ouvrier en travaillant dix heures donneraient 308 journées, si leur durée était réduite à huit heures. Que le législateur défende les conventions contraires : alors la quantité de travail offert étant réduite, la demande restant la même, le taux des salaires actuels serait maintenu, et l'ouvrier aurait une régularité d'emploi qui lui fait défaut. Ainsi il profiterait des progrès réalisés dans la productivité du travail et les ferait payer au consommateur.

Même à un point de vue purement théorique, il y aurait plus d'une objection à faire à ces idées. Huit heures peuvent être une somme de travail suffisante dans certaines professions, dans d'autres cette réduction ne favoriserait que la paresse. Que de gens, dans les professions libérales et dans le commerce, travaillent plus longtemps chaque jour et avec une dépense de forces nerveuses bien autrement épuisante ? Beaucoup de travaux ne se prêtent pas à cette division mathématique du travail, et les promoteurs du système conviennent tous les premiers qu'il faut en excepter l'agriculture.

Même pour les industries manufacturières, les objections abondent. Les patrons dont le *bureau des statistiques du travail* relate les opinions, n'ont pas manqué de faire remarquer que les alternatives de chômage et de commandes pressées ne se prêtent pas à cette régularité. « En tout cas, disent-ils, il faudrait réduire à six heures la journée de travail : alors nous pourrions employer deux équipes qui se relayeraient et qui ne coûteraient pas plus cher, car le salaire baisserait en proportion. » Il faudrait de plus que tous les Etats de l'Union adoptassent une semblable limitation ; sans cela l'industrie quitterait le Massachusetts pour émigrer dans le New-York, où le temps de travail ne serait pas limité. Les novateurs ne reculent nullement devant ces conséquences. Ils demandent, on l'a vu, la création à Washingtion d'un bureau national de statistique du travail. Dans l'enquête du Congrès, ils ont réclamé le vote d'une loi fédérale fixant à huit heures la journée dans toutes les usines et ateliers de l'Union. Pour cela, il faudrait isoler encore davantage les Etats-Unis par des barrières douanières. Puis, pour empêcher les salaires de baisser, il faudrait

fixer législativement le prix de la journée et le quantum de la production manufacturière : l'Etat serait peu à peu amené à prendre la direction complète de l'industrie nationale. Or c'est là précisément le but qu'ils veulent atteindre par des conquêtes successives s'enchaînant les unes les autres avec une logique inéluctable, si l'on admet le principe de l'intervention de l'Etat en dehors de la répression des atteintes portées à la loi morale.

Il faut le reconnaître, il y a depuis un certain nombre d'années dans la situation économique des Etats-Unis des faits qui donnent au mouvement ouvrier l'avantage d'une position logique.

Les manufacturiers sont énergiquement protégés par un tarif douanier qui leur garantit des profits industriels : pourquoi la loi ne garantirait-elle pas leurs salaires aux ouvriers ?

Les capitalistes engagés dans les grandes entreprises ont reçu du législateur des privilèges considérables, sans parler des concessions de terres publiques faites aux chemins de fer ; les sociétés industrielles constituées sous le régime des sociétés par actions (*corporations*) voient, contre le droit commun, la responsabilité de leurs membres limitée à leur mise. Ce vice fondamental du régime des sociétés par actions a été signalé il y a déjà longtemps par M. Le Play dans la *Réforme sociale*. Depuis, il s'est manifesté avec de grandes proportions dans le nouveau régime financier que l'Allemagne a inauguré apès 1870. Aux Etats-Unis, il est très sensible, et les ouvriers sont vivement choqués en voyant leurs patrons, les directeurs des grandes compagnies, échapper complètement, dans leur fortune personnelle, à la responsabilité de leurs actes (1).

Dans l'enquête du Congrès, les financiers sont venus dire que la terrible crise qui a duré de 1873 à 1878 était due aux abus du crédit, et que les actions de la plupart des entreprises de chemins de fer, de mines, de filatures, de tissages, avaient perdu une partie considérable de leur valeur. Rien de plus vrai, mais comment les ouvriers, qui, eux, n'ont pas abusé du crédit, ne se plaindraient-ils pas d'être les victimes des financiers, alors surtout qu'ils les voient continuer à mener le même train de vie (2) ?

---

(1) Sur les graves abus des sociétés par actions aux Etats-Unis, voyez, dans les *Historisch-politische Blætter*, n° du 1er janvier 1879, un article intitulé *Finanz und Volkswirthschaft in Nord-America*. Les rapprochements avec les faits qui se produisent en Allemagne sont pleins d'enseignement.

(2) Voyez notamment la déposition de M. Francis Walker et les observations que présente à ce sujet l'*American Catholic quarterly Review* d'octobre 1878.

Ce sentiment se traduit d'une façon fort étrange à première vue. Les avocats des ouvriers réclament pour eux le *droit à la faillite !*

En principe tout citoyen peut user des lois bienveillantes qui existent aux Etats-Unis en faveur des banqueroutiers. Une fois son bilan déposé, c'est affaire aux syndics (*trustees*) de payer ses créanciers. Il n'a plus à y penser, et comme les mœurs publiques, fort différentes des nôtres, ne font pas une obligation d'honneur à l'ancien failli devenu riche de payer ses dettes anciennes, l'opération ne présente que des avantages. Mais, pour déposer son bilan, il faut dépenser quelque argent, une centaine de dollars. Or l'ouvrier ne peut pas se payer le luxe d'une faillite, et il reste toujours exposé aux poursuites de ses créanciers. Voilà pourquoi il demande, et non sans logique, à pouvoir profiter de *l'irresponsabilité financière* qui est aujourd'hui acquise à peu près à tout le monde aux Etats-Unis (1).

Ce n'est pas la matière qui manquerait à la législation en faveur du travail, que demandent le *Workingmen-Party* et, avec lui, une masse d'honnêtes gens aux yeux de qui les vrais principes sociaux flottent dans un nuage d'humanitarisme et de démocratie.

La législation populaire est d'ailleurs à l'œuvre en ce moment en Californie. Les socialistes ont obtenu la majorité dans la *convention* chargée de préparer une nouvelle constitution.

Le projet qu'elle a élaboré contient, outre l'exclusion des Chinois de tous les droits politiques, et la faculté pour les autorités municipales de chaque localité de leur interdire le séjour de son territoire, une série de dispositions qui donnent à la législature le pouvoir de défendre la vente des actions des sociétés commerciales, de régler les tarifs d'emmagasinage et des docks, même quand ces entreprises seront faites par de simples individus sans aucun privilège. Elle donne à l'Etat le droit de régler les tarifs des chemins de fer contrairement aux droits acquis par les compagnies actuelles ; elle fixe à huit heures la journée de travail dans tous les travaux publics ; enfin elle abolit l'ancienne disposition constitutionnelle qui portait que l'impôt devait être proportionnel. L'impôt progressif pourra donc faire son apparition en Californie. Malgré la vive opposition des capitalistes et de la presse de

(1) Voyez cette thèse soutenue d'une façon très caractéristique dans le *Sixth annual Report* du bureau du travail du Massachusetts (1876), p. 448-449, et dans le *Tenth annual Report* (1879), p. 8.

tout le pays, le peuple n'en a pas moins voté cette constitution le 7 mai dernier.

C'est là un fait considérable, et si, au premier moment, un journal de New-York s'alarmait trop en le signalant comme « la première entrée du communisme dans la voie constitutionnelle du pays (1) », cependant, depuis lors, des agitations populaires redoutables se sont produites à San-Francisco, et les élections législatives de septembre ont livré les fonctions de gouverneur de l'Etat à l'agitateur Kearney. Les capitalistes en sont réduits à compter sur la protection des cours de justice fédérale qui peuvent heureusement rendre sans effet les actes oppressifs d'une législature locale. Puis ils espèrent dans la corruption secrète des meneurs du parti, selon la coutume yankee.

Claudio JANNET.

—*A continuer.*

---

(1) *The Nation* du 3 avril 1879. Après l'événement, le même journal publie, dans son numéro du 22 mai 1879, une lettre qui attribue le succès des socialistes aux mauvais exemples donnés par les classes riches :

« L'organisation de la société, la subordination de ces différentes couches, sont sans doute maintenues par la force de la loi et la difficulté de les changer, mais par-dessus ces forces il y a aussi des sanctions morales qui ne sont pas moins nécessaires pour maintenir la soumission des classes inférieures à l'ordre de choses existant. Il faut d'abord que le titre de possession de la richesse soit approuvé par tout le monde ; il faut en second lieu que l'usage de la richesse soit tel, qu'il puisse porter les gens d'un certain sens commun au respect de ces possessions. Or on peut dire de la classe riche de San-Francisco qu'il n'est pas de ville d'égale importance où l'on rencontre plus de fortunes acquises par des moyens déshonnêtes, même au point de vue le plus vulgaire. Il est de notoriété publique que le rapide accroissement de la richesse dans la Californie est dû à l'acquisition de fortunes colossales par des hommes d'un ordre très bas... L'existence de cette classe a en outre donné naissance à un déploiement de luxe et d'extravagance qui se manifeste par les formes les plus basses. San-Francisco est bien connu par l'immoralité publique des relations entre les sexes, par la fréquence de ses divorces, le nombre des aventuriers qui s'étalent dans ses rues... Le peuple de Californie ne peut lire et connaître des classes placées au-dessus de lui que corruption et démoralisation : juges achetés, législatures vénales, fonctionnaires gagnés à prix d'argent, accaparements et spéculations véreuses par les compagnies minières, accaparements des terres. »

Une lettre de Maxime

A Mlle C. B.

CHÈRE DEMOISELLE,

(*Suite.*)

Ce qu'on doit croire, c'est que la noblesse consiste dans le nom, dans le titre ou dans le signe qui l'indique d'une manière apparente, sensible, *lisible*, si l'on veut, et non pas dans le cœur, comme s'obstinent à nous le répéter des gens qui ont vraiment trop de raisons pour soutenir cette thèse, trop de raisons ou trop d'intérêts, pour que leur opinion doive faire loi !

Qu'en morale et devant Dieu, le juste soit au-dessus du méchant, que la société accorde plus d'estime au citoyen vertueux qu'au gentilhomme coupable, je suis loin de nier qu'il doive en être ainsi ; mais traiter la question au point de vue philosophique serait la déplacer, car je ne m'occupe ici de cette catégorie, que comme *classe*, et je me place à un point de vue uniquement matériel et social, sauf à examiner la même question ailleurs, sous l'autre aspect qu'elle offre.

Afin d'éviter les lenteurs et les précautions que nécessite le plus souvent la transition d'un sujet à un autre, je diviserai ce qui va suivre en chapitres, dont les titres suppléeront aux phrases si souvent inutiles qui accompagnent cette transition.

CHAPITRE PREMIER

La noblesse a-t-elle raison d'être aujourd'hui ?

Aujourd'hui que l'instruction, et l'éducation, que la fortune implique ordinairement, se sont étendues à toutes les classes, doit-il y avoir une autre aristocratie que celle de l'intelligence

et du savoir? ou, plus exactement: Aujourd'hui que les concours ouvrent toutes les carrières et que les plus hautes fonctions de l'Etat peuvent être remplies, et sont souvent remplies par des hommes sortis des derniers rangs du peuple, est-il sage, est-il bon, et surtout, est-il juste, qu'une *classe de privilégiés domine et prime toutes les autres classes?*

Nous voyons les Etats-Unis grandir chaque jour; ils devancent la France en mécanique, l'Angleterre et l'Allemagne en industrie, la Russie en civilisation; et pourtant, ils n'ont que des citoyens, la noblesse y est inconnue!—La noblesse comme je l'ai définie ci-dessus a-t-elle raison d'être?

En fait, en conscience et en droit, je répondrai: Oui!

Une société bien organisée, et la France surtout, doit avoir de la noblesse; une noblesse réelle, c'est-à-dire active et non oisive, toujours préposée aux plus éminentes fonctions, c'est-à-dire destinée à remplir toutes les grandes charges de l'Etat.

En effet, qui a pris et arraché les Gaules aux erreurs du paganisme latin, à la barbarie et à l'ignorance? Qui a construit la France pièce à pièce, et fondé toutes les institutions auxquelles ce pays doit ses gloires et ses grandeurs?—Les rois!

Mais un homme unique était insuffisant pour tout voir, pour tout réprimer et pour tout faire: il a dû s'entourer d'aides, prendre pour *lieutenants* les hommes que des aptitudes particulières, c'est-à-dire plus grandes pour la fonction qu'il leur destinait, signalèrent à son choix? Ce fut aussi ce qui eut lieu, et c'est de là que vinrent après les leudes, les ducs et les comtes; soit d'abord la noblesse féodale, puis la noblesse savante et élégante des temps modernes, en un mot, ce qu'on appelle aujourd'hui « la vieille noblesse ».

Et je demande si la France faite par ces hommes fut moins grande, moins intelligente, moins glorieuse et moins heureuse que la France de 1791-1793, ou d'aujourd'hui?

Pour autoriser sa proscription et justifier les crimes de la fin du dernier siècle, on aime à rappeler les fautes que la noblesse a pu commettre. Mais je dirai: Si l'un de ces hommes qui doivent être entourés de considération dès le berceau et qui sont prédestinés aux fonctions de législateurs, de chefs militaires ou administratifs, vient à forfaire, il est plus coupable qu'un autre, c'est vrai! et s'il a transigé avec ce qui était le *devoir*, pour l'exemple et pour la justice, il doit être puni plus sévèrement;

c'est le cas alors de se rappeler le mot de Lauzan à Louis XIV : « On ne frappe un gentilhomme qu'à la tête ! »—Tuez donc, et tuez sans pitié, le fils indigne d'une grande race s'il rompt avec la tradition, car il est deux fois coupable ; mais qu'une exception malheureuse ne fasse pas proscrire une classe, la première du pays !—Si au lieu d'être coupable il est inintelligent, comme il n'a pas le droit de l'être, punissez-le par l'inaction, c'est-à-dire qu'au lieu de remplir de hautes fonctions et de grandes charges, il demeure dans sa maison, où il devra s'appliquer à donner l'exemple des vertus simples et des sentiments d'honneur qui font les hommes bons.—Mais une noblesse aussi excellente, est-elle possible ?—C'est ce que nous montre l'histoire avant les débauches de la Régence et après la mort de Louis XV, à peu d'exceptions près ; et les enseignements du passé, unis aux lumières du présent, garantiraient la ruine de ces exceptions.

Cependant de beaux génies, de vastes esprits ou de grands courages surgissent chaque jour du sein du peuple et de la bourgeoisie ; en outre, il paraît certain que les différents services de l'Etat gagnent aux concours, qui ne leur font attribuer que les plus capables, sinon les plus aptes ; mettra-t-on donc toute lumière populaire *sous le boisseau*, et parce qu'un homme ne sera pas issu d'ancêtres illustres, sera-t-il comdamné à l'obscurité, aux fonctions les plus humbles, tandis que placé sur le pavois il eût éclairé tout un peuple des rayonnements de son front ?—Mais il n'en a jamais été ainsi ! Dès qu'un génie s'est révélé, dès qu'un homme porté par son intelligence ou son dévouement à la chose publique, s'est élevé au-dessus des autres individus de sa classe, la classe supérieure a reconnu en lui l'un des siens, et sortant de la roture il est passé dans la noblesse. Il en serait de même aujourd'hui, et, Dieu merci ! ces exceptions seraient plus nombreuses qu'autrefois.

La France y gagnerait de voir augmenter sa *fortune d'honneur* et son *avoir* de grandes traditions. Se respectant davantage, les hommes seraient plus grands ou plus aptes à le devenir ; le peuple ne serait pas moins digne et moins libre, mais les parvenus seraient moins nombreux, par conséquent l'aristocratie serait mieux composée et plus choisie, l'émulation serait plus grande, les résultats plus réels et plus productifs, et les classes travailleuses seraient moins... travaillées !

Il me serait facile de prouver ce qui précède à l'aide d'exemples nombreux tirés de notre propre histoire, et l'on pourrait

le faire encore mieux en reprenant tous les événements accomplis depuis 1789 jusqu'à notre temps, et en les comparant quant aux résultats positifs à ceux qui se sont réalisés, même pendant les plus mauvais jours de la monarchie, pendant une période égale ; et l'on verrait, d'une part, la France toujours grandissante ; d'autre part, c'est-à-dire pendant la seconde période, notre malheureuse patrie toujours agitée, toujours tourmentée, toujours bouleversée par des ambitions malsaines, l'esprit public perverti par des doctrines insensées et les démembrements succédant aux conquêtes.

Posant de nouveau la question : « La noblesse a-t-elle raison d'être, » j'ajouterai :

Un homme me sauve la vie ou l'honneur ; pauvre, il m'enrichit ; captif, il me délivre ; ignorant ou aveugle, il m'instruit ou m'éclaire : quels sentiments d'affectueuse gratitude, de respect et de déférence ne doit-il pas m'inspirer ? S'il a des fils, j'étendrai ces sentiments jusqu'à eux et je les recommanderai à mes propres enfants, je leur dirai qu'ils doivent acquitter, s'ils m'aiment, la dette de reconnaissance que j'ai contractée. Ce qui est vrai, honorable et prescrit pour un individu ou pour une famille, peut-il ne pas l'être pour une nation, et le sentiment reconnaissant, la mémoire du bienfait qui m'honorent, ne doivent-ils pas être cultivés par le pays qu'un homme a sauvé ou glorieusement servi, et la manifestation de ces sentiments ne doit-elle pas être proportionnée à la grandeur de la nation, à son degré de civilisation et à la somme de grandeur ou de générosité que ce pays ou cette nation s'attribue ? Mais comment un grand peuple récompensera-t-il d'une façon digne de lui-même le particulier qui l'a sauvé ou instruit ou enrichi ?

Le génie ni l'héroïsme ne peuvent se payer en argent, parce qu'il faudrait les évaluer, en déterminer exactement le prix pour les solder équitablement ; d'un autre côté, une fortune se perd, se divise ou même se gaspille ; car la pratique de certaines vertus n'exclut pas certains défauts ou certains vices ruineux, et le savant ou le héros est alors exposé à tomber dans un état de misère qui compromettra sa dignité et lui fera perdre tout le profit de sa découverte, de son livre ou de sa belle action. Que doit donc faire le pays ? Le pays dotera son bienfaiteur d'une somme d'*honneur inépuisable !* Et comme une nation doit prouver sa reconnaissance autrement qu'un particulier ne pourrait le faire, elle attachera au nom de celui qu'elle veut récompenser un

signe qui le recommandera à jamais aux respects et à la considération de ses concitoyens. Elle ira plus loin encore et dira : « Non seulement je t'anoblis parce que tu m'as particulièrement bien servie ou parce que tu m'as illustrée ou enrichie, mais j'anoblis encore tous les tiens ! Et jusqu'à l'extinction de ta race tes fils seront appelés « nobles hommes » afin que leur nom et les privilèges que j'y attache, perpétuent à jamais dans la mémoire du peuple le souvenir des services que tu as rendus. »

Après cela, je demanderai s'il doit y avoir une autre aristocratie que celle de l'intelligence et du mérite purs. Oui ! parce que nos pères ont contracté une dette que nous devons acquitter, puisque nous sommes les héritiers de leur fortune, et que le cœur comme le budjet d'un pays doit payer d'abord les services rendus ; et ne pas le faire, c'est faire banqueroute, c'est recueillir l'héritage et répudier les engagements et les dettes du légataire !... Je dirai encore : oui ! parce que, nés pour les grands emplois, ces privilégiés seront élevés dans la prévision des fonctions éminentes qu'ils doivent remplir un jour ; oui ! parce que de glorieuses traditions de famille s'érigeront toujours comme une barrière entre eux et la concussion ou la malversation ; enfin, parce que leur naissance les met à l'abri des propensions et des pressions que subit nécessairement et inévitablement le parvenu, qui, s'il n'est monstrueusement ingrat et égoïste, traîne à sa remorque, lorsqu'il arrive au pouvoir, toute une tribu de parents nécessiteux, d'anciens protecteurs et d'amis besogneux, auxquels il appartient comme l'âme d'un juif appartient au diable !

On dit : l'Amérique, ou du moins les Etats-Unis n'ont que des citoyens, pourquoi une société plus policée, plus savante et plus avancée à beaucoup d'égards, serait-elle forcée d'avoir une noblesse ? Je dirai d'abord : nous ne sommes pas l'Amérique, nous sommes le vieux monde. L'Amérique n'est habitée que par des étrangers de toutes les nationalités, elle n'a pas d'histoire *ancienne*. Née d'hier pour ainsi dire, peuplée et défrichée par des aventuriers ou des pionniers qui furent nécessairement tous égaux devant le désert, devant les Indiens, les bêtes fauves et les nécessités immédiates de la vie, elle n'est pas et ne pouvait pas être monarchique. L'immense territoire qu'elle possède et que l'immigration seule peut peupler, les grands travaux qu'elle doit accomplir pour s'ouvrir des chemins de l'Atlantique au Pacifique, les soins matériels et les appétits de fortune qui absorbent

tous les immigrants, font que ses habitants n'ont eu ni le temps, ni, peut-être, le courage de rêver de la noblesse et de ses privilèges. Mais les Etats-Unis possèdent déjà une aristocratie : les gens riches qui se vantent de leurs ancêtres anglais, français ou allemands ne sont pas rares ; il existe un collège héraldique à New-York ; j'ai souvent entendu dire à des gens de cette classe qu'ils ont le *sang bleu*, et l'on se préoccupe comme en Europe de l'origine des parties quand il s'agit d'une alliance entre deux familles dont l'une appartient à ce monde. Ainsi deux ou trois générations fortunées ou vouées aux professions libérales établissent déjà une différence dans l'état des familles ; qu'en sera-t-il après quatre ou cinq générations de plus, surtout si de grands services ou de grands travaux viennent légitimer ces vanités ? Aujourd'hui ce n'est encore qu'une tendance, mais elle est manifeste !...

Je pourrais ajouter bien des choses à ce qui précède, mais je le trouve hors de propos ici, et je conclus en rappelant ce que j'ai dit plus haut, à savoir : que la noblesse s'est faite en faisant l'histoire du pays, et qu'à moins qu'on ne proclame que les services rendus et que l'héroïsme doivent être punis de mort, elle a le droit de vivre, par conséquent le *droit d'être*.

CHAPITRE DEUXIÈME

Ce qu'on reproche à la noblesse.

On ne peut rien lui reprocher dont on ne puisse accuser aujourd'hui l'aristocratie qui la remplace en influence, depuis que la fortune s'est substituée à la gloire, la dispute à la discussion, la république à la monarchie et ce vice bas, qu'on appelle l'*envie*, au noble défaut qu'on nommait l'*ambition*.

Quant au monde de griefs qu'on articule contre elle, en la regardant dans l'histoire, depuis Clovis jusqu'à Louis XVI, on les trouve absurdes. Nobles et vilains furent du VIIe au XVIIIe siècle les hommes de leur temps, et l'on ne peut pas plus demander à la noblesse des VIIe et VIIIe siècles la galanterie, la courtoisie, la science et les raffinements délicats du siècle de Louis XIV, qu'on ne peut incriminer l'historiographe de Josué pour avoir écrit : *et le soleil s'arrêta !*—Donc l'Ecriture est fausse, la

Genèse est un roman ! la preuve c'est que l'histoire ou l'auteur de cette portion d'un livre qu'on dit inspiré, n'a pas pressenti Galilée ; il a dit : « le soleil s'arrêta ! » mais nous, du XIXe siècle ! nous savons qu'il aurait dû dire « et la terre s'arrêta, car c'est la terre qui tourne ?...—Je le répète, c'est absurde !

La noblesse avait ses vices, et elle a commis des violences, des exactions, et même souvent, des crimes ; mais les fautes et les vices étaient prescrits par les malheurs des temps et la barbarie des mœurs ; et l'on ne peut méconnaître, que si elle avait les vices de son époque, elle en avait aussi les vertus, et portées à un degré éminent, puisque ce fut à ces supériorités qu'elle dût de devenir *la noblesse*.

Les gens qui négligent les gloires, fuyant la lumière éblouissante du soleil qui réchauffe et féconde la terre, et qui vont fouillant dans les égoûts de l'histoire, (et tous les temps, toutes les classes et tous les peuples ont leurs sentènes !) ces gens découvrent quelquefois un haillon ou un squelette, souvent le même ! et le montrent au peuple avec des imprécations contre les rois, les nobles et les prêtres ; et le peuple, crédule parce qu'il est le peuple, s'indigne et se révolte, insulte à ce qu'il devrait revèrer, et quittant les grandes voies ouvertes à ses pas par ceux qu'il maudit, se précipite sous les orcades sombres que ces ennemis de la vérité lui montrent comme le chemin du progrès. Mais la vérité, la voilà :

Ce qu'on reproche à la noblesse, mais ce que l'on n'avoue pas, c'est son élégance, la pratique ordinaire de grands sentiments qu'on cultive peu au-dessous d'elle ; dans le passé, c'étaient ses privilèges et sa fortune... Mais ces privilèges ! elle les avait chèrement achetés ; sa fortune ! elle l'avait vaillamment conquise ! En effet, voilà son histoire :

Au commencement nous étions dans la nuit ; la nuit des premiers âges du monde. Les hommes peu nombreux, disséminés dans les forêts, errants sur les rives des lacs ou sur les bords des mers, allaient épars, comme au hazard... étonnés de tout ce qu'ils voyaient, car ils ne savaient rien ! effrayés de tous les bruits qu'ils entendaient, car, physiquement, ils étaient moins bien doués que les fauves ! ils n'avaient ni leur fourrure épaisse en hiver, ni les armes naturelles dont la providence les a pourvus, ni leur instinct pour distinguer les plantes vénéneuses ou les baies empoisonnées de fruits savoureux et sains ou des végé-

taux propres à leur alimentation. Quand venait le soir, l'heure où les bêtes féroces qui voient dans les ténèbres sortaient de leur tanière pour chercher leur proie, les hommes, eux, cherchaient l'abri protecteur de quelque caverne profonde, gagnaient quelque repaire inaccessible pour y dormir en sûreté avec leurs *petits*. Et s'ils pensaient, pendant une insomnie causée par un malaise ou une maladie, dont les autres créatures ne souffraient jamais, leurs réflexions ne pouvaient guère s'élever au-dessus des préoccupations relatives aux besoins essentiels de la vie ou aux soins de conservation de ceux qu'ils aimaient déjà. Car, si leur intelligence était nécessairement bornée, leur cœur contenait, en germe, toutes les innéités élevées dont le Très-Haut a doté l'humanité depuis le commencement.

L'un, entre tous les sentiments *innés* particuliers à l'homme, se développa avant et plus que tous les autres ; je veux parler de cette intuition de la divinité qui fait que chez tous les peuples de la terre nous voyons les traditions religieuses précéder les souvenirs historiques (politiques) les plus anciens. Et cela devait être, puisque tous les instincts d'équité, tous les sentiments qui élèvent l'homme au-dessus de la bête inconsciente de ses actes, n'ont pu naître que d'une croyance instinctive, particulière à l'humanité, croyance à un pouvoir surnaturel qui punit le mal et récompense le bien, de quelque façon que ces deux manières d'être s'offrent au jugement.

Ces croyances étaient erronées au commencement, elles s'égaraient dans l'objet de leur culte ; elles nous paraissent aujourd'hui absurdes et souvent cruelles, mais elles suffirent aux premiers âges pour réunir et discipliner les hommes, c'est-à-dire pour amener la constitution des premières sociétés. Elles étaient comme de petites étoiles, scintillant faiblement dans un lointain incommensurable ; elles ne faisaient pas le jour, mais c'était déjà le crépuscule succédant à une nuit profonde.

A cette lueur incertaine, l'humanité se mit en marche. Mais la terre à peine refroidie présentait à chaque pas des abîmes profonds, des précipices effrayants, des marais immenses où fourmillaient des millions de reptiles ; des fleuves impétueux précipitaient leurs eaux tourmentées du haut des montagnes au fond des vallées, et les vagues gigantesques des océans battaient avec de grandes clameurs les falaises de tous les rivages ; au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, au-dessus de leur tête, sous leurs pieds, partout la nature semblait se soulever contre les habitants de la terre ;

à tous les horizons c'étaient des mers acharnées à la destruction des côtes; au-dessus d'eux, des tonnerres et des éclairs; au-dessous, le sourd grondement des volcans, et les éruptions de flammes et de lave qu'ils vomissaient avec des convulsions dans lesquelles les montagnes et les forêts s'abîmaient soudainement... Aux horreurs réelles, aux monstres vivants, venaient s'ajouter tous les prodiges terrifiants de la nature incomprise et tous les fantômes que peut créer l'imagination frappée d'une population complètement ignorante, pour qui tout est abstrait, mystérieux, surnaturel, et par conséquent redoutable !

Combien durent être vaillants alors ceux qui s'avancèrent les premiers, et combien grands, ceux qui marchèrent devant la foule, portant la torche qui chassa les ténèbres et éclaira la route de cette multitude en quête de *tous les progrès.*

Combien de ces guides tombèrent, les uns silencieusement, les autres avec un grand cri, dans des abîmes ouverts tout à coup sous leurs pas ? Combien furent entraînés par les courants des fleuves ? Combien, de cent manières différentes, furent victimes de leur héroïsme !...

Eh bien ! ceux-là, les premiers par leur courage et par leur dévouement, furent les premiers nobles. Ce furent aussi ceux qui les premiers saluèrent l'aurore qui se leva en Orient et rayonna bientôt sur toute la terre. Quand la croix du Christ se dressa comme un phare sur le Golgotha, Clovis et ses leudes, les chefs de nos nations, furent les premiers à courber leurs fronts superbes et à fléchir le genou devant la loi d'amour et d'équité que Jésus venait d'apporter au monde.

Après, vint la chevalerie, c'est-à-dire les armures étincelantes au soleil, les grandes actions accomplies en pleine lumière au milieu du tumulte des batailles, les villes et les forts pris par un seul homme, et le culte de la femme, la protection accordée aux faibles et les châtiments infligés aux méchants et aux forts. Ce fut l'époque de la chevalerie errante, la période qui, dans l'histoire de notre pays, vit l'établissement du droit et l'avènement de la justice.

En même temps que le sentiment chevaleresque s'épanouissait dans les âmes, les cerveaux les mieux organisés pour l'éclosion et le développement de la pensée, bouent et fermentent sans cesse ; de grandes découvertes remplissent de grands besoins ; et tous ceux qui accomplissent de grandes choses, ou sur les champs de

bataille, ou dans les champs de la pensée, deviennent *nobles hommes*, quelle que soit leur origine.

Et ces origines furent nécessairement toujours humbles, puisque nous sommes tous fils d'Adam, et que toute noblesse a eu son commencement.

Après les grands travaux du moyen âge, nous entrâmes dans l'ère des raffinements de civilisation, de la culture et de l'amour des lettres et des sciences, enfin dans la période qui légitima la richesse, car elle était nécessaire au développement des arts, comme la barbarie des temps précédents avait justifié la puissance.

Alors, les temps sont bien changés, mais le principe sur lequel est fondée la noblesse : « faire quelque chose de grand », est resté le même ; et c'est ainsi qu'on voit dans le passé les Montmorency procéder d'un certain Bouchard, et plus tard Molière anobli, comme Voitor, comme Beaumarchais ; et le père de Molière était tapissier, celui de Voitor était marchand de vin ; Beaumarchais lui-même n'était qu'un ouvrier horloger.

Cependant, quand le peuple, que la noblesse avait arraché à la barbarie et conduit d'âge en âge jusqu'au milieu du XVIIIe siècle ; quand le peuple, dis-je, se vit inondé de lumière, instruit, prospère, émancipé de la peur, solidement fortifié derrière les forts et les murailles qui avaient coûté tant de travaux et tant de sang, quand le peuple se crut arrivé au terme du voyage, à l'apogée de la prospérité et de la grandeur, son orgueil, ou plutôt l'orgueil des premiers d'entre le peuple, de ceux qui n'ayant pu atteindre à la noblesse étaient arrivés à la richesse, de ceux qui avaient appris mais qui étaient incapables d'inventer, d'innover ou de découvrir, ceux-là se comptèrent et virent qu'ils étaient de beaucoup plus nombreux que les nobles.

Ils se demandèrent alors pourquoi ils n'étaient pas les premiers de la nation... ? Et le faux principe de la majorité qui subordonne le génie à la matière ou au nombre, ce qui est la même chose, fut inauguré par une bourgeoisie envieuse qui n'ayant jamais pu accomplir de grandes choses, proscrivit tous ceux qui la dominaient de toute la hauteur de leurs grandes actions.

Cette époque s'appelle 1789.—1789 ! date sombre, à laquelle une autre année encore plus lugubre devait étroitement s'allier dans l'histoire, car c'était de cet accouplement horrible que devaient naître ou sortir de la nuit les Danton, les Marat, les

Robespierre, les Carrier et tous ces sinistres meurtriers, qui, après avoir arraché son glaive à la justice, s'en servirent pour frapper non pas seulement les hommes qu'ils pouvaient craindre, comme les héros de Bretagne et de Vendée, mais les femmes, les enfants, les vieillards, les poètes et les prêtres, car l'ordre était de tout tuer, sans distinction d'âge ou de sexe ; quiconque était grand dans le présent ou illustre dans le passé, était marqué au front du signe fatal qui le vouait à la guillotine.

CHAPITRE TROISIÈME

Ce que je reproche à la noblesse.

La noblesse n'habite pas la capitale de l'Etat ; elle vit dans le faubourg Saint-Germain ou dans ses terres. Devant la nation qui méconnaît ce qu'elle lui doit, qui a tenté de l'assassiner, qui traîne sur la claie avec une volupté féroce celui de ses membres qui tombe, quand pendant la marche de cette phalange sacrée à travers les siècles, il arrive qu'un soldat s'arrête... et malheureusement perd de vue son drapeau, la noblesse croit de sa dignité de s'abstenir.

Cela me rappelle un mot d'Imène de F... quand nous étions condisciples chez les Jésuites : j'avais dix ou onze ans, il était mon aîné de deux ou trois ans ; mon père, qui n'avait pas cru devoir servir la république ni l'empire, avait pourtant pensé qu'il se devait à la patrie en danger, et pour tout concilier, il s'était fait corsaire ; il m'avait par conséquent enseigné qu'un Français, quel qu'il soit, et quelles que soient les circonstances, devait combattre les envahisseurs ou les ennemis de son pays. Pénétré de ces pensées, je rêvais à dix ans des gloires du maréchalat et de l'anéantissement de tous les ennemis de la France. Un jour que nous causions gravement d'avenir, je faisais part à Imène de F... de mes rêves et de mes ambitions, et je lui demandai ce que lui-même comptait faire *quand il serait grand ?*

Il me regarda pendant un instant sans répondre, et finit par me dire : « Moi, je ne ferai rien. » — « Comment rien ! » — « Non, reprit-il très dignement, parce qu'aujourd'hui la noblesse se repose !... » — Il avait évidemment entendu dire cela chez son père ou ailleurs.

Mais de quel droit la noblesse se repose-t-elle ! ne déroge-t-elle

pas en se reposant ? Un grand nom n'est-il pas une charge qui impose obligation et travail, comme une famille nombreuse ? Ne doit-on rien aux ancêtres qui ont tant fait pour leurs fils ? La noblesse se repose... ! Hélas ! c'est vrai, mais c'est malheureux !

Leurs pères se reposaient-ils ?—Les fils de ces héros ont-ils le droit de laisser inachevé le grand œuvre commencé par les aïeux ? Ils sont morts à la tâche, eux ! Chaque pierre apportée à l'édifice est signée comme un tableau de maître et a coûté la vie d'un homme ; le ciment qui lie les moellons entre eux est souvent fait de leurs os broyés dans leur sang ! Ah ! la noblesse se repose ! Et de quel droit laisse-t-elle sans couronnement, sans toit, sans chapiteaux, le monument, le palais splendide, les fûts de colonnes si hardies, érigés aux yeux de l'univers surpris, par leurs grands ancêtres ? Mille fois déçus et rebutés dans leur gigantesque entreprise, comme sont aujourd'hui déçus et rebutés leurs fils, ils ont toujours repris l'outil ; et quand il est arrivé qu'il s'est brisé dans leur main laborieuse, sous l'effort de leur bras robuste, ils ont saisi leur épée et c'est à coup de glaive, que ces vaillants ont taillé le marbre ou fouillé le sol !

Et puis 1793 est venu, et le peuple de manœuvres qu'ils employaient (car il ne peut y avoir d'architecte sans ouvriers), déserta les chantiers ou se rua sur le monument élevé à notre honneur par cent générations de Titans.

Que firent les artisans de la France ? Que fit la noblesse ? Se reposa-t-elle ?... Ah ! vous savez bien que ce fut alors, au contraire, qu'elle fit son plus héroïque et son plus sublime effort pour couronner l'œuvre de sa vie ! Elle ne put sculpter que deux figures au fronton de son palais, deux paysannes armées, qu'on peut prendre pour Minerve et Pallas à la pureté de leur front et à la majesté de leur attitude, mais qu'on appelle dans l'histoire de France : Bretagne et Vendée !

Mais, tout à coup, les parquets aériens qui portaient ces maîtres de la civilisation, s'effondrèrent sous leurs pieds, et ils tombèrent, et moururent, ensevelis sous les décombres de leur immense échafaudage réduit à la hauteur d'un échafaud ! L'écroulement fut si profond et si retentissant que les fils de nos preux, de nos pairs, restèrent comme frappés de stupeur. Depuis lors, bien peu nombreux sont ceux qui ont repris l'outil, la pioche ou le ciseau. Ils s'*abstiennent*, disent-ils, et leur vie s'écoule dans de stériles regrets, ou dans une inaction qui laisse le champ libre à

la démagogie ; n'ayant plus de supérieurs, les peuples n'ont plus d'éducateurs, plus de règles, et n'auront bientôt plus de foi.

Sans vouloir renouveler Juvénal, je dirai qu'il faudrait peut-être remonter jusqu'au chaos confus qui a suivi la chute de l'empire romain et précédé le moyen âge, pour trouver un temps où l'on ait méconnu comme dans le nôtre, la loi qui domine tout le monde moral et intellectuel, je veux dire l'autorité, le frein, la discipline et la croyance. Et c'est un malheur pour les sociétés, parce que les ressorts de l'âme, si je peux me servir de cette figure, ont besoin pour se tendre jusqu'à la vertu ou jusqu'au génie d'une certaine compression supérieure. Les hommes d'aujourd'hui ont sûrement les mêmes facultés que leurs pères, mais ils n'ont plus les mêmes mobiles et on peut les comparer à un vaisseau qui aurait conservé son gouvernail et ses agrès, mais dont les officiers ne surveilleraient plus la manœuvre, le laissant livré à tous les caprices du vent et de la vague ou de l'ignorance des simples matelots ; alors tous ses instruments de force et de salut deviendraient ceux de sa perte ; et ainsi que les vaisseaux sans pilotes, les hommes sans guides vont aux abîmes. Il serait fou de renoncer par haine de la licence, à la liberté et à ses mâles bienfaits, mais il est également insensé de repousser comme autant de servitudes féodales, toutes règles, toute discipline et toute foi, depuis le respect des ancêtres, jusqu'à l'amour de la patrie et même jusqu'à la croyance à un Dieu. Ceux qui nous prêchent le mépris du passé, la république universelle, soit l'effacement de nos frontières, et l'athéisme, disent qu'ils veulent briser nos entraves ; les malheureux rompent nos racines ! Ces jougs qu'ils secouent sont les instruments de notre force et non pas de notre servitude, les leviers de la grandeur humaine, à qui il faut comme en physique un point d'appui et des chaînes pour agir efficacement. Ne plus vouloir de chefs et de supérieurs c'est renoncer pour le travail et l'intelligence à avoir des inférieurs, car il serait souverainement injuste de demander pour soi ce qu'on refuse à autrui ; chasser Dieu de l'empirée pour s'y élancer, c'est se préparer la chute d'Icare !

L'homme est fait pour cheminer sur la terre, sa force et son génie sont limités, par conséquent les sociétés doivent se soumettre à une discipline qui fasse subir aux âmes et aux intelligences une concentration salutaire, puisqu'il paraît que c'est elle qui nourrit l'héroïsme et le génie chez les uns, et préserve les autres des vices et des passions inhérentes à la nature humaine.

Comme les artistes de Byzance fuyant devant les iconoclastes de Mahomet, la noblesse décimée se retira devant les Vandales de la république ; trois quarts de siècle se sont écoulés, une nouvelle génération a pieusement recueilli l'histoire et les traditions de la génération éteinte, et aujourd'hui... la France, la nation ! le peuple attend... Et l'attente lui semble d'autant plus longue qu'il souffre davantage, car on lui avait promis la liberté, la gloire et la fortune, et il n'est encore arrivé qu'à subir dix-huit années de tyrannie digne du Bas-Empire, à perdre deux grandes provinces que lui avait donné la royauté, et à donner le plus clair de ses épargnes pour racheter son territoire conquis par un ennemi que nous avions jadis toujours vu fuir ; enfin il est exploité, égaré, tourmenté, dévoré par d'innombrables parasites, puisque ses chefs naturels s'abstiennent...

Quelquefois la douleur le saisit aux entrailles, car ses nouveaux maîtres (puisque le peuple doit toujours en avoir, et en aura toujours, quel que soit leur nom) poussent la criminalité jusqu'à l'*empoisonnement* (1); alors, dans le paroxysme de son mal, ce peuple auquel on a tout ôté pour le posséder mieux, tout, jusqu'à l'espérance qu'il tenait de Dieu, ce qu'on lui arrache en lui retirant la foi, ce peuple, dis-je, pousse l'un de ces grands cris qu'on appelle « guerre civile, révolution » et que la France nomme 1815, 1830, 1832, 1834, 1848, 1850, 1852, 1870 et 1871.

Que fait la noblesse pendant que les femmes font de la charpie ou des cartouches, pendant que l'émeute remplit la rue de clameurs sinistres et que le sang coule à flots dans Paris ? Je ne dirai pas, *elle se repose*, ici, se serait une injure ; mais je dirai, *elle s'abstient*, et c'est une faute ! car si je lui reconnais des privilèges, si j'affirme son droit au respect et à la considération, c'est parce que dans ma pensée je lui assigne la première place partout : à l'Eglise, autour du trône, à la frontière devant l'ennemi, et à l'intérieur devant l'émeute ; parce qu'elle tire son origine de *preux* qui se *boutaient* toujours les premiers dans la mêlée, ou de penseurs, ou de citoyens illustres qui s'oublièrent toujours pour ne songer qu'à la fortune ou à la gloire de la nation.

Mais, les temps sont bien changés !

Et je le sais ! aussi ne parlé-je pas de sacrifices ou de dévoue-

(1) Je veux parler de l'instruction sans morale et sans foi, et des mauvais livres.

ments qui ne peuvent plus être nécessaires au salut public, mais en dehors de cela, la noblesse ne peut-elle rien? Je ne pense pas!

Que le peuple n'apprenne à lire que pour dévorer les articles de journaux, les pamphlets ou les livres où l'on diffame sans trève tous les rois, tous les nobles et tous les saints; que la nation oublie ce qu'elle doit à ses *pairs*, cela s'explique par l'activité et la fécondité des écrivains et des tribuns qui fouillent, comme je l'ai dit, tous les égouts de l'histoire pour en extraire les cadavres ou les haillons qui de tout temps ont formé ce que j'appellerai le limon des siècles. Mais il en serait autrement si, au lieu de dédaigner ses injures et son ingratitude, les nobles travaillaient, et s'ils arrachaient la nation à la contemplation de ces *horreurs* pour lui montrer la splendeur de son soleil et la grandeur de ses gloires.

En effet, il faut compter avec tout ce qui existe, fût-ce le mal! Or, depuis que tout le monde s'arroge le droit d'émettre son opinion dans les affaires de l'Etat et d'exercer la licence politique que les courtisans de la révolution appellent la *liberté*, depuis la proscription de la royauté et l'invention du vote universel, c'est le peuple qui fait les émeutes, et c'est encore lui qui, se substituant à la divinité, élève et renverse les trônes. Je ne crois pas que les intérêts généraux et la fortune nationale gagnent beaucoup à cette immense ingérence dans la machine gouvernementale, mais Dieu le permet dans une vue profonde que nous ignorons encore, et c'est pour cela qu'elle survit à tous les désastres et à toutes les misères qu'elle cause. En tout cas, cela existe, cela est, et je répète qu'il faut tenir compte de tout ce qui est, fût-ce le mal; et c'est surtout dans ce cas, qu'il importe de s'en occuper, pour y mettre fin! C'est pourquoi je dis:

Pour qu'une classe unique et prédestinée par ses antécédents et son éducation se substitue aux agitateurs de toutes nuances qui se succèdent aux affaires depuis bientôt un siècle, il faudrait que cette classe mêlât intimement ses intérêts à ceux du peuple, il faudrait qu'elle écrivît et produisît pour lui, ce qu'elle ne fait pas, et ce que font activement ses ennemis; elle devrait encore tendre par la distribution du travail à une domination qui existe aujourd'hui, mais qui est monopolisée par une catégorie d'industriels qui, une fois leur fortune faite, se donnent la satisfaction de devenir quelque chose, conseillers généraux, députés ou ministres, quelquefois même... *barons!* Si la noblesse entrait dans

cette voie, son influence deviendrait bientôt considérable, car elle résumerait alors toutes les supériorités, et son avènement au pouvoir serait certain. Si, au contraire, elle continue à s'abstenir, si elle sépare ses intérêts de ceux des masses et s'obstine à demeurer étrangère à tout ce qui s'innove; bien que plus avancée et supérieure au peuple et à la bourgeoisie, elle se verra bientôt débordée de plus en plus, et puis entraînée par un mouvement qui est irrésistible, et qui l'éloignera toujours, et à jamais, de la vie qu'elle aurait voulu s'arranger et des traditions auxquelles elle aurait voulu rester fidèle. Sentiments compréhensibles et respectables, mais dont la pratique est une véritable déchéance, puisqu'elle substitue les pensées d'intérêt personnel à la préoccupation des intérêts généraux ou nationaux auxquels les ancêtres s'étaient dévoués.

Je dirai encore que, puisque ce mouvement, qu'on appelle le progrès, est fatal; que, puisqu'il est prescrit par les découvertes et les inventions de chaque jour, d'où naissent de nouveaux besoins et de nouvelles manières d'être pour la nation, le devoir de la noblesse est de proclamer que son abstention est finie, et qu'elle est prête aujourd'hui, comme jadis l'étaient toujours ses auteurs, à marcher devant le peuple et à le conduire au faîte lumineux que chacun doit rêver de voir atteint par son pays.

Ce que je reproche à la noblesse, c'est donc son abstention; car il ne faut pas prendre pour de l'action les tentatives qu'elle a faites pendant ces dernières années pour restaurer la monarchie et pour remplir les chambres. Cette tentative était prématurée et rien ne la justifiait, que le sentiment de sa valeur et la conscience qu'elle avait de la pureté et de l'élévation de ses vues, ce que le peuple ne pouvait ni comprendre ni apprécier! Avant de commander il lui faut aujourd'hui faire ses preuves, comme ses pères ont fait les leurs dans le passé; et elle le peut.

CHAPITRE QUATRIÈME

Ce que doit faire la noblesse.

Les mœurs et les coutumes changent avec les caractères et les esprits qui subissent nécessairement l'influence des temps. Ainsi, la classe qui nous occupe, professe un véritable culte pour le souvenir; les quelques *rares* familles qui peuvent authentique-

ment revendiquer l'honneur d'avoir eu un ancêtre à Ronceveaux ou à Bouvines, citent son nom avec un légitime orgueil, et elles ont raison, car pour que sa mémoire soit arrivée jusqu'à nous, il fallait que cet homme fût l'un des premiers de son siècle, et qu'il ait poussé loin les vertus de son époque. Cependant, si le chevalier d'Azincourt ou le héros de Nicopolis se fût réveillé après un sommeil de quatre ou cinq siècles et qu'il se fût trouvé à Versailles en présence du Roi-Soleil, ou qu'il eût été introduit à l'hôtel de la marquise de Rambouillet et qu'il eût assisté à l'une de ces soirées que présidait la belle princesse Julie, quelle eût été son attitude, et de quel genre eut été son succès? Le vaillant eût manqué de respect au grand roi, en lui parlant; l'illustre Turenne lui exposant quelque superbe plan de campagne n'en eût été que mal compris, et le fier soldat d'autrefois, appuyé sur sa lourde épée, le sourcil froncé, la lèvre dédaigneuse, l'eût probablement interrompu pour lui dire brutalement: « Ah ça! Vous avez donc peur de vos ennemis, vous! car pourquoi tant de précautions, quand on a le cœur à la bataille (1)? Chez madame de Rambouillet c'eût été bien autre chose, s'il n'avait pas versé une larme amère sur cette noblesse savante, qu'il eût trouvé dégénérée, il eût en tout cas profondément dédaigné M. de Guiche, haussé les épaules à l'aspect de M. de Montausier (2), et accordé autant d'admiration au suisse de l'hôtel qu'il en eût éprouvé peu pour le poète de Voiture (3). Pourtant cet homme a laissé un nom glorieux. Il fut autrefois le conseiller de son roi ou l'un de ses premiers capitaines...

Oui! mais les temps passent et les mœurs changent! Sous Louis XIV l'épée de cour a remplacé la rapière du temps de Charles IX, qui était loin elle-même de l'épée à deux mains de Charlemagne, et plus loin encore de la francisque de Clovis et de la hache de Mérovée ou de la framée de Chilpéric; les vestes de soie et les habits de velours se sont substitués aux cottes de mailles et aux lourdes armures du moyen âge; et dans le monde moral la transformation a été plus grande encore; l'ignorance est devenue de l'apanage du plus bas peuple, et l'aristocratie qui le méprisait, se vante aujourd'hui d'être instruite!...

---

(1) Parole du maréchal de Chatillon. Sismondi, t. 10. p.

(2) Fut le premier qui porta perruque.

(3) Voiture était très petit, et l'on sait que les *suisses* sont ordinairement très grands.

Puisqu'il est prouvé par tout ce que nous voyons, et par tout ce que nous apprenons, que le temps change tout ; puisque partis de solitudes stériles ou de forêts sombres, nous marchons depuis douze siècles, et qu'aujourd'hui nos regards embrassent de nouveaux horizons, que nos pieds foulent une campagne fertile, que nous traversons de grandes cités ; puisque enfin il est certain que la garde et le soin des intérêts nationaux d'un grand pays se sont noblement substitués au soin et à la garde des intérêts privés, les seuls qui existassent quand la France n'était formée que de petites sociétés ; que doit faire la noblesse qui a peuplé ces solitudes, défriché ces forêts, ouvert les routes qui ont rallié l'une à l'autre les grandes villes qu'elle avait fondées ?

Nous n'avons que des colonies qui périclitent, nos produits sont trop chers pour les marchés étrangers, nos populations se trouvent à l'étroit entre nos nouvelles frontières, c'est-à-dire que l'heure des migrations a sonné pour la France continentale et riche, comme depuis trois siècles elle a sonné pour l'Angleterre alors pauvre et circonscrite sur son rocher par l'Océan ; qu'elle députe donc des maîtres de civilisation, de commerce et d'industrie à nos possessions les plus lointaines ! Il y a péril ? mais le danger doit les appeler, s'ils sont dignes de leurs pères !... Il reste des terres à découvrir, il y a en Amérique et ailleurs des royaumes à fonder, des mers à explorer, des écueils à révéler ; la nature ne nous a pas encore livré tous ses secrets. Que de jeunes nobles deviennent de hardis capitaines, et que de grands dévouements et de grands travaux évoquent de grands noms.— Que l'Allemague qui nous envie et qui nous redoute, que l'Angleterre qui nous jalouse, que l'Amérique ingrate, et qui nous connaît mal, que le monde entier, apprenne sur tous les champs de bataille que les fils des héros de la Vendée et des martyrs de Quibéron ont repris leur épée, sont rentrés dans la lice et n'ont plus d'autres ennemis que ceux de la France ! Que toutes les propositions généreuses qui tomberont de la tribune soient formulées ou acclamées d'enthousiasme par les députés de la noblesse ; que dans le village le plus pauvre, comme dans la ville la plus opulente la noblesse s'occupe d'administration, d'édilité et d'objets d'intérêt public. Enfin, et en un mot, qu'elle travaille, qu'elle pense, qu'elle écrive, qu'elle agisse ! Qu'ici, elle combatte par des écrits plus sincères et plus consolants les écrits honteux ou infâmes dont on empoisonne les pauvres gens que l'ignorance ou l'infortune rendent si crédules ; que là, elle

fasse de l'agronomie et de la science, de la spéculation et de l'industrie; que ses membres soient soldats, prêtres, magistrats, conseillers, quoi que ce soit, mais qu'ils soient quelque chose! Enfin, que la noblesse préfère à la fortune territoriale qui la mène à la ruine par la division du domaine patrimonial, l'industrie unie à la propriété, parce que c'est l'industrie qui doit la mener à la richesse, *si elle élève ses fils dans la prévision de ce qu'ils doivent faire.* Je sais que je heurte ici ce qu'on appelle improprement des *convictions*, mais ce ne sont que des *préjugés*, parce qu'ainsi que je l'ai dit, les temps changent et les mœurs avec eux; or, l'industrie assure aujourd'hui l'influence du maître sur tous ceux qu'il emploie et sur tout le pays qu'il fait prospère, tandis que la possession du sol ne garantit pas l'influence du propriétaire sur vingt paysans, dont dix ne votent pas!

Il n'est peut-être pas une phrase dans tout ce qui précède, qui n'ait besoin de commentaires nombreux, de citations historiques et de développements que je ne veux pas aborder ici, car ils formeraient, non seulement un gros livre, mais encore un ouvrage considérable, c'est pourquoi j'y renonce et me borne à conclure en disant : la noblesse peut encore se mettre à la tête de la nation et continuer l'œuvre de ses pères, et bien qu'elle doive procéder autrement qu'eux, il ne lui faut que le vouloir, c'est-à-dire, travailler!

A. de Vervins.

Arcadia, 17 juillet 1879.

Un mariage d'autrefois

Je vais raconter l'histoire du plus ancien contrat de mariage que je connaisse pour avoir été fait au Canada. Il est de 1636.

Les parties contractantes étaient de la Normandie. Les familles Le Neuf et Godefroy ont brillé pendant un siècle dans notre histoire, ce qui ajoute à la valeur purement archéologique (le mot peut s'employer ici) du document dont je parle.

I

A la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, il existait en Normandie trois familles du nom de Godefroy. L'une d'elles paraît être éteinte. Les deux autres avaient encore des représentants en France au dix-huitième siècle. L'une de ces trois familles était établie dans le pays de Caux. Il est fait mention d'un seigneur Godefroy, de Grandchamps, paroisse voisine de Lintot. Une branche des Godefroy habitait les environs de Bayeux ; une autre près de Carentan. Dès 1584, on voit Denis Godefroy contrôleur du grenier à sel. De 1604 à 1609, Jehan Godefroy meuveur et payeur des gages du parlement. En 1624, Denis et Guillaume Godefroy, grainetiers à Evreux. En 1625, Jacques Godefroy contrôleur élu à Carentan et Saint-Lô. En 1629, des lettres de noblesse sont accordées à Jacques Godefroy, sieur de la Commune, l'un des Cent-Associés. Nous avons aussi les noms de Godefroy sieur de Bordage et Godefroy sieur de Marcouf (1).

Pierre Godefroy, écuyer, de Lintot au pays de Caux, eut de sa femme, damoiselle (2) Perrette Cavelier (3) deux garçons, Jean (1607) et Thomas qui émigrèrent dans la Nouvelle-France, à la suite de Champlain, vers 1620 ; et une fille, Anne, qui épousa

(1) Notes recueillies en France par M. T. P. Hall, du Détroit, allié à la famille Godefroy.

(2) « Damoiselle, fille noble. » *Dictionnaire de Trévoux*.

(3) C'est le nom patronymique du fameux de la Salle, explorateur du Mississipi, natif de Rouen.

Jean Testard dit Lafontaïne et dit Laforêt, de la ville de Rouen. Le fils de ces derniers, Jacques Testard, chevalier de Saint-Louis, servit avec le grade de capitaine dans la marine ; sa descendance existe parmi nous sous le nom de Testard de Montigny.

Jean-Paul Godefroy, de la paroisse de Saint-Nicolas des Champs, de Paris, était parent des Godefroy de Lintot. Pendant de longues années, il joua un rôle important et honorable en Canada.

Jean Godefroy, dit M. Ferland (1), était resté avec les sauvages lorsque les Français eurent perdu Québec, en 1629. Il paraît avoir quitté la vie de coureur de bois pour s'établir en 1632 (2)

Son frère, Thomas Godefroy dit Normanville, est mentionné pour la première fois aux Trois-Rivières le 28 janvier 1636 (3) comme parrain d'une petite sauvagesse de deux ans « fille d'un sauvage capitaine de Kébec nommé Tcheme8irini8 (4). » Thomas est cité comme « demeurant aux Trois-Rivières. » Il alla, peu après, joindre un parti de sauvages qui passait l'hiver à cinq lieues de là (5). Il était encore avec eux le 17 mars (6).

Le 16 juin 1636, aux Trois-Rivières, « Jean-Paul (Godefroy?) commis de la traite » est parrain d'un petit Attikamègue.

Jean Godefroy, dont nous avons à nous occuper davantage, figure pour la première fois dans le même lieu sous la date du 30 avril 1636 comme parrain d'une jeune Montagnaise : « Mr Godefroy habitant des Trois-Rivières », dit le registre de la paroisse.

Le 18 août 1636, M. de Montmagny accorde à Jacques Hertel deux concessions, en présence de François Marguerie, des RR. PP. jésuites et de Jean Godefroy « tous propriétaires de terrains aux Trois-Rivières et qui ont signé au contrat » (*Greffe d'Ameau*).

Le même jour, Thomas Godefroy devança, à la course, un Huron, ce qui étonna fort les sauvages de quatre ou cinq nations réunies en ce lieu (7).

Ces notes, en apparence futiles, vont nous servir tout à l'heure.

---

(1) *Notes* sur les registres de Québec.
(2) Lettre de Frontenac au ministre, 2 nov. 1672.
(3) Registre de la paroisse.
(4) Autrement dit Batiscan.
(5) *Relation des Jésuites*, 1636, p. 18.
(6) *Registre*, paroisse 3. R. 22 mars 1636.
(7) *Relation*, 1636, p. 71.

II

Mathieu LeNeuf du Hérisson, de Caen, se maria en France et y mourut, selon les apparences, avant 1636. Sa femme, Jeanne Le Marchant, lui survécut.

Nous leur connaissons quatre enfants: 1° Michel (1601) Le Neuf du Hérisson, veuf avant l'année 1636; 2° Jacques (1606) Le Neuf de la Poterie (1), marié, vers 1630, à Marguerite Le Gardeur; 3° Marie (1612) qui épousa Jean Godefroy, le 15 décembre 1636; 4° Madeleine, qui se maria avec Jean Poutrel du Colombier.

Le 5 janvier 1636, la compagnie de la Nouvelle-France accorde au sieur de la Poterie le titre de la terre qui prit ensuite le nom de baronnie de Portneuf, rive gauche du fleuve Saint-Laurent, entre Québec et les Trois-Rivières (2).

La flotte de Dieppe partit pour le Canada le 8 avril 1636. Le Père Jogues, qui était à bord (3), arriva à Québec le 2 juillet (4). Il y eut, la même année, d'autres arrivages, comme on va le voir.

Le Père Le Jeune écrit (5) de Québec que dans la nuit de la Saint-Barnabé (11 juin) 1636, M. de Montmagny, gouverneur général débarqua à Québec venant de France. Il ajoute: « le lendemain parut un vaisseau commandé par M. de Courpon qui nous rendit le Père Nicolas Adam et notre Frère Ambroise Cauvet. Notre joie ne s'en tint pas là: la quantité de familles qui venaient grossir notre colonie (6) l'accrut notablement,—celles entre autres de M de Repentigny (7) et de M. de la Poterie braves gentilshommes, composées de quarante-cinq personnes. » Il continue (p. 42): « Quand on nous dit, à Québec, qu'il y avait nombre de personnes à Tadoussac qui venaient grossir notre colonie; qu'on ne

(1) Il signait « Jq. LeNeuf » et « Jq. Leneuf de lapoterie. » Dans le corps d'un acte de 1643, il se nomme « Lapoterye LeNeuf. » Les historiens écrivent « La Potherie, » à cause de Bacqueville de la Potherie, probablement.

(2) *Documents de la tenure seigneuriale*, p. 104.

(3) *Vie du Père Jogues*, par le P. Martin, p. 17, 19, 23, 24.

(4) *Relation*, 1636, p. 60.

(5) *Relation*, 1636, p. 1. 2.

(6) En 1635, il n'y avait dans la colonie qu'une centaine de personnes dont trente, à peu près, aux Trois-Rivières.

(7) Pierre Le Gardeur de Repentigny, beau-frère de Jacques Leneuf de la Poterie.

voyait là qu'hommes, femmes et enfants, nous louâmes Dieu et le priâmes de répandre sa sainte bénédiction sur cette nouvelle peuplade. Mais quand on nous assura qu'il y avait entre autres six damoiselles (1), des enfants (2) beaux comme le jour; que messieurs de Repentigny et de la Poterie composaient une grosse famille; qu'ils étaient en bonne santé—je vous laisse à penser si la joie ne s'empara pas de notre cœur et l'étonnement de notre esprit. Tout cela redoubla par leur présence. Leur grâce, leur entretion nous fit voir la grande différence qu'il y a entre nos Français et nos sauvages. Qui fera maintenant difficulté de passer nos mers puisque des enfants si tendres, des damoiselles si délicates, des femmes naturellement appréhensives se moquent et rient de la grandeur de l'océan? » A la page 3, il dit: « C'était un sujet où il y avait à louer Dieu, de voir en ces contrées des damoiselles fort délicates, des petits enfants tendrelets, sortir d'une prison de bois, comme le jour sort des ténèbres de la nuit, et jouir, après tout, d'une aussi douce santé, nonobstant toutes les incommodités qu'on reçoit dans ces maisons flottantes, comme si on s'était pourmené au Cours dans un carosse. »

Les Le Gardeur avec leur chef M. de Repentigny, demeurèrent à Québec. Michel Leneuf monta aux Trois-Rivières immédiatement. Son frère Jacques paraît avoir voulu se fixer à Portneuf.

Le 12 décembre 1636, au baptême d'une Algonquine âgée de douze ans, furent parrain et marraine (3): « Monsieur du Hérisson et Mademoiselle Marie Leneuf, tous deux habitans des Trois-Rivières. » (*Registe des 3-R.*)

Ainsi, la présence de Jean Godefroy aux Trois-Rivières a été constatée le 30 avril et le 18 août 1636; l'arrivée des LeNeuf à

---

(1) Jeanne Le Marchant, veuve de Mathieu Le Neuf. Catherine de Cordé, veuve de René Le Gardeur de Tilly, mère de Pierre Le Gardeur de Repentigny ci-dessus nommé. Marie Favery, femme du même Repentigny. Marie-Madeleine de Repentigny, leur fille, qui épousa (1646) Jean-Paul Godefroy. Marguerite Le Gardeur (fille de René), femme de Jacques Leneuf de la Poterie. Marie Leneuf, sœur de ce dernier, qui, bientôt après, épousa Jean Godefroy.

(2) Anne, 4 ans, fille de Michel Leneuf du Hérisson; elle épousa Antoine Desrosiers, juge de la seigneurie de Champlain. Marie, 4 ans, fille de Jacques Leneuf de la Poterie; elle épousa René Robineau de Bécancour. Jean-Baptiste, 4 ans, fils de Pierre de Repentigny; il épousa Marguerite, fille de Jean Nicolet. Catherine, fille de Pierre de Repentigny; elle épousa (1652) Charles Daillebout.

(3) C'est la première marraine mentionnée au registre.

Québec est du 12 juin. Michel LeNeuf du Hérisson, l'aîné de la famille, et sa sœur Marie résident aux Trois-Rivières à la date du 12 décembre.

Les historiens ont donc fait erreur lorsqu'ils ont dit que : « en 1636, Jean Godefroy, ayant fait un voyage en France, y épousa mademoiselle LeNeuf . »

III

Voici le contrat en question. Il a été découvert en Normandie (à Caen ?) par M. Faribault :

« Au traité de mariage qui, au plaisir de Dieu, sera fait et parfait en face de notre mère Sainte Eglise catholique apostolique et romaine entre Jean Godefroy, Ecr, sieur du lieu (1), fils et héritier de Pierre Godefroy, Ecr, et de Damoiselle Perrette Cavellier, ses père et mère, d'une part ;—et Delle Marie Leneuf, fille et héritière de défunt (2) Mathieu Leneuf, en son vivant écuyer sieur du Hérisson, et de Dame Jehenne Le Marchant (3), sa mère, présence de laquelle et de Michel Leneuf, Ecr, sieur du Hérisson son frère les dits Jean Godefroy et la dite Leneuf se sont promis et donnés l'un à l'autre la foi de mariage. Le tout après avoir été d'accord de ce que la dite Leneuf pouvait espérer de la succession de ses dits père et mère, qui serait la somme de dix-huit cents livres (4) à elle accordées par contrat (5) passé devant les tabellions de... (6) suivant lequel le sieur du Colombier (7), frère de loi du dit sieur du Hérisson et de la dite Leneuf, s'est obligé payer la dite somme de dix-huit cents livres après le mariage consommé de la dite Leneuf. Quoi faisant, la dite Le Marchant et le dit sieur du Hérisson ont consenti et accordé que le dit sieur Godefroy se fasse payer de la dite somme de dix-huit cents

(1) Du lieu appelé les Trois-Rivières ?

(2) Ceci prouve qu'il ne vécut ni en France ni au Canada après l'année 1636, comme on l'a imprimé.

(3) De 1637 à 1647, elle demeura aux Trois-Rivières.

(4) Equivalant à dix-huit cents piastres de la monnaie actuelle du Canada.

(5) Ce contrat ne nous est pas autrement connu.

(6) Le mot ressemble à *Thury*, ville de la Normandie, département du Calvados, dont Caen est le chef-lieu. Les Le Gardeur venaient de cet endroit.

(7) Jean Poutrel du Colombier marié à Madeleine, fille de Mathieu LeNeuf et de Jeanne Le Marchant. Leurs enfants ont demeuré aux Trois-Rivières.

livres; de laquelle somme il a promis assigner la dite Leneuf sur le plus clair de son bien de la somme de quatorze cents livres qui demeureront au nom et lignée d'elle; et au cas que le dit Godefroy prédécéderait la dite Leneuf, elle emportera son dot et douaire suivant la coutume du lieu, comme en pareil des meubles; et en faveur de ce, la dite Lemarchant a promis donner du linge honnêtement et à sa discrétion.

« Le mariage faisant (foi?) de ce que dessus, les dits futurs mariés sont demeurés d'accord et ont promis s'épouser en face de notre dite Mère l'Eglise. En témoin de quoi ils ont signé le présent, en présence de la dite Le Marchant et des sieurs (du sieur?) du Hérisson, signés avec eux le quinzième décembre 1636. »—Signatures: «Jeanne Le Marchant, Leneuf (1), Jean Godefroy, Marie Leneuf. » (2)

Cet acte ne porte ni le nom d'un notaire ni celui du lieu où il fut passé—de là l'erreur des historiens. Le greffe d'Audouard, Québec, commence dans l'année 1636, mais ses pièces sont égarées (3). Le notaire qui suit, par ordre de date, est Lespinasse, Québec, 1637. Les registres de la paroisse de Québec ont péri en 1640. Montréal ne fut fondée qu'en 1642. Les archives des notaires des Trois-Rivières ne remontent que jusqu'à 1650; les registres de mariages à 1654. Bref, tout nous démontre que le contrat de mariage ci-dessus est le plus ancien qui nous soit connu pour avoir été rédigé au Canada.

BENJAMIN SULTE.

---

(1) En sa qualité d'aîné, Michel ne signe que le nom de sa famille.

(2) Jacques de la Poterie et sa femme ne paraissent pas ici. On ne les voit pas aux Trois-Rivières avant 1640.

(3) Si le gouvernement veut les retrouver, je lui en indiquerai le moyen.

Une rencontre fortuite

PAR

W. D. HOWELLS

TRADUCTION DE LOUIS H. FRÉCHETTE

XIII

(*Suite.*)

— Mon Dieu, soupira Kitty; ce sont de ses anciennes amies, et je vais être obligée de faire connaissance avec elles. Après tout, peut-être vaut-il mieux commencer tout de suite.

Mais Arbuton ne s'approcha pas d'elle. Il se mit à marcher de long en large avec ces dames, et passa devant Kitty sans paraître l'apercevoir.

Les nouvelles venues dirent qu'elles attendaient leur voiture qu'elles avaient laissée quelque part pour aller visiter la chute, en recommandant au cocher de venir les reprendre pour les conduire à l'auberge. Et la conversation se mit à rouler sur des gens et des choses dont Kitty n'avait jamais entendu parler.

— Avez-vous rencontré les Trailings depuis que vous avez quitté New-York ? demanda la plus âgée des dames.

— Non, répondit Arbuton.

— Peut-être serez-vous surpris alors,—ou peut-être ne le serez-vous pas,—d'apprendre que nous les avons quittés jeudi sur le sommet du mont Washington. Et les Mayflowers, à l'hôtel de Glen. Les montagnes sont terriblement envahies. Mais qu'allez-vous faire maintenant? Le continent,—elle parlait comme si elle n'eût été séparée de l'Europe que par la Manche,—le continent est devenu tellement bourgeois que vous ne pourrez plus voyager de ce côté.

Chaque fois qu'elle s'approchait de Kitty, cette femme dont l'œil observateur avait remarqué Arbuton en sa compagnie, lan-

çait à la jeune fille un regard d'une insolente curiosité, avec une expression d'une si impassive froideur cependant, que, pour tout autre, elle eût paru ne pas s'apercevoir de sa présence.

Kitty frémit à la pensée d'avoir à faire sa connaissance ; puis réfléchissant :

— Je suis une sotte, se dit-elle. Un homme ne peut se permettre de présenter des dames. La seule chose qu'il puisse faire c'est de s'excuser aussitôt qu'il le pourra sans impolitesse, et de venir me rejoindre.

Néanmoins elle éprouvait une étrange impression d'isolement et d'abandon. Quoique si brave d'ordinaire, elle se sentait tellement écrasée par ce regard, qu'un simple coup d'œil bienveillant que lui adressa la jeune fille la fit lâchement tressaillir de reconnaissance. Elle l'admirait, et se disait qu'elle en ferait facilement son amie, si elles se rencontraient dans des conditions égales. Elle se demandait comment ces deux femmes se trouvaient ensemble, ne sachant pas que la société elle-même, qui ne saurait faire de distinction réelle entre la bonté et la rudesse, n'aurait aucunement pu expliquer physiologiquement l'association de ces deux individualités.

Et les trois personnes passaient et repassaient devant Kitty ; et toujours la pauvre enfant se consolait en se disant tout bas :

— Il est embarrassé ; il ne peut venir me retrouver si vite ; mais il reviendra, bien sûr.

La plus âgée des deux dames causait à haute voix de choses et d'autres, de l'été qu'elle venait de passer, des gens qu'elle avait rencontrés, de leurs résidences, de leurs yachts, de leurs chevaux, et de toutes les splendeurs de leur vie désœuvrée. Kitty entendait avec une sensation douloureuse des fragments de cette conversation, et en saisissait parfois le sens tout entier. La dame s'excusait avec force expressions d'argot américain, d'être venue visiter un endroit aussi vulgaire que Québec, et leva les sourcils avec surprise lorsqu'Arbuton avoua y avoir fait un aussi long séjour.

— Ah ! ah ! dit-elle vivement en faisant faire halte au groupe, on ne s'arrête pas un mois dans une indolente petite ville canadienne pour l'amour de l'endroit seulement. Voyons, monsieur Arbuton, est-ce une Anglaise ou une Française ?

Le cœur de Kitty battait rapidement, et elle se disait :

— Oh ! maintenant, il va sans doute faire quelque chose.

— Ou peut-être, continua la maligne créature, est-ce quelque belle vagabonde à vous associée pour parcourir les solitudes canadiennes,—quelque jolie compagne de voyage.

Arbuton fit un mouvement comme s'il eût été ébranlé pour un instant par quelque héroïque détermination. Il leva rapidement et à la dérobée les yeux sur Kitty, et les en détourna aussi promptement.

Que lui était-il donc arrivée, à elle, d'ordinaire si élégamment mise? Hélas! fidèle à sa résolution, Kitty avait, ce matin-là, refusé de nouveau les parures de Fanny, et n'avait endossé que sa propre toilette de voyage,—la robe que Rachel avait faite pour elle, et qui avait paru si magnifique, à Eriécreek, que l'oncle Jack avait été appelé pour l'admirer, lorsqu'on l'avait essayée. Maintenant elle s'apercevait que sa toilette était campagnarde, et sa tournure démodée la frappa. Elle se sentit campagnarde elle-même.

— Oui, s'avoua-t-elle en rencontrant le regard d'Arbuton, je ne suis qu'une gauche paysanne à côté de cette jeune fille.

C'était injuste; mais, à la vérité, ce n'était pas dans cette toilette qu'Arbuton avait songé à l'introduire dans son cercle, qu'il avait été assez sincère pour mépriser à cause d'elle, lorsqu'il en était éloigné. Confronté avec le grand monde dans la personne de ces dames qui en étaient les représentantes, il ressentait sans doute, plus qu'il ne l'avait ressenti encore, la grandeur de son sacrifice, la difficulté de son entreprise; et même il n'aurait pas été très étrange qu'en ce moment, la jeune fille lui fût apparue à travers ce prisme dur et froid qui masque l'œil de l'homme du monde, plutôt qu'à travers le rayonnement de l'amour qu'elle lui avait inspiré. Elle sentit la bonne intention d'Arbuton envers elle, quelle qu'elle fût, vaciller et s'éteindre dans son regard, à mesure qu'il se détachait du sien. Et elle resta là, assise, seule, pendant que les trois autres personnages passaient et repassaient devant elle, les dames effleurant ses pieds du bas de leurs robes.

— Où peuvent donc être Dick et Fanny? gémit-elle silencieusement. Pourquoi ne viennent-ils pas me délivrer de ces gens-là?

Et, immobile comme une statue, elle écoutait leur conversation qui lui semblait ne devoir jamais finir. Leurs voix résonnaient à son oreille comme ces voix que l'on entend en rêve, et leurs éclats de rire avaient l'implacabilité d'un cauchemar.

Cependant elle voulait être juste pour Arbuton; elle ne voulait pas le condamner à la légère. Elle s'avouait, avec une lueur de sa gaieté habituelle, que sa toilette devait le mettre singulièrement à l'épreuve; et elle se blâmait presque du scrupule qui la lui avait fait endosser. Si elle avait pu prévoir cette aventure, elle aurait peut-être, pensa-t-elle, consenti à revêtir la grenadine de Fanny.

Elle donna un nouveau coup d'œil au groupe qui maintenant s'éloignait d'elle.

— Ah! dit la plus âgée des dames, en faisant faire une nouvelle pause à ses interlocuteurs au milieu de la piazza; voici la voiture enfin! Mais pourquoi ce stupide animal s'arrête-t-il? Je suppose qu'il n'a pas compris et qu'il s'attend à nous conduire au pont. C'est vexant, mais c'est inutile; nous ferions aussi bien d'aller au-devant de lui. Il est évident qu'il ne vient pas de notre côté. Monsieur Arbuton, voulez-vous nous accompagner jusqu'à notre voiture?

— Qui?... moi! Oui, certainement, répondit-il avec distraction.

Et, pour la seconde fois, il jeta un regard furtif à Kitty, qui s'était levée à moitié dans l'espoir qu'il s'approcherait d'elle avant de partir. Ce fut un regard d'appel, de prière, ou de protestation, suivant qu'elle voulut bien l'interpréter,—mais un regard seulement.

Elle retomba sur son siège, pâle et détournant les yeux, et ne fit pas un mouvement, pendant qu'il s'éloignait d'un pas rapide et agité.

Depuis que ces dames étaient arrivées, il n'avait pas voulu s'apercevoir ouvertement de sa présence, et maintenant il la quittait sans lui adresser une parole.

Il lui fallait bien croire ce qu'elle ne devinait que trop; et elle resta clouée là pendant que les trois autres acteurs de cette scène se dirigeaient vers la voiture. Alors elle sentit les larmes lui monter aux yeux; elle baissa son voile, et l'âme en proie à une tempête de chagrin, de douleur et d'amour-propre blessé, elle se dirigea en courant vers les abords de la chute. Elle repoussa le petit garçon qui faisait payer les gens à la barrière:

— Je n'ai pas d'argent, lui dit-elle fièrement. Je cherche mes amis qui doivent être ici.

Mais elle ne vit ni Dick ni Fanny. En revanche, comme elle

courait follement de tous côtés à leur recherche, elle aperçut Arbuton qui, ne l'ayant pas retrouvée à son retour à l'auberge, venait au-devant d'elle, la figure toute bouleversée.

Elle avait presque espéré ne jamais le revoir ici-bas ; mais puisqu'il lui fallait s'y résigner, elle s'arrêta et l'attendit, étrangement calme. Il s'approchait en songeant aux paroles qu'il avait prononcées la veille pour faire taire les doutes de la jeune fille sur l'avenir : « Je n'ai qu'une réponse à tout cela, c'est que je vous aime ! »

Les craintes de Kitty, si tôt et si fatalement vérifiées, lui revenaient à la mémoire comme une terrible accusation. Et que pouvait-il dire ? S'il eût été possible que—par une espèce de miracle—elle ne se fût aperçue de rien, le regard qu'il osa lever sur elle, lui démontra immédiatement qu'il ne pouvait entretenir cet espoir ; et comme elle attendait qu'il lui adressât la parole, il ne put trouver une seule phrase à dire parmi toutes celles qui lui semblaient flotter dans l'air.

— Je suis surprise que vous soyez revenu, dit-elle, après un moment qui dura un siècle.

— Revenu ? répéta t-il inconsciencieusement.

— Vous paraissiez avoir oublié mon existence !

Le fait est que tout le mal, si mal il y avait, ne consistait qu'en un péché d'omission, et Arbuton avait plusieurs raisons à donner pour démontrer qu'elle se chagrinait sans véritable motif, et qu'il n'avait pu agir autrement. N'avait-elle pas admis elle-même qu'il se trouvait dans une position embarrassante ?

— Qu'ai-je donc fait, hasarda-t-il ? Qui vous fait penser... ? Pour l'amour du ciel, écoutez-moi, s'écria-t-il.

Et comme elle tournait vers lui sa figure attentive et muette, il s'arrêta de nouveau comme quelqu'un qui aurait perdu le fil de son discours, et ferait des efforts pour se rappeler ce qu'il allait dire.

—Quel à propos, quelle nécessité, reprit-il enfin, comme s'il eût continué quelque discussion antérieure, quelle nécessité, quel à propos y avait-il de mettre ces personnes au courant de nos relations ? Je ne croyais pas d'abord qu'elles nous eussent vus ensemble !...

Il s'interrompit ; et le fait est que ses explications ne valaient pas grand' chose, ainsi traduites par de simples paroles.

— Je ne m'attendais pas qu'elles resteraient si longtemps. Je

les croyais à chaque instant sur le point de partir. Et puis, après cela, il était trop tard pour effectuer la chose d'une façon naturelle.

Ceci était mieux. Il s'arrêta de nouveau pour attendre un signe d'acquiescement de la part de Kitty, mais il rencontra son regard fixé sur le sien avec une expression qui lui sembla pleine de surprise méprisante.

Il baissa les yeux, embrassa d'un coup d'œil la malencontreuse toilette, puis le releva en ajoutant comme par une inspiration nouvelle :

— J'aurais désiré vous faire connaître à mes amis, dans un moment où vous eussiez eu tous les avantages de votre côté.

Cette phrase lui parut sonner si juste qu'il reprit courage :

— Et vous auriez dû avoir en moi assez de confiance, reprit-il, pour croire que je n'aurais jamais voulu vous faire injure. Si vous connaissiez mieux le monde... Si votre expérience sociale eût été plus considérable, vous auriez compris... Oh! mais, s'écria-t-il avec désespoir, n'avez-vous rien à me dire ?

— Non, répondit Kitty simplement, mais avec une tranquillité languissante, ne voulant pas trop parler, de crainte d'éprouver de nouvelles angoisses. Vous me dites que vous avez rougi de ma toilette devant ces personnes ; je le savais déjà. Que voulez-vous que je vous réponde ?

— Si vous m'en donnez le temps, je vous expliquerai tout cela bien clairement.

— Mais vous ne le niez pas.

— Quoi nier? Je...

Mais ici tout l'échafaudage de la plaidoirie d'Arbuton s'écroula. C'était un homme scrupuleusement vrai, aucunement habitué à se tromper soi-même ni à tromper les autres. Il avait rougi d'elle ; il ne l'aurait pas nié, même pour sauver cet amour qui lui était maintenant plus cher que la vie.

Il vit tout cela dans une stupéfiante clarté ; et, fait inexorable qui le confondit autant qu'il en fut effrayé, il s'aperçut que dans toute cette déplorable scène, Kitty avait joué le beau rôle, et lui le rôle vulgaire. Comment cela pouvait-il être arrivé à un homme comme lui ? En repassant les circonstances dans sa mémoire, il se trouva avoir été le misérable jouet d'un affreux hasard.

Maintenant il lui fallait agir ; les choses ne devaient pas se passer ainsi ; c'était là un aveu trop terrible, il ne pouvait le laisser subsister. Cent protestations montèrent à ses lèvres, mais, comme elles étaient toutes aussi compromettantes que le silence, il ne les laissa pas échapper.

Il voulait parler, mais il n'en avait pas la force. Il ne pouvait que rester silencieux et attendre, le cœur serré, en regardant trembler d'angoisse et de douleur les lèvres de la jeune fille.

Lui-même avait l'air si malheureux, qu'elle le prit presque en pitié, et sentit comme une espèce de respect pour sa sincérité.

— Vous aviez raison ; je pense qu'il ne me sera pas nécessaire d'aller à Boston, dit-elle avec un pâle sourire. Adieu. Tout n'a été qu'une malheureuse, malheureuse méprise.

Même sous le coup de cette humiliation, Arbuton était d'un caractère à ne pas songer un seul instant qu'il lui fût possible de perdre Kitty. Il n'avait pas rêvé un seul instant qu'après une réparation quelconque, elle pût refuser d'être à lui.

— Oh ! non, non, non ! s'écria-t-il en se précipitant vers elle ; ne dites pas cela ! cela ne peut pas être ; cela ne sera pas ! Vous êtes mécontente maintenant, mais je suis sûr que vous verrez les choses autrement plus tard. Ne soyez pas si prompte avec moi, avec vous-même. Je ferai tout, je dirai tout ce que vous voudrez

Il avait des larmes dans les yeux. Mais c'était des larmes amères.

—Vous ne sauriez rien dire qui n'envenimât les choses, dit-elle. Vous ne pouvez défaire ce qui est fait, et c'est là seulement une petite partie de ce qui ne saurait être réparé. Le meilleur parti à prendre maintenant est de nous quitter, c'est la seule alternative qui nous reste.

— Non, toutes les autres alternatives du monde, plutôt que celle-là. Attendez... Songez donc... Oh ! je vous en conjure, ne soyez pas si... précipitée.

Ce mot maladroit la vexa davantage ; il impliquait qu'elle perdait beaucoup sans le savoir.

— Je ne suis pas irréfléchie en ce moment, dit-elle ; mais je l'étais beaucoup, il y a une demi-heure : je ne recommencerai pas. Oh ! s'écria-t-elle en faisant explosion, ce n'est pas ce que vous avez fait, mais ce que vous êtes et ce que je suis, voilà le grand obstacle ! Je pourrais vous pardonner facilement ce qui est arri-

rivé,—si vous le demandiez ;—mais je ne saurais modifier nos deux existences ou changer ma nature. Et vous ne sauriez changer la vôtre non plus. Peut-être essaieriez-vous,—et quant à moi j'essaierais bien sûr,—mais nous n'y réussirions pas, et nous serions désappointés pour la vie. J'ai appris beaucoup depuis que j'ai aperçu ces dames pour la première fois.

En somme, Arbuton s'apercevait que cette jeune fille, qu'il avait voulu élever jusqu'à lui, le dépassait tout à coup, et le cœur lui manqua.

—Ce serait folie de vouloir démontrer cela, ajouta Kitty ; mais rien n'est plus vrai ; et vous devez me laisser partir.

—Je ne puis point vous laisser partir, répondit-il avec une expression telle que la jeune fille eut au moins le désir de donner un caractère plus amical à cette séparation.

—Vous pouvez me rendre la chose pénible, répondit-elle ; mais elle se fera quand même.

Il resta un moment silencieux.

—Je ne vous la rendrai point pénible, dit-il en pâlissant.

Elle aussi était pâle, et sa main arrachait les feuilles rouges d'une branche qui se penchait vers elle.

Il se retourna, fit quelques pas, puis revint brusquement.

—Je désire vous exprimer mes regrets, commença-t-il sur un ton cérémonieux, et avec son ancienne manière de faire tout ce qu'il croyait devoir à sa qualité de gentilhomme, si j'ai pu involontairement vous blesser...

—Oh ! ne parlons de cela, interrompit Kitty avec amertume ; tout est fini maintenant.

Et le ton de supériorité qui caractérisait la dernière phrase d'Arbuton, attira à celui-ci un congé légèrement cavalier :

— Adieu ! Voici mes cousins qui viennent.

Elle le regarda s'en aller, sous les rayons du soleil filtrant à travers le feuillage, jusqu'à ce qu'il fût sorti du bosquet.

La cataracte mugissait sept fois plus fort à son oreille, et semblait danser sous ses yeux. Tout se confondait devant elle, au moment où son cousin et sa cousine apparurent à son regard troublé.

— Où est M. Arbuton ? demanda Mme Ellison.

Kitty jeta ses bras autour du cou de cette pauvre étourdie dont

elle ne pouvait douter de l'affection, et se mit à sangloter sur son sein.

—Parti, dit-elle.

Et Mme Ellison eut, cette fois, la sagesse de ne rien demander de plus.

Le soir elle apprit tout sans avoir recours aux questions ; et, tout en maugréant, elle approuva Kitty, et la couvrit de louanges et de condoléances.

—Le fait est, Fanny, que je ne tenais pas à connaître ces gens-là. Pourquoi y aurais-je tenu ? Mais ce qui m'a blessé, c'est qu'il m'a sacrifiée à leurs préjugés, c'est qu'il m'a complétement ignorée devant elles, et qu'il m'a laissée là, sans une parole, lorsque j'aurais dû être pour lui tout au monde, et la première de toutes. Il me semble que lorsque j'étais assise, là, tout m'est revenu à l'esprit comme aux personnes qui se noient, et j'ai vu clair en tout ceci mieux que je n'avais encore jamais vu. Nous étions trop éloignés l'un de l'autre par notre passé, et par ce que nous sommes habitués à croire et à respecter, pour jamais pouvoir nous harmoniser complètement. Et, m'eût-il donné la plus haute position du monde, c'est là tout ce que j'aurais eu. Il n'aurait jamais pu aimer ceux qui ont été bons pour moi, et que je chéris si ardemment ; il ne m'aurait aimée qu'en autant qu'il aurait pu me détacher d'eux. S'il a pu me mettre de côté si froidement aujourd'hui, qu'en aurait-il été plus tard des miens, et de moi-même ? Voilà l'idée qui m'a frappée. Du reste je ne crois pas que faire un splendide mariage soit aussi désirable que d'être fidèle à un amour venu de longue main, et de vivre honnêtement de sa vie ordinaire, sans inquiétude et sans crainte. Ainsi, ajouta Kitty en fondant de nouveau en larmes, vous avez peut-être tort de vous apitoyer autant sur mon sort, Fanny. Peut-être que si vous l'aviez vu, vous auriez pensé qu'il était le plus à plaindre des deux. Moi-même j'ai eu pitié de lui, tout cruel qu'il avait été envers moi. Lorsqu'il se retourna d'abord pour aller au-devant d'elles, vous l'auriez cru condamné à mort, ou sous l'empire de quelque cauchemar effrayant ; et, pendant qu'il se promenait avec cette affreuse vieille ridicule,—la jeune fille ne parlait presque pas,—il faisait des efforts inouïs pour lui répondre sensément et pour paraître ignorer mon existence ; c'était la chose la plus risible du monde.

—Comme vous êtes étrange, Kitty !

—C'est vrai ; mais ne vous imaginez pas que j'étais insensible.

Il me semblait que j'avais à ce moment deux personnes en moi, l'une à l'agonie, et l'autre examinant froidement ce qui se passait. Mais, s'écria-t-elle en éclatant de nouveau, comment a-t-il pu faire cela ? Comment a-t-il pu agir ainsi envers moi ? et justement au moment où je commençais à le croire si généreux et si noble ! Tout cela me semble trop affreux pour être vrai !

Kitty embrassa de nouveau sa cousine, qui pleura un moment avec elle sur cette confiance si tôt perdue ; puis, après avoir souhaité bravement le bonsoir à sa cousine, elle se retira dans sa chambre pour pleurer encore sur son oreiller.

Mais auparavant elle appela Fanny à sa porte, et tâchant de sourire à travers sa physionomie bouleversée :

—Comment pensez vous qu'il soit revenu ? demanda-t-elle. Je n'y avais pas encore songé.

—Oh ! s'écria Fanny sur un ton de souverain mépris, j'espère qu'il a dû revenir à pieds. Mais je crains bien qu'il n'ait eu que trop de facilité à se faire conduire. Probablement qu'il s'est procuré une calèche à l'hôtel.

Kitty n'avait pas dit un mot de reproche à Fanny pour la part qu'elle avait prise à monter cette malheureuse affaire. Et lorsque celle-ci, à son retour dans sa chambre, y trouva le colonel, elle lui raconta toute l'histoire, et commença à se persuader que cela lui était bien dû en partie, si Kitty l'avait ainsi échappé belle, suivant son expression.

—Oui, dit le colonel, lorsque les mêmes circonstances se présenteront exactement, elle saura désormais à quoi s'attendre, si cela peut être une consolation.

—C'est vraiment une grande consolation, reprit Mme Ellison. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'on n'apprend jamais à connaître le monde trop tôt. Et si je n'avais pas un peu manœuvré de façon à les mettre en contact, Kitty serait peut-être partie avec quelque chose au fond du cœur pour lui ; et jugez quel malheur c'eût été.

—Affreux !

—Et maintenant elle n'aura pas un seul regret.

—Je le souhaite, fit le colonel, sur un ton tellement abattu que le mot alla droit au cœur de sa femme plus que tous les reproches que Kitty aurait pu lui faire. Vous avez bien fait, et personne ne vous blâme, Fanny. Mais si vous pensez qu'il soit avantageux pour une jeune fille comme Kitty d'apprendre qu'un

homme qui a pour lui tout ce que le monde peut donner, et qui, après tout, possède certaines qualités réelles, peut être en somme un si piètre individu, tel n'est pas mon avis, à moi. Cela peut la rendre plus sage, mais plus heureuse, non !

—O Dick, Dick, ne parlez pas si sérieusement ! C'est si étrange à vous. Si telle est votre opinion, pourquoi ne faites-vous pas quelque chose ?

—Oh ! oui. La chose est facile ! Nous savons ce qui en est réellement, nous, parce que nous connaissons Kitty mieux que personne ; mais tout d'abord on est porté à croire que vexée des civilités d'Arbuton à l'adresse de ces dames, elle s'est enfuie, et puis n'a pas voulu lui donner l'occasion de s'expliquer. Et puis, en somme, que pourrais-je faire, dans tous les cas ?

—Vous avez raison sans doute, Dick ; et je voudrais voir les choses aussi clairement que vous. Mais je pense réellement que Kitty est contente d'être sortie de cette impasse.

—Comment ? tonna le colonel.

—Je pense que Kitty, en elle-même, se sent soulagée de voir que tout est fini. Mais vous n'avez pas besoin de m'étourdir.

—Vous pensez que... ?

Le colonel fit une pause comme pour se donner la force de répondre. Mais il attendit inutilement, rien ne vint ; et il se mit à monter sa montre.

— Il est vrai, ajouta Mme Ellison toute pensive, après un moment de silence, qu'elle perd beaucoup ; et probablement n'aura-t-elle jamais une offre pareille de sa vie.

—J'espère que non, dit le colonel.

—Oh ! vous ne prétendrez pas, sans doute, que la haute position et les avantages sociaux qu'il aurait pu lui donner, soient à dédaigner.

—Non, insensible mondaine ; ni cela, ni la paix du cœur, ni le respect de soi-même, ni les autres sentiments, ni même votre petite plaisanterie.

—O l'ennuyeux sentimentaliste !

—C'est ainsi qu'on nous appelait dans le bon vieux temps où nous travaillions à l'abolition de l'esclavage, dit le colonel.

Et comme ils étaient seuls, ils scellèrent la paix par un baiser ; et, pendant un instant, ils furent aussi heureux que s'ils avaient guéri par là les chagrins et l'humiliation de Kitty.

—En outre, Fanny, continua le colonel, bien que je ne sois pas très fort en fait de religion, je crois que ces choses-là sont écrites.

—Ne blasphémez pas, colonel Ellison, s'écria la jeune femme, qui, dans la famille, représentait l'église, sinon la religion. Comme si la Providence avait tant à faire en matière d'amour!

—Eh bien, n'en parlons plus; mais je vous dirai que si Kitty a tourné le dos à Arbuton et aux avantages sociaux qu'il lui offrait, c'est qu'elle n'était point faite pour eux. Et si la pauvre enfant ne sait pas ce qu'elle perd, eh bien, elle aura moins à regretter. Si elle croit ne pouvoir être heureuse avec un mari qui la brusquerait et l'effraierait après l'avoir tirée de son humble condition, et qui tremblerait chaque fois qu'elle viendrait en contact avec quelqu'un de sa sphère, à lui, cela peut être une triste méprise sans doute, mais nous n'y pouvons rien. Qu'elle retourne à Eriécreek, et tâche de frayer son chemin sans lui. Peut-être trouvera-t-elle à se faire une autre destinée.

XIV

CONCLUSION

Mme Ellison connaissait toute l'histoire de Kitty, et le lecteur la connaît aussi, moins un petit incident qui arriva le lendemain, et qui me semble à peine digne d'être rapporté.

La malle d'Arbuton fut transportée à l'hôtel Saint-Louis pendant la nuit, et nos amis ne revirent plus le jeune voyageur.

Quand Kitty s'éveilla le lendemain, une pluie fine et froide tombait sur les passeroses languissantes du jardin des ursulines, que l'automne semblait avoir frappé dans chaque feuille et dans chaque fleur.

Toute la matinée, les allées du jardin furent désertes; mais sous le porche, près des peupliers, assises et la main dans la main, se tenait la petite religieuse grassouillette avec sa pâle et mince compagne. Elles étaient immobiles et ne paraissaient point parler.

La pluie froide et fine tombait encore au moment où Kitty et Fanny descendaient en voiture la côte Lamontagne, se dirigeant vers la gare du chemin de fer, où Dick les avait précédées avec le bagage, car ils quittaient Québec.

A mi-côte leur véhicule fut arrêté par un encombrement d'autres voitures qui montaient ; et leur cocher arrêta son cheval pour les laisser passer.

Au même instant, Kitty vit s'avancer sur le trottoir un individu qui avait une ressemblance grotesque avec Arbuton. C'était lui, mais plus petit, plus malingre, et plus chétif. Ou plutôt, ce n'était pas lui, mais seulement un paletot comme le sien enveloppant un petit être autour duquel il pendait en plis flasques,— une caricature du précieux paletot d'Arbuton, ou plutôt l'article lui-même présentant un misérable et pourtant comique rapprochement.

—Pourquoi ce ridicule petit vaurien se permet-il de vous fixer ainsi, Kitty ? demanda Fanny.

—Je ne sais pas, répondit Kitty, d'un ton distrait.

L'individu s'était mis à sourire et à gesticuler avec véhémence. Kitty se rappela l'avoir déjà vu, puis elle reconnut le tonnelier qui avait délivré Arbuton du chien furieux, sur la rue Saut-au-matelot, et auquel il avait donné son paletot endommagé.

Le petit être déboutonna gauchement le pardessus, et tira d'une poche intérieure quelques lettres qu'il présenta à Kitty, en parlant français avec rapidité.

—Que fait-il, Kitty ?

—Qu'est-ce qu'il dit, Fanny ?

—Quelque chose au sujet d'un chien féroce se ruant sur vous, et un jeune homme, brave comme un lion, se précipitant au-devant de l'animal, et vous sauvant la vie.

Mme Ellison n'était pas femme à laisser sa traduction manquer de couleur, bien que l'original laissât à désirer sur ce point.

—Faites-le lui répéter.

Et lorsque l'homme eut fini :

—Oui, soupira-t-elle, tout cela est arrivé le jour de notre expédition au lieu où tomba Montgomery ; mais je n'ai jamais su, avant aujourd'hui, ce qu'il avait fait pour moi. Fanny, s'écria-t-elle avec un sanglot, c'est peut-être moi qui ai été cruelle ! Mais ce qui est arrivé hier me fait considérer comme si peu de chose le fait de m'avoir sauvé la vie.

—Ce n'est rien du tout, répondit Fanny ; moins que rien .

Mais le cœur lui manqua.

Le petit tonnelier s'était éloigné en saluant, et montait la côte pendant qu'à chaque pas le bas du paletot d'Arbuton lui battait sur les talons.

—Quelles sont ces lettres ? demanda Fanny.

—Oh ! de vieilles lettres appartenant à M. Arbuton, et qui étaient restées dans les poches de l'habit. Le tonnelier s'est imaginé que je les lui remettrais, je suppose.

—Mais comment allez-vous faire ?

—Je devrais les lui envoyer, répondit Kitty. Puis, après une pause qui dura jusqu'à ce qu'elles fussent rendues au bateau, elle remit les lettres à Fanny.

—Dick pourra les envoyer, dit-elle.

FIN

MAI

SONNET

Hosanna ! La forêt renait de ses ruines ;
La mousse attache au roc son manteau de velours ;
La grive chante ; au loin, les grands bœufs de labours
S'enfoncent tout fumants dans les chaudes bruines ;

Le soleil agrandit l'orbe de son parcours ;
On ne sait quels frissons passent dans les ravines ;
Et dans l'ombre des nids,—fidèle aux lois divines,—
Bientôt va commencer la saison des amours !

Aux échos d'alentour chantant à gorge pleine,
Le semeur, dont la main fertilise la plaine,
Jette le froment d'or dans les sillons fumés.

Sortons tous ; et groupés sur le seuil de la porte,
Respirons à loisir le vent qui nous apporte
Comme un vague parfum de lilas embaumés !

LOUIS H. FRÉCHETTE.

LES DIX MILLE

DANS

L'ANABASE

IV

MANŒUVRES

L'instruction des troupes se faisait comme aujourd'hui. On les partageait en différents corps plus ou moins grands et l'on exécutait des manœuvres : marches, changements de front, évolutions diverses, maniement des armes, etc. (*ὁπλομαχία*).

Ces exercices n'avaient pas seulement l'avantage de former le soldat à la tactique et de fortifier son corps, mais ils excitaient l'émulation et préservaient l'armée des maux de l'oisiveté. Xénophon nous l'explique dans plusieurs chapitres fort intéressants de la Cyropédie (1).

Les ordres et les commandements se donnaient de vive voix par le général en chef, soit immédiatement, soit par les hérauts d'armes.

Ils se transmettaient par des signaux convenus, par le son de la trompette ou du cor, ou de vive voix (2).

Lorsque les circonstances exigeaient que l'ennemi ne comprît pas le commandement, ou lorsque le bruit était trop grand, ou bien encore lorsqu'il s'agissait de mot d'ordre, ces commandements ou ce mot se transmettaient de bouche en bouche, du stratège aux lochages, de ceux-ci aux pentacontarques et aux énomotarques, qui les communiquaient chacun à son énomotie : les soldats les répétaient à voix basse. (*ἀπὸ παραγγέλσεως, παραγγέλλειν παρεγγυᾶν*) (3).

(1) I, 6, 17 sq.; II, 1, 20 sqq.; 3, 21, sqq.; 4, 3 sq.; III, 3, 9, sqq.; V, 3, 36.
(2) An. II, 2, 20; V, 2, 18; III, 1, 46; 4, 36.
(3) An. III, 5, 18; IV, 1, 5; 8, 16; I, 8, 16.

Maniement des armes.—On enseignait au soldat la manière la plus facile et la plus simple de mettre la lance sur l'épaule pendant la marche, de lever cette arme pour le combat, de la croiser pour l'attaque et de la reposer près du pied droit en s'arrêtant.

Les commandements étaient :

Portez armes ! — *ἄνω τὰ δόρατα !*

Croisez armes ! — *κάθες τὰ δόρατα !*

Reposez-vous sur vos armes ! — *θέσδε τὰ ὅπλα !*

A la parade que Cyrus organisa en l'honneur de la reine de Cilicie, il fit présenter les armes (*καταβαλέσθαι τὰ ὅπλα*), c'est-à-dire croiser.

Les troupes légères s'exerçaient à lancer un dard ou une flèche avec rapidité sur un but quelconque ou sur une cible assez éloignée, etc.

Les frondeurs apprenaient à imprimer un mouvement uniformément accéléré à la fronde qu'ils faisaient tourner au-dessus de la tête, à lâcher à point l'un des bouts et à lancer ainsi avec force et avec justesse, dans la direction du but, des pierres ou des balles de plomb.

Les Grecs, dans les combats, lançaient aussi des pierres à la main. Peut-être s'exerçait-on aussi à le faire adroitement (1).

Ordre de bataille. Les exercices et les formations avaient lieu soit par lochos séparés, soit par plus grandes fractions de troupes. Le lochos pouvait avoir 1 homme de front (*ἐφ' ἑνός*) et 100 hommes de profondeur, et exécuter ainsi tous les mouvements, changements de front ou de direction. On le rangeait aussi par pentékostyes et énomoties, ou bien on lui donnait 12 hommes de front, et il se trouvait avoir alors 13 files. (Fig. a-m.).

La troupe en bataille comportait autant de rangs (*ζυγά*) qu'il y avait d'hommes l'un derrière l'autre dans une file ou colonne (*στίχος*) (fig. 8). Notre figure a 8 rangs et 12 files. Le premier homme d'une file (1 fig.) s'appelait chef de file (*ἡγεμών, ἡγούμενος, λοχαγός*), et le premier rang d'une troupe, c'est-à-dire tous les chefs de file de la ligne (1-1 fig.), était appelé front ou tête (*μέτωπον*). Le dernier homme d'une file (8 fig.) se nommait serre-file (*οὐραγός*), et tous les serre-file constituaient le rang final (*οὐρά*) ou queue.

(1) An. V, 2.—Thucyd. 4, 32. Voir aussi Köchly. gr. Krgsw, p. 105).

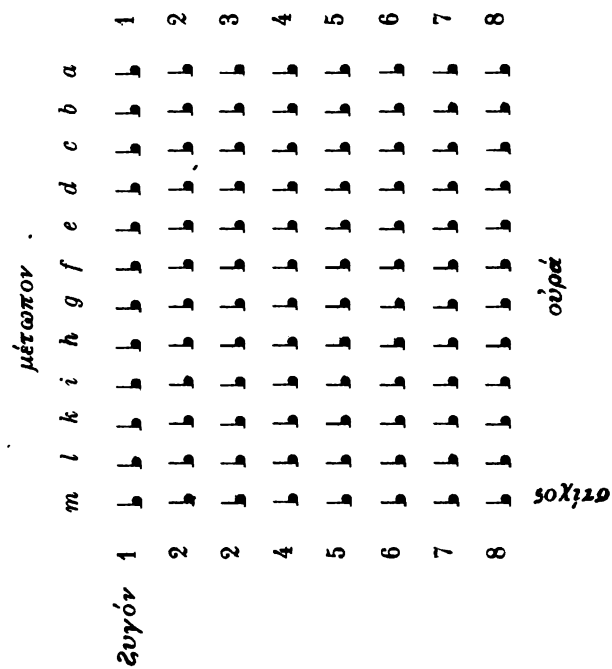

La place des hommes dans chaque troupe paraît avoir été fixée, chez les Spartiates, d'après l'âge. Derrière les généraux étaient peut-être leurs lieutenants ; après eux, venaient les plus jeunes soldats. On détachait souvent ces derniers lorsqu'il s'agissait de faire une course rapide, d'atteindre une hauteur, de prendre avec célérité une position (1).

Les plus anciens de la file occupaient le dernier rang. Nous avons déjà fait observer que les lochages devaient être des hommes de tête et de main ; les serre-file devaient de même se distinguer par leur valeur, leur force, leur expérience et leur sang-froid. Leurs fonctions étaient très importantes : dans certaines occasions, ils pouvaient arriver à commander en qualité de chefs, lorsque le mouvement se faisait par la queue ; c'était à eux de maintenir l'ordre dans les rangs qui les précédaient, d'encoura-

(1) An. VII, 4, 6.—Cyrop. IV, 24.—Hist. grecq IV, 4, 16.

ger les hommes à la persévérance et à la bravoure et de les pousser à la victoire (1).

On appelait phalange (*φάλαγξ*) la réunion en files de plusieurs grands corps de troupes au commandement de : *ἄγε εἰς τὰ οπλα — παραστῆτε παρὰ τὰ ὅπλα.* La phalange avait, suivant notre auteur, 4 ou 8 rangs (2). La *distance* d'un homme à l'autre, soit en bataille, soit en colonne, était calculée, dans le premier cas, du coude droit de l'un au coude droit de l'autre ; dans le second, de la poitrine de l'homme à la poitrine de l'homme qui se trouvait derrière lui. Ces distances étaient ordinairement les mêmes. On distingue trois espèces d'ordres en colonnes :

a Colonne de route. Dist. de 4 aunes grecq.=6 pieds g.=2.25 pas.
b Colonne de guerre. " " 2 " " =3 " =1.225 "
c Colonne serrée. " " 1 " " =1½ " =0 61 "

Cette dernière disposition était appelée *συνασπισμός* et peut être comparée à la testudo romaine (3).

Changements de position.—Les voltes (*χλίσεις*), les demi-tours (*μεταβολαί*) et les conversions (*ἐπιστροφαί*) vers la droite s'indiquaient par les mots ...*ἐπὶ δόρυ*, c'est-à-dire du côté de la lance ; vers la gauche, par ...*ἐπ' ἀσπίδα*, c'est-à-dire du côté du bouclier.

On commandait :

ἐπὶ δόρυ...	*κλῖνον !*	Face...	à droite !
	ἐπίστρεφε !	Tournez...	
ἐπ' ασπίδα...	*μεταβάλλου !*	Demi-tour...	à gauche !
	πρόαγε !	En avant, marche !	

On trouve au livre IV de l'Anab. (3,29) : *ἀναστρέφειν ἐπὶ δόρυ.*

Formation en bataille.—Déployer la colonne s'appelait *παράγειν* (*παρὰ δόρυ παρ' ἀσπίδα*). Cette formation avait lieu lorsque, par exemple, un lochos de 100 hommes de profondeur devait se former en pentekostyes et énomoties de manière à présenter 2 ou 4 files. Quand on se formait vers la gauche, la première énomotie s'arrêtait, la seconde venait se placer à sa gauche, la troisième à côté de la seconde, et la quatrième à côté de la troisième,

---

(1) An. IV, 3, 29.—Cyrop. II. 3, 22.—III, 3, 41, sqq. Hipp. 2, 3, 5.—Arrian Tact.—OElian, id.—Asclepiod, II, I.—Anonym, Byz. II, 2.

(2) An. I. 2, 15 ; VII, 1, 23.

(3) Arrian Tact.—OElian id.—Asclep. IV. 3.—Köchly, Gr. Kgrsw. p. 108.

toujours du même côté. Dans la figure ci-jointe nous avons adopté, à cause du peu d'espace dont nous disposons, une colonne de 12 hommes qui se forme en bataille vers la gauche. La formation vers la droite s'exécutait d'une manière semblable.

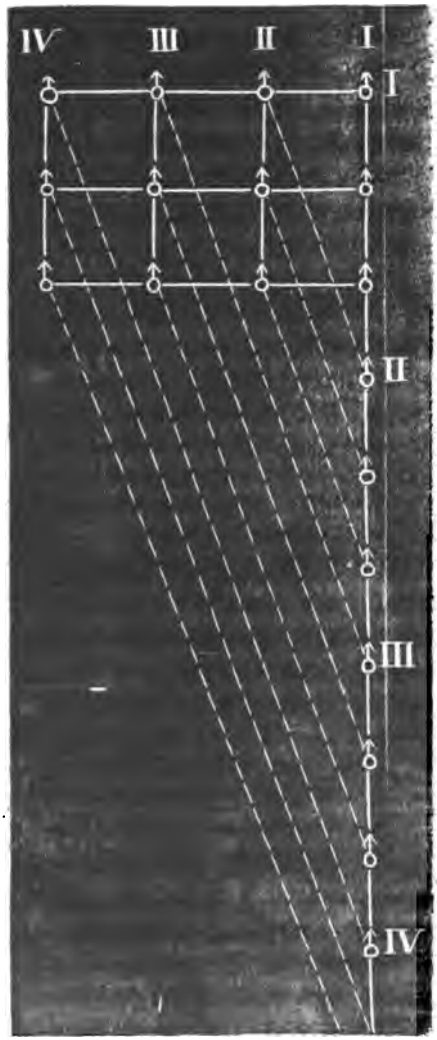

VI

DISCIPLINE

Les exercices journaliers servaient aussi à maintenir l'ordre et la discipline. Ce n'était pas chose facile dans cette multitude de mercenaires déterminés à combattre non pour la gloire et le salut de la patrie, mais pour un intérêt personnel, obstacle perpétuel et sérieux à l'obéissance passive. Cyrus, leur chef suprême, et après lui l'autorité supérieure qui réglait les intérêts communs (*τὸ κοινόν*), se trouvaient dans la nécessité de communiquer à l'armée tous les plans, de la consulter en toutes choses. Cyrus, dit Xénophon, pour juger le traître Orontas, assembla un conseil de guerre et ce n'est que de l'avis de celui-ci qu'il fit prendre le coupable par la ceinture, c'est-à-dire qu'il le condamna à mort. Les stratèges ne pouvaient espérer de réussite de leurs desseins que lorsqu'ils avaient gagné les soldats dans les

assemblées consultatives (1). Les soldats posaient, dans ces réunions, les conditions auxquelles ils acceptaient de prendre part à une entreprise, et exigeaient une augmentation de solde, si les circonstances le permettaient. Ils ne connaissaient pas le respect dû aux chefs et répondaient d'une manière arrogante aux sommations amicales. Un général devait les traiter avec beaucoup d'égards et de ménagements, s'il ne voulait pas s'exposer à ces refus d'obéissance qui dégénéraient parfois en révolte ouverte. Bien plus, dans cette extrême nécessité, il ne pouvait agir avec sévérité ni punir les mutins sous peine de les voir quitter avec armes et bagages (2). Ils passaient d'un stratège à l'autre. La crainte de se voir abandonné, jointe à une certaine émulation mal entendue, était pour beaucoup de stratèges le motif de faiblesses coupables et c'est ainsi qu'ils lâchaient la bride aux passions de la multitude. Ménon, par exemple, travaillait à se faire obéir de ses soldats, en se rendant complice de leurs crimes. Si, malgré tout cela, il arrivait qu'on dût infliger des punitions corporelles au bâton ou à la main, aucun stratège ne pouvait châtier le soldat d'un autre stratège, ainsi que nous l'enseigne le terrible exemple de Cléarque (3). Il n'est donc pas étonnant que cette discipline déjà si relâchée disparaisse entièrement dans les circonstances difficiles. On voit les Grecs, après leur arrivée au Pont-Euxin, accabler d'ingratitude Xénophon, leur sauveur, alors que la discorde s'était déjà glissée depuis quelque temps parmi les chefs (4).

VI

CAMPAGNES

Rassemblement de l'armée.—Lorsque celui pour le service duquel les mercenairss (*μισθοφόροι στρατιῶται*) étaient enrôlés, et qui de là tirait son nom de *μισθοδότης*, voulait entreprendre une guerre ou une campagne (*στόλον ποιεῖσθαι στρατεύεσθαι*) (5) il réunissait son armée (*ἀδροίζειν τὸ στράτευμα*) et en com-

(1) An. V, 6, 27 ; 7, 17 ; I, 3, 18 sq. ; V, 6, 1.

(2) An. I, 3, 1 ; 4, 12 ; 3, 14.

(3) An. I, 5, 11 sqq ; II, 28, 5 ; 3, 11 ; V, 8, 1, 13, 16 ; I, 3, 7.

(4) An. III, 4, 47. Comp. V, 7, 22, 27, 34 ; 8, 2, 23.

(5) Dans *στρατεύειν*, c'est *l'entreprise de la campagne* que l'on a en vue (militiam facere sub aliquo), que celui qui entreprend accompagne ou non les troupes. Dans *στρατεύεσθαι*, c'est *l'action d'aller en campagne*, d'y être (militari), que l'on veut marquer. An. II, 1, 14 ; 3, 20 ; III, 1, 17 ; I, 1, 11 ; VII, 1, 29 ; V, 4, 34 ; II, 3, 25.

plétait l'équipement (*παρασκευή*). A cet effet, il ordonnait aux stratèges et aux commandants des garnisons de se joindre à lui avec leurs troupes ou simplement d'envoyer les troupes pour prendre part à la campagne. (*παραγγέλλει κελεύει ἥκειν ἀποπέμπειν συν αὐτῷ στατεύεσθαι καλεῖν.*) Les troupes se rendaient au lieu de rassemblement avec armes et bagages (*λαβόντας τα ὅπλα παρεῖναι, παραγίννεσθαι, ἀφικνεῖσθαι, ἥκειν*) (7).

—*A continuer.*

HYAC. MARTIAL.

(7) An. I, 3, 16 : I, 11 ; 2, 4 sq. ; 2, 1 sqq.

De la Monnaie et des Banques

— PAR —

BONAMY PRICE

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE A L'UNIVERSITÉ D'OXFORD

TRADUCTION DE F. LANGELIER

CHAPITRE II

DE LA MONNAIE DE PAPIER

SECTION II.—*L'Acte des Banques de* 1844

C'est ici l'endroit convenable pour expliquer la manière dont se fait l'émission des billets en Angleterre, particulièrement sous l'opération du statut de 1844, qui a réorganisé le système d'émission de la banque d'Angleterre, et pourvu à la condition définitive de la monnaie de papier en ce pays.

Avant l'existence de cet acte, toutes les banques et tous les individus pouvaient émettre des billets. Il ne leur était imposé d'autre condition comme garantie de la valeur de ces billets, que celle qu'ils fussent convertibles en espèces à demande. Le défaut de payer un billet sur présentation constituait un acte de faillite qui exposait celui qui l'avait émis à une liquidation forcée.

Il n'y a probablement pas une loi dont l'interprétation ait donné lieu à des discussions plus longues et plus vives que l'acte des banques de 1844. Personne n'a prétendu qu'il est rédigé dans un langage obscur ; ce qu'il ordonne est simple, aisé à comprendre et facile à mettre en pratique. Personne ne discute pour savoir ce qu'il déclare légal et ce qu'il déclare illégal. Et pourtant, le sens à donner au statut, l'effet de ses dispositions, ses avantages et ses inconvénients, voilà des questions qui ont donné lieu aux opinions les plus variées et les plus opposées. On le considère comme la cause tantôt du salut et tantôt de la ruine du commerce.

Pour étudier ce statut faisons comme les juges lorsqu'ils ont à examiner un acte du Parlement. Ils ne s'occupent pas des discours prononcés à la Chambre par ses auteurs. Si le texte est clair, peu leur importe l'objet qu'avait en vue le législateur, et le sens qu'il donnait à la loi. La cour cherche à trouver ce que dit la loi et pas autre chose ; c'est là qu'elle tâche d'en trouver le sens. Nous allons suivre ce système, en examinant chaque point qui sa présente.

1° L'acte divise la banque d'Angleterre en deux départements : celui de la banque et celui de l'émission. Ce dernier ne s'occupe que de l'émission des billets. Cette opération s'accomplit d'après des règles fixées par le statut, et le point important à considérer ici, c'est que la corporation qui s'appelle la *banque d'Angleterre*, n'a rien à dire, ni à décider, ni à contrôler au sujet de cette émission. Dans le département de l'émission, les directeurs de la banque n'ont pas plus d'autorité ni de droit de commander ou d'agir que le premier venu dans le royaume. Le département de la banque, c'est la Banque d'Angleterre purement et simplement, en tant que banque faisant des affaires comme toute autre banque. Comme telle banque, elle a deux avantages : un très gros client dans la personne du gouvernement, et le profit spécial qu'elle retire des billets que la loi lui permet d'émettre.

2° L'acte limite l'émission des billets par les banques privées à la quantité qu'il y en avait lorsque le statut est venu en force. Si quelqu'une de ces banques cesse d'émettre des billets, l'émission qui lui était permise cesse d'être autorisée, et l'émission totale se trouve réduite de presque autant.

3° La banque d'Angleterre, comme banque ordinaire, est autorisée à recevoir du département de l'émission quatorze millions sterling de billets, plus, à mesure que les émissions des autres banques cessent, une certaine proportion de ces émissions. La quantité totale aujourd'hui est d'environ quinze millions. Ces billets, la banque les reçoit du département de l'émission,—lequel est une espèce de bureau du gouvernement,—à la condition qu'elle les rachète en or lorsque le public les présentera pour cela.

On pourrait, sans doute, considérer ce fait comme signifiant que la banque d'Angleterre émet directement des billets pour quinze millions ; mais il est beaucoup plus simple et plus exact de considérer la banque comme recevant, pour certaines raisons,

une certaine quantité de billets du bureau du gouvernement qui s'appelle département de l'émission. La banque est, en outre, astreinte à la condition de placer ces quinze millions en valeurs sur lesquelles elle reçoit un intérêt. Ils sont placés à trois pour cent.

4° Les billets de la banque d'Angleterre ont cours forcé partout, excepté à la banque elle-même. Celle-ci ne peut forcer ses créanciers à recevoir ses billets en payement.

5° Tous les billets sont payables aux bureaux de la banque d'Angleterre, une certaine quantité à même ses propres ressources, la balance au bureau du gouvernement appelé la département de l'émission. La loi décide, en outre, que tous les billets émis par le département de l'émission au delà des quinze millions doivent être couverts par un dépôt d'or au même montant fait dans ce département. Toute l'émission se compose, par conséquent, de deux parties : l'une, qui est ce montant de quinze millions assigné à la banque d'Angleterre et payable par elle ; l'autre qui est émise par le département de l'émission contre une somme égale en or, déposée par le public et gardée dans les caves de la banque, pour assurer le rachat des billets en espèces.

Voilà les principales dispositions de ce statut tant discuté. Nous allons maintenant en considérer la portée pratique.

1° En premier lieu, cela est évident, il décrète la cessation, dans un avenir plus ou moins éloigné, de l'émission par les banques ordinaires. Il y a constamment en jeu des causes qui font cesser les émissions de ces banques. Tantôt la banque prend fin par le décès de celui qui en était le principal membre ; tantôt, comme cela a eu lieu récemment pour la banque Nationale-Provinciale d'Angleterre, une banque renonce au droit d'émettre des billets en province, comme avait le droit de faire la banque à Londres, privilège que la loi refuse aux banques par actions qui émettent des billets. L'objet évident du statut, c'est que les billets de la banque d'Angleterre deviennent finalement la seule monnaie de papier de l'Angleterre. Cela se voit dans le privilège du cours forcé (excepté à la banque), lequel n'est accordé qu'à la banque d'Angleterre.

2° Finalement la quantité de billets non couverts par un dépôt en or, est restreinte au montant que la banque d'Angleterre pourra émettre lorsque les émissions de toutes les autres ban-

ques auront cessé ; mais le rachat de ces billets devra être assuré par un placement fait en effets publics au montant voulu par l'acte.

Beaucoup de personnes sont sous l'impression que la dette de quatorze millions due par le gouvernement à la banque,—dette qui a probablement été la raison pour laquelle on a fait une distinction entre les émissions couvertes par de l'or et les quatorze millions qui ne sont pas couverts,—est appropriée d'une manière spéciale comme garanties des émissions faites sous la foi de la solvabilité de la banque ; de sorte qu'en cas de faillite de celle-ci, les billets non couverts seraient garantis par cette partie de l'actif. C'est là un point qui n'a pas encore été décidé, mais l'opinion qui vient d'être rapportée est très douteuseen loi.

3° Le montant des billets non couverts est limité à quinze millions aujourd'hui. On peut obtenir du département de l'émission autant de billets qu'on veut au delà de ce montant, mais il faut pour les avoir donner de l'or, et cet or est gardé dans l'établissement. Il n'y a donc pas de limite absolue au nombre des billets que le public peut avoir, mais il doit donner de l'or pour tous ceux qu'il obtient au delà du chiffre de quinze millions. Il n'y a aucune partie de l'émission totale qui soit disponible pour faire des avances sous forme d'escomptes au commerce, de prêts ou autrement. Tout ce que la banque reçoit du public jusqu'à concurrence de quinze millions doit être placé en effets publics, et l'or qu'il faut donner pour l'excédent, doit demeurer enfoui dans les caves du département de l'émission.

4° L'or enfoui et gardé dans l'établissement du gouvernement appelé le département de l'émission, n'appartient aucunement à la banque d'Angleterre. Il ne forme pas partie de sa réserve, et il est très malheureux que l'auteur de l'acte de 1844 ait montré assez peu d'intelligence pour confondre, dans les rapports hebdomadaires du numéraire qui se trouve à la banque, deux choses parfaitement distinctes, l'or gardé par un des départements pour rencontrer les billets, et l'or qui appartient à la banque d'Angleterre en tant que banque. L'or qui se trouve dans le bureau du gouvernement est régi par des règles qui opèrent d'une façon automatique : tant d'or déposé, tant de billets émis et réciproquement. Les fluctuations dans la quantité des billets indiquent simplement que le public achète plus ou moins de billets pour de l'or, rien de plus. Au contraire, les fluctuations dans la quan-

tité des billets du département de la banque, indiquent de vrais changements dans la réserve de la banque, en tant que banque. Ce sont les seules dont on devrait s'occuper lorsqu'on discute la position de la banque comme institution de crédit, le taux de l'intérêt et autres sujets du même genre.

5° Le chiffre qui sépare les émissions ayant pour base le crédit de la banque, de celles pour lesquelles de l'or est mis en dépôt, est d'une grande importance. Il a été fixé dans l'acte à quatorze millions pour la seule raison que l'Etat devait cette somme à la banque, et que, d'après une notion vague qui avait cours alors, cette créance devait garantir spécialement les billets émis. La cessation des émissions privées augmente ce chiffre avec le temps. Ce qui est important à constater en pratique, c'est le chiffre exact des billets que le public garde et dont il ne demande pas le remboursement même dans les crises les plus sérieuses. Il est dans la nature des choses qu'on ne puisse le connaître que d'une manière approximative. Un fait est certain, toutefois, c'est que depuis l'existence de l'acte de 1844, le public n'a jamais demandé le remboursement en espèces de plus de billets que n'en a pu payer l'automate qui s'appelle le bureau du gouvernement. Il n'a pas été présenté pour remboursement un seul billet non couvert par un dépôt en numéraire. Il n'y a pas eu, depuis 1844, la moindre disposition à une course sur la banque, pour le payement des quinze millions de billets qui ne sont pas garantis. Sans doute, on demande constamment de l'or au comptoir de la banque, mais que fait-elle alors ? Elle envoie les billets au bureau du gouvernement où elle obtient de l'or immédiatement ; mais le fonds du département d'émission n'a jamais été épuisé. Dans les plus mauvais jours, jamais les directeurs de la banque d'Angleterre n'ont eu à s'occuper de se procurer de l'or pour rencontrer les billets émis à découvert. Ces quinze millions ont jusqu'ici eu la solidité d'un roc, et sont couverts soit par de l'or, soit par des effets publics. La monnaie de l'Angleterre est donc,—l'expérience l'a démontré,—de la plus grande solidité ; c'est de la monnaie d'or autant qu'il peut pratiquement être demandé de l'or, et de la monnaie de papier achetée par le public, et que celui-ci ne cesse de demander.

6° Enfin on tient compte du grand principe que le profit de l'émission des billets doit aller pour une part au moins à l'Etat, et ne doit pas être en entier pour une banque privée. La banque, d'après ce que nous dit M. Thompson Hankey, paye prés de

£200,000 par année au gouvernement pour les quinze millions de billets qu'elle émet sur son seul crédit. Le profit qu'elle garde pour elle-même s'élève à £100 000. Ainsi donc l'État retire des émissions de la banque le double des profits qu'elle en retire elle-même.

Voyons maintenant ce qu'il faut définitivement penser de cette loi si discutée. Un point qui n'est pas contestable, c'est qu'elle n'a nullement atteint le but que ses auteurs avaient en vue, et cela parce que ceux-ci voulaient l'impossible. Ils l'ont faite pour qu'elle constituât une machine capable d'agir sur la monnaie de papier, d'augmenter ou restreindre d'une manière automatique la circulation, suivant que l'or affluerait en Angleterre ou s'en écoulerait. Il y a lieu de croire que l'acte était destiné à remédier aux sorties de métaux précieux. C'était là un plan impraticable, dû à l'ignorance de la nature et des lois de la monnaie. On voulait régler par une loi la quantité du numéraire. On espérait empêcher l'excès de l'émission en ayant des billets qui devaient toujours être rachetables en or. On comptait empêcher ainsi les émissions folles, les spéculations et la hausse des prix qui en sont la suite, l'élévation du taux de l'escompte, l'exportation des métaux précieux à l'étranger, et la conséquence de tous ces maux, c'est-à-dire les paniques, les crises financières, les faillites et la ruine générale. Tout cela devait se faire au moyen d'une machine automatique qui devait délicatement appliquer aux maladies du marché monétaire le remède qu'elle contenait.

Hélas, ces belles espérances ne se sont jamais réalisées; c'étaient des rêves créés par l'imagination. Il y a eu, depuis 1844, des paniques aussi sérieuses qu'auparavant; le taux de l'escompte a subi des fluctuations aussi violentes qu'autrefois. Sous l'empire de cet acte conçu avec tant de sagacité, on a vu des compagnies formées pour des fins de spéculation, des ouvrages à crédit, devant engloutir d'énormes capitaux, commencés par des gens qui n'avaient pas les moyens de les compléter; on a vu des hausses et des baisses dans les fonds publics et les actions industrielles, des faillites et des paralysies commerciales qu'il a fallu des années pour guérir. Que dis-je? on a vu tout cela à un degré dont on n'avait pas d'idée autrefois. L'acte de la banque a été aussi impuissant à empêcher le mal qu'un enfant au berçeau; et cela pour la raison que toutes ces choses étaient hors de sa portée et qu'il ne pouvait les atteindre. Ses auteurs ignoraient que la

quantité de monnaie métallique ou de papier remboursable en espèces qui circule, est déterminée par le nombre des opérations, achats, ventes, y compris les réserves des banques, pour lesquelles il faut de l'argent. Or cet argent, qu'il consiste en numéraire ou en papier, c'est au public qui en a besoin à en régler la quantité; ce n'est pas à la loi, ni aux banques qui l'achètent, ni à aucune autre autorité. La loi, sans doute, peut empêcher le public d'avoir tous les billets qu'il voudrait se procurer; elle pourrait amender l'acte de 1844, et dire qu'il n'y aura plus que dix millions de billets en Angleterre. Cela aurait pour effet d'augmenter l'usage des chèques, qui remplaceraient un papier de banque par un autre; cela pourrait aussi faire acheter plus de numéraire des mineurs, ce qui diminuerait d'autant plus le capital national; mais la spéculation ne serait en rien affectée. Ausssi n'était-ce pas là ce que les auteurs de la loi avaient en vue. Ils voulaient avoir une machine capable d'agir sur l'emploi volontaire des billets par le public, et contrôler ainsi les opérations commerciales. Mais il peut se faire des opérations gigantesques embrassant tout le commerce de l'Angleterre; ces spéculations peuvent faire hausser ou baisser les prix, et cela, sans un seul billet additionnel, si les affaires au comptant—qui sont toujours peu nombreuses—ne sont pas modifiées. Le département de l'émission ne peut agir sur les prêts, sur l'escompte et sur le taux de l'intérêt, qu'en réglant le chiffre au-dessous duquel ne doit pas descendre la réserve d'or. Si le public voulait toujours tenir en circulation vingt millions de billets, sans jamais demander le remboursement d'un seul, cela réduirait de cinq millions les ressources disponibles pour des prêts ou pour l'escompte; il y aurait là d'un seul coup une diminution permanente de ces ressources qui affecterait tous les temps et qui serait étrangère aux oscillations. La nation serait, en permanence, appauvrie d'autant par les achats inutiles d'or. Voilà le seul résultat que puisse amener le département de l'émission; voilà la seule manière dont il puisse toucher le marché monétaire et le taux de l'intérêt.

Faut-il dire alors que le chiffre de quinze millions est le chiffre convenable, ou qu'il est trop bas? Comme il s'agit là d'une question de fait, les faits vont répondre. A trois reprises, en 1847, en 1857 et en 1866, l'acte a été suspendu, c'est-à-dire, abrogé temporairement, et la banque d'Angleterre a été laissée libre d'émettre autant de billets qu'elle le voudrait sans les couvrir par un dépôt d'or. Dans ces trois occasions, la banque, ainsi

laissée libre d'émettre autant de billets découverts qu'elle voudrait, en a-t-elle émis plus qu'elle n'aurait fait sans la suspension de l'acte ? La réponse que donnent les faits est non, sauf une exception insignifiante pour 1857, et cette réponse est aussi écrasante que décisive. L'excédent de 1857 n'a été que de £800 000, somme insignifiante dans une grande crise. Et cette exception même n'aurait pas eu lieu si la limite eût été, comme aujourd'hui, fixée à quinze millions. Ceci démontre surabondamment que l'acte ne restreint pas la circulation. Il ne diminue pas d'un louis la quantité de billets que, sans lui, le public obtiendrait sans les acheter avec de l'or. Après chaque suspension, les rapports hebdomadaires de la banque indiquaient toujours que la quantité exigée par l'acte dans le département d'émission s'y trouvait par l'action spontanée du public. La suspension de l'acte a donc chaque fois été sans effet. La seule disposition du statut qui pouvait restreindre l'émission, celle qui exigeait de l'or pour tous les billets au-delà de quinze millions, a été suspendue, et cela n'a pas empêché la banque d'avoir jusqu'au dernier louis exigé par la loi. La suspension n'a donc rien fait puisque pendant sa durée la banque a eu tout l'or exigé par l'acte.

Voilà comment il est prouvé que la suspension de l'acte a été sans effet ; et pourtant, la croyance à son efficacité est aussi répandue et aussi enracinée que jamais. Le cours monétaire pour le monde financier et ses oracles, est une affaire de sentiment ; on ne tient aucun compte de ce qui contredit ce sentiment et les théories en l'air. Mais les hommes qui savent ce que c'est que la science, pensent et parlent autrement. Le professeur Sumner, dans l'habile ouvrage qu'il a fait sur le cours monétaire des Etats-Unis, affirme carrément que l'absence d'effets de la suspension met fin au reproche fait à l'acte de 1844, de restreindre la circulation.

Cela ne se peut pas, dit le monde de la finance ; comment peut-on soutenir que l'acte ne restreint pas la circulation, lorsque dans les crises commerciales, les anciens banquiers et les marchands intelligents s'accordent tous à demander sa suspension, et déclarent que cette suspension produit un soulagement immédiat.

La réponse à cette question est bien simple : souvent on guérit avec un charme. Un malade s'est souvent trouvé mieux après avoir pris une fiole d'eau claire qu'il croyait contenir une mé-

decine. Qu'est-ce qui le guérit dans ce cas? Est-ce l'eau claire ou l'imagination? Une crise sur le marché monétaire est l'effet de la peur. Pris d'une inquiétude folle, on se demande qui va rester debout, qui va faillir; et cela jette l'épouvante au cœur de tous les marchands et de tous les banquiers. Quoi de plus naturel alors que l'idée que les billets de banque sortant sans interruption vont conjurer le péril? L'ignorance et l'imagination mises en mouvement par la peur, peuvent faire des miracles. L'illusion, dès qu'elle s'est produite, change la conduite des gens. Le déposant ou le créancier affolé par la peur, ne pense plus à se précipiter pour demander ses fonds, lorsqu'il apprend la suspension. Le banquier, imbu de la même idée, fait plus volontiers des avances. Mais dans tout cela il n'y a pas d'autre chose qu'un effet de l'imagination. Le néant vivifié par l'imagination ne pourra jamais produire un bien permanent. Ecoutons ce que dit M. Paterson, parlant de la crise de 1866 : La panique fut à son comble au milieu de la journée. Peu avant une heure, les journaux annonçaient dans leur deuxième édition que l'acte de la banque était suspendu. Un changement salutaire devint alors possible, et la foule se mit à diminuer dans les rues voisines. La course sur les banques se ralentit. Mais la nouvelle était prématurée : non seulement l'acte n'était pas suspendu, mais le gouvernement ne s'était même pas encore occupé de la question. Une députation fut alors envoyée par les banques par actions et les banques privées auprès du gouvernement pour l'informer de ce qui se passait dans la cité, et l'engager à suspendre immédiatement l'acte de 1844. Dans la cité des gérants et des directeurs tant des banques que des autres établissements monétaires restèrent à leurs postes jusqu'après minuit, recevant avec inquiétude les nouvelles des désastres, et attendant la nouvelle de la suspension de l'acte. Il était minuit lorsque arriva cette nouvelle. Elle eut un effet si salutaire que le jour suivant, qui était un samedi, on considéra la crise comme passée. » Peut-on imaginer une peinture plus vive que celle que nous venons de rapporter? Qu'on se figure la foule épouvantée et ignorante attendant que l'ange arrive pour remuer l'eau, et le soulagement qu'elle éprouve dès que l'ange est arrivé. Mais ce soulagement était-il une guérison? Ecoutons ce que dit M. Paterson : « Mais on vit bien deux ou trois jours plus tard que la crise n'était pas finie. » Et comment aurait-elle pu l'être? La suspension ne donna pas aux emprunteurs un seul billet de plus qu'ils n'au-

raient eu sans elle. Il est impossible à la peur impuissante et à l'ignorance irréfléchie d'aller plus loin.

La restriction et la suspension étant mises de côté, l'acte des banques de 1844 apparaît dans toute sa simplicité. C'est une bonne loi, mais pas dans le sens voulu par ses auteurs. Elle fournit à la nation une monnaie de papier parfaitement garantie en partie par de l'or en mains, et en partie par des valeurs en lesquelles la banque est obligée de placer ce qu'elle reçoit pour une partie de ses billets. La nation économise les quinze millions de capital qu'il lui aurait fallu dépenser pour acheter de la monnaie métallique. L'absence d'effet de la suspension prouve que l'acte ne cause aucun dommage au marché monétaire. La nation reçoit deux fois plus de profit que n'en reçoit la banque. L'achat de quinze millions de valeurs par la banque dégage ce montant de capital, lequel peut être ensuite employé à la production de la richesse.

Deux amendements rendraient l'acte complet. Le bureau d'Emission devrait être placé dans Somerset-Hall ou à Whitehall, afin que tout le monde comprît que c'est l'Etat qui fait l'émission. En second lieu, dans les rapports hebdomadaires, on devrait laisser le numéraire qui appartient au département de l'émission séparé de celui qui appartient à la banque d'Angleterre en tant que banque ordinaire.

Il ne nous reste qu'un point à examiner. De quelle dénomination devraient être les billets? En Angleterre on est très opposé aux petits billets, mais c'est l'effet des préjugés, non le résultat de l'étude. Pour savoir quelle dénomination de billets il convient d'adopter, il faut rechercher quelle est celle qui offre à la fois le plus de commodité pour les affaires et de garanties contre les faux. Les billets d'un louis ont un grand succès en Ecosse; on les y préfère même aux souverains. En Autriche, en Italie et en Amérique, il circule avec succès beaucoup de billets d'une dénomination inférieure à un louis. Personne n'y objecte, sauf quand le chiffre en est très bas, car en ce dernier cas ils sont sujets à se salir et à s'effacer, et deviennent faciles à contrefaire.

La dénomination des billets est comme celle des chèques: les petits chèques donnent tant d'occupation aux banques et d'ouvrage à leurs employés qu'on ne les y aime pas. La suppression des billets d'un louis en Angleterre a été l'effet de la peur et de l'ignorance. En 1825 plusieurs banques d'émission tombaient en faillite, et leurs billets d'un louis, qui étaient très répandus dans

le commerce de détail, furent cause, pour beaucoup de personnes pauvres, de pertes très-sérieuses. La dénomination la plus basse des billets fut, en conséquence, fixée à £5. On ne s'aperçut pas que la perte était due non à la dénomination des billets, mais au manque de garantie de la banque qui les avait émis, et que les mêmes résultats se seraient produits avec d'autres billets émis par les mêmes banques.

Nous ne laisserons pas l'acte des banques de 1844, sans parler d'une doctrine bien extraordinaire, qui a été enseignée en rapport avec ce sujet par des gens qui se croient des autorités en matière de monnaie. Ce qui fait surtout qu'on donne de l'importance à cette doctrine, c'est qu'on croit qu'elle énonce le principe fondamental qui doit régler tous les systèmes monétaires dans lesquels entrent ensemble le numéraire et les billets. On croit que cette doctrine était considérée par ceux qu'on supposait être les aviseurs de sir Robert Peel, comme le grand secret au moyen duquel on peut assurer la solidité d'une circulation mixte. Nous ne voudrons pas cependant l'affirmer avec assurance. Quoi qu'il en soit, ce principe est soutenu avec amour et proclamé avec force par de grands personnages, par des chanceliers de l'échiquier, et dans le Parlement et au dehors, par des secrétaires d'Etat posant des règles pour la monnaie de colonies et de dépendances importantes, et par des écrivains sans nombre qui parlent avec autorité de la question de la monnaie. Cette doctrine consiste à dire qu'une monnaie mixte, composée de numéraire et de papier, doit circuler dans la même proportion que si elle était toute de métal.

Si l'on s'était contenté de dire qu'une monnaie mixte doit être toute de la même qualité que celle qui serait seulement de métal, on aurait encore quelque chose de parfaitement intelligible, une idée certainement excellente. Les auteurs de l'acte des banques auraient pu se vanter qu'ils avaient réalisé cette idée, que la monnaie de l'Angleterre contient des billets qui sont aussi bons, aussi dignes de confiance, aussi solides comme garantie de valeur, que les souverains qui circulent à côté d'eux. Mais faire en sorte que la quantité de la monnaie mixte soit la même que si toute la monnaie eût été composée de souverains, c'est faire quelque chose qui, pour parler comme l'ex-lord maire, surpasse l'intelligence humaine.

Nous n'avons que faire de nous étendre sur les deux questions suivantes : 1° Comment serait-il possible de constater si les bil-

lets qui entrent dans une circulation mixte sont plus ou moins nombreux que les souverains dont on se serait servi s'il n'y avait pas eu de billets ? 2° Supposant quelqu'un qui aurait fait cette découverte, comment s'y prendrait-il pour forcer le public à prendre plus de billets pour combler le vide, ou à remettre ce qu'il en a de trop entre ses mains ? Nous n'avons pas le soin, non plus, de défier les inventeurs de cette doctrine d'expliquer l'idée qu'ils ont de la monnaie ou de faire comprendre comment il serait possible de faire déterminer autrement que par le public lui-même le nombre de souverains qu'il achètera et dont il se servira. Il suffit de leur demander s'ils croient qu'il est plus possible de se soustraire aux lois de la gravité en matière de numéraire et de billets qu'en toute autre matière. Le numéraire est lourd et les billets sont légers. Si on les suppose également efficaces comme instruments d'échange, également sûrs, comment pourrait-on concevoir que le public employât ceux qui sont lourds autant que ceux qui sont légers ? Y a-t-il quelqu'un qui croira que si vingt millions ou plus des billets de la banque d'Angleterre étaient supprimés, on demanderait la même quantité de souverains pour les remplacer ? On voit tous les jours des personnes porter sur elles des billets pour des milliers, voire même pour des centaines de mille louis ; ces personnes voudraient-elles porter la même quantité de souverains ? Quelle chance donneraient aux voleurs les sacs visibles et tentatifs de pièces d'or, s'ils remplaçaient les billets qui sont invisibles ? N'est-il pas évident que la disparition des billets de la banque d'Angleterre serait suivi d'une augmentation énorme de la quantité des chèques ? Pauvre monnaie ! comme son sort est dur. Ceux qui font profession de la connaître enseignent des absurdités palpables ; le public ahuri ne peut la comprendre ; les oracles persistent à dire avec gravité qu'ils possèdent une science qui est un mystère pour le grand nombre, et le monde en vient à croire que la monnaie est une chose dont la connaissance dépasse les forces de l'intelligence humaine.

— *A continuer.*

Deux mois en Espagne

Tel est le titre d'un ouvrage dont nous aimerions à dire quelques mots ; car il est bien pensé et bien écrit ; il révèle un bon esprit, très informé sur ce qu'il décrit rapidement.

L'auteur, du reste, est un homme dont le nom ne doit pas demeurer complètement étranger au Canada. M. le marquis de Pisançon est de la famille de l'illustre et saint évêque, Mgr de Saint-Valier. Il représente la branche cadette, tandis que la branche aînée a pour chef l'ambassadeur français à Berlin. M. de Pisançon a lui-même occupé autrefois plusieurs postes importants dans les ambassades. Il habite son château, situé dans un endroit enchanteur, sur les bords de l'Isère, près de Romans. Je ne puis oublier la gracieuse hospitalité que j'y ai reçue, ni les émotions que j'y ai ressenties en parcourant les salles que Mgr de Saint-Valier avait occupées, en me promenant sous les arbres qui l'avaient couvert de l'ombre de leurs jeunes rameaux. M. de Pisançon partage son temps entre l'étude et les voyages, il est très au courant des affaires de l'Amérique du Nord : il vient de publier un ouvrage splendide et très savant sur les *Allodiaux*. Il avait déjà visité l'Angleterre et l'Italie : plus récemment il a voyagé en Espagne, et il nous fait part de ses impressions.

L'Espagne est encore un pays inconnu, et cependant que de trésors elle renferme ! Nous devons donc savoir gré à ceux qui viennent nous révéler quelque chose de ses merveilles.

Nous sommes de ceux qui espèrent que la lutte qui se fait entre la vérité et les inclinations les plus mauvaises du cœur de l'homme aura son apaisement, et que le bien triomphera. Alors on saura apprécier les grandes œuvres des siècles de foi, et l'on voudra s'en servir pour la rénovation de la société. Pour cela, s'il est un pays utile à connaître, c'est l'Espagne, qui conserve les plus admirables vestiges et les plus saintes reliques du temps passé. Quand on sera fatigué—et ce sera avant longtemps—du niveau de la ligne droite, et des

usines ; quand on aura compris que les gros nuages de charbon et l'exploitation de l'homme ne sont pas les seuls signes de civilisation, on n'accusera plus autant l'Espagne d'être un pays arriéré. On cherchera à l'étudier, si l'on veut reconstituer une société capable d'accomplir de grandes choses.

Mais il faut suivre M. le marquis de Pisançon. Il entre en matière en nous faisant connaître les moyens de locomotion en usage partout où le chemin de fer n'a pas encore étendu ses lignes. Il part de la frontière sur la ligne de Perpignan.

« Il était déjà temps de se hâter de rejoindre notre diligence, car les mules, attelées deux à deux devant elle, avaient formé leur longue procession surchargée de grelots et de rubans de toutes les couleurs ; le petit postillon, juché sur leur premier couple, nous faisait des signes de nous hâter, avec sa toque blanche, qui laissait à découvert le foulard natté dans ses cheveux. Le *zagal*, ce postillon à pied qui court après les six ou huit paires de l'attelage, avait revêtu sa blouse d'indienne, couverte d'un semis de toutes espèces de fleurs ; enfin le *majoral*, notre respectable chef de la caravane, tenait ses longues guides et nous appelait de sa voix imposante. Partons donc, car nous n'avons que le temps voulu pour arriver à la station du chemin de fer.

« La grande voiture se met en marche et franchit au galop les vallées, descend les côtes avec une rapidité effrayante, puis remonte les pentes avec un renfort extraordinaire de cris et de coups de la part des trois conducteurs. C'est une scène prise sur le vif.

« La raideur des côtes offrait un spectacle nouveau à un débutant comme moi sur les routes d'Espagne ; le postillon à pied s'élançait sur les pas de ses mules, il leur redoublait et ses exhortations et ses injures, prononçait leurs noms patronymiques d'une voix suppliante, en leur détachant d'atroces coups de fouet ; au moment surtout où il s'agissait de sortir du ruisseau, c'était, de la part de leurs trois bourreaux, des bourrasques de hurlements, de coups de pieds, de coups de poings et de fouets se cumulant les uns sur les autres. Au sommet de la rampe, un coup de sifflet du majoral, comme le *quos ego* de Neptune, calmait toute cette tempête et arrêtait court l'équipage, qui, hommes et bêtes, avaient le plus violent besoin de reprendre haleine.

Le voyageur arrive à Barcelone, décrit la ville, les promenades, les sanctuaires. Il donne sur chaque chose des détails intéressants. Son admiration est au comble lorsqu'il visite la vénérable basilique.

« Parlons de la cathédrale, dit-il. Hélas! que deviennent le crayon et la plume dans de pareilles circonstances! Peuvent-ils peindre ce sombre et ce froid que le silence des voûtes imprime à votre cœur? Peuvent-ils aussi vous faire entrevoir seulement ces minces rayons du soleil qui, teints par les vitraux, percent une demi-nuit et forment un crépuscule d'arc-en-ciel à une si grande hauteur au-dessus de votre tête? Voyez, sans oser les décrire, ces gigantesques chapelles, où quelque rare cierge fait étinceler les marbres et les dorures, ces vastes tableaux de maîtres, ces mosaïques, ces mille objets d'art que l'ombre mystérieuse vous permet à peine de deviner, et ne vous étonnez plus du recueillement et des sentiments religieux dont tous vos sens éblouis viennent tout à coup d'inonder votre âme! »

Le voyageur décrit ensuite le cloître qui se prolonge dans toute la longueur de la basilique et qui est une merveille de sculpture, et d'élégante construction; ensuite il visite le dépôt des archives; car, à côté de chaque église et de chaque basilique, en Espagne, les autorités civiles et religieuses avaient grand soin de conserver religieusement toutes les archives et les monuments historiques qui intéressaient la religion, l'Eglise et la nationalité.

« A côté de la cathédrale des rois d'Aragon se trouvent leurs célèbres archives, conservées dans un petit monument gothique dont l'escalier exciterait l'admiration, si elle n'avait pas été épuisée dans l'église. Là, dans de vastes salles parfaitement arrangées, sont d'énormes dépôts de manuscrits, classés et numérotés avec soin, qui s'offrent d'eux-mêmes aux recherches des érudits.

« Cette immense collection, célèbre dans le monde savant à cause de ses énormes richesses, contient, à partir de l'an 844, tous les documents des royaumes d'Aragon, de Majorque, de Valence et de la Catalogne; tout y a été conservé, jusqu'aux moindres choses: Barcelone peut donc y suivre tout son passé, jusque dans ses détails les plus minimes. La Provence y est, dit-on, aussi intéressée par un grand nombre de pièces. Après y avoir admiré de charmantes miniatures du moyen âge, des autographes très rares, des écritures mauresques, etc., je me hâtai de m'en arracher, car je n'avais que bien peu de temps pour parcourir l'Espagne. »

Après avoir visité le littoral de l'est, M. de Pisançon nous conduit à Grenade et il se rend à l'Alhambra; on ne peut se dispenser de l'y suivre. L'Alhambra est un monument unique dans le monde, qui a été conservé dans son style primitif, tandis que les autres édifices mauresques de l'Afrique et de l'Orient ont été altérés dans les siècles de décadence.

«On ne peut réellement, sans l'avoir éprouvé, se figurer l'étonnement et l'admiration du voyageur quand il entre, par la magnifique porte arabe qui précède le porche de l'Alhambra, dans cette fraîche grotte de verdure, qui, dans un climat de feu, garde tout le jour une température des vallées pastorales de la Suisse. Il reste frappé de la hauteur prodigieuse de ces arbres qui s'élancent vers le ciel, pour atteindre les rayons de l'astre contre lequel ils se protègent, du luxe prodigieux de leurs énormes lierres, des festons de ces plantes grimpantes, qui étalent sur des lits de mousse des guirlandes de fleurs.»

Ensuite on arriveau bâtiment.

«C'est un vaste pâté d'édifices, dont la première partie comprend un large cloître. Le centre du cloître est occupé par un grand bassin de marbre entouré de bosquets, où les sultanes venaient, dit-on, s'exercer à la natation. Quatre pavillons décorés comme les arabes savaient le faire, et placés dans les angles du cloître, recevaient les négresses chargées d'accompagner ces dames.

«De ce premier atrium, on passe dans la cour, qui sert de dégagement à quatre grandes pièces, dont l'une, destinée à recevoir les ambassadeurs, a un dôme en bois de cèdre d'une conservation parfaite, tout couvert de mosaïques d'argent et de nacre, encadrées des plus délicieuses arabesques.

«Il y aurait ici tout un livre à écrire pour donner une idée de ce ravissant ensemble.

«La photographie seule peut montrer ce qu'étaient les Arabes dans l'art de l'ornementation, et ce qu'ils savaient, avec le marbre et le stuc, faire en dentelles aériennes; leur triomphe était non seulement ces découpures si fines et si difficiles, mais ces solides tapis en mosaïque, où ils encastraient et mêlaient toutes les matières précieuses qu'ils rencontraient, depuis l'ébène, la nacre, l'argent, l'ivoire et le marbre, jusqu'à la faïence et même le verre doré et imprégné des plus vives couleurs.»

—*A continuer.*

REVUE

DE

MONTREAL

JOSEF DE RIBERA

1602-1656

AVANT-PROPOS

Combien de choses étranges ne voit-on pas dans le monde ! Je parle du monde moral, bien entendu, car dans l'autre, tout est parfait, spécialement en Amérique ; aux Etats-Unis comme au Canada, nous le voyons tous les jours !...

Parmi les anomalies qui m'étonnent, ô mes lectrices ! je vous en signalerai une : Comment se fait-il que, dans une société civilisée, avancée, raffinée comme celle dont vous faites l'ornement, les femmes ignorent jusqu'au nom des artistes qui n'ont vécu, pensé, travaillé que pour elles ?

En effet, en littérature elles connaissent Shakspeare et Byron, chez les Anglais ; Alexandre Dumas et Michelet, chez nous ; encore ne connaissent-elles le dernier que parce qu'il a écrit un livre intitulé *la Femme*, et un autre, l'*Amour*. En peinture, elles n'ont guère de familiers que les noms de Raphaël et de Michel-

Ange ; en musique, leur mémoire est plus riche, mais cela tient beaucoup à l'invention des pianos et à la convention qui veut que toute demoiselle un peu éduquée tapotte Rossini, écorche Meyerbeer, éreinte Schubert, ou immole Verdi. Les jolis ténors de salon, et les duos où *je t'aime* rime avec *bonheur suprême*, ou *maîtresse* avec *ivresse*, *allégresse*, *tendresse* et *caresse*, toi avec *moi; cœur* avec *bonheur*, etc., n'y sont peut-être pas étrangers non plus... Mais ne disons pas de mal de ces charmantes créatures, et bornons-nous à leur représenter qu'il est horriblement injuste qu'elles ignorent les noms de ceux qui les ont tant aimées, et qu'elles ne gardent pas le souvenir des œuvres immortelles qu'elles ont inspirées aux poètes, aux sculpteurs et aux peintres, — aux peintres encore plus qu'aux poètes, qui deviennent souvent sceptiques en vieillissant, tandis que le peintre reste toujours jeune et ardemment épris de la forme et de la couleur. On en trouve la preuve dans les femmes, immortalisées par Van Dyck, Raphaël, le Titien, le Tintoret, Rubens, Léonard de Vinci, Murillo, le Guide, le Parmesan, le Dominiquin, le Corrége et cent autres. Nous ne devons pourtant pas être injuste pour les poètes, car, à côté de Milton, l'on voit ses deux filles; auprès du Tasse on trouve Léonore ; près du Dante, Béatrix ; près de Pétrarque, Laure ; etc. Chacun a sa muse ; car si l'artiste fait preuve de génie, c'est toujours parce qu'une femme aimée allume et entretient en lui le feu sacré de l'inspiration. Qu'elle meure, qu'elle se voile ou qu'elle s'éloigne, aussitôt l'artiste tombe dans la nuit, le *maître* n'existe plus ; le peintre deviendra peut-être un bon geomètre, le poète un excellent grammairien, mais l'inspiration se sera envolée avec l'idéal de l'artiste.

Il y a donc une véritable ingratitude pour la femme à oublier ou à ignorer le nom des *maîtres*, à quelque nation qu'ils appartiennent, parce qu'ils l'ont adorée, divinisée en quelque sorte ; ce sont eux qui lui ont fait la situation prépondérante qu'elle occupe parmi nous, qui ont développé dans nos cœurs un culte dont elle profite, partageant entre elle et la divinité un fanatisme qu'attestent leurs chefs-d'œuve.

Je me disais cela, et beaucoup d'autres choses encore plus insensées, assis dans un parc public, en regardant passer des jeunes femmes.

Alors l'idée me vint de faire un livre utile !...

J'ai remarqué que les femmes, les enfants, et pas mal d'hommes, lisent avec intérêt les livres illustrés, les livres à images, et prêtent peu d'attention aux autres; j'ai un certain nombre d'amis qui, malgré leurs dix années de collège, n'ont jamais appris l'histoire que dans Walter Scott ou Alexandre Dumas. Cela me suggéra la pensée de faire une histoire romantique de la peinture, c'est-à-dire de prendre un maître dans chaque école et d'en faire le héros d'une *nouvelle*, en indiquant succinctement et en termes familiers, à mes lectrices, les caractères particuliers de son talent, *sa manière*, comme on dit dans les arts, les principaux événements de sa vie, et ce qui peut dans son histoire graver le plus facilement son nom dans la mémoire des chères ingrates dont j'ai parlé plus haut. Je doute que je réalise jamais ce projet, car cela formerait un gros livre, attendu qu'il n'y a pas d'existences plus accidentées, de vies plus pittoresques, et qui présentent plus de détails psychologiques curieux à étudier que celles des peintres des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Mais si je ne le fais pas, j'aurai toujours le mérite d'en avoir eu l'idée, et peut-être d'avoir ouvert la route à quelque jeune écrivain, que la réalisation de ce travail suffirait à illustrer, s'il était bien fait.

En effet, cet ouvrage remplirait un triple objet d'équité pour les *maîtres*, d'instruction et de distraction intelligente pour le public, qui le ferait sûrement apprécier par toutes celles et tous ceux qui ont le sentiment de l'art.

A. de V.

CHAPITRE PREMIER

Neuf heures venaient de sonner au vieux clocher de San-Pietro, petit village situé à cinq ou six lieues de Rome, sur la route de Terracine, et déjà portes et fenêtres étaient hermétiquement closes partout.

On se couche généralement tard en Italie; mais on était au mois de décembre, et ce soir-là un orage affreux s'était déchaîné sur la campagne de Rome; aussi était-ce autour de l'âtre qu'on jouait de la mandoline et qu'on parlait d'amour. Car avant l'annexion des Etats-Pontificaux, les sujets de Sa Sainteté n'avaient

guère autre chose à faire. Depuis qu'ils ont constitué l'*Italie une*, ils ont la conscription, les impôts et le reste; mais en revanche, au lieu d'obéir à un Léon X ou à un Sixte-Quint, ils ont le bonheur d'être gouvernés par un descendant de la maison de Carignan, dans laquelle la folie et le trône du Piémont sont héréditaires *depuis quelque temps.*

Mais nous sommes à une époque très antérieure aux crimes de Spoletto, de Castelfidardo et de Marsala : nous sommes au temps où le peuple fidèle et religieux croyait en Dieu et aimait son souverain, où chacun mourait sous le toit qui l'avait vu naître; nous sommes enfin au 21 décembre 1602.

La pluie tombait à torrents; les arbres, sous l'effort du vent, secouaient leurs têtes échevelées, tordaient leurs bras dans la nuit et gémissaient comme des âmes en peine. La terre était comme submergée, tous les chemins ressemblaient à des rivières, et la nuit était noire comme la joue du diable. La foudre grondait au ciel avec des détonations terribles, car l'orage sévissait principalement sur le village, que des éclairs fulgurants inondaient de lumière de minute en minute. Dans les maisons, sous le chaume que secouait la raffale, les vieillards pensaient, les femmes et les enfants à genoux imploraient la Madone...

A cette heure, un pauvre enfant, tête nue sous l'averse qui collait ses longs cheveux noirs sur sa joue amaigrie par la souffrance, sans chaussures qui préservassent ses pieds endoloris par une longue marche, vêtu par ce froid d'un haut-de-chausse en lambeaux et d'un mauvais sarrau de toile, traversait San-Pietro. Il marchait lentement dans les ténèbres, meurtrissant son pied à toutes les pierres de la route; il allait, courbé par l'orage et par la faim, par la peur et par la fatigue; il allait dans le chemin fangeux, passant silencieux et inaperçu dans la nuit, ou, quand un éclair déchirait soudain les nues, pareil à une *petite chose* roulant dans la boue.

Il cheminait entre les maisons fermées, regardant timidement à droite et à gauche pour voir si, par hasard, l'une d'elles n'était pas ouverte, et s'il n'y pourrait pas trouver asile au moins jusqu'à la fin de la tourmente... Puis, comme il avait bien faim, peut-être ne lui refuserait-on pas un morceau de pain abandonné par les enfants, dédaigné par le chien... A cette pensée, qu'il allait mendier, ses larmes se mêlaient à la pluie qui lui inondait la face; puis, quelque nouvel éclat de la foudre survenant

tout à coup, ou quelque éclair blafard chassant, comme d'un coup d'aile, les voiles de la nuit, lui faisait porter les mains à son visage ou lui arrachait un cri de terreur. Elevant alors vers le ciel son regard navré : O sainte Marie du Pilier ! disait-il, ayez pitié de moi !... Quelquefois il ajoutait, plutôt avec la naïveté des grandes âmes qu'avec celle de l'enfance : Je vous ferai de si beaux tableaux, si vous me faites arriver à Rome !...

Il a traversé le village, et la campagne immense, avec ses arbres fous, ses chemins submergés, ses bruits sinistres et son obscurité profonde, s'ouvre de nouveau devant lui. Les dernières maisons de San-Pietro sont déjà si loin derrière lui, qu'il ne sait s'il pourrait y revenir, car il est épuisé.

Alors il s'arrête et jette autour de lui un regard désespéré : les jambes pliées et grelottantes, l'échine courbée sous l'averse qui le glace, ses genoux s'entrechoquant, ses pauvres petites mains paralysées par le froid cachées sous son mauvais sarrau, mourant de faim, exténué, transi, il s'arrête, disions-nous, et regarde autour de lui. Mais il ne voit que les ténèbres épaisses, sillonnées à chaque instant par de grands serpents de feu ; il se sent prêt à défaillir, et adresse à la Madone une suprême invocation...

Comme si Notre-Dame du Pilier l'eût entendu et miraculeusement exaucé, il voit tout à coup, et à quelques pas seulement, un mince filet de lumière qui brille à travers les ais mal joints d'une porte. Il se traîne jusqu'au bienheureux seuil et va y frapper, quand la honte qui l'a déjà arrête suspend de nouveau son geste. Il regarde par la fente lumineuse, et voit dans une grande pièce un vieillard assis dans un vaste fauteuil caressant distraitement la tête brune d'un enfant de son âge à peu près, c'est-à-dire de quatorze à quinze ans, mais aussi fort et aussi grand qu'il est lui-même faible et chétif. Sur la pierre du foyer, devant l'âtre où flambe un grand feu, deux autres enfants plus jeunes jouent, et tourmentent un gros chien à l'air bon et ennuyé, tandis que debout près des trois amis une belle jeune femme, portant le pittoresque costume du Transtévère, suit tous leurs mouvements avec une sollicitude qui révèle la mère. Enfin non loin de l'âtre, sous la lumière d'une petite lampe qui brûle au pied d'une madone de plâtre, un homme d'une quarantaine d'années fourbit activement le canon de cuivre d'une longue espingole.

Ce tableau de tranquille intérieur, vraiment digne du pinceau d'un maître, frappe l'enfant, lequel oubliant la pluie qui le

transperce, la fatigue et la faim, reste une minute à le considérer en artiste.

Mais une douloureuse contraction de l'estomac, l'une de ces douleurs aiguës qui précèdent l'inanition, le rappelle à la réalité. Pourtant il hésite encore, car il va tendre la main pour demander l'aumône. Oh ! si son père le voyait ! Que dirait le vieux *Caballero* ?... Mais il sent qu'il va mourir ! il entend des bruits étranges, il lui semble que la maison se meut, qu'elle tourne et l'entraîne, il comprend que ce sont les premiers présages de la mort... Il frappe, et le cœur palpitant, la honte au front, il attend.

Tout à coup la porte s'ouvre, et l'homme à l'espingole paraît sur le seuil : Qui est là ? dit-il, et voyant l'enfant que sa grosse voix a interdit, il lui demande brusquement : Qui es-tu ? que veux-tu ?

Je m'appelle Josef de Ribera, répondit-il en tremblant, non plus seulement de froid mais encore de crainte ; je suis de Xativa, en Espagne, et je voudrais entrer, mon bon seigneur... il fait si froid !...

Les sujets de Sa Sainteté n'étaient pas bienveillants pour les Espagnols en l'an de grâce 1602 ; aussi l'Italien lui répondit-il : Iuseppe n'a ni feu, ni abri pour les ennemis de son pays ! Vas à Naples, petit vagabond, tu y trouveras des tiens !... Et la porte se referma lourdement, repoussant le pauvre petit, qui eut un faible cri et tomba privé de sentiment sur le seuil de la maison inhospitalière.

DEUXIÈME CHAPITRE.

Quant il revint à lui, Ribera était couché sur la large pierre du foyer ; sa tête reposait sur les genoux de la jeune femme, qui ouvrait ses doigts crispés par le froid et présentait ses mains à la flamme. De bons vêtements avaient déjà remplacé ses guenilles trempées, et le vieillard, les enfants et Iuseppe lui-même, penchés au-dessus de lui, le regardaient avec sollicitude. Ses yeux en s'ouvrant rencontrèrent d'abord le visage énergique de l'Italien ; il eut un geste d'effroi et tourna la tête pour échapper à ce qu'il crut d'abord une mauvaise vision. La jeune femme le pressa affectueusement contre sa poitrine et lui dit, les yeux pleins de larmes : Ne crains rien, poveretto, Iuseppe n'est pas méchant ; puis, je suis là !...

Certainement, je ne suis pas méchant, murmura l'homme qui paraissait sincèrement regretter sa brutalité de tout à l'heure.

Taisez-vous, interrompit sévèrement la jeune mère; votre voix lui fait peur !... Et à l'enfant: « ne crains rien, mio carissimo, tu auras ce soir un bon lit et un bon souper; l'orage s'éloigne, demain il n'y paraîtra plus; tu joueras tout le jour, si tu le veux avec Nino, Pietro et Geronimo; et si tu le désires, tu resteras avec nous... Je serai ta mère, et je t'aimerai bien, tu verras... Et elle l'embrassait avec l'effusion d'une vraie mère.

Bien, Marta; bien, ma fille; dit l'aïeul penché sur les bras de son fauteuil, tandis qu'une larme d'attendrissement tremblait au bord de sa paupière.

Ah! c'est que les femmes valent mieux que nous! Qu'elles voient un enfant qui souffre, aussitôt elles pensent aux leurs, et quelle que soit la couleur du drapeau de son pays, la pitié émeut leur cœur et y prescrit la charité.

Bientôt le petit étranger fut tout à fait remis. La bonne Marta le fit manger, et quelques doigts d'orvieto rendirent à ses joues amaigries les couleurs que la souffrance et la faim leur avaient retirées.

Les enfants, qui n'osaient pas encore lui parler, le regardaient de leurs grands yeux sympathiques; le chien dont nous avons parlé, lui léchait les mains, et Géronimo, le plus jeune fils de Marta, jetait ses plus beaux jouets aux pieds du petit Espagnol.— Mais le pauvre petit, déjà initié aux douleurs des hommes, éprouvait peu le désir de partager des jeux d'enfants, aussi se contentait-il de sourire tristement à son nouvel ami. Iuseppe avait repris son espingole et continuait à la fourbir, le regardant de temps en temps, et baissant les yeux avec confusion, dès que Ribéra lui-même le regardait.

Enfin Marta, curieuse comme le sont, dit-on, toutes les filles d'Ève, s'assit devant le petit Espagnol et lui prenant affectueusement les mains, lui demanda comment il se faisait que si jeune, il fût déjà si loin de son pays, et se trouvât seul sur le chemin de Rome, par une semblable nuit.

Ribéra lui raconta alors qu'il était le plus jeune fils d'un hidalgo très noble mais très pauvre de Xativa, près San-Felipe en Andalousie; qu'ayant vu des peintures de Herrera et Francisco Pacheco (1), il avait résolu d'en faire de pareils et de devenir

(1) Maîtres de l'école espagnole, tous deux professeurs de Velazquez.

comme eux, un grand artiste ; que d'abord son père s'y était opposé, mais qu'il l'avait tant prié qu'il y avait enfin consenti. Il travaillait depuis quelques mois dans l'atelier du Pacheco, quand son frère aîné avait été nommé capitaine d'une compagnie de cavaliers, alors à Naples. Il avait obtenu de son père qu'il lui permît de l'accompagner en Sicile, où son frère promettait de le placer dans le studio de quelque grand peintre, puis de là, il se proposait de venir à Rome pour y achever ses études. Mais à peine arrivés en Sicile, son frère avait dû partir avec sa compagnie pour la Calabre.

Alors se trouvant seul à Naples, il s'était mis en route pour Rome, où il y a tant de belles peintures à admirer et tant de maîtres illustres.

Mais comment as-tu vécu pendant cette longue route ? interrompit la fille du Transtévère, plus accessible aux préoccupations matérielles qu'au sentiment d'admiration que devait provoquer l'enfant que sa vocation avait poussé si loin de la maison paternelle, et dans un âge aussi tendre.

Mon frère, répondit-il, m'avait donné en partant tout l'argent dont il avait pu disposer au moment où il entrait en campagne. Malheureusement, c'était peu ; mais j'avais un beau pourpoint vert en drap de Ségovie, de bonnes chausses jaunes, en ratine de Guadajarra, une jolie toque en velours rouge...

Jésus ! exclama l'Italienne en joignant les mains et en le regardant avec plus de considération, vous deviez avoir l'air d'un vrai petit prince avec un haut-de-chausse jaune, un pourpoint vert et un toquet de velours rouge !...

Ribera eut un faible sourire de vanité satisfaite et il poursuivit. D'abord j'ai dépensé l'argent, puis j'ai échangé mon pourpoint et mes chausses contre les vêtements que j'ai maintenant, et l'on m'a donné quelques paoli en retour ; puis j'ai vendu mon toquet, ce qui m'a fourni des ressources jusqu'à Velletri. Ce n'est que depuis hier que j'ai été absolument dénué de tout, et... que je n'ai pas mangé...—A ce souvenir, il eut une espèce de sanglot sans larmes, quelque chose comme un spasme nerveux ; car le pauvre enfant avait bien souffert !... Ensuite il dit d'un ton vaillant qui devint confus à la fin de sa phrase : C'est égal ! sans ce grand orage je serais arrivé à Rome sans mendier...!

Alors, dit Marta, tu ne voudrais pas rester avec nous ?

Oh! non, fit Ribera dont l'œil étincela, je ne suis plus qu'à cinq lieues de Rome, je partirai demain.

On causa encore quelques instants ; puis, comme l'heure était avancée, et comme Marta supposait que son petit hôte avait grand besoin de repos, on alla se coucher. Ce fut Iuseppe qui le conduisit à son lit, et qui remplit auprès de lui tous ces petits soins qui rendent une mère si précieuse à l'enfant qui va s'endormir. Au moment de se retirer, il se rapprocha du lit de l'enfant, et lui dit avec un peu d'embarras : Vous n'êtes plus fâché contre moi et je ne vous fais plus peur ?...

Oh non ! répondit-il en lui prenant la main et la lui serrant avec une effusion reconnaissante.

Merci !... Tant mieux !... dit Iuseppe en arrangeant la couverture que le mouvement de l'enfant avait dérangée. C'est ma profession, voyez-vous, qui me rend difficile pour ouvrir ma porte, la nuit surtout !...

Que faites-vous donc ? demanda candidement Ribera.

Je suis *birbante* (brigand), répondit l'Italien avec autant de simplicité qu'il eût dit *avvocato* ou *abbate.*

En effet, dans la campagne de Rome comme dans les marais Pontins, les brigands ne ressemblent pas aux brigands des autres pays : généralement ils sont bons pères de famille, bons citoyens et bons chrétiens, ne transgressant qu'un commandement de Dieu, sur dix !...Que de gens considérés dans le monde en transgressent neuf sur dix !

Eh bien, malgré cela, quand les dragons du pape les empoignaient, les pauvres diables étaient pendus !

Que d'injustices sous tous ces vieux régimes !

TROISIÈME CHAPITRE

Dix années se sont écoulées depuis le soir où Josef de Ribera a reçu l'hospitalité à San-Pietro.

Il a aujourd'hui vingt-cinq ans, et son nom est devenu célèbre.

Lors de son arrivée dans la ville éternelle, l'enfant avait élu domicile sur les marches d'un palais, dans le voisinage de l'église d'Ara-Coeli, et s'était mis à faire des dessins, souvent des grotesques, qu'il échangeait contre une pagnotte, une cuillerée de macaroni ou une poignée de figues. Bientôt il fut connu de tout Rome, où on l'appelait *lo Spagnoletto* (le petit Espagnol), nom

qu'il conserva longtemps, et qui lui est encore donné souvent dans l'histoire des arts.—Un jour, un cardinal le recueillit dans son palais, où il l'éleva à la dignité de page ; mais Ribera ne pouvait pas plus renoncer à son art qu'accepter définitivement la livrée, quelle qu'elle fût. Il déserta bientôt l'opulente demeure de son protecteur et revint à la borne qu'il avait choisie pour chevalet, aux marches de son palais et à sa chère indépendance.

Non loin de l'église et du couvent d'Ara-Coeli, dans une maison que nous avons vue, mais dont nous avons oublié la rue, un peintre d'un grand renom, le Caravage, avait établi son atelier. Chaque jour, à l'heure où le maître donnait sa leçon, *lo Spagnoletto*, accroché aux barreaux ou à califourchon sur une cariatide de la croisée, écoutait avec avidité les enseignements du grand peintre, et puis dans d'innombrables esquisses faites sur tous les murs blancs qu'il rencontrait, il essayait d'observer les conseils et d'utiliser les enseignements du Caravage à ses élèves. Enfin, un jour, celui-ci le remarqua et le fit passer de la rue dans son studio, où Ribera resta deux ans. Après ce temps, le maître lui avoua noblement qu'il n'avait plus rien à lui enseigner, et lui conseilla d'aller étudier à Naples sous le Corrége, qui habitait alors cette ville.

C'est pendant son séjour chez le Caravage que lui arriva l'aventure que nous allons rapporter.

Le maître peignait une Sainte-Famille, commandée par le Saint Père ; le tableau était presque achevé, et le Carravage l'avait recouvert d'une toile, autant pour le préserver de la poussière que pour qu'on ne le vît pas avant qu'il fût fini. Un jour qu'il était sorti, les apprentis, avides d'admirer l'œuvre du grand artiste qu'ils avaient pour maître, relevèrent la toile qui le cachait et se pressèrent devant le tableau. Mais l'un des jeunes gens, probablement poussé par quelque compagnon trop impatient de voir, tomba, et tomba si malheureusement, qu'il effaça une main de la Vierge et fit une grande traînée de couleurs confondues, depuis le genou jusqu'au bas de la robe. Que dira le maître quand il rentrera ?... Chacun tremble en y songeant.

Alors Ribera ose prendre sa palette et ses brosses, et sans parler, devant ses compagnons stupéfaits de son audace, il refait la main, retouche la manche et restaure la robe de la Vierge. Il vient à peine de terminer quand le Caravage rentre et va droit à son tableau pour le regarder ou pour se mettre à y travailler.

Tout à coup il se retourne et dit d'une voix qui les fait trembler tous : Qui a touché à cette toile ?... •

Personne ne répond ; tous les élèves sont penchés sur leur palette ou leur dessin, et travaillent avec une ardeur et un détachement des choses extérieures qui eussent été bien méritoires s'ils eussent été plus sincères. Le Caravage répète sa question ; alors lo Spagnoletto, prévoyant un châtiment, mais résolu à le subir, se présente la tête basse, en disant : C'est moi, maître.

L'artiste le regarda une minute sans parler, et soudain, le prenant dans ses bras et le serrant contre sa poitrine, il s'écria avec enthousiasme : O caro Spagnoletto ! maintenant je suis sûr de l'immortalité ; car on dira que le Caravage a été ton maître !...

Ribera suivit le conseil de son protecteur et de son ami, il partit pour Naples, où il étudia spécialement les œuvres du Corrége. Il en résulta qu'il créa un genre auquel il donna son nom, le genre de Ribera, dans lequel les deux manières du Caravage et du Corrége sont confondues avec ce qu'y ajouta son génie ; c'est-à-dire qu'il devint en même temps sombre et suave, souvent noir avec des rayonnements et des clartés inattendues. Sur la face de ses martyrs on voit la douleur contracter les muscles et creuser des rides qu'on dirait faites avec un ongle d'acier ; la chair palpite sous l'instrument du supplice, on la voit là sanglante et toujours vivante, ici pâle, insensible et inerte, comme si elle était déjà morte. Les membres se tordent comme sous l'étreinte d'une horrible douleur, tout dénonce la torture et la souffrance ; mais dans l'expression des traits, dans le geste, et surtout dans le regard du supplicié, on reconnaît le martyr. Derrière le masque convulsé par les angoisses de la mort on voit l'âme qui aspire au ciel ; si la chair palpite, on devine que l'esprit est en extase ; en un mot, il se passe deux scènes distinctes dans ses œuvres religieuses : d'une part, c'est la matière abandonnée aux tortureurs qui saigne et palpite sous les pinces et les tenailles de fer rouge, et d'autre part, c'est une âme rayonnante et ravie qu'on devine prête à s'élancer vers le céleste portique, où elle entrevoit son Dieu qui lui sourit. Son imagination méridionale et la souplesse de son talent se prêtent cependant à des genres très différents de celui que nous venons de décrire. L'on considère comme son chef-d'œuvre le *Portrait équestre de don Juan d'Autriche*, et l'on cite parmi ses principales œuvres, son *Saint-Jérôme*, son *Saint-Bruno*, sa *Descente de croix*, et *le Martyr de saint Janvier*.

Dix années se sont écoulées, avons-nous dit, depuis le soir où Ribera a reçu l'hospitalité à San-Pietro, et il est revenu de Naples à Rome, où le pape Paul V l'a appelé.

Un matin le grand artiste sortit de son palais, monté sur un magnifique genet (1) de son pays et suivi par un laquais également monté, qui portait ses cartons et les objets nécessaires à son travail ; car il se rendait alors à la villa papale Julio, où il exécutait des fresques, détruites aujourd'hui. Il longea le Corso, mais sur la piazza del Popolo il fut arrêté par une affluence considérable de populace qui entourait une douzaine de *miquelets* (2) et un homme noir, conduisant au supplice un pauvre diable qu'on allait pendre.

Le condamné était un grand garçon de vingt-quatre à vingt-cinq ans ; il était fort pâle, et ne paraissait ni extraordinairement joyeux, ni grandement flatté de toutes les rumeurs et de toute l'émotion qu'il occasionnait ; cependant il marchait assez bravement sous les huées et les malédictions dont la populace l'accablait.

Avec cette étonnante mémoire des lignes que possèdent les peintres, Ribera le reconnut immédiatement malgré les changements que dix années avaient apportés dans la physionomie de l'enfant d'autrefois. C'était Nino, le fils aîné de Iuseppe et de la bonne Marta, celui que la main de l'aïeul caressait si affectueusement ce soir-là.

Le digne enfant, obéissant à des sentiments de piété filiale dont les juges semblaient n'avoir pas apprécié l'élévation, avait embrassé la périlleuse profession de son père ; mais moins habile ou moins heureux que Iuseppe, il s'était laissé prendre ; et sans considération pour la pensée qui l'avait guidé dans le choix de son état, on allait le pendre haut et court.

Dès qu'il le reconnut, Ribera fit volte-face, et levant son fouet en criant « gare ! » pour écarter la multitude qui entravait sa course, il s'élança au galop dans le Corso. Il passa le pont Saint-Ange comme un boulet, tourna à gauche devant le château, et toujours galopant arriva à la porte du Vatican. Il jeta la bride de son cheval à un valet et prit en courant le grand escalier de marbre blanc qui conduit à la galerie au bout de laquelle sont

(1) Cheval andalou, appelé genet d'Espagne.
(2) Faisaient fonctions de gendarmes, en ce temps-là.

les appartements de Sa Sainteté. Dans cette galerie un garde voulut l'arrêter et lui demanda où il allait ainsi. Ribera culbuta le garde et passa sans lui répondre. Dans l'antichambre qui précédait le cabinet de Paul V, ce fut un officier qui voulut s'opposer à son entrée, en lui disant que dans ce moment le Saint Père était en conférence avec trois cardinaux. Le peintre écarta l'officier comme il avait écarté le soldat, et se précipita plutôt qu'il n'entra dans le cabinet de Sa Sainteté ; car les maîtres comme Ribera jouissaient au Vatican d'immunités et de prérogatives refusées même aux princes.

Cinq minutes après, il redescendait l'escalier du Vatican, sautait en selle et reprenait au triple galop la route qu'il avait suivie pour venir au palais pontifical. Un parchemin aux armes du Saint-Siège sortait à demi de son pourpoint.

Un quart d'heure plus tard il arrivait sur le lieu de l'exécution. Il jugea en approchant, au silence de la foule qui entourait le gibet, qu'il était encore temps de sauver le condamné, mais chaque minute pouvait être pour le malheureux l'instant suprême ; c'est pourquoi il déplia son parchemin, l'éleva au-dessus de sa tête de la main gauche, en criant : grâce ! grâce ! tandis que de la main droite il cravachait de toutes ses forces la foule qui lui barrait la route.

Quand il arriva devant le gibet, un miquelet monté sur la potence fixait solidement au bras de l'instrument patibulaire une corde dont l'autre extrémité se balançait doucement au-dessus de la tête de Nino, qui récitait dans ce moment toutes les prières qu'il savait, et même d'autres qu'il n'avait jamais apprises.

Lorsque ce bon peuple que Ribera avait cravaché et qui s'apprêtait à applaudir à la pendaison de Nino, vit le parchemin et comprit que le condamné était gracié, il se mit à crier : Vive Nino ! Hourra pour Nino ! Vive Sa Sainteté ! Vive Ribera ! et dans l'un de ces mouvements particuliers aux flots populaires et aux flots de l'Océan, la potence et le miquelet qu'elle portait furent renversés.

Ribera, parvenu à l'homme noir qui accompagnait le condamné, lui remit le pli qu'il apportait. Le sinistre fonctionnaire s'inclina profondément, et se mit immédiatement à délier les mains du pauvre Nino, qui, ne comprenant rien à ce qui lui arrivait, regardait Ribera, regardait la potence et regardait son compagnon d'un œil hébété par l'étonnement et par la joie.

—Ah ! bandit, lui dit à demi-voix l'homme noir tout en continuant à défaire ses liens, tu as une fière chance de connaître l'illustrissime seigneur de Ribera !

—Mais je ne le connais pas du tout, répondit Nino toujours ahuri de son bonheur, où est-il, ce seigneur ?

—Comment, reprit l'autre, tu ne connais pas le seigneur Josef de Ribera, le peintre et l'ami de Sa Sainteté ?

—Non, répéta-t-il en élevant un timide regard sur le beau gentilhomme qui le regardait en souriant.

—Tu as donc oublié, dit alors Ribera, le petit mendiant que la bonne Marta a recueilli un soir d'orage, il y a dix ans ?

—Oh non ! dit vivement Nino, je m'en souviens très bien, mais je... ne vois pas...

—C'était moi, dit le maître en se redressant avec un légitime orgueil.

—Vous ! exclama Nino, aussi stupéfait qu'en recevant sa grâce.

—Oui, reprit Ribera, je suis le petit vagabond que jadis ta mère a si généreusement accueilli, auquel elle a donné les vêtements de son fils, qu'elle a soigné, baisé et caressé comme son enfant. Sa charité nous a faits frères, et c'est pour cela que je te sauve ! Ensuite il lui remit une lourde bourse, lui indiqua son palais pour le cas où il aurait besoin de lui et pour que Marta vînt le voir, remonta à cheval et poursuivit sa route vers la villa Julio, accompagné des bénédictions et des vivats de la foule.

Nino, de son côté, s'éloigna en bénissant Dieu et Ribera, maugréant contre le justicier, les miquelets et le peuple, et maudissant, comme Marcus Furius Camillus l'ancienne Rome, la Rome moderne où l'on malmenait si fort les pauvres gens de San-Pietro, car sans le seigneur de Ribera...! Et ses actions de grâces recommençaient.

Point n'est besoin de dire la joie de Marta quand elle le revit; pourtant elle n'osa jamais aller visiter le grand peintre.

QUATRIÈME CHAPITRE

Le temps s'écoule, et chaque année, chaque jour, pour ainsi dire, fait Ribera plus grand, plus illustre et plus riche. Le seigneur lui a donné ce que, malgré son génie, il ne pouvait attendre d'aucun souverain, nous voulons parler d'une femme qui l'aime et qui l'admire, et de deux filles, toutes deux remarquablement belles.

L'aînée, Régina, est belle à la façon de déesse; tout en elle est accompli, majestueux et fier, on pourrait dire altier. Ses cheveux abondants s'enroulent en diadème sur un front vraiment impérial, ses yeux admirables sont verts comme l'Océan et profonds comme les cieux; ses lèvres purpurines, tranchent sur son teint pâle mais réchauffé par cette *morbidesse* dont Raphaël Sanzio a laissé un si magnifique spécimen dans le portrait de la Fornarina. Le peuple l'appelait « Fleur du Vésuve. »

Sa sœur Juanita, n'était pas moins belle, mais elle l'était d'une tout autre façon: ses yeux étaient noirs comme ses cheveux, mais ils étaient longs, doux et tendres comme des yeux de gazelle; aux tons chauds du Midi se mêlait sur sa joue le rose diaphane des filles du Nord; ses lèvres entr'ouvertes dans de fréquents sourires semblaient montrer un écrin; son geste toujours prompt, était aussi toujours gracieux, enfin sa voie avait cette mélodie naturelle qu'exprime si bien le mot suavité. Dans le peuple on l'appelait « jolie rose de Naples. »

Ribera, lui, appelait Régina, sa *gloire*, et Juanita, son *cœur*. Il les aimait tendrement toutes deux, mais qui sait? l'illustre peintre, le grand artiste, l'orgueilleux Espagnol, préférait peut-être, dans le fond de son âme, sa *gloire* à son *cœur*, les formes opulentes et splendides de Régina, aux charmes gracieux et aux attraits plus modestes de Juanita.

Une nuit, il y avait bal chez Ribera, à l'occasion des fiançailles de Juanita et de Lorenzo de Sandoval, le secrétaire du comte de Moncade, vice-roi de Naples, pour Sa Majesté très catholique, le roi d'Espagne.

Le palais qu'habitait Ribera dans la rue de Tolède resplendissait dans les ténèbres, comme l'une de ces demeures enchantées dont notre mère ou notre nourrice nous a décrit les prodigieuses splendeurs dans l'un des contes bleus dont elle berçait notre enfance. Des flots de lumière et d'harmonie s'échappaient à pleines fenêtres, inondant la rue de clartés, de parfums et de bruits mélodieux. Dans la cour pleine d'équipages, on entendait les chevaux piaffer et secouer leurs chaînettes d'argent, les cochers, les laquais et les pages causer bruyamment; enfin dans la rue. à une longue distance de chaque côté du palais, c'était une affluence considérable de lazaroni, de gens du peuple et de bourgeois regardant la façade étincelante de la noble de-

meure, où prêtant une oreille charmée à la musique de l'orchestre.

Dans les appartements, sous les plafonds illustrés des peintures du maître et de celles de ses meilleurs élèves, passait et roulait incessamment de salon en salon, sous les hautes voûtes et à travers les galeries pleines de fleurs et d'objets d'art, une foule étincelante de diamants et de beaux yeux, de perles et de sourires, une foule vêtue de velours, de soie, de drap d'or, de brocart et de satin aux reflets chatoyants, au frou-frou aristocratique. Toute la noblesse des deux Siciles était là, et l'on ne pouvait trouver une pareille assistance que chez un roi ou chez Ribera.

Il allait être trois heures du matin et l'orchestre préludait à une valse; de toutes parts les couples se formaient; celles-ci songeuses s'appuyaient au bras de leurs danseurs, celles-là folâtres et rieuses attendaient impatiemment le signal pour s'élancer.

Ribera, qu'un hasard avait rapproché de sa femme, lui serrait clandestinement la main, en lui montrant d'un regard ému leur Juanita radieuse et prête à se jeter avec Lorenzo dans le tourbillon des valseurs. Dans ce moment on lui toucha l'épaule; le maître se tourna avec ce sourire courtois que l'homme qui reçoit endosse toujours, et quitte souvent avec son habit de gala. Mais son visage changea aussitôt d'expression en voyant la face contractée et les yeux ardents de celui qui venait de le distraire de l'une des plus douces émotions qu'il pût éprouver. Celui-là était don Estevan de Montès, l'un de ses élèves favoris; derrière lui se tenait Salvator Rosa (1), dont les traits bouleversés dénonçaient aussi la colère et l'émotion; tous deux passaient pour les chefs de cette terrible *fazzioni di pittori* (2) qui rendait impossible le séjour de Naples à tous les autres *maîtres*.

Le peintre, avons-nous dit, fut frappé de l'altération de son visage et lui demanda avec sollicitude: Qu'as-tu, Estevan?

---

(1) Fut le plus illustre élève de Ribera. Aucun peintre n'a eu une existence plus aventureuse et ne pourrait prêter davantage au roman.

(2) On a accusé J. de Ribera d'avoir mis lui-même l'épée ou le stylet dans la main de ces fanatiques de son talent, on l'a accusé d'avoir corrompu l'homme de peine du pauvre Dominiquin pour qu'il mélangeât de la cendre aux couleurs qu'il broyait. Mais il paraît prouvé que ce ne sont là que des calomnies; la faction des peintres exista bien, mais en dehors et malgré Ribera, qui avait un genre qui lui est resté propre, et qui, par conséquent, n'avait aucune rivalité à redouter.

—Maître, dit l'apprenti dont l'émotion était si grande qu'il ne parlait qu'avec effort, savez-vous où est dona Regina?

Ribera promena son regard autour du salon, et ne la voyant nulle part, il répondit tranquillement : Mais dans son appartement, probablement... elle se sera trouvée fatiguée... pourquoi ?

—Non, articula péniblement Estevan, elle n'est pas chez elle... ! Et à l'oreille du peintre : Elle fuit avec don Juan !...

—Le neveu du roi !...

—Oui, Maître ! don Juan d'Autriche !...

—Tu les as vus... toi-même !...

—Oui, maître.

—Et tu ne l'as pas tué !

—Je l'aurais voulu, dit Estevan avec une si terrible expression de haine et de jalousie, qu'on ne pouvait douter de sa sincérité, car il aimait Régina avec toute l'ardeur de son sang espagnol, qui est un généreux sang !... Mais, poursuivit-il, j'étais trop loin ; quand j'arrivai dans la cour, le carrosse du prince en sortait ; Salvator les a poursuivis, mais au bout de cent pas, il les avait perdus de vue dans la nuit...

—Et quel chemin ont-ils pris ? le sais-tu ?

—J'ai entendu don Juan crier à son cocher : route de Terracine.

Le grand artiste, ou plutôt, le pauvre père n'en écouta pas davantage et s'élança dehors. Ribera, qui avait alors soixante-huit ans (3), avait conservé toute l'impétuosité et toute l'énergie de sa jeunesse ; il sauta dans le premier carrosse qui s'offrit à lui au pied du perron de son palais : c'était l'équipage de la duchesse de Mendoza, et jetant sa bourse au cocher : ta fortune ! lui cria-t-il, si nous atteignons un carrosse qui vient de partir.

—Quelle route, Monseigneur ? demanda le cocher en faisant disparaître la bourse dans l'une des vastes poches de son vêtement et en rassemblant son attelage.

—Route de Terracine, répondit-il. Mais pars !... pour l'amour de Dieu ! pars donc... il faut atteindre ce carrosse...

—Si c'est celui du prince Juan, je doute qu'on le puisse, dit encore l'automédon, car il a les premiers coureurs de la péninsule, enfin... ! Et sur cet adverbe philosophique, il enveloppa ses chevaux d'un vigoureux coup de fouet. Les nobles bêtes, qui

(3) Né le 12 janvier 1588, il est mort en 1656.

n'avaient peut-être jamais subi pareil outrage, bondirent en hennissant de douleur et partirent d'une course folle.

Depuis cet instant l'on n'entendit plus parler de Josef de Ribera. Sorti d'un orage, il disparut au soir d'une fête, après avoir décrit comme un soleil sa brillante parabole dans le ciel des arts. En effet, comme l'astre du jour il sortit des ténèbres, rayonna sur son temps, et puis se coucha et disparut dans des flots de lumière.

*
* *

Quelques mois plus tard, don Juan, revenu en Espagne, se promenait au Prado, quand un homme qu'on ne put saisir et qui ne fut jamais connu, le poignarda au milieu des gentilshommes qui l'accompagnaient. L'on ignora également à jamais le sort de Régina, et Juanita n'épousa Sandoval qu'un an après la mort supposée de Ribera. Ils vinrent alors habiter à Rome, où la veuve du grand peintre vécut encore quelques années, pleurant sur la disparition de son mari, peut-être moins encore que sur la honte de sa fille !

COMTE A. de VERVINS.

Saint-Louis, Mo.

LES DIX MILLE

DANS

L'ANABASE

VI

CAMPAGNES

(*Suite.*)

Départ.—Lorsque l'armée, ou, du moins, la plus grande partie de l'armée, était réunie, et que les entrailles des victimes étaient favorables, le départ commençait (*ὁρμᾶσθαι*) (1).

On avançait en parcourant régulièrement le même espace chaque jour (*σταθμοὺς* ou *σταθμὸν ἐξελαύνειν* (2)) sous la conduite de guides (*ἡγεμόνες*), et après avoir dépêché préalablement des éclaireurs et des espions (*σκόποι*) en avant, et des flanqueurs à droite et à gauche (*πορεύεσθαι, ἰέναι τοῦ πρόσω*) (3).

L'étape était ordinairement de cinq parasanges; (4) cependant on en faisait parfois de plus courtes : il arriva une fois aux Dix

---

(1) An. I, 2, 5.

(2) Le mot *σταθμός* est proprement l'endroit où l'armée se repose (statio, mansio, castra), mais on l'emploie aussi, comme le *iter* latin, pour exprimer le chemin parcouru par jour. Nous donnons ces deux sens au mot français *étape*.

(3) An. IV, 4, 14; I, 8, 1, *alib.*

(4) Les Anglais ont fait observer avec raison que la parasange ainsi que la farsange ou farsakh actuelle des Persans n'est pas précisément une mesure de distance mais de temps. C'est notre heure de chemin et non pas notre lieue; elle était relative à la nature du terrain (V. Layard, Ninive et Babyl. —Grote, Hist. de la Grèce). La parasange équivalait ordinairement à 30 stades (Herodot. Euterp. VI). Le stade valait 600 pieds grecs, ⅛ mille romain, 185 mètres. (Le plèthre (*πλέθρον*) en était la 6e partie. L'orgye (*ὄργυια*) avait 6 pieds grecs. La parasange valait donc en général 5,550 mètres.

Mille de ne faire que 25 stades ; on faisait au contraire de plus longues marches, de 7 parasanges, par exemple, lorsqu'on voulait camper à portée de l'eau et du fourrage (1).

Après plusieurs jours de marche, on accordait un ou plusieurs jours de repos, dans l'intention de laisser le soldat se remettre de ses fatigues, de renouveler les approvisionnements ou de laisser passer le mauvais temps.

Au début d'une campagne, on pouvait aussi utiliser les jours de repos pour faire les *appels* ou *dénombrements* et les *inspections* (*ἐξέτασιν και ἀριθμὸν ποιεῖν* ou *ποιεῖσθαι*) (2). On faisait surtout des appels fréquents lorsqu'on était dans le voisinage de l'ennemi ou que le but principal de l'entreprise était atteint (3).

Décampement.—Lorsque l'armée devait lever le camp (*κινεῖν τὸ στρατόπεδον*, castra movere), de bon matin on offrait les sacrifices d'usage. Car, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la décadence complète, les Grecs ont toujours eu la ferme conviction qu'on ne peut rien entreprendre sans avoir offert des prières et des sacrifices à la Divinité. Ensuite, au premier signal, on pliait les tentes, on réunissait les bagages. Ce premier travail se faisait fréquemment la veille, après le repas du soir, lorsqu'on voulait partir de meilleure heure. Au second signal on chargeait le tout sur les bêtes de somme et les chariots. Au troisième signal enfin, les divers corps de troupe se formaient en colonne suivant le commandement et hors de (l'inspection) l'enceinte qui avait servi au camp ; les stratèges respectifs passaient l'inspection et la levée du camp commençait (4).

Entre 10 et 11 heures, on faisait une halte pendant laquelle les hommes prenaient leur premier repas (5) (*τὰ ὅπλα τίθεσθαι* (6)

---

(1) An. I, 5, et alibi.

(2) An. I, 2, 9, 14.

(3) An. I, 7, 1 ; V, 3, 3.

(4) 1. *συσκευάζειν* ou *συσκευάζεσθαι*. An. VI, 4, 27 ; II, 2, 4 III, 5, 18, 48 ;—2. *ἀνατιθέναι ἐπὶ τὰ ὑποζύγια*.—3. An. II, 3, 2 ; III, 5, 18.—Cyrop. V, 3, 53, *ἕπονται τῷ ἡγουμένῳ*.

(5) On trouve des exceptions à cette règle. An. IV, 1, 14 ; V, 4, 22, 30 ; VI, 3, 24.

(6) L'expression *τὰ ὅπλα τίθεσθαι*, qui indique l'action de déposer le bouclier à terre et de ficher la lance en terre, est employée par Xénophon en divers sens : 1° de soldats qui se mettent en rang ou en files et demeurent ensuite fixes (II, 2, 21 ; V, 4, 11, *εἰς τάξιν ἔθεντο τὰ ὅπλα*) ; 2° de l'armée ran-

καταλῦσαι τὸ στράθευμα πρὸς ἄριστον (1). Après cela, on continuait à marcher jusqu'à ce qu'il fût temps de prendre le repas principal et d'établir le campement pour la nuit (*ὅσον ἂν δοκῇ καιρὸς εἶναι εἰς τὸ δειπνοποιεῖσθαι* (2).

Marches.—« Pendant les marches de jour, dit Xénophon, c'est la nature du pays qui décide du genre des troupes qui font la tête de la colonne : tantôt ce sont les hoplites, tantôt les peltastes, tantôt la cavalerie ; mais la nuit, la règle est que les hoplites soient en avant. Par là il est rare que l'armée se sépare : les soldats ont moins d'occasions de s'arrêter sans qu'on s'en aperçoive. Souvent des troupes divisées dans l'obscurité tombent ensuite les unes sur les autres, ne se reconnaissent point, et se font réciproquement beaucoup de mal » (3). L'Anabase ne nous dit pas si, jusqu'à la mort de Cyrus, les stratèges prenaient chaque jour et à tour de rôle la tête de la colonne avec leurs troupes. Nous pouvons le présumer cependant, car c'était l'usage chez les Grecs (4). Pendant la retraite, chacun des lochages avait son jour de commandement en tête des colonnes ; l'expression était *avoir la conduite du jour*, *ἡγεμονία* (5). Le lochos qui se trouvait la veille à la tête, se plaçait le lendemain à l'aile droite, c'est-à-dire à la place d'honneur s'il arrivait de combattre ce jour-là. Chacun pouvait, comme on le voit, espérer cette bonne fortune. Chyrisophe commanda constamment l'avant-garde, Xénophon, l'arrière-garde.

---

gée en bataille et qui attend les ordres (I, 5, 13, *τοὺς ὁπλίτας ἐκέλευσε* (*Κλεάρχος*) *μεῖναι τὰς ἀσπίδας πρὸς τὰ γόνατα θέντας*. I, 6, 4 ; IV, 3, 26 ; V, 2, 19 ; VII, I, 22, 24, *ἔκειτο τὰ οπλα*) ; 3° de soldats qui, au milieu d'une marche, s'arrêtent mais restent aux rangs en attendant de nouveaux ordres. (II, 2, 8 ; IV, 2, 16 ; 3, 17 ; V, 2, 8) ; 4° il est dit : Se débarrasser de ses armes et s'asseoir ou se coucher soit pour le déjeuner (VI, 5, 3), soit pour se reposer (I, 5, 17 ; 10, 16 ; VII, 1, 22, 24). (V Köchly gr. Krgsw. p. 106. Anm 8a.—Dindorf. Ind. græc. Anabasis).

(1) An. I, 10, 19.

(2) An. VI, 6, 13.

(3) An. VII, 3, 37.—Cyrop. V, 3, 37.

(4) Hérodote rapporte qu'à la journée de Marathon, les généraux qui avaient été d'avis de combattre remirent à Miltiade le commandement *quand ce fut à leur tour de commander* (Erato. 110 : *ὡς ἕκαστον αὐτῶν ἐγένετο πρυτανηΐη τῆς ἡμέρας*).

(5) An. IV, 7, 8. Comp. II, 4, 26 ; VI, 5, 22.

Ordre de marche.—Il était de trois espèces :

1. La marche en files.
2. La marche en bataille.
3. La marche en carré.

I.—MARCHE EN FILES.

La marche en files ou colonnes était celle dans laquelle les lochos et les énomoties marchaient les uns derrière les autres (1) par rangs de 2, 4, 6 hommes, suivant le terrain. A la tête de leurs troupes se trouvaient les chefs, ordinairement à cheval, quelquefois sur des chars; les lochages étaient également à la tête chacun de son lochos, d'où ils communiquaient verbalement les ordres reçus à leurs soldats; à moins toutefois que les chefs ne préférassent circuler, soit à cheval soit à pied, le long des colonnes, pour donner eux-mêmes leurs ordres ou leurs encouragements (2).

En avant et sur les flancs de la colonne de marche, marchaient des patrouilles de cavalerie et d'infanterie légère chargées de surveiller les mouvements de l'ennemi et de reconnaître le terrain. Lorsque l'armée s'arrêtait pour un motif quelconque, on détachait aussi des vedettes, qui observaient les environs et se retiraient aussitôt que l'on poursuivait la marche (3). Beaucoup de soldats quittaient leur place pendant cette marche en files ; ils n'étaient pas non plus complètement armés et équipés; la plupart faisaient porter leurs armes sur des chariots ou par des bêtes de somme. C'était là naturellement la source de beaucoup de désordre lors d'une apparition soudaine de l'ennemi (4).

Rencontre de l'ennemi en face.—Formation en bataille.—Si, pendant que l'on marchait en colonnes, on venait à rencontrer l'ennemi, on faisait halte à une distance convenable et les lochages formaient leurs lochos en bataille par la gauche (V. plus haut et la fig.) (5).

---

(1) ἐπὶ κέρως ou κατὰ κέρας πορεύεσθαι, de Rep. Laced. XI, 8.—κατὰ κέρας ἄγειν ; aussi : ὀρθία φλαγξά, ὀρθία ἐπαγωγή, *longum agmen* des Romains.

(2) An. III, 4, 46 ; VII, 3, 45.—Voyez aussi : An. IV, 1, 17 ; VI, 5, 12, 22 ; III, 4, 46.

(3) An. VI, 3, 10, 14, 19, 22.

(4) An. II, 2, 14.

(5) ἐπὶ φάλαγγος ἄγειν, παράγειν. An. IV, 6, 6 ; 3, 26.—εἰς μέτωπον παρ' ἀσπίδα καθίστασθαι, &c. de Rep. Laced. XI, 8.

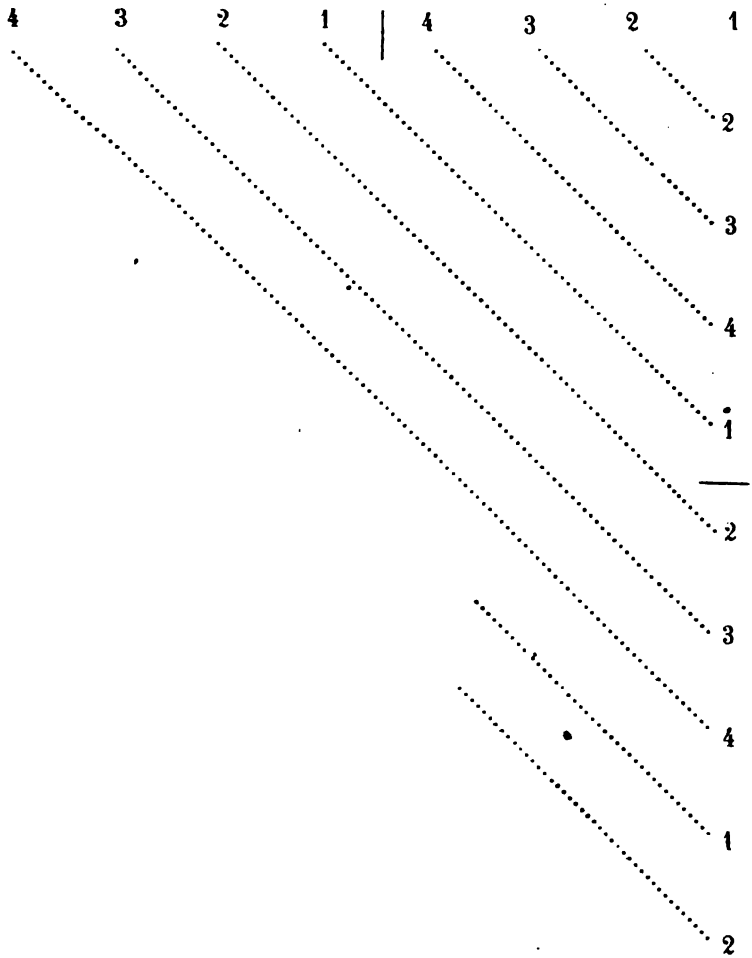

La formation en bataille fut exécutée par l'armée de Cyrus, et par conséquent par les Dix Mille, lorsque le roi arriva dans les environs de Cunaxa d'une manière si inattendue : *ἔνθα δὴ σὺν πολλῇ σπουδῇ καθίσταντο* (1, 8, 4) ; et le par. 14 dit textuellement : *τὸ δὲ Ἑλληνικὸν ἔτι ἐν τῷ αὐτῷ μένον συνετάττετο ἐκ τῶν ἔτι προσιόντων.*

A l'approche des Perses, on forma les deux lignes de bataille opposées, indiquées dans la figure (V. en tête de l'ouvrage.) Cette figure suffit à l'explication du passage de Xénophon.

Arrivée de l'ennemi en arrière de la colonne.—Si l'ennemi prenait en queue la colonne, il fallait, d'après les règles, faire halte, puis demi-tour, et se ranger sur la droite ou sur la gauche. Mais comme, pendant la retraite des Grecs, l'ennemi n'avait pas l'intention de leur livrer bataille, mais seulement de les harceler, on laissait bien souvent l'avant-garde continuer sa route, l'arrière-garde seule faisait face à l'ennemi et le poursuivait même lorsqu'il prenait la fuite, ce qui arrivait ordinairement. Cette manœuvre avait cependant l'inconvénient de débander l'armée et de mettre l'arrière-garde dans la nécessité de souffrir doublement lorsque l'ennemi revenait à la charge. Les Dix Mille abandonnèrent plus tard cette méthode. A l'apparition de l'ennemi toute l'armée faisait halte. Elle ne prenait pas chaque fois part à l'action, mais du moins elle était disposée à soutenir l'arrière-garde en cas de nécessité ; celle-ci attendait l'ennemi de pied ferme et le molestait de façon à lui faire perdre l'envie de renouveler ses attaques.

Marche dans les montagnes.—Dans les chemins étroits des pays accidentés et surtout lorsqu'il y avait de fortes pentes à gravir, la marche en colonnes était la plus avantageuse. Pour l'exécuter avec succès lorsque l'ennemi occupait le défilé, il fallait, pendant la nuit et avec le secours de guides expérimentés, garnir les points les plus élevés laissés libres par l'ennemi et forcer celui-ci par une attaque bien dirigée à abandonner la place ; lorsque le défilé n'était pas encore occupé, il fallait prévenir l'ennemi et prendre des positions soit avec l'avant-garde seule, soit avec toute l'armée. Dans ce dernier cas il s'établissait avec l'ennemi une lutte de vitesse (1).

Lorsque, pendant la marche dans les montagnes, l'armée était trop inquiétée par l'ennemi, ou lorsque le chemin était barré, la tête et la queue de la colonne devaient s'entr'aider, c'est-à-dire que si l'ennemi se présentait en face, l'arrière-garde, par une marche de flanc, gagnait les hauteurs et forçait l'ennemi à se retirer et à laisser continuer la marche en avant. Si, au contraire, l'ennemi tombait sur les derrières de la colonne, c'était l'avant-garde qui exécutait cette manœuvre (2).

Δόχοι ὄρθιοι. Il arrivait souvent que l'ennemi occupait les hauteurs à proximité desquelles l'armée devait passer, ou dans

(1) An. I, 20 ; 2, 1, sq. ; 4, 18 sq. ; III, 5, 37, sqq.
(2) An. IV, 2, 29, sqq.

la région même de la route à suivre. Pour l'en chasser on espaçait les troupes, parce que, en gravissant les hauteurs, il était impossible de maintenir en ordre les phalanges à colonnes serrées. On se constituait alors en *colonnes de compagnie* (λόχοι ὄρθιοι), colonnes qui, outre l'avantage d'être plus flexibles et de pouvoir se porter dans tous les sens avec plus de rapidité, avaient encore celui de présenter une masse suffisamment compacte.

A cet effet les lochos se formaient vers la droite ou la gauche, d'après la nature du terrain, et la position du point à occuper; mais ils ne se formaient pas en lignes *serrées*, c'est-à-dire qu'ils laissaient *un intervalle* entre chacun d'eux. (V. la fig.)

Il est à remarquer que dans les colonnes de compagnie, les énomoties n'étaient pas l'une à côté de l'autre, mais bien l'une derrière l'autre, ce qui donnait aux lochos une profondeur plus grande que l'étendue de leur front (1). Les lochos ainsi séparés gagnaient une profondeur telle qu'il était presque impossible de les traverser, et cependant ils pouvaient occuper en largeur une étendue considérable. L'ennemi ne pouvait se hasarder impunément dans les intervalles : il eût été pris entre deux rangs de piques. Il devait donc commencer par attaquer le front où se trouvaient les meilleurs soldats. Un lochos était-il réellement en danger, son plus proche voisin venait à son secours. Chacun des lochos, avec son front de peu de largeur, pouvait choisir le meilleur chemin

(1) στόμα. An. V, 4, 22.

et les difficultés du terrain se trouvaient singulièrement diminuées. Si l'un de ces lochos réussissait à gagner les hauteurs, c'en était fait de l'ennemi, il ne pouvait plus se maintenir [illegible]

Il n'est indiqué nulle part de combien de files le lochos [illegible] formé, ni de combien d'hommes se formait le front de la [illegible] le lochos dans la *marche des oies*, c'est-à-dire d'un homme [illegible] front sur cent de profondeur, pouvait cependant avoir au [illegible] 4 hommes de front avec la profondeur proportionnelle.

La phalange serrée déjà constituée se rompait aisément [illegible] lonnes de compagnies. Xénophon, au livre IV, (8, 9 et [illegible] l'Anabase, craint que le front de bataille des Grecs ne so[illegible] bordé par l'ennemi. Pour élargir ce front sans diminuer la [illegible] fondeur et parvenir au contraire à déborder la ligne ennemie, (*περιττεύειν, ὑπερφαλαγγεῖν*), il propose d'abandonner la ligne pleine, de se former en colonnes de compagnie et d'attaquer ainsi la hauteur. On écouta son conseil et l'on réussit. Les barbares s'apercevant de la manœuvre, marchèrent pour s'y opposer, mais leur ligne de front, en cherchant à s'étendre par la droite et par la gauche, s'ouvrit, et laissa un grand vide au centre. Les peltastes chargèrent aussitôt et l'ennemi fut mis en fuite.

Voici comment il faut se figurer ce changement en colonnes de compagnie. On commençait par doubler les rangs ; or le lochos ayant 12 files et 8 rangs, cette manœuvre lui donnait 24 hommes de front et 4 rangs. Ensuite, on partageait le front en 4 énomoties de 6 files chacune ; les énomoties de chaque lochos rompaient la ligne de bataille vers la droite et la colonne de compagnie de ce lochos se trouvait formée (2).

Pour opérer cette rupture, la première énomotie de chaque lochos marchait droit devant elle ; aussitôt que les *οὐραγοί* avaient dépassé le front de bataille, la seconde énomotie venait se placer derrière la première par un demi-tour à droite, la troisième derrière la seconde, la quatrième derrière la troisième, par les mêmes mouvements successifs. Les lochos passaient [illegible] de la position *a b* à la position *c d* (fig.) et les 80 lochos rangés de cette façon dans l'affaire dont il est parlé au livre IV de l'Anabase (8, 9, 19), pouvaient déborder les ailes de l'ennemi.

Peut-être aussi 39 lochos de l'aile droite rompirent-ils à droite 39 de l'aile gauche, à gauche (c'est-à-dire que la 4e énomotie

(1) An. IV, 8, 9, sqq.
(2) Köchly, p. 122.

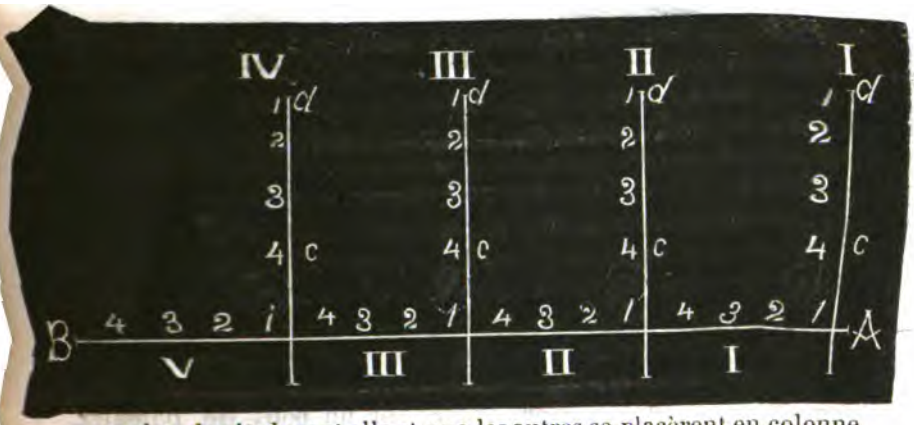

marcha droit devant elle et que les autres se placèrent en colonne derrière elle par demi-tour à gauche). Le front s'élargit ainsi sur les deux ailes. Lorsque les lochos rompaient à droite, le déploiement plus grand ne pouvait se faire que vers l'aile gauche. On trouve dans l'Anabase six exemples de ce mouvement. Dans quatre cas, on avait en vue la prise d'une hauteur, et il est probable que le lochos ὄρθιος y avait 6 hommes de front, parce que ce n'est qu'ainsi formé qu'il peut offrir les avantages mentionnés ci-dessus. Dans le cinquième cas on avait pour but le passage du Centrite ; dans le sixième, l'entrée dans la queue du carré, et dans ces deux cas nous retrouvons, pour le λοχος ὄρθιος, la marche des oies, qui paraît la mieux accommodée aux circonstances (1). Si du λοχος ὄρθιος on voulait reformer la phalange, il fallait que les énomoties se formassent en bataille vers la

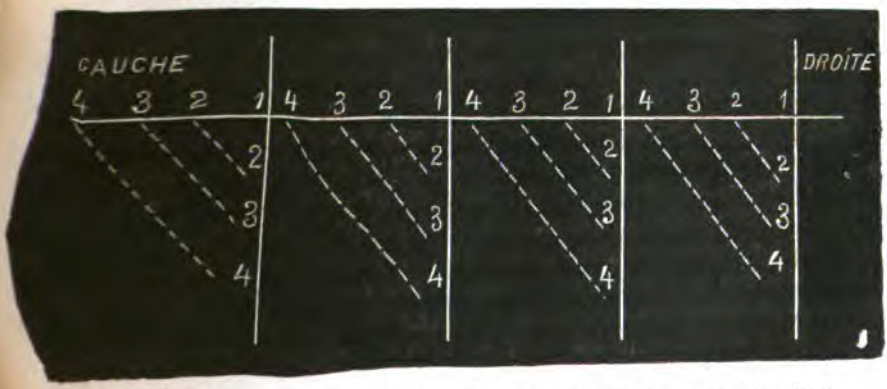

(1) An. IV, 2, 11, 13 ; 8, 10–19 ; V, 4, 22.—Cf. Jahn's Jahrb. für Phil. u. Päd. Bd. 74 Heft. 5, p. 250 sqq.—Köchly gr. Kr. 155 et gri. Krgssch. II, 2 p. 271 sqq.

gauche, l'une à côté de l'autre en marchant dans les intervalles. Si ces derniers étaient trop grands, on les resserrait.

C'est ce que fit Xénophon (1) lorsque, après avoir formé son arrière-garde en colonnes de compagnie pour le passage du gué du Centrite, il dut l'opposer aux Carduques qui descendaient des montagnes.

Passage des rivières.—Le chapitre de l'Anabase que nous venons de citer décrit fort clairement et en détail comment les Grecs forcèrent le passage du Centrite, pendant que les troupes ennemies qui occupaient l'autre rive tâchaient de les empêcher. Tous les autres cours d'eau ne sont pas aussi importants que celui-ci. Nous trouvons que près de Babylone on traversa deux canaux, l'un sur un pont à demeure, l'autre sur un pont de bateaux. Souvent on passait à gué. Cyrus passa l'Euphrate de cette manière, mais l'Euphrate ne fut jamais guéable que ce jour-là : « Il parut évident, dit Xénophon, que le fleuve s'était abaissé devant Cyrus comme devant son futur maître. » Là où il n'y avait ni gué ni pont, on réunissait les deux berges par des arbres jetés en travers, et si enfin ce moyen était impraticable, on remontait courageusement jusqu'à la source, sans craindre les marches longues et pénibles qui devaient y conduire (2).

(1) An. IV, 3, 17 19.
(2) Cf Frontin. 1, 4, 10.—Polyæn. 1, 49, 4.

— *A continuer.*

HYAC. MARTIAL.

De la Monnaie et des Banques

— PAR —

BONAMY PRICE

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE A L'UNIVERSITÉ D'OXFORD

TRADUCTION DE F. LANGELIER

CHAPITRE II

DE LA MONNAIE DE PAPIER

SECTION III.—*Des billets non rachetables*

Nous voilà arrivés à l'endroit où la théorie s'en donne à cœur-joie ; nous sommes rendus aux billets non rachetables. Les grands gouvernements se jettent avec empressement sur cette forme de monnaie parce qu'elle leur fournit un moyen de faire du profit aux dépens du public, puis ils justifient leur manière d'agir en jetant de la poudre aux yeux par toutes sortes d'assertions arbitraires et dénuées de base scientifique. C'est un sujet qui demande l'examen le plus attentif.

1°—Un billet non rachetable est un instrument d'échange en papier qui à sa face porte reconnaissance d'une dette, et promet de la payer sans dire quand, et contre lequel, par conséquent on ne peut pas avoir du numéraire à demande. La première question qui vient à l'esprit sur ce sujet est celle-ci : Comment se fait-il qu'on consente à donner ce qu'on possède en échange contre ce papier ? Un billet rachetable ne fait pas un payement, mais il suffit de l'avoir pour se procurer à demande du numéraire et faire ce payement. Il fournit donc à un vendeur une garantie complète qu'il pourra obtenir d'autres marchandises d'une valeur égale à la valeur des marchandises qu'il a vendues. Le billet non rachetable ne donne aucune garantie de cette sorte, car on n'est pas sûr qu'il sera jamais payé. Il circule pour deux raisons : il est émis par le gouvernement, et tout

le monde croit que le gouvernement ne répudiera jamais sa dette et finira par payer. Mais cette croyance seule ne serait pas suffisante pour donner à cette monnaie de papier une circulation étendue et facile. Aussi les gouvernements qui l'émettent lui appliquent-ils un moyen très propre à atteindre l'objet en vue : ils lui donnent la propriété de pouvoir être offerte en payement. Ils font une loi qui force tous les créanciers à la recevoir en payement de ce qui leur est dû. Cela permet à l'émission de papier d'opérer. Le gouvernement doit des intérêts sur la dette publique, il a besoin de fournitures ; il force les créanciers de l'Etat à prendre ses billets en payement de leurs intérêts, et fait consentir les entrepreneurs à lui fournir leurs marchandises parce qu'ils savent qu'ils pourront à leur tour faire prendre ces billets à tous ceux envers lesquels ils seront endettés. C'est ainsi que ses billets tombent en circulation, et une fois qu'ils y sont ils y restent.

2° Le second fait à noter, c'est que ces billets dont le payement ne peut pas être exigé à discrétion peuvent circuler de pair avec le numéraire, à la seule condition que le nombre n'en excède pas le besoin du public, que l'offre n'en dépasse pas la demande. Dans le cas du numéraire, comme nous l'avons vu, l'excédant des piastres ou des louis en métal retourne à la caisse, qui les tient en réserve, exactement comme la charrue du fermier s'en va à la remise pendant l'hiver. De même aussi les billets payables à demande retournent aux banques qui les ont émis, parce que personne n'en a besoin. Mais, pour les billets non rachetables, il n'y a pas de mécanisme pour en adapter le nombre aux besoins du public ; une fois qu'ils sont dans la circulation il y restent, car il n'y a pas, pour en régler le nombre, de mécanisme comme il en existe pour les autres instruments d'échange. Or il peut fort bien arriver que la quantité des billets non rachetables qui est émise ne dépasse pas les besoins du public. C'est ce qui a eu lieu pour les billets de la banque d'Angleterre pendant plusieurs années, alors pourtant qu'il lui était défendu de les payer en or. Dans d'autres pays aussi il est arrivé que l'excédent des billets fut peu considérable. Mais que faut-il ici considérer comme excédent ? Comme pour les autres instruments, c'est ce qu'il y en a de trop pour l'ouvrage à faire avec eux ; or nous avons montré que ce qu'ils ont à faire ce sont ces échanges, ces achats et ces payements pour lesquels chacun de ces instruments est employé. Les payements en argent comptant constituent l'ouvrage à faire,

et si leur nombre n'augmente pas pendant que la quantité des billets s'en va croissant, il survient un excédent de ceux-ci.

3° Mais à quelle marque peut-on constater qu'il y a un excédent ou, pour employer l'expression vulgaire, qu'il y a *inflation*? Quel est le phénomène qui peut en faire trouver la cause? Ce phénomène, c'est la dépréciation du papier comparé au numéraire qu'il promet de payer. L'offre alors en est trop grande, beaucoup de personnes en ont plus qu'elles n'en peuvent utiliser; pour s'en débarrasser elles sont prêtes à les céder à prix réduit. Il peut être difficile d'indiquer un porteur de ces billets qui après s'être fait ce raisonnement se décide à les compter comme valant moins, mais on ne peut douter que ce ne soit bien ce qui a lieu en pratique. Que la dépréciation des billets soit indiquée, comme aux Etats-Unis, par la prime de l'or comparé au papier, ou, comme autrefois en Angleterre, par l'escompte subi par les billets, elle est toujours le résultat pur et simple d'un excès d'offre, lequel a pour effet de faire baisser le prix de toutes les marchandises. Chaque nouvelle émission augmente la dépréciation et ajoute au désordre qui en résulte dans toutes les affaires monétaires. Les billets ont de moins en moins de valeur.

4° Comme on le voit, un billet non rachetable devient affecté du plus grand défaut que puisse avoir une monnaie, l'instabilité de valeur. Il achète plus ou moins de marchandise suivant les temps. Nous savons que l'essence d'une bonne monnaie consiste en ce qu'elle donne à celui qui l'a l'assurance parfaite qu'il pourra avec elle se procurer des marchandises de même valeur que celles qu'il a données pour l'avoir. Un billet non rachetable fait toujours perdre cette assurance. Le porteur du billet n'est pas sûr de ne pas subir à cause du billet seulement une perte qui, pour n'avoir pas été dans l'intention de l'acheteur ni du vendeur n'en est pas moins réelle. La dépréciation de l'instrument d'échange est une incommodidé aussi ennuyeuse que malfaisante infligée à un genre d'opérations qui en devrait être exempté avec soin ; nous voulons parler de l'échange des choses destinées à procurer le nécessaire et le surperflu aux peuples civilisés. Cette incommodité est infligée par un motif tout à fait étranger au but en vue duquel la monnaie existe et est devenue d'un usage général. Il y a là une perversion d'un instrument indispensable tout aussi pernicieuse que le serait l'action de transformer la lame d'un couteau de manière à ce qu'elle fût, au gré du caprice, tantôt aiguë et tantôt émoussée.

Le changement qui survient dans la monnaie agit sur les prix dans tous les magasins, car le prix d'une chose n'est que la quantité de monnaie qui est considérée comme ayant sa valeur. Plus une nation est civilisée, plus son commerce est étendu, plus il y a chez elle de dettes à acquitter et de rentes annuelles à payer à perpétuité, et plus sont désastreux les effets de la violence faite à la monnaie, plus ils sont ruineux pour la société. Chaque vente à crédit devient une opération de jeu. Or que peut-il résulter autre chose que du mal du fait d'ajouter un élément de jeu à tous les comptes des boutiquiers, à tous les billets qui servent aux opérations du commerce, à tous les achats de maisons ou de terres dans lesquels il est stipulé une rente de tant de louis ou de piastres pendant tant d'années, à tous les placements d'argent en titres de la dette publique? Et une partie considérable des inconvénients qui résultent de cet état de choses, cousiste dans l'obligation dans laquelle il met les commerçants d'ajouter au prix naturel de leurs marchandises un certain percentage à titre d'assurance contre les risques provenant de la dépréciation de la monnaie. Ceci se fait surtout sentir dans le commerce avec les pays étrangers. L'Anglais ou l'Allemand qui envoie une cargaison en Amérique sait qu'il sera payé en traites exprimées en piastres; ne pouvant pas dire quelle sera la valeur de la piastre à l'échéance des traites, il se protège en faisant payer un prix plus élevé à l'Américain.

De tous les maux qu'entraîne une monnaie de papier non rachetable, le moindre n'est certainement pas la tendance qu'elle a de produire des violations constantes et considérables des contrats. Toute somme qui doit être payée avec une telle monnaie a une valeur aujourd'hui et une autre demain. L'essence de l'honneur et de la bonne foi dans les contrats, ce qui crée la confiance dans le commerce, c'est de donner exactement ce qui a été convenu. Or, avec le papier-monnaie, au lieu de donner la valeur réelle convenue, on donne la valeur nominale indiquée sur le billet. Que découvre alors le malheureux à qui le payement est fait? Qu'il a été fraudé, que la piastre en papier qu'il a reçue n'achètera pas autant que la piastre qu'il avait stipulée, que les prix ont monté dans tous les magasins, et qu'il souffre du dommage dans sa bourse et dans ses biens. Les prix réels n'ont pas changé, mais les vendeurs demandent plus de piastres, parce que, chaque piastre valant moins, il en faut un plus grand nombre pour obtenir la même valeur lorsqu'il s'agit d'acheter des mar-

chandises. Tous ceux qui sont payés avec des piastres de papier ont à faire face à cette hausse des prix, et constatent qu'une partie de leurs biens a été confisquée.

Le professeur Perry de *Williams College*, dans une conférence faite à Omaha, expose comme suit les maux qui résultent d'un papier non rachetable.

« *Pourquoi ce papier nuit aux cultivateurs.*—Un papier-monnaie irrachetable, toujours déprécié et changeant sans cesse de valeur, fait plus de mal au cultivateur qu'à aucune autre classe de la population, d'abord à cause de sa dépréciation, et puis à cause des variations de sa valeur. Lorsque la valeur de la monnaie baisse, naturellement tous les prix tendent à monter; mais, malheureusement, ils ne montent pas tous avec une égale rapidité, et quelques-uns ne montent pas du tout. C'est ainsi, par exemple, que les objets manufacturés sont les plus prompts à hausser par suite de la dépréciation de la monnaie, parce que généralement les manufacturiers sont des hommes intelligents et connaissant la tendance qu'a une monnaie dépréciée à baisser toujours en valeur; et ils se hâtent, en conséquence, de se protéger en élevant les prix de leurs produits. Les salaires haussent bien plus lentement que les marchandises, et jamais dans la même proportion, parce que les ouvriers ne comprennent pas la situation, et n'agissent jamais assez promptement pour se protéger. Aussi, souffrent-ils toujours beaucoup de l'existence d'une monnaie dépréciée. Le prix de la propriété foncière hausse lentement et d'une manière irrégulière, bien que parfois tumultueuse, sous l'empire d'une telle monnaie, mais, règle générale, il ne monte pas comme celui des objets manufacturés. Quant aux produits agricoles, dont une partie est exportée, leurs prix ne subissent presque aucune hausse. La raison de cela c'est que le prix en or qu'obtient à l'étranger la partie exportée, détermine dans une large mesure celui de toute la récolte dans le pays. Il n'y a qu'un prix en gros pour la même sorte de blé à New-York, qu'il soit destiné à l'exportation ou à la consommation locale. Le prix en or à Liverpool détermine le prix en papier-monnaie à New-York, tant qu'il y a du blé à exporter, et le prix de New-York règle celui de Chicago et d'Omaha. Si la prime sur l'or causée par l'usage d'un papier-monnaie déprécié était aussi élevée que la moyenne de la hausse des prix due à cette dépréciation, il n'y aurait pas d'injustice; mais il n'en est jamais ainsi. L'or est en général ce qu'il y a à meilleur marché dès qu'une monnaie inférieure l'a, pour ainsi dire, démonétisé et l'empêche d'être demandé; et la conséquence qui résulte pour le cultivateur de l'usage d'une monnaie de qualité inférieure, c'est qu'il lui faut payer beaucoup plus pour tout ce qu'il a à acheter, et obtenir peu de chose ou rien de plus pour ce qu'il a à vendre. Le blé ne commandait pas un prix plus élevé en papier-monnaie en 1873 que celui qu'on obtenait en or en 1860; de même pour le jambon, le

saindoux et le lard salé. Tous ces produits agricoles sont des objets d'exportation dont le prix courant est réglé par la monnaie d'or du grand marché du monde. Ce sont là les choses que le cultivateur *vend*. Mais les harnais, les bottes, les souliers, les chapeaux, les casquettes, les couvertures, les articles d'habillement, avaient en 1873 un prix bien plus élevé qu'en 1860. Ces objets manufacturés sont ceux que le cultivateur *achète*.

« *Pourquoi il est cause d'injustices.*—Le mal que fait le papier-monnaie, c'est qu'il n'affecte pas toutes les classes de la société de la même manière, et qu'il fait surtout du mal à la plus nombreuse. Il fait hausser certains prix beaucoup, d'autres peu, et quelques-uns pas du tout. Pour quelques prix la hausse est rapide et régulière, pour d'autres elle est lente et irrégulière; de sorte que les rusés ont l'avantage sur les ignorants, et les gens malhonnêtes sur les honnêtes gens. Il change simplement la distribution de la richesse, car il n'enrichit les uns qu'aux dépens des autres. Et finalement toutes les classes de la population perdent beaucoup en richesse et en réputation par la perte de stabilité de la mesure de la valeur, par le trouble apporté dans le sens du mot piastre. C'est une semence qui produit une immense récolte de défalcataires, de banqueroutiers, de spéculations désastreuses et de réputations détruites. Mais les cultivateurs ont toujours été et seront toujours les plus perdants par le papier-monnaie, et cela, en partie pour la raison que je viens de donner, savoir que le prix de ce qu'il leur faut acheter est haussé par lui pendant que le prix de ce qu'ils ont à vendre ne l'est pas, et en partie aussi parce qu'il faut au cultivateur presque une année pour convertir sa récolte en argent, et que pendant ce temps il ne peut se prémunir contre les changements qui surviennent inévitablement dans la monnaie. La piastre avec laquelle il calcule les *dépenses* de sa récolte ne sera pas la pièce avec laquelle il en comptera les *profits*. Il ne peut ni calculer, ni se protéger, et reste à la merci du hasard. Le manufacturier qui réalise ses produits toutes les semaines ou tous les mois peut changer toutes les semaines ou tous les mois ses prix, et sauvegarder en partie ses intérêts, mais le malheureux cultivateur n'a pas cet avantage; il est à la merci des agioteurs. Parce que notre monnaie de papier n'est qu'une promesse de payer, et une promesse qui n'est pas remplie; parce qu'elle est réduite à un prix bien inférieur à celui de la monnaie métallique universelle; parce que sa valeur change de jour en jour, d'année en année, bouleversant la mesure de toutes les autres valeurs; parce qu'elle stimule la spéculation et enraye l'industrie productive; parce qu'elle détruit la moralité publique, mine l'honnêteté, et fait des défalcataires en détruisant toute mesure stable de valeur; parce qu'elle distribue injustement la rémunération du travail et dépouille en gros toute la classe agricole; parce que cette monnaie, partout où l'on en a fait l'essai, a toujours eu les résultats que nous venons d'énumérer. J'invite tous les cultivateurs de l'Est et de l'Ouest, tous les *grangers* du Nord et du Sud, en un

mot tous les honnêtes gens à se joindre à moi pour jeter, avec assez de force pour le faire entendre des plus sourds de nos gouvernements, *le cri honnête d'une honnête piastre.*»

Voilà le langage du professeur Perry. Tous ces maux publics peuvent se résumer dans le fait que personne ne peut dire ce que c'est qu'une piastre. La piastre devient un mot dont personne ne comprend le sens; il faut le chercher dans le prix de l'or en piastres de papier. La piastre a une signification nouvelle tous les jours; aujourd'hui c'est telle chose, demain c'est telle autre. Quand on sait que la seule fonction d'une monnaie consiste à donner à son possesseur la certitude qu'il pourra acheter autant qu'il a vendu, peut-on imaginer un vice plus grand pour elle que cette instabilité.

On pourrait s'étonner qu'une telle piastre eût une valeur quelconque, qu'il se trouvât quelqu'un disposé à la recevoir contre ses marchandises. La raison pour laquelle le papier-monnaie a une valeur, c'est qu'il contient la promesse que les Etats-Unis en donneront une piastre—évidemment une piastre en métal—et c'est cette croyance qu'un jour les Etats-Unis tiendront leur parole, qui engage le public à donner de la valeur au papier-monnaie. La foi publique est engagée; on voit donc tout de suite la responsabilité du gouvernement pour tous les maux que la piastre de papier inflige à la société.

5° La défense qu'on a coutume de faire du papier irrachetable consiste à invoquer la nécessité, les besoins politiques du moment. Il faut de l'argent au gouvernement, et l'on a atteint les dernières limites de l'impôt. Que peut alors faire le gouvernement si ce n'est se procurer avec des promesses de payer plus tard les ressources qu'il lui faut de suite?

Cela peut être vrai; on peut justifier ainsi l'existence d'une dette nationale. L'Etat, dans les moments de besoin, obtient à crédit du public de la richesse et la consomme; en retour il assure une rente à ceux qui lui avancent de l'argent. Dans ce marché il y a un mal qui se produit, c'est la destruction de la richesse empruntée, mais ce mal ne se produit qu'une fois.

Il n'en est pas ainsi des billets irrachetables. Ils ont ceci de commun avec une dette publique qu'ils font obtenir sans la payer une certaine quantité de la richesse nationale, mais ils produisent un mal qui ne s'arrête jamais. Tant qu'un papier non rachetable existe, il ne cesse de harasser le commerce et de

gêner les affaires entre les individus. Le mal se renouvelle tous les ans ; et pendant tout cela, l'Etat ne gagne rien en proportion du mal qui est fait. Il n'y a pour le gouvernement aucun avantage qui contrebalance la perte que le pays souffre. Le gouvernement a établi le papier non rachetable comme une taxe sur laquelle il économise les intérêts, et qu'il perçoit une fois pour toutes ; mais une monnaie mauvaise, fausse et sans sûreté, fait souffrir la société à chaque instant, et fait subir des pertes à tout le monde sauf aux joueurs. Une monnaie de cette sorte empoisonne toutes les ventes et tous les échanges. Or en quoi consiste la vie pratique si ce n'est à manufacturer et à échanger ?

La morale à tirer des faits qui précèdent est claire. Un besoin irrésistible peut excuser l'imposition originaire de cette taxe si facile et si ruineuse ; mais dès que ce besoin a cessé, la législature qui a la moindre connaissance de la nature et de l'opération de la monnaie ne doit pas perdre un instant pour arrêter le fléau, et faire disparaître le papier irrachetable.

L'UNIVERSITÉ LAVAL

A MONTRÉAL

ANNÉE ACADÉMIQUE 1879-80

Séance de clôture, 21 juin.

C'est la quatrième cérémonie académique qui ait eu lieu dans notre ville. Nous avons eu l'inauguration de l'université Laval à Montréal, le 6 janvier 1878, présidée par S. E. le délégué apostolique, Mgr Conroy, et par NN. SS. les évêques de la province ; nous avons eu l'ouverture solennelle des cours de la Faculté de droit, présidée par Sa Grandeur Mgr de Montréal ; nous avons eu la séance de clôture du 30 juin 1879, présidée par M. le grand vicaire Moreau, représentant l'évêque absent ; puis nous avons eu celle du 21 juin 1880.

Chaque fois de belles, d'éloquentes paroles, mais surtout des actes.

Ces actes sont déjà largement connus.

Du reste, ils apparaîtront assez clairement dans le compte rendu de M. le Recteur, que nous reproduisons textuellement.

La cérémonie était présidée par le Recteur, M. l'abbé Thomas-Etienne Hamel, V. G., Professeur titulaire de la Faculté des Arts, Maître ès Arts, entouré des professeurs des trois Facultés de Théologie, de Droit et de Médecine.

M. l'abbé Hyacinthe-François-Désiré Rouxel, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en théologie, Professeur de Théologie morale, représentant le Doyen de la Faculté de Théologie ;

M. l'abbé Narcisse-Amable Troie, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie, Professeur de Théologie dogmatique ;

M. Côme-Séraphin Cherrier, Chevalier de l'ordre de Saint-

Grégoire, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Professeur de Droit international, Doyen de la Faculté de Droit ;

L'hon. Louis-A Jetté, Juge de la Cour supérieure, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Professeur de Droit civil ;

L'hon. Pierre-J. O. Chauveau, Chevalier seconde classe de Pie IX, Chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire, *Professeuer titulaire*, Docteur ès Lettres, Docteur en Droit, Professeur de Droit romain ;

J.-Alphonse Ouimet, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Professeur de Procédure civile, Secrétaire de la Faculté de Droit ;

Jean-Philippe Rottot, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur de Pathologie interne, et de Clinique interne, Doyen de la Faculté de Médecine ;

Emmanuel-P Lachapelle, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Membre associé étranger de la Société française d'Hygiène, Professeur de Physiologie et de Pathologie générale, Secrétaire de la Faculté de Médecine ;

Adolphe Lamarche, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur d'Anatomie descriptive ;

Adolphe Dagenais, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur de Tocologie et de Clinique de Tocologie ;

T.-Alfred Laramée, *Professeur Titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur de Clinique interne.

A. T. Brosseau, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur de Pathologie externe et de Clinique externe ;

Charles-M. Filiatrault, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur de Médecine légale et de Clinique des maladies des vieillards ;

Norbert Fafard, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur de Clinique externe et chargé du cours de Chimie ;

E. Berthelot, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur d'Anatomie pratique ;

Hugues-E. Desrosiers, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Professeur de Toxicologie.

Les élèves, qui sont aujourd'hui nombreux, avaient pris place les uns sur les côtés de la salle, les autres dans les galeries.

Nous regrettons qu'ils n'aient pas été mieux placés et, groupés de manière à former un corps, ce qui eût donné un cachet de plus à cette réunion académique, et ajouté à la grandeur du spectacle.

Dans l'auditoire, qui était aussi distingué et plus nombreux que jamais,—ce qui prouve que les cérémonies universitaires deviennent privilégiées, — nous avons remarqué M. le juge en chef, sir A. A. Dorion, à la place d'honneur, qu'il occupe si dignement.

Le Recteur s'avança, au milieu des applaudissements, et lut avec beaucoup de goût et de clarté,—en soulignant certaines phrases avec un art merveilleux, — le compte rendu suivant.

COMPTE RENDU DU RECTEUR

Ce n'est pas sans une légitime satisfaction que je vous présente le compte rendu de l'année académique 1879-80.

Bien qu'une première année écoulée avec un bonheur et un succès qui avaient dépassé les espérances dût être d'un heureux présage pour celle que nous terminons aujourd'hui, toutefois ce n'était pas sans quelque crainte qu'un bon nombre d'amis de l'université Laval voyaient venir l'épreuve d'une seconde année.

On pouvait, en effet, attribuer à une certaine vogue, à l'amour de la nouveauté, le succès de la Faculté de droit à son début. Quant à la Faculté de théologie, avec ses quelque 200 élèves, le succès n'avait rien de surprenant ; ce n'était que la continuation d'un état de choses florissant depuis de nombreuses années. Les cours étaient déjà si bien organisés au grand séminaire, que quelques modifications dans les époques des examens ont suffi pour transformer en Faculté de théologie une organisation déjà parfaite en elle-même et qui n'avait plus besoin que d'un titre officiel. Laissant donc de côté la Faculté de théologie, dont le succès ne pouvait être le sujet d'aucune inquiétude, on pouvait peut-être se demander si la seconde année de la Faculté de droit ferait écho à la première. D'ailleurs la Faculté de médecine en était bien, elle, à son début, et ce n'était pas sans frayeur que l'on voyait se dresser devant elle des obstacles apparents ou réels, dont le moindre n'était pas le manque d'hôpital.

Voilà ce que redoutaient les timides, ou les *hommes de peu de foi*. Dois-je ranger parmi ces derniers messieurs nos professeurs de droit et de médecine enseignant à Montréal ? Non, Messieurs, je suis heureux de le dire : modérés dans leurs espérances, ils comptaient avec une foi entière sur l'avenir ; aussi ont-ils mérité que la réalité dépassât de beaucoup leurs prévisions.

De 40 élèves qu'elle comptait l'année dernière, la Faculté de droit a vu le nombre de ses élèves se porter à 66, dont la plupart ont été fidèles jusqu'à la fin. Le troisième terme, ce terme d'été, que l'on redoutait tant parce que les autres universités de Montréal ne l'exigent pas, bien loin de voir diminuer le nombre des élèves, l'a vu s'accroître par l'addition d'un certain nombre de jeunes gens studieux, qui, ayant terminé leur cours dans une institution voisine, se sont montrés heureux de pouvoir, en suivant le cours de droit civil de notre université, ajouter à des connaissances déjà étendues et prouvées par des titres.

Il est difficile de s'attendre à la perfection lorsqu'il s'agit d'une réunion nombreuse de jeunes gens, même bien intentionnés. Je ne vous dirai donc pas qu'il n'y a pas eu le moindre reproche à faire cette année aux élèves de notre Faculté de droit. Mais je serais certainement injuste si je ne faisais à la plupart des compliments bien mérités pour leur bon esprit, leur bonne conduite et leur assiduité aux cours.

Comme l'année dernière, messieurs les professeurs ont voulu récompenser le travail et l'assiduité des élèves en renouvelant les deux prix qu'ils avaient alors spontanément donnés à pareille époque. L'un de ces prix, destiné à couronner le meilleur succès à l'examen de licence, est encore dû à la générosité du vénérable doyen de la Faculté de droit, M. Cherrier ; l'autre, donné par messieurs les autres professeurs, a pour objet le succès général à tous les examens de terme, et l'assiduité aux cours.

Cette année, comme le nombre des finissants est moins considérable que celui de l'année dernière, le nombre des gradués se trouve diminué d'autant. Je suis heureux de constater que le résultat de cette seconde année est bien propre à encourager les élèves, vu surtout les circonstances. Mais s'il est encourageant pour ceux qui peuvent et veulent travailler, il faut reconnaître qu'il ne le serait pas pour la paresse, ou la négligence. Les épreuves de la licence en droit supposent en effet des études très sérieuses et poursuivies avec persévérance. Aussi nos jeunes licenciés peuvent-ils être légitimement fiers de leur titre : ils l'ont noblement gagné.

La Faculté de droit a dû déjà subir une modification dans son personnel. L'honorable juge Monk, à cause de ses constantes occupations, s'est vu obligé de renoncer à la chaire de droit commercial et maritime ; mais il ne s'est pas pour cela séparé de notre Faculté, et il veut bien continuer de nous donner le prestige

de son expérience en demeurant avec nous comme professeur honoraire. De fait, nous nous serions résignés beaucoup plus difficilement à priver notre enseignement légal des services de M. le juge Monk, si nous n'avions rencontré dans M. Alexandre Lacoste un professeur qui, sans faire oublier l'honorable juge, saura cependant dignement le remplacer dans l'enseignement.

Passons maintenant à la Faculté de médecine, dont le sort paraissait peut-être plus précaire au commencement de la présente année, et voyons comment elle a soutenu l'épreuve.

Il faut l'avouer, la perspective n'était pas très encourageante pour les élèves qui se sentaient enclins à suivre nos cours de médecine. Ils pouvaient se demander si réellement les bases de la nouvelle Faculté étaient bien solides. Il se rencontrait quelquefois des personnes qui en contestaient la légitimité. Il y avait aussi la certitude de neuf mois de cours contre six ailleurs, des examens multipliés et dont on ne cachait pas la rigueur; avec cela, pour les finissants, un titre hiérarchiquement inférieur,—quelle que fût d'ailleurs sa haute valeur intrinsèque,—à moins de recommencer des examens déjà subis. Puis, pour ceux qui avaient besoin de suivre les cliniques des hôpitaux, il leur fallait se résigner à aller dans un hôpital dépendant d'une institution étrangère, car... il n'y avait pas encore de place ailleurs pour les élèves en médecine de l'université Laval! Enfin, pourquoi ne dirais-je pas que la crainte d'une discipline sévère ne devait pas être le moindre des épouvantails, pour des jeunes gens accoutumés jusque là à une certaine liberté qu'ils supposaient devoir être notablement diminuée, sinon complètement enlevée.

L'ensemble de tout cela faisait que messieurs les professeurs de la Faculté de médecine, en calculant froidement les chances de cette première année, n'osaient pas pousser leurs espérances au-delà d'une vingtaine d'élèves. Dans tous les cas, ils étaient décidés à faire régulièrement leurs cours, n'eussent-ils eu que quinze élèves en tout. Aussi, agréable fut leur surprise, lorsqu'ils purent compter autour de leurs chaires une quarantaine d'auditeurs sérieux!

Notons, en passant, que ce chiffre 40 est de bon augure pour les chaires de l'université Laval à Montréal: la Faculté de droit a compté, l'année dernière, 40 élèves; dans la Faculté de théologie, il s'est trouvé, dès la première année, 40 élèves qui ont pu obtenir le certificat d'aptitude au grade de bachelier en théologie; enfin, 40 élèves forment le bilan régulier de la première

année de la Faculté de médecine! Nous ne devons pas être plus superstitieux que saint Augustin; mais il nous est bien permis de l'être autant que lui, et de croire à l'heureux présage de ce nombre 40.

Parmi ces quarante élèves se sont trouvés neuf finissants, dont un ayant commencé à Québec et les huit autres à Montréal. Il a certainement fallu à ces derniers un courage héroïque pour venir nous trouver dans les circonstances. Sûrs du doctorat ailleurs, ils ne pouvaient, chez nous, à moins de recommencer un examen pénible, prétendre qu'à la licence, et encore celle-ci ne leur était-elle pas garantie, le résultat devant dépendre de leurs examens. Eh bien, avec tous ces désavantages, six de ces finissants ont préféré se contenter jusqu'ici de cette licence en médecine de l'université Laval, et même ils en sont fiers; mais ils savent que c'est à la pointe de l'épée qu'ils ont conquis ce grade, et que le public peut reposer confiance entière dans les diplômes qui le leur confèrent. Ces diplômes, en effet, sont des certificats authentiques d'examens sévères, subis avec un succès remarquable. Au reste, tous ces examens ont été contrôlés, non seulement par les deux assesseurs qu'exige la loi, mais encore par plusieurs médecins étrangers à l'institution qui ont voulu se rendre compte par eux-mêmes de la stricte impartialité et de la sévérité de ces épreuves. On sait que ces examens sont publics pour les médecins, et qu'on est toujours heureux de les y voir.

Deux autres finissants, MM. Dupont et Lacaille, ont tenu à aller au-delà des exigences de la pratique: ils ont eu le courage de reprendre leurs examens des primaires, pour obtenir le doctorat. Hâtons-nous de dire que leur succès a été digne de l'ardeur et de l'application qu'ils ont mises à se préparer. Quant au neuvième finissant, il avait droit de prétendre directement au doctorat, et il n'est pas resté en arrière de ses confrères.

La plupart de nos élèves en médecine sont des commençants: à part les neuf finissants dont je viens de parler, trois seulement étaient dans leur seconde année et ont pu subir l'épreuve du baccalauréat, qui ouvre la voie pour la licence et le doctorat, et ils l'ont fait avec succès.

En somme, je n'ai que des éloges à faire à ces jeunes gens sur leur travail, leur tenue pendant les leçons et leur conduite envers leurs professeurs; or nous sommes exigeants. De l'extérieur je n'ai entendu faire aucune plainte à leur sujet, ce qui est

beaucoup dire, quand on considère qu'il est question d'étudiants en médecine. Espérons qu'il en sera toujours ainsi, et ne désespérons pas même d'arriver à une plus grande perfection encore dans les détails. Quant à moi, je n'ai qu'à me féliciter des rapports que j'ai eus avec messieurs les élèves des deux Facultés de droit et de médecine.

On me permettra bien maintenant de dire un mot de messieurs les professeurs de médecine. Ils n'ont pas, sans doute, besoin de mes éloges ; mais j'éprouve, moi, le besoin de parler de leur zèle et de leur dévouement, que j'ai été si bien à même d'apprécier et d'admirer.

On sait que nos Facultés de droit et de médecine n'ont encore aucune ressource assurée. La générosité du séminaire de Saint-Sulpice,—lequel a bien voulu faire cette année pour la Faculté de médecine ce qu'il a fait l'année dernière pour la Faculté de droit, —un léger subside du gouvernement, et le prix des cours payés par les élèves, voilà quelles ont été les ressources de la Faculté de médecine pour cette année. Eh bien ! au lieu de se partager ces quelques revenus, messieurs les professeurs de la Faculté de médecine ont préféré tout sacrifier pour l'installation de leur Faculté,—ce qu'ils ont fait royalement.

Ils ont aussi voulu fonder trois prix, dont deux pour les finissants et un pour les primaires. Ces prix sont la récompense d'un travail écrit sur diverses questions de la science médicale tirées au sort, travail pour lequel il est alloué six heures au maximum, sans aucun autre secours que la science acquise.

Enfin, non contents d'avoir ainsi épuisé, sans profit personnel, les ressources de l'année, messieurs les professeurs de la Faculté de médecine n'ont pas reculé devant un redoublement de sacrifices, en engageant le revenu des années suivantes pour aider à la fondation de l'hôpital Notre-Dame.

Ce nouvel hôpital, dont le besoin se faisait sentir depuis si longtemps, est dû à la généreuse initiative de monsieur le curé de Notre-Dame, admirablement secondé, comme je viens de le dire, par le dévouement de messieurs les professeurs de la Faculté de médecine. Nous admirons les choses merveilleuses qui se font en France pour l'érection et le soutien des universités catholiques. Eh bien ! Messieurs, en considérant ce qui se fait ici, Montréal peut se vanter de compter dans son sein de nobles enfants qui marchent admirablement sur les traces de la

France catholique. Disons aussi que ces hommes se sentent bien encouragés par la bonne volonté et le zèle des citoyens de Montréal, qui ont pris à cœur le succès de cette bonne œuvre.

Par une bienveillante disposition de la divine Providence, nos élèves, par contre-coup, vont pouvoir jouir des inappréciables avantages que va offrir le nouvel hôpital, par sa situation et le haut pied sur lequel veulent le tenir les fondateurs, ainsi que les vénérables sœurs Grises, qui en ont la direction. On espère que l'hôpital Notre-Dame pourra recevoir des malades vers le milieu du mois prochain.

Nous avons donc bien raison de bénir la divine Providence pour le résultat de l'année qui vient de s'écouler. L'intervention de cette aimable Providence s'est manifestée à chaque instant d'une manière si visible, qu'il y aurait ingratitude à ne pas le reconnaître... et nous ne voulons pas être ingrats.

Puisque nous en sommes à exprimer notre reconnaissance, il me sera bien permis de la témoigner en général à tous les citoyens de Montréal, pour leur bienveillance et leur sympathie envers une œuvre qui doit être regardée comme une œuvre nationale.

Au moment où l'on réunit sur le sol canadien des députations de nos compatriotes dispersés sur presque tous les points de l'Amérique, il m'est extrêmement agréable de vous annoncer qu'à la suite de la convention nationale et du congrès catholique qui doivent se réunir à Québec, il se tiendra, dans la même ville, un autre congrès, plus modeste dans ses proportions, mais dont l'importance relative n'en sera peut-être pas moins considérable : je veux parler du congrès de tous les collèges affiliés à l'université Laval. Quinze collèges, actuellement affiliés et qui seront représentés par une centaine de délégués, prendront part à ce congrès. On me permettra bien de les nommer : ce sont les collèges ou séminaires de Rimouski, de Chicoutimi, de Sainte-Anne, de Lévis, de Québec, des Trois-Rivières, de Nicolet, de Sherbrooke, de L'Assomption, de Joliette, de Sainte-Thérèse, de Saint-Laurent, de Sorel, de Sainte-Marie Monnoir et de Saint-Hyacinthe. Il est facile de comprendre la portée considérable que peut avoir une semblable réunion, non seulement pour l'avenir de l'enseignement classique dans la province de Québec, mais encore pour la réalisation de cette entente si désirable et si désirée qui ne doit former qu'une grande famille de toute la population canadienne-française de l'Amérique.

Comme on le voit, l'université Laval à Montréal peut être fière de ses proprès. Ce sentiment s'est communiqué de soi à toute l'assemblée, qui a éclaté en applaudissements.

Alors M. le Recteur donna la parole au docteur Lamarche. Puisque nous offrons le texte de son discours, nous n'avons pas besoin d'en faire la critique; mais ce qui est certain, c'est que, une heure durant, le savant et spirituel docteur a tenu l'assemblée suspendue à ses lèvres, et qu'il a instruit et fait rire à la fois. Sa voix, sans être très flexible, plaît beaucoup par son ampleur et son extrême netteté: chaque syllabe arrive à l'oreille aussi distinctement que s'il n'y en avait pas d'autres à côté d'elle. Si, dans ses leçons à l'université, ou dans la conférence dont nous parlons, le jeune docteur n'a pas visé à l'éloquence, il n'en a que mieux fait preuve d'un grand talent oratoire; celui du professeur.

Mais citons son discours.

DISCOURS DU DOCTEUR LAMARCHE.

Monsieur le Recteur

Mesdames et Messieurs,

Quand le médecin est appelé, comme médecin, à s'adresser à un auditoire étranger à son art, il rencontre tout d'abord une difficulté, celle de se départir de son langage professionnel et d'exprimer ses pensées d'une manière intelligible, en s'abstenant des termes techniques qui lui sont familiers. Puis, désirant vous parler médecine, sans abdiquer mon caractère de médecin, il me faudra supprimer toutes les expressions indélicates qu'autorise, que nécessite presque la nature de nos études. Si je ne puis réussir à flatter l'oreille des hommes de science et des gens de lettres qui m'écoutent, je m'efforcerai au moins de ne pas blesser celle de la moitié la plus sensible de cet auditoire distingué. Je prendrai en cela pour modèle le petit chef-d'œuvre de Jacques Arago, intitulé « Voyage autour du monde écrit sans la lettre *a*. »

Mon sujet m'astreint, malheureusement, Mesdames, à vous dévoiler les misères de l'homme... et de la femme. N'allez pas, je vous prie, en conclure que j'ignore vos aimables qualités. La nature me montre, tous les printemps, la rose et les épines croissant sur la même tige, et dans ma vie de médecin, je vous vois tous les jours, plus belles dans vos douleurs que dans vos joies.

Vous connaissez sans doute le proverbe,—je n'oserais peut-être pas vous l'apprendre :—il n'y a qu'un bel enfant au monde et toutes les mères l'ont. Il en est un peu de même chez ceux qui se livrent à l'étude des sciences et des arts, et nous ne sommes pas loin de croire que la médecine est la plus belle branche des connaissances humaines. Cependant, comme il est à présumer que vous ne partagez pas sur ce point notre bien légitime prédilection, j'aurais mauvaise grâce à vous l'imposer. Aussi, n'ai-je pas l'intention de vous parler des nombreuses théories qui ont bouleversé notre profession ; je veux, au contraire, en hôte bien appris, m'occuper plus de vous que de moi, et si partage il y a, je serai bon prince. Désirant vous être à la fois utile et agréable, j'espère atteindre mon but en vous entretenant :

1° des origines de la médecine.

2° des erreurs et des préjugés populaires relatifs à notre art.

Montaigne dit quelque part : « Mieux vault laisser désir de soi que satiété. » Me conformant à ce précepte du sage, je réclame une petit demi-heure pour m'évertuer à l'appliquer.

La médecine n'est pas aussi ancienne que l'homme, car la Bible nous dit qu'il fut créé sain de corps et d'esprit, mais elle est aussi ancienne que la douleur. Après avoir dit à l'homme : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front, » et à la femme : « tu enfanteras dans la douleur, » Dieu dit à son peuple au désert des Eaux-Amères : « Je suis le Seigneur qui te guéris. » La douleur et la médecine sont deux sœurs jumelles, dont l'une, morose et valétudinaire, est sans cesse entourée des soins et des consolations de de l'autre : une mendiante, décrépite, au bras d'une jeune fille dans la sève exubérante de ses vingt ans.

On ne saurait dire qui fut le premier médecin. La vue du premier homme qui fut malade dut inspirer à la commisération de ceux qui l'entouraient l'idée de soulager ses maux. La médecine se résuma d'abord à l'hygiène, ou plutôt à la médecine d'instinct, commune à tout le règne animal. L'homme épuisé par la maladie cherchait dans le repos le calme à ses douleurs et la réparation de ses forces. Plus tard, devinant ce que l'expérience nous démontre tous les jours, à savoir, que, dans l'ordre physique aussi bien que dans l'ordre moral, Dieu a toujours mis le remède à côté du mal, et servi par le hasard, il mit à contribution le règne végétal, et créa, après de longs tâtonnements, la médecine des simples. Cette pensée de Voltaire : « Le temps et d'heureux hasards

ont perfectionné les arts et les sciences,» est vrai surtout de la médecine. On remarqua un jour que les jeunes filles qui vivaient dans le voisinage de certaines sources et s'y désaltéraient, étaient rarement affectées de *pâles couleurs*, et on vint de loin y chercher la guérison de cette maladie. Longtemps après, on découvrit que cette eau contenait du fer ; ce métal est aujourd'hui le tonique reconstituant par excellence : le hasard ! Jenner remarque que les servantes qui traient les vaches affectées de variole, contractent cette maladie, toujours sous une forme bénigne, et créé le vaccin : toujours le hasard ! Mais rappelons-nous cette belle pensée de Bossuet : « Ce qui est hasard à l'égard des hommes, est dessein à l'égard de Dieu. »

Aux faits bruts et isolés succéda bientôt l'induction, la chrysalide déploya ses ailes et l'art de guérir devint l'empirisme, c'est-à-dire la médecine de l'expérience. Un excentrique qui avait la grosse gorge s'imagina un jour d'ingérer de la poudre d'éponge calcinée, et, fait bien curieux, quelque temps après, le goître avait disparu. Témoin de ce fait, une autre personne, affectée de la même infirmité, voulut prendre de cette poudre, et il résulta un effet analogue. Ce fut dès lors un fait acquis à la science,— médecine de hasard, empirisme brut ! Plus tard, on découvrit que cette vertu de l'éponge était due à l'iode qu'elle contient, et on se demanda si le même métalloïde ne guérirait pas aussi d'autres tumeurs. L'essai résolut la question dans l'affirmative, et aujourd'hui on emploi l'iode et ses préparations contre tous les engorgements glandulaires et la plupart des tumeurs. Voilà l'empirisme raisonné, la médecine de l'expérience. Mais si on demande pourquoi l'iode, le mercure et tous les autres médicaments qu'on nomme, je ne sais pourquoi, les altérants, font disparaître les tumeurs, on ne le saurait dire. Le fait est là, le hasard nous l'a livré, l'expérience nous l'a prouvé, voilà tout.

L'empirisme pur et exclusif est déjà loin de nous, et si nous apprenons encore beauconp du hasard, une grande partie de la médecine ne lui doit rien. L'homme a fini par apprendre les lois de la nature, les phénomènes qui se passent au contact des corps, la structure du corps humain, et les lois qui régissent cet organisme si compliqué. Fort de ces données, son intelligence a su tirer de conjectures heureuses sur les causes occultes des maladies le secret de les guérir. Ces conjectures constituent le dogmatisme, qui vient s'allier à l'empirisme.

Ces deux modes de procéder ont longtemps divisé les médecins en deux camps, ou plutôt en deux religions et une infinité de sectes. On fut autrefois empirique en dépit du bon sens, ou dogmatique en dépit du malade. Le temps et l'observation ont fait justice de ces extrêmes, et c'est l'union harmonieuse des deux méthodes qui constitue la médecine savante et pratique du jour. Le mot dogmatisme appartient à l'histoire, le nom d'empirique est resté au charlatan ; les couleurs ont disparu, il n'en reste que les nuances.

Presque tous les peuples de l'antiquité ont attribué à leurs dieux l'invention de la médecine. Apollon, Mercure, Diane, Minerve, Isis, Osiris et Esculape se sont longtemps disputé cet honneur. Chez quelques peuples, la reconnaissance déifia les premiers hommes qui trouvèrent un soulagement aux maux de leurs semblables, comme on le voit pour Esculape. Il n'en fallut pas tant à Hercule, qui trouva dans le nettoyage des écuries d'Augias un titre à l'apothéose. D'autres, ignorant à qui ils devaient leurs connaissances médicales, pensèrent ne pouvoir mieux faire que de les attribuer à leurs dieux. L'Egypte nous en donne un exemple. Il n'est donc pas étonnant que jusqu'à Hippocrate, 460 ans avant l'ère chrétienne, l'exercice de la médecine ait été réservé aux prêtres et aux personnages les plus distingués : rois, poètes, héros, devins, qui voulaient ainsi se rapprocher des dieux et s'élever au-dessus de leurs semblables en soulageant leurs maux. Chez beaucoup de peuples de l'Afrique et de l'Asie, cette tradition s'est consevée, et la médecine y est encore aujourd'hui sacerdotale. Le souffle divin a depuis quinze siècles emporté la mythologie, et les médecins du monde civilisé attribuent encore à la divinité l'invention de leur art. « Honorez le médecin, nous dit l'Ecclésiastique, car c'est Dieu qui l'a créé. » Et ailleurs : « Toute médecine vient de Dieu : c'est le Très-Haut qui a produit de la terre tout ce qui guérit, et l'homme sage n'en aura pas d'éloignement. »

« Voici, dit Maximé de Tyr, comment on rapporte que la médecine a été jadis inventée : les parents des malades allaient les déposer dans les rues et les passages les plus fréquentés ; les passants s'approchaient, les questionnaient, et, selon qu'ils avaient été atteints du même mal et avaient été guéris en prenant quelque chose, ou en faisant quelque amputation ou par la diète, chacun indiquait le remède qui avait réussi. L'identité des maladies fixa dans la mémoire l'identité des médicaments, et une

courte habitude de l'ensemble de ce résultat fut la mère de la science. Cette tradition de l'art à son berceau a malheureusement survécu aux progrès de la médecine et si, aujourd'hui on ne dépose plus le malade dans la rue, en revanche, les voisines et les commères s'installent à son chevet et lui prodiguent, de la meilleure foi du monde, les trésors de leur expérience médicale.

Un des plus anciens médecins dont l'histoire de la Grèce fasse mention est Esculape ou Asclépiade. On le disait fils d'Apollon et il apprit de Chiron l'art de guérir. Il était prêtre-médecin, comme ceux qui l'adorèrent dans la suite, grand magicien et le plus célèbre des médecins helléniques. Il vivait à une époque antérieure au siège de Troie. Au rapport de Pline, il mourut frappé par la foudre. La fable ne manqua pas d'y trouver matière à une intrigue olympique ; elle nous dit,en effet, que Pluton, jaloux des succès d'Esculape, s'en plaignit à Jupiter, qui foudroya le grand ressusciteur de morts. Apollon, frappé dans ses affections les plus chères, jura de se venger. Ne pouvant s'attaquer à Jupin, il tua les Cyclopes qui fabriquaient ses foudres. Jupiter, pour le consoler, plaça Esculape parmi les constellations, sous le nom de *Serpentaire ;* mais, en même temps, pour satisfaire sa justice, il exila Apollon sur la terre, sépara la médecine du sacerdoce et décréta qu'elle ne serait désormais qu'un art, un métier, qu'on exercerait pour de l'argent. Voilà, Messieurs, l'origine de nos honoraires, origine tellement problématique et contestée que nous avons cru, dans ces derniers temps, devoir établir un tarif légal qui pût nous les assurer d'une manière plus juridique.

Les Grecs furent les premiers à adorer Esculape comme dieu de la médecine, et à lui ériger des temples, qui devinrent très nombreux et subsistèrent jusqu'à la venue de Jésus-Christ. Les prêtres d'Esculape portaient le nom d'asclépiades, et l'art de guérir fut leur apanage exclusif et héréditaire jusqu'à Hippocrate.

Il est incontestable que la médecine dut faire des progrès sous les asclépiades, car le talent d'observation et l'expérience de cette corporation de médecins se révèlent qnand on les dépouille des pratiques superstitieuses dont ils étaient entachés. Ainsi les temples d'Esculape étaient, pour la plupart, situés dans des lieux très salubres et très agréables, entourés de bocages et de jardins enchanteurs, quelquefois sur le sommet d'une montagne ou à

proximité d'une source d'eau minérale. On avait construit dans l'enceinte de quelques-uns de ces temples de splendides théâtres ornés de chefs-d'œuvre d'art ; la musique la plus suave, les chants les plus mélodieux, le gymnase, l'exercice des armes y offraient aux malades les distractions les plus salutaires. Toutes choses qui, aidées du repos et d'une vie régulière, suffisaient souvent pour amener la guérison. Sur la porte du temple d'Epidaure, on avait gravé ces mots : « Celui qui veut entrer dans ces lieux doit avoir une âme pure, » maxime admirable, qui ne déparerait le sanctuaire de la médecine chrétienne. On imposait aux malades une diète de plusieurs jours, on leur faisait subir des purifications, on leur donnait des bains accompagnés de frictions d'onguents, de fumigations, sous le prétexte de les rendre plus dignes d'approcher de la divinité. On surexcitait leur imagination par le récit des prodiges opérés par le dieu, par des incantations magiques, des sacrifices, des oracles, puis enfin on laissait le malade passer la nuit dans le temple pour qu'Esculape lui dictât en songe ses volontés. Il ne restait plus alors au prêtre qu'à interpréter l'arrêt du dieu. Mais si les songes, si ardemment désirés, ne venaient pas, les prêtres eux-mêmes, ou les parents ou les amis du malade se chargeaient de rêver pour lui. Pratique difficile que celle de rêver à gages ou par amitié et qui suppose l'imagination la plus complaisante, ou, ce qui est plus probable, la fourberie la plus raffinée. Cependant les Romains surent plus tard renchérir sur les Grecs ; ils imaginèrent les pleureuses, qui avaient pour métier de verser des larmes et qui s'engageaient, moyennant salaire, pour exercer leur art dans les convois funèbres.

Tout cet apparat, dont les asclépiades entouraient l'exercice de la médecine, avait pour but de cacher leurs secrets aux profanes, de frapper l'imagination des malades, de leur inspirer de la confiance et d'obtenir d'eux ce qu'ils désiraient.

On représentait Esculape sous la figure d'un vieillard à longue barbe, tenant d'une main un bâton autour duquel s'enroulait un serpent, l'autre s'appuyant sur la tête d'un reptile semblable, et ayant à ses pieds un chien. Le coq, symbole de la vigilance, le chien, emblême du dévouement, et le serpent, personnification de la prudence, lui étaient consacrés. On élevait dans ses temples des serpents non venimeux et apprivoisés dont on se servait pour les oracles ou pour frapper l'imagination des malades. On croyait même qu'Esculape se plaisait à prendre la forme de ce rep-

tile, pour manifester au prêtre, par ses allures et ses mouvements, ses divines volontés. Comme on le voit, notre blason remonte à une haute antiquité, car le serpent et le caducée sont encore l'emblême de la médecine.

Les secrets des asclépiades furent d'abord héréditaires; la science et les fonctions du prêtre-médecin se transmettaient de père en fils, mais plus tard ils fondèrent des collèges où ils initièrent les étrangers à leur art. C'est d'un de ces collèges, celui de Cos, que sortit Hippocrate, le plus grand génie qui ait illustré notre art. Ses travaux, qui excitent encore notre admiration, lui ont valu le nom de « Père de la médecine. »

En Egypte, ce n'était plus Esculape, mais Isis, Osiris et Sérapis que l'on invoquait. La médecine y était aussi sacerdotale, mais chacun des prêtres était astreint à traiter les maladies d'une partie déterminée du corps : celles des yeux, de la tête, des membres, etc., et les règles de l'art de guérir étaient consignées dans un livre sacré, le livre d'Hermès, dont il était défendu de s'écarter. L'empirisme le plus brutal était de rigueur, sans égard ni pour la constitution du malade, ni pour le type de la maladie. De même que dans ceux d'Esculape, on élevait dans les temples d'Isis des serpents apprivoisés, que l'on nourrissait comme de vivantes images des dieux de la santé.

Chez les Juifs la médecine était aussi sacerdotale, car elle était exercée par les lévites; mais elle n'était pas, on le conçoit, entachée des superstitions du paganisme. Les lois de Moïse défendaient aux Hébreux de consulter les devins, d'observer les songes et les augures. Ils violèrent quelquefois ces préceptes; mais c'était alors qu'ils abandonnaient le vrai Dieu pour sacrifier au veau d'or. De même, on voit chez les Indiens le brahmane, chez les Perses le mage, et chez les Gaulois le druide cumuler la médecine et le sacerdoce.

On sait que la Grèce fut l'école des Romains. Ils y puisèrent les sciences, les lettres et les arts ; ils lui empruntèrent aussi la médecine et son dieu. Cependant, ils ne montrèrent pas d'abord grand goût pour l'art de guérir et en laissèrent l'exercice aux esclaves, aux affranchis et aux étrangers. Ils étaient pourtant plus superstitieux que les Grecs. L'histoire nous prouve qu'ils avaient déifié les maladies et qu'ils les adoraient afin d'être préservés de leurs atteintes. La déesse Fébris avait plusieurs temples à Rome, et l'on se prosternait devant la déesse Mephitis et la

déesse Cloacina, pour leur demander d'être préservé des effluves des marais et des égouts. Aujourd'hui on est plus incrédule et on se contente de filer une plainte au bureau de santé.

Ce ne fut que sous Auguste que la profession médicale fut élevée au rang auquel elle avait droit. L'empereur était atteint d'une maladie qui menaçait de le mener au tombeau ; les sommités médicales avaient épuisé en efforts stériles toutes les ressources de leur art. Antonius Musa, un affranchi qu'Auguste avait honoré de sa confiance en le nommant son médecin, entreprit de le guérir et y parvint par une méthode contradictoire à toutes les théories de l'époque. Cette heureuse cure valut à Musa tout ce qu'un Romain pouvait ambitionner ; l'empereur le combla de largesses et le peuple lui éleva une statue à côté de celle d'Esculape. Bien plus, Auguste fit décréter par le sénat, qu'en reconnaissance des services de son affranchi, tous les médecins romains seraient désormais exempts d'impôts à perpétuité, et il accorda à Musa et à tous ceux qui dans la suite pratiqueraient la médecine, le droit de porter l'anneau d'or des chevaliers, ce qui était alors le privilège de la noblesse. Cet usage si flatteur pour nous s'est perpétué à travers les siècles, et après 1700 ans nos universités catholiques continuent à remettre à leurs gradués l'anneau d'or comme signe de la noblesse de caractère qui doit les distinguer, en même temps que le diplôme qui leur donne le titre de docteur.

Sous cette puissante impulsion la médecine fit des progrès prodigieux. On vit bientôt s'organiser le service médical de la marine et des armées, l'assistance médicale publique et privée, et un service médical pour toutes les principales associations de l'empire. Le paganisme depuis longtemps oscillait sur son vieux socle ; l'adjuration de Constantin en fit un monceau de ruines, et les disciples du Christ, après avoir prouvé dans l'arène des cirques ce que peut la foi soutenue par l'espérance, étonnèrent le monde d'une vertu toute nouvelle : la charité chrétienne. On vit surgir les hôpitaux. On attribue généralement à Fabiola, grande dame romaine et chrétienne, la fondation du premier établissement de ce genre, vers l'an 380. Cependant le Dr Gauthier, sur la foi de saint Epiphane, parle de plusieurs hôpitaux qui existaient à Sébaste et dans d'autres villes de l'Asie, à une époque antérieure. Saint Basile fonda à Césarée, en 372, un hôpital qui était si vaste que saint Jean Chrysostome le compare à

une ville. En 542, fut fondé, par Childebert 1er, le plus ancien des hôpitaux français, l'hôtel-Dieu de Lyon.

Le mot *hospitalia* servait à désigner des appartements de leurs palais où les riches romains donnaient l'hospitalité aux étrangers et aux voyageurs. Le premier asile uniquement destiné à recueillir les malades et les infirmes pauvres reçut le nom de *nosocomium*, qui signifie : lieu où l'on transporte les malades ; mais l'expression n'a pas prévalu, et l'usage nous a transmis et nous fait conserver le mot hôpital, qui n'est pourtant pas aussi juste.

On se demande naturellement ce que devenaient les malheureux avant le christianisme, alors qu'il n'y avait personne pour les secourir.. On. avait deux manières d'y pourvoir : par l'infanticide, qui règne encore en Chine, et l'esclavage, qui râle son dernier souffle. Des cent mille dieux de l'antiquité païenne, pas un seul ne savait essuyer les larmes du pauvre. Au foyer comme à la guerre, le Romain répétait la même maxime : « malheur au vaincu. » Le Christ y substitua la sienne : « Aimez-vous les uns les autres. »

Le plus grand des médecins qui ait illustré l'empire romain est Galien, qui mourut vers l'an 200 de notre ère. Il naquit et mourut en Grèce, mais passa à Rome la partie la plus active de sa vie. Tel fut le génie de cet homme et l'influence de ses travaux que, pendant 1400 ans jusqu'au 16e siècle, ses opinions prévalurent, et que personne ne songea à les discuter ; il fut à la médecine ce que fut Aristote à la philosophie pendant le même nombre de siècles.

Au moyen âge, l'alchimie et la chimiatrie régnèrent sur la médecine. L'alchimie, qui est devenue la chimie, une des sciences les plus exactes et les plus utiles, avait pour objet la recherche de la pierre philosophale ou de la manière de fabriquer de l'or et de la panacée universelle ou élixir, qui pût guérir de tous maux et prolonger indéfiniment la vie. Les alchimistes étaient tous un peu médecins ; ceux qui s'occupaient plus particulièrement de notre art étaient appelés chimiatres. La chimiatrie, qui est devenue la chimie médicale, avait ses rites, qui constituaient, la magie, la cabale, l'astrologie et la sorcellerie. On reste stupéfait quand on jette un coup d'œil sur ces siècles de ténèbres scientifiques, à l'aspect des insanités, des superstitions ridicules et des honteux écarts auxquels se livrait l'esprit humain. Les

sorciers subsistèrent, malgré la torture et le bucher, jusqu'au 17e siècle.

Qui d'entre nous n'a conservé parmi les souvenirs de son enfance l'histoire des sorcières chevauchant sur un manche à balai, à travers les airs, pour se rendre au sabbat. Mais après que la maman ou la bonne d'enfant eût terminé son rôle, l'histoire est venue nous apprendre que les scènes fantastiques du sabbat n'étaient qu'une hallucination produite par l'ingestion du *datura stramonium*, de la jusquiame, ou de la mandragore. Il n'y a plus aujourd'hui que les ivrognes, les fumeurs d'opium et les mangeurs de haschisch qui aillent au sabbat, et leur dernière assemblée siège en permanence à l'asile des aliénés.

Les bourreaux tiraient alors de jolis bénéfices de leurs clients; ils vendaient de la graisse de pendu à laquelle on prêtait des vertus merveilleuses; mais les apothicaires gâtèrent leur commerce; car ils parvinrent à assaisonner cette graisse de façon à ce qu'elle ne rançît pas. Le fait est authentique. Pourtant, ne rions pas trop de nos ancêtres; car, sans être aussi cyniques, beaucoup gens sont aussi superstitieux en plein XIXe siècle, et seront assurément la fable du XXe.

Il avait toujours manqué, jusqu'alors, un élément essentiel à l'essor de la médecine. Un respect superstitieux s'atttachait au cadavre de l'homme, et chez tous les peuples on le considérait comme inviolable; aussi, l'anatomie, la base de la médecine, était-elle presque complètement inconnue. Les premières ébauches de dissection eurent lieu à Bologne en 1151 et en Sicile en 1250; mais l'esprit public et l'autorité s'en émurent et il fallut discontinuer. En 1306, Mondini de Luzzi entreprit à son tour d'arracher à la mort le secret de la vie; mais, quand vint le moment de disséquer la tête du cadavre, l'audace lui manqua et il jeta son scalpel, effrayé, comme il le dit lui-même, de l'énormité du crime qu'il allait commettre. Dans le courant du XIVe siècle, les papes vinrent mettre un terme à ces scrupules et autorisèrent les dissections, et en 1539 parut le fondateur de l'anatomie moderne, l'immortel André Vésale. Acharné au travail et dédaignant les superstitions de l'époque, il allait pendant la nuit détacher du gibet de Monfaucon les cadavres des assassins que la justice y laissait exposés à la rapacité des oiseaux de proie, et rentrait chez lui courbé sous le poids du hideux fardeau qui jeta tant de lumière sur son art et tant de gloire sur son nom.

De l'anatomie, on le conçoit, naquit la chirurgie, et quarante ans après Vésale, en 1590, parut Ambroise Paré, le père de la chirurgie moderne, le savant modeste qui disait : « Je le pansai, Dieu le guarit. » Les chirurgiens n'étaient pas alors ce qu'ils sont aujourd'hui. Ils eurent à soutenir pendant plus de deux siècles la haine des médecins et les empiètements des barbiers. Jusqu'à Charles VII, le mariage fut interdit aux médecins et il leur était défendu de verser le sang, ce dont ils s'abstenaient volontiers vu leur ignorance de l'anatomie ; mais, comme dit Bouchut, au lieu d'appeler les chirurgiens à leur aide pour les opérations qu'ils ne savaient pas faire, les médecins de la Faculté appelaient au contraire les barbiers, qui, par reconnaissance, tracassaient les chirurgiens de tout leur pouvoir. Les ordonnances du roi et du prévôt de Paris n'y firent rien, il fallait la révolution de 1789 pour mettre ces deux branches de la médecine sur un pied d'égalité. Quant aux barbiers, qui alors ouvraient les abcès, appliquaient les ventouses, réduisaient les dislocations et les hernies, pratiquaient la saignée, l'opération de la cataracte et celle de la pierre et tout ce qui est du ressort de la petite chirurgie, ils se contentent aujourd'hui d'être artistes capillaires et ils ne conservent plus de leur antique splendeur que le bâton rouge et blanc qui se dresse coquettement sur la façade de leur boutique, et qui rappelle le bras d'un patient qu'on vient de saigner et d'entourer d'une bandelette.

Depuis la révolution française, la médecine a progressé plus rapidement que jamais. En toutes choses, c'est le premier pas qui coûte ; les lois fondamentales une fois connues, les applications pratiques en découlent naturellement. Je craindrais d'être fastidieux en vous racontant les péripéties de ce long voyage à la recherche de la vérité. Permettez-moi de tourner la difficulté en prenant l'antithèse. Après vous avoir dit ce qu'était la médecine chez nos pères, laissez-moi vous dire ce qu'elle n'est pas chez nous.

Voyons un peu ce que l'on pense de nous, et ce que l'on fait de notre art.

Dieu me garde de prétendre que les médecins soient exempts de ridicule. Je l'avoue d'autant plus volontiers que les travers de l'esprit humain paraissent assez également répartis entre les différentes classes de la société ; ce sont là des espèces dont il n'est pas difficile de trouver la monnaie. Vous ne m'en voudrez

pas si je m'occupe uniquement des faiblesses de mon prochain, puisque le proverbe m'assure que ce n'est pas la peine de vous confesser les nôtres.

Les erreurs et les préjugés qui règnent parmi le peuple à l'égard de la médecine nous amuseraient beaucoup si, passez-moi l'expression, ils ne coûtaient les yeux de la tête, tant au malade qu'au médecin. Bien des médecins, oubliant leur dignité, ou ignorant leur art, ont voulu faire croire aux gens que la médecine domestique peut faire de chacun son propre médecin. On a inondé le public de recueils de ce genre : *le Médecin des Familles*, *le Médecin du Foyer*, *la Médecine populaire*, *Recettes médicales à l'usage des familles*. Mais s'il est difficile d'apprendre sans maître à tirer d'un instrument des sons savants et harmonieux ou de faire le tour du monde en quatre-vingts jours, il est à la fois difficile et dangereux de s'instituer son propre médecin. Nulle science, en effet, n'est moins que la nôtre accessible au public ; une seule branche de notre art, l'hygiène ou l'art de conserver sa santé et de prévenir la maladie, est à la portée des gens du monde, et je n'oserais dire que c'est celle-là qu'on étudie ou qu'on pratique le plus.

Pour plusieurs, la médecine est l'art de posséder une recette pour chaque incommodité. Malheureusement cette définition, qui simplifierait singulièrement les choses, est ridicule. Avant de se médicamenter, il faut au moins connaître la maladie dont on est affecté, et voilà précisément ce qui exige toute la science et le tact du vrai médecin. Nos aînés, après vingt ou trente ans d'expérience acquise au prix du plus rude labeur, sont quelquefois embarrassés de distinguer un simple rhume d'une consomption au début, la tumeur la plus bénigne du cancer le plus mortel. Le médecin lui-même, quand il est malade, abdique le plus souvent son titre, et s'en rapporte à un confrère, de peur que la fièvre ou l'affaissement de ses facultés intellectuelles ne l'induisent en erreur. On ne naît pas médecin, on le devient. Il faut avoir longtemps brisé des burins, nous dit Trousseau, avant de ciseler d'une manière un peu convenable ou le flambeau le plus grossier ou le bijou le plus fin.

L'Amérique est assurément le paradis des inventeurs de remèdes patentés, car ils n'y sont pas, comme en Europe, soumis au contrôle d'une sage surveillance, et Dieu sait si ces drogues du charlatanisme coûtent autant de travail et de science à l'inventeur que de larmes aux familles. Que le spéculateur ait assez

de capital pour remplir une colonne de journal ou pour afficher sur tous les murs d'une ville ou d'un pays, et la crédulité publique l'aura bientôt enrichi. Il est vrai que la plupart de ces recettes ne vivent, comme la rose éphémère, que l'espace d'un matin ; mais il suffit souvent d'en changer le nom et la couleur pour reconquérir la confiance des malades. Il y a quelques années, un charlatan français réussit à faire croire aux gens que l'écorce d'orme était préférable au quinquina ; une dame, atteinte de fièvre, demanda au Dr Bouvard s'il ne serait pas urgent qu'elle en prît. « Dépêchez-vous, Madame, pendant que cela guérit, » répondit le praticien. Ce n'est pas à dire pour cela que toutes ces préparations ne contiennent que des substances inertes ou des médicaments falsifiés. Quelques-unes sont de très bonnes formules. La plupart de celles qui nous viennent de France sont composées de médicaments de choix, très élégantes et agréables au goût, et les médecins n'hésitent pas à les prescrire au besoin ; mais tout dépend de l'application qu'on en fait. Tous nos médicaments les plus précieux ont leurs contre-indications et peuvent causer les désordres les plus graves, entre des mains inhabiles. Ce ne sont pas les remèdes qui manquent ; la pharmacopée en contient plus de 20,000, mais il faut être médecin pour s'en servir. Pour tirer une statue d'un bloc de marbre, il ne suffit pas de mettre un marteau et un poinçon entre les mains du premier venu, il faut que l'acier soit guidé par un sculpteur.

On veut être trompé et on y tient. Que le médecin consciencieux, après un examen attentif, dise au malade qui l'a fait appeler : Monsieur, je n'ai rien à faire, la nature se chargera de votre guérison ; il se trouvera là quelqu'un pour chuchoter : c'était bien la peine de le faire venir ! Hippocrate a dit, il y a 2000 ans : C'est souvent faire beaucoup que de ne rien faire. Beaucoup de gens ne s'en doutent pas encore. Entre ne savoir rien faire et savoir ne rien faire, il y a toute la distance du charlatan au médecin.

Des centaines de préparations prétendent guérir la consomption, le cancer, le rhumatisme, l'asthme, la bronchite ; bien plus, je me surprends à philosopher, quand je vois affiché sur la haie, devant ma porte, un remède qu'on a audacieusement nommé : « Omnicure » tout court. Grâce à Dieu, cette fois, l'industriel semble avoir dépassé le but, car mon pharmacien dit que ça ne prend pas. Ces remèdes, il est vrai, ne font pas toujours un mal direct au patient, ils peuvent même calmer momentanément ses douleurs,

mais ils ont l'immense inconvénient de lui faire perdre, dans un vain espoir, le temps précieux pendant lequel la guérison serait possible sous un traitement judicieux. Et d'ailleurs, supposez-leur toute la vertu possible, ils seront toujours, sinon dangereux, du moins inutiles, car il n'existe pas, que je sache, parmi toutes les infirmités humaines, une seule maladie qui puisse être guérie par le même médicament à toutes ses périodes et chez toutes les constitutions. De tout ce fatras, qui se nomme légion, la pilule antibilieuse est assurément la reine. On prend de ces pilules et on constate l'excrétion de la bile ; on en prend de nouveau, encore, et toujours de la bile ; on en prendrait jusqu'à la mort et on mourrait gorgé de bile, et l'on vante à ses amis les propriétés merveilleuses de la pilule, et on se félicite de l'avoir *échappé belle*. On rit de bon cœur quand on entend le personnage de Molière se demander gravement : le sang est-il nécessaire à la vie ? Si on demandait au peuple : la bile est-elle nécessaire à la santé ? il deviendrait rêveur et répondrait peut-être, non ! Mais prenez tous les jours des pilules antibilieuses, et vous aurez toujours de la bile et vous en aurez d'autant plus que vous irriterez davantage le système digestif ; et si vous pouviez réussir à expulser toute la bile de votre économie, vous seriez singulièrement mystifié.

Quelques personnes ont un affreux penchant pour certains remèdes sales que la bienséance me défend de nommer, bien qu'elles ne voudraient pas, dût-il leur en coûter la vie, se nourrir d'aliments faisandés. La plus aveugle crédulité est, le plus souvent, le mobile de cette pratique ; quelquefois, pourtant, ces substances peuvent contenir un principe médicinal, mais pourquoi l'ingérer sous une forme aussi malpropre plutôt que chimiquement pur ?

Vous avez sans doute entendu parler des homéopathes, nous en avons quelques-uns à Montréal ; mais je doute fort que vous sachiez ce que c'est qu'une dose homéopathique, Trousseau va nous le dire. « Vous prenez une goutte de suc de pavot qui contient une quantité infinitésimale d'opium, et vous la mêlez à cent gouttes d'eau, puis vous agitez trente-cinq fois de l'est à l'ouest—c'est de rigueur—le flacon qui contient le mélange : ceci constitue une dilution ; vous prenez une de ces cent gouttes et vous la mettez dans cent autres gouttes d'eau, c'est la deuxième dilution. Or, il y en a ordinairement 32 ; mais Korsakoff prétend que c'est beaucoup trop fort et va jusqu'à la 1500e dilution. Si le malade prend une goutte de la première, il prend un centième de grain de

suc de pavot; une goutte de la deuxième, un dix millième; de la troisième, un millionième; à la 32e la goutte de suc de pavot se trouve répandue dans une quantité du liquide qui serait contenue dans une sphère ayant un diamètre plus grand que la distance de la terre au soleil, et la quantité de suc de pavot contenue dans une goutte de la 1500e dilution s'exprime par une fraction dont le numérateur est 1 et le dénominateur 1 suivi de 3000 zéros. Ce n'est pas là une plaisanterie, c'est un fait bien connu. C'est bien le cas de dire: si ça ne fait pas de bien, ça ne fait assurément pas de mal. Quelques homéopathes ont cependant une clientèle élégante et nombreuse.

Vous connaissez, je suppose, la vertu des neuf grains de blé pris pendant neuf jours, du papier buvard taillé en forme de cœur ét enduit de suif de bélier, de l'os de morue contre le mal de dent, du cœur de flanelle rouge contre les maladies de cet organe, et ces mille et une superstitions qu'engendre et qu'entretient l'ignorance. Le sachet en vogue aujourd'hui est la dernière forme qu'a revêtu ce Protée.

Les rois de France et d'Angleterre prétendaient autrefois avoir le don de guérir les écrouelles par le simple attouchement. Charles X exerça encore ce privilège lors de son sacre, en 1825. Charles II toucha sous son règne plus de cent mille scrofuleux. Jacques II en toucha huit cents en un seul jour. Mais aujourd'hui il n'est pas de rigueur qu'on soit né sur les marches d'un trône pour posséder un don, et vous trouverez dans chaque faubourg plus de vingt gueux qui guérissent le mal de dents, sans remèdes, sans jamais voir ni la dent ni le malade, rien qu'à le vouloir.

Un malheureux tombe du troisième et se brise sur le pavé, qu'appelle-t-on à son aide? Le chirurgien, sans doute? Pas toujours, tant s'en faut; plus souvent le rebouteur ou le *ramancheur*, comme on l'appelle ici; ou si le chirurgien est appelé d'abord, les parents et amis auront bientôt persuadé à la famille qu'il n'y entend rien et qu'il faut appeler X, qu'on importe souvent à grands frais du fond d'une paroisse éloignée. C'est presque toujours un individu malpropre, grossier, ignorant: qu'importe, il *ramanche*. Si la science fait défaut, l'audace y supplée: les promesses ne coûtent rien, et la nature est puissante. Si le malade a une entorse, les frictions et les onguents qu'il lui prodigue ne l'empêcheront pas de guérir; le plus souvent c'est leur seul but. Si c'est un cas grave, une fracture compliquée, le

patient allant de mal en pis, les excuses ne manquent pas. On ouvre enfin les yeux, et le chirurgien est appelé pour voir s'éteindre un moribond, ou pour pratiquer une opération nécessitée aussi souvent par les soins du rebouteur que par la nature de l'accident. J'étais hier soir en visite chez un ami intime (n'en croyez rien, je suis resté paisiblement chez moi), et j'admirais l'intérieur heureux qu'il a su se créer par un travail soutenu et une sage économie. Une épouse proprette et souriante, un chérubin couleur de rose dans un berceau mignon et des langes éclatants de blancheur, un mobilier modeste mais choisi et disposé avec art, et ces mille petits riens qu'on ne saurait ni acheter ni vendre, mais qui font dire à l'homme qu'il est chez lui quand il les a sous les yeux et la main. C'est là tout ce que mon ami possède, mais il sait en jouir et cela suffit à son bonheur. Tout à coup, je le vois s'élancer rapide comme l'éclair vers le berceau de l'enfant; dans l'appartement voisin et par la porte entrebaillée s'engouffre un torrent de flammes; l'incendie allait dévorer son bonheur et vomir la ruine et le désespoir. Que faire? Dieu du ciel!—Courons, m'écriai-je, éveiller les voisins, nous réussirons peut-être à éteindre les flammes.—Tu perds la tête, me dit-il, cours plutôt sonner l'alarme et la brigade sera ici dans l'instant. Grâce à Dieu, l'incendie fut bientôt maîtrisé, et je me disais ce matin:—Sot que je suis, où donc avais-je la tête d'aller ameuter les voisins pour embarrasser mon ami de leurs stériles efforts, et comment n'ai-je pas songé tout d'abord à appeler les pompiers, c'est leur métier d'éteindre les incendies, et grâce à Dieu, ils s'en acquittent noblement! Ne riez pas de ma sottise, vous qui êtes allé, peut-être plus d'une fois, quérir le charlatan pour disputer à la mort votre enfant chéri, votre épouse adorée, le soutien de votre famille, sans songer un instant que le médecin est celui que Dieu et les hommes ont chargé de lutter contre le trépas et de verser du baume sur vos plaies.

La médecine, de tout temps, a été exposée à la satire, et est encore un sujet fertile d'épigrammes et de lazzi; on s'amuse volontiers à nos dépens aussi longtemps que la jeunesse et la santé le permettent. Le malheureux appelle souvent la mort, l'homme en santé la méprise et plaisante volontiers sur ses funérailles; mais, comme dit le fabuliste:

> Le trépas vient tout guérir,
> Mais, ne bougeons d'où nous sommes,
> Plutôt souffrir que mourir,
> C'est la devise des hommes.

Les rides de la douleur ont bientôt flétri les rires qu'épanouissait le sarcasme, et l'épigramme fait place à l'invocation. On ne pardonne pas au médecin de pénétrer si avant dans l'intimité de ses actes et on lui tient rancune des secrets et des misères qu'il devine ou qu'on est forcé de lui dévoiler. Fortune, esprit, rang, jeunesse, beauté, nul ne saurait lui échapper, et chacun dépouille chez lui le prestige dont il s'entoure, pour faire panser les plaies que recouvrent des détours fascinateurs. L'homme se venge, dit Richerand, de l'espèce d'empire que la médecine exerce sur lui ; sain et sauf, il donne des coups de pieds à l'idole qu'il encensait durant la maladie.

Quand le mal est au delà des ressources de l'art, on se moque du médecin et on se livre au charlatan. Ceux qui ont lancé le plus de sarcasmes contre la médecine, étaient presque tous des malades incurables, qui s'en prenaient au médecin des torts de la nature. Montaigne était valétudinaire ; Molière, dont le génie fécond savait si bien exagérer nos défauts, avait habituellement le *spleen* comme un milord, et fut tourmenté, pendant longtemps, d'un crachement de sang auquel il succomba. Une maladie chronique et douloureuse empoisonna une partie de l'existence de J. J. Rousseau. Cependant, vers la fin de sa vie, il regretta d'avoir tant fustigé les médecins. « Il me dit un jour, rapporte Bernardin de Saint-Pierre : Si je faisais une nouvelle édition de mes ouvrages, j'adoucirais ce que j'y ai écrit sur les médecins : il n'y pas d'état qui demande autant d'étude que le leur ; par tout pays, ce sont les hommes les plus véritablement savants. » Si cet éloge, qu'on ne saurait taxer de partialité. ne dit pas ce que nous sommes, il dit au moins ce que nous devrions être et qualifie bien la nature de notre art. Avons-nous bien le droit, Mesdames et Messieurs, de considérer comme une des plus utiles à l'humanité cette vaste science accumulée depuis la première faute de l'homme et tour à tour hésitante, bouleversée, lumineuse, sans cesse à l'affût du hasard et de la maladie, pour dérober à la nature les joies qu'elle vous destine ? Cet immense holocauste à la charité se résume à bien peu de mots : Enseigner aux hommes à conserver leur santé et à prévenir la maladie, guérir quelquefois, soulager souvent, consoler toujours ? Mais celui-là seul qui souffre peut apprécier les joies que Dieu prodigue par cette humble devise. Le médecin n'a-t-il pas souvent, tendres mères, détourné, par la prière de son travail, l'ange de la mort qui planait sur le berceau de votre enfant ? N'avez-vous pas maintes fois retrouvé chez lui

votre bonheur envolé ? Jusqu'au chevet du mourant, le médecin vous prouve tous les jours que le baume le plus précieux n'est pas toujours matériel, et que son rôle ne se termine qu'alors que l'âme est envolée.

Puisque la santé est la plus grande richesse de l'homme, et puisque la reconnaissance est une vertu, avouez de bonne grâce que le médecin est un bienfaiteur. Ne vous détournez pas de lui, car il est, avec le prêtre, le plus fidèle et le dernier ami de l'homme dans les crises les plus douloureuses de son existence, alors que bien d'autres l'abandonnent. Il a recueilli votre premier vagissement, il n'a pas enseigné à vos épouses l'amour maternel : on n'apprend pas aux petits oiseaux à bâtir leur nid ; mais il l'a éclairé de ses conseils. Il est le dépositaire de bien des secrets, et la source de bien des joies. Après vous avoir frayé un chemin à travers les épines de la vie, il trouvera encore dans son cœur brisé à toutes les douleurs une inspiration consolante pour votre dernier soupir.

Après ce discours souvent applaudi, vint la partie la plus solennelle assurément et la plus pratique des cérémonies universitaires : la proclamation des gradués. Elle excite en effet un nouvel interêt dans les esprits, fait battre bien des cœurs, et elle a ce privilège exclusif et si bienfaisant, de récompenser le mérite. On sait qu'elle a une histoire.

M. le Recteur se leva au milieu d'un grand silence, et proclama les noms suivants.

GRADUÉS PROCLAMÉS

Faculté de Théologie

Licencié avec distinction.

M. Albert-John McKeon, du diocèse de London, Ontario.

Docteur.

M. Henry-Charles Becker, du diocèse d'Alton, Etats-Unis.

Faculté de Droit

Bachelier.

M. Joseph-Edouard Paradis.

Licencié.

M. Alexandre Lamirande.

Licencié avec grande distinction.

M. Onésime Boisvert.

Licencié avec grande distinction.

M. Achille Dorion.

Faculté de Médecine

Bacheliers.

M. Isaïe Cormier.

M. Aimé Gaboury.

M. Joseph Cuerrier.

Licenciés avec grande distinction.

M. Joseph-Arthur Cardinal.

M. Benjamin Joanette.

Docteurs.

M. Ernest Lacaille.

M. Flavien Dupont.

Prix de la Faculté de Droit

Prix de NM. les professeurs, pour les élèves de 1re et de 2e année.

Ex æquo.

M. Auguste Cressé.

M. Joseph-Ulric Emard.

M. Thomas Fortin.

M. Louis-Edouard Turgeon.

Prix de M. le Doyen, pour le meilleur examen de Licence.

M. Achille Dorion.

Prix de la Faculté de Médecine

Prix de 2e année.

M. Joseph Cuerrier.

Prix de 4e année.

1er *prix.*—M. Flavien Dupont.

2e *prix.*—M. Benjamin Joanette.

Il va sans dire que tous les lauréats et les vainqueurs furent acclamés avec sympathie par l'assemblée, et accueillis par le Recteur et les professeurs avec une grâce parfaite. Chacun eut un mot de félicitation du Recteur, ou du Doyen ou du professeur dont il reçut son diplôme ou son prix. Nous n'avons pu l'entendre, mais sans doute, tombé des lèvres d'hommes aussi distingués par leur dévoument que par leur science et leur position dans la société, ce mot est resté, dans la mémoire de ces jeunes hommes, non seulement comme une seconde récompense, mais comme un nouvel encouragement pour l'avenir.

Il appartenait au doyen de la faculté de droit, M. C. S. Cherrier, de clore la cérémonie, ce qu'il fit dignement en adressant aux élèves de nobles paroles et de sages conseils. Un tel langage, plein de chaleur et de souvenirs patriotiques, dans la bouche d'un homme que tout le monde regardait comme l'exemple vivant des vertus qu'il recommandait aux uns et préconisait chez les autres, n'a pas manqué de produire une vive impression.

Voici ce discours.

Discours de M. Cherrier

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs.

C'est à vous en particulier, Messieurs les élèves, que je dois d'abord adresser quelques mots, à la fin de ces cours universitaires.

Il m'est très agréable de féliciter ceux qui, par leur travail et leur assiduité, ont obtenu de légitimes succès. Quant à ceux qui n'ont pas été aussi heureux, je leur prédis le même bonheur, s'ils se livrent au travail et s'ils assistent aux cours avec assiduité.

Soyez persuadés, Messieurs les élèves, que ce sera un souvenir agréable de penser que par votre diligence et votre bonne conduite vous aurez contribué, dès son début, au succès de l'enseignement universitaire et que vous en aurez fait apprécier tout le prix.

La plupart de vous, sinon tous, assisteront à la fête nationale célébrée à Québec le vingt-quatre de ce mois. Cette démonstra-

tion, inspirée par un sentiment patriotique, sera une des plus brillantes et des plus solennelles dont le Canada ait été témoin. Rien ne sera épargné pour en rehausser l'éclat. La religion lui donnera un caractère de grandeur en y célébrant ses plus augustes mystères. Qu'il sera beau, touchant, je puis même dire sublime, le spectacle offert ce jour-là sur les plaines d'Abraham. Qui ne ressentirait pas la plus vive émotion en voyant toute une population recueillie et animée d'un sentiment de foi s'agenouiller devant le Dieu des nations, lui rendre un témoignage éclatant de reconnaissance pour la protection qu'elle a reçue dans ses luttes,—soutenues pour son existence,—et solliciter de nouvelles faveurs. Quel contraste ne doit pas se présenter alors à l'imagination ! Sur ces plaines illustrées par plusieurs combats, et dont les échos jadis ont répété le tonnerre de l'artillerie, se feront entendre maintenant des accents de fraternité, et ces mêmes échos se plairont à redire les paroles pacifiques, harmonieuses et sympathiques de l'un de nos prélats les plus éloquents. Impossible de ne pas remporter d'un semblable spectable des impressions et des souvenirs impérissables.

Je regrette que mon âge et ma santé ne me permettent pas d'assister à cette fête. Je saisis cette occasion pour réitérer à messieurs les organisateurs mes remercîments pour l'invitation qu'ils m'ont faite d'y prendre part, invitation que je n'ai pu accepter.

Pendant les fêtes nationales, vous entendrez sans doute prononcer souvent les mots de *nationalité*, de *patrie*, mots magiques qui feront battre les poitrines. La nationalité est un sujet bien rebattu, je l'avoue, et cependant il aura toujours un vif intérêt, car il éveille l'un des sentiments les plus élevés, les plus nobles dont le cœur de l'homme puisse être pénétré. La nationalité n'est pas une invention humaine, c'est un fait providentiel, c'est l'œuvre de Dieu même. Dieu n'a pas jeté les nations dans un même moule. En imprimant à chacune un caractère, des instincts, des penchants et des besoins divers, en variant les conditions géographiques, évidemment la Providence a voulu que chaque nation eût un cachet particulier d'originalité et vécût d'une vie qui lui fût propre. Puis la nationalité est la vie même des peuples. Un écrivain a dit que mépriser les nationalités, c'est détruire la vie dans sa source la plus pure. J'ajoute qu'attenter à la nationalité d'un peuple, c'est attenter à sa vie même, c'est la tyrannie la plus odieuse. Il me semble que

les admirateurs du génie et des vertus de la grande impératrice Marie Thérèse seraient heureux de pouvoir arracher de son histoire les pages qui attestent son assentiment, donné, il est vrai, avec beaucoup de répugnance, au partage inique de la Pologne.

Plusieurs des élèves présents, embrasseront sans doute la carrière du barreau. C'est un motif pour moi de leur rappeler qu'aux époques où nos institutions et notre existence nationale ont été menacées, elles ont trouvé dans les membres du barreau des défenseurs zélés. Des avocats, animés du patriotisme le plus pur et le plus désintéressé, ont mis au service de cette noble cause une éloquence brillante et des connaissances étendues en droit public. Ils ont, par d'héroïques efforts, une énergie persévérante, assuré la préservation du peuple canadien, préservation que l'illustre diplomate qui, à Québec, représente si dignement notre ancienne mère patrie, a qualifié de *grand fait historique*, et, dans un discours aussi élégamment écrit que bien pensé, il nous a fait part de son agréable surprise d'avoir retrouvé ici «un peuple fidèle à ses traditions religieuses et portant au front l'auréole de la jeunesse et de la confiance dans ses destinées.» Ce sont ses expressions mêmes.

Ah! sans doute, dans la grande fête nationale s'élèvera de tous les cœurs canadiens un cri de reconnaissance pour les vaillants champions de notre nationalité.

En présence des médecins éminents qui m'environnent, pourrais-je omettre de rappeler que leur profession a fourni aussi des défenseurs aussi zélés qu'éclairés des institutions de leur pays.

Messieurs les élèves, si comme je m'en flatte, vous n'êtes pas appelés à défendre nos institutions contre les attaques dont elles ont été l'objet à d'autres époques, vous n'en aurez pas moins une belle mission à remplir. Vous contribuerez à son prestige par un patriotisme dégagé de tout égoïsme, par l'éloquence, et par des connaissances étendues, que vous consacrerez avec zèle à la défense des causes qui vous seront confiées. Si la nationalité canadienne a été illustrée par de brillants faits d'armes, tels que celui du héros de Chateauguay, elle ne l'a pas moins été par la science et les vertus de notre clergé, par les lumières de nos publicistes, l'éloquence de nos orateurs et les connaissances de nos jurisconsultes.

Dans tous les temps, la culture des lettres et des sciences a contribué à la gloire des peuples. Je vois avec bonheur que

notre littérature nationale, quoique naissante, n'a pas été trouvée indigne de l'attention de notre ancienne mère patrie.

La réputation de plusieurs de nos littérateurs a traversé l'Océan, et leurs ouvrages ont été lus et goûtés par des écrivains distingués.

L'aimable diplomate dont j'ai déjà parlé a décerné à nos littérateurs des éloges d'autant plus flatteurs, que son goût littéraire est plus sûr. Ses conférences, aussi remarquables par le style que par l'étendue des connaissances, l'attestent.

Le couronnement des œuvres de l'un de nos poètes les plus éminents, par le plus haut tribunal littéraire de la France, sera un encouragement puissant pour ceux qui cultivent les lettres.

On a pu reprocher, surtout aux nationalités anciennes, un esprit étroit, et trop exclusif. Le christianisme, en proclamant tous les hommes frères, tend à faire disparaître ce défaut, et tous ceux qui sont pénétrés d'un esprit vraiment chrétien doivent éviter tout ce qui peut froisser le sentiment national et se rappeler que la charité chrétienne est de tous les pays et de tous les temps.

A une époque où les sociétés européennes sont si troublées, rendons de sincères actions de grâces à la Providence de ce que nous habitons une contrée où des populations de diverses origines vivent en harmonie, jouissent des mêmes droits politiques, peuvent se développer et exercer leur activité sans entrave, et jouir de la plus précieuse de toutes les libertés, la liberté religieuse. C'est cette liberté que de prétendus libéraux, ayant continuellement sur les lèvres les mots d'égalité et de fraternité, tentent de ravir aux populations assez infortunées pour vivre sous leur joug tyrannique.

Animé comme je le suis du désir de voir la nationalité à laquelle j'appartiens acquérir tout le lustre dont elle est susceptible et posséder tous les gages possibles de vitalité et d'avenir, je désirerais que tous mes compatriotes pussent méditer les paroles suivantes : « Les nations qui ont de l'avenir et de la vitalité », dit l'écrivain que je cite, « réunissent les qualités suivantes : croyances religieuses profondes et intimes, moralité, respect filial à la vieillesse qui a autorité et connaissance, obéissance au pouvoir établi, force de constitution physique et courage, amour de la patrie et union de la famille, expansion de la nation au dedans et au dehors, simplicité de mœurs, amour du travail,

ordre et absence de luxe, traditions religieuses, ancienneté de race, familles nombreuses; les nations qui ont les défauts contraires sont menacées de dissolution. »

Il ne me reste plus, Mesdames et Messieurs, qu'à vous remercier de l'honneur que vous nous faites, en venant honorer de votre présence nos séances universitaires. Les sujets que l'on y traite sont en général sérieux. En manifestant l'intérêt que vous y prenez, vous donnez une nouvelle preuve de l'intelligence qui vous distingue. Ce n'est que justice d'ajouter que ceux qui les ont traités l'ont fait avec un talent bien propre à intéresser leurs auditeurs. Vous avez eu ce soir un échantillon de ce talent brillant, dans la conférence que vous avez si bien goûtée et tant applaudie.

Bien que les cours de droit international ne soit pas obligatoire, si Dieu me prête vie et santé, j'ai l'intention de donner une conférence sur ce sujet, et, à cette occasion, je dirai quelques mots de la diplomatie. Alors il me sera facile de démontrer que les femmes ont plus d'une fois fait preuve, dans des négociations difficiles et délicates, d'un tact et d'une habileté dignes des diplomates les plus renommés. Il faudra dire aussi un mot de ce que je nommerais volontiers la petite diplomatie; elle ne manque pas, elle non plus, d'importance. Je veux parler de la diplomatie du ménage, exercée avac tant d'art que, tout en conduisant les choses à leur guise, les femmes persuadent à leurs maris qu'elles ne sont que les esclaves de leur volonté. Cela rappelle un mot attribué à un homme d'esprit: « L'homme s'agite, et la femme le mène, » et moi j'ajoute: pour son plus grand bien.

Monsieur le Recteur, nous ne pouvons nous séparer de vous sans vous exprimer le regret que cette séparation va nous laisser. Doué de la même aménité de caractère que votre estimable prédécesseur, M. l'abbé Méthot, vous avez comme lui conquis notre estime et nos sympathies. C'est sous vos auspices et avec le concours généreux et très généreux des médecins, que s'est fortement organisée et solidement établie la Faculté de médecine.

Si nous n'avons pas le bonheur de vous retrouver encore au milieu de nous, l'an prochain, soyez persuadé que nous conserverons un souvenir ineffaçable de votre passage, et que nos vœux pour votre santé et vos succès vous accompagneront partout où la Providence vous appellera à faire le bien, comme vous l'avez fait au milieu de nous.

Comme on le voit, l'université Laval à Montréal va son chemin, les yeux fixés sur le but, suivant sa carrière, faisant son œuvre, accomplissant sa noble mission, sans s'occuper le moins du monde de ce qui part de certains quartiers impuissants, et elle en a bien le droit.

Pourquoi s'en occuperait-elle ?

L'abbé T. A. Chandonnet.

JUIN

SONNET

L'Eté met des fleurs à sa boutonnière ;
Au fond des taillis et dans les roseaux,
Ivres de soleil, les petits oiseaux
Entonnent en chœur l'hymne printannière ;

Sur les clairs sommets, les champs et les eaux,
Tombent de l'azur des jets de lumière ;
Au nid, au palais et sous la chaumière,
Le parfait amour tourne ses fuseaux.

Sous les bois touffus la source murmure ;
La brise en jouant berce la ramure ;
Le papillon vole au rosier fleuri ;

Tout chante, s'émeut, palpite, étincelle...
Transports infinis ! joie universelle !
A son créateur la terre a souri !

LOUIS-H. FRÉCHETTE.

LA

QUESTION SOCIALE

AUX ETATS-UNIS

ET

LA CONDITION DES OUVRIERS DES MANUFACTURES [1]

VI

Quels remèdes opposer à cet état d'antagonisme qui altère si visiblement la prospérité du pays ?

La plupart des combinaisons recommandées par l'économie politique ont été déjà expérimentées avec des succès divers.

L'on a préconisé l'organisation réciproque des patrons et des ouvriers en *unions*, qui traiteraient entre elles de puissance à puissance. Ce régime vaut mieux assurément que celui de la guerre continue qui, en fait, règne sur beaucoup de points entre les deux classes, mais peut-on espérer qu'une véritable paix sociale en sortira? En Angleterre beaucoup d'efforts ont été faits dans cette voie, et des hommes de bien ont préconisé le système de nomination d'arbitres chargés de trancher les différends entre les deux *unions* en antagonisme. Mais les résultats ont été médiocres et l'on voit, aux États-Unis surtout, les *unions ouvrières* prendre une position de plus en plus hostile aux patrons.

Les institutions de prévoyance qui se rattachent au principe du *self-help*, et font appel *uniquement* à la prévoyance de l'ouvrier n'ont qu'une action très limitée. Beaucoup d'associations promettent et fournissent des secours en cas de maladie et de chômage, payent les funérailles de leurs membres, mais la mutualité n'est pour elles qu'un accessoire. Elle sont avant tout ou des unions de métier, ou des sociétés nationales groupant, selon leur origine, Canadiens, Irlandais, Allemands; ou bien des sociétés de tempé-

(1) Voir la *Revue* de mai 1880, p. 321.

rance religieuses, comme la *Catholic total abstinence Union*. Malheureusement, fort souvent ces associations prennent la forme de sociétés secrètes et se modèlent sur l'organisation de la franc-maçonnerie. Les classes riches s'enrôlent dans le *souverain et magnifique ordre des Templiers* et autres ordres de ce genre pour parader sous de brillants costumes; l'ouvrier s'affilie aux *Odd-fellows*, aux *Samaritan order*, aux *Red-men*, aux *Knights of Pythias*, aux *Grangers*, aux *Foresters* (1), etc. Outre les secours en cas de maladie et le payement des frais de funérailles, ces associations patronnent, au moyen de *cartes de circulation*, ceux de leurs membres qui voyagent et leur assurent des secours de route aux lieux où ils s'arrêtent, si l'ouvrage leur fait défaut. Elles satisfont ainsi aux besoins de groupement qu'éprouvent le petit et le faible au milieu des isolements de la vie moderne. Mais la plupart du temps un esprit antichrétien et révolutionnaire pénètre ces associations, à la faveur du mystère qui les couvre, et fait d'elles des instruments aux mains des sectes vraiment ennemies de l'ordre social. Tel est le cas notamment de l'*Ancient order of Hibernians*, qui exerce un grand prestige sur les Irlandais des *Knights of Labour*.

Les caisses d'épargne (*saving-banks*) ont été laissées jusqu'ici à peu près complètement à l'initiative privée (2), mais elles ont si

---

(1) Les *Odd-Fellows*, fondés aux États-Unis en 1819 par cinq individus comptaient, à la fin de 1874, 438 071 membres en activité. Dans les États du milieu, ils embrassent de 8 à 11 pour cent du chiffre des électeurs. Les *Knights of Pythias*, fondés en 1864, avaient, à la fin de 1870, 75 000 membres. M. de Studnitz signale le rôle important que ces associations jouent dans les élections.

(2) Le *Journal of Social Science*, n° IX, contient un mémoire très complet sur le fonctionnement des caisses d'épargne aux États-Unis. Généralement une autorisation préalable de la législature est nécessaire pour leur permettre de bénéficier de certains privilèges fiscaux, mais l'emploi de leurs fonds reste à peu près libre, et la plupart les emploient en obligations de villes, de chemins de fer, en placement hypothécaires, même en effets de commerce. Plusieurs de ces caisses font des crédits à leurs déposants au delà du montant de leurs dépôts; ce sont donc de véritables banques de dépôt, et elles en courent les aventures. La législature de New-York a commencé en 1865 à réglementer les *saving-banks* en limitant à 5000 dollars le chiffre du compte de chaque déposant, et un *act* du 10 mai 1877 a imposé une série de mesures réglementaires aux *trustees*. Le même État a également établi certaines dispositions protectrices à l'encontre des sociétés d'assurances sur la vie. Le Massachusetts a aussi une loi dans ce sens, ainsi que la nouvelle constitution de la Géorgie votée en 1877.

fréquemment abouti à de scandaleuses banqueroutes, que les économies populaires commencent à les fuir. Le gouvernement fédéral a judicieusement profité de l'impression fâcheuse causée par de récents scandales de ce genre pour émettre de petits titres de rente de 10 dollars, rapportant 3,65 0/0 d'intérêts. Il offre ainsi un placement sûr et très recherché aux petites épargnes, en même temps qu'il fait une bonne opération financière. Dans plusieurs Etats, la législation locale a dû soumettre à une surveillance rigoureuse les compagnies d'assurances sur la vie.

Les différentes sociétés coopératives ont eu des propagateurs chaleureux aux États-Unis. Celles qui excitaient au début les plus grandes espérances, les *sociétés de production*, ont presque toutes échoué. En 1875 le Bureau des statistiques du Massachusetts constatait l'avortement de toutes les tentatives de ce genre. Un peu plus tard, M. de Studnitz n'a pu relever dans l'Union entière qu'une vingtaine de sociétés de production, et encore celles qui ont une certaine prospérité sont, en réalité, des groupes d'anciens ouvriers devenus patrons et se conduisant comme des *employeurs* ordinaires vis-à-vis des ouvriers qu'ils engagent. Telle est l'association coopérative des fabricants de cigares de Westfield, dans le Massachusetts, qui a vu un jour tous ses ouvriers se mettre en grève contre elle. Un type très intéressant d'association se rencontre à Philadelphie. Ce sont des sociétés pour la construction d'habitations populaires qui se forment entre les propriétaires de lots de terrain et les principaux ouvriers dont le travail est nécessaire. L'on convient que la maison sera la propriété collective des différents associés, jusqu'au jour où on trouve à la vendre, et en attendant l'on partage le produit des locations. Cette combinaison est très utile aux ouvriers du bâtiment aux époques où les entreprises de construction se ralentissent.

Dans cette même population de Philadelphie, dont l'éducation économique est si avancée, on voit se former des sociétés populaires de crédit mutuel appelées *Building societies* et qui ressemblent assez aux *Vorschuszkasse* de M. Schulze Delitsch. La société, formée par des actions payées au moyen de versements mensuels, met ses prêts à l'enchère et distribue le produit de ses opérations aux associés au bout d'une certaine période. Ces combinaisons leur facilitent souvent l'achat de maisons : de là, leur nom. Les lois de l'État de Pensylvanie offrent certains privilèges légaux à ces sociétés, à la condition que les versements périodiques ne dépassent pas 2 dollars par action et que le nombre des actions

ne s'élève pas au delà de 2500. On ne gagne rien, a-t-on remarqué, à ce que le nombre des sociétaires soit trop grand. La condition de succès de ces associations est la confiance réciproque de leurs membres et elle n'est possible qu'autant que la société ne s'étend pas trop. On comptait au 1er janvier 1876 environ 450 sociétés de ce genre à Philadelphie, comprenant plus de 60 000 membres. Elles s'étendent dans les États voisins du Connecticut et du Maryland, mais pas au delà.

Les *sociétés de consommation*, qui présentent beaucoup moins de difficultés pratiques que les *sociétés de production*, rendraient de grands services à la population manufacturière. Malheureusement elles rencontrent aux États-Unis un grand obstacle dans les fréquents changements de résidence des ouvriers. C'est d'ailleurs un fait commun à toutes les classes : presque jamais trois générations d'une famille ne sont enterrées dans le même cimetière! Aussi, malgré les faveurs que la législation de plusieurs États a faites à ce genre d'associations, on n'en rencontre point qui puisse rivaliser avec les grandes sociétés de Rochdale ou de Londres (1). Dans le Massachusetts il n'en existe qu'une quinzaine, et c'est cependant l'État où les conditions propres à ces associations seraient le plus favorables. Parfois les ouvriers d'une même usine recourent à une ingénieuse combinaison : un peu avant le jour de paye, ils se réunissent, se rendent compte du prix des denrées, calculent ce dont ils auront besoin dans le mois suivant et chargent deux ou trois de leur camarades de faire les achats en gros et de répartir à chacun le montant de sa com-

(1) En 1845 les premiers promoteurs du mouvement ouvrier fondèrent à Boston la *New-England protective Union*, qui se proposait de faire cesser l'antagonisme des producteurs et des consommateurs, et de régulariser la distribution de la richesse au moyen de magasins coopératifs reliés par un agent central. Cette organisation, soutenue par le dévouement et la capacité de ses fondateurs, atteignit en 1852 une remarquable prospérité. Le nombre des magasins de distribution s'élevait à 403 et le chiffre des acquisitions faites par l'agent central à 1 095 247 dollars. Malheureusement la division se mit dans la société; l'agent central fut accusé de poursuivre des buts personnels, et l'Union se dissolvit peu à peu. On a remarqué que généralement le gérant des magasins de distribution locaux s'est emparé de la clientèle et a continué le commerce sous son propre nom. C'est ainsi qu'ont fini beaucoup de nos sociétés de coopération parisiennes. Voyez ce chapitre peu connu de l'histoire de la coopération dans le huitième rapport annuel du *Bureau of statistics of labour* du Massachusetts (1877).

mande. Ces petites associations appelées *dividing stores* sont essentiellement temporaires et font réaliser aux ouvriers quelques économies. Mais encore faut-il que leur paye mensuelle soit disponible : pour ceux qui l'ont absorbée d'avance par des dettes ou qui sont dans les liens du *truck system*, aucun de ces modestes mais excellents arrangements n'est possible.

L'*Order of sovereigns of industry*, l'une des grandes associations de secours dont il a été question plus haut, assure à tous ses membres des rabais sur les prix chez les marchands qui ont passé des traités avec l'association. Après avoir essayé de fonder directement des sociétés de consommation, elle a dû y renoncer.

C'est ce que font dans de beaucoup plus grandes proportions les *Grangers* ou *Order of patrons of Husbandry*. Cette grande association fut fondée en 1864 parmi les agriculteurs de l'Ouest pour résister à l'oppression que les compagnies de chemins de fer exerçaient sur les populations rurales et à l'exagération des prix de transport. Organisés avec tout l'appareil de la franc-maçonnerie et comprenant des loges de femmes et des loges d'hommes, les *Grangers* ont, pendant quelques années, exercé une grande action électorale dans les Etats de l'Ouest. Maîtres des législatures, ils ont édicté quelques lois fort dures pour les compagnies. Mais, comme elles éloignaient le capital de ces États, il ont dû les rappeler d'eux-mêmes au bout d'une expérience de deux ou trois ans. Néanmoins les *Grangers*, après cet échec sur le terrain de la politique sociale, sont restés étroitement liés et continuent à fonctionner comme une grande société d'assistance mutuelle. Ils ont essayé même de faire transporter directement en Europe les blés produits par les *farmers*, pour échapper aux intermédiaires de New-York et de San-Francisco. Ces tentatives ont eu un médiocre succès. Les sociétés de crédit et d'achat en commun ont beaucoup mieux réussi. Lors de l'exposition de Philadelphie, ils avaient fait construire à côté de Fairmount-Park un vaste hôtel, qui a logé les membres de l'association à des prix très avantageux.

La participation des ouvriers aux bénéfices du patron répond à une pensée généreuse. L'ouvrier est d'abord soustrait aux chances de perte par un salaire qui pourvoit à ses besoins quotidiens, puis, s'il y a des bénéfices, il en aura sa part et ne sera pas un étranger, un ennemi dans l'usine que son travail fait prospérer. Mais cette combinaison rencontre des obstacles dans les espérances mêmes qu'elle suscite chez l'ouvrier et qui ne peuvent pas être toujours réalisées. Quand il y aura des pertes, il n'aura

point de dividende à toucher ; mais alors ne voudra-t-il pas s'immiscer dans la direction de l'usine, contrôler au moins la gestion du patron ? Or les entreprises manufacturières modernes, avec leurs complications et les chances commerciales qui s'y joignent, exigent impérieusement l'unité et la concentration des pouvoirs. La participation aux bénéfices ne peut donc être qu'une allocation attribuée par le patron en sus du salaire, comme prime au travail consciencieusement effectué ; elle est une des formes du patronage. Tel est bien le caractère des attributions faites aux ouvriers sur leurs bénéfices par MM. Cooper, Hevitt et Co., à Trenton (New-Jersey) ; par MM. Brewster, fabricants d'armes à New York ; par MM. Cameron, fabricants de machines à Boston, par la *Bay State boot and shoe factory* à Worcester (Massachusetts). Ce sont des exemples fort recommandables, mais isolés (1).

Le patronage, c'est-à-dire l'idée que les chefs d'industrie, par le fait de leur supériorité sociale, ont le devoir d'assurer dans la limite du possible le bien-être de leurs ouvriers et de procurer leur bien moral—voilà, aux États-Unis comme partout, la solution qui répond à l'ensemble de la question sociale ! Mais, pour réaliser cette pensée, que faut-il ? Le dévouement de la classe dirigeante aux classes laborieuses, comme on l'a dit dans une heureuse formule, qui embrasse tous les aspects et aussi toutes les difficultés de la restauration, dans des formes appropriées à notre temps, du principe sur lequel le monde du travail a reposé jusqu'à ce siècle.

Les difficultés ! Elle sont parfois dans l'égoïsme des patrons, souvent dans leur propre instabilité et le régime des sociétés par actions substitué à l'ancienne *maison* fière de son renom, mais elles sont surtout dans la grande erreur égalitaire du temps. Les patrons ont parfaitement pris leur parti de l'égalité civile et poli-

(1) Il est fort remarquable d'avoir à constater la disparition graduelle des anciennes formes d'association dans certaines industries, alors que l'on s'efforce de les introduire dans les grandes usines. La pêche de la baleine, des maquereaux, des sardines, était organisée, dans les ports de la Nouvelle-Angleterre, sur le principe du partage des produits entre les matelots, suivant certaines coutumes traditionnelles qui procuraient à cette population un bien-être réel et une satisfaction non moins grande. Depuis trente ans on constate la diminution des armements entrepris dans ces conditions dans certains ports. Ceux qui ont conservé l'ancienne organisation de la pêche sont en même temps ceux qui réalisent les plus beaux profits. (Voy. Studnitz, p. 120 à 125.)

tique ; ils ont trouvé une assez large compensation, en se croyant affranchis de toute obligation vis à-vis des travailleurs et de leurs familles !

Les ouvriers—ceux d'Amérique au moins—ont été de leur côté tellement enivrés du vin écumeux de la démocratie, que le nom seul de patronage leur paraîtrait odieux. Mais, quand on va au fond des choses, on voit que le nom beaucoup plus que la réalité excite leur défiance. Instinctivement ils réagissent contre la notion de l'égalité sociale, en rapportant au patron la responsabilité de tous les événements qui viennent troubler leur existence. Le jour où ils rencontreront une bienveillance, un appui réel, l'influence des fausses idées s'effacera graduellement et l'harmonie sera rétablie. Mais dans les pays comme les États-Unis, où ce courant d'idées règne depuis longtemps, où d'ailleurs l'ouvrier a une culture intellectuelle généralement très développée, le patronage doit revêtir des formes particulièrement bienveillantes. Il doit faire appel à toutes les forces du *self-help*, en les complétant et les dirigeant par une autorité librement acceptée. Le patronage des temps modernes ne peut pas être semblable à celui que le seigneur russe exerçait au temps du servage sur le *mougik*. Si le fond des choses est identique, les procédés doivent être absolument différents.

L'idée du patronage a survécu dans les États du Sud à l'abolition de l'esclavage. La généreuse bienveillance des planteurs pour leurs anciens esclaves a neutralisé en partie les funestes conséquences du caractère léger du noir et des excitations des *carpett baggers* yankees (1) ; mais, dans le Nord, la pratique du patronage par le propriétaire rural ou le manufacturier a complètement disparu. Quelques écoles du soir ou du dimanche fondées par un sentiment religieux, quelques magasins d'objets de consommation achetés en gros par le patron, voilà à peu près tout ce qu'on peut mentionner dans cet ordre d'idées. Les maisons pour

(1) L'exode des nègres de la Louisiane et du Mississipi vers le Kansas, qui se produit en ce moment et qui désorganise certaines plantations, n'est qu'une manœuvre imaginée par les *politiciens* républicains pour raviver l'antagonisme du Nord contre le Sud, à la veille d'une nouvelle campagne présidentielle. Les noirs sont fort mal accueillis dans le Nord par la population, et ceux qui ne meurent pas de misère ne tardent pas à rependre le chemin des États du Sud. Ce fait est seulement un exemple de la facilité avec laquelle les gens de couleur peuvent être séduits par des charlatans politiques.

les jeunes filles de Lowell, nous l'avons dit, ont perdu beaucoup de leur importance.

Seule dans les États-Unis, la grande manufacture de tissage de laine et de coton appelée les *Pacific Mills de Lawrence*, dans le Massachusetts, arbore le drapeau du patronage. Les résultats acquis par ses directeurs, MM. Chapin, sont assez considérables et assez anciens pour que, lors de l'exposition universelle de 1867, elle ait obtenu un des douze prix institués en faveur des établissements qui assuraient le mieux le bien-être, la sécurité et la concorde entre les travailleurs et les patrons. Leurs excellentes pratiques ont continué à porter leurs fruits. En 1876, M. de Studnitz a constaté la prospérité des *Pacific Mills* et leur bienfaisante influence sur les 5300 travailleurs (dont 3534 femmes) qu'ils emploient. Les patrons ont favorisé la formation d'une société de secours mutuels dont ils laissent la gestion aux ouvriers, et créé pour les jeunes filles des maisons où elles sont nourries et logées dans les meilleures conditions ; enfin, par des avances d'argent, ils facilitent aux ouvriers l'acquisition et, en attendant, la location de petites maisons isolées avec jardin. Si M. Chapin a dégagé le plus possible son intervention directe dans les institutions dont il vient d'être question, il ne ménage pas pour cela son action personnelle sur les ouvriers ; c'est lui-même qui réunit leurs enfants pour les exercices religieux du dimanche et qui ainsi maintient l'empire des principes chrétiens dans cette grande agglomération.

Quoique l'exemple donné par M. Chapin soit une exception, il s'est produit dans ces dernières années un important mouvement d'opinion dans le sens de la restauration des devoirs du patronage, et l'on peut dire qu'actuellement les hommes de bien de tous les partis et de toutes les confessions sont unanimes à y voir le remède à la question sociale si douloureusement posée.

Claudio JANNET.

—*A continuer.*

Au poète couronné.

Nous venons après tous les autres offrir nos félicitations au poète couronné par l'Académie française, M. L. H. Fréchette. Mais, pour être les derniers, nous n'en sommes ni moins empressés, ni moins sincères. Au contraire, nous avons plus que beaucoup d'autres le droit de nous réjouir. M. Fréchette a bien voulu se faire notre constant et fidèle collaborateur. Il a donné à la *Revue* le prestige de son nom, depuis le jour où elle naquit jusqu'à aujourd'hui, et il nous a permis de compter encore sur lui pour l'avenir. Sa gloire rejaillit dans une certaine mesure sur notre humble publication. C'est donc avec un vif sentiment d'admiration et de reconnaissance à la fois, que nous lui offrons de loin nos félicitations et nos vœux.

Empruntant ici son propre langage, et lui appliquant ses propres paroles, nous lui renvoyons au delà des mers, les accents de cette lyre qui vibre toujours sur nos bords :

Comme on voit l'astre d'or, plongeant au sein des eaux,
Laisser derrière lui de lumineux réseaux
Dorer les vagues infinies,
Quand ta barque sombrait à l'horizon brumeux,
On entendit longtemps sur l'abîme écumeux
Flotter d'étranges harmonies.

Tu caressais ton luth d'un doigt mélodieux,
O barde ! et je t'ai vu d'un long regard d'adieux
Embrasser nos rives aimées,
Rêvant pour ton retour d'immortelles moissons
De poèmes ailés, de sublimes chansons
Et de légendes parfumées.

Tu partis, et longtemps ta lyre résonna
Des vallons de Kildare aux penchants de l'Etna,
Sur le Danube et sur la Loire ;
Et, brillante fanfare ou fier coup de canon,
La brise qui passait nous apportait ton nom
Dans un long murmure de gloire !

Dans ces pays dorés où l'art a des autels,
Tu passais, saluant tous les fronts immortels
De l'Europe, en grands noms féconde;
Et, de Rome à Paris, de Londre à Guernesey,
Les maîtres t'acclamaient, rival improvisé
Qui surgissais du Nouveau-Monde...

Mais, comme une aile blanche ouverte dans le vent,
J'ai vu poindre une voile aux lueurs du Levant,
Dans un rayonnement féerique !
Le bronze de *Québec* a grondé dans sa tour;
Et, dans son noble orgueil, d'un long frisson d'amour
Tressaille la jeune Amérique !

Hosanna ! ces rumeurs, ces chants mystérieux,
C'est un monde hélant son barde glorieux ;—
Car le flot dont tu t'environnes,
O vieux roc de *Québec*, berce encor ton enfant,
Poète bien-aimé qui revient triomphant,
Le front tout chargé de couronnes !

REVUE

DE

MONTREAL

LA

QUESTION SOCIALE

AUX ETATS-UNIS

ET

LA CONDITION DES OUVRIERS DES MANUFACTURES [1]

VI

La *guerre des chemins de fer* de 1877 a été un trait de lumière pour beaucoup d'esprits. Sous l'impression des événements, le *New-York Herald* publiait un important *editorial* intitulé *a Remedy for strikes*, dans lequel il déclarait que les grandes compagnies avaient des devoirs de protection envers leurs ouvriers, et que rien ne pouvait suppléer à la méconnaissance de ces devoirs. D'autres journaux répétaient les mêmes pensées. Elles furent exprimées à ce moment-là avec une grande autorité par M. Charles-Francis Adams, *commissionner* du *board of railways* du Massachusetts, qui publia une correspondance échangée entre

---

Voir la *Revue* de juin 1880, p. 471.

lui et M. Jacquemin, ingénieur de la compagnie de l'Est, pour recommander à l'imitation des capitalistes de son pays les institutions de patronage créées par les compagnies françaises (1).

Bien d'autres écrivains ont exprimé la même opinion : elle s'est fait jour plus récemment quand on a vu les compagnies, qui avaient provoqué par une réduction de salaire les grèves de 1877, distribuer les mêmes dividendes à leurs actionnaires. Il a été évident que les salaires avaient été réduits pour assurer au capital le même taux de profit. Sans doute on ne peut pas prétendre soustraire complètement les travailleurs manuels au contre-coup des grandes crises de l'industrie ; mais il est non moins certain que le capital accumulé doit les supporter en première ligne. Aussi la conduite des compagnies de chemins de fer a-t-elle été accueillie par une réprobation unanime ; elle a été surtout stigmatisée par les journaux des différentes confessions chrétiennes (2).

En effet, le sentiment religieux peut seul inspirer aux chefs d'industrie le dévouement nécessaire pour reprendre les traditions du patronage dans les conditions difficiles qui leur sont faites. A la longue, ils doivent en être recompensés par la stabilité des populations ouvrières et la cessation des grèves ; mais, en attendant ce fruit de bien des années de dévouement, il ont à faire des sacrifices pécunaires, surtout ils doivent prendre sur leurs plaisirs et leurs loisirs. Aussi bien cette inspiration chrétienne est la condition *sine qua non* du succès des institutions de patronage. Si elles relèvent uniquement de la philanthropie humaine, si elles ont un caractère administratif, l'ouvrier, livré aux influences des *Trade-Unions* et du socialisme, ne verra dans les subventions du patron qu'une *restitution incomplète*. Il les recevra à titre d'*à-compte* et les dissipera dans l'intempérance, en attendant le jour de la liquidation sociale.

---

(1) Voyez un intéressant résumé de cette correspondance par M. A. Delaire, dans *l'Annuaire d'économie sociale* pour 1878, t. III, et un ouvrage récent de M. Adams, *Railroads, their origin and problem* (New-York, 1878). L'auteur de l'étude sur les *towns manufacturers* qu'a publiée l'*Atlantic Monthly* dans son numéro de juin 1879 conclut également à ce que les chefs d'industrie prennent la charge du bien moral de leurs ouvriers.

(2) Voyez, par exemple, dans le *New-Englander*, organe des ministres congrégationnalistes, de mars 1879, l'article intitulé *Reducing wages to maintain rate of profit*, où la conduite des compagnies est énergiquement censurée par une foule de textes et d'exemples tirés de la Bible.

Les catholiques sont naturellement les propagateurs les plus actifs de la restauration du patronage ; la direction générale qu'ils puisent dans les enseignements traditionnels de l'Église les préserve mieux que tous autres de ces engouements pour telle ou telle combinaison économique nouvelle, qui excitent tant de sentiments généreux sans aboutir à rien de pratique. Bien avant la crise actuelle, leurs évêques et leurs journaux n'ont cessé de rappeler les devoirs impérieux que la différence de position sociale impose aux chefs d'industrie. Ils insistent plus que jamais sur ce point fondamental de la morale, mais en même temps ils rappellent à toutes les classes les conditions essentielles du maintien de l'ordre dans les sociétés. Nous avons sous les yeux, entre bien d'autres écrits pastoraux, le mandement pour le carême de 1879 de l'évêque de Cleveland, une des plus importantes villes manufacturières de l'Ohio. Le sage prélat met en garde les fidèles contre les exagérations des idées de liberté et d'égalité. « Tous les hommes sont nés sujets de la loi de Dieu. Ils ne peuvent rien ajouter à leur vie ni à leur propriété que conformément à cette loi... Ils ne sont pas nés égaux non plus ni dans leur corps ni dans leur intelligence. De là dérivent les inégalités sociales. C'est une folie de dire que des hommes qui n'ont ni force physique ni capacité intellectuelle sont les égaux de ceux qui possèdent ces dons, ou que tous les hommes doivent recevoir les mêmes salaires. On doit être payé d'après le travail fait. »

Ces éternelles vérités du bon sens sont presque des nouveautés au milieu des sophismes qui forment le fond de la littérature courante en Amérique. Précisant davantage ses conseils, l'évêque de Cleveland interdit absolument aux catholiques de faire partie de toutes les sociétés secrètes qui dissimulent leurs desseins sous une apparence de secours mutuels ou de défense des intérêts de nationalité. Quant aux *Trade-Unions*, il admet parfaitement le droit qu'elles ont de défendre les intérêts collectifs de leurs membres et de chercher à procurer des salaires plus élevés, mais à la condition qu'elles observeront les règles de la justice vis-à-vis de tous, qu'elles n'exerceront aucune pression sur les ouvriers étrangers et ne s'associeront pas au mouvement socialiste.

Les sociétés de tempérance rencontrent également un chaleureux appui dans l'épiscopat américain. Beaucoup de ses membres en font partie et observent l'abstinence totale des boissons alcooliques. A l'exposition de Philadelphie, on admirait une colossale

fontaine de 105 pieds de diamètre sur 35 de hauteur élevée par la *Catholic total abstinence Association.* Un des derniers brefs de Pie IX a été adressé à ces associations, et Léon XIII les a solennellement approuvées le 10 mai 1879 (1). Le sentiment religieux peut seul donner la force de renoncer à des excitations de tous les instants, à des habitudes invétérées. Le mouvement pour la tempérance est essentiellement *confessionnel* aux États-Unis, c'est-à-dire que chaque *dénomination* forme des sociétés, dont elle a la direction exclusive. Si l'on veut jamais tenter des efforts sérieux en France contre l'alcoolisme, c'est sur ce terrain qu'il faudra se placer. Les plus intéressantes publications scientifiques, les faits recueillis par toutes les *sociétés contre l'abus des liqueurs alcooliques* serviront seulement à fournir des *illustrations* aux leçons des professeurs d'économie politique. Aucun buveur ne sera converti. Les résultats obtenus aux États-Unis sont considérables, et l'on peut beaucoup attendre du développement de ces sociétés. Sans doute il serait injuste de dire que toute famille pauvre l'est à cause de son intempérance ; mais d'autre part il est très certain que les sommes dépensées annuellement en alcool et en tabac seraient plus que suffisantes pour assurer un bien-être réel à l'ensemble de la classe ouvrière. Puis, quelle vigoureuse discipline morale que cette promesse solennelle (*pledge*) faite devant l'autel et tenue fidèlement. L'homme qui a ainsi su triompher de lui-même est un homme nouveau ; il est désormais trempé fortement pour toutes les luttes de la vie, et dans toutes les situations il pourra beaucoup parce qu'il a appris à vouloir !

Nous allons encore retrouver l'action féconde des évêques américains sur le terrain purement économique.

La cause première de la situation difficile des ouvriers est l'excès de la production manufacturière. Cette production n'est pas excessive en soi ; il y a dans le monde assez de gens mal vêtus et mal chaussés pour absorber tous les stocks de chaussures et de cotonnades, dont le défaut d'écoulement ruine manufacturiers et ouvriers. Mais ces gens-là n'ont pas les moyens de les acheter, ils n'ont rien à donner en échange ; en d'autres termes, il n'y a pas équilibre entre les différentes branches de la production. Il y a

(1) Le 3 février 1878, Pie IX attacha des faveurs spirituelles à la *Total abstinence league of the cross*, sur la demande du cardinal-archevêque de Westminster. Une indulgence plénière est accordée, entre autres, à ceux qui, outre les conditions ordinaires, s'abstiendront de liqueurs enivrantes le jour de la fête de saint Patrick, la veille et le lendemain.

plus : les produits agricoles ne s'accroissent pas dans des proportions aussi rapides que les produits manufacturiers : de là l'avilissement de ces derniers. En vain l'art de la culture va-t-il en se perfectionnant, une résistance opiniâtre des forces de la terre fait que le travail ne peut pas y acquérir la même puissance de production que dans les élaborations manufacturières : de là la conséquence que les inventions mécaniques rendent inutile le travail d'une certain nombre d'ouvriers manufacturiers, tant qu'un accroissement de production agricole ne vient pas offrir la contre-partie de leur travail.

Ce phénomène, très sensible dans les pays anciennement défrichés, se produit aux Etats-Unis, malgré la fertilité extraordinaire d'un pays neuf. Tandis que la puissance productrice de certaines industries manufacturières a quintuplé, celle de l'agriculture a seulement doublé.

Quand la production agricole est trop abondante eu égard au travail manufacturier, le mal est beaucoup moins grand : le bas prix des produits des champs provoque l'exportation et le développement de la consommation intérieure. Le cultivateur d'ailleurs est nourri et logé par la terre : il peut manquer d'argent comptant, il ne souffre pas dans ses besoins essentiels. La situation est bien plus grave pour l'ouvrier manufacturier, *qui doit tout acheter*, lorsque le produit de son travail vient à être déprécié.

Le développement des machines amènera forcément un mouvement inverse à celui qui s'est produit depuis un siècle, c'est-à-dire un refoulement vers les occupations agricoles des bras qui se sont portés vers les emplois manufacturiers. Là seulement est la solution de ce défaut d'équilibre, et non pas l'interdiction des machines, dans l'abréviation exagérée du temps de travail, dans l'augmentation des consommations de l'ouvrier, comme le lui disent ses flatteurs, ses pires ennemis. Malheureusement, ce n'est pas sans de cruelles souffrances que se fera cette *redistribution du travail*, comme disent les Américains. Eux au moins envisagent virilement le problème et ont assez d'énergie pour que les ouvriers des manufactures sachent s'arracher aux habitudes de la ville et se faire agriculteurs. Ils sont, il est vrai, soutenus dans cette pénible transition par la satisfaction de devenir propriétaires de la terre qu'ils se mettent à cultiver : grand avantage que nos vieux pays n'ont pas.

La législation si intelligente et si libérale sur la vente et l'occupation des terres publiques a été combinée de façon à éviter l'acca-

parement de grands espaces par des spéculateurs, et à faciliter l'établissement des familles de propriétaires cultivateurs, sans cependant décourager les entreprises collectives qui pourraient se former dans ce but (1).

Grâce à cette sagesse du législateur, on a pu voir dès le commencement de la crise toutes les forces vives du pays s'employer à transporter des ouvriers sans travail sur les terres inoccupées du Far-West. La difficulté, pour beaucoup d'entre eux, est dans le défaut de capital et de direction : une organisation volontaire, le *board of aid to land ownership*, s'est constituée immédiatement à Boston pour leur fournir l'un et l'autre. Les ouvriers eux-mêmes ont formé des associations s'engageant solidairement au paiement des terres sur lesquelles leurs membres vont s'établir en même temps. Celle de New-York, dirigée par M. John Kelly, a réussi à diriger 4000 ouvriers de cette ville sur le Dakota et le Kansas. Les émigrants ont été assez nombreux pour que dans la seule année 1877-1878 une quantité fort considérable de terres publiques aient été vendues et que la population de plusieurs Etats agricoles de l'Ouest se soit sensiblement accrue.

Les catholiques ont bientôt pris la tête de ce mouvement. Dans plusieurs diocèses, ils ont formé des comités de laïques agissant sous la direction des évêques pour établir des colonies composées de familles ayant la même foi et se prêtant un mutuel appui. La

---

(1) De temps à autre les agents du *land-office* vendent aux enchères des terres publiques par quantités strictement limitées. Mais, en vertu de l'*homestead law*, tout citoyen ou tout individu qui déclare vouloir acquérir cette qualité, peut acheter, moyennant 14 dollars, 160 acres de terre (64 hectares). Sa femme, ses enfants majeurs vivant avec lui peuvent acquérir chacun 80 acres (32 hectares). Si l'on y ajoute le bénéfice de la loi du *timber-act* qui subordonne ses faveurs à l'obligation de planter un certain nombre d'arbres, une famille de quatre personnes peut devenir propriétaires, pour 56 dollars, d'une section entière de terres publiques, 640 acres ou 259 hectares. La *preemption law* permet également au colon qui s'y est établi sans titre, *settler*, moyennant un prix un peu élevé, d'acquérir les terres publiques ou celles, données en subvention aux chemins de fer. Les compagnies sont obligées de recevoir en paiement leurs obligations au pair, et on trouve à les acheter chez les banquiers à un prix bien inférieur. La plupart d'entre elles comprenant que le meilleur moyen de développer leur trafic est d'attirer des immigrants sur leur parcours, accordent de longs délais de paiement ou font de fortes remises en cas de paiement comptant. Elles favorisent aussi les associations formées en vue d'un établissement collectif.

colonisation ne peut pas être faite au hasard. Au moins, quand elle se produit ainsi, il y a beaucoup de forces perdues et d'existences compromises, surtout quand elle occupe des terres exposées à un climat assez rigoureux, comme celles que les Etats-Unis ont en ce moment à offrir aux *settlers*. La combinaison des forces résultant d'un établissement simultané, la présence de quelques artisans bien choisis au milieu des agriculteurs assurent, au contraire, la réussite de l'entreprise. C'est de cette façon qu'a procédé le bureau de colonisation catholique créé par Mgr Irelan, évêque de Saint-Paul, dans le Minnesota, et un succès éclatant a couronné son intelligente initiative. Quatre centres de population fondés par lui dans ces conditions sont en pleine voie de prospérité.

Le premier, qui remonte seulement au printemps de 1876, est établi dans le comté de Swift, à 121 milles à l'ouest de Saint-Paul. Il embrasse un territoire de 432 milles carrés divisé en deux paroisses et réunit environ 800 familles catholiques possédant chacune une ferme sur laquelle elles vivent. La grande majorité est irlandaise ; mais il y a aussi des Allemands, des Polonais, des Français.

L'étendue des fermes varie de 500 acres (200 hectares) à 80 acres (32 hectares). Au milieu d'elles un centre appelé de *Graff* s'élève avec une station de chemin de fer, un télégraphe, un dock pour les produits agricoles avec un élévateur mû par la vapeur, six ou sept boutiques, un charpentier, un forgeron, une scierie, une charronnerie, une maison de refuge, où les immigrants sont logés avec leurs familles jusqu'à ce qu'ils aient pu s'établir. Une jolie église avec son presbytère se dresse au milieu du bourg naissant. Par contre, on n'y voit pas un seul débit de boissons !

L'autre centre paroissial, *Clontrof*, a à peu près le même aspect. Dans cet établissement, les cultivateurs en sont déjà à leur seconde récolte ; les marchands font beaucoup d'affaires ; des ponts et des routes sont construits, en un mot la prospérité de la colonie est déjà un fait acquis.

La seconde colonie, celle de Grâceville, qui ne date que du mois d'avril 1878, compte déjà 175 familles, qui se sont mises immédiatement à l'œuvre, ont défriché de 15 à 30 acres par tête, fait leurs semailles et élevé une église. Tous sont dans les meilleures dispositions ; nul ne songe à regretter la ville ; ils sentent le bonheur qu'il y a à être propriétaire et réellement indépendant.

Dans la troisième colonie, le bureau s'est assuré 70 000 acres de terre et en a déjà cédé aux immigrants 22 000. Au mois de septembre 1877, quand le curé alla s'établir au milieu de ces terres, il n'y avait que trois maisons ; quinze mois après il y en avait 68, et l'on comptait pour le printemps suivant sur 160 familles catholiques.

La quatrième colonie, celle d'Avoca, dans le comté de Murray, est à peine ouverte ; mais les combinaisons financières adoptées par l'évêque de Saint-Paul sont si favorables, qu'elles attirent un grand concours de demandes (1). Ce ne sont plus seulement des projets, mais bien des faits réalisés. Ils produisent un effet considérable sur l'opinion et partout, au Sud comme au Nord, les catholiques imitent des exemples si concluants. Des colonies sont déjà en voie de formation dans le Kansas et le Missouri. La congrégation des Pères du Saint-Esprit a commencé dans l'Arkansas une série de petites colonies catholiques, groupées en paroisses par nationalités. 80 000 acres de terre excellentes dans un climat analogue à celui du midi de l'Europe sont réservées aux colons d'origine française au prix de 2 à 6 dollars l'acre et avec les plus grandes facilités de paiement. Un prêtre, une église et une école forment le premier noyau de ces établissements pleins d'avenir. Les Bénédictins, fidèles aux grandes traditions de leur ordre, multiplient leurs monastères aux extrêmes confins de la civilisation, et partout l'abbaye est doublée d'une ferme qui sert d'abri et de modèle aux immigrants. Après avoir fondé dans ces conditions plusieurs monastères dans l'Indiana et l'Arkansas, ils viennent d'en établir un nouveau dans le territoire indien et y ont appelé un essaim de l'abbaye française de Pierre-qui-Vire. Leur grande fondation de Notre-Dame dans l'Indiana, avec son importante université, est consacrée déjà par le temps, et les grands résultats obtenus par elle montrent que la sève des

(1) Ici les terres sont acquises en bloc par le bureau de colonisation et revendues par lui aux immigrants à raison de 5 dollars l'acre, mais avec la faculté de paiements échelonnés. Soit une acquisition de 80 acres faite le 1er janvier 1879, au prix de 400 dollars ; en entrant en possession, le colon peut payer seulement un an d'intérêt d'avance et moyennant des annuités septennales dont le total, intérêt à 7 0/0 et amortissement compris, s'élève à 537 dollars, il sera plein propriétaire. Les récoltes recueillies sur ces 80 acres sont assez riches pour lui permettre de se nourrir, lui et sa famille, et de payer son acquisition. Au bout des sept ans, la terre vaut au moins le double de son prix primitif.

institutions catholiques est toujours aussi vivante qu'au cinquième et au sixième siècle.

La conscience de cette force et de cet avenir donne à l'épiscopat américain une autorité et une confiance toutes particulières. Mgr Spalding, le neveu de l'illustre archevêque de Baltimore et lui-même évêque de Peoria, développait récemment cette pensée (1), que le catholicisme possédait seul les forces morales capables de donner à la nation américaine la cohésion sociale qui lui fait défaut, de faire à l'autorité sa place indispensable au milieu de toutes les libertés, de réconcilier le travail et le capital, de neutraliser les tendances dissolvantes des rivalités économiques entre les différentes régions. Ces vues si larges et si patriotiques, ces affirmations si fermes d'une Église qui se pose comme l'unique dépositaire de la vérite sociale et religieuse, sont accueillies avec un respect unanime.

Ce sentiment de déférence du peuple américain pour l'action sociale du clergé rend possibles ces œuvres si importantes de colonisation. C'est à lui qu'il en faut faire honneur plus encore qu'à l'excellente législation sur les terres publiques dont il a été question plus haut.

Le but des évêques est cependant bien franchement avoué. En soulageant les misères matérielles des populations urbaines, ils entendent fonder des centres de population où des familles catholiques vivant exclusivement entre elles soient à l'abri de la propagande impie et puissent appliquer les principes sociaux dérivant de leur foi, en restant maîtresses du gouvernement local. Eh bien ces desseins si larges, loin de soulever des colères, rencontrent partout la sympathie d'un peuple en grande majorité protestant, mais qui n'a pas perdu le sens de la liberté !

Un des hommes politiques les plus considérables des Etats-Unis, M. Horatio Seymour, s'est expliqué là-dessus dans une lettre publique avec une remarquable franchise :

« J'ai suivi avec le plus vif intérêt les plans de l'Eglise catholique pour établir des Irlandais comme propriétaires fonciers. Je les regarde comme une sage politique. On les a critiqués et l'on a prétendu qu'il n'était pas bon d'avoir des colonies religieuses. C'est bien à tort, selon moi. Notre gouvernement n'est pas en hos-

(1) Lettre publiée en tête d'une *History of the United States for the use of schools*, par M. John Hassard (New-York, 1878, *Catholic publication Society*).

tilité avec les différentes confessions religieuses, il protège toutes les croyances. Il est bon que les hommes qui ont la même foi soient placés près les uns des autres pour élever leurs temples respectifs. S'ils étaient trop mêlés les uns aux autres, ils ne pourraient y parvenir (1).»

Quel exemple pour la France qui n'a pas su utiliser dans la colonisation de l'Algérie le dévouement de ces ordres religieux et dont la bureaucratie, au lendemain d'une effroyable famine, a suscité tant d'entraves à la charité d'un grand évêque!

Quel contraste douloureux avec la folle persécution qui poursuit sur le sol même de la patrie la desturction de toutes les influences bénies capables de panser le cœur aigri du travailleur et d'empêcher l'explosion d'une revendication socialiste bien plus menaçante qu'aux Etats-Unis !

Claudio- JANNET.

---

(1) Cette belle lettre, datée du 20 juin 1876, a été adressée à l'*Hebrew colonisation Society*. Les israëlites allemands, devenus très nombreux aux États-Unis, ont tenu à s'associer aussi à la colonisation de l'Ouest. M. Horatio Seymour a saisi cette occasion pour stigmatiser les préventions que les radicaux,—heureusement impuissants aux Etats-Unis,—cherchaient à soulever contre les succès éclatants de la colonisation catholique.

LE MUSÉE DE MONTRÉAL [1]

Dans un premier article sur le musée de Montréal, nous avons considéré quelques-uns des nombreux avantages que le Canada présente aux amateurs de l'art.

Nous avons vu les ressources d'une nature exubérante : forêts séculaires, cours d'eau gigantesques, magnifiques points de vue ; nous avons rappelé quelle histoire dramatique ce pays renferme dans ses annales. Nous allons étudier aujourd'hui l'emploi de ces éléments, en commençant toutefois par quelques aperçus sur les aptitudes artistiques de la race française : on comprendra quel parti elle peut tirer du vaste champ qui lui est ouvert.

*
* *

En remontant le cours des siècles, nous trouvons nos ancêtres en possession des plus riches produits de l'art. Les amateurs, qui vont contempler ce qu'il en reste, après tant de bouleversements, sont remplis d'admiration. Ils se plaisent à reconnaître que ceux qui ont bâti les cathédrales, les couvents, les forteresses étaient des artistes consommés, comme l'étaient ceux qui ont décoré les sanctuaires, les salles princières, et ces peintres admirables qui ont illustré les manuscrits, les saintes images ; comme l'étaient ceux qui ont sculpté ces milliers de statues que l'on voit encore aux basiliques de Chartres, de Paris, de Reims, d'Amiens, etc. Ce sont des œuvres au niveau de tout ce qui s'est fait de plus grand dans les centres où les arts étaient le mieux conservés, à Rome et à Byzance.

C'est ce qu'on reconnaissait alors même de l'autre côté des Alpes :

> ..... Quell' arte
> Ch' alluminare e chiamata in Parisi.

dit le Dante dans sa divine comédie (2).

Nous n'étions pas de beaucoup inférieurs aux grands maîtres italiens du XIV siècle : Cimabué, le Giotto et Duccio di Siena.

---

(1) Voir la *Revue de Montréal*, sept. 1879, page 624.
(2) *Purgatorio*. Cant. IX.

Plus tard, cent ans de guerres et de désastres vinrent arrêter ce grand mouvement. Cependant l'art ne fut pas absolument abandonné, et lorsque Henri II et François I firent venir des artistes italiens, ceux-ci trouvèrent au Louvre, à Saint-Denis, à Fontainebleau, à Rouen, à Chambord, à Amboise, des peintres et des sculpteurs qui n'avaient pas attendu ces étrangers pour produire des chefs-d'œuvre.

Il y a donc dans la race française une aptitude véritable qui tient à ses facultés : *don d'observation*, *talent de reproduction*, *esprit de disposition et de méthode* au suprême degré. Ainsi on a souvent admiré quel soin prend un français pour finir un livre, pour disposer un discours, pour mettre une relation nécessaire entre la forme et le fond. Il ne saurait s'arrêter avant d'avoir satisfait à toutes les exigences de l'exposition, il ne peut se contenter du premier effort de l'esprit ; il ne craint pas de revenir sur son inspiration première, et, quand il le faut, de la corriger, mais sans l'anéantir et l'altérer. C'est seulement à ces gens-là qu'on a pu dire sans inconvénient :

> Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage,
> Polisez-le sans cesse, etc.....

Ces facultés de goût et de discernement, on peut s'attendre à les rencontrer en Canada ; il s'agit seulement de les développer, de les mettre en lumière et de les encourager.

*
* *

Si, dans l'absence complète d'organisation, des talents éminents se sont produits, nous pouvons espérer qu'avec des encouragements, des moyens d'étudier et une intervention favorable, nous verrons encore se développer des vocations bien caractérisées. Nous pouvons citer des artistes habiles : MM. Hamel, Plamondon et Falardeau, parmi les peintres ; MM. Hébert et Bérubé, parmi les sculpteurs ; MM. Levêque et Ménard parmi les architectes, et enfin M. Bourassa, qui a réuni plusieurs genres.

Il ne faut pas s'étonner de ne les pas voir figurer dans les expositions restreintes qui ont eu lieu jusqu'ici, parce que leurs œuvres ont été consacrées particulièrement à des entreprises dont ils ne pouvaient facilement se distraire.

M. Hamel, qui est mort malheureusement avant d'avoir pu fournir toute sa carrière, a reproduit pour les galeries du parle-

ment les célébrités canadiennes avec un talent qui l'aurait fait admirer dans les grandes cités de l'Europe.

On a affirmé qu'il y avait du Van Dyck en lui; on peut bien dire, au moins, qu'il était de l'école du grand peintre flamand. Ses qualités naturelles l'avaient porté de ce côté : comme lui, il avait l'exactitude et la grâce, la vie et l'inspiration, l'entente des physionomies et la distinction. Enfin il avait su l'étudier et le comprendre ; aussi on peut admirer comme il a reproduit les brillants caractères du maître dans la disposition des sujets, dans l'emploi des procédés, dans la noblesse qu'il possédait à un haut degré et qu'il savait communiquer à ses personnages. Ses amis disent que cette ressemblance s'étendait même à sa propre personne.

Ses portraits resteront donc comme des modèles du genre et seront un bel ornement pour un musée ; ils forment un point de départ élevé pour un pays qui s'exerce depuis peu dans la culture des arts.

M Plamondon est encore un talent bien net et des plus estimables. Ses copies ont un caractère décidé d'exactitude et de bonne exécution. C'est ce que l'on remarque dans la Ste Catherine de Sienne, au couvent du Précieux sang à Saint-Hyacinthe, et dans ses tableaux de la passion, d'après les grands maîtres, qui se trouvent à Saint-Patrick de Montréal, et qui ont un vrai mérite : les sujets sont bien choisis, exécutés d'une manière large, avec facilité et énergie.

Le chevalier Falardeau s'est fait une réputation en Europe, et c'est encore une preuve assez distinguée, il nous semble, des dispositions heureuses de sa race. Il a su trouver à la fois réputation, succès, position officielle vis-à-vis d'amateurs éminents. On peut dire qu'il a rencontré un de ces rêves de la félicité humaine qui se réalisent si rarement.

Doué de dispositions heureuses, il a cru à sa destinée — en cela, il a donné un bon exemple—et il s'en est allé visiter l'Italie. En présence des chefs-d'œuvre, qui excitaient son enthousiasme, il s'est trouvé capable de les reproduire de manière à s'attirer l'attention d'illustres connaisseurs. Enfin, tout en explorant les musées et les palais, il a fini par rencontrer une épouse qui lui offrait en dot une fortune et un palais, et ce palais est lui-même un musée rempli des plus belles créations artistiques et religieuses.

On peut donc dire qu'au point de vue de la fortune, l'artiste américain a trouvé une destinée meilleure que celle que l'ingrate Florence accordait autrefois aux génies qui l'avaient illustrée.

Mais il est un peintre dont la présence se fait désirer au Musée de Montréal. M Bourassa est véritablement une individualité puissante et il réunit en lui une foule de talents divers: esprit de direction, érudition rare, habileté de l'écrivain. Par dessus tout, il est homme de cœur, de grands sentiments, d'une sensibilité exquise. M. Bourassa a travaillé, il a visité l'Italie, il a fait des copies qui sont des chefs-d'œuvre : enfin il a marqué sa trace avec force, et chacune de ses œuvres est l'expression d'une pensée et d'un sentiment. Il a réussi en plusieurs genres. Ses bustes des honorables L. J. Papineau et D. B. Viger et celui de Jacques Cartier sont remarquables, avant tout, par l'expression: finesse dans l'un, majesté dans l'autre, et enfin l'énergie vigoureuse dans le troisième. Dans la peinture, nous avons de lui quelques portraits où il a surtout cherché l'exactitude.

Grâce à M. Rousselot, curé de Notre-Dame, M. Bourassa a pu commencer à réaliser, dans la chapelle de Nazareth, ses idées et à révéler ses véritables aptitudes.

Ses études des anciens maîtres d'Italie et des peintres religieux modernes lui avaient fait admirer l'alliance qu'on a tâché de réaliser entre les expressions mystiques du moyen âge et les procédés savants des temps modernes; c'est ce qu'il avait trouvé dans M.M. Ingres et H. Flandrin, et c'est ce qu'il a cherché à reproduire dans cette petite église, où tout est si bien combiné. Quoique dans un champ trop limité pour l'inspiration du peintre, l'harmonie des couleurs, la subordination des personnages, sont très remarquables. Comme l'a dit un très bon juge, « dans toute « cette peinture, lorsqu'on examine la disposition, le faire, l'exé- « cution, on n'a pas à se contenter de louer les qualités éminentes « qu'elles révèlent ; il y a bien plus que de l'art, il y a une âme. »

Mais c'est surtout à Notre-Dame de Lourdes que M. Bourassa a su le mieux donner la mesure de son talent. Il a pu construire l'église comme il l'entendait, et disposer lui-même les surfaces, les dimensions, et les jours.

Notre-Dame de Lourdes est une chapelle byzantine de la Renaissance, comme on en voit sur les bords du Rhin. Un dôme principal, accompagné de quatre coupolines, occupe le centre et

s'appuie sur trois absides circulaires. A la façade, nous voyons un portique surmonté d'une galerie avec rosace dans le sommet; de chaque côté, deux ailes en saillie et qui doivent être surmontées de couronnements en rapport avec le dôme central. Dès l'entrée, on se croirait transporté dans ces belles chapelles du vieux monde, exclusivement consacrées à la décoration et à la peinture.

C'est un joyau ou plutôt un écrin de bijoux. Les divisions forment des encadrements, comme les cloisons d'or, de velours et de soie qui environnent les pierreries de l'écrin, et en même temps les peintures multipliées et se succédant sans interruption du pavé à la voûte présentent autant de pierres précieuses et de mosaïques étincelantes. Ajoutez à cela que les couleurs sont admirablement mises en lumière par les encadrements et les fonds. Les voûtes et les parois sont d'un aspect uni et doux, azuré et calme. On ne voit rien de forcé, rien de disparate, mais partout une grande unité. Ce qui est bien à remarquer c'est comme les fonds d'or adoucissent les différentes nuances et les harmonisent, tout en faisant ressortir les saillies de la construction. Aux grands arcs du transept correspond une décoration de colonnades dont les piliers encadrent avec harmonie les sujets principaux où se détachent des figures et des personnages d'un bon style. Les piliers de l'église, ceux du dôme en particulier, sont bordés de lignes verticales à simples traits qui en diminuent la masse et les font paraître plus élancés. Enfin, dans l'intervalle des arcades, l'on voit des ouvertures élégamment figurées, d'où sortent les têtes des patriarches, des prophètes et des docteurs de l'Eglise en contemplation devant les merveilleuses destinées de leur souveraine.

Ce que nous venons de dire suffit pour justifier le désir, exprimé plus haut, de voir nos artistes canadiens figurer dans les expositions. Nous espérons pour le progrès de l'art général qu'ils ne seront pas toujours exclusivement employés à la décoration des églises et des monuments qui offrent, d'ailleurs, plus vaste champ à leur activité. (1)

---

(1) Dans l'article précédent, tout en énumérant les principaux tableaux de l'Ecole anglaise, nous n'avons pas mentionné tous les noms dignes d'estime.

M. Bird, M. Weston, M. Sandham offrent des qualites éminentes. Ils ont exposé des tableaux tout à fait remarquables : nous espérons, pour eux, que le mouvement actuel vers les arts du dessin les fera mieux connaître et leur apportera tout l'encouragement qu'ils méritent.

*
* *

Après avoir considéré tout ce qui a été déjà produit, nous terminerons par quelques observations que nous jugeons indispensables pour la direction des études artitisques.

L'étude développera les qualités de la génération actuelle et lui donnera une bonne direction. C'est ce qui est nécessaire en tout pays par rapport surtout aux différents genres suivants: l'imitation de la nature, la peinture religieuse et historique et enfin l'art architectural.

Et d'abord, quant à l'étude de la nature, il ne suffit pas d'envisager les magnificences que l'on peut contempler en ce pays. Il faut savoir choisir, et ne pas tomber dans l'écueil qui menace tous les peintres novices. Nous en avons vu dernièrement un funeste exemple, donné par un homme, qui est cependant d'un très grand talent: dans un moment de distraction sans doute, il n'a su voir la nature que par son plus mauvais côté.

Voici un paysage des environs de Montréal. Il est destiné à représenter un site qui semblerait devoir être assez pittoresque. C'est un cours d'eau qui sort en serpentant d'un vallon; sur la rive, quelques arbustes, dans le fleuve des îlots, dans le lointain des collines chargées d'arbres. C'est ce qui frappe les yeux au premier abord; mais à mesure que l'on examine cet ensemble, on est étonné du réalisme que l'artiste a cru devoir dépenser dans un pareil sujet. Le ciel lui-même n'a pas échappé à l'esprit positif de l'auteur, il n'est ni bleu, ni blanc, ni gris; il est tacheté, moucheté, pommelé à un point qui le fait ressembler à quelque substance en décomposition.

Ensuite tout est percé complètement à jour; point d'opposition, de repoussoir entre les plans. Le soleil fait tout apparaître dans une clarté si égale et si uniforme, que l'œil ne trouve pas un seul point d'ombre pour s'y reposer. Le sol est en débris, en ruines, en platras comme à la suite de quelqu'immense destruction. Les rives sont dénudées et desséchées; les arbres des collines, tout déchiquetés, ont dû passer par quelque trombe ou quelque incendie. Il semble que les légions ont pénétré par là, semant le feu et la destruction et qu'ensuite des myriades d'insectes ont continué et mis l'œuvre à sa perfection d'anéantissement. Ce n'est pas le Canada; ce n'est ni la forêt, ni la nature. C'est quelque site qui n'a jamais existé que dans la préoccupation

que l'auteur a de pousser tout à l'extrême : il a dû travailler avec un appareil microscopique. Si un pareil site se trouvait quelque part, on ne devrait pas se croire obligé de le reproduire et de le soumettre à l'attention de personne, pas plus qu'on n'aimerait à reproduire les ravages de quelque terrible maladie.

*
* *

De même, dans la peinture académique, nous croyons que nos jeunes artistes ont beaucoup à se mettre en garde contre un danger auquel n'ont pas échappé de très bons talents. C'est de ne pas tenir compte de l'exactitude historique.

Si l'on veut représenter J. Cartier abordant aux rives du Saint-Laurent, Champlain dans ses différentes expéditions, M. de Maisonneuve, M. de Frontenac, M. de Montcalm, etc., il est tout à fait indispensable de donner à ces personnages,—officiers, marins et soldats,—des costumes qui appartiennent à leur époque, à leur pays et à leur profession. Pour cela, la peine n'est pas grande, mais encore faut-il se la donner ; il n'y a qu'à consulter des recueils très répandus et très élémentaires. Par exemple, on peut parcourir le *Magasin pittoresque*, et les nouvelles histoires de France et d'Angleterre qui ont été illustrées de nos jours avec le plus grand soin et une vrai science. Ce n'est pas sans résultats que l'on fait des cours d'histoire dans les institutions et les collèges, on en voit la preuve dans toutes les publications classiques et religieuses.

Enfin, quand il s'agit de mettre en scène les sauvages dont les types caractéristiques et les costumes offrent, par leur variété et leur originalité, tant de ressources, pourquoi ne pas se servir des ouvragee si bien faits du XVIIe siècle. Ces ouvrages ne sont pas très rares, et il est possible de se les procurer aux principales Bibliothèques à Québec, à Montréal et à Ottawa.

Malheureusement, trop souvent quand on a un sujet national à représenter, on ne tient aucun compte de la vérité ni de la couleur locale. Le paysage reproduit n'importe quel pays. Les officiers offrent des types d'hommes de peine communs et vulgaires : l'âge n'est pas observé, ni le caractère, ni le talent. S'ils ont vingt ans, ou trente ans, on les représentera sous les traits de la vieillesse la plus avancée. Quant aux costumes, aucune fidélité ; le personnage principal sera d'une époque, le lieutenant d'une autre, et il en sera de même pour les acteurs secondaires. Trois ou quatre siècles se donneront rendez-vous sur la toile. Pour

les personnages sauvages, le même système aura été adopté. On se contentera pour représenter la race indienne de prendre des types européens que l'on enlaidira à volonté et que l'on recouvrira d'une teinte bronzée ou brunie, ou enfumée. Tandis que l'on devrait savoir que les nations sauvages ont aux différents âges, avec des types d'un caractère très particulier, leur beauté incontestable. C'est ce qu'il faut étudier et c'est ce que l'on ne veut pas faire. Alors on n'est pas peintre, on n'a rien de ce qui fait l'artiste, on est tout simplement un enlumineur, sans science et sans idée.

Ce que nous venons de dire peut s'appliquer à la peinture religieuse. Mais nons croyons qu'on nous saura gré encore d'ajouter quelques observations.

—*A continuer.*

L'Abbaye des Fontenelles

LÉGENDE DU XIe SIÈCLE

AVANT-PROPOS

En quittant l'école d'application, avec le grade de lieutenant d'Etat-major, je fus envoyé pour faire mon stage dans l'infanterie, au 11e régiment de ligne, alors en garnison à Bourbon-Vendée.

J'étais déjà quelque peu blâsé sur le plaisir qu'on éprouve à vingt ans à promener un uniforme brillant; j'avais peu de goût pour l'absinthe, j'étais absolument dénué d'admiration pour la grosse fille qui trônait derrière le comptoir du café des officiers; et au bout de huit jours, j'étais fatigué d'entendre incessamment répéter les mêmes *blagues* et les mêmes calembours par les joueurs de piquet et les joueurs de billard. Il en résulta que j'allai peu au café et que je songeai à visiter les curiosités et à admirer les beautés—artistiques !—de la ville. Mais la ville se compose d'une grande place, à laquelle aboutissent quatre routes, aux deux côtés desquelles s'alignent des maisons *bêtes*, c'est-à-dire des grandes maisons blanches, carrées, percées de nombreuses fenêtres, assez semblables à des ruches, moins leurs laborieuses habitantes; car Bourbon-Vendée, qui s'est successivement appelé *La Roche-sur-Yon*, *Napoléon-Vendée* et *Bourbon-Vendée*, étant absolument sans commerce et sans industries, les frêlons y sont plus nombreux que les abeilles.

La seule chose remarquable, que je découvris quand je commençai mes recherches, remarquable mais non admirable ! fut la statue du général Travaux, dit le *Pacificateur de la Vendée*. Il n'a rien pacifié du tout ! la guerre a fini faute de combattants du côté des Vendéens, mais on est convenu de lui donner ce nom... ?

Si l'on tenait absolument à camper un grand homme au milieu de la place de Bourbon-Vendée, on avait à choisir entre

Cathélineau, Bonchamps, Stofflet, d'Elbée, Lescure, le prince de Talmont, les trois frères de la Rochejacquelin et vingt autres enfants de cette héroïque contrée, mais les édiles de la ville aimèrent mieux commander un général Travaux à un tailleur de pierre de je ne sais où... Cela dut être aussi agréable que flatteur pour Madame Travaux et les petits Travaux, mais ce fut inepte et absurde ! Quoiqu'il en soit la statue est là.

Cependant comme elle ne me rappella rien, ni de Phidias, ni de Michel-Ange, ni de Canova, ni de Géricault, ni de David d'Augers, quand je l'eus regardée dix minutes, je me trouvai parfaitement desœuvré. Je flottais entre la statue du général Travaux et le café des officiers ; et, bien que la distance fut courte, j'étais aussi isolé que si je me fusse trouvé au milieu du Sahara, quand je rencontrai un officier de grenadiers, qui me dit que les environs de la ville étaient charmants, et surtout pleins de grands souvenirs !

Il s'appelait David de Beaufort. Nous pensions de même à beaucoup d'égards, notamment en ce qui concernait le café, la demoiselle du comptoir, les alentours et la statue du général Travaux : cela nous rapprocha, et comme nous avions les mêmes loisirs, nous allions souvent faire de longues promenades, pendant lesquelles de Beaufort me répétait ce que lui avaient conté des paysans, fils des acteurs ou témoins eux-mêmes du grand drame qui s'était joué sur la terre que nous foulions.

Un jour que nous étions sortis à cheval, nous prîmes la route de la Motte-Achard. Nous trottions depuis une heure, quand, à un détour du chemin, je vis se dresser devant nous de grandes ruines parfaitement conservées.

—Qu'est cela ? demandai-je à de Beaufort qui savait tout.

—C'est l'*Abbaye des Fontenelles*, me répondit-il, si vous le voulez, nous allons la visiter.

Je ne demandais pas mieux.

Nous quittâmes la route et nous nous dirigeâmes vers les ruines.

Nous nous trouvâmes bientôt dans une immense cour qu'entouraient de hautes murailles grises, et où étaient établis des bâtiments de ferme avec tout ce qu'ils comportent : des poules, des vaches, des oies, des bébés joufflus se vautrant sur le fumier en compagnie de jeunes porcs, des dindons, un chien hargneux,

et le reste. Rien n'y manquait, et j'en fus choqué, pour les ruines! Je m'attendais à les trouver solitaires, silencieuses et mornes, comme des ruines qui se respectent; car il me semble qu'une ruine doit se recueillir et penser comme un vieillard.

Cependant une grande belle fille qui vint prendre nos chevaux et qui salua amicalement mon compagnon, me réconcilia avec les habitants du lieu.

—Bonjour, Jeannette! dit de Beaufort, nous venons visiter l'Abbaye, as-tu la clé?

—Oui, monsieur de Beaufort, lui répondit-elle, en tirant de sa poche l'objet demandé, la v'la; mais n'oubliez-pas de bien fermer la porte derrière vous, parce que quand les bêtes vont dans les caveaux on ne peut *pus* les ravoir.

—Sois tranquille, dit Beaufort. Et tandis qu'elle conduisait nos chevaux à l'écurie, nous pénétrions dans le vieux monastère.

Ces ruines sont fort belles et très bien conservées, ai-je dit; nous visitâmes la chapelle, les tours, le beffroi, les tombeaux, les grandes salles sans parquets ni plafonds qui durent autrefois servir de dortoir, de réfectoire ou d'audience, les cloîtres et les souterrains. Pendant deux heures nous ne fîmes que monter ou descendre des escaliers, escalader des décombres, franchir de grands trous; car si bien conservées qu'elles soient, en somme, ce sont des ruines!

Quand nous eûmes tout visité, j'étais fatigué, aussi allai-je m'asseoir sur une large dalle, qu'à son inscription nous reconnûmes pour une pierre tumulaire; puis, je demandai à de Beaufort s'il ne connaissait pas quelqu'histoire sur cette fameuse Abbaye.

—Je connais la légende, me répondit-il, mais elle est bien longue!

—Tant mieux! dis-je, nous avons le temps, et... vous racontez si bien!...

—Vous vous moquez, repartit-il, et pour vous punir, je devrais me taire, mais les Beauforts sont bons princes, depuis qu'ils ne le sont plus, ainsi, écoutez!

Et il me raconta l'histoire qu'on va lire.

CHAPITRE PREMIER

La Roche et les Fontenelles.

Cette abbaye fut, dit-on, construite vers la fin du XIVe siècle par un certain Robert de Talmont, à la place même où existait antérieurement un château qu'on appelait « les Fontenelles », et qui fut détruit par le feu du ciel, ou, comme le dit la légende, par le diable en personne. Ce que Dieu permit pour punir un horrible sacrilège que je vais vous raconter.

Au temps où commence la légende, vers l'an 1090, ce château était habité par le vieux sire des Fontenelles et par sa fille Iolande, gracieuse et belle enfant, alors âgée de quinze ans.

A peu de distance à l'ouest, s'élevait un autre castel, moins considérable, mais solidement et fièrement campé sur une hauteur escarpée, d'où il commandait à tout le pays. On l'appelait le fort de « la Roche, » du nom de son propriétaire.

Les deux fiefs se touchaient à l'ouest des Fontenelles; delà, guerre à outrance entre les deux seigneuries, parce que leurs maîtres se prétendaient tous deux propriétaires d'un bois, que la sagesse et l'humanité auraient dû leur faire proclamer *terre neutre*, car la guerre durait depuis plus de cent ans.

—Ce bois m'appartient, et je le veux! s'écriait-on aux Fontenelles.

—Ce bois est à moi, et je le garde! répondait-on à La Roche.

Les pauvres habitants du terrain litigieux, taillés par les intendants des deux châteaux, frappés de corvées et de servitudes par les deux seigneurs, finirent par l'abandonner; les uns se réfugièrent sur les terres des Fontenelles, les autres sur celles de La Roche; d'où, nouveaux griefs, nouvel aliment jeté au foyer de discorde et de haine qu'entretenaient *pieusement* les deux familles; car, pour chacune, reprendre le bois en question était une tradition, et même un devoir légué aux fils par les ancêtres.

La transaction la plus avantageuse eut été repoussée avec dédain par l'une et l'autre partie, comme une honte, une souillure infligée à l'écu de celui qui l'eût acceptée; le bois devait être conquis!...

Cependant, depuis quatre ou cinq ans, il y avait trève. Trève forcée, bien entendu! car les deux châtelains de ce temps étaient

de braves seigneurs, dignes de leurs pères ! Mais, le Sire des Fontenelles était confiné dans ses appartements par une goutte inexorable ; ses jambes en étaient devenues toute difformes et il lui était matériellement impossible de chausser l'étrier. De son côté, le seigneur de la Roche était condamné à l'inaction par de vieilles blessures que le mouvement de son destrier faisait rouvrir, provoquant des hémorragies, dont il avait déjà failli mourir.

Oui ! mais tous deux regardaient grandir leurs enfants en rêvant de nouvelles surprises, de combats sanglants et de grands assauts livrés à la forteresse ennemie, l'un, par l'époux qu'il donnerait bientôt à Iolande ; l'autre, par son propre fils, Raoul, qui allait avoir dix sept ans, et qui promettait d'être un vaillant chevalier. C'est pourquoi, quand par hazard le vieux Sire des Fontenelles caressait la tête blonde de Iolande, il avait un sourire heureux, parce qu'en la voyant grandir et devenir si belle, il se disait : Allons, je pourrai bientôt choisir entre les plus redoutables, car au premier carrousel où ils la verront, tous les chevaliers de la province en deviendront amoureux !—De son côté, le seigneur de La Roche sentait son cœur s'épanouir d'un bonheur ineffable quand il voyait, dans le courtil, Raoul, s'exerçant au *noble art*, faire sauter la *quintaine* d'un coup de lance digne de Lancelot ou de Roland : Allons, disait-il en caressant sa barbe blanche, c'est celui-là qui finira la querelle !

Or, voici ce qui arriva par une belle matinée de printemps :

Iolande, la noble demoiselle des Fontenelles, montant un blanc palefroy (1), suivie d'un vieil écuyer, précédée par deux pages et portant un faucon au poing, chassait au vol. C'était à la fin de mai ; le soleil étincelait radieux au firmament, mais les bois étaient pleins d'ombres, les taillis pleins d'oiseaux bavards et les grands arbres de la forêt étendaient sur le chemin leur dôme de verdure, que ça et là, le soleil frangeait d'or.

Iolande, radieuse comme le soleil, jeune et fraîche comme la nature, car toutes deux étaient en plein printemps, Iolande chevauchait gaiement, disant de doux mots à son palefroy, caressant

(1) On appelait *palefroys*, les chevaux montés par les chevaliers dans les circonstances ordinaires, et *destriers* leurs chevaux de bataille ; les chevaux montés par les Dames étaient aussi des *palefroys*, ou des *haquenées*. La haquenée était une jument, qui allait d'un pas particulier, le *haquet*, qui n'est ni le galop, ni le trot, ni l'amble.

l'oiseau qu'elle portait au poing, taquinant son vieil écuyer ou souriant à ses pages. Tout à coup, un merle ou un ramier partait; vite, elle décapuchonnait son faucon, qui s'élançait comme un trait. Alors, l'excitant de sa voix, encore enfantine, insoucieuse des obstacles par-dessus lesquels son cheval bondissait, respirant à pleins poumons, les yeux dans le ciel, livrant ses longues tresses au vent de sa course, elle suivait la chasse au galop.

Le soleil était arrivé au zénith, quand son écuyer lui représenta respectueusement, qu'on était bien loin des Fontenelles, et peut-être... bien près de La Roche !...

La jeune fille eut une petite moue d'enfant volontaire, mais la crainte l'emporta sur le caprice, et elle allait tourner bride pour suivre le conseil de l'homme d'armes, quand un geai s'échappa du taillis. Elle n'y pût résister; le faucon décoiffé fut encore lancé une fois, et tout quatre s'arrêtèrent pour suivre les péripéties de la chasse.

L'hôte des bois plongea dans les feuilles d'un grand chêne, l'oiseau-chasseur décrivit deux ou trois grands cercles au-dessus de l'arbre et disparut à son tour dans le feuillage, mais le geai s'enfuit à tire-d'aile, et ne trouvant pas le couvert assez sûr, il remonta vers le ciel, toujours poursuivi par son ennemi qui le domina bientôt et se mit à planer au-dessus de lui. Alors, le pauvre geai commença une fuite éperdue, glissant au faîte des arbres comme une petite embarcation qui court à la crête des vagues devant un grand vaisseau prêt à la couler... A un appel plus véhément de la cruelle chasseresse, l'oiseau de proie étendit ses ailes toutes grandes, resta immobile quelques secondes et fondit comme la foudre sur le fugitif... Mais au même moment, un *vireton* (1) partit du bois et le faucon tomba aux pieds du cheval de Iolande.

L'injure était grave ! Et le manant qui l'avait commise avait dès ce moment de grandes chances pour mourir pendu !

L'écuyer et les pages portèrent en même temps la main à leur poignard et s'élancèrent en avant, Iolande elle-même pâlit, et ses yeux eurent un éclair de colère, mais qui fut vite remplacé par une larme de pitié en voyant expirer son oiseau favori.

—Bien touché, monseigneur ! dit en ce moment une voix sous

(1) Trait d'arbalète, différent de la *flèche* et du *carreau*.

le couvert, et presque aussitôt deux hommes d'armes et un grand adolescent émergèrent du bois et parurent dans le sentier.

A leur aspect, Iolande ne put réprimer un geste d'effroi, car les nouveaux arrivants n'avaient pas un extérieur qui dût, à première vue, prévenir une demoiselle en leur faveur ; excepté le jeune homme, cependant, dont le visage était aussi doux et le costume aussi élégant que ceux de ses deux compagnons l'étaient peu : d'une taille gigantesque, vêtus de pourpoints et de haut de chausses en cuir, usés, coupés ou blanchis à tous les plis par le frottement de leur armure ; leurs morions de cuivre, bossués et cicatrisés en dix endroits, leur cachaient tout le haut du visage, dont le bas disparaissait sous une barbe épaisse ; enfin, ils étaient armés comme s'ils marchaient à la prise d'une bastille.

Le jouvenceau, au contraire, ne portait qu'un poignard à fourreau d'argent, curieusement ciselé (1) et une arbalète légère, probablement celle d'où était parti le viretou qui venait de tuer l'oiseau. Son pourpoint et son haut de chausse étaient du drap le plus fin et son chaperon de pourpre ; enfin, de grandes bottes, en cuir souple, remontant jusqu'au dessus du genou, complètaient un accoutrement très galant pour ce temps. Son visage charmant et ses longs cheveux bouclés, étalés par sa course sur un large col d'une blancheur de neige, lui donnaient une apparence quasi-angélique entre ses deux farouches compagnons.

—Ça ! fit l'écuyer en faisant avancer son cheval d'un pas, qui a eu l'audace de tuer un faucon du perchoir des Fontenelles ?...

—Tout beau ! seigneur écuyer ! repartit d'un ton menaçant l'un des hommes d'armes, en venant se placer devant le serviteur de Iolande, soyez, s'il vous plait, plus poli et plus respectueux en parlant devant le jeune Sire de la Roche ?

Iolande ne put retenir un petit cri, tant son étonnement fut profond, car elle s'était toujours représenté un sire de la Roche plus semblable aux routiers qui l'accompagnaient qu'au bel adolescent qu'elle voyait. Dans ce moment, celui-ci intervint en disant, avec un air de hauteur qui allait bien à ses yeux pleins de fierté :

(1) Au 11e siècle, époque où le luxe commence à s'introduire en France, tous les objets d'art ou de fantaisie nous étaient importés d'Orient ou fournis par les Maures qui occupaient l'est et le sud de l'Europe.

—Répondez d'abord vous-même, écuyer, et dites-nous de quel droit vous chassez sur nos terres ?

—Mais, nous sommes sur le fief des Fontenelles, répondit l'écuyer en jetant un regard autour de lui.

—Vous vous trompez, repartit sèchement le jeune Sire, vous êtes dans les bois du fief de La Roche; j'en ferai bientôt signer la reconnaissance à votre maître lui-même !

Iolande se sentit profondément émue de la menace contenue dans la réplique du jeune homme. Elle voulut le regarder avec colère, mais leurs yeux se rencontrèrent, et elle éprouva une sensation étrange, qui, faisant battre son cœur, empourpra son front et lui fit baisser les paupières.

—Quoiqu'il en soit, reprit l'écuyer, avec l'autorité que lui donnait son âge, il n'en est pas moins regrettable que vous ayez tué ce noble oiseau. (1)

—Mon pauvre Jacquet ! murmura la jeune fille ; et cédant à une émotion que la seule mort de Jacquet n'eut peut être pas suffi à provoquer dans d'autres circonstances, elle fondit en larmes.

—Pardonnez-moi, noble damoiselle, dit alors Raoul en se découvrant respectueusement devant elle, mais je ne prévoyais pas que la mort de cet oiseau dût vous être si pénible ; aussi vous demanderais je la permission de réparer le mal que j'ai fait, en

---

(1) Si la *venerie*, comme *science*, date d'une époque relativement rapprochée de nous, il en est autrement de la fauconnerie, dont on peut faire remonter l'origine, ou trouver au moins des traces, dès les temps mythologiques. Au moyen âge et à l'époque de la Renaissance, ce genre de chasse faisait les délices de la noblesse, et à une certraine époque jamais un seigneur ou une chatelaine, ne marchait sans son faucon au poing ; allant en bataille même ils emportaient leur oiseau qu'ils faisaient tenir par les écuyers pendant le combat et qu'ils reprenaient dès que la lutte était finie. Le faucon était devenu comme l'épée une marque distinctive inséparable du gentilhomme.— Il était de rigueur pour tous les gentilshommes riches ou pauvres d'avoir des *oiseaux*, mais il n'y avait que les grands seigneurs qui pussent avoir une véritable fauconnerie, c'est-à-dire, capable de fournir *tous les vols*, *vol du lièvre*, du *milan*, du *héron*, etc., chaque genre de chasse nécessitant un équipage spécial. Ces *oiseaux* qualifiés *nobles*, tandis que tous ceux qui n'étaient pas susceptibles d'être dressés étaient intitulés *ignobles*, quelle que fut d'ailleurs leur force ou leur grandeur, venaient principalement de Suède, d'Irlande, de Turquie et de Maroc ; aussi avaient-ils une grande valeur, et nul présent ne pouvait être plus appréciable et n'était reputé plus magnifique que le don d'un oiseau de chasse bien dressé. D'après *le livre du roi Modus*

vous faisant porter mon faucon blanc, le plus beau et le mieux dressé de mon perchoir.

La réparation était étrange et l'offre audacieux, venant d'un de La Roche, mais Raoul était encore presqu'un enfant, et c'était son cœur qui parlait !...

—Ce ne sera pas Jacquet ! dit tristement Iolande.

—Non, repartit mélancoliquement Raoul, ce ne sera qu'un étranger... le présent d'un ennemi... le souvenir d'une offense !...

Elle le regarda. Et ses yeux exprimèrent si bien, que ce n'était point là ce qu'elle pensait, que Raoul se sentit troublé jusqu'au fond de l'âme.

Il balbutia un adieu ou de nouvelles excuses, la jeune fille ne sût lequel ; lui-même n'eut peut-être pas pû le dire ; et, confus de l'émotion qu'il sentait l'envahir, il s'élança brusquement dans le bois, suivi par ses hommes d'armes.

Depuis lors, les deux jeunes gens se rencontrèrent souvent sous le couvert. Etait-ce, qu'ayant hérité de la haine et de l'orgueil traditionnels de leurs pères, ni l'un ni l'autre ne voulut se retirer et crut de son devoir, pour affirmer son droit, de visiter chaque jour le terrain contesté ? était-ce pour d'autres causes ? l'histoire est muette à cet égard...

Cependant, si ce fut la première pensée que je viens d'exprimer, ce que je n'oserais pas garantir, ils la cachèrent avec

---

qui nous initie à la science de la fauconnerie, la *noblesse* des faucons était en tel honneur qu'on n'employait jamais pour l'un de ces oiseaux, les ustensiles, harnais ou vaisselle qui avait servi à un autre faucon ; le gant même sur lequel on le portait, souvent richement brodé et orné d'orfèvrerie, ne servait pas pour deux oiseaux. Le chaperon de cuir qu'on lui mettait sur la tête était garni de perles fines et de plumes d'oiseaux du paradis ; chaque faucon portait, en outre, aux jambes, deux petites clochettes ou grelots en argent, aux armes de son maître.

Tous les oiseaux qui servaient à la chasse, étaient appelés Faucons, mais on distinguait parmi eux, le *gerfaut*, le *sacre*, le *lanier*, l'*émérillon*, le *hobereau*, le plus petit de tous, qui a donné son nom aux gentilshommes pauvres, qui ne pouvaient avoir de plus noble bête dans leur perchoir. Le mâles chez ces oiseaux étant d'un tiers plus petit que la femelle, s'appelait *tiercelet*, mais on donnait aussi les noms de *lauveret*, *sacres* et *émoucher* aux mâles des *laniers*, *sacres* et *éperviers*. On appelait *oiseaux de poing*, l'autour, l'épervier, le gerfaut et l'émérillon, parce qu'ils revenaient sur le poing quand on les rappelait, et *oiseaux de leurre*, le lanier, le hobereau et le sacre à qui il fallait montrer un *leurre* pour les faire revenir.

grand soin ; car le vieil écuyer qui accompagnait toujours Iolande, les prenant pour des amoureux, se reprochait amèrement sa complaisance, et aurait certainement tout révélé au Sire des Fontenelles, s'il n'eut été presque assuré que le vieux seigneur l'aurait fait pendre sans le croire, tant la chose lui eut paru monstrueuse et impossible !

Trois années s'écoulèrent ainsi ; Raoul avait vingt ans et Iolande allait en avoir dix-huit. Un jour Raoul arriva tard au rendez-vous où l'attendait sa belle amie ; car ce n'était décidément pas le désir de protester qui les réunissait !...

—Qu'avez-vous ? demanda Iolande avec anxiété, dès qu'elle vit arriver le jouvenceau, dont le visage portait l'empreinte d'un profond chagrin.

—Hélas ! dit le pauvre gentilhomme, nous sommes bien malheureux, ma Iolande !

—Qu'y a-t-il donc ? interrogea-t-elle avec une véritable angoisse.

Son émotion l'empêcha d'abord de répondre, enfin il articula péniblement : je vais partir... il faut nous séparer... ne plus nous voir...

—Le Sire de la Roche saurait-il ?...

—Oh ! non, dit Raoul, c'est Sa Majesté, le roi de France, qui a envoyé un message à mon père, et qui me mande auprès de lui parce qu'il va partir en guerre... Mon père est bien fier de ce message, et moi... j'en suis bien malheureux !...

Iolande se cacha le visage en sanglotant.

Raoul dont le cœur était brisé, ne put de son côté retenir ses larmes, et cédant à un sentiment d'une force et d'une spontanéité irrésistibles, il saisit la main de sa belle amie, la couvrit de ses baisers, lui prodiguant les noms les plus doux. Enfin leur douleur s'épuisa de son excès même, ils s'assirent au pied d'un arbre et parlèrent de l'avenir.

Pendant ce temps, le bon écuyer d'Iolande se promenait assez mélancoliquement à quelques pas des jeunes gens ; après avoir fait plusieurs sifflets avec de l'écorce de sureau, taillé avec son poignard des branches qu'il arrachait à de malheureux chênes qui n'étaient causes ni de son ennui, ni de ses impatiences, il fredonnait quelques lais ou quelques chansons chevaleresques

de Guillaume IX, ce comte de Poitiers qui passe pour le plus ancien troubadour (1) de France, puis s'arrêtait, soupirait, et reprenait sa promenade, ses sculptures ou son fredonnement.

Raoul et Iolande ne se séparèrent qu'à l'approche de la nuit, et lorsqu'elle le quitta, la belle fille des Fontenelles jura pour la centième fois à son triste ami, que jamais elle ne l'oublierait, prierait pour lui chaque jour, et n'aurait jamais un autre époux !

CHAPITRE DEUXIÈME

Le Sire de Talmont.

Raoul est parti depuis deux ans et l'on parle de son prochain retour ; car au fief de la Roche et même aux Frontenelles l'on a eu de ses nouvelles plusieurs fois depuis son départ. L'on y a d'abord appris qu'il avait été armé chevalier après une grande bataille dans laquelle il s'était signalé par son courage ; puisqu'il s'était encore distingué dans d'autres combats, et qu'enfin le roi Philippe l'avait pris en si grande amitié qu'il l'avait fait l'un de ses capitaines, malgré sa jeunesse, et qu'il le logeait dans son propre hôtel.

Grands avaient été le bonheur et l'orgueil de son vieux père et... de Iolande, qui, retirée dans son oratoire, s'était jetée à genoux et avait remercié Dieu et sa Très Sainte Mère la Vierge Marie, avec toute l'effusion d'un cœur plein d'amour.

Mais grande aussi avait été l'*ire* du sire des Fontenelles, qui s'était écrié : que dans ce temps on exagérait tout ! que dans sa jeunesse... ! Mais qu'il allait marier sa fille au plus tôt avec un vaillant, qui défendrait son fief et qui rabattrait la vanité de ces de La Roche !...

Ce fut en raison de cette résolution bien arrêtée qu'il reçut royalement Messire Jehan de Talmont, et qu'il accueillit sa requête avec enthousiasme quand il lui demanda la main de sa fille, Iolande.

Le Sire de Talmont réunissait effectivement en soi tous les avantages que recherchait le seigneur des Fontenelles ; sa for-

(1) Les *troubadours*, qui vinrent d'abord de Provence, tirent leur nom d'un mot de ce pays, *trobador* qui signifie *trouveur* ou *inventeur*, poète, si l'on veut. Ces premiers chants, nés à l'époque qui nous occupe ici (XIe siècle) n'étaient que de trois sortes : les *chansons*, les *tensons*, dialogues ou disputes alternées entre deux interlocuteurs, et les *sirventes*, espèces de satire.

tune était grande, sa force et son courage s'étaient affirmés dans plusieurs rencontres ; il avait quarante ans et un peu plus de six pieds ; enfin, il jurait, sur sa foi de chevalier, de réunir ses propres vassaux à ceux des Fontenelles et de ne pas coucher dans un lit avant d'avoir conquis et mis à sac le château de la Roche!

Quand il fit ce serment, le vieux Sire voulut se lever pour donner l'accolade à son futur genre ; une horrible douleur le rejeta sur son siège ; mais il eut l'héroïsme de sourire, en disant : Chevalier, je vous aime ! et ma fille est à vous.

Mais le Sire de Talmont était un seigneur sérieux : l'on dut faire d'abord l'estimation des biens et le dénombrement des vassaux, ce qui prit une semaine : Il faut ajouter à tout cela le fief de la Roche ! observa le vieux Sire des Fontenelles en frottant joyeusement sa mauvaise jambe. Et tout cela joint à mon fief de Talmont et à mes autres seigneuries, repartit Messire Jehan, fera de votre gendre le plus riche baron de la contrée !

Le lendemain le seigneur des Fontenelles fit appeler sa fille dans la salle d'honneur.

Le respectable chatelain s'était fait vêtir ce jour là avec plus de soin qu'à l'ordinaire ; lorsque Iolande entra, il était assis dans un grand fauteuil, très élevé, une sorte de trône en chêne sculpté, sa jambe malade reposait sur une pile de coussins, sa main droite était appuyée sur la croix de son épée, tandis que de la gauche il jouait avec les oreilles d'un lévrier. A sa droite se tenait debout le Sire de Talmont, et à sa gauche, son écuyer, portant son casque et son écu, comme aux bons jours ! Derrière, à quelque distance de son siège, occupant tout le fond de la salle, se tenaient les principaux officiers du fief et du château.

—Approchez, ma fille, dit-il à Iolande interdite et toute tremblante ; car la présence de Talmont et la solennité donnée à cette entrevue lui faisaient deviner son malheur.

Elle fit encore quelques pas et s'arrêta.

—Je vous ai fait mander, dit solennellement le vieux seigneur, pour vous apprendre que je vous ai fiancée à très haut, très puissant et très redouté Sire Jehan de Talmont, chevalier, qui nous a fait l'honneur de solliciter notre alliance.

Elle pensa à Raoul, jeta un regard désolé sur Talmont, et poussa un long soupir.

—Oui, poursuivit le seigneur des Fontenelles, qui crut qu'elle allait parler, je sais que vous appréciez comme moi l'honneur de

cette union, et que vous serez une digne et noble Dame, comme vous avez été jusqu'ici une fille soumise, obéissante et réservée. Ce sont, d'ailleurs, vertus particulières aux femmes de notre maison, ajouta-t-il en se tournant vers Talmont, qui salua courtoisement.

Cependant Iolande se rappelait le serment qu'elle avait fait à Raoul ; aussi, bien que son émotion fut si grande qu'elle se sentait chanceler et prête à défaillir, elle fit appel à toute son énergie et voulut protester : Seigneur,... commença-t-elle, mais d'une voix si faible qu'elle seule s'entendit...

Bien ! bien ! interrompit le Sire des Fontenelles du ton le plus paterne, le chevalier comprend comme moi, votre trouble et votre émoi ; allez, mon enfant, vous pouvez vous retirer puisque nous vous avons appris ce que nous avons décidé pour votre bonheur et la plus grande gloire de notre maison. Ah ! fit-il, au moment où elle allait gagner la porte, s'appuyant à chaque pas aux colonnes qui soutenaient la voûte, apprenez que le chevalier nous a juré de ne pas reposer dans son lit avant d'avoir mis à sac et pillage la tanière de ces brigands de la Roche, qui detiennent partie de votre héritage ; soyez fière de votre époux !...

Iolande passa le seuil de la grande salle et tomba évanouie dans les bras de ses femmes, qui, après l'avoir accompagnée, l'attendaient à la porte pour la reconduire cérémonieusement à son appartement.

Quand elle revint à elle, Iolande pleura amèrement.

Sa mémoire lui retraçait de délicieuses entrevues sous bois avec son beau Raoul ; elle se rappelait l'expression toujours si poètique et tendre, de son amour ; leurs frayeurs au moindre bruit, et les suaves émotions si souvent éprouvées alors... puis, leur dernier adieu !—Et ses larmes recommencaient à couler.

Ce fut ainsi qu'elle passa la nuit. Vers le matin il lui vint une pensée qui calma un peu ses douleurs ; d'abord vague, indéterminée, mais suffisante pour lui permettre de réfléchir et la distraire du désespoir, elle prit peu à peu, une forme, un corps ; et à mesure qu'elle y songeait davantage, son visage se rassérénait ; enfin sa résolution fut définitivement arrêtée, son idée fixée.— Elle appela ses femmes, se fit habiller et manda son page.— L'enfant accourut, alors elle le chargea d'aller demander au Sire de Talmont de vouloir bien l'attendre à une heure de là, der-

rière la chapelle, où elle désirait l'entretenir pour chose urgente. Son jeune messager partit, et sentant qu'elle avait besoin d'implorer le secours du ciel pour conjurer le malheur qui la menaçait, elle se rendit elle-même immédiatement à la chapelle.

Pendant une heure elle pria avec la ferveur de celles qui souffrent, puis s'achemina au rendez-vous qu'elle avait assigné au chevalier.

Celui-ci l'attendait depuis quelques minutes déjà ; il la salua courtoisement, mais avec un demi sourire victorieux, qui prouvait que Messire Jehan de Talmont, chevalier, n'avait pas trop mauvaise opinion de ses mérites personnels. Iolande le salua comme elle eut salué un évêque en ce temps de foi respectueuse :

—Seigneur, lui dit-elle tout d'une haleine, car elle avait préparé son discours et s'était répété cent fois ce qu'elle se proposait de lui dire, Seigneur, je vous prie d'excuser la démarche que je fais auprès de vous, mais elle m'est prescrite par l'honneur et par l'estime que vous m'inspirez ; comme vous êtes un chevalier, j'espère que vous l'apprécierez et ne me jugerez pas avec trop de sévérité, car ce que j'ai à vous avouer est déjà bien pénible à dire, pour une Damoiselle...

—Parlez, noble Damoiselle, parlez, dit Talmont avec une confiance superbe, et une tranquillité qui prouvait que le brave chevalier ne comprenait ni l'angoisse de Iolande, ni l'élévation des sentiments que révélait son exorde.

—Eh bien ! reprit-elle avec plus d'effort, car la pauvre enfant sentait instinctivement qu'elle s'adressait à un esprit vulgaire, et elle tremblait de n'être pas comprise, je voulais vous dire, Seigneur, que si honorable que soit pour notre maison la démarche que vous avez faite auprès du Sire des Fontenelles, je... je ne peux... être votre Dame !

—Bah ! exclama le Sire de Talmont, d'un ton qui ne dénonçait qu'un grand étonnement, et pourquoi donc ?

—Parceque, dit Iolande toute palpitante d'émoi, j'aime quelqu'un... et j'ai juré...

—Vous avez juré...? interrogea Talmont frisant l'ironie.

—Oui, dit Iolande, absorbée par sa pensée et sans se rendre exactement compte des mots qui lui échappaient dans son trouble, j'ai juré foi éternelle au jeune Sire de la Roche...

—Ah ! ah ! ah ! interrompit son fiancé, riant bruyamment et peut-être un peu plus haut et un peu plus longuement qu'il n'en avait réellement envie, je connais cela !...

—Eh quoi ! vous saviez que j'aimais Raoul ! exclama-t-elle épouvantée à la pensée que si le chevalier le savait, d'autres peut-être...?

—Eh non ! répondit-il, je disais, je connais cela : parce que toutes nos jolies Damoiselles, seules, désœuvrées et ennuyées dans nos grands châteaux, où l'on ne devise que de guerre et de combats, rêvent, surtout lorsque, comme vous, elles n'ont pas de mère. Alors, elles se créent une grande passion ! pour y songer, vous comprenez ? L'une aime son page, l'autre aime son nain ou son fauconnier ! vous, vous aimez l'ennemi de votre maison ! c'est tout naturel, puisque c'est absurde ! et que toutes vos charmantes petites têtes sont à l'envers,—jusqu'à ce que, ajouta-t-il moins légèrement, jusqu'à ce que vos occupations et vos devoirs de Dames viennent vous rendre sensées et raisonnables. Ce que vous serez comme vos mères, comme toutes les femmes de notre maison quand vous serez devenue Dame de Talmont.—Etait-ce là, belle Iolande, tout ce que vous aviez à me communiquer ? demanda-t-il ensuite.

--Ainsi, dit Iolande d'une voix pleine de larmes, car elle se sentait perdue, malgré ce que je viens de vous dire, vous persistez... Vous n'avez pas pitié de moi... Vous voulez que cette union que Dieu doit réprouver ! car c'est devant lui que j'ai juré, et un serment est une chose sacrée !... vous voulez que cette union s'accomplisse !...

—Je veux qu'avant un mois vous vous moquiez avec moi de vos rêves de jeune fille, et que vous donniez dans mon château l'exemple de toutes les vertus !—Et comme elle allait parler : je vous quitte, car je sais que je ne vous convaincrais pas aujourd'hui ! il est donc inutile de continuer un entretien qui parait vous être pénible.—Vous obéirez à votre père, notre union s'accomplira comme il est dit, et une semaine après, vous m'aimerez.—Ce disant il s'éloigna.

—Jamais ! lui cria Iolande avec un regard dont l'expression douloureuse était navrante.—Puis, une réaction parut s'opérer en elle : prête à défaillir, elle se redressa, et ses yeux exprimèrent non plus la douleur, mais la haine et le mépris, pendant qu'elle regardait Talmont rentrer au château.

Le jour suivant vit commencer les fêtes qui devaient préluder au mariage. Il y eut carrousel dans le courtis, festins pantagruéliques, chansons, tensons, sirventes et ballades chantés par les trouvères, danses et largesses faites aux manants, amnistie accordée aux prisonniers, pardons octroyés aux coupables, chevauchées par monts et par vaux, chasses aux loups, aux sangliers, aux cefs, aux chevreuils, chasses au vol dans la plaine et dans les marais, liesses dans les villages et galas chez tous les serfs ; en un mot, il y eut tout ce qui pouvait rendre splendide et pompeux le mariage d'un illustre chevalier avec la plus riche héritière du pays à cinquante lieues à la ronde. Puis enfin, eut lieu le mariage, auquel assista toute la noblesse de la province.

Le Sire des Fontenelles était ravi ! le seigneur de Talmont et autres lieux, qui avait eu tous les honneurs du carrousel, qui avait supérieurement conduit les chasses, et qui commandait déjà en maître dans son nouveau fief, paraissait également heureux; Iolande seule était très pâle et semblait toujours triste ; mais on comprenait sa pâleur, sa mélancolie et la réserve dont elle usait en toutes circonstances dans ses rapports avec Messire Jehan; une noble damoiselle ne change pas d'état comme une bergère !..

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que Talmont fût méchant et vénal ? mon Dieu, non ! c'était tout simplement un esprit ordinaire et une âme vulgaire ! Il avait trop de respect pour une fille de bonne maison pour admettre qu'elle eût pu être coupable, et il ne croyait pas davantage qu'elle pût le devenir quand elle serait Dame de Talmont, ainsi qu'il l'avait dit ; or, ce qu'il avait dit, il le pensait ! quant aux jalousies rétrospectives qu'aurait pû lui inspirer l'aveu de sa fiancée, son orgueil, la confiance qu'il avait en son mérite et l'espoir qu'il nourrissait de conquérir bientôt le fief de la Roche, s'opposaient à ce qu'il les éprouvât. Ce fut donc sans inquiétudes, comme sans remords, qu'il épousa Iolande.

La jeune fille de son côté parut résignée ; pas un mot, pas un geste, pas un regard ne vint rappeler la scène de la Chapelle; mais elle parlait peu, restait fort longtemps dans son oratoire et conservait sa pâleur.

Cependant le vieux chatelain des Fontenelles pressait son gendre d'entreprendre quelque chose contre la Roche, et lui rappelait son vœu que le chevalier accomplissait d'ailleurs religieusement.

Tous les préparatifs d'une formidable attaque se firent aussi secrètement que possible, car le château de La Roche ne pouvait être enlevé que par surprise, ayant une garnison d'élite, étant abondamment pourvu de vivres et de munitions, et bâti qu'il était sur un roc escarpé de tous côtés, et encore, ceint d'une rivière profonde.

TROISIÈME CHAPITRE

Le Sac de La Roche.

La nuit était noire comme les voûtes de l'enfer! Il n'y avait point de lune, pas une étoile au ciel! Toute la soirée il avait plu, et les nuages rasant la terre, s'accrochaient aux arbres de la forêt, rampaient en grands lambeaux par les chemins, escaladaient péniblement l'éminence de la Roche et noyaient le château dans une brume glacée. Le fanal du donjon qui devait éclairer le seul chemin qui conduisît à la porte, scintillait comme derrière un voile, et laissait la route dans l'ombre qui remplissait la vallée.

Une troupe nombreuse marchait dans ces ténèbres. Ils étaient plus de mille, et s'avançaient silencieux comme des fantômes à la suite de deux cavaliers noirs. Lorsqu'ils arrivèrent au pied du roc, l'un de ces cavaliers parla bas à son compagnon, et celui-ci le quitta aussitôt pour se mêler à l'armée qui les suivait; il dût leur communiquer l'ordre ou les instructions qu'il venait de recevoir, car la sombre cohorte se divisa immédiatement en trois bandes: L'une continua de suivre le chemin et de monter au château, mais en redoublant de précaution pour éteindre le bruit de sa marche, tandis que les deux autres s'avancèrent parallèlement aux flancs du rocher dans lequel le chemin était taillé. Il leur fallait pour cela ramper comme deux immenses reptiles, descendre dans des ravines, escalader des blocs de granit, écarter silencieusement des branches et des broussailles, enjamber de gros troncs d'arbres morts; cela, aux lèvres des abîmes qui s'ouvraient des deux côtés de la route. Les deux bandes le faisaient, et bien qu'elles n'avançassent que lentement, chaque minute les rapprochait de la porte du fort de la Roche. Elles y arrivèrent enfin; sur un nouvel ordre du chef, transmis

à voix basse, de la tête à la queue de la triple colonne, tout s'arrêta, tout devint immobile et muet !...

Alors, les deux cavaliers s'avancèrent jusqu'au pont-levis et celui qui paraissait être le chef parla de nouveau à son compagnon, qui embouchant aussitôt un cor d'argent qu'il portait en sautoir, en tira plusieurs appels éclatants.

—Qui va là ? demanda dans la nuit, du haut des murs, la voix enrouée d'une sentinelle.

—Chevalier-errant avec son écuyer, sollicitant au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ l'hospitalité d'une nuit dans cette noble demeure, répondit l'homme au cor d'argent.

—Le château de la Roche ne s'ouvre jamais la nuit, répartit le soudard d'un accent peu engageant, tournez à droite, à vingt pas vous trouverez un abri pour vous et vos montures, et demain, quand il fera jour, vous serez admis au château.

—Mais, Monseigneur est blessé, reprit l'écuyer, laisserez-vous mourir un chevalier à la porte de votre château sans le secourir ?

Le soudard se pencha dans un créneau, essayant de distinguer quelque chose au dehors, mais il ne vit que la double silhouette des deux cavaliers et un océan de brouillard roulant lourdement ses vagues autour de la forteresse ; il écouta, et n'entendit que les piaffements impatients des deux chevaux ; ailleurs, tout semblait solitaire ; l'on n'entendait que les gouttes de pluie tombant des feuilles, puis dans le lointain le hurlement d'un loup et à de grandes distances le chant triste d'un oiseau de nuit.

—Attendez, dit alors le soldat.

Quelques minutes s'écoulèrent, et les chaines du pont-levis roulèrent bruyamment sur leurs poulies de fer, la herse se releva et le pont-levis s'abattit lourdement.

—Prends ta hache ! commanda l'un des cavaliers.

—Je suis prêt ! répondit l'autre.

—Attention ! reprit le premier en apprêtant sa lance.

La porte s'ouvrit dans ce moment et la voix d'un officier dit : Quand il vous plaira, seigneur chevalier !

Talmont et son écuyer s'élancèrent sur le pont, l'officier et les soudards qui l'accompagnaient furent renversés par la lance du chevalier, la hache de l'écuyer et le choc des deux chevaux.

—A la rescousse ! à la rescousse ! s'écria le Sire de Talmont ; et sa noire armée surgissant sur le chemin, s'engouffra sous la voute et remplit bientôt la cour du château.

Alors commença un horrible tumulte ; car, le château était envahi, mais la garnison n'était pas vaincue !...

Les cent hommes d'armes de la Roche étaient des routiers choisis ; rompus à la guerre, habitués aux surprises, aux embuscades, et à ces combats à outrance, où, seul contre dix, un vaillant homme peut vaincre. En moins de temps qu'il ne m'en faudrait pour rapporter tout ce qu'ils firent, ils s'étaient mis en défense : les portes des grandes salles où ils dormaient tout à l'heure étaient barricadées, les étroites fenêtres garnies de défenseurs, et des flèches et des projectiles de toutes sortes étaient réunis sous leurs mains.

La lutte fut longue et meurtrière, particulièrement pour les agresseurs ; mais à la fin, une porte céda à leurs efforts et ils envahirent les corridors et se précipitèrent dans les salles où les soldats tenaient toujours. Alors ceux-ci, commandés par un vieux réître, plein d'expérience, sortirent par les fenêtres, et quittant l'arbalète, attaquèrent les vassaux de Talmont avec la pique, la hache et l'épée. Mêlés à leurs ennemis, ils en faisaient un carnage affreux, et Talmont, alors maître des salles, ne pouvait user du trait comme les routiers le faisaient avant, parce qu'il eut souvent atteint ses propres compagnons. La bataille se concentra donc dans le préau.

Cependant le Sire de la Roche, qui avait le sommeil léger des vieillards, avait été l'un des premiers à entendre l'irruption de l'ennemi dans son château. Aussi, quand son écuyer se précipita dans sa chambre pour le prévenir, trouva-t-il son vieux seigneur debout sur les marches de son lit, en train de se vêtir.

—J'ai trop vécu, dit-il tristement au fidèle serviteur, puisque j'ai vu la chute de ma maison !

—Nous pouvons encore nous défendre et repousser l'ennemi ! répondit l'écuyer, qui ne croyait pas à ce qu'il disait.

—Non, répartit son maître, la Roche est vaincu !... que dira Raoul ?... que pensera le Roi ?... et la postérité ?...

—Si nous sommes vaincus, s'écria l'écuyer, en tous cas ce n'est que par trahison !

—Certainement, dit le vieux chevalier; qui aurait pu vaincre la Roche sans trahison! et son œil étincela de colère et de fierté guerrière. Ensuite il ajouta avec mélancolie : Mais la vertu des vieillards est la prudence, et j'ai dû en manquer, puisque je me suis laissé surprendre ?

Il y eut un silence, pendant lequel il resta la tête penchée, comme abîmé sous le poids de ses pensées; et puis, relevant le front : Donnez-moi mon armure, Anselme !

—Eh quoi ! seigneur, vous voulez...

—Puis-je abandonner mes gens! puis-je devenir le prisonnier du Sire des Fontenelles! ma gloire n'exige-t-elle pas que je tombe avec ma forteresse!... Si l'histoire de notre maison doit dire que j'ai perdu l'héritage de mes pères, ne doit-elle pas dire en même temps, qu'au moins je suis mort en le défedant!... Allons, obéissez, écuyer, mon armure.

Anselme alla prendre à la muraille le haubert, la cuirasse, les brassards et toutes les pièces de l'armure, les déposa sur le lit et commença à armer son seigneur. A mesure qu'il endossait son attirail de guerre, le vieux Sire sentait la force lui revenir; on eut dit de l'un de ces fiers destriers, qui relèvent orgueilleusement le front quand on les revêt du harnais, qui piaffent et hennissent d'émulation aux premiers sons du clairon.

Quand son écuyer lui remit sa grande épée, il dit : Si Dieu, par un miracle qu'il peut faire, me rendait pour une heure ma vigueur d'autrefois, je sauverais mon château !... Mais Dieu est contre moi, puisqu'il a permis cette félonie... ? Il se tut, et craignant d'avoir blasphêmé, il se tourna vers un grand crucifix suspendu au mur et dit dévotement : Pardonnez cette plainte à ma douleur, Monseigneur Jésus-Christ, et tout à l'heure, recevez moi à merci dans votre divin Paradis ? Il fit un grand signe de croix et descendit majestueusement l'estrade qui portait son lit.

Mais au lieu de se diriger vers la porte, il marcha jusqu'au fond de la chambre; son écuyer suivait tous ses mouvements; et son visage exprimait un sentiment de profonde vénération : jamais son vieux maître ne lui avait paru plus calme, plus noble et plus grand que lorsqu'il traversa cette chambre d'un pas tranquille, la tête haute, le geste libre comme aux jours de sa jeunesse, pendant que l'ennemi battait les portes à coups de hache et que dans le préau l'on n'entendait que des cliquetis d'épées, des râles et des imprécations.

—Anselme, dit-il à son dernier serviteur, quand ils furent arrivés à la boiserie qui garnissait les parois de la chambre, je vais te révéler un secret que tout le monde ignore, même mon fils ! Ce disant, il appuya fortement la main sur une sculpture, et soudain, un panneau de la boiserie se déroba, découvrant un palier, et un escalier assez large pour livrer passage à trois hommes de front.

L'écuyer laissa échapper un cri d'étonnement; né dans le château, il croyait le connaître dans ses moindres détails ?...

—Ceci est l'honneur de notre nom, l'avenir et la fortune de La Roche, dit solennellement le vieillard, je te confie tout cela sans crainte, parce que tu as toujours été fidèle et loyal à ma personne, comme ton père, avant toi, avait été brave et fidèle à son seigneur, mon vénéré père. Maintenant, écoute mes recommendations, et que Dieu te récompense jusque dans ta postérité la plus reculée si tu fais ce que je vais t'ordonner : je vais descendre et tu vas rester ici... Anselme eut un geste d'énergique dénégation : Vous abandonner !...

—Non, m'obéir ! reprit le Sire de la Roche, et je le veux ! Donc, tu vas rester ici et y demeurer jusqu'à ce que tu me vois tomber tout à l'heure, là-bas. Alors, ayant tout vu et pouvant tout rapporter à mon fils, tu sortiras par cet escalier qui conduit à un souterrain, qui passe sous la rivière et aboutit dans la forêt à une lieue d'ici. Il est inutile d'insister pour te faire sentir l'importance qu'il y aura à bien cacher, sous des pierres et des broussailles, l'issue par laquelle tu sortiras, dans le bois ? Puis, tu partiras pour Paris, et tu iras trouver le Sire de La Roche, mon digne et noble fils ! il dit ses mots avec amour, et poursuivit : il te sera facile de le trouver là-bas, il loge chez le Roi ! Tu lui diras tout ce que tu as vu, tu lui raconteras ma mort et la prise de mon château ; enfin, tu lui révèleras ce passage qui doit lui permettre de réconquérir La Roche et de me venger, et... tu lui porteras ma bénédiction ! En prononçant cet adieu suprême le vieux chevalier s'attendrit : Dis-lui, ajouta-t-il, que toute la province a retenti du bruit de ses exploits, et que le cœur de son vieux père en a délicieusement tressailli d'orgueil et de joie Dis-lui encore, qu'en allant mourir je n'ai qu'un regret, celui de n'avoir pu le presser une dernière fois dans mes bras... ! Mais craignant de manifester une émotion qu'il trouvait indigne de lui comme chevalier, il remit une lourde bourse à l'écuyer, lui serra la main et se dirigea vers la porte.

Le digne serviteur aussi ému que son seigneur, fléchit le genou, baisa la main de son vieux maître et resta dans cette attitude jusqu'à ce qu'il fût sorti. Ensuite il se releva, et pour obéir à l'ordre qu'il avait reçu, il vint se placer auprès d'une fenêtre et regarda dans la cour qu'éclairaient alors de nombreuses torches, allumées par l'ordre de Talmont. C'était au moment où les gens du château abandonnaient leurs salles pour s'élancer au milieu des envahisseurs.

Tout à coup il entendit le cri de guerre de la Roche, poussé d'une voix si puissante, qu'elle domina et couvrit tous les bruits de la mêlée ; un silence d'une minute suivit ce rugissement du vieux lion sortant de son antre. Cependant Anselme ne pouvait le voir, parce qu'il était alors immédiatement au-dessous de la fenêtre, mais bientôt le formidable vieillard quitta le perron, et il le vit au milieu des combattants ; il était facilement reconnaissable à son chaperon de pourpre (il ne pouvait coiffer le casque depuis longtemps), à sa grande taille, à ses longs cheveux blancs, mais il était reconnaissable, surtout, aux coups qu'il portait ! car le Sire de la Roche avait été l'un des plus rudes champions de cette époque si féconde en preux, et il paraissait avoir recouvré, comme il le demandait naguère, toute la force et toute l'adresse des grands jours de son printemps. Anselme l'entendit plusieurs fois appeler le Sire de Talmont, comme s'il eut été le seul adversaire digne de lui, car sa lourde épée fauchait, littéralement, les soudards et les manants qui osaient l'approcher; mais Talmont qui s'était élancé le premier dans les salles où il croyait avoir à combattre les soldats du château ne lui répondait pas.

Dès qu'il parut dans le préau, ses hommes d'armes tendirent à se rapprocher de lui ; l'un des premiers qui y parvint, fut leur capitaine.

—Combien de morts ? lui demanda le châtelain.

—Une vingtaine, répondit l'officier.

—Réunissez vos hommes, dit le vieux Sire, toujours combattant, la porte est ouverte, le pont baissé, faites une trouée, je couvrirai votre retraite. D'ici un mois, mon fils sera revenu, il aura besoin de vous, vous le servirez comme vous m'avez servi, adieu !

—Mais vous même, seigneur... ?

—J'ai dix blessures qui saignent, ma cuirasse est pleine de sang !... hâtez-vous d'obéir, ou je mourrai sans vous sauver.

Le chef des routiers porta à ses lèvres un sifflet d'argent, et en tira un son particulier, connu de ses hommes ; aussitôt ceux-ci manœuvrèrent dans la mêlé, de façon à se réunir. Quand il en vit le plus grand nombre rassemblé, il se jeta devant eux, et leur montrant la porte béante : En retraite ! en retraite ! cria-t-il ; et ils s'élancèrent en avant, tuant ou renversant tout ce qui tentait de s'opposer à leur sortie. Les gens de Talmont surpris par ce mouvement audacieux, exécuté avec une suprême énergie, ne purent les arrêter ; mais comme on voit les flots se précipiter pour combler le sillage d'un navire à mesure qu'il avance, ils se reformèrent derrière eux et voulurent les poursuivre. Ce fut alors qu'ils se heurtèrent au vieux châtelain, dont la grande épée flamboyait à la lueur lugubre des torches comme celle de l'Ange exterminateur. Les réîtres atteignirent la voûte ; ils passaient le pont, ils étaient sauvés, quand un hache lancée par un homme d'armes frappa le Sire de la Roche au front et le renversa.

Le grand vieillard tomba au moment où le Sire de Talmont revenait dans le préau, en criant : Place conquise ! mes amis, place conquise !

—*A continuer.*

LES DIX MILLE

DANS

L'ANABASE

VI

CAMPAGNES

(*Suite.*)

II.—MARCHE EN BATAILLE.

Le deuxième ordre de marche était *l'ordre en bataille* (*acie instructâ*) *συνταξαμένους ὡς εἰς μάχην πορεύεσθαι*, VI, 5, 31. Comp 1, 7, 14 : *Κῦρος ἐξελαύνει σταθμ... συντεταγμένῳ τῷ στρατεύματι παντί*, II, 3, 10 ; *Κλέαρχος ἐπορεύετο... τὸ στρατεύμα ἔχων ἐν τάξει* ; IV, 4, 21.

Xénophon appelle cet ordre tout simplement *ἐπὶφάλαγγος*. On s'en servait dans le voisinage de l'ennemi, dont on faisait observer tous les mouvements par des éclaireurs d'infanterie légère et de cavalerie envoyés en avant et sur les flancs. Si l'on avait alors à exécuter des travaux nécessaires, comme, par exemple, d'enterrer les morts, on en chargeait les serre-files (*οὐραγοί*) qui se trouvaient naturellement protégés par les rangs antérieurs : mais si l'on n'avait rien à craindre pour le moment de la part de l'ennemi, on mettait à contribution les plus jeunes soldats (1). Avançait-on pour l'attaque, mais avec l'intention de battre immédiatement en retraite, les serre-files s'arrêtaient, faisaient demi-tour, protégeaient la retraite et devenaient, en cas de besoin, tête de colonne. Mais ceci n'était que l'exception (2).

L'ennemi apparaissait-il en face, on faisait halte à une distance convenable et on se préparait à l'attaque ou à la résistance (3).

(1) An. VI, 5, 25 ; IV, 6, 6 ; VI, 3, 15 ; 5, 5 sqq. II, 3, 10, sqq,
(2) An. IV, 3, 29.
(3) An. VI, 5, 8.

Contre-marche laconique. Si, au contraire, l'ennemi se montrait en arrière de la ligne, on ne faisait pas de demi-tour individuel, mouvement par lequel les lochages fussent devenus serre-files ; mais, pour pouvoir opposer les lochages à l'ennemi, on exécutait la *contre-marche* appelée *laconique* (1).

A cet effet, tous les chefs de file : lochages, pentécontarques

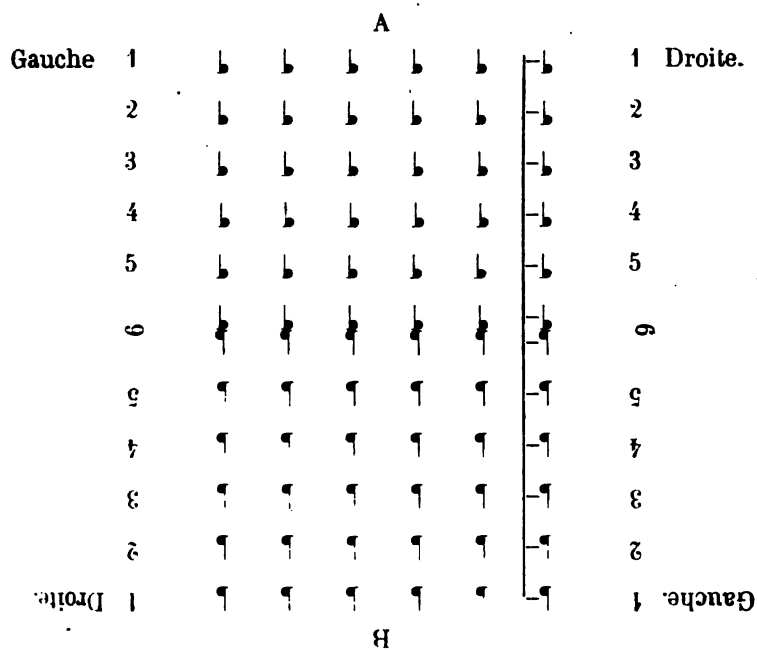

et énomotarques, qui dans la figure sont indiqués par 1 ⅃ et dont la direction primitive était vers A, tournaient à gauche aussitôt que l'ennemi paraissait en B ; passaient entre la première et la seconde file, et, pendaient que les autres numéros les suivaient (2, 3 et ainsi de suite), ils dépassaient les serre-files 6 ⅃ jusqu'à la position 1 ¶, à une distance suffisante pour que ces hommes qui les suivaient pussent se reformer. Les serre-files restaient à leur place et ne faisaient qu'exécuter un demi-tour individuel (de 6 ⅃ en 6 ¶). Par cette manœuvre, toute la phalange avançait vers l'ennemi d'une distance égale à la profondeur de la troupe, avec cette différence toutefois que les ailes

(1) Arrian ; AElian ; Asclep. ; Anonym. B.—Kochly.

étaient changées, c'est-à-dire que le lochage qui, avant la contre-marche, occupait l'aile droite D, se trouvait à l'aile gauche G, comme l'indique la figure.

C'est probablement cette contre-marche qu'exécutèrent les Dix-Mille dans les environs de Cunaxa, après la première rencontre avec l'armée des Perses, lorsqu'ils virent que le roi les poursuivait (1) et s'avançait comme pour tomber sur leurs derrières. Xénophon dit : *καὶ οἱ μὲν Ἕλληνες στραφέντες παρεσκευάζοντο ὡς ταύτῃ προσιόντος καὶ δεξόμενοι ;* mais il continue, malgré le changement, à désigner les ailes par leur appellation première.

Bataille de Cunaxa. Seconde rencontre.—Le Roi ne marcha pas cependant contre les Grecs, mais il appuya sur leur aile droite. (ci-devant aile gauche) : *ἡ δὲ παρῆλθεν ἔξω τοῦ εὐωνύμου κέρατος ταύτῃ καί ἀπήγαγεν.* Lorsqu'il arriva dans une direction parallèle à cette aile : *ἐπεὶ δ' ἦσαν κατὰ τὸ εὐώνυμου τῶν Ἑλλήνων κέρας,* les Grecs craignirent qu'on ne les prît en flanc et que, enveloppés de toutes parts, ils ne fussent taillés en pièces. Pour éviter ce malheur et pour conserver leur position à proximité de l'Euphrate qui, au besoin, pouvait couvrir une retraite, ils résolurent d'exécuter une manœuvre que Xénophon, appelle *ἀναπτύσσειν τὸ κέρας.*

Il est probable que Xénophon veut dire par là que les Grecs retirèrent par une conversion leur aile menacée (2), et que, l'adossant à l'Euphrate (*ποιήσασθαι ὄπισθεν τόν ποταμόν*), ils continuèrent à être protégés par ce fleuve. Pendant qu'ils délibéraient, le roi, reprenant la première position qu'il avait au commencement de l'action, vint se placer vis-à-vis de leur phalange, c'est à-dire que, par une conversion de son aile gauche, il exécuta également le *ἀναπτύσσειν τὸ κέρας,* et vint de la position DE à la position DF, pendant que les Grecs passaient de

(1) An. I, 10, 6.

(2) AElian. 34, 1 : *Αὗται μέντοι αἱ παραγγελίαι τῶν μεταβολῶν καὶ ἐπιστροφῶν καὶ περισπασμῶν καὶ ἐκπερισπασμῶν καὶ ἀποκαταστάσεων χρειώδεις εἰσὶ πρὸς αἰφνιδίους τῶν πολεμίων ἐπιφανείας, ἐκδεξιῶν τῆς πορείας τῶν πολεμίων ἐπιφανέντων ἢ ἐξ εὐωνύμων ἢ ἔμπροσθεν ἢ ὄπισθεν, ὁμοίως δὲ καὶ τῶν ἐξελιγμῶν.*

AB à AC (fig.) Ainsi rangés, les Perses s'avancèrent pour le combat, mais ils ne soutinrent pas le choc et prirent la fuite (1).

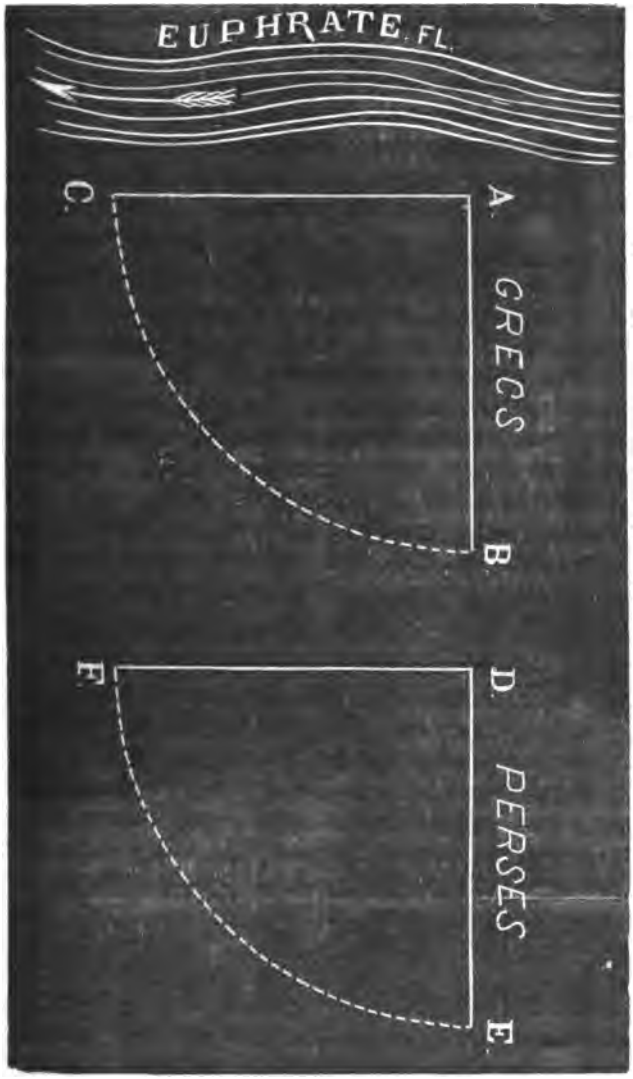

Défilés.—Quand l'armée rangée en bataille devait effectuer le passage de ponts, de gorges, de ravins, on diminuait l'étendue

(1) A l'appui de ce que nous avons ajouté aux observations de Jahn (Jahrb f. Phil. und Päd. Bd. 74. Heft 5. p. 252. sq.) sur la nécessité d'une

du front en dédoublant par fractions de troupes. Ou bien, la division dont la largeur permettait le passage et qui se trouvait à l'aile la plus rapprochée du défilé, se portait en avant; elle était suivie par les autres divisions qui, par demi-tour à droite ou à gauche, se mettaient en files l'une derrière l'autre (*εκμηρεσθαι* (2) (fig.). L'armée ou le corps d'armée passait ainsi rapidement de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.

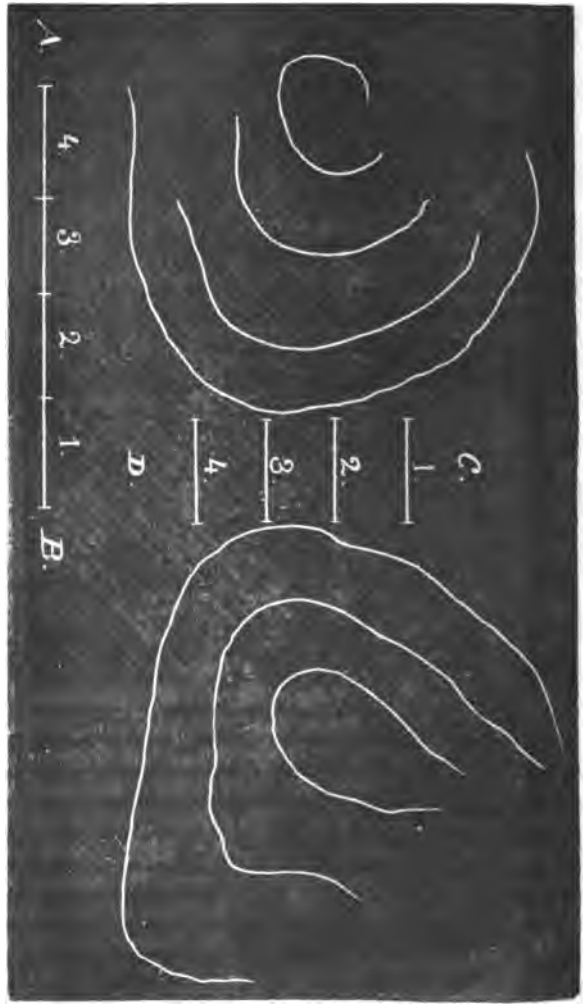

semblable manœuvre, nous dirons encore un mot. La manœuvre dont il est fait mention dans la Cyropédie (VII, 2, 3) n'offre aucune analogie avec celle

(2) An. VI. 5, 22 sqq.

Il paraît donc plus simple d'affirmer que les Grecs firent demi-tour, rapprochèrent du fleuve leur aile menacée et y firent alors un second demi-tour pour se remettre face en tête. Si l'on objectait que cette manœuvre, telle que nous la supposons, devait occasionner une trop grande perte de temps, nous répondrions que l'on peut aussi adopter cette autre explication : La file qui se trouvait à l'aile gauche (ci-devant aile droite) fit seule un demi-tour à droite et se porta sur la nouvelle base de formation, ensuite les autres hommes marchèrent à reculons jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés dans la nouvelle direction. C'est ainsi que l'explique Haase (1), seulement il se trompe en disant que l'homme de l'aile droite (d'après l'appel de Xénophon) fit un demi-tour à gauche, nous disons : un demi-tour à droite.

La position AB, dans la fig., nous montre un corps d'armée marchant en bataille devant un défilé : la position CD, 1, 3, 4, le même corps dans l'ordre en colonnes et passant le défilé. Immédiatement après avoir passé le défilé, on se remettait en bataille par des formations vers la droite ou la gauche. Comme de toutes ces opérations résultait toujours un certain retard dans la marche en avant, on passait souvent les gorges des montagnes en lignes serrées de bataille, malgré les difficultés du terrain.

— *A continuer.*

---

dont il est parlé ici. Plutarque, dans la vie de Pelopidas (c. 23) nous parle d'une aile droite qui, n'étant pas attaquée par Epaminondas, *se porta en avant*. Par analogie, on pourrait admettre que dans Xénophon, les généraux firent avancer l'aile gauche (ci-devant aile droite) des Grecs, mais deux motifs s'y opposent sérieusement. Si les Grecs, et les Perses font avancer chacun leur aile gauche, les deux lignes de batailles ne se trouveront-elles pas justement l'une vis-à-vis de l'autre ? Les Grecs, par cette conversion en avant, perdaient l'appui du fleuve. Leur armée occupe, si nous rangeons l'infanterie légère pareillement en ligne serrée, une étendue de front d'environ 10 stades : La conversion en avant devait avoir pour résultat d'éloigner l'armée du fleuve à peu près de la même distance.

(1) Ersch. v. Gruber, s. v. Phalanx, p. 420. Anm. 55.

Deux mois en Espagne

(*Suite.*)

La mosquée de Cordoue ne semble avoir ébloui le voyageur que par ses vastes proportions.

« Jadis temple carthaginois, à ce que disent les érudits, temple de Janus sous la domination romaine, église de Saint-Georges sous les rois goths ariens, elle fut transformée en mosquée par Abderrhaman, son véritable créateur, qui en fit le plus imposant édifice de l'Espagne de son époque... Il semble que ce magnifique temple ne coûta pas à son créateur d'aussi grands frais d'imagination que sa réputation européenne pourrait le faire croire, car il ne consiste qu'en des rangées de galeries posées les unes à côté des autres, soutenues chacune par une double rangée de colonnes, toutes de la même hauteur, et d'un aspect général uniforme, et ayant de distance en distance de petites coupoles, leurs toits particuliers, ce qui leur donne l'apparence d'un camp dont chaque rangée de tentes s'ouvrirait à l'extrémité sur un jardin d'orangers.

« L'ensemble forme donc un immense carré crénelé, dont un tiers est occupé par des orangers séculaires que baignent de nombreuses fontaines ; c'était sur ce charmant vestibule que s'ouvraient toutes les portes de la mosquée. Les Espagnols les ont murées ; mais, par malheur, elles étaient indispensables pour l'éclairage intérieur de l'édifice comme pour son élégance ; car chaque galerie se terminait alors par un berceau de verdure. ...L'église conserve encore 800 colonnes plantées en quinconce, et qui présentent un aspect merveilleux.

« Toutes ces colonnes, des marbres les plus précieux, sont pour la plupart de véritables curiosités archéologiques. Les unes sont carthaginoises, d'autres romaines, la plupart gothiques, et les dépouilles du midi de la France dont les Maures avaient ravagé les églises ; d'autres viennent de Constantinople. Où sont les dons des Mahométans de l'Asie, jaloux de se procurer la faveur des puissants Khalifes ? Elles forment trente-six rangées dans le sens le plus étroit du bâtiment, mais elles sont environnées de ténèbres ; quelques jours, perdus de loin en loin, à travers les coupoles, ne permettent guère de les admirer, et dès que le soleil touche à son déclin, elles font de ce temple un dédale où il est bien difficile de se conduire. »

A Séville, on suit le voyageur avec plus d'intérêt encore ; on admire, on s'extasie avec lui. Où s'arrêter ? à la cathédrale ? au musée qui renferme un si grand nombre de *Murillos ?* devant cette collection unique— si importante pour nous américains— des manuscrits de la *Longa ?* à la tour d'or, l'*Alcazar ?* Mais il faudrait reproduire ce livre tout au long ; l'espace et le temps nous pressent. Nous allons assister à deux cérémonies vraiment espagnoles et qui nous feront connaître les mœurs mieux que toutes les descriptions.

C'est d'abord la procession célèbre en l'honneur de l'ascension de Notre-Seigneur. La fête n'aura lieu que dans trois jours, et cependant toute la population de Séville a fermé ses boutiques et est déjà en liesse et en promenades dans la ville.

« Tout le peuple est déjà dans la rue ; on place des draps, des guirlandes, des arcs de triomphe sur tout le parcours de la procession : tous les balcons sont garnis de femmes, d'enfants, d'arbustes en fleurs ; de longues pièces de soie et de velours y sont suspendues et descendent jusque près du pavé, qui est devenu un tapis de fleurs et de verdure : les uniformes militaires le disputent en reflets brillants aux parures des *senora ;* dès que le jour baisse, le gaz allume des soleils et des étoiles qui se joignent aux clartés des lustres des candélabres ; on s'arrête, on s'entasse devant un autel d'argent qui orne le petit palais de la municipalité décoré par Charles Quint ; la troupe en armes et musique en tête fait des stations à tous les reposoirs ; mais tout à coup, il se fait un grand mouvement dans la foule, tous les yeux se portent sur l'entrée de la rue, c'est le duc de Montpensier chargé par la reine de présider à la fête, qui vient avec ses piqueurs à cheval, et trois ou quatre voitures de gala, en inspecter les préparatifs.

« Le prince, plus populaire peut-être dans le midi de l'Espagne que la reine elle-même, fit son entrée au milieu des plus vives acclamations de la foule, et alla prendre place dans la galerie de velours de l'hôtel de ville, où l'attendaient en costumes tous les hauts dignitaires de l'Andalousie ; mais sa venue n'amena aucun changement dans le cérémonial de la soirée, qui se prolongea indéfiniment en sérénades et en promenades dans les rues destinées à la procession. »

Enfin la foule diminue, malgré les gamins qui crient *à demain, à demain, à demain :* encore quelques instants et « la fête elle-même aurait remplacé sa longue veillée. »

Les instants de repos durent en effet paraître bien courts au voyageur fatigué, éveillé dès l'aube par le carillon de toutes les

cloches. La fête commence, ou mieux se continue. Voici enfin l'immense procession.

« Elle s'ouvre, comme nos cortèges en France, par une exhibition des détachements de tous les corps militaires de la garnison, les canons, les caissons ouvraient la marche et étaient suivis de près par les costumes ecclésiastiques portés par des jeunes gens, séminaristes ou élèves des maîtrises, revêtus de soutanes violettes et coiffés de toques semblables à celles des Jésuites; les enfants de chœur portaient des bandeaux en cuivre dorés, formant presque des casques, ou plutôt ressemblant à de vastes bagues sur le chaton desquelles étaient gravées les insignes de leurs paroisses; des massiers, en longues robes de velours, les accompagnaient; puis, toute la livrée de l'église, domestiques en vestes et culottes de velours de toutes les couleurs, aussi galonnées que rapées sur toutes les coutures, étoffes antédiluviennes, fabriquées par l'inventeur en personne.

« Arrivaient après, les chanoines en grands camails violets; des lignes et des lignes des plus magnifiques chasubles, parmi lesquelles, beaucoup, par leur antiquité, étaient d'admirables objets d'art; chaque prêtre avait à la main ou une torche carrée ou un gros cierge en cire rouge, et cheminait à côté des reliquaires d'argent, portés sur des civières garnies de fleurs et de cierges.

« Temples en argent, immenses vases, trônes de toutes les époques, grande croix d'or, qu'un ecclésiastique peut à peine remuer, drapeaux de la garnison, bannières de tous les temps et de toutes les formes, occupaient le centre de la procession; derrière eux, merveilles des temps héroïques de l'Espagne, venaient de vastes châsses qu'un peuple de portefaix avait posé sur sa tête; ici, c'est saint Antoine, découvrant sa plaie toute sanglante; Madeleine la pécheresse qui déchire ses vêtements d'or et d'argent; là saint Jacques, le chevalier espagnol, qui foule, sous les pieds de son cheval, des guerriers menacés de son glaive, que fait brandir la marche de ses porteurs; voilà de saints évêques qui distribuent des bénédictions, les deux patronnes de la cité qui soutiennent une *giralda* d'argent dont les clochettes s'agitent à chaque secousse. Tout cela s'arrête à chaque station; on donne la bénédiction, toutes les musiques font éclater leurs fanfares, et une corporation de jeunes gens, dont je parlerai plus tard, viennent danser au son des castagnettes. C'est une émotion indicible parmi toute cette foule, qui se prosterne sur tous les toits au risque d'être précipitée dans la rue: des masses de fleurs, des pièces de vers tombent de tous les balcons, mais le cortège a repris sa marche et la foule disparaît bientôt avec lui sous les vastes nefs de la cathédrale. »

Voici la seconde cérémonie, moitié religieuse, moitié mondaine, qui nous paraît bien étrange avec nos mœurs, mais qui s'harmonise si bien avec le ciel et la foi de l'Espagne.

« Pendant toute l'octave de l'Ascension, à l'issue des vêpres, se donne une grande bénédiction précédée *de danses aux castagnettes*, elles sont exécutées par huit enfants gagés toute l'année à deux francs par jour, pour donner quatre représentations aux quatre grandes fêtes de l'année ; cette cérémonie était trop curieuse pour m'en priver, je vins avant la foule me poster au pied de l'autel, et suis parfaitement en mesure de la décrire.

« L'archevêque, vénérable vieillard, revêtu du costume de cardinal, et décoré de tous les ordres de l'Espagne, ayant été le confesseur de la reine, se plaça devant l'autel, sur un prie-dieu, entre deux banquettes de velours rouge, sur lesquelles étaient agenouillés des jeunes danseurs. Les chanoines ayant donné le signal à l'orgue et à un nombreux orchestre de violons rangés derrière les stalles, les jeunes gens se formèrent sur deux rangs et firent retentir leurs castagnettes. Comme leur costume était celui supposé aux anges à une certaine époque, et qu'il n'y a rien dans l'Ecriture qui prouve que les chérubins soient comme nos dames sujets aux caprices de la mode, je crois important de les décrire dans leurs plus minimes détails.

« Ils étaient tous coiffés de chapeaux bas en velours, de différentes couleurs, surmontés d'un grand plumet blanc s'élevant vers le ciel, comme celui de notre ancienne garde royale, et étaient revêtus d'une tunique en velours rouge, tellement couverte de galons d'or, qu'ils n'y sont qu'à quelques doigts de distance ; ils avaient de vastes manches flottantes également gallonnées et de même étoffe ; un large baudrier partageait leur buste, des bas de soie et des souliers jaunes.

« Ils commencèrent par chanter un chœur, qui autant que je puis comprendre l'espagnol, rappelait que les enfants dansèrent quand Notre Seigneur fit son entrée dans Jérusalem ; puis ils se mirent insensiblement en mouvement, et formèrent une espèce de chaîne anglaise, qui devint à la fin une véritable bourrée, avec accompagnement de chants, d'orgues et de castagnettes.

« Dans tous les autres pays que l'Espagne, on n'appellerait pas cela une danse, car les talons ne quittaient point le sol, mais quand on a été témoin de celles des *gingares* espagnoles, qui ne sont guère, comme en Orient, que des mouvements du buste, accompagnées de trépignements des pieds qui ne changent pas de place, on peut croire que les anges dansent réellement des figures qui étaient usitées chez la nation à l'époque de l'installation de cette cérémonie. On m'assura, à l'hotel, qu'elle avait été, ainsi que les costumes des danseurs, très modifiée depuis quelques années, et que jusqu'à cette époque, elle avait été bien plus vive, et bien plus animée.

« Quoiqu'il en soit, tout cela, dans l'état actuel n'avait rien de trop choquant, même dans le lieu saint qui lui servait de théâtre ; quand la danse fut terminée, le cardinal monta lentement sur l'estrade de l'autel, dont la queue de son long vêtement couvrait

les vingt marches, et donna une bénédiction très digne à tout le peuple prosterné, et aux nombreux étrangers, qui pendant huit jours, se pressent à cette vieille et curieuse cérémonie. »

Peut-on aller en Espagne sans être témoin des courses de taureaux. Quel est le lecteur qui n'en a pas vu une foule de descriptions, toutes fidèles et toutes différentes. Notre ami a voulu y assister, mais il ne paraît pas épris d'enthousiasme pour ces scènes, plus ou moins sanglantes. Courons avec lui à Tolède.

« Tolède est restée une véritable citadelle du moyen-âge ; perchée sur son rocher coupé à pic au-dessus du Tage, elle hérisse toutes ses crêtes de ses trois enceintes, ses tours, ses portes, le tout armé de créneaux aigus comme les pallissades de pieux qui garnissent les bastions des places. Ce clocher de la cathédrale, les deux pavillons d'Isabelle-la-Catholique, les colonnades ruinées de l'Alcazar font seuls quelque diversion à son aspect militaire ; c'est que Tolède, patrie des excellentes lames, n'est, depuis l'invasion des Maures, qu'un fort destiné à bien se défendre ; depuis que l'Espagnol en a fini avec eux, tombant en ruine avec dix-sept mille âmes de population, sans commerce, sans industrie, elle se meurt lentement dans sa large cuirasse, depuis l'invention des armes à feu. Quoiqu'il en soit, cette petite ville, dans le cadavre de la vieille capitale des Espagnes, avec ses rues étroites, dont les pentes sont des précipices ; ses petits couvents déserts depuis des siècles, ses hôtels blasonnés des plus vieux écussons de Castille et des enseignes des marchands de comestibles ou de casquettes, a conservé un aspect des plus singuliers ; c'est toujours la cité des Visigoths et des Arabes ; les Espagnols n'y sont que pour quelques réparations qu'ils ont faites, Dieu sait comme !

« Toutes ces petites fenêtres grillées, vrais judas de sentinelles, ces portes massives, guillochées de clous plus gros que le poing ; cette absence consciencieuse d'alignements, tout cela nous transporte à une autre époque ; et les habitants déguenillés, qui y poussent un mulet à l'arçon garni d'une espopette, ne déparent nullement le décor de la scène, et vous font voir et toucher ce moyen-âge, que l'on ne trouve plus que dans les vignettes de nos bouquins, aux agraffes de serrurerie.

« C'était bien là où devait naître l'auteur de Dom Quichotte, et si Malaga est le lieu de sa naissance, c'est grâce à des évènements fortuits, car le château de ses ancêtres est à deux portées de fusil de la ville, et cette large forteresse abandonnée, non moins munie de tours et de créneaux qui la dominent, est le nid bastionné des Cervantès ses aïeux, et garde leur nom devenu plus célèbre par la plume que par l'épée.

« Du côté opposé de la ville, on voit, dans le lointain, la vieille église en ruines, et le petit cimetière où furent déterrées les couronnes des rois Visigoths, qui sont l'ornement du musée de

Cluny, «car il n'y a pas, dit-on, de vieille cave à arcades mauresques, à Tolède, qui, quand on les retourne, n'offre des masses de pierres précieuses, de bijoux, de pièces toutes reluisantes de fin or, qui vous transforment en un instant un mendiant, en un inépuisable millionnaire;» la chose est bien positive, car chaque habitant a une histoire ébouriflante sur cet interminable sujet; et ce qui est plus merveilleux encore, c'est que le gouvernement y a foi, et qu'il y a des endroits où il a fait défendre de fouiller! Il faut convenir que la population de Tolède dissimule bien ses trésors souterrains, car nulle part, on ne rencontre plus de misérables, et l'on ne voit plus de loques dégoûtantes.»

Madrid semble avoir produit une impression bien différente sur notre voyageur. Il est vrai que cette ville veut se moderniser, imiter la France et surtout Paris. Madrid d'ailleurs, étant le but des voyageurs ordinaires, a été décrit aussi souvent que les combats de taureaux. Burgos mérite bien autrement l'attention de l'homme de goût, avec sa vieille cathédrale qui est un monument hors ligne.

«On y a fait, en quelque sorte, abus de la dentelle de pierre, et on a demandé à cette matière, qui s'y prête peu, une légèreté que l'on eut obtenue bien plus aisément du bronze; quoi qu'il en soit du tour de force et de patience que l'on y a exécuté, elle n'en produit pas moins un effet très agréable, quand le soleil illumine tous les jours de ses dentelles, se perd à travers ses voûtes, ou se concentre sur un fleuron de ses vitraux dont l'œil ne peut plus endurer l'éclat; mais comment décrire son ensemble. Le dessin seul peut donner une idée de ses formes multiples, et faire entrevoir son dôme et ces hardiesses effrayantes de ses deux clochers en pyramides.

«L'intérieur n'est pas moins riche en sculpture, et la coupole qui forme la voûte du chœur a toujours passé pour un prodige.

«On a cependant besoin, pour en comprendre les vastes dimensions, de parcourir ses chapelles et son cloître, et ce n'est qu'après s'être familiarisé avec la grandeur des détails que l'on saisit bien les imposantes proportions de son ensemble. La plus imposante de ses chapelles, qui sont cependant toutes fort remarquables, est celle affectée à la famille de *Velasco*. Le tombeau du connétable de ce nom y est devant l'autel, et il est, ainsi que sa femme, représenté par deux statues de marbre blanc de grandes dimensions, couchées au milieu du sanctuaire qu'ils ont fait construire.

«La sacristie renferme le fameux Christ de Burgos, et un autre tableau encore plus remarquable, à mes yeux, la Madeleine de Léonard de Vinci, dont tout le monde connaît les gravures; les cloîtres, avec leurs antiques sculptures; cette pièce qui précède la salle capitulaire, dont l'entrée est gardée par

l'écuyer d'Henri II, couché sur son mausolée de marbre, tout au beau milieu de la porte d'entrée ; enfin, ce vieux coffre bordé de fer, et appendu à la muraille, que la tradition attribue au *Cid* et qu'il scellait, après l'avoir rempli de pierres, et mettait en gage quand il faisait un emprunt chez les juifs qui croyaient prêter sur sa vaisselle d'argent ; toute cette réunion de choses célèbres reporte l'imagination du voyageur à des temps bien reculés, et le dédommage ainsi des ennuis de cette longue route de Madrid, où il y a si peu de ces choses qui se gravent dans la mémoire. »

Voici maintenant une fête populaire :

« A un détour du chemin, notre équipage tomba au milieu d'une fête villageoise ; les danseuses en robes de drap rouge ou jaune, avaient un air très pimpant ; le tambour, le tambourin, la musette et les cavaliers en velours non avarié dansaient au son de leurs castagnettes autour de notre gros cocher, qui s'était mis à monter au petit pas pour répondre à la politesse ; nous voilà donc admis tous à la fête, car on nous a vu venir de loin, et l'on s'est promis de nous accompagner jusqu'à la sortie du village. Là, on se fait de joyeux et tendres adieux. Le majaral, les postillons, une foule de bérets ignorés jusqu'alors, surgissent pour lancer des baisers des jointures de la bâche du carrosse ; c'est avec les danseuses un échange de déclarations et de discours les plus aimables ; heureusement que tout cela est dit dans cet iroquois basque, que le diable, tout malin qu'il est, n'a jamais pu comprendre... Un coup de fouet retentit et on n'entend plus que le galop des mules qui secouent leurs dix arnachements de grelots et de sonnettes. »

Le voyage est fini, et le narrateur revient en France ; il nous dit comment il passa la *Bidassoa.*

« Je viens, en sortant, de traverser la fameuse Bidassoa qui n'est pas un fleuve, comme le voulait la *Quotidienne*, au temps du duc d'Angoulême, moins encore un ruisseau, comme le soutenait le *Constitutionnel* de l'époque, mais une jolie rivière, qui, malheureusement pour ma narration, couvre maintenant dans un débordement les célèbres îles de la Conférence et des Faisans qui changent de place à chaque crue de la rivière ; enfin me voici à Béhobie, dans les bras tous grands ouverts de la douane française. Qu'ils soient donc à jamais bénis ces uniformes verts qui en étendant brusquement sur la route les gardes-robes des poètes et des littérateurs, mettent naturellement fin à leurs poésies et à leurs interminables narrations exotiques... »

C'est ainsi que se termine cette narration vive, pittoresque et qui, en quelques chapitres, nous donne un aperçu complet de ce beau pays.

Nous n'avons plus qu'à remercier le narrateur du plaisir qu'il nous a causé. Nous aimerions qu'il développât ses notes et qu'il

écrivit un volume entier. Ce livre serait très intéressant, le lecteur vient de s'en convaincre ; il serait ainsi très utile. Tous ne peuvent se donner le luxe de longues excursions : très peu savent voyager. On jouit doublement, au coin de son foyer, quand un homme aimable, esprit fin et observateur, juge impartial, nous fait partager ses impressions et nous épargne ses fatigues.

H. V.

A l'Église du Tréport

J'ai passé les plus beaux moments de mon enfance
Sur le bord de la mer,
Et j'appris à nager en remontant la Rance (1)
De Dinard à Plouër.

Un peu plus tard—d'une âme encore plus hardie,
Car j'avais quatorze ans,—
J'affrontai, mainte fois, des caps de Normandie,
Les flots et les brisans.

.....
.....

A combien de peureux restant bien clos en ville
Par un temps "trop mauvais",
Je répondais : "nager ne serait point facile,
Dites-vous ; moi, j'y vais ! "...

---

(1) Rivière qui se jette dans la Manche entre Saint-Malo et Dinard.

Et vite, je fuyais ma paisible demeure,
Tout seul, nu, souple et fier,
La chevelure au vent, je courais à toute heure
Me battre avec la mer.

....
....

Hélas ! pourquoi le sort vient-il si vite dire
Au bonheur : "c'est assez ! "...
Depuis ces jours heureux que je viens de décrire
Trente ans se sont passés ;

Me voici dans un bourg—sombre amas de tanières
Où l'on vient, de Moscou
Par les chemins troués de flaques et d'ormières
A se rompre le cou ;

Et n'ai d'autre plaisir que d'aller dans la steppe
Fouler, seul, le gazon...
Mais souvent j'y vais voir ou le Tréport ou Dieppe
Surgir à l'horizon !

Et quoique j'aime Dieppe et ce vieux château d'Arques
Où jadis, du Ligueur,
Le plus gai, le plus vert, le meilleur des monarques
Fut—sans Crillon !—vainqueur ;

Et quoiqu'il ne soit pas, au vallon de Saint-Pierre,
Un champ d'orge ou de blé
De mousse, de roc, de brin d'herbe, de pierre
Que mon pied n'ait foulé ;

Pourtant—lorsque, le soir, je vois, de ma fenêtre,
Le soleil se coucher,
C'est du Tréport surtout que je vois m'apparaître
Les mâts ou le clocher !...

Oui ; c'est l'eau de la Bresle, et la forêt touffue
Berçant la ville d'Eu,
Qui viennent tout-à-coup ondoyer à ma vue
Sous le ciel sombre ou bleu !

Et dans ces moments-là, presque toujours la brise
De loin, et lentement,
Amène, jusqu'à moi, d'une cloche d'église
Le pieux tintement.

Car j'aimais surtout, j'aime ô Tréport ! la colline
Que—piéton, ou baigneur,
Ou marin—de partout l'on voit, et que domine
La maison du Seigneur...

Cette humble et vieille église, a tout elle préside
Sur terre et sur les flots ;
Sa croix aux voyageurs sert de but et de guide,
Ainsi qu'aux matelots.

Le pêcheur, dont l'esquif sous ses pieds vibre et tremble
En rasant maint écueil,
Il sourit—surveillé par le porche—qui semble
Venir lui faire accueil.

Quand il reprend sa rame et qu'il r'ouvre sa voile,
L'église, incessamment,
Au mousse, dont l'œil bleu de pleurs furtifs se voile,
Montre le firmament ;

Enfin, ô vieux clocher ! près duquel vogue ou passe
Laboureur ou marin,
Et dont la sainte voix va bénir dans l'espace
Pilote et pèlerin,

Quand la colombe fuit la ronce ou la vipère
Se tordant sur le sol,
Ton faîte offre un écho, montre un point de repère
Pour ses chants ou son vol.

Nous la suivons des yeux parfois, dans la tempête,
Parfois dans cet azur
Vers lequel nul de nous ne relève la tête
Sans devenir plus pur ;

Puis quand elle revient et frôle sous l'ombrage,
Quelque lys plein de miel,
Votre aspect à tous trois alors nous encourage
A monter vers le ciel !!!

29 juin, 1880.

L'AVOCAT GENERAL MARRIOTT

DEVANT

LA CHAMBRE DES COMMUNES

EN 1774.

Nos lecteurs connaissent sans doute les débats qui eurent lieu à la Chambre des communes, lorsque le gouvernement voulut faire passer la loi connue sous le nom de *Quebec Government bill*. Présentée à la Chambre haute le 2 mai 1774 par Lord Darmouth, elle avait été adoptée le 18 du même mois. Les Communes prirent un peu plus de temps à la discuter, et l'opposition, comme on sait, fit tous ses efforts pour l'empêcher de passer.

Dans le cours des débats, on entendit plusieurs témoignages qui sont encore intéressants à étudier, entre autres ceux du Général Carleton, et de l'avocat général Marriott. Le gouverneur fut assez malmené, parceque ses réponses tournaient à l'avantage du ministère. On comptait cependant beaucoup plus sur celles du second témoin qu'on savait n'être pas favorable à la loi. Marriott, en effet, dans le rapport présenté au conseil d'état, s'était prononcé contre plusieurs points de cette loi. D'un autre côté, comme avocat général du roi, il ne pouvait s'exprimer contre la

mesure du ministère La position était assez embarrassante. On va voir comment il s'en tira (1).

Ce fut un M. Mackworth qui posa la première question.

—Je désire savoir votre opinion sur le meilleur système de lois que nous pourrions introduire dans la province de Québec.

—Sur n'importe quel sujet en ce bas monde, il est difficile de déterminer ce qui est le mieux pour un homme ou pour une classe d'hommes en particulier. La chose qui réussit le mieux, dans la vie privée ou dans la vie publique est toujours la meilleure. Voilà pourquoi je ne puis dire ce qu'il y aurait de mieux pour les canadiens.

—Pensez-vous que les canadiens choisiraient le système des lois anglaises ou celui des lois françaises?

—Je ne connais pas un seul canadien! Je ne suis jamais allé en Canada.

—Croyez-vous que, par le maintien des lois françaises, le commerce de l'Angleterre et celui du Canada auraient à souffrir en ce qui concerne le droit de propriété?

—Je ne saurais le dire.

Le capitaine Phipps crut pouvoir être plus heureux:

—Comprenez-vous la loi française?

—Je trouve qu'il est assez difficile de comprendre n'importe quelle loi.

—Connaissez-vous le pouvoir du roi dans la constitution française?

—Je ne comprends pas bien la constitution française. Je n'ai jamais été en France. Il est très difficile pour un étranger d'avoir une idée exacte de la constitution d'un autre pays. Notre propre constitution demande beaucoup d'attention et une étude suivie. Je trouve, pour mon compte, que je ne la possède pas assez et je voudrais que beaucoup d'autres l'étudiassent davantage, et la comprissent mieux qu'ils ne font.

---

(1) Nous traduisons de la publication connue généralement sous le titre de *Canadian Debates*, Londres, 1859.

Il aurait été assez intéressant, sans doute, de voir la figure que firent les honorables membres, en recevant ce trait acéré. M. Phipps, dans tous les cas, en avait assez pour son compte. Il fut remplacé par M. Dempster.

— Croyez-vous qu'il soit expédient de donner à la province de Québec une partie de la constitution française?

— La question roule sur le mot *expédient.*

— Je veux dire serait-il *sage et prudent?*

— Par les mots *expédient*, *sage* et *prudent*, je crois comprendre qu'on demande s'il serait *politiquement* sage et prudent? *Expédient* appartient au langage ministériel. C'est aussi un mot d'état: *expédient d'état* (state expediency). Il signifie cette haute politique, ce grand *arcanum*, le sublime du gouvernement, qui est bien au-dessus de la portée de la raison humaine. Très peu peuvent s'élever à cet ordre de connaissances: beaucoup moins encore y comprennent quelque chose. Pour ma part, certainement je n'y comprends rien.

M. Dempster ne se tient pas pour battu.

— Par la nature de votre position, instruit comme vous l'êtes, par vos rapports avec le gouvernement, et par vos propres études, vous devez être bien au courant des affaires de la province de Québec. Je désire que vous nous disiez quelle forme de gouvernement vous donneriez à cette province?...

—Pour donner des lois au genre humain, il faut la perfection de toute connaissance humaine et divine. Ce n'est pas le travail de quelques jours, ni de quelques mois, ni de quelques années même, c'est le travail des siècles. Pour répondre à cette question et dire quelle forme de gouvernement je donnerais à la province, il faudrait être le plus vain des hommes.

Plus M. Dempster devient pressant, plus l'avocat général s'obstine à demeurer dans le vague.

— D'après les documents qui ont été soumis à votre étude, quelle idée vous êtes-vous formée du gouvernement civil qu'il faudrait donner à la province de Québec? Quel est le meilleur que la législature de ce pays puisse lui accorder?

—Ceci dépend d'une connaissance profonde, je devrais dire infinie, des relations des hommes et des choses, des temps et des

circonstances; de la position des deux contrées; des coutumes et du génie du peuple; des besoins de la province; des vues de la mère patrie, de la conduite des pays limitrophes; des dispositions de la nation pour ces pays et des desseins du reste de l'Europe. Ces rapports changent à chaque instant; cet immense ensemble politique est toujours douteux et chancelant; il renferme trop d'objets pour ma vue bornée et pour ma pauvre intelligence. A cette question, « quelle est la meilleure législation que nous puissions accorder à la province de Québec » je répondrai donc, je ne sais pas.

L'impatience commençait à gagner les menbres de l'opposition.

W. Burke, parent du grand orateur et qui siégeait à côté de lui, se lève:

— Cette réponse renferme une absurdité. Monsieur a parlé d'une connaissance infinie des hommes et des choses, des temps et des circonstances, et néanmoins il a dit qu'il ne peut rien répondre.

On discute, on lit le procès verbal. Le procès verbal contenait ce que Burke venait de dire.

Dr Marriott. — J'ai dit: « *Ceci dépend d'une connaissance profonde*, etc. » Ces mots « *ceci dépend* » ne s'y trouvent pas.

La-dessus le témoin répète tout ce qu'il a dit dans le paragraphe précédent.

Voici le tour de M. Baker.—Je voudrais savoir si vous avez lu quelque chose des lois de France? Je crois que vous avez lu beaucoup?

— J'ai lu un peu.

— Les comprenez-vous?

— Je n'en comprends pas bien, ni le style ni la forme...

— Qu'entendez-vous par style?

— Il y a dans tout pays civilisé, où il existe un système de lois civiles, un langage particulier au droit, comme il y a dans chaque art et dans chaque science, des mots et des phrases qui sont propres, et qui ne sont compris que par ceux qui pratiquent ces arts et ces sciences. Je me trompe: ces personnes ne les comprennent pas toujours, car ils en discutent fréquemment la force et la signification. Voilà pourquoi, la loi appelle ces arts des

ruses et des mystères. Pour caractériser le style légal, les Français emploient un mot très sérieux, ils l'appellent *jargon;* nous nous donnons le ridicule de prononcer *jargan.* C'est un mot de l'argot.

Enfin M. Baker peut amener Marriott à parler des lois françaises suivies au Canada : mais il a la malheureuse idée de vouloir faire parade d'un peu de science légale, aussitôt le témoin le ramène à son comptoir.

— Ce recueil ne contient-il pas quelque chose concernant le *jus retractus ?*

—Je suppose que le monsieur qui pose la question veut dire le *retrait lignager.* C'est le droit, que possède le seigneur d'un fief, ou encore le premier possesseur d'une concession accordée par la couronne, de faire payer une indemnité par les personnes appelées sous-locataires, qui possèdent sous lui. Il y a dans ces lois un article sur le *retrait lignager.*

—Si les lois civiles françaises étaient rétablies, ou si on les laissait subsister dans le Canada, ne pensez-vous pas que cela pourrait empêcher les sujets anglais d'y aller y commercer ou acheter des terres ?

—Si des sujets anglais y allaient, ce serait de leur bon gré et de leur propre volonté, comme ils vont aujourd'hui à Jersey ou à Guernsey, où la loi française existe. Ou bien encore, si vous l'aimez mieux, un spéculateur qui voudrait acheter une propriété en Ecosse, dont il n'aimerait ni la loi ni les habitants, pourrait faire bien mieux; ce serait de garder son argent dans sa poche et de rester chez lui. Ce serait une bonne chose pour notre pays.

M. Dempster revient à l'assaut sans beaucoup plus de succès que la première fois.

— Dans l'état actuel du Canada, si un marchand anglais veut s'y établir et acheter des terres, à quelle condition les possédera-t-il ?

— Aux mêmes conditions que les canadiens qui achètent des terres; ou bien si un nouveau colon les reçoit en don de la Couronne, il les possèdera aux mêmes termes que les autres concessionnaires, c'est-à-dire aux termes qui lui plairont. Tout est volontaire de la part de l'acheteur ou du concessionnaire: il est à même de prendre les terres, ou de les laisser.

—N'avez vous jamais donné votre opinion au sujet du Canada?

—Oui.

— A quel titre et à qui l'avez-vous donnée ?

— Comme avocat général du roi, à Sa Majesté en conseil. J'ai dressé le plan d'un code de lois (1)

—Voudriez-vous donner à la chambre une esquisse de ce plan ?

— J'ai eu l'honneur, ainsi que mes confrères en office, le procureur du roi et le solliciteur-général, de recevoir de Sa Majesté en conseil l'ordre de considérer un grand nombre de documents remis entre nos mains, et de faire venir les personnes qui pourraient nous informer sur le sujet; enfin de préparer un plan de lois civiles et criminelles pour la dite province. Cette tâche a été confiée séparément à chacun de nous trois, parce que nous étions les officiers légaux de la Couronne. J'ai donc fait mon plan conformément à cet ordre.

— Quel était ce plan ?

— Je l'ai fait de la manière suivante : après avoir indiqué les principes de la législation et après avoir représenté ce qui me semblait être l'état de la colonie depuis peu, ce qu'il est maintenant, et ce qu'il sera probablement plus tard, je divise mon ouvrage en quatre parties: les cours de judicature; le droit coutumier de la province; le revenu; la religion.

Ceci ne répondait pas à l'attente de l'opposition qui voulait connaître officiellement les idées et le plan de Marriott, pour s'en faire une arme contre les ministres. L'avocat-général est donc sommé d'entrer dans plus de détails.

— Je suis ici le serviteur de Sa Majesté; mes collègues ont donné, comme moi, leurs opinions au Roi; ils sont aussi dans cette enceinte. Quand un avocat ou un conseiller donne son opinion, cette opinion est la propriété du client. Sa Majesté a mon opinion. Si la chambre me fait l'insigne honneur de vouloir connaître mes sentiments, tels qu'ils sont (et ils sont très libres) la chambre voudra bien s'adresser au Roi pour cela. Si la chambre ne veut pas se soumettre à cette condition, mes

(1) Cet ouvrage fut publié au commencement de 1774, et a pour titre: «Plan of a Code Laws for the Province of Quebec, reported by the Advocate General.»

sentiments demeureront confiés à la seule sagesse du Roi, comme ils le sont maintenant très heureusement.

— Quelle est enfin la conclusion de cette opinion ?

—Dans une question si étendue, et qui entraîne au point de vue politique toutes les considérations imaginables, et très peu au point de vue de la loi, j'ai formé mon opinion avec toute la modestie et toute la discétrion qu'il convenait. Le danger d'être trop positif dans les opinions spéculatives est évident pour tout homme d'un esprit sain. Plus j'envisageais la question dans toutes ses parties, plus j'y trouvais des difficultés. J'ai pesé les faits et les raisonnements, sans pencher pour les hommes ni pour les partis ; mais à la fin de toutes mes recherches, j'ai trouvé très embarrassant de déterminer avec précision quel système de lois il convenait de donner à un peuple si éloigné de la mère patrie et dont nous connaissons si peu les coutumes et les besoins. Ma manière de procéder a été celle-ci. J'ai recueilli tous les faits tels qu'on me les représentaient, ou tels qu'ils avaient été acceptés par le gouvernement du Roi. Ensuite j'ai réuni, pour mes deux collègues, tous les faits et les raisonnements probables afin qu'ils pussent en déduire une décision plus claire. J'ai tiré aussi mes propres conclusions ; mais elles n'étaient pas positives, et pouvaient être modifiées par de meilleurs raisonnements. Voilà pourquoi dans tout le cours de la question, j'ai adopté le style et la manière que Cicéron appelle le *deliberativum genus dicendi.* J'ai soumis le tout à la sagesse de Sa Majesté en Conseil, aidée d'opinions et d'arguments d'une bien plus haute autorité que la mienne.

—Vous souvenez-vous de quelques parties de l'opinion que vous avez émise ?

—J'ai déjà répondu, que si la chambre veut s'adresser à Sa Majesté, sans nul doute, elle l'aura en entier. De mon côté, je n'ai aucune objection ; mais ma mémoire me fait défaut pour repéter un ouvrage si étendu. S'accorde-t-elle en entier ou en partie avec le bill maintenant devant la chambre ? Je ne connais pas ce bill officiellement. Un papier imprimé, qui a pour titre *A bill relative to the government of Quebec*, m'a été communiqué accidentellement, il y a deux jours par un de mes amis. N'ayant pas l'honneur de faire partie de cette chambre, je ne puis, selon ses règlements, prendre connaissance de quoi que ce soit qui y est proposé. Si elle voulait me soumettre ce bill, je l'emporterais

chez moi pour le lire avec le plus grand soin et beaucoup de réflexion : et si j'étais en dedans de la barre, comme je suis maintenamt en dehors, je donnerais, à mon tour, mon opinion sur ce bill aussi librement et avec autant de courage que qui que ce soit ici présent.

—Vous avouez que vous avez eu beaucoup de renseignements : quels sont-ils ?

—Ce sont les mêmes que la chambre vient d'entendre et des mêmes personnes.

M. Cavendish, pour n'être pas en reste avec Marriott, lui dit avec une légère pointe d'ironie :

—Si nous ne pouvons avoir votre opinion en entier, donnez-nous quelques-unes des savantes citations dont vous avez rempli votre livre.

—Tant de compliments pourraient tirer une réponse d'une personne capable de sentir la flatterie. Je ne sais, en vérité, quelle idée l'honorable monsieur a de moi. Il faudrait une bien grande mémoire et beaucoup de temps pour répéter toutes ces citations de droit civil, de droit coutumier, et toutes les citations françaises et latines dont je me suis servi. J'en ai employé un grand nombre pour orner un peu mes idées. Généralement chez un auteur, les citations ne sont que de simples ornements, la broderie, la frange. Elles servent à faire voir que l'homme qui les emploie a lu beaucoup ; mais elles ne prouvent pas combien il a pensé, s'il a bien ou mal pensé ; elles montrent qu'il a pensé comme tous ceux qui ont pensé et écrit avant lui. Si je pouvais, par hasard, me rappeler et répéter cette masse d'opinions et de renseignements, je serais nécessairement bien ennuyeux et la Chambre me trouverait bien pédant. Je doute fort qu'une bibliothèque ambulante soit tolérable ici. Je ne me rappelle pas ces extraits.

W. Burke, se piquant au jeu de l'avocat général, crut qu'il pouvait se moquer un peu de lui.

—Voudriez-vous nous dire combien de temps vous avez mis à composer votre plan ? Evidemment il a demandé beaucoup de travail et d'étude. Combien de pages contenait-il ?

—Environ trois cents pages d'une écriture serrée.

—Combien de temps à le composer ?

—Je ne puis dire exactemement.

—Avez-vous mis plusieurs mois ?

—Dix ou douze mois, en différents temps ; mais si je dois mentionner tout le temps pendant lequel j'y ai pensé, c'est deux ans à peu près.

Le Docteur continua d'un air tout à fait naïf.

Voyez-vous, je le prenais, puis je le remettais dans mon pupitre, je le reprenais de nouveau, et de nouveau je le remettais dans mon pupitre, afin de le faire mûrir dans mon esprit. A chaque instant, je voyais augmenter la difficulté d'arriver à une décision. Je craignais d'être trop prompt ou trop positif, je croyais qu'on ne pouvait donner assez d'attention à un sujet d'un intérêt public, qui semblait être trop vaste pour une seule vie et certainement trop difficile pour l'intelligence d'un seul homme.

—Je voudrais savoir le nom de cette *chose* que vous avez prise et remise si souvent, et qu'enfin vous avez donnée à Sa Majesté ?

—Monsieur le Président, je crois me rappeler les traits du monsieur qui me demande quelle est la *chose* que j'ai prise et remise si souvent, et que j'ai donnée à Sa Majesté. Je réponds, que quand ce monsieur était en office lui-même, il connaissait fort bien quelle espèce de choses sont les opinions des avocats de la couronne.

On peut se figurer le mécontentement qui se manifesta sur les bancs de l'opposition, qui s'écria : Sortez ! sortez!

Burke paraissait très irrité, il avait eu le dessous évidemment Marriott demeura froid, les lèvres légèrement plissées par le mépris et la satisfaction de lui-même, pendant que son adversaire, la voix très émue, s'adressait à la Chambre.

M. Th .Brennan.

—*A continuer.*

RÉIMPRESSION

DES

ŒUVRES DE SAINT THOMAS

On se rappelle que N. S. P. le Pape Léon XIII a chargé une commission de préparer et de surveiller une nouvelle édition des œuvres de saint Thomas d'Aquin (1). La commission, composée des Eminentissimes Cardinaux de Luca, Simeoni, et Zigliara, s'est mise à l'œuvre, et nous pouvons espérer que les premiers volumes paraîtront avant de longues années. Déjà, elle vient de publier un *prospectus* qui indique l'ordre des matières qu'elle entend suivre. Cet ordre diffère de celui qui a été adopté pour les autres éditions, si l'on excepte la seconde de Venise (2).

Mais avant de le faire connaître, on nous permettra de donner quelques détails sur l'impression des différents ouvrages du Docteur Angélique. Ces détails seront trop imparfaits pour qu'on y voie l'appareil d'une érudition prétentieuse. En Canada, on ne peut parler bibliographie—et d'une infinité d'autres choses—qu'en se servant des travaux de ses devanciers. Les découvertes à faire dans les bibliothèques sont impossibles, par une bonne raison que tout le monde connaît.

---

(1) Voir *Revue de Montréal*, février 1880, p. 143.

(2) Chez Bettinelli, 1745, 28 vol. in-4 to.

*
* *

Saint Thomas a épanché les flots de sa science un peu partout, des bords du Rhin à ceux de la Seine, au soleil de Naples et sous les brumes de Londres.

On croit généralement que sa vie s'est consommée dans la tribune du professeur ; mais il en a passé une partie considérable dans la chaire, cherchant amoureusement à faire aimer Dieu ; et, quand on considère ses écrits, on croirait que le savant n'a fait autre chose qu'étudier et écrire au fond de sa cellule. Sa correspondance était considérable ; on s'adressait à lui de toute part, et ses réponses sont presque toujours des traités complets. Il ne faut donc pas être surpris du temps et du travail qu'il a fallu pour réunir ses ouvrages et les publier, et encore beaucoup ont échappé aux recherches des savants.

L'attention des premiers imprimeurs, en Allemagne d'abord, puis en France, se porta naturellement vers les écrits les plus en vogue de saint Thomas. Peu de temps après la sainte Bible de 1462, paraissait la première partie de la *Somme*. Ce grand in-folio si bien imprimé ne porte aucune date sans doute (1), mais de l'avis des meilleurs juges, il est antérieur à la troisième partie —*Secunda secundae*—datée de 1467. La *Somme* était le commentaire obligé de la Bible, l'exposé systématique de la révélation. En la publiant, Schœffer répondait au besoin des esprits. C'était comme le prélude de ce qui devait s'accomplir solennellement plus tard au Concile de Trente : après les saintes écritures, les œuvres de saint Thomas.

Le 1er livre de la 2e partie de la *Somme—Prima secundae*—ne paraît pas avoir été imprimé à cette époque ; mais on fit presque immédiatement, et en plusieurs endroits, un grand nombre d'éditions du second livre—*secunda secundae* (2),—qui renferme l'enseignement moral et pratique de la théologie, celui qui devait être appliqué tous les jours et dans toutes les circonstances.

---

(1) On sait qu'en général les incunables sans date sont considérées commes les plus anciens.

(2) Plusieurs éditions sont sans lieu et sans date. Hain croit pouvoir en faire remonter une jusqu'à 1460. Mayence 1467, Rome 1474, Venise 1475, 1479, 1491 (deux éditions), 1493, 1496.

Pour la même raison, on imprimait dès 1469 (1) la dernière partie des commentaires de saint Thomas sur le livre des *Sentences* de Pierre Lombard, puis les traités sur la confession et sur les articles de foi (2) qui eurent un grand nombre d'éditions, le premier surtout, et presque toutes sans date. Les commentaires sur l'Evangile, comparés à une chaîne d'or qui en reliait toutes les parties, *Catena aurea*, étaient aussi très recherchés. Trois éditions sans date paraissent antérieures à celle de Rome, qui est de 1470. Celle de Nuremberg—1475—que nous avons rencontrée il y a quelques années, est d'une belle impression, sur papier fort, très grand de marge, et très bien conservée. Viennent ensuite plusieurs autres ouvrages, et en tête le traité de la prédication qui compte douze éditions—la première avec date est de 1477—puis les questions spéculatives, telles que des *Accidents de l'Eucharistie*, de la *Puissance de Dieu*, etc., etc. (3)

La *Somme contre les Gentils* a eu aussi les premiers honneurs de la presse. C'est un des ouvrages, selon Brunet, qui auraient été reproduits avec les petits caractères du *Rationale* de Durand publié en 1459 par Fust et Schœffer.

La Somme théologique ne parut dans son entier qu'en 1485 à Bâle, vers le milieu d'août, et il s'en fit au moins cinq éditions avant 1500.

*
* *

Cependant plusieurs années devaient s'écouler encore avant que personne songeât à réunir en un seul corps tous les écrits du Docteur Angélique. L'entreprise était assez difficile, puisque ces écrits gisaient dans des bibliothèques inexplorées, et qu'on en ignorait le nombre et les titres. De simples particuliers ne pouvaient penser à s'en charger : c'était une œuvre qui demandait les ressources d'un souverain et l'autorité d'un pape. Celle-ci principalement devenait nécessaire, car ce n'était pas chose facile, à cette époque, que d'obtenir, des maisons religieuses,

(1) Mayence, chez Schœffer de Gernshem.

(2) *De modo confitendi...*, *De articulis Fidei*, etc.

(3) L'énumération des éditions incunables des œuvres de saint Thomas n'occupe pas moins de 30 pages dans le catalogue de Hain. Depuis, on en a découvert plusieurs autres.

communication et copie de manuscrits qu'elles regardaient comme la partie la plus précieuse de leurs trésors.

Saint Pie V comprit l'importance de cette œuvre et il voulut l'entreprendre. En cela, il n'écouta pas seulement son respect filial pour l'ordre dont il était lui-même une des gloires; il songeait au bien de l'Eglise. Le concile de Trente avait porté très haut la gloire de saint Thomas : au fond c'est lui qui en avait été le théologien; et depuis longtemps la voix commune l'appelait le *Docteur Angélique*, quoiqu'il n'eût pas été honoré de ce titre par une déclaration spéciale du chef de l'Eglise.

Pie V monta sur le trône de saint Pierre le 7 janvier 1566, et dès l'année suivante—11 avril 1567—il rendait la fête de saint Thomas obligatoire pour le royaume de Naples; dans le reste du monde, il voulait qu'elle fût célébrée sous le même rite que celles des quatre grands docteurs (1).

C'est à cette époque nous pouvons reporter la résolution prise par le Pape de réunir et de publier tous les écrits connus de saint Thomas. Il confia cette tâche à deux de ses frères en religion, distingués par leur position et par leur science: Vincent Justiniani, général de l'ordre, et Thomas Manriquez, maître du Sacré palais. Ils furent aidés par plusieurs autres Dominicains d'une érudition reconnue.

Palatius, dans son ouvrage sur les Cardinaux (2), prétend que Justiniani découvrit et fit publier pour la première fois les sermons pour les dimanches, et ceux pour les fêtes des saints. D'autres écrits parurent aussi pour la première fois; mais les documents me manquent pour en donner la liste exacte.

Quoiqu'il en soit, l'impression commença en 1570 et se termina l'année suivante. La rapidité avec laquelle elle fut poursuivie est un véritable tour de force. En supposant qu'elle aurait pris les deux années entières, il n'en est pas moins surprenant de voir publier chaque mois, à peu près, un volume grand in-folio, l'ouvrage entier en comprend dix huit (3).

---

(1) Il est à remarquer que le Pape, dans sa constitution *Mirabilis Deus in sanctis suis*, ne lui donne pas le titre de Docteur de l'Eglise par une déclaration spéciale, comme Mohler l'a cru; mais il l'appelle, comme tous le faisaient alors, le *Docteur angélique*, le *saint docteur*, et il ordonne que sa fête sera célébrée comme celle des quatre grands docteurs de l'Eglise.

(2) *Fasti Cardinalium*, t. 3, p. 519.

(3) Plus exactement, 17 tomes en 18 volumes.

Les premiers exemplaires furent tirés avec beaucoup de soin, sur très beau papier, quelques-uns sur peau de vélin (1).

Pour récompense de leurs travaux, Justiniani reçut le chapeau de cardinal au mois de mai 1570 (2), et Manriquez fut fait chanoine théologal de la Basilique de saint Pierre, afin « qu'il enseignât la doctrine de saint Thomas, qui est reçue par l'Eglise catholique et qui est bien plus sûre et plus exacte que les autres (3). »

*
* *

Voici l'ordre suivi dans cette édition : Philosophie, cinq volumes ; Théologie, sept volumes ; Ecriture sainte, quatre volumes. Le dix septième renferme les opuscules philosophiques ou théologiques, et le dix-huitième, la table générale du P. Pierre de Bergame. Cette table n'est pas la partie qui a demandé le moins de travail : aussi l'appelle-t-on *tabula aurea*, à cause de son utilité.

On peut reprocher à cette édition certains défauts—mauvaise lecture du texte primitif, fautes d'impression et de tirage, conséquences naturelles de la rapidité qu'on y mit.—Cependant elle ouvrait la voie à la critique, qu'elle rendait plus facile et provoquait des recherches et des études en Italie, en Espagne et en France. Ces différents travaux enrichirent l'édition d'Anvers de 1612, celle de Paris, qui paraissait au moment où l'on allait commencer à abandonner la méthode scolastique en France—en 1660,—et enfin la seconde de Venise, en 1745 (4).

Celle-ci est d'une valeur réelle et de beaucoup supérieure à toutes les précédentes, par l'impression, la correction du texte et par l'ordre des matières. Cet ordre est précisément l'inverse de celui qui avait été suivi par Justiniani et Manriquez. Il a été adopté, comme nous l'avons dit, et sera suivi par la commission de Léon XIII.

La dernière est celle de Parme, en 24 volumes in-4 to. Com-

---

(1) La Bibliothèque nationale de Paris en possède un exemplaire.

(2) Palatius, *loc cit.*

(3) Lettres apostoliques : *In eminenti.* Bullarum Ampl. Coll. t. 4, pars 8, p. 117.

(4) La première n'était que la simple reproduction de l'édition romaine.

mencée en 1852, elle n'a été terminée qu'en 1873. Elle peut être assez exacte pour le texte ; mais elle renferme des fautes d'impression et elle laisse beaucoup à désirer quant au type et au papier. Plusieurs opuscules y ont été imprimés pour la première fois.

*
* *

Les bibliographes les plus distinguées, surtout Brunet, dont le *Prospectus* invoque l'autorité, se prononcent pour l'ordre de dignité des matières dans la disposition, soit des ouvrages, soit des bibliothèques. Il avait été indiqué par Sixte Quint pour les œuvres de saint Bonaventure, et il sera conservée dans la seconde édition qu'on en prépare. La commission exprime l'espérance que cet ordre sera suivi à l'avenir pour toutes les œuvres des SS. Pères et des Docteurs de l'Eglise. Il rendrait certainement les recherches plus faciles « puisque les différents livres de « la sainte écriture ont toujours été publiés jusqu'à présent dans « un ordre constant. »

Voici donc comment sera disposée la nouvelle édition de saint Thomas :

Le premier volume sera rempli par la vie de saint Thomas et par les dissertations de J. M. Bernard de Rubeis.

Vient ensuite :

a Ecriture Sainte, cinq volumes ;

b Théologie, onze volumes ;

c Philosophie, six volumes ;

Les Tables d'or de P. de Bergame et les autres tables, un volumes.

a Les commentaires sur l'Ecriture Sainte, comprenent :

Pour l'Ancien Testament, la Génèse, Job, les Psaumes, les Cantiques des cantiques, Isaïe, Jérémie, Daniel, les Macchabées;

Pour le Nouveau, saint Mathieu et saint Jean, la *Chaîne d'or* sur les quatre évangiles, les épîtres de saint Paul et l'Apocalypse.

A la suite des épîtres, avant l'Apocalypse, on place les sermons des dimanches et des fêtes. Dans l'état de canevas où ils nous ont été transmis, ces sermons ne sont que de simples commentaires, et comme tels, ils sont bien à leur place.

b Dans la partie théologique, se trouvent d'abord les questions

qui, par leur enchaînement forment une œuvre, comme la *Somme théologique* et la *Somme* contre les gentils. Elles seront accompagnées, la première des célèbres commentaires du Cardinal Cajetan, et la seconde de ceux de Sylvestris, qui passent, tous deux, pour avoir le mieux compris, et le plus clairement interprêté le Docteur Angélique.

On imprimera ensuite les questions théologiques séparées, puis les opuscules certains et douteux, et enfin les commentaires sur les livres des *Sentences*.

Quelques-uns auraient voulu voir ce dernier ouvrage, qui forme un grand ensemble, placée dans la même classe que les deux *Sommes;* mais la commission a préféré—tous l'approuveront—mettre de suite, les écrits qui appartiennent exclusivement à saint Thomas.

c Pour la même raison, dans la philosophie, les commentaire sur Aristote, quatre volumes au moins, ne seront placés qu'après les opuscules philosophiques qui n'en forment que deux à peine, même en y comprenant les douteux.

*
* *

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que l'édition léonine mettra à profit tous les manuscrits et publiera les écrits inédits de saint Thomas, trouvés depuis quelques années ; ils sont importants et assez nombreux. Ce serait peut être ici le lieu de faire connaître à nos lecteurs les recherches et les découvertes vraiment étonnantes du savant abbé Uccelli, qui a voué un culte particulier à saint Thomas. Nous le ferons dans un autre article, si les circonstances nous le permettent.

H. V.

REVUE

DE

MONTREAL

SAINT THOMAS D'AQUIN

DÉCLARÉ

Patron des Ecoles catholiques

LÉON XIII, PAPE

Ad perpetuam rei memoriam.

La recherche du patronage des hommes éminents en sainteté, et l'imitation de ceux qui ont excellé ou atteint la perfection en quelque genre, sont un usage fondé sur la nature et approuvé par l'Eglise catholique. C'est pourquoi un grand nombre d'or-

DE SANCTO THOMA AQUINATE

PATRONO CAELESTI STUDIORUM OPTIMORUM COOPTANDO

LEO PP. XIII.

AD PERPETVAM REI MEMORIAM.

Cum hoc sit et natura insitum et ab Ecclesia catholica comprobatum, ut a viris sanctitate praeclaris patrocinium, ab excellentibus autem perfectisque in aliquo genere exempla ad imitandum homines exquirant : idcirco Ordines

dres religieux, de lycées, de sociétés littéraires avaient, depuis longtemps déjà, choisi, avec l'approbation du Saint-Siège, pour maître et patron, l'angélique saint Thomas d'Aquin, qui a toujours brillé comme un soleil par la doctrine et par la vertu. Or, de nos temps, l'étude de sa doctrine ayant généralement été mise en vigueur, de nombreuses demandes s'étaient produites pour qu'il fût assigné comme patron, par l'autorité de ce Siège apostolique, à tous les lycées, académies et écoles du monde catholique.

Plusieurs évêques avaient fait connaître que c'était leur vœu, et ils avaient envoyé à cet effet des lettres particulières ou communes; beaucoup d'académies et de savantes sociétés avaient adressé dans le même but d'humbles et instantes suppliques. On avait cru devoir différer de donner satisfaction à ces ardentes prières, afin d'en laisser accroître le nombre, lorsqu'un évènement favorable à la cause se produisit : ce fut la publication faite l'année dernière, à pareil jour, de Notre lettre encyclique sur *la restauration dans les écoles catholiques de la philosophie chrétienne selon l'esprit du Docteur angélique, saint Thomas d'Aquin.* En effet, les évêques, les académies, les doyens des lycées et les savants de tous les pays déclarèrent d'un seul cœur et comme d'une seule voix, qu'ils seraient dociles à Nos ordres ; qu'ils voulaient même, dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie, suivre entièrement saint Thomas ; car ils affirment qu'ils ont comme

---

religiosi non pauci, Lycea, cœtus litteratorum, Apostolica Sede approbante, iamdiu magistrum ac patronum sibi Sanctum Thomam Aquinatem esse voluerunt, qui doctrina et virtute, solis instar, semper eluxit. Nostris vero temporibus, aucto passim studio doctrinarum Eius, plurimi extiterunt, qui peterent, ut cunctis ille Lyceis, Academiis, et scholis gentium catholicarum, huius Apos. Sedis auctoritate, patronus assignaretur. Hoc quidem optare se plures Episcopi significarunt, datis in id litteris cum singularibus tum communibus ; hoc pariter studuerunt multarum Academiarum sodales et collegia doctorum supplice atque humili obsecratione deposcere. Quorum omnium incensas desiderio preces cum differre visum esset, ut productione temporis augerentur, idonea ad rem opportunitas accessit ab Encyclicis Litteris Nostris *De philosophia christiana ad mentem S. Thomae Aquinatis Doctoris Angelici in scholis catholicis instauranda*, quas superiore anno hoc ipso die publicavimus. Etenim Episcopi, Academiae, doctores decuriales Lyceorum, atque ex omni terrarum regione cultores artium optimarum se Nobis dicto audientes et esse et futuros una pene voce et consentientibus animis testati sunt : immo velle se in tradendis philosophicis ac theologicis disciplinis S.

Nous la conviction que la doctrine thomiste possède une éminente supériorité, en même temps qu'une force et une vertu singulières pour guérir les maux dont souffre notre époque. Donc, Nous, qui avons longtemps et vivement désiré que toutes les écoles fleurissent sous la garde et le patronage d'un maître si excellent, après l'attestation si formelle et si éclatante du désir universel, Nous jugeons le moment venu d'ajouter ce nouveau lustre à la gloire immortelle de Thomas d'Aquin.

Le premier et le principal motif qui Nous détermine, c'est que saint Thomas est le plus parfait modèle que, dans la culture de la science, les catholiques puissent se proposer. En lui brillent, en effet, toutes les qualités du cœur et de l'esprit qui s'imposent justement à notre imitation : une doctrine très riche, pure, bien ordonnée ; le respect de la foi et un admirable accord avec les vérités divinement révélées ; l'intégrité de la vie, relevée par l'éclat des plus hautes vertus.

Sa doctrine est si vaste qu'elle contient, comme une mer, toute la sagesse de l'antiquité. Toutes les vérités émises, toutes les questions sagement traitées par les philosophes païens, par les Pères et les Docteurs de l'Eglise, par les hommes supérieurs qui florissaient avant lui, non seulement il les a pleinement connues, mais il les a accrues, complétées, résolues avec une intelligence

---

Thomae vestigiis penitus insistere; sibi enim non secus ac Nobis, exploratum esse affirmant, in doctrinis Thomisticis eximiam quamdam inesse praestantiam, et ad sananda mala, quibus nostra premitur aetas, vim virtutemque singularem. Nos igitur, qui diu multumque cupimus, florere scholas disciplinarum universas tam excellenti magistro in fidem et clientelam commendatas, quoniam tam clara et testata sunt communia omnium desideria, maturitatem advenisse censemus decernendi, ut Thomae Aquinatis immortale decus novae huius accessione laudis cumuletur.

Hoc est autem caussarum, quibus permovemur, caput et summa ; eminere inter omnes sanctum Thomam, quem in variis scientiarum studiis, tamquam exemplar, catholici homines intueantur. Et sane praeclara lumina animi et ingenii, quibus ad imitationem sui iure vocet alios, in eo sunt omnia : doctrina uberrima, incorrupta, apte disposita ; obsequium fidei et cum veritatibus divinitus traditis mira consensio ; integritas vitae cum splendore virtutum maximarum.

Doctrina quidem est tanta, ut sapientiam a veteribus defluentem, maris instar, omnem comprehendat. Quidquid est vere dictum aut prudenter disputatum a philosophis ethnicorum ab Ecclesiae Patribus et Doctoribus, a summis viris qui ante ipsum floruerunt, non modo ille penitus dignovit, sed

si supérieure des idées, avec une telle perfection de méthode et une telle propriété de termes, qu'il semble avoir laissé à ceux qui le suivraient la faculté de l'imiter, mais leur avoir ôté la possibilité de l'égaler. Sa doctrine possède encore ce grand avantage que, munie de principes d'une grande largeur d'application. elle répond aux nécessités non pas d'une époque, mais de tous les temps, et qu'elle est très propre à vaincre les erreurs sans cesse renaissantes. Se soutenant par sa propre force et sa propre valeur, elle reste invincible, et cause aux adversaires un profond effroi.

Le parfait accord de la raison et de la foi n'est pas d'un moindre prix, surtout au jugement des chrétiens. Le saint docteur démontre avec évidence que les vérités de l'ordre naturel ne peuvent pas être en désaccord avec les vérités que l'on croit, sur la parole de Dieu; que par conséquent, suivre et pratiquer la foi chrétienne, ce n'est pas un asservissement bas et humiliant de la raison, mais une noble obéissance qui soutient et qui élève l'esprit; enfin, que la raison et la foi viennent l'une et l'autre de Dieu, non pas pour être en dissension, mais pour se rendre de mutuels services, unies par les liens d'une amitié réciproque. Tous les écrits du bienheureux Thomas offrent le modèle de cette union et de cet admirable accord.

---

auxit, perficit, digessit tam luculenta perspicuitate formarum, tam accurata disserendi ratione, et tanta proprietate sermonis, ut facultatem imitandi posteris reliquisse, superandi potestamen ademisse videatur. Atque illud est permagnum, quod ejus doctrina, cum instructa sit atque apparata principiis latissime patentibus, non ad inius dumtaxat, sed ad omnium temporum necessitates est apta, et ad pevincendos errores perpetua vice renascentes maxime accommodata. Eadem vero, sua se vi et ratione confirmans, invicta consistit, atque adversarios terret vehementer.

Neque minoris aestimanda, christianorum praesertim hominum iudicio, rationis et fidei perfecta convenientia. Evidenter enim sanctus Doctor demonstrat, quae ex rerum genere naturalium vera sunt, ab iis dissidere non posse quae, Deo auctore, creduntur; quamobrem sequi et colere fidem christianam, non esse humilem et minime generosam rationis servitutem, sed nobile obsequium quo mens ipsa iuvatur et ad sublimiora eruditur; denique intelligentiam et fidem a Deo ambas proficisci, non simultatum secum exercendarum caussa, sed ut sese amicitiae vinculo colligatae mutuis officiis tueantur. Cuius convenientiae mirabilisque concordiae cunctis beati Thomae scriptis expressa imago perspicitur. In eis enim excellit atque eminet modo intelligentia, quae quod vult, fide praeeunte, consequitur in pervestigatione

Car on y voit dominer et briller, tantôt la raison qui, précédée par la foi, atteint l'objet de ses recherches dans l'investigation de la nature ; tantôt la foi qui y est expliquée et défendue à l'aide de la raison, de telle sorte, néanmoins, que chacune d'elles conserve intactes sa force et sa dignité : enfin, quand le sujet le demande, toutes deux marchent ensemble, comme des alliées, contre les ennemis de l'une et de l'autre. S'il fut toujours très important que l'accord existât entre la raison et la foi, on doit le tenir pour beaucoup plus important encore depuis le XVIe siècle ; car, à cette époque, on commença à semer les germes d'une liberté dépassant les bornes et la mesure, qui fait que la raison humaine répudie ouvertement l'autorité divine, et demande à la philosophie des armes pour attaquer et pour miner les vérités religieuses.

Enfin, le Docteur angélique n'est pas moins grand par la vertu et par la sainteté que par la doctrine. Or, la vertu est une préparation excellente pour l'exercice des forces de l'esprit et l'acquisition de la science ; ceux qui la négligent se flattent à tort d'avoir acquis une science solide et fructueuse, parce que *la science n'entrera pas dans une âme mauvaise, et elle n'habitera pas dans un corps soumis au péché.* Cette préparation de l'âme, qui vient de la vertu, exista en Thomas d'Aquin à un degré non seulement excellent et éminent, mais digne d'être divinement consacré par un signe éclatant. Ayant triomphé, en effet, d'une

---

naturae ; modo fides, quae rationis ope illustratur ac defenditur, sic tamen, ut suam quaeque inviolate teneat et vim et dignitatem ; atque, ubi res postulat, ambae quasi foedere icto ad utriusque inimicos debellandos coniunguntur. Ac si magnopere semper interfuit, firmam rationis et fidei manere concordiam, multo magis post saeculum XVI interesse existimandum est ; quoniam per id tempus spargi semina coeperunt finem et modum transeuntis libertatis, quae facit ut humana ratio divinam auctoritatem aperte repudiet, armisque a philosophia quaesitis religiosas veritates pervellat atque oppugnet.

Postremo Angelicus Doctor non est magis doctrina, quam virtute et sanctitate magnus. Est autem virtus ad periclitandas ingenii vires adipiscendamque doctrinam praeparatio optima ; quam qui negligunt, solidam fructuosamque sapientiam falso se consecuturos putant, propterea quod *in malevolam animam non introibit sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis.* Ista vero comparatio animi, quae ab indole virtutis proficiscitur, in Thoma Aquinate extitit non modo excellens atque praestans, sed plane digna quae aspectabili signo divinitus consignaretur. Etenim cum maximam volup-

tentation extrêmement dangereuse de la volupté, le chaste adolescent obtint de Dieu, comme récompense de son courage, de porter autour de ses reins une ceinture mystérieuse et de sentir en même temps le feu de la concupiscence complètement éteint. Dès lors, il vécut comme s'il eut été exempt de toute contagion du corps, méritant d'être comparé aux esprits angéliques, autant pour l'innocence que pour le génie.

Pour ces motifs, nous jugeons le Docteur angélique digne à tous égards d'être choisi comme patron des études. Et en prononçant avec joie ce jugement, nous agissons dans la pensée que le patronage de cet homme, si grand et si saint, donnera une impulsion puissante à la restauration des études philosophiques et théologiques, pour le plus grand bien de la société. Car, dès que les écoles catholiques se seront mises sous la direction et la tutelle du Docteur angélique, on verra fleurir aisément la vraie science, puisée à des principes certains et se développant dans un ordre rationnel. Des doctrines pures produiront des mœurs pures, soit dans la vie privée, soit dans la vie publique, et les bonnes mœurs auront pour conséquences le salut des peuples, l'ordre, l'apaisement et la tranquillité générale.

Ceux qui s'adonnent aux sciences sacrées, si violemment attaquées de nos jours, puiseront dans les pages de saint Thomas d'amples moyens pour démontrer les fondements de la foi chré-

---

tatis illecebram victor evasisset, hoc veluti praemium fortitudinis tulit a Deo pudicissimus adolescens, ut lumbos sibi arcanum in modum constringi, atque una libidinis faces extingui sentiret. Quo facto, perinde vixit, ac esset ab omni corporis contagione seiunctus, cum ipsis angelicis spiritibus non minus innocentia, quam ingenio comparandus.

His de caussis dignum prorsus Angelicum Doctorem iudicamus, qui praestes tutelaris studiorum cooptetur. Quod cum libenter facimus, tum illa Nos consideratio movet, futurum ut patrocinium hominis maximi et sanctissimi multum valeat ad philosophicas theologicasque disciplinas, summa cum utilitate reipublicae, instaurandas. Nam, ubi se scholae catholicae in disciplinam et clientelam Doctoris Angelici tradiderint, facile florebit sapientia veri nominis, firmis hausta principiis, ratione atque ordine explicata. Ex probitate doctrinarum probitas gignetur vitae cum privatae, tum publicae: probe vivendi consuetudinem salus populorum, ordo, pacata rerum tranquilitas consequentur. Qui in scientia rerum sacrarum elaborant, tam acriter hoc tempore lacessita, ex voluminibus sancti Thomae habituri sunt, quo fundamenta fidei christiane ample demonstrent, quo veritates supernaturales persuadeant,

tienne, persuader les vérités surnaturelles et défendre victorieusement notre très sainte religion contre les assauts criminels de ses ennemis. Et que toutes les sciences humaines comprennent bien qu'elles ne seront point pour cela empêchées ni retardées dans leur marche, mais au contraire, stimulées et grandies; quant à la raison, elle se réconciliera avec la foi, par la disparition des causes de dissentiment, et elle ira sous la conduite de celle-ci à la recherche du vrai.

Enfin, tous les hommes avides de savoir, façonnés par les exemples et les préceptes d'un si grand maître, s'habitueront à une vie intègre; et ils ne poursuivront point cette science qui, séparée de la charité, enfle les esprits et les égare, mais la science légitime, qui, découlant *du Père des lumières et du Maître des sciences*, ramène également à lui.

Il nous a plu de demander aussi, sur la question, l'avis de la Sacrée Congrégation des rites, et son avis unanime ayant été pleinement d'accord avec Nos vœux, Nous déclarons, en vertu de notre suprême autorité, pour la gloire du Dieu tout-puissant et l'honneur du Docteur angélique, pour l'accroissement des sciences et l'utilité commune de la science humaine, le docteur angélique, Saint Thomas, patron des universités, des académies, des lycées, des écoles catholiques, et Nous voulons qu'il soit par tous tenu pour tel, vénéré et honoré ; il est entendu cependant

---

quo nefarios hostium impetus a religione sanctissima propulsent. Eaque ex re humanae disciplinae omnes non impediri aut tardari cursus suos, sed incitari augerique sentient; ratio vero in gratiam cum fide, sublatis dissidiorum caussis, redibit, eamque in indagatione veri sequetur ducem. Demum quotquot sunt homines discendi cupidi, tanti magistri exemplis praeceptisque conformati, comparare sese integritate morum assuescent; nec eam rerum scientiam consectabuntur, quae a caritate seiuncta inflat animos et de via deflectit, sed eam quae sicut a *Patre luminum* et *scientiarum Domino* exordia capit, sic ad eum recta perducit.

Placuit autem hac super re sacri etiam Consilii legitimis ritibus cognoscendis perrogare sententiam; quam cum perspexerimus, dissentiente nemine, votis Notris plane congruere, Nos ad gloriam omnipotentis Dei et honorem Doctoris Angelici, ad incrementa scientiarum et communem societatis humanae utilitatem, sanctum Thomam Doctorem Angelicum suprema auctoritate Nostra Patronum declaramus Universitatum studiorum, Academiarum, Lyceorum, scholarum catholicarum, atque uti talem ab omnibus haberi, coli,

que rien n'est changé pour l'avenir au culte des saints que les académies ou les lycées peuvent avoir choisis pour patrons particuliers.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 4 août 1880, de Notre pontificat l'an troisième.

THÉODULPHE CARD. MERTEL.

---

atque observari volumus, ita tamen ut sanctis caelitibus, quos iam Academiae aut Lycea sibi forte patronos sigulares delegerint, suus honos suusque gradus etiam in posterum permanere intelligatur.

Datum Romae apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die IV Augusti MDCCCLXXX Pontificatus Nostri anno tertio.

THEODULPHUS Card. MERTEL.

LES DIX MILLE

DANS

L'ANABASE

VI

CAMPAGNES

(*Suite.*)

III.—MARCHE EN CARRÉ.

Le troisième ordre de marche était *le carré* (*πλαίσιον ἰσόπλευρον, πλινθίον ;* agmen quadratum). On préférait cette marche lorsqu'on craignait les importunités continuelles de l'ennemi et qu'on était obligé de se trouver prêt à combattre de tous les côtés, ou pour mieux dire, d'avoir un front de bataille de tous les côtés. Dans cet ordre de marche (fig.) les hoplites *a* étaient

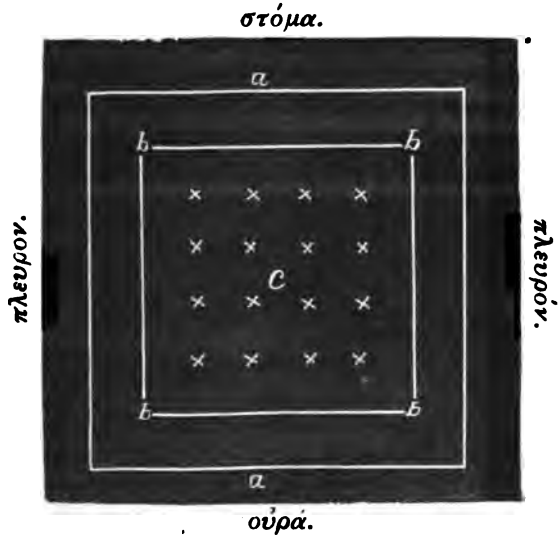

rangés en parties égales aux quatre côtés et de manière que la tête (στόμα) et les lochages se trouvassent en avant dans l'ordre de phalange habituel. Aux côtés (πλευρά) droit et gauche, les chefs de file se trouvaient à l'extérieur, les serre-file, à l'intérieur du carré. La queue (οὐρά) avait ses lochages au dernier rang, les serre-files au premier, et naturellement les plus rapprochés du milieu du carré. Pour être prêt au combat dans toutes les directions, il fallait que la queue fît demi-tour, et les flancs des demi-tours aussi à droite et à gauche. Les bagages *c* ainsi que l'infanterie légère *b* se trouvaient au centre du carré (1) (το μεσον); de manière qu'une partie de cette dernière troupe se rangeait derrière les hoplites de la tête, une partie en avant des hoplites de la queue, les autres sur les côtés (2).

L'ennemi arrivait-il d'un côté, ou de plusieurs côtés à la fois, on envoyait à sa rencontre les troupes légères et la cavalerie qu'on faisait rentrer dans le carré aussitôt qu'ils étaient trop pressés. Plus cette position offrait d'avantages pour une attaque d'hoplites, plus elle était désavantageuse lorsqu'il fallait subir une attaque à grande distance. Les Dix Mille essayèrent un jour, dans cet ordre de marche, de poursuivre les ennemis en fuite, mais ils ne purent y réussir : on n'avançait que lentement. Cet ordre d'ailleurs ne convenait qu'aux pays de plaines ; quand on voulut le conserver dans les montagnes, on fut obligé d'envoyer pour chasser l'ennemi, des détachements en partisans (3).

---

(1) L'armée des Grecs comptait au moment de la formation du carré, de 9600 à 9800 hoplites; si nous adoptons le premier chiffre, le carré aura 2,464 h. à la tête, autant à la queue, et 3,336 h. à chacun des côtés. Problèmes: Etant donné que les hommes du front sont à 3 pieds grecs de distance les uns des autres et qu'il y a 8 h. de profondeur, quelle est l'étendue du front? Quelle est l'étendue de chacun des flancs? Quel est le périmètre du carré? Quelle est la superficie laissée vide à l'intérieur? Combien de pieds carrés occupent les 9600 h.? Combien d'hommes peut-on placer au milieu?

(2) Xénophon n'indique pas la place de la petite troupe de cavalerie formée après le passage du fleuve Zabate (An. III, 3, 20). Les stratagèmes de Polyen nous disent qu'on la plaçait souvent au milieu (III, 10, 7). Les Helléniques (IV, 3, 4 Item. Ages. II, 2), qu'on en mettait une partie devant, l'autre derrière. Il est probable que les circonstances déterminaient sa place et qu'elle occupait quelquefois même les flancs.

(3) An. III, 4, 43 ; III, 4, 38-43 ; 4, 15-26 ; III, 3, 15 ; VII, 8, 16; III, 3, 8 sqq. ; III, 4, 27, 28.— Köchly, Haase.— An. III, 3, 15 à 20, 4, 3 à 23, 43 sq. ; 2, 36 sq).

Défilés.—Ces inconvénients de la marche en carré devenaient plus graves au passage des ponts ou des défilés et surtout lorsque l'ennemi harcelait la troupe sans relâche. La tête du carré se trouvait dans toute sa longueur devant un défilé, les ailes auraient dû se replier par des conversions à droite et à gauche, et s'engager dans le défilé après le centre (1) ; mais, comme il arrive toujours dans ces circonstances, tout le monde cherchait à y entrer au plus vite, et il en résultait un mouvement de presse d'arrière en avant. Le désordre se mettait dans la troupe ; les hoplites se resserraient, se mêlaient ; ils étaient quelquefois refoulés dans d'autres rangs (*ἐκθλίβονται*) d'où on les repoussait de nouveau. Il n'en fallait pas plus pour que le carré, arrivé de l'autre côté du défilé dans un désordre complet, se trouvât dans l'impossibilité de se reformer, tant ceux qui avaient été repoussés de leurs rangs s'en trouvaient éloignés (*διασπᾶσθαι*). Il s'ouvrait alors des intervalles dans la ligne et entre les ailes ; à l'approche de l'ennemi la troupe débandée se démoralisait d'autant plus qu'elle avait mis toute sa confiance dans la compacité de la phalange (2). Cependant il n'y avait guère que la tête et la queue qui souffrissent de ces accidents ; les flancs ne s'en ressentaient que lorsque les hoplites appartenant aux divisions nommées les premières, étaient poussés violemment dans leurs rangs. Les côtés pouvaient sans trop grande difficulté et sans trop d'encombre pour les bagages, se rapprocher du milieu, car cet espace était si grand que les hommes des deux côtés et les bagages serrés les uns contre les autres, pouvaient facilement passer lorsque l'étendue du front avait environ deux cents pieds.

Par conséquent, le plus grand inconvénient de cet ordre résultait de ce qu'on n'était pas d'accord sur cette question, à savoir : quelle partie de la tête devait se replier sur elle-même pour diminuer l'étendue du front lors du passage d'un défilé. Plus tard, cependant, la question fut résolue. On empêcha les hommes de vouloir être tous les premiers à passer et l'on trouva un moyen de diminuer le front du carré. A cet effet, on forma 6 lochos d'hoplites d'élite dont 3 furent placés en tête et 3 en queue. Ces 6 lochos devaient, devant un défilé, et pour donner de la

(1) Il y avait 2464 h. en tête, c'est-à-dire 808 h. de front (8 rangs) qui, en ordre serré, avaient besoin d'une étendue de 462 pieds.

(2) An. III, 4, 19 sqq.

place aux ailes de la tête (*ὥστε μὴ ἐνοχλεῖν τοῖς κέρασι*) et pour protéger les derrières du carré, sortir des rangs de la tête et de la queue et rester en arrière de la position jusqu'à ce que le passage fût entièrement effectué (1).

Il s'agit maintenant de savoir comment ce mouvement s'exécutait ; Xénophon n'ajoute rien à ce qui est dit ci-dessus.

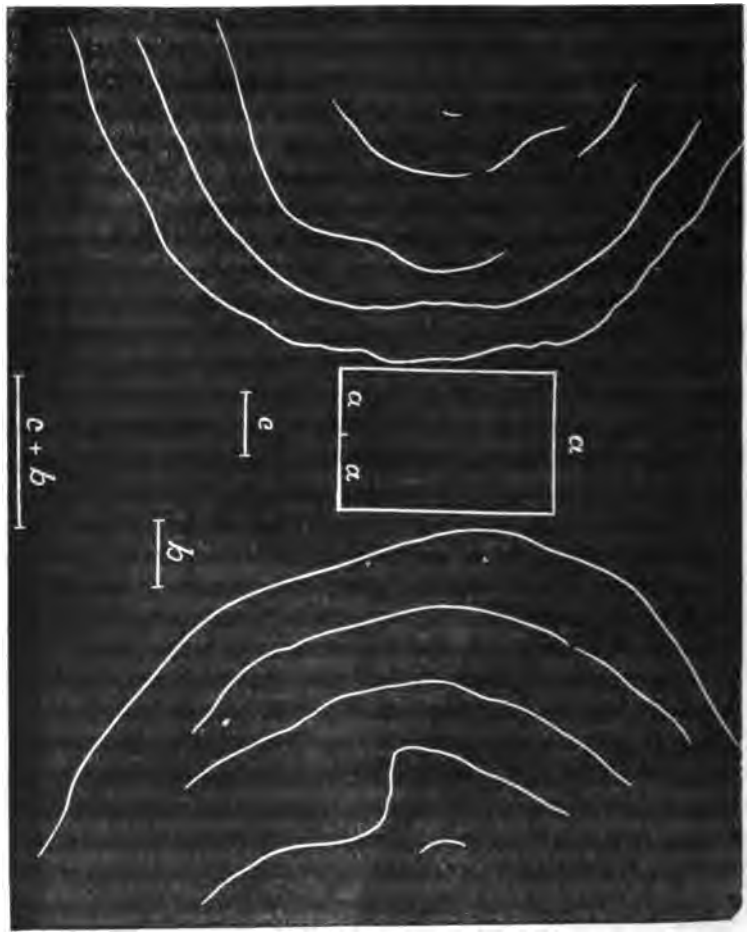

Voici ce qui nous paraît le plus simple : 300 h. de la tête sortaient du milieu des rangs en avant du défilé et se rangeaient

(1) An. III, 4, 42, sq.

sur le côté, soit à droite, soit à gauche. Une fois postés, ils laissaient passer le carré et se joignaient à ceux d'entre les hommes de la queue qui étaient restés en arrière. La fig. représente le carré au moment où les 300 hommes de la queue le quittent et ne sont pas encore réunis aux 300 de la tête : *a* représente les hoplites ; *b*, ceux qui ont quitté la tête, *c*, ceux qui ont quitté la queue. Aussitôt que les colonnes du carré étaient passées, les 6 lochos se réunissaient et se formaient sur une ligne *cb*, en arrière du carré (*τότε δὲ παρῆγον κτλ*) de manière que leur position dans le défilé fût proportionnée à la largeur du carré, comme l'indique *bc=aa* représentant les 6 lochos.

Après le passage du défilé, la queue du carré s'ouvrait par un mouvement des ailes qui appuyaient l'une à droite, l'autre à gauche, et les 6 lochos rentraient aussitôt par cette ouverture κατὰ λόχους, c'est-à-dire en lochos de compagnie, les lochos l'un à côté de l'autre, et, dans chacun, les quatre énomoties l'une derrière l'rutre. Au fur et à mesure que cette ouverture s'élargit, les 6 lochos se formaient vers la gauche en pentekostyes (κατὰ πεντηκοστύς) ; dès que la place était suffisamment grande, ils se formaient en ligne, les 4 énomoties venant se placer l'une à côté de l'autre, dans chaque lochos (*κατ' ἐνωμοτίας*).

Pendant ce mouvement la ligne de la queue était plus étendue que celle de la tête, de 72 pieds. En effet, les 6 lochos qui marchaient sur un homme de front, présentent, après s'être formés en énomoties, 24 hommes de front chacun. Or 24 hommes en ligne serrée occupent 72 pieds. Les 6 lochos conservaient cet emplacement jusqu'au moment où il était absolument nécessaire de rétablir le carré (1) comme il était avant le passage du défilé. A cette fin, les 3 lochos de la tête devaient se trouver à proximité, et n'avaient plus qu'à marcher vers leur place de bataille à travers l'espace libre du milieu.

Le Κύκλος.—Au livre septième de l'Anabase (8, 16) Xénophon se retire avec ses troupes formant un bataillé carré dont le centre renferme le butin. Mais comme les ennemis qui les poursuivent sont trop nombreux et les écrasent de flèches et de pierres, ils marchent *en cercle*, *πορευόμενοι κύκλῳ*, pour opposer le bou-

---

(1) A notre avis, c'est ainsi qu'il faut comprendre : *καὶ εἴ που δέοι τιτῆς φάλαγγος*. Le carré est désigné par le mot *φάλαγξ* qui se dit de l'armée en général, quelque soient son état, ses éléments, etc.

clier aux traits. L'aspect et la force de cet ordre de marche ressemblent peut-être à *l'orbis* des Romains (1), et il est le précurseur de ce que les tacticiens nomment *συνασπισμός* (2).

Dans cette position les soldats se serraient les uns contre les autres et les boucliers tournés en dehors formaient un véritable mur arrêtant les traits des ennemis. On comprend que les hommes de la tête mettaient le bouclier sur la poitrine, ceux de la queue sur le dos, ceux des flancs à l'épaule gauche ou droite.

L'impossibilité de porter longtemps les armes de cette manière prouve qu'il ne s'agit pas ici du véritable *συνασπισμος*.

Train et bagages.—Outre les soldats, il y avait dans l'armée des hérauts d'armes, des trompettes, des porte-boucliers (*ὑπασπισταί*), des valets de toute espèce (*ὑπηρέται* des ordonnances); puis des devins, des sacrificateurs et des médecins; des marchands, des vivandiers et d'autres personnes qui suivaient l'armée dans l'espoir de quelque profit, enfin les prisonniers. Comme les Grecs aimaient à conserver, même en campagne, les mille commodités du foyer domestique, ils emportaient beaucoup de vaisselle, des couvertures, des habillements, des meubles de tout genre; les artisans avaient chacun les outils de leur profession. Il faut encore ajouter à tout cela les tentes avec leurs piquets et leurs cordes, les approvisionnements de vivres.

Pour le transport des tentes, des vivres et de tout l'attirail de guerre, on se servait de chariots et de bêtes de somme (*ὑποζύγια*). Il leur fallait des conducteurs spéciaux (*οἱ ἐπὶ τουτοις ὄντες*),

---

(1) L'*orbis* des Romains était une simple position de défense, le *κύκλος* est un ordre de marche (Rüstow. Heerw. des Coes. p. 57).

(2) Arr. Tact. II, 4, dit : *συνασπισμός δὲ ἐπὰν εἰς τοσόνδε πυκνώσης τὴν φάλαγγα, ὡς διὰ τὴν συνέχειαν μηδὲ κλίσιν τὴν ἐφ ἑκάτερα ἔτ' ἐγχωρεῖν τὴν τάξιν, καὶ ἀπὸ τοῦδε τοῦ συνασπισμοῦ τὴν χελώνην Ῥωμαῖοι ποιοῦνται, τὸ πολὺ μὲν τε τράγωνον, ἔστι δὲ ὅπου καὶ στρογγύλην ἢ ἑτερομήκη ἢ ὁπῶς ἂν προχωρῇ. Οἱ μὲν ἐν κύκλῳ τοῦ πλινθίου ἢ τοῦ κύκλου ἑστηκότες τοὺς θυρεοὺς προβέβληνται πρὸ σφῶν, οἱ δ' ἐφεστηκότες αὐτοῖς ὑπὲρ τῶν κεφαλῶν ἄλλος ὑπὲρ ἄλλου ὑπεραιωρήσας προβάλλεται.*—AElian. XI ajoute ;

ὁ δὲ συνασπισμὸς (γίγνεται) πρὸς τὸ τῶν πολεμίων ἔφοδον πεφραγμένως ὑποστῆναι.

ce qui rendait le nombre des non-combattants au moins égal à celui des soldats (1).

Cette multitude qu'on appelait vulgairement τὰ σκευη ou ὄχλος (2) et qui avait ses chefs particuliers (στρατοῦ σκευοφορικοῦ ἄρχοντες) (3), offrait non seulement l'inconvénient de distraire beaucoup d'hommes du service, mais elle exigeait des provisions doubles et occupait le soldat au point de l'entraîner parfois à la désobéissance (4). Le train de bagages était on ne peut plus embarrassant pendant les marches rapides et dans les contrées montagneuses. On fut souvent obligé de choisir, non pas le chemin le plus court, mais le plus commode pour les bagages (5). Aussi dès que les Grecs commencèrent leur retraite, ils cherchèrent à se rendre plus mobiles en brûlant une grande quantité de chariots, de tentes; en abandonnant tous les meubles qui ne leur étaient pas indispensables. Ils y gagnèrent en même temps un assez grand nombre de combattants. Dans les montagnes des carduques, ce qui restait de bagages devint encore trop difficile à transporter, on résolut de ne garder que ce qui était de toute première nécessité, et d'abandonner le reste ainsi que les prisonniers (6).

Place des bagages pendant la marche en file.—Abstraction faite des inconvénients que nous venons de signaler, le train de bagages exigeait encore, même dans les terrains les plus favorables une surveillance contre les surprises éventuelles de l'ennemi et c'est ce qui devait guider dans le choix de la place à lui assigner dans la colonne. Il devait avant tout se trouver à proximité du soldat.

Jusqu'à la bataille de Cunaxa, chaque stratége avait toujours avec lui les bagages les plus nécessaires à sa troupe (7), mais il n'est dit nulle part où étaient placés ces bagages. Le jour du combat, une partie se trouvait très près de la troupe, puisque

(1) An. IV, 1, 13, 2, 20; III, 2, 27.—De Rep. Lac. XI, 2.—Cyrop. VI, 2, 25.
(2) An. I, 3, 7, III, 4, 26; VI, 5, 3.
(3) De Rep. Lac. XIII, 4.
(4) An. I. 10, 3; I, 13; 3, 30.
(5) An. IV. 1, 3; III. 2, 27 sq.; IV. 1, 24, 2, 9.
(6) III. 2, 27 sq.; 3, 1; IV, 1, 12-14.
(7) Xénophon ne le dit pas d'une manière formelle, mais cela ressort du livre I. de l'Anabase, (3, 1; 5, 11 sqq.) Ménon et Cléarque sont arrivés à l'Euphrate deux jours avant Proxène et Cyrus; ils sont campés sous des *tentes*, et ont à leur disposition plusieurs ustensiles.

celle-ci, à la nouvelle de l'approche soudaine du Roi, put immédiatement prendre les armes de dessus les chariots et les bêtes de somme. La plus grande partie du train avec les approvisionnements paraît cependant avoir été en arrière de la colonne et l'avoir suivie lentement, puisqu'elle se trouvait encore au camp avec son escorte lorsque le Roi des Perses arriva pour piller (1).

Pendant la retraite et tant qu'ils marchèrent en colonne de route, les Grecs placèrent le train de bagages entre l'avant garde et l'arrière-garde, tandis que, selon toute probabilité, des hommes formant l'escorte, marchaient à sa droite et à sa gauche (2). Si l'avant-garde ou une partie de l'armée prenait, dans la montagne, un autre chemin que celui que devait suivre l'arrière-garde, cette dernière restait seule à l'escorte du train et l'entourait (3).

Pendant les passages de rivières, les bagages avaient également leur place au milieu,entre l'avant-garde et l'arrière-garde (4).

Remarques.—Cyrus l'ancien faisait marcher ses troupes dans l'ordre suivant : 1° Les éclaireurs : 2° la cavalerie ; 3° le train de bagages ; 4° la troupe de ligne (5).

Place des bagages pendant la marche en bataille.—Pendant la marche en bataille, les bagages restaient en arrière de la ligne; ou, lorsque cet emplacement n'était pas tout-à-fait à l'abri des surprises, on les plaçait du côté qui paraissait offrir le plus de sécurité, ou qui était protégé par une rivière, etc. (6). Si ce dernier moyen était impraticable, on rangeait autour du train un nombre d'hommes proportionné à son importance, soit pour le protéger, soit pour le dissimuler aux yeux des ennemis (9). Quand l'armée était campée et qu'elle se mettait en mouvement pour de petites expéditions, les bagages restaient au camp avec une garde (7).

La *place des bagages dans le carré* est indiquée plus haut.

— *A continuer.*

---

(1) An. I, 10, 3, 5, 17.
(2) An. IV, 2, 9.—Cyrop. V. 4, 44 sqq.
(3) An. IV. 2, 1 à 13.
(4) An. IV, 3, 15, 26.
(5) Cyrop. VI. 3, 1.
(6) An. II. 2, 4.
(7) Cyrop. V. 4, 44 sq.
8) An. VI. 4, 21 ; 5, 3.

L'Abbaye des Fontenelles

LÉGENDE DU XIe SIÈCLE

QUATRIÈME CHAPITRE.

Les chagrins domestiques de Messire Jehan de Talmont.

Huit jours après les événements que nous venons de rapporter, un cavalier couvert de poussière, et dont la monture semblait exténuée de fatigue, mit pied à terre devant la porte de l'hôtel Saint-Paul, qui était alors le Palais des rois de France, et demanda le Sire de la Roche.

L'officier qui commandait les gardes l'accueillit poliment et le fit conduire à l'appartement du jeune capitaine par l'un de ses soldats, pendant qu'un autre prenait soin de sa monture.

Quelques minutes plus tard, le vieux serviteur, car c'était Anselme, était en présence de son seigneur.

Il lui raconta tout : le mariage de Iolande et les pompes qui l'avaient accompagné ; la surprise du château, le stratagéme qui en avait fait ouvrir la porte, le combat et la mort du vieux châtelain. Il lui répéta textuellement les dernières recommandations de son père et termina en lui disant que quatre-vingts routiers du capitaine Phœbus se tenaient cachés dans les bois et l'attendaient, ainsi que leur brave chef ; enfin il lui apprit qu'il pouvait toujours compter sur la fidélité et le dévouement des vassaux du fief.

Rien ne saurait exprimer la douleur de Raoul en apprenant tous les malheurs qui étaient venus fondre sur lui. En effet, son infortune était complète ! il avait été atteint comme amant, comme fils et comme chevalier dans ce qu'il avait de plus cher ; il n'avait plus d'affection, et il avait tout perdu !...

Après quelques instants d'un véritable désespoir, pendant lesquels il pleura son père, maudit Iolande et se répandit en menaces contre Talmont, il devint plus calme ; et ce fut alors, que songeant à la fatigue que devait éprouver l'écuyer qui avait chevauché huit jours sans se reposer, il le fit passer dans une autre chambre et donna des ordres pour qu'il fut pourvu à tous ses besoins.

Quand il fut seul, il réfléchit encore longtemps, et passa chez le Roi.

Philippe Ier, fils d'Henri Ier, n'est célèbre dans l'histoire que par la répudiation de sa femme, Berthe de Hollande et par l'enlèvement de Bertrade, femme de Foulques-le-Réchin, qu'il épousa malgré les protestations du clergé et l'excommunication qui les suivit ; mais s'il n'était pas un grand roi, il était un bon roi ! Il écouta en ami affectueux et en suzerain bienveillant le douloureux récit du Sire de la Roche, le plaignit, essaya de le consoler et finalement lui dit : Malheureusement, vous le savez, notre autorité et notre justice ne peuvent s'étendre et frapper aussi loin, mais apprenez-nous ce que vous avez résolu de faire, ou, demandez-nous ce que vous voudriez que nous fissions, et si c'est possible, foi de Roi, nous le ferons !

— Monseigneur, répondit Raoul, votre bonté me pénètre de reconnaissance, mais je ne vous demanderai que la permission d'obéir au dernier vœu exprimé par mon vénéré père, c'est-à-dire l'autorisation de quitter votre cour et de me rendre dans ma province, où je ferai appel au dévouement de mes vassaux pour reconquérir mon héritage et punir Talmont, ou bien, où je mourrai en l'essayant ; car c'est mon devoir, comme fils et comme chevalier !

Le roi songea une minute, et lui dit : — Vous avez raison ; vous devez aller reconquérir votre fief et punir Talmont, dont une charte à notre sceau royal vous confèrera tous les biens ; car il est notre vassal, puisque la seigneurie de Talmont est un

fief de *franc-aleu* (1). Il vous sera remis en même temps une cédule pour le Sire de Saint-André, qui vient de lever à Montaigu, c'est-à-dire près de chez vous, une compagnie d'hommes d'armes pour notre service. Il lui sera enjoint par ce document de se mettre sous vos ordres avec sa troupe et de vous obéir comme à nous-même.

Raoul voulut fléchir le genou, le Roi l'arrêta, le baisa au visage et lui dit : Allez, cher Sire, que Monseigneur St Michel vous protège et que Dieu vous tienne en sa sainte garde !

Cependant, le seigneur de Talmont avait accompli son vœu, et rien ne s'opposait plus à ce qu'il coucha dans son lit, puisqu'ainsi qu'il l'avait promis au Sire des Fontenelles, il avait conquis le château de La Roche.

Après quinze jours passés à augmenter les ouvrages de défense de sa conquête, (car il s'attendait bien à être attaqué très prochainement par Raoul) ainsi qu'à licencier les vassaux qu'il avait fait venir de la seigneurie de Talmont et à recruter une troupe d'élite pour garder le château ; il fit venir Iolande qui était restée auprès de son père, et il l'installa dans les appartements d'honneur, naguère habités par le vieux seigneur que nous avons vu mourir.

La nouvelle Dame de céans avait passé tout le jour à surveiller ses femmes et ses pages dans l'exécution des ordres qu'elle leur donnait pour l'arrangement de son oratoire, de la grande chambre à coucher que nous connaissons, et des autres pièces qui, dans sa pensée, devaient lui être exclusivement réservées ; ainsi que cela avait eu lieu jusqu'à ce jour au château des Fontenelles où son seigneur ne la voyait qu'aux heures des repas ; ayant pour elle tous les égards d'un chevalier mais aucune des attentions affectueuses et tendres d'un nouvel époux.

Le Sire de Talmont, de son côté, avait passé cette journée en chevauchées dans les environs, pour s'assurer que tout était tranquille dans le pays. Il rentra fort satisfait de toutes choses et de lui-même. Aussi le repas du soir se prolongea-t-il assez tard. Après le départ de Iolande l'on but à sa santé, à la gloire du nouveau seigneur et à la grandeur de sa postérité ; ensuite

(1) Relevant directement de la Couronne, et héréditaire, à la condition de remplir exactement ses devoirs féodaux, notamment le service militaire.

de quoi Talmont et ses officiers firent une ronde sur les remparts. Ayant constaté qu'on faisait partout bonne garde le chevalier se dirigea vers son appartement.

Iolande était plongée dans une profonde et douloureuse rêverie quand sa porte s'ouvrit et Talmont entra sans s'être fait annoncer, comme il en avait l'habitude aux Fontenelles.

La jeune femme se leva brusquement et ses grands yeux étonnés lui demandèrent clairement ce qui lui procurait l'honneur de sa visite.

Son regard était si expressif que le chevalier répondit, avec une nuance d'embarras : Mais... je viens vous voir, Madame !

Elle s'inclina légèrement et se rassit. Son époux l'imita, et il y eut un silence. Un silence long et embarrassant pour tous deux ; enfin Talmont le rompit en disant : Vous faites vos prières bien tard aujourd'hui, Madame ?

— En effet, dit Iolande, en se levant avec empressement, il doit être fort tard ! C'est pourquoi je vous demanderai, seigneur, la permission de vous quitter pour aller dans mon Oratoire.

Talmont s'inclina en signe d'assentiment et la jeune femme sortit.

Elle dut prier avec une grande dévotion car il s'écoula plus d'une heure avant qu'elle ne revint.

Le chevalier resta d'abord quelque temps livré à ses réflexions, qui paraissaient tour à tour sérieuses ou gaies, car tour à tour, il souriait ou fronçait le sourcil. Ensuite il se leva et se promena dans la chambre ; et, toujours marchant, comme par distraction, il retira son ceinturon et jeta son épée sur un siège ; dans une autre évolution autour de la salle, il plaça son poignard à un panoplie ; un peu plus tard il frappa sur un timbre, un page parut, il se jeta dans un fauteuil et lui tendit la jambe sans parler ; mais le valet comprit, car il se mit à genou devant son maître et lui retira ses poulaines (1), qu'il remplaça par des

(1) Chaussures à long bec recourbé, inventées pour dissimuler la difformité de ses pieds, par Foulques-le-Réchin, Comte d'Anjou. Pendant les deux siècles suivants la mode s'exagérant comme toujours, ces incommodes chaussures arrivèrent à des dimensions si ridicules qu'elles provoquèrent une loi somptuaire et le blâme du Pape, lui-même.

chaussures moins fashionables mais plus commodes ! puis il regarda son maître, attendant de nouveaux services à rendre, mais dans ce moment, Talmont entendit certains bruits du côté de l'Oratoire et montra vivement la porte au page qui s'empressa de sortir.

Lorsqu'enfin Iolande rentra, le chevalier alla au devant d'elle et lui dit avec son sourire le plus gracieux : Vos prières ont été bien longues, noble Dame ?...

— Eh quoi ! fit-elle avec un geste effrayé, vous êtes encore ici, seigneur !...

— Mais, répondit-il toujours souriant et gracieux, n'ai-je pas rempli mon vœu ?...

— Je ne sais pas... Je ne vous comprends pas... balbutia-t-elle, je croyais que vous m'aviez assigné cet appartement, comme... le *mien ?*

— Comme le *nôtre !* certainement, madame.

— Jamais ! repartit Iolande d'un ton péremptoire.

Messire Jehan passait pour solide sur les arçons ? aussi ce *jamais* l'ébranla-t il, peut-être, plus que n'eût pu le faire un coup de lance. Son sourire s'effaça, son front se contracta, tout son visage prit une expression assez laide ; cependant il n'éclata pas encore, et dit en essayant de dissimuler le tremblement de sa voix : Je vous inspire donc madame, un éloignement bien pro fond ?

— Mieux que cela, Seigneur, repartit la courageuse amie de Raoul, avec un regard si méprisant, si provocateur et si haineux que la belle fille des Fontenelles en devint presque méconnaissable et que Talmont en recula. Mais elle voyait la lutte imminente, et en vraie fille de chavalier, elle portait le premier coup.

— Mieux que cela ! répéta-t-il lentement, sous le poids de l'injure... Comprenez-vous que vous m'insultez, Madame ?... Et savez vous, fit-il tout à coup d'une voix pleine de menaces, que je suis votre seigneur et votre maître, et que ma colère...

— Et que m'importe votre colère ! fit-elle avec cette expression de dédain qui excuserait un assassinat : Depuis que j'ai voulu vous ouvrir mon cœur et que vous m'avez repoussée ; depuis que pour avoir mes biens vous m'avez épousée ; depuis que vous avez pris ce château en trahison au lieu de l'attaquer en plein soleil comme un brave chevalier, comme le vieux sei-

gneur que vous avez tué l'a fait dix fois contre les Fontenelles; depuis que pour reconquérir une lieue de forêt vous avez volé un fief; depuis que vous avez fait tout cela, mon-seigneur, je vous méprise et ne désire que la mort!

Talmont, ivre de fureur, courut à son épée et la tira à demi du fourreau; mais une pensée qui lui donna presqu'un sourire, l'arrêta: il repoussa le glaive dans sa gaîne et s'avança vers Iolande.

Malgré tout son courage, la pauvre enfant ne put retenir un cri de terreur et recula jusqu'au fond de la chambre, poursuivie par son terrible époux.

Mais soudain, au moment où il étendait la main pour la saisir, elle le vit reculer, en fixant un regard plein de stupeur sur le mur, derrière elle. Un mouvement instinctif la fit se retourner: Tout un panneau de la boiserie avait disparu, montrant une large baie, sur le seuil de laquelle se tenait Raoul; derrière lui était un chevalier, l'écuyer Anselme et le capitaine Phœbus, et après eux, une foule d'hommes d'armes dont on voyait les casques, les épées et les pertuisanes briller dans l'ombre.

Iolande crut à un miracle! son regard s'éleva plein d'amour et plein d'ivresse vers son beau chevalier; mais tandis que ses bras s'étendaient vers lui et que tout son être l'appelait, la matière réagit sur l'âme, trop de sang afflua à son cœur ou trop de bonheur l'envahit; en un mot, son émotion si délicieuse qu'elle fût, la terrassa; elle s'affaissa sur elle-même et perdit connaissance, mais le sourire sur les lèvres et le ciel dans le cœur!

Talmont, moins religieux et moins poétique, vit là, tout simplement, un passage secret qu'il ignorait; il poussa une imprécation et courut à son épée. Mais Raoul plus prompt que lui, le saisit à la gorge avec son gantelet de fer et le renversa sous lui! puis, tirant sa miséricorde: Rends-toi, lui dit-il, ou tu es mort;

Toute résistance était impossible, le Sire de Saint-André, le capitaine Phœbus et un grand nombre d'hommes d'armes les entouraient, pendant qu'Anselme portait Iolande sur son lit.

— Recevez-moi à rançon? articula péniblement Talmont, car il avait été presque étranglé par son ennemi.

— Pas de rançon! s'écria Raoul en levant son poignard, rends-toi à merci ou tu es mort.

— Je me rends, balbutia le mari d'Iolande.

Alors le Sire de la Roche se releva et appela son écuyer:

— Anselme, lui dit-il encore tout palpitant de fureur, descendez ce félon dans le plus noir cachot du château, mettez lui des fers aux pieds, aux mains et un carcan au cou, et attachez-le à la muraille avec une chaîne d'un pied. Puis à Talmont : l'honneur et les lois de la chevalerie m'obligent à te recevoir à merci au lieu de te tuer, puisque tu préfères cela à la mort, mais il eut mieux valu pour toi mourir, parce que, je le jure ! à moins que Dieu lui-même me l'ordonne, jamais tu ne reverras la lumière du soleil. Sa Majesté le Roi m'a donné tou fief de Talmont, ajouta-t-il pour compléter sa vengeance, ta femme te hait, et toute la chevalerie te méprise parce que tu n'es qu'un traître et un félon ! maintenant, va-t-en !...

Dès que Talmont et ses gardes furent sortis, Raoul courut à Iolande. Elle était toujours évanouie, mais les couleurs revenaient à ses joues, sa respiration d'abord irrégulière et spasmodique était redevenue calme ; jamais elle ne lui avait paru si belle !... mais trop de gens les entouraient pour qu'il put lui donner de ces soins et lui murmurer de ces mots si doux que le cœur les entend toujours ; il fit appeler ses femmes et quitta sa chambre pour se rendre avec ses compagnons dans la salle des gardes où allait se tenir un conseil, car si le château était repris, la garnison, comme quinze jours plus tôt, ne s'était pas rendue.

Tout ce qui précède s'étant accompli dans les appartements seigneuriaux, Raoul et ses compagnons se flattaient que les soudards de Talmont n'avaient pas encore reçu l'éveil, mais il importait d'aviser, car les reitres et les routiers de ce temps, tous gens de sac et de corde, avaient pourtant la probité de leur profession de mercenaires, c'est-à-dire qu'ils exécutaient fidèlement et loyalement, quelque péril qu'il y eût à le faire, la charte qu'ils avaient acceptée.

Raoul, le Sire de Saint-André et le capitaine Phœbus entrèrent donc en délibération sur le meilleur moyen à employer pour éviter un combat inutile.

— Parlez, capitaine, dit Raoul, vous connaissez les mœurs de ces hommes et vous nous êtes dévoué, quel est votre avis ?

— Nobles seigneurs, répondit Phœbus aux deux chevaliers, puisque vous me demandez mon opinion, je vous dirai : confiez-moi vos hommes d'armes et laissez-moi faire ; je m'engage à vous livrer la garnison désarmée ou à lui faire évacuer le château avant une demi-heure.

— Comment ferez vous ? demanda Saint-André.

— Oh ! très simplement, dit Phœbus, j'entrerai chez eux, et je leur parlerai. Or, ajouta-t-il avec une confiance que lui donnait la foi qu'il avait en son éloquence, souvent éprouvée dans des circonstances à peu près analogues, je sais comment il faut parler à ces braves ; et je ne doute nullement qu'après m'avoir entendu ils ne consentent à déguerpir, à moins que leur chef vienne vous offrir leurs services.

— Allez donc, dit Raoul, nous vous suivrons sans nous montrer, à moins que cela devienne nécessaire !...

— Phœbus forma immédiatement ses hommes et la troupe du Sire de Saint-André sur deux rangs, leur donna ses instructions, et ils s'acheminèrent en silence vers la salle où dormaient les soldats du château.

Au service de la Roche depuis plusieurs années, le capitaine connaissait parfaitement les êtres, surtout de cette partie des constructions ; il lui fut donc facile de prendre toutes les précautions que requèrait la circonstance pour que la surprise de la garnison fut complète.

Lorsqu'ils arrivèrent à la salle occupée par l'ennemi, Phœbus vit avec satisfaction que la porte était toute grande ouverte, ce qui le dispensait de l'enfoncer et lui permettait de voir tous les routiers couchés sur les deux lits de camp qui s'alongeaient tout le long de l'immense salle. Au fond était un grand lit à baldaquins, à rideaux de serge verte, qu'il reconnut fort bien, puisqu'il y avait couché pendant quatre ans. Des torches retenues aux murs par des mains de fer projetaient leur lumière rouge sur tout ce qui faisait saillie, dormeurs à demi noyés dans l'ombre, armes ou armures accrochées aux murailles.

Le capitaine entra résolument, la tête haute, son épée dans une main, sa masse d'armes dans l'autre, faisant résonner ses éperons sur les dalles ; les siens le suivaient l'épée haute ou la pertuisane croisée. Phœbus s'arrêta au milieu de la salle pendant que la tête de sa colonne continuait de marcher et ne s'arrêtait qu'au lit que j'ai mentionné. Tout l'espace compris entre les lits de camp se trouvant alors occupé, il commanda : halte ! A ce commandement tous ses hommes s'arrêtèrent et toutes les armes en s'inclinant menacèrent les soldats couchés, qui gardaient l'immobilité de la stupéfaction, et, il faut le dire, de la

frayeur; car toute résistance était impossible et ils ne savaient ce que voulaient ces hommes deux fois plus nombreux qu'eux mêmes, armés, cuirassés, bardés de fer, tandis qu'ils étaient surpris à moitié nus, au milieu de leur sommeil. Trois ou quatre d'entre eux eurent pourtant un mouvement instinctif de résistance. Mais Phœbus leur cria de sa voix de bataille :

— Pas un mouvement ! pas un geste ! le premier qui essaie de se lever est mort !... Excepté le capitaine, ajouta-t-il d'un ton plein d'aménité, avec lequel je causerais avec plaisir.

L'officier, qui n'était pas mois ahuri que ses soldats, profita de l'invitation pour sauter en bas de son lit et s'habiller à la hâte, mais quand il voulut prendre son épée, l'un des soldats de Phœbus la lui enleva et plusieurs autres le poussèrent vers leur chef qui le salua... gracieusement.

L'histoire a bien conservé le mémorable discours du célèbre capitaine Phœbus, mais la crainte d'allonger ce récit m'engage à le supprimer, il me suffira de dire qu'il proposa trois choses aux routiers : Rendre leurs armes et être conduits cinq par cinq de l'autre côté du pont-lévis avec injonction d'avoir à quitter le fief avant le point du jour ; être cloués contre le mur à coups de pertuisanes, non plus par cinq mais tous ensemble et immédiatement ; ou bien, enfin, de déchirer la charte souscrite avec Talmont et d'en signer une nouvelle avec le Sire de La Roche. Ce fut cette dernière proposition qui fut acceptée, et d'enthousiasme ! cependant par excès de précaution, Phœbus fit enlever toutes les armes avec promesse de les restituer à leurs propriétaires le lendemain, quand la charte serait signée.

Et ce fut ainsi que le Sire de La Roche rentra en possession de son héritage. Quand le vieux Sire des Fontenelles apprit la capture de Talmont et la perte de sa conquête, il demanda son épée, se leva impétueusement, fit un pas,... et tomba mort d'apoplexie.

CINQUIÈME CHAPITRE

La première Croisade.

Iolande était retournée au château paternel, où elle était maintenant Dame suzeraine, puisque son mari était captif et que son père était mort.

Depuis plus d'un an le Sire de la Roche avait pris possession de la seigneurie de Talmont et en avait confié la garde au fidèle Anselme.

Le bois litigieux n'était plus contesté. Par qui l'eut-il été ? par Iolande ! Je ne suppose pas que la jeune Dame y songeât jamais, à moins que ce ne fut pour aller y chercher des souvenirs ou y promener ses rêveries ?

Raoul l'y a-t-il rencontrée, guidé par les mêmes pensées ? je l'ignore absolument, car la légende n'en parle pas !

Un jour, un grand cri retentit par toute la France : *Diex li volt ! Diex li volt !* (Dieu le veut) entendait-on répéter de toutes parts. Sous le chaume comme sous le plafond sculpté, devant l'âtre de la chaumière comme autour de la cheminée monumentale du château, dans les bois, dans les champs, dans les hameaux et dans les villes ; parmi les seigneurs et les manants, parmi les artisans et les soudards, on ne parlait que d'un grand voyage en Orient pour conquérir Jérusalem.

La France, si accessible à tout ce qui est noble, audacieux ou poétique, à tout ce qui est vaillant et généreux ! La France toute entière a tressailli à la voix de Pierre l'Hermite prêchant la croisade, et faisant passer dans toutes les âmes l'enthousiasme qui remplit la sienne pour la délivrance du Saint-Sépulcre. Les nobles dames partagent ces sentiments pieux, et dans tous les châteaux on les voit brodant de leurs blanches mains les écharpes ou les oriflammes qu'un bien-aimé fera peut-être flotter sur les remparts de la ville Sainte.

Le voyage doit être long, les périls grands ! Il faudra non-seulement vaincre le Sarrazin, mais encore le désert, la faim, la soif ; faire de longues marches dans un climat brûlant, sous un

ciel torride, affronter les maladies les plus meurtrières, la peste, la lèpre et le typhus ! Mais qu'importe tout cela au courage des Croisés ? *Dieu le veut !* Hésiter, serait une honte ! ne pas se croiser serait une lâcheté ! Aussi, tous ceux qui ne sont pas impérieusement attachés au sol ou au foyer domestique répondent-ils par de grandes acclamations au Pape et à Pierre l'Hermite qui leur crient : *Dieu le veut !*

La croisade décidée au concile de Plaisance, (1) fut définitivement ordonnée au mois de novembre de la même année (1095) à celui de Clermont-Ferrand, à l'issue duquel, le Pape Urbain II la prêcha lui-même, concurremment avec Pierre l'Hermite.

Cet homme était déjà vieux et de petite taille, rapporte-t-on, mais il se faisait remarquer par le feu qui brillait dans ses yeux et cette éloquence du peuple qui enlève les masses. Après avoir été soldat, il s'était retiré dans un hermitage auprès d'Amiens, qui était sa ville natale. Bientôt il l'avait quitté pour faire un voyage en Terre-Sainte. Là, il avait eu à souffrir, et il avait vu souffrir tous les autres pèlerins, de la cruauté et du fanatisme des Turcs ; il avait vu la profanation des lieux Saints et il en avait été profondément ému. Il conféra avec Siméon, le vénérable patriarche de Jérusalem, qui lui déclara qu'il n'y avait rien à attendre des Grecs, qui dans le cours des dernières années avaient perdu plus de la moitié de leur empire. « Eh bien, dit Pierre, donnez-moi les lettres pour le Pape et pour les différents princes d'Occident, dans lesquelles vous exposez les souffrances de l'Eglise ; et moi, pour le remède de mon âme, j'irai les leur porter, je les verrai tous, je les exhorterai tous, et j'en obtiendrai quelque secours. » Il passa ensuite la nuit dans l'Eglise du Saint-Sépulcre, et il eut, dit-on, une vision de Jésus-Christ, qui lui promit son assistance pour l'accomplissement de son grand projet. Arrivé à Rome, ou plutôt auprès de Rome, la ville éternelle étant occupée par les ennemis du saint Siège, l'Empereur Henri IV de Germanie et l'anti-pape, Guibert de Ravenne, (Clément III) Pierre remit au pape Urbain II la lettre que lui adressait le Patriarche de Jérusalem. Sa Sainteté lui promit son concours, et l'Hermite monté sur un âne, parcourut l'Italie, puis la France, prêchant partout la guerre sainte et soulevant l'enthousiasme partout.

---

(1) 1er mars 1095.

Le premier croisé fut Aymar, évêque du Puy en Velay, qui, lorsque le pape cessa de parler, se leva, et vint au saint Père, devant lequel il mit un genou en terre, lui demandant avec sa bénédiction, son congé pour aller en Terre-Sainte. Non-seulement Urbain II le lui accorda mais il le nomma Vicaire Apostolique de l'expédition. L'exemple d'Aymar fut immédiatement suivi par les ambassadeurs de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui annoncèrent au Pape que leur maître était prêt à partir pour le *grand passage* avec plusieurs milliers de ses sujets ; Hugues, frère du roi Philippe Ier fut aussi l'un des premiers à s'enrôler sous la bannière du Christ, et après lui vinrent Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, et ses deux frères, Baudoin et Eustache, le fils du Comte de Boulogne, Robert, duc de Normandie, un autre Robert, dit le jeune, fils de Robert le Frison, Comte de Hollande et de Flandre, Etienne, Comte de Blois, Baudoin du Bourg, fils du Comte de Rethel, Baudoin comte de Hainault, Isoard comte de Dic, Raimbaud comte d'Orange, Guillaume comte de Forez, Enguerrand de Concy comte d'Amiens, Etienne comte d'Aumale, Rotrou comte du Perche, Hugues comte de Saint-Paul, etc. La foule des seigneurs et des chevaliers qui prirent le même engagement était si grande que pour se distinguer d'entre les autres, ils se placèrent une croix sur l'épaule droite, d'où leur vint le nom de *croisés*.

Plus tard, quand leur innombrable armée se mit en route, les seigneurs furent obligés d'adopter des signes particuliers pour rallier leurs gens autour d'eux. Ce fut là l'origine des armoiries; et c'est aussi de ce temps que datent les noms de famille.

Après leurs prédications en Auvergne, Urbain II et Pierre l'hermite passèrent l'hiver, à Arles, en Provence et au printemps suivant ils vinrent à Angers. Là, Pierre parlant du haut de la chaire dit à la noblesse : Renoncez à vos luttes homicides, cessez de vous combattre et de vous détruire les uns les autres; suspendez vos coups, tournez les yeux vers l'Orient et voyez le Sarrazin souiller de sa présence les lieux consacrés par celle de Jésus ! voyez-le, faisant paître ses troupeaux immondes sur la montagne sainte et dans le jardin des oliviers, injuriant, maltraitant et même martyrisant les pèlerins de Bethléem ! Voyez la ville sainte où le Christ a prêché la paix, la justice, l'amour et la charité au pouvoir des mécréants qui insultent à la Vierge Marie et se moquent de tout ce que vous respectez, de tout ce

que vous honorez ici-bas, de tout ce que vous croyez saint et sacré. Unissez-vous donc pour reconquérir la terre qu'arrosa le divin sang. Plus de haine, plus de guerre, plus de fureur ici, car ici, c'est la France ! ici, c'est la Patrie ! chaque coup que vous portez, la blesse ! quand vous frappez, c'est le sang d'un frère qui coule ! Là-bas, ce sera le sang d'un ennemi ! Vous combattez ici pour conquérir ou pour défendre des biens terrestres, mortels, périssables ! Là-bas vous combattrez pour conquérir les mêmes biens, et de plus, des biens éternels ! Ecuyers, vous deviendrez chevaliers, par la grâce du Seigneur et la valeur de votre bras ; chevaliers, vous deviendrez comtes, ducs ou rois ! et ceux qui mourront, auront conquis une couronne encore plus glorieuse et plus belle,... celle qui ne se donne qu'au ciel, la couronne du martyre ! Leur nom restera à jamais glorieux et illustre, toute leur postérité se vantera légitimement d'avoir eu un ancêtre, soldat ou martyr dans la guerre sainte. Enfin, du haut des cieux, le Christ regardera avec amour, lui qui est mort pour le genre humain, ceux qui viendront mourir pour lui ! Partez donc, Dieu l'ordonne ! Dieu le veut ! Et avec d'immenses clameurs, le peuple répétait : *Dieu le veut ! Dieu le veut !*

Plus d'ennemis, plus de malheureux dans vos souterrains, s'écriait à son tour le Pape Urbain, plus de passions ardentes, plus de convoitises criminelles, plus d'intérêts terrestres qui vous divisent et vous arment les uns contre les autres ! Vous avez tous été rachetés, nobles et vilains, amis et ennemis, par l'immolation d'un Dieu ; le saint et sublime sacrifice de la croix, vous a fait tous frères, puisqu'il vous a fait chrétiens ! Ouvrez donc vos cachots, faites tomber les chaînes de vos captifs et marchez ensemble, allez tous à la conquête de la ville sainte et du Saint-Sépulcre. Dieu vous y appelle par ma voix, Dieu vous y attend, Dieu le veut ! Et le peuple remplissait l'air du cri : *Dieu le veut !*

Raoul s'était rendu à Angers comme toute la noblesse, et l'on pourrait même dire, toute la population de cent lieues à la ronde ; car jamais on ne vit pareille affluence de monde, ni avant, ni depuis, dans la capitale d'Anjou.

Son âme ardente et généreuse fut immédiatement conquise par les propositions du célèbre pèlerin et la parole éloquente du Souverain Pontife. Cependant il ne pouvait songer sans colère à délivrer Talmont : Pourtant, se disait-il, Dieu me le commande, car c'est Dieu qui nous parle par l'organe de son vicaire !... Ah !

pourquoi lui ai-je dit ces fatales paroles : « si Dieu ne me le commande, jamais tu ne reverras la lumière du soleil ! » eh bien ! Dieu me le commande aujourd'hui !... Mais pourquoi regretter ces mots ? Ne les eussè-je pas prononcés, que l'ordre d'en haut n'en serait pas moins venu !... Et puis-je refuser d'obéir à Dieu ? Talmont est une bonne lance, quand il s'agit de combattre pour le Christ et la très sainte Vierge ; puis-je retirer un défenseur à leur cause ?... Ai-je le droit de dérober à la chevalerie la part de gloire ou d'honneur qu'il peut lui fournir par sa vaillance ?...

Il se disait cela et cent autres choses pareilles, en chevauchant seul en avant de ses hommes d'armes, lorsqu'il retournait à La Roche, déjà décoré de la croix rouge des soldats du Christ.

Mais il est l'époux indigne de Iolande !... que faire ?...

Alors du vallon qu'il dominait en suivant le chemin monta la voix d'un pâtre qui criait : Dieu le veut !

N'est-ce pas à lui seul que je dois la mort de mon noble père ! se disait-il encore, sans sa trahison, le cher vieillard m'aurait décerné la plus belle récompense que pussent me mériter mes exploits ; il m'eut pressé sur son cœur en me disant : je suis fier de toi, mon fils !... Que décider ?...

Alors des profondeurs du bois, du haut de la colline, du fond de la vallée, du bord du chemin qu'il suivait et du lointain de l'horison il entendit répéter : Dieu le veut !

Quand il traversait une cité, un village, un hameau, en voyant sa croix tout le monde lui criait : Dieu le veut !

Et quand il arriva sur son Domaine, tous les vassaux de son fief qui accouraient à sa rencontre, lui jetèrent comme un cri de bienvenu : Dieu le veut ! Dieu le veut !

Que sa volonté soit donc faite ! dit-il avec un grand soupir.

En effet, le lendemain, le capitaine Phœbus lui amena son prisonnier.

Le Sire de la Roche le reçut dans la salle d'honneur du château, où il s'était entouré de tout ce qui pouvait donner plus de solennité à cette grande entrevue.

Il était vêtu d'une longue robe de velours que serrait à la taille un ceinturon brodé d'or, supportant une épée dont le fourreau était aussi richement brodé ; son chapeau était de pourpre avec des glands d'or, et l'on reconnaissait le chevalier à la cote de maille qui lui couvrait les jambes, à ses éperons et à sa

chaîne. Cette chaine eut été réputée un chef-d'œuvre d'orfèvrerie même en notre temps ; et son poignard fabriqué, comme sa chaine, au pays d'Orient, était un véritable bijou. Il était assis sur l'un de ces meubles droits, si majestueux et si noble qu'on appelle « fauteuils à la Dagobert,» et qui ont l'air de trônes ; un dais à riches tentures surmontait l'estrade du haut de laquelle il dominait ses officiers, ses pages et les premiers vassaux de son fief, admis à assister à cette solennelle audience. Vingt hommes d'armes uniformément et richement vêtus se tenaient debout derrière son siège ; enfin, tout autour de l'immense salle se dressaient de brillantes armures, qui semblaient autant de chevaliers assistant muets, appuyés sur leur lance, au grand acte de miséricorde et de pardon qu'allait accomplir le jeune Sire.

Talmont fut amené devant lui, encore chargé de chaînes.

Le délâbrement de son costume, sa barbe inculte, l'obscurité dans laquelle il était plongé depuis plus d'un an, le régime auquel il était soumis, le poids de ses fers, et plus que tout cela peut-être, la nature de ses pensées, lui avaient donné l'apparance d'un spectre. Ses yeux offusqués par la lumière clignotaient constamment, ses jambes tuméflés par la pression des fers et par le manque d'exercice, pouvaient à peine le porter, et sa grande taille courbée sous le poids de son infortune ou de ses douloureuses méditations, ne savait plus se relever. Enfin, il avait des plaies sanglantes au cou, aux chevilles et aux poignets, partout où le fer avait usé l'étoffe des vêtements et mordu la chaire dans chaque mouvement qu'il faisait !

Malgré son juste ressentiment, le Sire de la Roche fut ému de l'état de son ennemi.

— Chevalier, dit-il gravement après l'avoir considéré pendant une minute avec commisération, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ qui m'en a donné l'orde par la voix de son Auguste représentant, le Pape Urbain second, je vous rends sinon à la liberté, du moins à la vie et à la lumière, si vous voulez accepter les conditions que je vais vous soumettre ?...

— J'accepte ! interrompit Talmont d'une voix creuse.

— Attendez de connaître...

— Tout ! tout ! plutôt que cette nuit éternelle ! plutôt que la solitude ! plutôt que ces fers qui me brûlent et plutôt que l'om-

bre qui me visite... que ce vieillard qui me réveille toutes les fois que je vais m'endormir... !

Le tremblement de tout son corps, sa bouche restée béante après qu'il eut fini de parler, ses yeux inquiets et hagards, lui donnaient un aspect misérable et insensé qui faisait mal à voir.

— Ecoutez-nous d'abord, chevalier, reprit Raoul avec bonté. Alors, dans un discours concis, mais clair et expressif, il résuma les allocutions de Pierre l'Hermite et du Saint-Père, et puis il ajouta : Si nous vous avons convaincu, et si vous voulez nous donner votre parole de demeurer notre prisonnier jusqu'à ce que votre mort ou la nôtre vous délie de votre serment, et si, de plus, vous consentez à vous *croiser* avec nous, c'est-à-dire, à nous accompagner en Terre-Sainte, vos fers vont tomber ; vous ne retournerez plus dans votre cachot, et vous serez libre dans ce château. Plus tard, dans quelques jours, quand vous aurez recouvré vos forces et cette énergie dont vous avez fait jadis un si malheureux usage, si vous voulez aller à Angers ou en quelqu'autre lieu où Sa Sainteté et le grand Pélerin qui l'accompagne prêcheront la guerre sainte, nous vous le permettrons, et nous ajoutons, que vous vous y rendrez en noble équipage ! car, bien qu'il soit convenu que vous devez rester notre prisonnier parce que nous ne nous croyons pas le droit de vous absoudre de la mort de notre vénéré père, nous avons résolu de vous traiter ici et en croisade avec tous les égards dûs à votre rang, à votre valeur et à votre infortune. En un mot : Vous serez notre frère d'armes ! acceptez-vous ?

— Qu'on me retire mes fers ! dit Talmont en étendant les bras avec le bruit sinistre que produisaient ses chaînes dès qu'il faisait un mouvement.

Le Sire de la Roche fit un signe, et ses chaînes lui furent otées.

Alors se traînant plutôt qu'il ne marcha à Raoul, le Sire de Talmont mit un genou en terre, prit et baisa la main du seigneur de la Roche en signe de vasselage ou au moins d'hommage ; et déjà transformé par ce court instant de liberté, il redressa sa haute taille, et la paupière humide, le sein gonflé d'une émotion qu'il n'avait jamais connue :—Sire de La Roche, dit-il, vous êtes grand et magnanime ! aussi, est-ce sans honte, aussi, est-ce avec fierté que je vous engage ma foi et me proclame devant tous—Vous m'entendez, hommes d'armes, pages, vassaux

manants?—que je me proclame devant tous votre homme lige! Ma vie vous appartient; je demeurerai votre prisonnier jusqu'à ce que la mort de l'un de nous deux me délie de ce serment; mais je désire et j'espère, que ce sera vous, noble seigneur, qui aurez à verser une larme sur le cadavre de celui que voulez bien élever aujourd'hui à la dignité de frère d'armes, et qui tâchera de vous obliger à le regretter, en vous prouvant qu'il n'était pas indigne de tant de générosité!

SIXIÈME CHAPITRE

Cinq ans plus tard.

Le Sire de la Roche et le Sire de Talmont, accompagnés par deux cents hommes d'armes et plus de cinq cents manants, vassaux ou serfs des seigneuries de la Roche, des Fontenelles ou de Talmont, sont partis pour la Terre-Sainte depuis cinq ans.

Deux pélerins traversant le pays, ont, à deux époques différentes, donné des nouvelles aux Fontenelles, des Sires de La Roche et de Talmont ainsi que des gens qui les accompagnaient. Ils ont raconté la marche désordonnée des deux armées commandées par Pierre l'Hermite et par *Gauthier-sans-Avoir*, et finalement leur destruction; puis le voyage des croisés, ou de la troisième armée conduite par Godefroy de Bouillon, son héroïsme et ses travaux devant Antioche, dont le siège dura six mois et enfin son départ pour Jérusalem.

La vérité m'oblige à dire que les nouvelles relatives au Sire de Talmont furent accueillies par Iolande avec une grande froideur, tandis que celles qui concernaient le Sire de la Roche l'émurent profondément. D'ailleurs les unes et les autres étaient bonnes! Les deux chevaliers s'étaient distingués dans plusieurs rencontres, jouissaient de l'estime des princes et de la considération de toute l'armée. Tout le monde eut ignoré que le Sire de Talmont était prisonnier sur parole du Sire de la Roche, s'il ne l'eut souvent déclaré lui-même; car les deux seigneurs couchaient sous la même tente, vivaient de la même vie et combattaient toujours côte à côte; ils s'étaient réciproquement sauvé

la vie, et leur fraternité les avait rendus aussi célèbres dans l'armée que leur grand courage.

L'on était au commencement de janvier de l'an 1,100, la journée avait été glaciale et la nuit tombait.

On entendait les loups affamés hurler à la lune, qui montait au ciel à mesure que le soleil disparaissait à l'horison ; de grands vols de corbeaux tournoyaient au-dessus des arbres de la forêt, et tout à coup plongeaient et disparaissaient dans la ramée sans feuilles ; ils avaient établi leur gîte pour la nuit. Quelquefois on entendait, dans le lointain, le bramement plaintif d'un cerf ou d'une biche ; toutes les braches des arbres noirs étaient chargées de stalactites de glace, étincelantes comme des diamants ; l'eau des douves et des étangs était gelée ; la terre était dure et sonore comme si le froid l'eut métallisée. Excepté le hurlement des loups et le croassement des corbeaux, tout était silencieux et morne. Bien loin, à l'horizon, ou du sein de la forêt, fumait la cheminée de quelque pauvre toît de manants ou la hutte de quelque bucheron.

Au milieu de ce grand panorama de l'hiver, le château des Fontenelles dressait ses hautes murailles grises et ses tours au pied noir mais au front couronné d'un cercle oblique, qu'on eut pû croire d'argent ; c'était le dernier regard du soleil à la noble demeure.

L'on ne voyait autour, ni serviteurs, ni gardes, rien ! que le grand édifice de pierres se drapant lentement de ténèbres, comme s'il eut eu froid lui même. A l'intérieur, les gens du château entouraient l'âtre, et les sentinelles sur les remparts s'étaient réfugiées dans leurs poivrières pour échapper à la bise et à la froidure du soir.

De temps à autre, un coup de vent secouait les bois chauves ; en entendait alors les branches craquer ou se rompre, et puis un frémissement d'une minute et comme un long soupir... après quoi, tout redevenait silencieux.

Le soldat qui veillait à la poterne jetant un regard par la meurtrière de sa guérite de pierre vit dans ce moment un homme de haute taille, qui se dirigeait hativement vers le château. Malgré les premières ombres de la nuit, il le reconnut pour un pélerin, à son large chapeau, à sa longue robe et son bourdon. Lorsqu'il arriva au fossé, la sentinelle lui cria : qui vive !

— Un pauvre pélerin revenant de Terre-Sainte ! répondit le voyageur.

— Soyez le bienvenu ! dit le soldat, en va vous ouvrir et vous abaisser la *passerelle*.

En effet, cinq minutes plus tard, un étroit pont-levis, à l'usage des piétons, permit au pélerin de franchir la douve et d'entrer au château, où un bas-officier le reçut courtoisement, et l'introduisit dans une salle où de nombreux serviteurs attendaient en se chauffant que la cloche du beffroy sonnat l'heure du souper.

Dès que l'on reconnut dans le nouvel hôte des Fontenelles un pélerin revenant de Terre-Sainte, tout le monde l'entoura en l'accablant de questions, car chacun avait un parent ou un ami au pays d'Orient. Pendant que tout en se chauffant, il répondait de son mieux aux questions qu'on lui adressait de vingt côtés en même temps, Marie-Louise, la fille du vieil Anselme, que Iolande avait attachée à son service particulier, quitta la salle et courut prévenir sa noble maîtresse de l'arrivée du voyageur.

La Dame de Talmont... (Dois-je lui donner ce nom ?) ordonna aussitôt qu'on l'introduisit auprès d'elle.

Elle l'attendit pleine d'anxiété, et son cœur battit violemment quand elle entendit les pas lourds du pélerin résonner sur les dalles du corridor. Elle allait donc avoir des nouvelles !...

Lorsqu'ils furent en présence, il s'inclina profondément.

— Asseyez-vous, bon pélerin, dit Iolande en lui montrant un escabeau, car vous devez être bien fatigué, accomplissant un si long voyage par cette saison rigoureuse. Il obéit en saluant de nouveau et remercia la châtelaine de l'hospitalité qu'elle lui donnait et de l'accueil bienveillant qu'elle daignait lui faire.

— Maintenant, dit Iolande ne pouvant maîtriser plus longtemps son impatience, dites-nous ce que vous savez du pays d'Orient et des Croisés ?

— Noble Dame, répondit-il, lorsque je quittai l'armée nous venions de prendre Jérusalem.

— Jérusalem est conquise ! s'écria Iolande.

— Oui, noble châtelaine, dit-il, la ville sainte est conquise, nous y sommes entrés le 15 juillet de l'an de grâce 1099, et Godefroy de Bouillon, notre illustre chef, y a été proclamé roi, le 23e jour du même mois. Mais, continua-t-il, nous avons subi de lourdes pertes pendant le siège ; notre armée était réduite à

quarante cinq mille hommes et le Turc se défendait avec un grand courage; d'un autre côté, la disette et la maladie aggravaient encore nos maux... malgré tout, et grâce à la valeur des soldats du Christ ainsi qu'au dévouement d'un groupe de chevaliers commandés par le Sire Raoul de Concy, nous avons fini par vaincre les infidèles.

— Et que firent ces chevaliers dont vous venez de parler.?

— Ils s'introduisirent dans la ville, en escaladant pendant la nuit des rochers escarpés qu'on croyait absolument infranchissables, et attaquèrent l'ennemi par derrière tandis que toute l'armée l'attaquait de front, ce qui amena une diversion, dont l'armée profita, mais l'élan devint surtout irrésistible, quand nous les vîmes paraître sur le rempart, nous criant: Ville conquise! ville gagnée! (1)

— Oh! que c'est beau! interrompit la châtelaine, et que je voudrais être un chevalier pour faire des choses pareilles.

— J'ai appris, reprit le pélerin, que c'était devant la Dame de Talmont que j'étais appelé à l'honneur de parler, ainsi m'empresserai-je d'ajouter que lors de la prise de la ville, le Sire de Talmont qui combattait sous la bannière de La Roche et conduisait les troupes de ce seigneur, s'est couvert de gloire!

— Et où était donc le Sire de La Roche, lui-même? s'écria Iolance en se levant tout à coup, horriblement pâle et saisie d'un terrible pressentiment.

— Il avait accompagné le Sire de Concy, répondit le pélerin, et notre Seigneur Jésus-Christ a décerné la palme du martyre à tous ces héros! Ils prirent la ville, mais tous furent tués... c'est-à-dire que dans sa justice suprême, Dieu leur ouvrit les portes de son divin Paradis!...

Il fut interrompu par un cri d'angoisse; puis, la Dame chancela en portant la main à son cœur et tomba sans mouvement sur le parquet.

Grand fut l'émoi dans tout le château. Ses femmes la déposè-

---

(1) Ce fait d'armes de Raoul de Concy est historique mais il ne s'accomplit que lors de la troisième croisade, et à Acre. Nous le plaçons ici parce que les besoins de notre récit le demandent, mais nous nous empressons de rectifier le fait en signalant l'anachronisme dont nous nous rendons volontairement coupable.

rent sur son lit tandis qu'on courait chercher le chapelain, qui joignait à ses fonctions sacrées celles de médecin du fief.

Le vieux prêtre examina Iolande et déclara tristement, mais nettement, qu'elle était morte.

Alors le désespoir des serviteurs fit explosion, car la jeune chatelaine était très bonne et très aimée. Les corridors retentirent de sanglots et de cris de douleur; chacun voulut voir encore une fois le visage aimé de sa belle maîtresse, et depuis l'écuyer jusqu'au plus humble valet, chacun monta, éteignant le bruit de ses pas, comme s'il eut craint de troubler son sommeil... hélas, éternel! Ils vinrent tous considérer à travers leurs pleurs son front blanc et pur, ses beaux cheveux blonds qui, formés en bandeaux sur son front avant de descendre en deux longues tresses sur son corsage, tranchaient comme de l'or sur la pâleur mâtre de son visage et la blancheur de son suaire.

Enfin, la funèbre procession s'acheva. Il ne resta plus auprès du corps de Iolande que le Chapelain récitant les prières des morts et Marie-Louise avec l'une de ses compagnes qui donnaient les *réponds*. Quand il eut fini, le vieux Chapelain posa un crucifix d'argent sur la poitrine de la morte, croisa ses mains, étendit sur elle un grand signe de croix et se retira.

La nuit avançait, tout bruit avait cessé dans le château, l'on n'entendait plus rien que le vent qui gémissait sous les voûtes, ébranlait les portes dans leur alvéole de pierre ou pleurait aux croisées. L'on eut dit, qu'après les serviteurs, c'était maintenant la vieille demeure qui sanglottait!

Les deux filles qui gardaient le cadavre à la clarté de dix chandelles de cire, cherchaient dans la prière un refuge contre la terreur de pareilles veillées quand arrive minuit. Si une porte oubliée se fermait bruyamment, poussée par le vent, elles se regardaient épouvantées et restaient pantelantes d'émotion et de frayeurs surnaturelles jusqu'à ce que tout fut redevenu silencieux; si la bise sifflait dans les creneaux ou secouait un vitrail, elles se saisissaient la main, se regardaient attérées, et quand le bruit avait cessé, elles se disaient à voix basse : c'était le vent!...

Mais tout à coup, la morte se redresse, le cadavre se lève!...

Les deux servantes éperdues, affolées de terreur, s'élancent dehors; Marie-Louise veut crier, mais sa gorge tranguiée par l'épouvante ne laisse échapper aucun son, ses jambes se dérobent

sous elle et elle tombe sans connaissance, pendant que sa compagne s'enfuit.

Cependant Iolande qui n'était qu'évanouie regarde autour d'elle avec étonnement, la fuite des servantes, ces nombreuses lumières, ce vêtement blanc...! elle ne comprend pas!... Elle porte la main à son front où elle éprouve une grande douleur, mais sa pensée lui échappe, elle l'interroge et elle semble se dérober... elle ne se rappelle rien!... Elle se lève et descend de son lit. Dans ce moment le crucifix que le chapelain avait placé sur sa poitrine glisse, et tombe à ses pieds avec un bruit qui attire son regard... Cette vue évoque ses souvenirs!... Elle recule, en fixant le crucifix avec terreur et haine;

C'est pour lui que Raoul est mort! Raoul qu'elle ne reverra jamais!—Qui peut dire quelle succession rapide de pensées désespérées et fatales la poussèrent au crime qu'elle commit? Personne, excepté Satan, peut-être?

Le fait est, qu'après avoir reculé de deux ou trois pas, tenant toujours son regard implacable rivé au crucifix, elle serra son suaire trainant autour de sa taille, et s'élança tout à coup avec un cri de fauve, foulant aux pieds, frappant du talon, avec une fureur qui était devenue du délire ou de la rage, le symbole auguste, l'emblême sacré de notre sainte Foi. Bientôt une prostration complète de tout son être succèda à sa criminelle exaltation, elle se traîna jusqu'à son lit, sur lequel elle tomba de nouveau, privée de sentiment.

Mais son évanouissement fut court: une voix qui n'était pas de ce monde, l'appela deux fois. La malheureuse chatelaine ouvrit les yeux et vit devant elle Lucifer lui-même. Elle crut à quelqu'horrible rêve et détourna la tête, mais alors elle entendit distinctement Satan lui dire: Sacrilège, tu m'appartiens, suis-moi!

— Jésus! murmura-t-elle. Ce n'était pas une évocation, mais seulement une interjection, balbutiée sans pensée, cependant Satan recula, et elle comprit alors combien son crime était affreux, en voyant combien ce nom était puissant. Mais comme sa pauvre tête brisée de douleur ne pouvait plus donner asile à sa pensée, elle retomba dans sa torpeur. Satan redoutant un repentir qui pouvait la sauver, lui saisit le bras et voulut l'entraîner, mais quand elle sentit sa main qui la brûlait, Iolande éperdue, les cheveux épars, les pupilles entourées de ce cercle

blanc qu'y dessinent les grandes terreurs, s'écria : Raoul ! Raoul, à moi !...

Au même instant parut à côté d'elle un chevalier vêtu d'une armure d'argent, que recouvrait une tunique d'une étoffe lumineuse et diaphane, à travers laquelle sa cuirasse avait des reflets pareils à ceux de la lune. Son épée pendait à son côté, mais il portait à la main une arme plus terrible, c'était un rameau vert, la palme des martys.

— Rends-moi cette femme ! dit-il au diable.

Quand il parla, Iolande osa élever ses regards jusqu'à son visage ; c'était bien les traits de son Raoul, mais illuminés, transfigurés par une atmosphère céleste ; sa beauté était surhumaine, sa voix avait des accents angéliques, la pauvre créature que Satan entraînait reconnut un élu, et elle lui adressa un regard d'adieux d'une douleur inexprimable.

— Le Seigneur, reprit Raoul, m'a permis de la sauver, parce que comme la Madeleine, elle a beaucoup aimé ! rends-la moi donc ?

— Elle m'appartient ! s'écria l'ange révolté, en l'entraînant toujours, et Dieu n'a pas le droit...

Le martyr le frappa de sa palme avant qu'il ne finit d'articuler son blasphème et Satan poussa un rugissement de douleur, qui fit trembler le château jusque dans ses fondements. Mais il ne se dessaisit pas de sa proie et répéta : Elle m'appartient, car elle a foulé aux pieds l'image du Christ !... Elle est sacrilège...

Alors il se passa quelque chose de surnaturel et de divin !

Le chevalier recula d'un pas en ouvrant les bras, et une autre Iolande, mais plus radieuse et plus belle que ne l'avait jamais été la première, sembla se séparer d'elle même, et s'élevant lentement du sol sur lequel le diable traînait un cadavre inerte, elle vint se reposer, à la façon des nuages, sur les grands sommets, sur le sein du martyr, qui l'enfermant dans ses bras et la couvrant de sa palme comme d'un bouclier, dit à Lucifer qui entraînait toujours le cadavre de la châtelaine : Prends le coffre, maudit ! j'emporte le trésor ; garde son corps, moi, j'emporte son âme.

Et il y eut communion des deux esprits

Et ils perdirent leur forme humaine !

Et ils se confondirent et se convertirent en une seule flamme

Et cette flamme s'élança vers le ciel, par la voûte entr'ouverte comme un portique, au-delà duquel apparaissait la Trinité Sainte, rayonnant au milieu d'innombrables légions d'anges, tandis que les Séraphins et les Chérubins voilés de leurs ailes pour n'être pas éblouis par la majesté de Dieu, entouraient le Saint des Saints, le trône du Très-Haut, en chantant des cantiques pour l'âme sauvée.

Satan poussa un grand cri et se voila la face, quand il vit le ciel ; et puis il cracha aux quatre angles de la chambre, et quatre jets de flammes s'attachèrent aux parois, brûlant le granit des murs comme de la paille et communiquant dans une minute l'incendie à tout le château.

C'est à peine, dit la légende, si ses hôtes nombreux eurent le temps de s'enfuir avant que l'immense édifice n'offrit plus aux regards qu'un gigantesque amas de ruines.

Or, c'est sur l'emplacement couvert par ces décombres qu'un Sire de Talmont, rentré en possession des biens de cette maison par grâce souveraine, fit élever cette Abbaye en l'an 1390 de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Comte A. de Vervins.

Saint-Louis, 25 Mars 1879.

NOTRE-DAME

DE MALONE

I

Au centre de Malone (1),—ville aux gracieuses collines, aux voies larges, aux grands arbres, aux résidences princières, aux jardins fleuris,—s'élève avec orgueil, dans un vert bocage, en face d'un parc planté de beaux érables, d'ormes et de tilleuls, l'église canadienne, Notre-Dame de Malone, qui couvre de son ombre protectrice la blanche maison du pasteur.

Sans doute, Notre-Dame de Malone n'est pas un monument, mais elle est très convenable, et si, d'un côté, les généreux Canadiens de cette ville ne pouvaient faire moins pour le Dieu caché qui daignait venir dresser sa tente au milieu des leurs, et habiter parmi eux, ils ne pouvaient, de l'autre, faire davantage.

Du reste, comme cette église n'est pas encore revêtue des ornements que son style comporte, la description que nous allons en faire paraîtra nécessairement incomplète.

(1) Malone, situé au nord de l'Etat de New-York, à dix milles de la frontière canadienne, compte 4400 habitants et 880 familles ; il y a 40 ans, on n'y trouvait, d'après les souvenirs de ceux qui vinrent s'y établir alors, que 500 habitants et 80 à 90 maisons. Cette ville, assise sur de gracieuses collines, se blottit, comme dans un nid de riche feuillage, sur les deux rives abaissées de la rivière Salmon, protégée de trois côtés, à l'est, à l'ouest et au sud, par des hauteurs couvertes de gazon, qui ne manqueront pas d'être bientôt envahies par le flot de la population toujours croissant. Malone possède une belle académie, huit écoles de district, 2 journaux hebdomadaires, le *Franklin Gazette* et le *Malone Palladium*, une cour de justice, une prison, un grand nombre d'avocats, 9 médecins, dont un, qui n'est pas le moins recommandable, est

Notre-Dame de Malone est gothique, avec style de l'architecture ogivale secondaire; la façade est du XIIIe siècle. Six pilastres, remplissant le rôle de contreforts, s'élèvent de la base jusqu'au fronton ; les quatre pilastres internes forment les côtés des trois portes, et les deux extrêmes sont surmontés chacun d'un clocheton. De chaque côté des portes latérales s'ouvre une fenêtre svelte et élancée. Les pilastres de la grande porte, qui doivent être convertis en faisceau de colonnettes et s'élever au-dessus du tympan de la porte centrale, encadrent la grande fenêtre, destinée à recevoir un balcon et divisée en plusieurs légers meneaux; ces meneaux sont surmontés de trèfles posés gracieusement les uns au-dessus des autres. La porte principale est couronnée d'un tympan composé d'arcades ogivales, la fenêtre, d'une rosace; et le fronton, flanqué de ses deux clochetons, porte fièrement dans les airs la croix qui fait la honte des protestants et le scandale des gentils (1). Les trois ouvertures, non closes, que nous venons de mentionner, conduisent sous le vestibule ayant également trois portes par où l'on entre dans le lieu saint.

---

canadien-français, J. A. Cardinal, élève gradué, avec grande distinction, à l'université Laval.

Ajoutons 2 banques, 3 compagnies d'assurance, 40 à 50 magasins, 4 grands hôtels, des boutiques de tous genres, des fonderies, et, ce qui constitue la principale richesse industrielle de cette ville, beaucoup de fabriques de draps et de tanneries, surtout de tanneries.

Il y a 7 églises, dont 2 sont catholiques : Notre-Dame, qui est celle des Canadiens, et Saint-Joseph des Irlandais. L'église Saint-Joseph, bâtie sur une haute colline, dans un des plus beaux quartiers de Malone, a été commencée en 1871 par M. l'abbé J. Sherry. La même année on en posa la pierre angulaire. On fait encore l'office divin dans le soubassement, en attendant que l'intérieur du corps principal soit terminé. Le corps de cette église a 98 pieds sur 36 ; le sanctuaire, 25 sur 29 ; les deux côtés de la tour 18 sur 16 ; la tour, 17 sur 17.

L'intérieur en est très beau.

Les travaux sont poussés activement sous l'habile direction du curé, M. W. Rossiter.

Avant Notre-Dame et Saint-Joseph, il y a eu deux églises catholiques à Malone, la première bâtie par M. l'abbé McCabe, et la seconde par M. l'abbé Thèves, missionnaire français.

(1) Les protestants remplacent très souvent la croix qui brille au sommet des églises catholiques par une girouette, éloquent emblème de l'inanité de leur symbole et des continuelles variations de leurs doctrines.

L'intérieur de Notre-Dame n'est pas achevé ; il y manque plusieurs détails de sculpture et de peinture, mais les proportions de l'ensemble, les divisions et les lignes principales offrent déjà un beau coup d'œil. Ce sera un chef-d'œuvre d'art religieux auquel on ne trouvera rien de comparable dans le diocèse d'Ogdensburg. Le corps de l'enceinte se compose de la grande nef et de ses collatéraux, ceux-ci se terminant à l'entrée du sanctuaire par un mur droit où s'appuient deux autels. La grande nef, dont le prolongement forme le sanctuaire, est entourée de nombreuses colonnes sveltes, dont les chapiteaux donnent naissance à des faisceaux de nervures irradiant sous la voûte légère, pour la soutenir et en rompre agréablement la monotonie. La nécessité a fait ajouter un jubé qui, par une heureuse disposition, forme au corps de l'enceinte une gracieuse ceinture. L'autel se dresse majestueux sur le fond droit du sanctuaire. Le plan du sanctuaire s'étend au-dessus de celui du chœur, et l'autel, élevé de trois degrés, domine l'un et l'autre. Le tombeau est creux et repose sur une série de colonnettes, tandis que le haut de l'autel est appuyé sur trois gradins fuyants, et composé d'une suite de niches aux frontons aigus et garnis de petits clochetons. Toutes ces lignes imposantes s'harmonisent heureusement avec le fond, qui se compose de trois grands panneaux surmontés d'ogives trilobées, servant comme de cadres à trois belles statues, celle de la bienheureuse vierge Marie, patronne de l'église canadienne, au centre, celle de saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, à droite, et à gauche, celle de saint Jean-Baptiste, patron de la grande famille canadienne. Sept grandes lancettes percées de chaque côté éclairent d'une douce lumière toutes les parties de ce temple, qui fait le plus grand honneur et à l'architecte,—lequel n'est autre que le pasteur même,—et aux Canadiens qui lui ont prêté un généreux concours.

Telle est Notre-Dame de Malone.

Elle est là, debout, sur sa haute colline, au milieu de ses enfants, qui se sont groupés autour d'elle et la ceignent comme d'une couronne. Ce n'est pas une figure que nous employons à plaisir ; car les quatre cent cinquante familles canadiennes qui habitent Malone, un peu dispersées au cœur même de la ville, forment pourtant, vers les extrémités, des groupes distincts dans lesquels n'a pénétré jusqu'ici que très peu l'élément étranger : c'est le *Flat*, à l'est ; la *French Hill*, au sud ; au sud-ouest, le *Dépot ;* au nord, la *Plaine*. Tous ces groupes se trouvent à prox-

imité, presque à l'ombre de Notre-Dame, à l'exception de la *Plaine*, qui en est cependant encore assez rapprochée pour que tous ses habitants aient à Notre-Dame un accès des plus faciles.

II

Création de Notre-Dame de Malone.

Nous n'avons vu jusqu'ici de Notre-Dame de Malone que l'aspect physique ou matériel. On conçoit que ce n'est ni le plus noble, ni le plus éloquent. C'est sous son aspect moral et religieux qu'il faut la montrer, pour l'honneur du pasteur et des ouailles, pour l'édification et l'encouragement des fidèles, en particulier des Canadiens, qu'ils soient au Canada ou dans les Etats-Unis.

Pour annoncer ce nouveau point de vue, nous avons employé le mot *création*,—un peu ambitieux peut-être pour un titre,—mais c'est à dessein. Il rend notre idée ; car, en général, aux Etats-Unis, on ne construit pas une église catholique comme au Canada, avec le puissant secours de la loi ; on n'y trouve pas une paroisse toute formée ou déjà prête à recevoir l'existence. Oh ! non. Là, le prêtre est seul, seul avec son énergie, son courage et sa confiance en Dieu, comme dans le désert. Il faut qu'il frappe le sol, qu'il le creuse, le travaille, non seulement au physique mais encore au moral, pour en faire sortir, à la sueur de son front, une église et des fidèles. Or, Dieu sait comme le sol étranger est ingrat, et comme celui des âmes, longtemps négligé, se dessèche et s'endurcit !

Oui, c'est bien ainsi, en plein désert, sur un sol rebelle, au milieu des ronces et des épines, que l'homme de Dieu vient mettre le pied, pour faire sortir du néant, avec les pierres sacrées du temple, une moisson de héros.

N'est-ce pas là une création ?

Or, ce qu'on peut dire en général de la plupart, de la presque totalité des paroisses canadiennes des Etats-Unis, on doit le dire *a fortiori* de celle de Notre-Dame de Malone : ça été une création.

En effet, nul champ n'avait été plus longtemps négligé, plus entièrement abandonné aux opérations ténébreuses de «l'homme

ennemi» qui étouffe la bonne semence ; nul bercail plus exposé à la fureur des loups ; nul groupe, en un mot, dans lequel «l'adversaire» des hommes par excellence, le «lion rugissant», n'avait fait plus de victimes. On s'en convaincra facilement si l'on considère que la population canadienne du nord de l'Etat de New-York, une des premières à émigrer du Canada, fut cependant une des dernières à recevoir les secours religieux dont elle avait tant besoin. Il en est résulté qu'elle s'est plus qu'ailleurs mêlée à la population protestante, qu'elle en a pris plus facilement la langue, les idées et les mœurs, ou, si elle est restée isolée, qu'elle a cédé bien vite aux instincts pervers de la nature et roulé misérablement dans l'abîme de l'ignorance et de la dégradation. Or, parmi tous ces groupes infortunés se distinguait tristement celui de Malone, au point qu'il était considéré comme un type du genre, et s'agissait-il de donner une idée de la misère morale de quelqu'une des populations canadiennes de cette vaste région, on l'assimilait plus ou moins à celle de Malone, et... *basta!* Mais Dieu eut pitié de cette multitude : *misertus est super eos, quia erant sicut oves non habentes pastorem.*

Pas plus tard qu'en 1865, il inspirait à un prêtre savant et zélé, l'abbé J. B. Legrand, successivement professeur de philosophie à Bruges, missionnaire au diocèse de Chartres, supérieur de l'orphelinat de Vigna Pia, à Rome, la généreuse pensée de se consacrer aux missions de l'Amérique (1). Prompt à obéir, il traverse l'Océan en 1865, se rend à Albany, se présente au «Maître de la moisson,» avec ces paroles sur les lèvres :

—Me voici, envoyez-moi : *Ecce adsum, mitte me.*

Il fut en effet envoyé au Corbeau et chargé en même temps de Centreville et de ses annexes. C'était une mission immense, abandonnée depuis longtemps. En six mois, il réussit à la relever et à la rattacher au divin Maître. L'évêque d'Albany ayant eu

(1) M. Legrand naquit à Tourcoing, France, département du Nord, le 24 juin 1824, fête de saint Jean-Baptiste, dont il porte le nom. Il fit son cours classique à Saint-Omer et son cours de théologie à Bruges, où il fut ordonné prêtre en décembre 1847, et enseigna la philosophie pendant quatre ans. Après avoir étudié le droit canon à Rome, il entra comme missionnaire dans le diocèse de Chartres, qu'il quitta au bout de trois ans pour devenir supérieur de l'orphelinat de Vigna Pia, à Rome. Deux ans après, atteint des fièvres romaines, il rentra en France pour se rétablir, et se voua aux missions de l'Amérique.

connaissance de ses succès, le supplia d'aller évangéliser Keeseville et Ausable Forks, où se trouvaient environ 700 familles canadiennes-françaises, dispersées sur une étendue de 30 milles carrés. Au bout de trois ans, Ausable Forks ayant été détaché de Keeseville, le champ du zélé missionnaire, déjà beaucoup amélioré, était devenu trop étroit. Lui-même le sentait comme tout autre. Souvent, livré à ses réflexions, il contemplait le vaste pays qui composait alors le diocèse d'Albany, cherchait les établissements canadiens, allait et revenait de l'un à l'autre, pour voir quel était le plus délaissé et par conséquent le plus digne de son choix.

Ses regards s'arrêtèrent sur Malone, dont il connaissait déjà et les misères et la réputation. C'est là que j'irai, se dit-il à lui-même, si Dieu le veut; puis, se rendant bientôt auprès de son évêque, il lui découvrit ses pensées et son dessein.

— Monseigneur, ajouta-t-il, Dieu m'a donné la santé et les forces, envoyez-moi à Malone.

L'évêque eut beau lui représenter la pauvreté des habitants de cette localité, et leurs tristes dispositions, lui mettre sous les yeux les difficultés presque insurmontables qu'il aurait à rencontrer, le missionnaire persista, supplia, fit tant qu'il obtint sa mission; et il arrivait plein d'ardeur à Malone le 29 novembre 1868.

Il se dirigea naturellement vers la maison du curé, qui était M. J. Sherry, aujourd'hui curé de Clayton, Rosière et cap Vincent, N. Y. Ce bon prêtre, désolé de l'apathie de la presque totalité des Canadiens de sa paroisse, avait toujours désiré l'arrivée d'un prêtre français et l'érection d'une paroisse canadienne-française à Malone. Il s'empressa donc de convoquer à son presbytère les principaux Canadiens-français de la ville, tous ceux qui étaient demeurés fidèles et qui avaient des bancs dans son église. C'était du nouveau, à Malone, quelque chose d'inattendu que la présence d'un prêtre français exclusivement dévoué aux Canadiens. Pour des gens qui n'alléguaient d'autre prétexte de s'éloigner de l'église, que celui de la langue et de la nationalité étrangère, c'était une bonne fortune, une grâce d'en haut, un signe de miséricorde et d'espérance. Eh bien, malgré tout cela, combien croyez-vous qu'il s'en trouva pour accueillir le pasteur que Dieu leur envoyait? Douze, oui, douze Canadiens sur environ 550 familles canadiennes que contenait alors la vaste mission de Malone!

M. Legrand ne pouvait s'étonner de rien, puisqu'il s'attendait à tout; et comme la foi qui transporte les montagnes était bien établie au fond de son âme, il n'eut pas besoin, comme le héros de Virgile devant ses quelques compagnons échappés du naufrage, de feindre l'espérance (1). Cette espérance, il l'avait: ceux-ci aujourd'hui, se dit-il, les autres demain.

Donc, sans faire aucune allusion ni montrer le moindre étonnement, le nouveau missionnaire s'adressa aux douze élus, tout comme s'ils eussent été seuls en Israël, leur fit connaître l'objet de sa mission, ses projets, et il termina ainsi :

« Mes amis, je ne suis point venu vous demander de l'argent, ni un ménage, ni un cheval ou une voiture, puisque j'ai déjà tous ces objets, qui seront ici demain. Je vous laisserai cependant l'honneur et le mérite de faire votre part: si vous le voulez bien, fournissez-moi un petit logement, le plus humble possible, qui ne vous coûte pas plus de cinq à six dollars par mois; soit, soixante-douze dollars par année, répartis sur plus de 550 familles. Eh bien! qu'en pensez-vous, mes braves ? »

La réponse se fit attendre un peu; on hésitait. On trouvait M. le curé bien généreux... Mais l'argent était rare... les temps étaient durs... On connaissait bien des gens qui ne pourraient ou ne voudraient rien donner... Bref, si M. le curé voulait louer une maison, il en était bien libre; mais il ne devait point compter sur l'aide des Canadiens de Malone.

— Très bien, répondit le nouveau curé, je me logerai moi-même; je suis venu à Malone pour y rester, et j'y resterai.

En effet, dès le lendemain, après avoir visité rapidement les divers quartiers de la ville, il se décida, non plus à louer, mais à acheter une maison, à l'est du Parc, et comme si déjà l'œuvre eût paru devoir se faire par enchantement, il en convertit tout de suite une partie en chapelle. C'est là qu'il disait la messe sur semaine et qu'il entendait les confessions; le dimanche, l'office se faisait à Saint-Joseph des Irlandais: messe et vêpres solennelles avec sermon le matin et le soir.

On venait, petit à petit... on venait, et le curé marchait de l'avant.

Il songeait à bâtir une église, et en effet dès la fin de l'hiver, au mois de mars 1769, il achetait un vaste terrain, sur lequel,

(1) Spem vultu simulat... Enéid. I. 209.

dans sa pensée, malgré tant d'apparences contraires, devait s'élever bientôt Notre-Dame de Malone.

Le zèle a de ces élans quelquefois qui sont folie aux yeux des hommes et sagesse aux yeux de Dieu. M. Legrand était fou aux yeux des hommes, aux yeux des Canadiens, des Irlandais et même des Yankees.

— Peut-on se lancer ainsi dans une telle entreprise, se disait-on les uns aux autres... Mais le Père Legrand—c'est le titre que l'on donne souvent ici tout aussi bien au prêtre séculier qu'au religieux—mais le Père Legrand ne calcule donc point !... Qui va payer ce terrain ? Qui va bâtir cette église ? Les Canadiens sont trop indifférents à tout cela, pour y mettre un sou ; et fussent-ils le mieux disposés du monde, ils sont trop chiches, les Canadiens, et trop pauvres, en un mot trop gueux pour bâtir une église. Il n'y eut pas jusqu'à certains prêtres qui ne trouvassent à redire. Pleins de bonnes intentions, mais plus familiers peut-être avec la prudence du serpent qu'avec la simplicité de la colombe, ils ne voyaient dans cette marche forcée vers le but qu'une extravagance, admirable, il est vrai, dans un sens, mais une extravagance. M. Legrand, selon eux, ne pouvait point aller jusqu'au bout ; il tentait l'impossible. C'était l'homme de l'évangile, qui ne calculait pas, dont on pouvait dire d'avance avec dérision : « C'est celui-là qui a commencé à bâtir et qui n'a pu achever : » *Quia hic homo coepit aedificare et non potuit consummare ;* mais le pis, c'est que tout serait bientôt vendu à vente forcée, au grand scandale des protestants et des catholiques.

On était tellement convaincu de tout cela, que l'on crut devoir faire à l'évêque de pressantes remontrances. L'évêque en fut frappé, tellement qu'il écrivit sans retard à l'imprudent curé de Malone pour lui dire : Arrêtez ; je vous défends d'aller plus loin. Vous ne réussirez point, c'est impossible, etc., etc.

L'épreuve était grande et imprévue. Jusque là toutes les difficultés étaient venues du côté des hommes, ou du diable, ce qui n'avait rien que de naturel et même d'encourageant ; mais cette fois, l'obstacle, invincible par lui-même, semblait partir d'en haut, puisque l'autorité, qui parlait, a puissance et grâce pour gouverner.

Cependant l'ardent missionnaire, le cœur gonflé, les yeux pleins de larmes, lisant et relisant la lettre fatale et en pesant avec attention chaque mot, ne pouvait s'empêcher de se répéter

à lui-même le raisonnement qui l'avait si bien soutenu jusque là : Dieu veut le salut des gens de Malone comme celui de tous les autres hommes ; il en veut donc les moyens ; or le premier de ces moyens, c'est une église où ils puissent entendre la parole et être compris ; donc Dieu veut cette église. Si Dieu la veut, elle se fera.

Puis, reprenant courage, il met la lettre dans sa poche, et part pour Albany.

Il va droit à la porte de l'évêque. En l'apercevant, l'évêque, qui vit bien de quoi il s'agissait, lui tendit la main en disant :

— Père Legrand, c'est impossible ; tout le monde me le dit.

— Et pourtant c'est possible, répondit le prêtre à demi-voix.

— Père Legrand, demandez-moi n'importe quelle paroisse. Choisissez dans tout mon diocèse le poste qui vous convient, et je vous le donne, mais ne songez pas à bâtir une église à Malone ; c'est impossible.

— Monseigneur, me promettez-vous bien réellement de me confier la paroisse que je vous demanderai ?

— Je vous le promets.

— Eh bien, reprend le missionnaire en se jetant à genoux, je vous demande Malone !

L'évêque ému le prit par le bras pour le relever, et lui serrant la main.

— Père Legrand ! Père Legrand !... Eh bien, allez à Malone.

Rien de plus pressé, le dimanche suivant, que d'annoncer à ses paroissiens l'heureuse nouvelle et d'inviter ceux qui chômaient à venir travailler à l'église dès le lendemain. On commençait bien un peu à s'occuper de l'église, à venir aux offices, etc., mais l'élan ne s'était pas encore communiqué à la masse inerte, et de plus, on n'avait pas de confiance ; on se défiait même. A des gens ainsi disposés, il fallait montrer une œuvre déjà prospère, presque achevée.

Il n'y eut donc pas foule le lendemain, lundi, sur le terrain de l'église, c'est-à-dire que vers les neuf heures du matin le curé, qui commençait, en attendant, à préparer les voies, vit arriver

deux vieillards, armés de leur pelle : c'était François Aubry (1) et Gonzalve-J. Paquin.

Honneur à ces deux braves, qui seuls entre mille, pauvres, et chargés d'années, répondirent à l'appel ; qui les premiers mirent la main à l'œuvre de Dieu. Que leurs noms soient gravés sur le marbre ; qu'ils passent de bouche en bouche, de génération en génération, jusqu'aux derniers Canadiens français qui habiteront Malone.

Avec l'aide de quelques enfants de 10 à 12 ans, que le curé, selon le récit de l'évangile, alla chercher dans les rues pour les inviter à travailler à la vigne, on eut bientôt raison des plantes, des pruniers et des pommiers en fleurs qui ornaient le futur siège de Notre-Dame ; car c'était un jardin.

Le 14 mai (1869) on commençait à jeter les fondations de l'église.

Pour que rien ne languît, le curé vendit son cheval et sa voiture, $300.00 ; emprunta $300.00 du Rév. Père Edm. de Pauw, $300.00 d'Eusèbe Lalime, $300.00 de Sam. Aubry ; alors il doubla, tripla le nombre des ouvriers et poussa l'ouvrage avec la plus grande vigueur.

C'en fut assez. La plupart des Canadiens, voyant enfin que l'impossible devenait réel, se rendirent. La main-d'œuvre devint abondante, les offrandes augmentèrent, et telle fut la rapidité du travail que le 13 juin, on put bénir la pierre angulaire (2), et que deux mois après, le 15 août suivant, on célébrait la première messe à Notre-Dame de Malone.

En trois mois, du 14 mai au 15 août (1869), l'œuvre chimérique de l'église de Malone se trouvait accomplie. Sans doute, il restait beaucoup à faire, il n'y avait pas encore de chassis, ni de portes, ni d'autre autel qu'une charpente en bois brut, mais il y avait des bancs déjà, que l'on vendit très bien le jour même, et la

---

(1) François Aubry demeure encore à Malone.

Il a servi dans la guerre de 1812. Agé de 84 ans, il est encore droit, frais, gai, toujours un peu original et catholique fervent. Vous le voyez, le dimanche, quelquefois la semaine, arriver à Notre-Dame, d'un pas aussi leste et aussi ferme que celui du soldat de 1812.

(2) La bénédiction de la pierre angulaire fut faite par Mgr Wadhams, alors vicaire général du diocèse d'Albany. Ce fut une fête à Malone ce jour-là. La collecte rapporta $256.00.

statue de Marie, due en grande partie à la piété des dames de la paroisse (1), semblait rayonner de joie au fond du sanctuaire. On était chez soi enfin, on le sentait, on en était heureux; tous les paroissiens se trouvaient là, le jour de l'Asomption, comme si chacun eût tenu à prendre solennellement possession de son nouveau domaine; la joie du cœur rayonnait sur tous les fronts, il y eut comme un frémissement, un transport d'enthousiasme, quand la voix du prêtre résonna tout à coup sous l'humble voûte. Mais ce fut bien autre chose, quand le curé, pleurant de bonheur, se tourna vers son peuple pour lui adresser la parole : l'auditoire tout entier fondit en larmes.

Nous ne pouvons raconter de point en point l'histoire de Notre-Dame de Malone depuis ce grand jour jusqu'à aujourd'hui; nous ne choisirons dans cette période de 11 ans que deux sujets principaux : la retraite de 1869 et la fondation de la société Saint-Jean-Baptiste. Mais pour donner une idée des généreuses dispositions des paroissiens de Notre-Dame, nous reproduisons le tableau financier du 15 août, où nous sommes, au 25 décembre de la même année (1869) : Bancs, $1074.73 ;—Statue de l'Enfant Jésus, $20.81 ;—Statue de saint Joseph, $106.50 ;—Chandeliers, $37.00 ; — Collecte des dimanches et des fêtes, $310.00 ;—Collecte de la retraite, $184.26 ; Souscription pour achever l'église, $1108.98. Si l'on ajoute à cela $169.38 donnés pour la statue de la sainte Vierge, et les $244.85 déposés sur la pierre angulaire, on aura $3,150.51 fournis dans les quatre mois qui suivirent l'ouverture de leur église par les Canadiens de Malone, ces Canadiens si farouches, disait-on, si *rough*, si misérables, et si pauvres, même à leurs propres yeux, qu'ils ne se sentaient pas capables, six mois auparavant, de louer une maison, à six dollars par mois, pour loger leur pasteur. L'année suivante, ils ont donné à Notre-Dame, par souscriptions ou autrement, $4,378.19.

Il faut dire que l'exemple partait de haut, car le curé, qu'on avait vilipendé et traité de voleur, dans les mauvais jours qui précédèrent le 15 août, avait fourni les statues de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph et du Sacré Cœur, quatre statues d'anges, les tableaux du chemin de la croix ($150.00) ; et pendant ce temps-là l'ornementation du chœur, l'autel, la chaire, les réparations et l'ameublement du presbytère se faisaient à ses propres frais.

(1) Elles avaient fourni $169.00, en petits versements de 10 cents.

III

La retraite de 1869.

Jusqu'ici, l'œuvre de l'église et celle des âmes avaient dû marcher de front, puisque l'une est nécessaire à l'autre ; mais comme on avait maintenant un lieu de réunion, un chez soi religieux, un autel, un confessionnal ouvert, une table sainte toujours dressée, l'œuvre des âmes devait prendre les devants, puisque c'est pour elle que l'autre existe. Aussi, dès le 15 août, le zélé pasteur dirigea-t-il tous ses efforts de ce côté, et pour donner à cette œuvre capitale une base plus solide et plus durable, résolut-il de préparer les voies pour une retraite générale, qui aurait lieu le plus tôt possible. En effet, dès le commencement de novembre (1869), le Père Resther et le Père Langcake, jésuites, arrivèrent à Notre-Dame, et le curé annonça l'ouverture des exercices : *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.*

Le premier jour, l'église était presque remplie, et l'on augurait bien de l'avenir ; mais dès le deuxième jour, le nombre des assistants commença à diminuer, et il diminua tellement que le quatrième jour des exercices, il n'y avait presque plus personne autour de la chaire ou du confessionnal.

Les missionnaires s'étonnaient de ce phénomène spirituel, si contraire à ce qui arrive ordinainement dans les paroisses qui reçoivent pour la première fois la grâce privilégiée de la retraite. Le curé était au désespoir. Il priait, il gémissait devant Dieu, le suppliant d'avoir pitié de son peuple.

Le samedi soir, les missionnaires, profondément affligés, et perdant toute espérance, déclarèrent au curé qu'ils songeaient au départ ; que le terrain n'était pas prêt, qu'il fallait défricher encore en attendant patiemment qu'il plût à Dieu d'y laisser tomber la pluie abondante de ses grâces ; qu'ils reviendraient volontiers plus tard, mais qu'ils croyaient devoir, pour le moment, aller prêcher la parole du salut à des hommes mieux disposés à la recevoir.

Le curé pria, suplia les Pères, les larmes aux yeux, de rester encore, de ne pas secouer ainsi la poussière de leurs souliers sur sa malheureuse paroisse. Il leur représentait que l'esprit de Dieu, rapide comme l'éclair, peut tout créer, et renouveler à chaque

instant la face de la terre ; que ses chers paroissiens, après tout, avaient encore, comme tout le monde, la grâce de pouvoir prier, ce qui suffisait pour conserver l'espérance ; que lui-même espérait encore.

— Demain est dimanche, ajouta-t-il, peut-être que ce sera le jour du triomphe ; il faut donc attendre et faire un suprême effort.

On avait de bonnes raisons de part et d'autre. Du reste, il fallait bien remettre le départ au lundi ; mais le directeur de la retraite déclara qu'il ne prêcherait pas le lendemain.

— Dans une telle circontance, ajouta-t-il, c'est à vous, M. le curé, de frapper à la porte des cœurs et de faire entendre un solennel avertissement.

Le curé voulut, mais vainement, laisser la tâche aux missionnaires ; ils persistèrent dans leur résolution.

Le lendemain, à la grand' messe, après une nuit passée dans la réflexion et la prière, le curé, pâle, ému, la douleur dans l'âme, les larmes dans les yeux, monte en chaire. Il jette tout autour de son église, sur ce peuple rebelle à la grâce, un regard plein de commisération et de pitié ; puis, rappelant toute son énergie :

«J'ai eu dans ma vie, dit-il, plusieurs jours de bonheur, dont le délicieux souvenir a souvent dissipé bien des douleurs et des chagrins.

«Le premier de ces beaux jours est celui où, après avoir reçu, sur les genoux de ma mère, les premiers éléments de la vie chrétienne, après avoir été nourri par le ministre sacré du lait de la plus pure doctrine, il me fut donné de m'approcher de la table sainte, de faire ma première communion.

«Le deuxième beau jour de ma vie, surpassant encore le premier, est celui où, parvenu à l'âge mûr, après avoir reçu l'onction sainte et l'imposition des mains, il me fut donné de monter à l'autel pour la première fois. Quelle allégresse, quels transports éprouva mon âme lorsque, à ma voix, Jésus-Christ mon sauveur daigna descendre sur l'autel, entre mes mains ; lorsque je pus l'offrir comme un don à Dieu son père, en sacrifice d'adoration, d'action de grâces, de propitiation et d'impétration ! Quel bonheur, grand Dieu ! j'éprouvai lorsque, ayant déjà communié moi-même, je me tournai vers le peuple et que je vis, prosternés à la table sainte, attendant de moi le plus grand de tous les biens, mon père chéri, ma mère bien aimée, mes tendres frères et mes sœurs ! Je fus comme ravi jusqu'au ciel ; je me sentais heureux.

Remarquez, s'il vous plaît, le mot *de bienfaisance;* il en vaut la peine. Sans doute, les Canadiens de Malone, en établissant leur nouvelle société, visaient à l'union qui fait la force, à cette union étroite et constante qui doit exister entre les membres d'une même famille à l'étranger comme au pays, et plus encore peut-être à l'étranger qu'au pays ; ils visaient bien aussi à l'intérêt, à l'honneur national, qui relève un peuple à ses propres yeux comme aux yeux des autres races ; mais, au fond, ce qui dominait dans leur esprit, c'était une pensée de charité et de religion.

D'abord, une pensée de charité

—«Il y aura, dit la constitution, un comité de Visite, qui se composera du président, du trésorier et des cinq directeurs. Ce comité devra visiter les membres malades, examinera s'ils ont droit aux secours, et fera rapport à la société. Il devra procurer aux malades toute l'assistance que leur position pourra exiger.—Tout membre malade et incapable de travailler par suite de maladie ou d'accident, recevra de la société trois piastres par semaine, tant que le comité de Visite le jugera incapable de vaquer à aucune occupation.—Au décès d'un membre, la société accordera vingt-cinq piastres à la famille du défunt pour frais d'enterrement.—Le président se chargera des funérailles de tout membre qui n'aura pas de parents capables de s'en occuper.—A la mort d'un confrère, les membres de la société donneront chacun une piastre à sa veuve ou à ses enfants. A la mort d'un membre non marié qui était le soutien de ses parents, ils feront le même don à ces derniers.»

Puis, une pensée de religion.

— «Les fonds appartenant à la société seront déposés dans la caisse de l'église Notre-Dame de Malone, moyennant les garanties légales. Lorsque la somme déposée sera assez importante, la société pourra exiger une hypothèque sur les biens de la congrégation ; cette hypothèque sera garantie par la police d'assurance. Les fonds ne seront prêtés à aucun individu, membre ou non de la société, ni hasardés dans des spéculations, bals, banquets, séances littéraires, etc.»

Certes, quiconque aura lu ces dispositions conviendra facilement avec nous que la société Saint-Jean-Baptiste de Malone est un modèle de charité et de religion, en même temps qu'un chef-d'œuvre d'économie sociale. Quelle charité plus touchante que celle de visiter les malades, les assister, les nourrir, eux et leur famille, de veiller aux funérailles de ses frères, de les enterrer avec honneur, et de venir au secours de la veuve, des orphelins ou des parents laissés sans ressources ? Quel acte de

religion plus utile et plus méritoire, surtout dans un pays où l'église ne peut compter que sur la générosité de ses enfants, que celui de prêter à Dieu, ou à son église—ce qui est tout un—le surplus du trésor que la charité fraternelle n'a pas réclamé? Les membres de la société Saint-Jean-Baptiste de Malone ont voulu donner sans repentance. Quand ils ont rempli leurs obligations de justice envers leurs confrères malades ou défunts, ils prennent leur trésor et vont, comme des enfants dévoués, le déposer entre les mains de l'église, de Notre-Dame, de leur mère bien aimée, afin qu'elle en use à son gré, et dispose librement, au nom de la religion, des épargnes qu'à pu faire la charité la plus généreuse.

Rien d'étonnant, si Dieu a béni la société Saint-Jean-Baptiste de Malone, qui compte aujourd'hui trois cents membres, et qui, malgré la multiplicité de ses dons, a pu confier à l'église la jolie somme de $2,800.00.

Dans ce cas-ci, comme dans tous les autres, l'inspiration chrétienne se trouve parfaitement d'accord avec les vrais principes de l'économie sociale, c'est-à-dire que la charité et la religion, loin de nuire aux intérêts matériels, généraux ou particuliers, les favorise au contraire tous les deux. Voilà un homme, en effet, qui devient membre de la société; qu'aura-t-il à débourser? Trois piastres d'entrée, 25 cents de cotisation régulière par mois, soit trois piastres par année; puis, une piastre au décès d'un des confrères. Au fond, c'est très peu de chose, surtout si l'on considère la modicité des versements et l'intervalle qui les sépare. On s'accoutume vite à ces petites économies, que l'on ne ferait pas si elles n'étaient devenues obligatoires. Et s'il tombe malade, qu'aura-t-il en retour? Trois piastres par semaine, c'est-à-dire assez pour vivre, lui et sa famille; de plus, s'il meurt, vingt-cinq piastres pour ses funérailles, et trois cents piastres,—car la société compte trois cents membres qui donnent chacun une piastre,—pour sa femme et ses enfents, ou les parents dont il était le soutien.

Vraiment, il est difficile de spéculer plus avantageusement. Admettons que les circonstances ne permettent pas à tous les membres d'avoir une égale part aux distributions,—et c'est en cela que la société mérite le nom de *bienfaisante;*—cependant ne suffit-il pas que le secours vienne quand on en a besoin?

Mais ce qui montre mieux encore l'intelligence de la société

Saint-Jean-Baptiste de Malone, et ce qui la distingue le mieux de toutes les autres du même nom qui existent au Canada ou aux Etats-Unis, c'est l'heureuse pensée qu'elle a eue de mettre le surplus de ses épargnes entre les mains et à l'usage de l'église. Qu'arrive-t-il, en effet ? C'est que tout en assurant le sort de ses membres contre les épreuves de l'avenir, elle pourvoit, presque sans s'en apercevoir, à l'entretien de cette église, à l'honneur du culte sacré, de telle sorte qu'il n'est jamais nécessaire, à Notre-Dame, de recourir, pour cet objet, aux souscriptions ordinaires ou extraordinaires, qui sans cela seraient inévitables.

Les membres de la société Saint-Jean-Baptiste de Malone ont donc, sans avoir rien à perdre, tout à gagner, et devant Dieu, et devant l'église, et devant la paroisse tout entière, qui profite de son industrieuse générosité.

Honneur à la société Saint-Jean-Baptiste de Malone !

Il n'est que juste de donner ici les noms des fondateurs et des premiers officiers de cette société.

Les voici :

Membres fondateurs.—

M. l'abbé J. B. Legrand.

MM. J. B. Asselin,
Julien Achins,
Thomas Aubry,
David Aubry,
Samuel Aubry,
Joseph Beauvais,
Augustin Bruyère,
Edouard Cherrier,
Adolphe Condon,
Euchère Chauvin,
Joseph Crète,
Joseph Dumas, jr,
Alexandre Dumas,
Joseph J. Dumas,
Louis Desnoyers,
Charles Desnoyers, Sen.,
Charles Desnoyers, jr,
Joseph Desnoyers,
Frédéric Fillion,
Dosithée Hogue,

MM. Moïse Jubault,
Joachim Laberge,
Moïse Longtin,
Joseph Lebœuf,
Jacques Lebrun,
Eusèbe Lalime,
Louis Langlois,
Joseph Langlois,
Joseph Lamitié,
Louis Lamitié,
J. B. Mallet,
Joseph Ménard,
Théophile Paquin,
Narcisse Poisson,
Jacques Peyrat,
Eugène Surprenant,
Edouard Saint-Denis,
Narcisse Truchon,
Augénard Viau.

Premiers officiers :—

MM. Edouard Cherrier (1), président,
Moise Viau, vice-président,
Joseph Ménard, secrétaire archiviste,
Thomas Desparois, secrétaire correspondant,
Thomas Aubry, trésorier,
Joachim Laberge, commissaire ordonnateur,
Edouard Riopelle, Joseph Dumas, jr, Adolphe Condon, Joseph Beauvais, Olivier Laplante, } directeurs.

Maintenant, une comparaison.

Quelle différence entre la société Saint-Jean-Baptiste de Malone et les sociétés du même nom qui existent au Canada !

La société Saint-Jean-Baptiste de Malone est une société nationale, sans doute, essentiellemeut canadienne, qui célèbre aussi dignement, avec autant d'enthousiasme, sur le sol étranger, qu'aucune de ses sœurs de là bas, la fête sacrée de la patrie ; mais son patriotisme ne se borne pas à un déploiement d'insignes, de bannières ou de drapeaux ; à de vains discours, à des mots qui volent. Oh ! non. Elle entend mieux l'amour de la patrie. Avant de se livrer à la joie ou d'arborer solennellement son drapeau, elle agit. Elle va secourir les malades, ensevelir et enterrer les morts, donner du pain à la veuve, aux orphelins et aux vieillards ; elle entretient et orne le sanctuaire. Voilà le vrai patriotisme, le véritable amour de la patrie ; il y a un but, là, un but noble, élevé, chrétien, quelque chose de tangible et de pratique. Oh ! il est bien permis à une association qui a si vaillamment supporté toute l'année le poids du jour et de la chaleur et payé l'impôt de la charité, de consacrer un jour au repos, à la joie, aux souvenirs du passé, aux espérances de l'avenir, et de célébrer la patrie absente. On peut sans rougir parler de patriotisme quand on en a donné de telles preuves.

En est-il ainsi au Canada ? Non. Ici les sociétés Saint-Jean-Baptiste n'ont qu'un but : se montrer, ou s'affirmer, comme on dit souvent ; qu'un seul instinct, parader. Oh ! dame ! pour cela, elles n'ont guère d'égales ; mais c'est tout : là se borne

(1) M. E. Cherrier a presque constamment rempli cette charge importante depuis que la société existe. Il est un des hommes les plus remarquables de Malone, et le digne neveu de notre vénérable concitoyen, M. C. S. Cherrier.

toute leur ambition. Dormant d'une année à l'autre leur paisible sommeil, à demi interrompu quelquefois par la nécessité de faire parvenir quelques mots de condoléance à la famille d'un de leurs membres défunt, elle se réveillent au mois de juin, se secouent un peu, s'agitent en tous sens, s'organisent, préparent des équipages, des chars allégoriques ou autres, prennent drapeaux et bannières, et... paradent. Quelques discours pour se vanter soi-même et se dire le premier peuple du monde ou peu s'en faut; un sermon qui se résume presque toujours à louer les ancêtres tout comme si leurs enfants n'avaient rien à apprendre ou à corriger chez eux, et voilà tout. Rien de pratique, pas une bonne œuvre à montrer dans le passé, pas une seule à entreprendre dans l'avenir : de la théorie, des mots, du vent. En est-on plus riche pour n'avoir absolument rien à faire ? Oh ! que non : laissez venir le mois de juin, et vous recevrez la visite de deux messagers qui frapperont à votre porte et vous demanderont une obole, au nom de ce patriotisme tout spéculatif, pour aider telle ou telle section de la société Saint-Jean-Baptiste à se procurer un drapeau.

On nous dira que les sociétés Saint-Jean-Baptiste du Canada n'ont pas à s'occuper d'œuvres de bienfaisance, parce qu'il y a d'autres associations qui s'en chargent. Fort bien ; mais peut-on soutenir que ces associations suffisent à tout, et qu'il n'y a plus rien à faire à côté d'elles ? Certes, non. N'y eût-il que l'instruction populaire, l'œuvre des bibliothèques, celle de la colonisation, etc., que les sociétés Saint-Jean-Baptiste du Canada trouveraient encore devant elles un vaste champ ouvert à leur intelligence et à leur zèle.

Les sociétés Saint-Jean-Baptiste du Canada font leurs élections, de temps en temps, cela va sans dire : elles ont cette énergie ; mais savez-vous à quel point de vue ? Sans doute à un point de vue large et national ? Point du tout, mais au point de vue étroit, mesquin, passionné de la politique de parti. La politique a pénétré là ; et loin de réunir les Canadiens, la société Saint-Jean-Baptiste, envenime souvent au sein de la patrie, sous le voile hypocrite d'un patriotisme à toute épreuve, les divisions et les luttes qui tuent les Canadiens français.

Mais il ne faut pas croire que la soctété Saint-Jean-Baptiste de Malone ne sache pas unir au plaisir de faire le bien, celui de célébrer dignement sa fête patronale.

Pour ne mentionner qu'une seule circonstance, en 1878, elle organisa à Malone une grande procession, qui défila par les principales rues de la ville : deux cent cinquante à trois cents hommes, marchaient solennellement, bannière de Saint-Jean-Baptiste en tête, avec costume, insignes, drapeau canadien et drapeau américain, chars allégoriques, etc., etc. M. Legrand, président honoraire et chapelain de la société, accompagné de l'abbé Rossiter, curé de Saint-Joseph, en voiture de gala, fermait la marche. Les bouquets pleuvaient sur leur passage, et tous les citoyens de Malone, de quelque nationalité qu'ils fussent, catholiques ou protestants, se pressaient le long des rues pour voir et saluer les représentants de la race canadienne.

Rendus à Notre-Dame, les membres de la société prirent place dans la grande nef, entourés d'une foule nombreuse, pour assister à la messe solennelle, qui fut chantée par l'abbé Rossiter.

M. Legrand fit une courte mais éloquente allocution, qui s'adressait spécialement à sa chère société.

Il prit pour texte ces paroles bien connues : *Pulchra es, amica mea* (1), et s'exprima à peu près comme suit :

« L'Eglise catholique, inspirée par l'Esprit-Saint, applique ces paroles à la bienheureuse vierge Marie. Elle nous représente ainsi Dieu lui-même considérant ce chef-d'œuvre de ses mains, ravi de sa beauté, et s'écriant : Vous êtes toute belle, ô ma bien aimée, et il n'y a pas de tache en vous !

« Ne puis-je pas aujourd'hui, en contemplant cette magnifique société Saint-Jean-Baptiste, l'honneur et la gloire de Malone, employer le même langage, et lui dire, dans le ravissement de mon admiration et de mon amour, à cette société si charitable, si religieuse, et si nationale : Que tu es belle, ô société Saint-Jean-Baptiste de Malone !

« La petite ville que nous habitons se distingue par un site charmant, des voies larges, de beaux arbres, de magnifiques résidences, des édifices splendides, des associations fortes ; mais parcourez-la tout entière, considérez-la sous toutes ses faces, et quand vous aurez tout bien examiné, dites-moi s'il y a rien d'aussi vraiment beau que notre société Saint-Jean-Baptiste.

« Que tu es belle, ô société Saint-Jean-Baptiste de Malone, lors-

(1) On comprend, sans qu'il soit besoin de le remarquer, qu'il ne s'agit pas ici d'appliquer réellement ce texte à la société Saint-Jean-Baptiste, à quelque point de vue que ce soit, littéral, allégorique, anagogique, ou tropologique : le prédicateur ne fait autre chose qu'emprunter à l'écriture une expression, une forme de langage, une figure.

que, en ce jour de fête nationale, tes ouvriers laissent leurs boutiques, tes artisans leurs ateliers, tes cultivateurs leur charrue, pour se réunir tous ensemble, revêtir les insignes qui les distinguent, arborer et promener fièrement, à l'admiration et aux applaudissements de l'étranger, leur drapeau à la fois national et religieux !

« Oh ! que tu es belle, société Saint-Jean-Baptiste de Malone !

« Que tu es belle encore, lorsqu'on voit tes membres, qui ne connaissent guère, en général, le superflu, apporter fidèlement chaque mois leur généreuse obole, pour subvenir aux besoins de ceux qui ne peuvent gagner, ni pour eux-mêmes ni pour ceux qui leur sont chers, le pain de chaque jour nécessaire à la vie ! Tu n'es pas seulement belle, ô société Saint-Jean-Baptiste ; tu es forte comme une ville entourée de murailles : *Frater qui iuvatur a fratre quasi civitas munita.*

« Tu es belle encore, lorsque, à la mort d'un de tes enfants, non contente de pourvoir avec la générosité d'une mère à tous les frais de l'ensevelissement et de l'inhumation, tu vas, tout en deuil, chercher ses dépouilles mortelles, pour l'accompagner à l'église et jusqu'à sa dernière demeure, en répandant sur sa tombe tes larmes et tes prières.

« Que tu es belle encore, lorsque, non contente des secours procurés au malade et à sa famille, et de la pompe religieuse dont tu as entouré sa tombe, tu vas, après lui avoir dit l'adieu suprême, frapper à la porte de sa maison désolée, pour déposer comme chose due, et sans humilier personne, entre les mains de la veuve et des orphelins ou d'un père et d'une mère brisés de douleur, cette offrande, que j'appellerai royale, et qu'on ne trouverait pas facilement dans les sphères où règne l'opulence.

« Oui, tu es belle, ô société Saint-Jean-Baptiste de Malone !

« Sans doute, tu n'es pas, comme société, le seul ornement de notre ville. J'admire aussi, chez nos concitoyens, soit américains soit irlandais, des associations vraiment charitables ou philanthropiques ; mais je le dis avec orgueil, sans crainte d'être contredit : Tu es belle entre toutes tes sœurs, ô société Saint-Jean-Baptiste de Malone. Tu es belle, splendide, ravissante, lorsque tu viens spontanément, avec une piété toute filiale, déposer sur les genoux de ta mère, dans son cœur, tous tes intérêts, tout ton trésor. Alors, du haut du ciel, où elle règne, Notre-Dame abaisse sur toi un regard d'amour et de reconnaissance, dont le reflet illumine ton front d'honneur et de gloire

« Oh ! que tu es belle, société Saint-Jean-Baptiste de Malone !

« Poursuis donc ta noble carrière, ô société bénie de Dieu. Va, va consoler les malades, nourrir ceux qui ont faim, ensevelir les morts, prier sur leur tombe, secourir la veuve, les orphelins et les vieillards, enrichir et orner le sanctuaire où Dieu réside. Le

champ est vaste, car les douleurs ont une large part dans la vie de l'homme ; mais si Dieu ne t'a pas donné la fortune qui enivre souvent et endurcit, il a fait plus en ta faveur : il a mis des nerfs dans ton bras, un sang noble dans tes veines, un cœur généreux dans ta large poitrine. En voilà bien assez pour protéger le faible contre les atteintes de la misère, et pour la recevoir de pied ferme quand elle tentera d'envahir ton seuil et de s'asseoir à ton foyer.

« Longue vie, prospérité toujours croissante, grâces et bénédictions d'en haut, au nom de la charité et de la religion, à la société Saint-Jean-Baptiste de Malone ! »

C'est aussi notre souhait, que nous étendons volontiers à toute la paroisse de Notre-Dame ; depuis le plus humble fidèle jusqu'au pasteur qui l'a créée au prix de tant d'efforts, de dévouement et de sacrifices.

Terminons.

Ceux qui, comme nous, connaissent le pasteur et les fidèles de Notre-Dame de Malone trouveront que nous ne leur avons pas rendu justice. C'est vrai ; mais il ne s'agit pas ici d'une justice rigoureuse ; et nous avons préféré nous tenir toujours en deçà des limites où commence l'exagération. Du reste, obligé de prendre des notes et de les rédiger au milieu des mille distractions du voyage, nous comptons sur l'indulgence de tous ceux qui liront ces pages. Telles qu'elles sont, nous les offrons au pasteur et aux fidèles de Notre-Dame de Malone, comme un pâle souvenir du passé, un encouragement pour l'avenir, ainsi que le gage de notre sincère amitié et de notre haute considération.

L'abbé T. A. Chandonnet.

UNE LETTRE

DE

Saint Thomas d'Aquin

On nous témoigne le désir de voir publier dans la *Revue* la lettre suivante, tirée des œuvres de saint Thomas. Ce désir est pour nous un ordre. Nous sommes certain d'avance que le commentaire qui l'accompagne sera lu avec intérêt. A celui qui nous honore ainsi de sa confiance, nous offrons ici l'expression de notre respectueuse reconnaissance.

« Vous m'avez demandé, Jean très-cher en Notre Seigneur, la méthode dont vous devez user pour acquérir le trésor de la science ; le conseil que je veux vous donner, c'est d'entrer dans les petits ruisseaux avant d'aborder la pleine mer, parce qu'il faut aller de ce qui est facile à ce qui est plus difficile. Voilà donc ce que j'avais à vous dire pour votre instruction. J'ajouterai encore une prescription rigoureuse : ne vous pressez pas de parler et de monter à la tribune, faites-vous une conscience pure, soyez homme d'oraison, ayez un constant amour pour votre cellule, si vous voulez être introduit dans le divin cellier. Soyez aimable pour tous, ne vous occupez en rien des actions des autres, ne vous familiarisez pas trop, parce que la trop grande familiarité engendre le mépris, et fait négliger l'étude. Ne vous

ingérez en aucune façon dans les discours et les actions des séculiers. Evitez surtout les longues causeries. Appliquez-vous à marcher sur les traces des saints et des hommes de bien; recueillez soigneusement tout ce qui se dit de bon, sans vous préoccuper de celui qui le dit. Ce que vous faites et ce que vous entendez, tâchez de le bien comprendre, assurez-vous de ce qui est douteux; empressez-vous de mettre en réserve dans votre esprit tout ce que vous pourrez, comme un homme qui s'applique à remplir un vase. En suivant cette méthode, vous produirez utilement, pendant toute votre vie, des feuilles et des fruits dans la vigne du Dieu des armées, et vous pourrez atteindre le but que vous vous proposez. »

*
* *

La *Revue de Montréal*, dans son dernier cahier, a dit que la correspondance de saint Thomas était considérable; c'est vrai, et nous n'en connaîtrons jamais l'étendue. La confiance qu'il inspirait et son influence sur la jeunesse égalaient sa réputation. Il était très consulté, non-seulement sur les questions théologiques et philosophiques, comme le prouve le grand nombre de ses opuscules, mais encore sur des sujets plus intimes.

La jeunesse du XIIIe siècle, avec un autre but pour ambition et des habitudes plus viriles que celle du XIXe, avait cependant besoin, elle aussi, des conseils et de la direction d'une amitié paternelle. De nos jours, Lacordaire a exercé une grande influence sur la jeunesse française. L'œuvre qu'il commençait dans la chaire, il la continuait dans son cabinet: de là ces lettres si pleines d'une suave charité. Cependant Lacordaire n'étendait le cercle de son action que sur la jeunesse de Paris, à peu près.

—Oui, mais cette jeunesse était la France, l'Europe.

—Je vous passe cette figure, à condition que vous m'accordiez que Thomas a réellement été en contact avec l'élite de la jeunesse européenne. Il séjourne, il enseigne ou prêche à Londres, à Paris, à Rome, à Naples, à Cologne, sans compter d'autres villes moins importantes. A côté des grands du monde, et des vieux docteurs qui interrogent sa science, combien d'âmes inquiètes et encore sans expérience lui demandent des lumières et la force, avant d'aller chercher, soit la sainteté dans le cloître, soit la gloire dans les combats! Si nous pouvions retrouver sa correspondance, comme il y aurait du plaisir à étudier cet

homme si grand et si saint,—*hominis maximi et sanctissimi*, comme dit Léon XIII,—à l'étudier du côté intime, du côté du cœur.

Pour moi, j'aime à relire la lettre qu'il adressait à un jeune religieux: cette lettre me semble sortie de sa plume sous l'inspiration de l'amitié : il l'adressait à son *cher Jean*. Je vous engage à la reproduire, avec ou sans mes commentaires, peu importe. Je suis certain qu'au moment où les cours vont recommencer, elle sera utile à plus d'une jeune intelligence désireuse de s'instruire, sans compter qu'elle ne nuira aucunement à certains professeurs que je connais.

Je soupçonne le jeune religieux qui consultait saint Thomas d'avoir été un peu grisé par l'immense savoir du maître ;—il ne cherche pas tant la méthode de s'instruire, que la recette pour passer à l'état de savant. Aussi ce n'est pas sans une certaine pointe de malice, tempérée par une amitié toute paternelle, que l'angélique docteur répond. La jeune tête se sent attirée par les splendeurs de l'océan : on lui montre doucement le petit ruisseau, humble, mais limpide, où il doit commencer à se désaltérer. Voyez aussi comme le saint mêle, sans avoir l'air d'y toucher, ce que vous appelez la méthode pédagogique aux préceptes de la religion et aux conseils salutaires de la sagesse.

Ai-je besoin de vous faire remarquer qu'il s'agit non de la manière d'*étudier*, mais des moyens d'acquérir la *science* de ce qu'on étudie ! Saint Thomas en donne quatre : ils suffisent, et chacun pourrait être l'objet d'un traité :

1° *Per rivulos, non statim in mare, eligas introire ;*

2° *Ea quae agis et audis, fac ut intelligas ;*

3° *De dubiis te certifices ;*

4° *Quidquid poteris, in amariolo mentis, reponere satage.*

Le premier précepte bien compris, sincèrement mis en pratique, produirait une révolution dans l'enseignement... et aussi dans les intelligences. Je le sais, il faut lutter contre le mirage de l'océan : il est si séduisant !—Oui, mais ce n'est qu'un mirage.

Pour moi, commencer par le tout petit ruisseau, passer du plus facile au plus difficile, ce n'est pas précisément étudier d'abord un traité très élémentaire, puis successivement les traités plus étendus et plus compliqués. Comme vous, je suis persuadé que le livre—élémentaire ou savant,—suivi page à page, nuit

plus qu'il ne sert à l'acquisition de la science. S'il n'y a qu'une bonne manière de faire un livre, je crois aussi qu'il n'y a qu'une manière utile d'enseigner, et l'une n'est pas identique à l'autre.

Persuadez au professeur de prendre pour chaque leçon un sujet complet, circonscrit non par le nombre de lignes, mais par la matière.

Prenons pour exemple l'enseignement de la philosophie. La première leçon comprendra la définition avec les grandes divisions seulement. La seconde, la définition de la première partie, avec ses sudivisions.

Que le professeur procède ainsi de divisions en divisions, dans la mesure du développement qu'il s'est proposé : développement qui peut rester très élémentaire ; mais qui peut aussi aller jusqu'à l'épuisement de la question.

Peu à peu le ruisseau s'élargira en se joignant à d'autres ruisseaux : il deviendra rivière, fleuve, océan ; mais toujours l'eau en demeurera limpide, le lit se creusera uniformément, sans précipices obscurs ; l'œil de l'intelligence pénètrera dans toutes les directions sans éprouver de fatigue.

Voilà comment je voudrais voir enseigner les grandes sciences, théologie, droit, médecine, philosophie : voilà comment on peut enseigner la grammaire, l'histoire, la géographie. Il n'y a qu'à ouvrir les œuvres de saint Thomas pour s'assurer qu'il n'enseignait pas autrement. Il aurait suivi cette méthode dans le cours de ses études, en y joignant aussi la pratique des autres préceptes dont je vous parlerai à mon loisir.

A.

UNE ERREUR ASSEZ PLAISANTE

CONCERNANT L'ORIGINE

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le 15 août dernier, on bénissait solennellement, à Milwaukee, la première pierre du collège des Jésuites, lequel portera le nom de collège Marquette, en l'honneur du célèbre découvreur du Mississipi.

L'archevêque Heiss officiait, en présence de l'archevêque Henni, et d'un grand nombre de religieux de la compagnie de Jésus, de prêtres et de laïques.

Le discours fut prononcé par l'abbé W. J. Onahan, de Chicago, qui, naturellement, paya un juste tribut d'éloges à l'ordre des jésuites. Or, parmi ces éloges, on lit ce qui suit :

« The order (des jésuites) founded the first college in North America. Forty years before Marquette set out from Point St. Ignace, skirting the shores of yonder lake, on his memorable voyage of exploration which resulted in the discovery of the Mississipi, an event similar to the one in which we are privileged to take part to-day, occurred under, I may say, kindred auspices on the banks of the St. Lawrence, in the frontier town which later became the city of Quebec—then, and for more than a century afterwards forming part of the french dominion on this continent. As early as 1626 steps had been taken and provisions made to establish a college in that frontier post, and in 1633 the foundation of the future Laval college was laid with such circumstances of pomp and religious ceremony as became the condition and affairs

of the struggling and sorely-harassed community. This event occurred several years (some writers assert only one year) prior to the foundation of Harvard College—the oldest college in the United States. Laval College was a Jesuit foundation; Jesuits were the first professors, and it continued under Jesuit control and management until the Society was disbanded in the latter part of the last century. That college exists and flourishes to-day, and from that humble beginning in 1633 sprung the great and noble university known by the same name, which towers over the St. Lawrence in the quaint old city of Quebec—a monument and a testimony of Jesuit zeal and of Catholic devotion to the cause of Christian education. »

Le sermon de l'abbé Onahan, prononcé dans une circonstance solennelle, en présence de deux archèvêques, de plusieurs PP. Jésuites, d'un grand nombre de prêtres et de laïques, a fait le tour de la presse catholique des Etats-Unis, sans que personne, à notre connaissance du moins, ait fait la moindre réserve concernant les assertions qu'on vient de lire.

Pour édifier un peu les revues et les journaux américains avec lesquels nous échangeons, et leur fournir l'occasion de corriger une erreur qu'ils ont involontairement contribué à répandre, nous leur ferons savoir:

1° Qu'il n'y a jamais eu à Québec de collège connu sous le nom de collège Laval (*Laval College*).

2° Qu'à la vérité les jésuites fondèrent à Québec, en 1635, avec les secours pécuniaires du P. Rohault, un collège, généralement désigné sous le nom de *Collège des Jésuites*, lequel fut malheureusement supprimé après la conquête, pour ne plus renaître, ni comme collège, ni comme université.

3° Qu'en 1663, Mgr de Laval, premier évêque de Québec, fonda, de ses propres deniers, avec l'aide des prêtres des missions étrangères, un grand séminaire d'abord, puis un petit séminaire, en 1665, qui forment ce qu'on appelle le *Séminaire de Québec*, confié à une corporation de prêtres séculiers appartenant au diocèse. Or, c'est ce séminaire, fondé par Mgr de Laval,—et non pas le collège Laval, qui n'a jamais existé, ni le collège des jésuites, éteint pour jamais en 1759, — qui a été érigé en université sous le nom d'*université Laval:* ou, pour nous servir des expressions de M. l'abbé Onahan en les modifiant quelque peu, c'est de ce séminaire qu'est sortie la grande et noble institution connue sous le nom d'université Laval, monument qui témoigne du zèle du clergé canadien et du dévouement que le catholicisme inspire pour la cause de l'éducation.

Voilà la vérité.

Nous l'avons rétablie d'autant plus librement qu'elle n'affaiblit en rien la thèse du brillant prédicateur de Chicago, et que les jésuites ont assez fait dans le monde entier, et spécialement dans l'Amérique du nord, pour n'avoir pas besoin qu'on leur attribue les œuvres et la gloire qui appartiennent à d'autres.

l'abbé T. A. CHANDONNET.

L'AVOCAT GENERAL MARRIOTT

DEVANT

LA CHAMBRE DES COMMUNES

EN 1774.

(*Suite.*)

M. W. Burke.—Le témoin à la barre s'est comporté sans aucun respect pour la chambre : c'était pourtant assez qu'elle fût insultée ailleurs.

L'orateur fait ici allusion à un fait assez regrettable qui s'était produit à la chambre des lords. Pendant qu'on y discutait les affaires de l'Amérique, des membres de la chambre basse avaient voulu suivre les débats derrière le trône, place où on les tolérait d'ordinaire. A la demande de lord Marchmont, ils en avaient été exclus, assez brusquement.

Burke continue

—Nous sommes méprisés ; moi, je le dis et les autres le pensent. On se conduit très mal à notre égard. L'autre chambre nous a fermé ses portes, de peur, non pas que nous voyions ce qu'elle fait, mais que nous découvrions qu'elle ne fait rien. Je suis content de trouver l'origine de ces grossièretés et de ce mépris, dans la conduite d'un noble pair. On y dresse un bill,

on le garde aussi longtemps que possible ; ensuite on nous l'envoie : et maintenant nous sommes obligés de l'adopter à la hâte, manquant de renseignements suffisants, et personne ne veut l'avouer. On nous ferme les portes et personne ne veut nous donner d'informations. Le témoin dit — qu'il ne connaît pas la constitution française, — qu'il ne connaît pas la constitution d'Irlande, — qu'il n'a jamais été en Canada, — que le roi est son client ; —qu'il ne veut pas faire connaître les avis qu'il a donnés au roi. Nous avons le droit d'être renseignés par lui. Le ministre nous l'a affirmé, et maintenant le témoin ne veut répondre à rien, ne veut pas donner son opinion. Selon les règlements de cette chambre, aucun témoin à la barre ne doit rien répondre qui puisse attaquer personnellement un membre. C'est un manque de respect envers la chambre. Les membres doivent poser les questions au président : c'est au président, qui représente la chambre, de les transmettre au témoin. Celui-ci doit répondre au président, c'est-à-dire à la chambre. Si une question est déplacée, la chambre peut la mettre de côté. Je me suis toujours conduit comme un *gentleman*. Je connais le monsieur qui est à la barre, quoique je ne sois pas sur le pied de l'intimité avec lui (1). Il a pris feu sur un mot ; je n'ai eu l'intention de lui manquer en rien. Il ne voulait pas nous dire ce qu'il avait présenté au roi, voilà pourquoi il m'a forcé à dire « la chose qu'il a présentée. » Je suis prêt partout, à demander ou à donner satisfaction si j'ai commis ou reçu une insulte. Je désire que ce monsieur sorte de la chambre ; je veux savoir si la chambre pense que j'ai fait une question déplacée, ou si monsieur a fait une réponse impertinente.

On ordonne au Dr Marriott de se retirer.

Les ministres et tout le parti ministériel gardaient le silence, laissant W. Burke sortir comme il le pourrait, de l'impasse où il s'était mis. M. Pulteney, qui avait à peine ouvert la bouche depuis le commencement des débats, s'empressa de venir à son secours.

—Il est tout à fait contre le bon ordre qu'un témoin à la barre en répondant, attaque personnellement le membre qui pose la

(1) Nous suivons, dans ces deux phrases, *Hansard's Parliamentary History* Le récit de Cavendish, retouché par Marriott, dit seulement : *I know the good nature of the learned gentleman at the bar : he has taken fire, &c.*

question. Selon moi, il ne fallait pas appeler ce monsieur comme témoin, vu sa position ; mais on a refusé de nous faire connaître son opinion et de nous soumettre les documents. Le procureur de la Couronne et le solliciteur-général, qui siègent avec nous, ont refusé de nous faire connaître les opinions qu'ils ont données. Quand la personne qu'on interroge a des talents et de l'esprit, il arrive assez souvent, je l'ai observé, qu'il se produit dans la chambre beaucoup de désordre. Celui qui interroge et celui qui répond devraient se rappeler que la question est posée par la chambre et que la réponse est donnée à la chambre. En observant cette règle, le décorum serait conservé.

Capt. Phipps. — Cet examen prend une tournure qui ne me semble pas convenable. Monsieur le président, je ne puis m'empêcher de condamner l'espèce d'encouragement que l'on donne aux boutades spirituelles, mais malséantes, des hommes distingués par leur esprit. Je crois que le comité s'aperçoit maintenant que si nous continuons de cette manière, nous ne tirerons pas grand'chose de ce témoin. En outre, la conduite des témoins n'est pas en rapport avec la dignité de la chambre. Aussi j'espère que celui-ci et ceux que nous entendrons plus tard se rappelleront que si la chambre doit beaucoup à leur position, eux aussi doivent quelque chose à la dignité de la chambre.

Lord North.—Je me lève pour répondre à l'honorable monsieur qui a été si vif. Il est irrité de ce que l'avocat général n'a pas voulu nous faire connaître quelle était son opinion ; mais la réponse est complète. Il a dit que c'était une opinion raisonnée. J'admets que les réponses ne doivent pas renfermer de personnalités à l'adresse de celui qui interroge, quelle que soit la grossièreté ou l'absurdité de la question. Mais on doit aussi considérer le rang et la position du témoin. Le mot «chose» est généralement pris comme un terme de mépris. Ce mot devait nécessairement piquer. Le témoin est sous la protection de la chambre, et on ne doit lui faire aucune question déplacée.

Edmond Burke, le grand orateur, comprit la fausse position de son parent. Il voulut l'en tirer, en homme habitué aux luttes parlementaires.

Je me lève pour présenter les excuses de mon honorable voisin et parent. Je suis parfaitement certain qu'il ne voulait pas offenser le personnage distingué qui est à la barre. Je connais très bien ce monsieur, sa rare capacité, son savoir, et son carac-

tère. Il s'est fait remarquer par ses écrits et par sa conduite; personne donc, ici ni ailleurs, ne peut le mépriser; mais nous aurions été très heureux qu'il nous fit part de son opinion. Toutefois, je comprends bien qu'il est dans une position fort embarrassante. Son opinion en engagée.

C'était l'embarrasser et nous insulter que de nous référer à lui; d'avance on savait qu'il ne pouvait se croire libre de donner de vive voix son opinion, quand les documents où il l'a exprimée nous ont été refusés par d'autres. Cependant il était bien naturel que nous le fissions venir ici. Nous n'avions aucune autre espérance d'obtenir des renseignements d'un grand poids. Tout le monde sait que les officiers en loi de la couronne,—avocat, procureur, solliciteur,—par la nature de leur haute position, peuvent obtenir toute espèce d'informations. Tout leur est ouvert dans les départements du gouvernement. Ils peuvent pénétrer derrière le voile, le *sanctum sanctorum* de l'Etat doit être fréquemment et confidentiellement ouvert à leurs regards; mais pour nous, le rideau est tiré, la porte fermée. Je vous le demande, comment nous procurer des renseignements? Sera-ce des autres avocats de la couronne? Ils répondent qu'ils sont sur leur terrain,et ce terrain ils l'étendent et le rétrécissent où et quand il leur plaît,comme membres de la chambre, et le monsieur qui est au-dessus d'eux par la charge mais qui n'est pas dans la chambre souffre nécessairement de se voir poser une foule de questions importunes sur des sujets spéculatifs, questions auxquelles il est très embarrassé de répondre, mais qui doivent naturellement lui être faites. Ce que mon honorable parent a demandé était très convenable; sa réponse, très impertinente. Je ne blâmerai peut-être pas le témoin, mais je dois dire, qu'on n'a nullement manqué de politesse à son égard. Personne n'en est moins capable que mon honorable parent! Je n'aurais jamais appuyé la motion d'examiner le savant avocat du roi, si la demande des documents n'avait été rejeté.

On appelle le docteur Marriott.

Le président.—Vous voudrez bien en parlant vous adresser au président et recevoir les questions de lui.

Burke, voulant à tout prix sauver sa position, revient à la charge sur les travaux du Dr Marriott, pose encore une question mais une seule :

M. W. Burke.—Quel nom dois-je donner au document que vous avez livré au roi?

M. Mackworth.—Je désire que vous nous fassiez connaître en aussi peu de mots que vous voudrez la substance de ce rapport.

—Je croyais avoir déjà donné un aperçu de ce qu'il renferme et du plan que j'ai suivi. Il est impossible de donner un *court* aperçu d'un aussi *long* travail.

—Dans ce rapport approuvez-vous les jurés ? Les aimez-vous ? Qu'en pensez-vous ?

—Si j'avais à choisir, j'aimerais mieux être jugé par un jury ; mais je considère cette institution comme toutes les autres choses de ce monde : tout est imparfait.

J'ai souvent examiné les différentes formes de procès dans divers pays ; les cours de loi civile, les cours de droit commun, les cours de chancellerie ; elles sont toutes imparfaites pour dire la vérité. Les jurés sont comme la plupart des hommes et des choses ; ils ont leur bon et leur mauvais côté.

—Pensez-vous que ce serait un malheur pour les Canadiens de ne pas avoir de jurés ? de ne pas faire juger leur vie et leurs propriétés par un jury pris parmi les voisins ? Serait-ce pour leur bonheur ou pour leur malheur ?

—Si j'étais canadien je pourrais dire ce qui me rendrait heureux ; si j'allais au Canada je pourrais le dire de même. Comme anglais je dis que le jury est un mode que j'aime pour les procès ; il protège la propriété des sujets et la liberté naturelle du genre humain.

M. Dempster.—Pensez-vous que le bill dont nous nous occupons puisse donner au Canada la liberté qu'il est expédient de lui accorder ?

—*Expédient* de lui donner ! j'ai déjà répondu à cette question ; elle en entraîne mille autres.

M. Jenkinson.—Croyez-vous que les Canadiens auront beaucoup à souffrir si on ne leur donne pas la loi de l'*habeas corpus* ?

Marriott se trouvait probablement pris par surprise. Après ce qu'il avait dit plus haut, la contradiction était facile.

—Je désire que la question soit répétée ; le mérite de l'*habeas corpus* est une question constitutionnelle très importante.

On répète la question.

—L'idée de la souffrance est relative à celui qui souffre et non à une troisième personne ; je ne puis dire quels sont les sentiments des Canadiens.

—Ne pouvez-vous pas concevoir la douleur d'une autre personne ?

—Personne ne peut avoir une impression véritable de l'intensité de la douleur ou de la joie d'un autre être ; il n'y a pas de médium parfait pour communiquer les sensations ; la parole ne peut le faire.

Avec une franchise et un courage que ses adversaires durent admirer, il continue :

—Pour un homme d'honneur et de bon sens qui veut juger sans erreur, et remplir son devoir public, personne ne peut dire ce qu'il éprouve dans une question difficile, lorsqu'on lui applique la torture de l'opinion. Personne ici ne peut dire exactement ce que je ressens dans la double position où je me trouve, retenu si longtemps comme je suis, à cette barre, et obligé de répondre à toute espèce de questions imaginables, sur tous les sujets possibles ou probables, posées par une foule de personnes différentes. Il n'y a pas de pays au monde ni de lois que je connaisse qui oblige les témoins à répondre sur des opinions : partout on l'interroge sur des faits : partout, excepté dans une cour qui devrait être un sanctuaire de religion.

M. Jenkinson, d'un air triomphant :

—Vous avez donc, enfin, une idée des souffrances d'autrui, quoiqu'elle ne soit pas adéquate et parfaite.

Ne pourriez-vous pas faire connaître à la chambre ce que souffrirait le monsieur devant moi, si je lui appliquais un soufflet sur la figure ?

Or M. Jenkinson était un homme très maigre et le député assis devant lui, d'une forte stature. Comme ce député s'était vivement retourné aux paroles de M. Jenkinson, un éclat de rire se fit entendre dans la chambre malgré la majesté du lieu et la dignité des honorables membres.

—Je demande ce que souffre une personne lorsqu'il y a des signes visibles qu'elle a reçu un coup violent ? Supposez qu'elle saigne du nez ?

—Le nez de certaines personnes saigne sans douleur. Ce monsieur pourrait recevoir un coup sur le nez et le sentir ; moi, je ne le sentirais pas. Je veux dire qu'il le sentirait s'il n'était pas enivré ; autrement il pourrait ne pas s'en apercevoir ; et loin de se fâcher, jurer que le sang est d'excellent Bordeaux.

Un membre.—Répétez votre réponse.

—S'il était enivré il pourrait ne rien sentir.

M. le président, j'espère que mes réponses ne sont pas mal placées (1); je veux être sérieux, je suis très précis. Une réponse, je le crois, d'après toutes les lois de l'évidence, doit être directe et de même couleur que la question.

Le président.—Très bien, certainement.

Il ne paraît pas que M. Jenkinson soit revenu à la charge.

Colonel Barré.—Je ne désire pas augmenter le malaise du savant monsieur qui est à la barre. Il est certainement dans une situation difficile, puisqu'il n'est pas membre de cette chambre; mais je vois qu'il supporte son interrogatoire avec beaucoup de patience et de gaieté. Nous allions nous assoupir lorsqu'il nous a réveillés. On lui a posé plus de cent questions et il les a toutes parées; nous n'en avons pas obtenu une seule réponse décisive. Attaqué par un si grand nombre, nous ne pouvions croire qu'il défendît le terrain avec tant de force. Je demande donc la permission de l'essayer à mon tour. J'ai l'intention, monsieur le président, de lui faire une question très facile, à laquelle il pourra et voudra répondre, je l'espère. Quelle est selon vous la religion du roi de Prusse ?

—J'ai lu quelques-uns de ses écrits, s'ils sont véritablement de lui, quoique des personnes aient mis en doute la vérité du titre : « Œuvres du philosophe de Sans-Souci. » On peut juger de sa religion par ses ouvrages.

—Je désire savoir, Monsieur, qu'est-ce que vous croyez être la religion du roi de Prusse ?

—Par ses écrits, je crois que Sa Majesté n'a aucune religon déterminée.

Il aurait fallu voir le colonel Barré se croisant les bras de satisfaction et s'écrier en se tournant vers ses collègues : Je suis le seul dans cette enceinte qui ait pu tirer du témoin une réponse directe. Si l'on cédait la province du Canada à Sa Majesté prussienne, quelle religion y établirait-elle ?

—La religion d'un soldat.

—Quelle est la religion d'un soldat ?

(1) Il est assez difficile de rendre l'allusion très claire dans le texte anglais.

—Si j'étais soldat je vous répondrais à chaque mot, sur mon honneur.

— Quelle est la religion d'un avocat?

Son honneur aussi?... C'est de ne pas abandonner son client. Mais je suppose que monsieur sait qu'il existe deux classes d'hommes dans ce pays : les citoyens et les simples avocats. Je ne suis pas de ceux-ci.

—La religion de quelle classe?

—Des deux.

—Les simples avocats répondront pour eux-mêmes. Je puis répondre avec plaisir pour les citoyens : ce sont des avocats ecclésiastiques et ils ont pris le serment; ils sont de la religion établie par la loi dans ce pays.

—Je vois qu'il n'y a pas moyen de surprendre monsieur. Mais j'ai lu, dans un livre que je tiens à la main en ce moment, une opinion d'un grand poids : elle est exprimée de manière que le témoin ne semble pouvoir éviter d'y répondre. Avec la permission de la chambre je la lirai : « Afin de juger politiquement de l'opportunité (*expediency*) de conserver la religion catholique comme religion d'Etat dans une partie quelconque des domaines de Sa Majesté, il faut comprendre parfaitement cette religion, c'est-à-dire ses doctrines et ses cérémonies. L'opinion du royal auteur des *Mémoires de Brandebourg* semble être décisive sur ce point, que pour toutes les puissances souveraines, la religion protestante est la meilleure, et pour le prince, et pour le peuple, parce qu'il n'y a aucun pouvoir intermédiaire entre le prince et le peuple, entre le peuple et le prince. » La Chambre va voir pourquoi je pose cette autre question : avez-vous jamais lu les *Mémoires de Brandebourg?* Ce que je viens de lire est-il l'opinion du roi de Prusse? Cette opinion est-elle dans les *Mémoires de Brandebourg?*

—J'ai lu un livre qui a ce titre; mais que ce livre soit du roi de Prusse, ou, s'il est de lui, qu'il exprime l'opinion de l'auteur (car bien des gens écrivent des livres et ne partagent pas l'opinion de leurs ouvrages), c'est ce que je ne sais pas. Il y a quelque chose qui ressemble à cette opinion dans le livre.

—Monsieur le président, le livre qui recommande cette opinion et qui l'adopte se termine par le nom du savant avocat qui est à la barre.

Marriott souriait finement : il venait de rencontrer son égal, sinon son maître. Aux derniers mots du colonel Barré, s'inclinant avec respect, il salua toute la chambre à la ronde. Puis portant la main sur sa poitrine :

—Je souscris maintenant, moi-même, très sérieusement et très sincèrement à cette opinion.

M. Th. Brennan.

—*A continuer.*

REVUE

DE

MONTREAL

OUVERTURE DES COURS

DE

L'UNIVERSITE LAVAL

A MONTRÉAL

Mardi, le 5 octobre, était le jour de l'ouverture des cours de l'université Laval à Montréal. Le matin, à huit heures, les facultés de théologie, de droit et de médecine, précédées du Vice-Recteur, entraient processionnellement dans la cathédrale pour y assister à la messe célébrée par Sa Grandeur, Mgr de Montréal. Les élèves des diverses facultés occupaient la nef. Le chœur du grand séminaire était à la tribune de l'orgue.

Le soir du même jour, à huit heures, les mêmes facultés se réunissaient dans la grande salle du Cabinet de Lecture paroissial pour la séance solennelle de l'ouverture des cours.

En présence d'un auditoire nombreux, présidé par Mgr de Montréal et composé de l'élite des citoyens, M. l'abbé L. Beaudet, le nouveau Vice-Recteur, ouvrit la séance par les paroles suivantes :

Monseigneur,

MM. les Professeurs,

Mesdames et Messieurs,

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que vous attendez de l'université, au commencement de cette nouvelle année

académique, qu'elle vous dise un mot de l'état de ses affaires, de ses difficultés, de ses espérances.

Oserai-je bien dire qu'elle est comme le chevalier Bayard, sans crainte et sans reproche? Une telle prétention pourrait paraître exagérée. Et, cependant, je crois que ce ne serait pas assez dire. Etre sans crainte et sans reproche dans les temps difficiles que nous traversons, c'est un privilège bien rare assurément; mais, bien mériter de la religion et de la patrie, faire le bien malgré les obstacles et les difficultés de tous genres, faire le bien au prix des plus grands sacrifices, c'est un privilège plus rare encore. Tel a été, tel est encore celui de nos facultés dans la section de Montréal, et je parle ici particulièrement des facultés de droit et de médecine.

La faculté de théologie, sortie tout armée des arsenaux théologiques du grand séminaire de Montréal, n'a jamais inspiré la moindre inquiétude. Un simple changement de titre a suffi pour créer une faculté que nous envierait plus d'une ancienne université de l'Europe. Les facultés de droit et de médecine, elles, ont dû se former, s'organiser, s'armer pour ainsi dire, de toutes pièces; et cela, sous le feu de l'ennemi. Toutes deux, cependant, ont droit de se féliciter des résultats obtenus depuis qu'elles sont en plein exercice, l'une, depuis deux ans, l'autre, depuis un an seulement.

La faculté de droit a vu le nombre de ses élèves s'augmenter graduellement et—vous l'apprendrez, Messieurs, avec plaisir,—l'année qui commence lui promet des étudiants plus nombreux encore.

Quant à la faculté de médecine, après une année de rudes labeurs, je pourrais dire de luttes pour la vie, dans tous les cas, après une année de sollicitudes et de sacrifices, l'avenir lui apparaît sous un plus beau jour. La loi, vous le savez, exige que toute faculté ou école de médecine ait accès, pour les cliniques, à un hôpital d'au moins cinquante lits. Cet hôpital lui manquait l'an dernier. On a dû y suppléer au prix d'ennuis et d'inconvénients de tous genres. Aujourd'hui, grâce à l'initiative de monsieur le curé de Notre-Dame, grâce au zèle et au dévouement de M.M. les professeurs, et, j'aime à le dire aussi, grâce au concours généreux d'un bon nombre de citoyens, l'hôpital Notre-Dame, béni, le vingt-cinq juillet dernier par Sa Grandeur Monseigneur de Montréal, offre à nos étudiants tous les avantages qu'ils peuvent désirer.

Ces progrès rapides n'ont rien qui doive étonner. Dans une ville riche et populeuse; dans une ville où tous les genres de progrès sont accueillis avec enthousiasme, où toutes les œuvres d'utilité publique ont leurs monuments, pour ne pas dire leurs palais; dans une ville enfin où les fils dévoués de M. Olier donnent depuis plus de deux siècles et par leur parole et par leur exemple l'essor à toutes les grandes choses; je le répète, il n'y a rien d'étonnant que l'enseignement supérieur ait trouvé des apôtres zélés, des âmes généreuses capables de nobles sacrifices, de nombreux citoyens disposés à donner à l'université le concours le plus empressé.

L'université espère que cette bonne volonté continuera; car, s'il a été beaucoup fait, il reste beaucoup à faire.

Le vieil Horace disait qu'une chose commencée est à moitié faite. Personne n'ignore que dans cette extension de l'université Laval, la grande difficulté a été de commencer. Bien des obstacles ont été surmontés; ceux qu'on se plaît à faire naître aujourd'hui le seront à leur tour, nous aimons à en exprimer ici le plus ferme espoir. La bonne volonté et le concours de tous feront le reste.

Permettez moi donc de féliciter l'université des progrès accomplis jusqu'ici et de vous féliciter vous-mêmes, Messieurs, de l'intérêt que vous semblez prendre aux études professionnelles en assistant ce soir en aussi grand nombre à cette séance d'ouverture.

Quant à moi, j'estime que j'ai lieu de me féliciter aussi d'avoir été choisi pour être le témoin du dévouement des citoyens de cette grande ville à la cause de l'enseignement supérieur, et pour seconder, dans la mesure de mes forces, le bon vouloir, les efforts généreux de ceux qui travaillent avec tant de désintéressement et d'abnégation à la noble mission de former la jeunesse au service de la religion et de la patrie.

Je laisse la parole à M. le professeur Lacoste, une des lumières du barreau et de l'université, qui doit traiter devant vous un sujet auquel vous ne manquerez pas de vous intéresser.

Discours de M. Lacoste.

Mesdames et Messieurs,

Appelé par le doyen de la faculté de droit à vous adresser la parole ce soir, j'aurais voulu choisir un sujet qui pût intéresser

également tout l'auditoire ; j'aurais voulu par exemple parler de vous, Mesdames, prendre pour thème une des missions sublimes que Dieu vous a confiées ici-bas. Je suis convaincu qne le sujet aurait été palpitant d'intérêt pour le reste de l'auditoire, mais nous sommes ici en séance universitaire et il est d'usage que le professeur chargé de faire les frais de la séance traite une matière qui se rattache à son cours.

Ce n'est pas un discours que j'entends faire, c'est une simple conférence, un entretien comme je donne à mes élèves.

Professeur de droit commercial, je vous parlerai du commerce, vous disant quelques mots de son histoire et de son utilité.

Après tout, ce sujet ne vous est pas étranger, Mesdames ; un grand nombre de femmes trouvent dans le commerce leur pain et celui de leurs enfants, et plusieurs sont parvenues à amasser des fortunes colossales.

Qu'est-ce que le commerce ?

Je ne vous citerai pas ici la définition subtile que nous donne la loi ; c'est bon quand nous sommes devant les juges et qu'il s'agit de gagner bon gré mal gré la cause d'un client.

Il faut bien un peu jouer sur les mots, pour permettre aux juges d'examiner leurs jugements et mettre un peu leur esprit à la torture.

Ici j'entends parler du commerce dans l'acception la plus large du mot, c'est-à-dire de l'ensemble des relations que les hommes entretiennent entre eux pour tout ce qui se rapporte à la satisfaction de leurs besoins, comme la vente et les échanges de produits.

Pris dans ce sens, le commerce est presque aussi ancien que le monde. Comme la plupart des autres professions, il date du jour où la sentence a été portée par Dieu contre l'homme : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. »

Ce pain dont il est parlé n'est pas seulement la nourriture de l'homme, il a été mis là comme le symbole de la vie. C'est la vie que l'homme a été condamné à gagner à la sueur de son front : sa nourriture, son vêtement, son logement ; en un mot tout ce qui est nécessaire à ses besoins et tout ce qui peut lui apporter le bien-être.

La terre obéissant, à l'ordre divin, s'est changée tout à coup

pour exécuter la sentence terrible, et l'Ecriture nous dit que dès lors elle a commencé à pousser des ronces et des épines; la fertilité n'a plus été générale; il y a eu des coins de la terre qui se sont refusés à toute culture.

Nos premiers parents, chassés du paradis terrestre, ont dû d'abord vivre en commun avec leurs enfants, mais plus tard les hommes étant devenus trop nombreux, chacun s'empara d'un morceau de terre et s'appropria sa part des animaux domestiques. « Dès lors, dit saint Jean Chrysostome, a commencé le tien et le mien, c'est-à-dire le droit de propriété.

La terre ne produisant pas également et ne donnant pas dans chacune de ses parties les mêmes produits, il s'en est suivi que les uns ont récolté abondamment tandis que les autres voyaient leurs efforts et leur travail infructueux; les uns avaient en abondance du froment, tandis que les autres en manquaient; mais en retour, la terre leur avait donné un surcroît de nourriture pour les animaux.

Les uns voyaient leurs troupeaux croître, tandis que les autres subissaient des pertes qui les privaient même des animaux nécessaires à leur nourriture et aux besoins domestiques.

De cet état de choses naquit le commerce. Celui qui manquait de blé allait chez son voisin, et donnait en échange soit du maïs ou d'autres grains, ou encore des animaux.

D'un autre côté, celui qui manquait des animaux nécessaires les acquérait en échange des produits de la terre.

Il n'était pas question alors de vente, car la monnaie n'était pas connue; tout se faisait par échange. On trouve dans la Genèse, que dans les premiers temps les hommes se livraient au commerce. Abraham et Jacob avaient des troupeaux presque innombrables. Evidemment ces troupeaux n'étaient pas pour leur besoin propre; ils devaient être offerts aux autres hommes en retour de certains produits. La Genèse nous dit que la fortune des patriarches était immense.

Nous voyons encore dans la Genèse que lorsque les fils de Jacob allèrent réclamer de Hémar et Sichem leur sœur Dina, qui avait été enlevée, ces derniers sollicitèrent les fils de Jacob de rester avec eux.

Ceux-ci y consentirent. Alors Hémar s'adressant à son peuple, lui dit: « Ces hommes sont paisibles; qu'ils demeurent avec nous; qu'ils trafiquent et cultivent la terre. »

Joseph lui-même, dit la Bible, fut vendu par ses frères à des voyageurs Ismaélites, qui transportaient en Egypte des parfums, de la résine et de la myrrhe. Ils amenèrent Joseph avec eux et le revendirent à Putiphar.

L'esprit du commerce, comme on le voit, était alors très développé et on en était venu à commercer sur toutes choses, même sur les hommes. L'esclavage était connu ; tout avait son prix, et l'homme lui-même était pesé au poids de l'or et de l'argent, car, à cette époque, l'or et l'argent servaient de monnaie.

Joseph, dans son livre de l'*Antiquité*, dit que Moïse ne voulait pas déranger les foires et marchés que les marchands tenaient. On voit dans l'Ecriture que le roi Salomon commerça avec Hiram, roi de Tyr, et chaque année, retirait de son commerce un profit de cinq cents talents, équivalant, disent certains auteurs, à plus d'un million de notre monnaie.

A cette époque, ajoute l'historien sacré, l'or et l'argent étaient aussi communs dans Jérusalem que les cailloux et les pierres dans un terrain sablonneux. Au fur et à mesure que les peuples se multiplièrent par toute la terre, le commerce s'agrandit, les relations entre les différents peuples s'établirent, et l'on vit surgir des villes comme Babylone, Tyr et Sidon, dont la splendeur étonne encore la civilisation moderne.

Ezéchiel, à qui Dieu avait ordonné d'entonner le chant lugubre sur la ruine de Tyr, nous fait connaître l'étendue du commerce de cette ville. Le Seigneur dit au prophète :

« Criez à Tyr.

2° Fils de l'homme, commence les chants lugubres sur la ruine de Tyr.

3° Et tu diras à Tyr qui habite aux bords des mers et dont les flottes touchent aux îles lointaines, le Seigneur a parlé : Tyr, tu dis dans ton cœur : Je suis éclatante de beauté.

4° Et située au milieu des mers, les peuples voisins qui ont élevé tes murs se sont plû à t'embellir.

5° Tes vaisseaux sont construits avec les sapins de Sanir ; les cèdres du Liban ont formé tes mâts.

6° Les chênes de Basan, tes rames : tes matelots se reposent sur le buis de Chypre, orné d'ivoire, et tes demeures sont construites avec le bois des îles de l'Italie.

7° Le lin d'Egypte a tissé tes voiles et tes pavillons, tes vête-

ments sont teints de l'hyacinthe et de la pourpre de l'Hellespont.

8° Les habitants d'Arad et de Sidon ont été tes rameurs; tes sages, Tyr, sont devenus tes pilotes.

9° Gébal t'a donné ses mariniers; tous les vaisseaux de la mer et leurs matelots servent à ton commerce.

10° Tes guerriers sont le Perse, le Lydien et l'Egyptien; ils ont suspendu à tes murailles leurs cuirasses et leurs boucliers, pour te servir d'ornements.

11° Les enfants d'Arad bordent tes murs et les Pygmées gardent tes tours où brillent leurs carquois: toutes les contrées de la terre s'empressent de rehausser l'éclat qui t'environne.

12° Tarsis remplit tes marchés d'argent, de fer, d'étain et de plomb.

13° L'Ionie, Thubal et Mosoch t'amènent des esclaves et des vases d'airain.

14° L'Arménie t'envoie des mules, des chevaux et des cavaliers.

15° L'Arabe de Dédan transporte tes marchandises. Des îles nombreuses échangent avec toi l'ivoire et l'ébène.

16° Le Syrien reçoit des ouvrages de tes mains et te donne le rubis, la pourpre, les tapis, le lin, le corail et le jaspe.

17° Judas et Israël t'apportent le froment, le baume, la myrrhe, le miel, la résine, l'huile.

18° Et Damas en échange de tes nombreux ouvrages, le vin de Kel-Boun et ses toisons éblouissantes.

19° Dan, Javan et Mosel ont vendu dans tes marchés le fer poli, la canelle, le roseau aromatique.

20° et Dédan les riches tapis.

21° Les habitants du désert et les princes de Cédar t'offrent en échange de tes marchandises leurs agneaux et leurs chevaux.

22° Les Arabes de l'Yemen t'enrichissent de leurs aromates, de leurs pierres précieuses et de leur or.

23° Les habitants de Haroun, de Chénée et d'Eden, qui trafiquent pour l'Arabe de Chéba.

24° Etalent sur tes places les voiles, les manteaux précieux, l'argent, les mâts, les cordages et les cèdres.

25° Les vaisseaux de Tarsis servent à tes courses en mer; tu as été comblée de gloire et de richesses.

26° O Tyr, tes navigateurs ont touché à tous les bords, et voilà que les flots de la mer vont s'élever contre toi ; un vent violent se précipitera au milieu de l'abîme.

27° Tes richesses, tes trésors, ton commerce, tes négociants, tes matelots, tes pilotes, tes hommes de guerre et cette multitude qui était au milieu de toi, tomberont dans la mer au jour de la ruine.

28° Les navigateurs de tous les peuples ont soufflé sur toi, tu as été réduite à rien, et tu ne seras plus à jamais. »

D'autres peuples aussi s'adonnèrent alors au commerce, et leurs villes acquirent une supériorité marquée. Les Phéniciens surtout prospérèrent en établissant un commerce avec la Grèce, puis vint Byzance.

Athènes même, la sage, ne dédaigna pas le commerce, et Carthage atteignit une renommée qui remplit le monde entier.

Certains peuples toutefois restèrent étrangers au commerce. Sparte, la guerrière, refusait d'admettre dans ses murs les étrangers qui venaient pour y trafiquer, et Rome fut longtemps sans accepter les avantages du commerce.

La passion de ces deux peuples était avant tout la guerre ; ils dédaignaient tout ce qui n'était pas soldat, et les dépouilles qu'ils enlevaient aux vaincus suffisaient à leurs besoins.

Les peuples du nord, comme le peuple romain, se livraient à la guerre, et dans leurs courses contre l'empire romain, ils ne s'occupaient que d'amasser les richesses de leurs vaincus, et ils semblaient ignorer le trafic.

Cependant, au moyen âge, nous voyons deux petites républiques s'emparer du commerce de la terre, concurremment avec la ville de Marseille ; c'étaient celles de Gênes et de Venise.

Bientôt leur exemple fut imité par les villes du nord. Bruges, acquit une certaine célébrité, mais les marchands de cette ville, étant venus en difficulté avec les autorités, abandonnèrent Bruges pour aller s'établir à Anvers, et faire de cette dernière ville une des plus importantes.

Plus tard, ils quittèrent Anvers, et allèrent grandir la ville d'Amsterdam, qui, pendant quelque temps, fut la plus riche de l'Europe.

Mais alors commença la splendeur de l'Angleterre, qui pen-

dant deux siècles a été la reine du commerce, et dont la flotte marchande est encore la plus nombreuse.

Toutefois, aujourd'hui, elle a une rivale redoutable dans la république américaine. Le commerce a jeté moins d'éclat en France. Les idées des Français ont été longtemps guerrières, et pendant le moyen âge, un homme ne pouvait s'adonner au commerce sans ternir son blason.

D'ailleurs, le génie de ce peuple le porte plutôt à perfectionner qu'à étendre le commerce, et toujours la France aura cet honneur d'avoir, la première, livré au monde un code presque complet du commerce, qui a été adopté par les autres nations.

Louis XIV, si grand dans la guerre, l'a été également dans la paix, et son ordonnance de 1673, inspirée par un homme tel que Colbert, a mérité le nom de *Code de commerce.*

J'ai dit, il y a un instant, qu'en France le noble ne pouvait s'adonner au commerce sans ternir son blason. Vous ne comprenez guère cela, vous, commerçants, qui êtes imbus des idées de ce siècle.

Aujourd'hui toutes les carrières sont libres, et tous les moyens légitimes de gagner sa vie, la vie de sa famille, et d'aider à sa patrie sont honorables et n'avilissent pas. Il n'en était pas ainsi anciennement.

Certains philosophes et rhéteurs de l'antiquité ont condamné le commerce comme un métier vil. Aristote, parlant du commerce, l'appelle « ce vil trafic ».

Platon lui-même, le grand Platon, qui personnifiait la sagesse de l'antiquité, dit que nul membre du corps social ne doit s'occuper de spéculations mercantiles ni de professions mécaniques, parce que, ajoute-t-il, de pareilles occupations sont ignobles et s'opposent à la pratique de la vertu.

Il dit encore : « J'exclurais même les laboureurs de l'exercice des droits politiques.

« Nul n'exercera le métier de revendeur et de courtier. Il le laissera aux étrangers » car dans l'antiquité, les étrangers étaient toujours méprisés ; ils tenaient le milieu entre l'esclave et le citoyen ». Ils laisseront aux étrangers, dit-il, ces professions viles qui habituent à la tromperie et à l'impudeur.

« Le citoyen qui contreviendra à ces lois sera puni par la prison et par les fers. Mais. écoutez ceci : Le ciel n'a formé l'âme des

laboureurs qu'avec du fer et de l'airain, tandis qu'il n'emploie que l'or le plus pur dans la composition de celle des guerriers».

Comme vous le voyez, Mesdames et Messieurs, il y en a très peu parmi nous qui ont été faits de l'or le plus pur ; nous sommes presque tous composés de fer et d'airain.

Pour nous consoler, il faut vous dire qu'Alexandre le Grand, ayant établi l'Egypte comme le centre du commerce, notre grand philosophe, le grand Platon, qui voulait jeter dans les fers les revendeurs et les courtiers, est allé de suite en Egypte y vendre son huile, pour en retirer le plus de profit possible, montrant par là qu'il y avait des accommodements avec ses doctrines. Cicéron, cet esprit pourtant si libéral, considérait aussi l'exercice du commerce comme dégradant. Rien de noble, dit-il, rien de généreux ne peut se rencontrer dans une boutique, dans un atelier. Je ne veux pas que le même peuple soit à la fois le dominateur et le facteur de l'univers.

Montesquieu observe que le commerce était avili chez certains peuples de l'antiquité, parce qu'il aurait fallu qu'un citoyen libre rendit des services à des esclaves, ce qui choquait les idées du temps.

Vous, marchands, vous avez cela de commun avec nous, avocats ; c'est que vous n'avez pas toujours été aimés et admirés.

Vous avez dans l'antiquité des admirateurs qui ne nous ont pas épargnés.

Ainsi, Esiode a fait votre éloge ; mais en même temps il blâme son frère de s'être fait avocat, l'accusant de vouloir vivre aux dépens d'autrui en plaidant des causes. Il dit carrément que c'est un franc paresseux. Cet exemple vous prouve que l'antiquité tout entière n'était pas contre vous. Elle vous montre Solon, descendant de Codrus, roi d'Athènes, le fameux législateur de Lacédémone, rétablissant dans le commerce la fortune compromise de son père, avant de donner des lois à son pays.

Hippocrate, mathématicien, et Thalès, surnommé le sage, et Sénèque lui-même se sont livrés au commerce.

Les rois de Perse se faisaient gloire de devoir leurs couronnes dit Cave, à Hanguer, l'*ouvrier en fer*, comme on l'appelait, et ils portaient pour drapeau national le tablier de cuir du forgeron.

Comme je l'ai dit, ces préventions contre le commerce ont continué à exister en France pendant tout le moyen âge; en

Espagne, le roi dut rendre une ordonnance pour déclarer que certains métiers, comme celui de cordonnier, par exemple, n'étaient pas avilissants.

Non, Messieurs, le commerce n'est pas avilissant, comme le dit saint Jean Chrysostome. C'est Dieu qui a rendu le commerce nécessaire, et c'est pour cela qu'il n'a pas voulu que la terre fût fertile partout, en toute chose.

Vous êtes bien plus heureux que nous, vous marchands; vous avez dans le ciel des saints illustres qui ont exercé votre professions, comme saint François d'Assise, saint Jean-de-Dieu, mais nous, nous n'en avons qu'un seul de connu, et encore, l'Eglise, chaque fois qu'elle célèbre la fête de notre patron, ne peut s'empêcher d'exprimer sa surprise : « Chose étonnante, dit-elle; c'était un avocat, et il n'était pas voleur ! »

Il y a dans le commerce un principe d'unité et de charité; c'est celui qui établit entre les différents peuples ces relations multipliées qui les font se connaître et s'apprécier, qui les forcent à faire dans leur intérêt des sacrifices mutuels.

Plus d'un marchand a porté la civilisation dans des pays barbares, et plus d'un marchand a aidé à la propagation de la religion. On dit que ce sont les marchands de Briemen qui ont les premiers jeté la semence du christianisme dans la Livonie. L'histoire nous enseigne qu'Iglaflus, marchand, convertit la plupart des juifs de Majorque. Ce fut un marchand qui, en 1565, convertit et baptisa le roi de Solor et toute sa famille.

La vie de saint François-Xavier nous fournit un grand nombre de circonstances où le commerce a servi à l'établissement de la foi aux Indes, et ici, en Amérique, demandez aux anciens comment partaient les missionnaires; ils s'enfonçaient dans les forêts de l'ouest pour prêcher la foi aux sauvages; dans plus d'un canot de la compagnie de la baie d'Hudson, on voyait un prêtre; et les canots, qui transportaient jusqu'à la source de notre grand fleuve les marchandises et le trafic, apportaient avec eux la religion et ses ministres.

Pourquoi le commerce serait-il avilissant ? N'est-ce pas lui qui fait la prospérité matérielle d'un peuple ?

Un peuple n'est-il pas obligé, de temps à autre, de soutenir des guerres longues et coûteuses, pour conserver sa dignité ou pour défendre ses foyers ? Peut-il réussir s'il n'a pas la richesse nécessaire ?

« Le commerce est le nerf de l'Etat », a-t-on dit, et aujourd'hui cette maxime reçoit son application dans toute son étendue.

Quand le commerce va bien, tout va bien dans la nation; les cœurs sont contents et les fronts sont sans rides. Le bien-être règne avec la prospérité. C'est encore au commerce que nous devons les progrès étonnants de ce siècle; c'est lui qui fait sillonner les mers de navires et de vapeurs sans nombre; c'est lui qui a couvert la terre d'un réseau de chemins de fer.

Pour parler de nous en particulier, habitants de Montréal, c'est au commerce que nous devons la beauté et la splendeur de notre ville; c'est à lui que nous devons nos édifices grandioses; c'est à lui que nous devons notre pont, l'une des merveilles du monde; c'est à lui que nous devons la prospérité de notre jeune nation.

Une profession qui accomplit ces prodiges n'est pas une profession avilissante, et vous qui vous adonnez au commerce, vous pouvez être fiers; vous accomplissez une mission qui, comme toute autre, vient de Dieu même, et tout en servant votre Dieu, vous servez votre patrie; mais ne faites pas comme les habitants de Tyr, ne soyez pas orgueilleux comme son roi, qui, nous dit l'Ecriture, avait élevé son cœur comme celui de Dieu, et qui, à force de devenir riche, avait fini par se croire lui-même un Dieu.

Ses richesses lui ont été ôtées, et son peuple a disparu.

Sans doute que l'intérêt doit être votre mobile; mais il faut, pour vous comme pour nous, que les moyens employés soient légitimes.

Un négociant hollandais, à qui les magistrats d'Amsterdam avaient reproché de fournir des munitions de guerre aux Espagnols, leurs ennemis, répondit: « Comme citoyen de cette ville, j'ai le droit de faire le commerce partout, et si, pour gagner ma vie, il fallait traverser l'enfer, je hasarderais volontiers d'y brûler les voiles de mon vaisseau. »

Non, pour que le commerce soit profitable à l'individu, à la famille et à la nation, il faut qu'il soit honnête; et pour qu'il soit honnête, il faut également que les lois qui le régissent soient basées sur l'équité. Il faut que ceux qui sont chargés d'interpréter ces lois, les magistrats et les avocats, soient intègres, et aient fait des études sérieuses; il faut que l'enseignement soit sain et appuyé sur les vrais principes.

Le droit commercial, voyez-vous, n'est pas comme le droit civil ; ce dernier remonte à l'antiquité romaine, qui de suite a créé un chef-d'œuvre, honoré de la sanction des siècles.

Il est appuyé sur des bases solides qui ne remuent pas. Le législateur lui-même semble ne pouvoir suivre le commerce dans ses changements rapides; aussi trouve-t-on dans les codes de la plupart des nations un article déclarant lois les us et coutumes du commerce.

Le droit civil, c'est la règle conforme à l'ordre établi par Dieu lui-même, le droit commercial c'est l'exception. En voulez-vous des exemples ?

L'homme, dans son enfance, est entouré des sollicitudes de la loi qui, comme une bonne mère, lui donne les soins que sa faiblesse exige ; elle ordonne de nommer un tuteur à tout mineur ; elle impose à tout citoyen l'obligation d'accepter cette tutelle et elle rend le tuteur responsable, c'est-à-dire, qu'il doit être privé de sa liberté, s'il est administrateur infidèle et même s'il est seulement négligent, elle permet au mineur de se faire relever de tout engagement qui ne lui aurait pas été profitable.

Voilà la règle conforme à la nature même, elle est basée sur l'Evangile, qui nous enseigne de secourir le faible, et la loi, dans ce cas, se fait l'écho du droit divin. Maintenant voilà l'exception faite en faveur du commerce : le mineur n'est plus protégé ; il est considéré comme un majeur et sa faiblesse même ne le sauve pas de la ruine.

Un autre exemple. Dieu a voulu que la femme fût soumise à son mari, qu'elle obéît à sa volonté ; le droit civil se conforme à cette ordonnance de Dieu et frappe de nullité les actes que la femme fait sans l'autorisation de son mari. Dans le commerce, cette autorisation n'est plus requise ; la femme est libre, maîtresse d'elle-même ; elle s'oblige sans le concours de son mari, et même quelquefois elle oblige son mari.

Ces concessions faites au commerce ont été jugées nécessaires; mais vous voyez de suite la nécessité pour le commerce de se rapprocher davantage de la loi de Dieu.

Si je puis m'exprimer ainsi, l'honnêteté et la bonne foi sont plus nécessaires au commerce qu'à tout autre état.

Je sais que cette foi entière rendrait notre profession d'avocat inutile ; mais nous sommes dans la position des médecins qui

donnent des conseils pour prévenir les maladies ; cependant, il y a toujours des malades. Nous savons également que, malheureusement, il y aura toujours des marchands qui, comme le négociant hollandais, risqueront de brûler les voiles de leurs vaisseaux et forceront ainsi les honnêtes gens à se servir d'avocats.

Discours de M. Cherrier.

Monseigneur,

Monsieur le Vice-Recteur,

Mesdames et Messieurs,

C'est à messieurs les élèves que je dois d'abord m'adresser comme doyen de la faculté de droit. Ma tâche aujourd'hui est un peu plus austère que celle que j'ai remplie à la clôture de la dernière année académique.

J'éprouvais alors une véritable satifaction à féliciter les élèves de leurs succès, succès dûs à leur diligence et à leur assiduité aux cours. Aujourd'hui, ce sont des avis que j'ai à vous offrir, et les avis ne peuvent être accueillis avec la même faveur que des éloges. Néanmoins, j'ai la confiance que vous les recevrez volontiers, et que vous rendrez justice à mes motifs. J'éprouve quelque satisfaction à vous les donner, persuadé, qu'en les suivant, vous accélèrerez vos progrès dans l'étude de la jurisprudence.

Voici comment un publiciste anglais éminent, sir James Mac-Kintosh, parle de ces progrès. « Il n'y a pas, selon moi, dans l'ensemble général des affaires humaines, un spectacle aussi beau que celui des progrès de la jurisprudence ; il n'y a rien de plus noble que les efforts prudents et infatigables d'une succession d'hommes sages pendant une longue série de siècles enlevant tous les cas, à mesure qu'ils se présentent, au dangereux pouvoir de l'arbitraire, pour les assujettir à des règles inflexibles ; étendant le domaine de la justice et de la raison, et resserrant graduellement dans les bornes les plus étroites celui de la force brutale et de la volonté capricieuse. » Ajoutons les mots suivants du célèbre Burke : « La science de la jurisprudence, la gloire de l'intelligence humaine, avec tous ses défauts, toutes ses redondances, toutes ses erreurs, est la raison réunie de tous les

siècles combinant les principes de la justice primitive avec la variété infinie des affaires humaines. »

Quel est l'élève qui ne se sentirait pas animé du désir de se livrer avec ardeur à l'étude d'une science admirée par des hommes aussi illustres? Or, l'un des moyens les plus efficaces d'y faire des progrès, c'est de suivre avec assiduité et sans aucune interruption les cours de vos professeurs L'un des publicistes que j'ai cités, dit « qu'il est convaincu depuis longtemps que le meilleur moyen d'enseigner les éléments d'une science quelconque consiste dans l'usage des leçons publiques, usage adopté dans tous les lieux et dans tous les âges; que cet exercice, plus que tout autre, a pour effet de réveiller l'attention du disciple, d'abréger ses travaux, de le guider dans ses recherches, de lui sauver l'ennui des études solitaires et de graver dans sa mémoire les principes de la science. » La promulgation de notre code civil et les cours de droit inaugurés dans les universités doivent donner une impulsion puissante aux études légales et les faciliter beaucoup.

A côté de votre intérêt personnel, messieurs les élèves, vous avez un autre motif de donner une attention sérieuse à l'enseignement universitaire, et ce motif, j'en suis sûr, vous l'apprécierez, puisqu'il vous sera inspiré par un devoir de justice et de reconnaissance envers vos professeurs.

L'enseignement en général est une tâche laborieuse; mais l'enseignement universitaire l'est encore plus, et exige un grand labeur. Comme vos professeurs ont très peu de temps pour préparer leurs cours, surtout ceux qui se donnent tous les jours, comme les cours de droit romain et de droit civil, il faut un travail de tous les jours et des recherches multipliées, pour leur assurer l'éclat et le succès dont ils ont été couronnés jusqu'à présent.

La satisfaction la plus vive que puisse éprouver un professeur, le fruit le plus agréable qu'il puisse recueillir de ses veilles et de son labeur se trouvent dans la diligence et l'application de ses élèves et dans leurs succès. C'est une rémunération à laquelle nous attachons toujours beaucoup de prix, et que des élèves comme ceux auxquels j'ai l'honneur de m'adresser ne sauraient nous refuser.

Je dois peut-être faire observer qu'en parlant avec éloge de mes collègues de la faculté de droit, je me sens parfaitement à

l'aise. Ne donnant moi-même aucun cours, mes éloges ne peuvent me faire soupçonner d'un sentiment de vanité ou d égoïsme

Lors de la dernière séance universitaire, je disais que l'on serait témoins d'un grand spectacle à Québec, le 24 juin.

Il me sera permis aujourd'hui de dire que mes prévisions n'ont pas été trompées. Quel spectacle magnifique, en effet, que cette démonstration religieuse et nationale !

On a vu des orateurs canadiens éminents, tels que les Routhier et les Chauveau, animés d'une noble émulation, disputer la palme de l'éloquence à des orateurs français remarquables, tels que les Jannet et les Foucault ; tous ensemble ont recueilli les applaudissements d'auditeurs d'élite. Les félicitations chaleureuses prodiguées par M. Jannet à l'un de nos compatriotes, M. le juge Routhier, ont rappelé ce beau trait d'Eschine, faisant l'éloge devant ses élèves de l'éloquence de son rival Démosthène. La comparaison s'arrête là. Il y avait entre les deux orateurs grecs, non seulement rivalité d'éloquence, mais une lutte acharnée dont Eschine sortit défait et Démosthène triomphant. Ici, point de lutte, mais communauté d'idées et parfait accord de sentiments, en traitant de la manière la plus brillante les grands sujets qui se rattachent à l'existence nationale d'un peuple. Ici, point de vaincus, mais seulement des vainqueurs qui ont remporté une égale victoire ; et les cris d'admiration arrachés à un auditoire ravi de leur éloquence en ont été le prix.

En rappelant les noms de MM. Jannet et de Foucault, on ne peut s'empêcher de regretter que leur séjour parmi nous ait été si court. Ceux qui ont eu l'avantage de faire leur connaissance ont pu apprécier l'aménité de leur caractère, l'urbanité exquise de leurs manières, comme aussi tout ce que leur conversation offrait d'intéressant sur les questions qui agitent l'opinion publique dans les sociétés modernes. Ils ont été reçus ici avec cordialité, ou plutôt avec enthousiasme. Nous avons vu en eux de vaillants champions de l'Eglise, atteinte dans ses libertés les plus précieuses par un gouvernement soi-disant constitutionnel et qui viole les principes les plus essentiels de ce genre de gouvernement. Ils ont témoigné une vive reconnaissance de l'accueil que nous leur avons fait, et ils en conserveront, j'en suis sûr, un souvenir agréable comme celui que nous conserverons nous-mêmes de leur trop court séjour au Canada.

En reportant mes souvenirs sur la grande fête nationale, laissez-moi exprimer un regret dont je ne puis me défendre. Ceux qui, après la cession du pays et pendant une longue suite d'années, ont combattu, dans l'intérêt de nos institutions, l'oligarchie égoïste qui voulait nous les ravir, sont descendus dans la tombe. Que n'ont ils pu contempler le magnifique spectacle du 24 juin. Que n'ont-ils pu, du fond de cette tombe, entendre les accents sympathiques à notre race, prononcés par Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada dans un langage digne de l'homme d'Etat aux idées élevées et aux sentiments généreux. Comme ils auraient été heureux de l'entendre parler avec élégance une langue que l'on a tenté souvent de proscrire; cette langue a survécu à toutes les tentatives de proscriptions. Son culte fait aujourd'hui la gloire des littérateurs canadiens, dont les productions en prose et en vers sont goûtées et admirées des littérateurs français.

Mais si les premiers défenseurs de nos libertés civiles et religieuses n'ont pu être témoins d'une démonstration qui est comme le couronnement de leurs nobles efforts, ils ont dû, au moins, avant d'entrer dans leur tombeau, nourrir l'espoir qu'ils seraient environnés un jour du respect et de la reconnaissance de leurs concitoyens, et cet espoir n'a pas été vain.

Ils ont laissé en héritage, à ceux qui doivent continuer la lutte commencée avec tant de patriotisme, leurs talents, leur énergie, et nous recueillons aujourd'hui les fruits du labeur des uns et des autres. Leur exemple doit nous apprendre à conserver un attachement inaltérable à nos institutions religieuses et nationales.

La reconnaissance est une vertu pour les sociétés comme pour les individus. Aussi je ne puis laisser cette séance se terminer, sans exprimer, au nom de l'université, les sentiments de reconnaissance dont nous sommes pénétrés pour tous ceux qui honorent cette réunion de leur présence.

Sa Grandeur l'évêque de Montréal a, depuis longtemps, acquis de justes titres à cette reconnaissance, en assistant à nos séances, et surtout en y prononçant de ces allocutions intéressantes dont il a le secret. Des paroles aussi bienveillantes qu'éloquentes témoignent de l'intérêt qu'il prend à l'enseignement universitaire donné dans une institution dont il désire assurer l'existence à son diocèse.

Il me sera permis d'offrir aussi aux dames des remerciements particuliers. En prêtant une attention suivie à des sujets sérieux et souvent arides, malgré l'intérêt que M. le professeur de droit commercial a su répandre sur celui qu'il a traité ce soir, ces dames font preuve de leur intelligence ainsi que de leur désir d'encourager l'instruction. De cette bonne volonté j'augure bien de l'avenir de notre institution, suivant l'adage : « Ce que femme veut, Dieu le veut ; » et cela sans doute parce que les femmes ne désirent que des choses raisonnables. Qui oserait en dire autant des hommes ? Ce ne sera pas moi assurément.

Monsieur le Vice-Recteur, nous sommes heureux de saisir cette occasion solennelle pour vous souhaiter la bienvenue. En vous choisissant pour présider aux destinées de l'université Laval à Montréal, le séminaire de Québec nous donne une nouvelle preuve de son désir de la voir florissante. Ceux qui ont l'avantage de vous connaître retrouvent chez vous les qualités qui distinguent vos estimables prédécesseurs, l'aménité du caractère, et les charmes d'une conversation intéressante, avec le même zèle pour le succès de l'enseignement universitaire à Montréal et le progrès des élèves. Veuillez être persuadé que nous nous efforcerons de rendre votre séjour parmi nous aussi agréable que possible, et que nous en verrons le terme avec regret.

Monseigneur de Montréal avait bien voulu accepter de clore la séance. Dans l'éloge qu'il fit de l'université, il eut des paroles charmantes pour chacune des facultés, et fit voir tout le bien qu'on pouvait attendre d'une institution propre à former des hommes éclairés, convaincus, incapables de transiger avec leur conscience et dévoués à tous les grands intérêts. Sa parole facile, animée, entraînante, fut accueillie, comme toujours, avec la plus vive satisfaction.

A Monsieur le Directeur de la *Revue de Montréal.*

LES
Monuments antiques
DE L'ANGOUMOIS

I

DOLMENS ET TUMULI

Cher maitre et cher compatriote,

Permettez-moi de vous donner ces deux noms que justifient l'autorité remarquable avec laquelle vous traitez toutes les questions d'art, d'histoire et de philosophie, et votre amour profond pour la France, notre chère patrie commune.

Je vous ai exprimé le désir de travailler avec vous, et nos excellents amis du Canada, à l'œuvre de civilisation et de progrès poursuivie, avec tant de succès, par la *Revue de Montréal*, et vous avez répondu à ce désir par une adhésion aussi cordiale qu'empressée. Recevez-en tous mes remerciements.

Je m'étais inscrit, vous vous en souvenez, pour *des nouvelles françaises de ma région;* mais il me semble, maintenant que l'heure est venue de tenir la parole donnée, que ma petite chronique locale serait d'un trop mince intérêt pour vos lecteurs. J'habite une ville qui n'a d'importance que par les affaires commerciales qui s'y traitent; j'y vis tranquille, loin des bruits de la politique, sans me mêler aux discussions vaines et menteuses, et je n'aime que les rives si pittoresques de ma Charente, « le plus joli ruisseau du royaume de France », disait Henri IV. Ces rives, qui ont été, dans le passé, le théâtre de tant de faits considérables, et qui, tant de fois, ont été arrosées du sang de nos luttes natio-

nales et religieuses, ces rives sont maintenant les plus calmes, les plus riantes, les plus gracieuses, les plus poétiques qui se puissent voir. Pour remplacer les vieux châteaux, qui s'écroulent comme les derniers vestiges de nos haines, les arbres et les haies qui bordent d'une verdure fleurie les sinuosités de la rivière donnent asile à des oiseaux qui chantent le rapprochement des cœurs et la paix universelle !

Comment, dès lors, pourrais-je trouver, à l'époque actuelle, dans la sphère régionale qu'il m'est donné de parcourir, des éléments assez variés, assez curieux, pour en composer un travail digne de votre revue et des érudits qui la lisent ? Il me faut chercher un nouveau sujet d'étude, fouiller dans le passé le plus lointain, et peut-être, cher maître et cher compatriote, vous donner, au lieu et place de ce que je vous avais promis, quelques articles sur les monuments de l'Angoumois, autrefois le pays des Agésinates.

Oui, je m'arrête définitivement à ce progamme : je montrerai à mes frères du Canada la vieille terre française où je suis né et que je n'ai jamais quittée ; je compterai d'abord ses monuments celtiques et gaulois, puis je ferai revivre, s'il se peut, les châteaux de la féodalité et les temples des chrétiens ; je noterai les siècles dont ils marquent le passage. Ces pierres, que le temps a noircies, ont leur histoire intimement liée à la grande histoire nationale, et nous l'étudierons ensemble, unis dans une même pensée d'amour pour la mère patrie !...

En suivant l'ordre chronologiquement indiqué, je dois vous parler tout d'abord des Dolmens (1) et des Tumuli (2), qui se trouvent en assez grand nombre dans le département de la Charente, formé par l'ancien Angoumois et une partie de l'ancienne Saintonge (pays des Santones).

Malgré la destruction qu'en firent les chrétiens dans les premiers siècles de leur ferveur religieuse, malgré les paysans qui les brisent d'année en année pour en jeter les débris sur les grands chemins, plus de vingt dolmens existent encore dans la Charente. Ces monuments, les plus anciens du pays, sont appelés par quelques auteurs *monuments celtiques* ou *monuments druidiques*,

---

(1) Dolmen, pierre assise horizontalement sur d'autres blocs.

(2) Tumulus, tertre artificiel conique, déprimé ou allongé, qui servait de sépulture chez les anciens peuples de la Gaule.

pendant que d'autres savants et archéologues affirment qu'ils auraient été élevés par des tribus antérieures aux Celtes. Quel peuple dressa et consolida, à force de bras, ces gigantesques pierres informes à l'ombre des forêts qui couvraient alors presque toute la surface actuelle de la France ? Nul ne le sait au juste ; nul ne le saura peut-être jamais... Bien des révolutions ont passé sur ce sol où cet inconnu les éleva et n'ont pas réussi à les détruire complètement ; beaucoup sont encore debout, noircies par le temps, objets d'épouvante pour les peuples de la campagne, qui, peu instruits ou portés à mettre le merveilleux à la place des faits naturels, croient y voir le génie du mal présider à la fureur des éléments.

De même que leur origine est discutée et l'objet de controverses ardentes, l'affectation, ou plutôt la raison d'être des dolmens a été vivement étudiée et recherchée, au cours de ces dernières années. Les premiers auteurs qui s'occupèrent de ces monuments, s'appuyant sur l'étymologie gaélique du mot,—*tol* ou *dol* (table) et *men* (pierre), *table de pierre*,—avaient établi que les dolmens servaient d'autels aux druides pour y offrir aux dieux Teutatès, Taranis et Hésus des sacrifices humains (1). Mais un grand nombre de savants écartent aujourd'hui cette opinion depuis longtemps accréditée ; ils affirment que les dolmens sont des tombeaux élevés à des guerriers illustres ou à des personnages considérables de la période celtique. Les Goths, qui ont traversé nos champs, avaient aussi coutume de dresser d'énormes pierres en mémoire de leurs combats, ou pour servir de mausolées aux grands de leur nation. D'autres archéologues, assignant aux dolmens une origine moins antique, déclarent qu'ils ne sont pas autre chose que des tumuli fouillés, débarrassés des amas de terre qui les recouvraient, et diminués des allées couvertes qui conduisaient à la chambre mortuaire formée par les pierres du dolmen. On sait que la coutume des Romains, après le combat, était de réunir dans une sépulture commune les corps de ceux qui avaient succombé : pour honorer leur mémoire, ils entassaient sur le même lieu une certaine quantité de terre, dont la masse formait une élévation plus ou moins grande selon le nombre de soldats qui participaient à ces honneurs funèbres en

(1) Et quibus immitis placatur sanguine diro
Teutates, horrensque feris altaribus Hesus,
Et Taranis scythicae non mitior ara Dianae.

portant la terre sur leurs boucliers. D'après cette version, qui trouve de nombreux adeptes, chaque tumulus recouvrirait un dolmen.

Un auteur de l'Angoumois qui a publié de nombreux travaux historiques sur son pays, M. Marvaud, dit à son tour : « Les dol-« mens ou *pierres levées* ne sont pas toujours des autels ; plusieurs « sont tumulaires, et souvent on a trouvé sous leur masse des os « sements humains, restes de quelques chefs militaires morts « dans les mêmes lieux. D'autres servirent de tribune pour haran-« guer les soldats ou le peuple quand les intérêts de tous étaient « discutés devant la foule. »

Mais que les dolmens aient été des tombeaux, des autels ou des tribunes ; qu'ils aient été élevés par des guerriers au lendemain d'une bataille, ou que d'antiques *semnothées*, vêtus de la robe blanche des Platon et des Pythagore, y aient appelé le peuple à la prière et aux sacrifices, ces monuments, toujours placés dans les lieux écartés, sur le penchant des collines, dans les forêts ou au bord des fleuves, sont entourés d'une poésie si étrange, leurs pierres ont vu passer tant de siècles et tant d'événements extraordinaires, que l'imagination des populations rurales, aidée en cela par une tradition naïve, se trouve naturellement entraînée à leur créer des légendes aussi fantastiques que merveilleuses. Une étude sincère, comme celle que je veux consacrer à nos monuments de la Charente, ne comporterait point de récits où la fantaisie joue quelquefois le plus grand rôle, car j'estime qu'en toutes choses il faut rechercher et respecter la vérité, et n'avancer rien qui ne puisse être raisonnablement établi ; mais il est difficile d'écrire l'histoire de ces pierres à l'aspect sévère, et il faut accepter de bonne foi la tradition, qui est le seul livre où l'on puisse trouver des renseignements sur elles.

Cependant, il est bon de se tenir sur une certaine réserve, et je prends l'engagement, en vous donnant la nomenclature des tumuli et des dolmens que nous possédons encore, de ne m'arrêter qu'à ceux dont les légendes revêtent au moins certain caractère de vraisemblance ou d'authenticité.

L'arrondissement d'Angoulême, qui occupe le centre du département de la Charente, a conservé huit dolmens : ceux de *Pierre-Levée*, près Bunzac, dans le canton de Larochefoucauld,—de *Champniers* et de *Dirac*, près Angoulême,—d'*Edon* et du *Roc-qui-danse*, de *Bernac* et des *Deffends*, dans le canton de la Valette,—de la

Boucharderie, près Saint-Estèphe, dans le canton de Blanzac. On y trouve aussi deux tumuli, l'un dans la forêt de *Saint-Amand de Boixe*, perdu dans les hautes futaies, et l'autre qu'on rencontre tout près de *Porcheresse*, dans le canton de Blanzac.

Dans le voisinage du dolmen de *Pierre-Levée* il existe de profondes cavernes où Waifre, seigneur d'Angoulême, et ses partisans révoltés contre l'autorité de Pépin, cherchèrent, dit-on, un refuge, en 765. Quelques années plus tard, ce même Waifre ou Gaifre, abandonné par ses amis, et fuyant de retraite en retraite, fut massacré par les habitants de l'Angoumois, au pied du dolmen de Bernac.

Le dolmen de Champniers, dit la tradition locale, abrite les restes d'un guerrier qui avait aidé Clovis à conquérir le pays sur les Visigoths. Ce guerrier ne serait point mort glorieusement dans un combat, mais pour avoir bu outre mesure du petit vin que produit le coteau, et on l'aurait enterré à cette place pour répondre au désir qu'il aurait lui-même exprimé. C'est pour cela qu'on appelle ce dolmen *le tombeau du Bourguignon.*

Il plane sur le tumulus de la forêt de Saint-Amand de Boixe certain mystère que n'a pas éclairci la trouvaille qu'on y a faite il y a quelques années. En pratiquant des travaux d'exploitation rurale, on a mis à découvert un tombeau dont le coffre était en plomb, entouré de barres de fer, et contenant encore des ossements humains ; sur la poitrine était une plaque en or, portant des caractères grecs rangés dans un ordre symétrique et impossibles à traduire, car ce n'étaient que des voyelles.

Je dois ajouter, pour clore la série de cet arrondissement, que la première église d'Angoulême, placée sous la protection de saint Auzonne, apôtre de l'Augoumois, fut élevée à la place d'un dolmen celtique.

L'arrondissement de Confolens possède aussi de très beaux dolmens : notamment, celui de *Montvallier*, près Ansac, et celui qui se dresse aux environs de Saint-Germain, dans une île formée par les eaux de la Vienne. Ce dernier surtout, appelé, je ne sais pourquoi, *Pierre de Sainte-Madeleine*, est magnifique de caractère et de conservation. En fouillant le sol qu'il domine, on a trouvé un assez grand nombre de médailles gauloises portant d'un côté une figure chevelue, et de l'autre un coq posé sur un cheval, symbole du courage et de la liberté sauvage de nos ancêtres.

On peut voir encore dans le même arrondissement les dolmens de *Perissac*, de *Montembœuf*, de *Lâge*, près Saulgond, dans le canton de Chabanais, et le tumulus de *Mazerolles*, aux approches duquel a eu lieu, dit-on, un combat entre Charles-Martel et le comte d'Aquitaine, ou bien entre Charlemagne et les Arabes établis depuis longtemps dans le pays. La tradition n'est pas très précise à ce sujet ; mais ce qui est certain, c'est qu'en faisant des fouilles en cet endroit, il y a environ 75 ans, on a découvert une grande quantité de tombeaux et des armes brisées.

L'arrondissement de Ruffec est relativement pauvre en monuments druidiques : il ne lui reste que trois dolmens, celui de *Bessé*, dans le canton d'Aigre, la *Pierre de la Pérotte* et la *Pierre de la Vieille* dans le canton de Mansle. En revanche, les tumuli y abondent près de Fontenille et de Tusson ; mais aucune chronique n'y rattache d'événements importants.

Dans l'arrondissement de Barbezieux, formé d'une petite partie de l'Angoumois et de quelques kilomètres carrés de l'ancienne province de Saintonge, on ne rencontre qu'un seul dolmen, encore est-il aux trois quarts ruiné : c'est *le Gros-Caillou*, près Montchaud. Le tumulus de *Chillac*, dans le canton de Brossac, et celui de la *Faye*, près des Essards, dans le canton d'Aubeterre, pourraient être utilement fouillés ; mais jusqu'à ce moment, aucun archéologue n'a voulu entreprendre ce long travail.

L'arrondissement de Cognac, qui produit les meilleures eaux-de-vie du monde entier, possède aussi les plus beaux dolmens du pays. A la Combe, près Château-Bernard, on voit une magnifique table de pierre parfaitenent conservée, au milieu du paysage le plus pittoresque. A Saint-Même dans le canton de Segonzac, existe un autre dolmen dans le voisinage duquel s'est passé un fait épouvantable. Besme, le même qui tua l'amiral de Coligny au jour de la Saint-Barthélemy, y fut mis à mort en 1577 par les soldats du capitaine Berthoville, gouverneur du château de Bouteville. Les circonstances qui accompagnèrent cet assassinat sont tellement monstrueuses ; il y a eu, dans la préparation du guet-apens et dans l'exécution du meurtre, de si hideux détails, que ma plume se refuse à vous les retracer.

Aux Grandes-Maisons, près Jarnac, on a découvert récemment, en traçant un chemin, une pierre de dolmen — colossal mono-

lithe—profondément enfouie dans la terre, et, à côté, un vase lacrymatoire, un collier, un anneau et une médaille dont les caractères sont entièrement frustes. Cette parure fut vraisemblablement celle d'une dame romaine; car ses restes, consumés par le feu du bûcher, gisaient dans le même lieu.

A Saint-Fort, autre dolmen parfaitement conservé.

Dans la commune des Métairies, canton de Jarnac, remarquable tumulus désigné par le nom de la *Motte à Peljeau.* Ce nom peut se traduire ainsi *Mons appellatione Jovis*, parce qu'il fut mis, sans doute, sous la protection de Jupiter Stator. On y voit également les vestiges d'un petit camp romain.

A Sainte-Sévère, à deux pas du magnifique camp romain que les savants et les curieux ne cessent de visiter, s'élève un tumulus appelé *Fort de l'Abattu.* Sans doute, le Gaulois vint souvent, dans sa fureur d'indépendance, heurter les retranchements du camp romain, et de sanglants combats y furent livrés; car on a trouvé dans les environs beaucoup d'ossements enfouis dans les champs. Quant aux geurriers romains morts dans ces combats, leurs restes et leurs armes se trouvent probablement sous la masse du *Fort de l'Abattu.* En remuant la terre, on a trouvé divers objets antiques, des cuirasses, des débris de casques, des flèches et des haches.

Le dolmen de *Garde-Epée*, dans la commune de Saint-Brice, canton de Cognac, s'élève sur une hauteur abrupte couronnée de pins et de chênes séculaires. Le pays n'a point changé d'aspect depuis l'époque où les guerriers romains de P. Crassus ont enlevé aux Gaulois cette position stratégique (56 ans avant Jésus Christ). L'âme du grand vaincu qui dort, dit-on, sous ces pierres sacrées en compagnie de sa lourde épée, semble errer au milieu de cette campagne sévère et pleine de poésie. Ces arbres aux rameaux brisés paraissent compter autant de siècles que le tombeau qu'ils protègent; on croirait entendre encore le choc des armes contre les boucliers; il semble que la bataille va recommencer bientôt plus ardente et plus héroïque qu'autrefois!

Garde-Épée est comme un symbole et comme une promesse; le cœur se sent plus fort en prononçant ces deux mots; on oublie les tristesses présentes en évoquant les gloires du passé.

Garde-Epée, ô notre vaillant aïeul, sois aussi notre exemple! Comme toi, nous avons été vaincus; mais, comme toi aussi, nous

gardons le glaive que notre bras saura brandir dans les revanches prochaines !... C'est l'épée de Brennus et de Vercingétorix, de Clovis et de Charlemagne, de Philippe-Auguste et de saint Louis, de Duguesclin, de Jeanne d'Arc, de Bayard, de Condé, de Turenne, de Montcalm, de Kléber et de Desaix !

— *A continuer.*

EUTROPE LAMBERT.

Reponses a diverses questions de droit canonique

SOULEVÉES AU SUJET DE

La lettre pastorale des eveques de la province de Quebec

DU 1er JUIN 1880 (1).

On nous a posé bien des questions relativement à certaines parties de ce vénérable document. Nul mal à cela, sans doute ; c'est une preuve, au contraire, et non équivoque, du respect que l'on a pour l'enseignement des premiers pasteurs et de l'importance qu'on attache à la connaissance claire et distincte des matières religieuses. Il serait injuste, en effet, de s'imaginer qu'on ait fait ces questions avec aucune intention hostile, ou avec la folle arrière-pensée d'ébranler en quelque façon l'autorité de la lettre pastorale de NN. SS. les évêques, ou d'échapper à son action au moyen de subterfuges et de subtilités plus ou moins théologiques. Une telle ambiton serait coupable autant qu'absurde. Et de notre côté, on voudra bien le croire, il s'agit non pas de contredire l'enseignement pastoral, d'en restreindre la portée, de l'affaiblir, d'en atténuer l'effet, ou de nous en constituer le juge, mais uniquement, comme nous en avons le droit, de le développer un peu, selon les diverses questions qui se présentent, de l'expliquer à la lumière des principes théologiques, d'éclaircir certains points relativement obscurs, en un mot, de dissiper ces

---

(1) *Lettre pastorale des évêques de la province ecclésiastique de Québec sur le respect dû à la parole de Dieu et au sacrement de pénitence*, 1er *juin* 1880.

doutes qui naissent d'eux-mêmes quelquefois, et se meuvent toujours, comme de légers nuages, autour des vérités les plus lumineuses et le mieux exposées.

C'est donc sans aucune répugnance, mais très-volontiers, au contraire, que nous accédons aujourd'hui, c'est-à-dire le plus tôt qu'il nous a été possible, au désir de ceux qui ont bien voulu s'adresser à nous.

Du reste, s'il fallait des exemples pour nous justifier auprès de nos frères, pour calmer de vaines inquiétudes ou des susceptibilités trop vives, nous leur dirions : Messieurs, ce que nous faisons aujourd'hui arrive continuellement. Tous les jours, des revues comme celle-ci, entre autres la *Civiltà cattolica*, la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, la *Nouvelle Revue théologique*, etc., etc., nous apportent des questions et des réponses analogues à celles qu'on va lire, en un mot, des consultations qui roulent, non-seulement sur les ordonnances ou sur les lettres pastorales des évêques, mais encore sur les bulles, sur les constitutions pontificales, et en particulier sur la célèbre constitution *Apostolicae Sedis*, plusieurs fois citée dans la lettre dont il est ici question.

De plus, qu'on veuille bien le remarquer, en répondant à ceux qui nous ont consulté, nous restons encore beaucoup en deçà du point où se rendent, en général, les écrivains de la presse quotidienne, lesquels ne se dispensent guère non-seulement d'interpréter les actes émanés des évêques et du Saint-Siège, mais encore de les tourner — et Dieu sait comment — contre le parti qui a le tort ou le mérite de leur déplaire.

Nous n'en ferons pas autant.

Pour être mieux compris et dispenser nos lecteurs de recourir à un document déjà loin d'eux peut-être, nous reproduirons, avant chaque série de questions, le passage de la lettre pastorale qui lui a donné lieu ; puis, tout en développant la thèse générale régulièrement, nous introduirons dans un ordre logique les questions posées, en les modifiant quelque peu, s'il le faut, quant à la forme, ou en les complétant, sans y rien changer toutefois de substantiel ; puis viendront les réponses, que nous ferons aussi courtes, aussi claires, aussi complètes, aussi exactes que possible, avec l'espoir que nos lecteurs en seront satisfaits, et l'humble confiance que nos supérieurs voudront bien nous corriger au besoin, et nous ramener dans la bonne voie, si nous avons—ce qu'à Dieu ne plaise—le malheur de nous en écarter.

Entrons en matière.

Aux pages 4, 5, 9 et 10 de leur lettre pastorale, NN. SS. les évêques s'expriment ainsi :

« Aujourd'hui, N. T. C. F., le même devoir nous incombe d'élever la voix pour protester contre certaines pratiques qui tendent à détruire la liberté du ministère pastoral et le respect dû au sacrement de pénitence et à ses ministres.

« Dans quelques occasions assez récentes on a oublié ce principe que nous exposions dans la même pastorale (pastorale commune du 22 septembre 1875), savoir que « Si quelqu'un croit avoir « droit de se plaindre d'un ministre de l'Église, ce n'est pas au « tribunal civil qu'il doit le citer, mais bien au tribunal ecclési- « astique, seul compétent à juger la doctrine et les actes du prêtre. « Voilà pourquoi Pie IX, dans sa bulle *Apostolicae Sedis*, octobre « 1869, déclare frappés d'une excommunication majeure ceux qui « obligent directement ou indirectement les juges laïques à citer « devant leur tribunal les personnes ecclésiastiques, contre les « dispositions du droit canonique. »

« Des curés ont été cités devant le tribunal civil pour répondre sur ce qu'ils avaient dit en chaire, et, ce qui est plus grave encore, on a appelé des témoins pour leur faire dire si et pourquoi l'absolution leur avait été refusée dans le saint tribunal de la pénitence.

« Au quatrième chapitre des *Actes des Apôtres*, nous voyons que saint Pierre et saint Jean furent cités à comparaître et à répondre sur cette question : *Par quelle puissance ou au nom de qui avez-vous prêché : In qua virtute, aut in quo nomine fecistis hoc vos* (v. 7.) ? Ils répondirent que c'était au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et quand on le leur défendit, ils en appelèrent de cette sentence inique en disant : *Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu : Si iustum est in conspectu Dei, vos potius audire quam Deum, iudicate* (v. 19).

« C'est l'Eglise seule qui donne mission pour prêcher ; c'est elle qui avant tout peut juger si les bornes de cette mission ont été respectées ou non ; et l'enfant de l'Eglise qui va du premier coup demander au juge civil de donner une sentence sur ce sujet, méprise cette mère de son âme et travaille à tarir la source de la parole divine, qui sauve les âmes. »

. . . . . .

. . . . . .

« Nous avons la confiance que les graves considérations que nous venons d'exposer dissiperont toutes les inquiétudes et tous les doutes sur cette grave matière et feront comprendre pourquoi l'immortel Pie IX, dans sa bulle *Apostolicae Sedis* du mois d'octobre 1869, a prononcé sentence d'excommunication *ipso facto* et réservée au Souverain Pontife contre « ceux qui directement ou

» indirectement forcent les juges laïques à citer devant leur tri-« bunal les personnes ecclésiastiques contre les dispositions du « droit canonique »; ce qui arrive certainement lorsque l'on traîne devant les tribunaux un prêtre pour lui faire rendre cempte de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère. Nous ajoutons ici que nous regardons comme un grave attentat à la liberté du ministère sacré toute tentative qui aurait pour but de contraindre, ou même simplement de permettre à un catholique de déposer en cour de justice contre son confesseur pour refus d'absolution. « Si quelqu'un croit avoir droit de se « plaindre d'un ministre de l'Eglise, ce n'est pas au tribunal civil « qu'il doit le citer, mais bien au tribunal ecclésiastique, seul « compétent à juger la doctrine et les actes du prêtre. » (*Pastorale collective du 22 septembre* 1875.)

Pour quiconque lit et pèse un peu les paroles que nous venons de reproduire, il est bien évident que NN. SS. les évêques réclament ici, au nom de l'Eglise, en faveur des droits et de la compétence du tribunal ecclésiastique, contre la prétendue compétence du tribunal civil, quand il s'agit d'une *cause ecclésiastique*, que cette cause soit telle à raison de la personne, qui serait une personne ecclésiastique, *ratione personae ecclesiasticae*, ou à raison de la matière, qui serait une matière ecclésiastique, *ratione materiae ecclesiasticae* (1). Ils disent : Nous sommes seuls juges compétents dès que la cause est ecclésiastique, c'est-à-dire dès qu'il s'agit ou de *personnes ecclésiastiques*, ou de *matières ecclésiastiques*, ou des deux à la fois. Dans le premier cas, nous réclamons notre compétence exclusive à raison de l'*immunité ecclésiastique de la personne ;* dans le deuxième cas, nous la réclamons à raison de l'*immunité ecclésiastique de la matière ;* dans le troisième, nous la réclamons, *a fortiori*, à raison de l'une et de l'autre immunité ; et le tribunal séculier, ou, ce qui est ici la même chose, le tribunal du juge laïque reste également incompétent dans chacune des trois alternatives.

Pour bien saisir le sens et mesurer toute la portée de cette réclamation, on a demandé d'abord :

1° En quoi consiste l'immunité ecclésiastique personnelle ? — Quelle en est la nature ?

---

(1) Ex causis ecclesiasticis, aliquas *ratione sui*, alias *ratione personarum*, ad forum ecclesiasticum pertinere, dicitur *in Cap.* 4, *de immunit. Eccles. in* 6, nous apprend Benoît XIV dans son *De Synodo dioecesana*, 9, 9, 2. Il appelle ces dernières causes *foro ecclesiastico addictae ratione personarum quas tangunt*. 9. 9. 8.

2° Quelle en est l'étendue et quelles en sont les limites ?

Nous donnons à ces deux questions le premier rang, parce qu'elles sont fondamentales et qu'elles nous fourniront les principes dont nous aurons besoin dans la suite pour résoudre facilement toutes les autres ; et si nous les avons réunies ensemble, c'est qu'elles se trouvent en effet tellement liées, qu'il est impossible d'en bien connaître une sans avoir soigneusement étudié l'autre.

I

1° *En quoi consiste l'immunité personnelle ecclésiastique ?—Quelle en est la nature ?*

L'immunité ecclésiastique personnelle,—qu'on appelle simplement quelquefois, à cause de son importance, l'immunité personnelle, l'immunité des clercs, ou encore l'immunité ecclésiastique *ratione personae*, *propter qualitatem personae*, *circa personam*, ou le privilège du for, *privilegium fori*, *privilegium fori ecclesiastici*, —est ainsi définie par Reiffenstuel. « Elle consiste en ce que les « personnes ecclésiastiques... sont libres et exemptes de la juri- « diction de n'importe quelle puissance et personne laïques : *eam consistere in hoc qaod personae ecclesiasticae... sint immunes, liberae et exemptae a iurisdictione cuiusvis potestatis et personae laicalis, seu laici.*

Schmalzgrueber, après avoir défini l'immunité ecclésiastique en général *Ius quo loca, res, vel personae ecclesiasticae a communi onere, seu obligatione liberae sunt et exemptae*, dit que l'immunité personnelle « consiste principalement en cinq points 1° privilège du canon, 2° exemption du tribunal séculier, 3° exemption des lois civiles, 4° exemption des charges personnelles, 5° exemption des charges patrimoniales : *Consistit precipue in quinque sequentibus* : 1° *in privilegio canonis ;* 2° *in privilegio fori seu exemptione a foro saeculari ;* 3° *in exemptione ab obligatione legum civilium ;* 4° *in exemptione ab oneribus personalibus ;* 5° *in exemptione ab oneribus prtrimonialibus.*

L'immunité personnelle dont nous parlons, ou privilège du for, est rangée sous le numéro deux.

Saint Liguori, qui s'exprime à ce sujet de plusieurs manières, dit que « les ecclésiastiques ne sont pas sujets au for laïque, qu'ils

jouissent de cette exemption quant à leurs personnes, *circa suas personas* (1).»

Scavini la définit : « un privilège qui consiste en ce que les ecclésiastiques ne peuvent être attraits qu'au tribunal ecclésiastique (2).»

Enfin, nous dirons avec Maupied : « Le droit d'immunité personnelle consiste en ceci : que toute personne vraiment ecclésiastique jouit de l'immunité personnelle, et par là même se trouve libre, exempte de la juridiction et du for de quelque puissance ou de quelque personne laïque que ce soit, tant dans les causes civiles que dans les causes criminelles ; et c'est là le privilège du for, en vertu duquel aucun clerc ne peut être attrait en jugement par le juge séculier, emprisonné ou puni, mais ne le peut être que par le juge ecclésiastique (3).»

Comme on le voit, toutes ces définitions, empruntées aux auteurs les plus connus, se ressemblent de tous points. Avec plus ou moins de développement, elles expriment la même chose, reviennent au même. Au fond, la meilleure, à nos yeux, est la plus simple, qui se limite à l'essentiel et laisse au commentateur le soin de préciser le sens d'une formule exacte et complète en elle-même.

C'est en effet celle que nous expliquerons pour bien faire connaître la nature de ce privilège.

Et d'abord, cette immunité est *un droit*.

Ce droit est *doublement personnel :* personnel en ce sens qu'il est inhérent à la personne ecclésiastique, lui est propre, à raison même de sa qualité de personne ecclésiastique, *ratione personae*, *propter qualitatem personae*, sans qu'aucun laïque ne puisse le réclamer ; personnel encore en ce sens qu'il se rapporte en même temps à la personne ecclésiastique, la regarde, la concerne, *circa personam ;* c'est-à-dire que la personne ecclésiastique en est à la fois et le *sujet* et l'*objet*. Elle en jouit, d'un côté, parce qu'elle est personne ecclésiastique et par là même qu'elle est telle ; elle en

(1) *De privilegiis*, c. II, 18 et 19.

(2) Privilegium fori in eo consistens, ut ecclesiastici non nisi in foro ecclesiastico convenire possint. *Theologia moralis universa*, IV, 461.

(3) *Iuris canonici Compendium*, tom. poster. par. III. De personis, lib. VII, De Clericis, p. 51.

jouit, de l'autre, quant à sa propre personne, *quoad personam, circa personam.* Si, au lieu de sa propre personne, il s'agissait, v. g., de ses biens, ou même de sa doctrine, etc., ce ne serait plus l'immunité personnelle ou privilège du for, qui serait en question, mais une tout autre immunité.

Ce droit, dont jouit la personne ecclésiastique quant à sa propre personne, consiste formellement dans cette *exemption*, ou plutôt cette *indépendance* qui la soustrait, la fait échapper, non pas à la juridiction du juge ecclésiastique, mais à celle du juge laïque.

On a donc tort de dire—remarquons-le en passant—que l'ecclésiastique, exempt de la juridiction séculière, échappe à la justice. Il n'échappe pas à la justice puisqu'il relève en tout d'une juridiction ; seulement cette juridiction est celle du tribunal ecclésiastique. On n'exigera pas, sans doute, que l'ecclésiastique soit, sur les mêmes choses, justiciable de deux tribunaux.

Soustraite à la juridiction du juge séculier, la personne ecclésiastique ne saurait être citée en jugement à son tribunal, ni condamnée, par conséquent, ni punie.

C'est ici le moment de faire certaines distinctions qu'on a trop souvent méconnues.

Le privilège du for étant le privilège qui soustrait toute personne ecclésiastique à la juridiction du for laïque, il s'ensuit qu'il oblige tout le monde, tout demandeur, et que, par conséquent, ni un ecclésiastique ni un laïque, ni l'un plus que l'autre, ne peuvent citer une personne ecclésiastique au tribunal du juge séculier.

Comme c'est là un privilège personnel, inhérent à la personne ecclésiastique, à sa qualité de personne ecclésiastique, *propter qualitatem ecclesiasticam personae*, et que la qualité de personne ecclésiastique ne dépend pas de la nature de la cause en litige, il est clair qu'il reste absolument le même, quelle que soit la nature de la cause, civile ou criminelle, temporelle ou ecclésiastique, et, en particulier, — disons-le tout de suite, puisqu'on a voulu ici tout mêler,—quelle que soit la nature des fonctions qu'exerçe la personne ecclésiastique, fonctions du ministère sacré, ou fonctions purement civiles.

Cependant, tout en étant personnel, ou lié à la qualité ecclésiastique de la personne, ce privilège n'est pas tellement person-

nel qu'il n'appartienne pas d'abord et avant tout au collège ecclésiastique même (1). Par conséquent personne en particulier, aucune personne ecclésiastique, n'y peut renoncer, par aucun pacte, ou y déroger pour se soumettre à la juridiction d'un juge laïque ; c'est-à-dire que les personnes ecclésiastiques, par cela même qu'elles ont cette qualité, ne peuvent être amenées, ni forcément (*inviti*), ni volontairement (*voluntarii*), au tribunal du juge seculier.

Enfin, une dernière distinction, bien importante, est celle qui regarde la citation même. Sans doute, la personne ecclésiastique est soustraite à la juridiction du juge laïque comme accusé, *tamquam reus ;* elle ne peut par conséquent être mise en jugement à son tribunal, condamnée ou punie ; mais cela ne veut pas dire qu'un ecclésiastique ne puisse pas, lui, citer en jugement un laïque, se présenter comme tel, c'est-à-dire comme demandeur, *tamquam actor*, devant le juge laïque. Tout ce que comporte le privilège dont nous parlons est que la personne ecclésiastique ne peut être attraite en jugement, *ipsa trahi non potest*, c'est-à-dire qu'elle ne peut être citée au tribunal du juge laïque *tamquam reus* (2).

C'est ce que le droit commun sanctionne en disant que le demandeur suit le for de l'accusé (3).

A plus forte raison n'est-il en aucune façon contraire au privilège du for d'assigner au tribunal du juge séculier un ecclésiastique comme expert, *quasi peritum*, ou comme témoin, *tamquam testem*, ni même de l'assigner *coram iudice sed non in ius*, v.g., pour que le juge lui ordonne quelque chose, l'avertisse, le réprimande même, etc, puisque, alors, bien loin d'y être appelé *tamquam reus*, il n'y paraît pas même du tout comme partie litigante.

---

(1) *Manifeste patet quod non solum inviti, sed etiam voluntarii pacisci non possunt, ut saecularia iudicia subeant, cum non sit beneficium hoc personale cui renuntiare valeat, sed potius toti collegio ecclesiastico sit publice indultum, cui privatorum pactio derogare non potest.* (*C. Si diligenti*, 12, tit. II, *De foro compet.*, lib. II *Decretal.*

(2) Avanzini, *De constitutione Apostolicae Sedis commentarii*, p. 80 et 81.

(3) Iure communi sancitum est, ut actor sequatur forum rei, ac proinde clericus conveniens laicum in causa mere civili et profana illum convenire debeat coram iudice seculari, per textum *in cap. Si clericus laicum de foro competenti*. Ben. XIV, *de Syn. dioeces.*, 9. 9. 13.

Nous reviendrons plus loin sur ce principe, quand il s'agira de l'appliquer.

II

2° *Quelle est l'étendue et quelles sont les limites du privilège du for ?*

Ce privilège s'étend et se limite de plusieurs côtés :

a) du côté des personnes ecclésiastiques ;

b) du côté de la cause en matière civile et en matière criminelle ;

c) du côté du juge ;

d) du côté de l'assignation même.

Voyons chaque point dans l'ordre indiqué.

a) Du côté des personnes privilégiées, ce privilège s'étend à toutes les *personnes ecclésiastiques*, dans le sens large du mot, à savoir : tous ceux qui ont reçu les ordres majeurs, ou même les ordres mineurs, les religieux de l'un et de l'autre sexe, leurs novices et les convers. Il y a une limite pourtant, relativement à ceux qui n'ont reçu que les ordres mineurs ou la tonsure : ils ne jouissent, en effet, du privilège du for que s'ils remplissent une des trois conditions suivantes prescrites par le concile de Trente (Sess. 23, c. 6, *De reform.*) :—posséder un bénéfice ecclésiastique ;—ou, portant l'habit ecclésiastique et la tonsure, être attachés au service de quelque église par ordre de l'évêque ;—ou, pourvu toujours qu'ils portent l'habit ecclésiastique et la tonsure, se trouver dans un séminaire de clercs, ou dans une école, ou dans une université, avec la permission de l'évêque, comme dans la voie qui conduit aux ordres majeurs. Une de ces trois conditions suffit pour jouir du privilège en question ; il n'est pas nécessaire de les réunir toutes les trois. Par exemple, dès qu'il a un bénéfice ecclésiastique, le clerc jouit du privilège du for, lors même qu'il ne porte ni l'habit ecclésiastique ni la tonsure ou qu'il n'est pas attaché au service d'une église. S'il n'a ni bénéfice ecclésiastique, ni titre, ni pension, il lui suffira, pour jouir du privilège, de remplir une des alternatives de la troisième condition, à savoir, de résider, avec la permission de l'évêque, dans un séminaire, ou dans une école, ou dans une université, pourvu toujours qu'il porte simultané

ment l'habit ecclésiastique et la tonsure. Ajoutons que le clerc tonsuré, lors même qu'il aurait résigné son bénéfice et qu'il ne porterait ni la tonsure ni l'habit ecclésiastique, jouit encore du privilège du for, pourvu qu'il se soit séservé une pension.

Voilà quant aux personnes.

b) Du côté de la cause, on peut dire en général, comme nous l'avons remarqué déjà, que le privilège du for, étant attaché à la personne, ou plutôt à sa qualité de personne ecclésiastique, subsiste toujours, quelle que soit d'ailleurs la matière de la cause, civile ou criminelle. Cependant le droit canonique admet ici un grand nombre d'exceptions en matière civile aussi bien qu'en matière criminelle.

Voici les cas exceptés en matière civile : 1° S'il s'agit d'une cause féodale ; 2° si des immeubles ont été, dès le principe, donnés aux ecclésiastiques ou aux églises sous la réserve de la juridiction civile ; 3° dans le cas d'éviction d'une chose achetée à un ecclésiastique par un laïque, celui-ci peut appeler le vendeur en garantie devant le juge civil ; 4° si l'ecclésiastique est attrait au tribunal civil à raison d'un emploi civil, v. g., de tuteur, curateur, etc ; 5° si un clerc attrait un laïque devant le juge civil, le laïque peut à son tour, par une action reconventionnelle, attraire l'ecclésiastique devant le même juge ; 6° enfin lorsque l'ecclésiastique succède à un laïque qui était en procès (3).

Les exceptions en matière criminelle, moins nombreuses que les précédentes, existent pourtant : 1° lorsque, pour un grave délit, ou pour cause d'incorrigibilité, un ecclésiastique est dégradé et livré au bras séculier ; 2° s'il est coupable d'assassinat ; 3° si, ayant abandonné l'habit ecclésiastique, le clerc se rend coupable d'énormités, ou commet des crimes énormes, et ne revient pas à résipiscence après une triple monition de l'évêque (4).

Telle est l'étendue du privilège du for au point de vue de la cause ; il subsiste en toute espèce de cause, civile ou criminelle, temporelle ou ecclésiastique, sauf les exceptions que nous venons d'indiquer.

---

(1) Cf. Schmalzgrueber, *Ius ecclesiasticum universum*, lib. 2, n. 80 ; Castropalao, tract. XII, *De reverentia debita ecclesiasticis personis*, punct. VII, n. 2-8 ; Roncaglia, *Universu moralis Theologia*, tract. IV, quaest. III, cap. III, 2. V, R. I.

(2) Cf. Schmalzgrueber, *loc. cit.*, n. 90 ; Castropalao, *ibid.*, punct. VI, n. 3 ; Roncaglia, *loc. cit.*

c) Du côté du juge. Il s'agit ici du juge laïque, et ce mot est pris *ex officio*, de telle sorte que le juge fût-il un clerc, l'incompétence du tribunal est la même, dès que ce clerc exerce un jugement de puissance laïque, *laica potestate.*

Mais ici nous devons excepter, bien entendu, les cas de délégation, v. g., les cas où le pape, dans la plénitude de sa puissance, déléguerait au juge laïque les causes civiles ou criminelles entre clercs; et encore ceux où l'évêque ou autre prélat ecclésiastique délégueraient au juge laïque, non pas les causes criminelles, mais les causes civiles des clercs pour qu'il en connaisse et en juge. Cette dernière délégation ne peut être accordée cependant *ad universitatem causarum*, car cela donnerait au juge laïque une juridiction ordinaire ou quasi ordinaire sur les personnes ecclésiastiques, juridiction que nul, excepté le pape, ne peut lui confier.

d) Nous voici rendu à l'explication du dernier point, qui regarde l'assignation. C'est bien certainement le plus intelligible, le plus clair de tous, et cependant,—le croirait-on?—c'est précisément celui qui est resté le plus obscur. Grâce aux passions qui aveuglent toujours, grâce aussi peut-être à cette terminologie vague et ambiguë dont on a l'imprudence ou l'habileté de se servir, même au sujet des matières les plus graves et dans les circonstances les plus sérieuses, on en est venu, dans certains quartiers, au point d'ignorer ou de méconnaître le sens des plus claires expressions du droit canonique, et cette ignorance, réelle ou feinte, on le verra tout à l'heure, s'est trahie en face même des plus savants tribunaux, dans nos plus hautes cours de justice, chez des avocats que l'on aurait crus sérieux et distingués.

C'est pourquoi, après avoir déjà exposé ce point sommairement, nous allons y revenir et donner de nouvelles explications.

Que nous dit le droit canonique? Il dit qu'en vertu du privilège du for, les personnes ecclésiastiques se trouvent soustraites *à la juridiction, à l'action du for civil, au tribunal de quelque autorité ou personne laïque que ce soit*, tant au civil qu'au criminel, de telle sorte que ces personnes (ecclésiastiques) ne peuvent être attraites au tribunal civil, citées, ou traînées devant ce tribunal, mises en cause, amenées en jugement (*in iudicium trahi*), ni incarcerées (*carcerari*), ni jugées, ni punies (*puniri*), par un juge séculier. Or, que signifient en droit toutes ces expressions, qui s'expliquent d'ailleurs l'une par l'autre? Elles signifient, et très clairement, qu'aucune personne ecclésiastique

n'est soumise à la juridiction laïque, ou ne peut être attraite au tribunal du juge séculier comme accusé, *tanquam reus*. Voilà le sens, le seul sens des expressions du droit canonique, puisqu'il s'agit d'une citation pour mettre en jugement, juger, punir, ou incarcérer. Mais tout cela veut-il dire qu'une personne ecclésiastique ne puisse être assignée au tribunal civil comme simple témoin ? Pas du tout. Le témoin, à ce titre, n'est ni mis en jugement, ni jugé, ni puni. Il n'est pas, tant qu'il reste dans son rôle de témoin, soumis comme *reus* à la juridiction du juge laïque. Donc, on peut légitimement, sans porter atteinte le moins du monde à l'immunité personnelle ou au privilège du for, assigner un ecclésiastique comme témoin au tribunal séculier. Il pourra sans doute, comme dans tout autre cas,—que l'ecclésiastique soit témoin ou non,—y avoir violation d'immunité à raison de la *matière* de la cause, *ratione materiae;* mais quelle que soit la matière en question ou la matière sur laquelle on interroge l'ecclésiastique assigné comme simple témoin, il n'y aura jamais et ne peut pas y avoir violation de l'immunité personnelle ou privilège du for. Le témoin ne peut se réclamer de ce privilège ni par lui-même ni par un autre. N'y ayant pas là violation du privilège du for, il est bien évident qu'il ne peut pas, non plus, y avoir censure encourue pour telle violation. Ce n'est donc pas ici l'occasion d'appliquer la sentence de la constitution *Apostolicae Sedis*, contre « ceux qui, directement ou indirectement, forcent les juges laïques à attraire à leur tribunal des personnes ecclésiastiques contre les dispositions du droit canonique.

Pour éclaircir encore davantage le point qui nous occupe, rappelons un incident d'une cause célèbre dans nos annales judiciaires et les sages paroles d'un des plus savants juges de la province de Québec. Lors de la contestation de l'élection de l'Hon. Hector Langevin, en 1876, le défendeur avait fait objection à la preuve de quelques sermons par les pétitionnaires. Sur ce, le savant juge déclare :

« Il (le défendeur) ne peut invoquer le privilège de l'*immunité personnelle ecclésiastique*, car les parties en cause sont laïques. Je sais que l'on a prétendu que les prêtres dont on a prouvé les sermons se trouvaient réellement mis en cause. Mais c'est une erreur. Je ne fais pas le procès de ces prêtres ; je ne puis annoncer contre eux aucune condamnation quelconque, et il n'en est demandé aucune. Aucun avis de l'accusation ne leur a été donné, et conséquemment, en vertu de la section 104 (37, Vic., chap. 9), ils ne pourraient pas même être privés de leur droit de

suffrage, si l'élection était annulée pour influence indue exercée par eux. Quant à l'amende imposée par la section 95, il faudrait une action personnelle portée contre eux pour les faire condamner, et ce serait alors seulement que l'*immunité personnelle* pourrait être invoquée (1). »

En voilà bien assez, sans doute, pour nous mettre en état de résoudre facilement et brièvement trois autres questions qui se rapportent au privilège de l'*immunité personnelle ecclésiastique* ou *privilège du for.*

III

On a demandé de plus, en effet :

3° *De ce que, dans la cause d'une élection contestée, on a cité des curés devant le tribunal civil, même pour les faire répondre sur ce qu'ils avaient dit en chaire, ou encore appelé des témoins pour leur faire dire si et pourquoi l'absolution leur avait été refusée au tribunal de la pénitence, en un mot, de ce qu'on aurait traîné devant les tribunaux un prêtre pour lui faire rendre compte de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère, s'ensuit-il qu'il y ait eu violation de l'immunité personnelle ecclésiastique, et que l'on puisse appliquer à quelqu'un la sentence d'excommunication fulminée dans la constitution* APOSTOLICAE SEDIS *contre « ceux qui contraignent soit directement soit indirectement les juges laïques à attraire à leur tribunal les personnes ecclésiastiques contre les dispositions du droit canonique » ?*

Que ce soit une cause d'élection contestée ou non, toute la réponse dépend de la signification des mots *citer*, *traîner* au tribunal civil.

Distinguons donc.

A-t-on *cité* ou *traîné* ces curés au tribunal civil à titre d'accusés (*tamquam reos*) pour les mettre en jugement, eux, personnellement, nous répondons : Oui, il y a eu violation de l'immunité personnelle, pourvu toujours que ce soit dans les limites où le droit canon revendique cette immunité, et non pas un des cas que nous avons indiqués comme exceptés relativement aux personnes, aux causes, etc. Mais si d'ailleurs les personnes ayant droit, comme personnes ecclésiastiques, au privilège du for, ne se trouvaient

(1) Jugement de Son Honneur le juge Routhier.—Contestation de l'élection de l'Hon. Hector Langevin, député fédéral du comté de Charlevoix, p. 14 et 15. 1876.

pas à le perdre en vertu des restrictions indiquées, on a certainement, en les citant comme accusés (*tamquam reos*) devant le tribunal civil, violé l'immunité personnelle.

Et alors, c'est le cas d'appliquer la sentence d'excommunication portée par la bulle *Apostolicae Sedis*. Pourquoi ? Parce que cette sentence est précisément prononcée en faveur de l'immunité personnelle : *ad trahendum* PERSONAS ECCLESIASTICAS, et ceci *praeter canonicas dispositiones*, c'est-à-dire contre les dispositions canoniques, qui protègent ces personnes mêmes, abstraction faite de la matière en litige, ou, si l'on veut, en dehors des exceptions où le droit ne réclame pas ce privilège personnel, exceptions que nous avons énumérées plus haut. Cependant, même dans ce cas, il ne s'agirait pas d'appliquer cette sentence d'excommunication à tous les coupables indistinctement, comme nous le prouverons plus loin, mais à ceux-là seuls *qui ont contraint* le juge laïque d'attraire ainsi à son tribunal des ecclésiastiques, *tamqnam reos*, contre les dispositions du droit canonique.

Maintenant, supposons qu'au lieu d'avoir cité ces curés au tribunal civil comme accusés, on ne les ait cités que comme simples témoins, la question sera toute différente, et nous répondrons : Non, il n'y a pas eu et il n'a pas pu y avoir violation de l'immunité personnelle ecclésiastique. Pourquoi ? Parce que ces curés n'ont pas été personnellement mis en cause, seul cas où peut s'exercer le privilège du for, comme nous l'avons prouvé.

Mais on nous dira : Tout en ne citant ces curés que comme témoins, on voulait cependant leur faire rendre compte de ce qu'ils avaient dit ou fait dans l'exercice du saint ministère, en chaire ou au confessionnal.

N'importe. Cette circonstance ne fait rien du tout à la question de l'immunité *personnelle*, parce que, encore une fois, cette immunité n'est pas attachée à la matière, mais uniquement à la personne. Quelle que soit la matière sur laquelle on ait interrogé ces curés, dès qu'ils n'ont pas paru comme accusés mais comme témoins, l'immunité personnelle est restée intacte. Est-ce que, par hasard, cette circonstance aurait eu l'effet de changer ces témoins en accusés et mis ces curés *personnellement* en jugement?

Il pourra y avoir eu faute chez les avocats ou les autres personnes intervenant dans la cause, s'ils n'ont pas traité les témoins ecclésiastiques avec le respect et la justice qui leur sont dûs, mais cette faute ne constitue pas une violation

de l'immunité *personnelle*, puisqu'elle ne change point le rôle de témoins assigné à ces curés ou personnes ecclésiastiques ; et cela reste vrai lors même que dans l'enquête, et grâce aux dépositions des témoins laïques, ces personnes se trouveraient plus ou moins compromises. C'est ici le cas de répéter les paroles de l'Hon. juge Routhier : «Je ne fais pas le procès de ces prêtres. Je ne puis annoncer contre eux aucune condamnation quelconque, et il n'en est demandé aucune.»

Répétons le : Le droit d'immunité personnelle ne dépend pas de la nature des fonctions que l'on exerce, mais de la qualité des personnes ; et, dans l'hypothèse, ces personnes n'étant pas attraites *tamquam rei* au tribunal du juge laïque, il manque une condition essentielle pour qu'il y ait privilège du for.

Du reste, remarquez-le bien, cette distinction entre prêtre ou ecclésiastique agissant ou n'agissant pas dans les limites du saint ministère, quand on parle de l'*immunité personnelle*, est pour le moins gallicane, au point de vue du *droit*, et un malheureux pis-aller comme *fait*. En droit, elle est contraire à toutes les dispositions canoniques, qui réclament le privilège du for sur la qualité ecclésiastique de la personne. en quelque espèce de cause que ce soit, indépendamment de toutes fonctions, que l'ecclésiastique ait agi comme citoyen ou comme ministre de l'Eglise. Par conséquent abandonner ainsi au bras séculier une personne ecclésiastique sous prétexte qu'elle n'était pas engagée dans l'exercice du saint ministère est un mépris du droit, une lâche recu lade sur un terrain qu'on n'est pas libre de céder, une trahison, une cession faite à l'Etat, du pur gallicanisme, en un mot.

De fait, quand l'admet-on, cette distinction contraire au droit ? On l'admet, ou plutôt on la tolère dans des circonstances critiques, dans ces pays infortunés où l'Eglise de Jésus-Christ n'étant plus complètement libre, comme elle doit pourtant l'être toujours et partout, on a forcément cédé sur une question de fait,—et non de droit,—pour se retrancher plus fermement sur un autre point et le conserver. Obligés de sacrifier une partie de l'immunité personnelle, on a cessé de la réclamer pratiquement dans son intégrité, pour ne pas s'exposer à tout perdre.

Mais ce n'est là qu'un fait, un pis-aller, qui n'éteint pas le droit, qui ne peut engendrer une prescription, pas même en vertu d'une coutume immémoriale, parce que cette coutume

est contraire à la liberté ecclésiastique, irrationnelle, invalide, réprouvée par les saints canons (1).

On ne prescrit pas contre le droit divin. Ecoutez l'Hon. juge Routhier, ou plutôt les docteurs romains, qui viennent à l'appui des principes que nous posions plus haut et que nous appliquons maintenant. Parlant de la cause Derouin et Archambault, qu'il avait auparavant jugée à Sorel, il dit, en 1876, dans le jugement que nous avons cité déjà, p. 14 : « Tout en reconnaissant sans restriction l'*immunité personnelle* ecclésiastique, je voyais dans son application aux affaires purement temporelles du prêtre beaucoup de difficultés. L'absence d'officialités dans ce pays me paraissait susciter des embarras très sérieux dans la procédure en matière civile et criminelle, et je disais : « Il me semble tou-« tefois que ce privilège ne s'étend pas de droit divin au-delà des « fonctions ecclésiastiques, et que, dans les affaires purement « temporelles, dans les pays où il n'y a pas d'officialités, les ecclé-« siastiques sont soumis comme membres de la société civile aux « tribunaux civils. »

« Je faisais donc une distinction entre le prêtre exerçant son ministère sacerdotal et le prêtre accomplissant les actes ordinaires de la vie civile, et sans nier le privilège au second, j'exprimais l'opinion que l'immunité personnelle pourrait être sans inconvénients limitée au premier.

« C'est cette distinction que les docteurs romains ont désapprouvée, et ils ont déclaré que « l'immunité personnelle devait « être admise dans son intégrité »,—c'est-à-dire aussi bien en faveur du prêtre accomplissant les actes ordinaires de la vie civile qu'en faveur de celui qui exerce le ministère sacré.

Dans l'hypothèse que nous examinons,—à savoir, si les curés n'ont été assignés au tribunal civil qu'à titre de témoins,—il pourra même y avoir eu violation de quelque immunité à raison de *la matière* de la cause, *ratione materiae causae*, et c'est aussi ce que nous examinerons plus tard ; mais l'immunité personnelle ou *ratione personae*, ou privilège du for, et l'immunité *ratione materiae*, sont deux choses très distinctes : un abîme les sépare ; de ce que l'une est violée il ne s'ensuit donc pas qu'il en soit ainsi de l'autre, et réciproquement. De ce qu'il y aurait eu empiètement de juridiction sur le terrain ecclésiastique réservé *ratione materiae*, on ne pourrait pas conclure, si les curés n'ont paru qu'à titre de témoins, que leurs personnes mêmes

(1) Pirhing. *De foro competenti*, n. 85 ; Engle, n. 49 ; Schmalzgrueber, lib. II *Decret al.*, l, tit. II, De foro compet., n. 79, etc., etc.

aient été mises en jugement, dans le sens fixé par l'Eglise pour qu'il y ait lieu d'invoquer l'immunité *personnelle.*

Donc, puisqu'il n'y a pas eu, ni pu y avoir ici violation de cette immunité, il faut conclure qu'il n'y a pas eu excommunication encourue, et ce n'est pas du tout le cas d'appliquer la sentence d'excommunication tirée de la bulle *Apostolicae Sedis*, car il est bien évident que cette sentence ne regarde que l'immunité personnelle. Ce qui le prouve, c'est la teneur même de l'article, qui ne mentionne que les *personnes ecclésiastiques*, qui ne frappe que ceux qui contraignent le juge laïque à attraire à son tribunal des *personnes ecclésiastiques.* Tel est, du reste, le sentiment unanime des canonistes, qui en parlant de la première partie de l'article VII de la constitution,—celle dont il s'agit précisément,—disent tous, avec le P. Maury : *Prima pars* PERSONIS ECCLESIASTICIS, *altera Ecclesiae libertati et iuribus cavet* (1). La réponse du Saint-Office, citée plus loin, en fournira une nouvelle preuve.

IV

On fait une dernière question, complexe, il est vrai, relativement à l'immunité personnelle dont il s'agit. On demande :

4° *Supposons qu'on ait vraiment attrait, dans le sens propre du mot, c'est-à-dire non pas simplement comme témoin, ou comme demandeur, mais comme accusé, tamquam reum, au tribunal du juge laïque, un ecclésiastique, « contre les dispositions du droit canonique », ou, ce qui revient au même, en dedans des limites où l'immunité personnelle existe, sans qu'aucune des exceptions établies par le droit canon, soit du côté du juge, soit du côté de la personne citée, soit du côté de la cause, ne vienne éteindre le privilège en question ; supposons, en un mot, que la violation de l'immunité personnelle ecclésiastique ait réellement eu lieu et l'excommunication été encourue, quels sont ceux qui se trouvent atteints ou frappés de cette excommunication ?*

D'après l'ancien droit,—et nous entendons par ce mot les dispositions de la bulle *In Coena Domini*,—il y avait excommunication majeure réservée au Souverain Pontife contre tous ceux

(1) V. Avanzini, de constitutione *Apostolicae Sedis* commentarii, p. 79. Editio manualis.

qui, au nom de leur office, ou à l'instance d'une partie ou de qui que ce fût, citaient—contre les dispositions du droit canonique,—ou faisaient citer, directement ou indirectement, les ecclésiastiques devant eux, à leur tribunal (1).

Comme on le voit, la bulle *In Coena* frappait directement les magistrats, les juges, aussi bien que toutes les autres personnes, quelles qu'elles fussent, qui assignaient ou faisaient assigner les ecclésiastiques au tribunal civil.

Il n'en est plus ainsi.

La constitution *Apostolicae Sedis*, promulguée le 12 octobre 1869, —et que nous appelons conséquemment le droit nouveau,—a profondément modifié et considérablement restreint l'objet et la portée de l'excommunication. En effet, cette constitution ne frappe point généralement les magistrata, les juges, qui assignent ou font assigner les ecclésiastiques à leur tribunal; mais elle frappe uniquement *ceux qui contraignent*, directement ou indirectement, les juges laïques à citer à leur tribunal les personnes ecclésiastiques contre les dispositions du droit canonique: COGENTES SIVE DIRECTE, SIVE INDIRECTE *iudices laicos ad trahendum ad suum tribunal personas ecclesiasticas praeter canonicas dispositiones* (2).

D'après ce droit nouveau, seul en vigueur depuis le 12 octobre 1869, il n'y a donc plus d'excommunication fulminée contre les magistrats, juges, officiers qui citent ou font citer les personnes ecclésiastiques à leur tribunal, mais uniquement contre *ceux qui les contraignent* à en agir ainsi.

Il ne faut pas oublier ce mot: *ceux qui contraignent*,—*cogentes*,—quand on interprète l'article VII de la bulle *Apostolicae Sedis*, ni perdre de vue la profonde modificatien que cet article apporte au droit ancien, quand on étudie ce sujet—le privilège du for—dans les canonistes qui ont écrit avant la fin de 1869; car l'on comprend que ces canonistes n'ont d'autre règle d'enseignement, sur ce point, que les dispositions de la bulle *In Coena*, modifiées et restreintes par la constitution *Apostolicae Sedis*.

---

(1) QUI EX EORUM PRAETENSO OFFICIO, *vel ad instantiam partis, aut aliorum quorumcunque, personas ecclesiasticas, capitula, conventus, collegia ecclesiarum quarumcunque coram se ad suum tribunal, audientiam, cancellariam, consilium vel parlamentum, praeter iuris canonici dispositionem trahunt, vel trahi faciunt vel procurant, directe vel indirecte, quovis quaesito colore.*

(2) Const. *Apostolicae Sedis*, art. VII.

Il y a plus d'un exemple d'une pareille méprise.

Ainsi, à la fin de 1870 ou au commencement de 1871, l'évêque d'un certain diocèse éprouvait encore de vives inquiétudes sur le sort des magistrats et des officiers du gouvernement qui citaient des clercs à leur tribunal pour violation de la loi civile, ou toute autre considération. Il craignait qu'ils ne fussent tous frappés de l'excommunication contenue dans l'article VII de la bulle *Apostolicae Sedis*. Il consulta donc sur ce point le Saint-Office, pour savoir si, en effet, ces magistrats et ces officiers du gouvernement devaient être considérés comme excommuniés. Le Saint-Office, qui ne dissimula point l'étonnement que lui causait une pareille question (1), répondit en date du 1er février 1871 :

« Mais dans cette formule (l'article VII de la bulle *Apostolicae Sedis*), vous devez faire attention au mot *cogentes*, lequel indique assez clairement que l'excommunication n'atteint pas ceux qui se trouvent subordonnés, fussent-ils juges, mais qu'elle est uniquement fulminée contre ceux qui, sans être contraints par personne, ou font de telles choses (c'est-à-dire assignent les clercs à leur tribunal, etc.), ou contraignent d'autres à les faire (2). »

Donc le Saint-Office, se fondant sur le mot *cogentes* de l'article VII de la bulle *Apostolicae Sedis*, met d'abord de côté tous ceux qui se trouvent subordonnés, magistrats, officiers, et même juges, pour les soustraire à l'excommunication fulminée dans cet article. Ceux-là sont contraints ou censés l'être. Puis considérant ceux qui ne sont nullement contraints, il les déclare atteints par le même article dès qu'ils citent devant eux, ou qu'ils contraignent les autres à attraire à leur tribunal les personnes ecclésiastiques, contre les dispositions du droit canonique.

A ce propos, la *Nouvelle Revue théologique*, après avoir signalé la grande différence qui existe entre les deux articles,—de la bulle *In Coena* et de la constitution *Apostolicae Sedis*,—dans leur première partie, et remarqué que la bulle *In Coena* atteignait les juges civils aussi bien que toutes les autres personnes qui

---

(1) « Mirum autem visum est, quod » etc.

(2) « Sed in ea formula attendere debes verbum *cogentes*, quod sane indicat; excommunicationem eos non attingere, qui subordinati sint, etiamsi iudices fuerint, sed in eos tantum esse latam qui a nemine coacti vel talia vel alios ad agendum cogunt, quos etiam indulgentiam nullam mereri facile perspicies. »

Ces dernières lignes seraient peut-être susceptibles d'une interprétation un peu différente, selon le sens qu'on attache au mot *talia* ; mais cela n'affecte point sensiblement la réponse que nous avons à donner.

assignaient ou faisaient attraire les ecclésiastiques au tribunal civil, tandis que la constitution *Apostolicae Sedis* ne frappe pas les juges, ajoute : « et en cela le Souverain Pontife nous paraît avoir posé un acte de haute sagesse, pour notre pays du moins, et ceux qui se trouvent dans les mêmes circonstances : en maintenant la disposition de la bulle *In Coena Domini*, il eût fermé la carrière de la magistrature à tous les catholiques, et le bien de la religion ne demande-t-il pas que les catholiques puissent siéger sur les bancs des juges aussi bien que les ennemis de nos doctrines religieuses et de notre culte (1) ? »

De son côté, Avanzini, qui compare aussi les deux articles, reconnaît que si l'article de la bulle *In Coena* a été restreint, c'est à raison de la condition présente de la société. « En effet, ajoute-t-il, ceux qui exercent la fonction de juge, ne peuvent, sans un grave détriment, s'abstenir de se conformer aux lois du pays promulguées contre l'immunité ecclésiastique ; et par conséquent quiconque, sachant tout ce qui en est, contraint de quelque manière les juges laïques à citer à leur tribunal les personnes ecclésiastiques, sont bien plus coupables que les juges eux-mêmes, qui, en vertu de leur office, sont contraints de les citer. »

Le Saint-Office, dans la réponse que nous reproduisions plus haut, fait une remarque semblable par rapport à ceux qui contraignent ainsi les juges, en disant qu'ils ne méritent aucune indulgence : *quos etiam indulgentiam nullam mereri facile perspicies.*

Maintenant que faut-il entendre par *ceux qui contraignent ?* Qu'est-ce que la contrainte, ou que signifie le mot *contraindre ?*

Il signifie l'acte de faire en sorte que quelqu'un, malgré lui et contre sa volonté, pose un acte qu'il n'aurait pas d'ailleurs l'intention de poser. Il s'agit, bien entendu, de la contrainte morale, dont saint Bonaventure disait : *Coacta voluntas, voluntas est*, et saint Augustin : *Si subtilius advertamus, etiam quod quisque invitus facere dicitur, si facit, voluntate facit* (2).

Or, la contrainte suppose deux choses : menace de la part du contraignant, et crainte produite par elle chez le contraint. C'est là ce que nous fait entendre saint Liguori au mot *cogere*, quand il appelle *contraint* celui qui a été induit à une chose par me-

(1) III. 246.
(2) De *Spirit* et *Litt.*, c. XXXI.

nace (1); c'est aussi ce que prétend le P. Maury, car il donne à propos même de cette partie de l'article VII de la constitution apostolique, comme exemple de contrainte indirecte : *ut puta metu incusso per alium vel carissimis suis*; et en cela, il est d'accord avec la *Nouvelle Revue théologique*, qui énonce comme cas de contrainte toute violence, toute menace ayant pour but de forcer le juge à exercer sa juridiction, soit qu'on agisse ainsi directement sur lui, soit que la violence soit exercée sur ses parents, ses alliés, etc. Puis elle remarque avec raison que la prière, l'exhortation, la persuasion, ou même l'argent, ne constituent pas une menace, ni par conséquent une contrainte.

Nous pourrions borner ici notre réponse et laisser au lecteur le soin de chercher, dans chaque cas particulier, le *contraignant*, le *cogens;* mais on va plus loin et l'on se demande s'il ne serait pas possible de le trouver d'avance parmi ceux qui interviennent plus ou moins directement dans une cause de ce genre. En d'autres termes, le titre de *cogens* ne serait-il pas implicitement ou plutôt nécessairement compris, par exemple, dans celui de demandeur, de dénonciateur juridique, de révélateur, etc.? Le demandeur, le dénonciateur, le révélateur, ne devraient-ils pas, par cela seul qu'ils sont demandeur, dénonciateur, révélateur, être considérés comme exerçant sur le juge, sinon directement du moins indirectement, cette contrainte exigée par l'article VII?

D'abord, de ce que le demandeur, etc., seraient *cogentes*, il ne s'ensuivrait pas qu'il ne pût pas y en avoir d'autres. La réponse générale subsiste donc toujours, et nous ne considérons la question présente que comme un cas particulier.

Ceci posé et bien compris, répondons en distinguant.

Dans un pays où l'on admettrait le privilège du for, ni le demandeur, ni le dénonciateur, ni le révélateur, comme tels, ne pourraient être rangés parmi les *cogentes*, ou ceux qui contraignent le juge, attendu que, comme tels, ils ne lui font aucune menace et ne le mettent pas, non plus, dans la nécessité, pour se conformer à la loi du pays, de citer l'ecclésiastique à son tribunal, puisque pareille loi n'existe pas.

De plus, s'il y a simple probabilité en faveur de l'existence de ce privilège, ou même simplement doute sur la question de

(1) Lib. IV, 880.

savoir s'il ne serait pas, implicitement du moins, reconnu par les traités ou les lois, il semble encore que ni le demandeur, ni le dénonciateur, ni le révélateur, comme tels, ne sont *cogentes*, puisque, dans ce cas aussi bien que dans le premier, le juge n'est pas du tout contraint, mais doit présumer en faveur du privilège et reconnaître son incompétence, fût-il d'ailleurs personnellement convaincu que ce privilège n'existe pas.

Telle serait la condition des choses dans notre pays, aux yeux de plusieurs publicistes distingués, qui prétendent que toutes les immunités ecclésiastiques nous ont été garanties par le traité de 1763 (1). En admettant comme certaine ou comme probable, ou même comme simplement douteuse, l'existence du privilège du for, ces publicistes ne pourraient, sans se contredire eux-mêmes, regarder comme *cogentes* et, par conséquent, comme excommuniés par l'article VII ceux qui demandent expressément de mettre un ecclésiastique en cause, qui le font assigner devant les tribunaux laïques, ou le dénoncent au juge. Il est bien évident, en effet, que si la loi ne contraint pas le juge à citer la personne ecclésiastique à son tribunal, le demandeur, le dénonciateur, ou le révélateur ne sont pas, comme tels, *cogentes*, ni par eux-mêmes, ni au moyen de la loi.

La question qui nous occupe ne saurait donc avoir de raison d'être, ou offrir quelque difficulté, que s'il s'agit d'un pays où les lois repoussent ou du moins ne reconnaissent point le privilège du for. C'est en effet seulement de cette façon qu'elle est posée par les canonistes, qui sont bien loin, du reste, de l'avoir sérieusement étudiée.

M. Craisson s'exprime ainsi :

« Ceux-là, dit-il, *contraignent directement* qui demandent expressément de mettre ces personnes (les personnes ecclésiastiques) en cause, qui les font assigner devant les tribunaux laïques. Ceux au contraire qui, par exemple dans une enquête faite par les juges séculiers, révèleraient des actes qui mettraient ces juges dans la nécessité, pour se conformer à la loi de l'Etat, de poursuivre les personnes en question, ceux-là les *contraindraient*

(1) Sa Majesté britannique, de son côté, consent d'accorder la liberté de la religion catholique aux habitants du Canada. Elle donnera en conséquence les ordres les plus efficaces, que ses nouveaux sujets catholiques romains puissent professer le culte de leur religion selon les rites de l'Eglise de Rome, autant que les lois d'Angleterre le permettent.

Traité de paix de février 1763.

indirectement, et tomberaient sous la censure sus-énoncée, s'ils pouvaient sans grave inconvénient se dispenser de faire cette révélation (1).

Mais voici la *Nouvelle Revue théologique*, tom. III, p. 246 et 247, qui révoque en doute cette opinion.

« On pourrait peut-être, dit-elle, contester la première assertion de M. Craisson, et n'y pas trouver la contrainte, *cogentes*, exigée par la constitution *Apostolicae Sedis*. Quoique nous la trouvions assez rationnelle, il nous reste cependant un doute. Mais quant à la seconde partie, nous ne pouvons aucunement l'admettre, quand la révélation n'a pas été faite dans le but de provoquer la violation de l'immunité garantie par ce paragraphe de la bulle *Apostolicae Sedis*. Nous avouons que nous aurions encore bien de la peine à trouver la réalisation des conditions de cette bulle dans le cas posé par M. Craisson, même lorsque le révélateur est mû par le désir de voir poursuivre l'ecclésiastique devant les tribunaux civils. Il nous semble qu'on peut raisonnablement douter que le mot *cogentes* soit applicable au révélateur. »

Entre ces deux opinions passablement différentes, énoncées sans la moindre preuve, nous ne connaissons aucune autorité qui décide d'une manière claire.

Il est vrai que, selon Avanzini, lorsqu'il existe des lois contraires au privilège du for, les juges ne peuvent sans un grave détriment, — *sine gravi iactura*, — se dispenser d'y conformer leur conduite, et que leur office même les contraint d'attraire les ecclésiastiques à leur tribunal ; mais quand il s'agit des contraignants, *cogentes*, il ne s'exprime que d'une manière vague en les désignant ainsi : *qui aliqua ratione cogant iudicem.*

De même nous trouvons dans un commentaire sur la bulle *Apostolicae Sedis*, publié à la suite des décrets du Ve concile de Québec, la remarque suivante relativement à l'article VII : « Dans cet article sont compris ceux qui font citer des prêtres devant les juges laïques pour les obliger à rendre compte de ce qu'ils ont dit ou fait dans l'exercice du saint ministère (2). »

Cette explication, très claire sans doute pour son auteur, ne l'est pas du tout pour nous. Assurément il n'a pas voulu donner ici toute la portée de l'article VII, comme l'indique, du reste, l'expression *comprehenduntur*, car autrement il n'aurait pas

(1) Ap. Bouix, *Revue des Sciences ecclésiastiques*, tom. XXI, pag 247.

(2) In hoc articulo comprehenduntur ii qui sacerdotes coram iudicibus laicis citari procurant ad rationem reddendam de dictis aut factis in exercitio ministerii sacri.

remplacé *cogentes ad trahendum* et *personas ecclesiasticas*, du texte, par les mots *qui citari procurant* et *sacerdotes*, qui ont une autre signification que les premiers. Ce n'est là évidemment qu'un exemple. Mais ce qui nous embarrasse dans ce commentaire, c'est la dernière partie. L'auteur semble exprimer une condition ou une restriction, puisque, au lieu de dire simplement que ceux-là sont compris dans l'article VII, qui font citer des prêtres devant le juge laïque, il continue : qui font citer des prêtres devant le juge laïque *pour qu'ils* rendent compte de ce qu'ils ont dit ou fait dans l'exercice du saint ministère.

D'après cela, parmi ceux qui font citer des prêtres au tribunal laïque, ceux-là seuls seraient frappés par l'article VII, qui les feraient citer *pour les obliger à rendre compte* de ce qu'ils ont dit ou fait dans l'exercice du saint ministère. S'il en était ainsi, il est bien clair que le demandeur, le dénonciateur ou le révélateur ne seraient pas nécessairement, comme tels, contraignants, *cogentes*, mais ne le seraient tout au plus qu'à une condition, savoir : de faire citer ces prêtres *pour* qu'ils rendent compte de ce qu'ils ont dit ou fait dans l'exercice du saint ministère.

Du reste, comment expliquer cette restriction, si c'en est une ? Il est bien certain, comme nous l'avons déjà prouvé, que l'article VII protège la personne ecclésiastique comme telle, tant au civil qu'au criminel, et revendique le privilège du for en faveur de la personne ecclésiastique, indépendamment et abstraction faite de la matière. L'immunité personnelle est attachée de droit à la qualité ecclésiastique de la personne ; on jouit donc de cette immunité par là même, par le fait seul qu'on est *personne ecclésiastique;* or, si on est personne ecclésiastique, on l'est tout aussi bien hors de l'exercice du ministère sacré que dans l'exercice de ce ministère, tout aussi bien hors de la chaire que dans la chaire, hors du confessionnal que dans le confessionnal. En un mot, on ne cesse pas d'être personne ecclésiastique en quittant le confessionnal ou en descendant de la chaire. Par conséquent le privilège attaché à ce titre reste le même, absolument le même. Et comme c'est ce privilège personnel que protège l'article VII, contre *ceux qui contraignent* le juge laïque à citer une personne ecclésiastique à son tribunal, il s'ensuit que l'excommunication sera la même, quels que soient les paroles ou les actes dont il s'agisse de faire rendre compte à l'accusé.

En supposant que l'auteur de ce commentaire, au lieu d'une condition ou d'une restriction, n'ait voulu ajouter qu'un déve-

loppement, on pourrait conclure peut-être, d'après la manière dont il s'exprime, qu'il considérait le demandeur, le dénonciateur et le révélateur comme *cogentes* et par conséquent atteints de l'excommunication de l'article VII; seulement, nous n'avons encore ici qu'une affirmation vague et sans preuve.

NN. SS. les évêques disent dans leur lettre pastorale :

« Pie IX, dans sa bulle *Apostolicae Sedis* du mois d'octobre 1869, a prononcé sentence d'excommunication contre « ceux qui directement ou indirectement forcent les juges laïques à citer devant leur tribunal les personnes ecclésiastiques contre les dispositions du droit cannonique ; » ce qui arrive certainement lorsque l'on traîne (1) devant les tribunaux un prêtre *pour* lui faire rendre compte de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère. »

Nous reviendrons sur ce passage.

Maintenant que l'on a entendu sur la question toutes les autorités qu'il nous a été possible de réunir, il ne sera pas inutile de la discuter un peu.

Quel est donc le rôle du demandeur ? Il demande, voilà tout ; et, dans le cas qui nous occupe, il demande au juge laïque d'attraire à son tribunal une personne ecclésiastique contre les dispositions du droit canonique. Cette demande constitue-t-elle une contrainte exercée directement ou indirectement sur le juge ? Oui, disent les uns. Pourquoi ? Parce que la loi du pays voulant alors que le juge exerce sa juridiction, celui-ci ne peut, sans s'exposer à de graves inconvénients, *sine gravi iactura*, refuser de l'exercer en effet : il est contraint. Et qui l'a mis dans cette obligation ? Le demandeur. Sans lui, le juge n'eût pas été contraint d'agir. Alors la simple demande est une menace, puisque le demandeur pourra toujours, en cas de déni de justice, se prévaloir des lois du pays contre le juge : de sorte que sa première démarche contient implicitement une menace, une contrainte exercée.

A cela quelques-uns répondent : c'est vrai, en refusant de se conformer aux lois du pays, le juge s'expose à de graves inconvénients ; mais enfin faut-il toujours que le demandeur soit contraignant, *cogens*, et pour être contraignant, qu'il menace le juge, ou par lui-même ou par d'autres, de se prévaloir contre

(1) Comme accusé, sans doute : il n'en serait plus de même si l'on n'assignait le prêtre que comme témoin.

lui des droits que la constitution ou les lois du pays lui assurent. Or, la simple demande du demandeur ne contient pas nécessairement cette menace. Et voilà pourquoi le demandeur n'est pas nécessairement contraignant, ni, par conséquent, nécessairement atteint par l'article VII, ou qu'il ne l'est jamais sans avoir ajouté la menace à la demande.

Ces deux manières de voir peuvent différer beaucoup plus en théorie qu'en pratique, surtout dans les pays où la discrétion et la liberté des juges sont très grandes, et les inconvénients ou dangers que l'on signale très rares et presque nuls.

Nous en avons plus d'une preuve ici même. En principe nous inclinons vers la première pour une autre raison, que voici : c'est que l'article VII nous semble avoir été fait, vu l'état présent de la société, pour la protection des intérêts catholiques. Pie IX a voulu, en revendiquant avant tout les droits de l'Eglise et l'immunité personnelle des clercs, laisser ouverte aux catholiques la carrière de la magistrature, et empêcher qu'on ne mette les juges soit dans la nécessité de violer ce privilège pour se conformer aux lois du pays, soit dans la nécessité de violer les lois du pays pour respecter ce privilège. S'il en est ainsi, quiconque, demandeur ou autre, les met dans cette alternative, est *cogens* dans le sens voulu par l'article VII de la bulle *Apostolicae Sedis*. Mais nous n'en dirons pas autant du dénonciateur ou du révélateur, s'ils n'ont encore manifesté qu'un désir de voir citer une personne ecclésiastique devant le juge civil. Un désir, un simple désir ne saurait évidemment contenir ni menace, ni contrainte.

Il tarde beaucoup peut-être à quelques-uns de nos lecteurs, de voir comment nous concilierons certains points de notre thèse avec plusieurs passages de la lettre de NN. SS. les évêques.

Oh ! quant à cela, nous leur promettons satisfaction complète, pourvu qu'ils se résignent à attendre :

> Patience et longueur de temps
> Font plus que force ni que rage

Il faut remarquer, en effet, que la lettre pastorale amenant presque toujours de front la question de la cause ecclésiastique *ratione personae* et de la cause ecclésiastique *ratione materiae*, nous ne pouvons, n'ayant encore touché que la première, pousser bien loin ce travail de conciliation, quelque facile qu'il soit,

sans rompre notre marche et multiplier des distinctions assez inintelligibles au plus grand nombre.

Il y a cependant un point sur lequel nous pouvons déjà, sans trop d'inconvénient, prouver à la fois et notre bonne volonté et notre orthodoxie, c'est celui qui termine le passage de la lettre que nous avons reproduit plus haut.

Là NN. SS. les évêques disent :

« Pie IX, dans sa bulle *Apostolicae Sedis* du mois d'octobre 1869, a prononcé sentence d'excommunication *ipso facto* et réservée au Souverain Pontife contre « ceux qui directement ou indi« rectement forcent les juges laïques à citer devant leur tribunal « les personnes ecclésiastiques contre les dispositions du droit « canonique ;» ce qui arrive certainement lorsque l'on traîne « devant les tribunaux un prêtre pour lui faire rendre compte de « ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère. »

Voilà, nous dira-t-on, qui vous condamne entièrement.

En effet, suivant la teneur de la lettre pastorale, dès que « l'on traîne devant les tribunaux un prêtre pour lui faire rendre compte de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère », on est par là même *cogens iudices* dans le sens du mot voulu par l'article VII de la constitution *Apostolicae Sedis*, et par conséquent frappé de l'excommunication. Pas de distinctions, s'il vous plaît. Donc, si l'on traîne devant les tribunaux un prêtre, à quelque titre que ce soit, ou comme accusé ou comme simple témoin, peu importe, pourvu toujours qu'on le traîne ainsi pour lui faire rendre compte de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère, on est *cogens iudices laicos* dans le sens voulu par l'article VII de la bulle *Apostolicae Sedis*, et par conséquent frappé de l'excommunication fulminée dans le même article de la même constitution.

Or, voilà autant de points sur lesquels vous êtes évidemment en contradiction directe avec l'enseignement de la lettre collective.

En effet, selon vos théories, pour être *cogens iudices* dans le sens voulu par la bulle *Apostolicae Sedis*, encourir l'excommunication, et même pour qu'il y ait violation de l'immunité personnelle, il ne suffit pas que le prêtre soit cité au tribunal du juge laïque *comme simple témoin*, mais il faut qu'il y soit cité *comme accusé*, condition que la lettre n'exige pas.

Selon vous, on n'est pas nécessairement *cogens iudices*, dans le sens que l'article VII donne à ce mot, par le fait seul de traîner

devant les tribunaux, même comme accusé, un prêtre, pour lui faire rendre compte de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère, parce que, dites-vous, il n'y a pas encore là, nécessairement, la contrainte exigée par la constitution apostolique.

La lettre pastorale dit le contraire.

Selon vous, dès que l'on contraint, directement ou indirectement, dans le sens voulu par la bulle, des juges laïques à citer, comme accusé, à leur tribunal un ecclésiastique, on est atteint de l'excommunication fulminée par l'article VII, et cela sans distinction, que cet ecclésiastique soit cité ainsi pour répondre de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice de la vie civile, ou pour répondre de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère.

La lettre pastorale, au contraire, exige pour cela, et comme condition *sine qua non*, que le prêtre soit cité « pour répondre de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère. »

Inutile de distinguer en tout cela, car NN. SS. les évêques ne distinguent point. Sans compter que si l'on vous accorde au commencement que les mots de la lettre pastorale—*traîner un prêtre devant les tribunaux*—doivent s'entendre exclusivement dans le sens de le traîner devant les tribunaux comme accusé, *tamquam reum*, vous n'en serez guère plus avancé, car alors il ressortirait de votre interprétation que NN. SS. les évêques auraient manqué leur but, et tout simplement frappé dans le vide, attendu que, dans le cas qu'ils voulaient signaler, on n'a point cité les prêtres au tribunal civil comme accusés mais simplement comme témoins. Or une telle erreur de fait serait presque aussi grave que les trois autres.

En voilà assez, pour le moment.

Répondons.

D'abord, inutile de distinguer, dit-on, car NN. SS. les évêques ne distinguent point !

Certes, voilà quelque chose que nous sommes loin de nous laisser imposer comme règle absolue. Si quelqu'un, comme il arrive tous les jours, veut parler d'une manière générale, pourquoi ne pourrait-on pas distinguer ? Non seulement on le peut, mais on le doit presque toujours. Que sont la théologie et le droit canonique, sinon, en grande partie du moins, des sciences de distinctions ? Où sont les principes qui n'ont pas besoin d'être

distingués? Prenez la sentence même de la constitution *Apostolicae Sedis*, où en arriverez-vous, si vous ne distinguez le sens des expressions *cogentes*, *laicos iudices*, *personas ecclesiasticas*, etc? Dans la phrase même de la lettre pastorale qu'il s'agit d'interpréter, il y a *traîner un prêtre devant* LES TRIBUNAUX. Où en serez-vous, si vous ne distinguez ici entre tribunaux et tribunaux, et ne prenez ce mot général dans le sens particulier qui lui convient, c'est-à-dire, de *tribunaux laïques*?

Oh! comme notre réponse serait facile, si, usant de notre droit d'argumenter *ad hominem*, nous allions dire sans plus d'ambages: Fort bien, ne distinguons pas, puisque NN. SS. les évêques ne distinguent point. Or, NN. SS. les évêques disent qu'on est *cogens iudices laicos* dans le sens voulu par la bulle et excommunié dès que l'on traîne un prêtre devant *les tribunaux*, sans distinguer quelle espèce de tribunaux, ecclésiastiques ou laïques. Donc si vous traînez un prêtre devant les tribunaux, que ces tribunaux soient ecclésiastiques ou laïques, vous êtes également *cogentes*, dans le sens de la bulle *Apostolicae Sedis*, également excommuniés.

Avalerez-vous cette couleuvre? Il le faut pourtant, si vous tenez à votre axiome absolu: Pas de distinctions, car NN. SS. les évêques ne distinguent point.

Oh!—Pas de distinctions, car le pape ne distingue point, car les évêques ne distinguent point!—il y a longtemps, et bien longtemps qu'on essaye d'en imposer et qu'on en impose effectivement avec ces banalités sentencieuses. Non, sans doute, le pape et les évêques ne distinguent pas toujours. Mais pourquoi? Parce qu'ils n'en finiraient jamais, s'il leur fallait toujours distinguer; parce qu'ils supposent que vous pouvez et que vous saurez distinguer, vous-mêmes; parce que les distinctions sont déjà toutes faites dans la théologie et le droit, et faciles à trouver dans tous les bons auteurs. Non, sans doute, le pape et les évêques, comme les autres, ne distinguent pas toujours; mais cela veut-il dire que vous ne pouvez pas ou ne devez pas distinguer, vous, dès que la théologie ou le droit canonique, le sujet en question, si l'on veut, vous le permet ou vous l'ordonne? Pas du tout. Le crime n'est donc pas de distinguer, mais bien plutôt de ne distinguer pas, ou de distinguer mal.

Voilà pour l'acquit de notre conscience à propos d'une règle toute particulière, qu'on ne se gêne pas, depuis bientôt vingt-cinq

ans, de nous imposer comme principe absolu,—jusqu'à bon plaisir, cependant,—au mépris de toute vérité, de toute dignité, et de toute justice.

Mais soit, dans le passage qu'on nous oppose, nous n'avons que faire de distinctions, et puisque NN. SS. les évêques n'ont pas distingué, nous ne distinguerons pas nous-même, à une condition pourtant: c'est qu'on veuille bien nous accorder que, s'ils n'ont rien distingué, ils n'ont rien confondu non plus. C'est le moins que nous puissions exiger. Ils n'ont donc pas confondu, par exemple, l'assignation de l'accusé et l'assignation du témoin; ils ont donc mis une différence entre *traîner devant les tribunaux un prêtre comme accusé*, TAMQUAM REUM, et le *traîner* ainsi *comme simple témoin*, TAMQUAM TESTEM, puisqu'il y a réellement un abîme entre ces deux choses. Or, de laquelle de ces deux choses NN. SS. les évêques parlent-ils en effet dans le passage en question? De la première et de la première seulement, c'est-à-dire uniquement du cas où l'on traîne devant les tribunaux un prêtre *comme accusé*. Pourquoi? Parce que d'abord c'est le sens propre du mot *traîner un prêtre devant les tribunaux;* ensuite, parce que NN. SS. les évêques appliquent à ce procédé la sentence d'excommunication de l'article VII, laquelle, selon tous les canonistes, regarde bien le cas où l'on cite un ecclésiastique devant les tribunaux laïques comme accusé, *tamquam reum*, comme nous l'avons amplement prouvé, mais ne regarde pas du tout celui où on ne l'aurait cité que comme témoin.

Donc, par l'expression *traîner un prêtre devant les tribunaux*, la lettre pastorale veut dire ici le traîner *comme accusé*.

Mais pas du tout, s'écriera-t-on. Faites donc attention à cette circonstance introduite ici: *pour lui faire rendre compte de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère*. Or qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie clairement que, n'eût-on traîné le prêtre devant les tribunaux que comme simple témoin, si cependant on l'y a traîné *pour* lui faire rendre compte de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère, on est *cogens* dans le sens de la bulle et frappé de l'excommunication fulminée dans l'article VII.

Erreur: cette circonstance ne fait rien du tout, encore une fois, à la question de l'immunité *personnelle*. Dès que le prêtre n'est cité devant les tribunaux qu'à titre de témoin, il n'y a pas et ne peut y avoir violation de l'immunité personnelle,—puisque la

personne de ce prêtre n'est pas en cause, ou qu'il n'apparaît pas *comme accusé*,—ni la coaction, ni l'excommunication exprimées dans l'article VII, qui ne concernent ici que l'immunité personnelle. Cette circonstance pourra faire, il est vrai, qu'il y ait violation d'une autre immunité à raison de la matière de la cause, *ratione materiae causae ecclesiasticae*, et même une excommunication, si l'on veut, mais enfin, puisque le prêtre n'apparaît pas comme accusé, ce ne sera ni l'immunité personnelle qu'il faudra invoquer, ni la coaction qu'il faudra rechercher, ni l'excommunication de l'article VII qu'il faudra appliquer. Donc, nous le répétons, en disant qu'on est *cogens* dans le sens de la bulle apostolique, pour avoir *traîné un prêtre* devant les tribunaux laïques, NN. SS. les évêques entendaient toujours l'expression dans le sens de le *traîner comme accusé*.

Partant de là, la lettre pastorale déclare,—du moins c'est ainsi que plusieurs l'ont comprise,—qu'on est «certainement» *cogens laicos iudices* ou que l'on *contraint* le juge laïque à citer à son tribunal une personne ecclésiastique, etc., dès que l'on traîne un prêtre devant les tribunaux ; que dans cet acte même, sans qu'il soit nécessaire de faire autre chose, se trouve impliquée la contrainte, *cogentes*, exigée par l'article VII de la constitution *Apostolicae Sedis*, et que, par conséquent, la sentence d'excommunication a son effet.

Avons-nous dit le contraire ? Avons-nous jamais nié cela ? Ne l'avons-nous pas même accepté volontiers sur parole ? Il y a ici, remarquez-le bien, plusieurs points qui se touchent. D'abord, pour qu'il y ait lieu à l'excommunication fulminée par l'article VII, il faut une contrainte exercée, *cogentes*, dit la bulle, et, comme s'exprime le P. Mauri *Haec censura* EX COACTIONE *contrahitur*. Il faut que cette contrainte soit exercée, ou directement, ou indirectement, sur le juge, *cogentes*, *sive directe sive indirecte*, *iudices laicos*. A présent, exerce-t-on cette contrainte sur le juge par là même que l'on traîne un prêtre devant son tribunal ? C'est une troisième question. A cette question, NN. SS. les évêques auraient répondu *oui;* de sorte qu'elle se trouverait ainsi décidée dans le sens de l'affirmative. Or nous admettons cela, et sommes prêt à l'admettre, et l'avons admis déjà, SUR PAROLE. Nous avons même cité l'opinion d'un canoniste, Craisson, qui

dit la même chose et apporté des raisons à son appui. Ce n'est qu'après tout cela, remarquez-le bien, que nous avons, d'une manière purement historique, mentionné la *Nouvelle Revue théologique*, qui, elle, manifeste un doute à ce sujet. D'après les savants écrivains de cette revue, on pourrait peut-être contester l'assertion de M. Craisson, quoiqu'elle leur paraisse assez rationnelle. Ils ne voient pas clairement dans l'acte seul de « demander expressément de mettre ces personnes (les personnes ecclésiastiques) en cause, de les faire assigner devant les tribunaux laïques », la contrainte, *cogentes*, exigée par la constitution *Apostolicae Sedis*. Voilà ce que nous avons simplement remarqué, en y joignant certaines raisons, tirées des auteurs, mais présentées comme tout le reste au point de vue purement historique. Maintenant va-t-on nous accuser de soutenir une opinion,—que nous n'avons pas admise,--simplement parce que nous en faisons l'histoire ? L'exposé purement historique d'une opinion que nous n'acceptons pas peut-il nous mettre en contradiction avec qui que ce soit au point de vue doctrinal ? Evidemment non.

On nous objectera encore qu'en disant : Il y a certainement contrainte exercée sur le juge laïque, *cogentes iudices laicos*, lorsqu'on traîne devant les tribunaux un prêtre *pour lui faire rendre compte*, etc., NN. SS. les évêques ont voulu, en ajoutant ces derniers mots, exprimer une condition, une condition *sine qua non*, indiquer la portée de l'excommunication, en marquer la limite, tout comme s'ils eussent dit en propres termes : Quand on traîne un prêtre devant les tribunaux laïques, on est certainement *cogens iudices laicos* dans le sens voulu par la bulle et excommunié, si toutefois on le traîne ainsi *pour* lui faire rendre compte de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère. De sorte, continue-t-on, qu'il en serait autrement, ou qu'on ne serait plus *cogens*, ni frappé de l'excommunication de l'article VII, si on ne l'avait cité, par exemple, que pour répondre des actes de la vie civile. Or vous avez prétendu le contraire, nous dit-on.

C'est vrai ; mais cela ne nous met pas non plus, Dieu merci ! en contradiction avec la lettre pastorale. En effet, rien ne vous autorise à voir dans l'addition de ces mots : *pour lui faire rendre compte* etc., l'expression d'une condition quelconque ou d'une limite. Le fait est que NN. SS. les évêques ont dit tout simplement moins sans nier le plus, et que nous, nous avons dit le plus qui contient le moins. Voilà tout. Ils ont dit : Celui qui

contraint un juge laïque à citer à son tribunal un prêtre *pour lui faire rendre compte de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère*, encourt l'excommunication fulminée dans l'article VII. Ce qui est très vrai. Et nous ajoutons ce qu'ils eussent pu ajouter eux-mêmes, mais pouvaient omettre sans le nier ; qu'il n'en serait pas autrement, si ce prêtre, au lieu d'être cité au tribunal du juge laïque pour répondre de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère, ne l'était que pour répondre de ses actes de la vie civile. Quelle contradiction y a-t-il en cela ?

Aucune.

On peut bien croire aussi, si on le préfère, que la lettre pastorale, pouvant dire plus, se contente de dire moins en guise d'*a fortiori*, savoir : que si l'on est excommunié quand on force un juge laïque à citer à son tribunal, *tamquam reum*, un ecclésiastique pour lui faire rendre compte de ce qu'il a dit ou fait dans les limites de la vie civile, à plus forte raison, cette excommunication frappera-t-elle le coupable, *cogens*, si le prêtre est cité pour rendre compte de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère. Du reste, si la mention de cette circonstance : *pour lui faire rendre compte* etc., offre à certains lecteurs quelque chose d'obscur, cela ne les autorise point à modifier la phrase à leur guise, par exemple à changer les mots : *pour lui faire rendre compte*, en ceux-ci : POURVU que ce soit *pour* lui faire rendre compte etc., qui ne sont pas du tout équivalents. S'ils tiennent à sortir du nuage, ils n'ont qu'à se donner la peine de consulter les dispositions du droit. Or le droit est clair et dit expressément que quiconque force le juge laïque à citer à son tribunal les personnes ecclésiastiques contre les dispositions du droit canonique, est atteint de l'excommunication de l'article VII, que cet ecclésiastique ait été cité pour rendre compte des actes de la vie civile, ou pour rendre compte de ce qu'il a dit ou fait dans l'exercice du saint ministère. C'est de cela qu'il faut partir pour interpréter la phrase prétendue obscure de la lettre pastorale.

Enfin, supposons—ce que nous n'admettons pas du tout—que NN. SS. les évêques aient voulu indiquer ici, quant à l'excommunication, une restriction de fait, acceptée par eux comme telle, *sinente vel silente Sancta Sede*, ou même voulu exprimer un doute, quant à l'excommunication du *cogens*, vu l'état de notre société, si le prêtre n'était appelé qu'à rendre compte des actes de la vie civile, que s'ensuivrait-il ? Un fait, un simple fait, une

pure restriction de *fait*. Nous nous inclinerions volontiers devant le fait, mais le droit commun n'en resterait pas moins ce qu'il est, et tel que nous l'avons exposé.

Vient enfin la fameuse réserve sur laquelle on compte tant. Une fois admis, dit-on, qu'il ne s'agit point, dans le passage en question, de traîner un prêtre devant les tribunaux comme simple témoin, mais de l'y traîner comme accusé, la lettre pastorale du 1er juin n'a plus de raison d'être. NN. SS. les évêques, trompés sur les faits et partant d'une fausse hypothèse, auraient manqué leur but et frappé dans le vide, puisque, en réalité, dans l'occasion qu'ils signalent, on n'a pas traîné les prêtres devant les tribunaux comme accusés, mais comme simples témoins. Vous ne sortirez pas de là.

Oh ! pardon. La difficulté n'est pas d'en sortir, car les voies ne manquent pas, mais uniquement de détruire certaines préventions bien entretenues et profondément enracinées déjà.

Allons-y donc par degrés.

D'abord, supposons que notre interprétation conduise en effet à la conclusion qu'on en tire,—et bien à tort, comme on le verra,—s'ensuivrait-il nécessairement qu'elle est mauvaise ? Une erreur de fait en pareil cas, lorsque tant de personnes conspirent à embrouiller les choses, ne serait pas, après tout, un miracle. Trompés sur les faits ! Est-ce que des papes mêmes ne l'ont pas été ?

Dans la même hypothèse, notre interprétation ne serait-elle pas encore la meilleure ? Entre une erreur de droit et une erreur de fait, mieux vaut assurément, et cent fois, la dernière.

Et, si nous l'admettions un instant, cette erreur de fait, est-ce que cela nous mettrait en opposition avec la lettre de NN. SS. les évêques sur le terrain de la doctrine ? Pas du tout, puisqu'il ne s'agirait plus alors de doctrine, mais d'un fait. Or, remarquez-le bien, tout en aspirant de toutes nos forces à l'honneur d'être trouvé en accord avec NN. SS. les évêques même sur les faits, nous n'avons jamais prétendu qu'à un accord, ou plutôt à une conformité de doctrine.

Donc, sans nous occuper en aucune façon de cette question de fait, nous pourrions tout de suite répondre à nos adversaires, si toutefois nous en avons : Messieurs, s'il vous plaît de conclure de notre interprétation à une erreur de fait chez NN. SS. les évêques, libre à vous ; mais ayez le courage de garder pour

vous seuls la responsabilité d'une conclusion qui est uniquement la vôtre. Après tout, nous n'avons rien à voir, ou que très peu, à la manière dont certaines gens déraisonnent. S'il leur faut absolument tout embrouiller pour se donner raison, et déployer leur éloquence au milieu de la confusion et des nuages, *va bene!* Nous leur laisserons volontiers ce rôle ; mais, nous le déclarons hautement, tel n'est pas le nôtre.

Pour nous, donnant à chaque passage de la lettre pastorale, et en particulier à celui qui nous occupe en ce moment, l'interprétation qui lui convient, nous disons clairement : NN. SS. les évêques parlent ici de ceux qui, directement ou indirectement, forcent les juges laïques à citer, comme accusées, à leur tribunal, des personnes ecclésiastiques, contre les dispositions du droit canonique, et ils rappellent la sentence d'excommunication prononcée contre ces coupables par la bulle *Apostolicae Sedis*. Fort bien ; c'est un grave enseignement, et une leçon terrible pour ceux qu'elle peut concerner. Mais quels sont ces hommes ? Où et quand l'acte s'est-il produit ? C'est là une question de fait, que chacun pent examiner si bon lui semble, et résoudre au meilleur de sa connaissance. Pour nous, consultant la lettre même de NN. SS. les évêques, nous voyons qu'en effet, sur le point qui nous occupe, elle ne décide rien, puisque, dès le commencement, au lieu de particulariser, elle mentionne en général « quelques occasions assez récentes. » Donc tel passage de la lettre peut se rapporter à l'une de ces occasions, tel autre passage a l'autre. C'est au moins probable, puisqu'il s'agit dans la même lettre de plus d'une occasion. Et pourquoi ces « quelques occasions » seraient-elles toutes les mêmes, et chaque passage de la lettre les regarderait-il toutes ? Bien plus, dans une lettre pastorale, comme en toute autre lettre, on peut très bien, n'y eût-il qu'un seul fait en question, exposer une doctrine générale qui, sans le concerner spécialement, est pourtant bonne à faire entendre. Si donc il arrive à quelqu'un de se laisser absorber par le souvenir d'un fait particulier, quand il y en a plusieurs en question, et de s'imaginer toujours que c'est de ce côté là que le coup porte, à qui la faute ? A lui seul.

Pour nous, c'est la doctrine qui nous attire, et beaucoup plus que l'examen de faits que nous n'avons pas vus et que nous avons même le droit d'ignorer complètement.

Voilà !

Enfin, selon vous, nous répétera-t-on, quand on ne cite un ecclésiastique au tribunal du juge laïque que comme simple témoin, on n'a pas violé l'immunité personnelle du for, ni forcé le juge dans le sens voulu par le mot *cogens iudices laicos* de la bulle *Apostolicae Sedis*, ni encouru l'excommunication fulminée dans l'article VII de la bulle?

Non, jamais.

—*A continuer.*

L'abbé T. A. Chandonnet.

LE MANOIR BRETON

NOUVELLE HISTORIQUE

DE 1320 a 1354

DEVANT SERVIR A L'HISTOIRE ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

— PAR —

LE COMTE A. DE VERVINS

DÉDIÉE A MA FEMME

Ma chère amie,

Je te dédie cette nouvelle, qui m'est inspirée par le souvenir de l'un des héros de la pauvre province où nous sommes nés tous les deux, parce que, après avoir écrit le titre qui précède, quand, posant mon coude sur ma table et ma tête dans ma main, je me demandai comment j'allais commencer mon livre, une foule de pensées qui nous étaient *personnelles*, une véritable légion de réminiscences nationales, vinrent m'assaillir.

Je me rappelai avec émotion nos grands bois de Bretagne et les monuments druidiques que la foi innée au cœur de nos paysans a religieusement respectés, tandis que l'indifférence ou la stupidité, et quelquefois l'avidité, les ont fait disparaître partout ailleurs. Je me souvins de notre *mer sauvage*, toujours en fureur, toujours hurlante, et sans cesse acharnée à la destruction de nos falaises impassibles ; en imagination, je revis nos landes couvertes d'ajoncs verts aux fleurs d'or, au milieu desquels surgit, çà et là, le front morne d'un *dolmen*, ou la tête grise d'un *men-*

hir ; je revis, en fermant les yeux, nos campagnes austères, et pourtant si chères à nos cœurs, avec leurs chaumières qu'entoure un pauvre champ de blé noir, leurs ruines féodales éparpillées aux versants des collines, et leurs croix dressées à tous les carrefours de chemins ; je revis encore, nos *gars* aux longs cheveux, nos Bretonnes au corsage brodé, à la guimpe modeste et au front chaste, notre vieux curé lisant son bréviaire, en marchant lentement sur le bord du ruisseau ou dans le sentier que bordent deux haies d'aubépines et d'églantiers ; et une bouffée d'air natal me parut avoir passé les mers et m'apporter, avec le parfum de nos genêts, le chant monotone, mais si doux, de nos pastours.

Et puis, je me rappelai notre pèlerinage à Notre-Dame d'Auray et au champ des martyrs, la colonne élevée à la gloire des *Trente*, la Quiquengrogne, le château de Josselin et les grandes ruines de Champtoceaux, jadis surnommé *la clé de Bretagne*. Je me rappelai encore, non sans sourire, le jour où l'orage nous surprit au milieu de la lande : j'avais 24 ans, tu en avais 17 ! La pluie tombait à torrents, le vent couchait quelquefois les genêts et les ajoncs de façon à faire de la lande une grande pelouse unie comme une prairie de la Beauce, et puis, vivaces et têtues comme nos gens, toutes les plantes se relevaient dès que la raffale était passée, et elles semblaient même redresser plus orgueilleusement la tête, tout comme nos gars le faisaient après une défaite ou un désastre, au temps de la République ! Tu plaignais ta robe, tes rubans et ton chapeau, mais je te fis un nid dans une touffe d'ajoncs, j'ôtai mon habit et je t'en couvris pour te protéger autant que possible contre l'averse et contre les épines de ton réduit... Moi, je ruisselais comme un fleuve, mais je ne m'en apercevais pas, puisque je te regardais et que j'avais 24 ans, et toi 17 ! T'en souviens-tu ?

Oh ! Bretagne ! Bretagne ! terre classique de l'héroïsme ! berceau de la chevalerie ! patrie de la loyauté ! Ton sol est pauvre, et l'on te dit ignorante et crédule ! Pourtant, c'est là qu'est éclose la *Chanson de Roland*, le chef-d'œuvre de l'épopée française ; c'est dans ta forêt de Brocéliande que s'accomplirent les prodiges et les enchantements décrits dans les *Romans de la Table Ronde !* Ce qu'ils appellent ignorance et crédulité, c'est la loyauté des grandes âmes et la naïveté du vrai génie ; que tu possèdes toutes deux.

Ignorante, la patrie d'Abélard, de Le Sage, de Lamennais, de Chateaubriand et de cent autres moins grands bien qu'illustres !... Crédule, le peuple qui seul eut l'intelligence et la sagesse de ne pas croire aux promesses mensongères de la Révolution !... Non ! tu ne fus que fidèle, croyante et surtout vaillante ; car aux temps modernes un homme dont l'esprit était vaste et lumineux, et *aride*, comme le Sahara, Napoléon Ier, qui fut grand autant qu'Alexandre ou César, et dont le jugement était sûr parce que son âme était sans poésie et sans enthousiasme, Napoléon, voyant fondre ses légions, voyant ses plus grands capitaines vaincus par tes fils, a dit un jour : O Bretagne, terre de géants ! Et il ne parlait que de ses contemporains, mais tu avais déjà produit Conan, Mauclerc, Mercœur, Charles de Blois, Bertrand Duguesclin, Olivier de Clisson, Beaumanoir, Grout de Saint-Georges, Duguay-Trouin, Du Couëdic, et mille autres dont l'épée flamboye encore dans le passé.

Mais j'en ai déjà trop dit, car j'aurai à reparler du berceau de notre enfance, quand je raconterai la guerre épique de nos paysans contre les armées de la République et les tigres de la Convention ; je finis donc, en te priant, amie, de voir dans cette dédicace un hommage rendu aux sentiments d'affection filiale que tu as conservés à notre noble pays.

COMTE A. de VERVINS.

Saint Louis, 11 mars, 1879.

CHAPITRE PREMIER

Où l'on fait la connaissance d'un vilain garçon.

Dans ce temps-là, il y avait,—car c'est un vrai conte de fée que nous allons raconter,—dans ce temps-là, disions-nous donc, il y avait entre Rennes et St Brieuc, à quatre ou cinq lieues de Dinan, un grand manoir que les gens du pays appelaient le *Château de la Motte de Broons*. Bien qu'elle fût importante par ses constructions, cette habitation était ainsi qualifiée plus par respect pour ses hôtes, que parce qu'elle méritait ce nom, car c'était en réalité plutôt un manoir qu'un château dans la véritable acception du mot, surtout à cette époque.

Le village de Broons, qui se voyait à environ cinq cents mètres de la Motte, était assez important, eu égard au nombre de ses habitants; mais ses maisons, couvertes de chaume, avec leurs murs de pisé (1), leurs grandes cheminées de pierres sèches, construites en relief, leurs clôtures mal entretenues et, plus que tout cela, le manque de soins autour des modestes résidences, lui donnaient un aspect terne, gris et triste, qui s'harmonisait bien avec l'air négligé du manoir seigneurial; c'est-à dire que tous deux accusaient ou la pauvreté ou l'incurie du maître. Or, ce devait être l'incurie plus que la pauvreté, car en ce temps où il n'y avait pas de terres sans seigneur, comme *il n'y avait pas de seigneur, sans terres* (2), on ne voyait ni clocher ni tourelle (3) de fief noble à une grande distance, ce qui devait induire à croire que le maître de la Motte était propriétaire de toutes les terres d'alentour. Mais en Bretagne, les champs, généralement ensemencés en sarrasin, rapportaient peu, et la plus grande partie de chaque domaine était ordinairement occupée par des bois ou envahie par des ajoncs. C'était particulièrement le cas du fief de la Motte.

Messire Robert Duguesclin (4), le seigneur actuel, jouissait, quoi qu'il en fût, de revenus importants, et possédait indépen-

---

(1) Terre foulée, quelquefois mélangée de paille hachée ou de poils de vaches.

(2) Cet axiome, en blason, n'est exact qu'en parlant des origines, car par vente, ou aliénation d'autre sorte, un noble pouvait devenir « seigneur sans terre. »

(3) Les gentilshommes seuls avaient alors le droit d'avoir *tourelles* à la campagne, et *pignons* sur rue, en ville.

(4) Le nom de *Duguesclin* qui s'écrit de vingt manières différentes, entre lesquelles, les plus usitées avant le XIVe siècle sont *du Guarplic* et *du Guesclin*, qui ont la même signification en ancien breton : le premier est formé du mot *goar*, *gouer* qu'on dit aussi *goas* ou *goaz*, selon les dialectes, qui signifie *ruisseau*, et de *plic* ou *plec* qui signifie *pli*, soit *pli du ruisseau*. Le second est également formé du mot *goas* ou *goaz* et du mot *clin* qui signifie *genou*, soit *genou du ruisseau*, ce qui est la même chose. Cette famille paraît avoir tiré son nom de la forteresse du Guarplic ou du Guesclin, située sur la paroisse de Saint-Coulomb, entre Saint-Malo et Cancale. Le Robert du Guesclin dont nous parlons ci-dessus, père du héros breton dont nous entreprenons l'histoire, représentait la branche cadette d'une famille qui se prétendait issue d'un Sarrasin, nommé Aquin, roi de Bougie, qui se serait établi en Armorique, d'où il aurait été expulsé par Charlemagne. Les exploits de l'empereur d'Occident contre Aquin remplissent un poème fait au 14e siècle, dont le manus-

damment de son fief, un hôtel à Paris, la terre de Sens-de-Bretagne et le moulin de Vieuxvy-sur-Couesnon, qui lui venaient de sa femme, Jeanne Malemains, fille de Foulques Malemains, de la famille des seigneurs de Sacey et de Saint-Hilaire-du-Harcouet. Mais il s'était attaché au roi de France et ne paraissait dans le pays qu'à d'assez longs intervalles, soit, quand ses obligations de vassal l'appelaient à Rennes, ou quand il venait visiter sa dame, que sa nombreuse famille, son amour du sol natal, et cette disposition d'esprit un peu sauvage, propre à la race bretonne, qui préfère ses landes et ses rochers à la splendeur des villes et aux sites les plus pittoresques des autres pays, fixaient à la Motte.

Messire Robert Duguesclin était de fort bonne noblesse sous le triple rapport de l'ancienneté de race, de l'honneur et de la fidélité au prince, mais sa maison ne s'était pas illustrée par de grands actes ou de hautes fonctions. Depuis quatre ou cinq siècles, toutes les fois qu'il y avait eu *journée à tenir* pour le duc de Bretagne ou pour son suzerain, le roi de France, on avait vu un Duguesclin arriver avec les quelques hommes d'armes que pouvait fournir son fief. Il assistait à la bataille et y combattait avec la conscience qui distingue les Bretons dans l'accomplissement de tout ce qu'ils tiennent pour un devoir, spécialement quand ce devoir est le *hutin* (1); et puis, il reprenait avec les gens qui lui restaient le chemin de son manoir. S'il était tué,

---

crit, conservé à la bibliothèque nationale, fonds de Colbert, n° 10307, passe pour avoir été trouvé sous les ruines du monastère de l'île de Cezembre (île située à 5 kilom. en face de Saint-Malo). La famille Duguesclin avait bâti tout un roman généalogique sur cette légende. D'après ses traditions le roi de Bougie aurait habité en Armorique un château nommé le Glay, d'où le nom de Glay-Aquin, devenu par corruption de Glayquin et Du Guesclin. Le connétable qui a donné tant d'illustration à cette maison, croyait très sincèrement à cette origine orientale et royale, car Guillaume d'Ancenis rapporte qu'au temps de sa seconde campagne en Espagne, Bertrand Duguesclin voulut à une certaine époque passer en Afrique, et que comme on lui demandait pourquoi, il répondit en disant « qu'il voulait requérir son héritage. » Quoi qu'il en soit, la famille Duguesclin était une très vieille et très bonne famille de Bretagne, dont la branche cadette était représentée, comme nous l'avons dit par le chevalier Robert Duguesclin, seigneur de la Motte de Broons, et la branche aînée par messire Pierre Duguesclin, seigneur du Plessis-Bertrand, et propriétaire d'environ la moitié de la péninsule de Saint-Malo. Son fils Pierre épousa Jeanne de Montfort.

(1) *Hutin*, en vieux français signifie *tumulte, bataille*.

ses hommes d'armes revenaient tristement, seuls ; sa dame prenait le deuil pour le reste de sa vie, l'on disait des messes pour le repos de son âme ; le chapelain faisait un trait au-dessous des mots : « *Mort au champ d'honneur, le..., à la bataille de...* », et il écrivait plus bas, en gros caractères, le nom du fils aîné, dont l'histoire commençait à cette date.

Quand le noble sire était tombé dans des circonstances particulièrement héroïques,—c'était arrivé plusieurs fois,—on recevait au manoir un parchemin auquel pendait un lacet portant le sceau du duc de Bretagne ou de Sa Majesté le roi de France. Ce parchemin était une lettre d'éloges pour le défunt, de condoléance pour la veuve ; la dame la faisait lire par le chapelain à tous les serviteurs et vassaux réunis, pour que nul n'ignorât du nouveau titre au respect, conquis à la maison par le valeureux mort ; et puis, le parchemin était placé à son rang, dans le chartrier du manoir, et une nouvelle génération grandissait pour l'accomplissement des mêmes devoirs.

Sire Robert était le premier de son nom qui eût paru à la cour de France. C'était un brave chevalier comme tous ceux de sa race, et de plus un fort beau seigneur, aimant le plaisir, la pompe et les fêtes autant que ses ancêtres les avaient méprisés ou dédaignés.

A peu de distance, nous voulons dire à environ trois lieues du manoir que le sire Duguesclin laissait se ruiner faute d'entretien, s'étendait un grand fief, commandé par un château, château véritable, celui-là, qu'habitaient une dame Raguenel et sa fille.

La dame de Raguenel, dont les terres confinaient au nord le domaine de la Motte, possédait quatre châtellenies ; ses biens s'étendaient des portes de Dinan jusqu'auprès de Fougères, et elle était alliée à ce que la province contenait de plus noble, car elle était de son chef vicomtesse de Bellière. Le sieur Raguenel, qu'elle avait épousé, n'était, lui, que *noble homme*, c'est-à-dire gentilhomme sans titre ni particule, bien qu'il fût authentiquement de très bonne maison.

A l'époque où commence cette histoire, c'est-à-dire en 1329, le sieur Raguenel était mort depuis cinq ans, laissant à sa veuve, une très grande fortune et une charmante enfant ; mais si faible, si frêle et si maladive, que la pauvre mère, dont toutes les affections s'étaient concentrées sur cette tête chère, tremblait sans

cesse de la perdre ; aussi, ne vivait-elle que pour elle et par elle. C'était pour cela que de Dinan à Vitré, et de Fougères à Montfort, Tiphaine Raguenel était souveraine ; et la souveraine la plus despotique qu'on vît jamais, bien qu'elle n'eût que dix ans. Quand nous disons despotique, nous ne l'entendons pas dans le sens impropre que le peuple donne à ce mot : nous ne voulons pas dire tyrannique ou excessive, mais seulement absolue ; encore ajouterons-nous que le pouvoir dont ce jeune cœur n'usait que pour faire le bien, lui avait été conféré par les vassaux et les manants sur lesquels il s'exerçait, plus que par sa naissance et les droits qu'elle lui conférait. En effet, la pauvre enfant était aussi douce, aussi charitable et aussi bonne qu'elle était mièvre et faible. C'est pourquoi, à l'instinct de leur infériorité sociale, se mêlait chez tous les hommes un sentiment de commisération qui rendait les respects, pour ainsi dire, tendres ; toutes les femmes l'aimaient et tous les malheureux la bénissaient. Ses grands yeux exprimaient tant de bonté, et sa voix était si touchante, quand elle faisait l'aumône, l'expression de son visage si douloureuse quand elle demandait grâce au vidame (1) pour un coupable qu'il allait faire punir, qu'il était impossible de ne pas l'aimer et de ne pas lui vouer une sorte de culte respectueux et semi-religieux, car elle rappelait à toutes ces âmes encore un peu barbares, mais naïves, simples et croyantes, les anges si beaux et si bons dont parlaient les *belecks* (2); on la prétendait même fée (3) !...

Nous avons dit que les deux seigneuries se touchaient et que les châteaux n'étaient guère qu'à trois lieues l'un de l'autre, cependant, la dame Duguesclin, qui avait dix enfants, et la dame de Raguenel, qu'absorbaient ses soins pour sa fille, ne se voyaient que très rarement et ne se visitaient jamais, bien qu'elles se fussent beaucoup connues avant leur mariage, et quoiqu'elles appartinssent à une classe qui faisait alors tout à fait exception ; ce qui semblait devoir prescrire des relations plus

(1) Le *vidame*, dans les évêchés, les couvents et chez les veuves, était le serviteur ou le chevalier qui veillait à la sûreté du fief, et remplissait à peu près les fonctions du *commandeur* sur les anciennes habitations d'Amérique.

(2) Prêtres ; nom encore usité en Basse-Bretagne, dérivé du gaélique *Belen*, soleil.

(3) La vie du vaillant Bertrand Duguesclin,—*Collection des monuments inédits de l'histoire de France, chanson des gestes. Cuvelier. Henri Martin, t. v, page* 245.

fréquentes. Mais pour que la châtelaine de la Motte quittât son manoir, où mille soins la réclamaient sans cesse, et pour que la mère de Tiphaine s'éloignât du grand parc où elle soignait, comme dans une serre chaude, la tendre jeune plante qui se développait si lentement, il fallait un motif impérieux ou une circonstance solennelle.

Un jour, de l'an 1329, les deux nobles dames se rencontrèrent pourtant au palais ducal, où toute la noblesse de Bretagne s'était donné rendez-vous, à l'occasion des funérailles de monseigneur Guy de Penthièvre, frère du duc Jean III. C'était l'une de ces circonstances exceptionnelles dont nous parlions tout à l'heure, à l'occasion desquelles les nobles dames étaient obligées de sortir de leur solitude. Madame Duguesclin était venue au palais avec quatre de ses enfants, et la dame de Raguenel avait aussi amené sa fille.

Les deux anciennes amies furent également heureuses du hasard qui les réunissait et causèrent longuement du passé. Après l'évocation de mille souvenirs d'enfance, après les poétiques réminiscences de leurs rêves de jeunes filles, comme elles étaient mères, elles parlèrent de leurs enfants.

— Que vous devez vous trouver heureuse, disait la veuve, en regardant les fils robustes et les filles exubérantes de santé de son amie, et en les comparant à son enfant si frèle ; le Seigneur vous a conservé votre époux et vous a comblé de ses grâces en vous donnant une famille nombreuse.

La dame Duguesclin eut un soupir et répondit : — Oui, le Seigneur a été bon pour moi ; mais il n'y a pas de bonheur parfait, ici-bas, chère Jeanne !...

— Que voulez-vous dire ? interrogea la mère de Tiphaine avec intérêt.

— Ce que je dis, c'est qu'il n'y a pas de bonheur parfait ici-bas : ainsi je n'ai pas eu le malheur de perdre comme vous un époux aimé, mais le sire Duguesclin, absorbé par ses rêves d'ambition, habite presque constamment loin de moi, et je le vois à peine pendant quelques jours, deux ou trois fois l'an. Dieu, dites-vous, m'a bénie dans ma famille en me donnant dix enfants à chérir, mais l'un d'eux, et c'est l'aîné, nous a été donné plutôt comme un châtiment que comme une grâce !

La dame de Raguenel, cherchant à s'expliquer les paroles de son amie, regarda les enfants qui jouaient alors avec Tiphaine à

l'autre bout de la vaste salle ; ils étaient quatre, deux garçons et deux fillettes, tous beaux, joyeux et bien portants, ayant tous quatre au front cette auréole de candeur, de naïf bonheur et de franche gaieté, qui est à l'enfance ce que la fraîcheur, ou la rosée à moitié effacée, est aux boutons de roses.

Madame Duguesclin comprit son regard, et poursuivit avec une certaine altération dans la voix :—Il n'est pas là... Je ne l'ai pas amené, car on ne peut le conduire nulle part. Et elle essuya une larme.

Jeanne Raguenel, voyant la peine de la pauvre mère, regretta le tour qu'avait pris la conversation; pourtant elle se crut encore obligée à une question, qui lui était d'ailleurs dictée par l'affection et l'intérêt réel qu'elle portait à son amie.—Qu'a-t-il donc, demanda-t-elle, est-il infirme... de corps, ou d'esprit ?...

— Non, répondit tristement Jeanne Malemains, mais il est doué de la nature la plus farouche, et,—ajouta-t-elle avec une espèce de honte,—il faut bien que moi-même, sa mère, je me l'avoue... il est laid... et d'une laideur qui a quelque chose de terrible et d'effrayant quand il est irrité !... Pourtant, acheva-t-elle en baissant encore la voix, quand ses traits sont au repos, je leur trouve une expression de bonté, de calme imposant, qui me le fait paraître presque... beau ! Mais je suis sa mère, moi !... Et puis... Pardon, fit-elle en imposant à son émotion et en souriant à son amie à travers ses larmes, parlons d'autres choses... ! Dites-moi que vous n'avez plus d'inquiétudes pour votre chère petite Tiphaine...

La dame de Raguenel lui pressa les mains avec une effusion sympathique et lui dit :—Non, grâce à Dieu, je n'ai plus d'inquiétudes pour le cher ange ; elle est assurément toujours d'une santé fort délicate, mais avec des soins je ne doute pas que nous n'en fassions un jour une belle châtelaine, à qui Dieu voudra bien épargner les horribles angoisses qu'elle m'a causées !

Dans ce moment la petite fille accourut à sa mère, suivie des autres enfants :—N'est-ce pas, mère, dit-elle, que vous me permettrez d'aller jouer au château de la Motte de Broons ?

— Mais vous êtes très indiscrète, Tiphaine, répondit la dame de Raguenel en souriant, nous ne sommes pas invitées...

— Oh ! fit la dame Duguesclin avec reproche, vous savez bien, chère Jeanne, avec quel bonheur je vous recevrai dans ma maison !...

Il fut donc convenu qu'à quelques jours de là, on viendrait passer une journée à la Motte de Broons; et comme *damoiselle* Tiphaine était impatiente et active comme toutes les natures essentiellement nerveuses, elle fit promettre à sa mère que ce serait le plus tôt possible.

En effet, une semaine plus tard, par une belle matinée de juin, la dame Duguesclin vit de la croisée de son oratoire un grand carrosse (1) attelé de quatre bœufs superbes, qui gravissait lentement la colline sur laquelle s'asseyait le manoir. Elle devina son amie, et ses suppositions furent bientôt confirmées par l'apparition de la tête fine et charmante de *damoiselle* Tiphaine, qui passa curieusement mais surtout impatiemment entre les rideaux de cuir du lourd véhicule, explorant les environs, auxquels elle demandait probablement les jeunes compagnons qu'elle venait visiter, et avec qui elle se promettait tant de joies.

Madame Duguesclin appela ses enfants, et tous coururent au devant des visiteuses. Quand nous disons que tous accoururent, il faut pourtant excepter l'aîné, le malheureux enfant que personne n'aimait, hors, peut-être, sa mère; encore la manifestation de cet amour, s'il existait, était-elle trop souvent réprimée par la sauvagerie et l'air sombre de celui qui en était l'objet. L'aîné donc, au lieu de se diriger vers la cour d'entrée avec les autres, prit le long *pen-bas*(2) sans lequel on ne le voyait jamais, et gagna le bois, en passant par les communs, pour être plus sûr de ne pas rencontrer les étrangères. Cette fuite à l'arrivée des hôtes, était si bien dans les habitudes du jeune homme (il avait alors environ quinze ans), qu'elle ne provoqua aucune observation de sa mère, tandis que ses frères et ses sœurs parurent soulagés de quelque poids pénible, par son départ.

Quand le carrosse entra dans la cour, la dame Duguesclin prit Tiphaine dans ses bras, l'embrassa tendrement et la déposa sur le sol; et pendant qu'elle souhaitait la bienvenue à son amie, ses enfants s'emparaient de la petite fille en l'accablant de caresses et l'entraînaient avec eux vers la maison.

---

(1) Le nom de *carrosse* ne doit rien représenter qu'on ait pu voir de notre temps; les carrosses, au XIVe siècle, étaient de véritables charrettes, établies sur essieux, car les ressorts n'étaient pas encore inventés; elles étaient munies d'une sorte de dais, fermé par des rideaux de cuir ou d'étoffe épaisse; l'attelage ordinaire était composé de bœufs, à cause de l'état des chemins.

(2) Le *pen-bas*, bâton ferré, qui n'est peut-être qu'une modification du *gai* gaulois, est encore en usage en Bretagne.

Tiphaine, toute frêle qu'elle fût, était expansive et joyeuse comme tous les enfants qui se sentent aimés ; aussi rendait-elle généreusement les étreintes et les baisers qu'on lui prodiguait. Lorsqu'elle s'éloigna en courant au milieu de ses compagnons et de ses jeunes compagnes, également empressés, tous, à lui faire, à leur manière, les honneurs du château, sa mère lui cria deux ou trois recommandations qu'elle n'entendit pas, mais auxquelles elle répondit par un geste affirmatif, et puis la bruyante petite troupe s'engouffra impétueusement sous la porte du vieux bâtiment.

Les deux mères sourirent à l'ardeur qui les transportait, et elles gagnèrent à leur tour le logis, que les enfants remplissaient déjà de leurs cris, du bruit de leurs courses à travers les grandes salles, de leurs appels ou de leurs tumultueuses discussions sur la proposition d'un nouveau jeu ou à l'exhibition d'un nouveau jouet. Car les enfants ont en germes tous les défauts et toutes les passions des hommes ; mais ici, les discussions étaient toujours amicales, et le jouet produit soulevait non l'envie ou la jalousie, mais seulement l'émulation pour amuser la jeune étrangère.

Après avoir déplacé, sous divers prétextes, tous les meubles que leurs forces réunies leur permirent de remuer, après avoir fait tomber, dans la chambre bleue, deux ou trois portraits d'ancêtres, qu'ils abandonnèrent sans vergogne le nez dans la poussière, comme s'ils eussent été des mécréants priant leur faux prophète, après avoir eu grand'peur dans la chambre rouge, où les incursions d'un rat derrière la tapisserie leur firent croire à la présence d'un revenant ou d'un korigan (1), après avoir culbuté une armure et fait tomber une panoplie dans la salle d'armes, il y eut une pause, et Tiphaine, rouge comme une cerise, les yeux étincelants de plaisir et d'animation, rejeta ses longues tresses blondes derrière son dos, s'arrêta tout essoufflée, et dit : Je m'amuse joliment !...

— Oh ! ça n'est rien, repartit fastueusement Guillaume, l'aîné des garçons présents, et qui, en vertu de ses quatorze ans, s'arrogeait un peu les fonctions de chef des cérémonies, nous allons aller dans le *quereux*, et c'est là que nous nous amuserons !...

(1) *Génie*, quelquefois bon, quelquefois méchant ou malfaisant, qui habite principalement les cairns et autres monuments druidiques de Bretagne.

Venez, vous allez voir... Et sur cette invitation pleine de promesses ils sortirent et firent irruption dans le *quereux*.

Le *quereux*, qui n'existe plus auprès des châteaux modernes, était alors l'appendice obligé de toute résidence un peu vaste qui n'était pas fortifiée. C'était là que se plaçaient les écuries, les chenils, le fournil, le bûcher, en un mot toutes les servitudes et toutes les constructions dont les habitants ou les hôtes, bêtes ou serviteurs, eussent porté atteinte à la majesté de la cour d'honneur, dont la solitude ne devait être troublée que par la présence des maîtres ou de nobles visiteurs.

La troupe folâtre s'élança donc dans la nouvelle arène ouverte à ses jeux avec les cris sans causes et les gestes désordonnés particuliers à cet âge. Mais soudain, toute cette expansion, tout cet entrain, toute cette joie, tombèrent pour faire place à un désappointement morne chez les jeunes Duguesclin. Voici ce qui le causait.

Au bout du quereux, sur l'emplacement jadis occupé par un colombier, s'élevait un monceau de ruines, et sur ces ruines était assis dans ce moment un sombre personnage, dont la seule vue avait eu le triste privilège d'effaroucher leurs jeux et de glacer leur joie, comme la venue d'un épervier disperse une volée de passereaux, ou comme une gelée tardive déflore les pêchers.

— Eh bien! qu'y a-t-il? demanda Tiphaine étonnée.

L'une des petites filles lui montra le jeune homme assis sur les décombres, les coudes sur ses genoux, la tête dans ses mains et son pen-bas à côté de lui, et elle lui dit tout bas : Bertrand!

Tiphaine le remarqua à son tour, et, avouons-le, elle ne put complètement se défendre du sentiment d'effroi manifesté par ses jeunes amis.

En effet, Bertrand, puisque Bertrand il avait nom, était celui dont un écrivain de cette époque a dit :

« ... Camus, noir et *massant* (maussade),
« Le plus laid de Rennes à Dinan. »
(Cuvelier)

Et cet écrivain a d'autant plus de droit à notre confiance qu'il était son contemporain et fit un poème sur lui. Voici d'ailleurs le portrait qui résulte des meilleurs rapports du temps : Il avait la tête énorme, le nez droit mais fort, la bouche grande et les lèvres charnues, les yeux gros et les sourcils très larges et très fournis ; l'une des paupières plus épaisse que l'autre lui voilait

à demi l'œil gauche, à moins que la colère ou quelque autre sentiment vif n'allumât son regard, qui devenait alors étincelant de fureur ou d'intelligence, selon le sentiment qui l'animait; bien que d'assez haute taille, il ne semblait pas grand, tant ses épaules étaient larges, et tant il paraissait trapu et ramassé ; ses jambes musculeuses étaient outrageusement écartées vers les genoux, sans pourtant que cette imperfection prît les proportions d'une difformité réelle; enfin des cheveux très abondants, rudes et rebelles à tous soins, couronnaient en crinière une tête et toute une organisation puissante, mais comme heurtée, sans harmonie, par conséquent sans grâce, que le vulgaire devait trouver d'une grande laideur, mais qu'un poète eût trouvée, lui, d'une étrange grandeur, car il y entrait du lion autant que de l'homme. Pourtant, on citait jusqu'à trois personnes qui l'avaient vu rire, et toutes trois affirmaient que «jamais expression plus aimable et plus bienveillante n'avait illuminé visage d'homme; » le sourire passait sur ses traits tourmentés comme un rayon de soleil à travers des nuages sombres. Mais ceux qui disaient cela étaient trois manants, trois drôles de déplorable réputation, soupçonnés de tous les mauvais coups qui se faisaient dans le pays, braconniers incorrigibles, et dont Bertrand faisait ses familiers, à la grande honte de sa mère; aussi oncques ne les croyait t

Quoi qu'il en fût, les jeux étaient interrompus, et cela ennuyait fort la demoiselle de Raguenel. Mais Tiphaine avait contracté, dans l'exercice du pouvoir dont nous avons parlé précédemment, des habitudes autocratiques, qui, jointes à l'énergie dont vibrait sa petite âme, la conduisirent auprès du jeune homme, à qui elle dit avec une certaine hauteur : Que fais-tu là, et qui es-tu ?...

Il la regarda silencieusement pendant une minute, et se décidant enfin à parler :—Ma sœur te l'a dit, répondit-il, je suis Bertrand.

— Ta sœur ! fit Tiphaine toute surprise ; tu es le frère de...

Bertrand baissa la tête affirmativement, et son visage revêtit une expression d'amertume que l'enfant ne put apprécier, mais dont son cœur fut pourtant ému. Elle se rapprocha davantage, et lui dit en le regardant de ses beaux yeux, si mutins quelquefois, mais alors si bons et si doux, car un instinct plutôt qu'une pensée lui révélait une douleur :—Alors, pourquoi ne viens-tu pas jouer avec nous ?

Bertrand courba le front et ne répondit pas.

— Allons, viens ! insista Tiphaine. Mais comme elle s'avançait encore, Guillaume s'élança, et—en raison de la terreur qu'inspirait son terrible aîné, cela requérait un véritable courage,—il saisit la main de Tiphaine, et la tirant brusquement en arrière : N'approchez pas, dit-il, il va vous faire du mal !

Bertrand, dont le cœur s'ouvrait à un sentiment inconnu, mais plein de douceur, car il subissait le charme qui faisait déjà nommer Tiphaine *la fée*, pâlit horriblement, puis le sang jaillit de son cœur à son cerveau, et avec ce jet de sang une bouffée de colère. Il se leva impétueusement et lança son pen-bas à Guillaume. Hélas ! ce fut la pauvre petite fée, si frêle et si bonne, qui fut atteinte. Guillaume repoussa le bâton d'un geste aussi prompt que l'avait été celui de son frère, mais le bout ferré du pen-bas frappa Tiphaine au front et la jeta sur le sol privée de sentiment et le visage inondé de sang.

Un cri d'angoisse se fit entendre à l'une des fenêtres du manoir. Il a tué ma fille ! soupira la dame de Raguenel, et elle-même s'affaissa dans les bras de madame Duguesclin.

Bertrand, épouvanté de ce qu'il venait de faire, s'enfuit dans les bois, et l'on fut trois jours sans le revoir au manoir de la Motte de Broons.

CHAPITRE DEUXIÈME

Où il est prouvé que Tiphaine était fée.

Deux jours s'étaient écoulés depuis le fatal accident de Tiphaine. La blessure de la jeune fille n'avait heureusement rien de grave. Un physicien jugé le plus célèbre de Rennes avait été appelé en hâte, et n'avait eu qu'à approuver ce qu'avait fait le chapelain de la Motte, qui avait posé le premier appareil. Il assura que sous huit jours l'enfant serait guérie, mais il insista sur la nécessité de lui épargner toute émotion vive. La pauvre petite était très pâle, en raison du sang qu'elle avait perdu, mais elle n'avait pas de fièvre, et tout faisait présager que les pronostics du médecin seraient confirmés ou même devancés par l'événement.

Tiphaine, le front bandé, bien accommodée dans un grand fauteuil, était assise dans une salle du rez-de-chaussée, regardant les enluminures d'un livre d'heures ; sa mère travaillait auprès d'elle à l'une de ces précieuses broderies que nos femmes ne savent plus faire ; à toutes minutes les regards de la noble dame se portaient avec sollicitude sur son enfant, et de temps en temps elle lui disait : Comment êtes-vous ? ou : Ne vous fatiguez pas, Tiphaine, vous savez que le physicien l'a bien recommandé... La fillette souriait, tranquillisait sa mère par un petit geste, et continuait de tourner les feuilles de vélin sur lesquelles un bénédictin avait passé sa vie et prodigué toutes les fantaisies de son génie. Car c'est une erreur grossière que de croire qu'au moyen âge la vie des moines fût une vie d'oisiveté : c'est à leurs grands travaux ou à leur patient labeur, que nous devons tous les manuscrits et toutes les traditions qui nous enseignent quelque chose du passé.

Pendant que la mère et l'enfant passaient ainsi les dernières heures du jour, recevant, par la fenêtre ouverte, et la brise qui précède souvent le crépuscule après une chaude journée, et tous les parfums dont elle se chargeait en passant sur les jardins pleins de fleurs à cette époque, quatre compagnons assez mal vêtus étaient assis dans un fourré du bois, non loin du château de Raguenel, et devisaient entre eux. Afin de ne pas laisser égarer l'imagination de ma lectrice, qui, au délabrement de leur costume, pourrait les prendre pour quatre bandits complotant le pillage ou l'incendie de la noble demeure, nous nous empresserons de les lui présenter. L'un était le jeune homme que nous avons déjà vu, et qu'on commençait à appeler *messire Bertrand*, car il était, malgré tout, le fils aîné de très haut et très redouté Robert Duguesclin, chevalier, seigneur de la Motte de Broons et autres lieux, et puis, son âge et sa taille commençaient à inspirer respect aux manants. Les trois autres étaient Yvet, Yvon et Yvonic, les trois mauvais garçons qui se vantaient d'avoir vu rire Bertrand. Ils s'appelaient Yves tous les trois, nom fort commun en Bretagne ; mais leur maître les avait débaptisés, afin d'éviter la confusion, quand les mêmes mérites, c'est-à-dire un courage aveugle, une force peu commune et une adresse aussi grande pour abattre un chevreuil ou un sanglier, que pour éviter un garde-chasse, l'avaient engagé à les choisir pour compagnons. Quant à eux, les qualités qu'ils possédaient, beaucoup plus développées chez leur jeune seigneur, la bienveillance et les familia-

rités dont il les honorait, les avaient attachés à sa personne et leur avaient inspiré un sentiment, pour celui que tout le monde repoussait, dont le dévouement du chien peut donner une idée, mais imparfaite ; car il y avait, dans ce qu'ils éprouvaient, de l'instinct dévoué du chien et de l'amour du disciple, de la fidélité du vassal et de la subordination du soldat. Sur un signe de lui ils auraient mis le feu aux quatre coins de leur village, et même, ce qu'ils eussent trouvé bien autrement dur, ils auraient renoncé à braconner s'il le leur eût défendu. Ils étaient donc tous quatre assis dans un fourré des bois de Raguenel et devisaient.

— Vous êtes trois imbéciles ! disait Bertrand de très mauvaise humeur dans ce moment.

— Oui, Monseigneur, répondirent-ils avec une unanimité touchante, soit par conviction, soit par habitude, et ils baissèrent la tête et restèrent silencieux.

— Comment, reprit le jeune homme, vous ne pouvez pas arriver, à vous trois, à savoir ce qu'a dit le physicien de Rennes et comment va la demoiselle de Raguenel, quand tout le pays ne parle que de cela ?

— C'est juste ! dit Yvet en regardant ses compagnons avec une expression de reproche mêlée de dédain pour la pauvreté de leur intellect : il faut que vous soyez bien bêtes, pour...

— Eh bien ! et toi ? interrompirent les deux autres.

— Moi, c'est différent ! répondit Yvet avec véhémence : quand je suis entré au village, ils m'ont appelé assassin !... Ils criaient tous : Voilà l'assassin !...

— Assassin ! Et pourquoi ?...

— Ils disaient que vous aviez voulu tuer la demoiselle de Raguenel, et que j'étais votre homme. Sans mes deux chiens et mon pen-bas, ils m'auraient écharpé, c'est sûr, car il en sortait de toutes les maisons avec des bâtons, des fourches.... Tout ce que j'ai pu faire, ça été de tirer mes grègues (1), car demander des nouvelles ou obtenir un renseignement était aussi impossible que de tuer un sanglier à coups de bonnet.

— Et toi ? demanda Bertrand à Yvon.

— Moi... Je vas vous dire... commença Yvon assez embarrassé.

---

(1) En vieux langage, *pantalon*. *Tirer ses grègues* signifie *se sauver*.

Je vas vous dire... On avait volé un sac de pommes chez Kerouan, c'est du moins ce qu'il dit!... et ils ont tous dit, à Broons, que c'était moi qui avais volé le sac de pommes à Kerouan... parce qu'il y a la grande Jeannie qui m'aime et qui voudrait m'épouser, mais j'aime mieux ma liberté! Et alors elle a dit aussi que c'était moi qui avais volé les pommes... pour irriter le monde contre moi, vous comprenez?... Même que ma tante...

— Mais, interrompit impatiemment Bertrand, cela n'a pas de rapport avec la commission que je t'avais donnée. Pourquoi n'as-tu pas demandé des nouvelles de la demoiselle de Raguenel?

— Au contraire!... C'est-à-dire, oui... non... C'est *si*, que je veux dire! Vous allez comprendre, mais ne vous mettez pas en colère: au lieu d'aller au village de Raguenel, où on me déteste, je ne sais pas pourquoi, j'avais été à Broons. J'ai rencontré en arrivant le fils à Cottereau, que je croyais mon ami, et je lui ai dit comme ça: Dis donc, mon gars, qu'est-ce qu'on dit de la demoiselle de Raguenel? Mais lui, au lieu de me répondre, s'est mis à crier: Le voilà! le voilà!... à cause des pommes, vous comprenez?... Alors, ils sont tous accourus comme pour Yvet, et puis la Jeannie, qu'est jalouse, et puis ma tante, et puis tous, quoi!... Et puis donc, je me suis sauvé, parce que si je ne m'étais pas sauvé, ils m'auraient assommé... vous comprenez?...

— Et toi? dit Bertrand avec un soupir, en s'adressant au dernier.

— Moi, dit sombrement Yvonic, j'ai été tout droit au château, mais quand j'ai demandé des nouvelles de la demoiselle, ils m'ont ri au nez, et m'ont demandé ce que ça me faisait qu'elle allât bien ou mal. Dans ce moment le vidame a traversé la cour, il m'a vu et m'a fait prendre par ses grands lâches, et m'a fait donner dix coups de fouet, pour un méchant sanglier que j'ai tué il y a plus d'un mois, dans la forêt de Dinan.

— Allons, fit mélancoliquement Bertrand, j'irai moi-même; et aux trois compagnons qu'il laissait: Vous êtes trois brutes! Les trois manants approuvèrent humblement d'un signe de tête, mais en se regardant réciproquement, chacun trouvant l'épithète méritée et applicable à ses deux camarades. Quand leur jeune seigneur se fut éloigné, pas un mot ne s'éleva contre lui, bien que son injustice fût grande, car les pauvres diables avaient fait tout ce qu'ils avaient pu pour lui obéir; mais en revanche, ils s'étendirent longuement sur la méchanceté de leurs contem-

porains. Yvon, le drôle le plus laid de France et de Bretagne, quoi qu'en dise l'historiographe de Duguesclin dans les deux vers que nous avons cités, se plaignit amèrement, surtout de ses contemporaines, auxquelles il attribuait volontiers toutes les avanies et toutes les mésaventures qui lui arrivaient.

Nous dirons, bien que cela nous paraisse superflu, que la démarche de Bertrand ne lui était pas conseillée par un sentiment de convenance auquel son éducation négligée le faisait nécessairement étranger, mais bien par son cœur, qu'avaient captivé la faiblesse, la bonté et le charme qui émanait de l'enfant. Ce n'était assurément pas de l'amour, mais c'était pourtant un sentiment profond, qui devait y conduire, si des relations fréquentes les rapprochaient quand Tiphaine serait sortie de l'enfance.

La châtelaine de Raguenel avait laissé tomber sa broderie sur ses genoux et regardait sa fille, qui venait de s'endormir dans son fauteuil. Tiphaine était charmante, la tête enfouie dans ses oreillers, sous les rayons du soleil couchant, qui donnaient des reflets d'or à ses cheveux blonds, et des teintes roses d'une suavité exquise à ses traits d'une finesse et d'une pureté angéliques. Aussi, rien ne saurait-il rendre l'expression du regard maternel.

Dans ce moment un serviteur entra. Dame Jeanne lui fit signe de ne pas faire de bruit pour ne pas réveiller l'enfant. Il s'approcha en assourdissant le bruit de ses pas et lui dit à voix basse, que l'un des jeunes gens de la Motte de Broons était là, et sollicitait l'honneur de lui parler. La châtelaine supposa que madame Duguesclin lui faisait demander des nouvelles de Tiphaine, ainsi qu'elle l'avait fait la veille, et elle suivit le domestique dans la salle voisine, où l'attendait le personnage annoncé. On sait que ce visiteur était Bertrand Duguesclin. Quand la veuve le vit, elle ne put retenir un cri, dans lequel il y avait autant de frayeur que d'indignation.

Bertrand profondément affligé, et très inquiet de l'accident qu'il avait causé, peu habitué à des relations avec de nobles dames, un peu intimidé par la splendeur des appartements, le luxe des meubles et des tentures, et accomplissant une démarche embarrassante, même pour un homme plus accoutumé que lui aux exigences courtoises de la société, courba la tête et resta silencieux devant la mère de Tiphaine. Cependant à l'exclamation qu'elle avait poussée, son enfant s'était réveillée et tendait

maintenant sa petite oreille inquiète et curieuse vers la porte restée entr'ouverte.

— Eh quoi ! c'est vous, méchant garçon, dit enfin la dame de Raguenel d'un ton fort peu obligeant, que voulez-vous ?... Et avant que Bertrand eût eu le temps de lui répondre, elle reprit : —Venez-vous achever ce que vous avez déjà essayé ? Venez-vous tuer ma fille ? Sortez !...

— Madame... balbutia Bertrand...

— Sortez ! s'écria la châtelaine, chez qui la colère l'emportait décidément sur la surprise, ou j'appelle le vidame, qui saura bien vous y obliger.

— Oui, Madame, dit humblement le jeune sire, je vais me retirer, mais... dites moi comment est Tiphaine...

— Tiphaine ! répéta la mère choquée de cette familiarité ; eh ! que vous importe de savoir comment est la demoiselle de Raguenel ! Allons, sortez... ou, je vous le répète, j'appelle le vidame.

— Appelez votre vidame si vous le voulez, Madame, je ne lui ferai pas de mal, je vous le promets... mais, fit-il en joignant les mains comme s'il eût prié Dieu, je vous en supplie, dites-moi que Tiphaine ne court aucun danger...

Cette assurance de ne pas faire de mal au vidame, qui était un homme d'armes que son énergie, renommée dans tout le pays, avait fait appeler à ces fonctions, était si sincèrement exprimée et prouvait tout à la fois une abnégation si complète et une foi si naïve en sa force, enfin on y reconnaissait si bien un cri du cœur, que la dame en fut émue et sentit sa colère tomber. Nous ne savons pourtant ce qu'elle allait répondre, quand Tiphaine, qui avait tout entendu, entra dans la salle en disant : Oh ! ne le chassez pas, ma mère... Tenez ! regardez... il pleure !

En la voyant, le terrible jouvenceau, dont les yeux étaient effectivement pleins de larmes, eut un mouvement spontané, irrésistible ; il saisit l'enfant dans ses bras, la pressa contre sa poitrine et dit : Oh ! la pauvre petite, comme elle est pâle !...

Dame Jeanne eut un nouveau cri de frayeur, mais Tiphaine jeta bravement ses petits bras autour du cou de Bertrand, et, posant sa tête sur son épaule, elle lui dit avec un regard d'une câlinerie ravissante :—Pourquoi es-tu si méchant !

Duguesclin la reposa sur le parquet, et pendant que sa mère la rapprochait vivement d'elle-même :—Je ne suis pas méchant,

répondit-il tristement. Et son visage avait pris en effet cette expression de bienveillance qui lui a valu chez ses contemporains et lui a acquis dans l'histoire le surnom de « bon connétable. »

— Pourtant, tu m'as fait beaucoup de mal, dit Tiphaine.

— Mais je n'en avais pas l'intention, dit Duguesclin, c'était à Guillaume que je voulais...

— Et pourquoi voulais-tu le frapper ? interrompit-elle.

— Parce qu'il te disait que j'étais méchant!... C'est ce qu'ils disent tous, que je suis méchant et que je suis laid!... Est-ce ma faute, si je suis laid ?... Mon père dit qu'il voudrait me voir noyé dans la mer salée ... En disant cela, il cacha son visage dans ses mains pour qu'on ne vît pas ses pleurs couler.

— Pauvre enfant! murmura la dame de Raguenel, pendant que Tiphaine, se rapprochant de nouveau, lui disait : Ne pleure pas, nous t'aimerons, nous, ici... Viens souvent nous voir, et tu n'auras plus de chagrin.

La Providence, dont les vues sont impénétrables et toujours bienveillantes pour l'humanité, nouait entre ces deux enfants un lien sympathique, et faisait naître dans leurs cœurs un sentiment qui devait non seulement faire leur bonheur et leur gloire, mais sauver la Bretagne de la servitude, et arrêter la France sur le bord d'un abîme où elle allait s'engloutir; car la France a eu deux sauveurs providentiels : Jeanne d'Arc et Duguesclin.

Depuis ce jour, Bertrand vint souvent au château, et l'influence de la mère et de l'enfant modifia bientôt, et profondément, son caractère impétueux.

Le moyen âge a fait voir quel rôle la faiblesse unie à la grâce peuvent remplir, quand leur ascendant s'exerce sur des natures chevaleresques, dans lesquelles la force s'allie à la générosité; et Bertrand Duguesclin en est dans l'histoire la preuve la plus frappante et la plus illustre.

Le calme profond qui régnait toujours dans la grande salle où il voyait Tiphaine, l'ordre, les soins minutieux, la recherche élégante qui présidait à tout dans le château, les respects des serviteurs et la courtoisie dont il devint l'objet de la part de la dame du lieu, du vidame, qui était gentilhomme de bonne maison, et de la part des premiers du fief, lui donnèrent, ou du moins développèrent en lui des instincts que rien n'avait réveillés jusqu'alors, ou que les dédains et les injustices des siens comprimaient dans une âme pourtant si propre à les ressentir.

Il n'en résulta pas que messire Bertrand devint un dameret; nous serions tenté de dire, au contraire ! car il conserva toute sa vie une vivacité de gestes et une brusquerie dans ses allures et dans son langage, que sa bonté native, son respect pour les dames et son dévouement pour les rois qu'il servit ne purent jamais faire disparaître.

Une autre cause tendit encore à adoucir ses mœurs.

L'histoire rapporte que sa mère fit un songe, pendant lequel elle vit un ange descendre du ciel et lui remettre un coffret dont le couvercle était garni de six émeraudes et de trois diamants entourant un gros caillou, dont la couleur terne et les aspérités terreuses faisaient un déplaisant contraste avec le reste. Dans son rêve, la dame Duguesclin prit un coin de son drap et se mit à frotter la pierre brute. A mesure qu'elle la débarrassait ainsi des impuretés qui la couvraient, la pierre devenait brillante; elle frotta encore, et le caillou devint un diamant dont les feux éclipsèrent complètement l'éclat des autres pierreries. En ce temps, on croyait fort à l'astrologie, à la nécromancie et à toutes les sciences occultes. Ce rêve préoccupa la noble dame, qui fit mander à la Motte une juive convertie, devenue religieuse dans un couvent de Rennes, et qui passait pour fort habile dans l'interprétation des songes. Quand elle lui eut rapporté le sien, la religieuse lui dit : Votre rêve, noble dame, est une révélation et un conseil venus d'en haut. Le coffret dont l'ange vous à fait présent symbolise votre maison, les six émeraudes sont vos six filles, les trois diamants vos fils, Guillaume, Olivier et Robert, et le caillou brut représente l'aîné, Bertrand, auquel des soins donneront, comme à la pierre du coffret, un éclat qui éclipsera tout autre rayonnement. .

Ce que vous dites est impossible ! s'écria madame Duguesclin ; si vous saviez de quelle nature indomptable est doué le malheureux enfant...

— Croyez-moi, ou plutôt croyez le ciel, interrompit à son tour la religieuse ; traitez-le en aîné de la maison ; que les serviteurs et les vassaux lui obéissent et le respectent; vous-même, ne tenez pas compte d'une froideur qui n'est qu'apparente, et qui ne vient que de la défiance et de la timidité que des offenses et un éloignement blessant ont semées dans son âme, mais dont les racines, qui se développent à mesure qu'il grandit, meurtrissent

son cœur... Aimez-le, dites-le-lui surtout... Qu'on le traite avec égard, et vous verrez bientôt le caillou briller, le diamant étinceler !...

Bien qu'elle en dît, madame Duguesclin ne demandait qu'à croire la religieuse ; en conséquence, elle donna des ordres très sévères pour que ses conseils fussent suivis. La transformation ne fut pas immédiate. D'abord Bertrand crut d'abord qu'on se moquait de lui, et il lui arriva plus d'une fois de rosser un vilain qui le saluait trop bas, parce qu'il soupçonnait plus d'ironie que de respect dans l'acte du pauvre homme. Cependant, grâce à ses visites au château de Raguenel, à la soumission des serviteurs, qui lui obéirent alors comme à sa mère, grâce surtout aux longues causeries et aux témoignages d'affection de celle-ci, il perdit peu à peu ses habitudes de brutalité et de sauvagerie. Il ne fuit plus le manoir pour aller errer dans les bois avec de mauvais compagnons, il n'oblige plus les manants qu'il rencontre à se battre avec lui, il réprimande, au lieu de les frapper, ses frères et ses sœurs, et il laisse échapper quelquefois de ces saillies spirituelles et pleines d'*humour*, qui rendirent plus tard son commerce aussi agréable à ses amis, qu'il le fut toujours peu à ses ennemis. Cinq années s'écoulèrent, cinq années heureuses pour Duguesclin, dont le bonheur tranquille ne fut troublé que par les visites de son père, qui ne pouvait pardonner sa laideur à l'aîné de sa maison, à celui qui devait porter après lui le nom de «sire Duguesclin», et qui devait continuer les traditions d'élégance et de courtoisie dont il eût voulu doter son lignage. Aussi, quelque bien qu'on lui dît du jeune sire, quelque effort qu'il fit lui même pour conquérir l'affection paternelle, tout était inutile. Messire Robert ne pouvait vaincre le sentiment de froideur et presque d'aversion que lui inspirait son fils. Le point culminant de son caractère était l'orgueil; courage, point d'honneur, générosité, affection, tout ce qui le recommandait à la considération de ses égaux et aux respects de ses inférieurs recevait la vie de ce sentiment; vie bien réelle, car il était brave, noble, généreux et bienveillant, mais un orgueil immense déparait tout cela. C'était ainsi qu'il avait relégué au manoir de la Motte un écuyer qui l'avait vu naître, fils d'écuyers de ses pères, depuis plusieurs générations ; parce que, bien qu'il fût dévoué, fidèle et vaillant, il était malheureusement doué d'une apparence comiquement étrange qui avait prêté aux lazzis des courtisans. Il l'avait remplacé par un serviteur moins habile,

moins brave et moins dévoué, il le savait ; mais il y avait gagné de ne plus entendre dire : « long comme l'écuyer de Duguesclin, » ce qui était passé en proverbe à la cour du roi Charles IV, auquel le noble sire était attaché avant de servir son successeur, Philippe VI de Valois, le souverain actuel.

Cinq années s'écoulèrent et, nous le répétons, cinq années bien heureuses pour Bertrand, parce que l'amitié si bienfaisante de l'enfant a fait place à un sentiment plus tendre, sentiment inexprimé jusqu'à ce jour, mais que tout dénonce : son orgueil ou sa fierté quand il fait quelque chose de bien ; son chagrin ou sa honte, quand son *ami* a fait quelque chose de mal. Nous avons dit : son amitié si bienfaisante ! En effet, c'est l'influence de la petite *Fée*, plus que tout le reste, qui a changé ce caractère fougueux, qui a ramené à la société cette âme ombrageuse et froissée par quinze années d'injustice, qui a ouvert aux impressions les plus délicates et les plus tendres ce cœur jadis accessible seulement à la colère et à la rancune, parce que des offenses imméritées le meurtrissaient chaque jour. Elle a versé le baume qui guérit sur ces blessures où l'ardeur d'un sang trop généreux faisait déjà naître la gangrène. Enfin c'est elle, la charmante et frêle créature, qui, assise dans son grand fauteuil, a montré à lire, dans son beau livre d'heures, au redoutable jouvenceau, assis à ses pieds. Elle promenait son petit doigt rose au-dessous des caractères enluminés ; sa voix argentine nommait la lettre, tandis que lui projetait l'ombre de sa crinière sur tout le livre et répétait gravement. On eût di une gazelle enseignant un lion. Aussi, quel amour ! quel culte ! quels sentiments ardents bouillonnaient au fond de ce cœur profond comme un cratère (1) !

Cependant Duguesclin n'avait pas répudié ses anciennes amitiés ; il avait toujours des relations, à la vérité moins fréquentes, mais enfin il avait toujours des relations avec Yvet, Yvon et Yvonic, dont les idées sur la propriété s'étaient aussi sensiblement modifiées. Ces trois enfants de la nature avaient fini par comprendre que leurs mœurs étaient trop primitives, et qu'elles n'étaient plus en rapport avec l'égoïsme de leur temps ; d'autre part, ils avaient l'ambition de suivre messire Bertrand lorsqu'un

(1) Nous devons dire que ses efforts ne furent jamais couronnés d'un succès complet ; l'on possède un certain nombre de signatures du connétable, mais il est évident qu'il maniait la plume beaucoup moins aisément que la lance.

jour il partirait en guerre ; or, pour cela, ils ne voulaient plus courir le risque d'être pendus au pays de Dinan, ce qui leur fût infailliblement arrivé s'ils avaient continué leurs déprédations d'autrefois. Ils ne braconnaient même plus guère, parce que la protection du jeune seigneur les faisant absoudre quand ils étaient pris, ils ne trouvaient plus grand charme à des expéditions sans danger. Quelqu'un encore à qui Bertrand resta fidèle fut le vieil écuyer dont nous avons parlé plus haut. Ce personnage a droit à une mention toute spéciale.

Jacques Lescopp était en ce temps-là un homme de cinquante à cinquante-cinq ans ; il était haut comme une potence et il en avait l'air... aimable ! Il était mince comme un roseau, mais droit et raide comme une lance ; il était encore blond comme Cérès, mais, par exemple, il n'avait que ce point de ressemblance avec la bonne déesse ; tous ses traits étaient longs, excepté ses yeux, mais il avait la bouche grande, le menton fuyant, le front étroit et haut ; son nez recourbé, sans qu'on pût le dire aquilin, avait l'aspect pendant et charnu d'une trompe de tapir, et ses oreilles pâles étaient démesurément larges ; enfin sa peau avait en 1334 l'apparence et la couleur d'une charte de l'an 1000. On pensera qu'il devait être fort laid ? Point ; mais il avait l'air d'un mouton ennuyé. Pour achever son signalement, nous dirons que toutes ses articulations étaient extraordinairement développées ; ses doigts ressemblaient à dix bouts de chaine, ses mains paraissaient faites de cordes nouées autour des os du métacarpe, et ses pieds étaient d'une longueur en disproportion même avec sa haute taille. En un mot, tout en lui était hétéroclite, et pourtant, il résultait de tous les hasards de sa constitution, une force, une souplesse et des aptitudes rares pour tous les exercices du corps. Moralement, Jacques était le meilleur homme du duché : intelligent, bien qu'en disent les phrénologistes des fronts étroits ; bon, malgré son teint bilieux et parcheminé ; brave comme une épée, malgré son menton fuyant, et grand amateur de joutes et de batailles, malgré sa figure de mouton.

Il avait été pendant vingt-cinq ans écuyer de la maison Duguesclin ; il était fils et petit-fils d'écuyers ; aussi plaçait-il cette qualité au-dessus de toutes les autres. Il n'y avait qu'un homme, selon lui, qui fût au-dessus de l'écuyer, c'était le chevalier ; et comme le bonhomme était logique, il n'était rien qu'il estimât

autant que la noblesse, mais à condition qu'elle chaussât l'étrier et sût manier la lance, car un gentilhomme savant, fût-il fils de roi, s'il ne faisait qu'étudier dans des livres, s'occupait de choses indignes de sa qualité, et dérogeait positivement en passant ses jours à compulser des cahiers écrits ou dessinés par des moines ou des manants. Quant aux clercs de toutes les catégories, qu'ils fussent intitulés grands-chanceliers de France, membres du parlement de Rennes ou de Paris, professeurs en Sorbonne, médecins ou baillis de villages, ce n'étaient tous que petites gens et pauvres hères!... Les chirurgiens seuls avaient du bon, parce qu'ils étaient quelquefois utiles aux gens de guerre.

Aussi, Jacques apprit-il avec douleur que la demoiselle de Raguenel apprenait à lire à messire Bertrand. Quand celui-ci lui dit qu'il allait également essayer d'apprendre à écrire, le vaillant écuyer tomba en humeur noire.

Mais saint Paul, saint Michel, saint George, ou saint Martin, enfin l'un des guerriers fameux qu'on sait en paradis, lui suggéra une pensée qui pouvait, peut-être, arracher son jeune maître à la voie *pernicieuse* dans laquelle il le voyait s'engager. Un jour il lui fit un long discours sur les devoirs de la noblesse, sur les gloires de la chevalerie, et sur le mérite d'un beau coup de lance; puis conclut en lui proposant de lui enseigner le *noble art*. Bertrand avait entendu vanter mille fois l'habileté du vieux Jacques, il avait souvent rêvé de batailles et de victoires remportées sous les couleurs de Tiphaine, enfin il était d'âge à manier la lance dans un tournoi, et l'indifférence seule de son père avait empêché jusqu'à ce jour qu'il acquît cette part importante de l'éducation d'un jeune gentilhomme; aussi accueillit-il la proposition de l'écuyer avec enthousiasme.

Pendant quatre ans il reçut les leçons et les conseils de Jacques. Celui-ci joignait à tous les avantages de constitution que nous avons énumérés, à une longue pratique et à une grande science du maniement des armes et de la conduite d'un destrier, tout ce que vingt-cinq ans de combats, de passe-d'armes et de tournois peuvent enseigner de ruses, de stratagèmes et de coups extraordinaires. Les aptitudes de son élève et l'application qu'il apportait dans ses enseignements firent bientôt du jeune homme le plus redoutable guerrier de son temps. Mais ni l'un ni l'autre ne s'en doutaient: Bertrand, parce qu'il n'avait jamais combattu effectivement; Jacques, parce que son culte pour la noblesse

l'empêchait de croire qu'il pût combattre victorieusement un chevalier. Il en résultait que lorsque, par un prodige d'adresse, Bertrand arrivait à lui enlever quelque pièce de son armure, l'écuyer approuvait, tout joyeux de sa défaite, mais il branlait la tête en disant : Oui ! c'est un beau coup ; mais il faudra voir, Monseigneur, quand vous aurez affaire à un vrai chevalier... Moi, je ne suis qu'un écuyer, voyez-vous... C'était vrai hiérarchiquement parlant, mais peu de chevaliers auraient pu désarçonner le vieux Jacques, ou même rivaliser avec lui dans la noble science, et son vainqueur eût pu se mesurer avec le neveu de Charlemagne.

CHAPITRE TROISIÈME

Où il est parlé des prétentions d'Edouard III à la couronne de France.

A cette époque, de grands événements se passaient en France, et de plus grandes choses encore se préparaient. Nous allons esquisser ces événements et indiquer ces choses, parce que notre héros y fut si étroitement mêlé, qu'il n'est pas possible de raconter la vie de l'un sans faire l'histoire de l'autre.

Le 1er février 1328, le roi Charles IV était mort sans postérité masculine, ne laissant qu'une fille âgée d'un an, mais la reine était grosse et pouvait donner au trône un héritier posthume.

La succession à la couronne était donc douteuse. Dans les temps antérieurs, le prince le plus belliqueux et le plus populaire se fût emparé du pouvoir, et se serait fait reconnaître pour roi par les guerriers réunis au champ de Mai, où il eût été acclamé parce qu'il eût prouvé qu'il était fort ; mais depuis saint Louis, et même depuis Philippe-Auguste, une révolution s'était opérée dans les habitudes de la nation : *le droit primait la force*. Il appartenait à un homme d'Etat de notre temps (1) de nous ramener à l'antique formule qui proclamait, aux temps de la barbarie, que *la force prime le droit*.

---

(1) Un ministre allemand, nommé de Bismark, que cette théorie, émise au XIXe siècle, rendra plus célèbre que les conquêtes éphémères auxquelles il a poussé son souverain.

La solennité que les monarques nommés plus haut avaient donnée aux jugements de la cour des pairs et du parlement, le crédit qu'eux et leurs successeurs avaient accordé aux légistes, avaient habitué les peuples à chercher au-dessus du pouvoir de l'épée des notions de légitimité. Ils ne se résignaient plus a considérer la couronne comme la récompense du plus brave ; ils demandaient à la *loi* d'être souveraine dans l'Etat. Malheureusement, Philippe le Bel, pendant son long règne, n'avait pas employé moins d'énergie pour maintenir les légistes dans la dépendance du pouvoir royal que pour les élever au-dessus de tous les autres ordres de l'Etat. Chacun tremblait devant les parlements et les autres tribunaux ; mais les hommes de loi, ne devant la protection du souverain qu'à la politique qui lui conseillait d'élever un pouvoir pondératif de celui du clergé,—ce qu'ils n'ignoraient pas,—ils s'appliquaient à plaire au monarque, et faisaient profession constante de la doctrine qui plaçait l'autorité royale au-dessus de toutes les lois. Il y avait eu progrès, mais la puissance royale, en pesant sur la justice, se privait du soutien qu'elle aurait pu trouver en elle ; et lorsque vint le jour où la succession à la couronne donna lieu à un procès comme une succession privée, les légistes ne purent subordonner à leur décision un trône auquel ils s'étaient jusqu'alors fait gloire d'être entièrement soumis.

Cet appel de l'opinion publique à la justice, quand l'opinion ne pouvait se confier à aucun juge, contribua à faire durer pendant plus d'un siècle les guerres civiles et étrangères qu'une succession contestée excita en France. Si un tribunal indépendant avait dominé le trône, il aurait pu décider en dernier ressort des droits des prétendants à la couronne ; ses décrets eussent été respectés ; les compétiteurs, aprés avoir exposé leurs titres, auraient dû se soumettre à une décision vraiment souveraine, et le condamné n'aurait pas pu en appeler à la force des armes de la sentence des juges ; il n'aurait pas conservé des partisans toujours prêts, par un sentiment consciencieux qui les honorait, à s'armer pour sa querelle (1). Mais il ne faut pas oublier que nous sommes dans la première partie du XIVe siécle ; que la monarchie était absolue, et que l'organisation d'un pouvoir indépendant dans l'Etat était une innovation impossible, et qui eût été

(1) S. de Sismondi, t. 10, p. 2.

pleine de périls à cette époque, non seulement pour l'autorité du souverain mais encore pour le peuple.

La question qui se présentait alors paraît aujourd'hui facile à résoudre, mais elle ne l'est qu'en raison de la règle qui fut établie à cette occasion. Charles IV, avant de mourir, avait perdu deux fils et deux filles; il n'avait plus qu'une fille, alors âgée d'un an, la princesse Marie, qui mourut à 14 ans; mais, nous l'avons dit, la reine devait bientôt lui donner un autre enfant. Si l'exclusion des femmes était maintenue, c'est-à-dire si la loi salique subsistait, si les deux derniers rois n'étaient pas des usurpateurs, puisqu'ils étaient montés sur le trône à l'exclusion des filles de leur frère aîné, l'héritier légitime de la couronne était le fils posthume de Charles IV, si sa veuve avait un fils; et dans le cas contraire, l'héritier le plus proche était Philippe, fils de Charles de Valois, frère de Plilippe le Bel, qui était incontestablement le premier agnat dans la ligne masculine. Mais, bien que l'exclusion des femmes eût été prononcée en 1316 (Philippe V succédant à Louis X), confirmée en 1317 par les états du royaume, et de nouveau en 1322 (avènement de Charles IV), les grands fiefs de la couronne et les autres fiefs, notamment les six grandes pairies (1), qui, tout autant que l'Ile-de-France, pouvaient être appelées *terres saliques*, passaient en héritage à des femmes.

Si, au contraire, on regardait les femmes comme pouvant prétendre légitimement à la couronne de France, trois systèmes différents étaient en présence; et l'on eût dû y voir une raison de plus pour proclamer la loi salique. Selon les uns, l'usurpation de Charles IV devant être considérée comme sanctionnée par la possession, les héritières naturelles devaient être, l'une après l'autre, ses deux filles, Marie et Blanche (2). Après elles venaient alors les quatre filles vivantes de Philippe V, puis la fille de Louis X, et enfin Isabelle de France, sœur des trois derniers rois, et mère d'Edouard III, roi d'Angleterre (3). Selon d'autres, les prédécesseurs de Charles IV, et Charles IV lui-même, n'étaient que des usurpateurs et n'avaient pu détruire les

(1) Les six grandes pairies étaient Flandre, Vermandois, eu égard à la puissance des comtes de Champagne, qui succédèrent aux premiers comtes du Vermandois, Bourgogne, Normandie, Aquitaine et duché de Toulouse.

(2) L'enfant posthume qui naquit deux mois après la mort de Charles IV.

(3) Table généalogique des maisons souveraines. Race capétienne, A. PIII.

droits de Jeanne, fille de Louis X. Cette Jeanne, alors âgée de dix-sept ans, était mariée à Philippe, comte d'Evreux, fils d'un frère de Philippe le Bel, et le plus proche agnat après les Valois. Après Jeanne, dans ce système, venaient les filles de Philippe V et de Charles IV.

Enfin une troisième opinion était que la loi française excluait bien les femmes du trône, mais non leur descendance masculine ; que, par conséquent, le fils d'une fille de roi était appelé à recueillir la succession au trône avant un cousin germain, et qu'Edouard d'Angleterre, fils d'Isabelle de France, était le plus proche de la couronne, les sept filles des trois derniers rois n'ayant pas encore eu d'enfants. Ce système était le moins rationnel et le plus dangereux de tous pour la tranquillité publique, puisque, à mesure que les filles des trois derniers rois se seraient mariées, les fils qu'elles auraient eus auraient possédé des droits au trône supérieurs à ceux du roi régnant. Ce système ne supporte même pas l'examen, car il est aussi absurde que subversif de tout ordre établi ou à établir ; cependant, ce fut, après le parti de Philippe VI, celui qui réunit le plus d'adhérents, et ce fut sur lui que se basèrent les prétentions d'Edouard et de ses successeurs.

Philippe de Valois avait trente-six ans au moment de la mort de son cousin; il était par conséquent dans la force de l'âge ; son expédition d'Italie, en 1320, l'avait fait connaître des soldats et de la chevalerie du royaume ; il était riche, beau comme tous ceux de sa race, brave de sa personne et brillant dans tous les exercices du corps ; enfin, il n'avait pour compétiteurs que des enfants, et une princesse, Isabelle de France, qui venait de faire une révolution contre son mari, et qui l'avait terminée en le faisant assassiner, ce qui l'avait rendue odieuse à toute la nation anglaise. D'ailleurs, elle ne réclamait pas le trône pour elle, mais pour son fils, Edouard, alors âgé de seize ans. Philippe s'empara de la régence, qui ne pouvait lui être contestée, puisqu'il était le plus proche parent du dernier roi, et attendit la délivrance de la reine, qui mit au monde, le 1er avril 1328, une fille qu'on nomma Blanche. Philippe prit alors le titre de roi.

Pendant les deux mois qu'il exerça la régence, ce prince prouva une véritable habileté et déploya une grande activité. Dès les premiers jours il rendit une ordonnance pour réformer le tribunal du châtelet, régler les salaires des officiers de justice,

obliger les juges à interroger les prisonniers dans les vingt-quatre heures de leur arrestation, et pour garantir le secret des procédures. Ces mesures remplissaient le double objet politique, de donner des satisfactions à l'opinion publique et de mettre la justice plus immédiatement dans sa dépendance. Il traita ensuite avec son cousin, le comte d'Evreux, et obtint de lui, moyennant la souveraineté de la Navarre et des rentes assez importantes qu'il lui assigna sur les comtés d'Angoulême et de la Marche, qu'il renonçât aux droits éventuels de sa femme, et à la possession des comtés de Champagne et de Brie, qui furent réunis depuis ce temps aux biens de la couronne de France. Ce traité, qui donna lieu plus tard à de longues guerres civiles, n'a pas été conservé.

Le comte d'Evreux fut en effet investi du royaume de Navarre; ses sujets le portèrent sur le pavois, avec sa femme, Jeanne de France, et il fut sacré dans la cathédrale de Pampelune au milieu des acclamations du peuple, heureux de recouvrer son indépendance aliénée depuis cinquante-cinq ans. Les fêtes du couronnement donnèrent malheureusement lieu à des désordres pendant lesquels un grand nombre de juifs furent massacrés.

Après Philippe d'Evreux, ou plutôt après sa femme, le concurrent le plus sérieux, pour Philippe de Valois, était Edouard d'Angleterre ; mais il était peu redoutable, du moins alors. Henriette régnait sous son nom; mais, étrangère elle-même et entourée d'étrangers, elle s'était attiré l'animadversion générale par le meurtre de son mari et sa conduite licencieuse avec Roger de Mortimer. Craignant toujours une rébellion, elle cherchait à diminuer le nombre de ses ennemis, et à éviter une guerre étrangère. Ce fut dans ce but qu'elle traita avec Robert Bruce, roi d'Ecosse, reconnut l'indépendance de son royaume, lui rendit tous les titres et les joyaux qu'avait enlevés Edouard Ier et maria sa fille Jeanne avec David Bruce, fils de Robert, qui devait lui succéder. Cette transaction du 1er mai 1328 augmenta encore le ressentiment des Anglais, qui désiraient passionnément subjuguer l'Ecosse. Enfin la fermentation des esprits reçut un nouvel aliment de l'exécution d'Edmond, comte de Kent, beau-frère de la reine, qui le fit impliquer dans une conspiration et le fit exécuter.

On comprend que si mal affermie sur son trône et si impopulaire, Isabelle ne pouvait guère songer à disputer la couronne

de France au souverain que les états avaient reconnu; elle se contenta, en effet, de protester pour la conservation des *droits de son fils*, et elle écrivit à cette fin, le 28 mars, au nom d'Edouard, aux principaux seigneurs de Gascogne, de Navarre et du Languedoc, « que le roi avait l'intention de recouvrer son héritage et « ses droits en toutes les bonnes manières qu'il saurait et pour- « rait, et qu'il les priait et les chargeait, sur leur foi, de travail- « ler secrètement à lui gagner les cœurs des nobles et des com « munes, pour lui valoir quand le temps viendrait (1). »

Philippe s'inquiéta peu des prétentions de sa tante, prétentions injustes, puisqu'elle ne pouvait pas transmettre des droits qu'elle n'avait pas elle-même; en outre, elles étaient contraires aux intérêts les plus élémentaires des deux nations, car en admettant qu'Edouard eût pu devenir en même temps roi de France et d'Angleterre, comme le siège du gouvernement eût nécessairement dû s'établir sur le continent, c'est-à-dire à Paris, l'Angleterre fût descendue, immédiatement ou ultérieurement, à l'état de grand fief de la couronne, comme la Champagne, l'Artois ou naguère la Navarre; ou, donnée en apanage à l'un des fils du souverain, elle serait devenue tributaire de la France, comme la Guyenne, la Normandie ou la Bretagne; et, eu égard à sa population, à son étendue et à son passé, les aspirations légitimes d'indépendance de l'Angleterre eussent amené des révolutions qui auraient fait les deux pays plus mortellement ennemis que ne le fit la guerre de succession.

Dédaignant les réclamations d'Isabelle, le nouveau roi de France s'appliqua donc uniquement à gagner la bienveillance des princes, plutôt amis que feudataires de la couronne. Il rendit une ordonnance par laquelle il reconnaissait que les tribunaux de Bretagne ne relèveraient plus du parlement de Paris; il réconcilia le dauphin du Viennois avec le comte de Savoie, auquel il faisait la guerre; et déploya à sa cour ce luxe et cette magnificence que certains écrivains lui reprochent, bien qu'ils aient en même temps l'inconséquence de reconnaître que la pompe déployée à sa cour lui donna une supériorité d'élégance

(1) Rymer,—acta. t. IV, p. 344 et 347.—Nous traitons peut-être cette question plus longuement que nos lectrices ne le désireraient, mais il est important d'exposer l'inanité des prétentions d'Edouard d'Angleterre dans la guerre sanglante que nous nous proposons de raconter, et qui dura plus de cent ans.

et un attrait qui eurent, sur tous les événements politiques de ce siècle, une importance considérable. En effet, pendant tout le règne de Philippe VI, on vit constamment auprès de lui Philippe d'Evreux, roi de Navarre, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, le roi de Majorque, et plusieurs autres grands feudataires de l'empire d'outre-Rhin.

Philippe de Valois fut sacré en la cathédrale de Rheims, par son ancien précepteur, Guillaume de Trie, le 29 mai 1328, et le même jour, le comte de Flandre, Louis Ier, sollicita son secours contre les villes de Bruges, d'Ypres et de ce qu'on appelait le *Franc de Bruges*, dont toutes les communes s'étaient révoltées contre son autorité. Plusieurs de ses conseillers engagèrent le roi à remettre cette expédition à l'année suivante, lorsqu'il serait mieux affermi sur le trône, mais l'avis de Gautier de Châtillon, connétable de France, qui s'écria «que le temps de combattre était toujours propice pour ceux qui avaient le cœur à la bataille,» l'emporta. Philippe comprit d'ailleurs qu'il avait un intérêt politique à se mettre immédiatement à la tête d'une armée. La campagne de Flandre fut donc résolue, et le roi convoqua la noblesse pour le 22 juillet, à Arras. Il fut obéi avec empressement, chacun tenant à honneur de combattre sous les yeux du nouveau souverain ; aussi la France n'avait-elle vu de longtemps une si belle armée. On y comptait cent soixante-dix bannières formant dix divisions (1).

Les Français se mirent en marche et trouvèrent les Flamands fortement établis sur une haute colline auprès de Cassel (2).

---

(1) La 1ère était commandée par les maréchaux de France et de Navarre et par le grand maître des arbalétriers ;—la 2e par le comte d'Alençon, frère du roi ;—la 3e par le grand maître des hospitaliers, revenu d'outremer ;—la 4e par Gautier de Châtillon, connétable de France ;—la 5e par le roi, ayant auprès de lui Philippe d'Evreux, roi de Navarre, le duc de Lorraine, les comtes d'Evreux et de Bar et Miles, ou Milon de Noyers, porte-étendard (l'oriflamme de Saint-Denis), entouré de six bannières ;—Eudes IV, duc de Bourgogne commandait la 6e division ;—Guigue VIII, dauphin du Viennois, commandait la 7e. Les trois autres marchaient sous les ordres du comte Louis de Hainaut, de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, du duc de Bretagne, de Robert d'Artois, comte de Beaumont, et de Louis Ier, duc de Bourbon, fils du frère de saint Louis.

(2) En dérision des Français et du roi, les Flamands avaient peint sur une grande toile, dressée sur leur rempart, un énorme coq, au-dessous duquel ils avaient écrit : « Quand ce coq ici chantera,—Le roi trouvé ci entrera. » Le *roi trouvé* était une allusion aux droits de Philippe à la couronne de France.

L'armée du roi n'ayant que fort peu d'infanterie (un petit corps de Génois et les goujats de l'armée), ses chefs ne jugèrent pas à propos d'attaquer l'ennemi dans sa position ; on resta de part et d'autre trois jours sans agir. Le quatrième jour, le roi porta son armée à une demi-lieue de l'ennemi, sur le bord de la petite rivière de Pienne, et envoya le comte de Flandre et les maréchaux de France et de Navarre incendier le plat pays, pour obliger les Flamands à descendre de leur colline et à accepter la bataille en plaine. Les bourgeois regardèrent pendant un mois fumer les incendies allumés autour d'eux, mais ne quittèrent pas leur position. Enfin, comprenant la nécessité d'en finir, c'est-à-dire de rendre ses concitoyens à leurs affaires et à leurs travaux, leur chef, Zannekin, bourgmestre de Furnes,—un homme hardi et téméraire, durement ! dit Froissart,—s'introduisit dans le camp français, déguisé en marchand de poissons ; il reconnut le campement du roi et des principaux chefs, puis rejoignit les siens.

Le lendemain soir, 23 août, « comme les maréchaux et leurs hommes d'armes, revenus du fourrage, étaient moult fatigués et ne faisaient nul guet, que les chevaliers s'ébattaient à jouer aux dés, et que les grands seigneurs allaient de tente en tente, pour soi déduire (s'amuser) en leurs belles robes, les Flamands descendirent le mont à grands pas, sans cris et sans noise, en trois grosses batailles ; dont l'une, sous le chef Zannekin, s'en alla droit aux tentes du roi ; l'autre, aux tentes du roi de Bohême ; et la troisième, à celle du comte de Hainaut (1). »

Les Français prirent d'abord les Flamands pour quelque corps auxiliaire arrivant à l'armée ; mais ils reconnurent leur erreur, quand ils virent les bourgeois tuer tout ce qu'ils rencontraient. Il y eut alors un moment de véritable panique, une foule de gens s'enfuirent du côté de Saint-Omer ; mais heureusement, les maréchaux et leurs gens n'étaient pas encore désarmés, ils sautèrent à cheval et coururent à l'ennemi. Le roi, qui venait de se mettre à table, fut informé du péril par son aumônier, mais refusa d'y croire jusqu'à ce que Milon de Noyers s'élança dans sa tente en criant : Aux armes ! aux armes ! Et presque aussitôt la tente fut envahie. Le roi n'eut que le temps de fuir. Quand il fut assez éloigné pour pouvoir s'armer en sûreté, il revêtit ses

(1) Froissart.

armes; mais, n'ayant auprès de lui ni chevalier, ni écuyer, il fut aidé par les chapelains et les clercs de sa chapelle. « Lorsqu'il fut à moitié armé, c'est-à-dire quand il eut revêtu une huque (casaque d'armes) et un bassinet de cuir blanc (casque léger), il monta à cheval, et, rejoint par quelques-uns des siens qui portaient, l'un son heaume ceint d'une couronne surmontée de la fleur de lys, l'autre son écu et sa lance, il courut aux Flamands. A la vue des insignes royaux et de l'oriflamme, qui était vermeil à deux queues fort aiguisées, avec houpes de soie verte à l'entour, toute la chevalerie, tandis que les piétons fuyaient en foule, se réunit autour du roi en criant: Montjoie-Saint-Denis (1) ! » Quand les Flamands se virent à leur tour chargés par toute la gendarmerie. ralliée grâce au répit qu'avaient procuré les maréchaux, Robert de Flandre, et quelques autres barons, en soutenant seuls le choc des bourgeois, ils se formèrent en trois gros bataillons, présentant de toutes parts leurs longues piques au poitrail des chevaux. Pendant longtemps on ne put les entamer. Enfin, deux carrés furent enfoncés avec une grande perte de gentilshommes, mais ils furent taillés en pièces. Le troisième bataillon se retira au pied du mont de Cassel, où il fut assailli par le comte de Hainaut, qui finit par le vaincre. Les Flamands furent héroïques à cette bataille, car sur seize mille combattants, treize mille restèrent sur le champ de bataille ; parmi eux se trouvait leur vaillant chef, Colin Zannekin (2).

La victoire de Cassel termina la guerre ; toutes les Flandres se soumirent au roi, qui revint victorieux à Paris, après avoir dit au comte de Flandre devant un grand nombre de barons : « Comte, je suis venu ici à votre requête, et peut-être parce que vous avez négligé de faire bonne justice ; or, sachez que je ne suis pas venu sans grandes dépenses de moi et des miens. Je vous rends, par pure libéralité et sans dépens, votre terre pacifiée et soumise au devoir ; mais gardez de me faire revenir pour défaut de justice de votre part, car cette fois je retournerais pour mon compte et non pour le vôtre (3) ! »

Après la bataille de Cassel, la politique d'Isabelle d'Angleterre parut changer. Philippe ayant sommé pour la seconde fois le roi

(1) Froissart.

(2) S. Sismondi.

(3) Froissart.

d'Angleterre de venir remplir ses devoirs de vassal de la couronne de France, la reine régente comprit qu'une plus longue résistance ferait perdre à son fils la Guyenne et le Ponthieu. En conséquence, Edouard vint en France et remplit ses devoirs féodaux vis-à-vis du roi de France. La cérémonie eut lieu le 6 juin 1329, dans la cathédrale d'Amiens. Cette solennité offrit un spectacle d'une merveilleuse splendeur, et après quelques jours passés en fêtes, les deux rois se séparèrent « moult amiablement ; le jeune roi d'Angleterre s'en retourna faire de beaux récits à sa jeune reine (Philippe de Hainaut) du grand état qu'il avait trouvé et des honneurs qui étaient en France, auxquels faire ni de les entreprendre à faire, nul autre pays ne s'accomparage (1). »

Après cette démarche importante d'Edouard Plantagenet, qui eût dû paraître décisive, relativement à ses prétentions à la couronne de France, cinq années s'écoulèrent, jusqu'au moment où nous allons reprendre l'histoire de Duguesclin, sans amener de grands événements. Les incidents dignes de fixer l'attention, à l'époque lointaine que nous décrivons,—incidents pour nous, mais qui furent des événements importants pour les hommes qui les virent,—furent la lutte des légistes contre le clergé, qui prétendait s'attribuer les jugements de beaucoup de procès, à raison du *péché* (2), l'accusation d'hérésie portée par Michel de Césène, général des franciscains, contre le pape Jean XXII, à propos de la vision béatifique (3), enfin le procès scandaleux de Robert

(1) Froissart.

(2) Pierre de Cugnières, avocat général au parlement, parla pour les *droits du roi ;* les évêques de Sens et d'Autun lui répondirent pour les *droits de l'Eglise.* Il y eut à ce sujet de curieuses discussions en présence du roi, qui ne décida rien, mais qui fit cependant signifier à ses adversaires, par Cugnières lui-même, que si certains abus ne cessaient pas avant un an il aviserait *comme il plairait à Dieu et au peuple.* Cugnières demeura en horreur au clergé, pour qui il personnifiait tous les légistes. Les clercs de Notre-Dame donnèrent le nom de *Pierre du Coignet* à une hideuse petite figure de damné qui se trouvait dans les bas-reliefs du chœur, et s'amusaient à lui brûler le nez avec leurs cierges.—Fleury, *Hist. ecclésiastique,* l. XCIV. c. 2, 6.—Dubreuil, *Antiquités parisiennes,* t. 2, p. 27. Pasquier, *Recherches de la France,* l. III, c. 33.

(3) Le pape avait dit en chaire que les élus étaient privés de la vue réelle de Dieu jusqu'au jugement dernier. On y vit une hérésie, et Jean XXII se rétracta en profitant de l'avis de la Sorbonne, qui était : que ce n'était qu'une supposition, qu'il n'avait émise que pour ouvrir la lice aux discussions philosophiques que cette question pouvait soulever puis il confessa authentiquement le contraire.

d'Artois, comte de Beaumont, petit-fils de Robert, comte d'Artois, qui était lui-même fils du frère de saint Louis (1). Ce fut aussi durant cette période (pendant l'année 1329-30) que l'antipape Nicolas V (Pierre de Corbière) fut impatronisé à Rome par Louis de Bavière. Mais il ne put jouir longtemps de son usurpation. L'empereur Louis n'essuyait que des revers dans la guerre qu'il soutenait, et son pape voyait chaque jour ses partisans l'abandonner. Il fit donc son abjuration, d'abord à Pise, puis, le 25 août 1330, à Avignon, où il avait été amené. Le pape Jean XXII l'embrassa, lui donna l'absolution, mais le garda en prison jusqu'à sa mort. A l'occasion des démêlés que ces événements et l'hérésie des *nominaux* et des partisans de la *pauvreté évangélique* provoquèrent entre l'empereur Louis de Bavière et le pape Jean XXII, on attribue à Philippe VI le projet de s'emparer de l'empire, et l'on rattache à ce projet le voyage qu'il fit alors en Provence ainsi que l'expédition du roi de Bohême en Italie. Mais ce projet, s'il l'eut, fut abandonné, comme celui de la croisade convenue entre le pape et le roi, parce que toute l'attention de celui-ci dut se porter du côté de l'Angleterre.

Une grande révolution s'était opérée dans le gouvernement de ce pays. Edouard, alors âgé de 19 ans, s'était introduit par un souterrain dans le château de Nottingham, où Isabelle et Mortimer avaient convoqué un parlement, laissant le jeune roi dans la ville. Il s'empara de Mortimer malgré sa résistance, le fit juger et décapiter le 30 octobre 1331, puis il fit enfermer sa mère dans le château de Rising, où elle vécut vingt-huit ans captive, mais toujours traitée avec les égards et les respects dus à son rang. Depuis lors Edouard gouverna par lui-même. Ses rapports avec son cousin, le roi de France, ne devinrent pas immédiatement mauvais; cependant la disgrâce de la reine mère, qui était une princesse française, fut une première cause de refroidisse-

(1) Robert d'Artois revendiquait le comté d'Artois, dont il avait été injustement dépouillé au profit de sa tante Mahaut. Ses réclamations étaient fondées en droit, mais deux arrêts du parlement lui avaient été contraires sous les deux règnes précédents. La faveur dont il jouissait sous le nouveau roi, dont il était le beau-frère et qu'il avait servi avec beaucoup de dévouement, l'engagèrent à commencer un troisième procès, dans lequel il fournit des titres faux, qui avaient été fabriqués par une demoiselle de Divion. Le roi ne voulut pas le soutenir quand l'affaire devint criminelle, et il en résulta entre les deux princes une haine mortelle. Robert tenta de faire assassiner les détenteurs de ce qu'il prétendait son héritage, et recourut à des philtres et à des pratiques magiques pour faire mourir la reine et l'héritier de la couronne.

ment. La guerre qu'Edouard faisait à l'Ecosse, où il soutenait les prétentions d'Edouard de Baliol tandis que Philippe soutenait David Bruce, contribua encore à diviser les deux gouvernements. En 1333, le souverain anglais, poussé par le parlement, qui l'exhortait à ramener l'Ecosse à l'état de dépendance auquel elle avait été réduite par Edouard I, réunit une armée à Newcastle-sur-Tyne, et le 9 mai il vint mettre le siège devant Berwick, ville qu'Edouard de Baliol lui avait cédée, mais que les partisans de Bruce occupaient toujours. Aussitôt le roi de France fit fréter dix navires pour secourir les assiégés, mais une tempête les empêcha d'arriver. Edouard feignit de l'ignorer, mais redoubla d'efforts pour asservir les Ecossais, tandis que Philippe faisait hâtivement préparer de nouveaux secours destinés à ses alliés. Malgré cela, les deux souverains correspondaient toujours sur le ton de la confiance, et les choses restèrent ainsi jusqu'en 1334. Mais à cette époque, Robert d'Artois ne se trouvant plus en sûreté auprès du comte de Flandre, passa en Angleterre, où il fut parfaitement accueilli par Edouard, ce dont Philippe VI ressentit une profonde colère (1). Son exaspération fut encore augmentée par l'avis qui lui fut donné que le roi d'Angleterre se

(1) La comtesse Mahaut étant morte, les biens que réclamait le comte d'Artois étaient en la possession du comte Eudes IV, duc de Bourgogne. Robert et sa femme, Jeanne de Valois, résolurent de le faire mourir, et s'entendirent avec un *sorcier* qui promit de faire des *brefs* ou écrits, qui, placés sous la tête du duc, le feraient dormir si profondément qu'on pourrait pendant son sommeil l'enlever et le porter où l'on voudrait. Robert ne se reposa cependant pas si complètement sur cette promesse qu'il ne prît point d'autres mesures pour assurer ses desseins. Il engagea des assassins par lesquels il voulait faire tuer le duc de Bourgogne, le chancelier, le grand trésorier, le maréchal de Trie et le comte de Bar. Ils s'avancèrent jusqu'à Rheims, mais là ils rebroussèrent chemin en apprenant que leurs projets étaient connus et que la justice les recherchait. Il fit aussi appeler à Namur, où il résidait, un frère, Henri Sagebran, moine de la Trinité, chapelain de l'un de ses officiers, et après lui avoir fait jurer qu'il garderait sous le sceau de la confession ce qu'il allait lui confier, « il ouvrit un petit étui et en tira une petite image de cire, enveloppée en un couvre-chef crèpé, laquelle figure était à la ressemblance d'un jeune homme, et était bien d'un pied et demi, ce semble au déposant, et si la vit bien clairement par le couvre-chef qui était moult délié, et avait autour du chef semblance de cheveux, ainsi comme un jeune homme. Le moine voulut y toucher.—N'y touchez pas, frère Henri, lui dit Robert, il est tout fait, icelui est tout baptisé ; l'on me l'a envoyé de France tout fait et tout baptisé ; il n'y fault rien (manque rien) à cestui et est fait contre le roi de France (le fils du roi), et en son nom et pour le grever. Ce, vous dis-je

disposait à transmettre à son ennemi le comté de Richmont, fief qui avait toujours été dans la famille du duc de Bretagne, et qui était alors vacant par la mort de l'oncle du duc régnant. Le roi apprit encore d'autre part que le comte d'Artois se vantait d'avoir entraîné les pairs à lui donner la régence, et de lui avoir ainsi ouvert le chemin du trône, et qu'il affirmait pouvoir aussi bien défaire ce qu'il avait fait, pressant sans cesse de roi d'Angleterre de faire valoir ses droits à la couronne de France.

Philippe s'attendant à la guerre, qui semblait de jour en jour plus inévitable, sentait combien, dans ces circonstances, l'indépendance de la Bretagne pouvait lui devenir préjudiciable. Le souverain de ce duché était Jean III, qui régnait depuis vingt-deux ans, et qui, marié successivement trois fois, à une sœur du roi, à une princesse de Castille et à une princesse de Savoie, n'avait jamais eu d'enfants. Son frère Guy de Penthièvre, dont nous avons parlé précédemment, à l'occasion de ses obsèques, auxquelles assistèrent la dame Duguesclin et la dame de Raguenel, n'avait qu'une fille. Le duc Jean avait encore un autre frère, il est vrai, Jean de Montfort, né d'une seconde femme de son père, mais il s'était toujours montré l'ennemi de sa belle-mère et de son frère du second lit, et il n'avait que peu d'affection pour sa nièce,

---

bien en confession ; mais j'en voudrais avoir un autre que je voudrais qui fût baptisé.—Et pour qui est-ce? demanda le frère Henri.—C'est contre une diablesse, dit Robert ; c'est contre la reine, non pas reine, mais diablesse ! Tant comme elle vit, elle ne fera rien de bien, mais ne fera que me grèver ; tant comme elle vit je n'aurai pas de paix, mais si elle était morte et son fils mort, j'aurais la paix aussitôt avec le roi, car de lui ferais-je tout ce qui me plairait, je ne m'en doute mie. Si, vous prie que vous me le baptisiez, car il est tout prêt, il ni fault que le baptême. J'ai tout pret, parrain, marraine et tout ce dont il est besoin, fors le baptême. Il n'y a rien de plus à y faire qu'à baptiser un enfant et dire les noms qui lui appartiennent. » Ceci est ce que frère Henri déposa en janvier 1334, étant dans les prisons de l'évêque de Paris. Il affirma qu'il avait refusé son ministère, disant que de pareilles opérations ne convenaient pas à un si haut homme comme Robert était, et que Robert avait répondu : « J'aimerais mieux étrangler le diable, que le diable m'étranglât. » Un autre prêtre déposa qu'il avait aussi été sollicité pour le baptême de ce *voult*, et qu'il s'y était également refusé. La terreur du roi fut extrême en apprenant ces nouvelles, car ni lui, ni personne ne se doutaient à cette époque, que si le *voult* était bien fait et baptisé par un bon prêtre, on ne fît mourir de mort lente celui qu'il représentait, en laissant cette image fondre au soleil ou en la perçant d'une épingle à l'endroit du cœur. *Mémoire de l'académie des Inscriptions*, t. X., p. 626-630.

Jeanne de Penthièvre, dite *la boiteuse*. Enfin, comme l'histoire le montre quelquefois, il était jaloux et peu bienveillant pour ses héritiers, dans lesquels il croyait voir des ennemis. Le roi de France résolut de profiter de ces dispositions et du ressentiment qu'il éprouvait contre Edouard d'Angleterre, à l'occasion du comté de Richmont, pour l'engager à céder le duché de Bretagne à la France, en échange contre le duché d'Orléans, qui lui serait assuré pour le reste de sa vie.

Cette négociation était aussi délicate qu'elle était importante, car aucun peuple n'était plus ombrageux et plus attaché à son indépendance que ne l'était le peuple breton. C'est pourquoi le roi résolut de se rendre en Bretagne, de sa personne, et d'y déployer une pompe qui pût captiver les nouveaux sujets qu'il voulait acquérir à la couronne.

Il se rendit donc à Rennes, suivi du cortège de rois, de princes et de princesses, de grands feudataires et de hauts barons qui faisaient de sa cour l'école de « toute noblesse et gentillesse » selon l'expression de Froissart.

« La cour de France, dit Sismondi, était à cette époque supérieure à toute autre par le luxe qu'on y étalait, le culte du plaisir, l'orgueil aristocratique qui en écartait tous les parvenus, la courtoisie qu'on y observait entre égaux. Aussi le roi Jean de Bohême, le plus chevaleresque des princes de ce siècle, ne pouvait s'en détacher. »

« Au mois de juin, dit Giovanni Villani (l. X. c., 181, p. 713), il (le roi de Bohême) quitta l'Italie, qui se donnait volontairement à lui, pour venir jouir de ses triomphes à la cour de Philippe VI. Rappelé au mois de septembre 1331 dans son royaume, par l'invasion des rois de Hongrie et de Pologne, il ne put y tenir, et, après avoir passé quelques semaines à la tête de son armée, il revint en France, seul pays où il lui semblait qu'on pût vivre. »

CHAPITRE QUATRIÈME

Où notre héros se révèle.

Le duc Jean reçut son royal visiteur et sa suite dans sa bonne ville de Rennes, et déploya, dans cette circonstance solennelle, une magnificence digne des hôtes illustres qui lui arrivaient et

des traditions de générosité de son pays. Il nous faudrait la plume enchanteresse de Froissart pour décrire les fêtes qui se donnèrent et les pompes de la réception faite au souverain et à la cour de France ; car non seulement le palais ducal s'ouvrait au suzerain du duché de Bretagne et aux rois qui l'accompagnaient, mais des égaux et des rivaux visitaient sa principauté. Aussi Jean III, sa noblesse et tout son peuple eussent-ils, s'il l'eût fallu, aliéné chez des Juifs leurs joyaux et leurs meubles, pour donner une plus grande idée de leur hospitalité, car ce pays, plus qu'aucun autre, avait conservé les traditions gauloises, et la maxime de leurs pères : « Eblouir ses amis et terrifier ses ennemis » était peut-être encore présente à tous les esprits. C'est pour cela que non seulement la ville est pleine de gentilshommes de tous les états du royaume et des provinces d'outre-Rhin, mais encore que tous les châteaux des environs ont de nobles hôtes, pour lesquels ce n'est que banquets, chasses, passe-d'armes dans les courtils, promenades et chevauchées sous bois ou dans la lande, pendant la journée, et bals, chants de trouvères, lais d'amour, ballades et beaux contes de chevalerie, chaque soir.

Le château de Raguenel, à raison de son importance et du *parentage* de la dame de céans, reçut de nombreux et d'opulents seigneurs ; il en fut de même au manoir de la Motte de Broons, où la dame Duguesclin, entourée de ses enfants, faisait modestement et noblement les honneurs de sa maison aux amis de son époux.

A Raguenel l'hospitalité offerte n'était pas plus franche, la table n'était pas plus abondante, ni les domestiques plus empressés qu'à la Motte,—cela n'eût pas été possible,—mais la vie qu'on y menait était plus brillante et plus joyeuse. On devine à quelle cause cela devait être attribué. Tiphaine avait alors seize ans ; elle était de bonne maison, bien que sa généalogie comprît quelques *hauts bourgeois* du côté de son père ; elle était fille unique, et la fortune de sa mère était très grande ; enfin elle était spirituelle comme le péché et belle comme la vertu, douée au plus haut point de ce charme qu'on appelle séduction, dans le monde, et que les pauvres gens de la lande croyaient une faculté surnaturelle. Aussi, les plus nobles et les plus galants seigneurs de la suite du roi étaient-ils vus souvent sur la route qui conduisait de Rennes au château de Raguenel.

Tous étaient également bien accueillis. Tiphaine et sa mère étaient toujours gracieuses ; la dame avait toujours un mot aimable et un sourire affable ; sa fille, une répartie spirituelle, ou mutine, ou coquette pour chacun. Cependant... elle avait quelquefois, au beau milieu d'une conversation enjouée, ou pendant qu'un jeune seigneur lui parlait des splendeurs de la cour de France, quelque chose comme un nuage, une ombre de tristesse vague, qui passait sur son front, et qui pendant une minute faisait ses doux yeux tout rêveurs. C'est que depuis une semaine, que tout le *baronage* de France avait fait irruption en Bretagne, Bertrand avait disparu...

Son père en avait été singulièrement satisfait, car, pendant tout le voyage de Paris à Rennes, il avait été préoccupé de l'impression que son fils aîné produirait sur les amis qu'il avait invités à venir à son château. Madame Duguesclin était peinée sans être réellement inquiète, car Bertrand en avait agi de même lors des dernières visites de son père ; mais Tiphaine, elle, était inquiète et peinée, car elle connaissait son ami mieux que personne ; elle savait combien était grand son orgueil, ou plutôt sa fierté, car il ne faut pas confondre ses sentiments et ceux de son père ; elle savait avec quelle véhémence son cœur ressentait peine et joie, et elle devinait les douleurs qu'il devait endurer, errant au fond des bois ou blotti dans quelque réduit sombre, quand la ville, la campagne, et tous les châteaux étaient comme inondés de lumière, retentissaient de propos joyeux, revêtaient un air de fête et s'éclairaient des reflets chatoyants de la soie, du velours, des broderies des jaquettes, du drap d'or et du brocart des longues robes, des cottes d'argent et des pierreries dont se paraient à l'envi les belles dames et les riches seigneurs.

Quelque chose qu'elle supposât, la généreuse enfant ne pouvait pourtant pas apprécier jusqu'à quel point étaient amères les pensées qui déchiraient l'âme du jeune homme. Car, à tous les tourments d'amour-propre, de dignité blessée, de honte et de colère qu'elle devinait, se joignait une douleur si profonde et si vive qu'elle le rendait presque insensible au reste... c'était la jalousie... non point cette jalousie basse, voisine de l'envie, qui inspire la haine aux âmes inférieures, qui les fait instinctivement ennemies de tout ce qui est beau, de tout ce qui est riche, de tout ce qui leur est supérieur. Bertrand était inaccessible à ce sentiment ; ce qu'il éprouvait était bien plus douloureux et bien plus déso-

lant : c'était la conscience de son infimité. Il trouvait beaux et élégants, et il supposait un esprit aussi charmant, un cœur aussi bon, des sentiments aussi élevés à ceux qui entouraient Tiphaine, que leurs habits étaients brillants et leurs équipages splendides. Il croyait natives les formes courtoises et les manières gracieuses qu'ils devaient à leur éducation, et, faisant un retour sur lui-même, il courbait le front avec humilité devant toutes leurs supériorités, et cela, si sincèrement, que si Tiphaine lui eût dit qu'elle le préférait aux plus distingués et aux plus séduisants, sa pauvre âme en eût été inondée de joie, mais son jugement l'en eût blâmée.

Pendant huit jours il erra dans les bois, recevant l'hospitalité des charbonniers de la forêt et partageant l'écuelle des bûcherons, fuyant les hommes comme une bête fauve, car sa honte elle-même l'humiliait... Le neuvième jour il apprit d'Yvon que les seigneurs et les dames qui remplissaient la campagne de leurs chevauchées quittaient le pays pour se rendre à Rennes. La demoiselle de Raguenel, sa mère et toute leur compagnie étaient partis depuis le matin ; les habitants de la Motte avaient émigré comme tout le monde, et depuis la veille le manoir semblait abandonné, car messire Robert avait emmené jusqu'aux plus petits varlets, pour faire plus grande figure à Rennes.

— Qu'est-ce que cela me fait? lui dit Bertrand du ton farouche des plus mauvais jours d'autrefois.

-- Certainement, Monseigneur... ça ne vous fait rien... je le pense bien ; mais... je vous disais cela... comme ça... en cas que ça vous aurait fait quelque chose... balbutia le pauvre garçon en gratant énergiquement ses cheveux en broussailles et en se dandinant sur ses longues jambes, tout embarrassé du mauvais accueil que l'orgueil de son maître faisait à la nouvelle qu'il lui apportait si joyeusement. Et comme il restait à le regarder silencieusement :

— Laisse-moi, dit Duguesclin toujours durement.

— Tout de suite, Monseigneur, répartit humblement Yvon, et il disparut dans un hallier au lieu de s'éloigner par le chemin, probablement pour obéir plus vite, à moins que ce ne fût pour rejoindre plutôt ses deux inséparables, Yvet et Yvonic. Car ces trois êtres affectueux et dévoués comme trois chiens suivaient Bertrand depuis huit jours dans toutes ses pérégrinations, prenant mille précautions pour qu'il ne soupçonnât pas leur voisinage. Et Dieu sait si les pauvres gars avaient dû faire du chemin !...

— Eh bien ! a-t-il eté content ? demanda Yvet dès qu'Yvon les regoignit.

— Je ne sais pas, répondit Yvon, mais il m'a reçu comme un chien dans un jeu de boules !...

— Ça ne fait rien, dit Yvonic, le philosophe de la société, je suis sûr qu'il sera content du départ de tous ces Français...

— Mais ils reviendront, fit Yvet avec un soupir.

— Non, répartit Yvonic, ils vont à Rennes pour le grand tournoi qui termine les fêtes, et après le tournoi les rois doivent repartir pour Paris, la grande ville.

— Ah ! ils partiront après le tournoi, Ah ! fit bêtement Yvon.

— M'est avis que ça sera fièrement beau, ce tournoi là, dit Yvet.

— Et qu'il y aura de belles femmes, ajouta Yvon.

Un coup de poing d'Yvonic interrompit les réflexions anacréontiques du drôle :—Voyez-vous ? dit-il à voix basse, avec un sourire de triomphe dans lequel il y avait aussi une expression de tendre affection, voyez-vous ? et il leur désignait Duguesclin prenant à grands pas la route de la Motte.

Quand il arriva au manoir paternel, Bertrand le trouva désert, comme le lui avait annoncé Yvon ; cependant toutes les portes étaient ouvertes, et il était invraisemblable qu'on l'eût ainsi laissé à la garde des enfants qu'il avait vus jouer dans le quereux, en l'absence des maîtres. Quoi qu'il en fût, il parcourut toute la maison sans rencontrer un seul serviteur. Il erra pendant plus d'une heure dans les vastes salles, alla du rez-de chaussée au grenier, et des combles aux caves, et ne trouva partout qu'une solitude qui lui étreignait le cœur, et des traces de fêtes qui lui rappelaient son isolement et l'espèce d'ostracisme que l'antipathie paternelle et les rigueurs du ciel lui imposaient. Il revint au quereux et apprit des enfants du village qui s'y amusaient, que tous les hôtes du manoir étaient partis pour Rennes afin d'assister à un grand tournoi qui devait y avoir lieu.

Dans ce temps, ce mot de *tournoi* avait sur toutes les imaginations une influence magique, et cette influence devait s'exercer plus puissamment que sur aucune autre sur l'âme d'un gentilhomme de vingt ans. A la vérité, il n'en avait jamais vu, mais les descriptions de Jacques et les romans de chevalerie que Tiphaine lui avait lus quelquefois à Raguenel lui représentaient

ces brillantes réunions comme le spectacle le plus attrayant et le plus beau qui se pût voir. Sa tristesse s'en augmenta. Il rentra dans le manoir, rêva longtemps devant les armures de la salle d'armes, et cédant à un besoin de mouvement facile à comprendre, dans la disposition d'esprit où il était, il revint dans la cour, et toujours vaguant, errant et rêvant, il entra dans les écuries, où il ne se trouvait plus qu'un vieux cheval borgne, mangeant mélancoliquement la paille de sa litière. Il fit encore là une longue station. Le vieux destrier, qui avait perdu l'œil et qui portait de nombreuses cicatrices résultant de blessures reçues dans les combats, lui rappelait, comme les armures, la fête à laquelle il ne pouvait assister comme acteur, il le sentait bien, mais qu'il eût tant désiré voir!... car Tiphaine y serait, Tiphaine et le duc de Bretagne! Tiphaine et le roi de France! et d'autres rois encore!... et tout ce qu'il y avait de plus grande noblesse dans le monde!... Hélas! il n'y fallait pas songer... il poussa un long soupir et fit un mouvement pour s'éloigner.

Mais dans ce moment :—Qu'avez-vous donc, Monseigneur? fit une voix derrière lui.

Bertrand se retourna vivement, et reconnut ou devina le vieux Jacques, exilé comme lui de la grande solennité, par messire Robert, et pour une cause analogue. L'écuyer eût été reconnu par d'anciens compagnons du chevalier, et surtout, dans ces jours de fêtes et d'expansion joyeuse, il eût prêté à de nouveaux lazzis. Le sire Duguesclin avait donc emmené tout le monde; il avait habillé jusqu'aux bouviers et aux porchers en pages et en varlets à sa livrée, mais il avait laissé la garde du manoir au vieux serviteur. Le maître avait eu l'obligeance, à la vérité, de lui dire qu'il lui confiait là une mission de haute confiance, mais le bonhomme, qui n'était point un sot, tant s'en faut, ne s'y était pas trompé. C'est pourquoi, assis depuis le matin derrière son vieux compagnon de guerre, il pensait tristement au passé.

— C'est vous, Jacques! dit Bertrand cherchant à distinguer l'écuyer dans les ténèbres où il était accroupi, le menton sur ses genoux et les bras pendants, ce qui prêtait tellement à l'illusion, en raison de la longueur de ces organes, qu'il l'avait d'abord pris pour un fagot.

— Et comment n'êtes-vous pas à Rennes avec tout le monde? demanda Duguesclin quand il eut enfin établi son identité.

— Parce que messire Robert m'a confié la garde du château, répondit-il.

— Ah ! fit Bertrand. Et après un silence : Savez-vous, demanda-t-il, quand nos gens reviendront de Rennes ?

— Mais pas avant cinq ou six jours, répondit Jacques, puisque le tournoi ne doit pas avoir lieu avant.

— Cinq ou six jours ? répéta Bertrand, mais alors pourquoi se rendre si tôt à la ville ?...

— Parce que, interrompit l'écuyer, il doit y avoir ces jours-ci de grandes fêtes au palais de monseigneur le duc ; et puis, quand on veut y comparaître noblement, on a de grands préparatifs à faire pour un tournoi comme celui-là, auquel doivent assister quatre rois avec leurs reines, plus de vingt ducs ou comtes souverains, et la fleur de la chevalerie... ! Ah ! ça sera beau, en vérité.

Pendant dix minutes on n'entendit dans l'écurie d'autre bruit que celui que faisait le vieux coursier broyant sa paille.

— Jacques ! dit tout à coup Duguesclin.

— Monseigneur ! répondit Jacques.

— Je voudrais bien voir ce tournoi...

— Et moi aussi, Monseigneur, fût-ce mêlé aux manants et à la ribaudaille au lieu d'être, comme autrefois, au milieu des chevaliers !... Mais... Il eut un nouveau soupir et se tut. Ses pensées devenant plus graves, plus tristes ou plus profondes, il substitua son front à son menton sur ses genoux, et il en résulta que Bertrand, qui songeait en le regardant, avait l'air de méditer devant trois boules posées sur deux quilles, car ses genoux étaient gros comme sa tête, ou sa tête pas plus grosse que ses genoux.

Après un moment de silence assez long, Jacques releva le front, et dit, les yeux étincelants d'intelligence (nous avons failli écrire, de malice) :—Monseigneur, tiendriez-vous beaucoup à voir la joute ?

— Oh ! fit Duguesclin, du fond de l'âme.

— Et... ne seriez-vous pas intimidé, s'il s'agissait de rompre une lance contre un vrai chevalier ?... pas contre un écuyer comme moi... contre un preux véritable, comme messire Robert, par exemple ?

— Je romprais une lance contre le diable lui-même, répartit brutalement Bertrand en fronçant ses gros sourcils. Comment vous permettez-vous de me faire une pareille question? N'ai-je pas vingt ans et ne suis-je pas gentilhomme?

La boutade de son élève fit sourire le vieil homme d'armes. —Ne vous emportez pas, Monseigneur, lui dit-il, vous savez bien que je n'ai pas pu vouloir vous offenser. Et se levant: Il me vient une idée...

— Voyons, fit anxieusement Bertrand, dont les gros yeux étincelaient comme deux escarboucles.

— Monseigneur l'évêque de Vannes est votre oncle?

— Oui.

— On le dit très riche et très généreux?

— Oui.

— Il n'est pas très bien avec messire Robert, votre honoré père?

— Je le crois.

— Eh bien! il faut que nous allions à Vannes, et que vous demandiez à monseigneur de vous fournir les moyens de paraître au tournoi, comme un gentilhomme de votre qualité doit se produire dans une pareille assemblée.

— Mais Jacques, puisque vous venez de dire qu'il est mal avec mon père...

Le bon écuyer trouva inutile de lui expliquer qu'en présence de l'injustice et des antipathies paternelles, cette froideur devenait une raison de plus pour qu'il réussît dans sa démarche; il parla au contraire des sentiments de charité évangélique du prélat, et termina en lui disant que monseigneur de Vannes était un vrai Breton-bretonnant (1), que l'amour propre national stimulerait puissamment pour armer un champion du pays contre les étrangers (2). Bref, il le convainquit, ce qui était facile, et le voyage fut convenu.

---

(1) La *Bretagne-bretonnante* comprenait ce qu'aujourd'hui l'on appelle la *Basse-Bretagne*, c'est-à-dire les départements du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord et une partie de l'Ille-et-Vilaine.

(2) Pour les Bas-Bretons, tout le pays de Nantes, et, à plus forte raison, le reste de la France, ne comprenait que des étrangers. Ils les appellent encore *Gallots*, réservant pour eux seuls le nom de *Breiz* ou *Bretons*. *Gallot* n'est pas, comme on pourrait le croire, un dérivé de *Gaëls*, mais un dérivé de *G'hall* ou *Gall*, qui signifie *étrangers*, en gaélique et en kimrique.

Cependant, le temps pressait, car il y a bien trente bonnes lieues entre la Motte de Broons et la ville de Vannes; puis il faudrait revenir à Rennes, et le tournoi devait avoir lieu dans cinq jours.

— Mais, hazarda encore Bertrand, qui gardera le château ?...

— Basth ! fit Jacques,—qui respirait bruyamment, dont les énormes narines se dilataient, tandis que ses joues pâles se coloraient légèrement, et que sa haute taille se redressait, pareil, en un mot, à un bon cheval de bataille qui entend résonner les premières notes de la charge,—je fermerai bien les portes... et, ma foi ! le château se gardera tout seul. Le jeune homme ne fut pas entièrement convaincu que cela dût obtenir l'approbation de messire Robert... mais cela regardait Jacques !...

Une heure plus tard ils chevauchaient sur la route de Vannes, montés sur deux bidets empruntés au village.

Le lendemain soir, assez tard, ils arrivèrent dans la ville épiscopale. Leurs chevaux étaient éreintés, et eux-mêmes avaient grand besoin de repos. L'écuyer, qui avait son projet, suggéra à son jeune seigneur qu'ils ne pouvaient se présenter à l'évêché dans l'état où ils étaient ; en conséquence, ils se logèrent dans une maison de la ville. Le lendemain matin, Jacques Lescopp se leva de bonne heure et se rendit au palais de l'évêque. Il sollicita l'honneur de voir monseigneur, pour affaire d'importance, dit-il, et il fut bientôt introduit auprès du prélat, à qui l'on avait annoncé un écuyer de la maison de Duguesclin.

Maître Jacques, nous le savons, aimait peu les clercs et les tenait en mince estime ; mais il avait toute la rouerie et l'astuce voulue pour réussir dans sa démarche ; et s'il eût ergoté en Sorbonne aussi souvent qu'il avait combattu, il eût été l'une des gloires de l'illustre institution. De plus, il avait cinquante-cinq ans ; et depuis qu'il était à la Motte de Broons, il avait eu loisir de réfléchir longuement. Il résultait de tout cela qu'il se croyait plus capable que Bertrand de mener à bonne fin la négociation qui les avait amenés à Vannes, et c'est pourquoi il faisait seul une visite dans laquelle la présence de son jeune maître l'eût gêné.

L'évêque, croyant à quelque message d'un parent qu'il aimait peu, tant à cause de ses habitudes de dissipation, que parce qu'il préférait la cour de France à celle de son duc, reçut l'écuyer avec autant de réserve que de hauteur. Jacques s'y attendait

aussi n'en fut-il point troublé, et quand le prélat l'invita à exposer l'objet de son voyage, il s'en acquitta avec toute la liberté d'esprit que requérait la gravité de la circonstance. Sans accuser son seigneur, il parla de l'injustice qu'il y avait de sa part à priver son fils, l'aîné de sa maison, d'un spectacle qu'il ne lui serait peut-être jamais donné de revoir ; car la réunion de tant de rois et de princes était tout à fait exceptionnelle, et peut-être, ajouta-t-il, il le privait de la gloire de faire quelque chose d'honorable pour son nom. Et il parla à cette occasion de la force et de l'adresse de son élève, en termes que, dans son for intérieur, il trouvait bien un peu exagérés, mais qui lui paraissaient convenir ici. Il fut insinuant comme un homme qui veut réussir, flatteur comme un ancien habitué des préaux de la cour de France, pathétique comme un bon serviteur ; et quand il parla du tournoi et de l'honneur national, il fut vraiment éloquent. Aussi monseigneur de Vannes l'écouta-t-il d'abord avec intérêt, puis avec sympathie ; et quand il se tut, sa cause était gagnée. D'ailleurs, ce qu'il sollicitait ne devait coûter que de l'argent, et l'évêque était très riche et passait pour fort libéral. Il fut donc convenu qu'il irait chercher le jeune sire et l'amènerait au palais pour l'heure du déjeuner.

—*A continuer.*

Comte A. de Vervins.

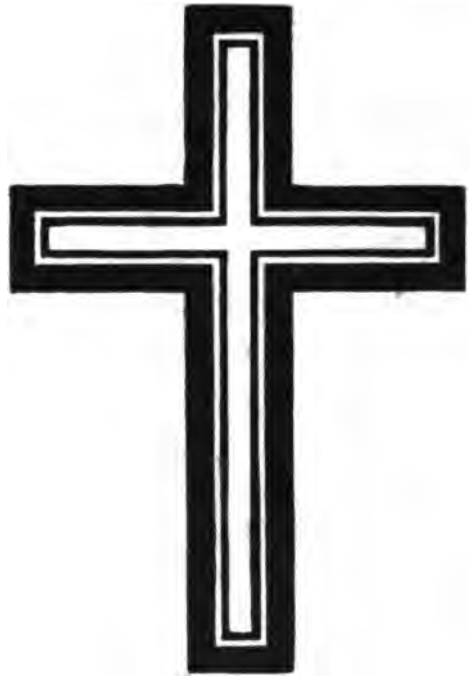

A LA MEMOIRE

DE

Mgr CHARLES-FELIX CAZEAU

REVUE
DE
MONTREAL

L'EDUCATION
DANS
L'ECOLE LIBRE

PAR LE

Docteur T. M. GUARDIA

—A PARIS, CHEZ PEDONE-LAURIEL—

Nous avons cherché la vérité de bonne foi, dit M. Guardia dans son avant-propos, et nous l'avons dite sans détour, avec le plus vif désir d'être utile. Son livre veut donc, avant tout, être utilitaire, essentiellement pratique ; son système est moins un idéal qu'un guide. Le mode d'instruction de l'Etat lui paraît plein de vices ; l'avenir de l'éducation est pour lui dans l'école libre. Il indique la voie à suivre. Nous allons étudier l'œuvre en détail.

Trois éléments sont examinés en trois livres différents : l'*Ecolier*, le *Maître*, l'*Enseignement*.

L'introduction qui précède ces trois livres est plutôt un plan général du volume. Sommairement l'auteur jette ses bases, esquisse ses idées, que chacune des trois parties développera successivement. Dès les premières pages on a donc une vue d'ensemble de l'ouvrage, on peut prévoir ce qu'il sera et ce qu'il enseignera. Ce qui est en substance dans l'introduction, nous le retrouverons en détail dans chacun des trois livres. Laissons donc de côté cette introduction,—excellente pour celui qui doit

lire en entier le volume, car elle le prépare à sa lecture et lui facilite la tâche ; inutile pour qui veut se contenter d'une rapide analyse, d'une courte critique,—et entrons de suite au cœur de la question. Constatons seulement que de ces préliminaires il ressort que ce très sérieux manuel pédagogique fait la guerre aux préjugés et aux vieilles institutions universitaires : baccalauréat, que l'auteur appelle un certificat d'ignorance laborieuse, répétitions, thème grec, discours et vers latins. Et ceux qui ont passé par cette longue série d'études pour le moins inutiles estimeront qu'en cela l'auteur a dix fois raison. « Autres temps, autres mœurs, » tout le monde est persuadé de cette vérité : voilà qui est fort bien, mais il faudrait encore se persuader de cette autre vérité fondamentale qui découle de la première : « Autres mœurs, autre éducation. » Que doit être cette autre éducation ? c'est ce que M. le docteur Guardia a voulu nous montrer dans ce livre.

I

L'ÉCOLIER

« Avant sept ans, âge où la raison commence à paraître à côté des instincts et des habitudes, l'enfant ne doit pas quitter la famille. » L'écolier, sauf de rares exceptions, sera ce qu'a été l'enfant. C'est donc aux parents à jeter les bases premières de l'éducation, à redresser les instincts, corriger les habitudes ; l'éducation de la famille doit préparer à l'éducation de l'école. Et dès l'origine, ce devoir incombe aux parents : la première enfance ne doit pas être livrée à des mains mercenaires, et, en cela d'accord avec Rousseau, qu'il appelle pourtant plus loin « un grand déclamateur, » M. Guardia estime que la nourriture, cette première éducation, revient de droit à la mère. « La fonction de la mère est de nourrir l'enfant qu'elle a mis au monde. » Et M. Guardia s'irrite longuement contre la coutume contraire, prédominante aujourd'hui, parlant comme médecin et comme éducateur. « Tout l'avenir, ou peu s'en faut, dépend de ces premiers temps où la constitution s'organise, pour ainsi dire, ou du moins se prépare ; et rien n'assure que la nature contrariée ou dévoyée reprenne le dessus avec la puberté et rentre dans le droit chemin. » Et dès que l'enfant est arrivé à cet âge où toute la vie est sensation, où l'instinct de l'imitation domine, c'est alors que le danger augmente, que les soins ne sauraient être trop vigilants,

car le premier pli donné à l'intelligence est lent à s'effacer, et l'entourage est pour beaucoup pour décider des penchants, des petites passions qui, livrées à elles-mêmes, seront plus tard des vices. Les enfants gâtés, mal élevés, dont on n'aura pas pris soin d'éclairer la volonté, font le désespoir des maîtres et sont le fléau des maisons d'éducation. Aux parents donc, on ne saurait trop le leur faire entendre, à former les écoliers de l'avenir. Et à ce propos, M. Guardia s'élève contre l'usage des précepteurs, des gouvernantes, des institutrices, et surtout des bonnes anglaises et allemandes. Et c'est à celles-ci surtout que M. Guardia paraît particulièrement en vouloir ; contre elles il revient maintes fois à la charge. « L'espèce de l'institutrice » paraît, du reste, lui être souverainement antipathique. Après les bonnes étrangères, il s'en prend aux bachelières « que tente l'amour du mandarinat, qui, en quête de leurs droits jusqu'à en oublier leurs devoirs, aspirent à sortir de leur sexe.» Il est vrai que, depuis quelques années, c'est comme une fringale de diplômes qui saisit les jeunes filles : bachelières et licenciées surgissent de toutes facultés, sortant chacune avec honneur d'épreuves que la galanterie des professeurs leur rend peut-être plus faciles. Cela peut-il être dangereux, peut-il être ridicule ? Les suites nous l'apprendront ; mais, en attendant, nous ne trouvons rien d'excessif dans la critique de M. Guardia.

Plus facilement, l'auteur pardonne au précepteur. Il l'approuve pour le jeune garçon lorsqu'il est d'âge à se passer de ces soins continus qui sont le propre de la mère. Le précepteur éclairera l'intelligence en même temps qu'il veillera à l'hygiène. D'un côté, il enseignera à l'enfant à voir, à regarder, à observer, à comparer, à se souvenir ; il redressera ces notions fausses venues souvent d'elles-mêmes dans l'esprit de l'enfant. De l'autre, il fera rigoureusement observer ce régime : vie au grand air, locomotion, beaucoup de nourriture et beaucoup de sommeil, travail nocturne absolument proscrit : toutes choses aussi nécessaires pour former le caractère et l'intelligence que le tempérament, car il est bien vrai l'adage latin : *mens sana in corpore sano.*

L'auteur insinue même qu'il serait bon d'occuper l'enfant à des travaux manuels. Il faut d'ailleurs varier le plus possible les occupations, pour éviter l'ennui, qui engendre la paresse. Il faut sortir de la routine, de cette éducation mal entendue produisant l'étiolement du corps et la léthargie de l'âme, dans lesquelles végètent et l'université et beaucoup d'institutions étrangères

à l'université. Les réformes que fera l'Etat sous la pression de l'opinion publique ne suffiront pas, car il ne renoncera point à son régime claustral et à l'internat de ses lycées : loin de là, il fait voter le même régime pour l'éducation des jeunes filles.

Moralement, l'éducateur, tout en ayant l'œil ouvert sur les instincts, les penchants et les inclinations, doit s'attacher à diriger les sens et l'intelligence, de manière à développer le jugement. Dès l'âge de raison, c'est à la raison qu'il faut songer. On devra donc tout enseigner : l'écriture, la lecture, le calcul, les premiers éléments de toutes choses, s'adressant plus au bon sens, à la raison de l'enfant, qu'à sa mémoire et qu'à la puissance d'une méthode empirique et mécanique.

Et tout en développant cette thèse, l'auteur indique des écueils à éviter, des voies nouvelles à suivre : unir les lettres aux sciences, elles se comprennent et se complètent ; restreindre la récitation classique, cet exercice mécanique ou de perroquet, qui énerve la mémoire ; émonder la rhétorique, qui habitue aux périphrases creuses et sonores, qui éloigne de la vraie distinction, car la distinction n'est autre chose que le naturel uni à la simplicité. Quant à l'instruction religieuse, l'auteur ne l'oublie pas ; mais, devant les dissentiments actuels, il se retire prudemment, laissant ce soin à la famille. Les parents édifieront la religion de leurs enfants dans la mesure qui leur conviendra, cela vaut mieux, et l'école libre s'abstiendra : elle sera silencieuse et tolérante, ne plaidant pour aucun dogme et respectant absolument toutes les opinions. Et l'auteur définit ici la tolérance : « un corollaire de la liberté, une condition, une nécessité sociale (1).»

---

(1) Nous voulons bien croire que M. le Dr Guardia n'oublie pas l'instruction religieuse ; mais s'il y songe, c'est pour la bannir de son école. En face des « dissentiments actuels,» son école *libre* n'est plus libre ; il faut qu'elle s'abstienne, qu'elle se condamne au silence, qu'elle soit tolérante, qu'elle respecte toutes les opinions sans plaider pour aucun dogme. Et quand « les dissentiments actuels» auront disparu, que fera-t-elle ? Elle se taira encore, apparemment, en vertu du principe que cette tolérance est « un corollaire de la liberté, une condition, une nécessité sociale.»

Ce que veut M. le Dr Guardia, ce n'est donc pas simplement l'enseignement *laïque*, auquel nous n'avons pas la moindre objection, pourvu qu'il soit chrétien et ne monopolise ni les écoles, ni les faveurs de l'Etat : « Lorsque l'enseignement est chrétien, disait le R. P. Matignon, S. J., dans une de

Mais revenons à l'éducation. L'enfant a grandi, le voilà adolescent, bientôt jeune homme. C'est ici qu'il faut user de surveillance, qu'il faut à l'education morale mêler la physiologie et

---

ses conférences de Notre-Dame de Paris (1872), peu importe de quelles lèvres il découle ; prêtre ou séculier, laïque ou religieux, l'homme qui parle n'est qu'un porte-voix ; le véritable instituteur est celui qui continue à dire : « Laissez venir à moi les petits enfants, *sinite parvulos venire ad me.* »

Or le Christ enseigne par son Eglise. M. le Dr Guardia veut l'école *neutre*, l'école qui s'abstient de toucher aux matières religieuses, qui ne dit mot de Dieu, ni de l'âme, ni de la vie future. « La religion, ajoute l'auteur que nous citions plus haut, n'entrera pas dans le programme, elle ne prelèvera aucune part dans les leçons de l'instituteur. Bien plus, celui-ci devra apporter la plus grande attention à passer entre les cultes divers sans marquer pour aucun la moindre préférence ; et son discours devra se tenir tellement en équilibre qu'on ne le surprenne jamais à pencher soit d'un côté, soit de l'autre.

« Ainsi l'enseignement n'aura point de couleur religieuse. Renfermé exclusivement dans ce qu'on appelle son objet spécial, il ne se permettra pas de s'en écarter un instant, ni de regarder ce qui est au dehors. Doù il suit que le Christ sera pour lui non avenu, à peu près comme s'il n'avait jamais paru en ce monde. »

Or une telle école, où ne pourraient guère aller en définitive, que des enfants baptisés, ne répond ni aux droits de l'Eglise, ni à ceux des parents, ni à leurs plus strictes obligations. Une telle école manque de base, de but, de moyens efficaces pour former l'intelligence, le cœur et la conscience de l'enfant. Malheur à la nation qui scandalise ses petits jusqu'au point de leur enseigner, ne fût-ce que par le silence, à se passer de Dieu !

Nous ne pouvons opposer à M. le Dr Guardia l'expérience de notre patrie, car, Dieu merci, la Nouvelle-France n'a jamais eu et n'aura jamais d'écoles *neutres* ; mais s'il veut savoir ce qu'en pensent aujourd'hui les esprits sérieux chez nos voisins d'Amérique,—qui, eux, ont voulu essayer du système, —qu'il veuille bien consulter les rapports officiels de M. Randall, surintendant des écoles à New-York, du R. M. Nortrop, agent du comité d'éducation au Massachusetts, celui du commissaire officiel pour l'Ohio, etc., etc.

C'est un évêque protestant,—l'évêque d'Ely, pays de Galles,—qui s'écriait : « J'aimerais mieux voir le mahométisme enseigné dans les pensions de mon diocèse, que de voir s'y implanter ces écolos d'où la religion est complètement bannie.

En deux mots,—car nous ne pouvons indiquer ici tous les motifs de notre protestation,—si vous voulez former une génération de citoyens athée et reculer promptement aux frontières de la barbrarie, ouvrez vos écoles *neutres* ; mais s'il s'agit de former des citoyens religieux, chrétiens, qui relèvent et soutiennent l'honneur de la France, que vos écoles soient religieuses, chrétiennes,—*congréganistes, confessionnelles*, comme on les appelle quelquefois,—des écoles qui ne séparent pas ce qui est essentiellement uni : l'enseignement profane et l'enseignement chrétien.

T. A. C.

l'hygiène. Les générations actuelles, sans vigueur, étiolées, anémiques, sont épuisées avant l'âge et marchent à une consomption précoce. La cause ? Elle est dans la loi de l'hérédité, dans les mœurs, dans les institutions, dans la débauche. Ici surtout, il faut un remède, et ce remède sera peut-être dans l'obstacle qu'on mettra de suite au développement des habitudes funestes, des passions instinctives et des vices naissants. Et si l'on réussit, les élèves sortis de l'école libre n'engendreront pas plus tard des êtres chétifs et malingres, éternellement valétudinaires, et ce sera autant de gagné pour l'amélioration de la race. Telle est l'idée de M. Guardia, excellente en soi, pratique même jusqu'à un certain point, mais, à notre avis et malheureusement, elle est peut-être inutile (2).

N'importe, son idée est bonne et noble en soi et par cela seule elle est à étudier : l'inutilité prévue d'une réforme ne doit pas en arrêter la tentative.

N'oublions pas surtout le conseil très hardi et d'une utilité pour nous incontestable par lequel termine M. Guardia : « Le plus simple, dit-il, serait de prévenir le vice à sa naissance, en avertissant l'adolescent des suites funestes d'une funeste habitude, et de lui montrer qu'il y a des lois fatales auxquelles nul ne peut se soustraire et qu'on n'élude pas impunément : qu'il apprenne de bonne heure à connaître le prix de sa santé.» Si ce remède s sage et si simple était employé, que de malheurs ne seraient pas évités !

Revenons avec l'auteur aux règles purement morales. L'intelligence aura pour compagne la raison, et la mémoire ne sera qu'une auxiliaire. On comprendra avant d'apprendre, et dès lors il y aura assimilation vraie au lieu de simple absorption.

---

(1) Nous ne dirions pas *inutile*, mais *insuffisante*. Le grand tort de M. Guardia, c'est d'oublier la *formation chrétienne*. Il n'y a que la religion pourtant qui ait assez de force pour s'emparer de la conscience humaine, assez d'autorité et de tendresse pour la suivre partout, sans l'espionner,—et toujours, depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil, depuis le coucher du soleil jusqu'à l'aurore.

Beaucoup de bonnes idées, mais aucune base solide : voilà le système de M. le Dr Guardia. Tout flotte dans le vide.

S'il nous permettait de lui donner un conseil, nous lui dirions : Remettez, remettez toutes ces pierres sur leur base, qui est la religion, et vous aurez contribué, pour une large part, à la beauté de l'édifice.

T. A. C.

Que l'on analyse, que l'on résume, que l'on condense, mais que l'on récite le moins possible. On ne sait jamais bien que ce que l'on a appris seul.

II

LE MAITRE

L'Ecole libre doit se suffire : sans cela point d'indépendance

Rien de plus difficile que le recrutement des professeurs. La rétribution est modeste, la vocation est rare, la tâche est des plus ardues et des plus délicates. Ce sont là des écueils qu'il faudra éviter pour le corps enseignant de l'école libre.

Tout enseignement complet se compose d'assises successives. Pour arriver à la philosophie, et avant elle à la grammaire et aux humanités, il faut passer par l'instruction primaire, et pour chacun de ces degrés, l'école libre devra avoir des maîtres imbus de son esprit. Dans son maître des basses classes, l'école libre aura son instituteur et cette catégorie d'enseignants nécessite à elle seule une étude.

Le maître d'école de l'ancien régime savait lire, écrire, servir la messe et chanter au lutrin, guère plus. La révolution fit plus de décrets que d'institutions ; l'empire et la restauration ne prirent cure de l'instruction primaire, qui, en 1830, en était réduite à moins que rien. Politiques avant tout et essentiellement insuffisantes, les lois de 1833 et de 1850 ne disent pas un mot de l'enseignement fondamental de l'école primaire. Le décret organique du 9 mars 1852, la loi du 14 juin 1854 n'ont fait que rétrograder encore, et la loi du 10 avril 1857 n'a été qu'une tentative trop modeste. Depuis, bien des projets de loi, un courant qui se forme, mais rien de fait encore. Et pourtant, combien le besoin s'en fait sentir !

La première assise de l'éducation, pour être parfaitement solide, devra se composer d'une série de vérités pratiques, faciles à saisir comme à démontrer. Pour cela, il faut confier l'éducation préparatoire, non à des théoriciens, mais à des praticiens qui sachent se faire petits et descendre à la portée des jeunes intelligences. C'est en montrant surtout, que le maître élémentaire enseigne. En outre, l'éducation sera conforme au sexe, et la femme n'en

seignera point les garçons après la dixième année. A cet âge l'enfant a besoin d'une direction plus ferme.

On se plaint assez souvent, dans les maisons d'éducation, de l'incapacité de bon nombre d'élèves. Peut-être vaudrait-il mieux examiner, avant de prononcer de tels arrêts, si le vice qu'on attribue complaisamment à l'intelligence de l'élève ne devrait pas plutôt être mis sur le compte de la méthode pédagogique. Dès l'abord, le professeur ne devrait-il pas, au lieu de vous faire entrer de plein pied dans les abstractions théoriques de la science, se borner à démontrer les phénomènes ou les corollaires avec précision, avec une grande rigueur d'exposition, et préparer ainsi insensiblement les jeunes esprits à bien saisir plus tard la méthode, lorsque sera venu le moment de généraliser et de conclure ? Mais c'est toujours de la fin qu'on s'inquiète et non des moyens. On veut un diplôme qui vous aplanira la voie pour arriver n'importe où, pas autre chose, comme plus tard on voudra un grade, une fonction, un traitement, une vache à lait quelconque. Quant à la morale, quant à la science elle-même, on n'en a cure : c'est une course au clocher dont les places largement rétribuées, dont les grasses sinécures sont le but. Les parents les désirent pour leurs fils ; qu'ils arrivent, c'est tout ce qu'on demande, et quant aux moyens d'arriver, quant aux réformes, quant à des procédés meilleurs d'éducation et d'instruction, qui s'en soucie ?

Enfin, dans les derniers rangs du personnel enseignant, une grande réforme serait accomplir, celle du rôle du maître-répétiteur. Qu'est-ce en effet, dans l'institution actuelle, que ce maître-répétiteur, qui, censé aider l'élève dans son travail, en est généralement incapable ? Qu'est-ce que ce pauvre surveillant effacé, timide, sans prestige ni puissance, en butte aux perpétuelles vexations des élèves, sinon un garde-chiourme ?

La tâche est nouvelle. Il faut employer un outillage et des ouvriers appropriés à cette nouveauté. C'est le devoir qui incombe à l'école libre. Les maîtres élémentaires devront être les auxiliaires et les futurs collaborateurs des professeurs en titre. Tous ne formeront qu'une seule famille, dont ceux-ci seront les aînés et ceux-là les jeunes. Et surtout gardez-vous d'habituer les jeunes maîtres à être classés par spécialités comme les entomologistes font des insectes et ainsi que le pratique l'université. Un professeur ne doit pas être un spécialiste, puisque l'enseignement

qu'il est chargé de donner n'est point spécial. Pas de scission entre les lettres et les sciences ; pas de scission entre les grammairiens et les humanistes, entre les historiens et les philosophes. Ces divisions artificielles ne produisent que des hommes incomplets. On a vu souvent des professeurs rester court devant une explication tant soit peu étrangère à leur spécialité.

III

L'ENSEIGNEMENT

Instruire quelqu'un, c'est l'armer pour les luttes de la vie : l'instruction lui donne les armes, l'éducation le rend propre à s'en servir utilement. Ne distinguons point ces deux choses.

Mais, hélas ! c'est ce qu'on fait en pratique. Le baccalauréat est le but suprême des éducateurs : la peau d'âne enlevée de haute lutte, ils croient leur œuvre achevée, et pour eux le bachelier est l'homme complet. Examen niais et malfaisant, qui ferme toute carrière à un jeune homme de mérite souvent, mais qui n'a pas su plaire à un examinateur ; épreuve dangereuse, qui fait de l'enseignement un trafic, une industrie, une exploitation honteuse ! Et l'auteur trace une rapide histoire des variations et des ridicules du baccalauréat aux formes multiples, qui se transforme avec la politique, qui subit tour à tour les influences les plus étrangères, tout cela sans parvenir à s'améliorer en se transformant. A l'exemple de M. Cournot, qui longtemps avant lui a prêché les mêmes idées, M. Guardia propose de remplacer le baccalauréat par un certificat d'études, du genre de ceux qui se délivrent dans les gymnases allemands, dans les établissemements des autres pays, analogues à ces certificats de grammaire qui se sont longtemps délivrés dans les lycées à la fin de la quatrième, et qui étaient nécessaires pour l'entrée dans les classes supérieures. L'école libre ne préparera donc pas à tous ces examens officiels : elle fera de vrais savants, mais non des bacheliers et des licenciés.

Evidemment l'idée de M. Guardia est très-bonne en soi. Ce qui est rare, il reste d'accord avec ses principes, il est conséquent à lui-même ; mais cette rigueur, qui fait grand honneur à sa logique, est-elle dès le moment, sera-t-elle même un jour pratique ? Tant que l'ordre de choses actuellement en vigueur ne

sera pas changé, nous en doutons. Les pères de famille intelligents donneront raison à ce projet, le loueront fort, mais tout en l'approuvant l'adopteront-ils ? Non, car la nécessité est là, car mille raisons obligent le jeune homme à se créer une position, et l'on sait que le baccalauréat est la clef d'entrée de toute carrière. On continuera donc à briguer les honneurs du diplôme, à contre-cœur, de mauvaise grâce, soit, mais on passera toujours par cette épreuve tant qu'elle conservera son caractère officiel, et à l'école libre, qui ne créera pas de bacheliers, qui n'assurera l'avenir que virtuellement, bien rares seront les élèves. L'auteur a paru négliger toutes ces considérations. Son programme n'en est pas un pour le moment, ce n'est qu'une aspiration.

Dans le chapitre suivant intitulé *les Etudes*, l'auteur paraît surtout s'inspirer des anciens et après eux de Rollin, de Fleury et même de Mirabeau. Il est d'avis que les études soient essentiellement encyclopédiques. L'homme instruit doit être au courant de toute doctrine. Et pour arriver à ce résultat, au milieu de l'immense érudition qu'il déploie dans ce chapitre, l'auteur indique des procédés techniques, des méthodes nouvelles dont on est forcé de reconnaître la haute raison. Puis, comme dernier point, il aborde un sujet qui a bien son extrême importance : la discipline.

De l'école libre doivent sortir des hommes indépendants et forts, habitués de bonne heure à ne relever que de leur conscience, de leur raison et de leur devoir. C'est sur de telles idées que devra se baser la discipline, chose nouvelle et difficile assurément, mais d'autant plus tentante. L'Ecole ne sera ni cloître, ni caserne, ni prison ; la surveillance aisée et douce exclura l'espionnage, cette plaie de tant d'écoles. La vie sera toute au grand jour. Le code pénal sera très restreint, et le pensum surtout, l'odieux pensum, sera absolument exclu. La meilleure discipline est celle qui dédaigne les châtiments et les punitions, pour faire un appel au sentiment de l'honneur soigneusement développé. Assurément ce sont là de belles et de nobles idées, mais n'ont-elles pas le tort d'être moins pratiques que ne le croit l'auteur ? C'est ce qui paraît être au premier abord. Cette discipline basée sur la raison de l'écolier rappelle un peu ces fameuses proposi-

tions de la « discipline raisonnée » appliquée à l'armée, qui soulevèrent à leur heure tant de haros (1).

IV

Quoi qu'il en soit du plus ou moins de chimérique de certains des projets de M. Guardia, son livre n'en a pas moins une utilité incontestable et ce rare mérite d'être venu à son heure. Il répond à un des besoins les plus urgents de l'époque, et nous n'en voulons pour preuve que tous les articles pédagogiques qui, sous cette rubrique « *Questions scolaires*, » ou sous toute autre, encombrent la généralité de nos revues. Indépendamment de l'à-propos de sa venue, l'ouvrage de M. Guardia est remarquable à bien d'autres titres : son érudition facile et claire instruit et intéresse sans fatigue ; l'esprit abonde ; le style est d'un maître. M. Guardia est non seulement un savant docteur et un moraliste, mais encore un littérateur fin et charmant, et telles de ses pages ne dépareraient pas les œuvres des plus artistes. Quant aux conceptions hardies et aux louables projets de réformes, nous les avons un à un passés en revue dans notre étude.

MAXIME DE SURGÈRE.

Décembre 1880—Janvier 1881.

---

(1) On remarquera ici encore qu'il n'est pas, malheureusement, parlé *d'appel* à la religion.

T. A. C.

LES DIX MILLE

DANS

L'ANABASE

(*Suite et fin.*)

VII

LE CAMP

Dans la marche ordinaire on faisait halte vers quatre ou cinq heures de l'après-midi, et, lorsqu'on ne trouvait pas de bourgade ou de village assez grand pour y loger toute l'armée, on établissait le camp (*τὸ στρατόπεδον τὰ ὅπλα—στρατοπεδεύεσθαι*). On ne divisait l'armée pour la cantonner dans plusieurs villages que lorsqu'on était tout à fait sûr de ne pas être surpris par l'ennemi.

On commençait par ôter les charges des bêtes de somme ; puis, aussi longtemps qu'on en posséda, on dressait les tentes. Celles-ci étaient couvertes de peaux et rangées dans un certain ordre pour chaque division de l'armée, avec des intervalles pour y déposer les armes et y établir des boulangeries et des cuisines (1).

Xénophon, dans la Cyropédie (2), donne la description de l'intérieur d'un camp. Il est probable que les camps de l'Anabase n'en différaient pas.

Il n'est dit nulle part combien de soldats couchaient sous la même tente ; peut-être y en avait-il cent (3) ; mais il est certain que le stratège avait une tente pour lui seul. Le camp était probablement carré (*castra quadrata*) ; les troupes y étaient placées

(1) An., I, 5, 10, 12, 17 ; IV, 4, 8, sq ; II, 2, 20 ; 4, 45 ; III, 1, 3, 32., sq.
(2) VIII, 5, 3 à 14.
(3) Cyrop., II, 1, 25.

dans un certain ordre, et les lochos l'un à côté de l'autre (1). Cet ordre était conservé lorsqu'on bivouaquait, ou que l'on cantonnait dans les villages. Les camps de grande dimension avaient une place de rassemblement sur laquelle se trouvaient un autel pour les sacrifices (2), et un marché où se faisait le commerce des denrées alimentaires, sous la surveillance des *ἀγορανόμοι*.

Les camps des Grecs n'étaient pas fortifiés. L'Anabase (3) parle d'une exception à cette règle. On peut aisément l'expliquer ; les Grecs séjournaient depuis quelque temps dans cet endroit, ils le quittaient parfois pour de petites expéditions et devaient naturellement le mettre à l'abri des surprises.

Repas du soir et repos.—Aussitôt que le camp était établi et que les armes étaient déposées, l'escouade, composée des hôtes d'une même tente, allait chercher du bois dans le voisinage et préparait le repas principal (*τὸ δεῖπνον*). On distribuait aussi la ration aux chevaux et aux bêtes de somme (4). Après le repas, on donnait le mot de ralliement ainsi que les ordres pour le départ, et, au coucher du soleil, on plaçait les différentes sentinelles (5).

Les autres soldats se couchaient après avoir ôté leur surtout, aussitôt qu'on avait sonné la retraite (*ἀναπαυστήριον*) ; l'Anabase nous dit que Xénophon au bivouac était lui-même *γυμνος* (6).

Gardes de nuit.—Outre les avant-postes et les sentinelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du camp, il y avait, suivant les circonstances, des patrouilles et des reconnaissances qui recevaient également un mot de ralliement (7).

La nuit était divisée en trois veilles, dont la durée variait d'après la longueur des nuits et d'après les saisons ; la première veille commençait à la tombée de la nuit et finissait à minuit ; la deuxième durait jusqu'à l'aurore, la troisième jusqu'au départ.

---

(1) An., II, 2, 20 ; III, 1, 32 ; IV, 4, 8 ; V, 5, 21.
(2) *τὸ μέσον*. An., III, 2, I.
(3) VI, 5, 1.
(4) An., VI, 4, 26 ; II, 4, 11.
(5) Cyrop., VIII, 5, 6 ; IV, I, 1 à 7, 5, 3 à 5 ; III, 5, 25, sq. An., VI, 3, 21 ; VII, 3, 34.—Köchly, gr. krgsw., p. 195.
(6) IV, 4, 12.
(7) An., II. 4, 23 ; V, 1, 9,—Cyrop., IV, I, 1 ; VI, I, 46 ; VII, 3, 34 ; V, 7, 21.

Il ressort clairement du livre VIIe de l'Anabase (1) qu'il y avait au camp des feux de garde pendant la nuit, car il est dit que, par exception, on avait éteint les feux pour tromper l'ennemi. Xénophon (2) mentionne la coutume des Thraces d'allumer des feux de garde en dehors du camp et même assez loin des sentinelles ; il indique dans la Cyropédie les avantages de ce stratagème (3).

En cas d'alarme ou d'arrivée soudaine de l'ennemi, les soldats prenaient les armes, soit après en avoir reçu l'ordre (*παραγγέλλειν εἰς τὰ ὅπλα—κελεύειν επὶ τὰ ὅπλα*) (4), soit de leur propre mouvement (*ἐπὶ τὰ ὅπλα τρέχειν*), et demeuraient sous les armes pendant le restant de la nuit, tandis qu'on renforçait immédiatement les avant-postes (5). Si, au bivouac, on craignait d'être trop inquiété par des ennemis peu nombreux, on cherchait à les effrayer par une fausse attaque (6).

Publications dans le camp.—Les hérauts avaient pour mission de publier dans le camp les ordres à exécuter ; ils réunissaient aussi les divers corps de troupes pour leur annoncer l'heure du départ. Bien souvent, et surtout lorsqu'on voulait tromper l'ennemi qui se trouvait dans le voisinage, on donnait les signaux au moyen de la trompette (7). Si, au contraire, l'ennemi ne devait rien entendre, l'ordre circulait de bouche en bouche (8).

Occupations pendant le jour.—Si l'on devait séjourner assez longtemps dans le même campement, on plaçait pendant la journée aussi des avant-postes et des sentinelles. Tous les parlementaires ennemis devaient être arrêtés et gardés à vue par les premiers. Aucune négociation ne pouvait avoir lieu, si ce n'est en dehors du camp (9).

Au camp, les hommes ne s'occupaient pas seulement de la préparation des repas et des exercices, mais on instituait des

(1) 3,30, sq.
(2) An., VII, 2, 18.
(3) III, 3, 25. Cf. Hellen. VI, 2, 29.—Hippar., IV, 11.
(4) Dans l'Anabase, ces ordres ne sont donnés, à la vérité, que pendant le jour, il n'en est fait mention que pour mémoire. An., I, 5, 13.—Hellen., II, 3, 20
(5) An., VI, 4, 27.
(6) An., IV, 5, 18.
(7) An., II, 2,
(8) Köchly, gr. krgsw., p. 195.
(9) An., V. 1, 9, 7, 21 ; II, 3, 2.

jeux et l'on offrait des sacrifices aux dieux (1). Après avoir surmonté les dangers ou remporté la victoire, on s'abandonnait à la joie et l'on festoyait une grande partie de la nuit. Voyez ce que Xénophon dit d'une de ces nuits joyeuses, au livre VIe de l'Anabase (2).

VIII

VIVRES

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, les approvisionnements étaient amenés par des chariots et des bêtes de somme et vendus au marché du camp sous la surveillance des *ἀγορανόμοι*. On profitait des jours de repos pour les renouveler. On les acheta tant que les habitants de la contrée qu'on occupait les apportèrent au marché.

Pendant la retraite, les Grecs achetèrent ce dont ils avaient besoin tant qu'ils eurent de l'argent, et qu'on leur offrit du grain en vente, *ἀγοραν παρέχειν, ἀγοραζεσθαι* (3). Ce n'est que lorsqu'ils n'eurent plus d'argent qu'ils prirent les vivres de force, qu'ils volèrent et pillèrent autant qu'ils purent, *ἄγειν καὶ φέρειν* (4). On les vit maintes fois courir à la maraude aussitôt après avoir fait halte, *καθ'αρπαγην, ἐπὶ λείαν ἐξιέναι*, ou seulement *ἐξιέναι*, ou encore *ἰέναι ἐπὶ τὰ ἐπιτήδεια*. Ces actes de maraudage furent commis soit par des hommes isolés, qui essuyèrent souvent des pertes, soit en expéditions bien organisées, dans lesquelles une partie des soldats et des valets, *δορυφόροι*, étaient munis de per-

(1) An., I, 1, 2, 10.

(2) I, 9, sq.

(3) Anab., I, 3, 14 ; 5, 10.

(4) Il est facile de calculer les besoins de l'armée des Grecs. Nous savons par l'Anabase (VII, 3, 25) qu'il fallait journellement une chénice, *χοῖνιξ*, de grain par homme (1, 10 litr.). La chénice est la 48e partie d'un médimne, *μέδιμνος* attique (52, 20 litr.). De manière que l'armée grecque, qui comptait, jusqu'à la bataille de Cunaxa, environ 13,000 soldats et autant d'hommes de train, eut besoin de 541 médimnes, soit 28,600 litr. de blé. Le prix mentionné dans l'Anabase (1,56) est un véritable prix d'usurier, car, en l'admettant, chaque homme avait besoin journellement de 2 f. 25 de blé, tandis que sa solde d'entretien ne montait qu'à 30 centimes ! (Une chénice coûtait 2 sigles, 15 oboles, 225 f.) Or le médimne d'orge perlée ne coûtait à Athènes que 1,25., le froment 2,25 frcs.

ches, de sacs et d'outres à vin, ainsi que de tous les autres instruments de transport (1).

Les prisonniers et tout butin qui ne servait pas à la subsistance des hommes étaient réputés comme bien commun τὸ κοινόν. Pendant la retraite, ce bien commun était employé à subvenir aux diverses dépenses : payement des guides, des passeurs d'eau, achat d'armes, etc (2). Le butin était vendu aussitôt que l'occasion s'en présentait. Les Grecs, après leur arrivée dans le Pont, s'en partagèrent le produit (3). On déduisit d'abord la dîme pour les dieux et l'on distribua le reste aux stratèges pour le conserver φυλάττειν.

IX

BATAILLES

Si l'ennemi était dans le voisinage, le commandant en chef désignait pendant la marche, ou au camp, l'ordre de bataille dans lequel on devait avancer, ou la formation qu'il voulait adopter aussitôt que l'ennemi serait en vue ; εἰς μάχην ταχθῆναι, συντάσσεσθαι, παρατάσσεσθαι et ἀντιπαρατάσσεσθαι (4).

A. *Les hoplites*, qui étaient chargés de la direction propre à donner au combat, se formaient en phalange serrée, après avoir ôté les enveloppes de leurs boucliers et après s'être parés eux-mêmes autant que possible (5).

La profondeur normale était, comme nous l'avons dit, de huit hommes. Cependant on pouvait, lorsque les circonstances l'exigeaient, adopter une plus grande profondeur, avec un front moins étendu, ἐπὶ πολλοὺς τεταγμένους, ou, pour éviter d'être débordé par les ennemis, se mettre en bataille sur une ligne très étendue et de peu de profondeur (6).

Les lochages, les pentécontarques et les énomotarques se trouvaient au premier rang : ils étaient appelés à l'attaque immédiate. Les rangs suivants ne prenaient d'abord part au combat

(1) An., V, 5, 16 ; II, 6, 5 ; V, 5, 13 ; VI, 5, 21 ; V, 1, 17 ; V, 2, 1, V, 1, 6. VI, 4, 23.

(2) An., IV, 7, 27 ; V, 1; 12, III, 3, 18.

(3) An., V, 3, 4.

(4) An., I 7, 1 ; 2, 15 ; 3, 14 ; Comp. IV, 8, 9.

(5) Les Lacédémoniens se couronnaient de fleurs. Hellen. IV, 2, 20.

(6) An., IV, 8, 11.

que pour autant qu'ils pouvaient atteindre avec leur arme principale, la lance, au delà et à la droite de leurs chefs de file, tant pour protéger ce côté, qui n'était pas couvert par le bouclier, que pour renverser les ennemis. Les derniers rangs, qui, selon toute apparence, tenaient leur lance droite, ou qui la reposaient sur les épaules de ceux qui se trouvaient devant eux, n'avaient qu'à tenir ferme d'abord, puis à soutenir les premiers rangs lorsqu'ils étaient ébranlés, et enfin à les remplacer lorsqu'ils tombaient.

On ne connaît pas d'une manière certaine la place du général en chef ou du stratège.

La ligne entière, en ce qui regarde son front, était divisée en *aile gauche*, *aile droite*, *τὸ εὐώνυμον καὶ τὸ δεξιὸν*, sc. *κέρας*, et *centre* ou milieu, *το μεσον* (1).

B. *L'infanterie légère* était placée, selon les besoins, aux endroits où elle pouvait rendre les meilleurs services, tantôt en avant, tantôt en arrière de la phalange, tantôt à l'une ou à l'autre aile, tantôt aux deux ailes en même temps. Quelquefois on la trouve partagée en trois divisions (2), dont deux aux ailes et une en avant du centre. Au livre cinquième de l'Anabase (4,22), nous la trouvons placée dans les intervalles des colonnes de compagnie

La cavalerie était également rangée aux endroits qui lui convenaient le mieux. Dans le combat contre Pharnabaze (3), on la mit à l'aile droite; dans l'affaire de Cunaxa, les cavaliers paphlagoniens, seuls de toute la cavalerie de Cyrus, sont à l'aile droite, à côté des peltastes grecs ; tous les autres sont à l'aile gauche.

C. Lors du combat contre Pharnabaze, et sur la proposition de Xénophon, les Grecs abandonnèrent l'ordre de la phalange immobile ; ils formèrent trois divisions de réserve de 200 hommes chacune, et les placèrent à la distance d'un plèthre, en arrière de chacune des ailes et du centre. On ne dit pas si ces réserves prirent part au combat (4).

---

(1) An., I, 2, 15.
(2) An., IV, 8, 16.
[3] VI, 6, 28.
(4) An., VI. 5, 9, sq.

Marche de la bataille.—Aussitôt que l'armée était rangée (4) on offrait des sacrifices aux dieux (1).

Le général les suppliait de ne lui inspirer que des pensées, des paroles et des actions qui lui méritassent dans son commandement leur suffrage, le sien et celui de ses amis et de ses soldats

On ne commençait jamais l'action avant d'avoir tiré des entrailles des victimes d'heureux présages.

Après avoir harangué ses soldats, le général en chef donnait le mot d'ordre ou de ralliement, *σύνθημα*, aux premiers soldats de l'aile droite ; ceux ci le communiquaient à voix basse aux hommes qui se trouvaient à côté d'eux, et ainsi de suite jusqu'à l'aile gauche. Pour que ce mot ne pût être oublié, il devait être répété par chaque soldat à commencer de l'aile gauche, pour revenir à la droite jusqu'au général *ἀνταπεδίδοτο*. Ordinairement on choisissait un mot de bon augure (2)

---

(4) Haase décrit ainsi la bataille des Spartiates : " Immédiatement avant la bataille et lorsqu'on était déjà en vue de l'ennemi, les Spartiates faisaient encore des sacrifices. On immolait une chèvre à Artémis Agrotera (Diane). et l'on honorait les Muses et Eros (Cupidon) ; à cet effet le roi et toute sa suite se dépouillaient de leurs armes, les joueurs de flûte faisaient entendre des mélodies guerrières et toute l'armée se couronnait de fleurs. Les Muses devaient accorder du discernement et du calme pendant tout le combat, et Eros, la fidélité et le dévouement envers les compagnons d'armes. Ils marchaient avec toutes les apparences extérieures d'un courage inébranlable et joyeux : les cheveux bien lissés et partagés au milieu du front, les armes étincelantes et ornées. les tunique de pourpres qui empêchaient de voir le sang qui coulait des blessures. les boucliers brillants, les casques d'airain ou de feutre couronnés de fleurs et qui laissaient le visage à découvert, les longues lances à la pointe effilée et brillante, les épées courtes à poignées reluisantes, tout contribuait à donner aux guerriers spartiates un aspect gai, heureux et imposant à la fois. S'ils parvenaient à repousser l'ennemi, ils restaient néanmoins serrés les uns contre les autres, et ne le poursuivaient que jusqu'à ce qu'il fût bien certainement en déroute et décidé à la fuite ; ils abandonnaient alors la poursuite ou y employaient les plus jeunes hoplites ou la cavalerie. s'ils en avaient. Etaient-ils vaincus, ils se retiraient avec calme et en bon ordre.

(5) Il est vrai que, dans l'Anabase, il n'est pas fait mention de sacrifices offerts *immédiatement* avant les grandes batailles, probablement parce que la proximité de l'ennemi n'en laissait pas le temps ; mais avant les expéditions et les autres entreprises concertées à loisir. on ne les négligeait pas. [An., II. 2, 3 ; IV, 3, 19 : 6. 23 : VI, 4. 9 13 ; 5, 2; 6, 36; VII, 2, 17,—Comp. Hippar. I. 1 ; III, 1 ; IX, fin].

Etait-on arrivé assez près de l'ennemi, le général en chef entonnait le *Paean ;* dans cet hymne, accompagné de toute l'armée, il suppliait le dieu Arès (Mars) de lui accorder la victoire.

Alors les guerriers s'avancent—s'encourageant mutuellement—d'abord lentement, pas à pas, et, autant que possible, parfaitement alignés, *παρακαλεῖν ; ἰέναι, ἐπιέναι, προσάγειν, πορεύεσθαι ἐπὶ τοὺς πολεμίους* (1).

Les hoplites portent la lance perpendiculairement, à l'épaule droite ; les peltastes tiennent leurs dards par la courroie ; les archers ont l'arc tendu, et les frondeurs, la fronde chargée et prête à lancer sa pierre (2).

Aussitôt que les deux armées sont suffisamment rapprochées, la trompette donne le signal de l'attaque, *σαλπίξειν, σημαίνειν το πολεμικον*, ou *τῇ σάλπιγγι*, et à ses sons retentissants ainsi qu'aux cris militaires *ἐλελεῦ* ou *ἐλελελεῦ*, ou *ἀλαλή*, dor. *ἀλαλά* (3), poussés par les guerriers brûlants de vaincre, et répétés par les femmes, l'élan est donné et l'on court sus à l'ennemi (4). Les hoplites croisent la lance, *καθιέναι, προβάλλεσθαι τα ὅπλα*, (*infensis*, s ent. *infestis hastis provolare*) ; d'autres en frappent leurs boucliers pour effrayer les chevaux des ennemis ; l'infanterie légère lance ses traits. L'ennemi attend rarement cette attaque; il se replie et fuit, *ἐκκλίνει καὶ φεύγει*, avant que les traits aient pu l'atteindre ; on le poursuit vigoureusement. Si, au contraire, il tient bon et accepte le combat, *ὑπομένει, δέχεται, εἰς χεῖρας δέχεται*, les hoplites des deux lignes s'attaquent corps à corps, et avec leurs lances de moyenne longeur, cherchent à enfoncer la ligne opposée, *διακόπτειν*. Si les lances viennent à se briser... *ξιφων δεπολύστονον ἔσσεται ἔργον* [5], c'est aux glaives à commencer leur sanglante et douloureuse besogne. [Comp. Herod. Polymn. 224. *Pugna iam in manus ; iam ad gladios, ubi Mars est atrocissimus, venerat.* Tit. Liv., II, 46] [6].

---

(1) An., VII, 5, 23 ; I, 8, 16 ; VI, 5, 25. *It tesseras*, Virg., *Æn.* VII., 637.

(1) An., VI, 5, 24; IV, 8, 11, 16 ; VI, 5, 11, 17; 1, 8, 18 ; V, 4, 24, 26 ; VI, 5, 25. Dans certains passages de l'Anabase, il est question d'une marche plus rapide de la bataille ; cela peut s'expliquer par les circonstances [An., IV, 8, 16, 24 ; V, 2, 14, *ἕδλον δρόμῳ*.

[2] An., VI, 5, 25 ; IV, 3, 28 ; V, 21, 12, sq.

[3] Pind., Ne. 3-104.—Isth., 7, 6-15.

(4) *δρόμῳ ὁρμᾶν*. An., IV,3, 19.

(5) Archil., fig. 3.

(6) An., I, 2, 9, 17 ; 8, 10, 19, 31 ; 7, 15 ; 8, 11 ; V, 2, 14 ; VI, 5, 17, 25 sq

Il arrive parfois que l'infanterie légère, sans ordre particulier, s'élance en donnant le signal de l'attaque, et cherche avec les hoplites qui la suivent à mettre l'ennemi en fuite.

A la bataille contre Pharnabaze, où elle fut reçue par la cavalerie et les fantassins bithyniens, elle fut obligée à reculer, et ce furent les hoplites qui forcèrent l'ennemi à la fuite. La cavalerie grecque le poursuivit avec vigueur et le démoralisa au point que, à la seconde et à la troisième attaque, il ne put même tenir tête à cette infanterie légère qu'il venait de faire reculer et qui s'avançait de nouveau contre lui ; en effet elle parvint sans peine à disperser les ennemis [1].

Si, après la défaite de l'ennemi, *ἡττηθῆναι τῇ μάχῃ, τρέπεσθαι*, on ne veut pas le poursuivre à outrance, *διώκειν, ἐφέπεσθαί*, ou si, en général, on veut faire cesser la lutte, on fait sonner *la retraite*, *ἀνακαλεῖσθαι τῇ σαλπιγγι, receptui canere*, et celle-ci commence immédiatement, *ἀποχωρεῖν, ἀποτρέχειν*. Si, lors d'une semblable retraite, l'ennemi est encore assez près pour que l'on puisse craindre qu'il ne revienne à la charge, on se retire en lui faisant face, en bon ordre de bataille et en ne reculant que pas à pas, *ἐπὶ πόδα ἀναχωρεῖν*. C'est seulement lorsqu'on est hors de la portée de ses traits, que l'on fait demi-tour et que l'on accelère la retraite [2].

X

SACRIFICES D'ACTIONS DE GRACES

TROPHEE

ENTERREMENT DES MORTS

Après la victoire ou après un danger détourné, on offrait des sacrifices d'actions de grâces, puis on élevait un *trophée* en mémoire des succès obtenus. Ces trophées étaient probablement des troncs d'arbres autour desquels on attachait quelques unes des armes prises à l'ennemi. Le tertre de pierre dont il est parlé au livre quatrième (7. 25) de l'Anabase peut être aussi considéré comme un trophée, quoique Xénophon ne le dise pas.

(1) An., V. 4, 22 ; VI. 5. 26.

(2) An., I, 2. 9 ; IV, 4, 22 ; V, 2, 6. 32, 7 16 ; VI, 5, 17. 18—Comp., V. 4. 24 ; VI, 5, 26 ; VII. 6. 5.—Cyrop. VII, 5, 6.

Une inscription y relatait la date et le fait [1].

On rendait les derniers honneurs aux morts en les enterrant, soit qu'ils eussent péri dans la bataille ou dans la marche. On se faisait rendre les cadavres qui se trouvaient aux mains des ennemis. On élevait un cénotaphe, *κενοτάφιον*, à ceux qu'on ne retrouvait pas et qui étaient morts soit dans une expédition quelconque, soit dans des embuscades.

On emmenait avec soi les blessés et les malades, et on les soignait avec beaucoup de sollicitude. Pendant que l'armée bivouaquait, on les transportait dans les maisons, même contre la volonté des habitants, et on leur laissait une garde pour veiller à leur sûreté [2].

XI

ATTAQUE DES PLACES FORTES

Xénophon décrit à deux reprises différentes l'attaque de places fortes, ou, du moins, de places garanties par des remparts et des fossés. Le texte est si clair que toute explication est superflue [3].

Il parle, en outre, de l'investissement du château fort d'Asidate [4]. Les Grecs ne peuvent escalader la tour au moyen d'échelles, à cause de sa hauteur et du grand nombre de défenseurs qui la garnissent ; ils procèdent donc au percement du pied du mur *διορύττειν* [5].

Comme on peut croire avec quelque assurance qu'ils n'étaient pas munis de béliers, *κρύς*, *aries*, et que Xénophon ne parle d'au-

(1) Cff. Diod. Sic., XIII, 24.—Cic., de Inv., II, 23.—Virg., Æn., XI,5 à 17. An., IV, 6. 27 ; VI, 5, 32, VII, 6, 36.

(2) An., VI, 4, 9 ; 5, 5 sq : V, 20.

(3) An., IV, 7, 2, sq ; V, 2, 10 sq.

(4) An., VII, 8, 12, sq.

(5) Anonym. Byz. *περὶ στάτηγ.*, c. XIII, 1. *Διορύττουσιν οἱ πολιορκοῦντες τᾶ τείχη τοὺς μὲν λίδους στοιχηδὸν λαμβάνοντες ἢμεγίστους ὄντας καταλαζεύοντες, εἰλ δέ τούς ἐκείνων τόπους ορθίας δᾶδας ἢ καὶ των αλλων ξυλων τὰ επιτήδεια ὕφιστάνοντες τὸ ὑπερκείμενον τῆσ οικοδομῆς ὑπερείδουσιν, ἵνα μὴ ἀδρόον κατενεχθὲν καταλάβῃ τους διορύττοντας.*

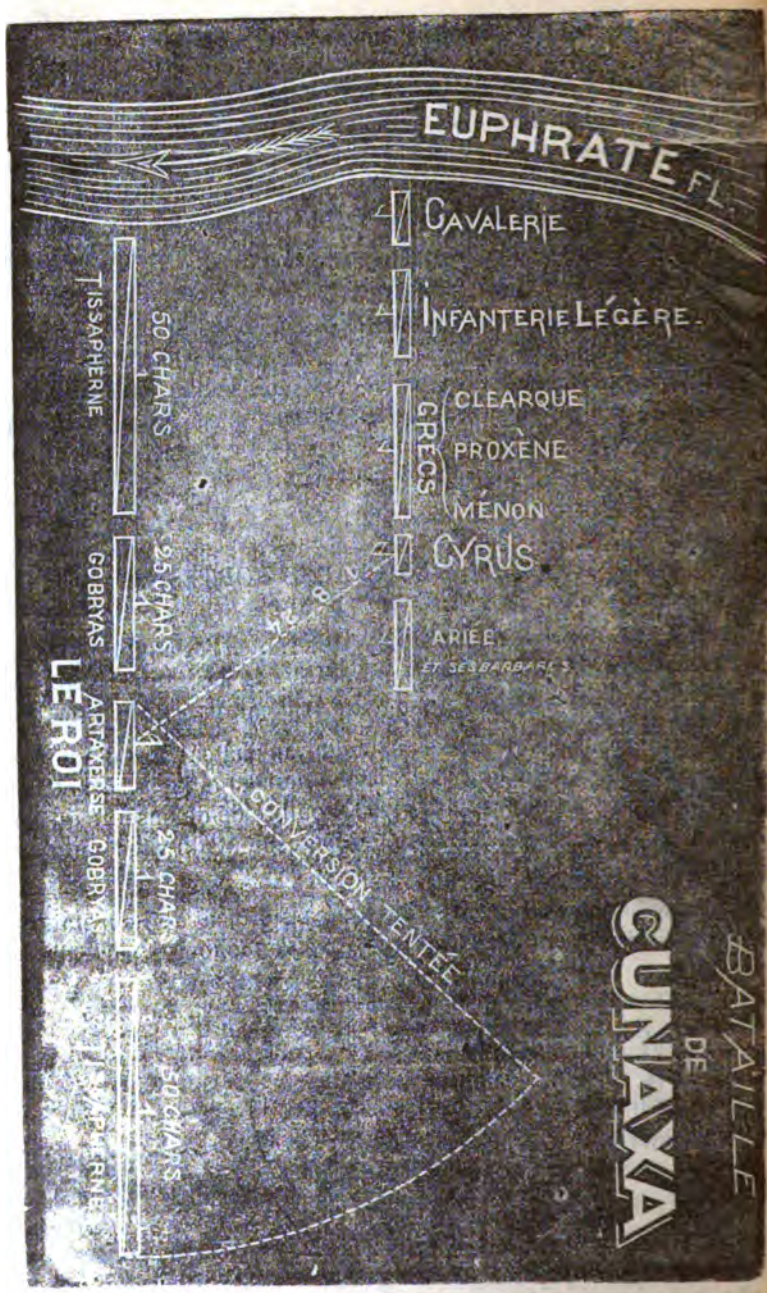
BATAILLE DE CUNAXA
EUPHRATE FL.
CAVALERIE
INFANTERIE LÉGÈRE
GRECS
CLEARQUE
PROXÈNE
MÉNON
CYRUS
ARIÉE
ET SES BARBARES
50 CHARS
TISSAPHERNE
25 CHARS
GOBRYAS
ARTAXERSE
LE ROI
CONVERSION ENTÉE
25 CHARS
GOBRYAS
50 CHARS

cune autre machine, il est probable que les Grecs ont descellé les pierres au moyen de la pointe de leurs lances. Cette méthode était déjà connue des Assyriens, ainsi que le prouvent des bas-reliefs de l'époque. L'ouvrage déjà cité de Layard nous représente un soldat occupé à démolir un rempart avec sa lance. Ce travailleur est protégé par un autre soldat qui tient en main deux boucliers placés verticalement, l'un au-dessus de l'autre et du même côté.

H. MARTIAL.

NOTE.—Il s'est glissé une erreur que nous tenons à corriger. En tête de la page 760, on a omis l'alinéa suivant :

"On ne sait pas bien certainement s'il y avait, dans le camp, des rondes qui circulaient pour surveiller les gardes, comme c'est l'usage dans les forteresses."

Ce n'est pas la seule, sans doute : mais le savant auteur nous pardonnera si nous n'avons pas pu rendre pleine justice à son important travail, et nous espérons même qu'au lieu de nous en vouloir, il nous transmettra bientôt quelqu'un des précieux manuscrits qu'il tient tout prêts pour la publication.

T. A. C.

FLEURS D'HIVER

Petites fleurs qui, sur vos tiges frêles,
Tremblez au souffle de l'hiver,
Vous n'avez pas, comme l'oiseau, des ailes
Pour fuir loin du jardin désert.

Le froid vous fait une parure blanche
Qui voile votre éclat vermeil ;
Et, sous son poids, votre tête se penche
Cherchant un rayon de soleil.

Petites fleurs, là-haut, dans ma mansarde,
L'hiver n'est pas encor monté ;
Le soleil luit, et mon foyer vous garde
Un peu des chaleurs de l'été.

Avec le coin de sol qui vous vit naître,
Là-haut je vous emporterai
Et doucement, au bord de ma fenêtre,
Près de moi je vous placerai.

Vous tiendrez lieu de la famille absente
Et des vieux amis dispersés ;
Vous parlerez à mon âme souffrante
Du souvenir des jours passés.

Car notre hiver, à nous, c'est la vieillesse,
Et la neige, nos cheveux blancs ;
Comme vous, fleurs, notre tête s'affaisse
Et nos pieds deviennent tremblants...

A mon foyer vous aurez une place,
Mais en retour, petites fleurs,
Vous donnerez au logis votre grâce,
Votre parfum et vos couleurs.

NAPOLEON LEGENDRE

LE MANOIR BRETON

NOUVELLE HISTORIQUE

DE 1320 a 1354

DEVANT SERVIR A L'HISTOIRE ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

— PAR —

LE COMTE A. DE VERVINS

DÉDIÉE A MA FEMME

(SUITE)

Lorsqu'il revint à l'hôtellerie, Duguesclin dormait encore, car il n'était pas habitué aux longues chevauchées.

Afin de ne pas alarmer sa superbe, Jacques ne lui dit point tout ce qu'il avait fait ; il se contenta de lui transmettre l'invitation de son oncle, chez lequel il était allé, dit-il, afin de savoir à quelle heure monseigneur pourrait le recevoir ; ainsi que cela se pratique entre gens de qualité. Bertrand se félicita d'avoir un serviteur si bien éduqué, le remercia, et pendant qu'il s'habillait, fit appel à tous ses souvenirs de Raguenel pour sortir galamment de la solennelle visite qu'il allait faire à son parent.

Il ne s'en tira pas trop mal ; sa cause était gagnée, c'est-à-dire que la demande qu'il avait à faire était accordée avant qu'il eût fini de la formuler. La bienveillance de son oncle, en conquérant son cœur, lui retira toute timidité ; aussi fut-il aimable et spirituel à ce point, que l'évêque affirma qu'il était charmant,

et qu'il fallait que son père fût d'une injustice et d'une partialité odieuses pour dire que ce jouvenceau était laid ! Certainement, il ne rappelait ni le seigeur Apollon, ni messire Antinoüs, mais enfin !... D'ailleurs, qu'importait la beauté, pour un homme ? Il était grand, robuste, avait l'air bon, un homme très compétent proclamait son habileté comme homme d'armes ; lui-même, il avait pu apprécier son esprit, incomparablement plus fin que celui de messire Robert, n'en déplaise à ce seigneur !... Que fallait-il donc de plus pour être digne de porter le nom de Duguesclin, seigneur de la Motte de Broons !...

Après le déjeuner, vrai déjeuner de prélat ! servi par des pages de maisons nobles, préparé par un maître queue d'Italie, monseigneur de Vannes fit appeler son argentier et Jacques Lescopp, qui avait déjeuné de son côté avec les officiers du palais ; il fit remettre une grosse bourse à l'écuyer, et l'on sortit.

L'évêque, marchant avec son neveu, suivi par son vidame et l'écuyer de Bertrand, souleva bien quelque étonnement, car Bertrand joignait à sa laideur originelle un certain délabrement de costume, qui ne le présentait pas à des yeux étrangers sous un aspect très recommandable ; Jacques, de son côté, n'avait pas pu dépouiller les excentricités de sa constitution ; mais le respect l'emportait sur la surprise, et l'on arriva chez le plus riche armurier de la ville à travers une double haie de femmes du peuple agenouillées sur le passage du prélat.

Bonjour, maître, dit l'évêque en réponse au profond salut du bourgeois, bonjour ! Montrez-nous, s'il vous plaît, vos plus belles armures, surtout les meilleures et les plus fortes, car ce jeune gentilhomme est mon neveu, et il se dispose à rompre une lance pour le vieil honneur de notre duché ; je ne vous le pardonnerais donc jamais, s'il était vaincu par votre faute. L'armurier donna des ordres, et cinq ou six garçons arrivèrent bientôt avec des harnois complets pour le cavalier et sa monture.

Lescopp, le vidame et l'évêque lui-même les examinèrent en connaisseurs ; quant à Bertrand, il était ébloui !... Le pauvre jouvenceau n'était guère sorti du manoir paternel que pour courir les bois ou aller à Raguenel, et quelquefois à Rennes, où il avait un oncle et une tante très pieuse, chez lesquels il se *réfugia* pendant trois mois au plus mauvais temps de sa jeunesse. A la Motte comme à Raguenel, il y avait assurément de belles armures, mais celles qu'on lui montrait dans ce moment étaient des armes de princes : cuirasses battues à Milan, damasquinées à

Gênes, écus émaillés à Venise, épées trempées à Tolède, dont la fabrique d'armes, fondée depuis peu, jouissait déjà d'une renommée européenne. Le prélat, qui mettait de l'amour-propre à faire noblement ce qu'aurait dû faire messire Robert pour son fils, choisit un harnais digne du roi Philippe ou de Jean de Luxembourg, le chevaleresque roi de Bohême.

Quelles armes placerons-nous sur l'écu ? demanda le marchand.

Duguesclin allait indiquer celles de sa maison : *d'argent à l'aigle de sable, bèqué et armé de gueules, à la bande de gueules brochant sur le tout* (1). L'évêque l'interrompit : Aucunes ! dit-il au marchand, le temps nous manque. Et bas à Bertrand : Combattez sous visière et sans insignes, lui suggéra-t il : si vous êtes vaincu, les juges du camp seuls connaîtront votre nom, et si vous êtes vainqueur, l'étonnement de votre père et de celle que vous aimez,—car, ajouta-t-il finement, un damoiseau de votre âge doit avoir une dame de ses pensées,—leur étonnement, dis-je, n'en sera que plus joyeux et plus grand.

Lescopp approuva fortement de la tête, car le bon homme n'était pas sans quelques inquiétudes sur les suites de leur équipée...

Duguesclin, qui marchait depuis son réveil comme on va dans un songe, n'avait guère d'opinion, il se rangea donc sans protester à l'avis de son oncle.

Jacques paya l'armure et le harnais choisi pour son seigneur et ceux qui furent achetés pour lui-même, après quoi ils se rendirent chez un marchand de chevaux. L'évêque lui tint à peu près le même langage qu'à l'armurier et lui acheta les deux plus beaux destriers de son écurie. Ensuite, ils revinrent au palais épiscopal, où ils passèrent le reste de la journée, traités comme il convenait que le fut le neveu de monseigneur et son fidèle écuyer.

L'évêque, qui devait assister aux joutes, ne pouvant partir qu'un jour plus tard, le jeune homme lui fit ses adieux, et il lui renouvelait ses remerciements, quand, vers dix heures du soir, un valet se présenta avec une chandelle de cire jaune pour le conduire à sa chambre. Le prélat lui recommanda de nouveau de garder l'incognito jusqu'à l'issue de la lutte, l'embrassa affectueusement et lui souhaita bonne chance. Le lendemain matin ils...

(1) On sait qu'en blason cette bande est appelée *brisure*, et est la marque distinctive des branches cadettes.

se levèrent avec l'aube, et le bon écuyer et son jeune seigneur se mirent en route pour Rennes, montés sur leurs chevaux de bataille et suivis par un manant, qu'ils engagèrent à Vannes, pour conduire en main les deux *bidets* du village, chargés des armures et des harnais soigneusement enveloppés par les soins de l'écuyer et du jeune homme ; car loin de déroger, un homme d'armes s'honore en s'occupant personnellement de son destrier et de son armure.

Leur voyage dura deux jours, car ils le firent au pas de leurs chevaux, pour ne pas les fatiguer ; le vieil écuyer, pendant ces deux jours, recommanda à son élève tout ce qui lui semblait important qu'il n'oubliât pas, lui disant tout ce qu'il devait faire pour agir en *bon chevalier* dans tous les cas particuliers qui pouvaient se présenter ou qu'il pouvait supposer, et lui répétant pour la millième fois comment il fallait entrer et sortir, saluer, etc., car la courtoisie et la grâce jouaient un rôle important dans la lice.

Ils n'arrivèrent à Rennes qu'à la nuit fermée, et eurent beaucoup de peine à trouver un gîte, car toutes les hôtelleries étaient encombrées, et ils ne pouvaient pas aller demander l'hospitalité à quelqu'un qu'ils connussent, à cause du secret recommandé par l'évêque et si chaudement approuvé par Lescopp. Enfin ils purent se loger. Leur voyage ayant duré deux jours, ils étaient à la veille du tournoi qui devait s'ouvrir le lendemain matin à huit heures, et qui devait durer aussi longtemps qu'il se présenterait des *tenants d'armes*, car dames et damoiselles, princes et gentilshommes, ne se lassaient jamais de voir fournir de belles courses rompre des lances et donner de grands coups d'épée.

Duguesclin ne dormit pas ; la pensée qu'il allait paraître sous les yeux de Tiphaine, de son père, de sa mère et de son duc, du grand roi de France, des rois de Bohême, d'Ecosse, de Navarre et de Majorque, de leurs reines entourées de leurs *demoiselles de compagnie*, de mille et mille chevaliers de France, d'Allemagne et d'Italie ; le souvenir de son beau harnais et les rêves de gloire, les espérances de victoire qui remplissaient son cerveau et dont on pourrait dire qu'il s'enivrait, de tinrent éveillé toute la nuit ; aussi, fut-il sur pied bien avant Lescopp.

Il alla le trouver et l'éveilla en le secouant un peu rudement : Allons, paresseux, debout ! lui dit-il, le grand jour est arrivé !... Debout !...

Lescopp se réveilla. Il était religieux comme tout bon écuyer et tout véritable Breton ; en entendant le jeune sire lui répéter, « le grand jour est arrivé ! » il dit gravement : C'est vrai, le grand jour est arrivé ! et sa pensée s'éleva vers Dieu, à qui il adressa une prière courte mais fervente,—une vraie prière de soldat au moment de la bataille,—et à qui il demanda la victoire pour son jeune maître. Puis, il se leva, se vêtit lestement, et ils descendirent aux écuries pour visiter leurs chevaux.

Plusieurs chevaliers et écuyers se livraient déjà aux mêmes soins ; leur costume modeste et l'attention que chacun donna son examen empêchèrent qu'on ne les remarquât ; d'ailleurs, Du guesclin était inconnu à tous et Lescopp devait être oublié par la génération actuelle. Quand ils en eurent fini, Bertrand dit à Lescopp, mais non sans rougir beaucoup : Maintenant, Jacques, il ne me manque plus qu'une chose...

Laquelle, donc ? demanda l'écuyer.

Une écharpe.

C'est juste ! fit-il en se frappant le front, comment ai-je pu l'oublier ?...Et il s'élança dehors, en criant : Je reviens !

Et la couleur ?... dit Duguesclin. Nous ne savons s'il l'entendit, en tous cas, il ne lui répondit pas et disparut en courant au coin de la rue.

Un peu plus tard, car maître Jacques Lescopp connaissait sa ville de Rennes comme les êtres de la motte de Broons, et tout spécialement les maisons où l'on vendait des articles de chevalerie ; un peu plus tard, disons-nous donc, il revenait en disant : C'est fait !

Mais la couleur...? interrogea Bertrand avec inquiétude. L'écuyer sourit et déploya devant le jouvenceau une longue écharpe de soie bleue à frange d'argent. La maison de Raguenel portait : *d'azur à trois besants d'argent, par 2 et 1.*

A présent, dit Jacques, nous n'avons plus qu'à déjeuner, et copieusement, si c'est possible ! Ce fut possible. En sortant de table, Bertrand avait l'œil émerillonné, les joues rouges, et se sentait au cœur une ardeur, au cerveau des pensées joyeuses et confiantes, qui le transformaient. C'était l'état auquel le fidèle écuyer avait voulu l'amener, en homme de guerre expérimenté. Ce n'était ni l'ivresse, ni même l'ébriété, ni ce qu'en Europe on appelle le *courage allemand :* c'était le *point* nécessaire pour affronter sans trouble, non pas les lances de ses ennemis, mais les

regards curieux de l'assemblée illustre devant laquelle il allait comparaître pour la première fois.

Enfin, assisté par son écuyer, Duguesclin revêtit ses armes splendides et sa brillante armure. Les chevaux tout armés étaient tenus en mains par deux varlets de l'hôtellerie ; ils se mirent au Thabor, où était établie la lice.

Le *Thabor*, qui est aujourd'hui la promenade favorite des Rennois, était alors une grande esplanade, sans arbres et sans constructions d'aucune sorte, servant de place d'armes à la ville, car la capitale bretonne était nécessairement une place forte au moyen âge. Pour la fête qui nous occupe, les hérauts de France et de Bretagne, *Montjoie* et *Blanche-Hermine*, avaient fait élever sous la surveillance des juges du camp, de hautes *bailles* ou palissades, entourant la lice, en dedans desquelles une barrière très basse formait un cercle, qui était la lice proprement dite, *l'arène*. L'espace de douze à quinze pas existant entre les deux barrières formait une sorte de corridor, comme on en voit aujourd'hui autour du cirque, dans les courses de taureaux ; c'était là que se trouvaient les chevaliers qui n'avaient pas pu trouver place sur l'estrade élevée au sud de l'arène. Cette estrade, construite en amphithéâtre, à partir d'une certaine hauteur, était tendue de velours cramoisi fort habilement drapé, dont les pentes étaient relevées par une bande d'hermine d'un pied de haut. Au centre, là où devaient s'asseoir les rois, les ducs et les comtes souverains, les princesses et les plus hautes dames du duché de Bretagne, s'élevait un dais de brocart surmonté d'une multitude de *penons*, car le duc Jean avait voulu, par courtoisie, que tous ses plus nobles visiteurs y vissent flotter leur bannière. Entre deux faisceaux d'armes, un large escalier, recouvert de riches tapis, montait de la lice à ce que nous appellerons « la loge des rois ; » il était destiné aux vainqueurs qui auraient à venir recevoir le prix de leur vaillance. De chaque côté de cet escalier, mais un peu en avant, étaient deux tentes de soie pour les juges du camp ; ces juges étaient deux barons de France et deux barons de Bretagne ; les hérauts des deux pays, celui de France avec son tabar de velours bleu, parsemé de fleurs de lis d'or, celui de Bretagne avec son tabar d'hermine, se tenaient au pied de l'estrade, devant l'escalier, prêts à exécuter les ordres de Philippe VI, qui présidait le tournoi ; tous deux étaient armés d'une masse d'or, insigne de leurs fonctions, et portaient un petit oriflamme de soie

aux armes de leur maitre. Les juges du camp, eux, étaient armés d'une longue baguette blanche, plus redoutable, bien que mince et flexible, que la plus lourde épée, puisqu'elle avait la puissance d'arrêter dans son élan le chevalier prêt à frapper, s'il se disposait à faire contrairement aux règles posées par Geoffroy de Preuilly (1) ; et si le jouteur, emporté par la colère, n'obéissait pas au signe de la frêle baguette, il était à jamais déshonoré.

Devant les pavillons occupés par les juges du camp se dressait un mât, auquel étaient appendus plusieurs boucliers, contre lesquels le gentilhomme qui voulait combattre venait heurter sa lance. Les juges lui demandaient alors son nom, délibéraient entre eux, s'il y avait lieu de le faire, et s'il était gentilhomme, chevalier ou écuyer, et si l'on ne pouvait rien articuler contre son honneur, la lice lui était ouverte. Enfin, de chaque côté de la lice, à l'est et à l'ouest, à égale distance de la loge royale, se trouvaient deux pavillons de toile où les *tenants* pouvaient se faire armer s'ils ne l'étaient déjà, où l'on pouvait placer les blessés, s'il arrivait qu'il y en eût qu'on ne pût transporter à leur demeure, et d'où partaient les jouteurs quand ils se chargeaient.

(1) L'invention des *tournois*, qu'on appelait aussi *tournoiements* et *jeux français*, est induement attribuee à Goeffroy de Preuilly, auteur des comtes de Vendôme, qui fut tué par les Angevins en avril 1068. Il ne dut en être que le législateur, car on peut citer des joutes et des tournois bien avant lui ; notamment le combat simulé de Louis le Germanique et de Charles le Chauve ; à Liège, en 1048, dans un tournoi que cet accident rendit célèbre, Thierry IV, comte de Hollande, tua le frère de l'archevêque de Cologne. Un peu plus tard l'usage de ces jeux passa en Allemagne, au commencencement du XIIe siècle en Angleterre et au XIIIe siècle en Italie. Après les croisades ils devinrent fréquents en Orient, et les Comnènes, empereurs de Constantinople, y sont célébrés par leurs historiographes comme s'y étant souvent distingués. Cette institution, éminemment française, subsista malgré les papes et les conciles jusqu'après la mort de Henri II, tue par Montgomery dans une fête de ce genre. Les tournois remplirent au moyen âge divers objets utiles : ils firent naître entre les chevaliers une émulation féconde en résultats sur les champs de bataille ; donnèrent aux Français une réputation supérieure de bravoure et de chevalerie ; accoutumèrent les guerriers à ne jamais perdre de vue dans la fureur des combats la courtoisie et la loyauté, et les habituèrent à se mesurer avec leurs adversaires comme si un cercle de dames les entourait pour juger de leur vaillance et de leur magnanimité. Enfin ils donnèrent aux Français, non seulement un avantage réel dans les exercices du corps mais les firent encore considérer comme arbitres chez les autres peuples, dans toutes les questions d'honneur ou plutôt de *point d'honneur*, de chevalerie et de pas-d'armes. « Les dames, disent les chroniques, dans leurs plus

L'estrade, dont toute la partie inférieure était couverte par les écussons des familles qui occupaient les gradins et les parquets, formait un arc de cercle de deux cents mètres de développement, et les bailles, derrière lesquelles se pressaient plus de cent mille bourgeois et manants, achevaient d'enfermer la lice, qui avait trois cents mètres ou environ cent verges bretonnes de diamètre. —La lice, inondée de soleil, soigneusement unie et sablée, avec son estrade couverte de seigneurs et de dames parées magnifiquement, avec ses bailles derrière lesquelles se voyait à perte de vue le peuple aux costumes si pittoresques et si variés de toutes les villes et campagnes de Bretagne, avec ses étendards, ses penons et ses oriflammes flottant de toutes parts, offrait un spectacle admirable.

Le roi de France, couronne en tête (1), la reine (2), le duc de Normandie (3), sa femme (4), les rois d'Ecosse (5) et de Navarre (6)

---

brillantes parures, entouraient le lieu du combat. Les blessures et le sang, en redoublant leur émotion, ne pouvaient leur inspirer assez d'horreur pour leur faire détourner les yeux ; elles s'intéressaient ouvertement aux chevaliers qui leur étaient chers, elles les animaient de la voix et du geste, leur donnaient quelque portion de leur parure, une manche, une mantille, une écharpe, un nœud de ruban, qu'on nommait *faveurs insignes* ou *enseignes*, que le chevalier portait sur son armure, mais qu'il perdait s'il était vaincu. Dans aucune autre occasion la nation française ne déployait un luxe égal à celui qu'elle étalait dans les tournois. Tout le revenu d'une baronnie était dépensé en un seul jour pour que la dame du château pût briller dans l'amphithéâtre par ses ornements, pour que le chevalier ne risquât pas de son honneur compromis par le défaut de son armure ou la faiblesse de son destrier. La supériorité de ce dernier était appréciée dans le tournoi plus encore que dans la bataille où l'on ne risquait que sa vie.—L'écu brillant, couvert d'émaux et quelquefois de pierreries, était, avant le combat, exposé à l'admiration des curieux à la porte d'un couvent ou d'un château.» Ducange, *Dissertation sur les mémoires de Joinville*. Ducange ; *Traité des chevaliers de la Table-Ronde*, p. 438-447.

[1] Philippe VI, qui mérite autant que François Ier le titre de *Roi-chevalier* présidait souvent aux fêtes de sa cour paré des attributs de la royauté, couronne en tête, revêtu de la *dalmatique* fleurdelisée d'or et du manteau royal fait de velours bleu doublé d'hermine, le sceptre en main.

[2] Jeanne de Bourgogne,

[3] Jean, fils du roi de France, qui lui succéda sous le nom de Jean Ier.

[4] Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême, récemment mariée au duc de Normandie.

[5] Jeanne, fille d'Isabelle de France reine d'Anglererre, était mariée à David Bruce, roi d'Ecosse.

[6] Philippe d'Evreux, roi de Navarre, avait épousé Jeanne de France.

avec leurs reines, les rois de Bohême et de Majorque, le duc de Bretagne et la duchesse (1), le duc d'Alençon, frère du roi Philippe, Eudes IV, duc de Bourgogne, Louis 1er comte de Flandre, le duc de Bourbon, le duc de Lorraine, le comte de Bar, le sire de Coucy et sa femme, Catherine d'Autriche, le sire de Beaujeu et sa femme, le connétable de Châtillon, le sire d'Avaugour, le comte de Léon, le vicomte de Rohan, d'autres dont les noms ne nous sont pas parvenus, et les plus nobles dames de Bretagne, parmi lesquelles étaient comptées Tiphaine et sa mère, arrivèrent en cortège à huit heures précises, et prirent place sur les sièges disposés sous le dais royal. Les deux côtés de l'estrade s'emplirent ensuite de dames, chevaliers, prélats, abbés, et seigneurs, parmi lesquels se trouvaient messire Robert Dugueslin et la mère de Bertrand. Jamais plus belle assemblée n'étala au soleil plus de brocart, plus de drap d'or et d'argent, plus de velours, de soie, de joyaux et de pierreries.

Alors les hérauts, se tournant à droite et à gauche, déclarèrent le tournoi commencé, et en proclamèrent les règlements et conditions ; puis, sur un signe du roi, ils ouvrirent la lice.

Les nobles jeux commencèrent par un tournoi proprement dit, c'est-à-dire par un combat à *armes courtoises*, entre deux troupes d'égale force quant au nombre des combattants. Le choc fut formidable et la mêlée fort acharnée, car le désir de vaincre était exalté, chez chacun, par tout ce qui pouvait le plus enflammer ces âmes si accessibles au point d'honneur et aux sentiments que nous appelons «chevaleresques» depuis ce temps, c'est-à-dire la présence des dames et du roi, l'orgueil national et l'ambition de renommée.

Les juges intervinrent avec leurs baguettes quand il y eut un certain nombre de champions démontés, et lorsqu'ils virent que les vaincus allaient changer le tournoi en bataille véritable.

Les vainqueurs reçurent de la main de la reine de France la récompense conquise par leur courage et leur fortune ; car, dans les combats par troupes, le hasard joue souvent un grand rôle ; s'il est heureux, celui qui en profite l'appelle « valeur ou habileté » ; celui qu'il frappe, au contraire, l'appelle « malheur ou accident.»

Ensuite commencèrent les joutes, c'est-à-dire les luttes entre deux *champions* ou *tenants* qui se chargent à la lance, peuvent, s'ils sont démontés ou si leur lance est brisée, continuer le combat

[1] Jeanne de Savoie, troisième femme de Jean III, duc de Bretagne.

à l'épée et même à la hache d'armes. Mais les épées ne sont pas affilées et la pointe en est arrondie, de plus, l'on ne peut frapper que de taille ; la hache est faite de bois dur et lourd, mais le fer qui en garnit le tranchant est assez épais pour ne pouvoir produire que des contusions.

Les règlements de Preuilly nous apprennent encore que, dans la joute à cheval, le combattant qui franchit la palissade très basse qui entoure l'arène, que ce soit volontairement ou non, est déclaré vaincu. Dans la joute soit à cheval soit à pied, quand on combat à la hache, la lutte a lieu près d'une barrière, et celui qui la franchit ou qui la tourne pour échapper à son adversaire est également proclamé vaincu ; dans tous les cas, le vainqueur a droit aux *faveurs*, *insignes* ou *enseignes* du vaincu.

Après avoir récité à très haute voix les conditions des joutes, comme ils l'avaient fait précédemment pour celles du tournoi, les hérauts déclarèrent la lice ouverte à *noble homme pur de toute souillure ou forfaiture.*

Les joutes commencèrent, avons-nous dit, mais la journée s'ouvrit mal pour la noblesse de France et de Bretagne : douze seigneurs de Guyenne, la *fleur de chevalerie* de cette province, dirait Froissart, affectaient de former un groupe distinct parmi les autres chevaliers ; ils étaient fort courtois, on ne pouvait rien leur reprocher, et pourtant il n'était pas un Français qui ne trouvât leur attitude hostile et même provocatrice, surtout à raison de l'imminence de la guerre entre Philippe VI et Edouard III, qui était leur suzerain, comme le roi de France l'était de leur maître en Guyenne et dans le comté de Pouthieu (1). Tous étaient venus frapper les boucliers avec leurs lances, et ils l'avaient fait avec une violence et une simultanéité qui en avaient choqué plusieurs dans le parti du roi ; aussi douze gentilshommes français et bretons s'étaient-ils empressés d'imiter leur exemple.

Alors, il ne s'agissait plus de combattre en troupes, mais de jouter isolément. Et c'est pourquoi le premier chevalier de Guyenne qui entra en lice put démonter successivement cinq champions de la cause nationale, le sixième seulement put le vaincre ; encore le roi et les juges du camp attribuèrent-ils loyalement la défaite à la fatigue qu'il devait éprouver. Le second

[1] La Guyenne et le Ponthieu appartenaient aux Plantagenets, qui occupaient le trône d'Angleterre ; nous avons vu précédemment qu'ils devaient hommage pour ces terres aux rois de France, suzerain de ces provinces.

seigneur gascon vengea son compagnon et vainquit trois Français ; celui qui lui succéda fut victorieux des quatre autres ; et puis il fit le tour de la lice, faisant orgueilleusement flotter son panache et portant haut la tête.

Le roi, déjà battu sur un autre terrain par Edouard d'Angleterre, qui venait de faire échouer sa négociation auprès du duc de Bretagne, en donnant à celui-ci le comté de Richmont, était nécessairement d'assez méchante humeur ; mais il ne pouvait s'empêcher d'admirer la force et la valeur des champions de son ennemi. Lorsqu'il arriva devant le poteau qui portait les boucliers, le chevalier de Guyenne les frappa une seconde fois de sa lance pour appeler un nouvel adversaire, et alla se placer devant l'un des pavillons dont nous avons parlé, attendant qu'on lui répondît. Les hérauts répétèrent son défi...

Dans ce moment on vit entrer dans l'arène un chevalier revêtu d'armes magnifiques, suivi par un écuyer dont la contenance fière et l'attitude correcte devaient faire supposer qu'il accompagnait un prince. Tous deux entrèrent visière baissée. Le chevalier ne portait ni armoiries ni aucun signe qui pût le faire reconnaître. Il vint aux boucliers, les heurta et attendit.

Les deux juges de Bretagne s'avancèrent pour lui demander ses preuves (1), mais l'évêque de Vannes se leva vivement, et les appelant par leur nom : Baron de Ladéac ! messire de Keradec ! leur cria-t-il, j'en réponds ! Je me déclare son parrain ici, et je jure sur ma foi de gentilhomme qu'il est aussi noble que vous et moi ; comme je jure aussi que son blason est sans tache ! La déclaration était suffisante, émanant du prélat, mais en outre, le roi, qui avait hâte de voir relever le défi du Guyennais, salua l'évêque d'un signe de tête approbateur, que les juges du camp durent prendre pour un ordre, car ils indiquèrent au nouvel arrivant le pavillon dressé de l'autre côté de la lice, et revinrent à leur tente.

Le chevalier et son écuyer allèrent se placer. Une minute s'écoula avant que le héraut donnât le signal du départ, et ce léger temps d'arrêt permit de voir l'écuyer, droit en selle, immobile et raide comme un cavalier de bronze ; son seigneur, la lance en arrêt et prêt à charger ; et le peuple au delà des barrières, les rois, les dames et les chevaliers, silencieux et attentifs ; car

(1) C'est-à-dire ses qualités.

les circonstances politiques que nous avons indiquées, l'attitude des Guyennais et leurs succès éclatants depuis le commencement des joutes, donnaient à cette course le plus vif intérêt.

Enfin le héraut de France agita son oriflamme en criant : Pour la gloire de la chevalerie et pour l'honneur de vos dames, quand il vous plaira, seigneurs !...

Au premier mot de Montjoie, les deux cavaliers s'élancèrent l'un contre l'autre avec une impétuosité qui fit prévoir à tous un choc épouvantable. Ils se rencontrèrent au milieu de l'arène ; chacun des deux champions opposa avec une égale adresse le milieu de son écu à la lance de son adversaire, les deux lances volèrent en éclats, les chevaux furent arrêtés court et ployèrent très bas sur leurs jarrets, mais l'inconnu ne broncha pas sur sa selle, tandis que le Gascon roula dans la poussière.

Voilà un rude compagnon ! dit joyeusement le roi de Bohême à l'oreille de Philippe VI.

Oui, une fière lance ! répondit le roi.

Pendant que les deux souverains se communiquaient leurs impressions avec la discrétion prescrite par leur qualité, le peuple criait noël ! et un murmure flatteur faisait le tour des tribunes occupées par la noblesse. Cependant la lutte pouvait ne pas être finie, car le combat pouvait se continuer à l'épée et à la hache. Le chevalier rétablit son cheval par des ordres énergiques, mit lestement pied à terre et tira son épée. Mais sa courtoisie,—car il eût pu le charger à cheval,—fut inutile ; le chevalier d'outre-France se releva péniblement, et ne parut rien moins que disposé à combattre. En effet, la lance de son adversaire s'était, à la vérité, brisée sur son écu, mais la violence du coup avait été telle, qu'il avait eu le bras broyé entre son bouclier et sa cuirasse, malgré le brassard qui le protégeait.

Il se retirait vers sa tente, quand l'écuyer de son vainqueur le joignit et lui enleva, avec autant de dextérité que de politesse, le nœud écarlate qu'il portait à l'épaule ; c'était son droit : le gentilhomme baissa le front et le laissa faire....

Pendant qu'il rejoignait ses compagnons et leur disait quelques mots avant de quitter l'arène, l'écuyer présentait à son maître une autre lance et le trophée de sa victoire. Le chevalier fixa le nœud au bout de sa lance, fit le tour de la lice en faisant caracoler son cheval, puis s'arrêta devant la tribune du roi pour

présenter à la demoiselle de Raguenel, dont il portait les *couleurs*, le nœud qu'il venait de conquérir.

Ensuite il vint frapper les boucliers pour appeler un nouveau jouteur et regagna sa tente, c'est-à-dire sa place de bataille. Un autre chevalier de Guyenne était déjà placé devant l'autre pavillon et l'attendait.

Tiphaine s'était inclinée en souriant et avait retiré le nœud fixé au bout de la lance qué lui présentait le chevalier inconnu, en le remerciant du regard, car elle n'eût osé parler au milieu de l'attention générale dont elle devint l'objet. Mais ce regard était incertain, presque distrait ; on eût dit son esprit bien loin et tout à fait étranger à ce qui se passait. Et c'était vrai. Depuis quinze jours qu'elle n'avait vu Bertrand, mais surtout depuis qu'elle avait quitté Raguenel, son cœur était plein d'inquiétudes et son âme était en proie à de véritables douleurs ; toutes ces pompes, toutes ces splendeurs, toutes les adulations dont elle était entourée, loin de la distraire de ses préoccupations, semblaient augmenter sa mélancolie. C'était une âme bretonne, affectueuse, dévouée, douce et forte, car le sentiment qu'elle éprouvait, l'impression qu'elle recevait, étaient toujours profonds ; son cœur était de cire pour recevoir l'empreinte, d'or pur pour la garder. Elle eût donné tous ses trésors de jeune fille pour épargner un chagrin au pauvre Bertrand ; aussi devenait-elle de plus en plus rêveuse. Ces festins, ces bals, ces carrousels dans les courtils, ce tournoi à jamais mémorable dans les fastes du duché, lui rappelaient incessamment l'absent, le proscrit, l'exilé de toutes fêtes et de toutes joies. Elle qui le connaissait si bien le savait intelligent, loyal et noble autant que pas un dans cette brillante assemblée, et pourtant, s'il assistait à cette grande agape de la noblesse, dont il était un membre, c'était mêlé aux bourgeois, caché parmi les manants, confondu dans la canaille, là-bas, de l'autre côté des baîlles... Et pensant à tout cela, ou se le représentant triste et solitaire, errant dans les bois ou dans les campagnes, tourmenté par ses pensées, honteux, presque fugitif, la belle enfant se sentait prête à pleurer. Or c'était au moment où ces pensées lui oppressaient le sein que le chevalier inconnu s'était arrêté devant elle, tout à coup, et lui avait fait offrande du nœud conquis sur le seigneur gascon.

Mais une nouvelle joute se préparait.

Ce fut le héraut de Bretagne qui donna le signal. Les deux cavaliers fondirent l'un sur l'autre, se heurtèrent, comme à la

première rencontre, les lances volèrent en pièces, mais cette fois le champion de l'Angleterre roula avec son cheval dans le sable de la lice, et sa chute fut si rude, qu'il s'évanouit et qu'on dut l'emporter. Cependant le bon écuyer que nous connaissons n'oublia pas de lui enlever ses *insignes* et de les remettre à son maître avec une nouvelle lance. Celui-ci fit de nouveau le tour de l'arène et vint encore présenter à la demoiselle de Raguenel les *couleurs* fixées au bout de sa lance.

Il fournit ainsi, toujours victorieux, tant à la lance qu'à l'épée et à la hache, dix-sept courses successives ; il tint seul contre tout *venant* depuis huit heures et demie jusqu'à midi : après avoir défait tout les Guyennais, il battit des Allemands, des Bretons et des Français ; et, chose prodigieuse, il semblait infatigable ; au contraire, on eût dit que chaque nouvelle rencontre le rendait plus robuste et plus invincible. Après la cinquième joute, il avait changé de cheval avec son écuyer, car le sien paraissait exténué de lassitude ; plus tard, Jean de Luxembourg, le roi de Bohême, lui avait fait fournir deux chevaux frais, sur lesquels il avait fait ses dernières joutes. Après chacune de ses victoires il faisait le tour de la lice, suivant l'usage ; alors il soulevait des tonnerres d'applaudissements, aussi bien en longeant les *baïlles* que lorsqu'il passait devant les tribunes du haut desquelles il était acclamé par les rois, les reines, les dames et tous les chevaliers, et chaque fois il remettait le nœud ou l'écharpe dont son écuyer avait dépouillé le vaincu à la demoiselle de Raguenel. Le trésor de Tiphaine devenait si considérable qu'elle en était embarrassée et toute troublée. En effet, elle ne pouvait refuser, mais elle ne connaissait pas ce chevalier, et la persistance de ses hommages, et la gloire qu'il lui consacrait tout entière, faisaient d'elle l'héroïne de la grande solennité dont il était la principale figure. Or, sa modestie autant que son amour pour le pauvre Bertrand en étaient alarmés !...Pourtant il n'était là reines, duchesses ou comtesses, qui ne l'enviassent !...Et tout le monde se demandait quel pouvait être ce terrible champion. Tous les noms des chevaliers fameux avaient été évoqués, mais princes ou simples gentilshommes, tous ceux qu'on nommait étaient alors autour du roi ou bien avaient été vaincus. On accablait l'évêque de Vannes de questions, car, puisqu'il s'était proclamé son parrain de joutes, il le connaissait donc. Mais le digne prélat, que les succès inouïs de son filleul plongeaient

dans une véritable ivresse, se défendait bravement contre les rois et contre les dames, et gardait son secret.

Dix-sept chevaliers avaient donc été vaincus, et l'inconnu avait fait deux fois le tour de la lice en agitant son écharpe et en appelant un dix-huitième champion, mais personne ne se présentait. Ceux que leur courage eût pousse à l'affronter dans une bataille véritable hésitaient à encourir l'humiliation d'une defaite presque certaine, devant leur souverain, leurs pairs et leurs dames. Dans ces circonstances les juges du camp se réunirent et ils allaient mettre en délibération la clôture des joutes et décerner le prix au vainqueur des Guyennais, quand un nouveau *tenant* se présenta.

Un grand cri, peu flatteurpour celui qui prouvait au moins de la vaillance, s'éleva pareil à une huée, de l'autre côté des baîlles un murmure, moins brutalement exprimé, mais issu du même sentiment de doute ironique, fit le tour des tribunes ; car le chevalier inconnu avait excité autant de sympathie chez les vilains que d'admiration chez les nobles. Quoi qu'il en fût, le nouveau champion ne parut intimidé ni par le murmure, ni par la clameur qui semblaient lui présager la défaite ; et quand, pour remplir la formalité d'usage, les juges lui demandèrent ses *qualités*, bien qu'ils le reconnussent très bien à ses armes, il releva sa visière pour montrer son visage et répondit fièrement : Robert Duguesclin, seigneur de la Motte de Broons et de Sens en Bretagne. Les quatre gentilshommes le saluèrent, et la lice lui fut ouverte. Il gagna au petit galop la tente opposée à celle de son adversaire, et tout le monde fut obligé de remarquer l'élégance et la grâce avec lesquelles il maniait son destrier. Le peuple fit silence, les tribunes devinrent attentives et le héraut de Bretagne donna le signal du départ.

Le sire Duguesclin enleva vigoureusement son cheval en piquant des deux, mais il s'arrêta à mi-course ... son adversaire était resté immobile, et venait de baisser sa lance. Il crut à quelque accident survenu dans son harnois et revint à sa place. Le héraut dut penser de même, car, après quatre ou cinq minutes d'attente, il donna de nouveau le signal. Messire Robert s'élança une seconde fois, mais le chevalier ne bougea pas davantage et baissa sa lance.—Il refusait de combattre ...

Une immense rumeur s'éleva de toutes parts, autour de la lice ; on ne pouvait admettre que le héros de la journée refusât de combattre par crainte et l'on ne pouvait, non plus, articuler contre

l'honneur du sire Duguesclin aucun acte qui pût justifier le refus de se mesurer avec lui. —C'était inexplicable ...

Le seigneur de la Motte de Broons et de Sens en Bretagne, ayant arrêté son coursier, hésita un instant, partagé entre le désir de se rapprocher du chevalier pour lui demander une explication sur un refus de le combattre qui pouvait passer pour une injure, et le désir de s'adresser aux juges du camp. Il s'arrêta à ce dernier parti, et donna à sa démarche la forme la plus digne, c'est-à-dire qu'il vint à eux, et réclama le prix de la joute, puisque son adversaire se reconnaissait vaincu en refusant le combat.

Monseigneur de Vannes se leva vivement pour protester au nom de son filleul ; mais au moment où il allait parler son visage changea d'expression : l'inconnu venait de l'informer par un signe qu'il était prêt à jouter ; il invita donc son parent à reprendre sa place, son adversaire étant maintenant à ses ordres.

En effet, pendant que le sire Duguesclin formulait sa demande, le chevalier avait mis pied à terre ; assisté par son écuyer, il avait visité avec le plus grand soin le harnais de son destrier, apportant une attention spéciale à l'examen des sangles et des étrivières, puis il s'était remis en selle aussi lestement que s'il eût été vêtu de soie au lieu de porter une lourde armure, enfin il avait repris sa lance des mains de son écuyer et il avait adressé à l'évêque le geste que nous avons dit.

Messire Robert, choqué de tous ces incidents auxquels il ne comprenait rien, regagna sa tente et se plaça, bien décidé à faire de son mieux...

Les hérauts agitèrent leur oriflamme, et les champions se chargèrent.

Mais alors il se passa quelque chose d'incroyable et d'inouï !...

Les chevaux dévoraient l'espace, les cavaliers, presque couchés sur le cou de leurs coursiers, la lance en arrêt, couverts par leurs boucliers, fondaient l'un sur l'autre ; un choc formidable et terrible était imminent ; la lance de messire Robert touchait presque l'écu de son adversaire, quand celui-ci se redressa tout à coup en ouvrant les bras, écartant ainsi sa lance et son écu et présentant sa poitrine découverte au coup de son ennemi. Il n'y eut qu'un cri autour de l'arène !

La lance de sire Robert l'atteignit au dessous du gorgerin, fléchit d'abord comme un jouet, et se rompit ; les deux destriers plièrent sur leurs jambes, si bas qu'on les crut un instant renversés tous les deux ; le sire Duguesclin fut presque désarçonné par

la réaction du coup qu'il venait de porter, mais son adversaire resta droit en selle et ferme sur les étriers. C'était à croire que la lance, qui avait pourtant arrêté l'élan des deux coursiers, était fragile comme un roseau, ou que l'armure filigranée d'or de l'inconnu recouvrait un homme de fer ...

Le chevalier releva son cheval d'un vigoureux coup d'éperon, passa devant le seigneur de la Motte de Broons en le saluant de la lance et du panache, et poursuivit sa carrière jusqu'à la tente que celui-ci venait de quitter et devant laquelle il se plaça, faisant ainsi face à son écuyer, et ayant entre eux-deux, c'est-à-dire vers le milieu de la lice, messire Robert, immobile de stupéfaction et toujours armé du tronçon de sa lance; ce qui, avouons-le, lui donnait l'air assez piteux ...Il le sentit, et la colère lui monta au cerveau comme un jet, car, on le sait, le noble sire était très orgueilleux, et son adversaire ne pouvait pas donner une preuve plus éclatante de sa supériorité, de sa force et de sa valeur.

Cependant, sur les tribunes et dans le peuple, ce n'était plus de l'admiration ni de l'enthousiasme qu'on éprouvait, c'était du délire. Les rois, les reines, les dames et les chevaliers, s'étaient tous levés, battant des mains, agitant des écharpes, en répétant la formule des hérauts: Gloire aux preux! honneur aux dames! ... —Le roi Philippe, oubliant étiquette et majesté, car il avait l'âme d'un chevalier peut-être plus que celle d'un roi, s'était avancé jusqu'au haut de l'escalier en disant: Par les cinq plaies! oncques ne vit, ni ouï jamais parler d'un pareil jouteur. Le roi de Bohême s'était écrié: Je donnerais une province de mon royaume pour avoir cet exploit dans mon histoire!.. Du côté des bailles, les manants, transportés comme les gentilshommes, escaladaient les barrières en criant: Noël! Noël! jusqu'à épuisement.

Tiphaine, à qui le glorieux chevalier avait offert les prémices de ses nombreuses victoires, se sentait comme subjuguée par l'enivrement universel; une vive rougeur couvrait ses joues et son cœur battait fortement. La dame Duguesclin, peut-être seule dans la noble assemblée, ne partageait pas l'enthousiasme général; elle regardait son mari avec tendresse et avec crainte, car elle comprenait ce que cette émotion si flatteuse pour le chevalier inconnu devait avoir de pénible pour son adversaire. Et elle ne se trompait pas, messire Robert sentait une véritable ureur lui gonfler le sein et lui faire battre les tempes. Il jeta son tronçon de lance, tira son épée et s'élança impétueusemen

contre celui qui avait affronté sa lance sans le combattre, c'é tait vrai ! mais qui ne l'avait pas vaincu, en somme...

Ce fut quand il le vit venir à lui l'épée haute, que l'inconnu, d'un geste lent, presque solennel, éleva la main jusqu'au ressort de sa visière, qui remonta brusquement en découvrant son visage.

L'animation de la lutte, l'orgueil de la victoire, et le bonheur dont il avait le cœur plein, le faisaient beau dans le moment; mais il était d'une beauté étrange, grandiose, terrible: ses grosses lèvres entr'ouvertes et ses narines dilatées, qui aspiraient avec avidité l'air libre qui le ranimait après quatre heures de combat sous le masque, ses yeux étincelants comme deux tisons au fond de leur orbite que creusait encore ses gros sourcils et l'ombre de sa visière, lui donnaient un air en même temps formidable et calme, plein de grandeur et presque de majesté. Appuyé sur sa lance, porté par le cheval de bataille du roi de Bohême, revêtu de ses armes splendides, inondé de clartés, car le soleil à son zénith dardait sur lui des rayons qui semblaient l'entourer d'une auréole de gloire, Bertrand personnifiait magnifiquement alors la force, la puissance, la valeur, et ce que nous appellerons *l'éclat* de la chevalerie.

Derrière lui, son écuyer, qui l'avait rejoint, avait également découvert son visage et le regardait avec l'admiration profonde de l'homme d'armes et l'affection du vassal dévoué, sentiments auxquels se mêlait l'orgueil légitime du vieux maître, fier de l'élève devenu illustre. Et deux grosses larmes de joie coulaient lentement sur ses joues flétries.

Mon fils ! s'écria messire Robert, chez qui l'orgueil paternel et la superbe du chevalier se livrèrent un combat intérieur sous lequel la superbe fut enfin vaincue ; car il tendit les bras vers celui qu'il avait si longtemps méconnu en répétant avec une émo tion profonde : Mon fils !.. mon valeureux enfant !..

Sur les tribunes deux voix de femme le nommèrent en même temps, ce furent celles de sa mère et de Tiphaine, de Tiphaine, qui, debout comme tout le monde, se jeta à demi-pâmée dans les bras de sa mère en disant : Oh ! c'était Bertrand !.. et cachant son visage dans le sein maternel, elle éclata en sanglots, mais on devine qu'ils n'avaient rien d'amer ...

Dans le peuple, de l'autre côté de bailles, trois gars proclamèrent son nom, qui vola de bouche en bouche et monta jusqu'au ciel, qui nous le renvoie comme un écho à cinq siècles d'intervalle.

Hélas ! les peuples ont été ingrats de tous temps : Athènes proscrivit Aristide, Rome assassina César, les Helvètes firent mourir Orgétorix, Byzance mutila Bélisaire, Gand allait bientôt immoler Jacques d'Artevelde ; les gens de Rennes ne se montrèrent ni meilleurs, ni plus reconnaissants pour leurs trois hérauts : Yvet, Yvon et Yvonic reçurent dans cette circonstance la plus fière volée qui leur eût encore été administrée, parce que, exaltés par l'exemple de leur jeune seigneur, ils combattirent à outrance. Voici comment s'accomplit cette grande iniquité. Chacun d'eux traduisit son enthousiasme selon son caractère ; il en résulta qu'Yvet, à califourchon sur la barrière, resta la bouche et les yeux humides, sans qu'on pût jamais savoir s'il riait ou pleurait, jusqu'au moment où il se jeta dans la mêlée pour défendre ses compagnons. Ceux-ci manifestèrent leur joie, ou plutôt leur ivresse, d'une façon moins équivoque. Yvonic, pour lequel il n'y avait pas de fête véritable sans bataille, —c'est encore le sentiment de tout vrai Breton,— tomba à coups de poings sur tous ceux qui l'entouraient, pendant qu'Yvon, cédant à ses instincts d'expansion ordinaires, jeta les guenilles de ses grands bras au cou de toutes les femmes et les embrassa avec une effusion proportionnée à son enthousiasme. On devine ce que durent faire les maris, les pères, les frères et les galants, sans parler de ses victimes, bien autrement vaillantes que des Sabines. Cela priva nos trois compagnons du plaisir de voir la reine de France prendre Tiphaine par la main, l'amener à un siège placé pour elle au milieu des rois, et lui remettre une lourde chaîne d'or que la jeune fille passa au cou de Bertrand agenouillé devant elle. Quoi qu'il en fût, les trois bons gars revinrent au village de Broons, un peu boiteux, un peu contus, un peu éclopés, mais bien heureux tout de même.

CHAPITRE CINQUIÈME

Où Bertrand prend parti dans la guerre de Bretagne

Nous avons dit incidemment que la négociation relative à l'échange projetée par le roi, entre les duchés de Bretagne et d'Orléans, n'avait pas abouti, parce que, dès qu'il avait eu connaissance de ce projet, Edouard d'Angleterre avait investi Jean III du comté de Richmont. Philippe VI en fut très marri; cependant quelque chose atténua son désappointement : les menaces de guerre qui lui avaient suggéré cette combinaison semblaient s'éloigner. La guerre était inévitable, Edouard la désirait et le roi Philippe l'avait résolue, mais elle était ajournée ; l'échec en question devenait alors moins regrettable.

En effet, l'Ecosse résistait avec succès malgré les victoires des Anglais ; Edouard Baliol prenait des villes et des châteaux forts avec le concours de ses alliés étrangers ; Archibald de Douglas, régent pour David Bruce, l'héritier légitime et le représentant de l'indépendance nationale, Archibald de Douglas, disons-nous, avait perdu la bataille de Haldon, le 19 juillet 1333, et y avait été tué avec la plus grande partie de la noblesse ; Berwick avait capitulé ; mais les Ecossais tenaient toujours dans leurs montagnes et dans leurs marais. Or, Edouard voulait terminer la guerre en Ecosse avant de la porter sur le continent.

D'autre part, ses officiers en Guyenne étaient en butte à mille vexations ; le roi de France et les princes alliés ou vassaux de ce monarque commettaient chaque jour de nouveaux empiétements sur son territoire ; Robert d'Artois ne cessait de lui répéter que Philippe détenait injustement leur héritage, c'est-à-dire à lui, Edouard, le royaume de France, et à lui, Robert, le comté d'Artois. Cependant, en considérant l'insuffisance de ses ressources, la supériorité des forces de son rival, l'abandon possible de ses sujets dans une guerre aussi téméraire, et enfin, en raison du long ascendant de la race capétienne et de la *foi* et *hommage* que les Plantagenets lui avaient toujours due, Edouard hésitait.

Les choses restèrent dans cet état jusqu'en 1336, et Philippe fit la faute, si la guerre lui semblait inévitable et nécessaire pour rendre la tranquillité aux esprits, de ne pas la provoquer lui-même par un acte décisif, au lieu de s'occuper pendant ce temps de ses projets de croisades, et de nuire à l'empereur Louis de Bavière, en s'opposant à sa réconciliation avec l'Eglise.

Jean XXII était mort, et avait eu pour successeur sur le trône pontifical le cardinal Jacques Fournier, ancien moine de Citeaux, fils d'un pauvre boulanger de Saverdun, dans le comté de Foix, qui avait pris à son avénement le nom de Benoît XII.

C'était un homme honnête et bon, un esprit élevé et en même temps simple et droit, mais timide.

Il était bien disposé pour Louis de Bavière, excommunié par le bouillant Jean XXII, car personne n'était plus orthodoxe que l'empereur ; s'il avait prêté son appui à Pierre de Corvare, l'antipape, la faute devait en être imputée au pape d'Avignon plus qu'à lui-même. En effet, depuis que les empereurs avaient arraché la papauté à la tyrannie des marquis de Tusculum, ils avaient usé du droit de nommer les papes; puis le grand Hildebrand avait affranchi la St-Siège de cette coutume en créant les conclaves, et depuis cette époque c'était, au contraire, les souverains pontifes qui s'étaient attribué le pouvoir de confirmer les décisions de la diète, qui n'acquéraient un caractère définitif et sacré qu'à la condition que le pape sacrât l'empereur, ce à quoi Jean XXII s'était toujours refusé, parce que le St-Siège étant établi à Avignon depuis plus de trente ans, la plupart des cardinaux étant français, et Philippe ayant ses vues sur l'empire pour lui-même ou pour un prince de son sang, avait usé de toute son influence sur le St-Siège pour empêcher le sacre de Louis de Bavière, et plus tard pour le faire même excommunier.

Ce fut pour ces raisons que l'empereur ne put être absout par Benoît XII, malgré les ambassadeurs qu'il lui envoya et auxquels le pape répondit les « larmes aux yeux, qu'il était bien disposé pour leur prince, mais que le roi de France l'avait menacé de le traiter plus mal que Philippe le Bel n'avait traité Boniface VIII, s'il absolvait l'empereur sans l'aveu du roi. » Ce qui eut pour résultat de jeter Louis de Bavière dans le parti anglais ; comme les cruautés commises après la campagne de Flandre, et les exactions du comte Louis 1er, que le roi soutenait ouvertement, eurent pour conséquences d'éloigner les communes flamandes de la France pour les rapprocher de l'Angleterre.

Une mesure encore plus impolitique, parce qu'elle fut décisive, fut prise par le comte Louis, a l'instigation du roi de France. Le comte fit un jour arrêter tous les marchands anglais qui se trouvaient en Flandre. Edouard répondit à cette agression par un acte semblable ; il fit arrêter tous les Flamands qui se trouvaient en Angleterre ; puis ayant demandé au comte Louis et aux com-

munes de Gand, de Bruges et d'Ypres une réparation qu'il ne put obtenir, il prohiba l'exportation des laines anglaises et l'importation des draps de Flandre, offrant des avantages de toutes sortes aux foulons et aux tisserands qui voudraient passer la mer.

Or, si l'Angleterre, qui était maîtresse de la matière première (les belles laines qu'elle seule produisait alors) l'utilisait chez elle, les Flandres étaient ruinées, et menacées dans leur existence même. C'est pourquoi toucher au commerce des Anglais avec les Flamands, c'était faire une guerre nationale de la querelle des deux rois, et Philippe ne pouvait qu'y perdre en raison du régime politique anglais ; Philippe ne comprit pas non plus, ou son orgueil de chevalier l'empêcha de tenir suffisamment compte du poids dont pèseraient dans la balance l'alliance et l'obéissance, ou la révolte et l'inimitié de ces redoutables marchands, qui avaient souvent lutté seuls contre tout le royaume de France. Une seule chose eût pu rendre leur soulèvement inefficace, c'eût été la division qui résultait des rivalités de commune à commune ; mais un homme devait les réunir dans un faisceau étroitement lié et leur donner cette unité qui seule leur avait manqué jusqu'à ce jour pour les faire véritablement à craindre. Cet homme était Jack von Artevelde, le grand brasseur de Gand, que Froissart appelle *Jacquemart d'Artevelde*.

Alors, Philippe tourna de nouveau les yeux du côté de la Bretagne, et, pour s'assurer son alliance d'une façon plus étroite, il fit épouser Jeanne de Penthièvre, la nièce du duc Jean III, par son neveu, Charles de Blois. Mais cette mesure, toute sage qu'elle parut être, devait avoir pour la France des conséquences fâcheuses, car elle provoqua une guerre de succession, dans laquelle Jean de Montfort, soutenu par les Anglais, comme Charles de Blois était soutenu par les Français, divisa la province en deux partis, dont l'un devint nécessairement ennemi du roi.

Dans le royaume l'altération des monnaies, et plus tard l'établissement de la gabelle (1), indisposèrent le peuple contre l'autorité royale, et portèrent une grave atteinte à la fortune publique, quand il devenait, au contraire, si important de l'augmenter par tous les moyens possibles, en raison de l'imminence de la guerre. Enfin, la solidarité qui jadis avait étroitement lié le peuple à la noblesse, dans l'attaque et dans la défense, tendait à disparaître avec la féodalité. L'esprit de chevalerie s'en allait à mesure

[1] La loi sur le sel, qui fit dire plaisamment à Edouard III, que son cousin Philippe était l'inventeur de la loi salique.

que les pompes de la cour attiraient la noblesse autour du trône. L'élégance et la courtoisie se substituaient à l'antique rudesse, mais aussi à la haute valeur des comtes et des châtelains, toujours guerroyant entre eux, et elle était remplacée par une bravoure téméraire, mais sans art ni science, et qui devait bientôt amener des désastres.

En un mot, Philippe de Valois, qui, pendant sa régence et au commencement de son règne, avait paru vouloir marcher sur les traces de Louis IX,—témoins ses ordonnances sur la justice et sur les blasphémateurs, — n'avait pas persévéré dans cette voie, et préludait alors par ses exactions et par son impéritie aux malheurs que lui-même et plusieurs de sa race attirèrent sur le royaume.

En Angleterre il n'en était pas de même.

Edouard convoqua son parlement à Nothingham, le 23 septembre et lui exposa ses griefs contre Philippe : puis il adressa par tout le pays des circulaires qui furent lues en chaire par les évêques et par les prêtres ; enfin il associa le peuple à ses projets, et fit de cette guerre toute personnelle une guerre nationale, en représentant aux marchands et à la nation entière quel préjudice il en résulterait pour le pays si l'on perdait la Guyenne, qui leur fournissait ses vins, et s'ils voyaient interrompre leurs relations avec la Flandre, qui leur achetait leurs laines.

La déclaration de guerre n'eut pourtant lieu de la part de l'Angleterre que le 21 août 1337, et cette année ne vit s'accomplir qu'un événement d'une certaine importance, ce fut la prise de l'île de Cadsand, où le comte Louis de Flandre avait place une garnison de 5000 hommes, et qui fut enlevée aux Flamands, le 10 novembre par le comte de Derby et le sire de Masny (1), chevalier du Hainaut, au service d'Edouard III.

Le 22 juillet suivant, Edouard en personne débarqua à Anvers avec une armée anglaise ; sa femme, la sœur du duc de Rohan, l'accompagnait, car « la reine, qui était grosse, dit Froissart, avait juré sur un héron, de s'occire d'un grand coutel d'acier, si le roi ne la menait faire ses couches en pays d'outre-mer.

---

[1] La plupart des historiens l'appellent *Gaultier de Masny*, mais il importe de corriger cette erreur : le brave auxiliaire de Jeanne de Montfort s'appelait *Gaultier de Masny*, de la famille des seigneurs de *Masny*, arrondissement de Douai, département du Nord, aujourd'hui. La famille de *Masny*, au contraire, était une famille de Bretagne, parente des Duguesclin, et dont nous aurons l'occasion de parler dans la suite de cette histoire.

Cette guerre dura trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 25 septembre 1340, époque à laquelle une convention négociée par Jeanne de Hainaut, belle-mère d'Edouard III, amena une trêve de neuf mois, qui fut ensuite prorogée jusqu'au 24 juin 1342.

Malgré la victoire remportée par les Anglais à la bataille de l'Ecluse (1), où la marine française fut anéantie (24 juin 1340), l'avantage restait à la France à la fin de cette campagne. Southampton avait été surpris et saccagé ; il en avait été de même de Plymouth, Sandwich et Rye ; le Ponthieu, qui appartenait au roi d'Angleterre, avait été occupé sans résistance par les troupes de Philippe ; Robert d'Artois avait fait une tentative sur St-Omer, mais il avait été repoussé avec de grandes pertes ; presque toute la Guyenne était conquise ; les Français étaient aux portes de Bordeaux, et malgré ses nombreux alliés, le roi d'Angleterre n'avait pu entamer la France. Il avait ravagé la Normandie et la Picardie, mais il avait été contraint de repasser la frontière du Hainaut, où le duc Jean, fils du roi, l'avait poursuivi. En Ecosse, le parti national avait repris Edimbourg par surprise, et ruiné par ses incursions tout le nord de l'Angleterre ; enfin les alliés d'Edouard commençaient à l'abandonner. Louis de Bavière lui avait retiré le *vicariat* de l'empire, qu'il lui avait précédemment conféré

(1) Le roi d'Angleterre s'était embarqué le 22 juin 1340, avec l'élite des chevaliers et des archers et cinglait de la Tamise vers l'Ecluse ; la flotte française, forte de cent quarante grosses nefs « sous les moindres, » et portant plus de 40,000 hommes l'attendait, entre Blankenberghe et l'Ecluse.

Cette armée navale sous les ordres de l'amiral Hugues Quiéret, du trésorier Nicolas Béhuchet et du corsaire ligurien Barbavara, avait depuis deux ans fait un mal immense au commerce anglais, prenant des navires, massacrant les équipages, et effectuant des descentes sur les côtes ; aussi le roi ne respirait-il que vengeance; mais il ne l'eût pas obtenue, si la flotte eût été bien commandée. Elle avait, grâce à ses auxiliaires génois, une grande supériorité numérique, mais ses trois chefs ne s'entendaient pas. Béhuchet, qui, comme le remarque de Sismondi, avait fait son apprentissage de marin dans les finances du roi, et que Philippe avait associé aux amiraux, voulait en remontrer au vieil écumeur Barbavara ; Hugues Quiéret, l'amiral en titre, n'en savait pas beaucoup plus long que Béhuchet. Ils entassèrent leurs vaisseaux dans une anse étroite de la côte, comme si la question pour une armée de mer eût été de choisir « un poste sur et bien défendable. » — « Le roi Edouard et les siens, qui s'en venaient cinglant, regardèrent et virent, devant l'Ecluse, si grande quantité de vaisseaux, que les mâts se semblaient droitement un bois. Le roi en fut fortement émerveillé, et demanda quelles gens ce pouvait être. » — « Sire, lui dit-on, c'est l'armée des Normands, que le roi de France tient sur mer et qui vous a fait moult dommages, a ars (brulé) la bonne ville de Hantonne

à Coblentz, dans une cérémonie théâtrale où le monarque anglais avai joué un rôle assez peu digne ; une partie des Flamands s'étaient retirés après l'échec de Saint-Omer, sous les ordres de Robert d'Artois, contre qui ils s'étaient révoltés, l'appelant « sorcier et méchant traître ; » ils avaient même failli le tuer, et Robert avait dû s'enfuir auprès d'Edouard.

Il semblait donc démontré que le monarque anglais s'était aventuré dans une entreprise au-dessus de ses forces et que la France pourrait imposer la paix à l'expiration de la trève. La mort du duc Jean III (le duc de Bretagne) et la guerre de succession qui s'en suivit devaient ramener l'étranger en France et rouvrir le champ à la guerre qu'on croyait terminée.

Les événements que nous venons de signaler remplirent une période de sept années, c'est-à-dire le temps écoulé entre l'apparition de Bertrand Duguesclin au tournoi de Rennes et le commencement de la guerre de Bretagne (30 avril 1341).

La situation politique de la Bretagne était exceptionnelle entre les autres grandes seigneuries de France. L'indépendance bretonne avait plus gagné que perdu à l'établissement d'une dynastie de ducs capétiens, qui avaient su rendre leur autorité plus

(Southampton), et conquis *Chistoph*, votre grand vaisseau, et occis ceux qui le gardaient. Oh ! fit le roi, J'ai de longtemps désiré que je pusse les combattre. Nous les combattrons donc, s'il plaît à Dieu et à saint-George, car vraiment ils m'ont fait tant de contrariétés que j'en veux prendre vengeance ! »

« Après quoi il disposa habilement et sagement ses navires, mettant les plus forts devant, et ordonnant à l'avantage ses hommes d'armes et ses archers. Et il manœuvra et tournoya pour avoir le vent et le soleil en poupe. Les Normands croyaient qu'il virait de bord pour s'enfuir, mais le chef des auxiliaires génois ne s'y trompa pas. Quand Barbevaire(Barbavara) vit approcher les nefs anglaises il dit à l'amiral et à Nicolas Béhuchet : Seigneurs, voilà le roi d'Angleterre *à toute sa navire* qui vient sur nous, si vous voulez croire mon conseil, vous vous tirerez en haute mer, car si vous demeurez ici, tant qu'ils auront le soleil, le vent et le flot de l'eau pour eux, ils vous tiendront si court que vous ne pourrez aider, ni manœuvrer. A quoi répondit Nicolas Béhuchet, qui mieux se savait mêleur d'un compte à faire que de guerroyer en mer : « Pendu soit-il qui se départira ; car, ici, nous attendrons et prendrons notre aventure. » « Seigneur, répartit Barbevaire, puisque vous ne m'en voulez croire, je ne me veux mie perdre, et me mettrai avec mes galères hors de ce trou ... » Et il sortit du havre avec toutes les galères d'Italie, et ne s'occupa plus que de son escadre. »

« Edouard attaqua aussitôt et commença par reprendre à l'abordage le grand vaisseau Christoph, que les Normands lui avaient enlevé l'an passé ; l'équipage fut pris, tué et jeté à la mer, et le combat s'engagea dans toute la

effective que celle des derniers ducs indigènes du XIIe siècle ; le pays n'était plus incessamment tiraillé par cinq ou six comtes de la haute et de la basse Bretagne, et l'élément français, introduit par Mauclerc et ses fils, avait en quelque sorte cimenté l'union de ces populations toujours un peu rudes et barbares. Les ducs de ce pays, au lieu de recourir aux rois de France contre leurs sujets, comme l'avaient fait les derniers comtes de Flandre, s'étaient toujours appliqués, au contraire, à écarter autant que possible l'intervention royale de leur Etat, bien qu'ils ne négligeassent aucun de leur devoirs féodaux vis-à-vis du roi.

La position reculée du duché, ses nombreuses côtes, l'esprit belliqueux de ses habitants, qui avaient toujours les armes à la main pour combattre entre eux ou contre leurs voisins, la pauvreté de l'intérieur, tout, en un mot, contribuait à faire respecter la Bretagne par les rois de France. Philippe le Bel eût craint, en opprimant cet Etat, de le pousser vers l'Angleterre, où ses ducs possédaient le comté de Richmont, et ses successeurs avaient pensé comme lui.

---

largeur du havre, et la bataille fut dure et forte des deux côtés, et archers, et arbalétriers de tirer roidement les uns contre les autres, et gens d'armes d'approcher et de combattre, main à main et âprement ; et pour mieux lutter de plein-pied, ils avaient grands crocs tenant à chaînes de fer et les jetaient d'une nef à l'autre, et les attachaient ensemble.» On se battit depuis 6 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi avec un extrême acharnement. Béhuchet lui-même fut héroïque et combattit comme un vrai chevalier, mais le plus brillant courage ne pouvait racheter sa faute, « les nefs françaises étaient si entassées dans leur ancrage, qu'elles ne pouvaient aider (manoeuvrer).» Leur nombre ne leur servait de rien, car les Anglais les abordaient les unes après les autres ; la résistance cependant était si furieuse que le sort de la journé» eût encore pu changer avec l'assistance de Barbavara, qui manoeuvrait sur le flanc des Anglais, si un renfort considérable de Flamands, arrivé de Bruges et des pays voisins par l'Ecluse, n'eût décidé de la perte des Français. «Bref, le roi Edouard et les siens gagnèrent la place et l'eau, et furent les Normands et les autres Français déconfits, morts et noyés, et onc n'en échappèrent, car ils ne pouvaient se réfugier à terre pour les Flamands qui les attendaient sur la plage.»—Les Anglais ne faisaient presque jamais de quartier aux vaincus . Hugues Quiéret fut égorgé de sang-froid après s'être rendu, et Nicolas Béhuchet fut pendu à la vergue de son vaisseau, «par dépit du roi de France.»—Barbavara parvint à opérer sa retraite, mais la marine française était anéantie. On évalue le nombre des morts à 30,000 hommes.—Henri Martin, t .V, p. 48-51.—Chronique de St-Denis.—Froissart, t. I, p. 120.—G. Villani, t. XI, chap. 120.—Walsingham, p. 143.—Rymer, *Lettres* d'Edouard III, t. V, p. 195.

Cette grande liberté de la Bretagne rendait la question de succession d'autant plus importante pour le roi, dans les circonstances présentes ; c'est pourquoi, voulant faire passer le duché dans des mains sûres, il fit épouser par son neveu, Charles de Blois, Jeanne la Boiteuse, fille de feu Guy de Penthièvre, frère du duc Jean III, et que celui-ci avait toujours traitée en héritière présomptive de la couronne ducale.

Mais il existait un troisième frère, Jean de Montfort, qui prétendait son droit meilleur que celui de sa nièce. Et la question offrait, en effet, une certaine ambiguité. La coutume de Bretagne admettait les filles au trône, seulement quand il n'y avait pas de fils ; si Jean III eût laissé une sœur, elle eût été exclue par Montfort. Une nièce pouvait-elle avoir des droits refusés à une sœur ?... Mais Jeanne était la fille d'un frère et non pas d'une sœur ; s'il eût vécu, son père eût été l'héritier et le successeur sans conteste de son aîné ; or, il paraissait normal autant que juste que la fille hérità des droits comme de la fortune de son père. Ses partisans faisaient encore valoir que Montfort n'était que le frère *consanguin*, et non germain, du feu duc Jaan III.

Quoi qu'il en fût, Montfort était convaincu de la validité de ses droits, mais il était beaucoup moins sûr de l'équité de la cour des pairs, qui devait être appelée à en décider ; aussi résolut-il de se mettre lui-même, et immédiatement, en possession de la couronne ducale.

C'est à cette époque que nous retrouvons Bertrand Duguesclin.

Depuis trois ans il avait épousé Tiphaine de Raguenel, fille, comme nous l'avons dit, de Robert, dit *Robin* Raguenel, chevalier, et de Jeanne de Dinan, vicomtesse de Bellière (1).

Nous ne raconterons pas leurs longues amours, parce qu'elles auraient vraisemblablement peu d'intérêt pour les lecteurs des romans de MM. Dumas fils, Michelet ou Mérimée ; ils n'y trouveraient ni les pensées malsaines, souvent honteuses, que l'empire a *systématiquement* encouragées et que les romanciers de notre temps ont enchassées, comme le lapidaire le fait de ses pierres précieuses, dans une monture, qui est, hélas, souvent d'une grande valeur ;

(1) Plusieurs historiens placent son mariage beaucoup plus tard, et, bien que nous n'ayons aucune confiance dans les dates fournies par Cuvelier, nous croyons que ces historiens ont raison ; mais l'intérêt du roman nous impose cet anachronisme, que d'ailleurs nous confessons.

ils n'y verraient ni la préconisation du vice, ni les peines de cœur et les tribulations sentimentales dont les romans américains sont ordinairement *filés*. Non ! Tiphaine et Duguesclin s'aimèrent comme un chevalier et une fille noble s'aimaient en ce temps-là

Depuis le tournoi que nous avons raconté, il portait les couleurs de la demoiselle de Raguenel ; quand il allait au château, son bon destrier franchissait en une demi-heure les trois lieues qui séparaient le château neuf du vieux manoir ; mais quand il en revenait, son cheval avait licence de manger toutes les touffes d'herbe qui pouvaient le tenter aux deux bords du chemin, parce que son cavalier rêvait trop profondément pour s'en apercevoir.

Quand il était auprès de son amie, son visage avait cette expression calme et son cœur ressentait ce bonheur tranquille, mais parfait, qui doit être l'image de la béatitude promise par l'amour divin; il écoutait parler son amie dans un état d'ivresse recueillie qui le transportait, pour ainsi dire ; souvent il ne l'avait ni entendue, ni comprise, parce qu'il la regardait, mais il se sentait heureux dans cette état de demi-extase que procure la présence de l'objet aimé, comme si, agenouillé à la porte du paradis, il eût entendu sans le comprendre quelque écho d'un cantique chanté par les anges.

Tiphaine, de son coté, se mettait à la croisée ou montait sur la plate-forme, où elle avait fait établir un petit observatoire, qui est resté historique (1) ; et quand elle voyait un nuage de poussière rouler sur la route, une écharpe bleue, ou les plumes d'un panache flotter au vent, elle sentait son cœur palpiter, et elle battait des mains comme une enfant joyeuse. Si sa visite était retardée ou empêchée, elle appuyait son front mélancolique sur l'épaule de sa mère et disait tristement : Mère, comment se fait-il qu'il ne soit pas encore ici ?... Et elle avait un grand soupir. Et puis, comme l'amour d'une vierge est une flamme pure qui rend l'âme meilleure, quand elle ne l'attendait plus son cœur devenait plus tendre pour les infortunes qu'elle avait à secourir, sa voix devenait plus douce, et ses larmes étaient plus près de couler quand elle voyait une misère à soulager.

—*A continuer.*

COMTE A. DE VERVINS.

(1) Tiphaine de Raguenel, qui, ainsi que nous l'avons dit, passait pour fée, s'occupa beaucoup d'astrologie et prédit, assure-t-on, tout ce qui arriva à Duguesclin. A Dinan, à son château, et sur le mont St-Michel, elle posséda des observatoires où elle passa bien des nuits à consulter les astres pendant les périlleuses chevauchées de celui qu'elle aimait.

Quelques erreurs signalees aux savants ecrivains de la "Minerve."

Les savants écrivains de la *Minerve* ne nous en voudront ni plus ni moins, sans doute, si nous nous permettons de leur signaler quelques erreurs graves recueillies dans une lettre de leur « correspondant particulier, » qu'ils publiaient le 7 mars dernier

Comme ces erreurs sont dangereuses et qu'elles ont passé sans provoquer un seul cri d'alarme, même chez les sentinelles les plus vigilantes et les mieux disposées à se faire entendre à temps et à contre-temps, nous réclamerons, nous, avec modération mais fermeté, au nom de la saine doctrine.

C'est plus que notre droit, c'est notre devoir.

Voici ces erreurs :

1° « Deux régimes seulement sont *possibles* pour l'Eglise : celui de la *séparation de l'Etat* et le régime concordataire.

« Le premier, qui est l'*expression* la plus nette *de la liberté de conscience* la plus absolue, suppose la triple liberté de réunion. d'association et de posséder. »

2° « Le *droit commun*, c'est-à-dire la *séparation de l'Eglise et de l'Etat*, ne semble pas près de s'établir chez nous. »

3° « Du reste, beaucoup de bons esprits, des catholiques sincères, qui savent mesurer *la redoutable puissance de l'Eglise*, préfèrent traiter avec elle, c'est-à-dire qu'ils préconisent le régime concordataire. Vis-à-vis d'*une telle force*, il *est bon d'avoir des droits bien définis* dans des pays aussi agités que ceux de la vieille Europe. »

Nous voudrions savoir comment nos savants amis de la *Minerve* concilieraient les deux premières assertions reproduites ci-haut avec le syllabus, qui, au numéro 55, condamne comme erreur la

proposition suivante : « L'Eglise doit être séparée de l'Etat, et l'Etat séparé de l'Eglise. »

En effet, si l'Eglise ne doit pas être séparée de l'Etat ou l'Etat séparé de l'Eglise, comment le régime de séparation peut-il être, avec le système concordataire, le seul « régime possible ? »

Comment la séparation de l'Eglse et de l'Etat peut-elle, en particulier, être le « droit commun ? »

Nos savants amis auraient dû voir aussi, dans ces mêmes assertions, quelque chose comme la 77e erreur dénoncée dans le syllabus :

« A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes. »

Nous pourrions citer aussi la 79e proposition, mais en voilà bien assez.

Maintenant, il nous semble que la troisième assertion de M. le collaborateur parisien de la *Minerve*,—avec cette « *redoutable* puissance de l'Eglise, » et cette « force » de l'Eglise, vis-à-vis de laquelle « il est bon d'avoir des droits bien définis, »—ressemble beaucoup trop à la 23e erreur du même syllabus :

« Les souverains Pontifes et les conciles œcuméniques se sont écartés des limites de leur pouvoir ; ils ont usurpé les droits des princes, etc. »

Sans doute, les malheureuses erreurs doctrinales que nous reprochons aux savants rédacteurs de la *Minerve*, erreurs qu'on a bien souvent reprochées à d'autres, sont de la collaboration ; mais quand un journal reçoit et publie, sans réclamer, sans faire la moindre réserve, les lettres de son « correspondant particulier » qui les contiennent, n'en devient-il pas responsable ?

Nous ne voulons pas révoquer en doute l'orthodoxie des écrivains de la *Minerve ;* mais ce que nous avons signalé,—et nous n'avons examiné qu'un seul numéro de ce journal, et par hasard,—prouverait au moins qu'en certains quartiers on fait de la mauvaise théologie, comme quelqu'un faisait autrefois de la mauvaise prose, sans le savoir.

L'abbé T. A. Chandonnet.

POUR UN ALBUM

En mai, lorsque la brise douce
Emaille les prés verts
Et berce dans leur lit de mousse
Les bluets entr'ouverts ;
Quand, au sommet de chaque branche,
Une petite fleur
De sa fraîche corolle épanche
La suave senteur ;

L'âme murmure une prière
Vers le Maître éternel
Qui laisse tomber sur la terre
Un reflet de son ciel.

Puis, quand vient la chaude journée,
La fleur au teint vermeil
Penche sa corolle fanée
Sous les feux du soleil ;

Enfin, lorsqu'elle tombe et passe,
Nous bénissons encor
Le Seigneur qui fait, à sa place,
Mûrir le beau fruit d'or.

Enfant, qui de la fleur nouvelle
Reflètes la fraîcheur,
Bénis Dieu, puisqu'il te fit belle ;
Mais, au fond de ton cœur,
Garde, mieux que la fleur brillante,
Ce précieux trésor,
La bonté qui te fait charmante :
C'est là le vrai fruit d'or.

NAPOLEON LEGENDRE

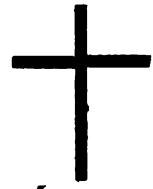

NOTICE NÉCROLOGIQUE

MGR CHARLES-FELIX CAZEAU

L'Eglise du Canada vient de perdre un de ses prélats les plus distingués, la société un de ses membres les plus utiles, une foule de familles un protecteur et un bienfaiteur.

Il n'y a guère plus d'un an que la ville de Québec, et l'on peut dire tout le diocèse, célébraient avec bonheur le cinquantième anniversaire du sacerdoce de Mgr Cazeau. La presse a été remplie du récit des fêtes touchantes qui, pendant une quinzaine, exprimèrent la joie et les sympathies de toutes nos populations.

Déjà immédiatement après ces pieuses réjouissances, l'excellent et vénérable prélat avait failli être enlevé à sa famille, à ses nombreux amis. Son retour à la santé les avait remplis de joie, et l'on eût dit que, pendant ce temps, il s'occupait surtout à les rassurer, car jamais il n'avait manifesté les belles qualités de son caractère avec plus de charme, jamais sa conversation n'avait été plus aimable ni plus enjouée, jamais sa sollicitude, son affection si tendre pour ceux qui l'entouraient n'avaient été plus remarquables que pendant les derniers mois de son existence.

Il y a à peine un mois qu'il allait bénir, à Montréal, le mariage d'une de ses petites nièces, et, comme s'il eût prévu sa fin prochaine, il s'empressait de faire visite à plusieurs communautés religieuses et à plusieurs familles qui lui étaient chères.

Cependant, il paraissait, depuis son retour, encore plein de vigueur ; rien ne pouvait faire supposer qu'il allât succomber si promptement, et dimanche, le 20 février, au Bon-Pasteur, il

passait toute la journée dans l'exercice le plus laborieux de son ministère, et faisait une instruction sur sa vertu de prédilection : la charité.

Lundi matin, il tombait frappé de la cruelle attaque qui devait résister à tous les secours de l'art, aux soins les plus diligents et les plus affectueux ; jeudi, en présence de Mgr l'archevêque, trop ému pour les lui administrer lui-même, il recevait de Mgr l'évêque de Chicoutimi les derniers sacrements, et, samedi, 26 février, à une heure du matin, il terminait doucement, et au milieu des marques de la plus grande piété, une des plus belles et des plus utiles carrières.

Depuis 1825, époque où il fut appelé comme sous-secrétaire auprès du grand évêque Plessis, Mgr Cazeau a été intimement lié à l'aministration de ce diocèse ; sous six évêques consécutifs : NN. SS. Plessis, Panet, Signay, Turgeon, Baillargeon et Taschereau, il a été l'écrivain habile et discret, le conseiller sage et charitable, le négociateur prudent et heureux à qui revient une très large part du bien qui s'est opéré au Canada pour la plus grande gloire de la religion et le plus grand bonheur des peuples. Il a vu se former tous ces nouveaux diocèses, s'élever tous ces collèges, toutes ces communautés religieuses qui ornent la vaste étendue de la confédération canadienne ; il a vu se développer les rapports si gênés, si incertains dans le principe, de l'Église avec l'Etat ; il a vu s'étendre notre organisation paroissiale, notre système d'éducation, sous une législation souvent renouvelée, et, de tout cela, il eût certainement pu dire, si sa modestie ne l'en eût empêché : *quorum pars magna fui.*

Ses rapports intimes avec tous nos hommes publics, l'amitié même très étroite qui le liait avec un grand nombre d'entre eux : les Morin, les Caron, les Parent, les Bédard, les Cartier (1), ont servi plus d'une fois les intérêts de l'Eglise et ceux de la société.

Que de difficultés ont été écartées par son esprit conciliant, par son tact exquis, par sa profonde connaissance des hommes et des choses ! Certes, il avait beaucoup lu, beaucoup étudié, mais il avait mieux que la science, il avait l'intuition. Il avait ces mouvements généreux du cœur, ces vives et sereines clartés d'une âme pure

---

Et nous ajoutons, nous, les Chauveau.
T. A. C.

et élevée, qui sont des guides infaillibles dans les circonstances difficiles.

Fidèle jusqu'au dévouement et à l'abnégation envers ses amis, charitable et bienveillant envers ses adversaires,—je ne dis pas ses ennemis, car il est douteux qu'il en eût jamais,—il marchait dans la vie soutenu d'un côté par le devoir, dont il fut l'esclave, peut-être même le martyr, de l'autre, par l'amitié, par la charité.

Nul ne pratiqua si bien ce conseil que redisait sans cesse l'ami privilégié du Sauveur : »Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres.

La vie publique de Mgr Cazeau—il serait bien étonné de m'entendre parler ainsi—fait déjà partie de l'histoire, et si un journaliste protestant, dans un accès de mauvaise humeur, l'a appelé le cardinal Antonelli du Canada, nul du moins ne contestera sa large part d'influence dans la direction de nos affaires.

Nul non plus n'osera mettre en doute la vivacité de son patriotisme, la sincérité de toutes ses démarches, la fermeté de ses convictions.

Quatre fois administrateur du diocèse et toujours l'ami et le conseiller de nos évêques, il a depuis sa première jeunesse partagé, dans une mesure toujours croissante, le lourd fardeau de l'épiscopat. Mgr Plessis avait discerné et au collège de Saint-Roch et dans celui de Nicolet (deux maisons qui lui étaient bien chères), les talents et les aptitudes précieuses du pieux et aimable écolier, et lorsqu'il lui fut présenté pour son entrée au grand séminaire, il l'attacha à sa personne comme sous-secrétaire, avant même qu'il eût revêtu l'habit ecclésiastique.

Quelle longue et heureuse expérience que celle acquise pendant ces cinquante-six années passées dans la compagnie des hommes les plus marquants du clergé et de la société. Quelle prodigieuse quantité de travaux et de démarches accomplis toujours avec zèle, avec discernement, avec sérénité !

Malgré sa tâche de plus en plus laborieuse, malgré ses fonctions si difficiles, il se consacra avec zèle à l'exercice du ministère sacerdotal, dont il prenait une large part, et il se dévoua toujours à quelque œuvre spéciale et surérogatoire, que son immense activité conduisait à bonne fin. De 1830 à 1849, il fut le chapelain de la congrégation des hommes à Québec, tâche qu'il remplissait avec celle de secrétaire du diocèse.

Nommé vicaire général en 1850, Mgr Cazeau ajoutait à cette charge, dès 1851, celle de la direction de l'asile du Bon-Pasteur, à la fondation duquel il avait grandement contribué et qui depuis ce temps a été son œuvre de prédilection.

Dans l'intervalle (1847), une grande calamité publique avait fait surgir pour lui une œuvre bien chère à son cœur et lui avait donné une famille nombreuse. L'émigration irlandaise était décimée sur nos rives par l'épidémie qu'elle apportait avec elle. Dans le diocèse de Québec seulement, sans compter ceux de Montréal et du Haut-Canada, pas moins de quarante-deux prêtres se dévouèrent à administrer les secours spirituels à ces malheureux, soit à la quarantaine, soit à l'hôpital de la marine ; un grand nombre contractèrent la contagion et succombèrent.

Mgr Cazeau se distingua alors par son zèle à secourir les nombreux orphelins laissés sans ressources sous un ciel étranger. Il fut, avec d'autres prêtres zélés, une seconde providence pour ces malheureux. Il s'occupa activement à les placer, en adopta pour ainsi dire lui-même un grand nombre, auxquels il resta d'autant plus attaché qu'il avait ce faible des âmes délicates d'aimer de plus en plus ses protégés, et cela en proportion des bienfaits qu'il leur avait prodigués.

Il a suivi tous ces enfants adoptifs, comme il aimait à les appeler, dans toutes leurs carrières diverses, et Dieu seul connaît les efforts qu'il a faits, les démarches auxquelles il s'est assujetti, les sacrifices qu'il s'est imposés pour leur venir en aide. Le trait suivant, que je traduis de la partie anglaise de la brochure publiée au sujet du *jubilé sacerdotal de Mgr Cazeau*, est un exemple, entre mille, de sa sollicitude constante pour ses protégés.

" Lorsque la conversation se portait,—dit l'écrivain, qui paraît avoir été dans l'intimité du prélat,—sur les événements de 1847, qui pourrait oublier avec quel orgueil et quelle tendresse paternelle il nommait l'un après l'autre ses enfants adoptifs ? Ce petit garçon est maintenant un prêtre, disait-il ; cette jeune fille est maintenant une religieuse ; ceux-ci sont des pères ou des mères de famille, de bonnes familles craignant Dieu et pratiquant la vertu.

« Un incident qui s'est produit, il y a peu de temps, mais qui n'est qu'un trait entre mille, est si caractéristique que nous ne pouvons résister au plaisir de le raconter. La petite Hélène, comme

beaucoup d'autres de ses protégés, avait suivi les conseils évangéliques ; elle était entrée en religion. Dans un de nos rudes hivers, la pauvre enfant était étendue sur un lit de douleur à Lachine, lorsqu'elle exprima le désir de voir encore une fois son bienfaiteur. En apprenant cette nouvelle, Mgr Cazeau partit de suite, malgré son âge, la distance et la rigueur de la saison, afin de se rendre à la demande de la pauvre petite sœur de Sainte-Anne. Tout commentaire est inutile. »

Dans le voyage qu'il fit à Montréal il y a si peu de temps, le vénérable prélat eut le plaisir de visiter une de ses protégées, religieuse au couvent de la Congrégation, et ce ne fut pas là une des moindres joies de cette courte promenade si voisine de sa dernière heure.

Indépendamment de cette famille recueillie à la grande épidémie de 1847, le saint prélat avait encore, dans toutes les classes de la société, des obligés, des protégés qu'il n'abandonnait jamais dans leurs malheurs, ne tenant compte même de leurs fautes que pour les aimer davantage et tâcher de les retirer des embarras où elles auraient pu les mettre.

Son influence, ses relations sociales étaient constamment exploitées au profit de sa charité et de sa bienveillance, et s'il était l'ami et le commensal des grands de ce monde, il était encore plus l'ami et le protecteur des pauvres et des déshérités.

Un cœur ainsi fait devait compatir surtout à la plus terrible des infortunes humaines, et s'éprendre de la plus belle des œuvres de charité, la réhabilitation des femmes déchues.

Aussi, l'œuvre du Bon-Pasteur fut-elle, comme je l'ai dit plus haut, son œuvre de prédilection. Peut-être n'a-t-il jamais éprouvé une plus grande jouissance littéraire qu'en lisant l'admirable sermon prêché à Ottawa par le regretté Mgr Conroy, sur cette sainte et miséricordieuse institution. Les pensées vraiment chrétiennes, les sentiments à la fois délicats et sublimes, si bien exprimés par l'illustre délégué du Saint-Siège, étaient bien les pensées et les sentiments de Mgr Cazeau ; car pendant vingt-cinq ans il a travaillé à les faire valoir, à les inspirer aux autres.

« La maison du Bon-Pasteur a été fondée, en 1850, par madame veuve F. H. Roy, qui, cette année-là, réunit autour d'elle quelques femmes pieuses dévouées à cette œuvre de rédemption.

« La communauté proprement dite fut fondée en 1869 ; le révérend P. Saché, S. J., en avait été le premier directeur, puis

l'éminent écrivain à qui nous devons une si belle *Histoire du Canada* (M. l'abbé Ferland) en fut le chapelain jusqu'au moment où il fut remplacé par Mgr Cazeau.

« Depuis cette époque, le Bon-Pasteur a pris de grand développements, et d'autres œuvres se sont ajoutées à l'œuvre première et principale.

« La maison où la communauté fut d'abord constituée n'est plus maintenant qu'une petite partie du vaste édifice. C'est là que se trouvent les appartements du chapelain. Une chapelle a été construite, un édifice a été élevé pour l'école de réforme que le gouvernement a confiée aux sœurs, dans l'année 1869 ; une école élémentaire et plus tard une école académique ont été ajoutées à l'établissement ; enfin, pas moins de dix couvents ont été établis dans les paroisses du diocèse, où l'enseignement est donné par les sœurs du Bon-Pasteur » (1).

Autant le zélé prélat avait été heureux et fier de tous ces progrès, autant il fut effrayé et consterné lorsqu'en 1876, un de ces terribles incendies qui ont si souvent ravagé notre vieille ville, faillit détruire les grands édifices élevés au prix de tant de labeurs. Le faubourg Saint-Louis n'était déjà qu'une nappe de feu et les flammes allaient envahir le couvent du Bon-Pasteur. « Ah ! dit-il lui-même, j'ai senti mon cœur se briser, et j'allais m'éloigner, car je sentais que mes forces me quittaient ; mais pouvais-je abandonner ainsi ma famille religieuse ? Je suis donc revenu vers mes enfants. » Il fut le premier et l'un des plus courageux parmi ceux qui, au péril de leurs jours, cherchèrent à arrêter le progrès de l'incendie. Un pauvre homme, un de ses orphelins de 1847, qui n'avait cru pouvoir mieux prouver sa reconnaissance qu'en travaillant, lui aussi, à sauver l'édifice, et qui s'était brûlé assez sérieusement, fut pendant quelque temps sous ses soins.

Ce fut dans cet asile chéri que commencèrent, comme on le sait, les fêtes de ses noces d'or ; ce furent les bonnes religieuses qui en préparèrent et en imprimèrent elles-mêmes le compte rendu ; c'est à l'une d'elles que l'on doit un des meilleurs portraits en pied de cet homme vraiment bon et grand dans sa simplicité et son humilité ; c'est là qu'il est mort entouré de tous les secours de la religion, des soins les plus habiles et les plus affectueux

(1) Brochure déjà citée.

c'est là enfin qu'il a voulu reposer au milieu des servantes de Dieu et des pauvres créatures rachetées par leurs sacrifices.

La veille du jour où il fut frappé par la maladie qui le ravit à tant et de si saintes affections, il disait dans la conversation à un de ses amis : « Il me semble que je dormirais bien dans le cimetière du Bon-Pasteur. « On ignorait alors qu'il eût demandé cela comme une faveur dans ses dernières volontés. Ce trait d'humilité rappelle celui de M. de Saffray de Mesy, gouverneur de la Nouvelle-France, sous la domination française, qui demanda à être inhumé dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Les honneurs qui, depuis quelques années, semblaient le rechercher autant qu'il les avait fuis, les touchantes démonstrations de l'année dernière inquiétaient sa conscience, timorée encore malgré sa grande expérience de la vie, et il se les reprochait comme des fautes. S'il les avait acceptées, c'était surtout pour ne pas blesser ceux qui les lui offraient ni contrarier ses amis.

« J'ai été bien confus, disait-il au sujet de son jubilé sacerdotal, de tous ces honneurs. Ah ! si l'on connaissait mon mérite aux yeux de Dieu, on ne m'accorderait pas tant d'éloges. »

Appelé par le Souverain Pontife Pie IX à la dignité de prélat domestique (1875), il avait droit au titre d'Excellence et à des armes ; nommé chanoine honoraire de la célèbre cathédrale d'Aquini, honneur qui lui fut conféré par son ami, Mgr Persico, il avait droit à la mitre et à d'autres insignes ; de tout cela, il ne voulut accepter que l'écusson, qui lui fut pour ainsi dire imposé par ses amis. Sa devise, *recte et misericorditer*, peignait l'homme mieux que tout ce que je pourrais dire. Jamais on ne fut à la fois plus juste et plus miséricordieux.

Dans ses derniers moments, quelqu'un à qui il s'informait d'une affaire importante,—car il avait par intervalles toute sa lucidité, voire toute sa sérénité d'esprit, —et qui lui dit :

« —Monseigneur, je ferai comme vous feriez vous-même, je serai du côté de la miséricorde, » reçut cette réponse : « —C'est très bien, mon cher, si vous le pouvez ; mais il faut aussi la justice. »

Les bornes de cette notice nécrologique ne permettent pas de rappeler tous les traits heureux de sa vie, ni même toutes les actions importantes ; mais je ne saurais terminer sans mentionner la part qu'il a prise dans les démarches qui furent faites pour

venir au secours des malheureux, lors de toutes ces terribles catastrophes, épidémies ou incendies, qui, à tant de reprises, désolèrent notre ville, vouée, il semble, à toutes les épreuves ; ni le courage qu'il montra lorsque, dans une émeute à la suite d'une élection, il se rendit au milieu des combattants, dont plusieurs étaient gravement blessés, l'un d'eux même mortellement.

Il convient aussi de parler de son amour pour sa famille, pour sa vieille mère, dont il était, pour ainsi dire, le *Benjamin*,—elle avait cinquante ans lorsqu'il vint au monde, la veille de Noël 1807, et, deux ans plus tard, elle restait veuve avec plusieurs enfants— ; pour ses dignes sœurs, dont une a la douleur de lui survivre ; pour son frère, homme vénérable qui s'était voué à la carrière de l'enseignement laïque, encore plus ingrate alors qu'elle ne l'est aujourd'hui ; pour ses neveux et ses nièces, pour ses nombreux parents, qu'il aimait toujours à nommer ; car, sans avoir jamais pu être accusé de népotisme, il tenait un juste compte des relations de parenté comme de toutes les autres relations sociales.

Comment aussi ne pas se rappeler sa conversation si gaie, si spirituelle, si charmante, sa parole si gracieuse, si onctueuse dans sa prédication, et dans ses allocutions aux réunions, aux concours littéraires, aux séances académiques, allocutions toujours si heureuses et si bien accueillies ? C'était presque chez lui une spécialité !

Comment aussi ne rien dire de sa correspondance si active, si enjouée, si pleine de grâce et de bienveillance, véritable modèle du genre épitolaire dans ce qu'il y a de plus naturel et de plus expansif ? Comment enfin ne pas mentionner cette suavité, cette aisance parfaite, qui l'accompagnaient dans les salons des grands et qui ne l'abandonnaient ni dans le réduit de l'indigent ni dans le cachot du prisonnier ? Comment enfin ne rien dire de cette véritable jeunesse d'esprit et de cœur, qui nous avait fait espérer à tous qu'il nous survivrait comme il avait survécu à la plupart de ses contemporains.

Les membres du clergé, les dignitaires, pour qui il a toujours fait preuve du plus grand respect, même lorsqu'ils avaient été ses élèves ; les jeunes lévites, qu'il traitait avec une aménité plutôt fraternelle que paternelle ; les grands, qu'il savait à la fois charmer et édifier ; les pauvres, qu'il avait secourus et consolés ; les hommes graves et instruits, qui savaient l'apprécier ; les petits enfants, qu'il laissait si facilement s'approcher de lui, les Canadiens

français, qu'il a tant aimés et dont il a été un des types les plus remarquables ; les Irlandais catholiques, dont il s'était fait le patron et le protecteur tout particulier ; les protestants, qu'il avait toujours traités avec tant d'égards et de charité, et dont il avait su s'acquérir l'estime, tout le monde dans notre pays et beaucoup d'hommes distingués à l'étranger regretteront longtemps Mgr Cazeau, et tous diront d'un commun accord : *pertransiit benefaciendo.*

Dans l'humble cimetière du Bon-Pasteur dort maintenant du long sommeil un des hommes les plus intelligents, les plus aimables et les plus dignes que Québec ait jamais possédés. Prions pour lui, qui nous a tant aimés, ou plutôt prions-le pour nous.

P. C.

Québec, 1er mars 1881.

NAISSANCES, MARIAGES ET DECES

CONFÉRENCE FAITE DEVANT L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS D'OTTAWA, LE 6 FÉVRIER 1881 (1).

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me suis vu bien embarrassé le jour où, pour remplir une promesse donnée à la légère, j'ai dû chercher le sujet d'une conférence. J'hésitais entre le genre sérieux et le genre badin. Un père de famille, me disais-je, doit être grave ; mais ce qui me reste de jeunesse se réveillait pour me rappeler que je n'ai pas encore atteint l'âge des séniles préoccupations. Du sérieux, il y en a toujours assez. Le public n'a-t-il pas la question du syndicat du Pacifique dans l'esprit depuis six mois et depuis six semaines dans les oreilles ? De graves législateurs ne sont-ils pas descendus des chambres hautes pour signaler les dangers de la société moderne aux membres du club de discussion, cette arène où essayent leurs ailes et apprennent à voler nos futurs hommes d'Etat ? De bons lurons de députés ne sont-ils pas venus vous raconter en style ému les impressions de leurs lointains voyages ? Du léger, du gai, c'est ce qu'il faut, me disait ma jeunesse ; le genre instructif, de la science à bon marché, me soufflait ma raison ; mon caractère intervint, je l'écoutai et pris un juste milieu.

Depuis quelques années, la presse s'est appliquée à corriger la grammaire et le style de nos écrivains, et nos écrivains, qui ne veulent point être en reste avec elle, se sont mis à signaler ses

(1) On s'expliquera facilement comment il se fait que nous publions dans notre livraison de novembre et décembre 1880 une conférence faite le 6 février 1881.

T. A. C.

défauts. Une main lave l'autre. Pourquoi n'écrirais-je point à mon tour un chapitre des travers de la presse, sauf à me faire peigner de la belle manière si j'écorche quelque journaliste ? Et j'ai pris pour sujet de cette conférence les naissances, les mariages, les décès,—non ces événements en eux-mêmes, mais la façon dont le journal nous les annonce.

Je ne serai donc ni grave ni badin, et nous allons faire la causette en famille.

I

NAISSANCES

J'ignore si en France les journaux font comme ici le relevé des naissances, mais je ne sache point qu'on leur porte l'annonce de ces événements de famille. On y annonce bien les naissances dans les maisons princières, dans les familles illustres, dans les ménages en évidence. Ici, surtout dans les villages et les petites villes dotées d'une gazette, personne ne se permet de mettre au monde un enfant, de prendre femme, d'enterrer un parent, sans en avertir le public. A quelle date cette habitude remonte-t-elle ? Je ne sais. J'ai sous les yeux la *Gazette du Commerce et Littéraire pour la ville et district de Montréal*, datant de 1778 et 1779, où je n'en trouve absolument aucune trace. D'autres journaux de la même époque ont pu faire différemment. Je laisse cette vérification, si elle en vaut la peine, à nos archéologues, à nos érudits, à nos bénédictins, M. Sulte, par exemple.

De cette date je tombe en 1842. Les périodes intermédiaires sont pour moi le grec que j'ai oublié, l'hébreu que je n'ai jamais pu apprendre, ou l'allemand que je n'étudierais pour rien au monde. La dernière page de chaque livraison de l'*Encyclopédie canadienne*, fondée en 1842 par M. Michel Bibaud, contient une liste des naissances, mariages et décès dans les familles importantes du Bas-Canada. C'est là que j'ai appris, par supputation, l'âge de plus d'une grande dame, qui est encore jeune, je me hâte de le déclarer, ou d'une vieille coquette, faible en arithmétique, qui n'a pu faire encore le calcul de ses ans.

Aujourd'hui, progrès ou décadence, chaque famille fait assavoir au pays, par le journal, tout ce qui intéresse sa lignée. Si l'on peut se permettre la dépense d'un écu, ou si l'on connaît

quelque proche parent d'un diable d'imprimeur, on ne manque pas de sacrifier à la mode en annonçant que l'on a acheté un garçon, marié une fille, ou conduit sa belle-mère au cimetière.

Et comment annonce-t-on cela? Je ne parle pour le moment que des naissances. Le public ne devant rien ignorer, on lui donne des détails. L'enfant a émergé du grand tout à la sixième heure du quatorzième jour du mois courant, à Sous-les-Ormes, paroisse de X, comté d'Y, district de Z.

La formule ordinaire de l'avis est celle-ci : " A tel endroit, telle date, la dame de Timoléon Calino Bridoison, Ecr, un fils." Or, il y a trois erreurs à signaler dans cette courte notice

1° On ne doit pas dire la *dame*, mais la *femme* d'un tel : " Madame X " ou " la femme de M. X," jamais " la dame de M. X."

Permettez-moi de vous citer à ce sujet ce qu'écrivait récemment une femme du meilleur monde :

Vous entendez tous les jours dire par des personnes du monde : « J'ai rencontré hier M. un tel avec sa dame.» Mais dites donc avec sa femme, si vous voulez parler le langage de la bonne compagnie. On dit encore : « Madame X... est venue me voir hier avec sa demoiselle. » Sa fille, s'il vous plaît ! voilà ce qu'il faut dire. De même qu'on a assisté à un dîner ou à une réunion d'hommes ou de femmes, et non de messieurs ou de dames. On demande à quelqu'un des nouvelles de sa femme, si on est assez intime pour cela, soit de madame , en y ajoutant le nom du mari, mais jamais des nouvelles de votre dame. Il faut dire encore « vos petites filles,» « mesdemoiselles vos filles,» mais jamais « vos petites demoiselles,» « votre dame et vos demoiselles,» toutes locutions qui sentent l'antichambre.

2° La presse a discuté l'année dernière le titre d'écuyer. Il m'est bien indifférent que ce titre ait existé du temps que la reine Berthe filait, qu'il existe encore, ou qu'il doive ou non exister. Mais je dis qu'on en fait au Canada un abus ridicule. Personne ne se le refuse. Qu'on appartienne aux professions libérales ou non, qu'on occupe une position élevée ou qu'on soit le premier venu, chacun se l'approprie. Combien de gens se fâchent parce que leurs correspondants l'omettent ! Que d'adversaires ne se fait pas un candidat, que de clients ne perd pas un avocat qui néglige de mettre le fameux titre sur l'enveloppe de ses lettres !

Le titre dût-il être employé, qu'il y a trop de gens qui le prennent. Si encore on l'écrivait sans un *e* majuscule !

3° Il ne faut pas dire un *fils*, mais un *garçon*. Puisqu'on ne se contente pas d'annoncer la naissance d'un enfant, c'est que l'on entend désigner son sexe. *Fils* n'établit que la relation d'enfant à père et mère ; *garçon* etablit le sexe. Ecrivons donc *garçon*.

J'ai signalé trois fautes ; il y en a une quatrième : la forme de la phrase elle-même. « Madame une telle un fils » ne veut rien dire. Il y a là un sous entendu, une concision à la Tacite.

Le coupable n'est pas toujours le papa, qui s'en va joyeux porter l'avis à son journal. Le journaliste est souvent en faute.

Il y a le journaliste distrait à qui vous dites la grande nouvelle, et qui écrit sans broncher qu'il vous est né une fille, du sexe féminin.

Il y a le gazettier calembouriste qui, pour le plaisir d'un jeu de mots, change la formule et annonce qu'il est né deux jumeaux à T. T. Larivière.

Il y a le reporter enthousiaste. Il vous dit gravement que la famille de l'honorable juge Plaidédon s'est accrue d'un garçon, qui promet de marcher sur les traces de son père et d'arriver à une haute position, à force d'esprit et de talents.

Il y a le reporter sans usage du monde, qui écrira : " La dame de monsieur H., Ecuyer, un fils," ou encore: " madame Dr I, une fille." Je ne désespère pas de lire un beau matin : " Madame juge de paix K," ou " madame avocat L," ou " madame capitaine de milice M." Ce ne serait guère plus ridicule.

Nous avons de plus le journaliste vindicatif. Celui-ci se vengera de son adversaire en lui reprochant d'avoir signé l'acte de naissance de son fils de sa raison sociale et commerciale : " Zabulon et frère," au grand ébahissement du curé, à la joie intense mais étouffée du parrain.

On est parfois si prodigue de détails que l'on va jusqu'à citer le nom du parrain et de la marraine, les noms que l'enfant a reçus au baptême, le nom du prêtre qui l'a fait chrétien. Pour un rien l'on donnerait le nom de l'accoucheur. Figurez-vous donc lire un avis conçu en ces termes : " A Montréal, tel jour, par le Dr V., ce prince de l'art obstétrique, madame pharmacien B, un fils. » Dans le cas où l'on se serait servi d'une sage-femme,—ce

qui est moins distingué,—on tairait son nom. Ce serait aussi moins compromettant que la formule ci-dessus.

De la forme des avis de naissance à la nature des noms qui nous sont infligés sur les fonts baptismaux, la transition est facile : on saute vite d'un ridicule à un autre.

On se contenta pendant longtemps des vieux noms, du nom des saints qui furent, si je puis ainsi parler, les pionniers, les locataires emphytéotiques du calendrier. On s'appelait bon nement Pierre, Joseph, François, Madeleine, Charlotte, Marguerite. Nous sommes aujourd'hui dans l'âge pompeux des Oscar, des Arthur, des Urgel, des Adolphe, les malins diront même des Alphonse. On aime le sonore. On a honte de ne point s'appeler Dolphis ou Philorome. Il n'est plus le temps des Baptiste et des Josephte. Hélas !

Lorsque commença l'ère nouvelle, on adopta pour les filles la terminaison en *ie*. Il ne vint plus au monde que des Julie, des Virginie, des Cédulie, des Eugénie, des Ulgérie. Puis vint la période des filles en *ine ;* mes souvenirs de bambin amoureux remontent jusque-là. Pour être accomplie, une fille devait se nommer Caroline, Corinne, Delphine, Alphonsine. On fit la similitude entre les noms des frères et des sœurs. Pas d'Ernest qui n'eût son Ernestine, pas d'Edouard son Edouardine ; pour Robert on créa Robertine, et tous les Louis eurent pour sœurs des Ludivine.

A l'heure qu'il est, vos sœurs et nos filles traversent la période en *a*. C'est Malvina, c'est Anna, c'est Elisa, c'est Angélina, c'est Azilda,—quand ça n'est pas Orpha, Paméla, Zuméma, Larinda, Adouilda. Il n'y a guère plus d'exception que pour Evangéline, qui nous reste de la précédente école. Encore en fait-on souvent Eva. C'est peut-être aux promenades triomphales du petit-fils d'Evangéline entre Essex et Digby, que nous devons cette faveur. Depuis qu'il est acquis à l'histoire que notre plus fougueux tribun descend de la création poétique de Longfellow, sept pour cent des filles qui naissent entre ces deux points éloignés de la Confédération sont baptisés sous ce charmant vocable.

Ces changements, ces modes baptismales, à qui les devons-nous ? Aux romanciers : à madame Cottin, à madame de Genlis, à madame de Staël, à Balzac, à Sue, à Ponson du Terrail, et à cent autres. Tous les noms inventés par les feuilletonistes ont

chance de survie. Ce sont ces messieurs qui ont trouvé les Gaudia, les Olvir, les Léobe, les Génoffe, les Guindaline, les Mélème, les Alphée, les Cécime.

S'ils voulaient s'arrêter, dans l'intérêt des familles canadiennes et acadiennes !

Après chaque canonisation, le nom du saint nouveau se trouve à la mode. Il y a des Zénon partout aujourd'hui. Peut-être même y a-t-il des Martyrdujapon dans quelque coin du pays. Vous rencontrerez un jour un ami qui vous dira :

— Voulez-vous me permettre, Madame, de vous présenter mon ami... ?

— Certainement, Monsieur.

— Monsieur Guibollard, de Québec...

— Enchantée de faire votre connaissance, Monsieur. Je connais déjà un monsieur de votre nom.

— Oh ! oui, mon cousin Martyrdujapon Guibollard, de Lévis.

— J'ignorais son petit nom ; il est charmant. Au revoir, Monsieur.

Et vous partirez avec une folle envie de rire, et quand le monsieur sera à distance polie, vous éclaterez.

Ce ne sera pas moi qui vous en ferai reproche.

Feu le grand vicaire Désaulniers me disait qu'il n'y a tant d'Alphonse au Canada que depuis la canonisation de saint-Alphonse de Liguori, en 1841. Je suis une victime de cette mode, mais j'en suis depuis longtemps vengé : mon parrain s'appelait Janvier ! L'étiquette qu'on lui avait mise à son baptême était trop lourde, selon l'expression de Lacordaire, et il mourut jeune.

Le parrain est le *sponsor* des Latins, le *sponsor* des Anglais, le répondant de son filleul. A lui la responsabilité des noms ridicules qu'il inflige à des innocents. Quand je dis parrain, je dis aussi marraine, et coupables au même degré sont ceux et celles qui portent vos enfants au baptême et les affublent de noms comme ceux-ci, par exemple : Marie d'Egypte, Stanislas de Kostka, Louis de Gonzague, François de Sales, Thomas d'Aquin, Alphonse de Liguori, etc. Marie, Stanislas, Louis, François, Thomas, Alphonse, tout court, soit, mais pas de ces rallonges sur

pruntées à la mode américaine, laquelle vous nomme un enfant George Washington Smith, Abraham Lincoln Brown, Jefferson Davis Robinson. Cette mode commence à s'introduire parmi nous. Elle a du bon quand on cherche à perpétuer le nom d'un aïeul illustre, d'un parent vénéré. Mais ne faudrait-il pas lapider le parrain qui appellerait votre garçon Victor Hugo Durand, Léon Gambetta Tremblay, ou Louis Veuillot Fortin?

Evitons aussi les noms qui prêtent au calembour, à la risée, soit en eux-mêmes, soit par l'ordre des initiales, soit par leur alliance avec le nom de famille. Si votre nom de famille commence par un *t*, n'appelez pas votre fille Ernestine Blanche; vous voyez les initiales que cela lui ferait. Soyez aussi circonspects que la famille Gouin, où personne ne portera jamais le nom de Marin; que la famille Hassin, dont vous ne verrez jamais un rejeton se nommer Marc.

Croyez-vous qu'il soit bien que l'on choisisse des noms de baptême absolument semblables aux noms patronymiques ou tout au moins s'en rapprochant d'une manière frappante? Est-ce joli de se nommer Rose Larose, Hubert Hubert, Rémi Raymond, Pierre Lapierre, Jean Saint-Jean, Bruno Brunel? Cela se voit tous les jours. C'est matière de goût; je ne dis pas que c'est mal, mais je n'aime pas cela, comme dans la chanson.

C'est un peu beaucoup la vanité qui fait que nous annonçons dans les journaux la naissance de nos enfants. Le jeune père est fier d'avoir gagné ses éperons. La jeune femme, pour qui la maternité est le plus ambitionné des titres de gloire, n'aime guère à passer pour une Sara, et quand il lui naît un enfant, elle ne se contente pas qu'Abraham en soit joyeux, elle veut que les hommes l'apprennent et que les femmes l'envient. De plus, si elle peut mettre la main sur un parrain de rang, elle brûle de le faire connaître. Dans un village, le maire et le marguillier en charge sont de gros parrains; dans une petite ville, on convoite le préfet, le député; dans une capitale, on lorgne un ministre. Songez donc que la voisine n'a peut-être trouvé qu'un commis de première classe et la fille d'un sous-chef de bureau!

A propos de parrain ou plutôt de marraine, je n'ai jamais rien lu de plus drôle que l'avis suivant. Il est tiré d'un journal français des Etat-Unis: « A telle place, le 23 du mois dernier, madame X (née Y) un fils. L'enfant a été baptisé par M. l'abbé Z, curé de la paroisse, et a reçu les prénoms suivants: Augustin, Edouard, H.

La marraine a été madame N, tante de la jeune mère, et l'on ne pouvait faire un meilleur choix, car cette dame a donné à sa nièce, tout le temps de la maladie puerpérale, les soins intelligents et empressés que donnerait, non-seulement une tante, mais une mère dévouée et remplie d'amour pour son propre enfant.»

Cela est risible sans doute, cependant, je m'abstiens de rire. Nos compatriotes des Etats-Unis ont assez l'habitude d'annoncer dans les journaux la naissance de leurs enfants, de mentionner les noms que ceux-ci ont reçus au baptême, souvent aussi de dire qui fut parrain, qui fut marraine. Cela part d'un bon fond, indique un bon naturel. Bien plus, cette coutume est une preuve de patriotisme. A cent, cinq cent mille lieux du pays, on affirme la vitalité de notre race, on transmet aux siens un message d'orgueil parfois, de bon souvenir toujours. Le vaillant émigrant qui, la pipe au bec, la hache à la main et le courage dans le cœur, part pour aller là-bas abattre la forêt, qui court chercher la fortune afin de soulager les vieux ans d'un père, afin de donner sa dot à une sœur,—quelque jolie margot en jupe de droguet mais en robe d'innocence,—cet émigrant, quand à son tour il a fait son nid, quand les sauvages de l'Amérique du nord ou les cigognes de la Grêce lui apportent un petit, quel plaisir n'a-t-il pas de faire connaître la bonne nouvelle à sa mère en cheveux blancs, et si son goût n'est pas à la hauteur de son cœur, qui de vous, Mesdames, lui jettera la première pierre? S'il écrit mal, il agit bien, et une goutte de son sang vaut toutes les encres du monde.

J'ai peut-être eu tort, Mesdames, de vous entretenir de la naissance avant le mariage; en revanche, et afin de consoler les vierges qui pourraient avoir coiffé sainte-Catherine, je traiterai le mariage avant le décès.

—*A continuer.*

ALPH. LUSIGNAN.

QUELQUES PAGES DE POLITIQUE SACREE

DE

L'hon. F. X. A. TRUDELLE

—o—

Nos chambres hautes, sénat et conseil législatif, par l'hon. F. X. A. TRUDELLE, *avocat, ancien député de Champlain à l'assemblée législative de Québec, membre du sénat du Canada.*

Montréal, EUSÈBE SÉNÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR. 1880.

I

Il y a des gens qui ne peuvent rien dire ou faire sans y intéresser plus ou moins directement la religion. Il leur faut comme une atmosphère sacrée autour d'eux, " un air condensé," comme disait Virgile, " le voile épais d'un nuage mystérieux, afin que, soustraits aux regards et aux approches de la foule, ils ne puissent être retardés dans leur marche, ni questionnés sur le but qu'ils veulent atteindre (1). " S'agirait-il d'une route à ouvrir, du tracé d'un chemin de fer, ou de l'objet le plus indifférent du monde,—car il y a des objets indifférents, quoi qu'on en dise,—qu'ils invoqueraient encore la parole de Dieu—Ecriture et Tradition—et l'enseignement de l'Eglise, pour étayer leurs opinions, très humaines pourtant, et souvent très fausses, en des matières tout à fait temporelles, et livrées entièrement à la dispute des hommes.

(1) Aeneid., lib. 1, v. 394-397.

Nous ne croyons pas faire la moindre injustice à l'hon. F. X. A. Trudelle, en disant qu'il est un de ceux-là.

L'honorable sénateur a publié, comme on sait, en l'an de grâce 1880, un opuscule intitulé : *Nos chambres hautes, sénat et conseil législatif*, avec force majuscules,—pour donner sans doute plus de relief à son sujet, ou plus de force à son argumentation,—et une multitude de fautes typographiques et grammaticales. Quant au mérite littéraire, dame ! M. Tardivel prétend qu'il n'y manque pas, mais nous croyons qu'il est resté seul de son avis, et que l'auteur lui-même, malgré les conseils de l'amour paternel, n'a jamais poussé jusque là ses prétentions ; peut-être même serait-il prêt à déclarer franchement : Je ne réclame point ce mérite, en ajoutant avec le personnage de la fable :

Je n'en *aurais* nul droit, puisqu'il faut parler net.

Si encore on pouvait dire :

C'est le fond qui manque le moins !

Mais il ne s'agit pas de tout cela. Ce que nous reprochons à l'honorable sénateur est tout autre chose ; nous lui reprochons d'avoir mis, et bien à tort, la religion à son service ; d'avoir fait à sa guise de la politique sacrée ; d'avoir voulu rendre l'Eglise plus ou moins solidaire de ses opinions ou plutôt de ses visées et même de ses passions politiques, en un mot d'avoir traité comme une servante et une esclave cette fille du ciel qui tient le sceptre et porte couronne.

Voilà son crime.

Oh ! qu'on invoque la théologie ou la religion quand cela est convenable ou nécessaire, très bien ; mais encore faut-il, même alors, les prendre comme elles sont, sans jamais se permettre de les travestir ou de les dénaturer.

L'auteur dont nous parlons, non content de prouver,—à sa propre satisfaction du moins—que ses chères chambres hautes sont " consacrées par la raison ; qu'elles répondent à la nature de notre être ; qu'elles sont nées des besoins de la société ; qu'elles sont la conséquence des principes qui sont la base de l'ordre social ; qu'elles ont reçu la sanction de l'expérience dans tous les pays ; qu'elles ont reçu la sanction des siècles, &c., &c., " arrive au pas de course sur le terrain religieux, et après avoir déjà vu les chambres hautes partout ailleurs,—ce qui devrait

au moins lui suffire,—il veut encore nous les moutrer "dans tous les cultes."

Il y a un chapitre sur ce point, et c'est le huitième de la seconde partie, intitulé : *Principe des chambres hautes admis dans tous les cultes.*

Là, en effet, tous les cultes,—ce que le savant écrivain appelle *tous* les cultes — apparaissent tour à tour, et à mesure qu'il passent devant nos yeux, M. le sénateur, avec une conviction qui étonne et afflige à la fois, nous montre les chambres hautes dans l'Eglise catholique,—sous l'ère mosaïque, —*sous* le schisme *grec* des empereurs de Constantinople(1),—*sous* le grand schisme d'Occident, —*sous* le schisme grec en Russie,—dans l'église anglicane, — dans le paganisme,—enfin partout.

M. le sénateur ouvre sa démonstration par l'ère chrétienne, pour remonter à l'ère mosaïque. Nous ne suivrons pas cet ordre, qui nous paraît peu logique, et nous verrons d'abord la thèse de l'auteur en ce qui regarde l'ère mosaïque.

II

M. le sénateur s'exprime ainsi, entremêlant son récit et ses raisonnements à ceux de Rohrbacher, sur lequel il prétend s'appuyer :

"Dieu, dit-il, avait un peuple choisi, dont il s'était réservé la direction immédiate, même en matières de l'ordre matériel et des intérêts temporels. Il s'en fit le législateur, le conseiller direct, le roi.

"Il dicte à Moïse non seulement les lois, mais encore la *forme de gouvernement* qu'il veut établir sur Israël. Or, dans cette *forme de gouvernement*, l'on retrouve le principe des chambres hautes.

« Moïse avait d'abord dit au peuple : « Choisissez-vous donc, « d'entre vos tribus, des hommes sages, intelligents et renommés, « et je les établirai vos chefs. » Et d'après ce choix du peuple, il avait établi les principaux des tribus chefs sur les enfants « d'Israël, les uns commandants de mille, les autres de cent, les « autres de cinquante, les autres de dix, pour être leurs magistrats et leurs juges. »

---

(1) *Sous* le schisme nous paraît une drôle d'expression. Nous doutons fort, par exemple, qu'on puisse dire : tel homme a vécu *sous* le grand schisme d'Occident. Nous admirons aussi le soin que M. le sénateur a pris de dire le shisme *grec* de Constantinople.

M. le sénateur cite là l'abbé Rohrbacher, t. I, p. 240, puis il continue :

" Et il (Moïse) avait ainsi posé le principe de la représentation populaire.

« Mais il est un fait très digne de remarque : ce fut à la suggestion d'un homme, de son beau-père, prêtre de Madian, c'est-à-dire jusque-là idolâtre et ne faisant qu'entrevoir l'aurore de la vérité, que Moïse pose ainsi le principe des institutions populaires.

« Quelque temps après, à la suite d'un soulèvement du peuple et du découragement de Moïse, qui ne pouvait plus supporter les clameurs de la multitude, *Dieu pose lui-même le principe des chambres hautes*, non pas élues par le peuple, mais choisies par Moïse et consacrées par Dieu lui-même.

« L'Eternel répondit à Moïse : « Assemble-moi soixante-dix « hommes des *anciens* d'Israël, que tu sais être les *anciens* et les « intendants du peuple, et tu les conduiras à la porte du taber- « nacle d'alliance, et tu les feras demeurer là avec toi. Et je des- « cendrai, et je te parlerai là ; et *je prendrai de l'esprit qui est sur* « *toi*, et je le mettrai en eux, afin qu'ils portent avec toi le far- « deau du peuple et que tu n'en sois pas chargé seul... Moïse « sortit donc du tabernacle et rapporta au peuple les paroles de « l'Eternel. En même temps, il assembla les soixante-dix hommes « d'entre les anciens d'Israël. Et l'Eternel descendit en la nuée, « lui parla, *prit de l'esprit qui était sur lui, et en donna aux* « *soixante-dix anciens. Et quand l'esprit se fut reposé sur eux, ils* « *prophétisèrent.* Or, deux de ces hommes étaient demeurés « dans le camp ; l'un s'appelait Eldad et l'autre Médad. L'esprit « se reposa sur eux, car ils avaient été désignés, mais n'étaient « pas allés au tabernacle. Comme donc ils prophétisaient dans le « camp, un jeune homme courut et l'annonça à Moïse disant : « Eldad et Médad prophétisent dans le camp, &c. (Rohrb., p. 284 et 285).

« Ces soixante-dix anciens, ajoute l'auteur (Rohrbacher), sont institués divinement les coopérateurs de Moïse dans le gouvernement, et *deviennent le sénat perpétuel de la nation.*

« N'était-ce pas, en effet, une institution divine du sénat juif que Dieu fit alors ?

« Il n'y a pas de doute que Moïse avait été antérieurement préposé au gouvernement de ce peuple avec le pouvoir absolu en sa personne. Or, quel était cet esprit que Dieu prit de Moïse pour le donner aux soixante-dix anciens, si ce n'était le pouvoir de gouvernement, jusque-là résidant en Moïse seul et auquel il fit participer les anciens d'Israël ? Ne nous semble-t-il pas assister au sacre d'un roi ou même d'un pontife ? N'est-il pas évident que Dieu lui-même investit, par là, la première chambre haute

d'Israël d'une partie de l'autorité souveraine sur son peuple choisi ?

" Or, aucune consécration semblable n'a eu lieu en faveur des élus du peuple.

« Le mot *prophétiser*, dans le langage de l'Ecriture, « s'applique « à toutes les opérations surnaturelles de l'Esprit de Dieu dans « l'homme ; » et l'expression « qu'ils prophétisèrent » veut dire évidemment qu'ils furent éclairés des lumières surnaturelles ou des grâces d'état nécessaires pour remplir les hautes fonctions dont ils étaient revêtus ; et qu'ils se mirent à remplir ces fonctions.

« Peut-il exister un enseignement plus positif ?

« Et puisque Dieu lui-même, dans sa divine sagesse et dans sa sollicitude paternelle pour son peuple choisi, daigne le doter d'une chambre haute, ne doit-on pas en conclure que c'était là un des éléments les plus précieux d'un bon système de gouvernement ?

« Encore une fois, les sociétés chrétiennes peuvent-elles hésiter à maintenir les chambres hautes, lorsqu'elles ont été établies sur les modèles que Dieu lui-même a donnés aux hommes ?

« C'est un fait historique bien connu que ce sénat des soixante-dix, institué par Moïse et consacré par Dieu lui-même, se perpétua, sans interruption, jusqu'à la dispersion des Juifs. Il était connu, dans les derniers temps, sous le nom de *Sanhédrin.* »

Avant de commencer l'examen de cette étrange théorie politico-religieuse, constatons que c'est bien réellement au nom de Dieu que M. le sénateur plaide ici la cause des chambres hautes. Nouveau Médad, tardivement doté de la soixante-dixième partie d'un esprit emprunté à quelque nouveau Moïse, il prophétise dans le camp. Si étonnant que cela puisse paraître, nous n'y objecterions pas : plaise à Dieu que tout le monde prophétise ! Mais, hélas ! M. le sénateur " prophétise " mal, ce qui prouve qu'il n'en est pas aujourd'hui comme autrefois de ceux qui assument la grave mission d'éclairer ou de gouverner leurs frères. Nous en sommes fâché pour lui, mais franchement, à part les textes de l'Ecriture, qu'il tronque et présente sous un faux jour, il est impossible de trouver rien de juste dans son argumentation, un seul mot de vrai dans les conclusions qu'il tire, ou plutôt dans les affirmations qu'il énonce.

Suivons-le pas à pas.

III

Comme on l'a déjà remarqué sans doute, M. le sénateur veut bien tout d'abord laisser tomber un regard sur l'élément démocratique, « qui entre dans certaines constitutions, » ou, comme il s'exprime lui-même, sur le principe de la représentation populaire, et nous en indiquer l'origine. Il est vrai que, d'après le savant exégète, cette origine n'aurait rien de très honorable, mais enfin tenons-lui compte de ce qu'il a pu dominer un instant ses instincts aristocratiques et daigné rattacher tant bien que mal le principe de la représentation populaire à l'histoire du peuple de Dieu. Quoi qu'il en en soit, voici la savante théorie de l'écrivain : C'est Moïse, qui, un jour, avant la promulgation du Décalogue au Sinaï, aurait dit au peuple de se choisir d'entre les tribus des hommes sages, intelligents et renommés, pour être établis chefs sur les enfants d'Israël, les uns commandants de mille hommes, les autres de cent, les autres de cinquante, les autres de dix, pour être leurs magistrats et leurs juges. Puis, sans plus de façon, sans nous dire ni comment ni pourquoi, M. le sénateur prononce : « Et il (Moïse) avait ainsi posé le principe de la représentation populaire. »

Mais, de grâce, M. le sénateur, comment cela ? Où prenez-vous ici le principe de la « représentation populaire ? »

Est-ce parce que c'est le peuple qui aurait été appelé à choisir ces magistrats ?

Est-ce parce que ces magistrats représentaient le peuple ?

Mais il n'en est rien, et si, au lieu de citer un historien qui traduit au courant de la plume sans prévoir l'abus qu'on pourra faire de quelques-unes de ses expressions, vous aviez consulté le texte de l'Ecriture, vous y auriez lu votre propre condamnation.

Vous y auriez vu, en effet, que c'est Moïse lui-même qui fit ce choix. Ainsi le lui avait conseillé son beau-père Jéthro : « Choisis d'entre tout le peuple, *provide autem de omni plebe viros potentes virtute et timentes Deum*, des hommes fermes et courageux qui craignent Dieu, qui aiment la vérité, et qui soient ennemis de l'avarice ; établis les uns princes de mille, les autres de cent, les autres de cinquante, les autres de dix, *et constitue ex eis tribunos*, &c. » Le conseil plut à Moïse, lequel, dit l'Ecriture, « fit

tout ce que son beau-père lui avait conseillé, *fecit omnia quae ille suggesserat.* Et ayant élu de tout le peuple d'Israël des hommes fermes et courageux, *et electis viris strenuis de cuncto Israël, constituit eos principes populi, tribunos*, &c., il les établit princes du peuple, princes de mille hommes, &c.

Voilà les expressions mêmes de l'Exode (ch. XVIII, 13-27), où le fait est raconté pour la première fois.

Nul vestige d'élection populaire.

Plus loin, dans le Deutéronome (I, 9-18), lorsque Moïse rappelle ce fait aux Israélites, il ne s'exprime pas autrement. « Et moi, en ce même temps, je vous dis : Donnez-moi, ou laissez-moi choisir parmi vous, *date ex vobis*, des hommes sages, &c... Et je pris de vos tribus des hommes sages et nobles, *tulique de tribubus vestris viros sapientes et nobiles*, et je les établis vos chefs, tribuns, *et constitui eos principes, tribunos*, &c. »

Encore ici, nulle trace de choix ou d'élection populaire. C'est toujours Moïse qui choisit, *tuli.*

Enfin, plus tard, cette même organisation est consacrée par la loi, et Dieu dit à Moïse :

« Vous établirez, *constitues*, des juges, *iudices*, et des maîtres, *magistros*, à toutes les portes des villes que le Seigneur votre Dieu vous aura données, en chacune de vos tribus, afin qu'ils jugent le peuple selon la justice, sans se détourner ni d'un côté ni de l'autre. »

Nnl mention, encore une fois, d'élection populaire.

Ajoutons que le texte hébreu (XVI, 18 ; I, 15) porte : « J'ai pris pour les placer sur vous les chefs des tribus. »

Or, on sait que les chefs des tribus n'étaient pas élus par le peuple, mais qu'ils « ne devaient qu'à l'ordre de primogéniture leur influence patriarcale » (Darras I, p. 641).

Voilà donc cette fameuse organisation mentionnée trois fois dans l'Ecriture, une fois dans l'Exode, et deux fois dans le Deutéronome, sans qu'il soit jamais question d'élection populaire.

Maintenant, supposons que ces juges, au lieu d'avoir été choisis par Moïse, l'aient été par le peuple, faudra-t-il en conclure, avec M. le sénateur, que Moïse ait *posé* là « le principe de la représentation populaire ? »

Nullement.

En effet, qu'est-ce que « le principe de la représentation populaire ? » Si ces expressions ont un sens, elles signifient que le peuple, en possession d'une certaine partie de l'autorité politique, confie cette autorité à quelques hommes de son choix afin qu'ils l'exercent à titre de mandataires. Le peuple, ne pouvant aisément se réunir, se fait représenter. Le choix de ses représentants est libre, et dès qu'il existe, les élus du peuple n'ont pas besoin d'aller demander leur titre ou leur autorité à qui que ce soit: ils sont, par le fait seul de l'élection, représentants du peuple et représentants autorisés, habiles à exercer la part d'autorité qu'ils viennent de recevoir ; alors ils concourent à la confection des lois, et ce concours est tellement essentiel qu'aucune loi ne peut exister sans lui.

Voilà le principe de la représentation populaire, ou les mots n'ont plus de sens.

Or, trouverez-vous même l'ombre de ces éléments essentiels dans l'organisation des juges ou magistrats d'Israël ? Non, pas même l'ombre. C'est le peuple qui les choisit, soit,—nous l'accordons pour un instant, sans l'admettre du tout,—mais à quoi se réduit cette désignation ou ce choix ? Simplement à ceci : présenter à Moïse, lui désigner des hommes fermes et courageux, craignant Dieu, aimant la vérité, ennemis de l'avarice, sages et habiles, d'une vie exemplaire et d'une probité reconnue, nobles.

Voilà tout, absolument tout.

Ainsi ce n'est point le peuple qui les fait juges, c'est Moïse, *constitue ex eis*, dit Jéthro ; il (Moïse) les établit princes du peuple, *constituit eos ;* laissez-moi choisir des hommes sages afin que je les établisse juges, *ut ponam eos vobis iudices*, dit Moïse ; et je pris de vos tribus des hommes sages et je les établis pour être vos princes, ajoute-t-il, *et constitui eos principes ;* c'est à Moïse que Dieu dit : Vous établirez des juges et des maîtres, *iudices et magistros constitues :* c'est Moïse qui institue entre eux une hiérarchie : *tribunos* (*chiliarchas*), *centuriones*, *quinquagenarios*, *decanos*.

Ce n'est point le peuple, c'est Moïse qui leur communique l'autorité de juger, autorité subordonnée à la sienne, limitée, entourée de restrictions, comme on peut s'en convaincre en relisant le texte de l'Ecriture : Qu'ils réservent pour vous (pour

Moïse) les plus grandes affaires et qu'ils jugent seulement les plus petites, *quidquid autem maius fuerit, referant ad te, et ipsi minora tantummodo iudicent;* mais ils rapportaient à Moïse toutes les affaires les plus difficiles, jugeant seulement les plus aisées, *quidquid autem gravius erat referebant ad eum, faciliora tantummodo iudicantes;* si vous trouvez, leur dit Moïse, quelque chose de plus difficile, vous me le rapporterez, et je l'écouterai, et je vous ordonnai alors tout ce que vous deviez faire, *quod si difficile vobis visum aliquid fuerit, referte ad me,— tamquam ad supremum iudicem,* ajoute Menochius,—*et ego audiam. Praecepique omnia quae facere debereits.*

Ce n'est point le peuple que ces juges représentent, c'est Moïse. Ce n'est point au nom du peuple qu'ils exercent leurs fonctions, mais au nom de Moïse; ils ne sont point les mandataires du peuple, mais de Moïse, lequel, au dire de M. le sénateur,—ce qui est néanmoins aussi faux que tout le reste,— était «préposé au gouvernement du peuple avec le pouvoir *absolu* en sa personne.»

Donc, même, en admettant—ce qui pourtant n'est pas vrai,—que le peuple ait fait un premier choix de ces magistrats, ou plutôt les ait désignés à Moïse, il n'y aurait encore là nul vestige du principe de la représentation populaire.

En effet, remarquons-le bien, encore une fois, le peuple n'a pas nommé, choisi ou élu ses juges; mais, tout au plus,—comme nous l'accordons un instant,—aurait-il choisi ou désigné, présenté à Moïse des hommes sages et habiles, afin que celui-ci les fît juges, *ut ponam eos vobis principes*; et ces hommes sages ne représentent pas le peuple, mais représentent Moïse, dans certaines limites. En quoi n'apparaît d'aucune façon «le principe de la représentation populaire.» Comment donc, enfin, M. le sénateur a-t-il pu voir le principe de la représentation populaire là où le peuple n'est en aucune façon représenté, où même il n'élit personne ?

Oui, M. le sénateur, tout cela est si vrai que les interprètes de l'Ecriture, les exégètes les plus savants, et les historiens les plus soigneux,—qu'ils voient ou non dans l'Ecriture la trace de ce qu'on appelle une forme de gouvernement,—ne manquent pas de rapprocher cette institution de celle des soixante-dix vieillards, que vous regardez comme un sénat. A leurs yeux, toutes les deux sont fondées sur le même principe.

Vous en avez un exemple dans l'excellente *Histoire générale de l'Eglise* de l'abbé Darras, I, 639-640.

Du reste, par cela seul que ces juges, maîtres, etc., commandaient les uns cent hommes, les autres cinquante, etc., il est bien prouvé qu'ils n'avaient aucun pouvoir législatif sur la nation.

Un mot, avant de clore ce chapitre : Prenez garde, M. le sénateur, votre exégèse nous conduit aux juges électifs, ou élus par le peuple.

C'est sérieux.

IV

En affirmant, dans un moment de générosité et d'abandon, que Moïse, dans l'institution des juges, posait le principe de la représentation populaire, M. le sénateur heurtait ses propres sentiments ; mais il fallait bien que le peuple eût sa part sous la loi de Moïse, afin que cette part eût sa raison d'être aussi dans le régime constitutionnel. Mais attendons, l'ancien député de Champlain va lui faire payer l'hommage forcé qu'il vient de lui rendre, en pure perte. Savez-vous, en effet, comment il se fait que Moïse ait posé « le principe des institutions populaires ? » Est-ce en vertu d'un ordre venu du ciel ? Oh ! non ; rien de divin dans l'origine de cette institution : « ce fut à la suggestion d'un homme, de son beau-père, prêtre de Madian, c'est-à-dire jusque-là (1) idolâtre, et ne faisant qu'entrevoir l'aurore de la vérité... » Et c'est là « un fait très digne de remarque » aux yeux du noble sénateur. Aussi, ajoute-t-il encore qu'aucune consécration semblable à celle des soixante-dix anciens ou sénateurs n'a eu lieu en faveur des élus du peuple.

Ainsi voilà la représentation populaire joliment mise à sa place ; son origine, tout humaine, est même entachée de paganisme, et remonte aux ténèbres de l'idolâtrie.

Eh bien, M. le sénateur, croyez-le, notre intention n'est pas de comparer l'origine de la représentation populaire avec celle de la représentation aristocratique, et si nous relevons votre étrange petite remarque, c'est pour donner une nouvelle preuve de vore savoir faire.

---

(1) Voilà un *c'est-à-dire* qui vient drôlement, et un *jusque-là* bien planté ! Quel rapport nécessaire y a-t-il entre prêtre de Madian et idolâtre ? Et à quoi se rattache votre *jusque-là ?*

D'abord, savez-vous que ce Jéthro, ce prêtre de Madian, cet idolâtre qui ne fait qu'entrevoir l'aurore de la vérité, comme vous dites, n'était pas, après tout, si aveugle, et qu'il ne serait pas déplacé, même aujourd'hui, parmi nos sénateurs les mieux inspirés !

En effet, l'Ecriture ne nous dit-elle pas que Moïse lui avait confié sa femme et ses deux fils ?

Ne nous dit-elle pas qu'il avait déjà appris, avant de venir les trouver dans le désert, tout ce que Dieu avait fait en faveur de Moïse et de son peuple, et comment il les avait fait sortir de l'Egypte ? Ne nous dit-elle pas que Moïse le reçut avec les plus grands honneurs, *adoravit et osculatus est eum* ? Ne nous dit-elle pas qu'après avoir entendu raconter de nouveau, de la bouche même de Moïse, toutes les merveilles que le Seigneur avait faites contre Pharaon et contre les Egyptiens en faveur d'Israël, tous les travaux que les Hébreux avaient soufferts dans le chemin, et la manière dont le Seigneur les avait sauvés, il se réjouit beaucoup, ou plutôt fut ravi comme en extase (*εξεστη*, *obstupuit*) à la vue de toutes les grâces que le Seigneur avait faites à Israël ? Ne lui met-elle pas dans la bouche, alors, ce beau cantique : « Béni soit le Seigneur, qui vous a délivrés de la main des Egyptiens et de la tyrannie de Pharaon, et qui a sauvé son peuple de la puissance de l'Egypte ? » Ne lui fait-elle pas dire : « Je connais maintenant—plus que jamais, ajoutent les commentateurs—que le Seigneur est grand et au-dessus de tous les dieux, comme il a paru lorsque les Egyptiens se sont élevés si insolemment contre son peuple ? Enfin, n'ajoute-elle pas qu'il offrit à Dieu des holocautes et des hosties, et qu'Aaron et tous les anciens d'Israël vinrent manger du pain avec lui devant le Seigneur, c'est-à-dire prendre part aux sacrifices qu'il avait offerts au Dieu d'Israël (1) ?

---

(1) « Jéthro, beau-père de Moïse, vint donc le trouver avec ses enfants et sa femme dans le désert, où il avait fait camper le peuple, près de la montagne de Dieu. Et il envoya dire à Moise : c'est Jéthro, votre beau-père, qui vous vient trouver avec votre femme et vos deux enfants. Moïse étant allé au devant de son beau-père, se baissa profondément devant lui, et le baisa, et ils se saluèrent en se souhaitant l'un à l'autre toute sorte de bonheur. Jéthro entra ensuite dans la tente de Moïse, qui raconta à son beau-père toutes les merveilles que le Seigneur avait faites contre Pharaon et contre les Egyptiens en faveur d'Israël, tous les travaux qu'ils avaient soufferts dans le chemin

M. le sénateur, rien de cela ne s'accorde avec la demi-idolâtrie que vous prêtez au beau-père de Moïse.

Il nous serait facile d'ajouter que la foi et la piété de Jéthro passèrent à sa postérité.

Enfin, vous qui feuilletez avec tant de soin l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique* de l'abbé Rohrbacher, et qui avez extrait un paragraphe de la page 240 du 1er volume, comment se fait-il que vous n'ayez pas vu, tout à côté, dans la même page, le passage qu'il consacre à Jéthro ? Et si vous l'avez vu comment se fait-il que vous n'ayez pas été frappé du témoignage que le savant historien rend à ce prêtre de Madian ? Comment se fait-il que vous osiez nous représenter comme un idolâtre (jusque-là idolâtre, dites-vous) un homme que l'histoire appelle *prêtre du Dieu véritable.*

Voici ce passage de Rohrbacher :

« Ces sacrifices qu'il (Jéthro) offre lui-même, et auxquels viennent prendre part tous les chefs d'Israël, sont une preuve de plus que Jéthro était PRÊTRE DU DIEU VÉRITABLE. Son alliance avec Moïse le supposait déjà. Il descendait d'ailleurs d'Abraham par Céthura. Quand il dit : « Maintenant je connais que l'Eternel est grand par-dessus tous les dieux, » ces paroles marquent seulement que l'éclat des merveilles que Dieu avait faites par Moïse en Egypte lui donnait une idée de sa souveraine grandeur incomparablement plus haute que celle qu'il en avait eue jusqu'alors. C'est ainsi que Dieu lui-même dit à Abraham, lorsqu'il venait de lever le bras pour immoler son fils : « Maintenant je connais que vous craignez Dieu. » Non pas qu'il ne le connût très-bien auparavant, mais parce que ce patriarche venait de lui en donner la preuve la plus indubitable. »

Prêtre de Madian, c'est-à-dire jusque-là idolâtre ! Mais, monsieur le sénateur, savez-vous que cette conclusion accuse un

---

et la manière dont le Seigneur les avait sauvés. Jéthro se réjouit beaucoup de toutes les grâces que le Seigneur avait faites à Israël, et de ce qu'il l'avait tiré de la puissance des Egyptiens. Et il dit : Béni soit le Seigneur qui vous a délivrés de la main des Egyptiens, et de la tyrannie de Pharaon, et qui a sauvé son peuple de la puissance de l'Egypte. Je connais maintenant—*plus que jamais*, ajoute le commentateur Menochius, *clarius scilicet quam antea* —que le Seigneur est grand, et au-dessus de tous les dieux (comme il a paru à l'égard des Egyptiens) lorsqu'ils se sont élevés si insolemment contre son peuple. Jéthro, beau-père de Moïse, offrit donc à Dieu des holocaustes et des hosties, et Aaron et tous les anciens d'Israël vinrent manger du pain avec lui devant le Seigneur. »

étrange oubli de l'histoire et de l'action de la Providence ? Est-ce qu'il n'y a pas eu, en dehors du peuple de Dieu, des prêtres du Très-Haut, des patriarches et des prophètes, figures parlantes de l'Homme-Dieu?

Rappelez vos souvenirs et reportez-vous à des temps plus reculés. Abraham était parti de l'Egypte et revenait dans le pays de Chanaan, que Dieu lui promit ; il habita dans la vallée de Mambré, prit une part glorieuse à une guerre contre le roi d'Elam, et alors « Melchisédech, roi de Salem, offrant du pain et du vin (car il était prêtre du Dieu très haut), le bénit, disant : « Béni soit Abraham par le Dieu très haut, créateur du ciel et de la terre, et béni soit le Dieu très haut qui a livré tes ennemis entre tes mains. » Abraham lui donna la dîme de tout.

« Mais quel est donc ce roi-pontife? se demande l'abbé Rohrbacher. Quel est son père et quelle est sa mère ? Quand est-il né, quand est-il mort ? L'Ecriture n'en dit rien ; elle nous le montre sans généalogie et comme vivant toujours. Environ neuf siècles plus tard, le prophète-roi jette sur lui un rayon de lumière. Dans le psaume que David commence par ces paroles : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied, » il est dit : « Jéhovah l'a juré, et il ne se repentira point : Tu es prêtre éternellement, selon l'ordre de Melchisédech (1). » Voilà des paroles bien solennelles ; Dieu les confirme par un serment. Mais combien de mystères encore ! Qui nous les dévoilera ! Dieu lui-même, par la bouche de Paul.

" Melchisédech était la figure de l'Homme-Dieu, grand-prêtre d'un nouveau sacerdoce. Sans père, sans mère, et rendu semblable au Fils de Dieu, qui est sans mère dans le ciel et sans père sur la terre, sans naître ni sans mourir, il paraît éternel comme Jésus-Christ ; il est roi et pontife tout ensemble du Dieu très haut, en figure du sacerdoce royal de la nouvelle alliance ; son nom est Melchisédech, roi de justice ; il est roi de Salem, c'est-à-dire roi de paix, et ce sont des titres de Jésus-Christ. Abraham lui paye la dîme de toute sa depouille, et il reconnaît l'éminence de son sacerdoce, lui qui portait en lui-même Lévi et Aaron, qui devaient sortir de son sang ; il humilie devant ce grand sacrificateur le sacerdoce de la loi, et toute la race de Lévi, où celle d'Aaron était renfermée, paye la dîme en Abraham à cet admirable pontife. Abraham, qui se fait bénir par ses mains, se montre par là son inférieur ; car *c'est une vérité sans contestation que le moindre est béni par un supérieur* (2), et lui soumet en même temps

(1) *Ps.* 109.

(2) *Hébr.*, 7.

tout le sacerdoce de la loi..... Ici se découvre un nouveau mystère, mystère d'ineffable bonté. Chanaan avait été maudit par son grand-père ; il avait été condamné à être le serviteur des serviteurs, et toutefois, au sentiment commun des interprètes, Melchisédech, ce personnage plus grand qu'Abraham, ce pontife plus élevé qu'Aaron, ce roi de justice et de paix, cette image si excellente de Jésus-Christ, était de la race de Chanaan. O abîme des miséricordes de notre Dieu ! qui pourra jamais sonder vos profondeurs ? Adorons et bénissons (Rohrbacher, I, 121-122) !"

Voilà qui est beau, M. le sénateur, sublime, et qui donne une haute idée de la bonté de Dieu.

Ce n'est pas ainsi que vous parlez.

En homme qui ne sait pas, mais qui a pourtant de si bonnes raison de savoir douter, vous auriez dit : Roi de Salem, par conséquent idolâtre, comme vous l'avez dit en effet : Prêtre de Madian, par conséquent idolâtre ; et vous n'auriez pascru méconnaître en cela la miséricordieuse action de la Providence sur les peuples étrangers aux descendants d'Israël !

Tout entier à la ridicule besogne de représenter le Dieu puissant, bon et miséricordieux, comme absorbé par le soin de se donner l'appui de chambres, basse et haute, pour gouverner son peuple, ou plutôt dans votre ridicule passion de nous faire accroire que l'origine des institutions populaires n'eut en Israël rien de divin, vous ne craignez pas d'ériger en axiome l'oubli de tous les peuples étrangers, fatalement livrés par la Providence aux ténèbres de l'idolâtrie.

Cela fait votre affaire !

Oui, sans doute, mais très peu celle de la Providence, bonne et miséricordieuse, qui veut que *tous* les hommes arrivent à la lumière et soient sauvés.

Et vous croyez servir la bonne cause !

Pauvre sénateur !

Au reste, l'exemple de Melchisédech n'est pas le seul qui vous condamne. Voici d'autres faits non moins éloquents :

" De même, ajoute Rohrbacher (p. 174), Ismaël, le père des Arabes, est chassé de la maison paternelle ; mais, avec le souvenir de la foi d'Abraham, il emporte dans les déserts une promesse divine, et pour lui et pour toute sa race. "

Abiméleph, roi de Gérare, on le voit à la manière dont Dieu lui parle et dont Abimélech répond, qne ce roi des Philistins, observe encore Rohrbacher, avait la connaissance et la crainte de Dieu.

" Esaü, dit toujours le même auteur, perd par sa faute l'héritage paternel des promesses et des bénédictions, et toutefois, nous allons voir parmi ses descendants un patriarche et un prophète, qui sera une prophétie parlante du Christ, et dans ses souffrances et dans sa résurrection. "

Ce prophète « vivait dans la terre de Hus ; son nom était Job, et cet homme-là était simple et droit, craignant Dieu et s'éloignant du mal. "

Par tous ces exemples, vous voyez, M. le sénateur, à quoi se réduit votre petit syllogisme : Prêtre de Madian, c'est-à-dire idolâtre.

C'est une hérésie historique, et la preuve que vous ignorez complètement les voies admirables de la Providence dans le monde.

Maintenant, laissant de côté la question des personnes pour celle des choses, dites-nous donc, M. le sénateur, le conseil de Jéthro, ce prêtre de Madian, espèce d'idolâtre, était-il, après tout, si mauvais ?

Il ne paraît pas, puisque Moïse s'empressa de le suivre, ou fit tout ce que Jéthro lui avait conseillé.

Croit-on que Dieu lui-même, le monarque souverain du peuple choisi, eût permis une telle organisation, s'il ne l'eût eue pour agréable et si vraiment Jéthro n'eût alors parlé en son nom ? C'est bien ce qu'indique assez clairement le discours même que Jéthro tient à Moïse : " Ecoutez ce que j'ai à vous dire et le conseil que j'ai à vous donner, et Dieu sera avec vous, *et erit Deus tecum;* si vous faites ce que je vous dis, vous accomplirez le commandement de Dieu, *implebis imperium Dei.*

Qu'on lise attentivement le discours que Jéthro tient à Moïse, et l'on se convaincra, non seulement qu'il ne parle pas en néophyte, mais que tout y est pesé, et l'on dira avec Rohrbacher : " Ce conseil était d'un sage qui avait l'expérience du gouvernement. "

Puis, n'est-ce pas la même organisation, comme le remarque l'abbé Darras, qui fut plus tard sanctionnée par la loi, quand Dieu dit à Moïse : " Vous établirez des juges et des maîtres *magistros*, à toutes les portes des villes que le Seigneur vous aura

données, en chacune de vos tribus afin qu'ils jugent le peuple selon la justice (1) ? "

Enfin, cette élection populaire,—si tant est qu'il y ait eu élection populaire,—fut-elle après tout si malheureuse ? Est-ce qu'elle ne donna pas, selon le vœu de Jéthro, des hommes fermes et courageux, craignant Dieu, aimant la vérité, et ennemis de l'avarice, sages et habiles, d'une vie exemplaire et d'une probité reconnue, nobles enfin ? *Et electis viris strenuis de cuncto Israel, constitui eos principes ; tulique de tribubus vestris viros sapientes et nobiles, et constitui eos principes, tribunos, etc.*

D. Calmet, lui, ne se gêne pas de justifier le conseil de Jéthro en ces termes : " Moïse exécuta le conseil de Jéthro ; il établit grand nombre de juges et d'officiers parmi le peuple ; et bientôt tout le monde s'aperçut de l'avantage de cet établissement (2)." Bien plus, si l'on en croit Rohrbacher (3), ce serait dans ce grand nombre de magistrats établis par Moïse, d'après le conseil de Jéthro, qu'auraient été choisis les soixante-dix anciens, qui, selon vous, formèrent le sénat du peuple de Dieu.

Nous le savons, pour ne pas laisser soupçonner à vos lecteurs que votre cher sénat des soixante-dix anciens relevât en aucune façon de l'élection populaire, vous avez eu soin de tronquer le passage que vous citez. Rohrbacher dit : " Ici les soixante-dix, choisis par Moïse *dans ce grand nombre de magistrats qu'il avait établis d'après le conseil de Jéthro et avec l'assentiment du peuple*, sont institués divinement ses coopérateurs dans le gouvernement et deviennent le sénat perpétuel de la nation. " Oui, mais cette circonstance sonne mal aux oreilles de l'hon. sénateur, qui veut, bien entendu, qu'un sénat ne doive rien au peuple ; il l'omet prudemment, et dit : " Ces soixante-dix, ajoute l'auteur, Rohrbacher, sont institués divinement les coopérateurs de Moïse dans le gouvernement, et deviennent le sénat perpétuel de la nation (4). "

M. le sénateur, nous sommes loin de souscrire à ces paroles du savant auteur de l'*Histoire de l'Eglise*, et vous savez pourquoi ; mais

(1) Deut., XVI, 18.

(2) Histoire de l'ancien et du nouveau Testament, t. I, liv. II, p. 220.

(3) Loc. citat.

(4) On voit que l'honorable sénateur retranche ici en plein milieu de la phrase, les mots suivants : « Choisis par Moïse dans le grand nombre des magistrats qu'il avait établis d'après le conseil de Jéthro et avec l'assentiment du peuple. » Cela lui a paru par trop démocratique !

puisque vous le citiez, vous, en vous appuyant de son autorité, pourquoi tronquer ce passage, et même y retrancher ce que l'historien avance de plus soutenable, sans indiquer le moins du monde, ne fût-ce que par quelques points, cette mutilation ? Ah ! cela se comprend : votre thèse principale en eût souffert et vous avez tout bonnement effacé ce qui vous condamnait. Avec une pareille tactique, vous pourriez ranger tous les écrivains de votre côté ; mais est-ce franc, et après tout *cui bono ?*

V

Après avoir, en quelques lignes pleines d'erreur, comme on le voit, disposé, à sa manière et plus ou moins cavalièrement, du « principe de la représentation populaire, » du principe des « institutions populaires », du sort des « élus du peuple, » M. le sénateur arrive à son sujet : les chambres hautes. Oh ! là, il est chez lui, parfaitement à l'aise ; on dirait vraiment qu'il siège au conseil des soixante-dix, ou au Synedrium. Il y a quelque chose de mystérieux dans ses manières et dans ses paroles, plus ou moins entrecoupées, à la façon de celles des oracles ; on sent que s'il combat, c'est avant tout *pro aris et focis*

Ici ce n'est plus l'homme, le prêtre de Madian, qui fait des suggestions tout humaines, ni Moïse qui se mêle d'agir plus ou moins à l'aveugle. Oh ! non ; quand il s'agit des chambres hautes, c'est Dien lui-même qui intervient, et encore, pour mieux indiquer l'impuissance des institutions populaires, même sous un régime théocratique, M. le sénateur a grand soin de rapprocher les événements et de présenter l'institution des chambres hautes comme un remède aux maux qui régnaient en dépit des représentants du peuple.

En effet, c'est, observe M. le sénateur, « quelque temps après » l'établissement des institutions populaires, « à la suite d'un soulèvement du peuple (1) et du découragement de Moise, qui ne pouvait plus supporter les clameurs de la multitude », que *Dieu pose lui-même le principe des chambres hautes*, non pas élues (2) par

(1) Il n'y a pas eu de *soulèvement*, mais ce fut un simple *murmure*, et des pleurs, comme on le voit par le texte que nous citons plus loin.

(2) Cependant, on se le rappelle, d'après Rohrbacher, l'auteur favori de M. le sénateur Trudelle, les soixante-dix furent choisis par Moïse dans le grand

le peuple, mais choisies par Moise et consacrées par Dieu lui même. »

Le fait sur lequel repose toute la théorie de M. le sénatenr est raconté au chapitre XIe des Nombres. Nous renvoyons de texte de l'Ecriture au bas de la page (1), afin d'éviter des longueurs et des répétitions, nous bornant à le résumer ici.

Moise, affligé des plaintes et des cris du peuple, recourt au Seigneur. Le Seigneur lui répond d'assembler soixante-dix hommes des anciens d'Israël à l'entrée du tabernacle.

Le Seigneur descendit, prit de l'esprit qui était en Moise, et le communiqua aux soixante-dix anciens, qui se mirent à prophétiser.

Sur ce M. le sénateur s'écrie avec Rohrbacher, mais en tronquant la phrase, comme nous l'avons montré déjà : « Ces soixante-dix

---

nombre des magistrats qu'il avait établis d'après le conseil de Jéthro et avec l'assentiment du peuple, » ce qui donnerait au sénat d'Israël une forte teinte de démocratie, attendu qu'il serait, primitivement du moins, sorti du suffrage populaire.

(1) « Cependant un murmure s'éleva parmi le peuple, se plaignant contre le Seigneur de la fatigue qu'il endurait. Le Seigneur l'ayant entendu, fut irrité, et le feu du Seigneur s'alluma contre eux et dévora l'extrémité du camp. Le peuple cria vers Moïse ; Moïse pria le Seigneur, et le feu s'éteignit. Et il appela ce lieu l'Incendie, parce que le feu du Seigneur s'y était allumé contre eux. Or, une troupe de petit peuple venu de L'Egypte avec eux, se laissant aller à la convoitise, s'assit et pleura ; les enfants d'Israël s'étant joints à eux, tous se mirent à dire : Qui nous donnera de la chair à manger ? Nous nous souvenons des poissons que nous mangions pour rien en Egypte ; les concombres, les melons, les poireaux, les oignons et l'ail nous reviennent à la mémoire. Notre âme languit, nos yeux ne voient que de la manne... Moïse entendit donc le peuple pleurer dans chaque famille à l'entrée des tentes. Alors la colère du Seigneur s'enflamma ce murmure parut insupportable à Moïse, et il dit au Seigneur : Pourquoi avez-vous affligé votre serviteur ? Pourquoi ne trouvé-je point grâce devant vous ? Et pourqoi m'avez-vous chargé du poids de tout ce peuple? Est-ce moi qui ai donné naissance à toute cette multitude, ou qui l'ai engendrée, pour que vous me disiez : Portez-les sur votre sein, comme une nourrisse a coutume de porter un petit enfant, et menez-les dans la terre que j'ai promise avec serment à leurs pères ? Où trouverai-je des viandes pour en donner à une si grande multitude ? Ils pleurent et crient contre moi, en disant : Donnez-nous de la viande à manger. Je ne puis porter seul tout ce peuple, parce qu'il m'est devenu à charge. Si votre volonté s'oppose en cela à mon désir, je vous en conjure, faites-moi mourir, et que je trouve grâce à vos yeux, de

anciens sont institués divinement les coopérateurs de Moise dans le gouvernement, et deviennent le sénat perpétuel de la nation. » Puis il ajoute que cet esprit donné aux soixante-dix anciens n'est autre chose que « le pouvoir de gouvernement » auquel Dieu les fait participer, et que « Dieu lui-même investit, par là, la première chambre haute d'Israël d'une partie de l'autorité souveraine sur son peuple choisi. »

Alors l'auteur commence à tirer ses conclusions, tout comme si les prémisses étaient déjà complètes. Cependant, comme le personnage de la fable, il s'aperçoit qu'il n'a oublié qu'un point, mais capital aussi celui-là, c'était de prouver que cette institution, ou ce sénat des soixante-dix, était quelque chose de permanent et non pas une pure organisation tout à fait temporaire. Il y arrive, à la fin et comme à la sourdine, mais avec tout l'aplomb d'un homme qui ne sait pas douter et qui tranche le nœud gordien :

« C'est un fait historique bien connu, dit-il, que ce sénat des soixante-dix, institué par Moise et consacré par Dieu lui-même, se perpétua, sans interruption, jusqu'à la dispersion des Juifs. Il était connu, dans les derniers temps, sous le nom de Sanhédrin.

---

peur d'être accablé de tant de maux. Le Seigneur répondit à Moïse : Assemblez-moi soixante-dix hommes des anciens d'Israël, que vous saurez expérimentés et propres à gouverner ; vous les conduirez à l'entrée du tabernacle de l'alliance, où vous les ferez rester avec vous ; je descendrai vous parler ; je prendrai de l'esprit qui est en vous, et je leur en donnerai, afin qu'ils soutiennent avec vous le fardeau de ce peuple, et que vous ne soyez point accablé.

« Vous direz aussi au peuple : Purifiez-vous, demain vous mangerez de la chair... Moïse vint donc vers le peuple et lui rapporta les paroles du Seigneur ; et ayant choisi soixante-dix hommes parmi les anciens d'Israël, il les plaça près du tabernacle. Alors le Seigneur descendit dans la nuée, parla à Moïse, prit de l'esprit qui était en lui et le communiqua à ses soixante-dix hommes. L'esprit s'étant reposé en eux, ils commencèrent à prophétiser et continuèrent toujours dans la suite. Or, deux de ces hommes, dont l'un se nommait Eldad et l'autre Médad, étaient restés dans le camp ; l'Esprit se reposa sur eux, car ils avaient été désignés, et n'étaient point venus au tabernacle.

« Comme ils prophétisaient dans le camp, un jeune homme courut à Moïse et lui dit : Eldad et Médad prophétisent dans le camp. Aussitôt Josué fils de Nun, ministre de Moïse, et choisi entre plusieurs, lui dit ; Moïse, mon Seigneur, empêchez-les. Mais Moïse répliqua : Pourquoi êtes-vous jaloux à cause de moi ? Plaise à Dieu que tout le peuple prophétise et que le Seigneur répande son esprit en lui ! Après cela Moïse revint au camp avec les enfants d'Israël. » *Les Nombres*, XI, 1—30.

Pour réduire à zéro les prétentions de M. le sénateur, nous allons lui démontrer que le conseil les soixante-dix anciens n'était pas une chambre haute, sénat ou conseil législatif, d'abord parce qu'il n'en avait pas les attributions, ensuite parce que, en eût-il eu les attributions, il ne fut pas permanent ou perpétuel, comme il l'affirme, mais simplement temporaire.

Il ne fut convoqué que pour un besoin momentané.

— *A continuer.*

L'abbé T. A. CHANDONNET.

On voit en note ce qui suit : « La populace venue d'Egypte à la suite des Israélites, et qui ne devait pas participer directement aux promesses divines se laissa séduire par un sentiment de gourmandise et de sensualité. Les murmures de cette populace grossière gagnèrent promptement les Israélites eux-mêmes. Cette multitude, d'un caractère faible et versatile, se mit à pleurer comme des enfants et à regretter les légumes de l'Egypte.

« Le conseil des anciens n'était pas composé de vieillards, mais d'hommes sages et expérimentés. Ce fut l'origine ou du moins le premier modèle du Sanhédrin, qui ne paraît pas avoir été organisé avant l'époque des Machabées.» (Bourrassé et Janvier, 1871).

La "Revue de Montreal" et le "Canadien"

—o—

I

Comme on a pu le voir dans plusieurs journaux qui ont bien voulu publier notre lettre du 11 avril, le rédacteur du *Canadien*, le 23 mars dernier, jugeait à propos d'écrire ce qui suit:

« Mgr des Trois-Rivières — car c'est évidemment lui qui tient la plume — a terminé sa réplique à M. Chandonnet. Nous est avis que l'éminent prélat a fait beaucoup — nous sommes tenté de dire trop — d'honneur à cet abbé, qui a écrit, dit-on, sa brochure, moyennant finance, en acceptant, comme le prix de ses attaques contre la liberté religieuse, une souscription de la part des adversaires du clergé. »

Franchement, malgré le triste spectacle auquel des journaux comme le *Canadien* ont malheureusement accoutumé le public, en apercevant cela, nous ne pouvions en croire nos yeux.

Une réplique à notre brochure !

Mais quelle brochure ?

Nos attaques contre la liberté religieuse !

Mais quelles attaques ?

Enfin une souscription de la part des adversaires du clergé, comme prix de ces attaques !

Mais c'est un comble !

Cet homme-là veut se moquer de nous et de ses lecteurs.

Il n'a pas pu se fourvoyer à ce point, et ce n'est pas ainsi qu'on s'y prend quand on veut inventer ou en imposer à d'autres.

Toutefois, comme il y avait une apparence de sérieux dans la forme et que nous connaissions un peu le caractère de notre agresseur, nous lui écrivîmes cette lettre :

" Ottawa, 7 avril 1881.

" A M. Tarte, rédacteur en chef du *Canadien*.

" Monsieur,

" Ce n'est qu'aujourd'hui seulement, au retour d'un assez long voyage, que j'ai pu lire, dans le *Canadien* du 23 mars dernier, en tête du premier Québec, sous le titre *Agissons*, les lignes suivantes :

" Mgr des Trois-Rivières — car c'est évidemment lui qui tient " la plume — a terminé sa réplique à M. Chandonnet. Nous est " avis que l'éminent prélat a fait beauconp — nous sommes ten- " té de dire trop — d'honneur à cet abbé, qui a écrit, dit-on, sa " brochure moyennant finance, en acceptant, comme prix de ses " attaques contre la liberté religieuse, une souscription de la " part des adversaires du clergé. "

" Permettez-moi, Monsieur, de vous répondre catégoriquement :

" 1° Mgr des Trois-Rivières n'a pu ni terminer, ni même commencer de réplique à ma brochure, et voici pourquoi : c'est que la dite brochure N'A PAS ENCORE PARU, et que le manuscrit n'a pas même encore été mis entre les mains de l'imprimeur.

" 2° Pour la même raison, comment osez-vous dire qu'elle contient des attaques contre la liberté religieuse ?

" 3° Non seulement je déclare, mais je jure solennellement, car l'accusation en vaut la peine, que je n'ai point écrit cette brochure — laquelle, je le répète, n'est pas encore publiée — moyennant finance, et que je n'ai, à ce propos, ni demandé, ni accepté un seul sou de souscription, et qu'il ne m'en a jamais été offert un seul, de la part de qui que ce soit, amis ou adversaires du clergé.

" Vous me répondrez peut-être que vous avez donné ce dernier point comme un *dit-on*.

" Oh ! Monsieur, vous devez pourtant savoir mieux que bien d'autres ce que valent ces *dit-on*, et ce qu'ils couvrent de mauvaise foi et de calomnies !

" 4° Ajoutons, si cela peut être nécessaire, que Mgr des Trois-Rivères n'a fait de réplique à aucun des écrits publiés par moi,

mais qu'il a répliqué uniquement à l'auteur d'une lettre signée " un curé ", publiée dans l'*Electeur* du 25 janvier, lequel auteur N'EST PAS MOI. Je le déclare solennellement, défiant toute contradiction, de la part de qui que ce soit.

" Maintenant, Monsieur, comptant sur votre esprit de justice, je vous prie de publier cette lettre dans votre journal le plus tôt qu'il vous sera possible.

" J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

ABBÉ T. A. CHANDONNET. "

La réponse se fit longtemps attendre, si longtemps que, le 11, nous communiquâmes à plusieurs journaux notre lettre du 7, qui contenait à la fois les accusations du *Canadien* et notre défense, en l'accompagnant des réflexions suivantes :

" Vous avez là devant vous, monsieur le Rédacteur, l'acte d'accusation d'un côté, et la défense de l'autre.

" Eh bien, le croiriez-vous ? M. Tarte, qui, par un tour de force impossible à tout autre, fait faire à Mgr des Trois-Rivières une réplique à une brochure qui n'a pas paru ; M. Tarte, qui, avec une intuition plus que merveilleuse, aperçoit déjà clairement, dans un ouvrage qui n'existe pas, des attaques contre la liberté religieuse ; M. Tarte, qui pousse l'injustice et l'injure—si toutefois il est capable d'injurier quelqu'un—jusqu'au point, sur un simple *dit-on* qu'il va ramasser dans la boue, d'accuser un théologien de vendre sa plume aux ennemis de l'Eglise, et de trahir, pour un vil denier, non seulement un devoir essentiel, mais encore un serment qu'il a solennellement prêté, à trois reprises différentes, lorsque les représentants du Saint-Siège lui conféraient ses titres ; M. Tarte, enfin, qui parle et m'accuse ainsi, n'a pas encore eu le temps, depuis vendredi matin, le 8, que ma lettre lui est parvenue, de retirer ses assertions et de réparer son injustice ; je serais même surpris qu'il le fit jamais.

" Je vous prierai donc, monsieur le Rédacteur, de vouloir bien publier cette lettre dans votre journal, en faveur de la vérité et de la justice, et d'accepter par avance l'expression de ma gratitude, et de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

" Votre humble serviteur,

L'abbé T. A. CHANDONNET

11 avril 1881.

Le lendemain 12 avril,—et non pas le 11, comme M. Tarte l'affirme, par distraction sans doute, dans son numéro du 16,—le *Canadien* se résignait enfin à publier notre lettre ; et l'accompagnait des commentaires que voici :

" Ainsi parle M. l'abbé Chandonnet, T. A.

" Nous ne prendrons pas, pour lui répondre, le ton irrité qui lui a semblé indispensable pour expliquer son cas, et nous convaincre de *mauvaise foi et de calomnies.*

" Donc, nous sommes accusé d'avoir, contrairement à la vérité, écrit, le vingt-trois du mois dernier :

" I. Que M. l'abbé Chandonnet a publié une brochure dans laquelle la liberté religieuse est attaquée ;

" II. Que Mgr Laflèche lui a fait beaucoup trop d'honneur en lui répliquant ;

" III. Que le susdit abbé a reçu une souscription des adversaires du clergé.

" M. Chandonnet nous jure que sa brochure n'a pas paru, et même que son manuscrit n'est pas encore entre les mains de l'imprimeur : aussi qu'il n'a ni demandé ni accepté un seul sou comme prix de cette œuvre future.

" Cette confession de M. Chandonnet nous donne la preuve qu'à la brochure qu'il a publiée déjà contre les droits du clergé, il se propose d'en ajouter une seconde, dans laquelle il achèvera sans doute la détestable besogne à laquelle il s'est laissé cheoir, étant destiné par son talent—et par la grâce de Dieu, qui l'a porté jusqu'à l'autel—à faire tout autre chose.

" Qu'est-ce donc que cette longue étude signée " l'abbé T. A. Chandonnet " et livrée au public dans la *Revue de Montréal*, sinon une *brochure dans laquelle la liberté religieuse est attaquée ?* Quelle a été l'intention évidente de l'auteur ? Expliquer la lettre collective des évêques de manière à justifier les procès pour *influence indue*, à détruire l'autorité de ce grave document, à faire croire que l'Episcopat de cette province a agi sans discernement, sans sagesse, sans prudence, contre toutes les règles du droit ecclésiastique !

" Est ce ce mot " brochure " qui ne convient pas à M. Chandonet ? Si nous avions à l'écrire de nouveau, nous dirions que c'est un " pamphlet ", car cette étude a tous les signes caractéristiques du pamphlet : et c'est l'une des raisons pour lesquelles Mgr des Trois-Rivières, suivant nous, a fait à M. Chandonnet beaucoup d'honneur en condescendant à lui répondre.

" Sans doute, Sa Grandeur n'a pas répondu qu'à M. Chandonnet. L'abbé de la *Revue de Montréal* n'est pas, hélas, le seul écrivain qui attaque la *liberté religieuse.* L'éminent prélat a traité

toutes les objections soulevées par les adversaires des droits de l'Eglise. M. Chandonnet a eu son compte et d'autres aussi.

"Quant à la souscription, il ne nons répugne pas de nous rendre à la dénégation de M. Chandonnet. Au lieu d'argent, il a reçu les félicitations des ennemis du corps sacerdotal, dont il est l'un des membres !

" Avec cette couronne il peut se passer d'écus.

" Ajoutons que nous nous sommes contenté de mentionner comme rumeur ce fait, qui nous a été affirmé par une personne que nous avions raison de croire bien renseignée. "

Voilà toute la réponse de M. Tarte.

A notre tour maintenant.

II

Ecartons d'abord la question du " ton, " qui ne fait rien à la chose même. Calme et modéré de son naturel, M. Tarte trouve sans doute trop aisément que l'on s'irrite. Mais il peut en être sûr, malgré les apparences contraires, le sentiment qu'il réussit à éveiller en nous est beaucoup plus éloigné de l'irritation que de l'étonnement.

Quant à ce petit rôle de victime qu'il assume, en se plaignant de ce que nous avons voulu le " convaincre de mauvaise foi et de calomnies, " permettons-lui de le jouer à sa guise. Il n'y tiendra pas longtemps, attendu que ce n'est pas le sien. M. Tarte le sait bien, du reste, ce n'est pas de mauvaise foi et de calomnie que nous avons voulu le convaincre, mais d'erreur. Nous n'avons point l'habitude d'employer ces gros mots contre nos adversaires, fussions-nous intimement persuadé qu'on les mérite. Mieux vaut toujours soigner la preuve, adoucir l'expression, et laisser au lecteur le soin de juger la question personnelle de bonne foi ou de mensonge. Ainsi, quand nous disons à M. Tarte : " Vous devez pourtant savoir mieux que bien d'autres ce que valent ces *dit-on* et ce qu'ils couvrent de mauvaise foi et de calomnies, " nous n'entendons pas l'accuser de ces deux vilaines choses, mais simplement lui rappeler que c'est généralement sous le voile des *dit-on* que se cache la mauvaise foi et que la calomnie se propage, vérité qu'il doit connaître mieux que bien d'autres, car il est impossible, qu'au milieu des luttes

de chaque jour, il n'en ait pas fait personnellement la cruelle expérience.

Pourquoi donc alors vous fier à un *dit-on*, en matière aussi grave?

Pourquoi lui accorder les honneurs de la publicité, quand on en connaît soi-même la valeur, par sa propre expérience ?

Car enfin, Monsieur, vous y avez cru, pour en faire tant de cas; on ne traite point ainsi une rumeur que l'on méprise.

Tout cela, M. Tarte, serait déjà par soi-même une injure, si on ne connaissait d'ailleurs votre bon naturel.

Avouez du moins que c'est une erreur, un tort, que votre conscience timorée vous a probablement déjà reproché plus d'une fois.

Aujourd'hui, le vague *dit-on* du 23 est devenu "une personne" que vous aviez "raison de croire bien renseignée."

Et vous pensez que c'est là une excuse?

Mais cette personne bien renseignée ne vaut pas mieux qu'un vague *dit-on*.

Vous aviez raison de la croire bien renseignée !

Mais non, vous n'aviez pas *raison*, puisqu'elle vous a trompé.

D'ailleurs, qui est-elle, cette personne ?

Où est-elle?

Voilà deux questions auxquelles vous seriez peut-être bien empêché, vous-même, de répondre.

Ce n'est pas non plus avec méchanceté, sans doute, ni avec l'intention de nous calomnier, que M. Tarte, en prenant l'offensive, commence naïvement, sans presque paraître y toucher, par nous prêter un serment pour le moins indiscret. Suivant lui, nous aurions "juré" que notre *brochure*—sur l'influence cléricale dans les élections politiques—n'a pas encore paru. Certes! Voilà qui est grave. Et pourquoi ce serment, quand le fait est si évident que personne, excepté M. Tarte, ne saurait en douter? Nous l'avous, il est vrai, rappelé, ce fait, pour montrer, même à M. Tarte, s'il a des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, qu'il était tombé dans l'absurde en disant qu'on avait déjà répliqué à cette brochure; mais rappeler un fait et l'affirmer sous serment ne sont pas tout à fait la même chose.

N'est-ce pas, monsieur Tarte ?

Plus loin, lorsque, sur la foi d'un *dit-on* que nous aurions pris pour un mythe, si nous n'avions eu dans la bonne foi et la candeur de M. Tarte une confiance aveugle et presque illimitée, le rédacteur en chef du *Canadien* vint nous reprocher d'avoir écrit notre brochure moyennant finance, et reçu, pour prix de nos attaques contre la liberté religieuse, une souscription de la part des adversaires du clergé, alors, mais alors seulement, nous avons juré le contraire, parce que cette accusation, excessivement grave en elle-même, avait déjà reçu, quoique née dans la fange, un accueil favorable du trop crédule rédacteur du *Canadien*,—probablement aussi de quelques-uns de ses bons lecteurs,—et que nous n'avions guère d'autre moyen de la repousser victorieusement.

III

Arrivons maintenant aux quelques points que le rédacteur en chef du *Canadien* croit naïvement pouvoir maintenir.

Quand il disait, le 6 mars dernier, " brochure, sa brochure ", en parlant de cette brochure que nous aurions écrite, *dit-on*, moyennant finance, M. Tarte ne voulait pas parler de la brochure, ou du numéro spécial de la *Revue de Montréal* dans lequel nous avons promis de traiter et traiterons en effet de l'influence cléricale dans les élections politiques, mais il voulait parler de l'article que nous avons publié dans notre livraison de septembre et octobre 1880.

Voilà, nous assure-t-il, ce qu'il appelait, le 23 mars, notre " brochure, " et ce qu'il appellerait aujourd'hui plus volontiers " un pamphlet. "

Vraiment, si nous ne faisions profession de croire à la parole de M. Tarte jusqu'au delà du vraisemblable et même du possible, nous lui dirions tout de suite : Voyons, M. Tarte, avouez franchement, entre nous, que vous poussez trop loin l'art des expédients. Quoi, un article de revue serait une brochure ! Ecrivain distingué comme vous êtes, en relation constante avec un critique de la force de M. Tardivel, vous n'aviez pas d'autre expression que le mot *brochure* pour indiquer un simple article de revue, réuni à quatre ou cinq autres plus étendus et plus remarquables !

Vous en coûtait-il donc tant de dire tout simplement que Mgr des Trois-Rivières—si toutefois, ce que nous avons peine à croire, c'est l'éminent prélat qui tient la plume—avait terminé sa réplique à l'article de M. Chandonnet, qui a paru dans la *Revue de Montréal*, ou tout simplement : sa réplique à la *Revue de Montréal*?

Si vous annonciez à vos lecteurs que M. Chandonnet vient de publier une brochure, imagineraient-ils par hasard que c'est tout simplement un article de la *Revue de Montréal*, ou même un numéro ordinaire de cette revue ?

Non, assurément.

Nous aimons à croire, Monsieur, que si vous n'eussiez aperçu ou cru apercevoir en imagination, devant vous, cette misérable brochure où nous avons promis de réfuter la vôtre en même que celle du collaborateur du *Journal des Trois-Rivières*, en ce qu'elles ont de faux, bien entendu, et de contraire à la théologie et au droit canonique, vous ne l'auriez pas signalée si clairement, et que si réellement vous eussiez voulu parler d'un simple article de revue, vous auriez dit *article*, *étude*, ou quelque autre mot que *brochure*. Seulement, vous apercevant, mais trop tard, que la dite brochure n'avait réellement pas encore paru, et qu'il était par trop merveilleux qu'on lui eût fait une réplique anticipée, vous vous êtes replié sur notre humble article de septembre et octobre, à la charge, trop onéreuse, croyez-nous, et bien au-dessus de vos forces, de l'ériger en brochure ou en pamphlet.

Remarquez, cependant, que nous ne tenons pas plus qu'il ne faut à cette explication, si naturelle pourtant qu'elle sera réputée certaine par beaucoup de personnes qui ont l'honneur de vous connaître, et que, bien déterminé à vous croire *pro et contra*, nous ne parlons ainsi que pour montrer à nos amis que nous ne sommes pas dupe, et que nous penserions comme eux sur cette évolution soudaine, si nous n'avions en votre parole, tout incroyable qu'elle est, une confiance vraiment aveugle.

Donc, Monsieur,—vous en serez peut-être aussi étonné que tout autre,—nous vous permettons de retraiter, et de vous rejeter sur notre article de septembre et octobre 1880, sans réclamer d'autre privilège que celui de vous suivre jusque dans vos derniers retranchements.

IV

C'est donc notre article publié dans la *Revue de Montréal* de septembre et octobre 1880 dont il s'agit. Pour plus de clarté, et

afin que vous ne soyez pas même soupçonné de vouloir, à l'avenir, quelque bon jour, changer tout à coup de terrain, disons que cet article est intitulé : *Réponses à diverses questions de droit canonique soulevées au sujet de la lettre pastorale que NN. SS. les évêques de la province de Québec ont publiée le 1er juin* 1880, *pendant la contestation de l'élection de Berthier.*

Voilà l'article, ou, pour nous exprimer à la manière du *Canadien*, la *brochure* ou le *pamphlet* que le collaborateur du *Journal des Trois-Rivières*—Mgr Laflèche, selon M. Tarte—nous a fait l'honneur de combattre. C'est au sujet de cet humble article—lisez *brochure* ou *pamphlet*—que l'éminent prélat qui tient la plume au *Journal des Trois-Rivières* nous aurait répliqué, réplique publiée le 17 et le 21 mars, sous forme d'appendice à l'*Influence spirituelle indue.*

C'est ce qu'aurait voulu dire M. Tarte, et il y tient.

Malheureusement pour lui, cette nouvelle position n'est pas plus tenable que la première. Le collaborateur da *Journal des Trois-Rivières*, on a beau dire, n'a point répondu à l'article en question, pas plus qu'à cette prétendue brochure qui poursuit M. Tarte, comme un fantôme, avant même d'avoir paru.

D'abord, M. Tarte a-t-il prouvé son assertion ?

Non, pas du tout : il a dit simplement, *ex cathedra*, que Mgr des Trois Rivières nous a fait beaucoup d'honneur en condescendant à nous répondre, bien que Sa Grandeur n'ait pas répondu qu'à nous; et qu'en tous cas nous avons eu notre compte.

On ne voit là qu'une affirmation répétée sous diverses formes, mais de preuves, point, pas même l'ombre.

Il compte donc bien, ce M. Tarte, sur l'*ipse dixit* ; il a donc une bien pauvre idée de ses lecteurs, car enfin il parle pour être cru, et il espère qu'en effet on le croira. Mais croire M. Tarte sur parole, il le comprend lui-même peut-être mieux qu'aucun de ses lecteurs les plus assidus, ce n'est rien moins qu'aisé ; cela demande beaucoup de grandeur d'âme, presque de l'héroïsme.

Les lecteurs du *Canadien* auraient donc pu lui dire tout de suite : M. Tarte, vous dites que Mgr des Trois-Rivières vient de terminer sa réplique à M. Chandonnet au sujet de l'article de septembre et octobre 1880, eh bien, prouvez-le.

Nous avons, tout au moins, le même droit que ses lecteurs; mais avec M. Tarte nous voulons être bon prince, lui donnant toutes les preuves possibles à l'encontre de ce qu'il affirme et n'en exigeant aucune de lui, ne fut-ce que pour lui épargner des embarras insurmontables.

Donc, M. Tarte le collaborateur du *Journal des Trois-Rivières*, ou Mgr des Trois-Rivières comme vous dites, n'a pas répondu à notre article de septembre et octobre publié dans la *Revue de Montréal* sous le titre de *Réponses à diverses questions etc.*

En voici la preuve.

D'abord si le collaborateur du *Journal des Trois-Rivières* eût répondu à cet article, il l'aurait signalé de quelque manière ; il aurait dit où le prendre ; probablement même qu'il eût daigné en nommer l'auteur.

Rien de tout cela, mais rien du tout. L'écrivain nomme bien "un curé" ; il nomme l'*Electeur* ; il indique le numéro de ce journal (25 janvier) qui contient la lettre d'un curé ; il fait plusieurs extraits de cette lettre, etc., etc.

Pas un mot, pas un seul mot, ni de nous, ni de notre article, ni de la *Revue de Montréal* ; pas un seul.

Cette preuve ne vous suffit pas, M. Tarte ?

Fort bien, nous allons vous en donner une deuxième.

La voici : c'est que Mgr des Trois-Rivières—puisque vous tenez à dire que l'éminent prélat tient la plume—n'a pas touché à une seule des propositions formulées dans notre article en question, à un seul de nos arguments.

Enfin, une troisième preuve, qui est péremptoire et suffit à elle seule, c'est que, dans sa réplique, l'auteur dont vous parlez a traité un sujet tout différent de celui que nous traitions dans notre article.

En effet, quel est le sujet traité dans sa réplique, par l'écrivain de Trois-Rivières? L'infaillibilité pontificale.

Cette réplique vient comme appendice à son opuscule intitulé *L'influences pirituelle indue*, mais elle ne traite pas de l'influence *indue*. Elle traite, encore une fois, de l'infaillibilité pontificale, parce que "un curé," dans l'*Electeur* du 25 janvier dernier, avait attaqué certaines propositions émises par le savant écrivain au sujet de l'étendue de ce privilège.

Vous en avez une preuve dans le titre même de cette réplique, ainsi conçu : *Notre profession de foi sur l'infaillibilité pontificale.*

L'auteur donne d'abord la *raison de cette profession de foi ;* il signale ensuite l'*oubli des règles disciplinaires dans la conduite du savant abbé*, qui s'est permis de réclamer contre quelques-unes des propositions qu'il avait émises concernant l'étendue de l'infaillibilité pontificale ; il explique le mot *définir* dans le langage théologique, appliqué à l'Eglise ou au pape : c'est, dit-il, mettre fin par un jugement, ou c'est juger en dernier ressort ; il expose *les conditions de l'infaillibilité pontificale et l'extension du magisitère infaillible du Pontife romain ;* il parle de l'*infaillibilité dans la condamnation des erreurs*, de l'*infaillibilité dans les faits dogmatiques ;* enfin, il termine par un mot d'explication au sujet des deux propositions incriminées par le "curé" qui écrit dans l'Electeur, savoir : *Là il* (celui qui porte sa plainte au tribunal du Pontife romain) *a la certitude de trouver infailliblement la justice*, et : *Les intéressés ont la certitude que la sentence rendue en dernier ressort est infailliblement conforme aux règles de la justice.*

Voilà tout.

De l'immunité personnelle ou privilège du for, pas un mot, pas un seul mot ; tout sur l'infaillibilité.

Or, M. Tarte, dans notre article, au contraire, pas un mot de l'infaillibilité pontificale, et tout, absolument tout sur la question de l'immunité personnelle proprement dite ou privilège du for.

Nous disons en quoi consiste l'immunité personnelle ecclésiastique ou privilège du for ; quelle en est l'étendue, et quelles en sont les limites ; nous disons quand il y a violation de l'immunité personnelle ; quand il y a excommunication fulminée contre les violateurs de cette immunité ; quels sont, parmi les violateurs de ce privilège, ceux qu'atteint l'article VII de la bulle *Apostolicae Sedis*, puis nous répondons à quelques difficultés qui peuvent surgir de la comparaison entre la lettre de NN. SS. les évêques, mal comprise, et la théorie du droit commun, théorie que nous avons, non pas inventée, mais exposée d'après les meilleurs auteurs et l'enseignement que nous eûmes le bonheur de recevoir nous-même à Rome.

Voilà tout.

Or, Monsieur, comme nous le faisions remarquer tout récemment à M. le rédacteur du *Courrier du Canada*, on ne répond pas

à un article qui traite d'une chose par un article qui traite de tout autre chose; on ne répond pas à un article sur l'immunité personnelle ecclésiastique ou privilège du for, en expliquant simplement l'extension du magistère infaillible du souverain Pontife (1).

Cela est évident.

Vraiment, monsieur Tarte, il faut que vous n'ayez lu aucun de ces articles, pour affirmer une première fois, le 23 mars, comme vous prétendez l'avoir fait, et une seconde fois, le 12 avril, dans votre journal, que l'un est une réplique à l'autre.

D'un autre côté, si vous ne les avez pas lus, comment se fait-il que vous osiez le dire et le répéter avec tant d'opiniâtreté et d'obstination ?

Et si vous les avez lus, comment osez-vous le dire encore ?

Mystère !

Aveuglement !

Allons ! M. Tarte, croyez-nous, abandonnez ce point, loyalement, comme un homme ; l'entêtement, en pareil cas, serait folie.

Avouez que le collaborateur du *Journal des Trois-Rivières* ne nous a nullement fait l'honneur d'une réplique; que, s'il a répondu à quelqu'un, ce n'est pas à nous, et que, par conséquent, nous n'avons pas encore notre "compte", comme vous avez eu le tort de l'affirmer à la légère et sans preuve.

Cependant, M. Tarte, remarquez bien une chose, dont nous aimons à vous prévenir d'avance afin de ne pas trop vous surprendre plus tard : si nous insistons sur le fait que le collaborateur du *Journal des Trois-Rivières* (Mgr Laflèche, selon vous) n'a répondu ni à notre brochure, qui n'a pas encore paru, ni à notre article de septembre et octobre, qui traite un sujet tandis que le collaborateur en traite un autre, mais qu'il n'a répliqué qu'à "un curé," dont la lettre a paru dans l'*Electeur* du 25 janvier, lequel curé n'est pas nous, ce n'est pas que nous donnions le tort à l'un plus qu'à l'autre, ni même que nous aurions beaucoup

(1) M. le rédacteur du *Courrier du Canada*, qui ne nous avait pourtant accusé en aucune façon, s'est montré assez loyal pour publier notre lettre sans retard, et ne point s'obstiner dans une erreur de fait qu'il avait commise bien involontairement, nous en sommes sûr.

Nous le remercions ici de cette noble conduite à notre égard.

d'objection, n'était la question de vérité et de justice, à nous trouver à la place d'"un curé;" non, pas du tout. Mais le temps d'examiner cette question de droit n'est pas encore venu. Plus tard, dans ce travail que nous préparons sur l'influence clérica-le dans les élections politiques, lorsque nous aurons à examiner les propositions du collaborateur du *Journal des Trois-Rivières* et les vôtres, nous dirons franchement lequel d'"un curé" ou du collaborateur a eu raison.

Vous comprenez, en effet, M. Tarte, qu'il ne suffit pas de répliquer pour être vainqueur, mais qu'il faut de plus répliquer *in sanctitate veritatis.*

Uu autre point sur lequel le savant rédacteur du *Canadien*, dans son zèle dévorant pour la maison de Dieu, croit devoir résister jusqu'au sang, est celui-ci, savoir: que, dans notre article de septembre et octobre,—disons *brochure* ou *pamphlet*, pour ne pas chicaner sur les mots avec M. Tarte—nous avons attaqué la liberté religieuse; que notre intention évidente a été d'expliquer la lettre collective de NN. SS. les évêques (1er juin 1880) de manière à justifier les procès pour *influence indue*, à détruire l'autorité de ce grave document, à faire croire que l'épiscopat de cette province a agi sans discernement, sans sagesse, sans prudence, contre toutes les règles du droit ecclésiastique! Sur ce il nous range parmi les écrivains qui attaquent la liberté religieuse, parmi les adversaires des droits de l'Eglise.

Voilà qui est assez complet, n'est-ce pas?

Il n'y manque plus que deux choses: la preuve et l'excommunication. La preuve, infailliblement nulle, eût donné cependant un semblant de gravité à cet amas d'accusations, et l'excommunication eût comblé la farce.

C'est peut-être l'absence totale de la première qui nous a valu le bonheur d'échapper à la seconde:

> Sire... vous êtes trop bon roi;
> Vos scrupules font voir votre délicatesse!

Des malins croiront peut-être que l'évêque *in partibus* du *Canadien* n'a pas osé nous frapper sans dire pourquoi, crainte de se voir désavoué à Rome.

Mais le glaive spirituel de M. Tarte est toujours là.

Voilà pourquoi nous lui parlerons, quoique fermement, avec tout le respect, toute la soumission possibles.

M. Tarte... nous vous prions humblement de considérer que vos accusations, si graves et parties de si haut, ne s'appuient sur aucune preuve, lorsque la preuve eût été pourtant bien loin d'être superflue, non pas pour votre honneur, dont vous êtes le seul gardien, mais pour l'instruction de vos ouailles, qui ne jugent pas par intuition, et pour notre propre confusion, si toutefois nous sommes coupable de tous les crimes que vous nous imputez.

M. Tarte... nous vous prions humblement de considérer que cette preuve, si désirable, lors même que vos affirmations seraient aussi vraies qu'elles sont fausses, ne coûterait pas cher à un théologien, à un canoniste de votre force, attendu que, si nous avons eu le malheur d'attaquer la liberté religieuse et les droits sacrés de l'Eglise, il doit y avoir nécessairement, ou dans nos principes ou dans nos conclusions, ou dans les deux à la fois, quelque défaut facile à saisir pour les brebis et même pour les agneaux que vous paissez depuis longues années—avec tant de sollicitude et de bonheur,—nous ne parlons pas du troupeau de Joliette, *pusillus grex*, objet de votre premier apostolat.

Si nos principes sont faux, qu'on le montre ; si nos conclusions sont erronées, qu'on le montre également.

Vous ne sortirez pas de là.

Allons, M. Tarte, vous êtes docteur en Israël, mettez hardiment le doigt sur la plaie, ou faites l'humble aveu de votre incompétence : ce serait à la fois si naturel et si beau de votre part !

Il n'est pas nécessaire cependant, remarquez-le bien, d'être un prodige de loyauté comme vous, pour faire cet aveu ; il suffit d'être honnête homme, et d'avoir un peu de respect pour soi même et pour les autres.

M. Tarte, nous vous prions humblement de considérer que ce malheureux article de septembre et octobre n'a rien, après tout, de si extraordinaire : le privilège du for défini par les meilleurs auteurs de droit canon ; l'étendue et les limites de ce privilège relativement aux personnes et aux causes ; la distinction incontestable entre la citation de l'ecclésiastique comme intimé, *tamquam reus*, et la citation de l'ecclésiastique comme témoin, *tamquam testis*, distinction établie par le droit commun ; qui encourt l'excommunication pour violation du privilège du for ; condition pour qu'il y ait excommunication encourue. Puis, expliquant

la lettre de NN. SS. les évêques, peut-être autrement que vous, —ce qui ne constitue pas un crime assurément, loin de là,—mais à la lumière des principes de la théologie et du droit, nous démontrons aux esprits inquiets, aux âmes ombrageuses comme la vôtre, toujours prêtes à crier : Au loup ! que la doctrine exposée par nous ne diffère pas, Dieu merci, de l'enseignement des premiers pasteurs.

Si nous nous sommes fait illusion, montrez-le, M. Tarte ; mais montrez-le. Ne vous contentez pas de le crier sur les toits. A quoi bon cette éloquence qui ne raisonne pas et ne prouve rien ?

En attendant, M. Tarte, nous vous prions encore humblement de considérer qu'en expliquant la lettre collective de NN. SS. les évêques, comme c'était notre droit, nous ne l'avons pas fait de manière à justifier les procès pour *influence indue*, vu que nous défendons le privilège du for, en toute espèce de cause, privilège qui empêche de mettre un ecclésiastique en cause, *tamquam reus*, en quelque matière que ce soit, civile ou religieuse, et que nous n'avons pas encore parlé des causes ecclésiastiques *ratione materiae*, c'est-à-dire soustraites à la juridiction du juge laïque à raison de la matière. Or, un procès pour *influence indue*, où l'ecclésiastique ne serait pas cité comme accusé, où le privilège du for ne pourrait être invoqué, ne serait pas, *ipso facto*, justifiable ; il faudrait en outre examiner la matière de la cause, point très important, que nous n'avons point touché, et sur lequel vous ne pouvez incriminer notre doctrine, à moins que, revendiquant pour vous-même—ce que vous avez déjà fait, du reste—le don merveilleux que vous prêtez au collaborateur du *Journal des Trois-Rivières*, vous n'aperceviez cette doctrine dans les ténèbres de l'avenir assez clairement pour la dénoncer à la manière des voyants.

M. Tarte, nous vous prions humblement de considérer que, loin d'expliquer la lettre de NN. SS. les évêques de manière à détruire l'autorité de ce grave document, nous l'avons, au contraire, appuyée, non pas de notre humble parole, mais de tous les témoignages que nous avons pu recueillir dans les meilleurs auteurs de théologie et de droit.

Montrez donc un point, encore une fois, un seul point, où nous aurions contredit l'enseignement des premiers pasteurs.

Nous l'avons expliqué, il est vrai, cet enseignement, ou plutôt interprété, mais est-ce bien à vous, M. Tarte, à nous en faire un

reproche, lorsque, sans même prendre la peine de peser ces vénérables paroles, vous les tournez à droite ou à gauche, à votre guise, selon les besoins du moment et les conseils d'une vaine et ambitieuse politique?

M. Tarte, nous vous prions humblement de considérer que l'interprétation donnée à la lettre de NN. SS. les évêques dans notre article de septembre et octobre, loin de tendre à faire croire que l'épiscopat de la province a agi sans discernement, sans sagesse, sans prudence, contre toutes les règles ou droit, renferme au contraire l'énoncé des divers motifs qui ont pu la provoquer, et résout en faveur de l'autorité ecclésiastique la question d'opportunité.

Il ne nous appartenait pas, sans doute, de parler ici d'une manière absolue; mais nous avons, au meilleur de notre connaissance, franchement reconnu la sagesse de l'épiscopat, au sujet de cette lettre aussi bien que de toute autre.

Que voulez-vous de plus?

Si vous tenez, M. Tarte, à manifester votre zèle, au lieu de vous attaquer à nous, revenez un peu sur vous-même et sur les vôtres. Par exemple, ouvrez les *Actes et délibérations du premier congrès catholique canadien-français tenu à Québec les* 25, 26 *et* 27 *juin* 1880, à la page 81, et là vous trouverez, dans le rapport de M. le sénateur Trudelle, intitulé *Presse catholique*, un modèle, un chef-d'œuvre de prétention, d'outrecuidance, d'impertinence à l'égard de NN. SS. les évêques de la province.

Et vous étiez là, vous, avec plusieurs autres, sous la présidence de M. de Bonpart, et vous l'avez entendu lire, ce chef-d'œuvre, et rien ne dit que vous ayez protesté en aucune façon.

Ce rapport, imprimé aujourd'hui, repose tranquillement à 'ombre du drapeau du Cercle catholique.

C'est là que nous irons le prendre, M. Tarte, pour vous le montrer au grand jour, pas plus tard que le mois prochain.

Un pareil chef-d'œuvre ne doit pas rester sous le boisseau.

Nous avons, dites-vous encore, attaqué la liberté religieuse et les droits de l'Eglise.

Mais, brave Monsieur, tout notre article se borne à parler d'un droit, le droit d'immunité personnelle, ou privilège du for. Or, ce

droit, nous l'avons maintenu plus fortement que personne, plus intégralement que vous et que le savant collaborateur du *Journal des Trois-Rivières* ; nous l'avons revendiqué pour toute personne ecclésiastique, en toute espèce de cause, civile ou criminelle, que l'ecclésiastique ait agi comme simple citoyen ou comme ecclésiastique, en chaire ou hors de la chaire, au confessionnal ou hors du confessionnal.

C'est là ce que vous appelez " attaquer la liberté religieuse et les droits de l'Eglise, " ou " l'œuvre détestable ! " dans laquelle nous nous sommes laissés cheoir !

A ce propos, vous vous le rappelez peut-être, si toutefois vous avez lu un article dont vous parlez en aveugle, que nous y avons dit en particulier, page 677 de la *Revue de Montréal* :

« Remarquez-le bien, cette distinction entre prêtre ou ecclésiastique agissant ou n'agissant pas dans les limites du saint ministère, quand on parle de l'*immunité personnelle*, est pour le moins gallicane, au point de vue du *droit*, et un malheureux pis-aller comme *fait*. En droit, elle est contraire à toutes les dispositions canoniques, qui réclament le privilège du for sur la qualité ecclésiastique de la personne, en quelque espèce de cause que ce soit, indépendamment de toutes fonctions, que l'ecclésiastique ait agi comme citoyen ou comme ministre de l'Eglise. Par conséquent, abandonner ainsi au bras séculier une personne ecclésiastique sous prétexte qu'elle n'était pas engagée dans l'exercice du saint ministère est un mépris du droit, une lâche reculade sur un terrain qu'on n'est pas libre de céder, une trahison, une cession faite à l'Etat, du pur gallicanisme, en un mot.

« De fait, quand l'admet-on, cette distinction contraire au droit ? On l'admet, ou plutôt on la tolère dans des circonstances critiques, dans ces pays infortunés où l'Eglise de Jésus-Christ n'étant pas complètement libre, comme elle doit pourtant l'être toujours et partout, on a forcément cédé sur une question de fait, — et non de droit,—pour se retrancher plus fermement sur un autre point et le conserver. Obligés de sacrifier une partie de l'immunité personnelle, on a cessé de la réclamer pratiquement dans son intégrité, pour ne pas s'exposer à tout perdre.

« Mais ce n'est là qu'un fait, un pis-aller, qui n'éteint pas le droit, qui ne peut engendrer une prescription, pas même en vertu d'une coutume immémoriale, parce que cette coutume est contraire à la liberté ecclésiastique, irrationnelle, invalide, réprouvée par les saints canons.

« On ne prescrit pas contre le droit divin."

Puis nous citions à notre appui M. le juge Routhier et les docteurs romains, que vous ne vous gênez pas de combattre, vous,

théologien et canoniste incomparable, dans votre pauvre petite brochure : *Le clergé, ses droits, nos devoirs.*

Enfin, nous vous supplions instamment de considérer une autre chose, M. Tarte, et de ne jamais l'oublier, si vous tenez à ce que l'on vous conserve un brin de confiance, c'est que vous n'êtes pas le seul juge dans la foi et dans la doctrine en Israël ; que, sans vous compter, nous avons des supérieurs, et que nous leur avons plus d'une fois, et en particulier au début de l'article qui vous déplaît si fort, exprimé "l'humble confiance qu'ils voudraient bien nous corriger au besoin, et nous ramener dans la bonne voie, si nous avions—ce qu'à Dieu ne plaise—le malheur de nous en écarter. "

Or, monsieur le Rédacteur, vous êtes, jusqu'à présent, depuis longtemps que notre article a paru, le seul qui ait jeté le cri d'alarme.

Et quel cri, *caro mio* !

V

Quant à la souscription des adversaires du clergé qui nous aurait été offerte et que nous aurions acceptée comme prix de nos prétendues attaques contre la liberté religieuse, il ne répugne pas à M. Tarte, malgré son respect du *dit-on* et l'autorité de la personne qu'il a eu *raison* de croire bien renseignée,—il ne lui répugne pas enfin, et c'est bien généreux de sa part, de se rendre à notre *dénégation*, car c'est ainsi qu'il appelle notre serment.

Non, sans doute, cela ne vous répugne pas, mais il est une autre chose qui vous répugne, paraît-il : c'est de retirer une accusation sans la remplacer par quelque autre plus grave et plus injuste.

Voilà qui vous répugne.

Si l'on ne vous connaissait pour un agneau, on serait porté à croire que vous avez faim et soif de blâmer quelqu'un ou quelque chose.

C'est pour cela sans doute que, tout en reculant sur la question d'argent, vous essayez de vous rattraper sur une autre, en disant :

" Au lieu d'argent, M. Chandonnet a reçu les félicitations des ennemis du corps sacerdotal, dont il est l'un des membres."

N'ayant que très peu lu ce qui s'écrit depuis un mois, nous sommes bien empêché de dire si quelqu'un nous a publiquement félicité, ou si par hasard M. Tarte ne parlerait pas encore ici sur la foi de quelque vague *dit-on* ou de quelqu'une de ces personnes qu'il croit avec tant de bonhommie si bien renseignées.

Mais il est une chose que nous savons parfaitement, c'est que nous avons dit la vérité, seulement la vérité, *veritatem tantum*, et que ni les félicitations des ennemis du clergé, vrais ou prétendus, ni les foudres de ses amis, hypocrites ou sincères, n'auront l'effet de changer les ténèbres en lumière ou la lumière en ténèbres.

Ce qui est vrai est vrai, M. Tarte, abstraction faite de ce vous ou d'autres pouvez dire ou faire.

Juger un écrit par les félicitations ou la critique de celui-ci ou de celui-là, fussiez-vous d'un côté ou de l'autre, sans vouloir en examiner le fond, c'est tout simplement un sophisme, une aberration pitoyable.

Donc, Monsieur, lors même—ce que nous ignorons, encore une fois—que de véritables adversaires du clergé nous auraint prodigué les éloges, vous n'auriez pas raison de nous condamner.

A ce compte-là, vous pourriez faire le procès à plus d'un saint évêque, à plus d'un grand pape, à l'Eglise enfin, qui, tous les jours, ont arraché aux ennemis les plus acharnés de la sainte doctrine tant d'aveux éloquents, tant de cris spontanés d'admiration.

A ce compte là, vous rangeriez beaucoup de saints docteurs parmi les ennemis de l'Eglise, et vous appelleriez saint Vincent de Paul un révolutionnaire, parce les hommes de 89, lorsqu'ils jetaient aux quatre vents du ciel les cendres les plus sacrées, respectèrent sa tombe et s'inclinèrent devant elle comme devant celles de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau.

Au surplus, M. Tarte, entendons-nous donc une fois sur les adversaires ou les ennemis de l'Eglise, ses vrais adversaires, ses vrais ennemis.

Vous pourriez bien là-dessus vous faire encore illusion sans miracle.

Vous regardez évidemment comme adversaires du clergé ou ennemis de l'Eglise tous ceux qui refusent d'accepter votre symbolique ?

Eh bien, M. Tarte, c'est là votre erreur.

Dispensez-nous, s'il vous plaît, d'en dire plus long là-dessus, et de vous faire le portrait du véritable ennemi du clergé. Vous le trouverez facilement, du reste, non seulement dans la personne des libres-penseurs, mais encore du côté de ces hommes qui, dévorés de zèle et d'ambition,—zèle aveugle, ambition tout humaine,—docteurs improvisés en Israël, et champions de l'Eglise par la grâce et l'autorité de personne, se donnent le droit d'approuver et de condamner d'après les conseils de leurs petites passions et des intérêts purement temporels.

VI

En homme qui connaît le cœur humain, vous vous êtes permis de nous prêter des *intentions*, contrairement aux recommandations de NN. SS. les évêques, qui vous disent, à vous comme aux autres écrivains catholiques, dans leur quatrième concile de Québec, "d'éviter l'imputation d'intentions que Dieu seul connaît."

Nos intentions, M. Tarte, nous vous le dirons bravement, ne vous regardent point; vous êtes incompétent à les juger. Nous vous récusons.

Sortez du sanctuaire de notre conscience, ou vous n'avez rien à voir, rien à entendre.

Allez flairer ailleurs.

Nos intentions nous appartiennent; nous les avons manifestées au début de notre article, et nous ne les avons pas démenties, grâce à Dieu, dans la suite, puisque nous n'avons fait qu'exposer la vraie doctrine, sans rien dire ni contre la lettre de NN SS. les évêques, ni contre la liberté religieuse, ni contre les droits de l'Eglise, mais qu'au contraire nous les avons vengés et défendus.

C'est nous, et nous seul qui avons le pouvoir et le droit d'exposer nos motifs.

Maintenant, sans renoncer aux intentions déjà connues qui nous animent, de dire la vérité, toute la vérité, et seulement la vérité, en matière de doctrine: de philosophie, de théologie et de droit, abstraction faite des partis ou des passions politiques, mais pour satisfaire, s'il est possible, votre dévorante avidité, nous consentons volontiers à vous donner quelques nouveaux renseignements, que voici:

Notre intention, ou, si l'on veut, notre ambition, c'est de démasquer l'erreur, où qu'elle se trouve, fût-ce même chez les hommes qui se croient un droit au monopole de la vérité et de l'orthodoxie.

Notre ambition, c'est de combattre ces hommes qui, comme vous, croient ou ne croient par servir l'Eglise, en dénaturant sa doctrine, et faisant un hideux mélange de la vérité et de l'erreur.

Notre ambition, c'est de réfuter, en ce qu'elles ont de faux, — et le faux n'y manque pas,—des brochures comme la vôtre : *Le clergé, ses droits, nos devoirs*, et comme celle du collaborateur du *Journal des Trois Rivières*, sur *l'influence spirituelle indue*, et de livrer à la réprobation de tous les vrais amis de la vraie doctrine des propositions comme celle-ci :

" Par la nature même des choses, la société civile se trouve *indirectement*, mais véritablement subordonnée à la société religieuse, *en tout ce qui se rapporte à la loi de Dieu*, dont le dépôt et l'interprétation ont été confiés à l'Eglise et non à l'Etat ; "

—erreur gallicane, s'il en fut jamais, absolument identique à la première des quatre propositions de 1682, *credo* du gallicanisme ; erreur extraite de la brochure sur l'*influenee spirituelle* (page 13), que vous ne craignez d'attribuer à un évêque, juge dans la foi.

Comme si l'illustre évêque des Trois-Rivières était gallican, même sans le savoir !

Beau compliment que vous lui faites !

Puisque vous avez lu la brochure du collaborateur du *Journal des Trois-Rivières*, et si bien lu que vous n'hésitez pas à en faire honneur à Mgr Laflèche, comment se fait-il que vons n'ayez pas aperçu cette erreur ? Et si vous l'avez aperçue, pourquoi êtes-vous resté muet ?

Notre ambition, enfin, c'est de mater, oui, de mater ces écrivains qui, comme vous, font tous les jours, non pas de la *politique religieuse*, ce qui serait très bien, mais de la *religion politique*, ce qui est très mal.

Voilà notre ambition, monsieur Tarte, ambition très légitime, et nous vous prouverons avant longtemps qu'elle n'est pas vaine.

L'abbé T. A. CHANDONNET.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME QUATRIÈME

4ème ANNÉE

LIVRAISONS DE JANVIER A DECEMBRE 1880

Janvier

Avis.—Nouvelle organisation. — Direction et administration, 5.
Une rencontre fortuite — VIII — W. D. Rowells, p. 8.
Aux Canadiens-Français — *Sonnet* — Toast porté à un banquet littéraire à Toulouse. — Comte de Gragnagues, p. 30.
Prosper Blanchemain. — L'abbé Chandonnet, p. 31.
De la monnaie et des banques. — I — Bonamy Price, p. 34.
Une lettre de Jules Claretie. — p. 47.
Janvier — *Sonnet* — L. H. Fréchette, p. 48.
Jacques Marquette — II — P. Brucker, p. 49.
Revue européenne — P. C., p. 64.
La meilleure définition du droit de propriété. — Thomas Fortin, p. 72.
Bibliographie. — *Annuaire de l'Institut canadien* de Québec, 1879.—*Dernière jonchée*, par Eutrope Lambert. — T. A. de Saint-Claude, p. 78.

Février

Février — *Sonnet* — L. H. Fréchette, p. 81.
De la monnaie et des banques — II — Bonamy Price, p. 83.
Une rencontre fortuite — IX — W. D. Howells, 96.
Réponse au toast porté par M. Christian de Gragnagues à un banquet littéraire à Toulouse — *sonnet* — J. A. Poisson, p. 113.
Jacques Marquette — III — P. Brucker, p. 114.
Les Canadiens de l'Ouest — X — P. C., p. 118.
Une mère au berceau de sa fille. — Ernest Marc, p, 136.
Une installation au bailliage de Montréal en 1690. — B. Fournier, p. 138.
Edition des œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin, par l'ordre de N. T. S. P. le pape Léon XIII. — p. 143.
Bibliographie. — *L'Anglicisme. voilà l'ennemi*, causerie faite au Cercle catholique de Québec, le 17 décembre 1879, par J. P. Tardivel, rédacteur du *Canadien*. Québec, imprimerie du *Canadien*, 1880. — L'abbé Chandonnet, p. 145.

Mars

Avis aux abonnés.
Les Canadiens de l'Ouest — XI — P. C., p. 161
La question sociale aux Etats-Unis et la condition des ouvriers des manufactures. — IV — Claudio Jannet, p. 170.
Une rencontre fortuite — X — W. D. Howells, p. 182.
Mars. — *sonnet*. — L. H. Fréchette, p. 197
De la monnaie et des banques.—III.— Bonamy Price, p. 198.
Revue européenne. — P. C., p. 216.
Le purgatoire. — Lettres a un ami, préliminaires, — L'abbé Chandonnet, p. 229.

Avril

Lettre encyclique de notre Très Saint Père le pape Léon XIII sur le mariage, p. 241.
Une rencontre fortuite.—XI— W. D. Howells, p. 276.
Les dix mille dans l'*Anabase*—I—Hyac. Martial, p. 286.
Règlement de l'académie Saint-Thomas d'Aquin, à Coutances. — L'abbé Chandonnet, p. 295.
Bibliographie. — *L'art de parler*, par Antoine Rondelet. — *Les lois économiques*, par A. de Metz Noblat. — *Les familles et la société en France avant la révolution*, par Charles de Ribbe. — Victor de Livernois, p. 300.
Extases, par Léonce Mallefille. — *L'instruction publique au Canada*, par A. Le Roy. — T. de Lévrard, p. 307.
Avril. — *sonnet* — L. H. Fréchette, p. 314.
Une Lettre de Maxime à Mlle. C. B. — Le comte A. de Vervins, p. 315.
Questions et réponses, p. 320.

Mai

La question sociale aux Etats-Unis et la condition des ouvriers des manufactures—V— Claudio Jannet, p. 321.
Une lettre de maxime a Mlle C. B.—II— Le comte A. de Vervins, p. 338.
Un mariage d'autrefois. — Benjamin Sulte, p. 357.
Une rencontre fortuite—XII— W. D. Howells, p. 363.
Mai—*sonnet*— L. H. Fréchette, p. 377.
Les dix mille dans l'*Anabase*—II— Hyac. Martial, p. 378.
De la monnaie et des banques—IV— Bonamy Price, p. 385.
Deux mois en Espagne—I— p. 397.

Juin

Josef de Ribera—nouvelle— Le comte A. de Vervins, p. 401.
Les dix mille dans l'*Anabase*—III— Hyac. Martial, p. 419.
De la monnaie et des banques—V— Bonamy Price, p. 429.
L'université Laval à Montréal. — Année académique 1879-1880. — *Séance de clôture du 21 juin*. — L'abbé Chandonnet, p. 437.
Juin—*sonnet*— L. H. Fréchette, p. 470.
La question sociale aux Etats-Unis et la condition des ouvriers des manufactures—VI— Claudio Jannet, p. 471.
Au poète couronné L. H. Fréchette. — p. 479.

Juillet

La question sociale aux Etats-Unis et la condition des ouvriers des manufactures—VI— Claudio Jannet, p. 481.
Musée de Montréal. — p. 491.
L'Abbaye des Fontenelles—légende du XIe siècle — comte A. de Vervins, p. 499.
Les dix mille dans l'*Anabase*—IV— Hyac. Martial, p. 522.
Deux mois en Espagne. — H. V., p. 528.
A l'Eglise du Tréport. — L. Mallefille, p. 536.
L'Avocat général Marriott devant la chambre des communes en 1774. — Th. Brennan, p. 540.
Réimpression des œuvres de S. Thomas. — H. V., p. 549.

Aout

Saint Thomas d'Aquin déclaré patron des écoles catholiques. — p. 557.
Les dix mille dans l'*Anabase*—V— Hyac. Martial, p, 565.
L'Abbaye des Fontenelles—légende du XIe siècle. — Le comte A. de Vervins, p. 573.
Notre-Dame de Malone. — L'abbé Chandonnet, p. 597.
Une lettre de saint Thomas d'Aquin, p. 620.
Une erreur assez plaisante concernant l'origine de l'université Laval.—L'abbé Chandonnet, p. 624.
L'Avocat général Marriott devant la chambre des communes en 1774—M. Th. Brennan, p. 627.

Septembrete octobre

Ouverture des cours de de l'université Laval à Montréal p. 637.
Les monuments antiques de L'Angoumois. — Au rédaeteur de la « Revue de Montréal. » — Eutrope Lambert, p. 655.
Réponses à diverses questions de droit canonique soulevées au sujet de la lettre pastorale que NN. SS. les évêques de la province de Québec ont publiée, le 1er juin 1880, pendant la contestation de l'élection de Berthier —I— L'abbé Chandonnet, p. 662.
Le Manoir breton,—nouvelle historique, de 1320 à 1354, devant servir à l'histoire romantique des Français.—Le comte A. de Vervins, p. 693.
Avis importants.

Novembre et décembre

A la mémoire de Mgr C. F. Cazeau.
L'éducation dans l'école libre, par le Dr T. M. Guardia.— Maxime de Surgère, p. 747.
Les dix mille dans l'*Anabase*.— Hyac. Martial, p. 758.
Fleurs d'hiver —poésie— Napoléon Legendre, p, 770.
Le Manoir breton. — Comte de Vervins, p. 771.
Quelques erreurs signalées aux savants écrivains de la Minerve. — Abbé Chandonnet, p. 799.
Pour un album — poésie — Napoléon Legendre, p. 801.
Mgr Charles-Félix Cazeau — notice nécrologique, P. C., p. 802.
Naissances, mariages et décès. — Alphonse Lusignan, p. 811.
Quelques pages de politique sacrée de l'hon F. X A. Trudelle.— l'abbé A. Chandonnet, p. 819.
La *Revue de Montréal* et le *Canadien* — l'abbé T A. Chandonnet, p. '
Avis très important au verso.— Le Directeur de la *Revue*.

REVUE

DE

MONTREAL

Veritatem tantum et pacem diligite.
ZACHARIE, VIII, 19.

5e ANNÉE — 1ère LIVRAISON — JANVIER 1881

I.—LE MANOIR BRETON, NOUVELLE HISTORIQUE. DE 1320 à 1354, DEVANT SERVIR A L'HISTOIRE ROMANTIQUE DES FRANÇAIS ..... Le comte A. de VERVINS.. 5

II.—NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS..... ALPH. LUSIGNAN..... 37

III.—L'UNIVERSITÉ LAVAL A MONTRÉAL—DOCUMENTS..... ..... L'abbé CHANDONNET... 44

AVIS TRÈS IMPORTANTS AU VERSO..... Le Directeur de la "Revue"

BUREAU DE LA *REVUE DE MONTREAL*

MONTREAL

223, RUE NOTRE-DAME, 223

1881

AVIS IMPORTANTS

MM. Chapleau et Lavigne et M. L. Belair n'ayant plus aucune part à l'administration de la *Revue de Montréal*, ni rien à faire à nos ateliers, on est prié de s'adresser à nous pour tout ce qui concerne la rédaction ou l'administration de cette revue, ainsi que pour tout ce qui regarde les impressions ou les ouvrages dont on voudrait bien favoriser l'établissement.

Il va sans dire que les arrérages pour abonnement à la *Revue*, comme tout autre compte dû pour entreprises, etc., ne doivent être payés qu'à nous-même ou à nos agents.

Les seuls agents autorisés à recueillir les comptes qui sont ou deviendront dus à l'établissement, soit pour abonnement à la revue, soit pour ouvrages, etc., sont :

M. Horace Têtu, à Québec,

M. Alcide Chandonnet, à Montréal.

Nous espérons qu'on nous payera sans délai les arrérages.

Dans les conditions où nous ont placé des retards regrettables, nous dirons franchement à nos abonnés, à nos amis, à tous ceux qui veulent bien favoriser la *Revue de Montréal*, que nous comptons sur leur bonne volonté.

L'abbé T. A. Chandonnet,
Directeur de la *Revue de Montréal*,
223, rue Notre-Dame, Montréal

N. B. On voudra bien adresser ainsi,—ou simplement : *M. le Directeur de la Revue de Montréal*, 223 *rue Notre-Dame, Montréal*,—toute correspondance, quel qu'en soit le sujet.

MPRIMERIE DE LA *REVUE DE MONTRÉAL*, 223 RUE NOTRE-DAME

REVUE

DE

MONTREAL

THEOLOGIE — PHILOSOPHIE — DROIT
ECONOMIE SOCIALE
POLITIQUE — SCIENCES — LETTRES — HISTOIRE
EDUCATION — BEAUX-ARTS

CINQUIÈME ANNÉE

TOME CINQUIÈME

MONTRÉAL
IMPRIMERIE DE LA *REVUE DE MONTRÉAL*
223, RUE NOTRE-DAME, 223

1881

REVUE

DE

MONTREAL

REVUE

DE

MONTREAL

LE MANOIR BRETON

NOUVELLE HISTORIQUE

DE 1320 a 1354

DEVANT SERVIR A L'HISTOIRE ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

— PAR —

LE COMTE A. DE VERVINS

DÉDIÉE A MA FEMME

(SUITE)

Jamais ils n'avaient désiré que la dame de Raguenel les quittât quand ils étaient tous trois ; j'amais elle n'avait rougi, comme jamais ils n'avaient dû interrompre la phrase commencée quand elle rentrait inopinément dans la salle où ils étaient seuls, ou quand elle les rejoignait sous quelque charmille au parc. Il ne s'étaient peut-être jamais dit qu'ils s'aimaient, mais ils savaient bien qu'ils s'appartenaient maintenant jusqu'à la mort.

Enfin, après quatre ans d'entrevues presque quotidiennes, d'adoration respectueuse de la part de Duguesclin, d'amour chaste du côté de Tiphaine, ils s'agenouillèrent un jour dans la chapelle du château, et le vieux chapelain de Raguenel les unit au nom de celui qui lie et délie sur la terre et dans le ciel.

Monseigneur de Vannes était bien présent, mais la coutume voulait—et le moyen âge était plein de ces traditions touchantes—que ce fût le chapelain du château qui bénît les mariages, baptisât les nouveaux-nés et donnât l'extrême-onction aux mourants de la famille à laquelle il était attaché.

Le redoutable jouteur, celui qui ne fut jamais vaincu en combat singulier, était aussi tremblant que la jeune épousée quand il se courba sous la bénédiction nuptiale ; sa voix—qui devait dominer si souvent tous les bruits de la bataille, en jetant un cri de guerre, la terreur de l'ennemi, qui éternisa le souvenir de Tiphaine et qui est parvenue jusqu'à nous : *Notre Dame Duguesclin !*—sa voix fut plus faible que celle de la jeune fille, quand il articula le *oui* sacramentel. Sa grande âme était comme éperdue, mais c'était de félicité !

Depuis cette époque Duguesclin habita Dinan ou le château de Raguenel, mais à la mort de son père il devait prendre possession de la Motte de Broons, et faire sa résidence du manoir héréditaire, car il était l'aîné de la maison, et les traditions du fief paternel l'emportaient dans l'esprit chevaleresque des hommes de ce temps sur toutes autres considérations (1).

On présume combien sa vie est alors différente de ce que nous l'avons vue au commencement de cette histoire, c'est-à-dire jusqu'au tournoi qui l'a fait connaître et mis en si grand honneur dans tout le duché de Bretagne. Il est déjà renommé parmi les meilleurs hommes d'armes, non seulement de Bretagne, mais encore de France ; et quand sa fortune personnelle viendra s'ajouter à celle Tiphaine, il sera l'un des plus riches seigneurs du district qu'il habite, sinon de la province entière. C'est pour cette double raison que Jean de Montfort et Charles de Blois tentèrent en même temps de l'attacher chacun à son parti. Le comte de Montfort lui dépêcha le sire de Léon, et Charles de Blois lui en-

(1) Plus tard Duguesclin convertit le manoir paternel en un château fort, flanqué de quatre grosses tours, qu'on nomma depuis le *Château de Bertrand Duguesclin*. On voit qu'en 1616 les états généraux de Bretagne allouèrent quinze mille livres au marquis d'Epinoy pour la démolition de cette forteresse. En 1840, le conseil général du département des Côtes-du-Nord a fait élever à sa place une colonne en granit de Plengieu, d'un seul bloc, haute de 30 pieds : sur l'une des faces du piédestal est le nom de Bertrand Duguesclin ; sur une autre, ces mots : Né à la Motte de Broons en 1321 ; et sur une troisième, ses armes ; la quatrième ne porte aucune inscription.

voya son oncle, de Vannes. Sans examiner très minutieusement la question de droit, qui devait d'ailleurs se résoudre en faveur de Charles de Blois, Duguesclin s'attacha à son parti pour plusieurs raisons honorables. Sans sacrifier l'indépendance de son pays à l'influence des rois de France, il comprit que l'honneur l'appelait dans le camp du prince soutenu par Philippe VI, qui était seigneur suzerain de Bretagne, plutôt que dans celui de Montfort, placé sous la protection d'un monarque anglais ; d'autre part, son amour-propre avait été froissé, comme celui de tout le baronnage breton, par la façon violente dont Jean de Montfort s'était emparé du pouvoir. En effet, sans consulter la noblesse dans une question litigieuse qui était essentiellement de son ressort, celui-ci s'était mis en possession du trésor des ducs de Bretagne, et, levant force gens d'armes, à pied et à cheval, il s'était fait une armée de mercenaires, avec laquelle il s'était successivement emparé de Nantes, de Rennes et de Vannes, annonçant hautement sa prétention de conquérir « *sa duché, par force ou par amour !* »

La noblesse de Bretagne est pauvre, mais elle est orgueilleuse ! Aussi le prétendant ne trouva-t-il qu'un gentilhomme d'importance, le sire de Léon, qui embrassa son parti (1) ; le clergé pensa autrement que la noblesse, car, sur neuf évêques, sept se déclarèrent pour lui.

Enfin, messire Robert Duguesclin était attaché depuis longtemps au service du roi de France, et des sentiments innés de de respect filial, malgré la longue injustice dont il avait souffert, plaidaient dans le cœur de Bertrand en faveur du parti français, auquel le chef de sa maison appartenait, ainsi que les autres membres de sa famille.

Quand la guerre commença, notre héros se rangea donc sous l'étendard de Charles de Blois. Ce fut alors aussi que commença

(1) Plus tard l'héroïsme de la comtesse de Montfort et l'emploi que son mari sut faire du trésor enlevé à Limoges, dont la vicomté était entrée par alliance dans la maison de Bretagne, lui valurent d'autres partisans dans l'aristocratie de la province ; mais la cause de Charles de Blois resta toujours la *légitimité* dans l'opinion publique. Le sire de Léon se rallia plus tard à ce dernier parti, et *aujourd'hui encore* les souvenirs laissés par les Anglais, les malheurs, le courage et les vertus de Charles de Blois font vivre dans les cœurs une fidélité posthume qui explique la fierté avec laquelle un gentilhomme breton se vante des ancêtres qui ont combattu pour lui et pour Jeanne de Penthièvre.

pour lui la vie de chevauchées, de surprises, de coups de main, d'embuscades et d'assaut, desquels on le vit presque toujours sortir victorieux; ce qui réunit bientôt autour de lui l'élite des routiers de Bretagne, réputés pendant ce siècle les meilleurs hommes d'armes d'Europe (1).

Avant d'entrer en campagne, Duguesclin avait fait entourer son château de bonnes murailles, défendues par plusieurs tours, afin de mettre en sûreté celle qu'il aimait. Ses absences n'étaient d'ailleurs jamais fort longues, car il faisait une véritable guerre de partisans, s'essayant à la tactique dont son génie dota plus tard les armées de France, tactique qui, jointe à l'invention ou au perfectionnement de l'artillerie, modifia entièrement la manière de faire la guerre, et ouvrit la carrière aux Vauban, aux Turenne, aux Catinat, et à tous les hommes illustres qui donnèrent des règles à la stratégie moderne.

Jusqu'alors on se proposait moins de combattre pour vaincre que pour briller; le résultat de la lutte était secondaire, car la défaite était quelquefois plus glorieuse que la victoire pour un chevalier. Le grand point, on pourrait dire l'objectif unique était de fournir de beaux coups de lance et de grands coups d'épée qui prouvassent de la force et de la valeur...Duguesclin, lui. ne combattait qu'en vue de la *fin*, c'est-à-dire du succès. Et c'est ainsi qu'il fit une révolution dans l'art de la guerre. D'une témérité insensée quand son jugement lui montrait l'audace comme un moyen, il était d'une prudence étonnante dans d'autres cas.

Certains historiens ou écrivains, captivés par ce que la chevalerie avait de brillant et d'héroïque, des émules de ce grand enfant de génie qu'on appelle Froissart, ont prétendu que Du-

(1) « Cependant on voyait alors s'élever parmi ses partisans (les partisans de Charles de Blois) un jeune écuyer ignorant, grossier, querelleur, mais d'une force, d'une habileté et d'une adresse dans les ruses de guerre qui le mettaient au-dessus de tous les guerriers français ; c'était Bertrand Duguesclin. qui, conduisant un petit nombre de braves tantôt à des embuscades, tantôt à l'assaut de châteaux mal gardés, amassait des trésors, qu'il distribuait aussitôt d'une main prodigue parmi ses compagnons d'armes, et se rendait ainsi doublement cher aux soldats, par un bonheur qui ne se démentait guère, car il était le fruit de l'habileté, et par une générosité qui ne lui coûtait rien. »— S. de Sismondi, t. X, page 504.—*Histoire de Bretagne*, Lobineau, liv. XI, p. 349.

guesclin avait dépoétisé la guerre. Nous pensons que ce reproche est immérité, car nous ne voyons dans celui qui devint le *grand connétable* que l'un de ces instruments qu'emploie la Divinité pour réaliser ses desseins. Et cette pensée doit frapper tout esprit qui rapporte à Dieu tout perfectionnement accompli, non point sous l'impression d'une foi aveugle, mais en conséquence de la logique et des raisonnements philosophiques qui doivent résulter de l'étude des faits.

Le temps des Arthur, des Tancrède et des Roland était passé ; la chevalerie et le moyen âge s'en allaient, et une force brutale irrésistible, l'artillerie, allait passer sur les champs de bataille comme un niveau, rasant, comme une faulx les épis, ces paladins vêtus d'acier qui décidaient jadis de la journée par leur vaillance. De ce moment le sort des batailles tombait aux mains de l'infanterie ; la triste journée de Crécy devait bientôt le prouver.

Celui donc qui, précédant l'événement, faisait un art, créait une science, imposait les calculs de la réflexion à la folle bravoure des chevaliers, et dotait son pays de règles que la postérité a érigées en principes, celui-là fut un *précurseur*, c'est-à-dire l'un de ces agents de la Providence dont nous parlons ci-dessus. Car personne n'eut plus que Duguesclin les qualités du chevalier, la force, l'adresse et le courage ; et pourtant, cet homme, que les historiens se plaisent à nous représenter comme violent, grossier, brutal et querelleur, consacra sa vie entière à soumettre aux spéculations de l'esprit, à l'autorité du génie, ces qualités qu'il possédait plus qu'aucun autre, mais qu'il sentait insuffisantes ; et c'est là que nous voyons le doigt de Dieu, non pas parce que notre foi nous le suggère, mais, au contraire, parce que le jugement qui résulte de l'examen des faits vient corroborer notre foi.

Chaque jour c'était donc de nouvelles chevauchées pour le capitaine, qui chaque fois revenait joyeux, victorieux, et chargé de butin, suivi par de nombreux prisonniers, et salué de loin par une forme blanche, qu'on voyait pareille à un génie ou à quelque être surnaturel et aérien, agitant un voile au sommet de la plus haute tourelle du château de Raguenel.

Au début de la guerre, Charles de Blois était accouru auprès du roi et lui avait demandé justice. Philippe VI avait assigné Jean de Montfort à comparaître devant la cour des pairs, pour qu'il fût statué judiciairement sur leurs prétentions respectives.

Montfort n'avait pas osé désobéir et s'était rendu à Paris, suivi de quatre cents armures de fer. Le roi, qui l'attendait, le reçut entouré de ses pairs et lui reprocha durement son usurpation, mais donna surtout libre cours à sa colère, en lui parlant du secours qu'il avait sollicité des ennemis du royaume; enfin il l'ajourna à quinze jours de là pour entendre le jugement que devait prononcer la cour, lui défendant de quitter Paris avant que la décision fût rendue.

Montfort revint à son hôtel tout soucieux, pressentant que sa cause était perdue, et craignant qu'on ne le retînt en captivité jusqu'à ce qu'il eût restitué les places et châteaux dont il s'était emparé. « Il s'arrêta, dit Froissart, au parti le moins mauvais : monta à cheval couvertement, et partit à si petite compagnie, qu'il fut de retour à Rennes avant que le roi ni autre ne sussent rien de son départ. »

Par arrêt de la cour du parlement, rendu le 7 septembre 1341, la succession de Bretagne fut adjugée à Jeanne de Penthièvre et à son mari, Charles de Blois, à qui le roi dit : « Beau cousin, vous avez par jugement un bel héritage ; or, hâtez-vous de le *conquerre* sur celui qui le tient à tort ; je ne vous y défaudrai mie, et dirai à mon fils, le duc de Normandie, qu'il se fasse le chef de cette guerre avec vous. »

« Monseigneur Charles de Blois remercia grandement le roi, et requit assistance du duc de Normandie, son cousin, du comte d'Alençon, son oncle, du comte de Blois, son frère, des ducs de Bourgogne et de Bourbon, du comte d'Eu, connétable de France, du vicomte de Rohan, et de maints autres seigneurs, princes et barons qui étaient là. Et tous lui dirent qu'ils iraient avec lui, à tant de gens d'armes comme ils ils pourraient avoir. »

Ils firent en effet leur mandement à Angers, et entrèrent en Bretagne à la tête de 5,000 hommes d'armes, 3,000 arbalétriers génois et une nombreuse infanterie.

Pendant ce temps, le comte de Montfort était passé en Angleterre, où il avait fait hommage à Edouard III pour son comté de Bichmont, et avait traité de l'hommage de la Bretagne elle même, à la condition que le souverain anglais l'aiderait à maintenir ses droits à la couronne de ce duché; puis il était revenu à Nantes.

L'armée française vint assiéger cette ville et s'en empara au

bout de quelques jours. Montfort, qui s'y trouvait, comme nous venons de le dire, fut livré à Charles de Blois, et enfermé dans la tour du Louvre, à Paris, d'où il parvint à s'échapper quelque temps après.

Mais la captivité de Jean de Montfort, loin de terminer la guerre, parut au contraire lui donner une nouvelle activité, car la comtesse de Montfort restait. La noble dame, dit Froissart, était en la cité de Rennes quand elle apprit que son sire était pris. Bien qu'elle eût grand deuil au cœur, elle réconforta vaillamment tous ses amis et soudoyers, en leur montrant un petit-fils qu'elle avait, nommé Jehran, comme son père ; elle leur disait : Ah ! seigneurs, ne vous ébâhissez mie de monseigneur que nous avons perdu, ce n'était qu'un seul homme ! Voyez ci mon petit enfant qui sera, si Dieu plaît, son *restorier*, et vous fera des biens assez. J'ai de l'*avoir à plantée* (beaucoup) ; je vous en donnerai assez et vous pourvoierai de tel capitaine que vous en serez tous réconfortés. Après quoi, de Rennes elle alla par toutes les forteresses et bonnes villes, menant son jeune fils avec elle, sermonnant et animant les siens, et renforçant ses garnisons de gens et de toutes choses nécessaires ; finalement elle vint à Hennebon, où elle se tint tout l'hiver. » La comtesse choisit cette place parce qu'elle était très forte et à peu de distance de la mer, ce qui devait faciliter ses relations avec l'Angleterre.

Charles de Blois, de son côté, licencia son armée et passa l'hiver à Nantes.

Au printemps la guerre recommença. Charles de Blois s'empara de Rennes après un siège assez long et marcha sur Hennebon, où Jeanne de Montfort attendait « à grande angoisse » le secours qu'Edouard devait lui envoyer. « La comtesse, armée de toutes pièces, chevauchait incessamment de rue en rue, sermonnant les gens de se bien défendre et mettant tout en besogne, jusqu'aux jeunes demoiselles qu'elle employait à dépaver les chaussées, et à porter les pierres aux crénaux, pour jeter sur l'ennemi avec bombardes et pots de chaux vive. » Un jour qu'on escarmouchait aux barrières, elle remarqua, du haut d'une tour, que presque tous les gens d'armes français avaient quitté leurs tentes pour se réunir en avant de leur camp, où ils regardaient curieusement les petits combats qui se livraient devant la ville. Elle monta à cheval et, suivie par 300 hommes d'armes, elle sortit

par une porte de l'autre côté de la place, se rua, par un détour, entre les tentes et les logements des seigneurs, y mit le feu et jeta le camp tout entier dans un véritable désarroi. Les Français, revenus de leur surprise, lui fermèrent la retraite, mais l'héroïque comtesse ne perdit pas la tête, et prit avec sa troupe le chemin du château d'Auray, à quatre lieues de là, et le gagna au grand galop.

Pendant cinq jours la garnison d'Hennebon « fut en alarme et tristesse, ne sachant ce qui était advenu de sa noble dame ; » mais la sixième nuit, Jeanne de Montfort, qui avait réuni plusieurs centaines de gens d'armes dans le pays, passa sans bruit près de l'armée assiégeante et parut tout à coup aux portes d'Hennebon, où elle fut reçue « à grande foison de trompettes et de nacaires (trompettes et timbales). »

A peu de temps de là, Hennebon ayant été secouru par les Anglais, Charles de Blois et son connétable, Louis d'Espagne, levèrent le siège, et se partageant les troupes, allèrent, chacun de son côté, pour reconquérir les places et châteaux forts pris par Montfort.

Cependant la trève conclue entre les deux rois de France et d'Angleterre était expirée, et, malgré les efforts du pape Clément VI, successeur de Benoît XII, qui était décédé le 25 avril 1342, elle ne fut pas renouvelée.

Mais la campagne qu'ouvrit alors Edourd III ne fut pas plus heureuse pour lui que la campagne précédente. Comptant sur les alliés que devait lui donner la protection qu'il accordait au parti de Montfort, il résolut d'opérer en Bretagne, et fit partir Robert d'Artois avec une nombreuse avant garde. Celui-ci débarqua auprès de Vannes vers la fin de juillet 1342, après avoir soutenu un combat sur mer contre trente-deux galères espagnoles, louées par le roi, et qui tentèrent de s'opposer à son débarquement. L'affaire fut très vive et dura tout le jour. Vers le soir la victoire était encore incertaine, quand une tempête survint et sépara les deux flottes. Robert d'Artois gagna la côte, tandis que les Français, dont les vaisseaux étaient beaucoup plus gros, durent au contraire s'en éloigner pour ne pas s'échouer. Le comte d'Artois mit le siège devant Vannes, et y fut bientôt rejoint par la comtesse de Montfort et Gaultier de Masny, avec les 6000 Anglais qu'il avait quelque temps auparavant introduits dans Hennebon, avec la

comtesse, et le célèbre chevalier du Hainaut, avec toute la portion de la noblesse bretonne qui s'était ralliée au parti de la noble dame, arriva au camp de Robert.

La ville était défendue par les sires de Clisson et de Léon. Un jour que les Anglo-Bretons avaient livré un triple assaut à la place, dans lequel ils avaient été repoussés partout, Robert d'Artois fit sonner la retraite à la tombée de la nuit. On avait combattu tout le jour, et de part et d'autre les troupes étaient exténuées de fatigue. Dès que ses soldats furent rentrés dans leurs quartiers, leurs chefs leur firent distribuer des vivres et du vin, en les invitant à ne pas se désarmer; puis, au milieu de la nuit, ils attaquèrent de nouveau la place. Deux divisions, des torches en mains pour éclairer les murs, donnèrent un assaut, tandis qu'un troisième corps, sous les ordres de Gaultier de Masny, se dirigeait dans l'ombre vers une autre partie des fortifications et les escaladaient sans résistance. La ville fut ainsi prise et mise à sac. Olivier de Clisson et le sire de Léon, les sires de Loudehac et de Tournemines s'échappèrent à grand'peine avec leurs gens, tandis que, selon leur coutume, les Anglais massacraient tous ceux qu'ils rencontraient dans les rues.

La comtesse et de Masny retournèrent à Hennebon, et Robert d'Artois s'installa dans la ville. Mais les sires de Clisson et de Léon, honteux de s'être laissé surprendre, ne songeaient qu'à prendre leur revanche. Pendant que les comtes de Pembroke, de Salisbury, de Suffolk et de Cornouailles faisaient le siège de Rennes avec le gros de l'armée anglaise, ces deux seigneurs revinrent à la tête de douze mille hommes qu'ils avaient recrutés dans la campagne, et reprirent la ville dans un assaut furieux, pendant lequel Robert d'Artois fut mortellement blessé. Il fut enlevé par une poterne et ramené à Londres, où il mourut au mois de novembre.

Edouard s'embarqua le 5 octobre à Sandwich avec une nombreuse armée, à la tête de laquelle il vint assiéger Vannes, et simultanément Rennes et Nantes, où Charles de Blois commandait en personne. Pendant ce temps le duc de Normandie réunissait à Angers une armée dans laquelle se voyaient les sires de Montmorency et de Saint-Venant, maréchaux de France, les comtes d'Alençon, de Blois et de la Marche, le duc de Bourbon et Jacques de Bourbon, les comtes de Boulogne, de Dammartin et de Vendôme, les sires de Coucy, de Craon, de Sully, de Fiennes,

de Roye, et un nombre considérable de barons. Sa troupe était évaluée à 40,000 hommes. Quand l'armée française se rapprocha de Nantes, Edouard rappela la division qu'il avait devant cette ville, celle qui assiégeait Rennes, et celle qui battait la campagne et avait ravagé Dinan et ses environs, réunissant ainsi toutes ses forces devant Vannes, où les deux armées se trouvèrent bientôt en présence. Celle du duc de Normandie étant la plus nombreuse, son chef résolut d'assiéger Edouard d'Angleterre dans son camp, comme lui-même il assiégeait la ville ; il comptait sur le manque de vivres pour l'obliger à capituler. Malheureusement, le pays était tellement ruiné, que la disette se fit bientôt sentir aussi bien dans son camp que dans celui des Anglais et dans la ville. D'autre part, les pluies d'hiver tombèrent cette année avec une abondance qui engendra bientôt des maladies dont périssaient chaque jour beaucoup d'hommes et de chevaux. Cependant Edouard occupait une position trop forte pour qu'on pût l'y attaquer, et il se refusait obstinément à accepter la bataille en plaine.

La malheureuse ville de Vannes, prise et reprise, assiégée trois fois dans la même année, ne pouvait tenir longtemps. Clisson et le sire de Léon avaient été faits prisonniers dans des sorties, et la situation des deux armées devenait de jour en jour plus misérable. Le pape profita de l'état précaire des belligérants pour entamer de nouvelles négociations, qui cette fois furent couronnées de succès.

Un traité fut conclu à Malestroit, le 19 janvier 1343 ; il portait que les deux souverains enverraient à Avignon des ambassadeurs pour traiter de la paix en présence de Sa Sainteté, que toute hostilité serait suspendue entre les deux royaumes jusqu'à la Saint-Michel de l'année 1346, que les Ecossais, les Hennuyers et les Flamands seraient compris dans cette trève, aussi bien que les deux prétendants à la duché de Bretagne ; mais que s'il éclatait quelques hostilités entre ces derniers, la trève ne serait pas censée rompue pour cela, à moins que l'un des deux rois ne s'en mêlât. Philippe VI, qui s'était avancé jusqu'à Ploermel, pour soutenir son fils, signa cette trève.

CHAPITRE SIXIÈME

Où nous retrouvons d'anciennes connaissances.

Malgré la trève de Malestroit, ni Charles de Blois, ni la comtesse de Montfort ne mirent bas les armes. Mais la guerre ne consistait plus qu'en attaques de châteaux ou en combats entre troupes peu nombreuses.

Un acte de justice sommaire du roi de France faillit lui faire prendre un autre caractère et rallumer la guerre.

La maison de Clisson était partagée comme la Bretagne, et avait un représentant dans chaque parti : Olivier, le chef de la maison, s'était attaché à la cause de Charles de Blois, tandis qu'Amaury avait embrassé le parti de la comtesse de Montfort. Tous deux s'étaient distingués pendant la dernière campagne : Amaury s'était signalé « par belles envahies, grandes rescousses, beaux faits d'armes et hautes prouesses : » c'était lui qui avait été solliciter en Angleterre les secours d'Edouard lors du premier siège d'Hennebon ; Olivier, de son côté, s'était distingué souvent : c'était lui qui avait perdu et repris Vannes ; enfin il avait été fait prisonnier, comme nous l'avons dit, par Gaultier de Masny, ainsi que le sire de Léon.

Pendant la trève, Charles de Blois, qui avait dans ses prisons le comte de Stafford, offrit à Edouard de l'échanger contre Henri de Léon. Le roi d'Angleterre ne voulut pas y consentir, mais il offrit à sa place Olivier de Clisson, que Charles accepta. L'espèce de faveur accordée à Clisson inspira certaine défiance à Philippe. On ajoute que le comte de Salisbury, jaloux de l'amour d'Edouard pour sa femme (1), s'en vengea sur le malheureux Clisson, en révélant au roi de France un accord secret entre ce gentilhomme et son souverain.

Quoi qu'il en soit, peu après la trève, Philippe VI organisa un grand tournoi à Paris, auquel il convoqua les chevaliers bretons qui s'étaient distingués pendant la dernière guerre. Dès qu'Olivier de Clisson arriva à Paris, le roi le fit arrêter et jeter au Châtelet, et peu de jours après il lui fit trancher la tête, sans jugement et même sans procès. Quatorze autres gentilshommes de

(1) Pour qui Edouard fonda l'ordre de la jarretière.

Bretagne subirent le même sort, le 29 novembre 1343 : c'étaient les sires d'Avaugour, de Laval, de Malestroît, père et fils, de Montauban, de Quedillac, les trois frères Des Brieux, Duplessis, Molard, Senedavi, de Morillon et de Calbac (1). Un frère du sire de Malestroit, nommé Henri de Malestroit, qui était prêtre, fut également mis au Châtelet, et puis lapidé par le peuple le 10 septembre 1344.

La colère du roi d'Angleterre, quand il apprit ces exécutions, et les menaces dans lesquelles il se répandit, enfin la lettre qu'il écrivit au pape pour se plaindre de ce qu'il appelait « une violation de la trève, » firent croire que le roi avait eu de bonnes raisons pour agir aussi énergiquement ; mais les familles des suppliciés pensèrent autrement, et justifièrent encore la conduite de Philippe VI, leur souverain légitime, en passant à l'ennemi. C'est ainsi que Jeanne de Belleville, épouse du sire de Clisson, vengea son mari, dès qu'elle apprit son supplice, en se présentant à la tête de quarante hommes d'armes à la porte d'un château gardé par le gallois de la Heuse, pour Charles de Blois, à qui elle fit demander l'hospitalité pour la nuit. Le commandant, qui reconnut en elle l'une des grandes dames de son parti, et qui ignorait encore le sort de messire Olivier, n'hésita pas à la recevoir. Mais dès que le pont fut baissé, la dame de Clisson, sonnant du cor, fit arriver au galop une embuscade nombreuse cachée dans un bois voisin, qui envahit le château et mit à mort tous ceux qui s'y trouvaient. Elle repartit en hâte après ces terribles représailles, se dirigeant vers Hennebon, où elle conduisait son fils, alors âgé de sept ans, afin que, élevé avec le jeune de Montfort, il grandît avec lui pour leur commune vengeance (2). Mais la troupe de la noble dame tomba dans un parti de Franco-Bretons, qui la tailla

(1) L'année suivante, le roi voulut également faire arrêter Godefroy de Harcourt, frère du comte de ce nom, et seigneur de Saint-Sauveur et de plusieurs villes de Normandie ; mais ayant été prévenu à temps, d'Harcourt s'enfuit auprès de son parent, le duc de Brabant. Tous ses biens dans le Cotentin furent alors saisis par ordre du roi, qui fit décapiter trois de ses amis qui avaient voulu le défendre : c'étaient les sires de Rochetesson, de Raconer et de Percy. Ils furent exécutés la veille de Pâques, 1344.

(2) Cet enfant grandit en effet avec le jeune de Montfort ; ils reçurent la même éducation et furent longtemps fidèles aux mêmes ressentiments. Mais il vint un temps où Clisson, blessé par la morgue des chevaliers anglais, se brouilla avec son protecteur, auquel il voua une haine implacable ; il changea de parti et s'attacha à la France, où il devint connétable, après Duguesclin.

en pièces, et sépara Jeanne de Belleville et son fils de leurs gens, tués ou dispersés ; ce qui donna lieu à l'incident que nous allons rapporter.

Il y a longtemps que nous avons perdu de vue ces trois enfants de la lande, humbles satellites de la nébuleuse dont le temps devait faire une étoile, qui d'abord n'éclaira que la Bretagne, mais qui rayonna ensuite sur la France entière. En termes moins métaphoriques, nous avons un peu oublié les trois bons gars que nous avons présentés au lecteur sous les noms de Yvet, Yvon et Yvonic. Nous trouvons notre excuse dans ce que nous nous sommes beaucoup occupé de successions royales ou princières, dans lesquelles ils n'avaient aucun droit à faire valoir, et de souverains et de hauts barons avec lesquels les trois amis avaient peu de relations. Cependant, notre négligence est peut-être coupable, car les trois compagnons n'étaient pas dépourvus de mérites, et dans certaines circonstances, surtout sous un chef comme Bertrand Duguesclin, leurs services devaient être fort appréciables, comme nous le verrons au siège de Rennes, où monsieur Yvet s'illustra positivement. Mais n'anticipons pas. Il s'agit, au jour où nous sommes, de maître Yvon ; et, bien qu'il retira peu de gloire de ce que nous allons raconter, il importe de rapporter le fait, car il eut vingt ans plus tard la plus heureuse influence sur la vie de Bertrand Duguesclin, alors prisonnier du prince Noir, le duc d'Aquitaine, fils d'Edouard III.

On était aux premiers jours de décembre 1343, environ une semaine après la mort du sire de Clisson et de ses infortunés compagnons. Duguesclin revenait un soir de quelque chevauchée dans le bas pays, suivi par ses hommes d'armes, qu'Yvon précédait comme éclaireur, car on traversait une lande couverte d'ajoncs, dans lesquels il eût été facile de dresser une embuscade. Le brave gars marchait délibérément, le pot en tête, l'arbalète sur l'épaule et le coutel au flanc. Il allait l'œil ouvert et le nez au vent, quand il crut voir, à quelque cent pas devant lui, quelque chose comme une forme humaine dont les vêtements clairs tranchaient sur la ramure sombre des ajoncs. Il s'arrêta, regarda mieux, et finit par distinguer une femme et un enfant qui traversaient en courant l'un des innombrables sentiers de la lande. Leur passage et leur disparition furent rapides comme le passage d'une caille entre deux touffes d'herbe ; mais le

brave gars les avait vus ! A la guerre, rien ne doit être indifférent à un bon éclaireur. Yvon le savait, et puis il avait entrevu une cornette, et la cornette était pour le vilain sire ce que la lumière est pour les phalènes. Il courut donc à la touffe d'ajonc derrière laquelle il avait vu disparaître celle qu'il aimait à supposer une jeune et jolie paysanne. Mais quand il y arriva, il n'y vit personne !... Il écouta et n'entendit rien !... Comme il était certain de ne s'être pas trompé, il en conclut qu'elle devait se cacher quelque part et non loin de là. Il se mit donc à battre le buisson comme un chasseur, se disant, avec assez de logique, que si elle se cachait, c'est qu'elle avait une raison pour le faire. Et dans ce cas, il devenait d'autant plus utile de la découvrir. Déjà ses compagnons se rapprochaient ; il entendait distinctement le bruit des pas des chevaux, quand il crut saisir un certain froissement de branches dans un gros buisson de génêts et d'ajoncs à quelques pas sur sa droite. Il s'y rendit vivement et y trouva, en effet, un enfant de sept ou huit ans qui s'y était blotti, mais il était seul ; la femme qui l'accompagnait avait disparu.

—Où est ta mère ? demanda-t-il à l'enfant, en le saisissant par le bras et en le secouant assez rudement pour l'effrayer.

L'enfant le regarda, puis baissa la tête, mais ne répondit rien.

—Es-tu muet ? reprit-il en le secouant plus brutalement, car il commençait à se fâcher.

—Non ! dit le jeune garçon sans relever la tête, c'est-à-dire sans le regarder.

—Alors, réponds. Où est ta mère, où la femme qui t'accompagnait tout à l'heure ?

Il se tut.

—Veux-tu me répondre, méchant louveteau ! s'écria Yvon se fâchant alors pour tout de bon.

E comme l'enfant continuait de garder le silence, il tira son coutel et le plaçant sur la poitrine du petit paysan de façon à lui en faire sentir la pointe :

—Dis où est ta mère, ou je te tue !

L'en ant fixa sur lui ses grands yeux gris, son visage se contracta légèrement, mais bien qu'il sentît la pointe acérée le bles-

ser a travers ses vêtements, il n'entr'ouvrit pas même les lèvres, ni pour parler, ni pour jeter un cri ou laisser échapper un soupir. Nous ne saurions dire si le routier eût exécuté sa menace, car, sans être cruel, Yvon avait les mœurs de son temps et de sa profession ; dédaignant le danger, il avait peu de respect pour la vie d'autrui, et les massacres qui suivaient ordinairement la prise d'une ville ou d'un fort l'avaient familiarisé avec l'effusion du sang. Mais, au moment où il allait prendre une résolution, la mère surgit à côté de lui et lui arracha son enfant avec un véritable mouvement de lionne en fureur.

—Oh ! mère !.. fit le pauvre petit, saisissant la main de la femme et la pressant avec ardeur contre sa poitrine, tandis que ses yeux se remplissaient de larmes et qu'il la regardait avec une expression indéfinissable de tendresse et d'effroi ; mais ce fut le seul tribut qu'il paya à la faiblesse de son âge, et ses traits redevinrent rigides et l'expression de son regard hautaine et haineuse en regardant le routier.

Celui-ci eut un mouvement de surprise, car jamais il n'avait vu pareille paysanne. Ses vêtements étaient bien ceux d'une femme de vers Ploërmel ou Malestroit, mais son visage, son attitude, la hauteur dont tous ses gestes étaient emprunts, l'espèce de lueur phosphorescente qui brillait dans ses yeux contrastaient étrangement avec ses habits. Yvon ne se rendit pas exactement compte de tout cela, mais il ressentit une impression générale qui l'arrêta un instant. La mère voulut en profiter pour fuir, mais au premier mouvement qu'elle fit, le gars lui saisit le bras et la retint fortement.

—Que me voulez vous ?...Que vous ai-je fait, pour me poursuivre ainsi ?... dit la pauvre femme, d'une voix altérée par un mélange de terreur, de prière et de dignité blessée.

—Pourquoi te sauves-tu ? demanda-t-il au lieu de répondre.

Quelque chose d'égaré comme le désespoir, de navrant comme l'angoisse, passa dans les yeux de la fugitive ; et puis, comme par réaction, elle arracha brusquement son bras de l'étreinte du manant et tenta une seconde fois de lui échapper. Mais cette tentative fut aussi vaine que la première ; il la saisit à la taille et tenta de l'entraîner vers les cavaliers, qui étaient alors à très petite distance, en lui disant :

—Doucement ! la belle, mais il faut parler à messire Bertrand Duguesclin, et lui expliquer pourquoi on se sauve...

—Oh ! laissez-moi fuir, implora-t-elle, les yeux pleins de larmes... Si vous nous livrez, ils tueront mon enfant !... Et qu'est-ce que ça vous fait, qu'un petit enfant meure ?

Et elle joignit les mains devant l'affreux drôle, comme elle l'eût fait devant Dieu, dans sa prière du soir. Elle était si belle ainsi, cessant toute résistance, le regard suppliant, le sein palpitant de terreur, que le routier la serra dans ses bras et souilla son front du contact de ses lèvres impures.

Elle bondit sous l'injurieuse caresse comme une panthère bondirait sous un coup de fouet. Ses yeux lancèrent deux véritables jets de flamme, et tandis qu'elle essayait de le repousser en roidissant un bras contre sa poitrine, éperdue de colère encore plus que de crainte, elle le frappa au visage avec une telle violence que le sang jaillit du nez et des lèvres du manant.

Mais Yvon était un homme, et même un homme très robuste, tandis que la pauvre créature n'était qu'une femme. L'issue de la lutte ne pouvait donc être douteuse, et les cavaliers approchaient. Elle cria à son fils :

—Olivier, sauve-toi !...

Et pendant qu'elle jetait ce cri maternel, qu'elle croyait un ordre suprême, car elle se sentait perdue, elle continuait à résister au soudard, mais elle ne luttait plus que pour donner à l'enfant le temps de s'enfuir. Tout à coup, il poussa une imprécation qui ressemblait à un rugissement, et abandonnant la mère, le routier furieux se tourna vers l'enfant. En effet, celui-ci, au lieu de fuir, comme sa mère le lui avait ordonné, s'était rapproché, et se ruant soudain sur leur agresseur, il l'avait mordu si cruellement à la main, qu'il l'avait obligé à lâcher sa victime.

Fort heureusement, Duguesclin et sa troupe arrivaient en ce moment sur le lieu de la lutte, et lorsque Yvon, que la colère aveuglait, voulut s'élancer sur Olivier, messire Bertrand arrêta l'élan de son vassal en abaissant sa lance et en lui disant de sa grosse voix mi-impérieuse et mi-enjouée :

—Qu'est cela, maraud, tu veux battre un enfant !...

—Un enfant ! se récria le routier en montrant sa main ensanglanté, c'est plutôt une bête féroce !

—Silence ! interrompit Duguesclin plus sévèrement ; et s'adressant à la femme, alors réunie à son enfant :

—Et vous, pourquoi courez-vous la lande à cette heure, poursuivit-il, mais d'un ton qui en faisait plutôt un reproche pour elle et une excuse pour son vassal, qu'une question-directe. Aussi ne ne répondit-elle pas. Elle se tenait la tête baissée au milieu du cercle que formaient les hommes d'armes, les mains croisées sur la poitrine de son fils, qui, lui, regardait de ses grands yeux intelligents son protecteur et son ennemi, n'ayant pas conscience, le pauvre enfant, de l'émoi de sa mère; car il ne savait pas, comme elle, que tous ceux qui les entouraient étaient des ennemis non moins redoutables que le premier.

—Allons, ribaud, reprit Duguesclin en touchant Yvon du bois de sa lance, en route !...

—Mais... Monseigneur... voulut-il dire.

—En route ! répèta durement Bertrand, qui était toujours peu endurant sous le harnais.

Yvon le savait; aussi s'éloigna-t-il sans ajouter un mot, mais en adressant un geste de menace à la mère et à l'enfant.

Pendant que Duguesclin attendait avec sa troupe que leur éclaireur eût repris sa distance, la lune se dégagea tout à coup d'entre les nuages qui l'avaient cachée jusque-là, et inonda soudainement de clarté la petite clairière où s'était passée la scène que nous venons de raconter. La femme était debout au milieu des soudards, attendant qu'ils s'éloignassent pour se remettre en route elle-même.

Duguesclin abaissa distraitement les yeux sur elle et tressaillit sous son haubert. Il fit avancer son cheval de deux pas, et se penchant vers elle :

—Eh quoi ! c'est vous, Madame ? dit-il à demi-voix.

La pauvre femme était à bout de force; toutes les émotions par lesquelles elle venait de passer l'avaient brisée; elle ne put donc qu'élever ses deux mains vers le capitaine et lui dire d'une voix suppliante :

—Oh ! seigneur Duguesclin, ayez pitié de mon enfant !... C'est le dernier d'une grande maison !.. et il est orphelin !...

—Où allez-vous ? demanda le mari de Tiphaine, après une minute de silence qui parut à la noble veuve longue comme une heure de torture.

Elle le regarda, partagée entre la crainte et la honte d'un mensonge. Enfin la dignité l'emporta dans cette âme hautaine, et elle répondit fièrement :

—Je conduis mon fils à Hennebon, Seigneur !

—C'était dire qu'elle allait rejoindre les partisans de Montfort dans leur meilleure place de guerre.

—Je le supposais, fit Duguesclin ; et plus bas, avec bonté : Que puis-je faire pour vous servir, Madame ?

—Nous laisser continuer notre route, Messire.

Bertrand appela Yvonic et lui parla bas, puis il dit à la dame de Clisson en lui montrant le routier :

—Cet homme est connu de tout le monde dans ce pays, l'on sait qu'il est à moi ; il est intelligent, brave et fidèle ; sous son escorte vous êtes certaine d'arriver. Allez donc, Madame, et que Dieu vous garde !

Et remettant sa troupe en marche, il s'éloigna au milieu de ses hommes d'armes.

CHAPITRE SEPTIÈME

De la France et de la Bretagne au XIV siècle

« Considérée comme région naturelle, dit M. Siméon Luce, la Bretagne a son caractère propre, qui la distingue profondément des provinces qui l'avoisinent ; et la population bretonne n'a pas une manière d'être moins tranchée, moins caractéristique et moins personnelle que le sol qu'elle habite. »

Avec ses assises de granit, ses forêts de chênes, ses landes couvertes de bruyères, la Bretagne est empreinte d'un caractère de désolation et de sauvage grandeur, que relève encore l'océan qui bat ses côtes avec une fureur inouie, comme s'il voulait reconquérir cette terre, l'une des premières dont il fut dépossédé quand les territoires émergèrent du sein des eaux. La race bretonne participe de la dureté du sol primitif qu'elle foule, et son génie comme sa physionomie s'harmonise bien avec la tourmente éternelle de ses rivages et la grande voie de l'Océan. Très différente de la Normandie, qui la touche, dont le génie résulte de l'équilibre des facultés qui constituent la raison pratique et le bon sens, la Bretagne est avant tout une *âme* ; son génie propre est fait de sentiment et d'imagination ; elle a besoin de se passionner ; elle a soif de dévouements : on la dirait femme ! Autant ailleurs on se prosterne devant la fortune, la force ou le succès ; autant ici on est doux à la pauvreté, compatissant à la faiblesse et respectueux ou dévoué au malheur. Enfin, la poésie qui jaillit comme un torrent de ce sol réfractaire après les grands coups de 1793, mais qui avait toujours existé, bien qu'ignorée de ses plus proches voisins, sa poésie native l'attache à sa foi et prescrit son culte pour la sainteté. Tandis qu'ailleurs l'infortune, même imméritée, fait souvent le vide autour de celui qu'elle atteint, en Bretagne, au contraire, elle exalte les instincts de dévouement, et la fidélité devient du fanatisme.

Tel est le beau spectacle que la Bretagne du moyen âge a donné pendant la guerre de succession, aussi bien dans le parti de Montfort que dans celui de Charles de Blois. En effet, au début de la guerre, la captivité et la mort de Jean de Montfort, loin de ruiner son parti, lui donne de nouvelles forces. On voit alors les

Bretons émus jusqu'à l'enthousiasme à l'aspect de la jeune veuve qu'il a laissée, et leur dévouement devient du fanatisme quand elle leur confie le berceau de son enfant. On a conservé quelques lettres adressées à Jeanne de Flandre par ses partisans : elles respirent un parfum de chevalerie dans lequel le dévouement le plus touchant se manifeste sous la modestie des expressions; mais à travers les formules d'un respect que son infortune augmente, on sent percer la tendresse. Du côté de Charles de Blois, les Bretons ne se montrent ni moins nobles, ni moins généreux; ils se pressent autour de Jeanne la Boiteuse, et pendant neuf années que dure la captivité de son mari, ils lui gardent une fidélité inviolable; ils vont tour à tour le visiter comme en pèlerinage, à sa prison de Londres, et quand, à deux reprises, il s'agit de le mettre en liberté, les plus nobles et les plus riches offrent d'entrer en prison à sa place. Quand ils apprennent à quels mauvais traitements il est en butte de la part des Anglais, leur amour devient du culte, et ni la pauvreté de beaucoup d'entre eux, ni les offres séduisantes des vainqueurs ne peuvent atténuer leur fidélité ou ébranler leur dévouement. C'est ainsi qu'on voit Michel de Chamaire s'engager comme simple archer dans la compagnie d'un gentilhomme français, plutôt que d'accepter le commandement que lui offrent les ennemis de son duc. Et c'est cette piété éxaltée pour la faiblesse et pour le malheur, qui donne tant de poésie à la guerre de succession, l'immortel honneur des guerriers qui y prirent part, et en tête desquels on place Duguesclin.

Race étrange, que cette race bretonne ! s'écrie un écrivain moderne, extrême dans le bien comme dans le mal, capable de tout excepté de mesure, et qui ne sait ni aimer, ni haïr à demi; pour qui vivre, c'est combattre; croyante et guerrière, toujours tourmentée par la folie de l'épée ou celle de la croix; non seulement belliqueuse mais encore batailleuse, apportant à la guerre la passion des aventures, des actions d'éclat, et comme dit Froissart *des hautes emprises !* En religion, enthousiaste de miracles et de pompes extérieures; tantôt tendre comme un agneau, tantôt féroce comme un tigre; mais féroce par vengeance, à l'exemple de Jeanne de Belleville, la dame de Clisson, dont nous venons de parler. Humaine et généreuse dans les succès, elle devient cruelle, impitoyable et implacable dans les revers; en même temps avide et prodigue, s'adonnant en campagne au pillage et à la rapine avec si peu de scrupule que le nom de *Breton* et celui de *brigand* étaient synonymes au XIVe siècle; mais ne pillant pas

comme l'anglais Robert Knolles, ou comme le wallon Eustache d'Auberchicourt, pour s'enrichir, mais uniquement pour nuire, ou ruiner l'ennemi, car on les voit ensuite dépenser ou gaspiller le produit du butin aussi promptement qu'il a été conquis.

Quatre siècles et demi plus tard, la guerre de chouannerie a montré que les mêmes passions, les mêmes tendances et les mêmes innéités avaient été transmises par les ancêtres aux hommes de la dernière génération, aux hommes qui furent nos pères et nos oncles, et que nous avons connus.

La France, que les écrivains modernes, c'est-à-dire ceux dont nous avons déjà parlé, nous représentent, à l'époque dont nous nous occupons, comme épuisée de toutes les façons par la mauvaise administration et les prodigalités de la couronne, par la tyrannie et les exactions de la noblesse, était au contraire dans une situation aussi prospère et aussi aisée que l'état de la civilisation et l'influence des événements extérieurs pouvaient le permettre. Ceci est en contradiction, nous le répétons, avec tout ce qu'ont écrit les historiens de la France depuis un siècle; mais il ne faut pas oublier que, depuis cent-cinquante ans, nos historiens s'appliquent à flatter les passions populaires, à gratter tous les blasons et à reléguer parmi les vieilleries du garde-meuble la royauté, l'héroïsme et la foi. La monarchie, qui a construit la France pièce à pièce, la chevalerie, qui l'a ennoblie, et la foi qui l'a civilisée, sont trois choses d'un autre temps, que les fauteurs de révolutions doivent flétrir, s'ils ne peuvent pas les faire oublier. Et comme les masses auxquelles ils s'adressent sont flattées dans leurs antipathies, et ne peuvent se livrer à des études et à des recherches qui prouveraient ou leur ignorance ou leur mauvaise foi ; comme beaucoup d'hommes instruits et consciencieux manquent du courage nécessaire pour écrire la vérité, quand elle aurait pour résultat de les rendre impopulaires, ce sont les histoires écrites par ceux qui semblent en affectionner les horreurs et être offusqués par ce qu'elles ont de lumineux, qui sont appelées à former l'opinion de la génération actuelle sur notre passé ; faussant ainsi son jugement, pervertissant sa conscience, et substituant une vanité personnelle stérile à l'orgueil des grandes traditions, qui est toujours fécond. Nous espérons prouver ce qui précède, en fournissant ici des renseignements dont nous établirons l'authenticité en citant leurs sources ; ce qui nous obligera à des citations plus nombreuses que nous ne l'aurions désiré, mais qui nous sont imposées par la nécessité de fournir la preuve en même temps que nous énoncerons le fait.

A l'époque où nous sommes (1340), et jusqu'à la peste de 1348, la population de la France égalait ou dépassait la population actuelle; cela résulte des travaux de Durean de la Malle, de Leber, de Moreau de Jounès et d'autres autorités qui ne sont pas discutées (1). Les villages et les hameaux étaient plus nombreux qu'ils ne le sont aujourd'hui, mais les habitations isolées étaient plus rares, nous voulons parler des maisons de paysans ; car c'est surtout de la population rustique que nous devons nous occuper pour prouver ce que nous avons avancé ; parce que, dans la classe où l'on jouit du superflu, tel détail recueilli sur l'ameublement, le costume ou l'habitation pourrait n'être qu'une exception résultant d'un état particulier ou d'une fantaisie, tandis que chez le paysan, qui à l'habitude de ne pourvoir qu'au nécessaire, les traits observés sur un ou plusieurs sujets doivent représenter fidèlement l'état de la classe entière, c'est-à-dire l'état de civilisation et le degré de bien-être dont jouissait le peuple proprement dit.

Le plus souvent un lieu fort ou un château s'élève non loin du village ; c'est un lieu de refuge et une place de protection élevée ou occupée par celui que son courage, son génie d'initiative ou sa force ont fait le protecteur toujours armé, que chaque petite société a dû rechercher et sous le patronage de qui elle a dû se placer à cette époque de demi-barbarie.

Les cabanes qui composent ces villages sont construites d'argile ou de pisé, quelquefois de lattes ou de pièces de bois entrecroisées, dont les interstices sont remplies de terre et de paille hachée. On voit des maisons de pierres, mais ce sont des exceptions. La toiture, recouverte de tuiles, ou d'ardoises dans certaines contrées, est faite le plus souvent de chaume ou d'aisseules (du bas latin *aessellae*), petites planchettes qui servent au même usage aux Etats-Unis, où on les nomme *shingles*. Ces habitations n'ont généralement qu'un rez-de-chaussée ; cependant quelques-unes, notamment les hôtelleries, ont un étage au-dessus du rez-de chaussée (2). Les portes sont fermées par des chevilles de bois

(1) Consulter les recherches de M. Ch. de Robillard de Beaurepaire, *Mémoires de la société des Antiquaires de Normandie, vol. XXVIII.* et M. Arthur de Roislisle, *Bulletin de la société de l'Histoire de France, année* 1875.

(2) Plusieurs individus se réunissent pour souper ensemble et mener *grand'galle* en la taverne de Drouin Cauchon, à Villedomange(Marne), en une *chambre haut. Archives nationales*, sect. hist. J.J., 118, n° 43.

ou des buchettes, quelquefois à l'aide d'une serrure ou d'un pène(1). Les croisées sont peu nombreuses, étroites et fermées avec de la toile, du parchemin ou simplement un volet ; cependant il existe déjà des fabriques de verre à vitre (2), mais l'air et la lumière pénètrent dans la maison principalement par la porte, dont la partie supérieure s'ouvre comme une croisée au-dessus de la partie inférieure, nommée encore aujourd'hui le *portillon*, dans les contrées où ces sortes de portes existent encore.

Le mobilier est à peu près le même qu'on voit aujourd'hui chez les paysans, mais, chose qui paraîtra extraordinaire, et qui est en contradiction avec les lamentations *des amis du peuple*, c'est que l'argenterie y est beaucoup plus commune que de nos jours ; il est peu de maisons de paysans où l'on ne possède des cuillers, des fourchettes et d'autres ustensiles de table en argent (3). L'inventaire d'un paysan de Saint-Pierre d'Arthenay (arrondissement de Saint-Lo, Manche) nommé Guillaume Fauvel, qui fut pendu avec sa femme (*Actes normands de la Chambre des Comptes sous Philippe de Valois, en* 1333) comprenait : un cheval rouge, deux poulains, deux truies, cinq veaux, deux de l'année courante et trois de l'année précédente, deux vaches, deux génisses, une anouillante (4), dix brebis, deux agneaux, deux oies, six oiseaux. Le mobilier de la maison se composait de quatre poëles, deux pots de métal, quatre huches, deux lits de plumes, deux écrins, trois tables, un petit écrin, un bois de lit, deux nappes, une serviette, neuf pièces de fil préparées pour le tisserand, deux tonneaux, deux cuves, deux poulains pour descendre les barriques à la cave, un refroidisseur, un plomb, deux queues, une charrette ferrée, trois charrettes légères, une charrue ferrée, deux herses,

---

(1) « Lequel dit huis estait fermé au pelle par dedans, et à son coutel recula le dit pelle, tellement qu'il ouvrit le dis huis, » J.J., 118, n° 99.

(2) Dans un acte du mois de mai 1364, il est parlé d'un *four à cuire verre* établi dans les bois près de la commanderie de Brau (Loiret).

(3) A Montreil en Tierrache, un hanap d'argent est volé et vendu à Laon, 3 f^rs d'or. J.J., 108, n° 235. — A Ticulain (Aisne), Marguerite la Gobine vole dans une chambre de l'hôtel de Bertrand Loquet 3 gobelets d'argent, 4 hanaps et 4 cuillers d'argent. J.J., III, n° 62. —A Crespy en Valois, à la taverne du Pot d'Etain, on fait boire les compagnons dans des hanaps d'argent, J.J., 119, n° 204.

(4) *Anouillante* signifiait génisse pleine.

trois bourreaux (1) avec leurs traits, un boisseau pour mesurer le grain, un truble, une selle pour charrette, une paire de roues en bois, une faulx et deux faucilles ; un surcot de brunette fourré, un autre surcot également fourré, etc.

Si l'on tient compte de la différence des temps et de la valeur relative des monnaies, on voit que les salaires payés aux ouvriers étaient à peu près les mêmes qu'aujourd'hui. L'alimentation des paysans atteste autant que l'élévation des salaires l'aisance dont jouissaient les campagnes ; car s'il est vrai que dans certaines provinces on vécût de bouillie et de pain de seigle, dans la plus grande partie de la France on mange du pain blanc et l'on vit principalement de porc sous forme de lard et de jambon. Il est peu de chaumières où l'on ne possède une broche en bois pour rôtir les volailles, qu'on a même le soin de larder pour les rendre plus savoureuses (2). Un convive considère qu'on l'insulte parce qu'on lui sert des pigeons cuits à l'eau(3) ; et un voyageur, breton à la vérité, tire son épée, parce que dans une hôtellerie de campagne on lui a servi de la viande sans moutarde (4). Dans les plus pauvres maisons on met *la nappe* pour servir à dîner à des parents ou à des amis (5).

Les boissons sont à si bon marché que tout le monde boit du vin, excepté en Bretagne et en Normandie, où le cidre commence à remplacer la *cervoise* (6). Les bourgeois boivent souvent du vin de Portugal, déjà célèbre en ce temps ; ce vin valait alors trente francs le tonneau (7).

---

(1) Le nom de *bourrelier* vient de celui de *bourreaux*, appliqué au XIVe siècle aux colliers des chevaux.

(2) A Saint-Etienne du Gault, diocèse de Chartres, un paysan prend dans sa chaumière « une haste de bois à rostir poulailles » pour battre quelqu'un. —J.J., III, n° 259. — A Vallières, un vol est commis dans la maison d'un cultivateur « où l'on lardait deux poules pour rostir. » J.J., 92, n° 30.

(3) « Des pigeons cuists en l'eaue. » J.J., 92, n° 30.

(4) « Ne trouvant point de moutarde à mengier sa viande. » J.J., 86, n° 374.

(5) la femme d'un valet charretier ayant à traiter des compagnons « mist la nappe, du pain et noys pour mengier, et bailla deux pos pour aler quérir du vin en la ville. » J.J., 121, n° 199.

(6) Taverne à cidre (1363) à Neuilly le Malherbe et à Mezidon (Calvados), et taverne à cidre (en 1376) à Putot (Calvados).

(7) « Comme il avait beus de fors vins de Portugal... » J.J., 90, n° 254.

Toutes les circonstantes importantes de la vie étaient solennisées par des banquets (1), et l'aisance était si réelle qu'elle prescrivait, pour ainsi dire, pour le passant, le droit de réclamer une place à la table du banquet ou un morceau de tarte (2).

Dans certaines provinces, celui qui se remarie doit à qui en fait la demande un pot de vin de secondes noces, et s'il le refuse on le monte sur une charrette et on va le jeter à la rivière, au milieu des huées de tout le village (3). Dans le Vermandois, pendant la première nuit de mai, on va déposer des rameaux verts à la porte des filles à marier et la veille de la Saint-Jean, dans le bailliage de Sens, les parents qui ont des enfants au berceau les exposent en pleines rues, entourés de branches de bois verts et distribuent de la tarte aux bonnes gens qui viennent les veiller pendant la nuit. Enfin il n'y a pas de fêtes complètes sans dances ; c'est pourquoi l'on voit dans chaque village un lieu réservé pour cet amusement; souvent ce lieu se trouve être le cimetière (4). Les élégantes mettent des gants blancs pour danser, et le meilleur danseur reçoit quelquefois un coq, comme prix de ses talents chorégraphiques (5).

Ces renseignements et cent autres que nous pourrions y ajouter prouvent évidemment un bien-être qui ferait présumer des soins de propreté en contradiction avec la déclaration de l'écrivain, plus humoristique que véridique, qui a écrit : « qu'après la chute de l'empire romain, le peuple avait été mille ans sans se laver. » On comprend très bien que pour que l'abjection et la misère du peuple fussent plus complètes, il était nécessaire de dire qu'il croupissait dans la saleté, l'ignorance et l'abrutissement, sous le despotisme des rois, des nobles et des prêtres. Mais rien n'est moins vrai ; et l'usage des bains était plus fréquent au XIVe

(1) « Amis assemblés pour boire le vin des fiançailles. » J.J., 119, n° 332.

(2) « le quel Espinasse et ses complices (compagnons) demandérent à avoir de la tarte, et quand ils orent dansié, tant comme ils volurent, on leur présenta la moitié d'une tarte.—J.J., 112, n° 65.

(3) Cette coutume est remplacée en France, au moins dans les villages, par le charivari.

(4) « Après Vêspres, les gens de Champeaux (Manche) faisaient dances et esbatements au cimetière, comme accoutumés estaient. » J. J., 109, n° 316.

(5) « Où il y avait une danse...priiut par la main la femme de Pierre Roussel qui avait *gans blans sur les mains.* » J. J., 120, n° 221. « Et on donne par esbatement un coq au mieux dansant. » J. J., 122, n° 372.

siècle qu'il ne l'est aujourd'hui dans les classes inférieures. Dans tous les centres un peu populeux il existait des établissements de bains, nommés *étuves*, qui étaient des lieux de réunion, de délassement et de plaisir pour toutes les classes de la société. La médecine recommandait les bains comme le meilleur remède dans presque toutes les maladies (1), et les riches comme les pauvres avaient l'habitude de baigner les enfants tous les jours; c'est pourquoi l'on voit que, dans presque toutes les habitations, les familles étaient pourvues d'une cuve à baigner (2) ; et l'on ne voit pas sans une certaine surprise que de très petits villages avaient leurs établissements de bains comme les grandes villes (3).

La médecine était enseignée, dans les écoles, d'après la méthode de Razès ou Rhazès, célèbre médecin arabe, mort à Bagdad vers l'an 923, et le traité qu'il avait laissé sur les fièvres pernicieuses était le manuel de tous les praticiens. C'était à son influence qu'était due la fréquence des saignées, qui étaient encore pratiquées entre amants et maîtresses, entre amis ou frères d'armes, comme gages d'une union ou d'une affection éternelles (4). L'on vendait alors chez tous les apothicaires un onguent connu sous le nom de « blanc de Rhazès, » qui passait pour guérir à peu près tous les maux. Cette origine orientale de la médecine française donnait aux juifs un grand crédit au point de vue médical; cependant ils ne pouvaient devenir ni médecins ni chirurgiens, ces professions appartenant à la cléricature d'une façon si immédiate, que Pasquier rappelle des ordonnances du XVe siècle qui autorisent leur mariage, interdit avant cette epoque, bien qu'on voie des médecins et des chirurgiens jurés contracter mariage avant que ces ordonnances aient paru (5). Presque chaque seigneurie avait son médecin et son chirurgien licenciés par la

---

(1) A Paris les *étuves* étaient très nombreuses ; la plus célèbre était à l'enseigne de Saint-Christophe, place Saint-Michel. J. J., 86, n° 367.

(2) « La *payelle*, où l'on voulait prestement baigner l'enfant. » J. J., 120, n° 240.

(3) A Varcy-sous-Clermont en Beauvaisis, « Robert Guéroult, chaufournier, vend chaux, et sa femme maintient *unes petites étuves*. » J. J., 120, n° 66.

(4) « Jean Sonnet, de Beaumont le Roger, et Robert Percepot se fussent un jour fait saigner ensemble, par l'*accointance* et *cogneissance* qu'ils avaient l'un et l'autre. »

(5) Etienne Pasquier, *Recherches de la France*, liv. III, chap. XXIX.

faculté de Paris, qui résidait ou siégeait au Châtelet, et qui jouissait déjà d'une grande réputation. De plus, presque tous les villages et hameaux possédaient un ou plusieurs barbiers, qui avaient le droit de pratiquer des saignées, et de traiter des maladies qui ne pouvaient pas être réputées mortelles, tels que furoncles, plaies, bosses, clous, contusions, etc. Certains barbiers étaient pourtant assermentés en justice, mais seulement à la condition d'être *jurés* comme les médecins ; cependant c'était l'exception (1).

L'on doit encore voir une preuve du bien-être du peuple et de ses progrès vers la civilisation, dans le luxe des vêtements, qui ne fut jamais porté si haut qu'à cette époque, non seulement dans la noblesse, mais dans toutes les classes de la nation. Presque tous les vêtements sont garnis de fourrures ; les nobles et les bourgeois riches en portent de précieuses ; le petit peuple se rabat sur les peaux d'écureuils, de renards, de lapins et de chats. Dans toutes les classes, les chaperons des femmes (2) sont ornés de boutons d'argent ; les escarcelles et les bourses sont garnies de perles ou de petites sonnettes d'argent (3), et les nobles portent des ceintures garnies de clous d'or, brodées de perles, sur lesquelles sont leurs armoiries en émail (4).

L'usage des lits est absolument général ; les couvertures sont le plus souvent de serge ou de tiretaine, garnies quelquefois de fourrures de *gris*, et il est de mode dans les classes aisées d'avoir des taies d'oreillers découpées à jour (5).

Enfin le linge de corps, et notamment la chemise, est devenu d'un usage général. Dérivée d'un vêtement de dessous appelé *chaisne* ou *chaisnse*, dont on se servait au XIe et XIIe siècle, fait de laine fine, de crêpe de soie ou de lin, la chemise passe

(1) « Se met au gouvernement de deux barbiers, pour la dite plaie curer, et était en bon point, tant comme il fu es mains du premier d'iceulx barbiers, qui était juré, mais l'autre barbier lui perça la *taie de la cervelle.* »

(2) « Deux chaperons à femme, dont l'un était à sept boutons d'argent, » J. J., 122, n° 6.

(3) « Une bourse brodée de perles. » J. J., 121, n° 196.— « Une bourse de soie estoffée de sonnettes d'argent. » J. J., 119, n° 91.

(4) « En 1358, Huart Caillou, de Laon, achette au prix de vingt-quatre florins d'or à l'écu, plus un écu pour le vin, une ceinture ferrée de clous d'or et semée de perles, esmaillée et armoyée des armes d'aucuns seigneurs nobles. » J. J., 90, n° 546.

(5) « Une toge de lit trelliccée. » J. J., 105, n° 367.

pour inconnue à nos pères du moyen âge ; mais c'est encore une erreur, qui a peut-être été accréditée par les estampes du temps, où l'on voit toujours les gens qui sont au lit absolument nus. Cela doit être attribué à la coutume qu'on avait alors de retirer sa chemise pour se coucher (1). Le linge de corps était, au contraire, devenu d'un si grand usage qu'on faisait des lessives à part pour les draps, les nappes, les serviettes (2) et les chemises. (*Archives nationales*, section historique. J. J., 124, nº 16.)

Au triple point de vue moral, politique et social, le progrès n'était pas moins certain ni moins actif qu'au point de vue matériel. Dans les villes, les privilèges octroyés, accordés ou vendus par la couronne ou le seigneur suzerain, les droits que conférait la *bourgeoisie* ou les *droits de cité*, les *confréries* dans lesquelles tous les membres s'appelaient *frères* (3), les *corporations* les *jurandes* et les *métiers*, assuraient aux citadins une protection, des avantages et des immunités que notre société *perfectionnée* par les grands principes de 89 ne présente pas au peuple dans notre état politique actuel. Nous pourrions multiplier les citations et les exemples pour prouver la vérité de ce que nous avons avancé sur l'aisance du peuple, malgré le décri (4) des monnaies

(1) « Quand Guillot Suchet, *povre varlet laboureur et misérable personne*, eust pris et allumé une chandelle pour soy couchier, ainsi qu'il était dejà dépoillié de sa chemise et prest d'entrer dans son lit... » J. J., 119, nº 75, « se leva si hastivement de son lit, qu'il ne priust que sa chemise, tant seulement... Fol. 51, *Archiv. de France*.

(2) A propos de l'usage du linge, qui a sûrement contribué grandement à la vulgarisation de l'imprimerie, en fournissant en abondance le *papier de chiffe*, nous dirons que le plus ancien registre sur papier de coton conservé aux archives nationales de France, a été fait vers le milieu du XIIIe siècle ; on y a mentionné les recettes et les dépenses d'Alphonse, comte de Poitiers, rère de Louis IX, de 1343 à 1348. Le plus ancien registre en *papier de chiffe* provient de l'étude d'un tabellion (notaire) de Mazère (Ariége), et contient des actes du 19 septembre 1333 au 10 février 1335 ; ensuite viennent : un registre de la justice de Saint-Martin-des-Champs, où sont consignés des arrêts rendus de 1332 à 1345, et un registre de Notre-Dame de Paris, composé de 319 feuillets, pour les années de 1332 à 1345.

(3) Ha ! *mon frère*, tu m'as blescié !... » J. J., 120, nº 314. « Tu es mon frère de confrarie, et tu as enchiery sur moy ! » J. J., 119, nº 64.

(4) Depuis Philippe le Bel, notamment, les souverains cherchèrent souvent dans le changement du coin des monnaies une ressource ou l'imposition de nouvelles taxes sans avoir à les prononcer. Ce système avait des avantages, mais qui étaient loin de compenser ses inconvénients.

et l'insuffisance ou l'imperfection des lois. L'histoire véridique nous montre, d'autre part, la noblesse vivant familièrement avec ceux qu'on appelait alors des *manants*, sans donner rien d'injurieux à cette épithète, car les chroniques nous montrent des gentilshommes s'associant et partageant tous les plaisirs de leurs vassaux, assis à côté d'eux à la taverne ou mêlés à eux dans les jeux de la place publique. La grande noblesse seule, absorbée par de plus grands travaux et livrée à d'autres préoccupations, menait une vie à part; ce qui lui était encore prescrit par la hauteur de ses fonctions. L'on voit des nobles et des curés exercer des professions dont la vanité ridicule (parce qu'elle n'est pas justifiée) d'un bourgeois d'aujourd'hui le ferait rougir. On voit des nobles hôteliers, des curés tenant des tavernes, et des clercs teinturiers, tisserands, etc. Or, pour être clerc, il fallait avoir reçu un certain degré d'instruction, et bien que ce degré ne fût pas fort élevé, il prouve que l'ignorance n'était pas ce qu'on la suppose généralement à cette époque. Nous en fournirons d'ailleurs bientôt d'autres preuves; malheureusement nous ne pouvons donner à ce travail les dimensions qu'il nécessiterait pour être complet.

Il n'est pas niable qu'après avoir accompli de grands actes, Philippe VI n'ait commis de grosses fautes, qu'il n'ait prêté une oreille trop complaisante aux sollicitations ou aux conseils de flatteurs qui placèrent souvent les intérêts de leur fortune avant ceux du pays. Il faut aussi reconnaître, pour le déplorer et le flétrir, qu'à côté de grandes vertus la noblesse cultiva de grands défauts, et quelquefois de grands vices, et qu'en réalisant de grands travaux elle se livra souvent à d'odieuses exactions. Mais tout cela n'est-il pas fatalement prescrit? Pouvait-il en être autrement, à moins que les hommes de ce temps ne fussent plus que des hommes? Or, les rois et les nobles étaient gens de leur époque, les juger à notre point de vue actuel serait absurde et injuste. Si Charlemagne et Louis IX nous apparaissent si grands dans l'histoire, c'est parce qu'ils précédèrent de beaucoup leur temps; le premier par la sagesse et la profondeur de ses vues, le second par la pureté de sa vie et la pratique de vertus qui n'étaient pas de son siècle. Mais l'on ne peut pas attendre de tous les héritiers de la couronne des aptitudes absolument exceptionnelles ou une vertu qui les rende tous dignes de la canonisation. Ils étaient *hommes*, et l'historien, qui en accomplissant sa mission emprunte l'un des attributs de la Divinité, nous

voulons dire l'équité, doit aussi, pour être juste, être indulgent pour des erreurs ou des fautes que le temps a fait reconnaître, mais que, le plus souvent, toute la sagesse humaine n'eût pu prévoir ni éviter en présence des événements de l'époque et du caractère des agents ou des acteurs qui les accomplirent. Si le bien l'a emporté sur le mal ; si, dans des temps encore barbares, les rois et les nobles ont travaillé à la civilisation, amélioré les lois, étendu le territoire national et porté dignement l'honneur du nom français, ils ont droit à notre admiration pour ce qu'ils ont fait d'utile ou de grand, et à notre charité, ou, comme nous le disons plus haut, à notre indulgence pour les erreurs ou les fautes auxquelles les a entraînés leur nature. Et nous pensons que c'est spécialement ainsi qu'il faut juger Philippe de Valois; car c'était sous son règne que le peuple jouissait de l'aisance sur laquelle nous avons donné quelques renseignements.

Bientôt cette aisance devait disparaître pour faire place à une misère affreuse; la peste et la guerre de cent ans devaient douloureusement sévir sur notre malheureuse patrie. Mais on ne peut pas rendre le roi responsable du fléau qui fit périr un tiers de la population; et si pendant la guerre il ne prouva pas les aptitudes rares d'un grand capitaine, il prouva du moins qu'il avait le courage d'un chevalier. D'autre part, les ordonnances de 1344 prouvent sa sollicitude pour les intérêts nationaux. Par la première de ces ordonnances, datée du 8 juillet, il charge la Chambre des comptes d'exiger de tous ceux à qui il avait fait des dons une déclaration par écrit et sous serment de ce qu'ils avaient déjà reçu de lui, et de la lui communiquer avant qu'aucune donation nouvelle reçût son exécution. Il faut remarquer que cette ordonnance est dirigée contre son auteur lui-même, puisqu'il confère à des juges, ou au moins à des censeurs, le soin de contrôler des actes de munificence que son caractère lui suggère, mais que sa raison désapprouve (1). Le 9 octobre, une nouvelle ordonnance, adressée à la même chambre, interprète les donations qu'il a déjà faites de façon qu'elles dussent s'entendre seulement des revenus des terres, mais que les terres elles-mêmes restassent à la couronne (2). Cette seconde ordonnance est dictée par le même sentiment de prévoyance qui avait prescrit la première.

(1) *Ordonnances de France*, tome II, p. 199.

(2) *Ibid.*, pag. 200.

Au même mois de juillet 1344, il avait essayé de ranimer le commerce ou de lui donner une nouvelle impulsion en publiant une ordonnance (1) sur les foires de Champagne, par laquelle il remettait en vigueur les anciens privilèges. Dans ces foires, tous les marchands étrangers, qu'ils fussent italiens, provençaux, allemands ou même mécréants, pouvaient amener leurs marchandises en franchise de droits ; toute garantie était donnée pour la venue et pour le retour, tant de leurs personnes que de leurs marchandises. Un tribunal particulier, dont les juges se nommaient *gardiens des foires*, devait, avec l'aide de six ou huit des principaux marchands, décider sommairement et sans appel de toutes les causes qui naîtraient dans la foire, et les marchands qui les fréquentaient étaient soustraits à toute autre juridiction. En outre, pour attirer plus sûrement les marchands étrangers, les fabricants de draps des dix-sept principales villes du royaume ne pouvaient vendre leurs draps dans leurs magasins qu'après les avoir auparavant exposés en vente aux foires de Champagne. Enfin, au mois de décembre de la même année(2), il compléta et régularisa la juridiction du parlement en cas d'appel, abrégea les délais judiciaires, et pourvut à l'appel régulier des causes, à tour de rôle, sans égard pour la qualité des parties.

Nous compléterons ce tableau de la vie publique et privée du peuple français pendant la première moitié du XIVe siècle, en disant que l'instruction était beaucoup moins dédaignée et beaucoup plus encouragée qu'on ne se plaît à le dire. Les châtelains, toujours guerroyant, avaient nécessairement peu de disposition et peu de temps à consacrer à l'étude des lettres, et leur instruction se bornait en général à la connaissance des romans de chevalerie, qu'ils se faisaient lire après quelque rude journée de chevauchée, ou quand quelque blessure les clouait sur leur lit. Mais dans beaucoup de villes, il existait des écoles où l'on enseignait les sciences ; les écoliers s'y comptaient par milliers ; ils ne pouvaient être jugés, en cas de crime ou de délit, que par leurs propres pairs ; de très gros revenus étaient attachés à ces institutions, qui jouissaient encore de privilèges qui, en les plaçant en dehors de toute juridiction seigneuriale, épiscopale ou parlementaire, assuraient leur existence, leur indépendance et la liber-

(1) *Ordonnances de France*, tome II, p. 210.

(2) *Ibid.*

té des études. Presque chaque village avait son magister (1).

Charles de Blois fait instruire les enfants du peuple dans lesquels il découvre des dispositions heureuses, et leur donne de l'argent pour fréquenter les écoles (2). Pendant sa captivité en Angleterre, lui-même écrit une histoire de saint Yves, le grand aint breton au XIVe siècle (3).

---

(1) Ainsi l'on voit, J. J., 111, n° 107, f° 57, *Manuscrits de la Bibliothèque nationale :* Symonet Thomonassin, dit le *Jeune, povre varlet laboureur de la terre,* marreglier de la dite paroisse... « bon serait que lui, qui avait été marreglier lui fit compte, et comptast devant le doyen du fait de la dite marreglierie. » Ainsi voilà un simple valet ou un pauvre journalier qui était à même de tenir les comptes d'une fabrique. Nous pourrions citer cent exemples pareils pris dans les derniers rangs du peuple.

(2) Bibliothèque nationale. Dépôt des manuscrits, fonds latin, f. 251.

(3) *Ibid.*, f° 100, V°.

COMTE A. DE VERVINS.

(*A continuer.*)

NAISSANCES, MARIAGES ET DECES

CONFÉRENCE FAITE DEVANT L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS D'OTTAWA, LE 6 FÉVRIER 1881.

II

MARIAGES

Si la vanité s'étale dans les avis de naissance, c'est bien pire quand il s'agit des mariages,—et c'est tout naturel. Que le mariage en soit un d'amour ou d'intérêt, on aime qu'il ne passe pas inaperçu. La mariée est belle ou la mariée est riche ; on a conquis un brave cœur et un beau visage, ou tendu un piège à une forte dot, à une jolie position sociale, qui s'y est prise : il faut que les amis le sachent. On est toujours, du reste, fier de sa femme dans notre pays aux mœurs pures et naïves, il n'est que juste de la produire, et en attendant que ce soit dans le monde on se sert du journal.

Le journal circule partout ; il pénètre dans le village qui a vu naître la jeune épouse, il est reçu par l'ancien maître d'école qui vous a donné dans le temps plus de férules que de bons points et prédit que vous n'arriveriez jamais à rien ; il sera lu par la voisine qui vous traitait de garnement, par les camarades de classes, par le curé qui a été le confident de vos premières fredaines :—le journal doit donc aller leur apprendre que vous vous rangez, que vous faites une fin, et puis il est bon parfois que vos créanciers recommencent à espérer. Et vous payez cinquante

centins à chaque gazette de la localité pour porter la joie dans la famille de l'épousée, l'orgueil chez votre mère, l'espoir chez le créancier, le bon exemple chez les amis, et pour faire bisquer les grincheux, les fâcheux, vos ennemis intimes. Et puis il y a le rival que vous avez supplanté : va-t-il en avoir une binette, celui-là !

Il n'y a jamais trop de luxe dans l'annonce, elle ne contient jamais trop de détails. La gazette, déjà si bavarde, se surpasse. On proclame son bonheur *urbi et orbi*; — je dis son bonheur, parce que tous les époux du matin sont heureux, s'il faut en croire la gazette. Elle ne manque jamais de parler de l'heureux couple. Alors pourquoi lui faire invariablement des souhaits de bonheur ? C'est à croire que tous nos mariages sont d'inclination, d'amour, jamais de raison, d'intérêt ou de nécessité. C'est le plus bel éloge de nos mœurs.

Le journal vous adresse donc un épithalame, et à défaut du troubadour, c'est le prote qui vous sacre heureux et vous souhaite, après le bonheur sur cette terre, le paradis à la fin de vos jours, pas avant. Il ne le dit pas en toutes lettres, mais on sait ce que parler veut dire. Votre mariage contente le directeur, qui flaire déjà un abonné. Laissons le faire, son intention est honnête. C'est pour le bon motif.

Par exemple, je vous dirai ceci : Si vous êtes un simple artisan, un mince commis, un homme de peu, un employé subalterne dans quelque ministère, il ne convient pas d'annoncer votre hyménée sous le titre de mariage fashionable. Cela est de droit dans le cas des personnages haut placés, des fils de famille riches dont on dit généralement qu'il est heureux que leurs pères soient nés avant eux ; cela passe encore quand il s'agit des petits crevés, dandys, gandins, incroyables, merveilleux, muscadins, qui ont dressé tant d'embuscades aux dots qu'ils ont fini par en attrapper une ; mais il ne faut pas abuser de la permission. Le mot fashionable est un mensonge et l'on se rend ridicule en l'employant si réellement on ne se meut dans les cercles de la fashion.

Des Anglais francophobes ont répandu sur les origines franco-canadiennes les plus sottes calomnies ; ils nous ont fait sortir de l'écume, comme Vénus ; des Anglais ignorants y croient dur comme fer. Outre l'histoire, outre les pièces authentiques, outre Parkman et nos historiens du cru, qui réduisent cette inven-

tion à néant, le seul fait des avis de mariage publiés dans les journaux avec cette surabondance de détails que l'on connaît me démontrerait l'inanité de ces méchants racontars anglais. Toute la généalogie y passe. On n'a rien à cacher sur ses ancêtres, puisqu'on se plaît à les évoquer : « M. S., fils de M. S., petit-fils de M. S., et arrière-neveu de M. S., qui a fait ceci, qui a fait cela ; » « Un tel, descendant de l'un des premiers colons venus de Picardie en 1627, » et ainsi de suite. On dirait, parole d'honneur ! que chacun travaille au profit de l'abbé Tanguay et se fait utile collaborateur à son remarquable dictionnaire.

Cependant j'aimerais mieux moins de détails. Il y a bien plus de bon sens à dire : « A Montréal, M. H... a épousé Melle K... tel jour, » que dans un avis faisant savoir à tous et chacun que M. A. B. C. H... jr, fils de M. A. B. C. H... sr, lequel est ceci ou cela, demeure ici ou là, a épousée Melle K..., fille cadette de M. E. F. G. K..., qui est ceci ou cela et demeure ici ou là. Je concède que l'on dise de qui la mariée est fille. Quant à l'homme, puisqu'il est assez vieux pour se mettre à la tête d'un ménage, on doit le connaître par lui-même, non par son père. Tout ce qu'il faut viser, c'est l'identification. Le nom seul d'un homme lui suffit, sans qu'il ait besoin de se réclamer de ses père et mère, encore moins de ses grand-père et grand'mère, bien moins encore de ses autres parents. Ceux qui vous connaissent vous reconnaissent facilement à votre seul nom ; pour ce qui est des autres, qu'est-ce que cela vous fait de leur annoncer, qu'est-ce que cela leur fait d'apprendre votre mariage, une chose qui s'accomplit en tout pays depuis six mille ans ? Si encore vous étiez ou l'inventeur du sacrement ou sa seule victime ! Mais tout le monde y goûte, en souffre, s'y débat, y meurt. Il n'y a rien eu de très original dans le mariage, si ce n'est pour Adam et Eve, les malheureux !

On a l'habitude de mentionner le nom du prêtre, du ministre qui a donné la bénédiction nuptiale. Est-ce pour lui faire ou se faire un compliment ? Souvent il aimerait mieux que son nom ne parût pas dans le journal et que le nouvel époux lui payât ses honoraires. Et il aurait raison. Les piastres que l'on porte aux journaux, pour payer un avis inspiré par la vanité auraient un meilleur emploi jetées dans la main du prêtre, qui soulage les misères de sa paroisse. Mais étant acquis que la bénédiction du prêtre lui rapporte un honoraire légitime, au lieu d'écrire que

l'abbé X a *donné* la bénédiction nuptiale, que ne dit-on que le mariage a été béni par l'abbé X ?

On annonce souvent aussi que la bénédiction a été «donnée» par l'abbé un tel, assisté de tel autre abbé. Pourquoi cela? Il n'y a qu'un prêtre qui prononce le *conjungo vos*. Il n'a pas besoin d'assistance, et si un autre prêtre l'accompagne, qu'est-il nécessaire de le dire, si ce n'est pour montrer que l'on a des amis ou de hautes alliances dans le clergé ? C'est pour cela aussi sans doute, plutôt que pour l'étrangeté du fait, que l'on écrit invariablement : « Le mariage a été célébré par l'abbé X, frère, oncle ou cousin du marié.»

La vanité, toujours la vanité !

A l'habitude d'annoncer que la jeune épouse est la fille de monsieur celui-ci ou de monsieur celui-là, il y a parfois des exceptions. J'ai lu récemment dans un journal de Québec l'avis de mariage de «mademoiselle E. F. G., *héritière* de madame H. J. J., en son vivant marchande.» Cela dépasse les limites permises dans l'art des combles.

Pas de cartes ! Que de fois j'ai lu cela, et presque toujours au sujet du mariage de pauvres diables qui n'avaient pas cinq sous pour commencer leur ménage ! On veut singer, voilà tout. Pourquoi dire *pas de cartes*, quand ce n'est pas l'usage d'en envoyer ? En Europe on a les lettres de faire part. Si l'on met dans un journal *pas de cartes* ou *no cards*, c'est à la seule fin que les parents et les amis ne se blessent de n'en avoir reçu. Mais ici, où n'existe pas la coutume des lettres de faire part, à quoi bon cette précaution ? C'est comme si l'on disait : « Les époux n'iront pas à la mairie ! »

Et le tour de noces donc ! Personne n'oublie d'en parler ! J'ai lu, de mes yeux lu, l'avis suivant écrit pour que personne n'en ignorât : « Les jeunes époux, reconduits jusqu'à Saint-Joseph par de nombreux parents et amis, sont arrivés par le dernier train du jour du chemin de fer Lévis et Kennebec, et sont descendus à l'hôtel Saint-Louis, en route pour un voyage aux chutes de Niagara. »

Le dernier train du jour, le chemin de fer Lévis et Kennebec, la reconduite des parents et des amis, la descente à l'hôtel Saint-Louis,—ça sent la réclame. Qu'est-ce que cela fait au public

que monsieur et madame aient laissé Québec à trois heures de l'après-midi, traversé le fleuve en voiture à deux chevaux, en canot ou à pied ! Détails inutiles, détails ridicules.

Vous lisez parfois qu'après la bénédiction nuptiale donnée par le révérend M. Bénitout, l'heureux couple est parti en visite chez les parents du marié,—lesquels demeurent dans le rang Trompe-Souris ou dans la concession Brise-Culottes. On ne donne pas ce dernier détail, on omet la mention de la distance. C'est souvent aussi loin que de Sorel à Berthier, de Montréal à Saint-Lambert. Il y a toujours un cours d'eau entre les deux points : tout le monde ne saurait passer la mer.

Je m'attends à lire quelque beau matin un avis de mariage conçu dans les termes suivants : « A Ottawa, dans la basilique mineure, le 9 du courant, M. Rasebien, de la haute ville, barbier, conduisait à l'autel mademoiselle Barbe Eutychienne, fille de M. Timoléon Prudhomme, ci-devant du Castor et maintenant de la Pickanock, rebouteur. L'heureux couple est parti pour son voyage de noces aussitôt après le déjeuner, qui s'est pris à l'hôtel des Princes, rue Murray. Il doit visiter les chutes de la Chaudière avant de se rendre dans le Bas-Canada par le pont suspendu. Après un séjour d'une semaine à Hull, qu'ils se proposent de visiter par le menu, les mariés pousseront jusqu'à la pointe Gatineau et nous reviendront par New-Edinburg. Nous leur souhaitons un heureux voyage et un prompt retour. »

On ira même jusqu'à informer le lecteur que l'heureux couple est parti de la basse-ville, pour un voyage de noces à la haute-ville, passant à l'aller par le pont Dufferin et au retour par le pont des Sapeurs,—où il s'est perdu trois cœurs, suivant la légende.

Nos compatriotes des Etats-Unis oublient rarement de citer les noms des garçons et filles d'honneur ; au pays on se le permet quelquefois. Pour les Canadiens émigrés, c'est assez naturel, quoique tout de même un peu ridicule : on veut, comme je l'ai dit à propos des naissances, étant un groupe d'exilés, se rappeler au souvenir de la patrie. Plus il y a de noms dans le journal, plus il y a de chance de faire plaisir à bien des parents, bien des amis, bien des connaissances. La même raison n'existe pas au pays, surtout pour entrer en ces détails : le premier garçon d'honneur frère du marié, le second son cousin, résidant l'un à Salvaille, l'autre à l'Egypte de Milton ; les filles d'honneur à l'avenant.

L'on a, en général, si grande envie de tout faire connaître au public qu'on s'embarrasse dans sa rédaction au point d'écrire: « A tel endroit, à telle date, *par* le Rév. M. L., M. N. F. conduisait à l'autel mademoiselle Emma P. » J'ai lu cet avis dans un journal de la campagne il n'y a que quelques mois.

Peut-être dans ce cas-ci ne dois-je pas attribuer à la vanité la mention du prêtre qui a béni le mariage ; c'est un simple vicaire qui n'est à aucun degré le parent des nouveaux époux. Alors, pourquoi cette mention ? Peut-être afin de faire savoir au public que l'on s'est marié en face de l'Eglise, non par devant un ministre protestant. Plus probablement, par la force de l'habitude, pour faire comme tout le monde. Tout de même on devrait un peu mieux soigner sa phrase, et, sacrifiant à un ridicule, y sacrifier du moins correctement.

Est in canitie ridiculosa Venus.

Il a dû se rappeler ce vers d'Ovide le gazetier qui annonçait dernièrement sous le titre de *mariage précoce* celui d'un bonhomme de quatre-vingt-treize ans avec une *bonne vieille* de soixante-seize. Il a voulu rire des flammes de ce vert-galant, sans doute. Je m'attendais à apprendre un mariage dans les limites d'âge fixées par la loi ;—et crac ! je butte contre deux vénérables bornes. S'attendre à l'hyménée d'un garçon qui n'a pas encore dépouillé la robe prétexte pour la robe virile, espérer entendre parler de Daphnis et Chloé, et s'échouer sur deux respectables barbons, sur Philémon et Baucis ! Il faudrait exterminer ce journaliste-là ! En matière aussi grave que le mariage, il n'est pas permis de surprendre la bonne foi du lecteur, de l'attrapper au piège d'une réclame de pharmacien ou de chapelier-fourreur. Je proteste !

De ce qui précède que conclure ?

Deux choses bien faciles : continuer à suivre la pratique du mariage, n'en point fatiguer les gazettes. Voilà.

Tourtereaux et tourterelles mes amis, faites votre nid, capitonnez-le bien, qu'il soit agréable à vous et chaud à vos petits. Chantez en tête-à-tête vos douces amours : roucoulez dans la splendeur d'un éternel printemps, sous un ciel toujours pur, dans la tiède atmosphère de votre cage bénie. N'invitez pas l'oiseau étranger au sanctuaire intime de vos suaves fêtes de famille. Vivez pour vous-mêmes, sans crier votre bonheur sur les toits, sans narguer le voisin moins heureux. Cachez vos joies pour

qu'elles durent. Vous n'aurez crainte que le nid soit dévasté, la couvée éparpillée. Pas de fenêtres ouvertes sur votre intérieur à l'œil public. Pas de vanité, qui serait sottise,—pas d'étalage, qui serait provocation. Mariez-vous, mais sans orchestre. Que vos cœurs seuls, se rendant l'un à l'autre, battent la chamade. Dispensez-vous surtout, comme dirait certain ami à moi, dispensez-vous de l'ophicléide de l'annonce et du trombone de la publicité.

ALPH. LUSIGNAN.

—*A continuer.*

L'UNIVERSITE LAVAL A MONTREAL

—o—

DOCUMENTS

Pour nous conformer, comme nous l'avons déjà fait en 1879, aux volontés de Mgr de Montréal, clairement manifestées dans sa lettre du 29 avril dernier, adressée au *Monde* et reproduite plus loin, nous mettons de côté une réponse toute faite à ce journal au sujet de la question universitaire.

Maintenant, sans entrer dans aucune discussion à ce sujet, nous publions, à titre de renseignements, la série des documents déjà connus sur cette matière, que nous avions préparée pour notre article.

Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de les leur mettre de nouveau sous les yeux.

I

1° En 1862, Mgr Bourget, alors évêque de Montréal, demande à Rome la permission d'établir une université à Montréal.

Le 31 mai de la même année, il écrit aux supérieurs des collèges de son diocèse :

« Quoique vous n'ayez pris aucune part au projet d'une université à Montréal, je m'empresse toutefois de vous informer que le Saint Père n'a pas jugé à propos d'entrer dans ce plan. Je me suis fait, en conséquence, un devoir d'y renoncer : *Roma locuta est, causa finita est.*"

2° L'année suivante, 1863, Mgr Bourget fait de nouvelles instances auprès du Saint-Siège pour obtenir une université à Montréal, et lui adresse, le 19 décembre 1864, une supplique officielle.

Le Saint-Siège répond (28 mars 1865) : *Non expedire*, ce n'est pas expédient.

3° La même année (1865), Mgr de Montréal fait la même demande sous une nouvelle forme.

Rome répond : *negative*, refusé.

4° En 1872, les RR. PP. jésuites, appuyés de Mgr de Montréal, demandent une charte universitaire au parlement provincial.

La cause est portée à Rome, et Rome donne, le 1er février 1876, une quatrième réponse, contenue dans la lettre suivante de S. E. le cardinal préfet de la Propagande :

LETTRE DE S. E. LE CARDINAL A. FRANCHI, DU 9 MARS 1876, TRANSMETTANT A MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC LA DÉCISION DE LA S. C. DE LA PROPAGANDE DU 1er FÉVRIER 1876.

« ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

« Dans la Congrégation du premier de février dernier, on a mis de nouveau à l'examen l'instance de l'évêque de Montréal pour l'érection d'une université dans Son diocèse, et les éminentissimes et révérendissimes SS. cardinaux ont répondu de la manière que je viens ci-après transcrire à Votre Seigneurie.

« Au I doute, savoir si et quelle mesure il conviendrait d'adopter relativement à la susdite instance de l'évêque de Montréal, *ad mentem. Mens est*, que l'on écrive à l'archevêque de Québec une lettre qui devra être communiquée à tous ses suffragants, dans laquelle on lui dise qu'ayant mis de nouveau à l'examen le projet de fonder une université à Montréal, on en a reconnu L'IMPOSSIBILITÉ, spécialement pour la raison qu'une telle fondation compromettrait l'existence de l'université Laval, laquelle, à cause des services rendus à l'Eglise et à la société et des sacrifices pécuniaires qu'elle a faits, DOIT ÊTRE SOUTENUE ET CONSERVÉE. Que néanmoins, cette université devant servir d'une manière particulière *pour tous les diocèses de la Province de Québec* (1), on a reconnu comme une chose juste que ses suffragants y aient un contrôle, lequel soit en même temps une garantie pour eux, et un avantage pour l'Université elle-même. Que ce but pourra s'obtenir en laissant intactes les dispositions fondamentales de Laval, son administration financière et tout ce qui regarde les relations entre la dite université et le séminaire archidiocésain,

(1) Ce qui veut dire clairement que n'eût-elle été jusque là que diocésaine, l'université Laval serait alors devenue, de par l'autorité suprême de Rome, une université *provinciale*.

et en accordant aux évêques, sous la présidence de l'archevêque, la haute surveillance sur tout ce qui concerne la discipline et la doctrine, soit relativement aux professeurs, soit par rapport aux élèves. Que pour cela le recteur de l'Université, dans une réunion annuelle des évêques, devra faire connaître exactement l'état de la même Université sous les deux rapports mentionnés, et les évêques auront le droit de faire leurs observations, et de proposer les changements et les améliorations qu'ils jugeront opportuns, sauf, comme dit plus haut, les dispositions fondamentales de l'Université. Qu'en général il y aura toujours liberté, même obligation, pour les évêques, d'exercer cette haute surveillance, en réclamant l'attention de l'archevêque et du recteur de l'Université sur tout ce qu'ils jugeront à propos de conseiller, sans jamais cependant recourir au moyen de la presse, laquelle, d'ordinaire, comme l'a prouvé dans le cas actuel une triste expérience, sert plus à aigrir les esprits et les questions, qu'à remédier au mal, et aboutit à causer préjudice à l'honneur de l'Université, et souvent même à l'honneur de la cause catholique. Que l'on reconnaît la *nécessité* de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'université Laval, comme aussi *d'empêcher que les écoles de droit et de médecine, existant dans la dite ville, ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes*, et beaucoup plus encore que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles universités. Que, du reste, comme il est *évidemment impossible* de la part de Laval *d'accorder l'affiliation aux dites écoles*, laquelle équivaudrait à l'érection d'une université, pour ainsi dire distincte et indépendante à Montréal, afin de pourvoir cependant à la *nécessité énoncée plus haut*, il ne se présente pas d'autre expédient que celui d'établir à Montréal une succursale de l'université Laval, projet *à l'exécution duquel* les évêques, en union avec Laval, *devront procéder* sur les bases suivantes (1) :

« 1° Que toutes les dépenses nécessaires pour la succursale devront être à la charge du diocèse de Montréal.

« 2° Les cours seront uniformes à Laval et à Montréal, tant pour la durée que pour la distribution des matières, dans chaque faculté et dans chaque année ; et là où l'on reconnaîtrait la stricte

(1) Ce n'est donc pas une *permission* accordée à Laval, mais une *injonction* faite aux évêques d'établir une succursale à Montréal, par suite de la nécessité reconnue.

nécessité de faire quelque changement, que cela se fasse sans préjudice ni au mérite de Laval, ni à l'instruction des jeunes gens, en rendant plus facile et plus prompte l'obtention du doctorat.

« 3° Que les professeurs de droit et de médecine à Montréal feront partie de la faculté respective établie à Laval en vertu de la charte royale.

« 4° Que comme le Conseil universitaire, en vertu de la même charte, doit être composé des directeurs du séminaire de Québec et des trois plus anciens professeurs de chaque faculté par ordre de nomination, les professeurs de Montréal à leur tour devront faire partie de ce conseil.

« 5° Les professeurs de chaque faculté à Montréal formeront, comme ceux de Laval, un conseil permanent pour tout ce qui regarde non seulement la branche de Montréal, mais la faculté en général.

« 6° Il y aura à Montréal un vice-recteur résident, nommé par le Conseil universaire et approuvé par l'évêque de Montréal, lequel vice-recteur suppléera le recteur dans l'admission ou l'expulsion des étudiants. Cette surveillance est relative seulement à l'observation des règlements universitaires, attendu que, pour la conduite morale et religieuse, l'évêque de Montréal y pourvoira entièrement.

" 7° Les professeurs de Montréal seront nommés, comme ceux de Laval, par le Conseil universitaire, la branche de Montréal ayant été préalablement consultée.

" 8° Les émoluments pour chacun des professeurs seront à Mont réal égaux à ceux de Laval.

" 9° Egalement la somme que les étudiants doivent payer pour les cours sera la même à Montréal qu'à Laval.

" 10° Les diplômes seront donnés par Laval, et à cette université seront payés les droits y annexés.

" Enfin on devra, dans la lettre, recommander à tous les évêques de faire en sorte que leurs séminaires et collèges s'affilient à l'université Laval, puisque de cette manière les études seront mieux coordonnées, et les jeunes gens seront préparés pour les cours universitaires (1).

(1) Comme on devait s'y attendre, NN. SS. les évêques et les séminaires n'ont pas manqué de se conformer à cette recommandation du Saint-Siège.

" Quant à l'autre doute, savoir si et quelle mesure ultérieure on doit prendre relativement aux professeurs non catholiques de l'université Laval, les éminentissimes et révérendissimes SS. cardinaux ont répondu : *Attentis noviter deductis, dilata et si opus fuerit suo loco et tempore providebitur.*

" Cette résolution fut, dans l'audience du 13 février, présentée au Saint Père, qui a daigné l'approuver dans toutes ses parties (1).

" Et maintenant je prie le Seigneur qu'il vous accorde longue vie et bonheur.

" Rome, de la Propagande, le 9 mars 1876.

De V. S.

Le très affectionné serviteur,

ALEX. CARD. FRANCHI, Préf.

J. B. AGNOZZI, Pro-Secrét.

" L'illustrissime et révérendissime Seigneur
Monseigneur l'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC. "

Voici la liste des séminaires et des collèges qui sont encore aujourd'hui affiliés à l'université Laval :

1° Le petit séminaire de Québec,
2° Le séminaire de Nicolet,
3° Le collège de Sainte-Anne,
4° Le petit séminaire de Sainte-Thérèse,
5° Le séminaire des Trois-Rivières,
6° Le petit séminaire de Saint-Germain de Rimouski,
7° Le petit séminaire de Chicoutimi,
8° Le petit séminaire de Sherbrooke,
9° Le collège de Lévis,
10° Le petit séminaire de Saint-Hyacinthe,
11° Le petit séminaire de Monnoir,
12° Le collège de Sorel,
13° Le collège de l'Assomption,
14° Le collège Joliette,
15° Le collège Saint-Laurent,

1° Le grand séminaire de Québec,
2° Le grand séminaire de Sainte-Anne,
3° Le grand séminaire de Rimouski,
4° Le grand séminaire de Saint-Sulpice,
5° Le grand séminaire de Sainte-Thérèse,

(1) Ce décret, qui est absolu et ne fait aucune mention de la charte royale, a donc reçu une première approbation du Saint Père, avant la promulgation de la bulle érigeant canoniquement l'université Laval.

II

Le 15 mai de la même année (1876), le Saint-Siège daigna faire l'érection canonique de l'université Laval, par la bulle *Inter varias sollicitudines*, dont voici la traduction :

BULLE D'ERECTION CANONIQUE

" *PIE ÉVÊQUE* SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU *A nos Vénérables Frères Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec, et autres évêques du Canada, à Nos bien-aimés fils Thomas-Etienne Hamel, recteur, et autres professeurs de l'université catholique Laval, dans la ville de Québec.*

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

" Parmi les sollicitudes variées que Nous suscite de toutes parts l'accomplissement exact de Notre charge apostolique, il en est une que nous acceptons volontiers : c'est celle qui tend à fournir, en tout lieu, aux intelligences désireuses de se livrer à l'étude des lettres, l'occasion et l'opportunité de s'en rendre facilement maîtresses ; afin de détruire entièrement, si c'est possible, les erreurs qui naissent le plus souvent de l'ignorance des lettres et qui défigurent la doctrine sacrée de la République chrétienne : or cet objet, l'expérience de tous les siècles nous apprend que les universités ont puissamment concouru à l'obtenir.

" Depuis longtemps Nos vénérables frères l'archevêque de Québec, Pierre-Flavien Turgeon et les autres évêques du Canada, Nous avaient fait exprimer, par la sacrée congrégation préposée à l'extension du nom chrétien, le vœu de voir ériger canoniquement une université catholique dans la ville de Québec.

" Cette université, mise sous la protection de la bienheureuse Vierge Marie conçue sans péché, a été fondée, il y a vingt-quatre ans, par le séminaire de Québec, qui s'était assuré du bon plaisir du Saint-Siège et du plein appui du pouvoir civil. Dernièrement, Notre vénérable frère Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec, et Notre bien-aimé fils Thomas-Etienne Hamel, recteur de cette même université, Nous ont présenté une supplique pour en obtenir l'institution canonique. Par le témoignage de Nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine attachés à la sacrée congrégation préposée à l'extension du nom chrétien et réunis en assemblée générale le 8e

jour de mai 1876, Nous Nous sommes assuré de la certitude des faits suivants, à savoir : la ville de Québec doit être regardée comme la métropole de la religion catholique dans l'Amérique septentrionale, puisqu'elle est la mère de soixante diocèses ; cette ville offre un accès facile aux habitants de toutes les parties du Canada ; l'université dont on demande l'institution canonique est abondamment fournie de très vastes édifices, dignes d'admiration par l'art qui y préside et par la grandeur des frais qu'ils ont occasionnés ; de plus elle renferme une riche bibliothèque, des musées variés et très bien montés, capables d'aider à l'acquisition des sciences de tout genre ; elle est soumise au gouvernement et à la direction d'hommes pleins de sagesse, dont plusieurs ont puisé la doctrine ici même dans la ville des saints apôtres Pierre et Paul, dans Notre université Grégorienne de la société de Jésus et dans les classes de Saint-Apollinaire ; elle a produit les fruits les plus excellents et pour la religion chrétienne et pour la société civile elle-même, en protégeant les jeunes gens contre la corruption des mœurs, par la construction de vastes édifices où ils demeurent sous la surveillance et la discipline de prêtres expérimentés ; elle laisse à espérer des avantages plus grands encore et pour la religion et pour les bonnes mœurs : à ces causes, Nous avons décrété d'ériger, d'instituer et de confirmer la susdite université canoniquement, sur les mêmes bases, aux mêmes titres et avec la même importance que les universités les plus célèbres.

"Suivant le désir de Nos mêmes vénérables frères, Nous voulons et décrétons que cette institution se fasse aux conditions suivantes, savoir : le protecteur de la dite université sera le préfet *pro tempore* de la susdite sacrée congrégation de la Propagande, fonction remplie aujourd'hui par Notre fils chéri Alexandre Franchi, cardinal prêtre de la sainte Eglise romaine du titre de Sainte-Marie *in Trastevere ;* l'archevêque de Québec remplira la fonction de chancelier apostolique ; la dite université jouira du pouvoir de conférer les honneurs du doctorat et les autres degrés académiques inférieurs dans chacune des facultés, suivant les règles ordinaires des universités ; la haute surveillance de la doctrine et de la discipline, c'est-à-dire de la foi et des mœurs, sera confiée à l'archevêque et à tous les évêques de la province de Québec ou du Bas-Canada ; tout le reste devra être réglé d'après la décision donnée par la sacrée congrégation de la Propagande en date du 1er février 1876, et d'après les règlements

mêmes de l'Université, dont une longue expérience a prouvé la sagesse et l'utilité.

" Mais comme la souveraine de la Grande Bretagne, la reine Victoria, a depuis longtemps doté et enrichi l'Université d'une charte renfermant les plus amples privilèges à laquelle Nous ne voulons qu'il ne soit dérogé en rien (1); et comme Sa Majesté a laissé à la même institution l'entière liberté de se gouverner elle-même, Nous sommes heureux, d'après l'avis de Nos vénérables frères, de combler d'éloges mérités, pour les raisons données ci-dessus, Sa Majesté la Reine, le Gouvernement fédéral et celui de la province de Québec.

" Enfin, Nous exhortons fortement les évêques de la province de Québec à faire en sorte que leurs séminaires et collèges soient affiliés à l'université Laval (2), qui a fourni et fournit encore tant de preuves de sa saine doctrine et de l'intégrité de sa foi ; afin que les élèves soient de mieux en mieux préparés à fréquenter cette institution. Nous recommandons aussi à tous les archevêques et évêques de la puissance du Canada, de faire leur possible pour envoyer à cette Université les jeunes gens de bonne espérance qui pourront y faire leur cours d'études(3) ; pour persuader

(1) Le texte se lit comme suit :

" *Cum vero Magnae Britanniae Regina Victoria iampridem Universitatem amplo adprobationis diplomate,* CUI IN NULLA RE DEROGATEM VOLUMUS, *muniverit et cohonestaverit, plenamque propterea magisterii libertatem concesserit; hinc,* etc.

Nous croyons qu'il faut traduire ainsi :

" Mais comme la souveraine de la Grande Bretagne, la reine Victoria a depuis longtemps doté et enrichi l'Université d'une charte renfermant les plus amples privilèges, à laquelle nous voulons *qu'il ne soit dérogé en rien*, ou *que personne ne déroge*, etc. » Cela nous paraît plus exact et plus digne du chef de l'Eglise. Du reste, précisément parce que le Saint-Siège, tout en connaissant très bien la charte, ne veut ni d'université indépendante à Montréal ni d'affiliation, et qu'il décrète absolument, et dit que les évêques, en union avec Laval, devront procéder à l'exécution du projet d'une succursale sur telles bases déterminées, c'est qu'il a pensé que cette organisation ne dérogeait pas à la charte. C'est ainsi qu'il a jugé. Enfin, sa volonté étant expresse, et l'université indépendante étant, aussi bien que l'affiliation, chose impossible, il veut par là même et n'a pas cessé de vouloir que si, par hasard, il se présentait quelques obstacles, ces obstacles fussent levées. Ces obstacles n'ont pu changer la volonté du Saint-Siège, ni modifier son jugement sur l'*impossibilité* d'une université indépendante à Montréal, ou d'une simple affiliation. On en verra plus loin encore d'autres preuves.

(2) C'est la seconde fois que le Saint-Siège fait cette exhortation.

(3) Quand même il n'y aurait pas de succursale à Montréal, NN. SS. les évê-

aux parents de ne pas laisser leurs fils jouir de leur propre liberté en leur permettant d'errer dans la ville de Québec, mais de les confier plutôt à ce pensionnat construit exclusivement pour surveiller leur conduite morale et leur faciliter l'avancement dans l'acquisition des sciences; pensionnat élevé au prix de si grands et de si nombreux sacrifices par le séminaire de Québec ; pensionnat au soutien duquel ont contribué, avec une si grande libéralité et uniquement pour le bien de la jeunesse studieuse, les professeurs et directeurs eux-mêmes, à l'exemple de leurs devanciers.

"Nous décrétons que les présentes et leur contenu ne pourront être d'aucune manière notées, combattues, enfreintes, retirées, sursises, restreintes, amoindries, sujettes à dérogation en quelque point, ni parce que certains intéressés dans cette matière, ou ceux qui prétendraient l'être n'auraient pas été appelés, cités ou entendus, ni pour toute autre cause, occasion ou prétexte provenant de subreption, obreption, nullité ou défaut d'intention de Notre part ; Nous entendons de plus que les présentes lettres ne soient en aucune façon comprises dans les constitutions quelconques, révocations, restrictions, dérogations, modifications, ordonnances, déclarations, soit générales soit particulières, mèmes que ce Siège Apostolique pourrait faire par son propre mouvement, science certaine et plénitude de pouvoir ; mais qu'elles en soient toujours exceptées ; qu'elles soient et demeurent à perpétuité valides, stables et efficaces ; qu'elles sortent et produisent leurs effets pleins et entiers, et soient observées à perpétuité et inviolablement par tous ceux que cela concerne ou concernera d'une manière quelconque à l'avenir ; qu'elles soient à tout jamais un appui souverain pour l'Université, érigée comme il vient d'être dit, ainsi que pour tous ses membres ; et ainsi qu'il a été dit, devra-t-il être pensé, jugé et défini par les juges quelconques ordinaires ou délégués, même par les auditeurs des causes du Palais apostolique, ainsi que par les cardinaux de la sainte Eglise romaine, tout pouvoir et autorité de juger et d'interpréter autrement leur étant enlevé à tous et à chacun d'eux, de telle sorte que, s'il arrivait à quelqu'un, sciemment ou par ignorance, de vouloir attenter à ce qui est ci-dessus statué, son jugement serait nul et de nulle valeur, quelle que fût d'ailleurs son autorité.

---

ques—celui de Montréal comme les autres—n'en seraient pas moins sollicitée et pressés de faire leur possible pour envoyer à Québec les élèves de leurs diocèses.

" C'est pourquoi nous enjoignons, par Rescrit apostolique, à Notre bien-aimé fils Alexandre Franchi, cardinal prêtre de la sainte Eglise romaine, préfet de Notre sacrée congrégation de la Propagande, et à ses successeurs *pro tempore*, de faire exécuter Nos présentes lettres et leur contenu, et à cet effet Nous lui donnons et accordons toute faculté, autorité et jurisdiction de toute nature, afin qu'il devienne pour l'Université et tous ses membres un appui et un défenseur efficace ; qu'il veille à ce que les présentes lettres et leur contenu soient inviolablement observés par ceux que cela concerne ou concernera plus tard ; qu'il fasse que l'Université elle-même et ses membres jouissent en paix et se félicitent des avantages qui leur sont assurés par la teneur des présentes, et qu'il réprime au besoin les contradicteurs, en observant ce que de droit.

" Nonobstant, autant que de besoin, Notre règle et celle de Notre chancellerie *de iure quaesito non tollendo ;* nonobstant les édits généraux de Nos prédécesseurs les pontifes romains, ou Leurs constitutions et ordonnances spéciales ; nonobstant les règlements de la dite université ou les indults et lettres apostoliques de quelque teneur et forme que ce soit ; auxquels documents, et à chacun d'eux, nous dérogeons pour l'effet des présentes, pour cette fois seulement, aussi largement et pleinement que possible, quand même il serait nécessaire pour cela d'en insérer ici la teneur totale, d'en faire mention spéciale, spécifique, expresse et individuelle et non pas seulement par des clauses générales comportant cet effet, ou bien de les exprimer de quelque autre manière et d'employer quelque forme particulière ; toutes lesquelles teneur, mentions, clauses, expressions et formes, Nous voulons par la teneur des présentes être regardées comme pleinement et suffisamment exprimées et insérées, tout en leur conservant leur force ailleurs, et nonobstant toutes les autres choses contraires.

" Nous voulons en outre qu'on ajoute aux copies des présentes lettres, soit manuscrites, soit imprimées, pourvu qu'elles soient contresignées de la main d'un officier public, et revêtues du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, absolument la même foi que l'on accorderait aux présentes lettres si elles étaient exhibées et montrées.

" Que nul homme donc ne se permettre d'enfreindre ou de contredire, par une audace téméraire, cet écrit par lequel Nous érigeons, instituons, confirmons, soumettons, accordons, exhortons,

ordonnons, dérogeons et exprimons Notre volonté. Si quelqu'un se rend coupable d'une telle présomption, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux Pierre et Paul ses apôtres.

" Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et seize, le 15 de mai, de Notre pontificat l'an XXX.

F. CARDINAL ASQUINI.

" C. GORI, SOUSDATAIRE.

VISA.

" J. DE AQUILA, un des Vicomtes de la Curie.

" *Place* *** *de la bulle de plomb.*

"I. CUGNONI."

(*Enregistré dans la secrétairerie des Brefs* (1).

III

Le 22 décembre 1877, Mgr Fabre, évêque de Montréal, adressait à son clergé la lettre suivante :

« Nos très chers Frères,

« C'est avec une grande joie que Nous portons aujourd'hui à votre connaissance une nouvelle qui ne manquera pas, sans doute, de réjouir vos cœurs, si bien disposés et toujours généreusement prêts à bien accueillir les mesures que vos supérieurs jugent à propos d'adopter pour votre plus grand bien.

---

(1) Supposé même, ce qui est impossible, que le séminaire de Québec, érigé en université par charte royale, eût changé de nature et fût devenu une institution civile, il n'en serait pas moins vrai qu'en vertu de cette érection canonique, l'université Laval aurait été sacrée *institution ecclésiastique*, non amenable devant les tribunaux civils. Ici, par conséquent, devrait être invoquée cette première partie de l'article VII de la constitution *Apostolicae Sedis* où Pie IX prononce sentence d'excommunication *ipso facto* et réservée au Souverain Pontife contre « ceux qui directement ou indirectement forcent les juges laïques à citer devant leur tribunal des personnes ecclésiastiques contre les dispositions du droit canonique.»

« Cette nouvelle, N. T. C. F., est l'alliance et l'union définitivement établies entre l'université Laval et Montréal. Cette mesure, DÉCRÉTÉE par la sacrée congrégation de la Propagande le 1er février 1876, et qui n'avait pu jusqu'ici recevoir son application pour plusieurs raisons de la plus haute gravité, est enfin aujourd'hui adoptée ; et il Nous semble évident, N. T. C. F., que Nous ayons à remercier la divine Providence, qui, en aplanissant bien des obstacles et des difficultés, Nous a permis de rencontrer LES VUES du Saint-Siège. Nous avons aussi tout lieu de croire que, tout en accomplissant un ACTE D'OBÉISSANCE envers notre premier supérieur, le Souverain Pontife, dont la sacrée congrégation de la Propagande Nous a transmis LES INTENTIONS, Nous aurons contribué, en réalisant cette mesure, à faire le bien qu'il y avait à accomplir et fait justice aux nécessités pressantes qui se faisaient sentir depuis longtemps dans Notre ville épiscopale sous le rapport de l'éducation de la jeunesse se destinant surtout aux professions libérales. Nous pensons aussi rencontrer par là les vues de Notre illustre et vénéré prédécesseur, dont vous connaissez les héroïques efforts et les constants travaux pour procurer à Montréal l'honneur d'institutions toutes catholiques et conformes au désir du Saint-Siège.

.....

« Déjà, pour répondre à l'APPEL DU SAINT-SIÈGE, et A NOS EXHORTATIONS, on s'empresse d'établir l'alliance demandée entre nos maisons d'éducation et l'université Laval. »

Après avoir mentionné les facultés de théologie et de droit, Sa Grandeur annonce que l'école de Médecine devient au même titre faculté de Laval :

« L'école de Médecine de Montréal, qui a bien mérité du diocèse et de la province tout entière, à cause du dévouement de ses professeurs, continuera l'œuvre par laquelle elle a contribué jusqu'ici à former tant de médecins qui ont fait honneur à leur profession. Ses professeurs ENTRENT DANS CETTE NOUVELLE ORGANISATION ; ils auront, pour les seconder, d'autres hommes distingués, et Nous n'avons aucun doute que l'on continuera, avec plus de zèle et plus de succès encore que par le passé, à former les jeunes gens à cette importante branche des professions libérales. »

« En conséquence, et de l'avis de nos vénérables frères les chanoines de Notre cathédrale, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons, et ordonnons ce qui suit :

« 1° Pour nous conformer aux vues du Saint-Siège, Nous réglons que l'université Laval aura désormais à Montréal les mêmes facultés qu'à Québec(1). »

IV

Le 6 janvier 1878, S. E. le délégué apostolique, Mgr Conroy, entouré de *tous* les évêques de la province, réunis « non seulement pour répandre les bénédictions sur l'université Laval à Montréal, mais encore pour s'engager devant Dieu et devant le peuple à garder toujours pure et brillante la lumière que l'Eglise allumait alors dans notre ville, inaugurait, au nom du Saint-Siège, la succursale de Laval à Montréal, et en couronnait l'institution par ces paroles :

« Pierre lui-même n'est pas absent de cette belle réunion.

« Quand le vieux patriarche approchait de la fin de sa vie, l'Ecriture nous dit qu'il se leva sur son lit pour donner aux enfants qui devaient être les pères des tribus d'Israël chacun leur bénédiction particulière. Aujourd'hui, à Rome, le patriarche de l'Eglise catholique, de son lit de douleur, bénit, une à une, les églises de la chrétienté, chacune d'une bénédiction particulière. Cette bénédiction, il a commandé à mes lèvres, tout indignes qu'elles sont, de la prononcer aujourd'hui. Donc, en son nom, et en vertu de sa suprême autorité, je bénis cette nouvelle université. Puissent ceux qui la bénissent être eux-mêmes comblés de bénédictions, et puisse de cette université jaillir pendant les âges, de génération en génération, sur la jeunesse chrétienne, la lumière de la divine vérité(2) ! »

(1) C'est l'autorité diocésaine qui a traité avec le Saint-Siège la question de l'université à Montréal ; c'est l'autorité diocésaine qui a provoqué le décret du 1er février 1876 pourvoyant à la création d'une succursale ; c'est l'autorité diocésaine qui accepte la décision, le décret, qui obéit, qui se conforme aux vues, aux intentions du Saint-Siége, qui répond à son appel, qui règle en conséquence que l'université Laval aura à Montréal les mêmes chaires qu'à Québec. Au-dessus de cette autorité, nous ne voyons que le Saint-Siège, et à côté nous n'en voyons aucune qui ait droit de gouverner le diocèse, ou grâce d'état pour le bien faire, dans l'intérêt de la gloire de Dieu et du bien des âmes.

(2) Il était bien difficile au délégué du Saint-Siège de s'exprimer d'une manière plus absolue et d'agir avec plus d'autorité.

En présence de ces solennelles paroles qu'il est bon de rapprocher du dé-

V

La même année (1878), le 1er octobre, Mgr Fabre, évêque de Montréal, inaugurait, par une messe solennelle au vénérable sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours, et le soir, par sa présence, au Cabinet de Lecture paroissial, l'ouverture des cours de la faculté de droit de l'université Laval à Montréal, où il prononçait, entre autres, ces paroles :

« Le Souverain Pontife, notre chef, le chef de votre évêque comme le vôtre, a DÉCIDÉ que ce qu'il fallait à Montréal, c'était une succursale de l'université Laval.

" Je comprends que si l'on veut commander avec avantage, il faut d'abord savoir obéir.

" J'obéis.

" L'évêque doit donner l'exemple à son peuple ; les discussions sont finies, la question est réglée : il n'y a plus de cause dès que Rome a parlé.

" Eh bien ! Messieurs, nous avons une succursale de l'université Laval. Déjà la faculté de théologie a commencé son œuvre... Aujourd'hui nous inaugurons les travaux de la faculté de droit, et j'espère que la faculté de médecine ne tardera pas longtemps à ouvrir ses portes.

" C'est donc avec bonheur que j'ai assisté ce soir à cette inauguration : c'est avec plaisir que j'ai constaté publiquement que pour obéir au Souverain Pontife je n'ai pas d'efforts à faire ; que ce n'est pas un antagonisme qui surgit entre la ville de Montréal et la ville de Québec, mais que c'est un nouveau lien qui unit ces deux villes, et, espérons-le. un lien qui ne se brisera jamais. »

---

cret du 1er février 1876, et de la bulle *Inter varias sollicitudines*, qui confirme solennellement le décret, il est peut-être nécessaire de rappeler l'article VIII de la constitution *Apostolicae Sedis* prononçant l'excommunication majeure spécialement réservée au Souverain Pontife contre :

« Recurrentes ad laicam protestatem ad impediendas litteras vel acta quaelibet a Sede Apostolica, vel ab eiusdem legatis aut delegatis quibuscumque profecta, eorumque promulgationem vel executionem directe vel indirecte prohibentes, aut eorum causa sive ipsas partes sives alios laedentes vel perterrefacientes. »

VI

Le 4 avril 1879, Mgr de Montréal écrivait à la *Minerve* la lettre suivante :

« A M M. les Rédacteurs de la *Minerve*.

« MESSIEURS,

« Dans votre numéro du 19 mars dernier, vous aviez pris une sage décision pour mettre fin à de nouvelles correspondances sur la question brûlante de l'Ecole de Médecine de Montréal et l'Université Laval. Car ces correspondances commençaient à ne tourner plus que dans le cercle des personnalités, qui ne peuvent que produire l'aigreur dans les cœurs sans ramener l'union dans les esprits, en préjugeant plutôt qu'en éclairant le public sur ce conflit. J'aurais souhaité que cette sage résolution eût été maintenue ; et ma volonté présentement est que tous les catholiques de mon diocèse s'abstiennent désormais de lancer aucun écrit sur cette question ; car il est facile de se convaincre que ces correspondances tendent ouvertement à la critique de ce que j'ai cru devoir faire pour le bien. Il est vrai que j'enlève à M. le docteur Rottot, vivement attaqué dans la dernière correspondance, l'occasion de se défendre, quoique je sache que ce monsieur soit en demeure de répondre victorieusement aux attaques dirigées contre lui ; mais M. Rottot trouvera sa consolation et la compensation à toutes ces misères dans sa propre conscience ; car ce monsieur peut se glorifier d'avoir sincèrement et loyalement marché avec l'autorité constituée dans le diocèse, c'est-à-dire, avec son évêque.

« J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

† EDOUARD-CHS, Evêque de Montréal. »

VII

« Lettre de S. E. le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, en date du 14 juin 1880.

« Au Très Révérend Monsieur Thomas-Etienne Hamel, Recteur de l'Université Laval, Québec.

« Très Révérend Monsieur,

« Par la lettre que vous m'avez écrite en date du 17 mai, je vois avec plaisir qu'au sujet de la Succursale de l'Université Laval vous êtes entièrement d'accord avec Mgr l'Archevêque de Québec, lequel m'avait répondu en date du 11. Vous avez dû recevoir dans l'intervalle ma lettre du 10. Je vous remercie des dernières nouvelles et des indications que vous me communiquez. Je me réjouis que la question de l'Hôpital pour la faculté de Médecine soit sur le point d'être si heureusement résolue, grâce au zèle et à l'abnégation des professeurs et du curé de Notre-Dame, lesquels, aidés dans cette œuvre par les excellentes Sœurs de Charité, secondent si bien les sages et constants efforts des Evêques et de Votre Seigneurie pour soutenir contre toute contradiction tout ce que le Saint-Siège a établi pour l'avantage de l'éducation catholique dans le Dominion. Ici, du reste, il n'y a eu aucune autre instance de la part du Dr d'Orsonnens, et il est à espérer que dans les circonstances actuelles on abandonnera toute opposition. Espérons donc que le Séminaire et l'Université de Québec pourront désormais jouir de cette tranquillité que vous désirez et implorez à bon droit après tant d'années de luttes. Que votre courage ne fasse pas défaut. Vous savez bien comment les contradictions que rencontre une bonne œuvre en démontrent l'importance et l'excellence. A de telles œuvres la bénédiction du Seigneur ne peut manquer ; après avoir permis que les vents et les flots se soulèvent et s'agitent, il saura accorder en son temps le calme et la tranquillité, et cette paix sera d'autant plus agréable que la tempête aura été plus forte et de plus longue durée. C'est le vœu que je forme du fond de mon cœur pour votre université catholique, et cela me réjouit l'âme de pouvoir vous assurer que, de son côté, la Sacrée Congrégation ne cessera certainement pas de soutenir, avec toute la fermeté possible, LES DÉCISIONS émanées après long et mûr examen pour l'Université de Québec et pour sa Succursale à Montréal.

« Je prie Dieu de vous conserver et de vous bénir.

« Rome, Propagande, 14 juin 1880.

« Votre très affectueux serviteurs,

(Signé) JEAN CARD. SIMEONI, Préfet.
(Contresigné) J. MAZOTTI, Secrétaire. »

VIII

Autre lettre de S. E. le cardinal Siméoni, préfet de la Propagande, en date du 7 janvier 1881 :

« Au Révérend Monsieur Edouard Méthot, Recteur de l'Université Laval.

« Révérend Monsieur,

« J'espère que vous avez déjà reçu ma lettre du 10 novembre en réponse à votre première lettre du 12 septembre de l'année dernière. Depuis j'ai reçu votre seconde lettre du 2 décembre, dans laquelle j'ai appris avec chagrin qu'on préparait de nouvelles misères à la Succursale de l'Université Laval à Montréal. Néanmoins j'ai confiance que ces difficultés seront levées et qu'après les avoir surmontées, l'Université jouira d'une tranquillité stable. Pour aider, autant que je le puis, à la démarche que vous m'apprenez de l'Archevêque et des Evêques de la Province de Québec, je vais écrire à l'Emin. Cardinal Manning, Archevêque de Westminster, pour le prier de recommander favorablement, si cela lui est possible, auprès du gouvernement anglais, la requête presentée à la Reine par Leurs Grandeurs.

« Je prie Dieu de vous conserver longue vie.

« Rome, Propagande, 7 janvier 1881.

« Votre affectionné serviteur,

(Signé) JEAN CARD. SIMEONI, Préfet.

(Contresigné) J. MAZOTTI, Secrétaire. »

IX

Extrait d'une lettre du Card. Siméoni à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec en date du 9 février 1881 :

« Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

« .....

« Relativement à la question qui vient de surgir concernant la Succursale de l'Université Laval à Montréal, j'ai écrit à l'Emi-

nentissime Cardinal Manning pour le prier de recommander favorablement, si cela lui était possible, auprès du gouvernement, la requête que Votre Grandeur et les Evêques de la Province de Québec ont fait présenter à la Reine, suivant l'information que m'en a donnée M. le Recteur Méthot. Depuis, l'Eminentissime Card. Manning m'a appris la réponse qui vous avait déjà été faite par le Ministre des Colonies ; il m'a aussi exprimé ses offres de services, et est prêt à recevoir toutes les informations que vous voudrez bien me transmettre, et à donner son appui à votre demande si vous jugez à propos de la renouveler.

.....

(Signé) JEAN CARD. SIMEONI, Préfet.
(Contresigné) J. MAZOTTI, Secrétaire.

« Rome, 9 février 1881 ».

X

Le 9 avril 1881, les archevêque et évêques de la province de Québec présentaient à la législature de Québec la requête que voici :

Requête de NN. SS. les archevêque et évêques de la province de Québec, aux trois branches de la législature provinciale

« La Requête des Archevêque et Evêques de la province de Québec expose humblement :

« Que, en l'année 1852, Sa Majesté la Reine accorda gracieusement aux directeurs du séminaire de Québec des lettres patentes pour l'érection d'une université avec les droits et les privilèges les plus amples ;

« Que, en vertu de ces lettres patentes, le séminaire de Québec fonda une université sous le nom et titre de « Université Laval, » et que, depuis, un grand nombre d'élèves n'ont cessé de venir puiser l'enseignement dans les cours donnés par les diverses facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts ;

« Que la charte royale de l'Université Laval a été accordée principalement pour donner l'enseignement professionnel aux étudiants catholiques de toute la province de Québec ;

« Que l'expérience a prouvé qu'il est bien difficile de réunir à Québec tous les étudiants catholiques de la province ;

« Que, pour ces considérations, les archevêque et évêques de la province de Québec prient humblement votre honorable conseil de recevoir favorablement la requête du recteur et des membres de l'Université Laval qui, pour se conformer au désir exprimé par le Saint-Siège, demandent qu'il leur soit permis de multiplier leurs chaires d'enseignement dans les limites de la province de Québec, si besoin il y a, et de passer une loi à cet effet.

« Et vos requérants ne cesseront de prier.

« Québec, 9 avril 1881.

« (Signé) † E. A., Archevêque de Québec.
† Jean, Evêque de Saint-Germain de Rimouski.
† Ed. Chs, Evêque de Montréal.
† L. Z., Evêque de Saint-Hyacinthe.
† Antoine, Evêque de Sherbrooke.
† J. Ths., Evêque d'Ottawa.
† Dominique, Evêque de Chicoutimi."(1)

XI

BILL PRÉSENTÉ PAR M. CHAMPAGNE.

« Acte concernant l'Université Laval et la multiplication de ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés, dans les limites de la province de Québec.

« Considérant que certaines personnes ont élevé des doutes sur le droit de l'Université Laval de donner l'enseignement universitaire ailleurs qu'à Québec, et qu'il est expédient de faire disparaître ces doutes ; Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec, décrète ce qui suit :

(1) Comme on le voit, il ne manque qu'une seule signature, celle de Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières. A coup sûr, c'est bien du côté des requérants que se trouve l'unanimité morale. Ajoutons que l'évêque diocésain, Mgr de Montréal, le plus intéressé dans la question, concourt avec ses vénérables collègues.

« 1° L'Université Laval est autorisée à multiplier ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés, dans les limites de la province de Québec.

« 2° Le présent acte viendra en force le jour de sa sanction. »

XII

Le 29 du même mois (avril 1881), Mgr de Montréal écrivit au *Monde*, qui venait de publier un article hostile à l'université Laval :

« Montréal, 29 avril 1881.

« Pour éviter de nouvelles discussions dans les journaux au sujet de la question universitaire, je crois utile et opportun de rendre publics les faits suivants :

« 1° Malgré les plaidoyers du défenseur de l'Ecole de Médecine (Victoria) à Rome, où l'université Laval n'était pas représentée, le Saint-Siège a manifesté clairement son désir que la succursale fût maintenue, et que les doutes soulevés à son sujet fussent levés.

« 2° Les évêques de la province ont signé une requête en faveur de l'université Laval, pour appuyer la demande que celle-ci fait à la Législature.

« En présence de ces faits, il est DU DEVOIR de *tous les catholiques* SINCÈRES *de se soumettre aux* DÉCISIONS *de l'autorité* sur cette question, sans qu'il soit nécessaire de les rappeler ici, et l'on ne peut s'expliquer la prétention que l'on a de ranger certaines communautés sous les drapeaux de l'opposition à la succursale Laval à Montréal.

« † EDOUARD CHS, Ev. de Montréal. »

XIII

LETTRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC A MGR T. BOURGET, ARCHEVÊQUE DE MARTIANOPOLIS.
« ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, »

12 mai 1881.

« MGR I. BOURGET,

« Archevêque de Martianopolis.

Monseigneur,

« C'est avec chagrin et étonnement que j'ai lu la lettre que Votre Grandeur a adressée le 6 courant à Monsieur le Docteur Trudel, et qui a été publiée avec votre permission dans le *Monde* du 9 courant (Edition de 4 h).

« Je dis *avec chagrin*, parce que je ne puis voir dans cette lettre, destinée à la publicité, qu'une déclaration de guerre à l'Université Laval, à la presqu'unanimité de l'épiscopat de la Province, en particulier à celui qui aujourd'hui gouverne le diocèse de Montréal, et au Saint-Siège lui-même. A plusieurs reprises on m'avait dit que Votre Grandeur était au fond de cette opposition faite à une Institution Catholique et à l'évêque de Montréal ; je ne voulais pas y croire ; je constate avec chagrin que j'étais dans l'erreur, puisque Votre Grandeur elle-même est venue corroborer dans un document public ce que j'étais disposé à regarder comme un jugement téméraire.

« Je dis *avec étonnement*, parce qu'en lisant le second alinéa de cette lettre, on est en droit d'attendre que Votre Grandeur se conformera au devoir qu'Elle s'est imposé *de ne plus se mêler en aucune manière de l'administration du diocèse et au désir qu'Elle a de ne pas être un obstacle à la paix*. Par malheur, la suite de ce document ne s'accorde guère avec ce devoir et ce désir, qui sont de nouveau exprimés à la fin.

" Votre Grandeur proteste qu'*Elle va s'arrêter à certains faits sans prétendre les discuter, encore moins les juger*. Nouvelle surprise ménagée aux lecteurs, car immédiatement après cette protestation viennent la discussion et le jugement d'un fait. La déclaration du Saint-Siège est discutée, puis Votre Grandeur juge

qu'aujourd'hui *il est prouvé que l'Université Laval n'a pas le droit d'établir une succursale à Montréal.* La preuve est encore à faire devant les tribunaux auxquels l'Ecole s'est adressée, imitant certains hommes de France qui disent tout crûment aux institutions catholiques : *Vous n'êtes pas autorisées, allez vous-en.* Quand le pour et le contre auront été exposés par les habiles légistes chargés de cette cause, il est très possible que le jugement porté d'avance et *ex parte* par Votre Grandeur contre l'Université, ne soit pas confirmé.

« La lettre continue : *Puisque aux yeux du Saint-Siège cette succursale n'existe pas, aucun catholique n'est obligé d'en prendre la défense.* Nouveau fait discuté et jugé par Votre Grandeur malgré sa propre protestation de ne vouloir faire ni l'un ni l'autre. Tout à l'heure, c'était un jugement *civil*, maintenant c'est un jugement *canonique* et *apostolique.* Voyons un peu s'il est bien fondé.

" Son Eminence le Cardinal Simeoni, l'unique organe du Saint-Siège pour cette Province, en sa qualité de Préfet de la S. C. de la Propagande, et de plus l'organe unique et spécial en ce qui concerne l'Université Laval, dont il est nommé le protecteur par la bulle du 15 mai 1876, n'est pas de l'opinion de Votre Grandeur, car il croit que la succursale de l'Université Laval existe bien et dûment à Montréal. Le 14 juin 1880, Son Eminence écrit au Recteur : " Cela me réjouit de pouvoir vous assurer que, de son côté, la S. C. NE CESSERA CERTAINEMENT PAS DE SOUTENIR, avec toute la fermeté possible, les décisions émanées après long et mûr, examen pour l'Université de Québec et POUR SA SUCCURSALE A MONTRÉAL."

" Je prie Votre Grandeur de remarquer que le mémoire de l'Ecole avait été distribué deux mois auparavant aux membres de la S. C. de la Propagande, comme Son Eminence m'en a informé par une lettre du 13 avril. On avait bien eu le temps dans ces deux mois de connaître et d'apprécier l'objection faite contre la légalité de la succursale, et cependant, loin de dire que cette succursale n'existe pas aux yeux du Saint-Siège, le Cardinal déclare que la S. C. *ne cessera certainement pas de la soutenir !*

" Le 7 janvier dernier, dix mois après la distribution du susdit mémoire de l'Ecole, à l'occasion d'une lettre du Recteur qui informait le Saint-Siège du procès dont on menaçait l'Université Laval à l'occasion de la succursale, le même Cardinal Préfet

écrit au Recteur : " J'ai appris avec chagrin qu'on préparait de nouvelles misères à la succursale de l'Université Laval à Montréal." Pourquoi tant de chagrin si la succursale *n'existe pas?*

" Son Eminence ajoutait ces paroles qui indiquent non seulement sa foi, mais son dévouement à l'existence de la succursale: " Pour aider, autant que je le puis, à la démarche que vous m'apprenez de l'Archevêque et des Evêques de la Province (il s'agit de la pétition à la Reine, signée par tous les Evêques), je vais écrire à l'Em. Cardinal Manning, Archevêque de Wesminster, pour le prier de recommander favorablement, si cela lui est possible, auprès du gouvernement anglais, la requête présentée à la Reine par Leurs Grandeurs." Le 9 février, le Cardinal Préfet m'informe que S. E. le Cardinal Manning offre ses services et est prêt à donner son appui à une nouvelle démarche auprès de Sa Majesté.

" Comment expliquer cette sollicitude du Cardinal Préfet, si la succursale n'existe pas ?

" Personne ne songe à faire du projet de loi un article de foi dont la dénégation soit entachée de schisme et d'hérésie.

" Mais il y a d'autres graves considérations dont un bon et sincère catholique peut et doit tenir compte.

" Pour expliquer et prouver ma pensée, j'en appellerai aux propres sentiments et aux souvenirs de Votre Grandeur.

" A l'époque où il était question de faire reconnaître par l'autorité civile l'érection des paroisses de Montréal, faite par l'ordre et suivant la forme prescrite par le Saint-Siège, qu'eût pensé et dit Votre Grandeur si son Coadjuteur avec future succession, ou quelque membre de son chapître, ou l'Archevêque de Québec eût adressé, avec permission de la publier, une lettre au chef des opposants, contenant, avec les propres paroles dont Votre Grandeur se sert aujourd'hui, la solution d'un cas de conscience comme suit :

" Il s'agit maintenant, pour donner une existence légale à cette paroisse, de recourir à la Législature provinciale. Mais on en fait dès lors une mesure civile et politique. Pour agir constitutionnellement, il devient nécessaire de la soumettre aux discussions publiques dans les chambres et dans les journaux. Chacun est libre par là même de l'admettre ou de la rejeter selon sa conscience, et le Saint-Siège n'interviendra certainement pas pour im-

poser silence à ceux qui s'opposeraient à cette mesure, ou pour obliger les députés à voter pour, contrairement à leur sentiment. Aucun décret à ma connaissance n'est émané de la S. C. et approuvé par le Pape, pour intimer aux catholiques l'obligation de se conformer au projet de *bill* soumis aux chambres et leur défendre, par conséquent de s'y opposer en aucune manière. Ce qui a pu se dire à ce sujet est trop vague pour imposer à la conscience catholique une si grave obligation."

" Quiconque connaît combien Votre Grandeur tenait à ce que l'*autorité diocésaine* fût respectée, devinerait aisément ce que Votre Grandeur aurait dit en pareille circonstance à celui qui se serait interposé entre cette autorité et ceux qui auraient voulu trouver contre elle un appui à leur liberté. Il me fait grandement peine, Monseigneur, d'avoir à écrire ainsi à Votre Grandeur, mais comme Archevêque de cette Province, je dois protéger mes suffragants quand on cherche à miner leur autorité; comme chancelier apostolique de l'Université Laval, je dois protester contre ces influences indues et extérieures que l'on met en jeu contre elle; j'ajouterai un motif que Votre Grandeur ignore probablement, mais qui me justifiera pleinement dans ma démarche.

" Le 17 septembre 1878, quelques semaines après la mort de Mgr Conroy, Son Eminence le Cardinal Simeoni, après avoir rappelé les principales questions réglées par le Délégué Apostolique, ajoute ces paroles qui sont pour moi un ordre manifesté sous forme d'exhortation :

" C'est pourquoi j'exhorte Votre Grandeur à vous appliquer avec un très-grand soin (*summopere studeas*) à procurer l'observance stricte des résolutions de cette S. C., et des déclarations de la S. Inquisition, et de veiller à ce que personne ne s'en écarte, jusqu'à ce qu'un nouveau délégué puisse continuer l'œuvre de Mgr Conroy.

" Or, Votre Grandeur sait parfaitement que la succursale a été solennellement et authentiquement établie à Montréal en présence et du consentement de tous les Evêques de la province. Il est donc de mon devoir, du moins je le comprends ainsi, de la maintenir aussi longtemps que le Saint-Siège ne l'aura pas abolie.

" Encore un mot et je finis. Votre Grandeur sait que le Saint Siège a érigé en France des Universités sans attendre le consentement de l'autorité civile; et aucun bon catholique n'oserait lui

contester ce droit. En France aucun bon catholique n'aurait osé faire opposition à la reconnaissance civile de ces institutions. Qui peut plus, peu moins ; le Saint-Siège a établi et sanctionné et maintenu une succursale à Montréal, malgré les longs mémoires présentés pour l'empêcher ou la faire détruire ; je laisse à la conscience de tout bon catholique à tirer la conclusion pratique.

" Je prie Votre Grandeur d'agréer l'assurance de mon respect et de mon dévouement.

† E. A., Arch. de Québec."

XIV (1)

LETTRE COLLECTIVE DE TOUS LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC A SA SAINTETÉ PIE IX A L'OCCASION DE L'INAUGURATION SOLENNELLE DE LA SUCCURSALE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL A MONTRÉAL

Montréal, Fête de l'Epiphanie de N. S., 1878.

A Sa Sainteté le Pape Pie IX

TRÈS SAINT PÈRE,

Réunis dans cette ville de Montréal, à l'occasion de l'inauguration solennelle de la Succursale de l'Université Laval, nous ne pouvons résister au désir d'exprimer à Votre Sainteté les vœux que nous formons dans le plus profond de nos cœurs et dans l'allégresse de nos âmes.

Que le Seigneur Vous conserve, qu'il Vous protège longtemps encore, qu'il Vous console et Vous accorde bonheur et prospérité ! Car, outre les bienfaits communs à toutes les églises du monde entier, bienfaits auxquels nous avons part, il en est d'autres et en grand nombre pour lesquels nous devons Vous rendre de spéciales actions de grâce. De ce nombre, et au premier rang, se trouve cette Université Laval, qui est, pour l'avenir de notre Province, la source très féconde et inépuisable de tant et de si grands bienfaits.

(1) Il reste encore quelques documents très importants que nous n'avons pu présenter à leur rang de date ; nous les mettons ici.

Déjà la Bénédiction Apostolique que renferme la Bulle « Inter varias sollicitudines » produit les meilleurs fruits ; et nos cœurs sont remplis d'une grande joie à la vue de ce nouveau rameau Montréalais dont nous avons salué la naissance en ce jour même de la Manifestation de Notre Seigneur.

Que Votre Sainteté daigne répandre de nouveau sa Bénédiction Apostolique sur cet arbre de l'Université Laval, qu'Elle-même a planté et soutenu, ainsi que sur ce nouveau rameau, afin qu'il croisse de jour en jour et qu'il se charge de fruits de justice et de science pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'exaltation de la sainte Religion et pour le bien de toute notre Province.

Nous implorons aussi cette Bénédiction Apostolique pour nous et pour les troupeaux confiés à nos soins.

De Votre Sainteté

les très humbles et dévoués Fils,

(Signé) † E. A., Archevêque de Québec.
† L. F., Evêque des Trois-Rivières,
† Jean, Evêque de Saint-Germain de Rimouski.
† Ed. Chs, Evêque de Montréal.
† Antoine, Evêque de Sherbrooke.
† J. Ths, Evêque d'Ottawa.
† L. Z., Evêque de Saint-Hyacinthe.(1)

XV

Requête de NN. SS. les évêques de la province de Québec a la reine en faveur de l'université laval

A Sa très gracieuse Majesté Victoria, Reine du Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande, etc., etc.

L'humble requête des Archevêque et Evêques Catholiques Romains de la Province de Québec, demandant que les droits et privilèges de l'Université Laval, tels qu'accordés par la Charte Royale du 8 décembre 1852, soient définis avec plus de précision.

(1) On remarquera qu'ici il n'y a pas un seul dissident parmi NN. SS. les évêques.

Qu'il plaise à Votre Majesté :

Vos fidèles sujets, les Archevêque et Evêques Catholiques Romains de la Province de Québec, exposent humblement :

1° Qu'en l'année 1852, Votre Majesté, accédant à la demande du Séminaire de Québec, appuyée par les Archevêque et Evêques de la Province Unie du Canada, accordait gracieusement ses Lettres Patentes pour la fondation de l'Université Laval, avec les droits et les privilèges les plus amples ;

2° Que la Charte Royale érigeant l'Université Laval avait été accordée sur la recommandation de Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil de la Province du Canada d'alors ;

3° Que, vu qu'il a paru impossible d'amener à Québec tous les étudiants en Droit et en Médecine canadiens-français catholiques, à cause de l'importance et de la multitude des affaires qui se traitent surtout à Montréal, grand centre commercial du Canada, il a été jugé utile de leur faire donner, à Montréal même, le même enseignement qu'à Québec et par des professeurs de l'Université ;

4° Qu'en agissant ainsi, le Conseil de l'Université Laval, bien loin de vouloir créer un établissement séparé de celui de Québec, auquel il transmettait ses privilèges, n'a pas même voulu établir à Montréal des Facultés distinctes, puisque les professeurs dans l'une et l'autre ville font partie des mêmes facultés et aux mêmes titres ; et que si l'on a appelé l'ensemble des cours qui se donnent à Montréal du nom de *Succursale de l'Université Laval*, ce n'est que pour la commodité du langage, vu que, en fait comme en droit, l'Université Laval ne fait que donner, pour la plus grande commodité des élèves, son enseignement dans deux endroits simultanément, tandis que les diplômes ne sont accordés que par une seule et même autorité ;

5° Que c'est l'opinion de vos Requérants que les membres de l'Université Laval, par cette nomination de professeurs additionnels et cet enseignement à Montréal, n'ont pas cru outrepasser les limites de la Charte ; mais que néamoins, comme certaines personnes émettent des doutes sur le pouvoir que prétend avoir l'Université Laval d'en agir ainsi, vos Requérants, pour éviter toutes les difficultés capables de nuire à un état de choses qui a déjà fait tant de bien et qui est déjà prospère, après moins de trois ans d'existence, prient humblement Votre Majesté de vouloir bien

ajouter aux pouvoirs déjà clairement exprimés dans la Charte Royale de 1852 telle clause qu'elle jugera convenable pour dissiper tous les doutes.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

Nous soussigné, Archevêque de Québec, certifions que la Requête ci-dessus a été signée par Nous et par tous les Evêques de le Province ecclésiastique de Québec, le 23 octobre 1880.

Québec, 4 nov. 1880.

(Signé) † E. A. Archevêque de Québec.

XVI

DEUXIÈME LETTRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC A MGR I. BOURGET.

Archevêché de Québec, 20 mai 1881.

Mgr I. Bourget,

Archevêque de Martianopolis.

Monseigneur,

La lettre de Votre Grandeur en date du 16 courant, qui a paru dans les journaux d'hier, ne m'est arrivée que ce matin et je me fais un devoir d'y répondre.

1° J'ai dit dans ma lettre du 12 courant que je regardais la vôtre du 6 comme une déclaration de guerre à l'Université Laval, à la presque unanimité de l'épiscopat de la Province, en particulier à celui qui aujourd'hui gouverne le diocèse de Montréal, et au Saint-Siège lui-même.

Votre Grandeur me répond :

« Si cette antienne est vraie, vous avez raison, Monseigneur, d'éprouver un chagrin accablant et d'être stupéfait d'un profond étonnement. Car je comprends que je serais vraiment digne d'anathème si je marchais dans une aussi mauvaise voie... Vous savez que je ne sais pas déguiser ma pensée et que je la dis franchement sans aucune acception de personnes. »

Tout cela peut prouver que Votre Grandeur est de bonne foi, mais ne démontre nullement que mon *antienne* soit fausse.

2° Votre Grandeur se plaint de « *n'avoir pas été comprise* »

Vient pour appuyer cette plainte un long plaidoyer, dont voici tout le fond réduit en peu de mots par Votre Grandeur elle-même :

« Ce que j'étais lorsque je combattais ouvertement les combats du Seigneur sous le drapeau de mon Archevêque et en marchant dans les rangs de mes co-provinciaux, je le suis encore au fond de ma chère solitude.»

J'avoue franchement que je ne puis comprendre comment aujourd'hui Votre Grandeur combat sous le drapeau de l'Archevêque et des suffragants de la province ecclésiastique de Québec. Le seul évêque titulaire qui aujourd'hui ne combat pas de cette manière se trouve donc indirectement condamné par Votre Grandeur dans ce passage.

3° « Voici ce que j'ai à dire pour montrer que la solitude ne m'a pas rendu farouche et sauvage, au point où je serais sans doute arrivé, si j'en étais venu jusqu'à me mettre en guerre avec mes anciens compagnons d'armes, et même avec le commandant des armées du Seigneur que j'ai tant aimé et vénéré...

« J'étais fatigué de luttes incessantes, je soupirais après les charmes de la retraite»...

Qui donc forçait Votre Grandeur à descendre dans l'arène ?

Mon devoir... « a été de lever des mains suppliantes vers le divin pilote, qui semble dormir dans la barque de Pierre, et de crier aussi fort que possible... en lui disant avec larmes : Seigneur, sauvez-nous : nous périssons.»

Personne ne songera à vous reprocher ces prières et ces larmes, qui sont certainement plus utiles à l'Eglise universelle et à celle de notre province en particulier, que ne peuvent être des lettres adressées publiquement à des diocésains de Montréal pour leur conseiller de tenir bon contre la volonté de leur évêque et du Saint-Siège.

Mon devoir... « a été d'exhorter ceux qui sont venus chercher des conseils et des consolations dans ma paisible retraite, à se soumettre au décret du Saint-Siège, et à écouter avec une humble soumission les directions données par les pasteurs qui sont chargés du soin des âmes.»

Il faut avouer que ces sages avis donnés dans l'intimité n'ont pas toujours produit leur effet, et qu'on a mieux aimé suivre les décisions données publiquement en sens contraire, notamment dans la lettre du 6 courant.

Mon devoir... « a été de conseiller à ceux qui croyaient avoir des droits à soutenir, de s'adresser humblement aux premiers

pasteurs pour qu'ils usassent, s'ils le trouvaient à propos, de leur autorité, pour remédier aux maux dont ils avaient à se plaindre, et ensuite au Souverain Pontife, qui est le juge suprême de l'Eglise, pour les juger en dernier ressort.»

Conformément à cet excellent conseil, l'Ecole de Médecine s'est adressée aux premiers pasteurs, et n'ayant pas reçu une réponse conforme à ses désirs, elle a eu recours au Souverain Pontife. Pendant plusieurs mois le député de l'Ecole à plaidé sa cause de vive voix et par écrit, et quoique l'Université ne fût pas représentée devant le tribunal, la cause de l'Université a paru si claire et si juste que la succursale a été maintenue. Aujourd'hui cependant Votre Grandeur, dans ses lettres rendues publiques, semble dire à l'Ecole : Si vous n'êtes pas contente de ces décisions de vos premiers pasteurs et du Souverain Pontife, qui est le juge suprême de l'Eglise, parlant par celui qui est son organe autorisé pour cette province, vous avez en conscience le droit de n'en tenir aucun compte. Voilà ce qui résulte du cas de conscience résolu dans la lettre du 6 courant et du passage suivant de celle du 16 :

Mon devoir... « a été d'éclairer (avec toute la prudence possible) certaines consciences quand je me suis convaincu qu'on les égarait en leur représentant comme obligation de conscience ce qui ne l'était pas. En procédant de la sorte j'étais loin de croire que je me mêlais de l'administration du diocèse... Si je ne me fais illusion, je crois avoir, en agissant de la sorte, prévenu de sérieux embarras et de graves difficultés pour l'administration. »

Votre Grandeur oublie qu'on ne peut appeler de l'évêque diocésain qu'à son archevêque ou au Pape, comme Elle l'a reconnu Elle-même plus haut. L'évêque diocésain de Montréal dit à ses sujets : «J'obéis au Saint-Siège en appuyant la succursale et je veux « que l'on suive mon exemple » ; Votre Gandeur dit au contraire publiquement : « Je déclare que vous n'êtes pas tenus d'obéir à votre évêque, qui vous égare. » Voilà en trois mots tout le fond de ce cas de conscience et de ce passage. Dans mon humble opinion, c'est bien clairement se mêler de l'administration du diocèse et créer de sérieux embarras et de graves difficultés. Ce n'est guère le moyen d'aider, comme le dit Votre Grandeur, les diocésains à bien remplir les devoirs de la soumission et de l'obéissance dont ils font profession à l'égard de leurs pasteurs.

4° « Si Votre Grandeur en doute, qu'Elle interroge tous ceux avec qui j'ai été en rapport. »

Puisque Votre Grandeur affirme avoir donné en particulier certains avis, je ne puis ni ne veux les révoquer en doute. Toute la difficulté est de trouver un moyen de les concilier ensemble et avec les protestations répétées dans vos lettres du 6 et du 16 courant.

5° « Me sera-t-il permis de faire observer à Votre Grandeur qu'elle semble vouloir produire de l'effet sur l'esprit de ses lec-